14e LIVRAISON. 2 FÉVRIER

LA

DOMINICALE

JOURNAL DES PAROISSES,

CONSACRÉ AUX INTÉRÊTS DE LA RELIGION,
AUX SCIENCES, AUX LETTRES ET AUX ARTS, DANS LEURS RAPPORTS AVEC ELLE.

ORNÉ DE GRAVURES ET DE VIGNETTES.

1re ANNEE. TOME 1er.



PARIS.
AU BUREAU DE LA DOMINICALE,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 7.

1834

LA

DOMINICALE.

IMPRIMERIE DE FELIX LOCQUIN,
rue N.-D.-des-Victoires, n°16.

LA
DOMINICALE
Journal des Paroisses,

CONSACRÉ AUX INTÉRÊTS DE LA RELIGION;

A LA POLITIQUE, AUX SCIENCES, AUX LETTRES ET AUX ARTS, DANS LEURS RAPPORTS AVEC ELLE.

Ire ANNÉE. TOME II.



PARIS
AU BUREAU DE LA DOMINICALE,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 7.

1834

LA DOMINICALE,

Journal des Paroisses,

CONSACRÉ AUX INTÉRÊTS DE LA RELIGION.

INTRODUCTION.

EXPOSÉ DE NOS DOCTRINES.

Nous vivons dans un temps de transition : la société tend à se transformer, cela est évident. Sur quelles bases nouvelles sera-t-elle jetée? c'est une question que tout le monde se fait, que chacun cherche à résoudre, mais qui n'en reste pas moins insoluble pour des générations de passage, qui bégayent assez bien quelques pages de l'histoire passée, mais qui saisissent à peine quelques lueurs d'avenir, qu'elles interprètent au gré de leurs désirs, et d'après leurs espérances tant de fois trompées.

Le seul fait qui ressorte d'une manière franche et nette des entrailles du corps social, soumis à un examen sévère et grave, c'est un mortel ennui qui s'est emparé de la génération présente pour tout ce qui est. Les novateurs du siècle dernier, en jetant à terre les débris de la vieille organisation française, en confondant dans le même pêle-mêle de destruction les abus et les institutions qui avaient élevé le nom de la France au-dessus de toutes les nations du monde, quatorze cents ans durant, développèrent des besoins qu'ils étaient impuissans à satisfaire, comme ils le furent à remplacer ce qu'ils avaient démoli.

Nous ne reviendrons pas sur l'histoire des quarante dernières années; tout le monde la connaît : disons seulement qu'à son retour de l'exil, la royauté légitime se trouva débordée par les besoins réels ou factices de la société française, et que les hommes qui luttaient avec elle, et qui n'avaient pas, certes, dans le fond de leurs cœurs, un désir aussi sincère du bien, en profitèrent admirablement pour donner à leurs attaques une couleur de patriotisme. Nous avons déjà dit la grande faute qui fut commise, à savoir celle de permettre qu'un parti exploitât à son profit ce qu'il y a de plus impérissable dans le cœur de l'homme, la liberté !

Lorsqu'un nouveau trône surgit sur les débris de celui qu'une tempête venait de renverser par hasard, quelques hommes s'imaginèrent follement que l'ère de la liberté allait commencer, et, prenant au sérieux des promesses faites dans l'émotion d'une victoire inespérée, battirent des mains à l'intronisation de la royauté nouvelle. Vain espoir ! les choses sont demeurées ce qu'elles étaient auparavant, moins ce que nous avons vu depuis quatre années.

La société se trouve donc à l'heure présente avec des besoins incessamment agrandis et qui ne sont pas satisfaits, avec toute l'impatience d'un avenir qu'elle croit à chaque instant toucher de la main, et un pouvoir immobile, sinon rétrograde; avec des principes qu'on lui a accordés et des conséquences qu'on se refuse à formuler; avec des doctrines dont on l'a bercée et qu'on récuse à l'heure qu'il est. État de malaise et de souffrance, qui ne saurait durer bien long-temps, sans amener la décomposition dernière de cette société ballottée depuis quarante ans par tant de tempêtes et d'orages.

Mais les idées marchent, et les conséquences des principes se tirent malgré les hommes. Le mouvement, arrêté à la tête du corps social, est descendu aux extrémités

et s'effectue d'une manière progressive; la presse en est devenue tout à la fois et le principe et l'organe : c'est dire assez qu'elle se trouve aujourd'hui la seule force sociale, bien qu'elle forme cependant un immense chaos d'opinions contradictoires et un écho de mille voix discordantes.

Lorsque les impies du dernier siècle attaquèrent le catholicisme, ce fut au nom de la liberté de conscience, comme ils attaquèrent la royauté au nom de la souveraineté du peuple, de même que Luther attaquait la souveraineté de l'Eglise au nom de la souveraineté de chaque raison. Ainsi, dans tous les temps, toutes les folies et tous les crimes se sont échelonnés dans le même ordre d'attaque et se sont formulés presque en termes identiques.

De là la juste défiance des hommes religieux pour les principes et les symboles de liberté, leur répugnance à prendre pour devise un mot au nom duquel, il n'y a que peu d'années, on égorgeait leurs pères et on dévastait leurs temples. La liberté pourtant naquit un jour sur le Calvaire, et c'est de là qu'elle s'est élancée sur le monde. Au reste, depuis que les derniers événemens sont venus apporter de l'expérience et des lumières à tous, ces répugnances se sont effacées pour la plupart, et ont dû céder aux exigences impérieuses du présent et aux nécessités de l'avenir. Il s'est formé parmi les hommes qui joignent à l'intelligence de leur époque un désir ardent du bien et une conviction profonde des doctrines chrétiennes, une ligue défensive, composée d'hommes qui ne se laissent éblouir par aucune théorie mondaine, avec la conscience qu'ils ont de la supériorité des théories catholiques; qui ne tremblent point au nom de liberté, mais qui la réclament au contraire franche, pure, complète, et qui seraient les premiers à flétrir toutes les tyrannies, de quelque part qu'elles vinssent.

C'est comme l'un des organes de cette opinion que nous nous sommes présentés; c'est pour en défendre les doctrines, que nous avons élevé la voix, prêchant tout haut le catholicisme que nous prenions pour point de départ dans toutes nos discussions. Et, puisque nous voici arrivés à une seconde période de notre carrière religieuse et politique, nous allons exposer le résumé fidèle de nos doctrines autant pour faire voir dans quel ordre d'idées nous allons continuer de marcher, que pour satisfaire aux désirs bien légitimes de quelques-uns de ceux qui nous lisent, et pour dire franchement ce que nous pensons à ceux qui veulent se rattacher à nous.

Nous commençons par mettre de côté tout ce qui n'est que systématique, ou d'intérêt minime à côté des intérêts graves qui sont en cause aujourd'hui. Ainsi, tout en ayant une opinion personnelle bien arrêtée sur les deux points qui divisent le clergé français depuis quelques années, nous ne nous présenterons comme champions ni du système *gallican* ni du système *ultramontain*, pas plus que nous ne voulons défendre ou proscrire les théories philosophiques sur la certitude. Cette marche pourra soulever peut-être d'abord quelques répugnances, mais on doit nécessairement finir par reconnaître que nous ne sommes pas dans un temps où il soit licite à un catholique d'entretenir la division parmi ses frères, imitant en cela les Grecs du Bas-Empire qui s'amusaient à disputer lorsque s'en allait par lambeaux la société romaine que les barbares allaient se disputer à la pointe de la framée.

Catholiques sincères, nous tenons à Rome du fond de nos entrailles; nous croyons tout ce que l'Eglise croit, et nous proscrivons tout ce qu'elle proscrit. Nous sommes donc soumis de cœur d'abord au chef visible de l'Eglise, qui est le souverain pontife, et aux évêques qui gouvernent les églises particulières. Il est d'autant plus nécessaire aux écrivains catholiques de s'attacher à la chaire immuable de saint Pierre, que l'indépendance de la pensée est devenue plus vaste dans ces derniers temps, et qu'elle court plus de risques d'errer.

Nous croyons à un principe qui domine les sociétés, et sans lequel nous ne concevons ni ordre ni liberté durables. Ce principe est celui qu'on est convenu d'appeler légitimité, et qui comprend les droits de la nation tout aussi bien que les droits du pouvoir. Nous repoussons donc de toutes nos forces les théories du *fait*, pour nous attacher invariablement à celles du *droit*. Et si nous ne formulons pas notre pensée d'une manière complète, si nous ne pouvons assez séparer ce qu'il y a de personnel d'avec ce qui ne l'est pas, on voudra bien comprendre que la faute ici ne vient pas de notre part.

En ce qui regarde les points de contact entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, nous demandons que le gouvernement demeure invariablement fixé dans les limites observées et convenues jusqu'ici, et nous laissons à la sagesse du Saint-Siége à décider les modifications que le temps et les circonstances pourraient rendre nécessaires. Mais ce que nous réclamerons toujours avec énergie, c'est qu'on nous débarrasse enfin de ces empiètemens sans cesse renouvelés et qui arriveraient à mettre l'État dans l'Église, ce que nous ne voulons pas plus que mettre l'église dans l'État.

Nous demandons en second lieu la liberté de l'enseignement, parce que d'abord elle est de droit naturel, en ce qui regarde l'autorité accordée chez tous les peuples au chef de la famille sur ses enfans, et que de plus, il ne saurait y avoir sans elle de véritable liberté religieuse, un pouvoir athée pouvant organiser dans ses établissemens un système d'éducation athée; et parce que, indépendamment de ces raisons, elle est écrite dans la Charte de 1830, que le pouvoir a juré de maintenir. Nous repoussons en conséquence le monopole odieux de l'Université; et nous nous unirons de toute notre âme à tous les efforts dirigés contre lui.

Nous demandons la liberté de la presse pleine, entière, dégagée de ce chancre rongeur qu'on appelle le fisc, qui détruit toutes les publications périodiques. Nous demandons la liberté de la presse, parce que la presse c'est la pensée de l'homme, et que de droit naturel elle doit être indépendante; parce que d'ailleurs elle fait encore partie des promesses de la Charte, et que le gouvernement de juillet n'a été établi qu'aux cris de vive la Charte! Comme toute chose humaine elle a ses abus; mais il en est de même de la parole; et tout pesé, les avantages l'emportent encore sur les inconvéniens.

Nous demandons la liberté d'association, parce qu'il est naturel aux hommes de s'unir, et que, sans cette union, il n'y a plus que des individualités qu'un pouvoir tyrannique peut facilement briser. Nous protestons en conséquence contre la dernière loi sur les associations; nous la trouvons contraire au droit naturel et au principe fondamental de la Charte de 1830.

Nous demandons en outre l'abolition de la loi électorale qui crée un monopole en faveur d'une classe qui tend à devenir caste, et nous demandons avec la suppression du serment électoral, l'abaissement du cens, trouvant qu'il est de rigoureuse logique que tous ceux qui paient l'impôt soient déclarés aptes à concourir au choix des mandataires; et nous trouvons la loi actuelle dérisoire, en ce sens que dans la chambre il n'y a qu'une faible partie du pays représentée; puisque ses membres actuels sont le produit de moins de cent mille suffrages.

Nous demandons, enfin, l'abolition de la centralisation, honteux débris du despotisme impérial, qui ne fait de la France tout entière qu'une succursale de la capitale, où vont s'enfouir toutes les capacités et toutes les richesses de la nation. Nous voulons l'émancipation des provinces et des communes, selon la vieille constitution française qui a porté si haut la gloire du pays, et qui rendait la France si forte contre les ennemis du dehors, en même temps qu'elle assurait sa tranquillité et son honneur au dedans.

Tel est en résumé le fond de nos doctrines, et nous n'avons eu besoin pour l'exposer ici, que de nous reporter à l'année qui précéda la révolution de 1830, où nous demandions à la royauté qui languit dans l'exil ce que nous demandons à bien meilleur droit à celle qui la remplace aujourd'hui. Il n'est donc pas nécessaire d'aller chercher bien loin ce que nous pensons: nos doctrines, elles sont ici; et nous les avons exposées dans toute la sincérité de notre cœur. Nous pensons que tous les catholiques doivent les partager aujourd'hui; car, que peuvent-ils désirer, sinon que toutes les conséquences du catholicisme se déduisent pour le bonheur du genre humain? Et qu'ils ne s'effraient pas de ces cris de liberté qui partent de tous les coins de la France; ils sont l'expression d'un besoin qui se fait toujours sentir aux époques de régénération sociale, ou lorsqu'un peuple a été amené à subir le joug d'une autorité qui ne peut satisfaire sa raison ni son cœur. Mais le moment viendra, et ce besoin social sera satisfait comme les autres, et ils devront l'être tous sans secousse ni désordres, et il faudra qu'ils le soient pour que l'ordre et la confiance s'implantent de nouveau sur notre sol, et ils le seront sans obstacle et sans

danger; car pour un pouvoir jeune et sans tache, pour un pouvoir qui serait l'expression vivante de la nationalité, pour un pouvoir qui aurait foi au passé, qui pourrait avoir foi dans l'avenir, y aurait-il rien, mon Dieu, de plus facile que de satisfaire à ces besoins de publicité, d'émancipation, d'association, de liberté.

Les sociétés ne rétrogradent point, et l'avenir appartiendra à ceux qui se seront emparés des tendances de la société française et auront pris la tête du mouvement. Comme nous le disions en commençant, il est évident que la société se transforme; c'est aux doctrines catholiques qu'il appartient de poser les bases de ce nouvel édifice social. Lorsque rien n'est fixé dans le monde, il faut une grande somme de liberté individuelle, afin de résister aux tyrannies diverses de la pensée. Lorsque l'ordre renaît dans les intelligences, tout se remet à sa place, et la société n'a rien à craindre du mouvement des idées, parce qu'il s'accomplit toujours en vertu de la loi providentielle.

Quant à nous qui, ainsi que nous le disions en 1830 (1), ne sommes partisans exclusifs d'aucun homme ni d'aucun système, mais amis de la nationalité, et qui avons eu le bonheur de formuler les principes que nous défendons à cette heure, lorsque nul écho ne répondait encore à notre voix, nous nous efforcerons de conserver l'avantage que nous avons conquis en ouvrant la carrière que la presse indépendante parcourt aujourd'hui. Invariables dans nos sentimens, toujours trouvés fidèles à notre foi comme à nos affections, nous avons déjà combattus pour des principes d'ordre, de stabilité et de conservation; nous avons lutté contre les élémens désorganisateurs et les idées subversives qu'on a lancé au sein de la société actuelle; nous lutterons et nous combattrons encore jusqu'à ce que l'expérience et la raison publique aient fait éclater la vérité.

Ange de Saint-Priest.

---

(1) *Les Veillées politiques.*

DE LA PAROISSE ET DES PAROISSES.

Quand on regarde attentivement de près et avec détail jusqu'à quel point le Christianisme s'empara du monde dans sa propagation, on reste convaincu que jamais une autre idée, humaine ou divine, n'avait encore pénétré si avant dans les hommes et dans les choses. Voyez quel réseau à mailles infinies! Voyez quelle diversité dans les formes, et quelle unité dans le fond! D'abord, un royaume général, la papauté, élevé au-dessus d'une foule de royaumes particuliers, les évêchés; et ceux-ci dominant encore d'autres royaumes qui se superposent, les archidiaconés et les cures; et pour que la vie circule et s'équilibre dans ce grand corps, des légats parcourant la terre dans tous les sens, apportent la lumière aux intelligences qui doutent, l'ardeur aux croyances qui chancèlent, l'harmonie aux fonctions qui s'entre-choquent. Tout cela, ce n'est que la moitié de ce vaste ensemble; ce n'est que le Christianisme du point de vue de l'autorité. Regardez l'autre moitié, le point de vue de la liberté, qui n'est ni moins étendu, ni moins magnifique. Toutes ces règles que la papauté distribue aux évêchés, aux archidiaconés et aux cures; toutes ces lois qu'elle leur prescrit, que les légats vont apporter et commenter parmi les nations, est-ce un un caprice, une volonté individuelle, une fantaisie médiocre ou sublime, selon qu'elle tombe d'une faible ou d'une grande tête? Non; c'est la sagesse même du Christianisme; ce sont les tables de la foi catholique, écrites à Nicée, à Chalcédoine, à Carthage, à Rome, à Trente; c'est le grand livre des conciles, dont le souverain pontife ne fait qu'arracher un feuillet pour l'envoyer au plus humble fidèle; de telle sorte que l'Eglise ne reçoit que la loi élaborée par l'Eglise; que le simple curé qui a besoin d'illuminer sa pensée et de dissiper ses scrupules, peut évoquer, quand il le veut, tous les pères d'Orient et d'Occident qui dorment dans leurs sépulcres; car lorsque le pape parle, les pères parlent, les conciles parlent, Dieu parle.

Ainsi, dans l'organisation du catholicisme, autant le pouvoir est concentré, unitaire, puissant, autant la liberté des in-

dividus est sauve, intègre, respectée; un seul commande; mais il commande selon une loi que les plus sages ont élaborée, et au nom de l'autorité de Dieu, devant laquelle tous s'inclinent. Le pouvoir, dans le catholicisme, est donc essentiellement éclairé, par conséquent essentiellement juste; et l'obéissance essentiellement volontaire, puisqu'elle a une garantie suffisante, et qu'en acceptant ce qui est éclairé et ce qui est juste, rien ne saurait l'abuser. Voilà résolu le plus grand problème des nations qui s'organisent; la difficulté de faire vivre ensemble, sans blesser ni l'un ni l'autre, la nation et l'individu, le pouvoir et la liberté.

Pour une organisation aussi immense et aussi simple, qui n'a qu'un seul centre et mille rayons, qui a sa tête à Rome, et dont les bras s'étendent jusqu'au fond des mondes connus, voyez que de moyens d'agir, tous variés, tous puissans, tous pris dans la nature même de l'homme, dans ses organes ou dans ses pensées. D'abord une seule langue et les mêmes prières. Ainsi les nations s'effacent, les antipathies de races disparaissent; des hommes, des extrémités de l'univers peuvent se rencontrer tout à coup, et se reconnaître, et s'aimer, et se secourir aux premiers mots de l'oraison dominicale. Ils se seront reconnus frères et se seront tendu la main à ces premiers mots: *Pater noster*. Supposons qu'ils eussent prié l'un en grec, l'autre en latin, l'autre en arabe, ils seraient restés étrangers l'un à l'autre, se seraient abordés inconnus et se seraient quittés inconnus. Parmi les liens matériels les plus efficaces dont le Christianisme s'est servi pour unir les peuples, il faut placer au premier rang l'unité de l'idiome.

Toute chose que le catholicisme touche, il l'agrandit. Il a pris le pouvoir, et il l'a constitué comme ne l'avaient jamais fait tous les législateurs de l'antiquité, pas même Moïse, et surtout sur une aussi immense échelle; il a pris la liberté humaine, et il l'a élevée à une dignité inconnue jusqu'à lui, l'entourant de garanties morales et législatives toutes nouvelles et toutes puissantes; il a pris une langue, et il l'a enseignée aux petits enfans de toutes les nations, lui donnant ainsi une publicité que ne lui avaient value ni l'éloquence de Cicéron, ni la poésie de Virgile, ni la science de Varron et de Pline; car il est certain que la langue latine vivra plus long-temps par le secours dont lui a été le Christianisme, en s'en servant dans ses prières, que par celui que lui ont apporté ses propres chefs d'œuvre. C'est ainsi que la langue grecque, idiome de l'église d'Orient, est devenue populaire en raison et à cause des conciles et des pères d'Asie, tout autant qu'en raison et à cause d'Hésiode et d'Homère. En même temps qu'il faut constater que le Christianisme a eu le pouvoir de rendre universelles et éternelles deux langues locales et mortes, il faut reconnaître pareillement que par cet instinct de civilisation qui le caractérise, il a eu le soin de choisir celles qui avaient la littérature la plus féconde et la plus magnifique. Que seraient devenus ces beaux ouvrages de l'antiquité qui ont servi d'échelons aux arts modernes, si le Christianisme avait adopté la langue hébraïque, ou la langue chaldéenne, ou la langue syriaque, tous idiomes que savaient et que parlaient les apôtres, et dans lesquels s'exprimait Jésus-Christ?

Mais, et c'est ceci que nous avons aujourd'hui plus spécialement en vue, ce n'est pas seulement l'homme, l'homme dans la société, l'homme dans la liberté, l'homme dans la langue, que le Christianisme a merveilleusement constitué; c'est encore l'homme sur la terre; en même temps qu'il a fait un admirable gouvernement, il a fait une admirable géographie. Remarquons surtout la puissance inépuisable de cette doctrine qui pénètre toute substance, qui s'universalise, non pas seulement en envahissant tous les peuples, mais encore tous les objets. Certes, il a été pratiqué bien des religions depuis l'origine des temps historiques; qu'en est-il resté? quelque débris de statues; mais le Christianisme, quand il a une fois campé sur un territoire, y laisse des traces ineffaçables du séjour de ses pavillons. Fouillez la terre, vous trouverez les fondemens d'un édifice; fouillez un peu plus loin, vous trouverez des ossemens: cet édifice, c'était une église; ces ossemens, c'était un cimetière: il y avait là une paroisse. Alors vous reconstruisez en idée tout ce monde évanoui; vous relevez les murs de la cathédrale; vous tournez son chevet vers l'orient,

et vous inclinez le chœur à gauche, symbole de la tête du Christ qui se pencha en expirant; vous placez à l'entrée les cuves remplies d'eau bénite, où les néophytes et les enfans étaient baptisés; et si vous entonnez par la pensée les prières chrétiennes dans cette enceinte muette, vous la rendrez telle qu'aux jours les plus brillans, lorsqu'elle était remplie de foule, d'encens et d'harmonie.

La paroisse est merveilleusement imaginée pour servir d'unité dans un grand tout composé de parties; elle reproduit l'ensemble avec de moindres proportions; même doctrine, même discipline, mêmes exercices, même langue, mêmes vêtemens; de même que la catholicité est une grande paroisse, la paroisse est une petite catholicité.

C'est une chose étonnante, mais très-vraie à quel point une paroisse résume toutes les idées du Christianisme, et combien l'histoire d'une paroisse bien ancienne reproduirait exactement tous les dévelоppemens des principes et des arts catholiques. Quand nous disons une paroisse ancienne, nous entendons parler de celles dont la fondation remonte, en France par exemple, aux premiers temps de notre monarchie, par opposition à celles dont l'érection a été nécessitée par l'accroissement des populations, et dans lesquelles se sont conservés par conséquent moins de traditions et moins de souvenirs. Sans parler de la réunion même des populations dans une paroisse, qui a précédé de plus de mille ans la formation des communes françaises, qui y a donné lieu plus que toute autre cause, et par l'agglomération des habitans et par l'émancipation des races esclaves hâtée par les idées chrétiennes, on trouverait dans la formation lente et progressive des églises, dans leur structure, leur configuration, leur agrandissement, presque toutes les variations correspondantes dans l'histoire extérieure de la société.

Ainsi, l'Église carrée, sans compartimens, sans divisions, sans chapelles, rappellerait les premiers rudimens de la société chrétienne, lorsque les rites étaient à peine formés, lorsque les symboles de l'architecture et du costume n'étaient pas encore trouvés et mis en usage; lorsque le temple s'appelait la maison de la prière : *Domus orationis*; maison en effet construite comme une autre; maison étroite et sans caractère où les fidèles priaient, s'instruisaient et mangeaient, où se célébraient tour à tour la messe, l'homélie et l'agape; puis l'église dotée d'un prêtre, avec son habitation voisine, signifierait la fixité introduite dans le cadre des réunions catholiques, l'ordre introduit dans la nouvelle société, devenue assez nombreuse pour avoir besoin de symétrie, et même une première régularité dans la délimitation des paroisses : il n'y aurait pas jusqu'aux configurations architecturales qui n'apporteraient leurs enseignemens curieux et précis; la petite porte latérale pour l'entrée des femmes correspondrait à ce moment où la société antique résistait encore à l'invasion de la société nouvelle, et où la femme sortie d'hier du gynécée, éprouvait une sorte d'embarras et de honte à se produire publiquement devant des étrangers, malgré le Christianisme qui lui montrait en son mari non plus un despote, mais un soutien, et dans tous les hommes, des frères; la construction des sacristies, avec leurs armoires pour enserrer les vêtemens cérémoniaux et les vases sacrés, indiquerait la formation complète de la société chrétienne et son adoption par les empereurs, car ces armoires servaient d'archives. Le prêtre d'une église était alors devenu le magistrat de la contrée; l'État lui confiait la surveillance des mœurs et l'exécution des rescrits, et la déposition des actes de mariage ou d'adoption, ou d'émancipation, dans ces archives, leur donnait une valeur légale et une existence officielle; la construction, devant la porte de l'Église, d'un édifice séparé, avec des cuves pleines d'eau et servant de baptistère, correspondrait à cette période de la discipline ecclésiastique où le baptême se faisait par immersion, et où la conversion nombreuse d'infidèles exigeait qu'une cérémonie où s'opérait la dénudation du corps, se fît dans un édifice clos et à part; l'établissement de ces mêmes piscines à la porte même de l'église, correspondrait à une époque postérieure; car le baptême, se faisant toujours par immersion, ne serait plus administré qu'aux enfans, à cause de l'établissement universel du Christianisme.

Il y aurait à suivre ainsi pas à pas dans la construction de l'Église matérielle les agrandissemens analogues survenus dans

l'Eglise morale, et à montrer écrite en pierres, au centre de chaque paroisse, l'histoire de toute la catholicité. Que serait-ce donc si nous voulions signaler l'alliance du Christianisme et des arts, et montrer comment ils avaient l'église pour sanctuaire et pour refuge! On verrait l'architecture chrétienne l'emporter enfin sur l'architecture romaine et grecque, au moment où les arceaux et les fenêtres en ogive remplacent les arceaux et les fenêtres à cintre semi-circulaire, et où les feuilles d'acanthe disparaissent des chapiteaux. Les églises construites en forme de croix, signaleraient l'introduction du langage symbolique et des figures matérielles, lorsque l'esprit des croisades alla s'empreindre à Jérusalem, à Byzance et à Damiette, de la poésie de l'Orient; les sièges bâtis autour du chœur, et l'orgue placé au fond de la nef, seraient l'indice du moment où la musique prit son essor; les noëls et les antiennes chantés dans le jubé, seraient un témoignage de la naissance de la poésie chrétienne; et tout ce merveilleux travail d'ébénisterie, de broderie, d'orfèvrerie et de tentures, dont nos temples dépouillés conservent encore quelques restes, indiqueraient les diverses phases de l'industrie moderne, l'inspiration et l'appui dont le catholicisme était aux arts.

Ainsi, comme nous le disions plus haut, chaque paroisse résume exactement, quoique dans des proportions restreintes, l'influence du Christianisme entier sur le monde, et puis reproduit exactement par une succession de signes matériels la révolution que les siècles apportaient dans les choses de la société. La paroisse est le meilleur de tous les points de départ pour écrire l'histoire, parce que toutes les secousses y vont aboutir, et que tous les progrès moraux en proviennent.

C'est en vue de cette idée que nous esquisserons dans la suite, l'histoire de quelques-unes des plus anciennes paroisses de France, en commençant par les paroisses de Paris. On comprend, et nous l'avons dit nous-mêmes, que toutes ne sont pas également fécondes en documens; nous nous attacherons plus particulièrement à celles qui formuleront par leur propre accroissement, les révolutions analogues survenues dans la civilisation dont elles se trouvaient la cause et le foyer.

VII. LETTRE A L'ABBÉ ***.

Il y a bien long-temps que je ne vous ai écrit mon ami, vous, intelligent et bon comme vous l'êtes, vous avez bien compris que si je gardais le silence, c'est que je ne savais guère par où commencer. Et en effet, plus nous marchons, et plus ma tâche devient pénible. Une fois que j'ai accepté près de vous le rôle de votre historien littéraire, j'ai été forcé de m'adresser à moi-même bien des questions auxquelles je n'ai pas pu répondre. A savoir ce qu'est la littérature aujourd'hui? — où elle va?—et s'il y a une littérature? Et cependant c'était cela qu'il fallait décider avant de commencer cette histoire littéraire! Et cependant c'était là d'importantes questions, surtout pour vous, qui vous en êtes remis sur moi du soin de vous guider dans cet obscur labyrinthe littéraire, où je suis entré tout exprès pour vous. Donc j'ai eu beau hésiter; donc j'ai vainement eu recours à mille subterfuges. Toujours est-il que me voilà revenu après ces mille détours, à cette inévitable question: Qu'est-ce que la littérature aujourd'hui?

Et non-seulement vous êtes là, vous qui attendez ma réponse et qui la feriez beaucoup mieux que moi, mais encore tous les lecteurs de la *Dominicale*, qui m'interrogent et qui savent bien que parlant à vous, il faut que je fasse cette fois une réponse claire et précise, dût la réponse être cruelle. Puisqu'il en est ainsi, jetez donc les yeux sur le chaos dans lequel nous vivons depuis la révolution, de juillet. Quelle nuit profonde! quelle absence de pensées, de sentimens, d'opinions, de style et d'études de tout genre! La révolution de juillet a été une révolution, en ce sens, qu'elle a changé tout d'un coup les idées et dérangé tout d'un coup les espérances d'une génération puissante et forte, qui grandissait à l'ombre de la royauté: vigoureuse jeunesse échappée à l'ironie voltairienne, et qui avait eu le courage de s'enrôler sous les drapeaux des beaux génies du dix-septième siècle, royaliste et chrétien. Jeunes gens, qui ne reniaient pas plus Bossuet, qu'ils ne reniaient Louis XVI. Oh! quel beau moment de la pensée humaine, la révolution de juillet est venue déranger. Toutes les passions fai-

aient silence; toutes les études graves étaient remises en honneur; de jeunes et ardens esprits s'étaient mis à étudier l'histoire, non plus vers le côté ironique et moqueur, mais vers le coté sérieux.

Les vieux siècles de la France, si longtemps méconnus, étaient redevenus un objet de respect et d'études, c'étaient de toutes parts un puissant retour vers le passé religieux, une vive contemplation des mystères de l'âme humaine, un entraînement tout passionné vers la poésie au-delà des sens; la France faisait silence, crainte de déranger les premiers pas de cette jeunesse hardie, ardente, inspirée. Oh! la belle jeunesse! Elle allait tout droit devant elle, sans songer que la terre lui pût jamais manquer tant elle avait de ferme confiance dans son avenir et ses brillantes destinées. Aussi, que de merveilles ne devons-nous pas à la restauration? Nous lui devons M. de Lamartine, le poète mélancolique et chrétien; nous lui devons M. de Lamennais si puissant et si grand alors, que la révolution de juillet a égaré comme tant de hautes intelligences qu'elle a perdues; nous lui devons Victor Hugo, le poète qui a chanté la mort de Louis XVI, et la naissance du duc de Bordeaux. Nous devons à la restauration toute la littérature de ce siècle, tous les beaux vers, tous les beaux ouvrages, tous les grands penseurs, toutes les fortes études; nous lui devons les histoires de Michelet et même les histoires de M. Guizot; nous lui devons toute la jeunesse qui est pure et qui écrit aujourd'hui, car c'est Louis XVIII qui le premier a pensé à les rendre à leur gloire première, ces fortes et sévères études de l'antiquité.

La gloire de l'ancienne France, que la révolution de 89 avait si violemment interrompue, et que l'empire faisait tant bien que mal au bruit du tambour; ce grand mouvement de jeunes intelligences en travail, toutes les bibliothèques sondées avidemment, toutes les œuvres étudiées avec amour, tous les vieux siècles remis en lumière, l'Allemagne parcourue dans tous les sens, le progrès partout, la science partout, voilà où nous en étions quand tout d'un coup juillet, ce sombre et brûlant nuage, tomba sur la France, jetant dans le sein de notre malheureuse patrie les armées permanentes, les gardes nationales, les émeutes, les guerres civiles, les révoltes des ouvriers, les discours de tribune, les chansons patriotiques, la confusion, le malaise, le doute, le désespoir. Dans ce grand conflit que vouliez-vous que devînt la poésie de la France? elle a fait comme le dernier Curiace, elle est morte dans le champ clos de la révolution.

Et en effet, regardez autour de vous, et de tant d'imaginations puissantes, de tant de gloires qui venaient au soleil, et qui déjà regardaient le soleil en face sans fermer les yeux, de tant de jeunes et beaux esprits qui étaient tout notre orgueil, qui étaient toute notre espérance, que reste-t il, je vous prie? Il nous reste des ruines, tristes ruines! Prenez-les l'un après l'autre, les beaux-esprits de la France, de Louis XVIII et de Charles X; que vous les trouverez découragés, muets et malheureux. M. de Lamartine épouvanté par la révolution de juillet, s'en va en Orient étudier les débris des villes et des empires, et dans une poussière d'empire, il perd sa fille, son enfant, son unique enfant! Puis il revient en France, non pas pour faire des vers, mais pour se livrer à la plus stérile, la plus inutile, la plus changeante des fabrications, la fabrication des lois.

M. de La Mennais, ce grand génie, cette grande puissance oratoire, égaré de sa route cherchant en vain dans le ciel l'étoile qui le conduisait, éperdu, confondu, hors de lui, hors de la route que Dieu lui avait tracée dans sa bonté, en un mot hors de son génie! M. de La Mennais, perdu par la révolution de juillet, ne sait plus à laquelle entendre de ses passions. Il va de l'une à l'autre, de Paris à Rome, du journal à la soumission, puis enfin il tombe tout à coup dans un abîme, dans la démocratie, ce grand crime des opinions modernes, ce point de départ de toutes les révoltes, de toutes les usurpations. A ce triste spectacle l'Église de France se voile la face, et, immobile, elle ne sait que lever les mains au ciel qui l'a frappée dans l'homme qui faisait son orgueil.

Et tout à côté de M. de Lamartine, à son inspiration et sous son ombre, que de jeunes poètes ont murmuré d'ardentes paroles, toutes remplies de foi, de charité et d'espérance! Mais la révolution de juillet les a jetées au vent, ces paroles de la Muse nouvelle; les poètes se sont dispersés çà

là, honteux de leurs chants que personne n'écoutait plus. L'un d'eux, le premier de tous, qui faisait des odes admirables, et qui soupirait des élégies charmantes, et qui donnait à la langue française une tournure toute nouvelle, noble enfant de l'ancienne royauté, et qui en comprenait toute la puissance et toute la majesté, celui-là se voyant tout à coup abandonné de la poésie, est allé chercher dans les *Tours de Notre-Dame de Paris* tout un sombre drame qui a fait peur aux plus hardis, en produisant sur les esprits l'effet du bourdonnement de Notre-Dame à l'homme qui serait placé au-dessous de la cloche à haute volée.

Et quand un jour notre poète vit le peuple envahir l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et se livrer dans l'enceinte sacrée à ses hideuses saturnales, il eut peur, lui aussi; il n'osa plus chercher son drame dans les cathédrales aux doubles sommets, qui n'étaient plus même à l'abri du peuple, et descendit de son clocher sur les théâtres des boulevarts et sur les misérables planches où le grand poète a étalé pendant quatre ans tous les trésors de sa poésie éplorée, noble vierge qu'il souillait de fange à plaisir, et qu'il livrait toute rouge de honte et sans voile aux stupides applaudissemens de la multitude. Affreux spectacle! Voilà pourtant où la révolution de juillet a conduit ce noble esprit.

Que vous dirai-je? partout où nous tournons nos regards nous trouvons des réputations en ruines, des gloires évanouies, des places désertes dans la littérature contemporaine, et cette littérature n'a pas trente ans! Ceux même qui ont resté à la même place et qui n'ont pas changé les habitudes de leurs pensées, se sont trouvés égarés et perdus comme les autres. L'un, sous l'ancienne royauté, promettait un génie dramatique hors de ligne qui n'est devenu qu'un dramaturge; l'autre était né pour être orateur, il s'est fait écrivain de journal! Celui-là étudiait l'histoire, il a fait des romans historiques. L'un, pour se faire lire, a imaginé de s'affubler d'une perruque et de se donner de sa propre grâce quarante ans de plus en avancement d'hoirie; l'autre n'a pas changé son âge, mais en revanche il a changé son nom; un autre est entré au ministère, un autre au ministère; tous au ministère, toute cette brillante phalange d'écrivains du Globe ne sont plus aujourd'hui que des ministres ou des commis.

D'autres enfin se sont faits députés grâce à cette loi nouvelle qui fait des députés à 30 ans, un autre malheur qui menace la poésie, qui avait bien le droit cependant que la politique lui laissât les hommes de trente à quarante ans; mais non, la politique ne laisse plus rien à personne, elle prend à celui-ci son âme, à celui-là son temps, à cet autre son esprit, à cet autre son génie; elle vous prend tout cela à trente ans, et quand vous commencez à valoir quelque chose, elle vous fait député à côté de M. Viennet, de M. Etienne, et autres littérateurs.

Vous comprenez donc, mon ami, qu'il n'y a pas de littérature par ces deux raisons majeures. La révolution de juillet a mis la littérature française hors de la route, elle l'a arrêtée, elle l'a consternée, elle lui a fait peur, elle l'a rendue folle. — Ce que la révolution de juillet n'a pas détruit, la politique est venue le détruire. Elle a pris tous ceux qui avaient trente ans, et elle les a jetés dans le positif, et quel positif!

Il est donc vrai de dire qu'il n'y a plus de littérature aujourd'hui, qu'elle est morte misérablement et lâchement étouffée; et si bien morte, voyez-vous, que la littérature de l'empire, cette honte, cette tache d'huile sur le manteau de velours de l'empereur Napoléon, a voulu relever la tête, qu'elle est revenue au grand jour, qu'elle a étalé de nouveau ses tristes et lamentables débris, et qu'on a sérieusement proposé à la France de reprendre la littérature de l'Empire à la place de la poésie de la Restauration.

Jusqu'à présent il n'y a eu en France que M. Thiers qui ait fait quelque attention à cette littérature posthume dont M. Etienne est le représentant politique et littéraire.

Voilà où nous en sommes. Il n'y a plus rien aujourd'hui dans ce vaste champ de la poésie si bien préparé pour la récolte; les arbres qui paraissaient si vigoureux ne sont plus chargés que de bourgeons stériles; l'orage de juillet a passé, l'année littéraire a perdu son printemps.

MÉLANGES LITTÉRAIRES.

Nous avons déjà parlé des *Souvenirs de la marquise de Créquy* (1), ouvrage remarquable, dans lequel on a tenté de reproduire le ton, les manières et le style de l'ancienne société française. Madame de Créquy est une conteuse originale, spirituelle, piquante dans l'anecdote, réformant plusieurs traits regardés comme historiques, entre autres celui de Charles IX tirant sur le peuple à la journée de la Saint-Barthélemi, trait inventé par Voltaire, qui le tenait de monsieur un tel, qui le tenait de.... Nous trouvons dans cet ouvrage le récit suivant, que nous avons jugé susceptibles d'intéresser nos lecteurs. Madame de Créquy parle d'une de ses connaissances.

« Il avait eu jadis un jeune frère dont je n'oublierai jamais la mort édifiante et la fin généreuse. Il était jésuite et missionnaire. Le bâtiment qui le portait à la Chine venait d'échouer et de s'entr'ouvrir, sur un écueil à fleur d'eau, en vue de l'île de Poulo-Pinang. C'était par un temps qui n'avait rien d'orageux, et sur une mer qui n'avait rien d'intempestif; c'était par la méchanceté d'un pilote malais, qui l'avait fait entrer à pleines voiles au milieu de cet archipel de rescifs, et le traître avait commencé par s'esquiver dans le canot du navire.

Cependant le bâtiment s'enfonçait d'un pied par minute; il y avait quarante-deux personnes à sauver, et la chaloupe ne pouvait en contenir plus de trente-quatre (à moins de couler bas); enfin, l'on n'avait ni le temps ni les moyens de confectionner des radeaux, et le capitaine ordonna le tirage au sort pour le sauvetage de trente-trois hommes.

Ce capitaine était un honorable M. Magon de Boisgarin, de famille malouine. Il ne fallut pas songer à le faire descendre dans la chaloupe, et son équipage ne put jamais l'obtenir de lui. — Le poste d'un capitaine est son bâtiment jusqu'à la fin ! Je suis votre capitaine et je suis le plus vieux, disait-il : partez, mes enfans, dépêchez-vous, et tâchez de sauver le père d'Estélan !

Le jeune missionnaire avait été favorisé par le sort ; mais il déclara qu'il imiterait le capitaine, et qu'il ne quitterait pas le théâtre du naufrage.

— Embarquez-le, malgré qu'il en ait ! s'écriait le marin ; embarquez-le, parce qu'il est Vicaire Apostolique, et n'oubliez pas qu'il est chargé d'un bref du pape pour Mgr l'Evêque de Synite..... — Donnez-moi bien vîte votre absolution, mon révérend Père !... — Allons donc, mes gars! à la chaloupe ! à la chaloupe. Obéissez-moi pour la dernière fois.

On ne put rien gagner sur la ferme résolution du missionnaire, et la chaloupe était à peine à quarante brasses du bord, que le bâtiment s'engloutit sous les flots et disparut dans un tourbillon formidable.

La plupart des naufragés reparurent à la surface du gouffre au bout de quelques minutes, et les sauvetagés distinguaient le père d'Estélan qui nageait infatigablement d'un homme à l'autre, en les soulevant dans ses bras pour les exhorter, les écouter, et les bénir. Il absolvait ensuite, et déposait chacun de ses pénitens sur la vague qui allait l'ensevelir au lieu de linceul, et puis il recommençait à nager dans une autre direction, pour un autre malheureux, avec une énergie sublime et jusqu'à la fin d'un apostolat si laborieux et si méritoire, en vérité, on en conviendra, fût-on protestant de Genève ou janséniste d'Utrecht.

C'était visiblement la providence de Dieu qui l'avait soutenu dans l'exercice de son ministère, ayant non pas seulement un pied ni les deux pieds, mais tout son corps dans l'abîme ; avec la certitude et l'effroyable vision d'une mort affreuse, infaillible, inévitable pour lui. Les témoins de cette admirable scène évangélique ont déclaré qu'il avait disparu le neuvième et le dernier. J'ai su tous ces détails par mon vénérable ami, le duc de Penthièvre, à qui les registres et les bureaux de sa grande-amirauté de France en avaient donné l'information. »

(1) 29e livre, page 599.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Il nous serait consolant de rencontrer l'administration dans des voies où nous pourrions la suivre, et d'avoir à examiner des actes auxquels nous ne refuserions pas notre approbation s'ils avaient un véritable caractère de grandeur ou d'utilité. Nous ne sommes point soumis aux hommes, et nous n'avons pas la prétention de les soumettre à notre raison ; mais nous professons obéissance et fidélité aux principes de la morale et de la justice, en quelque lieu et dans quelque individualité qu'ils se trouvent. C'est là, à notre avis, la véritable indépendance, qui consiste à n'être point esclave de ses passions.

Ainsi, nous rendons justice aux louables efforts de M. Guizot pour l'enseignement populaire, bien que ces efforts soient employés à exécuter des lois qui, en séparant l'enseignement de l'éducation,

c'est-à-dire en mettant l'esprit de l'enfance sous le sceptre universitaire et laissant l'âme à peu près au hasard, n'ont accordé que la moitié de ce que la société réclame. Sa circulaire aux préfets, relativement au budget des écoles primaires et normales, témoigne sa sollicitude en même temps que son habileté comme administrateur. Il est impossible de mettre plus de netteté dans la centralisation, et d'ordre dans le monopole universitaire. A toute autre époque, cet acte d'administration eût fixé l'attention des hommes éclairés. Mais le torrent de la politique entraîne toutes les questions d'intérêt et d'application, et nous voilà, malgré nous, poussés par cette force irrésistible, dans une discussion qui nous oblige à nous dépouiller de cette indulgence que nous aimerions à montrer.

Ce n'est pas un vain titre que celui de Français. Francs d'origine, nous le sommes aussi de caractère : notre sol est une terre de franchise. Franc signifie vrai, sincère, loyal, ouvert, sans détour, et *parler français* exprime proverbialement que l'on dit nettement ce que l'on pense.

Or, M. Thiers a-t-il parlé français, lorsqu'il a entrepris d'expliquer dans le *Moniteur* pourquoi les chambres, que l'ordonnance du 25 mai avait convoquées pour le 20 du mois d'août, le sont pour le 31 de ce mois, par une ordonnance du 30 juin ? Dans notre pays si vif, si prompt, si intelligent, on aime à comprendre la raison des choses, et on a peut-être le droit d'être plus exigeant envers un gouvernement constitutionnel, qui est essentiellement un gouvernement de publicité. Or, nous devons déclarer en notre âme et conscience, que M. Thiers restera inintelligible pour l'opinion publique, tant qu'il n'aura pas expliqué son explication.

L'article 42 de la Charte veut qu'en cas de dissolution d'une chambre, il en soit convoqué une nouvelle dans le délai de trois mois. M. le ministre de l'intérieur s'était mis en règle vis-à-vis de la Charte, en ordonnant la convocation pour le 20 du mois d'août. Maintenant il se ravise, et convoque pour le 31 juillet. Il en a le droit, sans doute ; mais en dépit du droit, il y a l'inévitable *pourquoi*, qui se trouve dans ce pays après chaque chose. — Pourquoi ? parce que le roi des Français veut voyager au mois d'août, dans le Midi de la France, et qu'il lui serait désagréable d'être absent au moment de la réunion des chambres. — Mais pourquoi le roi des Français ne voyage-t-il pas en juillet ou en septembre ? pourquoi, ce voyage étant annoncé depuis plus de trois mois dans les feuilles ministérielles, n'avoir pas prévu cet obstacle en rédigeant l'ordonnance du 25 mai ? En vérité, on ne comprend pas.

Mais ce qui rend la chose encore plus obscure, c'est lorsqu'une grosse inconséquence vient s'y mêler. Le roi des Français veut être présent lors de la convocation, et son ministre nous dit que cette réunion n'aura aucune importance, que ce n'est qu'une affaire de forme, qu'il n'y aura point de travaux, que rien ne peut être prêt ; que les usages parlementaires veulent que l'on travaille l'hiver et non l'été, et que les députés qui ont déjà passé cinq mois à Paris, y reviendraient difficilement dans cette saison. — Mais s'il en est ainsi, pourquoi le roi des Français tiendrait-il à se trouver présent pendant que les députés seraient absens et que l'on remplirait une insignifiante formalité qui peut bien s'accomplir sans lui ? Il faut avouer que l'on comprend moins que jamais.

Mais M. Thiers s'est attiré une querelle beaucoup plus sérieuse que celle qu'on peut lui faire pour défaut de franchise et de lucidité. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une violation de la Charte, en ce que la chambre n'est chambre que quand elle est constituée par la vérification des pouvoirs, et que la loi fondamentale, voulant que la représentation existe de fait trois mois après la dissolution de la précédente assemblée, c'est la violer que de faire une convocation de pure forme, à la suite de laquelle il n'existera pas plus de chambre qu'avant, puisqu'elle n'aura encore ni pouvoir ni constitution.

L'objection est forte, il faut en convenir ; heureusement pour le ministre, le temps est passé où, pour une présomption de violation de la Charte, on aurait demandé leur tête, brisé les réverbères, couru aux armes, tiré sur la troupe, élevé des barricades, formé un gouvernement provisoire, renversé un trône et bouleversé la constitution violée. En cela, il ne s'agit que de bien prendre son temps. Il y a des momens où l'on ne pourrait commettre une injustice envers un village, sans soulever la plus violente tempête ; il en est d'autres où l'on peut impunément confisquer les libertés et les droits de tout un royaume Mais ici encore, l'intelligence reste environnée d'épaisses ténèbres, car pourquoi s'est-on exposé à violer la Charte, à faire voyager le roi des Français pendant la réunion des députés, ou à réunir les députés pendant le voyage du roi des Français, à faire venir la majorité des trois cents pendant l'été, à accumuler enfin tous les inconvéniens d'une convocation réelle, ou toutes les irrégularités d'une convocation illusoire ? Le fait d'un ministre est de prévoir : or, ici, la prévoyance ministérielle a été complétement en défaut, et les *parce que* en réponse aux *pourquoi* sont loin de satisfaire l'esprit et la raison.

Nous avons signalé la pensée qui a présidé à la clôture précipitée des chambres et à la convocation non moins brusque des colléges électoraux. Trente mille électeurs omis ou nouveaux allaient faire irruption dans les listes de l'année, et cette circonstance devait donner aux opinions opposantes un avantage que le pouvoir a voulu rendre nul. C'est de la tactique

mais est-elle d'une nature bien loyale? Or, en ce monde comme dans l'autre, il y a une loi de compensation à toutes les actions humaines. Le ministère n'a vu qu'un succès immédiat, et cette perspective l'a ébloui; ses yeux n'ont point aperçu les conséquences ultérieures. Ce qu'il considérait comme de l'habileté est devenu une faute, et il commence à en porter la peine, dans un enchaînement de difficultés qu'il n'avait point prévues. Si la majorité a gagné en nombre, elle perd en considération, car il est prouvé qu'elle n'est pas le produit d'une élection sincère. En rejetant la réunion des députés au mois de décembre, on prouve qu'il n'y avait rien d'urgent dans la convocation des colléges, qu'elle pouvait se faire en octobre aussi bien qu'en juin, et qu'alors la logique, l'opinion et la Charte n'auraient eu rien à reprocher au pouvoir. M. Thiers n'a évité un écueil que pour se briser contre un autre.

Incidit in Syllam volens vitare Charybdim.

Le *Moniteur*, toutefois, nous révèle officiellement une particularité qui ne devait sa publicité qu'aux journaux affidés du pouvoir, et pouvait être rangée jusqu'ici dans la classe des conjectures: c'est le voyage du roi des Français dans les provinces méridionales *qu'il n'a point encore visitées*. C'est un évènement important qu'une excursion du chef de l'état ainsi annoncée et qui prend dès-lors un caractère tout politique. Il y a vingt ans, c'était aussi au mois d'août, que Louis-Philippe, duc d'Orléans, qui n'avait pas encore le titre d'altesse royale, a traversé et visité les provinces méridionales. Mais que les circonstances étaient différentes! comme la France était heureuse de respirer enfin à l'abri du trône de Saint-Louis! comme elle était unie! que de respect, d'amour, elle portait à son roi et à toute sa famille! Le duc d'Orléans et les siens reçurent alors un reflet de ces sentimens qui éclataient de toutes parts et couvraient de leur auréole tout ce qui portait le nom de Bourbon. Ah! puisse-t-il retrouver le même empressement, la même joie, la même bienveillance dans les cœurs! mais il est permis d'en douter; que de choses se sont passées depuis ces vingt ans!

C'est ici que le rôle du clergé va être difficile à remplir, car il aura à se préserver d'une servilité obséquieuse qui serait déplacée, autant que d'une attitude hostile qui n'est ni dans son esprit ni dans sa position. Il doit s'attendre à être attentivement observé par l'esprit de dénigrement qui s'attache incessamment à lui nuire. S'il est empressé, louangeur, il est à présumer qu'on l'accusera de dissimulation. S'il s'abstient de se montrer, ou si, se montrant, il garde sa dignité et cette contenance calme et solennelle qui lui convient si bien dans les luttes d'opinions et de partis, on dira qu'il est séditieux. La moindre parole sera commentée dans le sens d'une adhésion ou dans celui d'une attaque. Des deux côtés il y a difficulté. L'esprit irréligieux, la malveillance, sont des ennemis avec lesquels il faut se décider à avoir toujours tort. Ils ne tiennent aucun compte ni des positions, ni des intentions. Le clergé ne fait ni ne défait les révolutions; il est hors la sphère des tempêtes politiques. Il ne lui appartient pas de trancher des questions qui s'agitent hors de lui et sans lui. Confiné dans les intérêts de la religion et le soin des âmes, il tient dans ses mains le seul lien qui maintienne encore une société divisée. Il ne s'est pas formé jusqu'ici dans le temple une droite, une gauche et un juste-milieu. Dans les temps de discorde il n'existe, pour le clergé, que la communion ou la communauté des fidèles.

Dans cette situation et dans le but même de sa haute mission, toute d'amour et de charité, le clergé ne doit embrasser aucune opinion hostile à une autre opinion, ni se porter du côté d'un parti menaçant pour un autre parti. Son devoir est de maintenir l'unité religieuse, jusqu'à ce que l'unité politique soit rétablie et la paix signée entre les factions. Bien entendu qu'ici nous ne voulons parler du clergé que comme corps; car, pour chacun de ses membres, nous n'entendons pas faire abstraction de la conscience, des lumières de l'esprit, et des principes qui leur appartiennent comme citoyens de l'Etat. Mais dans la position où l'a mis la révolution de juillet, après les cruelles épreuves auxquelles l'ont soumis la république et l'empire, la restauration et le système nouveau, lorsqu'il a vu surgir et tomber tant de pouvoirs et de systèmes, de gouvernemens et de partis, le clergé n'a qu'une ligne à suivre: c'est celle qui lui a été indiquée, il y a onze siècles par l'illustre pontife Grégoire III. « La religion, écrivait-il, craint la main de l'autorité. Elle ne se mêle pas plus de la puissance temporelle des autres princes que les princes ne doivent se mêler des affaires spirituelles. Enfin le sacerdoce est le médiateur et le mur mitoyen entre l'Orient et l'Occident. »

Cette belle image du *mur mitoyen* suffit pour marquer la place du clergé entre les partis figurés par l'Orient et l'Occident. Ce mur ne peut être divisé que par la pensée; il est utile à tous, et pourtant il n'appartient en particulier à personne. Objet de respect de part et d'autre, il est une barrière contre les passions qui viennent s'éteindre à ses pieds. Ainsi, dans les occasions semblables à celles dont nous nous occupons, les ministres de la religion se trouvent d'autant plus élevés au-dessus des autres hommes, qu'ils ne descendent point dans l'arène de leurs disputes, et que l'hommage qu'ils rendent au pouvoir n'est que l'accomplissement des doctrines qui, depuis J.-C., ont été la règle constante de l'église de Rome.

Nous pouvons au surplus nous en rapporter à l'épiscopat français. Il serait téméraire de lui don-

ner des conseils; et ce que vient d'exprimer un homme du monde n'est qu'un sentiment inspiré par la confiance qu'il a dans les lumières, la sagesse et la haute prudence des vénérables chefs du clergé de France. A aucune époque peut-être, ils ne se sont montrés plus unis, plus animés d'un dévouement sans bornes aux intérêts de la religion, et à la paix et à la concorde parmi les chrétiens.

Cette paix dans le domaine religieux ne sera point troublée, il faut l'espérer; car tandis qu'une sorte de trêve paraît être consentie par les opinions les plus opposées à l'autorité spirituelle, les intelligences se jettent dans des spéculations politiques, dont les conséquences ne paraissent pas devoir troubler les œuvres pacifiques de l'Eglise.

L'ère des *réformes* va s'ouvrir: ce mot est devenu le ralliement des divers partis. On compte, quant à présent, trois *réformes* : la réforme électorale, la réforme financière et la réforme commerciale. Grâce au ciel, il n'est question dans tout cela d'aucune réforme du culte. Il est bon de remarquer que, dans tout ce mouvement d'idées, on veut la réforme de ce qui a déjà été réformé une dixaine de fois depuis un demi-siècle, et que l'ordre social court grand risque d'être encore un peu plus déformé qu'il ne l'était, plutôt que réformé. Tous ces partis pris par le désespoir d'une cause perdue, peuvent-ils aboutir à un résultat grand et utile? Il y a peut-être trop de passion et pas assez de calme dans ces projets. Le but qu'on se propose semble être de renverser bien plus que de créer et de conserver. Aussi, est-il permis d'avoir peu de confiance dans un avenir qui a des bases aussi fragiles.

La réforme électorale est réclamée par un très-grand nombre d'hommes monarchiques, à qui se sont réunis des hommes de l'opinion libérale. Mais dans cette association d'intérêts politiques plutôt que de principes, il ne faut pas s'en tenir à la surface des choses. Il s'agit de bien comprendre ce que veulent deux influences si hostiles l'une à l'autre depuis 89. Par la réforme électorale, les royalistes entendent le vote des contribuables dans leurs communes, deux et même trois degrés d'élection avec un mandat, la décentralisation, une administration à peu près gratuite, par conséquent les influences naturelles de la grande propriété, des hautes positions sociales, des notabilités dans tous les genres. Ils entendent le gouvernement par la royauté, et l'administration par le pays; une assemblée générale et des assemblées provinciales et locales ayant une même origine, la commune qui procède elle-même de la famille. Il y a là en un mot un ensemble d'institutions dont les bases reposent sur les siècles monarchiques, et qui ont pour objet de substituer à l'action artificielle et violente des partis l'influence des traditions, des mœurs et des idées de la vieille France, rajeunie et retrempée par l'épreuve de deux révolutions.

Mais telle n'est pas probablement la direction de l'opinion libérale dans ses projets de réforme. Il sera difficile de l'enlever à ses idées enracinées de souveraineté du peuple, d'omnipotence parlementaire, de pouvoir constituant des assemblées. Beaucoup de libéraux veulent la réforme électorale, c'est-à-dire le vote de tous les imposés; mais ils entendent des assemblées primaires par canton; des députés nommés directement et sans mandat, avec la toute-puissance de tout changer, jusqu'à la nature et à la forme du gouvernement. Ils veulent une centralisation très-forte, afin de maintenir le principe d'unité qui n'est plus dans l'hérédité et la perpétuité du pouvoir. Ils nient et rejettent l'influence de la commune sur tout le système électoral et représentatif, parce qu'ils croient y voir pour conséquence celle de ce qu'ils appellent le château et la sacristie, c'est-à-dire des grands propriétaires et du clergé qui l'ont due en tous les temps à leur position, à des bienfaits, à l'ascendant naturel, légitime et moral qu'exerce sur les esprits l'autorité des traditions, de la vertu, de l'intelligence, de la protection, et des services rendus à l'humanité.

Les deux partis marchent en ce moment sous une même invocation; mais cette invocation n'est qu'une appellation, et il est bien à craindre qu'ils ne se séparent quand il faudra rédiger le symbole de la réforme électorale et fixer le principe de la souveraineté. Ils peuvent se dire à ce sujet ce que M. Royer-Collard disait, en 1827, à un royaliste: « Nous sommes de la même religion, mais pas de la même communion. »

La réforme financière est une idée plus générale, plus étendue et beaucoup mieux comprise. Il n'en est pas de plus vulgaire, car rien n'affecte un plus grand nombre d'individus dans leurs intérêts matériels. Réduire les dépenses de l'Etat afin de diminuer les charges des peuples, telle est l'expression triviale et prosaïque de ce genre de réforme. C'est ce qui avait fait, sans doute, que, sous l'ancienne monarchie, le consentement de l'impôt avait été attribué à tous les imposés; ce qui n'emportait pas le droit de faire des constitutions et des lois philosophiques, le plus grand effort et la combinaison la plus profonde de l'esprit humain. Quoi qu'il en soit, la réforme financière est presque généralement convenue, car elle est devenue une nécessité, même pour le parti qui y a le moins de tendance, parce qu'elle doit affaiblir et limiter son pouvoir. Sous ce rapport, il y a véritablement crise, et crise plus sérieuse que dans la réforme électorale et commerciale. On va au plus pressé, et c'est bien juste: la réforme électorale, d'ailleurs, est liée de bien près à la réforme financière. Les peuples n'ont jamais demandé les assemblées générales de la nation que quand ils se sont sentis frappés par cette

plaie des profusions et des dilapidations. Lorsque Louis XII fit la remise d'une partie des impôts, les Etats lui décernèrent le titre de Père du peuple, et le prièrent de gouverner en père, c'est-à-dire sans scrutins et sans phrases.

La réforme commerciale n'est pas bien définie par ceux qui la demandent; car, sans doute, ils ne veulent ni anéantir la plus belle branche des revenus de l'Etat, ni ruiner les industries nationales, qui ne pourraient soutenir les concurrences étrangères. Personne, sans doute, excepté quelques jeunes écrivains qui ne doutent de rien, n'a dans la pensée de proclamer l'emancipation et le vote universel du sucre, du café, du coton, du fer, du drap, de la laine, de la toile, de la soie et autres matières. Il y a lieu, tout au plus, à reviser les réglemens et les tarifs qui régissent les intérêts agricoles et manufacturiers à l'entrée et à la sortie, et d'établir pour chaque objet une balance équitable. Mais c'est là un soin qui est de tous les temps et qui doit exercer la surveillance continuelle des gouvernemens. Cela ne peut pas s'appeler une réforme; car, après l'avoir faite, il y aurait encore à réformer, et la constitution commerciale serait à recommencer au bout de quelque temps comme les chartes octroyées.

En voyant que cette sorte de réforme est invoquée par les hommes qui repoussent la réforme électorale et se soucient très-médiocrement de la réforme financière, on est porté à penser qu'il n'y a ici qu'une ruse de guerre destinée à dérouter l'opinion et à faire pièce aux deux autres classes de réformistes. Le juste-milieu aura dit : Puisque les têtes sont à la réforme, jetons-leur-en une pour les occuper. Si les esprits peuvent mordre à cet hameçon, nous sommes sauvés. C'est le chien d'Alcibiade avec sa queue coupée, lancé dans la foule des Athéniens.

La politique extérieure n'a rien offert de bien important pendant le cours de cette semaine. Pendant que les colléges électoraux espagnols élisent des députés sous l'influence d'un ministère de juste-milieu, la garde nationale s'organise à Madrid. L'esprit d'imitation se propage comme le choléra qui, après avoir visité les provinces d'Andalousie et de Léon, rétrograde, et semble vouloir envahir les deux Castilles. Des forces considérables ont quitté Madrid, et marchent vers la Navarre et l'Arragon où de grands coups vont être portés. La régente paraît vouloir offrir aux Cortès, qui vont s'assembler, la cessation de la guerre civile comme un trophée. Il est temps que les voies de fait et toute cette inutile effusion de sang finissent : elles n'ont d'autre effet que de donner de la force aux pouvoirs contestés. Depuis qu'il n'y a plus en France de guerre civile, l'opinion a marché à pas de géant. S'il y avait eu, pendant les élections, une prise d'armes dans l'Ouest et des émeutiers dans la rue Saint-Denis, pas un homme de la droite ou de la gauche n'eût figuré à la Chambre.

La clôture du congrès de Vienne et les négociations entre le gouvernement helvétique d'une part, le Piémont et la Confédération germanique de l'autre, négociations poussées avec une extrême vivacité, et dans lesquelles la diète suisse va intervenir: tels sont les faits les plus dignes d'attention au dehors quant à présent. Nous aurons quelques considérations à présenter à cet égard dans notre prochain article.

P. S. Le ministère bat en retraite sur la question de la convocation et de la constitution de la chambre. Il fait annoncer que l'on vérifiera les pouvoirs s'il se présente un nombre suffisant de députés, et qu'autrement la prorogation aura toujours lieu. Mais, par là même, il semble inviter ses amis à ne pas répondre à l'appel. Ce serait une nouvelle déception; la Charte particulière de la Chambre, donnée par Louis XVIII, en 1814, veut qu'en cas de convocation tous les députés se rendent à leur poste. On pense généralement qu'il y aura réunion nombreuse, discours, adresse et vérification des pouvoirs.

NÉCROLOGIE.

M. Choron, directeur et fondateur de l'école royale de musique religieuse, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de l'Institut, est mort cette semaine dans son établissement, rue de Vaugirard.

M. Choron était un de ces hommes rares aujourd'hui, qui, dès qu'une idée utile et de grande portée a frappé leur esprit, s'en passionnent profondément, et pour la produire, pour la mettre en relief aux yeux de tous, lui font généreusement un piédestal de tout ce qu'ils possèdent, fortune, existence et avenir. La restauration de la musique religieuse, trop négligée depuis la révolution, voilà qu'elle était l'idée de M. Choron, idée large, chrétienne et artistique, et d'un immense développement. Il éprouva bien quelques traverses: il fut obligé d'abord, par ces nécessités de position qu'éprouvent tous les artistes, de se mettre au théâtre; mais là, tout en conduisant ses acteurs, son idée le travaillait, et sa volonté énergique, et roidie contre les obstacles, en élaborait l'exécution.

Enfin, il obtint du gouvernement quelques fonds, et l'autorisation d'ouvrir son conservatoire de musique religieuse, louable institution qui avait pour but, d'abord de former pour les églises de France des compositeurs bien penétrés du genre, et nourris de l'étude des modèles; et aussi des chanteurs capables de propager les saines traditions du chant

ecclésiastique; puis de faire connaître et de populariser la musique sacrée, composée par quelques hommes de génie : sanctuaire ignoré de toute cette foule qui ne connaît d'autre musique que celle des bals et des théâtres. Sous ce dernier rapport, M. Choron a pleinement réussi. Les admirables créations d'Hiændel et de Palestrina étaient inconnues en France; ce fut une révélation. Chacun se rappelle l'effet de ces concerts de musique religieuse où des masses vocales, à peine guidées par quelques instrumens, exécutaient avec une précision miraculeuse des chants d'une suavité dont toute la musique théâtrale ne donnait aucune idée. On se rappelle encore ce magnifique *Stabat*, si déchirant d'impression, chanté le jeudi-saint dans l'église de la Sorbonne. Les chanteurs eux mêmes étaient émus: c'est qu'ils la sentaient, bien cette musique sacrée, les élèves de M. Choron : c'était leur étude, leur passion, et ils en avaient intimement pénétré toute la profondeur.

En outre, M. Choron avait publié un *Corpus cantus ecclesiastici* à trois parties simplifiées, qui indique une connaissance complète des secrets de l'harmonie, et du genre qui convient à la musique d'église.

A la révolution de juillet, l'établissement cessant d'être encouragé, commença à dépérir; l'allocation suffisait à grand peine aux besoins. M. Choron, naturellement irritable, en souffrit, sa santé s'altéra; il végéta ainsi pendant les trois ans qui vinrent ensuite. Enfin, cette année il demanda aux Chambres une augmentation qui devint pour l'école une question de vie ou de mort. Vers les premiers jours de mai, pour donner la mesure de ses forces et mériter une décision favorable, il fit exécuter l'oratoire de Schneider, *le Jugement dernier*. Déjà il était très-souffrant; ce morceau n'eut pas le succès qu'il en espérait. Ses forces déclinèrent rapidement, et il a succombé il y a quelques jours, ne laissant à sa veuve qu'un nom estimable et le souvenir affectueux de tous ceux qui furent ses élèves.

Madame la vicomtesse de Larochefoucauld, fille de M. le duc Mathieu de Montmorency, est morte le vendredi 27 juin, à Paris, dans la force de l'âge, à la suite d'une longue maladie. Héritière des vertus et de la piété de son père, elle avait été instruite dans la religion par M. l'abbé Borderies dont elle avait suivi les catéchismes à Saint-Thomas-d'Aquin. On sait quel était le talent de M. Borderies pour ce genre d'instruction. De plus, mademoiselle de Montmorency, en épousant le fils de M. le duc de Doudeauville, était entrée dans une famille que dirigeait un prêtre distingué aussi par ses mérites et ses vertus, M. l'abbé Legris-Duval. C'est en suivant les exemples qu'elle trouvait dans les deux familles, et les conseils d'hommes si sages et si éclairés que madame de Larochefoucaud s'éleva elle-même à une haute vertu. Simple dans ses manières, elle ne connaissait pas d'autre bonheur que de remplir tous ses devoirs de chrétienne, de fille, d'épouse et de mère. Fortifiée par la religion, elle a vu la mort avec résignation, ce ne serait pas assez dire, mais avec *une espérance pleine d'immortalité*, comme dit l'auteur du Livre de la Sagesse. Elle laisse dans la douleur son mari, M. le vicomte de Larochefoucauld, élève de M. l'abbé Duval; avec lui cinq jeunes enfans doués de tous les avantages de la nature; une mère, madame la duchesse Mathieu de Montmorency, et même une aïeule, la mère de M. le duc Mathieu, qui perd ainsi celle qui lui retraçait son fils. Mais, au milieu de leur amertume, ces illustres personnages trouvent un puissant sujet de consolation dans la vie et la mort de celle qu'ils pleurent, dans sa piété, dans ses bonnes œuvres, dans sa vertu si pure, et dans son âme si élevée.

Nous avions à peine achevé de tracer ces lignes, que nous appprenions la mort d'un des fils de M. le vicomte de Larochefoucauld. Ainsi, la mort a frappé deux fois dans une des plus nobles maisons de France, à quelques journées d'intervalle. Beauté, richesses, illustration de race, innocence, jeune âge, elle n'a rien épargné. Puisse M. de Larochefoucauld trouver dans la religion, à laquelle il est demeuré si fidèle, des consolations nouvelles pour une si haute infortune! Personne plus que nous ne partage cette douleur, nous, que tant de preuves d'une bienveillance intime, reçues au temps de sa prospérité et de ses grandeurs, attachent à M. de Larochefoucauld, par les liens de la reconnaissance.

Ainsi que monseigneur l'archevêque de Paris, monseigneur l'évêque de Nancy a voulu examiner par lui-même l'ingénieux mécanisme de l'orgue de M. l'abbé Cabias, dont nous avons parlé dans nos numéros des 3 et 22 juin. Monseigneur s'est rendu à cet effet à l'exposition. Après avoir examiné avec une attention toute particulière le meuble exposé, compris sous le n° 1223, il fit des questions nombreuses et répétées à l'inventeur, et essaya lui-même le clavier simplifié, en présence d'une réunion aussi nombreuse que celles qui se formaient chaque fois qu'on touchait ce bel instrument. Sa Grandeur fut très-satisfaite du résultat ob-

tenu, en témoigna et de suite sa satisfaction verbalement à M. l'abbé Cabias, auquel elle écrivit le lendemain pour le féliciter sur une découverte aussi précieuse pour l'église.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

— On regarde comme certaine la nomination de M. l'abbé Naudo à l'évêché de Nevers. Cet ecclésiastique professait au séminaire de Carcassonne, avant le rétablissement de l'évêché de Perpignan.

— M. l'abbé Demerson, premier vicaire de Saint-Eustache, a été nommé, par M. l'archevêque, à la cure de Saint-Séverin. Il est remplacé à Saint-Eustache par M. l'abbé Laurentie. M. l'abbé Demerson a été installé cette semaine. Le zèle du nouveau pasteur trouvera à s'exercer, non-seulement contre les incrédules ou les indifférens, mais encore contre les restes d'une vieille secte (le jansénisme), qui semble s'être donné rendez-vous dans la paroisse de Saint-Séverin.

— Le diocèse de Meaux vient de voir un exemple de zèle assez rare aujourd'hui. L'église de Caisy, annexe du Plessis-l'Évêque, était tombée en ruines. Les habitans conçurent le projet de la relever. Ce fut une émulation pour concourir à cette bonne œuvre. Tous souscrivirent volontairement pour cette dépense, qui s'élève à 5,000 fr. L'église est achevée, et assez grande pour une population d'environ deux cents âmes. Le 29 juin dernier, M. Gallois, curé-doyen de Dammartin, chargé par M. l'Évêque de bénir l'église, a fait la cérémonie, assisté de plusieurs ecclésiastiques, et au milieu d'un grand concours de fidèles. M. le doyen a adressé à son nombreux auditoire un discours dans lequel il a félicité les catholiques de ce petit village de leur zèle à relever les autels, tandis que l'impiété, ailleurs, renverse les croix. De tels spectacles de religion consolent un peu des scandales trop fréquens dont nous sommes témoins.

—Un ecclésiastique du séminaire du St.-Esprit, M. l'abbé Hardy, s'est embarqué ces jours derniers à Nantes pour Cayenne, où il va remplir les fonctions de missionnaire. Grâces aux soins d'une sage administration, l'état des choses s'est amélioré dans cette colonie depuis quelques années.

— On sait que le gouvernement anglais a demandé, il y a déjà quelques années, au Saint-Siége de pourvoir aux besoins des catholiques de ses colonies; et nous avons vu que des évêques avaient été envoyés comme vicaires apostoliques à l'île de Terreneuve, à Hallifax, à l'île de La Trinité pour les Antilles anglaises, à l'île Maurice. La propagande vient récemment d'envoyer des missionnaires dans le Bengale, qui jusqu'ici était desservi par des Augustins portugais dont on avait peu à se louer; elle a fait choix des jésuites. Ce sont eux qui soigneront cette mission qui embrassera Calcutta et tout le gouvernement de ce nom. Ces jésuites sont déjà désignés, et quelques-uns ont dû s'embarquer pour leur destination. La plupart sont Anglais ou Irlandais. Il y a en outre un évêque chargé des établissemens anglais de la côte du Malabar. M. Prendergast, évêque catholique et vicaire apostolique pour ces établissemens, a sous sa juridiction 48 églises e 127,000 chrétiens du pays. Il écrit que les soins des missionnaires de la société biblique sont à peu près en pure perte. et que leurs succès sont chimériques. Il a pris ses précautions pour préserver son troupeau de leurs efforts. Il n'a pas ouï dire qu'ils aient converti un seul païen. Quelques pauvres, païens ou chrétiens, vont à leurs écoles, mais seulement pour recevoir la portion de riz qu'ils distribuent par semaine. Quand les distributions cessent, les écoles sont désertes. Dans la mission, les bibles mêmes ne sont pas reçues. Dans les diocèses de Cranganor et de Cochin, le succès des missionnaires se borne à répandre des bibles qu'on ne lit pas, et qui ne servent qu'à envelopper les drogues des épiciers auxquels on les vend presque pour rien.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

— EXTÉRIEUR. On sait que le roi de Danemarck vient de donner une constitution à son royaume; les états vont se réunir pour s'occuper d'une organisation communale. En Espagne, les élections pour les cortès ont eu lieu en même temps que celles de France pour la chambre des députés. Le nouveau décret de don Pédro convoque les cortès portugaises pour le courant de l'automne; en Angleterre, en Belgique, en Hollande et dans plusieurs états d'Allemagne, fonctionnent aussi des gouvernemens représentatifs, et on parle même de l'établissement de deux chambres législatives à Naples. En Espagne, en Portugal et en Angleterre, il s'agira de réformes politiques et religieuses; en France. la réforme parlementaire commencera à poindre dans la session prochaine. On ne saurait donc nier que, vers les derniers mois de cette année, la politique ne doive prendre du mouvement et de l'intérêt.

— On vient de recevoir la nouvelle de l'arrivée à Gênes de la frégate anglaise le *Stag*, sur laquelle est embarqué don Miguel.

L'éloignement de don Carlos ne paraît pas avoir découragé les royalistes. A l'affaire de *las Hermanas*, ils se sont battus avec un acharnement incroyable et qui ferait honneur aux troupes les mieux disciplinées; aussi les chefs se montrent pleins de confiance et font des préparatifs pour recevoir avec vigueur le corps d'armée qui arrive à marches forcées des frontières de Portugal. Zumalacarréguy concentre ses forces dans la vallée de Barande; Segatibelza prend position dans la vallée de Bastan : si c'est le dernier acte du drame qui se prépare, tout annonce qu'il sera terrible.

— Voici de quelle manière les gouvernemens doctrinaires entendent la liberté des opinions: Le marquis don Gomez de Labrador, le doyen de la diplomatie, l'un des ministres du congrès de Vienne, naguère ambassadeur d'Espagne à Rome, ayant écrit à la reine régente une lettre contenant de respectueuses observations sur l'état des affaires dans le royaume, vient d'être privé de ses traitemens et pensions, et de recevoir la défense de porter aucun des ordres d'Espagne dont il a les titres.

INTÉRIEUR. — Les élections sont terminées, et toutes les nominations connues, moins celles de la Corse, qui ne se feront que le 5 juillet. On peut

donc à présent indiquer à peu près la force respective des partis qui formeront la chambre nouvelle, sans une certitude complète pourtant; car les journaux sont pleins, chaque jour, de rectifications rendues nécessaire par une précipitation trop grande dans les jugemens qu'ils ont portés, et sur le nombre et sur la qualité des nouveaux élus.

Il n'y avait dans la dernière chambre que quatre ou cinq légitimistes, qui ont tous été réélus, moins M. Laugier de Chartrouse.

D'après le calcul le plus exact, il résulterait que l'opinion légitimiste compte en ce moment vingt-cinq représentans et sept qu'on croit devoir faire partie de l'opposition dans le même sens. Il est, de plus, probable que des candidats de l'opinion légitimiste seront élus dans les quatre colléges qui font double emploi. Voici les noms:

M. Berrier, élu quatre fois, à Marseille, à Toulon, à Toulouse et à Issengeaux, M. de Lamartine deux fois, à Bergues et à Mâcon. M. Gras de Préville et M. Valette des Hermeaux réélus à Tarascon et à Marvejevols. Les nouveaux sont M. Hennequin, avocat, élu à Lille; M. Blin de Bourdon, ancien prefet, élu à Doullens; M. Jacqninot-Panpelune, ancien procureur-général, élu à Tonnerre; M. de la Boulie, ancien avocat-general à Aix, élu à Marseille, M. Alph. d'Hautpoul, élu à Montpellier; M. de Ranchin, ancien député, élu à Lavaur; M. Cuny à Epinal, M. Dagabé, avocat de Toulouse, à Foix; M. Ailhaud de Brisis à Montélimart; M. le docteur Libert à Alençon, M. de Balsac à Villefranche; M. Gardès, avocat, à Albi; M. Bernardi à Carpentras; M. Girod de Langlade à Issoire; M. Edmond de Monnecove à St-Omer; M. Eugène de Grasset à Pézénas. M. Reybaud à Arles; M. de la Condamine à Martel; M. Jacquier de Terrebasse à Vienne; M. Durosier à Feurs; M. d'Angeville à Belley.

Plusieurs journaux admettent dans cette catégorie M. Bourdeau, ancien garde-des-sceaux sous la restauration, élu à Limoges; M. Royer-Cullard, ancien président de la chambre, élu à Vitry, et M. Agier, conseiller à la cour royale de Paris, élu à Parthenay, tous trois des 221; et parmi les nouveaux, M. Janvier, élu à Montauban; M. Sauzet à Lyon et à Villefranche; M. de Pontevès à Brignolles, et M. le comte de Saint-Florent à Gouzon.

L'opposition républicaine a perdu ses partisans les plus déclarés, MM. Audry de Puyraveau et Voyer-d'Argenson, membre de la Société des Droits de l'Homme; Garnier-Pagès, Laboissière, de Ludre, de Corcelles, Bachelu, de Thiars. M. Cabet ne pouvait être réélu.

MM. Salverte, Daunou, Mérilhou, le général Bertrand, Aug. Portalis, Bavoux, Bryas, Chardel, Duchaffault, Jousselin, Nicod, Bérard, Chamarande, Coulmann, Duris-Dufresne, Gauthier de Rumilly, Das-Cases père, Marchal, Pourrat, Renouvier, Mercier, Joly, etc., de l'opposition n'ont pas été réélus. Un journal en compte 70 dans ce nombre.

L'opposition libérale aura cependant encore sur les bancs quelques uns de ses chefs et des orateurs véhémens: MM. Larabit, Arago, de Tracy, Lherbette, Pagès (de l'Arriége), de Cormenin, Isambert, Dupont (de l'Eure) et Laffitte.

En résumé, sur 459 membres dont la chambre doit se composer, en déduisant les 2 de la Corse et les 26 colléges qui devront envoyer de nouveaux députés, il y a 431 noms d'indiqués dans la liste qui vient d'être publiée; 265 membres de la dernière chambre ont été réélus, et 166 ne l'ont plus été.

Le *Moniteur* dit que, dans l'ancienne Chambre, la majorité se composait de 250 députés, l'opposition de 150 et la partie flottante de 59. Il trouve que sur 162 des 166 membres sortis de cette dernière chambre, l'opposition en a perdu 82, la portion intermédiaire 15, et la majorité 65; encore parmi ceux-ci, la moitié ne se serait plus présentée aux suffrages, tandis qu'il n'y a que 12 des 82 membres écartés de l'opposition qui n'aient pas brigué la réélection; les 70 autres ont été repoussés par les électeurs. La même feuille officielle croit que, dans la nouvelle Chambre, l'opposition, compris les légitimistes, ne sera que de 90 membres au lieu de 150; que la portion intermédiaire pourra être également de 50; qu'enfin la majorité se composera de 320 députés au lieu de 250.

— Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt le mandat suivant,

Offert au Candidat indépendant de l'arrondissement de Lavaur et accepté par lui avant sa nomination comme député.

En mon âme et conscience devant Dieu et devant les hommes, je déclare accepter les fonctions de député de l'arrondissement de Lavaur, aux clauses et conditions suivantes, que je promets de remplir avec franchise et loyauté.

1° Je prononcerai les paroles du serment politique, si je suis contraint de le prêter à la chambre, comme les auront prononcées mes commettans au collége électoral, dans le seul but de jouir de leurs droits et de remplir un devoir.

2° Je poursuivrai l'abolition du serment politique des électeurs, des députes et des pairs, comme attentatoires à la morale publique et à la Charte jurée par Louis-Philippe: je proposerai que la loi du 31 août 1830 ne soit applicable qu'envers les delégués du chef de l'état.

3° Je demanderai par tous les moyens légaux les conséquences du dernier paragraphe de la déclaration des 219 députés et des deux premiers articles de la Charte, c'est-à-dire la destruction de la législation électorale *qui octroie à quelques Français des droits qui appartiennent à tous les imposés essentiellement.*

4° Je m'efforcerai de prouver que le droit public actuel des Français, sous un régime de liberté et d'égalité, ne peut pas être plus restrictif du nombre des électeurs et des libertés des peuples, que leurs droits, avant 1789, contre lesquels tout ce qui pourrait être fait serait nul de soi, et qui admettaient huit millions d'électeurs pour la formation des états-généraux du royaume.

5° Je ne reconnaîtrai en principe d'autre base de la représentation du pays que le pays imposé, sans autres garanties que celles de la majorité des man-

dataires et des commettans, de la résidence du député ou du paiement de ses contributions, dans l'arrondissement qui le nomme.

6° Je proposerai l'incompatibilité légale et absolue des fonctions de député avec la possession d'un emploi quelconque salarié par l'état : il est immoral de recevoir un traitement sur le budget qu'on a voté soi-même.

7° Je demanderai l'abolition des listes électorales qui corrompent également les citoyens et le pouvoir : *l'impôt ne peut être consenti que par ceux qui le paient*, et leurs noms sont suffisamment inscrits aux rôles des contributions publiques.

8° Je m'opposerai au retour de l'hérédité de la pairie, également fatale aux rois et aux peuples. J'emploierai tous mes efforts pour faire rendre aux mots politiques leur véritable acception.

9° Je contribuerai, en tout temps et en toutes choses, au rétablissement du droit commun, à l'abolition de tous les monopoles, au pouvoir des familles par le respect de la puissance paternelle et de la liberté d'enseignement, à l'ordre dans la commune par la liberté municipale, au repos dans l'état, par la diminution des charges publiques, l'inviolabilité de la propriété, la haine de l'arbitraire, la liberté individuelle, la liberté de la presse ; je chercherai seulement dans les voies légales le remède à toutes les illégalités. Député de la France, ce sera toujours pour elle et par elle, *consensu omnium*, que je rappellerai tous les principes qui lui sont propres ; mandataire fidèle, j'aurai pour mission spéciale de réclamer, aussitôt et sans cesse, la réforme électorale et les droits politiques des Français.

10° Je promets de n'accepter aucune fonction publique salariée ; et, pour ôter tout prétexte quelconque aux sollicitations qui pourraient m'être faites, et donner un exemple utile à suivre à l'avenir, je renonce *par exprès*, et pendant l'espace de sept années, à partir du vingt-un juin, en faveur de l'hospice de Lavaur, aux émolumens de toutes les places que j'aurais le malheur d'occuper pendant ce temps.

Le présent mandat, en onze articles, signé de ma main, comme condition préalable avant mon élection, *et sine quâ non*, me servira de règle pendant toute la durée de mes pouvoirs, puisque mon caractère public tient à son accomplissement.

Que Dieu me soit en aide pour exécuter mon mandat sans crainte et avec fidélité !

Fait à Lavaux, le 21 juin 1834.

Le baron DE RANCHIN.

— Une sorte de congrès littéraire va se tenir à Berlin pour arrêter un réglement uniforme qui garantisse la propriété des auteurs et des libraires dans toute la langue allemande. Un comité de libraires allemands a été formé à Leipsick, et déjà il y a échange de protocoles entre ce comité et la commission de Berlin. Un gouvernement qui voudrait s'occuper des intérêts français provoquerait une pareille négociation avec la Belgique et la Suisse qui s'approprient nos meilleures publications dès qu'elles paraissent.

— M. Reys, ancien curé de Saint-Gelais, poursuivi par M. le procureur du roi Bodin, pour un article inséré dans le *Vendéen*, avait été mis en prévention par MM. les juges de Niort. La chambre des mises en accusation de la cour royale de Poitiers vient de déclarer qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre cet ecclésiastique.

ÉCONOMIE SOCIALE.

DE L'IMPÔT DU SEL.

Les considérations que nous avons développées dans nos deux premiers articles, montrent avec quelle prudente réserve il faut se livrer aux innovations en matière d'économie publique, même sur les points qui paraissent les mieux établis par la science, et par suite, quelle mesure il faut apporter dans la modification des impôts destinés à agir sur le sort des industries nationales et de tous les intérêts acquis. Mais il est des impositions d'une autre sorte auxquelles ces maximes ne sont point applicables, parce que leur suppression même subite ne pourrait influer sur le sort d'aucune industrie, d'aucun établissement existant. Les impôts qui pèsent sur les denrées indigènes de première nécessité, comme le sel et les boissons ne se légitiment pas comme ceux dont nous avons déjà parlé, par la nécessité de repousser pour nos produits la concurrence des produits exotiques. Leur seule raison se trouve dans la nécessité de pourvoir aux dépenses de l'administration et des engagemens du pays. Leur existence est un mal qu'il faut subir, mais qu'il ne faut subir qu'autant que dure la nécessité qui le fait naître. La règle à leur égard doit donc être qu'il faut les supprimer ou les restreindre, à mesure qu'ils cessent d'être nécessaires, qu'il faut les remplacer, s'ils sont trop onéreux ou trop mal assis, par des impôts plus justes et mieux combinés ; enfin, que si leurs inconvéniens surpassent leur utilité, il faut à tout prix les détruire. Nous appliquerons également ces principes à quelques exemples choisis parmi cette sorte d'impôts ; ce sera pour nous l'occasion de développer quelques nouvelles maximes.

De tous les impôts qui pèsent sur les classes inférieures, il n'en est pas de plus injuste, de plus déplorable, de plus odieux ; il n'en est pas contre lequel nous devions nous élever davantage, nous, les représentans des protecteurs naturels des pauvres, que l'impôt du sel. L'impôt du sel, en frappant indistinctement tous les consommateurs, pèse avec autant de poids sur le pauvre, qui peut à peine le satisfaire, et sur le riche, pour lequel il n'est qu'une charge inappréciable. L'impôt du sel porte sur une denrée d'une indispensable nécessité pour le pauvre, des mets duquel il est souvent le seul assaisonnement. Nous concevons l'impôt sur les boissons, tout en admettant sa réductibilité à mesure que les charges de l'Etat le permettront par leur diminution. Pour le pauvre, les boissons peuvent, en toute

rigueur, n'être pas considérées comme une dépense nécessaire à son existence; mais le sel est indispensable aux premiers besoins de la santé et de la vie, et l'impôt qui en élève la valeur au point d'en rendre l'usage très-dispendieux pour les pauvres habitans des campagnes, et d'en restreindre l'emploi pour cent produits dont il augmenterait la valeur, est un des plus déplorables qui aient été inventés.

Malheureusement c'est cette nécessité même de la denrée qui frappe l'impôt du sel; c'est la facilité avec laquelle elle est atteinte par les agens du fisc, qui, en rendant cet impôt très-commode et très-productif, engage les gouvernemens à le conserver, malgré la réprobation unanime qu'il a toujours soulevée. Son existence ne date pas d'hier. Les historiens parlent de son établissement dans la république romaine, deux cent treize ans avant l'ère chrétienne (1). En France, il est un de ceux dont l'origine est la plus ancienne; elle remonte en 1286, sous Philippe-le-Bel (2). Qui n'a entendu retentir dans notre histoire les vives réclamations qui se sont élevées dans tous temps contre les gabelles? Alors sa perception ne fut pas uniforme pour toutes les provinces du royaume. Nulle dans les unes, elle s'élevait souvent dans les autres au quadruple de la taxe actuelle. Les lois de 1790 l'abolirent; mais il fut rétabli par un décret du 16 mars 1806, et sauf une réduction qui fut faite en 1814, sur le montant de la taxe, il a continué d'être maintenu depuis, malgré les nouvelles et plus vives réclamations dont il a été l'objet. Aujourd'hui, sa longue carrière nous paraît à peu près terminée; car trop de raisons et trop de voix s'élèvent contre lui et à la première discussion sérieuse dont il sera l'objet, en tout ou en partie, il succombera.

La taxe sur le sel augmente prodigieusement le prix de cette denrée, puisque la loi du 17 décembre 1814, qui l'a réduite, la maintient encore à trois décimes par kilogramme. On voit que la suppression de cette taxe réduirait le prix du sel, selon les localités, des deux tiers au moins de sa valeur actuelle. Et combien cette suppression de la taxe n'augmenterait-elle pas la consommation de la denrée? A tel point qu'il est douteux que le trésor perdît rien de ses produits, si, sans supprimer cet impôt on le diminuait des deux tiers, en le ramenant au taux auquel il avait été établi en 1806. Car c'est une observation qui a été faite depuis long-temps en économie sociale que la diminution considérable d'un impôt ne diminue pas toujours sensiblement les revenus qu'il procure au trésor. Avant 1789, la consommation du sel, évaluée à neuf livres par individu, dans les pays de grandes gabelles, montaient à dix-huit livres dans les pays qui en étaient affranchis (3). Nous savons bien que les partisans de la conservation de la taxe nient que cette augmentation de la consommation soit possible. L'administration a même fait distribuer une note à ce sujet, dans laquelle cette opinion est défendue contre l'évidence, par de pitoyables arguties (4). Mais cette observation ne fût-elle pas justifiée par l'expérience, ce serait suffisamment par la raison. La cherté du sel ne fit-elle rien retrancher aux familles pauvres de leur consommation de cette denrée, ce qui malheureusement n'est pas, elle empêche évidemment son emploi à mille usages d'économie domestique, dans lesquels son utilité serait incontestable; elle augmente considérablement le prix des viandes salées, des beurres, des fromages qui sont les mets de luxe du pauvre; enfin, elle est une entrave déplorable au perfectionnement de l'industrie agricole dont elle serait un des élémens les plus utiles et les plus actifs.

Jusqu'ici ç'avait été une chose presque universellement reconnue, que l'utilité de l'emploi du sel comme auxiliaire de l'industrie agricole. L'autorité des plus célèbres agriculteurs; l'autorité, plus forte à nos yeux, de l'expérience des habitans des terres voisines de la mer, semblait avoir élevé cette vérité au rang des axiomes. L'administration elle-même l'avait reconnue dans la note dont nous avons déjà parlé, et déplorait la nécessité où elle se trouvait de ne pouvoir faire exception pour la taxe en faveur des sels employés à l'agriculture ou à l'élève des bestiaux. Depuis quelque temps des doutes sérieux se sont élevés à ce sujet. La chimie s'en est mêlée, et il s'est trouvé qu'en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, la science humaine n'a pas été tout-à-fait d'accord avec la nature. La chimie n'a pas reconnu qu'il y eut une sympathie suffisante entre les élemens essentiels du sel et ceux du sol. La doctrine reçue a donc été presque condamnée au nom de la science, quoi qu'il en soit de la vérité. Mais cette sentence n'est heureusement pas irrévocable; et d'ailleurs, messsieurs les savans eux-mêmes ne sont pas d'accord. Ceux qui repoussent l'emploi du sel dans l'agriculture ne connaissent, disent-ils, aucun fait qui puisse justifier les assertions de ceux qui l'admettent. Ils n'en connaissent pas; mais qu'ils aillent demander aux paysans dont la mer avoisine les prairies, pourquoi ces prairies, malgré leur peu d'apparence, ont une fécondité si prodigieuse, pourquoi leurs bestiaux s'engraissent avec une si merveilleuse rapidité; qu'ils leur demandent quel effet produit l'eau de mer dont ils arrosent leurs terres, les engrois salés dont ils les couvrent. Le moindre habitant des côtes en sait plus à cet égard que tous les chimistes, parce que la nature en sait plus que la science. D'ailleurs, si le sel ne vaut pas comme engrais, il vaut du moins comme destructeur des herbes qui embarrassent

---

(1) *Titus-Livius*, lib. IX.

(2) *Art de vérifier les dates*, an 1286.

(3) *De Monthion, de l'Influence des impôts*, p. 141. V. *J. B. Say*. liv. 3, chap. 9, p. 156, in-nat.

(4) En voici un échantillon. La réduction de l'impôt du sel ne profiterait à personne, dit l'écrivain de l'administration, parce que, 1° dans les grandes villes, la classe malheureuse vit de charcuterie, et le droit sur le sel entre pour peu do chose dans la fabrication de cette denrée; 2° dans les campagnes voisines de la mer, la classe malheureuse vit de poissons salés, préparés avec du sel franc; 3° dans l'intérieur de la France, le paysan est en général à son aise. Nous demandons à tous ceux qui sont quelquefois sortis de Paris, si tous ces faits ne sont pas de la plus notoire fausseté. Dans quelques grandes villes, la classe malheureuse se nourrit-elle de charcuterie? En très-petites portions à Paris peut-être, mais ailleurs? Sur quels bords de la mer vit-on de poisson salé, si ce n'est dans les ports de mer, et à quelle distance du rivage cette consommation s'étend-elle. Enfin, que dire du brevet d'aisance que l'écrivain de l'administration accorde à tous les paysans de France qui n'habitent pas les bords de la mer?

les terres; s'il n'est pas nécessaire à l'accroissement des bestiaux, il l'est du moins bien souvent à leur santé.

Il est une considération toute puissante qui suffirait seule pour démontrer la nécessité de supprimer ou du moins de réduire l'impôt du sel. A tort ou à raison, cet impôt est, parmi les classes pauvres, l'objet d'une haine transmise d'âge en âge depuis des siècles, et qui a gagné peu à peu toutes les autres classes. Cette horreur qu'il inspire et qui est trop forte pour n'être pas fondée sur des motifs réels, est unanime et universelle. Parmi tous les impôts il n'en est pas de plus odieux, quoiqu'il en soit beaucoup de plus vexatoires. Or, pour un gouvernement tant soit peu prudent et sage, ce serait une raison suffisante de le supprimer au plus tôt: car il y a dans les peuples des besoins moraux aussi exigeans et aussi puissans que les besoins réels. L'impôt ne pèse pas seulement sur le peuple par ce qu'il prend, mais encore par les sentimens qu'il soulève, et, parmi les impôts, les plus mauvais, les plus funestes, ne sont pas toujours ceux qui rapportent le plus au collecteur. Nous le répétons, un gouvernement qui tiendrait tant soit peu à se rendre agréable aux masses, devrait se hâter de remplacer l'impôt du sel.

Malheureusement, ce n'est pas un mal imaginaire que celui que la taxe sur le sel fait aux classes pauvres et à l'agriculture: nous pourrions invoquer beaucoup de faits et beaucoup d'autorités. On sait que le parlement d'Angleterre a supprimé la taxe du sel. Le tableau de la détresse et des maladies auxquelles la privation des alimens salés avait réduit les habitans d'une partie du royaume et présenté au parlement par le docteur Paris, n'a pas peu contribué à entraîner sa décision. Nous terminerons par la citation d'un passage de son rapport, et nous n'y ajouterons pour toutes réflexions que cette observation, que la misère n'est pas moins grande dans certaines parties de la France, et que la privation qui résulte pour elles de la taxe du sel ne peut manquer d'y produire les mêmes résultats.

« Il est impossible, disait le docteur Paris, de se » faire une idée de la détresse des classes inférieu- » res, causée par le besoin de sel. Ils sont obligés de » manger leurs pommes de terre sans aucun assai- » sonnement, à moins que le fermier voisin ne » leur fasse l'aumône d'une poignée de sel; on le » conserve soigneusement pour le repas du di- » manche. Ces pauvres gens semblent avoir pour le » sel la passion que les hommes de la ville ont pour » les liqueurs fortes. Ils éprouvent, quand par ha- » sard ils en font usage, une excitation et un bien- » être qu'il est difficile de concevoir sans l'avoir vu. » Les maladies inflammatoires des intestins sont des » maux communs dans cette contrée, et il faut attri- » buer à la diète du pays la présence des vers chez » tous les enfans. Une fièvre régnait dans un can- » ton, elle avait résisté à tous mes efforts; tout à » coup un banc de sardines s'approcha du rivage; » la pêche fut abondante; les magasins de sel s'ou- » vrirent pour ce poisson privilégié, et la fièvre dis- » parut comme par enchantement. »

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

PUBLICATION NOUVELLE

MUSIQUES RELIGIEUSES.

La 2e et 3e livraison de la seconde souscription des chants sacrés ou nouveaux airs de cantiques de M. Poisson, viennent de paraître; la 4e sera livrée au public le 1er juin. Cette musique, qui est adoptée dans les églises et les institutions religieuses de toute la France, offre une variété de chant très-remarquable. Ce que l'on peut dire à la louange du compositeur, c'est qu'il y a entre les paroles et la musique une identité telle qu'il est presque impossible qu'on puisse supposer d'autres chants sur les paroles, ou d'autres paroles sur la musique.

Ces *chants sacrés* ou *nouveaux airs de cantiques* a une ou plusieurs voix (ad libitum) avec accompagnement de piano ou d'orgue (ad libitum), se publient par livraisons séparées du prix de 2 fr. chacune, et se trouvent à Paris chez Henri Lemoine, marchand de musique, rue de l'échelle n° 9. Les personnes qui désireraient souscrire pour la seconde partie de cet ouvrage, devront s'adresser directement chez l'auteur, rue des Cinq Diamans, n° 18, à Paris.

Les personnes qui ont la première souscription pourront avoir la seconde, qui est composée de même, de dix livrisons pour 12 fr., et 12 fr. 75 c. par la poste. Chaque souscription séparée est de 15 fr.

Nous devons aussi à M. Poisson trois nouveaux motets dont un *Magnificat*, un *Inviolata* et un *Ave verum*; ces morceaux sont à trois voix égales et avec accompagement de piano ou d'orgue. On peut se les procurer aux mêmes adresses.

PARIS.—Imprimerie de Félix LOCQUIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 16.

DE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

Il est un principe fondamental sur lequel les ennemis du catholicisme se sont rencontrés dans tous les temps. Ce principe, c'est la souveraineté, l'indépendance absolue de la raison. Pendant une longue suite de siècles, c'est-à-dire depuis la naissance du Christianisme jusqu'à la *réforme*, sauf de rares exceptions, on ne l'admit que par le fait, en résistant aux décisions de l'Eglise, sans ériger cette résistance en théorie générale, sans la proclamer comme la base de l'esprit humain et la condition essentielle de toute philosophie. Aujourd'hui cette barrière est franchie. On veut, en matière de foi, jouir d'une liberté illimitée; la science doit, dit-on, dominer, juger l'autorité, contrôler ses enseignemens; et l'on s'indigne à la seule pensée que l'intelligence humaine soit obligée de s'abaisser jusqu'à *croire*. C'est là ce que l'on nomme avec emphase la nécessité de l'époque, le besoin du siècle. Un journal disait, il y a quelques jours : « Prétendre » conduire les hommes de notre siècle par » l'autorité, c'est commettre le plus étrange » des anachronismes. Pour nous, pour » nos contemporains, il faut des preuves » et non des anathèmes. Les encycliques » les plus exigeantes ne changeront rien à » cette nécessité de l'époque. Tant que » Rome se contentera de dire à ses adver- » saires : *Sic volo, sic jubeo; sit proratione voluntas*, on ne l'écoutera pas et » l'on s'éloignera d'elle en haussant les » épaules. Mais si les amis de Rome, lais- » sant à l'écart leur autorité vermoulue, » consentent à discuter avec les incrédules » sur le fonds même de la religion, s'ils » prennent pour point de départ les faits » intimes, les besoins de la conscience, et » qu'ils amènent ainsi les âmes à la foi, » non à la foi en l'autorité de l'Eglise, mais » à la foi en la vérité du Christianisme, ils » accompliront l'œuvre de fidèles disciples » du Dieu-Sauveur. Ce sera pour le catho- » licisme un excellent moyen de se réha- » biliter devant les générations actuelles. » Tel est le langage du protestantisme et de la philosophie mondaine. Quant à nous, ce *besoin*, cette *nécessité* du siècle, qu'ils signalent de concert, n'est à nos yeux qu'une maladie grave et profonde, à laquelle il est urgent d'apporter remède. Essayons donc de fixer les droits incontestables de la foi, et les limites nécessaires de la science.

D'abord qu'est-ce que la science? qu'est-ce que la foi? Posséder la *science* d'une vérité, en général c'est la connaître dans ses rapports; c'est *voir* comment elle se lie, s'enchaîne, se coordonne avec les autres vérités; c'est l'avoir raisonnée, démontrée, expliquée. S'il s'agit d'une vérité révélée, on en obtient la *science*, en prouvant, à l'aide des lumières naturelles, qu'elle est contenue dans les livres dépositaires de la parole divine. Mais la *foi* consiste dans l'adhésion aux enseignemens d'une autorité divinement instituée, sans qu'aucun examen soit logiquement nécessaire, excepté celui qui a pour objet de constater son infaillibilité.

Ces notions admises, et nul ne saurait en contester sérieusement l'exactitude, comment concevoir que l'on s'obstine à repousser la foi au nom de la science, que l'on cherche à soumettre l'une à l'autre, et que l'indépendance absolue de celle-ci soit considérée comme un droit imprescriptible, inaliénable? Si l'Eglise était une institution purement humaine, si elle exigeait la soumission des intelligences au nom de ses propres lumières, on pourrait sans doute trouver matière à de justes réclamations. Quelque respectables que soient les décisions d'un corps enseignant, ne fait-il entendre que la parole de l'homme, il ne saurait imposer à l'homme d'autre obligation que celle d'un examen plus sérieux, plus approfondi, jamais une obéissance entière et sans restriction. Que servirait d'abdiquer sa liberté au profit d'une autorité incertaine? on ne ferait que changer d'erreurs peut-être; ce serait se dévouer à la servitude et subir un joug illégitime. Illusions pour illusions, mieux vaudraient celles que l'on se ferait à soi-même; à défaut d'autre avantage, l'amour-propre serait au moins satisfait. Mais, il ne faut pas l'oublier, l'autorité catholique se présente à nous, revêtue d'un caractère sacré. Elle ne prétend régner sur les consciences et commander la foi, qu'en vertu d'un privilége divin, qui garantit la certitude de ses paroles, et dont elle offre les titres éclatans à l'examen de ceux qui la méconnais-

sent. Or, ces titres une fois vérifiés, l'hésitation serait non-seulement un crime, mais une folie. Quel en pourrait être le motif? craindrait-on de s'égarer en se laissant guider par une voix que l'on aurait reconnue pour être celle de Dieu même? la raison aurait-elle quelque chance de trouver en défaut la véracité divine? On n'oserait le soutenir.

D'un autre côté, on voudra bien sans doute ne pas refuser à Dieu le pouvoir de rendre infaillible un tribunal, qu'il aurait chargé d'expliquer la révélation et d'en fixer le sens. Dira-t-on que la déférence à ce tribunal renferme quelque chose d'humiliant pour l'esprit humain? Il n'y a d'humiliant que l'orgueil, qui se complaît dans son impuissance, qui aime à chercher la vérité au milieu des ténèbres, au risque de se heurter à toutes les erreurs, sans jamais la rencontrer; et si, dans cet obscur dédale, un flambeau est offert à la raison pour éclairer ses pas errans, sa gloire n'est-elle pas de le saisir avec transport et de marcher à sa lumière? Le besoin d'un appui accuse, il est vrai, notre faiblesse; mais si cette faiblesse est réelle, que gagnerons-nous à la dissimuler? un peu de vanité, peut-être, qui encore sera bientôt confondue par mille écarts honteux et funestes; car l'expérience est là pour l'attester, en dehors du principe catholique il n'existe que désordre, anarchie complète; et les erreurs les plus monstrueuses ne tardent pas à envahir les peuples qui s'en séparent. Regardez le protestantisme; quel amas confus d'opinions contradictoires!..... Au reste, quand la raison serait infaillible, quand il serait vrai qu'après de longs efforts, elle pourrait nous conduire à la connaissance certaine de la vérité, toujours est-il que l'autorité est une voie plus claire, plus prompte, plus facile, et plus à la portée de toutes les intelligences.

L'indépendance de la raison n'est donc pas un droit éternel, inaliénable, et il est possible que la soumission soit pour elle un devoir. On a beau dire, c'est là un principe qui ne vieillit pas; le cours des âges, le changement des circonstances, les dispositions des esprits ne sauraient le modifier: il était vrai au temps des apôtres, il l'est encore au dix-neuvième siècle. On nous permettra donc encore *de tirer du fourreau le vieux glaive de l'autorité*; car la *rouille* n'en peut *émousser le tranchant*. Aujourd'hui, comme toujours, et plus que jamais peut-être, les hommes ont besoin d'être *conduits par l'autorité*. Ainsi, la seule question à résoudre entre nous et nos adversaires est celle-ci: Est-il vrai que Dieu ait établi une autorité enseignante, et cette autorité réside-t-elle dans l'Église catholique? C'est une question de fait trop étendue pour que les bornes de cet article permettent de la traiter ici, et qui d'ailleurs ne tient pas à notre sujet.

Cette question, nous l'avouons sans peine, est du ressort de la science; c'est, appuyé sur ses moyens naturels de connaître, et aidé du secours de l'Ecriture, que chacun de nous est logiquement appelé à la résoudre. Dieu a permis qu'elle fût entourée d'une évidence accessible à tous; en sorte qu'avec une intention droite et une grande simplicité de cœur, il est facile d'y arriver. Les passions peuvent changer en ténèbres la clarté des preuves qui l'établissent; mais il faut bien, après tout, que la foi soit méritoire; et il suffit, pour que la Providence soit justifiée, que l'homme ait devant lui, à sa portée, la voie du salut. Il a la liberté pour choisir.

Toutefois, ce n'est point là que se borne la mission de la science. Après avoir constaté l'autorité qui doit diriger les intelligences en matière de foi, elle a encore à remplir une tâche plus étendue. C'est à elle qu'il appartient de venger la vérité des attaques auxquelles elle est en butte de la part de ses ennemis. L'impiété, pour se délivrer d'un joug qui lui pèse, cherche partout des prétextes à sa révolte. Elle interroge tour à tour le monde physique et le monde intellectuel, et demande à l'une des faits, à l'autre des raisonnemens qui contredisent la révélation. Les efforts du dix-huitième siècle sur ce point sont assez connus. Il est donc essentiel de veiller sans relâche, pour expliquer les faits allégués, pour renverser les argumentations vicieuses. On préserve ainsi les faibles d'une foule de dangers, écartant les obstacles qu'une main perfide sème sous leurs pas. Ce n'est pas tout encore. Si la foi est le premier, le plus important besoin de l'esprit humain, il en est un autre impérieux aussi que l'on doit également satisfaire. C'est cette curiosité naturelle qui nous porte à chercher l'explication de nos

croyances; curiosité légitime sans aucun doute, pourvu qu'elle ne dépasse pas les bornes prescrites. On conçoit en effet qu'après avoir reçu avec obéissance et amour les décisions de l'Eglise, on puisse, sans pour cela révoquer en doute leur certitude, essayer de se les démontrer encore par une autre voie, et d'ajouter au poids de l'autorité, bien qu'il suffise à la foi, toutes les lumières de la raison. La différence est immense entre cette méthode et la méthode protestante, et nous croyons inutile de la faire ressortir.

Décider de toutes les questions de foi d'une manière irréfragable, tel est donc le droit de l'autorité. Constater cette autorité, venger ses enseignemens des objections qu'on leur oppose et les expliquer aux yeux même du fidèle, tel est le domaine de la science, et il faut avouer qu'il est encore assez beau. Mais ici se présente une difficulté. S'il arrivait que des recherches scientifiques parussent contredire quelqu'article de la foi, de quel côté devrait-on faire pencher la balance? Une seule considération suffit pour décider cette question. La science est une œuvre humaine, puisqu'elle est le produit de la raison; sujette en conséquence à se ressentir des faiblesses, des infirmités de notre nature. La foi est au contraire l'œuvre de Dieu... Que l'on prononce.

Maintenant il est facile d'apprécier à leur juste valeur, les déclamations du journal protestant que nous avons cité au commencement de cet article, et les conseils qu'il veut bien nous donner dans l'intérêt de la défense du catholicisme. Une autorité infaillible est la même dans tous les temps, dans tous les lieux, et l'invoquer, après l'avoir démontrée, ne saurait être à aucune époque, un *étrange anachronisme*. Disons plus: si quelquefois au contraire il est pressant d'insister sur ce point, c'est principalement lorsqu'on met à le repousser une plus grande opiniâtreté. Voilà pourquoi M. de Maistre, M. de Bonald et M. de La Mennais *ont moins cherché à établir le dogme, qu'à défendre le principe d'autorité*. Leur regard profond avait sondé la plaie sociale; ils se sont appliqués sans relâche à la faire disparaître, et *les efforts de leur dialectique* sont plus aisés à déclarer *impuissans*, qu'à réfuter d'une manière victorieuse. Nous ne voulons pas parler de leurs opinions personnelles, mais de l'appui qu'ils ont donné à la vérité catholique. Permis donc au *Semeur* et à l'école qu'il représente, de *hausser les épaules* quand la voix de Rome se fait entendre. Nous croyons, nous, qu'il serait plus logique, plus conforme à cette raison que l'on exalte au-dessus de toute idée de discuter avec nous les titres de l'Église romaine à la vénération, et à l'obéissance des fidèles. Si l'on parvient à la convaincre d'imposture, si on lui ravit le privilége divin sur lequel s'appuient ses décisions, on pourra rire des *encycliques et des anathèmes*. Jusque-là nous les prendrons au sérieux; et le seul sentiment avec lequel nous les accueillerons sera celui d'une soumission profonde.

L'article du *Semeur* qui nous a suggéré ces réflexions, avait été écrit à l'occasion de la brochure de M. l'abbé Bautain, *sur l'institution des conférences à la métropole*. M. Bautain vient d'y répondre, dans une lettre où il repousse les éloges que lui adresse l'écrivain protestant, et formule d'une manière plus nette ses idées sur l'enseignement catholique. Comme nous avons entretenu nos lecteurs de certains passages de sa brochure qui nous avaient paru fort étranges, il est juste que nous tenions compte de ses explications qu'il vient de donner. Elles ont pour but d'établir que la méthode proposée par M. Bautain, est seulement destinée à guérir le mal qui ronge notre siècle, à l'aide d'un *traitement spécial*; que ce traitement consiste à asseoir la vérité du Christianisme *sur les faits intérieurs et extérieurs* qui *la font pressentir* et disposent à l'admettre; puis à démontrer l'autorité de l'Église par *l'autorité de la parole divine*, par *son existence et son exercice au milieu du monde depuis dix-huit siècles*. Il n'y a rien dans cette marche qui ne puisse être conforme au principe catholique. Mais il nous semble que M. Bautain avait laissé échapper des phrases qui ne s'accordent guère avec cette interprétation. Nous en avons signalé plusieurs. Dans sa lettre même, on en rencontre quelques-unes qui auraient besoin d'éclaircissemens. « De cette manière, dit-il après avoir rappelé sa méthode, les » hommes qu'on doit instruire admettront » les vérités universelles, dans leur application psychologique et naturelle; ils croiront à la *vérité* du dogme avant qu'on leur » en ait présenté la *formule* qui les rebute-

» rait ; ils y *croiront* avec l'Eglise *qu'ils ne » connaissent pas*, et dont ils ont peur parce » qu'ils ne la connaissent pas. Mais cet en- » seignement, qui n'est après tout qu'une » méthode particulière, ne sera complet et » catholique, *n'atteindra son but*, qu'autant » qu'il aura mené ses auditeurs jusqu'à l'ad- » mission du principe, c'est-à-dire à *l'adhé- » sion libre* au dogme révélé par Dieu et » proposé par l'Eglise; parce qu'alors seu- » lement tous les faits intérieurs et extérieurs » qui leur avaient fait pressentir la vérité » universelle, se résoudront dans la forme » pure et abstraite qui en est l'expression » nécessaire. »

Et plus bas : « Le prêtre qui doit parler » à la jeunesse savante, après l'avoir » préparée par des développemens tout » philosophiques, à recevoir la parole sa- » crée, à l'instar d'Origène et des caté- » chistes de son école, la lui exposera en- » suite dans sa simplicité, dans sa subli- » mité, comme le résumé et le complé- » ment de ce qui lui aura été enseigné jus- » que, là sous une autre forme. Alors la » vertu divine qui est dans cette parole » pourra pénétrer les esprits mieux dispo- » sés; et ainsi, à l'évidence intellectuelle » qu'ils auront acquise par les instructions » antécédentes, pourra s'ajouter la con- » viction, la *certitude de la foi*, qui la » complétera. » Si l'on peut *croire* aux dogmes chrétiens *sans connaître l'Eglise*, comment concevoir que cet enseignement n'*atteigne son but* qu'en menant les audi- teurs à l'admission du principe d'autorité ? Ce principe alors ne sera t-il pas inutile ? On dira peut-être qu'il sera nécessaire pour produire la *foi*, mais il faut se souvenir qu'il suffit de poser la *vérité révélée dans sa simplicité*, devant les intelligences *philoso- phiquement préparées*, pour produire la *cer- titude de la foi*. Nous déplorons encore une fois l'obscurité qui règne dans les explica- tions de M. Bautain, un peu moins il est vrai que dans sa brochure, mais encore assez pour donner occasion à des interpré- tations fâcheuses.

CONSIDERATIONS

SUR LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. l'abbé de L'ETANG (1).

« *Vestræ religioni committimus ut legem » (cœlibatûs) maximi momenti, sanctam » tectam custodiri, vindicari, defendi omni » ope contendatis.* » *Encycl.* S. Pont. Greg. XVI.

Le livre que nous annonçons à nos lec- teurs est une réponse à ce désir manifesté par le souverain pontife, que tous les efforts des fidèles se portent à la défense de la loi importante du célibat ecclésiastique. C'est la réfutation de tous les sophismes entassés depuis quelque temps contre cette loi sainte. Depuis les tristes débats soulevés dans les cours de justice par un prêtre infidèle à ses vœux, le célibat ecclésiastique a été l'objet des plus violentes attaques, de la part de ceux qui perpétuent parmi nous les haines aveugles de la philosophie du dernier siècle. On ne s'est pas contenté de déclamer contre lui dans les tribunaux, dans les livres: on a porté les déclamations jusque dans les chambres législatives; on ne s'est pas con- tenté de demander que le célibat fût aboli en faveur de l'apostasie, on a demandé que son abolition fût absolue et que l'on pût se présenter à l'autel prêtre et marié tout à la fois, en attendant sans doute que l'on de- mandât que le mariage devînt obligatoire pour les ecclésiastiques, et que, comme à une autre époque d'épouvantable mémoire, on provoquât des peines contre ceux qui ne se soumettraient pas à cette loi. Jusqu'ici les tribunaux et les chambres ont repoussé toutes ces tentatives; mais l'impiété ne se tient pas pour battue, et de nouveaux scan- dales se préparent. Ce qu'il y a de pis, c'est que c'est dans l'intérêt prétendu de la reli- gion que l'on provoque l'anéantissement de la loi religieuse; c'est que c'est au nom du clergé que l'on soutient ces étranges pré-

(1) in-8°, chez Adrien Leclerc, quai des Augus- tins, n° 35.

tentions. Le clergé ne pouvait donc manquer de protester contre ces calomnies; et tel est le but de l'écrit dont nous parlons.

La question du célibat ecclésiastique, telle qu'elle a été posée dans ces derniers temps, est complète, ou plutôt elle présente deux questions bien distinctes : Le célibat ecclésiastique peut-il, doit-il être aboli d'une manière absolue dans l'Eglise catholique? Peut-il être aboli du moins dans l'intérêt de ceux qui abandonnent le sanctuaire? En examinant la première de ces deux questions, plusieurs observations se présentent. Quelle est la nature de la loi qui a prescrit le célibat ecclésiastique? quelle est la puissance, l'autorité de cette loi? L'auteur des observations répond avec raison que le célibat ecclésiastique ne tient ni aux dogmes ni à la morale évangélique, mais seulement à la discipline de l'Église. Or, si les dogmes et la morale sont de leur nature invariables, la discipline peut changer selon les temps et les besoins sociaux. Question de discipline générale, le célibat pourrait donc être aboli par une décision régulière de l'Eglise, si l'Église reconnaissait que son abolition fût nécessaire; mais doit-elle l'abolir? l'abolira-t-elle? c'est la seconde question qui se présente, et qui doit être résolue par la négative. Ni l'avantage de la religion, en effet, ni les intérêts de la société, ni le bien-être des ministres du culte n'exigent l'abolition du célibat ecclésiastique. Ces trois grands intérêts, au contraire, la repoussent.

Est ce une question aujourd'hui que l'incompatibilité des conséquences nécessaires du mariage et des devoirs des ministres du culte? La pureté, la sévérité des mœurs imposées au prêtre s'allieraient-elles avec les rapports, avec les joies du monde, conséquences presque inévitables du mariage? La dignité, les exigences des saintes fonctions du prêtre ne souffriraient-elles pas des obligations que lui imposeraient les soins d'une famille, d'un ménage? Songez à tous les devoirs du ministre du culte, et dites si leur rigoureuse observance n'aurait rien à souffrir des autres obligations qu'il contracterait comme époux et comme père? Le prêtre doit être tout à Dieu, s'il veut remplir dignement la sainte mission qu'il a acceptée. D'ailleurs, il y a dans le célibat ecclésiastique en lui-même, dans les sacrifices qu'il impose, dans les facultés puissantes qu'il suppose en celui qui s'y soumet librement, une vertu secrète, à qui tout le monde rend instinctivement hommage. Ce n'est pas seulement le Christianisme qui a compris cette force et cette puissance; il a régularisé, sanctifié sans doute l'usage du célibat religieux; mais ce n'est pas lui qui l'a fait naître. Chez tous les peuples anciens, le célibat a toujours été regardé comme l'état le plus parfait pour les hommes dévoués au culte de la Divinité. Qui ne se rappelle les Vestales de Rome et d'Athènes, retrouvées dans les temps modernes parmi les peuplades du nouveau monde. Si même les religions païennes ont sanctifié, prescrit le célibat de leurs ministres, comment le Christianisme n'en eût-il pas fait une des premières règles de sa discipline? comment souffrirait-il qu'on l'abolît?

Aussi l'institution du célibat ecclésiastique remonte-t-elle au berceau de la religion chrétienne. La philosophie nie que cette institution existât dans ce qu'elle appelle l'Eglise primitive. Tous les faits démontrent au contraire que le célibat fut une des premières règles de la discipline de l'Église. Nous retrouvons la loi du célibat dans la source même de notre religion. Le Christ voulut naître d'une vierge; il conseilla lui-même la pureté absolue, et saint Paul nous a transmis ses conseils, qui ne tardèrent pas à être traduits en préceptes par l'Eglise. Les conciles sanctionnèrent de leur autorité l'usage général (2). La jurisprudence civile elle-même ajouta sur ce point son autorité à celle des décrets des conciles (3), et le concile de Trente ne fit que proclamer la doctrine universelle de l'Église, quand il déclara « que si quelqu'un dit que les clercs constitués dans les ordres sacrés peuvent contracter mariage, et que le mariage qu'ils auraient contracté est valide..... et que ceux-là peuvent contracter mariage, qui ne se sentent pas le don de la chasteté, bien qu'ils en aient fait le vœu, qu'il soit anathème (3). »

Et ce n'est pas sans raison, comme nous l'avons vu, que l'Église a prescrit de tout temps l'observation du célibat ecclé-

(1) Conc. Elib. can. 33. Conc. Neoscæsariente, can. 1.

(2) Const. XXVIII de clericis; 447 de nuptiis clericorum.

(3) Conc. Trid. Sess. XXIV, can.

siastique. La dignité de la religion l'exige. Il n'est pas même vrai, comme le fait remarquer l'auteur des observations, qui avait peut-être fait une concession trop large sur ce point, que le célibat ne soit qu'une question de discipline, et que la discipline seule soit intéressée dans les attaques dont il est l'objet. Bien d'autres points de la foi sont intéressés dans cette question. Voyez la reforme! en renonçant au célibat pour ses ministres, elle a été amenée à nier la virginité de la mère de Dieu. En détruisant le célibat, elle a détruit la confession. Et qu'on ne croie pas que l'une de ces réformes prétendues soit inséparable de l'autre! Abolissez le célibat ecclésiastique, et vous portez à la confession un coup mortel. Ce n'est pas seulement l'exemple des protestans, c'est la raison qui le prouve. Quelle confiance le prêtre ne doit-il pas inspirer pour que les fidèles aillent lui raconter leurs plus secrètes pensées, lui porter les secrets les plus intimes des familles! Eh bien! cette confiance, on ne la lui donne que parce qu'il se trouve placé dans une position exceptionnelle, en dehors du monde, de ses intérêts, de ses indiscrétions, au sein du sanctuaire d'où vous voulez le faire sortir.

Mais ce n'est pas seulement l'intérêt de la religion qui exige la conservation du célibat ecclésiastique; elle n'importe pas moins à l'intérêt de la société, à l'intérêt du clergé lui-même; dans le monde, le prêtre perdrait infailliblement l'empire salutaire qu'il exerce sur les consciences. Mais que gagnerait la société à ce mélange, et comment en supporterait-elle les charges? Vous voulez donner au prêtre une position dans le monde, un ménage, une famille; mais lui donnerez-vous ce qui lui serait nécessaire pour soutenir honorablement toutes ces choses? vous chargerez vous de pourvoir à cette multitude de nouveaux besoins auxques vous allez le soumettre? Étrange contradiction de la malveillance humaine! ces prétendus réformateurs qui veulent abolir le célibat ecclésiastique, ce sont eux qui en toute occasion déclament contre les modiques allocations que le clergé reçoit des lois de finance. Accorderont-ils au clergé dont ils auront quadruplé les besoins, une allocation quadruple? Non, sans doute. Comment donc le prêtre satisfera-t-il ces besoins? Comment élevera-t-il, instruira-t-il, dotera-t-il sa famille? Est-ce avec les quelques cent francs que l'État lui accorde en restitution des biens qu'il lui a ravis? Faudra-t-il qu'il en cherche les moyens dans des travaux manuels? Mais alors comment exercera-t-il son saint ministère? et d'ailleurs, le lui permetrait-on? Cela est douteux, et dans tous les cas cela serait incompatible avec les premières notions de ses devoirs.

Quant aux intérêts du bien-être des ministres du culte eux-mêmes, il nous semble en vérité qu'on devrait s'en rapporter à eux du soin de les comprendre. Le clergé murmure-t-il contre cette loi du célibat dont on voudrait, dit-on, l'affranchir? N'est-ce pas librement qu'il s'y soumet, et librement qu'il y reste fidèle? Voit-on que les autres restent déserts, que les écoles ecclésiastiques soient vides, ou que les sujets manquent plus qu'à toute autre époque aux ordinations? Dans ces temps de corruption universelle, voit-on le clergé renoncer à la sévérité de ses mœurs? A peine si depuis dix ans quelques exceptions sont venues déroger à cette régularité admirable, universelle, qui ne laisse pas même de prétexte aux calomnies du monde; et encore ces scandales, les adversaires du célibat ecclésiastique n'y ont pas été étrangers. Vous qui vous montrez si jaloux des intérêts de la religion et de ses ministres, soyez tranquilles: ils se passeront bien de votre sollicitude et des innovations que vous voulez introduire en leur faveur. Que ferait le prêtre dans votre monde? et qu'est-ce que le mariage ajouterait à son bien-être? Les soins, les inquiétudes de la famille de lui ôteraient au contraire, en même temps que par les nécessités auxquelles ils le soumettraient, ils l'arracheraient à ses saintes fonctions.

Ni l'intérêt de la religion, ni le bien-être de ses ministres, ni ceux de la société, ne permettent donc d'abolir la loi du célibat ecclésiastique. Ces vérités que nous ne pouvons qu'indiquer ici, sont démontrées sans réplique par l'auteur des observations. Mais il reste une autre question à résoudre, sur laquelle il a peu insisté, et qui nous paraît cependant la plus importante: c'est celle de savoir si la législation actuelle abolit, ou si la législation future doit abolir le célibat ecclésiastique en faveur de ceux qui se retirent du sacerdoce. Nous comblerons la

lacune que le livre de M. l'abbé de L'Estang laisse à se sujet, en nous en occupant spécialement dans un de nos prochains numéros.

RÉPONSE

A L'AMI DE LA RELIGION.

L'Ami de la Religion, à propos d'un article publié dans la *France catholique* sur le dernier ouvrage de M. de La Mennais, a cru devoir attaquer la *Dominicale* non pas directement, mais dans une note assez longue, pour mériter une réponse de notre part. Nous transcrivons cette note en entier, désireux que nous sommes qu'on voie de quel côté se trouve, nous ne dirons pas la bonne foi, car nous ne nous permettons jamais de soupçonner celle de personne, et moins encore celle d'écrivains dévoués à la même cause que nous, mais la raison :

« La *Dominicale* disait le 24 mai : *Ce » livre n'est qu'une erreur... L'erreur capitale » du livre n'est pas une erreur de foi.* Dans le » même article, la *Dominicale* nommait deux » grands écrivains *armés de la parole qui conso- » lide et qui conserve: M. de Châteaubriand et » M. de La Mennais, ces deux noms chers aux ca- » tholiques, c'est la Vendée intellectuelle.* Assu- » rément on ne se serait pas attendu à enten- » dre louer *la parole qui consolide et qui con- » serve*, à propos d'un livre qui prêche l'in- » surrection et qui tend à tout ébranler et à » tout détruire. La comparaison avec la » *Vendée* va assez mal pour un auteur qui » appelle la haine et la vengeance contre les » rois. La *Dominicale* répète par trois fois que » *le livre n'est qu'une erreur, n'est rien qu'une » erreur*; elle ne croit pas possible que M. de » L. M. *ait voulu la civilisation par la révolte.* » Et cependant c'est précisément là le rêve » de M. de L. M. C'est par la révolte, c'est en » détrônant les rois, en faisant qu'il n'y ait » plus ni petits ni grands, qu'on arrivera, » selon lui, à une époque de renouvellement » et de bonheur.

La *Dominicale* du 15 juin revenait encore sur ce sujet : « Un journal, disait-elle, » s'appuie sur la *Dominicale* pour prouver » que les doctrines de cet ouvrage n'ont » rien de contraire à la foi. Nous ne savons » pas si en les pressant on n'y trouverait » véritablement rien de cela ; mais nous » avons pris la pensée de M. de L. M. dans » son ensemble et non dans les détails, et » voilà pourquoi nous ne sommes pas tombés » dans les ridicules exagérations de certains » journaux. »

« Grand merci du compliment ! Il est bien » certain que la *Dominicale* n'est pas tombée » dans l'exagération de la critique et du » blâme; elle a adouci autant qu'elle a pu, » les torts de M. de L. M. ; elle a excusé les » erreurs d'un écrit séditieux et fanatique; » elle n'y a vu qu'un oubli d'un moment, » qu'un *faux calcul*, comme si on ne trou- » vait pas déjà dans *l'avenir* le germe de ces » idées exagérées de liberté. Elle a pris, dit- » elle, *la pensée de M. de La Mennais dans son ensemble.* Eh bien ! la pensée de M. de » L. M., est aussi révoltante et aussi fausse » *dans son ensemble que dans les détails*; car » c'est toujours la haine des riches, des » rois, de toute autorité. Pressez l'ouvrage, » il n'en sortira jamais autre chose.»

Commençons par observer que nous n'avons jamais décliné la critique, parce que toute idée a son contrôle, du point d'une autre idée. Mais nous devons ajouter que des conradictions sans cesse renouvelées entre écrivains qui défendent et propagent les mêmes doctrines, nous paraissent non-seulement inutiles, mais dangereuses, en ce sens qu'elles introduisent la division là où il faudrait l'union la plus serrée. C'est sur ce principe que nous avons modelé notre conduite, laissant librement passer toutes les opinions, estimant qu'il valait beaucoup mieux réserver ce que nous avons de forces intellectuelles pour la propagation des théories chrétiennes que nous voulons établir. C'est aussi de ce point de vue que nous avons jugé dans le temps le dernier livre de M. de La Mennais; et nous sommes encore à comprendre comment il se fait qu'on ait transformé en apologie ce qui n'était de notre part qu'une critique, que nous avions cherché à dégager de toute amertume. *L'Ami de la Religion* voudrait-il bien nous dire par exemple, si les paroles suivantes (1re colonne, page 573), sont une apologie ou une critique :

« Mais c'est maintenant que notre tâche » devient plus sérieuse, et notre devoir » plus grave. Nous avons fait la part au » génie, et nous l'avons faite grande et » belle, comme il convenait de la faire ;

» nous avons loué quand il fallait louer, » nous devons blâmer maintenant, parce» que le *blâme* nous semble ici nécessaire, » et que tous *nos sentimens de conviction* » nous en font un *devoir*, et *blâmer* d'au» tant plus que nous avons plus loué.

» Si les *Paroles d'un Croyant* sont un » des livres les plus remarquables de l'épo» que, c'est UNE ŒUVRE AUSSI DES PLUS » DANGEREUSES, UNE VÉRITABLE PROFANA» TION DU TALENT, ET UN SCANDALE QUE LE » MONDE CATHOLIQUE N'ATTENDAIT PAS D'UN » DE SES PRÊTRES. Il y a dans chacune de » ces pages une haine profonde des rois, » une EXAGÉRATION INCROYABLE dans la » peinture des maux de notre état so» cial. »

Il faudrait désespérer de jamais parler d'une manière claire, si ces paroles pouvaient être prises pour une apologie de M. de La Mennais; et nous regrettons que *l'Ami de la religion* les ait lues avec autant de préoccupation. Nous avons du reste le même reproche à lui adresser, relativement à une citation dont il dénature complètement le sens. Après avoir parlé des écrivains de la Bretagne, de leur tour d'esprit original, et de leur caractère opiniâtre et fier, nous ajoutions: « De nos jours, la vieille Bretagne s'est encore souvenue de ses » traditions nationales; mais, au lieu de » jeter dans le monde moral comme autre» fois, des hommes armés de la parole qui » dissout, elle a enfanté deux écrivains il» lustres, armés de la parole qui consolide » et qui conserve: M. de Châteaubriand et » M. de La Mennais.

» M. de Châteaubriand et M. de La Me» nais, ces deux noms chers aux catholi» ques, c'est la Vendée intellectuelle, » c'est à dire, c'est la fidélité aux grandes » traditions de nos pères, c'est la résis» tance corps à corps aux doctrines qui » sont munies de la pioche, et qui déman» tèlent les croyances. . . . .
» . . . . »

Suit un éloge de M. de La Mennais, mais qui se rapporte exclusivement aux *ouvrages passés* de l'illustre écrivain. Ce qui le prouve, c'est la contexture même des phrases qui viennent immédiatement:

« Il faut dire qu'avec l'idée qui s'atta» chait jusqu'ici au nom illustre de M. de » La Mennais, et avec les espérances natu» relles que son *passé* faisait concevoir » pour la défense des doctrines conserva» trices, ça dû être une singulière impres» sion que celle qui est sortie de son der» nier livre. . . . .
» . . . .

» Comment se pouvait-il en effet que la » même raison qui s'était si noblement ré» voltée contre la philosophie du dix-hui» tième siècle, s'abaissât A RESSASSER LES » PRINCIPES LES PLUS NIVELEURS, LES PLUS » SUBVERSIFS, LES PLUS TYRANNIQUES DU CON» TRAT SOCIAL, qu'elle avait déjà renver» sés, foulés, couverts de son mépris? . .
» . . . .

» POUR NOUS, NOUS DEVONS CONFESSER » QUE NOTRE SURPRISE A ÉTÉ GRANDE, ET » GRANDE AUSSI NOTRE DOULEUR.......... »

Nous le demandons une seconde fois à l'*Ami de la religion*, où se trouve l'apologie, des *Paroles d'un Croyant*. Nous avons, ce nous semble, assez jeté de blâme sur ce livre, pour trouver fort étrange qu'on ait l'air de nous en faire les défenseurs. Si l'*Ami de la religion* veut bien se donner la peine de relire les deux articles que nous y avons consacrés, il se convaincra qu'il n'y a eu entre nous et lui de différence que dans le point de départ. En effet, venant à chercher quelle était la pensée fondamentale du livre de M. de La Mennais, nous la formulâmes ainsi: « Cette idée-mère, c'est une théorie so» ciale, tendant à transformer le genre hu» main dans une vaste société de frères, » unis dans la liberté par la charité du » Christ, n'ayant plus pour les dominer » l'autorité des princes: sorte de républi» que chrétienne, ne différant de la répu» que rêvée par l'école américaine, que » dans la constitution: celle-ci fondant la » fraternité universelle sur l'intelligence; » M. de La Mennais fondant la sienne sur » la foi et la charité. »

Il peut se faire que nous nous soyons trompés dans l'appréciation de l'idée générale de l'ouvrage: ce que nous nierons toutefois jusqu'à ce que l'*Ami de la Religion* nous l'ait montré; mais là n'est pas la question présente; et nous demanderons si, ce principe étant admis, nous ne pouvions pas dire que l'erreur de M. de La Mennais n'est point PRIMITIVEMENT UNE ERREUR DE FOI: il faudrait, pour nous le montrer, prouver que rêver une république c'est être hors la foi, ce qui n'est jamais venu,

que nous sachions, à la pensée de personne.

L'*Ami de la Religion*, du reste, prend lui-même la peine de citer, avec la même préoccupation d'esprit qui ne l'a pas quitté pendant tout le temps qu'il a parlé de la *Dominicale*, précisément le passage qui le réfute de la façon la plus merveilleuse. « Un » journal, avons-nous dit, s'appuie sur la » *Dominicale* pour prouver que les doc- » trines de cet ouvrage n'ont rien de con- » traire à la foi; nous ne savons pas si en » les pressant on n'y trouverait véritable- » ment rien de cela..... » Cette phrase est-elle assez claire? Nous avons soutenu que la pensée principale, capitale des *Paroles d'un Croyant*, *telle que nous la comprenons*, n'est pas une erreur de foi; mais nous n'avons jamais prétendu dire qu'il n'y a *rien* de contraire à la foi dans le corps de l'ouvrage. Nous nous en rapporterons là-dessus aux juges compétens de M. de La Mennais, et nous ne nous croyons pas le droit d'aller lui jeter à la face l'épithète d'hérétique; voilà tout. Et nous trouverions d'autant plus surprenant que l'*Ami de la Religion* nous en fît une obligation, qu'il reproche lui-même à M. le baron d'Eckstein de se prononcer absolument sur la doctrine, à cause de sa qualité de laïque. Nous ne voyons pas pourquoi il serait plus permis au directeur de l'*Ami de la Religion*, laïque aussi, de se prononcer en sens contraire, et surtout d'y forcer d'autres laïques. L'*Ami de la Religion* s'offense de ce que nous avons parlé des ridicules exagérations de certains journaux. Il a tort : rien dans notre article n'indique que ce *compliment*, puisqu'il l'appelle ainsi, allât à son adresse. Nous aurions pu, peut-être, depuis huit mois en relever bien de sa part, qui allaient plus directement à la nôtre, tandis que nous le défions de trouver rien de pareil dans nos colonnes.

S'il y a une idée bien arrêtée dans notre esprit, et sur laquelle nous ayons cru devoir revenir souvent, afin de ne laisser planer aucun doute, c'est la ferme résolution de nous mettre complètement en dehors de ce qui n'est que systématique, et de ne nous attacher à quelque homme que ce soit. Nous n'avons jamais eu de rapports, ni directs, ni indirects, avec M. de La Mennais, que nous ne connaissons que par ses écrits. Lorsque les *Paroles d'un croyant* sont tombées au milieu de nous, nous avons gémi; car elles étaient en contradiction complète avec notre manière de voir; nous avons fait peser le blâme sur elles, autant qu'il était en nous. Mais nous n'avons pas voulu qu'une seule de nos paroles pût aigrir un beau génie qui se fourvoyait dans une fausse route. Ainsi *nous ne sommes point tombés dans l'exagération de la critique et du blâme*, et nous nous en félicitons; *nous avons adouci*, autant que nous avons pu, *les torts de M. de la Mennais*, et nous nous en félicitons encore; mais il est plus qu'inexact de dire que *nous ayons excusé les erreurs d'un écrit séditieux et fanatique*: avant de porter de si graves accusations, on devrait au moins prendre la peine de lire avec attention.

Quoi qu'il puisse arriver, nous nous féliciterons toujours de n'avoir point attaqué personnellement M. de La Mennais, et de n'avoir combattu que les doctrines de son livre, car il se pourrait que telle déclaration écrite eût été faite par lui, depuis cette publication, qui donnerait à ses intentions une couleur moins défavorable et offrirait des espérances pour l'avenir; et si nous nous trompions à cet égard, nous aurions encore à nous féliciter d'être restés dans les convenances vis-à-vis de M. de La Mennais.

Les plus beaux génies se trompent souvent, et ce qui paraît le résultat d'une mauvaise intention, n'est quelquefois qu'une inconcevable erreur de l'intelligence. M. de La Mennais n'est pas un homme qu'il faille pousser du pied comme un misérable; car son génie appartient à l'Église. Voulait-on que nous aussi nous eussions recours aux injures? C'est une monnaie qui n'a pas cours chez nous; et, à défaut de tout le reste, nous voulons au moins être polis.

———

L'*Univers religieux*, du 9 juillet, cite tout au long l'article de l'*Ami de la Religion*, qu'il intitule ainsi : *La France catholique et la Dominicale* JUGÉES par l'*Ami de la Religion*. Nous désirerions savoir ce que l'*Univers* entend par ce mot de *jugées*. Nous

acceptons la critique de l'*Ami de la Religion*, de l'*Univers* même, si tant est qu'il voulût nous critiquer; mais il serait assez plaisant que nous fussions traduits devant l'*Ami de la Religion* ou toute autre feuille, comme devant un tribunal, pour y être *jugés*.

Nous avons été d'autant plus surpris de ce *jugement* répété par l'*Univers*, qu'il nous avait *jugés* lui-même sur la même matière d'une façon toute différente : car, en énumérant toutes les feuilles qui avaient combattu les *Paroles d'un Croyant*, il citait un passage de la *Dominicale*, qui exprimait en effet notre pensée sur M. de La Mennais d'une manière assez claire. Les lecteurs de l'*Univers* auront dû se demander comment il se faisait que le même journal contînt deux *jugemens* tout-à-fait contradictoires sur le même sujet ? Nous engageons l'*Univers* à faire attention à ces sortes de contradictions qu'il commet assez souvent. Il nous semble pourtant qu'il serait aisé de les éviter dans un journal qui doit se faire avec assez de facilité, puisque, d'après l'*Ami de la Religion*, dont il enregistre les *jugemens* avec tant de sollicitude, l'*Univers* se fait à coups de ciseaux. Ce n'est pas ce qui nous étonne; mais ce qui nous étonne davantage, c'est que ses ciseaux se soient quelquefois égarés dans nos colonnes.

ÉPISODE

DE LA PRISE DU MANS PAR LES ARMÉES RÉPUBLICAINES.

Au musée des tableaux du Luxembourg, parmi ces immenses peintures de l'école moderne, qui s'étalent orgueilleuses, il existe un tableau que vous aurez, j'en suis sûr, remarqué comme moi malgré la petitesse de son cadre, et l'obscurité de l'angle où il est placé : celui d'Andromaque éperdue et n'ayant plus que la force d'implorer des dieux qui ne l'entendent pas pour son fils, son Astyanax qu'elle serre dans ses bras, sur son sein, où l'enfant s'est réfugié et se presse épouvanté du bruit de Troie qui tombe. Sans doute, comme moi, en contemplant ce jeune et bel enfant qui porte la peine d'être né roi; en contemplant cette mère si belle de sa douleur, et qui, elle aussi, eût tout sacrifié pour rendre au front de son fils le bandeau royal, vous aurez confondu dans votre souvenir deux terribles épopées; et pourtant, il n'y a eu aucune intention de ressemblance dans l'idée du peintre ; car ce tableau était fait avant la tempête qui a jeté sur des bords étrangers une nouvelle famille de rois.

Ce fut aussi un autre souvenir que le souvenir de cette infortune royale, qui vint émouvoir mon âme la première fois que j'admirai ce tableau.

C'était, je crois, quelques mois avant la révolution de juillet, ce premier acte d'un drame qui se déroule maintenant, et qui se terminera, Dieu seul sait, quand et comment. Nouvellement arrivé à Paris, je visitais tout ce que cette ville renferme de remarquable; et le musée du Luxembourg avait eu l'une de mes premières visites.

J'avais déjà parcouru plusieurs salles, lorsque j'arrivai devant le tableau d'Andromaque.

Un homme qui pouvait être âgé de cinquante ans, quoiqu'à ses cheveux rares et déjà blancs, aux rides nombreuses qui sillonnaient son front, on eût pu lui en donner bien davantage, se tenait devant le tableau, et de grosses larmes coulaient sur ses joues flétries. Etonné, je m'approchai de lui, et lui demandai la cause de sa douleur; au ton de ma question, l'inconnu vit que ce n'était pas une vaine curiosité qui m'amenait à lui. Il se tourna vers moi : « Monsieur, me dit-il, je ne viens ordinairement ici que de bonne heure, et les jours non fériés où il doit se trouver peu de monde : aussi vous êtes le premier qui m'ayez apperçu ainsi ; je vous donnerai, si vous le voulez, l'explication de ma conduite. Ecoutez-moi donc, poursuivit-il en voyant sur ma physionomie cette curiosité d'intérêt qui veut être initiée à une douleur, moins pour en connaître le secret, que pour en adoucir l'amertume. Je viens ici souvent visiter cette peinture qui ne doit à vos yeux me rien rappeler, et qui pourtant me sert à raviver un souvenir bien cruel, et que j'aime parce que c'est tout ce qui me reste des objets de mon amour... Mais je vous suis inintelligible : je vais parler plus clairement pour vous.

Après m'avoir fait placer en face du tableau, il me parla ainsi :

« Vous vous rappelez sans doute les miracles de la Vendée, et surtout cette marche étonnante qui suivit le passage de la Loire, où, dans moins de deux mois, malgré les maladies, la disette, la discorde, une armée de trente mille hommes, dont les mouvemens étaient encore embarrassés par un nombre presque égal de femmes qui avaient voulu s'associer au courage et au malheur de leurs pères, de leurs époux, de leurs enfans, fit près de cent cinquante lieues, assiégea quatorze villes, en prit douze, gagna sept batailles qui coûtèrent aux soldats de la république plus de vingt mille hommes.

C'est un triste épisode de cette étonnante et cruelle époque que je vais vous retracer.

Le bruit du coup de hache qui abattit la tête d'un roi fit tressaillir d'horreur toute la Vendée; et bientôt tous ses enfans se levèrent, et crièrent vengeance! Je suis Vendéen, monsieur, et malgré mon extrême jeunesse, j'eusse suivi un frère plus âgé que moi, dans les rangs où nous appelait la voix de Dieu, si ma mère ne m'eût ordonné de rester; il fallait bien qu'il restât quelqu'un pour veiller sur une mère vieille et infirme : donc je restai.

Mais bientôt, arraché des bras de ma pauvre mère, je fus forcé d'avoir à mon chapeau la cocarde rouge; je fus forcé de combattre, de tuer peut-être (mon Dieu!) des hommes dont j'admirais le courage, dont je partageais les opinions, des Français, des frères! et ce titre, c'était à grande raison que je le leur donnais : parmi eux était mon frère : quand j'abaissais le canon de mon fusil, c'était peut-être vers sa poitrine. Comment ai-je pu rester plus d'un jour avec cette horrible crainte?

Je fus incorporé dans le régiment des grenadiers d'Armagnac, qui accourut sous les ordres du général Tilly, renforcer l'armée de l'Ouest dont Marceau venait d'être nommé général. Laroche-Jacquelein, après un sanglant combat, était entré au Mans, le 10 octobre, avec les débris de son intrépide armée, alors divisée en cinq grands corps, sous les ordres de Fleuriot de Lafleuriage, Cadet de Rostaing, Desessart, d'Autichamp, Piron. Mais la Convention effrayée avait appelé de nombreuses troupes de toutes parts, et Marceau reçut l'ordre de combattre. Il concentra ses divisions à Foultourtre, village à peu de distance du Mans, et bientôt les fit marcher sur cette ville. Mon régiment était à l'avant-garde commandée par Westermann, ce soldat de fortune à qui sa férocité dans les combats avait fait donner le nom de boucher. Les fortifications élevées à Pontlieue, en avant du Mans, et les retranchemens extérieurs de cette ville furent enlevés après une assez faible résistance : la misère, les combats, et surtout l'éloignement de leurs pays, commençaient à briser le courage des Vendéens. Nous arrivâmes devant le Mans.

Il était quatre heures du soir : un pâle soleil d'octobre, demi-voilé, ne laissait échapper que quelques rayons qui s'éteignaient dans les nuages grisâtres; la nature était triste, comme mon cœur.

Cependant, une résistance opiniâtre et désespérée nous était opposée. Laroche-Jacquelein avait fait placer toute son artillerie sur la grande place du Mans et dans les rues adjacentes; c'était là aussi qu'il s'était posté, ayant avec lui ses braves lieutenans : Stofflet, major-général; Talmont, chef de la cavalerie; le chevalier Duhoux, adjudant-général; Bernard de Marigny, commandant de l'artillerie. Là encore étaient mesdames de Bonchamp et de Lescure, et Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, encourageant de leur présence et de leurs discours ces valeureux paysans qui s'étaient faits soldats, pour défendre le trône et l'autel.

Un combat acharné s'engagea aux abords de la place. Pendant cinq heures entières, les Vendéens, quoique surpris par notre brusque attaque, se battirent comme ils s'étaient toujours battus, en héros. A la voix de leurs chefs qui leur criaient de mourir, ils répondaient en mourant.

Ce ne fut qu'à neuf heures du soir que l'arrivée d'une nouvelle division républicaine, sous les ordres du général Kléber, donna enfin la victoire aux soldats de la Convention. Laroche-Jacquelein fit tout pour rétablir le combat; mais ses efforts furent vains : une confusion inexprimable paralysa l'exécution de ses ordres, et bientôt lui-même fut entraîné dans la déroute sur la route de Laval. C'est alors que

commença une scène affreuse dont la seule pensée, après bien des ans, vient encore mouiller mon front de froides sueurs...

Une foule de vendéennes bloquées sur la place et dans les rues de la Perle, du Saumon, et autres rues voisines, sont mitraillées par les ordres de Westermann!... En vain le général Marceau lui-même veut arrêter cette boucherie: le soldat ivre de sang veut encore du sang! Westermann répond à nos prières, de sauver ces infortunées, par un atroce sourire; et montrant les cadavres amoncelés: «Ils sont en batterie, s'écrie-t-il!!! »

Et moi, je restais là, pâle, immobile d'horreur, retenu à ce spectacle comme l'oiseau sous le regard du serpent; je n'avais pas assez de force pour fuir loin de cette scène d'horreur; je ne pouvais que joindre mes cris aux cris de désespoir de toutes ces victimes, dont le sang coulait en ruisseau jusqu'à mes pieds Oh! monsieur, que c'était horrible!!!

Au milieu de ces infortunées on en remarquait une à sa taille noble et haute, à sa figure qui devait être belle... Elle couvrait de son corps un enfant de dix ans, le sien; on devinait à l'expression de ses yeux, aux mouvemens de ses lèvres, toute l'éloquence maternelle de sa prière. Mais sa faible voix se perdait au milieu des cris farouches et des coups de fusil... Et moi, éperdu, je la considérais avec stupeur, car cette femme, je la connaissais!... Cette femme... c'était l'épouse de mon frère!!! Malgré ses prières elle avait voulu le suivre avec son jeune enfant.....

Je me traînai aux pieds de Werstermann, et recueillant toutes mes forces, j'allais le supplier de faire grâce. L'effroyable détonation d'un feu de peloton, arrêta ma prière; avec un cri d'horreur je tombai presque sans vie... puis un espoir vint me ranimer. Toutes ne sont pas mortes sans doute!.. D'ailleurs des secours!.. Général, m'écriai-je, en embrassant les genoux de Westermann, général, parmi ces femmes est l'épouse de mon frère! général au nom du ciel, au nom de votre mère, de tout ce qui vous est cher, grâce pour elle si elle vit encore!... grâce!... Faites grâce!

En ce moment, Marie, ma sœur, se souleva de dessous plusieurs cadavres... Le sang coulait de sa poitrine; mais son fils, elle le serrait entre ses bras sain et sauf... Westermann parut surpris: Que ce qui n'est pas mort se relève, cria-t-il... Je jetai un cri de joie et voulus m'élancer vers ma sœur, en bénissant Westermann... Feu, cria-t-il!!!...

Cette fois, les balles avaient bien porté... toutes les têtes, un instant soulevées, retombèrent pour toujours... Lorsque, quelques instans après, un escadron de cavalerie traversa la rue au grand galop, les pieds des chevaux ne trébuchèrent que sur des cadavres...

Marie eut encore la force de rester un instant à genoux, serrant contre son cœur son pauvre enfant déjà mort: ses yeux jetèrent une prière avec un regard vers le ciel... C'est ce regard que me rappela un jour, que me rappelle toutes les fois que je le revois, le tableau que voici, regard que je n'oublierai jamais, et dont le souvenir fait encore bondir mon cœur à le briser; car avant de s'élever au ciel, il s'était arrêté sur moi, et j'étais parmi ceux qui venaient de la tuer deux fois!!!...

Je passai la nuit à prier auprès des deux cadavres, couvrant de larmes amères leurs larges blessures et leurs fronts ensanglantés, sans avoir la force de penser que peut-être j'avais encore une perte à pleurer... Puis, quand le jour vint, je transportai dans mes bras les corps des deux pauvres victimes sur la place des Jacobins qui était couverte de morts et de blessés qu'on y laissait confondus; et là, près du quinconce de tilleuls, je creusai une fosse, et j'y déposai moi-même les cadavres de la femme et du fils de mon frère, en murmurant les paroles dont un prêtre ne pouvait pas sanctifier ce triste devoir...

Comme je jetais la première pelletée de terre, j'entendis un léger bruit dans un groupe de cadavres qui gisait non loin de la fosse; je me détournai, et j'aperçus un vendéen qui se soulevait du milieu de ses compagnons morts. Il tourna vers moi sa figure souillée de sang et méconnaissable, et ses yeux où la vie s'éteignait et qui pourtant voulaient me sourire; puis les fixant sur la fosse: « Ils sont là! me dit-il,... » Alors il trouva encore assez de force pour se traîner jusqu'à moi, me serra la main et balbutia: « Merci, frère! »

Et puis dans la fosse qui n'avait été creusée que pour deux cadavres, il roula en murmurant une parole d'adieu à ceux

qu'il quittait, un mot d'amour à ceux qu'il allait revoir, une prière à Dieu en qui son âme avait foi, qu'il allait implorer pour son frère!... Oh! Dieu devait me l'avoir pardonné à la vue de mon désespoir, des longues tortures qui m'avaient déchiré l'âme!.. Les vrais coupables, c'étaient les hommes qui m'avaient jeté de force dans leurs rangs! Et pourtant!...

Quelque temps après, un boulet me coupa une jambe. Westermann avait déjà porté sa tête sur l'échafaud.....

Dieu est juste!

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Il y a des nécessités et des opinions plus fortes que la volonté ministérielle, à quelque degré de puissance qu'elle s'élève. Celui qui dispose de la vie, des biens, et de la liberté des citoyens, n'a aucun pouvoir sur la logique et la grammaire; et s'il vient à heurter quelqu'une de ces idées qui entrent dans le code de la raison générale et du sens commun, l'opinion alors se soulève, grandit, se précipite comme un torrent, et entraîne le téméraire qui a cru pouvoir se mettre au-dessus d'elle.

C'est ce qui est arrivé à M. le ministre de l'intérieur, dans la question qu'il a soulevée au sujet de la constitution de la chambre. Il a dépendu de M. Thiers de faire entrer dans cette assemblée trois cents partisans de son système; il a fait la manœuvre des élections comme un général habile et consommé; il a livré aux partis, avec plus grande souplesse, un assaut de ruses et de dextérité; il a triomphé enfin par la division des opinions, et il est cependant venu se briser, le lendemain d'un si grand succès, contre une question presque aussi futile que celle du gros et du petit bout de l'œuf chez les Lilliputiens de Gulliver; et l'opposition, vaincue dans les élections, a triomphé sur le terrain de l'argutie. C'est un triste présage pour la quinquennalité qui commence.

Le ministre s'était dit : Les élections sont terminées; la chambre existe; je puis, le même jour, la réunir, *la mettre en séance* et la proroger. Mais il ne faut pour cela ni plus de monde, ni plus de temps qu'il n'en faut au théâtre pour représenter le sénat de Rome. La lettre de la Charte sera satisfaite, et la transition d'une législature à l'autre se fera tout doucement et sans bruit. L'enivrement du succès avait fait illusion à M. Thiers. On s'est souvenu que lui même, dans le *National*, avait défendu, en 1830, contre les ministres de Charles X, ce principe, que tant que la chambre n'est pas constituée il n'y a que des élections et que, pour qu'elle ait le nom de chambre, il faut que ses membres aient été reconnus, et leurs pouvoirs validés. Enfin, on a été chercher le réglement fait par Louis XVIII, en 1814, et qui, par conséquent, est une Charte. On y a trouvé que les députés ne sont proclamés que par la vérification des procès-verbaux d'élection, et qu'il y est fait un devoir rigoureux à tous et à chacun de se rendre à l'appel fait au nom de la loi.

Le ministre a donc été battu par l'écrivain du *National*, comme le sont à chaque instant les hommes du système doctrinaire, par le principe de l'insurrection et de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire par leurs propres actes à une autre époque. L'opposition, toute faible qu'elle est, a rangé l'opinion de son côté, et déterminé un mouvement auquel M. Thiers a été obligé de céder. Il est donc convenu, malgré la lettre de la Charte, que tous les députés se rendront à Paris, qu'il y aura au moins ouverture et vérification des pouvoirs, et que la prorogation, si elle est prononcée, ajournera une chambre ayant reçu le baptême et la consécration de la loi.

C'est un véritable échec que ce résultat: mais nous sommes en un temps où les plus grandes fautes et les plus grosses erreurs n'ont pas leurs conséquences immédiates. Les hommes qui ont été si peu indulgens envers la restauration, qui exigeaient qu'un ministre se retirât devant le moindre obstacle, bravent aujourd'hui le blâme, les démentis, et jusqu'à la chute de leur système et de leurs actes. En Angleterre, un ministre se fût retiré après une défaite pareille: mais nous avons pris de la constitution anglaise toutes les défectuosités, et laissé ce qui corrige les abus.

Cela vient peut-être de la fausse position où l'on s'est mis. Comme on est sans cesse en désaccord avec son principe, il n'en coûte pas beaucoup plus de résister à l'opinion, et d'aller à l'encontre de ce qu'elle à décidé. Voici venir l'anniversaire de juillet; de grands préparatifs se font pour le célébrer. Quels principes, quelles idées, quels actes, rappelle cette solennité? L'insurrection, la violence, l'émeute, la souveraineté du peuple, le fait mis à la place du droit. C'est en l'honneur de tout cela que l'on tirera le canon, que les autorités iront saluer la royauté élue, que la population sera invitée à se réjouir, à danser, à voir des spectacles et des feux d'artifice. Véritablement il y aura inconséquence et contradiction; car, ce que l'on va solenniser a été combattu, terrassé, il n'y a pas trois mois, dans Paris et dans Lyon.

Il y a plus : c'est que ce sont précisément les mêmes idées, les mêmes principes que l'on vient de repousser et de vaincre dans les élections. Ainsi, à Paris on a excité les votans à écarter M. Laffitte, et on se dispose à fêter le jour où M. Laffitte a fait de son hôtel le quartier-général de la révolution; on a éloigné M. Audry de Puyraveau comme un factieux, et on entonnera des hymnes de louanges en l'honneur de la révolte, à laquelle il a fourni des armes et des voitures de roulage, pour en faire des barricades.

On a prononcé un anathême contre M. Bérard, et tous les discours prononcés les 28 et 29 juillet seront des protestations d'attachement à la Charte que M. Berard a improvisée. On a rejeté avec colère dans le néant politique MM. Garnier Pagès, Cabet, Mérilhou, Bertrand, d'Argenson, et autres, comme partisans de la souveraineté du peuple, et l'on se dispose à célébrer par des réjouissances publiques les actes émanés d'une représentation qui s'est prétendu investie de la puissance nationale. Il faut avouer que jamais on ne vit un contraste plus choquant, des disparates plus étranges. Ici la logique est tellement en défaut, que l'on ne comprend pas comment les mêmes hommes peuvent, à un mois de distance, se mettre à ce point en contradiction avec eux-mêmes. Mais comme l'évidence est sous nos yeux, il tombe également sous le sens que, par la même raison, les ministres peuvent garder leur position, nonobstant le blâme public encouru par leurs actes, où les graves échecs qu'ils reçoivent dans les luttes parlementaires.

Cette absence de toute base logique chez les hommes du pouvoir produit continuellement des hésitations, des tâtonnemens, et même des conflits. Ainsi, la grande question du jour est de savoir si le gouvernement d'Alger sera militaire ou civil. S'il faut s'en rapporter à la presse quotidienne, ce point important aurait été résolu dans le sens du gouvernement civil par tout le conseil des ministres, moins M. le maréchal Soult qui insisterait pour le gouvernement militaire, jusqu'à offrir sa démission, si son avis n'était pas adopté. Or, ici le principe des majorités se trouve en défaut; car M. Soult étant l'âme et la tête d'un corps de 400 mille hommes qui est le principal appui de la royauté élue, son opinion en pareille matière doit l'emporter sur celle de ses sept collègues qui sont vis-à-vis de lui comme la génisse, la chèvre et la brebis de la fable. Il n'a qu'à dire : Je le veux, parce que je m'appelle lion.

Le gouvernement d'Alger, jusqu'ici, a été militaire, au grand désavantage des principes d'humanité et de justice. Il n'est presque pas un des bulletins de cette colonie qui ne nous apporte le récit de quelque sanglante et impitoyable expédition dirigée contre une des nombreuses tribus arabes de ces contrées. L'incendie des villages, la destruction des récoltes, l'enlèvement des bestiaux, le massacre ou la dispersion des habitans, tels sont les actes inhumains qu'a produits depuis quatre ans un régime militaire que rien n'a tempéré, et auxquels nos soldats ont été employés. Nous voulons bien croire que ces actes ont été motivés selon les rigoureuses lois de la guerre et de la conquête; mais le pouvoir qui porte le glaive des combats n'a guère l'habitude de raisonner, et il s'embarrasse peu de déraciner le mauvais principe qui fait cette déplorable situation. Il consomme les trente millions que la France lui fournira annuellement; mais est-ce pour une œuvre d'extermination et de destruction que d'aussi grands sacrifices devraient être faits?

Le journal des *Débats* avait publié sur le traité de la quadruple alliance un commentaire qui, pour le fond des idées et dans sa forme ressemblait assez au plan de campagne du Mithridate de Racine :

Nous verrons notre camp grossir à chaque pas;
Belges, Helvétiens, la fière Germanie,
Tous n'attendent qu'un chef contre la tyrannie.
Vous avez vu l'Espagne, et surtout les Anglois
Contre ces mêmes murs qu'ils ont pris autrefois,
Exciter ma vengeance, et jusques à la Grèce
Par des ambassadeurs accuser ma paresse;
Ils savent que sur eux, prêt à se déborder,
Ce torrent, s'il m'entraine, ira tout inonder.
Et vous les verrez tous, prévenant son ravage,
Guider dans l'Italie ou suivre mon passage.

C'est à peu près ainsi que l'organe du ministère français, dans son enthousiasme pour les alliances, y faisait entrer la Belgique, la Suisse, le Piémont et Naples. Puis, enjambant la Méditerranée, il recueillait une armée de Grecs, passait avec elle en Egypte, et ouvrait une campagne en Asie contre la Russie et la Porte-Ottomane. Le diplomate allemand, dans un très-long article, traite tout cela de fanfaronnades dignes du héros de Cervantes. Il y voit la misère, la dépendance, et, pour ainsi dire, l'état de *mendicité* de ce cabinet. « Quelle confiance, ajoute-t-il, peut-on accorder à des gens qui jusqu'ici ont tourné en amère dérision tout équitable système de balance politique, et qui maintenant croient sérieusement qu'il ne s'agit que d'opposer état à état, mettre dans la balance leur poids respectif, et les armer les uns contre les autres pour établir l'équilibre général. S'il fallait chercher un équilibre, on devait d'abord peser la force respective des conservateurs et des destructeurs. » Tout l'article est sur ce ton de mépris et d'injure. Les journaux allemands sont soumis à une censure politique. Le parti

national de la chambre en demandera sans toute raison aux ministres.

La *Gazette d'Augsbourg* examine ensuite ce que c'est que la quadruple alliance, et elle n'y voit que le drapeau rouge de la révolution tenu par la France, la révolution de juillet triomphant de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal, et *prodiguant des flagorneries à lapopulace.* La quadruple alliance peut être considérée comme une réponse à Munchen-Graetz et à Vienne; mais c'est la réponse de la faction revolutionnaire, à laquelle le cabinet français sert d'instrument. Sous ce rapport, l'invention date de la révolution de juillet; le traité a été dicté par le même esprit.

Discutant ensuite séparément les prétentions annoncées, on déclare que la neutralité de la Suisse est sous la protection générale de toutes les puissances de l'Europe, et qu'on saura bien empêcher qu'elle ne dégénère en une dépendance de la France; qu'il en est de même de la Belgique, dont la neutralité a été établie, afin que cet état restât indépendant. Viennent ensuite d'amères moqueries sur le plan de campagne qui embrasse le Piémont, Naples, l'Egypte et l'Asie-Mineure, et l'article se termine de la façon la plus cruelle : « Comme aux choses les plus insensées, est-il dit, il peut y avoir quelque motif; en cherchant bien, nous trouvons sur notre chemin *les élections*; peut-être tout cela y produit-il quelque effet. »

L'organe du ministère français a répliqué et déclaré que, bien que les élections fussent terminées, il persistait dans les considérations par lui développées avant la réunion des colléges électoraux.

Si la question était mise aux voix dans le pays, bien certainement elle serait décidée en faveur d'un gouvernement civil et de la subordination de l'autorité militaire à une influence toute de sagesse, de modération, et d'humanité. Il y a plus : la France chrétienne demanderait que l'avant-garde de notre armée fût composée de ces hommes dont le cœur est plein d'intrépidité, mais qui n'en sont pas moins des hommes de douceur, de charité, et de paix. Ne voit-on pas que c'est le fanatisme mahométan qu'il faut déraciner de ce sol, pour qu'il porte les fruits de confiance, d'harmonie et de fusion qui peuvent faire prospérer ce pays? Tant que les indigènes nous regarderont comme une mère réprouvée et maudite, ennemie de leur prophète, et à laquelle elles ne sauraient se soumettre sans enfreindre sa loi, il n'y aura ni trève, ni amitié sincère et durable à espérer. Tromper et trahir des chrétiens, leur dresser des embûches, répandre leur sang, sont pour ces peuplades barbares des actes de vertu. C'est donc la lumière de la vraie religion qu'il faut faire briller parmi eux; ce sont de courageux missionnaires, la croix et l'évangile à la main, qu'il faut leur envoyer. Tels sont les diplomates qui cimenteront avec ces tribus des traités fondés sur la base la plus solide. Nous savons qu'un tel avis provoquera le sourire ironique de l'incrédulité; mais à nous aussi il sera permis de sourire de mépris et de pitié, à la vue de cette terre arrosée de sang, où s'enfonissent tant de trésors stériles. Si l'on dit que nous voyons des clochers dans la lune, nous dirons que M. Soult y voit des forts détachés et des batailles. Lequel vaut le mieux à votre avis?

Il n'est pas besoin d'aller en Afrique pour constater le pouvoir de la religion. Elle a souvent plus de peine à vaincre certains préjugés parmi les hommes civilisés, que d'amollir le cœur des peuplades sauvages. La victoire que vient de remporter l'aumônier d'un de nos colléges sur deux jeunes gens résolus à se battre jusqu'à la mort de l'un d'eux, a été peut-être plus difficile à obtenir que la conversion d'une tribu de bédouins. L'auteur de ce beau trait de charité chrétienne a été dans cette occasion un vrai missionnaire. Qu'elle est donc sublime cette pensée qui triomphe de ce que ni les lois, ni les plus grands monarques, ni les sévérités de la justice humaine n'ont jamais pu empêcher! On aura beau publier des volumes de chartes et de lois, multiplier les prisons et les bagnes, couvrir le territoire d'agens de police et de gendarmes, qu'on ne fera pas pour la morale et l'ordre public la centième partie de ce que peut produire une page de l'Evangile entrée dans les intelligences.

Pendant que nous écrivons ceci, M. le ministre de la guerre fait démentir dans un journal le bruit répandu de son opposition au système d'un gouvernement civil à Alger. Suivant la note qui vient d'être publiée, sa dissidence avec les autres membres du conseil tiendrait au choix d'un candidat, que des collègues voudraient nommer, et que lui refuse. On nomme l'objet de ce dissentiment, et la malignité, de même que la flatterie, s'exercent sur le compte d'un ancien ministre, qui a joué un grand rôle dans l'ordre politique. Comme nous n'avons pas l'habitude de mêler dans nos discussions des noms propres qui ne se produisent pas eux-mêmes sur la scène, nous nous dispenserons d'entrer dans une querelle toute personnelle. Toutefois nous voyons que si M. le maréchal Soult veut bien accepter un gouvernement civil de droit, il tend à y substituer un pouvoir militaire de fait.

Cette affaire importante, la question de la prorogation, ont jeté quelque émotion dans le cabinet. Des voyages annoncés ont été contremandés, et l'on commence à croire que celui du roi des Français dans les provinces méri-

dionales pourra bien être indéfiniment ajourné, si la session qui doit s'ouvrir le 31 juillet se prolonge au-delà du 15 août. M. Thiers devait partir en ballon d'essai pour éprouver les vents et la température de l'opinion; mais il a renoncé à une excursion qui l'eût forcé à laisser derrière lui de graves intérêts. Un autre soin préoccupe les ministres : c'est la prochaine convocation des électeurs communaux de Paris pour la formation du conseil-général. De cette élection doivent sortir les maires des arrondissemens, et l'opinion publique attache une grande importance à cette organisation municipale. Le gouvernement n'en attache pas moins; car il s'agit de son siége, où, depuis plus de trente ans, l'autorité centrale a la haute main et une juridiction presque exclusive.

Les registres d'inscription sont à peine ouverts dans les mairies, et déjà on peut remarquer l'empressement avec lequel les *capacitaires* que la loi a admis à concourir avec les électeurs *censitaires*, se portent pour produire leurs titres. Cela prouve qu'il n'y a point dans ce pays d'indifférence pour les droits politiques, et que si justice était rendue aux contribuables français par la restitution de la faculté de consentir l'impôt, on aurait une masse de votes qui donnerait une force immense au pouvoir, en même temps qu'elle produirait une représentation vraie. C'est une ère toute nouvelle qui s'ouvre pour la capitale. Du résultat de ces élections peut sortir un grand changement dans l'existence de cette vaste cité, et une modification grave dans ses rapports avec le pouvoir suprême. On ne saurait prévoir quel sera ce résultat; depuis longtemps il ne se fait que des essais de législation: ceci en est encore un, et l'expérience seule peut en démontrer l'utilité ou les inconvéniens.

Pendant que la politique intérieure tourne dans ce cercle d'élections de toute espèce, il se passe au dehors des incidens dignes d'attention. Il est utile d'en signaler quelques-uns; et, d'abord, nous devons remarquer la guerre de plume qui s'est engagée entre le *Journal des Débats*, confident de la pensée du cabinet des Tuileries, et la *Gazette d'Augsbourg*, dépositaire de tout ce que les trois grandes puissances du Nord jugent à propos de porter à la connaissance du public. Ce n'est pas une chose indifférente que cette polémique patente, par laquelle se révèlent les mystères des notes diplomatiques; on sait d'ailleurs que, selon un système aussi ancien que les héros d'Homère, on commence par se dire de gros mots avant d'en venir aux mains.

Ainsi, les nuages s'amoncèlent, grossissent; les rapports deviennent de plus en plus menaçans; le *Journal des Débats* a formulé le plan de la quadruple alliance; la *Gazette d'Augsbourg* formule le système des cabinets du Nord dans cette phrase qui est tout un manifeste : « Pour renverser un pareil ordre de choses, pour que la Suisse et la Belgique puissent être nommées les alliées de la France, il faudrait que les armées françaises occupassent Vienne et Berlin. » Voilà qui est formel; mais où en sont des cabinets arrivés au point de se faire de pareilles menaces? Les plumes ne semblent-elles pas prêtes à se transformer en épées?

Aussi la politique a-t-elle agi dans le sens de ces déclarations. D'incroyables efforts ont été tentés de part et d'autre pour entraîner la Suisse dans un des deux systèmes. On a pu croire un moment que cet état était entré dans les vues de la quadruple alliance, lorsque des mesures rigoureuses l'ont forcé de rétrograder. La Suisse, par sa position, a besoin de tout le monde; et comme elle est, par rapport à la France, la clef de l'Allemagne et de l'Italie, ou comme une grande forteresse naturelle également favorable à l'attaque et à la défense, tout le monde a besoin d'elle. Mais, dans un conflit pareil, la Suisse est forcée de choisir, et son choix ne sera pas douteux tant qu'elle ne se trouvera pas dégagée vers le Piémont d'une part, et l'Allemagne d'un autre côté. Le gouvernement de ce pays a long-temps résisté aux caresses et même aux menaces des cabinets étrangers; mais lorsqu'il a vu se développer autour de lui un immense cordon prohibitif; que l'Autriche, le Piémont, la Bavière et Bade ont refoulé son commerce sur leur frontière, alors la résistance a cessé, et des ambassades solennelles ont été porter aux souverains l'assurance que l'Helvétie indépendante se soumettait à leurs décrets.

A l'égard de la Belgique, elle est retenue par la question du Luxembourg, qui met Léopold dans les liens de la confédération germanique, tandis que le roi de Hollande tient toujours l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de son rival. S'il survenait une crise, la Belgique serait à l'instant envahie par les frontières de la Hollande et de la Prusse; mais l'intérêt, ce mobile si puissant, rejetterait Léopold dans les bras de la Sainte-Alliance.

Si nous tournons nos regards vers l'Espagne, nous y voyons une guerre civile acharnée, le choléra décimant la population, la sécheresse et la famine désolant le midi de la Péninsule, les partis prêts à s'attaquer dans l'assemblée des Cortès, le désordre dans l'administration et les finances, et le malheureux peuple espagnol en proie à toutes les calamités à la fois. Au milieu de cette complication de maux, il n'y a pour tenir le timon de l'État qu'une femme inconséquente et légère, sacrifiant à

ses passions la dignité de son rang, et dont on rapporte des choses que nous n'osons pas répéter, par respect pour des convenances auxquelles on a si peu d'égard. Si la régente n'était pas une femme, on pourrait l'accuser de manquer aux devoirs de l'autorité suprême, en allant s'enfermer dans une résidence éloignée de sa capitale, sous la protection d'un double cordon sanitaire. Aucune tête couronnée n'avait encore donné l'exemple d'une aussi grande faiblesse. La royauté est une croix à laquelle les chefs des peuples sont attachés et sur laquelle ils doivent savoir mourir pour le bonheur et le salut de leurs sujets. Ils désertent le poste où la Providence les a placés lorsqu'ils n'accomplissent pas, même au péril de leur vie, les devoirs qui leur sont imposés. *Codrus pro patriâ non timendus mori.*

De grands événemens se préparent dans les provinces insurgées. Le général Rodil doit être en ligne en ce moment. Le héros de la légitimité, Sumala Caregny, fait des prodiges d'audace et de valeur, mais il est à craindre qu'accablé par des forces supérieures, et privé des moyens de soutenir une lutte inégale, il ne succombe malgré de généreux efforts. Après la guerre civile viendra la querelle des partis révolutionnaires, et cette phase du drame avancera probablement plus la question que tous ces combats sans logique et stériles en conséquences politiques.

Mais voici qui complique la situation et la rend encore plus grave. L'Angleterre accroît ses forces navales dans la Méditerranée; le gouvernement français fait des armemens à Toulon: il est question d'embarquer des troupes. Quel peut être le but de ces préparatifs? Le journal que nous avons cité, et qui est, sans contredit, la plus politique de toutes les publications étrangères, en raison de ses relations avec les cabinets, démontre que ces flottes ne peuvent avoir pour objet un coup de main contre la Russie dans la mer Noire. Il faudrait forcer le détroit des Dardanelles, et, d'ailleurs, risquer les chances d'une conflagration générale. Mais ce n'est pas pour promener son pavillon sur les mers que l'on fait des armemens dispendieux; et si l'on jette les yeux sur la carte, on y cherche en vain l'ennemi que les puissances révolutionnaires peuvent avoir à combattre. Après avoir discuté toutes les conjectures, le journal allemand finit par ces mots, qui peuvent être un trait de lumière: « Nous avons vu de nos jours occuper Ancône et prendre Anvers parce qu'un ministère français a regardé ces démonstrations comme indispensables pour réprimer ses ennemis intérieurs. » Est-ce une présomption? est-ce un avertissement? Ancône et Anvers ont été occupés en représailles de Varsovie et de Bologne; la revanche de l'occupation de Francfort n'est pas encore prise. On se dit tout bas que l'on cherche en Italie une autre tête de pont pour couper cette péninsule en deux, et forcer la partie méridionale à entrer dans la quadruple alliance. Ce nouveau tour d'escamotage politique se ferait aux dépens de la puissance la plus faible, la plus inoffensive: on parle de Civita-Vecchia, ou de tout autre point de la côte occidentale des Etats romains. Le guet-à-pens d'Ancône donne de la probabilité à cette conjecture, et les vantardises du *Journal des Débats*, le ton que prennent les discussions et les rappors diplomatiques donnent beaucoup de poids à l'opinion de quelque nouvel exploit libéral.

P. S. Le rétablissement de la censure dramatique, le lendemain d'élections qui ont donné une majorité au ministère, est un événement important et caractéristique. Le système du 13 mars se développe et grandit dans ses voies. Nous aurons à présenter dans notre prochaine revue, de graves considérations sur ce sujet, car comme nous ne sommes pas une opposition systématique contre des hommes, on ne sera point surpris, si notre amour pour la liberté ne va pas, jusqu'à prendre fait et cause pour la liberté absolue des théâtres. Nous ferons seulement cette distinction que *toute censure* nationale est bonne, et que *toute censure* de parti est mauvaise. Nous expliquerons notre pensée; en attendant, félicitons les hommes du pouvoir, du soin qu'ils prennent de rehabiliter la restauration; encore quelques pas dans cette voie, et il n'y aura plus un seul reproche à lui faire.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Rome, 25 juin.

Dans la matinée du 23 courant, Sa Sainteté a tenu dans le palais apostolique du Vatican un consistoire secret, dans lequel elle a, selon l'usage, fermé la bouche à leurs éminences les cardinaux Monico, patriarche de Venise, Brignola et Grimaldi.

Après, S. S. a proposé les églises suivantes, savoir :

L'église métropolitaine

De *Ferrare*, pour Mgr Gabriel des comtes della Genga et des marquis Ser. Mattei, transféré de l'église archiépiscopale de Birtite I. P. I.

De *Lemberg*, pour Mgr. F. J. Luschig, évêque de Trente.

De *Lima*, pour le R. P. G. de Benavente.

L'église archiépiscopale

De *Tiani* I. P. I., pour Mgr. G. M. des comtes Vespignani.

L'église épiscopale

De *Pistoja et Penta*, pour Mgr. A. M. Gilordoni, évêque de Livourne.
De *Bruges* (nouvellement érigée par S. S.), pour Mgr. Boussen, évêque de Ptolemaïs I. P. I.
De *Montepulciano*, pour le R. P. Saggioli.
De *San Miniato*, pour le R. P. Torello Pierazzi.
De *Livourne*, pour le R. P. R. de Ganthua Cubbe.
De *Massa di Carrara*, pour le R. P. F. Strani.
De *Nocera de Pagani*, pour le R. P. A. J. d'Auria.
De *Cava* et *Sarno*, pour le R. P. T. Bellacosa.
De *Cranad*, pour le R. P. J. Lonoviez.
De *Segria* (avec l'administration perpétuelle de Modrusca), pour le R. P. E. Osegorich de Barlabassevcez.
De *Przesmislau*, pour le R. P. M. de Korczinski.
De *Tiberiopolis* I. P. I., pour le R. P. G. de Marchis.
De *Sion* I. P. I., pour le R. P. G. Gunther.
De *Gostine* I. P. I., pour le R. P. V. Velardita.

Dans le même consistoire, S. S., après une savante allocution latine, a proclamé cardinal de la sainte Église romaine, de l'ordre des prêtres :

Mgr. François des comtes de Canali, archevêque de Larisse, secrétaire de la sacrée congrégation des évêques et réguliers, né à Pérouse, le 13 juin 1772, créé et réservé *in petto* dans le consistoire secret du 30 septembre 1831.

Ensuite le Saint-Père a proclamé cardinaux de la sainte Eglise romaine:

Mgr. Gaëtan Marie Trigona et Parisi, des barons de Saint-André, archevêque de Palerme, né à Piazza en Sicile, le 2 juin 1767;

Mgr. Louis Botiglia, des comtes de Savoulx, archevêque de Pirgé, doyen des clercs de la chambre, président des banques et bureaux, des brillans d'or et d'argent, et des orfèvres et argentiers de l'Etat, né à Cavour, diocèse de Turin, le 16 février 1752;

Mgr. Paul Polidori, secrétaire de la sacrée congrégation, de la résidence des évêques, etc., né à Jesi le 4 janvier 1778.

S. S. s'est réservé *in petto* six cardinaux.

S. S. a ouvert, selon la coutume, la bouche aux cardinaux Monico, Brignola et Grimaldi.

Puis on a fait au Saint-Père la demande du *pallium* pour les églises métropolitaines de Ferrare, de Lemberg et de Lima.

S. S. ayant ensuite désigné les églises dont les cardinaux sus-mentionnés porteront le titre, et leur ayant remis l'*anneau*, la journée s'est terminée par les cérémonies et réjouissances accoutumées.

Parmi les prélats préconisés, les plus marquans sont l'archevêque de Ferrare, Mgr. della Genga, de la famille de Léon XII; l'archevêque de Leopoli, Mgr. Luschig; l'archevêque de Lima, Mgr. de Benavente; l'archevêque *in partibus* de Tiana, Mgr. Vespignani. Le siége nouvellement érigé de Bruges, en Belgique, sera occupé par Mgr. René Boussen.

Il n'y a point de promotion d'évêques français; cependant les deux siéges actuellement vacans, l'archevêché de Besançon et l'évêché de Nevers, vont être remplis. Le gouvernement a proposé pour le premier Mgr. l'évêque de Langres, et pour le second M. l'abbé Nando, grand-vicaire à Perpignan.

— Les anciens ordres religieux se reforment en Belgique. Déjà nous avons vu que les Récollets de Thielt dans la Flandre occidentale s'étaient réunis et avaient repris leur habit : ils ont trois novices. Les Augustins à Gand ont aussi repris leur habit et leurs observances. Les Dominicains en feront autant sous peu. Les Carmes avaient commencé précédemment, et déjà quelques novices ont prononcé leurs vœux. Les religieux de Saint-Bernard sur l'Escaut, dont l'abbaye est aujourd'hui une maison de détention, ont acheté l'ancien couvent des Dominicains anglais à Bornheim, et y ont repris depuis plusieurs mois les pratiques de leur règle. Il y a bientôt un an que le prieur de Grimberge, à deux lieues de Bruxelles, a posé la première pierre du bâtiment qui doit remplacer les beaux édifices démolis à la fin du dernier siècle; il ne reste que l'église de l'abbaye qui sert de paroisse. Il y a encore, outre le prieur, deux religieux prémontrés. Ceux de l'abbaye d'Afflighem, près Alost, sont plus nombreux. Ces bénédictins sont sept ou huit, et cherchent aussi à se réunir; mais leurs anciens bâtimens étant rasés, ils résideront dans quelque ville voisine.

— La magnifique chartreuse de Bosserville, à une lieue de Nancy, et qui est due à la pieuse munificence de Charles IV, duc de Lorraine, va enfin être rendue à sa destination primitive. Un respectable ecclésiastique écrit à la *Gazette de Metz*, que les religieux de Grenoble viennent d'en faire l'acquisition, et vont y arriver prochainement au nombre de vingt avec plusieurs domestiques.

— On écrit d'Alger :

« Sitot après la conquête de la régence, la cour de Rome, attentive à tous les besoins de l'église, s'empressa de nous donner un préfet apostolique, et quelques mois plus tard, le gouvernement après bien des hésitations, finit par confirmer le choix et la nomination de l'ecclesiastique désigné par la propagande. Dès-lors le local qui jusque-là avait servi pour les cérémonies religieuses, étant devenu trop étroit, M. l'abbé C....., préfet apostolique, sollicita, obtint et bénit, pour le culte catholique, une des plus belles mosquées de cette ville. De toutes parts, soit curiosité, soit religion, on se rendait dans le nouveau temple. Les offices s'y faisaient comme en Europe, et étonnaient les Bédouins eux-mêmes; en un mot, tout semblait annoncer que la foi allait renaître et se propager sur

une plage qui rappelle de si beaux souvenirs. Malheureusement nos espérances sont loin de se réaliser encore. L'emploi de préfet apostolique a été supprimé depuis plus d'un an, pour motif, à ce qu'on assure, de pure économie; de sorte que nous n'avons à cette heure, pour ecclésiastiques, que quelques aumôniers absorbés par leurs fonctions, et quelques prêtres sans mission bien reconnue. Il est à désirer que les deux puissances puissent s'entendre, pour pourvoir d'une manière efficace aux besoins de cette Eglise naissante, d'autant plus que déjà des ministres protestans cherchent à faire des prosélytes et à séduire les chrétiens chancelans.

—La lettre suivante vient d'être écrite par Louis-Philippe à NN. SS. les évêques :

« Paris, le 5 juillet 1834.

» M. l'évêque, la France va célébrer l'anniver-
» saire des journées des 27, 28 et 29 juillet 1830,
» et dans cette solennité nationale, son premier
» hommage est dû à la mémoire des citoyens qui
» succombèrent en défendant les lois et la liberté.
» Nous croyons dignement interpréter son vœu,
» en réclamant pour ces illustres victimes les suf-
» frages que l'église accorde à tous les chrétiens
» morts dans son sein. Vous aurez donc à faire cé-
» lébrer, à cette intention, le 27 de ce mois, un
» service funèbre dans toutes les églises de votre
» diocèse, et vous concerter à ce sujet avec qui de
» droit.

» Votre affectionné,
» LOUIS-PHILIPPE.
» Par le roi :
» *Le garde-des-sceaux, ministre de la justice*
» *et des cultes*,
» C. PERSIL. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

EXTÉRIEUR. — Il vient de paraître un écrit, publié par les défenseurs de la légitimité espagnole, intitulé: *Appel à l'Europe Monarchique*. Cet écrit, est un manifeste lancé contre Marie-Christine. Nous voudrions pouvoir le citer en entier. Ce manifeste est d'autant plus remarquable, qu'il exprime d'une manière nette la situation espagnole.

On apprend qu'après avoir rempli le but de son excursion sur la côte, où il a reçu des armes et des munitions apportées par un sloop anglais, Zumala-Carreguy a regagné la Navarre, amenant à sa suite un convoi considérable. Il a pris en même temps des mesures pour que les troupes de Rodil ne trouvassent aucune ressource dans le pays, et il a été en cela parfaitement secondé par les habitans, qui ont mis en sûreté tout ce qu'ils pouvaient avoir de provisions. On pensait, toutefois, que le choléra retarderait, s'il ne l'arrêtait pas entièrement, le mouvement de la division Rodil.

— La rade de Nauplie contient maintenant une escadre anglaise de trente voiles de guerre, dont dix vaisseaux de haut-bord. Des forces françaises presqu'égales vont s'y joindre; déjà plusieurs de nos bâtimens y sont arrivés. On ne sait encore précisément le but de ces grandes démonstrations.

— La *Feuille Officielle* de la Hesse grand-ducale contient un avis du ministre de l'intérieur et de la justice, en date du 25 juin, portant que S. A. R. le grand-duc s'est vu dans la nécessité de défendre dans toute l'étendue du duché l'introduction des *Paroles d'un Croyant*, par M. de La Mennais, soit en original, soit traduit ou en extraits, sous peine de la confiscation et d'une amende de 10 florins pour chaque exemplaire mis en circulation, en ajoutant encore que s'il arrivait que cet ouvrage fut répandu dans le public par des moyens qui qualifient particulièrement un délit ou un crime, le coupable serait puni d'après toute la rigueur des lois.

— L'ambassadeur de Russie vient de donner une grande fête à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de son souverain, Tous les ministres y ont assisté; le corps diplomatique y aurait été complet, sans l'absence du ministre de Belgique.

LE MANS. — La garde nationale de la ville du Mans était organisée en légion. Une ordonnance qui porte la date déjà vieillie du 8 juin, défait cette organisation, et cette garde n'aura plus de colonel ni de lieutenant-colonel.

— On a remarqué plusieurs cas de choléra à Paris depuis quelques jours. Les premiers ont été occasionnés, à ce qu'on prétend, par un usage immodéré de cerises peu mûres.

— Le ministre du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire, pour leur recommander de faire établir des caisses d'épargnes et de prévoyance dans toutes les villes où il n'y en a pas encore. Il invite les conseils-généraux, dans la session qui va s'ouvrir le 12 de ce mois, à voter à cet effet quelques subventions, et il rappelle que le Trésor, qui ne donne anx particuliers que 2 à 3 pour 100 de leur argent, reçoit les dépôts des caisses d'épargnes à 4 pour 100. M. Duchâtel rappelle que la loterie devant être totalement supprimée à la fin de l'année prochaine, il convient de diriger peu à peu sur ces établissemens toutes les économies des ouvriers et autres personnes des classes inférieures. Il y a en ce moment 53 caisses d'épargnes autorisées en France, et 35 autres sont sur le point de l'être. M. Duchâtel a joint à sa circulaire des modèles de réglemens, les développemens de la proposition que fit M. B. Delessert à la dernière Chambre des députés, et le rapprt de M. Ch. Dupin sur cette proposition.

— On assure qu'il y a déjà à Paris plus de soixante-dix députés de l'opposition; il est probable

que la publication de l'ordonnance du 1er juillet aura suffi pour décider ceux qui sont encore dans les départemens à prendre leurs mesures pour être à Paris avant la fin du mois.

On parle d'une réunion qui doit avoir lieu ces jours-ci chez un député influent, dans le but d'écrire à tous les hommes indépendans de quelle importance il est pour le pays qu'ils se rendent à leur poste. On a tout lieu d'espérer que, le 31 juillet, au grand désappointement du ministère, les bancs de l'opposition seront déjà au grand complet.

— « Hier dimanche, à sept heures du matin, une rencontre a eu lieu au bois de Boulogne, entre deux amis d'enfance, tous deux étudians, l'un en médecine et l'autre en droit, fils de familles honorables. Ce duel entre deux jeunes gens de dix-huit à vingt ans, avait pour cause première la politique; en dernier résultat, quelque intrigue.

» Arrivés au rendez-vous, l'un des témoins, s'apercevant que toutes les représentations étaient superflues, demanda une heure de prorogation. Les deux combattans y consentirent; mais ils déclarèrent que ce délai expiré il fallait que l'un des deux restât sur la place. Profitant de tous les instans, ce témoin partit soudain chez l'ancien aumônier de la pension où ces deux jeunes adversaires avaient été élevés. Il connaissait bien toute l'influence de ce vertueux ecclésiastique dans une affaire de cette nature. Dans une circonstance toute semblable à celle-ci entre deux officiers supérieurs, ce même abbé, par les qualités qui le distinguent, était parvenu à rétablir la bonne harmonie entre deux braves militaires, qui depuis vivent en paix comme deux frères.

» Or, comme ces jeunes étudians pouvaient n'être que momentanément égarés, la présence de leur ancien aumônier devait seule éviter un combat mortel. Ce témoin court donc chez ce digne ecclésiastique. Celui-ci était à l'église, revêtu des insignes du sacerdoce, et prêt à officier. Dès qu'il est instruit du motif qui amène le messager, il s'écrie : « Je dirai la messe à mon retour; partons, mon ami, nous pourrions arriver trop tard. » Aussitôt il se couvre d'un habit bourgeois, monte en fiacre avec le témoin, et tous arrivent bientôt au lieu qui devait être arrosé du sang de l'un des champions.

» A la vue de ce vénérable prêtre qui porte sur sa poitrine une décoration due à son savoir et à son mérite personnel, les autres témoins sont émus; les deux antagonistes seuls paraissent impassibles. Bientôt il adresse à tous deux des paroles de douceur et de paix; il les exhorte, les prie, les adjure de mieux comprendre les devoirs de l'amitié, ceux de la société et de la religion; il termine par leur parler avec cette éloquence du cœur, à laquelle il est difficile de résister à un âge aussi tendre.

» L'un des jeunes gens se rend à la raison; mais l'autre résiste avec opiniâtreté, et ne veut admettre aucune composition. « Eh bien! s'écrie l'abbé avec exaltation en découvrant sa poitrine, puisqu'il vous faut du sang, prenez le mien! car je suis en état de grâce; mais ce jeune homme est en péché mortel: il a pourtant besoin de vivre encore pour se repentir! » Ces mots, prononcés d'un ton inspiré, produisirent un effet électrique: le jeune récalcitrant se précipite alors dans les bras du respectable abbé. Les yeux des assistans sont mouillés de larmes; l'attendrissement succède aux paroles de colère et de vengeance. Tous embrassent cet homme de bien, qu'ils ramènent chez lui en triomphe, au milieu d'une joie générale. »

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la dissolution du ministère Grey. Cette dissolution occupe vivement tous les journaux anglais, et est diversement jugée par eux. Ce changement de cabinet a pu être prévu, depuis le jour où lord Grey a été obligé de s'arrêter dans la voie des innovations. Harcelé également par les radicaux qui le trouvaient trop asservi au passé, tandis que les conservateurs le trouvaient trop près des radicaux, et que les torys le regardaient comme l'ennemi de la constitution britannique, il devait se démettre, et c'est ce qu'il a fait. Reste à savoir qui va lui succéder. Il pourrait se faire que lord Althorp fût chargé de la composition d'un nouveau cabinet. Ce serait alors un ministère de transition, préparant les voies à un ministère tory, seul capable d'arrêter, pour un moment, le mouvement terrible qui menace de tout emporter en Angleterre.

Dans la séance du 9 juillet au soir, lord Grey dit qu'il ne paraît à la chambre que comme l'un de ses membres et non en qualité de ministre de S. M. Il entre dans le détail des circonstances qui ont amené sa retraite. Il fait connaître les particularités essentielles de sa correspondance avec le lord-lieutenant d'Irlande. Dans la situation embarrassante où s'est trouvé le gouvernement, il était impossible qu'il demeurât à la tête des affaires. Dès qu'il a été instruit de la résignation de lord Althorp, il s'est empressé d'envoyer la sienne. Tant qu'il a fait partie du conseil de S. M., ses trois grands principes ont été ceux-ci : Paix, économie et réforme. J'ai fait de mon mieux, continue lord Grey, pour conformer à ces principes tous les actes de mon administration. Je pense, pour demander de nouveau le bill de coërcition et le bill sur les dîmes d'Irlande, devoir attendre qu'une administration nouvelle se soit formée. Vendredi prochain, ajoute lord Grey en terminant, je réclamerai la deuxième lecture du bill concernant les pauvres,

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16.

ETAT

DES MISSIONS CATHOLIQUES DANS LES PAYS ÉTRANGERS.

(Premier article.)

Nous avons fait connaître l'état du Christianisme et de la civilisation, dans les missions que les protestans ont essayé de fonder sur les côtes d'Afrique, aux Indes, et dans les mers de l'Australie. On a vu quel était le résultat de ces entreprises. Il nous paraît superflu d'établir un parallèle entre les missions catholiques, et des missions dont nous avons démontré le néant; nous allons exposer simplement quel est l'état du catholicisme dans les pays infidèles : c'est un sujet que nous serons forcés de diviser en plusieurs articles, afin de lui pouvoir donner tous les développemens nécessaires à son importance. Nous ne doutons pas que les détails n'en soient accueillis avec intérêt par le public religieux auquel ils sont destinés.

Les missionnaires envoyés par le Saint-Siége apostolique ont toujours été les plus nombreux; mais chacun des royaumes catholiques en entretient à lui seul un plus grand nombre que toutes les puissances et toutes les communions protestantes réunies. Ce sont des missions alimentées par la charité de nos concitoyens, et c'est uniquement des chrétientés dirigées par des missionnaires français que nous allons parler aujourd'hui.

Noms des missions françaises, leur étendue, et le nombre des chrétiens que l'on y compte.

La France envoie présentement des missionnaires à la Chine, au Toug-King, dans la Cochinchine, au royaume de Camboye, dans les royaumes de Siam et de Quéda, aux Indes-Orientales, au cap Comorin, dans le pays de Carnate, à la côte de Coromandel, dans plusieurs contrées de l'Amérique septentrionale, et particulièrement à la Louisiane.

1° Nos missions à la Chine sont établies dans les provinces du Su-Thuen, de l'Yun-Nan et du Kouei-Tcheou. En 1784, on comptait dans cette vaste mission quinze mille chrétiens; en 1814, leur nombre allait à plus de soixante mille; mais depuis la persécution qui s'est élevée dans ces provinces en 1814 et qui n'a pas duré moins de cinq ans dans tout l'empire la Chine, il est à craindre que le nombre des fidèles y soit diminué.

2° Le royaume de Toug-King est divisé par le fleuve Chaal, en deux parties à peu près égales; l'une, à l'orient, l'autre à l'occident. Les missionnaires français sont chargés de la partie occidentale du pays, où se trouvent environ cent quatre-vingt mille chrétiens; et la partie orientale, où l'on en compte au moins cent cinquante mille, est desservie par les religieux dominicains espagnols.

3°. La mission de la Cochinchine renferme au moins quatre-vingt mille catholiques; elle embrasse tout le royaume de Ciampa, et celui de Camboge, où les chrétiens sont en petit nombre aujourd'hui.

4°. L'Eglise catholique de Siam dirige également le royaume de Quéda avec les îles qui lui sont soumise. La plus considérable est celle à qui les géographes anglais ont donné le nom du *Prince de Galles*; elle est appelée par les naturels Puno-Pinang; elle est située dans le détroit de Malaca. Les chrétiens de cette mission sont peu nombreux et disséminés; ce qui rend le service et la visite de ces stations fort pénibles.

5°. Nos missionnaires aux Indes orientales ont institué des églises à Pondichéry, sur toute la côte de Coromandel, à Travangore, et dans le pays des Naïres. Il est difficile de pouvoir évaluer précisément quel est le nombre des chrétiens indous qui sont dirigés par les missionnaires français, attendu qu'ils sont assistés aujourd'hui par les missionnaires romains de la Compagnie de Jésus; mais on peut être assuré que la mission de Carnate est composée de cinquante mille catholiques, et que celle de Travangore, au cap de Comorin, n'en contient pas moins de quatre-vingt six mille.

6°. La mission française de la Louisiane s'étend sur les deux Florides, et depuis l'Océan jusqu'a la mer Pacifique. Pendant l'épiscopat de Mgr. Dubourg, dont l'archevêché de Besançon déplore aujourd'hui la perte, quatorze tribus les plus belliqueuses du Missouri avaient embrassé la

foi catholique, et le charitable évêque de Saint-Louis ne pourra bientôt plus trouver que des chrétiens sur cette vaste portion du globe où s'égarait son immense troupeau.

Nombre des missionnaires français et des naturels ecclésiastiques.

1° Depuis le martyre du bienheureux Léon Dufresne, évêque de Tabraca, supplicié en 1815, et depuis la mort de son coadjuteur, Mgr. Florente, évêque de Zela, il ne restait au Su-Tchuen que deux missionnaires européens. L'un d'eux, Mgr. Fontana, vient d'être élu archevêque de Sinyte, et vicaire du Saint-Siége apostolique à la Chine. M. Perrocheau, sacré évêque de Maxula, à Paris en 1818, fut envoyé par le collége romain pour consacrer ce prélat; il a été obligé de séjourner long-temps à Tai-Toe; mais on a su qu'il était parvenu à s'introduire au Su-Tchuen.

Nos missions de la Chine sont assistées par un grand nombre de prêtres indigènes; mais il en était mort un très-grand nombre de la peste, avant que le feu de la persécution ne s'allumât contre eux. Plusieurs de ces ecclésiastiques ont été étranglés; il en est mort en prison; les mandarins du Lin-Nan en ont fait déporter au-delà de la grande muraille; le tribunal du Su-Tchuen en a condamné à porter la cangue toute leur vie; enfin, deux jeunes missionnaires français envoyés de Paris ont été frappés de la contagion en arrivant à Té-Hué; et l'établissement des églises chrétiennes à la Chine était resté pendant une période de dix années dans l'état le plus affligeant.

2° Le Tong-King occidental, où sont établies les missions françaises, est administré par le vicaire apostolique, évêque de Hean, avec l'assistance d'un coadjuteur. Le premier de ces évêques est nonagénaire, et tous les deux sont accablés d'infirmités. Leurs vicaires-généraux sont deux ecclésiastiques français, dont l'un réside en mission depuis quarante-trois ans, et le clergé de cette église est composé de quatre-vingt-douze prêtres Tong-Kinois.

3°. Le vicaire apostolique à la Cochinchine et son coadjuteur, sont deux évêques français qui sont en mission depuis 1805. Un de leurs grands vicaires est devenu paralytique; l'autre est arrivé de Paris à la Cochinchine en 1819. Cette église est desservie par trente-deux prêtres indigènes.

4°. L'évêque de Juthia, vicaire apostolique de Siam, n'avait pas encore obtenu de coadjuteur à la fin de l'année 1829. Il n'y a plus dans tout l'empire Siamois qu'un seul prêtre français qui réside aujourd'hui dans l'île de Poulo-Pinang, et tous les ouvriers évangéliques de cette mission se trouvent réduits à quatre ou cinq prêtres originaires du pays.

5°. La mission de Pondichéry n'est pas dans un état moins déplorable; elle est dirigée par un évêque français, dont le clergé n'est plus composé que de cinq missionnaires et de cinq prêtres indiens : ils ne peuvent suffire aux besoins de cinquante-trois mille catholiques qui vivent sous plusieurs dominations, et qui sont dispersés sur une côte de 200 lieues : c'est particulièrement la mission de Pondichéry que nous devons recommander à la sollicitude et à la charité de nos lecteurs.

6°. La mission du royaume de Travangore est dirigée par plusieurs corporations catholiques : elle est dans un état prospère, et les ecclésiastiques indiens y sont au nombre de deux cent quarante.

7°. Les missions de la Louisiane et de l'Amérique septentrionale ont été rétablies par Mgr. Dubourg, sacré évêque de St.-Louis du Missouri, à Rome, en 1815; il était parti de Bordeaux, en 1817, accompagné de cinq prêtres et de quatre sous-diacres, sur le bâtiment du Roi très-chrétiens, *la Caravane*, qui, par ordre de sa Majesté, avait été mis à la disposition de ce prélat. Voici plusieurs détails qui nous ont été transmis à ce sujet.

A peine eut-il perdu de vue les côtes de France qu'il entreprit d'évangéliser ses compagnons de voyage; et ce pieux évêque eut la joie d'obtenir en peu de temps l'effet de ses prédications. Tous les officiers et les matelots s'agenouillèrent à ses pieds. La plus grande partie des jours suivans fut employée à entendre leurs confessions générales. Il mêlait ses larmes à celles de ses néophytes, parmi lesquels il s'en trouvait qui, jusque-là, n'avaient jamais récité l'oraison dominicale. Après les avoir préparés à recevoir les grâces qui devaient les affermir dans la foi, il les admit à la table sainte et les confirma dans la réconciliation du Créateur, La messe était célébrée tous les

dimanches avec solennité sur le tillac du navire, et tout l'équipage se joignait de cœur et d'esprit au pontife missionnaire, en écoutant avec avidité les paroles de vie qui sortaient de sa bouche. On assistait chaque jour à l'office du soir avec un recueillement profond. L'évêque de Saint Louis pleura tendrement en arrivant au terme de la traversée, quand il fallut donner à ses nouveaux enfans sa dernière bénédiction. Peu de temps après, *la Caravane*, en retournant en France, fut assaillie par un ouragan furieux sur les côtes du Maryland, et presque tout l'équipage a péri dans les flots.

D'Annapolis, où son métropolitain, l'archevêque de Baltimore, était venu le recevoir, il se dirigea sur Pittsbourg, et parcourut à pied cent lieues d'un pays sauvage au milieu des forêts, des vallées marécageuses et des neiges de l'Alléghany. En arrivant à Pittsbourg avec les pieds sanglans et les jambes déchirées, exténué de fatigue et presque mourant, l'apôtre français s'y délassa comme un autre Paul; et pendant le peu d'heures qu'il y séjourna, il entendit soixante personnes au tribunal de la pénitence; il imposa les mains à une multitude de fidèles, et notamment à une pauvre négresse âgée de cent vingt-deux ans.

Notre pieuse colonie s'embarqua sur l'Ohio, dont la largeur est presque partout de trois à quatre cents toises. Il faut y veiller péniblement contre les flots, les récifs, et les monstres du fleuve. On y reste quelquefois toute une saison pour y attendre la crue des eaux; et le chef de ces hardis nautoniers dirigeait souvent leur frêle embarcation, au moyen d'une lourde rame de soixante pieds de longueur.

A deux cent quatre-vingt sept milles de Pittsbourg, nos voyageurs français ne purent trouver sans attendrissement les restes d'une ville française qui fut bâtie en 1791 par de nobles et malheureuses familles exilées de leur pays; et Galliopolis, c'est le nom qu'ils lui donnèrent, est devenue le chef-lieu du district ou comté de Gallia dans l'Etat de l'Ohio. Monseigneur Dubourg y célébra les saints mystères, et y baptisa plusieurs enfans.

Après une longue et pénible navigation, ils arrivèrent enfin à Louisville, où le vénérable évêque du Kentuky les reçut avec la plus généreuse hospitalité. Ils se rendirent ensuite à Sainte-Geneviève, qui n'est éloignée de Saint-Louis que de soixante lieues. Aussitôt que l'évêque des Florides eut touché le territoire de sa mission, il y fit planter une croix qu'il avait apportée, et là, les yeux baignés de larmes, prosterné devant le signe du salut, il supplia celui qui nous l'a procuré de répandre une abondante moisson de bienfaits sur ces champs incultes, et des trésors de bénédictions sur son ministère. Tous les habitans de Sainte-Geneviève étaient accourus pour contempler un évêque envoyé par le pontife universel; ils l'accompagnèrent à l'église, et pour la première fois, il put faire entendre à son troupeau la voix du pasteur.

Saint-Louis, capitale du Missouri, est situé sur la rive droite du Mississipi, au trente-huitième degré, trente-neuvième de latitude septentrionale. Vue de la rive gauche du fleuve, cette ville, assise en amphithéâtre sur un sol pierreux, d'où elle elle domine tout le pays des Illinois, présente un agréable aspect. Trois ou quatre familles françaises avaient fondé le village de Saint-Louis en 1766. On n'y comptait encore en 1815 que seize cents habitans: il y en a maintenant plus de vingt mille, et sa population augmente tous les jours. Cette ville est l'entrepôt d'un commerce immense: elle reçoit toutes les productions du haut Mississipi, des Illinois et du Missouri; l'étendue, l'activité du commerce dont dont elle est le centre, et l'affluence des étrangers qui s'y rendent de toutes parts en feront bientôt sans doute une des cités les plus considérables et les plus populeuses du nouveau monde.

L'évêque missionnaire y arriva le 6 janvier 1818. Son palais épiscopal était l'ancien presbytère, une pauvre chaumière. Il fut s'y revêtir des habits pontificaux; il traversa la ville avec son clergé, sous un dais porté par les principaux magistrats, deux catholiques et deux protestans. Il se rendit à l'église au milieu des acclamations d'une joie touchante, et l'apôtre des Florides y prit possession de son siége avec toutes les solennités d'usage, inconnues jusqu'à lui sur cette frontière du désert. Son prédécesseur était celui qui plante les cèdres aux lieux inaccessibles, et sème de fleurs les vallées solitaires; celui qui nourrit les lions et les agneaux, les aigles et les petits de la colombe: la Providence était son modèle.

Dans l'espace d'une année, l'évêque de Saint-Louis a fait élever une église cathédrale; il a fondé trois colléges, un séminaire et deux monastères. Des conversions nombreuses ont été le fruit de ses prédications; une foule de protestans de toutes les communions sont rentrés, à sa voix, dans l'unité catholique, et plusieurs nations sauvages ont député leurs rois au nouveau Xavier, pour le supplier d'aller bénir leurs tribus.

Des séminaires et des colléges établis dans nos missions.

Pour faciliter les progrès et le maintien de la foi catholique dans les contrées idolâtres, un des moyens les plus efficaces est d'y former des prêtres parmi les naturels du pays. Il importe également d'y préparer une source pure à l'instruction des générations naissantes, et c'est à quoi les missionnaires français se sont particulièrement appliqués.

Le séminaire de la Chine a été complétement détruit en l'année 1815, et l'unique ressource de la mission du Su-Tchuen pour avoir des prêtres indigènes, avait été, jusqu'en l'année 1727, un séminaire établi dans l'île de Puno Pinang; mais il est devenu très-difficile de soutenir les dépenses nécessaires au maintien de cet établissement. Le voyage des écoliers, soit pour venir de la Chine à Puno-Pinang, soit pour retourner dans leur patrie, est un objet très-dispendieux. Plusieurs maisons, dont le loyer formait le seul revenu du séminaire, ont été brûlées. Il faudrait environ vingt-cinq mille francs pour les reconstruire; et sans le secours des chrétiens d'Europe, il est à redouter que cette pieuse institution ne puisse subsister plus longtemps. Les missionnaires du Su-Tchuen voudraient pouvoir établir au Tong-King un séminaire de Chinois; il en coûterait beaucoup moins pour les voyages et pour l'entretien des élèves; mais jusqu'à présent les fonds leur ont manqué pour exécuter ce charitable projet.

1° Nos missionnaires ont établi dans le Tong King deux colléges, où l'on enseigne le latin, et un séminaire, où l'on professe la théologie. On y compte ordinairement de vingt-cinq à quarante théologiens, et le nombre des écoliers catholiques est ordinairement de cent cinquante.

2° Nous avons à la Cochinchine un séminaire où l'on enseigne la théologie, avec un collége où l'on n'apprend que la langue latine. Le vicaire apostolique a toujours la crainte de voir tomber ces deux établissemens, attendu l'extrême pauvreté de sa mission.

3° Les églises de Siam et de Pondichéry ont aussi chacune un séminaire où l'on élève les sujets indiens qui peuvent être destinés au sacerdoce. Le premier de ces établissemens est à Bankock, capitale du royaume de Siam, et l'autre est à Pondichéry.

4° L'évêque de la Louisiane, successeur de Mgr. Dubourg, a disposé de la manière la plus analogue aux besoins de son peuple les élémens de salut que son prédécesseur avait recueillis en Europe, ainsi que les secours qu'il a trouvés dans la piété de ses diocésains. Le Séminaire de Saint-Louis contient aujourd'hui soixante-dix élèves, et l'évêque des Florides vient d'établir trois colléges à Saint-Louis, aux Oppelouzas, à la Nouvelle-Orléans, c'est-à-dire à cinq cents lieues de sa ville épiscopale. Enfin, les lazaristes de Paris, appelés par Mgr. Dubourg, ont été chargés du régime de ces établissemens. Il vient d'instituer aussi plusieurs écoles primaires; elles sont dirigées par ces humbles frères de la doctrine chrétienne, à qui le peuple français devrait témoigner tant de reconnaissance et de vénération. Plusieurs religieuses du Sacré-Cœur ont également suivi l'évêque de Saint-Louis dans les déserts du Nouveau-Monde, et se sont établies au village de Fleurissant, pour y travailler à l'instruction des jeunes filles. Enfin, la Providence avait inspiré à ce prélat, pendant son séjour en Europe, l'heureuse idée de former une congrégation de pieux artisans, bien exercés dans les arts mécaniques, et principalement dans l'agriculture. Il y a déjà deux confréries de ce genre à la Louisiane, où l'une d'elles est arrivée du Milanais, vers la fin de 1829, sous la conduite d'un supérieur ecclésiastique. L'objet de leurs vœux ultérieurs n'est pas seulement la civilisation, mais la conversion des idolâtres; et ces ouvriers évangéliques, en attirant les Sauvages, et leur enseignant les arts de la paix, ont secondé

les travaux de nos missionnaires avec une grande efficacité.

De l'emploi des catéchistes dans les missions catholiques.

Il y a toujours dans nos missions deux sortes de catéchistes : les uns sont attachés à une chrétienté, et les autres sont associés aux missionnaires ou aux prêtres du pays. Les premiers sont des chefs de famille instruits, zélés et d'un âge mûr. A la Chine et à la Cochinchine, on en trouve toujours plusieurs dans chaque station. Leurs fonctions sont de présider aux assemblées de leur chrétienté, d'instruire les néophytes et les catéchumènes, d'administrer le baptême en cas de nécessité, enfin, de veiller à ce que le bon ordre se maintienne, et que la discipline de l'Eglise soit observée parmi les chrétiens de la station. En général, ces catéchistes ne sont point à la charge des missionnaires ; mais comme ils sont parfois obligés de donner l'hospitalité à de nouveaux convertis, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment instruits des dogmes, des préceptes et des prières catholiques, il faudrait qu'on pût les aider à supporter cette dépense : autrement les nouveaux prosélytes ne séjournant pas assez long temps dans les chrétientés, peuvent oublier les impressions évangéliques qu'ils ont reçues, et sont en danger de retourner à leurs superstitions.

Les catéchistes de la seconde classe sont des célibataires entièrement dévoués à la propagation du christianisme : ils sont entretenus par nos missionnaires ou par les prêtres indigènes auxquels ils sont attachés : leur office est d'assister à l'administration des sacremens, de visiter les chrétientés, d'instruire les enfans, d'annoncer la nouvelle du salut aux idolâtres, et de les préparer à recevoir le baptême. Dans la partie du Tong-King où la mission française est instituée, on n'en compte pas moins de quatre cents. Outre ce grand nombre de catéchistes, il y a près de mille jeunes gens attachés au service de cette mission, qui sont entretenus à ses frais. Les uns voyagent à la suite des missionnaires ; les autres restent chez les prêtres du pays, sous la direction d'un ancien catéchiste, et ceux qui manifestent une vocation marquée pour l'apostolat sont envoyés dans les colléges de la mission. Pour être reçus catéchistes, il faut qu'ils soient âgés de vingt-cinq ans, qu'ils soient restés pendant dix ans, pour le moins, à la suite d'un missionnaire, ou chez un ecclésiastique indigène ; enfin, ils doivent subir plusieurs examens, et réciter par cœur plusieurs volumes où se trouvent des modèles d'instruction pour enseigner la foi catholique, pour réfuter les superstitions des infidèles, et pour disposer les chrétiens à recevoir dignement les sacremens de l'Eglise.

On compte aussi dans nos missions des congrégations de plusieurs ordres, où l'on mène une vie très-austère. Il y a quarante-deux couvens de filles dans le Tong-King occidental, dix dans la Cochinchine, et la plupart contiennent au moins quarante religieuses. Dans les temps de persécution, lorsque ces vierges chrétiennes ne peuvent plus jouir des bienfaits de la vie commune, elles se dispersent deux à deux dans leurs familles, et se consacrent aux œuvres de miséricorde à l'extérieur. A la Louisiane, outre la communauté du Sacré-Cœur, instituée par l'évêque de Saint-Louis, il y a deux monastères de Sainte-Ursule, et plusieurs corporations de la Sainte-Croix pour l'éducation des pauvres enfans.

De l'état de détresse où se trouvent plusieurs de ces missions.

Dans nos missions orientales, il reste à peine aujourd'hui trente missionnaires européens, et la plupart sont accablés sous le poids des années, des travaux et des infirmités. En 1791, on comptait dans ces mêmes stations de soixante à quatre-vingt missionnaires, et ce nombre était loin d'être suffisant. On y forme à la vérité des prêtres du pays ; mais d'abord plusieurs de ces chrétientés en fournissent un très-petit nombre ; ensuite les prêtres indiens ou chinois ne sont nullement propres au gouvernement des églises. Ils ont de la piété, de l'esprit et des talens même ; ils remplissent leur ministère avec zèle et fidélité ; mais trop éloignés, indigens, entourés d'obstacles, ils ne pourraient entretenir avec le saint-siége une correspondance active et suivie ; il leur serait impossible de conserver l'unité dans la doctrine, de maintenir la vigueur dans la discipline ou d'en réformer les abus. Si les missions étran-

gères allaient cesser d'être régies par des Européens, le Christianisme y serait bientôt dénaturé, si ce n'est anéanti, et les orientaux catholiques, abusés par de faux docteurs, se laisseraient entraîner dans le schisme et les hérésies.

Le ciel a voulu donner pour moyen de salut à ces peuples la charité des nations qui les ont précédés dans la foi. Ils appellent à leur secours des hommes apostoliques. Puissent-ils être entendus par ces élèves du sanctuaire que Dieu dispose intérieurement pour un ministère si vénérable et si laborieux!

On peut nous objecter ici que la France manque de prêtres, et qu'il faut y travailler au rétablissement de la religion chrétienne avant d'aller prêcher l'Évangile à des peuples lointains. Nous déplorons l'état de la France et ses funestes résultats; mais il ne peut se comparer toutefois à celui de nos églises de Siam, de la Chine et de Pondichéry, qui sont menacés d'une ruine absolue. Un petit nombre de missionnaires est suffisant pour les préserver d'un pareil malheur; et Dieu pourrait-il retirer son assistance et ses bénédictions à l'Eglise de France, qui, dans son indigence même, aurait envoyé secourir ses frères dans la foi? La France religieuse ne peut regarder comme étrangers à la charité des établissemens enfantés par elle et sortis de son sein, illustrés par le martyre, et fécondés par ses travaux pendant plusieurs siècles. « Tous » les chrétiens, en quelque lieu qu'ils » soient, sans distinction de *Juif*, de *Ro-* » *main*, de *Scythe*, de *barbare*, d'*homme* » *libre* ou d'*esclave*, forment un peuple » unique, » a dit l'apôtre, et les peuples qui doivent à l'Eglise de France le bienfait inestimable d'avoir connu l'Evangile, doivent être regardés comme ses enfans adoptifs.

Plus le ministère des missions est élevé, plus il est pénible, et plus la vocation qu'il exige est particulière.

Les sujets qu'on élève au grand séminaire de France, et dans les colléges de nos missions, sont toujours entretenus gratuitement.

Les frais de voyage pour chacun des missionnaires, depuis Paris jusqu'au lieu de leur mission, s'élèvent ordinairement à quatre mille francs, et quelquefois au-delà.

Il faut envoyer dans les stations tous les livres nécessaires aux élèves des séminaires, à ceux des colléges, et aux autres prêtres du pays, tels que Missels, Rituels, Bréviaires et Diurnaux romains, Bibles, Psautiers, Nouveaux-Testamens, Imitations de Jésus Christ, Catéchismes du Concile de Trente, et autres livres, soit classiques, soit de piété, écrits en latin: la disette de ces livres est si grande, qu'on est souvent forcé de copier à la main les plus indispensables.

On est obligé de fournir à tous les prêtres étrangers les vases sacrés, les insignes évangéliques, les effets de crédence, et tous les ornemens essentiels à l'administration des sacremens. On en perd toujours la plus grande partie pendant les persécutions, et nos missions de la Chine ont été dépouillées des objets les plus nécessaires au culte divin.

L'orfèvrerie, les étoffes, et même le vin, pour la célébration du saint mystère, ne peuvent s'acheter qu'à Cantoa ou à Macao, et le transport de tous ces objets dans les stations éloignées est infiniment dispendieux.

Outre ces dépenses de première nécessité, il en est d'autres encore plus considérables, et non moins importantes à l'établissement du Christianisme dans les missions.

Les enfans moribonds, dont les parens sont idolâtres, ne peuvent être baptisés que par des personnes pieuses de l'un ou de l'autre sexe, qui s'introduisent chez les païens pour y distribuer gratuitement quelques remèdes connus et bien éprouvés: ce sont, pour la plupart, des artisans qui vivent de leur travail; il faut les approvisionner de médicamens, leur donner les moyens de faire l'aumône en cas de nécessité pressante, et les indemniser du temps qu'ils emploient à parcourir les villes et les villages. Dans les temps de peste ou de famine, assez fréquens dans les pays orientaux, nos missionnaires emploient plusieurs milliers de personnes à cette œuvre de miséricorde; et le nombre des enfans que l'on baptise en danger de mort en est quelquefois si considérable, qu'il s'est élevé jusqu'à soixante-dix mille dans l'espace de quinze mois.

Dans les persécutions qui s'exercent au nom du gouvernement chinois, les chrétiens sont emprisonnés; on les exile au fond de la Tartarie: ils sont obligés non-seulement de se nourrir, mais encore de

payer les gardes qui les escortent et leurs geôliers. En 1828, plusieurs familles chrétiennes les plus opulentes et les plus charitable du Su-Tchuen ont été réduites à la mendicité; leurs chefs ont été mis à mort, et leurs enfans, sans distinction d'âge et de sexe, ont été dispersés. Il serait bien à désirer que nos missionnaires pussent faire parvenir des secours à ces malheureux chrétiens.

Quand le gouvernement ne moleste pas les catholiques, il y en a toujours qui sont persécutés par leurs proches, ou les principaux habitans de leur commune. Pour les contraindre à participer à des actes d'idolâtrie, on leur enlève leurs effets les plus précieux, ou les instrumens de leur travail; on les abreuve d'outrages et d'amertume; on leur intente des procès ruineux qu'ils ne peuvent gagner qu'en achetant l'indulgence des mandarins. Ils finissent souvent par succomber après avoir épuisé leurs ressources, ou bien pour conserver la foi chrétienne, ils sont obligés de s'expatrier. Ces sortes de persécutions sont très-fréquentes au Tong-King; elles se renouvellent plusieurs fois chaque année dans les communes où les chrétiens se trouvent mêlés avec les idolâtres. Le seul moyen de soustraire les fidèles à ces périlleuses épreuves, c'est d'obtenir à prix d'argent qu'ils soient exemptés de toute contribution superstitieuse; et quand on peut leur fournir la somme exigée par le tarif de la province, on les délivre infailliblement de la persécution.

Une coutume de la Chine est de fiancer les enfans dès le plus bas-âge. L'autorité civile ne permet jamais de rompre ces engagemens, et les filles doivent être élevées dans la maison de leur fiancé. Il arrive souvent que des paysans chrétiens, chargés d'enfans qu'ils ont peine à nourrir, et ne pouvant trouver de famille chrétienne à qui s'allier, livrent leurs filles à des infidèles. Trop faibles pour résister à la séduction, ces enfans profanent leur baptême, et finissent par tomber dans l'idolâtrie. L'indigence des parens peut les entraîner dans cette faute, surtout dans les chrétientés peu nombreuses; et la charité doit s'attacher à prévenir un si grand malheur.

(*La suite aux prochains numéros.*)

DE L'IRLANDE

ET DE SES VOIES D'ÉMANCIPATION.

Nous avons tâché dernièrement de faire nettement apprécier à nos lecteurs les trois causes principales d'agitation qui tourmentent l'Irlande, et qui reviennent incessamment dans les éloquentes sorties d'O'Connel : le paupérisme, le clergé anglican et l'union. Pour le paupérisme, nous avons indiqué sa source; pour le clergé anglican, nous avons montré sa disproportion intolérable avec les besoins réels de la population protestante; pour l'union, nous avons fait l'histoire des événemens qui l'ont produite et des formes qu'elle a successivement revêtues, jusqu'à sa complète réalisation. Au point où nous avons conduit et laissé les choses, il nous semble que les questions se trouvent directement posées, et que l'on pourra nous suivre sans peine dans l'examen de leur solution.

Nous allons commencer par le paupérisme, c'est-à-dire par la difficulté qui est au fond la moins politique, et nous finirons par l'union, c'est-à-dire par celle qui l'est le plus. On n'a pas manqué de rechercher avec soin quelles pouvaient être les diverses causes de la misère affreuse de l'Irlande; celle qui se présente au premier coup-d'œil, et que nous avons déjà indiquée, c'est le morcellement exagéré des propriétés, opéré par les baux subsidiaires, de troisième et de quatrième ordre; morcellement qui crée une grande concurrence, qui élève d'autant le prix des fermages, et qui produit ainsi une sorte de prime en faveur des gros fermiers, et au désavantage des fermiers moindres, c'est-à-dire en faveur des gens riches ou aisés, et au désavantage des pauvres. Un autre inconvénient capital est attaché à ce procédé de fermage à plusieurs degrés : c'est d'entasser sur un domaine une grande masse de population qui n'a aucun rapport direct avec le propriétaire, qui ne le craint, ne le respecte, ni ne l'aime, et qui se trouve naturellement disposée à s'exagérer les avantages de sa suprématie comme les rigueurs de son propre abaissement. La législature anglaise, frappée avec raison, selon nous, de cette tendance de l'exploitation agricole de l'Ir-

lande, y a sévèrement pourvu par un acte de 1826.

Mais il est évident que toute la cause du paupérisme n'est pas dans le mode de fermage à plusieurs degrés. Il en est de même de la dépréciation que subirent les denrées en 1815, quand la banque remboursa ses billets : cette mesure fit du mal, mais elle ne le fit pas tout. Dès le début de la guerre continentale amenée par la révolution française, le gouvernement anglais ayant un besoin considérable d'espèces pour soutenir ses alliés, et ensuite pour nourrir ses propres armées, autorisa la banque à ne pas rembourser ses billets, qui restèrent forcément dans la circulation et devinrent ainsi un véritable papier-monnaie. L'impossibilité presque absolue d'échanger ces billets contre de l'or ou de l'argent leur fit perdre de leur valeur nominale : ils baissèrent de vingt-trois pour cent. Les denrées agricoles, comme objets de première nécessité, se trouvèrent hausser d'autant, car la baisse des billets n'avait pu leur rien faire perdre. Quand la paix générale fut établie, l'acte du parlement, concernant la banque, fut rappelé; et celle-ci remboursa ses billets. Or, durant les guerres, les contrats de fermage avaient été établis sur le pied de dépréciation où se trouvait alors le papier-monnaie; et à la paix ils furent maintenus sur la même base, quoique le remboursement opéré par la banque eut fait remonter les billets au pair; de telle sorte que les denrées se trouvant en baisse par la réapparition des espèces monnayées, les fermiers obligés par des stipulations précédentes, firent des pertes énormes, dont les suites peuvent bien n'être pas entièrement effacées à l'heure qu'il est.

Toutefois, ni le morcellement du territoire par les baux à plusieurs degrés, ni les pertes éprouvées par les fermiers à l'époque du remboursement des billets de la banque, n'expliquent tout le paupérisme; il en existe une cause plus ancienne, plus puissante, plus irremédiable : c'est la disproportion entre la population qui possède et celle qui ne possède pas. Ceci tient au passé de l'histoire, à des événemens qui sont déjà loin de nous, et qui ont échappé à tous les efforts de la politique actuelle. Les classes pauvres de l'Irlande sont en grande partie les descendances des anciens serfs et esclaves des rois de l'Unster, de Munster, de Leinster, de Meath et de Connaugth : elles se sont trouvées émancipées sans être devenues propriétaires, contrairement à ce qui est arrivé en France, et conformément à ce que le parlement a arrêté pour les esclaves des colonies anglaises; de façon que les mêmes causes amenant les mêmes effets, le temps n'est pas loin où les nègres de la Dominique, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie et des autres Antilles anglaises se trouveront vis-à-vis des colons européens dans la même situation que les pauvres Irlandais vis-à-vis des propriétaires.

De même que les pauvres de l'Irlande ont été les premiers à sentir leurs maux, on pense bien qu'ils ont été pareillement les premiers à essayer de les guérir, sans attendre même que la voix d'O'Connel se prononçât en leur faveur. L'idée qui s'est tout d'abord et naturellement présentée à eux, c'est d'aller chercher fortune hors de leur patrie. Avant que la communication par les bateaux à vapeur fût établie avec l'Angleterre, les frais du passage, tout modiques qu'ils étaient, arrêtaient néanmoins un très-grand nombre d'Irlandais qui n'avaient pas de quoi les payer. Aujourd'hui ce passage ne coûte que huit ou dix sous, et déjà les pauvres Irlandais, qui fuient par masses, débordent en Angleterre. Au commencement de l'année 1832, il y en avait cent vingt mille à Londres seulement.

Il est bien clair que cette migration en Angleterre ne peut pas guérir le mal. D'abord, parce qu'elle doit avoir un terme, tandis que la misère irlandaise n'en a pas, et ensuite parce que ce serait grever la taxe des pauvres Anglais, déjà si mesquine proportionnellement, quoique effroyable en elle-même. Le grand développement de l'industrie en Ecosse semblerait au premier abord être un débouché considérable; mais les Irlandais, gens d'habitudes agricoles, sont inhabiles à la dextérité qu'exige la fabrication écossaise; ils sont bons tout au plus à être terrassiers ou mineurs.

Quand les publicistes et le gouvernement lui-même se sont occupés des maux de l'Irlande, on s'est particulièrement arrêté à trois systèmes d'amélioration. Le premier de ces projets, c'était l'établissement de manufactures. Mais, outre que dans le

moment présent la population irlandaise est peu propre aux travaux de l'industrie, et qu'elle n'y acquerrait de l'aptitude que par des essais dont la durée pourrait devenir funeste aux spéculateurs, c'est une chose grave qu'un développement subit d'ateliers industriels, tel que le fait supposer l'intention de subvenir aux besoins d'une nation tout entière. Il faudrait savoir d'abord si cette industrie naissante, soit qu'elle s'appliquât à des objets déjà manufacturés en Angleterre, soit qu'elle entrât en lice avec la fabrication étrangère, pourrait soutenir la concurrence sur les marchés, malgré la masse d'embarras de toute sorte qui gêneraient ses premières opérations; il faudrait savoir ensuite si l'industrie du dix-neuvième siècle en général n'est pas arrivé à un développement proportionné aux besoins de la consommation, et si une grande et subite émission de produits ne courrait pas le risque de rester sans acheteurs, ou de jeter le trouble dans la fabrication actuelle, par une baisse de prix qui résulterait nécessairement d'une pareille concurrence. Dans tous les cas, cette création de grandes manufactures en Irlande est entourée de difficultés qui n'ont pas encore été bien éclaircies; aussi semble-t-on y avoir renoncé.

Le second projet consistait en colonisations agricoles à l'intérieur, comme il a été proposé d'en établir en France, sans que l'on sache où en sont les intentions actuelles du gouvernement là-dessus. Nous avons dit qu'il existait en Irlande à peu près cinq millions d'acres de terres exploitables, mais en friche. Il est certain qu'il y aurait là matière à employer bien des bras, et qu'avec un système de colonisation bien entendu, dans lequel on viserait à faire de chaque travailleur un propriétaire, après un certain nombre d'années, on pourrait cicatriser une grande portion de la plaie hideuse du paupérisme, et, ce qui est tout aussi important, à agir de façon à empêcher qu'elle ne s'ouvrit jamais de nouveau du même côté.

Enfin, le troisième projet consistait à déplacer la population, et à transporter soit en Amérique, soit à Van-Diémen, tous ceux que l'Irlande ne pouvait pas nourrir. Ce projet, le plus efficace en apparence, nous semble le moins réalisable et le moins salutaire au fond. Il n'est pas douteux que l'Irlande ne se trouvât immédiatement soulagée par cette espèce de vésicatoire, qui donnerait une issue à son mauvais sang et à ses humeurs gâtées; mais il n'est pas douteux non plus que cette population disparue ne se trouvât promptement remplacée, et qu'ainsi le remède appliqué n'eût qu'une efficacité relative et passagère. Du reste, le transport en Amérique ou dans la Nouvelle-Hollande d'une grande partie de la population irlandaise coûterait de grands déboursés, indépendamment des capitaux qui seraient indispensables pour l'établissement des émigrans dans une colonie, sous peine de les exposer à mourir de faim dans l'autre hémisphère, ce qu'ils ne font pas encore tout-à-fait dans celui-ci.

Voilà assez longuement débattue cette question du paupérisme irlandais, de ses causes, et de ses voies de guérison. Passons à la seconde plaie de l'Irlande, l'exaction ridicule, honteuse et intolérable du clergé anglican. On n'aura pas oublié ce que nous avons dit de cette disproportion ridicule et intolérable entre les cadres ecclésiastiques anglicans et les besoins réels de la population protestante de l'Irlande. Le peu de succès de la réforme dans ce pays y laissa une immense majorité de catholiques, à peu près sept pour un anglican, tandis que le clergé y fut réformé entier, établi d'après la circonscription des paroisses primitives, et doté de tous les biens et revenus de l'Eglise catholique. Au premier rang de ces immenses revenus se trouve la dîme. Tout le monde connaît et la valeur grammaticale de ce mot, et sa portée matérielle. La dîme se prélève en nature sur toutes les productions du sol, qui consistent principalement en blé, gruau et pommes de terre. Elle s'élève annuellement à peu près à trente-six millions de francs, qui sont une sorte de tribut payé à l'Angleterre, et dont l'Irlande ne profite en rien; car ainsi, que nous l'avons déjà dit, le clergé anglican, surtout celui des ordres élevés, ne réside point.

La dîme est le grief de l'Irlande qui crie le plus fort, et, à notre sens, avec le plus de raison: car ce sont assurément deux choses bien monstrueuses, d'abord, que le culte des réformés soit payé par les catholiques, ensuite qu'il soit payé d'une manière si exorbitante. Non-seulement il y a de la raison et de l'équité que les catholiques soient délivrés de ce tribut, et cessent

d'être traités en pays conquis, mais encore qu'un clergé qui ne réside pas, qui ne fonctionne pas, qui n'a pas d'ouailles, ou qui les abandonne, soit traité sur un meilleur pied d'égalité avec ses travaux et ses mérites. Tout cela est d'autant plus urgent, que l'Irlande est pauvre, que l'Irlande est à l'aumône, et qu'il y a un abominable scandale à pressurer des populations catholiques, pour marier les filles de messeigneurs les évêques anglicans, ou pour payer leurs chevaux de race à Epsom. Certes, il y a un meilleur emploi à faire des trente-six millions de la dîme, sans compter la suppression, qui serait le meilleur de tous : il y a à apprendre à lire à l'Irlande, à la moraliser, à la civiliser; il y a à éteindre, par une condition mieux entendue des lumières et de l'industrie, les foyers de crime allumés de toutes parts; il y a enfin, comme l'a écrit tout récemment parmi nous un grand poète, qui est à la fois un grand moraliste, à utiliser la tête du peuple; ce qui dispenseroit de la couper. Nous parlerons prochainement du grief culminant, celui qui résume les autres, l'union.

A NOS LECTEURS,

Sur des attaques dont LA DOMINICALE *est l'objet.*

Pénétrés de cette conviction, que le premier devoir des écrivains qui se sont chargés de défendre les intérêts de l'Église est d'éviter, surtout dans le moment actuel, tout ce qui pourrait soulever quelques dissentimens parmi les hommes religieux, nous avons évité avec soin toute polémique sur des questions de systèmes ou de personnes, et nous ne sommes intervenus dans les discussions que pour y porter des paroles de modération et de paix. C'est pour ne pas sortir de cette ligne de conduite que nous nous étions tracée, que nous avons souffert, sans y répondre, des attaques, soit ouvertes, soit cachées, que notre position personnelle nous permettait de repousser si facilement, qu'il y avait en vérité de notre part une abnégation dont on eût dû ne pas abuser. Mais ces attaques prennent un tel caractère, que nous ne pouvons nous dispenser de les repousser. Nous prions nos lecteurs de nous pardonner cette infraction à nos habitudes : nous espérons que ce sera la dernière fois, et qu'on ne nous forcera pas de recommencer.

Nous concevons qu'un journal de parti, pure entreprise commerciale le plus souvent, spéculation sur les préjugés ou les passions de ses lecteurs, s'attache à combattre par tous les moyens propres à les déconsidérer, les entreprises rivales qui lui font concurrence. Nous n'eussions jamais cru qu'il fût possible de le penser d'un journal rédigé par un ecclésiastique, et destiné à défendre les grands intérêts de l'Église. Or, que l'*Univers religieux* y prenne garde: c'est cependant là la pensée que font naître ses attaques multipliées contre les journaux religieux; c'est le seul caractère des moyens à l'aide desquels il les combat. L'*Univers* est en lutte avec tous les journaux qui suivent la même ligne que lui. Il attaque à la fois l'*Ami de la religion*, la *France catholique*, les *Etudes religieuses*, la *Dominicale*, et jusqu'aux grands journaux politiques. Il les attaque par des insinuations, par des accusations inqualifiables, par une polémique qui descend jusqu'aux personnalités. Il semble qu'à force de vacarme, il veuille imposer silence à tout le monde et parler seul. Et toutes ses attaques sont malheureusement marquées au coin de la spéculation. On sent que ce ne sont pas les doctrines ou la personne qui lui importent, que ce sont les abonnés du journal auquel il s'adresse, qu'il poursuit; car c'est à propos des choses les plus futiles; c'est le plus souvent sans raison, sans justice, et, nous sommes forcés de le dire, sans bonne foi. Toute sa polémique a le malheur de porter le caractère évident d'un appel aux abonnés de ses rivaux.

Ainsi, l'*Univers religieux* se trouve en concurrence avec des feuilles rédigées ou par des ecclésiastiques ou par des laïques. A chacune de ces classes, il fait une guerre d'une nature différente. Aux ecclésiastiques, dont il ne peut nier l'orthodoxie, c'est une guerre de personnes faite d'un ton dont jamais les journaux politiques ne nous ont donné d'exemple. Les laïques, il les accuse de ne pas comprendre les matières religieuses, et soutient qu'ils doivent s'interdire absolument de s'en occuper. On conçoit, en effet, que s'il parvenait à interdire la parole aux uns comme incapables, aux autres comme indignes, l'*Univers religieux* resterait seul, et que, pour lui, le problème dont nous avons parlé en commençant serait résolu.

La *Dominicale* est dirigée par des laïques : donc on attaque ses doctrines. Mais cela ne suffisait pas, car la *Dominicale* est rédigée sous la surveillance d'ecclésiastiques choisis par Mgr. l'archevêque de Paris, et sous les yeux desquels passent ses articles: donc il fallait attaquer l'existence de ce comité ou ses lu-

mières, et c'est à quoi *l'Univers religieux* ne manque pas. Il ne doute pas cependant de l'existence de notre comité, car il sait que nous n'aurions pas en vain compromis un nom auguste ; il ne doute pas des lumières de notre comité, car il sait qu'il se trouve, entre autres, parmi ses membres un célèbre professeur de théologie. N'importe, il insinue que notre comité n'existe pas, ou qu'il n'est composé que d'ignorans. Voilà, certes, le spéculateur dont nous avons parlé, le voici bien plus habile. Le clergé ne lira pas un journal hérétique : donc la *Dominicale* est hérétique. Ces accusations, répandues sourdement en province, dans les séminaires, etc..., viennent enfin de se formuler au grand jour. La *Dominicale* n'est pas orthodoxe, parce qu'elle soutient la liberté de la presse, que le Saint-Siége vient de condamner.

A cet égard nous devons une explication à nos lecteurs. Croit-on que le Saint-Siége ait condamné la liberté de la presse d'une manière absolue, sans égard aux circonstances, aux lieux, à l'usage qui est fait de la presse? Si nous le croyions, nous ne balancerions pas à la réprouver avec lui ; mais s'il en était ainsi, tous les journaux dont on ne contestera pas l'attachement aux doctrines religieuses, la *Quotidienne*, la *Gazette*, seraient dans l'erreur avec nous. Certes il n'en est rien. Le Saint-Siége n'a pu vouloir, que là où la liberté de la presse est établie, là où le pouvoir et les partis révolutionnaires peuvent s'en servir chaque jour contre les doctrines sociales, contre la religion, contre l'Église, les hommes sociaux et religieux ne pussent se servir des mêmes armes pour repousser leurs attaques. Aux temps exceptionnels où nous vivons, toutes doctrines reçoivent des exceptions.

Que deviendrait l'Irlande catholique, s'il lui était interdit de se défendre par la liberté de la presse ? Chez nous, que seraient devenus les trente diocèses qui ont été depuis trois ans l'objet de tant d'attaques, si la presse religieuse ne les avait défendus avec ardeur? Que deviendrait la société si la liberté n'existait que pour le mal ? Que serait un état de chose qui livrerait les honnêtes gens et les saines doctrines à la merci des méchans sans leur permettre de se servir des armes qui leur sont données pour se défendre ? Non, ce n'est pas là ce qu'a voulu la cour de Rome. Pour nous ce que nous avons demandé, quoiqu'on en dise en dénaturant le sens évident, sinon les termes de notre article, c'est la liberté de bien opposée à la liberté du mal. Condamnez donc aussi la liberté politique, la liberté de l'enseignement, la liberté municipale. Sans doute la liberté de la presse présentée comme une puissance égale ou supérieure à l'Église et à l'État est une conception révolutionnaire ; elle n'est alors que l'organe du principe anarchique de la souveraineté du peuple. C'est là ce que le pape réprouve, ainsi que cette liberté de conscience invoquée par ceux qui ne veulent obéir qu'à la raison individuelle. Encore une fois nous ne demandons point cette liberté de la presse qui n'est que l'anarchie, et qui enleverait au pouvoir, quel qu'il soit, le droit de réprimer des écarts tendant à bouleverser l'ordre social, ou porter atteinte à la morale et à la religion ; mais nous la voulons dégager de toutes ces entraves fiscales qui ne sont que l'œuvre des partis. L'*Univers religieux* nous oppose l'encyclique? Mais si nous voulions lui adresser de pareils reproches, croit-il que cela nous serait difficile? Est-il bien sûr, avant de nous amener sur ce terrain, qu'il n'ait rien dit, depuis six mois, que nous ne puissions avec plus de raison mettre en contradiction avec Rome (1)? Si la liberté de la presse a été condamnée d'une manière aussi absolue, ne l'a-t-il jamais défendue, lui ? Comment d'ailleurs continue-t-il d'exister? Dans ses principes son existence même serait une rébellion.

Nous nous hâtons de terminer cette discussion qu'il nous a coûté d'entreprendre. Ainsi que nous l'avons dit en commençant, rien ne nous paraît plus dangereux pour la cause que nous avons embrassée, que ces querelles irritantes que *l'univers religieux* s'efforce de soulever de toutes parts ; rien ne nous paraît plus indigne de la mission d'écrivains religieux ; rien ne nous paraît plus déplorable surtout, que l'intervention des prêtres dans ces luttes de la presse, où l'on ne respecte ni les institutions, ni les personnes, ni la pudeur publique. Quel pitoyable spectacle que celui de la discussion soulevée entre l'*Univers religieux* et *les Études religieuses* (2) ! Quel scandale que celui de deux feuilles qui se rejettent mutuellement les accusations les plus odieuses, les reproches de mauvaise foi, de vénalité,

---

(1) L'*Univers religieux* sait que nous avons la collection de ses numéros.

(2) Voici un échantillon de cette polémique charitable. L'*Univers religieux* déclare dans son n° du 12 juillet, « qu'il ne s'abaisse pas à « entrer en lutte avec une feuille (*les Études reli- « gieuses*) que *le mépris* enveloppe de toutes « parts; puis il accuse leur directeur de *cynisme* « joint, (Quelle charité !) *joint à certains antécédens*. Enfin, il termine par la menace d'un

d'immoralité ! L'*Univers religieux* se plaint que des laïques se mêlent des discussions religieuses ; mais des prêtres ne devraient-ils pas bien plutôt finir à jamais des discussions qui ont de tels résultats à la face du monde? Nous concevons tous les motifs de l'*Univers* pour écarter les écrivains laïques de la presse religieuse ; mais du moins leur présence n'y a pas de pareils dangers, et que d'ailleurs aucune de leurs fautes ou de leurs erreurs ne peut retomber sur la cause sacrée qu'ils ont entrepris de soutenir.

Il nous reste quelques mots à répondre à l'*Univers religieux* sur un point spécial. L'*Ami de la Religion* avait dit que l'*Univers* se faisait à coups de ciseaux ; nous disions, nous que l'*Univers* copie ses articles partout, et notamment dans *la Dominicale*. Le même jour, les *Etudes religieuses* ajoutaient : « L'*Univers* nous pille chaque semaine avec effronterie. Il ne se gêne nullement pour nous prendre des articles plus ou moins longs, et cela, sans indiquer, la moitié du temps, la source où il puise. Lorsqu'il ne nous copie pas mot à mot, il borne son travail à abréger nos articles. » On voit que nous ne nous plaignons pas seuls. Malgré cela, l'*Univers* nie qu'il nous ait copiés. Nous répétons qu'il nous a copiés, et qu'il n'a cessé de nous copier qu'après y avoir été formellement invité par nous.

Au reste, il ne faut pas s'étonner qu'il copie des articles des autres journaux; il l'a annoncé lui-même : « *Désormais*, disait-il dans son numéro du » 15 février, l'*Univers religieux*, outre son premier article qui proviendra de l'un de ses rédacteurs, reproduira, à la fin de ses numéros, un article emprunté aux meilleures publications françaises et étrangères. Nous avons promis, » (ajoutait-il le 21 mars), de reproduire les articles vraiment instructifs et curieux qui se trouvent dans les autres recueils français et étrangers. » Nous tenons parole. » Et en effet, il a tenu parole ; il a même fait plus, il a copié jusqu'à ses premiers articles, jusqu'aux articles de *ses rédacteurs*. Il les prend bravement dans des livres, dans des brochures, partout, et les signe comme s'ils eussent été rédigés dans ses bureaux.

Au reste, si l'*Univers religieux* copie ses articles, en retour il paraît qu'il ne copie pas les approbations qu'il annonce avoir reçues des évêques ; il les compose s'il faut en croire les *Etudes religieuses et l'Ami de la religion*. « Qui ne sait, disent les » *Etudes religieuses* du 11 juillet, toutes les intrigues auxquelles ce bon *Univers* s'est livré auprès de nos prélats? Qui ne sait la torture qu'il a fait subir à leurs lettres, pour y trouver quelques mots qui eussent l'air d'une approbation? Qui n'a ri de ses phrases tronquées, de ses lambeaux de lettres cités sans indication de dates? N'a-t-il pas voulu aussi paraître avoir l'approbation de M. l'évêque de Maroc? »

L'*Ami de la religion* lui a adressé le même reproche, ainsi que le *Journal de Liège*. Voici ce que disait le premier dans son n° du 19 juillet :

« Les évêques même ont à se plaindre de ces imprudentes légèretés. Un journal de Paris a dit « que les archevêques et évêques de la Belgique « avaient bien voulu lui adresser leurs félicitations « au sujet de la marche qu'il suit, et lui témoigner « leur haute symphatie. Nous nous croyons obligés « en conscience, dit toujours le *Journal de Liège*, « d'apprendre au public que les évêques de notre « pays n'ont pu lui adresser leurs félicitations « au sujet de la marche qu'il suit, puisqu'ils ne le « lisent pas. Le démenti n'est pas flatteur. L'*Univers* a répondu que le *Journal historique* se « trompait, et il a invoqué le témoignage de l'ecclésiastique chargé par les évêques de la Belgique « d'une mission à Paris. Cet ecclésiastique, dit-il, » *a jugé que notre article écrit bien*. Malheureusement ceux qui ont vu cet ecclésiastique lui ont ouï « dire que cet article était *mal*, et qu'il en était fort « mécontent. *Il pourrait bien en être de même de* « *quelques approbations épiscopales dont on s'é-* « *tait vanté*.»

Après tout cela, nous pourrions nous-mêmes, comme on le voit imprimer en tête d'un grand article : l'*Univers religieux* JUGÉ par *l'Ami de là religion*; nous pourrons bientôt ajouter: *jugé par l'opinion publique*.

---

procès qui mettrait le comble à tant de scandales.

De leur côté, les *Études religieuses* repondent par les accusations suivantes, que nous ne pouvons croire fondées à l'égard d'un prêtre, quoique l'*Univers* n'y ait pas répondu jusqu'ici. «M. l'abbé M*** « ne paraît pas avoir la vue bien longue; car, avec « un peu plus de perspicacité, il aurait évité de nous « mettre sur le terrain des faveurs ministérielles. « Il n'ignore pas que nous connaissons toutes les « offres de services qu'il a faites au ministère ; il « n'ignore pas que nous savons qu'il a voulu se « vendre ; nous savons même à quel prix il s'offrait; « et quoique ce prix fût fort bas, le ministère, ju- « geant qu'il dépassait encore la valeur de l'offre « faite, n'en a point voulu. Nous sommes en mesure « de donner de curieuses explications à cet égard.»

Nous le répétons, peut-il y avoir rien de plus déplorable que ces luttes, et n'est-il pas temps qu'elles aient un terme? Pour nous, nous ne nous y sommes mêlés qu'une fois, mais c'est dans le but de les empêcher de se renouveler. Nous espérons qu'on nous aura compris.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous trouvons dans deux journaux de province une nouvelle preuve du génie spéculateur qui préside à la prospérité de l'*Univers religieux*. Deux journaux, l'un du nord, l'autre du midi de la France, publient à la fois sur l'*Univers religieux* deux copies d'un même article, dans lequel ce journal se trouve exalté au-delà de toute expression. L'un de ces journaux n'a pas osé prendre cet article sur son compte, et le donne comme *communiqué*. Jamais annonce de librairie n'a été faite par les plus habiles spéculateurs dans des termes aussi exagérés. l'*Univers* est le journal unique, universel; lui seul éclaire, défend, conserve les bonnes doctrines; lui seul est approuvé par l'épiscopat; tous les évêques le recommandent, le lisent, le font lire; les professeurs des séminaires le lisent en classe et en récréation. On cite les innombrables approbations qu'il a reçues. Qui nommera tous ses rédacteurs distingués? Enfin, « N. S. P. le pape ne craint pas de dérober chaque jour un instant à ses éminentes fonctions pour le lui consacrer. » On va même jusqu'à rappeler les félicitations des évêques belges dont le *Journal de Liége* et l'*Ami de la religion* ont apprécié comme on vient de le voir la valeur.

Nous ne craignons pas de dire qu'il n'existe qu'un exemple d'un pareil abus de l'esprit mercantile: et d'où vient cet article reproduit à la fois par deux journaux si éloignés? Quelle pitié!

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La censure du théâtre, comme toutes les autres censures, a eu de nos jours un très-grand tort: c'est d'avoir été faite pour et par les partis, au lieu d'être exercée pour et par la société.

Lorsqu'elle a été avec un parti, les partis adverses l'ont attaquée, en réclamant une liberté illimitée. Mais comme tous l'ont voulue successivement dans le but de la conservation de leur pouvoir, il est permis de dire que si la société était véritablement représentée, et que le vœu national se mît au-dessus et à la place des partis, la censure des théâtres et de la presse, dans un intérêt purement social, serait reconnue comme une indispensable nécessité.

La censure de la presse et des ouvrages dramatiques a été exercée par le régime impérial; en 1814, son établissement fut un des premiers actes des éditeurs doctrinaires de la charte de cette époque: M. l'abbé de Montesquiou et M. Guizot l'ont établie; M. Decazes l'a faite pendant cinq ans; MM. de Richelieu, Lainé Siméon, s'en sont servi à leur tour; MM. de Villèle et Corbière l'ont employée; le ministère Polignac, dans les fameuses ordonnances, a été encore plus loin que la censure; enfin, le gouvernement du 7 août, qui vient de rétablir la censure du théâtre et qui a fait la loi des crieurs publics, tend évidemment, par la rigueur des poursuites judiciaires, et en confiant la répression à des jurés de son choix, à un état de choses auprès duquel la censure même est une situation qu'on serait tenté de solliciter comme une grâce.

Toutes les opinions, tous les partis se sont donc efforcés de comprimer ou de réprimer violemment la presse et le théâtre, de même que tous, lorsqu'ils ont été rejetés hors de la sphère du pouvoir, se sont élevés de la manière la plus énergique contre une surveillance qui les gênait. Tous ont eu tort et tous ont eu raison.

Un parti arrive toujours au pouvoir avec des idées étroites et exclusives. Il a ses opinions, ses erreurs, ses préjugés, ses intérêts. Là est le bien; le mal n'est qu'en dehors de lui. S'il est républicain, il fera la censure avec l'échafaud, et y enverra les opinions monarchiques. S'il est athée, la religion sera son ennemi, et sa censure s'exercera sur les croyances. S'il est philosophe, les écrivains catholiques passeront sous ses ciseaux. S'il est révolutionnaire, dans quelque sens que ce soit, tout ce qui sera droits, légitimité, principes, éprouvera ses rigueurs. S'il n'est que politique, et presque tous ne sont pas autre chose, soyez assuré qu'il ne donnera qu'une faible attention aux mœurs, et les livrera en pâture aux théâtres et à la presse, pourvu qu'ils n'attentent pas à son existence et respectent ses actes.

Il peut même arriver, car il ne faut pas toujours mettre les choses au pis, qu'un parti ait les intentions les plus droites et les plus pures; qu'il veuille faire respecter les lois, la religion, les mœurs et les personnes; qu'il s'efforce d'être juste, impartial, éclairé. Eh bien! ce sera celui qu'on attaquera avec d'autant plus de violence que son action aura plus d'étendue, et qu'il sera obligé de déployer plus de force. Un parti est une puissance à laquelle il n'est pas donné de faire même le bien avec l'assentiment général; car, par cela seul qu'il est un parti, ses actes sont contestables par l'esprit de parti.

Il y a plus, c'est qu'un parti, par sa nature même, est partial et n'admet comme bonnes que les opinions qui y dominent. Toute censure participe donc alors, non pas d'un sentiment national qu'il est impossible de saisir nulle part, mais même du sentiment et des vues de celui qui est chargé de la diriger. La France est catholique, et M. Guizot est protestant; mais donnez une censure à faire à

M. Guisot, elle sera bien certainement contraire au catholicisme. On peut assurer que la France veut l'indissolubilité du mariage; mais pensez-vous que M. de Schonen, s'il était censeur, serait du même avis que la France? M. Dupin incline au mariage des ecclésiastiques, il voudrait limiter le pouvoir spirituel lui-même; que croyez-vous que serait une censure exercée par M. Dupin? Aimeriez-vous mieux être censurés par M. Thiers ou par M. Persil? Ce qui est poison à votre avis serait innocent à leurs yeux. Quel est le vrai catholique qui n'a pas condamné le livre de M. de La Mennais? Nos magistrats ne s'en sont pas émus; un pouvoir né de l'insurrection n'a pas cru devoir sévir contre cette provocation violente à la révolte. Et cependant il condamne tous les jours des atteintes bien moins coupables à l'ordre social. C'est que l'arbitraire est capricieux de sa nature, et que rien ne l'est à un plus haut degré que celui d'une faction.

On se soumet sans peine à la raison générale, car il n'y a là ni tyrannie, ni caprice; mais l'esprit est tout disposé à se soulever contre la raison individuelle de quelques hommes, alors même qu'elle a le plus de sagesse et de modération. Vo là pourquoi on a vu certains pays supporter de mauvaises lois pendant des siècles entiers, qui n'ont pu garder qu'un moment celles qui avaient été faites par des hommes de beaucoup de génie et d'expérience. C'est que l'opinion veut être convaincue que ces lois ont été faites pour la société et, pour ainsi dire, par elle-même, qu'elles expriment la nationalité du pays, et non point les intérêts et les vues exclusives du parti.

En voilà bien assez pour démontrer qu'aucune censure efficace n'est possible, nous oserons même dire légale, sans la sanction de la société, et qu'aucun parti ne peut se saisir de cette arme défensive sans susciter contre lui la colère et les clameurs de tout ce qui est en dehors de lui, c'est-à-dire de la grande majorité du pays. C'est ce qui explique pourquoi, tandis que la faction dominante cherche à se maintenir en se fortifiant par les mesures préventives ou répressives les plus violentes, à l'opposé la liberté la plus illimitée est réclamée, sauf à changer les rôles le lendemain, selon les chances de la politique. On voit qu'il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre ce grand amour pour une liberté étendue que montrent les partis vaincus, car c'est par-là qu'ils espèrent être victorieux à leur tour: c'est une affaire de position et rien de plus. On aura beau parler de morale, de poison débité, de nécessité de prévenir la licence, d'assurer l'ordre public, il y aura toujours une résistance invincible opposée à toute opinion partielle qui voudra faire le monopole de la pensée.

Religion, mœurs, lois, décence publique, ordre intérieur, ce sont là choses d'un intérêt tellement général, que c'est à la majorité à les assurer, pour qu'il y ait une obéissance unanime et entière. Les partis se sont-ils jamais déchaînés avec plus de fureur qu'au temps de la Ligue? Cependant lorsqu'Henri IV se fut rendu aux vœux de la France catholique, le torrent rentra dans son lit, et personne n'eût impunément offensé la majesté royale. A côté de cette juste sévérité, s'établit une liberté tempérée et majestueuse, qu'on ne connaît malheureusement plus en France; et les orateurs sacrés comme les poètes purent adresser à Louis XIII et à Louis XIV des avis pleins de franchise et de dignité.

A l'égard du théâtre, nos principes religieux et notre respect pour les décrets de l'église ne nous permettent que bien peu d'indulgence; et nous pouvons dire que là plus qu'ailleurs la licence est le mal dans le mal. Mais en envisageant cette question sous ses seuls rapports d'ordre et de police, il nous semble que de tels établissemens rentrent dans les attributions de l'autorité qui se rapproche le plus de la famille. L'effet produit par les représentations scéniques a une toute autre portée que celui produit par la presse, en ce qu'il est purement local. Pourquoi alors ne localise-t-on pas une surveillance qui participerait moins des passions haineuses des partis, et s'exercerait beaucoup mieux dans l'intérêt de la morale publique? C'est dans ce sens que l'assemblée constituante, qui montra plus de discernement et de sagesse dans les affaires de détail que dans celles d'organisation fondamentale, régla la police des théâtres. Elle ne crut pas devoir en faire une attribution de gouvernement et en laissa le soin aux municipalités. Ce fut l'Empire qui, dans le cours de ses envahissemens, mit sa grande main sur cette partie de l'administration communale. La restauration trouva les choses ainsi établies, et en fit son profit. La révolution de juillet qui, avant de se constituer par les barricades, faisait un crime à la restauration de ses efforts pour arrêter la licence toujours croissante sur la scène, avait paru un moment avoir abandonné le théâtre à lui-même; mais bientôt attaquée sur ce terrain, elle n'a pas tardé à relever les barrières, et la voilà rentrée à peu près dans les erremens du régime impérial.

Mais, encore une fois, si la mesure est bonne et utile en apparence, elle a au fond l'inconvénient de n'offrir aucun avantage réel à la société, parce que le pouvoir s'occupe bien plus d'écarter les traits qui peuvent le blesser, que de purifier cet égout plein d'immondices,

et qui infecte tout autour de lui. Si on avait donné Molière à censurer aux médecins, ils auraient interdit *Sganarelle* et *le Malade imaginaire*, et permis de se moquer des savans, des gentilshommes et des avocats. C'est ainsi que se fait une censure de philosophie doctrinaire. Que la doctrine et le juste-milieu soient respectés, devienne le reste ce qu'il pourra.

La censure des théâtres, faite selon les idées étroites des partis, risque beaucoup de ressembler à celle qui s'exerce sur les étrangers en vertu des lois sur les passeports et la circulation. Ce sont toiles d'araignées où les petits insectes se prennent, tandis que les gros passent au travers. Madame la duchesse de Berri débarque en Provence, traverse le Languedoc, la Guyenne, le Poitou, et séjourne six mois en Bretagne en dépit des espions et des gendarmes. Voilà le roi d'Espagne, lui, qui fait du nord au midi un trajet aussi long que celui effectué par la mère d'Henri V, du midi au nord. Il débarque à Dieppe, vient à Paris, dîne et passe la nuit chez son banquier, s'en va à Bordeaux, y séjourne vingt-quatre heures, s'arrête à Bayonne, et se trouve à Elissondo au milieu des siens, comme s'il était descendu du ciel. Il y a là tout un drame dont les censeurs officiels et confidentiels de M. Thiers n'ont pu empêcher la représentation.

Dans son désappointement, la police a fait arrêter en pleine bourse un des acteurs, mesquine et triviale vengeance, qui ne fait qu'ajouter a l'intérêt qu'inspire une action louable. On aura beau faire, on n'éteindra pas en France ces nobles sentimens de délicatesse et d'honneur qui ont fait la renommée et la gloire de notre pays. Autant il s'attache de mépris à la trahison, à l'ingratitude, à la bassesse, autant on admire et on respecte la fidélité, le dévoument, les sentimens élevés. Deutz a fait horreur à tous les partis; le calomniateur de l'éloquent Berryer a été couvert d'ignominie; l'arrêté qui ordonnait aux médecins de déclarer les blessés dans l'affaire de juin confiés à leurs soins, a été réprouvé dans toute la France. Que signifie donc l'arrestation de M. Jauge? Peut-être aurait-il dû repousser Charles V dans la rue, ou bien lui donner un perfide asile, puis venir trouver un ministre, et lui vendre, moyennant de l'or ou des dignités, le prince qui s'était confié à sa foi! Vraiment ce pourrait peut-être s'ouvrir le chemin de la fortune, en même temps que celui de l'infamie; mais combien y a-t-il d'hommes en France capables d'accepter l'une et l'autre?

On donne un autre motif à l'arrestation de M. Jauge, et celui-là est tellement frivole que l'on ne comprend pas comment, sur un tel prétexte, on peut priver un citoyen de sa liberté! Le traité de la quadruple alliance a décidé que don Carlos serait *chassé* du territoire de la Péninsule. En ouvrant un emprunt pour ce prince, M. Jauge a-t-on entrepris de fournir des moyens à un ennemi de la France. Mais d'abord, le traité n'a pas encore reçu la consécration d'une publication officielle; mais quand bien même il eût été publié, il resterait à savoir si l'on peut considérer comme ennemi un prince avec lequel la France n'est pas en guerre. Don Carlos n'est en hostilité qu'avec la reine-régente. Depuis long-temps les opinions, à Londres et à Paris, prêtent leur argent au principe avec lequel elles sympathisent. Les uns ont prêté à l'usurpation, les autres à la légitimité; ceux-ci à la république et à la propagande; ceux-là à la monarchie. Chacun ouvre sa bourse à ses amis; rien de plus naturel assurément. Ce qui ne l'est pas, c'est de contribuer pour des gens auxquels on ne porte aucun intérêt, comme quand vingt-cinq millions ont été alloués aux Grecs, et qu'une pareille somme a été demandée pour les États-Unis. Il n'y a qu'un homme en Europe qui ouvre indifféremment sa caisse à tout le monde, amis ou ennemis, pourvu qu'il y ait solvabilité et garantie; mais cet homme est juif: il fait un métier, et non du sentiment.

Ce qu'il y a de plus clair dans toute cette affaire, c'est qu'en arrêtant M. Jauge, on a opéré comme lorsqu'à la guerre on intercepte les convois de vivres et de munitions de l'ennemi. Un emprunt pour don Carlos allait se faire; M. Jauge en était l'âme et le pivot. Cette opération prêtait de la force au parti royaliste, en jetant du discrédit sur le parti contraire. La banque du juste-milieu a pris l'effroi; pour calmer ses terreurs, pour empêcher le monarque espagnol de recevoir des secours: on n'a pas regardé de trop près, à un acte arbitraire. Pour sauver la constitution en Espagne, il valait bien la peine de la violer un peu en France.

Il faut cependant que la légitimité ne soit pas si peu de chose, puisqu'elle produit un pareil mouvement dans les deux pays. Au fait, qu'y a-t-il de plus en Espagne que ce qui y était? un homme tout seul, arrivant sans escorte, sans argent, et passant la Bidassoa, comme César le Rubicon, avec sa fortune. Mais cet homme représente un principe, une race de rois, une constitution nationale, une croyance. Au seul bruit de son nom, tout s'agite, tout s'émeut d'une extrémité de la Péninsule à l'autre. Les uns frémissent de terreur et de colère; les autres tressaillent de joie et d'espérance. Tous rendent hommage comme par instinct à la vérité de la pensé

e

qui a donné aux peuples la légitimité et le droit comme une seconde Providence.

Si, comme on en a le pressentiment, l'insurrection s'étend à presque tout le royaume, si les sujets fidèles de Charles V obtiennent dans cette lutte des succès qui mettent en péril le pouvoir créé par le testament de Ferdinand, les contractans de la quadruple alliance interviendront-ils? Ceci ouvre le champ aux conjectures. Voici les nôtres : Trois ambassadeurs des trois grandes puissances du Nord ont quitté Madrid par suite de la non-reconnaissance de leurs cabinets ; et s'il est vrai que le roi Charles ait traversé la France avec un passeport russe, on peut dire qu'une intervention n'aurait lieu que sous peine d'une guerre générale.

D'un autre côté, le système de lord Grey est toujours debout, quoique très-affaibli par la résistance opiniâtre, de la Chambre des lords et de la royauté. La récomposition du cabinet Britanique paraît décidée dans le sens de ce système, et avec les débris du ministère qui a accepté la quadruple alliance. Lord Melbourne en est le chef, et à ses côtés sera toujours lord Palmerston, l'adversaire du principe monarchique héréditaire en France et dans la Péninsule. Nulle autre combinaison n'a paru propre, à ce qu'il paraît à calmer les passions populaires et à satisfaire la chambre des communes pour la fin de la session. M. Peel est, dit-on, derrière cette pensée, et viendra lorsqu'il en sera temps. Jusque-là il y aura dans les cabinets européens, cette hésitation et cette politique expectante qui y ont régné depuis 1830, par la conviction que l'alliance de l'Angleterre avec la révolution de juillet, nécessite, tant qu'elle durera, le *statu quo* dans lequel ils se sont renfermés jusqu'ici.

Ainsi la démarche hardie de don Carlos peut se trouver compromise dès son début par les deux circonstances qui semblent l'avoir déterminée : l'emprunt qui lui était promis en France et un changement d'hommes et de système dans le cabinet britannique. Mais, à ce noble et courageux prince, il reste encore assez de ressources dans la constance de ses fidèles sujets, la grandeur et l'ascendant de son beau caractère. Religieux comme il l'est, la confiance dans la protection divine est dans son cœur bien au-dessus des moyens humains.

Charles V n'est pas le seul qui ait des embarras financiers ; il est un gouvernement qui jouit de la paix intérieure et extérieure, la plus ét ndue, qui parle sans cessse de la prospérité de son commerce et de son industrie, où les impôts se paient régulièrement et sans opposition, qui a des chambres dociles, tous les élémens possibles d'ordre et d'administration, et qui cependant, est affligé d'une plaie financière invétérée. Le dernier tableau des recettes publié par le ministre des finances français, nous montre que l'énorme déficit antérieur croitra encore cette année par une grande diminution sur presque tous les produits qui alimentent le trésor. Le dernier trimestre a présenté près de deux millions de moins sur les recettes comparées à celles de 1833 à l'époque correspondante ; mais ce qui rend la situation fâcheuse, c'est que ces deux millions en représentent douze, si l'on prend pour point de comparaison les évaluations du budget de 1834. Ainsi, les ressources peuvent se trouver, pour l'année, de 24 millions au-dessous des prévisions. Tout rend probable ce résultat, dans lequel ne figurent point d'autres produits que l'on ne fait pas entrer en compte. Cet état de choses accuse une situation intérieure peu favorable, et qui prépare aux Chambres de longues et pénibles discussions. Reste à savoir jusqu'à quel point on peut intervenir dans les affaires des autres, lorsqu'on a les siennes aussi embarrassées.

L'abondance des matières nous force d'abréger cette revue qui constate un grand mouvement politique. Disons en passant avec quel respect, quel assentiment unanime de tous les esprits, a été reçue en France la lettre encyclique de sa Sainteté. Cette œuvre admirable de lumière et de sagesse, dictée par l'Esprit saint, n'a trouvé partout qu'une admiration sincère et des sentimens d'amour et de vénération. L'effet en sera le même dans tout le monde catholique. Il est à remarquer que, pour la première fois peut-être, les organes de la philophie du siècle n'ont pas osé s'élever contre la puissante voix du chef de l'Église, tant est grande et imposante l'influence de la vertu parlant aux hommes sous une inspiration toute divine!

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Sanctissimi Domini nostri Gregorii divina Providentia Papa XVI Epistola Encyclica ad omnes Patriarchas, Primates, *Archiepiscopos, et Episcopos.*

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabiles Fratres, salutem, et apostolicam Benedictionem.

Singulari Nos affecerant gaudio illustria fidei, obedientiæ, ac religionis testimonia, quæ de exceptis ubique alacriter Encyclicis Nostris litteris datis die 15 Augusti anni 1832 perferebantur, quibus sanam, et quam sequi unice fas sit, doctrinam de propositis ibidem capitibus pro Nostri officii munere Catholico Gregi universo denuntiavimus. Nostrum hoc gaudium auxerunt editæ in eam rem declarationes a nonnullis ex iis, qui consilia illa, opinionumque commenta, de quibus querebamur, probaverant, et eorum fautores, defensoresque incaute se gesserant. Agnoscebamus quidem nondum sublatum malum illud, quod adversus rem et sacram et civilem adhuc conflari, impudentissimi libelli in vulgus dispersi, et tenebricosæ quædam machinationes manifesto portendebant, quasi circo, missis mense Octobri ad Venerabilem Fratrem Episcopum Rhedonensem litteris, graviter improbavimus. At anxiis Nobis, maximeque ea de re sollicitis pergratum sane, ac jucundum extitit, illum ipsum, a quo præcipue id nobis mœroris inferebatur, missa ad Nos declaratione die 11 Decembris anni superioris, diserte confirmasse, se doctrinam Nostris Encyclicis litteris traditam *unice et absolute* sequi, nihilque ab illa alienum aut scripturum se esse, aut probaturum. Dilatavimus illico viscera paternæ caritatis ad Filium, quem nostris monitis permotum luculentiora in dies documenta daturum fore confidere debueramus, quibus certius constaret, Nostro ipsum judicio et voce et re paruisse.

Verum, quod vix credibile videbatur, quem tantæ benignitatis affectu exceperamus, immemor ipse Nostræ indulgentiæ cita e proposito defecit, bonaque illa spes, quæ *de præceptionis nostræ fructu* Nos tenuerat, in irritum cessit, ubi primum, celato quidem nomine, sed publicis patefacto monumentis, nuper traditum ab eodem typis, atque ubique pervulgatum novimus libellum Gallico idiomate, mole quidem exiguum, pravitate tamen ingentem, cui titulus « *Paroles d'un Croyant.* »

Horruimus sane, VV. FF. vel ex primo oculorum obtutu, Auctorisque cæcitatem miserati intelleximus, quonam scientia prorumpat, quæ non secundum Deum sit, sed secundum mundi elementa. Enimvero contra fidem sua illa declaratione solemniter datam, captiosissimis ipse ut plurimum verborum, fictionumque involucris oppugnandam,

Lettre Encyclique de N. T. S. P. le Pape Grégoire XVI, à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques.

GREGOIRE XVI.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

C'était pour nous un sujet de joie bien vive que ces témoignages éclatans de foi, d'obéissance et de religion qui nous parvenaient sur l'accueil fait de toutes parts à notre Encyclique du 15 août 1832, dans laquelle, suivant les devoirs de notre charge, nous avons annoncé à tout le troupeau catholique la sainte doctrine, la seule qu'il soit permis de suivre sur les points qui y sont traités. Notre joie fut augmentée par les déclarations faites sur ce sujet par quelques-uns de ceux qui avaient approuvé les projets et les fausses opinions dont nous nous plaignions, et s'en étaient faits imprudemment les fauteurs et les défenseurs. Nous reconnaissions bien que tout le mal n'était pas disparu ; et des livres audacieux, répandus dans le peuple, et de sourdes machinations nous annonçaient assez qu'il se tramait quelque chose contre la religion et la société. Nous éprouvâmes donc gravement ces manœuvres dans des lettres écrites au mois d'octobre à notre vénérable frère l'évêque de Rennes. Mais, lorsque nous étions occupés et inquiets à ce sujet, il nous arriva une chose agréable, c'est que celui-là même qui nous suscitait principalement ce chagrin, nous assura formellement, par une déclaration qui nous fut envoyée le 11 décembre de l'année dernière, qu'il suivait *uniquement et absolument* la doctrine exposée dans notre Encyclique, et qu'il n'écrirait ni n'approuverait rien qui y fût étranger. Nous avons donc dilaté les entrailles de la charité paternelle pour un fils que nous devions croire avoir été touché de nos avis, et être disposé à nous donner de jour en jour des preuves plus décisives de son obéissance en paroles et en effets à notre jugement.

Mais, ce qui paraissait à peine croyable, celui que nous avions accueilli avec tant de bonté, oubliant notre indulgence, manqua bientôt à ses promesse ; et cette bonne espérance, que nous avions conçue *du fruit de nos instructions*, fut tout-à-fait trompée, quand nous apprîmes qu'il avoit paru un livre, où d'abord son nom n'était pas, mais était bien connu d'ailleurs, livre publié récemment par lui-même et répandu partout ; ce livre, en françois, d'un petit volume, mais d'une grande perversité, a pour titre : *Paroles d'un Croyant.*

Nous avons été frappé d'horreur, vénérables frères ; et, dès le premier coup-d'œil, nous avons eu pitié de l'aveuglement de l'auteur, et nous avons compris jusqu'à quel excès peut descendre la science qui n'est point selon Dieu, mais selon les idées du monde. Car contre la foi donnée solennellement dans sa propre déclaration, il a entrepris d'attaquer

evertendamque suscepit catholicam doctrinam, quam memoratis Nostris litteris, tum de debita erga Potestates subjectione, tum de arcenda a populis exitiosa *Indifferentismi* contagione; deque frenis injiciendis evaganti opinionum, sermonumque licentiæ, tum demum de damnanda omnimoda conscientiæ libertate, teterrimaque societatum, vel ex cujuscumque falsæ religionis cultoribus, in sacræ et publicæ rei perniciem conflatarum conspiratione, pro auctoritate humilitati Nostræ tradita definivimus.

Refugit sane animus ea perlegere, quibus ibidem Auctor vinculum quodlibet fidelitatis subjectionisque erga Principes disrumpere conatur, face undequaque perduellionis immissa, qua publici ordinis clades, Magistratuum contemptus, legum infractio grassetur, omniaque et sacræ et civilis potestatis elementa convellantur. Hinc novo et iniquo commento potestatem Principum, veluti divinæ legi infestam, imo *opus peccati*, et *Satanæ potestatem* in calumniæ portentum traducit, Præsidibusque Sacrorum easdem, ac Imperantibus turpitudinis notas inurit ob criminum molitionumque fœdus, quo eos somniat inter se adversus Populorum jura conjunctos. Neque tanto hoc ausu contentus omnigenam insuper opinionum, sermonum, conscientiæque libertatem obtrudit, militibusque ad eam *a tyrannide*, ut ait, liberandam dimicaturis fausta omnia ac felicia comprecatur, cœtus, ac consociationes furiali æstu ex universo qua patet Orbe advocat, et in tam nefaria consilia urgens atque instans compellit, ut eo etiam ex capite monita præscriptaque nostra proculcata ab ipso sentiamus.

Piget cuncta hic recensere, quæ pessimo hoc impietatis et audaciæ fœtu ad divina humanaque omnia perturbanda congeruntur. Sed illud præsertim indignationem excitat, religionique plane intolerandum est, divinas præscriptiones tantis erroribus adserendis ab Auctore afferri, et incautis venditari, eumque ad populos lege obedientiæ solvendos, perinde ac si a Deo missus et inspiratus esset, postquam in sacratissimo Trinitatis Augustæ nomine præfatus est, Sacras Scripturas ubique obtendere ipsarumque verba, quæ verba Dei sunt, ad prava hujuscemodi deliramenta inculcanda callide audacterque detorquere, quo fidentius, uti inquiebat S. Bernardus, *pro luce tenebras offundat, et pro melle, vel potius in melle venenum propinet, novum cudens populis evangelium, aliudque ponens fundamentum præter id, quod positum est.*

Verum tantam hanc sanæ doctrinæ illatam perniciem silentio dissimulare ab Eo vetamur, qui speculatores Nos posuit in Israel, ut de errore illos moneamus, quos Auctor et Consummator fidei JESUS Nostræ curæ concredidit.

Quare auditis nonnullis ex Venerabilibus Fratribus Nostris S. R. E. Cardinalibus, motu proprio, et ex certa scientia, deque Apostolicæ potestatis plenitudine memoratum librum, cui titulus « *Paroles d'un Croyant* » quo per impium Verbi Dei abusum Populi corrumpuntur ad omnis ordinis publici vincula dissolvenda, ad utramque auctoritatem labefactandam, ad seditiones in imperiis, tumultus,

et de renverser, par des paroles captieuses et par des déguisemens et des fictions, la doctrine que nous avions proclamée dans notre Encyclique, suivant l'autorité confiée à notre faiblesse, soit sur la soumission due aux puissances, soit sur la nécessité d'éloigner des peuples le fléau de l'*indifférentisme*, et de mettre un frein à la licence croissante des opinions et des discours, soit sur le besoin de condamner la liberté entière de conscience, et cette funeste conspiration de sociétés composées même de sectateurs de toute fausse religion, pour la ruine des choses saintes et de la société.

L'esprit se refuse à lire ce que l'auteur a écrit pour s'efforcer de rompre tout lien de fidélité et de soumission envers les princes; en allumant partout le flambeau de la révolte pour renverser l'ordre public, livrer les magistrats au mépris, enfreindre les lois, et arracher tous les fondemens de la puissance sacrée et la puissance civile. De là, par une fiction nouvelle et inique, il présente la puissance des princes comme contraire à la loi divine, et même, par une calomnie monstrueuse, comme l'*ouvrage du péché et la puissance de satan*, et il applique aux pasteurs de l'Église les mêmes notes flétrissantes qu'aux princes, pour une alliance criminelle qu'il rêve avoir été formée entr'eux contre les droits du peuple. Non content de cette audace, il met en avant une liberté entière d'opinions, de discours et de conscience; il souhaite toute espèce de bonheur à des soldats qui vont combattre pour se délivrer, comme il le dit, *de la tyrannie*; il provoque avec fureur des associations formées de tout l'univers, et pousse avec tant d'instances à ces criminels projets, que nous voyons bien que, sous ce rapport aussi, il a foulé aux pieds nos avis et nos ordres.

Nous ne saurions passer ici en revue tout ce qui est entassé dans cette détestable production de l'impiété et de l'audace pour troubler toutes les choses divines et humaines. Mais ce qui excite surtout l'indignation et ce que la religion ne peut tolérer, c'est que les préceptes divins sont cités par l'auteur pour appuyer de si grandes erreurs, et que, pour affranchir le peuple de la loi de l'obéissance, comme s'il étoit envoyé de Dieu et inspiré par lui, après avoir invoqué le nom sacré de la sainte Trinité, il présente partout des passages de l'Écriture, et détourne avec ruse et audace les paroles de Dieu même pour inculquer ses perverses extravagances, afin de RÉPANDRE avec plus d'assurance, comme disait saint Bernard, « les ténèbres au lieu de la lu-
» mière, et d'offrir du poison au lieu de miel ou
» plutôt dans le miel même, forgeant un nouvel
» évangile pour les peuples, et posant un autre
» fondement que celui qui avait été établi. »

Dissimuler par notre silence une si fatale atteinte portée à la saine doctrine, c'est ce que nous défend celui qui nous a placés comme des sentinelles dans Israël, afin d'avertir de l'erreur ceux que Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, a confiés à nos soins.

Ainsi, après avoir entendu quelques-uns de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, de notre propre mouvement, de notre science certaine et de la plénitude de la puissance apostolique, nous réprouvons et condamnons, et voulons et prononçons qu'on doit tenir à jamais pour réprouvé et condamné le livre ci-dessus nommé et intitulé PAROLES D'UN CROYANT, dans

ebellionesque excitandas, fovendas, roborandas, ibrum ideo propositiones respective falsas, calumniosas, temerarias, inducentes in anarchiam, contrarias Verbo Dei, impias, scandalosas, erroneas, am ab Ecclesia præsertim in Valdensibus, Wicletis, Hussitis aliisque id generis Hæreticis damnaas continentem, reprobamus, damnamus, ac pro eprobato et damnato in perpetuum haberi volulus, atque decernimus.

lequel, par un abus impie de la parole de Dieu. les peuples sont excités à briser les liens de tout ordre public, à réunir l'une et l'autre autorité, à provoquer, favoriser, perpétuer dans les états des séditions, des troubles et des révoltes; nous le condamnons comme contenant des propositions respectivement fausses, calomnieuses, téméraires, conduisant à l'anarchie, contraires à la parole de Dieu, impies, scandaleuses, erronées et déjà condamnées par l'Eglise surtout dans les Vaudois, les Wiclefistes, les Hussites et les autres hérétiques de cette espèce.

Vestrum nunc erit, Venerabiles Fratres, Nostris isce mandatis, quæ rei et sacræ et civilis salus et icolumitas necessario efflagitat, omni contentione bsecundare, ne scriptum istiusmodi e latebris ad xitium emissum eo fiat perniciosius, quo magis venæ novitatis libidini vehificatur, et late ut cancer erpit in populis. Muneris vestri sit, urgere sanam e tanto hoc negotio doctrinam, vafritiemque noatorum patefacere, acriusque pro Christiani Greis custodia vigilare, ut studium religionis, pietas ctionum, pax publica floreant, et augeantur feliiter. Id sane a vestra fide, et ad impensa vestra ro communi bono instantia fidenter opperimur, ut eo juvante qui Pater est luminum, gratulemur, dicimus cum S. Cypriano) *fuisse intellectum errorem, et retusum, et ideo prostratum, quia agnitum, atque detectum.*

Ce sera maintenant à vous, vénérables frères, de seconder de tous vos efforts ce jugement que demandait nécessairement de nous l'intérêt et la conservation de la religion et de la société, de peur que cet écrit sorti des ténèbres, pour le malheur général, ne devienne d'autant plus pernicieux qu'il favorise d'avantage une passion insensée de nouveautés, et qu'il se répand comme la gangrène parmi les peuples. Ce sera votre tâche d'insister sur la saine doctrine à cet égard, de dévoiler la ruse des novateurs et de veiller avec plus de soin pour la garde du troupeau chrétien, afin que le zèle pour la religion, la piété dans les actions et la paix publique fleurissent et augmentent heureusement. Nous l'attendons avec confiance de votre foi et de votre vive sollicitude pour le bien commun; afin que, par le secours de celui qui est le Père des lumières, nous nous félicitons, nous le disons avec saint Cyprien, « que l'erreur ait été comprise et réprimée, » et renversée par là même quelle a été reconnue » et découverte. »

Ceterum lugendum valde est, quonam prolabantur humanæ rationis deliramenta, ubi quis novis ebus studeat, atque contra Apostoli monitum nititur *plus sapere, quam opporteat sapere,* sibique imium prælidens veritatem quærendam autumet xtra Catholicam Ecclesiam, in qua absque vel leissimo erroris cœno ipsa invenitur, quæque ideirco *columna ac firmamentum veritatis* appellatur et st. Probe autem intelligitis, Venerabiles Fratres, Nos hic loqui etiam de fallaci illo haud ita pridem nvecto Philosophiæ systemate plane improbando, uo ex projecta et affrenata novitatum cupiditate eritas, ubi certo consistit, non quæritur, sanctisque t Apostolicis traditionibus posthabitis, doctrinæ liæ inanes, futiles, incertæque, nec ab Ecclesia robatæ adsciscuntur, quibus veritatem ipsam fulciri, ac sustineri vanissimi homines perperam aritrantur.

Au reste, il est déplorable de voir jusqu'à quel excès se précipitent les délires de la raison humaine: quand quelqu'un se jette dans les nouveautés, qu'il veut, contre l'avis de l'apôtre, être plus sage qu'il ne faut l'être, et par une extrême présomption prétend qu'il faut chercher la vérité hors de l'Eglise catholique, dans laquelle elle se trouve sans le plus léger mélange d'erreur, et qui pour cela est appelé et est en effet *la colonne et le fondement de la vérité.* Vous comprenez bien, vénérables frères, qu'ici nous parlons aussi de ce système trompeur de philosophie introduit récemment et tout-à-fait blamable, dans lequel, par un désir effréné des nouveautés, on ne cherche pas la vérité là où elle se trouve certainement, et, négligeant les traditions saintes et apostoliques, on admet d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines et non approuvées par l'Eglise, doctrines que des hommes légers croient faussement propres à soutenir et appuyer la vérité.

Dum vero pro delata divinitus Nobis sanæ docrinæ cognoscendæ, decernendæ, custodiendæque ura, ac sollicitudine hæc scribimus, peracerbum ex ilii errore vulnus cordi nostro inflictum ingemisimus, neque in summo, quo inde conficimur, mærore spes ulla est consolationis, nisi idem in vias evocetur justitiæ. Levemus idcirco simul oculos et manus ad Eum, qui *sapientiæ dux est, et emendator sapientium,* Ipsumque multa prece rogemus, ut lato illi corde docili et animo magno, quo vocem udiat Patris amantissimi et mœrentissimi, læta ab pso Ecclesiæ, læta Ordini vestro, læta Sanctæ huic edi, læta Humilitati Nostræ properentur. Nos erte faustum ac felicem illum ducemus diem, quo ilium hunc in se reversum paterno sinu complecti Nobis contingat, cujus exemplo magna in spe sumus, fore ut resipiscant ceteri, qui eo auctore in er-

Tandis que nous vous écrivons ceci, par suite du soin qui nous a été confié d'en haut de connaître, de décider et de garder la sainte doctrine, nous gémissons de la plaie profonde faite à notre cœur par l'erreur d'un fils; et dans le chagrin qui nous accable, il n'est point pour nous d'espérance de consolation, à moins qu'il ne rentre dans les voies de la justice. Levons donc ensemble les yeux et les mains vers celui qui est le « guide de la sagesse et qui redresse les sages. » Prions-le avec instance de donner à ce fils un cœur docile et un esprit élevé, afin qu'il entende la voix d'un père tendre et affligé, et qu'il devienne promptement la joie de l'Eglise, de l'épiscopat, du Saint-Siége et de notre faiblesse. Certes, nous regarderons comme heureux et fortuné ce jour où il nous sera donné d'accueillir, dans notre sein paternel, ce fils revenu à lui-même, et

rorem induci potuerunt, adeo ut una apud omnes sit pro publicæ et sacræ rei incolumitate consensio doctrinarum, una consiliorum ratio, una actionum studiorumque concordia. Quod tantum bonum ut supplicibus votis Nobiscum a Domino exoretis, abs vestra pastorali sollicitudine requirimus et expectamus. In i l autem operis divinum præsidium adprecantes, auspicem ipsius Apostolicam Benedictionem Vobis, Gregibusque Vestris peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum VII kal. Julias an MDCCCXXXIV, Pontificatus Nostri an IV.

nous espérons beaucoup que son exemple fera rentrer en eux-mêmes ceux qu'il avoit pu induire en erreur, de sorte qu'il y ait chez tous accord de doctrine, conformité de vues, concorde d'actions et de soins pour le bien de la chose publique et de la religion. Nous demandons et nous attendons de votre sollicitude pastorale que vous imploriez de Dieu avec nous un si grand bienfait par des vœux et des supplications. En sollicitant pour cela le secours divin, nous vous accordons avec affection à vous et vos troupeaux la bénédiction apostolique comme gage de ce secours.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 des kalendes de juillet (25 juin) 1834, an IV de notre pontificat. GRÉGOIRE PP. XVI.

Par ordonnances du 22 juin dernier, insérées au MONITEUR, ont été nommés :

M. Mathieu, évêque de Langres, au siége archiépiscopal de Besaçon, vacant par le décès de M. Dubourg ;

M. Naudo, vicaire-général de Perpignan, au siége épiscopal de Nevers, vacant par le décès de M. de Douhet d'Auzers.

— La rentrée de don Carlos en Espagne, qui avait d'abord soulevé des doutes, est aujourd'hui un fait certain. Beaucoup de versions circulent sur le voyage de don Carlos. D'après l'une d'elles, ce prince serait venu en France sur le même paquebot qui ramenait de l'Angleterre M. Dupin. Ce qui parait constant, c'est qu'il est venu à Paris même, où il a passé une partie de la journée chez M. Jauge, banquier. Celui-ci annonça lundi dernier dans les journaux l'arrivée de don Carlos en Espagne. Le lendemain il a été arrêté à la Bourse, par ordre du préfet de police. Le chef de la police municipale, Joly, le même qui arrêta *Madame* à Nantes, s'était chargé de cette opération. M. Jauge fut fouillé dans le premier corps-de-garde, et de là conduit à la préfecture de police. La présence de don Carlos à Paris est la plus grande mystification qui put être faite à la police.

Les journaux sont pleins de réflexions sur l'entrée de don Carlos en Espagne. Il est certain que cet événement complique d'une étrange manière les embarras de la quadruple alliance.

— Le ministère anglais est définitivement reconstitué dans le sens que nous avions pressenti dans notre dernier numéro. C'est un replâtrage.

Lord Melbourne est premier ministre, premier lord de la Trésorerie.

Il est remplacé au ministère de l'intérieur par lord W. Duncannon, membre de la chambre des communes, et fils aîné de lord Ponsonby, pair d'Angleterre.

Sir John Cam Hobhouse entre dans le cabinet.

Tous les autres ministres ont conservé leur siége.

— Les grands travaux du fort de l'Écluse, au-dessus de Lyon, paraissent à la veille d'être achevés. Les batteries supérieures commanderont complétement les hauteurs de la rive savoyarde, où l'on pourrait songer à élever des ouvrages pour canonner le fort intérieur. Elles communiquent avec celui-ci par un chemin en partie souterain et partout à l'abri du feu de l'ennemi. Il est question de fortifier, le Pont-de-Beauvoisin et le passage des Rousses, dont la campagne de 1815 a fait comprendre trop tard l'importance, pour couvrir Dôle et Lons-le-Saul-Saulnier.

— Au moment de mettre sous presse, nou sapprenons que M. le maréchal Soult vient de donner sa démission. Il est remplacé, à la présidence du conseil et au ministère de la guerre, par le maréchal Gérard.

ERRATA. — Dans l'article sur le célibat des prêtres publié dans notre dernier numéro. On a omis à l'imprimerie de corriger plusieurs fautes qui dénaturent le sens de quatre phrases. Dans l'épigraphe, au lieu de *sanctam*, lisez *sartam;* à la 2ᵉ col., ligne 7, au lieu de *complète* lisez *complexe ;* à la col. 4, ligne 15, au lieu de *inséparable* lisez *séparable ;* enfin, à la 8ᵉ col., ligne 10, au lieu de *autres* lisez *autels.*

NOTA. L'abondance des matières nous a forcés d'abréger la chronique.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix LOCQUIN, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16

DES PAROISSES.

NOTRE-DAME DE PARIS.

Pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas une connaissance précise de la topographie parisienne, et qui par conséquent seraient embarrassés de nous suivre dans l'histoire des plus anciennes et des plus notables paroisses, que nous nous proposons de leur esquisser, nous allons décrire la division et l'aspect général des lieux en peu de traits et en peu de mots. En cet endroit de l'ancien duché de France où se trouve bâtie la ville de Paris, la Seine forme trois îles de configuration ovale, qui se suivent de l'est à l'ouest. Celle de l'est est la plus petite; celle de l'ouest est la plus grande. C'est dans cette troisième île que le vieux Paris est bâti : elle porte le nom de Cité. Dès le septième et le huitième siècle, l'importance du commerce de Paris en multiplia les habitans; et comme la ville, entourée d'eau de toutes parts, ne pouvait pas s'agrandir, des maisons s'élevèrent d'abord sur la rive du nord, ensuite sur la rive du midi. Ces maisons nouvelles devinrent elles-mêmes le commencement de nouvelles villes qui s'ajoutèrent à l'ancienne, et qui la dépassèrent de beaucoup. Celle du midi, qui contenait les écoles, s'appela l'Université; celle du nord, qui contenait le commerce, s'appela la Ville. Paris tout entier se compose donc de trois corps réunis, qui vont ainsi du midi au nord : Université, Cité, Ville.

L'église de Notre-Dame, qui est le sujet de cet article, est bâtie dans la Cité, à sa pointe orientale. Nous disons à sa pointe, car le terrain qui s'étend un peu plus loin a été transporté et ajouté plus tard, comme celui de l'extrémité occidentale de l'île, sur lequel se trouve aujourd'hui la place Dauphine, ainsi nommée en l'honneur de Louis XIII, encore au berceau, et par conséquent comme le terre-plein du Pont-Neuf, où se trouve la statue d'Henri IV. Autrefois l'île de la Cité finissait à l'église Notre-Dame et au Palais-de-Justice, où était le palais de Hugues Capet; à la maison de Dieu et à la maison du roi,

Ce n'est pas de prime-abord que Notre-Dame est devenue ce qu'elle est : image du christianisme dans les Gaules, elle a passé par tous les degrés de la foi évangélique ; humble d'abord, sublime ensuite, dégradée aujourd'hui. En remontant avec soin vers les premières traditions, on trouve que la *cité des Parisiens*, *civitas Parisiorum*, comme dit l'histoire, n'avait qu'une seule église vers l'an 375, dont était évêque Prudentius, et qui suffisait à tous les besoins des fidèles. Elle devait être bâtie à l'endroit où se trouve aujourd'hui la seconde chapelle inférieure, du côté du midi ; et comme on mettait alors la plus scrupuleuse attention à tourner le chevet du côté du levant, la nef devait être dirigée du côté de Saint-Gervais. Près de deux siècles plus tard, sous Childebert, fils de Clovis, en 511, Paris n'avait non plus qu'une église; mais ce n'était pas celle de 375, du temps de l'évêque Prudentius. L'évêque Fortunat, dans un petit poème, *De ecclesiâ parisiacâ*, parle de ses belles voûtes, de ses colonnes de marbre, de ses vitraux que les premières lueurs de l'aurore peignaient de mille couleurs; et il fait entendre que le roi Childebert avait puissamment contribué à ces magnificences.

Il est donc certain qu'au sixième siècle la cité de Paris n'avait qu'une église, celle dont parle Fortunat. Grégoire de Tours mentionne celle de Saint-Martin : ce n'était qu'un petit oratoire, servant de baptistère, et situé à l'endroit où est aujourd'hui l'horloge du palais. Dès-lors, cette église possédait des biens-fonds considérables ; d'abord autour de la ville, entre la Cité et le village de Clichy au nord-ouest, c'est-à-dire presque tout le terrain sur lequel est bâtie la ville actuelle; puis dans le diocèse de Sens, en Touraine et en Provence. Les terres qui étaient en Provence étaient employées à l'entretien des lampes de l'église.

Un titre de 860, tiré de la *Diplomatique* du père Mabillon, nous apprend que l'église de Paris portait alors le nom de saint Étienne, premier martyr; mais un titre nouveau, d'une date peu postérieure, conduit à établir que cette cathédrale se composait de deux églises séparées : l'une bâtie au sud, et que nous connaissons déjà; l'autre bâtie au nord, et qui s'appelait Notre-Dame. Indépendamment de cette autorité qui mérite toute créance, on en trouve

dans les chroniqueurs un assez grand nombre de témoignages, entre autres dans le quatrième livre d'Abbon, relatif au siége de Paris par les Danois et les Normands, en 886, et à sa miraculeuse délivrance. « Le saint évêque, y est il dit, voyant cela, se mit à pleurer, et finit ainsi sa prière à haute voix à la mère de Notre-Seigneur : Douce mère du rédempteur et du salut du monde, étoile éclatante de la mer, plus belle que les astres, prêtez l'oreille à mes prières, s'il vous plaît que je célèbre jamais la messe, que cet impie et cruel, qui tue les prisonniers, soit enveloppé dans les lacs de la mort. » Et un peu plus loin : « Il perd sa force en exhalant sa malheureuse âme aux pieds de ces captifs qui avaient été si maltraités par ses armes. La ville de Paris est dédiée à Notre-Dame, par le secours de laquelle nous jouissons maintenant de la vie en assurance. Rendons-lui en grâce. Belle mère du Seigneur, vous êtes notre nourrice et la reine du monde, qui avez daigné dégager le peuple de Paris des mains cruelles des Danois et de la fureur de leurs armes, et vous pouviez bien sauver la campagne de Paris, ayant engendré le Sauveur du monde. »

Cette consécration à la vierge Marie d'une église de Paris, et de la ville entière, vers le milieu du neuvième siècle, répond assez clairement à quelques écrivains modernes, peu instruits des choses du christianisme, et notamment à M. Michelet, qui assure que le culte de la mère du Sauveur n'a guère été institué que vers le milieu du treizième. Dès 800, et même dès 700, les églises dédiées à Marie ne se peuvent plus compter; et d'ailleurs qui est-ce qui ignore que la condamnation des nestoriens, au concile d'Ephèse, au commencement du cinquième siècle, donna une impulsion plus ardente au culte de la Vierge, et opposa aux affirmations inconsidérées des hérésiarques les traditions non interrompues de l'Eglise sur les mérites de Marie, la mère de Jésus, toujours vierge? L'église de Notre-Dame, située, comme nous l'avons dit, au nord de celle de Saint-Etienne, subsista autant de temps que celle-ci. Etienne de Garlande, archidiacre de Paris, mort en 1142, y avait fait des réparations considérables; et Suger, abbé de Saint-Denis, lui fit don d'un vitrail d'une grande beauté. En 1110, on l'appelait l'église nouvelle, *nova ecclesia*, par opposition à Saint-Etienne.

Ainsi, les chrétiens de Paris qui avaient assez d'une église en 375, en bâtirent une seconde avant 860; et ces deux églises-sœurs, Saint-Etienne et Notre-Dame, le souvenir de la fidélité et le souvenir de la pureté, constituaient la cathédrale au milieu du douzième siècle. C'est dans l'église de Saint Etienne que fut tenu le célèbre concile de Paris de 829. Les rois de la troisième race, qui habitaient la pointe occidentale de l'île, s'y rendaient avec leurs seigneurs pour y assister aux saints offices. L'évêque de Senlis s'étant rendu à Paris avec quelques-uns de ses chanoines, en 1041, pour obtenir confirmation d'une charte, trouva le roi Henri Ier, fils de Robert, à la grand'messe à Saint-Etienne le jour de la Pentecôte.

C'est d'un peu après 1160 que datent les commencemens de l'église actuelle. Maurice de Sully, le soixante-dixième évêque de Paris, entreprit de ne faire qu'une seule église, au lieu des deux qui existaient alors. L'abbé Lebœuf a réfuté pleinement l'erreur de ceux qui prétendent que Maurice continua, au lieu de poursuivre, l'édification de l'église actuelle; et il fait voir qu'il n'y a rien dans l'architecture qui remonte au-delà du douzième siècle. Maurice poussa ses constructions vers l'occident. L'église de Notre-Dame fut rasée jusqu'à terre, et on éleva sur ses fondemens le sanctuaire de l'église nouvelle, qui est visiblement trop étroit pour un édifice si haut et si long; mais la faute en fut aux deux plans, qui furent faits l'un après l'autre. Quand le sanctuaire fut terminé, on s'occupa des bas-côtés et de la nef. Comme l'église de Saint Etienne gênait les bas-côtés du midi, on l'abattit ainsi que Notre-Dame, vers 1218. L'inscription en pierre qui se lit sur le portail de la croisée du midi, prouve qu'on y travaillait encore en 1240. Les chapelles voisines de la porte du sud sont du quatorzième siècle, ainsi que les sculptures du chœur. On a une date certaine pour l'érection des chapelles du nord dans l'acte de fondation de celles de saint Féréol et de saint Ferrution, fondées par Hugues de Besançon, chantre, en 1324. Le frontispice, composé de trois portiques, a été bâti sous Philippe-Auguste. Au portail du milieu on voit Jésus-Christ, représenté de plusieurs

manières, avec les symboles des quatre évangélistes, les prophètes, les apôtres et même les sibylles. Dans les côtés, à sept ou huit pieds de haut, sont les Vertus et les Vices, sous l'emblème de certains animaux. L'abbé Lebœuf remarque que ces détails peuvent avoir été pris dans une vie de sainte Geneviève, dont l'auteur avait lu Hermas sur les douze vierges spirituelles. La ressemblance du nom de Hermas et de celui d'Hermès a pu faire croire long-temps que ces détails étaient des hiéroglyphes hermétiques. Sauval affirme qu'il a été un temps où c'était une opinion assez reçue des érudits.

On a été donc à peu près deux cents ans à bâtir l'église de Notre-Dame telle qu'elle est. Il s'en faut cependant qu'on attendît tout ce temps-là pour y dire la messe, et y faire toutes les cérémonies catholiques: on se contenta de la bénédiction des lieux et des autels. Pour des motifs qu'il est bien difficile d'assigner, la cérémonie de la dédicace solennelle fut toujours différée; ce qui fait qu'on n'en célèbre point, et qu'on n'en a jamais célébré l'anniversaire. On sait seulement par un titre authentique que la dédicace de la cathédrale précédente avait été faite au mois d'octobre, entre la fête de St.-Denis et la Toussaint.

De temps immémorial, la maison de l'évêque fut située sur le bras méridional de la Seine, à côté de l'église. Elle était vis-à-vis de la nef, et se terminait au lieu où est la seconde chapelle, qui se trouvait, il y a quelques années, dans la seconde cour de l'archevêché. Tout le reste était une addition qui ne remontait pas à deux siècles, en 1754, époque où le père Lebœuf la décrit. Maintenant tout ce côté méridional de l'église, et tout ce bras de la Seine sont couverts de ruines: la maison de l'évêque et celle de l'archevêque ont disparu. Quand les Normands et les Danois idolâtres assiégèrent et prirent Paris au neuvième siècle, on lit dans les chroniques que la cathédrale et la maison de l'évêque furent sauvées moyennant rançon. Les idolâtres de 1830 ont pris la rançon et l'édifice: la rançon pour eux, l'édifice pour le fleuve. Seul de tous les évêques de la Gaule, celui de la vieille cité de Paris n'a pas un toit pour s'abriter.

Cette démolition stupide de l'évêché a fait disparaître avec le monument une foule de souvenirs historiques. Par exemple, dans sa première cour était le siége de l'officialité; et là, d'après plusieurs témoignages, et entre autres, d'après celui de Pierre le Chantre, de Paris, avaient lieu, même en 1180, les monomachies ou duels judiciaires entre les parties. Du même côté, près de la maison de l'évêque, étaient situées autrefois les écoles de l'Eglise, qui ont donné naissance à l'Université, et qui n'ont eu pour cela qu'à changer de place, franchir un bras du fleuve, et gravir la montagne de Sainte-Geneviève. Tout cé côté de Notre-Dame s'appelait le parvis. Une ordonnance du chapitre de l'année 1248, au mois de mars, nous apprend que les malades, surtout ceux qui étaient atteints *des ardens*, restaient en dedans de Notre-Dame, sous la tour qui est du côté du midi, même pendant la nuit, jusqu'à leur entière guérison; et cette ordonnance a pour objet l'entretien de sept lampes en leur faveur. Il paraît même certain qu'à cette époque les médecins, qui étaient gens d'Eglise, comme du reste tous ceux qui possédaient quelque instruction, donnaient leurs consultations en cet endroit. Notre-Dame, commencée et bâtie un peu tard, comme on a vu, n'avait pas à son frontispice un avant-portail, ainsi qu'on en élevait dans les premiers temps pour les catéchumènes; et comme on en a ajouté dans les temps modernes à Saint Germain-l'Auxerrois, à la Sorbonne et au Val-de-Grâce.

Ce que nous avons dit de Notre-Dame n'a rapport, en quelque sorte, qu'à la maçonnerie; il faudrait, pour bien faire comprendre cet édifice, et montrer ses rapports intimes avec les civilisations successives qui l'ont élevée, pouvoir peindre ses magnificences intérieures qui ont disparu; il faudrait retrouver ses dorures, ses tentures, ses châsses, ses reliquaires, ses tombeaux: là, était la meilleure et la plus curieuse partie de son histoire. Aujourd'hui l'intérieur de l'église est entièrement nu, recouvert d'un ignoble badigeon, comme celui qui souille la charmante église de Saint-Denis et tant d'autres. Le grand autel est mesquin, raide et insignifiant, et doit être bien loin de l'ancien autel qu'il a remplacé en 1699. C'est en effet en cette année, par l'effet d'une restauration mal entendue, que le chœur de Notre-Dame a

été gâté, dégradé. On commença à démolir le grand autel le 29 avril, sous l'épiscopat de Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, par ordre de Louis XIV, en exécution de la déclaration de Louis XIII, donnée à Saint-Germain-en-Laye, le 10 février 1638, par laquelle il se consacre, lui, sa couronne, son sceptre, ses sujets à la sainte vierge, et enjoint de faire reconstruire le grand autel de l'église cathédrale de Paris. La liste des objets déplacés alors est pleine d'objets précieux et du plus grand intérêt historique.

Le chapitre de Notre-Dame était magnifiquement doté en dignités; il avait un doyen; deux chantreries, trois archidiaconats, celui de Paris, celui de Josas, celui de Brie; la sous-chantrerie, la chancellerie, et la dignité de pénitencier. Il avait encore cinquante-un canonicats et six vicaires perpétuels.

La destruction, destruction de toute sorte, la destruction matérielle et la destruction morale ont passé sur l'église de Dieu; les statues ont déserté leurs niches, la foule a déserté le sanctuaire, et il ne reste guère plus à la vieille cathédrale que la majesté de son histoire. Nous assistons néanmoins à la résurrection de l'esprit religieux; la parole de notre prélat et des orateurs de son choix ont repeuplé naguères les voûtes de Notre-Dame; puissions-nous les revoir encore aussi resplendissantes, aussi parfumées!

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

Par M. le Vicomte [illegible] de Conny.

Nous venons un peu tard pour rendre compte de ce livre; mais il est toujours temps de parler des ouvrages consciencieux et graves. Il n'en est pas d'eux comme de ces productions que notre littérature actuelle nous jette chaque mois par milliers, et qui sont oubliés le mois, quelquefois le jour suivant. C'est une chose si rare d'avoir à signaler à l'heure présente une publication qui porte le cachet d'un véritable talent, et qui ait été élaborée dans de fortes et patientes études! Nous arrivons donc encore à temps pour dire notre pensée sur le premier volume de l'*Histoire de la Révolution de France*, le seul que M. de Conny ait livré au public, des six qui doivent former l'ouvrage en entier, et embrasser l'histoire de la révolution.

Cette période de notre histoire n'a pas jusqu'à ce jour manqué de narrateurs, depuis Bertrand de Molleville, ministre de la marine, qui nous a laissé des *Mémoires* incomplets, dont la police du Directoire a fait imprimer tant de contre-façons, jusqu'à M. Thiers, que son livre a élevé, et que son livre tuera tôt ou tard. Est-ce à dire que nous ayons eu jusqu'à présent une bonne histoire de la révolution? Non, car nous sommes tout près des événemens; la tombe s'est à peine fermée sur les principaux acteurs de cet horrible drame, et en prêtant l'oreille, on entendrait presque encore les gémissemens des victimes! C'est dire assez que l'impartialité est ici chose bien difficile; que les événemens, si rapprochés, enlèvent à l'historien une grande chance d'en déterminer dignement les conséquences et la portée. Ainsi est-il arrivé. Les uns ont écrit cette histoire en haine de la royauté, les autres en haine du peuple : ceux-ci n'accordant rien à la révolution, ceux-là lui accordant tout, selon qu'ils allaient les uns du peuple à la royauté, les autres de la royauté au peuple.

Et à cette occasion, il s'est formé parmi nous une petite école, se traînant à la queue de petits hommes, qui s'est éprise d'admiration et d'ébahissement devant la grande terreur et le grand Danton. Les massacres de 93, disent-ils, sont épouvantables; mais c'était un duel nécessaire entre la génération qui finissait et la génération nouvelle; la vieille société au gibet, couverte du manteau aux fleurs-de-lis d'or avec le bourreau accroupi sur ses épaules, et la populace qui lui tire les pieds, assurément c'est cynique; mais il en est de cela comme de la mort d'un homme qui trouble l'ordre : on coupe les membres gangrénés. Tout est faux dans ce système, en logique, aussi bien qu'en fait; c'est l'absurde à l'écorce, et l'athéisme au cœur. 93 n'a rien produit, et n'a jamais été nécessaire; les conséquences de la révolution se sont tirées en dehors de cette boucherie de chair humaine; le comité de salut public n'a pas

déterminé le mouvement social, il l'a enrayé. C'est ce qu'exprime parfaitement M. de Conny : « Les nations ne sont point » destinées à rester stationnaires. Des changemens successifs marquent les divers » âges des sociétés. Lorsque ces changemens sont introduits d'une manière insensible, ils indiquent les voies de pro« grès, car ils sont l'ouvrage du temps. Des » nuances imperceptibles ont marqué les » progrès de chaque jour, suivant l'ordre » éternel que suit la Providence dans ses » créations. Mais lorsque des changemens » brusques, inattendus, non préparés, » viennent tout-à-coup interrompre la mar» che naturelle d'une société, et la pousser » vers une situation nouvelle qui n'a plus » de rapport avec l'ancienne, la nation est » alors jetée hors des voies de progrès, et » la révolution qui en est la suite n'est plus » le résultat des lumières, mais des pas» sions violentes qui sont venues tout-à» coup briser l'ordre social; on est témé» rairement sorti des voies de la nature; on » a voulu franchir les degrés nécessaires à » toute œuvre humaine; on a tenté de réa» liser une création d'un seul jet; mais il » n'a dû en sortir qu'une œuvre de destruc» tion, car on a violé les lois éternelles. »

C'est sous l'empire de cette idée que M. de Conny a écrit son Histoire de la révolution de France, de telle façon que, si nous cherchions dans quelle catégorie spéciale d'historiens il faudrait le ranger, nous arriverions à dire qu'il touche tout à la fois par la manière à l'école descriptive, et par sa pensée principale, sa méthode générale, à l'école théologique, qui va chercher la raison des événemens dans les progrès humains et la direction providentielle: école qui se formule comme la contre partie de l'école fataliste, et partant de la raison pure à la suite de Herder, ou du catholicisme à la suite de Bossuet. M. de Conny appartient à la seconde classe de cette école : ceci devait être; l'historien s'est produit comme le publiciste, du même principe générateur.

Ainsi, M. de Conny raconte beaucoup et raconte bien; il rétablit bien des faits, rectifie bien des jugemens, et se pose d'une manière neuve, hardie, pleine d'intérêt. Ce n'est pas qu'il coure après l'émotion, ni qu'il charge ou rembrunisse ses tableaux; mais il tire admirablement parti de tout ce que les événemens présentent de points saillans; et ceci donne à son ouvrage une teinte dramatique qui n'est pas trop au-dessous du grand drame dont il trace l'histoire. M. Lacretelle l'avait déjà essayé avant lui; mais outre que ses incroyables variations ont enlevé à son travail les deux qualités qu'on exige tout d'abord dans quiconque veut écrire l'histoire, à savoir l'impartialité et un jugement sain, M. Lacretelle est professeur jusqu'en tenant la plume, et un ton désagréable de pédantisme nuit infiniment à la touche de ses tableaux. Sous ce rapport donc, M. de Conny n'a véritablement pas d'égal, et c'est ce qui fera par-dessus tout rechercher son histoire. Nous ne connaissons rien de mieux posé, par exemple, de plus entraînant, et de plus chaudement écrit, que le récit des journées des cinq et six octobre.

Mais M. de Conny n'est pas seulement écrivain chaleureux, il est avant tout écrivain de bonne foi; faisant une large part à tous les vices qui avaient rongé la vieille société au cœur, il admet qu'une réforme était nécessaire, mais que cette réforme pouvait avoir lieu sans la tourmente qui a tout jeté à terre; et sa pensée est en tout point conforme à la nôtre. Et à ce propos, nous devons dire quelques mots de l'*Introduction* placée en tête du livre, et qui résume l'idée capitale de son travail. M. de Conny prend les trois élémens de la société, noblesse, royauté et peuple, et il en esquisse l'histoire rapidement jusqu'à 1789. Cette méthode est logique, large, sans contredit; mais, à part tous les détails et des études plus approfondies que les nôtres, il nous a semblé qu'il faisait saillir un peu trop l'élément royal.

Le fait primitif qui domine le plus, et qui ressort de la manière la plus nette de l'examen des codes barbares des trois peuples qui vinrent s'abattre sur les Gaules, les Francs et les Bourguignons par le Rhin, et les Visigoths par la Provence, c'est l'esclavage pur, c'est-à-dire des possesseurs de terres et d'hommes d'une part, et de l'autre des masses, n'ayant aucune valeur civile et politique. La France serait curieuse à examiner à cette époque qui suivit la grande invasion; car rien de ce que nous sommes accoutumés à regarder comme élémens constitutifs d'une nation, n'existait alors. C'étaient d'abord les vieilles races terriennes, mélangées du sang gaulois et du

sang romain dans les villes, pour la plupart, et les peuplades des trois races de la conquête dans les campagnes qu'elles avaient envahies, les unes à la pointe de la framée, comme les Francs qui prirent tout; les autres par des traités, comme les Bourguignons qui reçurent le Nord, et les Visigoths, le Midi, des mains d'Honorius. Jusqu'au cinquième siècle, rien ne donne l'idée de la royauté, telle que nous la comprenons avec nos idées, de même que rien ne trahit l'existence de ce que nous appelons *Etat* avant le douzième. Le chef de famille, de tribu, était roi absolu dans ses domaines, ayant droit de vie et de mort sur ses esclaves, et ne rendant compte qu'à Dieu de ses actes dans son royaume, si petit souvent que le faucon pouvait le traverser dans une volée. Il y avait donc, à parler rigoureusement, autant de rois qu'il existait de castels seigneuriaux sur les collines de la Gaule. Ce qu'on appelait le roi de France, c'était le noble, le seigneur, plus puissant que les autres, plus habile à combattre, et sous la bannière duquel se rangeaient les autres nobles et seigneurs, de la même origine que lui, et qui se séparaient quand la guerre finissait. Mais de royauté, c'est-à-dire de pouvoir qui ne meurt pas, qui se transmet, qui ne se trouve pas cloué dans le cercueil avec le manteau d'hermine du défunt, il n'y en avait pas. La civilisation n'avait point encore assez marché pour se résumer dans un fait.

Ceci arriva. Si la royauté proprement dite n'existait pas avec toutes ses conditions, il y avait au moins une famille qui se trouvait en possession de fournir des rois, et son autorité s'accrut considérablement par suite d'une grande association, formée de noble à noble, vers la fin du cinquième siècle; et cela ne doit pas surprendre, car c'était un fait, un besoin social qui se traduisait en acte. Chaque chef de petite tribu se choisit donc un patron, un appui auquel il pût s'adosser crainte de ruine, et ce protectorat libre d'abord, devint bientôt une nécessité. A la fin de la seconde race, ce travail d'organisation s'était achevé, et l'égalité première des chefs des tribus conquérantes avait passé sous le crible. Il restait une famille dominante, la maison mérovingienne qui écrasait par sa puissance toutes les autres maisons de la Gaule.

Jusqu'ici il n'est pas question de peuple; car une chose qu'il faut remarquer, c'est que le peuple est le dernier venu en France. Sa naissance ne date que du commencement du dixième siècle, où l'affranchissement commença. Jusque-là, ainsi que nous l'avons dit, il n'y eut que des seigneurs et des esclaves, c'est-à-dire l'omnipotence et la possession d'une part, et la valeur simplement numérique de l'autre. Mais à partir du dixième siècle jusqu'à la fin du quatorzième, le peuple se constitua lentement, formé des *bourgeois* et des *paysans*. Les premiers, c'étaient les esclaves industriels qui s'étaient échelonnés autour du manoir seigneurial, ne possédant d'abord que la liberté de travail, à titre de redevance. Le salaire vint bientôt avec le trafic auquel donnèrent lieu ces échanges industriels, et avec ce salaire la liberté; car les seigneurs, appauvris par les guerres, vendirent à leurs affranchis des chartes de *commune*, et les bourgeoisies se trouvèrent ainsi établies sur le modèle des municipalités romaines.

Les paysans mirent plus de temps à s'émanciper; mais les bases de leur liberté furent plus larges et plus solides aussi; car si les esclaves industriels n'eurent que le travail libre, ceux-ci arrivèrent à la possession de la terre elle-même, et devinrent propriétaires comme le seigneur, en passant par le servage.

Lorsqu'arriva la révolution de 1789, bien des années avaient passé sur ces trois élémens de la nation française, noblesse, royauté, et peuple; et le dernier venu se trouvait au haut de l'échelle écrasant du talon la royauté qui l'avait bercé tout enfant, et brisant dans ses gantelets les derniers débris des écussons. Comment le pauvre esclave qui allait chercher la glandée pour ses troupeaux de porcs, la corne de buffle en sautoir, était-il arrivé à s'ébattre ainsi sur les cadavres de ses deux aînées? C'est une histoire bien longue d'une longue lutte à travers huit siècles, et que nous ne pouvons pas même ébaucher ici, d'une manière tant soit peu complète. Pour suivre la progression ascendante de la royauté, et puis celle du peuple, il faudrait les poser devant soi avec les phases diverses de ce combat providentiel qui s'engagea contre la noblesse, la royauté couvrant le peuple de son manteau fleurdelisé, et les

ribauds à la rescousse, marchant poitrine découverte et la jaque au vent contre les tours féodales. Ce ne fut toutefois de la part des assaillans qu'une réaction aveugle et une mutinerie d'enfant qui brise son hochet; car truand ou pastoureau, jacque ou guilleri n'avaient la pensée d'une organisation meilleure: ils détruisaient pour détruire: c'étaient les fils se retournant contre leur père.

Au douzième siècle, le cimeterre avait si profondément taillé dans le vif, qu'il ne restait presque plus rien de cette foule seigneuriale, dont les châteaux s'apercevaient sur la pointe nue des rochers, comme l'aire des aiglons. Les manans alors s'endimanchèrent de la défroque de leurs anciens maîtres, et se prélassèrent en parvenus dans ces salles basses où gisaient des armures trop lourdes à leurs épaules: c'était un trou qu'on avait bouché tant bien que mal avec des pals de gueules et des lettres-patentes. Certes, Louis XI faisait grand fi de la noblesse, lorsqu'il envoyait des parchemins à toute la ville de Beauvais, et qu'il se faisait recevoir dans la bourgeoisie de Soleure. La noblesse s'acheva dans les salons de Versailles et les bosquets de Trianon, et la corruption suça jusqu'au cœur le reste de ce sang qui avait coulé à flots sur les champs de bataille à Bouvines et dans la Palestine. Lorsque les ambassadeurs du calife Aaroun sortirent d'un champ-de-Mai sous l'empereur Charlemagne, tout étourdis de la majesté de la vieille noblesse de France, ils s'écrièrent, comme Cinéas à Rome, qu'ils avaient vu une assemblée de rois. Sous le grand roi, les Montmorency qui ont porté sur le front des couronnes ducales, étaient employés aux écuries. Entre ces deux époques il y a tout un abîme!

Et qui avait gagné à cet abaissement des races gentilhommières? évidemment la royauté, qui s'était fait un piédestal de tous ces débris, et qui partageait noblement avec le peuple les lambeaux de puissance que chaque bout de siècle lui apportait en dot. Et elle partagea si bien, et la noblesse se trouva un jour tellement à terre; que le peuple devenu plus grand que la royauté elle même, se prit à la regarder en grande pitié et à danser sur elle. Tout le monde sait ce qu'il en advint, et comment se termina par le despotisme d'un seul cette grande fièvre de liberté.

Voilà ce que nous avons jugé devoir dire à propos de l'*Introduction* de l'*Histoire de M. de Conny*. Ces réflexions peuvent suppléer à ce qu'il ne dit pas, et donner le désir de lire ce qu'il dit. Nous le répétons en finissant, M. de Conny a fait une histoire que tous les honnêtes gens auront entre les mains; car ils y trouveront un grand talent, des vues saines, une belle manière de raconter, et par-dessus tout une foi vive dans la Providence, et une sévère impartialité.

PUBLICATIONS

CONTRE M. DE LA MENNAIS.

La cause de M. de La Mennais est finie, car Rome a parlé, et elle l'a fait d'une manière si haute et si solennelle, qu'à entendre cette grande voix du pontife, successeur de saint Pierre, parlant de *science certaine*, tout le monde s'est courbé comme devant une de ces autorités si imposantes, qu'il leur suffit de paraître pour faire tomber à genoux. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que côte à côte de cette autorité qui commandait au nom de l'Evangile, nul n'a répondu au nom de la philosophie rivée dans son cercueil! L'encyclique est tombée tout à coup au milieu de nous, et les passions politiques se sont arrêtées un instant pour l'entendre, malgré les roulemens sourds d'un orage qui approche, et le fracas des armes qui retentit dans la Péninsule. Une voix seule a manqué jusqu'ici; et que nous serions triomphans et heureux, si quelque jour de nouvelles paroles de repentir et de soumission nous arrivaient de cette Bretagne où languit un malheureux génie qui s'est égaré! Comme l'église de France qui s'est voilé la tête et qui pleure un de ses enfans, l'accueillerait avec des larmes d'amour et de joie! Nous espérons qu'il en sera ainsi, nous; car, ainsi que nous le disions, il y a dans M. de La Mennais quelque chose de meilleur encore que sa raison: c'est son cœur.

Les *Paroles d'un croyant*, ont soulevé contre leur auteur une infinité de réfutations, et cela devait être; car le livre heurtait des convictions dans les rangs de

toutes les opinions. Ainsi, tel se croyait obligé de protester au nom de la légitimité, et tel autre au nom du catholicisme. Pour celui-ci, c'était la philosophie, dont l'auteur n'avait pas pris grand souci; et pour celui-là, c'étaient les idées chrétiennes qu'il avait défigurées ou jetées à terre. Ça donc été contre le livre une grande ligue formée d'élémens hétérogènes, et qui s'est formulée dans la même conclusion. Nous avons déjà dit ce que nous pensions en général de toutes ces réfutations. Loin de détruire la portée du livre, elles n'ont fait que l'agrandir. Et puis c'était toujours à M. de La Mennais que demeurait la position, par la raison qu'avant tout il était poète, et que des raisonnemens, si bien agencés qu'ils soient, sont toujours ternes et fades devant de grandioses images, et un langage tout brûlant de belle poésie. Cependant, pour satisfaire à des désirs que nous comprenons, Nous allons dire quelques mots de ces différentes réfutations, devenues aujourd'hui sans aucun intérêt, depuis que Rome a parlé.

Qu'on nous permette de commencer par le livre de mademoiselle Aimable Lebot, qui n'est pas le premier en date, mais qui naturellement devrait se trouver le plus spirituel et le plus exquis d'urbanité. Nous croyons que M. de La Mennais, avec son génie sévère et mâle, ne s'attendait guère à se rencontrer sur le terrain de la discussion avec un pareil adversaire. Et ceci est arrivé pourtant; ça été la protestation du salon, et cette protestation n'a pas menti à son origine; car le livre de mademoiselle Lebot est simple, modeste, comme son auteur. Elle connait bien les écrits de l'auteur de l'*Essai*, les apprécie avec beaucoup de tact. Son livre restera dans les mains de ses amis comme une preuve de bon goût, de fine politesse, et parfois d'une logique serrée.

Sous le titre de *Paroles d'un chrétien*, M. l'abbé Bautain a fait une dissertation philosophique et théologique sur les différentes matières que M. de La Mennais a effleurées en passant. C'est le résumé des opinions de l'auteur, qui ne sont pas toujours fort intelligibles, et le résumé aussi des doctrines de l'Eglise. Le livre est assez bien écrit, quoiqu'il porte des traces d'une précipitation visible, qu'on attribuera si l'on veut au désir d'empêcher promptement l'effet galvanique des *Paroles d'un croyant*. Nous eussions désiré un peu moins de ces mots tranchans qui ne sont pas de la chaleur de cœur, mais de tête et de nerfs, pour ne rien dire de plus. Personne ne croira, certes, d'après M. Bautain, que les *Paroles d'un croyant* ressemblent au conte de *Barbe-Bleue*, du *Petit-Poucet*, ou à l'*Histoire de Gargantua*.....

Dans les *Paroles d'un Voyant*, M. Auguste Chao, qui est un tout jeune homme, s'est présenté en face de M. de La Mennais pour protester au nom de la philosophie, comme Mlle Lebot s'y était placée pour protester au nom du salon. Dans son introduction, qu'il intitule *coup-d'œil*, nous avons en vain ouvert les yeux pour y voir quelque chose, et nous n'avons rien vu. Il y a de belles pages dans le reste du livre.

Il suffit de lire le titre de l'ouvrage de M. Madrolle pour en saisir le contenu: *Histoire secrète du parti et de l'apostasie de M. de La Mennais; ou l'on dévoile par la logique d'un fidèle, la perfidie, des paroles d'un croyant*, avec cette épigraphe: *Impius cùm in profundum venerit, contemnit*, et cette autre:

Le bien n'est plus pour moi que dans l'excès du mal!

Un des livres les plus remarquables que nous ayons lus dans ce genre, ce sont les *Paroles d'un mécréant*, qui ne porte pas de nom d'auteur. Celui-ci, que nous croyons un homme du monde, a su conserver les formes décentes de l'urbanité et le ton de la bonne compagnie, qualités dont manquent presque tous les autres, qui paraissent avoir été inspirés plutôt par esprit de parti et de contradiction que par amour sincère de la vérité. C'est particulièrement du point de vue monarchique qu'il a envisagé la question, et il suit M. de La Mennais chapitre par chapitre, de telle façon qu'on trouve images pour images, fictions pour fictions. Le résumé que fait le *mécréant* du livre de M. de La Mennais est assez piquant: c'est une croix sur laquelle serait écrit *Liberté, égalité, fraternité ou la mort*, posée sur un globe terrestre. Nous aimons mieux pourtant le mot de M. de Lamartine: *C'est la tribune en chasuble.*

Nous n'avons pas parlé de toutes les œuvres fabriquées contre M. de La Men-

nais, et dont la plupart ne valent pas la peine d'être ouvertes. Il y a quelque chose de plus fort que tout cela pour tuer les malheureuses *Paroles d'un croyant*; c'est la grande voix de Rome qui ne doit plus laisser de doute dans le cœur des fidèles. Terminons ce court article comme nous l'avons commencé, c'est-à-dire, en faisant des vœux pour que M. de La Mennais nous envoie des paroles d'espérance du fond de sa solitude de la Bretagne. Il n'a besoin pour cela que de se rappeler ces belles paroles qu'il écrivait il y a peu d'années encore : « Et toi qui, de toute éternité, » dans les secrets conseils d'en haut, as » été sacré père de tous les chrétiens; toi » que nous ne pouvons encore nommer » par ton nom, notre foi te salue d'avance; » nous apportons d'avance à tes pieds l'hom- » mage de notre soumission sans bornes et » d'un amour indéfectible, qui, nous en » avons la confiance, t'adoucira le dur la- » beur, les chagrins, les soucis qui bientôt » courberont ta tête vénérable (1) ! »

LÉGENDE.

Saint Paul premier ermite, et saint Antoine, patriarche des cénobites.

Vers l'année 341, sur une petite montagne, à une journée de marche de la mer Rouge, celui que l'on regarde avec raison comme le père des cénobites, saint Antoine vivait depuis plus de vingt ans, instruisant par son exemple les disciples qui étaient accourus auprès de lui, et qui avaient formé un monastère sur le flanc de la montagne; les fruits de quelques palmiers, l'eau d'une fontaine, le pain et le sel que lui apportaient ses disciples, telle était la nourriture que le saint prenait en petite quantité pour soutenir une existence qu'il ne voulait prolonger qu'afin d'avoir plus de temps pour mériter le prix d'une volontaire mais longue et sainte agonie. Les mille clameurs d'un monde tumultueux arrivaient à peine comme un sourd bourdonnement au pied de la montagne où le saint s'était retiré, et d'où, tranquille, il apercevait, dans un lointain obscur, s'agiter au milieu de terribles convulsions, l'empire romain, charpente vieille et vermoulue qui craquait et menaçait ruine, à chacune des secousses que lui imprimaient les Scythes, les Allemands, les Goths, les Huns, et ces mille tourbillons de Barbares qui brisèrent enfin ce trône ensanglanté, où se succédaient une foule d'empereurs plus ou moins méchans, et dont les querelles terribles précipitaient encore la chute imminente de cette splendide couronne que Rome avait si long-temps portée sur son front.

Le saint avait pourtant déjà quitté deux fois sa retraite. Vers l'an 311, Maximin, comme s'il eût pressenti le sort que Dieu lui réservait par la main de Constantin, fils de Constance-Chlore, se dépêchait de jouir du pouvoir que Dieu ne souffrait sans doute dans sa main que pour punir le monde des crimes qui le souillaient alors par de nombreuses hérésies, des Bion, des Montan, des Manès, des Arius qui désolaient l'église à cette époque, ou bien encore pour faire trouver à ses élus une voie plus courte pour monter à lui.

Une violente persécution était dirigée contre les chrétiens. Saint Antoine, brûlant du désir de mériter la palme du martyre, descend de sa montagne, quitte son désert et arrive à Alexandrie, que remplissait de terreur et de sang un digne satellite de Maximin. Ne voulant pas se livrer lui-même, il va consoler et fortifier de ses exhortations les saints confesseurs qu'on entassait dans les mines et dans les prisons. Pour être mieux remarqué, il lave son manteau dont la couleur était blanche, et bravant les ordres du gouverneur d'Alexandrie qui avait défendu à tout solitaire de se présenter dans la ville, il va se placer dans un endroit élevé. Mais Dieu qui gardait ce saint homme pour en faire l'exemple, le soutien de ses fils qui priaient au désert, le dérobe aux bourreaux; et le saint rentre dans sa retraite, d'où il sort de nouveau pour retourner à Alexandrie combattre de toutes ses forces dans la guerre que l'Eglise soutient alors contre les partisans d'Arius, et défendre de sa voix et de son témoignage, saint Athanase qui est surtout l'objet de leur haine et de leurs attaques. Après avoir par la force d'une parole qu'il tenait

(1) *Avenir de* 1830.

de Dieu seul (car il n'était nullement versé dans les lettres), confondu et terrassé plusieurs philosophes admirés de tous, il revient dans sa retraite malgré les instances de Constantin, jaloux d'avoir près de lui un homme en qui résidait l'esprit de Dieu; car le saint se défiait de ses forces contre l'orgueil et les vanités. Il regagne donc sa montagne qu'il ne devait plus quitter qu'une seule fois, sur l'ordre de Dieu lui-même, afin de révéler au monde une vie sainte et miraculeuse qui s'exhalait dans le désert, comme un parfum précieux et ignoré vers le trône du Seigneur.

Une nuit que quelques pensées d'orgueil commençaient à se former dans son âme, et que, jetant un regard sur sa vie pleine de pénitence, il se disait qu'il était le plus avancé en perfection de tous ceux qui vouaient leur vie uniquement à Dieu, une voix se fait entendre, et lui dit qu'il y a plus avant dans le désert un homme vivant plus saintement que lui : elle lui ordonne de l'aller trouver. Le saint vieillard, fort surpris de ce qu'il vient d'apprendre, et brûlant du désir de voir celui qu'on disait comme le modèle de la vie ascétique, se met aussitôt en route, sans savoir où il va, mais se confiant en celui qui lui a ordonné ce voyage et qui le menera au but. Il marche donc dans le désert pendant trois jours, sans prendre ni repos ni nourriture, et arrive enfin devant une montagne au pied de laquelle il aperçoit une caverne fermée de pierres. L'esprit qui conduisait intérieurement saint Antoine, lui dit que c'est là le terme de sa route. Il entre donc dans la caverne dont il déblaie l'entrée, et commence a marcher doucement sous une voûte obscure, et s'arrêtant de temps à autre pour écouter ; puis, apercevant une lumière plus loin, il se hâte et heurte son pied contre quelques caillous. Au bruit que produit ce choc, l'habitant de la caverne ferme une porte que saint Antoine n'avait pas aperçue. Celui-ci se prosterne devant, et y demeure long-temps ainsi, suppliant avec larmes qu'on lui ouvre, et disant : Vous savez qui je suis, d'où je viens, le sujet qui m'amène; je sais, moi, que je ne suis pas digne de vous voir, et pourtant je mourrais plutôt ici, que de m'en aller sans vous avoir vu.

Alors la porte lui est ouverte; il peut entrer dans une espèce de salle naturellement taillée dans le roc vif, et qui recevait de l'air et de la lumière d'en haut par une large ouverture de forme circulaire. Le sol était couvert d'un sable fin et brillant, sur lequel s'étendait le filet argenté d'une fontaine claire et fraîche qui s'échappait d'une fissure du roc, et venait en murmurant arroser le pied d'un grand et vieux palmier, qui s'élançait du milieu de la grotte vers le ciel au milieu de l'ouverture, et étendait dans cet espace ses feuilles larges et épaisses, comme pour former un plafond naturel et élégant. A l'aisselle des feuilles, quelques dattes pendaient, vermeilles et invitant la main à les cueillir.

Au pied du palmier, saint Antoine aperçut un homme de haute taille, vêtu d'une longue robe faite de feuilles de palmier, dont la tête nue et la longue barbe blanche annonçaient le grand âge, comme son air vénérable. Ses yeux éteints dans les brûlantes larmes de la prière; sa face creusée par le jeûne; sa poitrine et ses flancs déchirés par les macérations, en disaient la sainteté. Il voulut s'agenouiller devant cet homme vénérable, et lui demander sa bénédiction. L'anachorète le relève avec un doux sourire, et puis après avoir tous deux rendu grâces à Dieu, ils se donnèrent le baiser de paix; et puis le saint ermite fit asseoir saint Antoine sur un bloc de rocher, et s'assit lui-même à côté de lui.

C'était vraiment un tableau merveilleux, que celui qu'offrait alors cette caverne. Dans une salle à peine éclairée, deux hommes que Dieu comptait déjà parmi ses élus, et que l'Eglise devait mettre au premier rang de ses saints : deux vieillards vêtus, l'un d'une tunique de peau de mouton, l'autre d'une robe de feuilles de palmier, assis sous le feuillage d'un arbre presque aussi vieux qu'eux; et ces trois têtes séculaires éclairées par quelques rayons du soleil qui s'échappaient, vifs et joyeux à travers les feuilles du dattier; et dans cette grotte, au sein d'une montagne, loin de toute clameur profane, les louanges de Dieu s'élevant vers le ciel, mêlée au murmure de la petite source, et au frémissement du vent dans le feuillage du palmier : c'était un spectacle qui méritait mieux les regards des hommes que toutes les pompes qui entourent un roi, et qui pourtant ne sont aperçues de personne, que

les anges qui viennent sans doute se grouper autour de ces deux hommes, qui devaient bientôt être deux saints.

Le bienheureux anachorète demande à saint Antoine des nouvelles du genre humain. Les hommes, lui dit-il, bâtissent-ils encore des maisons? demeurent-ils toujours dans les villes? les tyrans troublent-ils comme autre fois la paix de l'Eglise? quel est l'empereur qui règne en ce moment? A ces naïves demandes, saint Antoine répond; et quoiqu'il soit bien persuadé que rien de tout cela n'est ignoré de celui qui le demande, il lui raconte les révolutions qui ont déchiré et agitent encore l'empire romain; il lui parle de tous les empereurs qu'il a vus se succéder les uns aux autres comme les vagues du fleuve, depuis Gallus jusqu'à Constantin. En ce moment, ajoute-t-il, l'empire est partagé entre les trois fils de ce prince, qui ne sont habiles qu'à se détruire les uns les autres. Puis il lui dit l'église long temps persécutée sous les Dioclétiens et les Maximiens, paisible enfin sous Constantin qui se fait chrétien et reçoit l'eau du baptême de la main de l'évêque Silvestre; puis de nouveau déchirée par les Ariens et les tyrans qui disputent et ont en partie arraché l'empire aux fils de Constantin.

Le saint ermite l'écoute en silence, et le console en lui prédisant un avenir de paix et de gloire pour cette église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Puis en retour, il apprend à saint Antoine que depuis soixante ans il habite cette caverne. Je naquis, lui dit-il, dans la Thébaïde; la mort de mes parens m'ayant laissé orphelin et riche, un beau-frère, avare et méchant, conçut le projet de s'approprier ma fortune et me dénonça comme chrétien auprès des tyrans Décius et Valérien qui affligeaient en ce temps l'Eglise par une cruelle persécution qui m'avait contraint à me cacher. Ayant appris la trahison de cet homme je me retirai dans le désert, où la nécessité m'avait attiré, mais où bientôt l'affection me retint.

M'étant avancé, j'arrivai au pied de la montagne où est creusée cette grotte. Dieu me fit connaître que c'était là qu'il m'avait choisi un asile, et il m'en fit découvrir l'entrée. J'y suis resté quatre-vingt-dix ans, et j'en ai maintenant cent treize. Comme il achevait ces mots, un léger bruissement dans les feuilles du dattier fit lever la tête à saint Antoine; il aperçut un corbeau qui tenait un pain dans son bec et semblait vouloir venir à eux, mais s'arrêtait surpris en voyant deux hommes dans la caverne. Le solitaire l'appela, et le corbeau, obéissant à sa voix, vint déposer le pain près de lui et s'envola ensuite.

Voilà, dit alors le saint anachorète, plus de soixante ans que cet oiseau m'apporte tous les jours la moitié d'un pain; mais celui qui l'en a chargé savait que j'avais un hôte aujourd'hui : aussi la portion est doublée. Alors il présenta le pain à saint Antoine, l'invitant à le rompre; mais celui-ci s'en excusa, alléguant qu'il était le plus jeune. Son hôte persista, prétendant qu'il devait faire les honneurs de sa demeure. Cette dispute pensa durer jusqu'au soir; enfin ils convinrent de casser le pain chacun de son côté; et après l'avoir rompu en bénissant Dieu, ils mangèrent ce pain avec quelques dattes du palmier; puis ayant bu un peu d'eau de la fontaine, ils passèrent la nuit en prières.

N'y a-t-il pas dans cette histoire si simple quelque chose qui frappe et émeut autant que le livre aux pages les plus sublimes, un seul excepté : celui que Dieu dicta lui-même?

Cependant le jour était venu. L'anachorète apprit à saint Antoine que l'heure de sa mort était arrivée. A cette parole, saint Antoine fut frappé de la plus vive douleur. Il le conjurait de ne pas lui faire perdre un si grand trésor au moment où il venait de le découvrir, mais de l'emmener avec lui. Enfin, il lui déclara qu'il était résolu de ne pas l'abandonner, du moins jusqu'à la mort. Le saint ermite, voyant sa résolution et voulant lui épargner la douleur que lui causerait le spectacle de ses derniers moments, le pria d'aller lui quérir le manteau que saint Athanase lui avait donné, afin d'envelopper son corps, pour qu'il ne fût pas placé tout nu dans la fosse. Etonné de le voir instruit de l'existence de son manteau qu'il possédait effectivement, saint Antoine n'hésite plus.

Sans répliquer, il sort, et marche avec une diligence incroyable pour son grand âge et sous laquelle il aurait succombé sans l'assistance du ciel. Il revient à son monastère et à ses disciples que son absence avait alarmés, et qui lui demandent d'où

il vient. Le saint ne répond autre chose qu'en se frappant la poitrine, et s'écriant : « Ah! misérable pécheur que je suis, je porte bien à faux le titre de cénobite : j'ai vu Elie, j'ai vu Jean dans le désert, j'ai vu un saint dans le ciel. » Puis, sans rien dire de plus à ses deux disciples Macaire et Amatas, qui le servaient depuis quinze ans à cause de son grand âge, il prend le manteau et retourne à la caverne sans prendre aucune nourriture. Comme il était près d'arriver, il vit l'âme de celui qu'il allait trouver, toute éclatante de lumières, monter vers le ciel, au milieu des anges, des prophètes et des apôtres. Il se prosterna par terre, jeta du sable sur sa tête, et dit : « Pourquoi me quittez vous ainsi ? je ne vous ai pas dit adieu. » Puis il acheva ce qui lui restait de chemin, et entra dans la caverne où il trouva le corps du saint à genoux, la tête élevée et les mains étendues vers le ciel. A l'expression souriante et angélique qui était répandue sur cette face vénérable, on devinait que l'âme s'était envolée sans efforts, avec un dernier mot de prière. Saint Antoine embrassa le corps en pleurant, l'enveloppa de son manteau, et l'ensevelit ensuite, en chantant les psaumes qui disent la misère de l'homme et la gloire de Dieu. Comme il pensait qu'il n'avait rien pour creuser une fosse, il vit accourir à lui deux lions énormes, qui vinrent au corps, le flattèrent de leurs longues queues avec de sourds rugissemens comme pour exprimer la douleur, puis creusèrent une fosse où saint Antoine déposa le corps, et disparurent en retournant dans le désert d'où les avait fait sortir la puissance de Dieu.

Après être demeuré long-temps en prières près de la fosse, il allait enfin retourner à son monastère, emportant la robe de feuilles de palmier qui avait recouvert le corps du saint qu'il pleurait, lorsque tout à coup il se ressouvint qu'il ignorait encore le nom.

Se remettant à genoux, il demanda avec instance au ciel de lui apprendre quel était le saint qu'il venait de rappeler à lui, afin qu'il fût honoré et prié parmi les hommes.

A peine eut-il achevé sa prière, qu'une douce voix arriva du ciel par l'ouverture de la caverne et agita doucement le feuillage du vieux palmier. « Antoine, dit la voix, le fidèle serviteur qui se repose maintenant en moi, sera regardé comme le premier des ermites à cause de la sainteté de sa réclusion; et afin qu'on puisse l'invoquer parmi ceux qui croient, tu diras qu'il s'appelait Paul.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Le mouvement politique a pris un prodigieux essor depuis huit jours, tant au dedans qu'au dehors. Il a suffi qu'un seul homme parti de Londres, ce centre du mouvement révolutionnaire dans le monde entier, arrivât dans un pauvre village de l'Espagne, pour produire une commotion générale depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à la Baltique. C'est que cet homme est un principe vivant doué d'une grande force. On a pu écrire dans un traité que la personne de don Carlos serait *chassée* de la Péninsule; aucun pouvoir humain n'a autorité sur la grande vérité sociale qu'il représente.

On se moque beaucoup dans les journaux de M. de Talleyrand et de M. Thiers au sujet de cette fuite, de ce voyage, et du séjour de Charles V à Paris. On se serait moqué bien davantage du roi d'Espagne, s'il s'était laissé prendre aux filets de la police. C'eût été bien de la gloire pour un ministre que de capturer un roi d'Espagne, après avoir fait prisonnière la mère d'Henri V. Mais personne que nous sachions ne s'est avisé de se demander ce que le ministère de France aurait fait de l'illustre captif. Le traité de la quadruple alliance dit bien qu'il sera *chassé* du territoire portugais; mais cet acte n'établit nullement qu'il pourra être arrêté partout ailleurs. Louis-Philippe aurait donc été obligé, dans les principes du droit des gens, d'agir envers l'auguste voyageur comme François I[er] à l'égard de Charles Quint, lorsque celui-ci traversa la France pour aller châtier les Gantois.

Mais voici quelque chose de plus grave qu'une affaire de passeport, et qui intéresse, non la police mystérieuse de MM. Thiers et Gisquet, mais la grande police européenne : il s'agit de la question d'intervention que suscite la présence de don Carlos en Espagne, dans le cas où, par suite d'une agression de sa part, le gouvernement constitué par le testament de Ferdinand VII serait menacé. Le traité de la quadruple alliance ne dit pas formellement, comme beaucoup de personnes l'ont cru, qu'une intervention effective de la France et de l'Angleterre aura lieu, dans l'hypothèse dont il s'agit. Ses termes géné-

raux déterminent comme but le rétablissement de la paix dans la Péninsule, en sorte que les deux principales parties contractantes semblent s'être réservé la faculté d'agir ou de ne pas agir. On ne peut déduire le devoir d'intervenir que de l'esprit de ce traité, évidemment conclu dans l'intention de consolider en Espagne l'autorité de la fille de Ferdinand, et en Portugal celle de la fille de don Pedro. Mais un *veto* absolu semble mis sur cette détermination par les trois grandes puissances, qui, ayant refusé de reconnaître la royauté de dona Isabelle, ont retiré leurs ambassadeurs de Madrid, et accordé par-là implicitement leur reconnaissance à Don Carlos.

Il en résulte que, si la quadruple alliance établit en principe qu'elle peut intervenir par la force des armes, en faveur des pouvoirs nouveaux établis en Espagne et en Portugal, par la raison qu'elle les a reconnus, l'alliance de l'Orient et du Nord a le droit, par la même raison, d'intervenir en faveur des pouvoirs anciens qu'elle considère comme les seuls légitimes. Toutes les règles de la logique viennent à l'appui de cette proposition, d'où l'on peut conclure qu'une intervention n'est possible qu'au prix d'une conflagration générale, et que par conséquent le gouvernement français n'interviendra pas, par la très-bonne raison qu'il ne pense faire une guerre sérieuse.

Pour faire la guerre sur les frontières, il faut la tranquillité et l'union au dedans. Or, comment se résoudre à lever les garnisons qui occupent toutes les grandes villes où la révolte est flagrante? Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Bordeaux et d'autres cités donnent de trop vives inquiétudes pour les livrer ainsi à elles-mêmes; et la république est un ennemi beaucoup plus à redouter que don Carlos lui-même.

Pour faire la guerre sur une grande échelle, il faut de l'argent et beaucoup; d'autant plus qu'il faut tout payer, et comptant; car il est des pouvoirs auxquels, et pour cause, on ne fait pas crédit. Or, si le pied de paix coûte 1200 millions, on peut se figurer la somme énorme qui serait nécessaire pour mettre sur pied le personnel et le matériel de plusieurs grandes armées. Avec l'impossibilité d'augmenter les impôts qui ont atteint leur *maximum*, la difficulté d'emprunter devant une dette énorme et le déficit d'un milliard, il faut se résigner à la paix à tout prix, ou à consommer la ruine du pays.

Mais il y a une considération beaucoup plus importante, et qui entraîne avec elle un empêchement dirimant de l'intervention. C'est ici que se reconnaît et se confirme le bienfait de cet ordre admirable que la Providence a donné aux sociétés sous le titre de droit héréditaire. A la guerre, il y a deux chances : la victoire et les revers. De ces deux chances, aucune n'est à craindre pour un pouvoir qui a une base logique et rationnelle; pour celui qui est constitué par le principe d'insurrection et d'élection, et lorsqu'il existe des droits qui lui sont opposés, il grandit par la victoire; mais il tombe par les défaites. C'est ce que dit très-bien un des héros de Racine dans ces vers :

Mais pour être approuvés,
De semblables projets veulent être achevés.

Louis XIV, dans sa vieillesse, éprouve les plus cruels revers; cependant il parle encore en maître à l'Europe armée contre lui, et obtient une paix honorable en conservant ses conquêtes. On sait que toute la France est prête à suivre son roi malheureux, et à faire pour sa gloire les plus grands sacrifices. Napoléon, vainqueur en Italie, en Allemagne, en Pologne, grandit par chaque victoire; un désastre survient, il tombe; nulle paix n'est possible pour lui, ni à Dresde, ni à Châtillon, ni à Paris, ni à Fontainebleau; la France est envahie, et celui qui pendant vingt ans fut son idole et son maître, s'en va mourir, prisonnier, sur un rocher au milieu de l'Océan austral. Grande et terrible leçon qui nous fait voir le danger que court une nation quand elle n'est pas protégée par le principe qui incorpore son chef avec elle, et lorsque la guerre qui se fait en son nom n'a pour but que l'intérêt personnel d'un seul homme.

C'est donc une fâcheuse situation pour un pays, lorsque le chef qui le gouverne a tout à craindre pour lui de l'issue d'une lutte malheureuse. On est autorisé à dire que, dans ce cas, la guerre n'est point nationale, car ce n'est pas à la nation qu'elle est faite, mais bien au pouvoir qui y domine. Voilà pourquoi la légitimité, le droit héréditaire, sont le bouclier et la cuirasse dont Dieu a revêtu les sociétés contre les revers qui suivent parfois les luttes dans lesquelles elles sont engagées par leurs souverains. Il leur suffit de remettre l'épée dans le fourreau, et d'accepter l'olivier de la paix.

Il est des positions qui nécessitent la guerre sans fin ou la paix à tout prix. Si le chef de l'Etat est guerrier, et si la nation a confiance dans son génie, il se précipitera dans la carrière des conquêtes, s'il n'est pas général et soldat, et si le pays est divisé, il est condamné à l'inaction, et même à tout souffrir. Dans cet état, toute intervention est une grande folie, parce qu'elle peut amener un danger extrême pour la nation.

C'est ce que n'a point pensé, à ce qu'il paraît, M. le maréchal Soult, guerrier tout imbu

des principes de l'empire, et qui croyait le système dont il était le premier ministre, assez robuste pour risquer les hasards d'une intervention au-delà des Pyrénées. Le président du conseil a été entraîné dans cette question par l'homme de guerre, et le sage Nestor par le fougueux Achille. M. Soult s'est retiré devant des résolutions pacifiques prises contre son avis. Ce ministre, sans avoir de grands talens ni une influence marquée dans les chambres et au conseil, était l'épée de la royauté de juillet; il avait le sentiment de sa position comme de son ascendant sur l'armée, et ce sentiment faisait toute sa force. Homme de résolution du reste, propre à la guerre civile comme à la guerre étrangère, il a montré, par les journées de juin à Paris, et d'avril à Lyon, toute la fermeté de son caractère et la justesse de ses combinaisons. Charles X serait encore sur le trône, s'il lui eût donné les ordonnances à exécuter.

Un ministère est une voûte dont la pierre principale ne peut être détachée sans entraîner la ruine du reste de la construction. Les deux chefs de cabinet, en France et en Angleterre, se retirent; aussitôt tout le personnel et tout le système se trouvent affaiblis et compromis. Ce qui est à remarquer, c'est que tous deux ont dû reculer devant une question de mesures coërcitives, et qu'ils ont été vaincus par le principe de liberté. M. Soult voulait envoyer en Navarre vingt-cinq mille hommes pour contraindre les catholiques espagnols; de même que lord Grey voulait, contre l'opinion de la chambre des communes, continuer dans son entier le bill de coërtion contre les catholiques d'Irlande. C'est un événement singulier que cette concordance et la force d'impulsion dans les deux pays, des principes du catholicisme.

M. le maréchal Soult laisse après lui le conseil divisé et prêt à se dissoudre. Les plus graves questions se pressent dans cette réunion d'hommes, dont la plupart ne sont guère à la hauteur de telles circonstances. Le successeur du duc de Dalmatie est M. le maréchal Gérard, qui a eu, pour un ministre de l'armée, le grand malheur d'avoir été l'instrument le plus actif de la défection, de l'indiscipline et de la désorganisation de l'armée en 1830. C'est lui qui a entraîné les premiers régimens qui ont passé du côté de l'insurrection; c'est sous son ministère de trois mois que l'on a vu dans les corps les sous-officiers et les soldats épurer leurs officiers, et forcer à la retraite ceux qui leur déplaisaient. Ce sont des précédens fâcheux, qui, avec une grande facilité de caractère et des vues peu étendues en administration, ne promettent pas une longue durée à sa nouvelle carrière ministérielle. M. Gérard a peut-être le mérite, par sa position privée, d'être dans les termes d'une grande déférence à l'égard du chef de l'état; mais cette qualité, très appréciable dans un gouvernement absolu, devient un inconvénient des plus graves dans un système de représentation et de constitutionnalité.

Si M. Gérard, venu en juillet 1830 pour démoraliser l'armée et la tourner à la révolte, arrive en 1834 pour lui inspirer la subordination et la fidélité, voici le ministre de l'intérieur qui, par compensation, publie le programme des fêtes de l'insurrection, après l'avoir envoyée devant la cour des pairs. Il y a dans cet acte une grande modification, en ce que le nombre des jours est réduit de trois à deux, un de deuil et un d'allégresse. Cette réduction est un signe de décadence du principe de révolte, et un heureux augure pour l'avenir. Les trois jours finiront peut-être par s'éclipser ainsi l'un après l'autre. On a pris pour prétexte la rencontre du dimanche avec la première date du 27; mais la planche est faite, et désormais les trois glorieux jours ne formeront plus trois actes. Le programme est parcimonieux et mesquin dans ses dispositions, et il y aura loin de la simplicité de cette année au faste étalé en 1833. Tout est réduit à des proportions exiguës. On mariera, comme de coutume, des fils de vainqueurs de juillet avec des filles de vainqueurs de juin et d'avril, c'est-à-dire l'eau avec le feu, le blanc avec le noir, la révolte avec la répression de la révolte. Il y aura des spectacles gratis, des jeux, des orchestres et des feux d'artifice, après une revue de troupes et de gardes nationales qui, dans une fête de l'insurrection, feront briller au soleil de juillet cent mille baïonnettes prêtes à terrasser l'insurrection; l'inconséquence de pareilles solennités est peut-être ce qu'elles ont de plus piquant pour l'observateur. Il est assez singulier en effet d'assister à une pompe triomphale dont les héros sont en prison, et de voir marier à la municipalité juillet 1830 avec avril 1834, alors que les conjoints sont brouillés à couteau tiré.

Ce défaut de logique, qui rend à chaque instant si ridicule la situation d'un pouvoir né entre les barricades et les pavés se retrouve en toute circonstance. Il est connu maintenant que M. Jauge est sous le poids d'une accusation capitale pour avoir pratiqué des machinations dont le but aurait été de fournir des armes et des munitions à une puissance en guerre avec un allié de la France, faire des enrôlemens et procurer des moyens à l'ennemi. Voilà une singulière transformation que subit l'entreprise d'un simple banquier qui a tâté le pouls à la Bourse pour savoir si quelques capitalistes voudraient prêter leur argent à don Carlos. Il est vrai de dire que l'argent est le nerf de la guerre comme il est celui du

gouvernement, et que dans un trésor bien garni, il y a des soldats, des canons, des fusils, des munitions et même des consciences. En posant la question ainsi, M. Jauge est un grand coupable. On demande, pourtant, si un traité qui n'a pas eu la publicité officielle peut être reconnu comme loi de l'État, et si, en l'absence de ce traité, il est permis de reconnaître qui est allié ou ennemi de don Carlos ou de Christine? Une pareille question ne peut être nettement posée que par des actes ayant un caractère de légalité : or, ici c'est la loi qui manque, la loi portant déclaration de l'alliance que M. Jauge aurait offensée.

On a fait au sujet de cette accusation un rapprochement assez piquant. M. Rothschild le banquier est baron autrichien, consul-général de S. M. I., et décoré d'un ordre de l'empire. Son frère Nathaniel vient d'être nommé par S. M. le roi de Prusse conseiller-privé de commerce. MM. Salomon et Nathaniel Rothschild, fonctionnaires et sujets de deux souverains qui ne reconnaissent pas le pouvoir nouveau établi en Espagne, prêtent néanmoins de l'argent à la régente Christine, qui est l'ennemie de don Carlos, l'allié des cabinets de Berlin et de Vienne; et cependant ni l'empereur d'Autriche ni le monarque prussien ne font arrêter MM. Salomon et Nathaniel pour le fait dont il s'agit; ils ne les menacent pas de leur faire couper la tête pour avoir fait de l'usurpation en partie double, et ouvert au gouvernement de Christine un compte par *doit et avoir*.

Aussi cette poursuite est-elle généralement regardée comme si déplacée et même si ridicule, que l'on ne doute en aucune façon que M. Jauge ne finisse par être rendu à la liberté sans jugement. Mais alors il sera prouvé que l'on peut, au moyen d'une apparence de procédure, retenir un homme en prison aussi long-temps que cela est jugé nécessaire aux intérêts de la politique, et que ce qu'on nomme le petit parquet n'est qu'une commission instituée pour délivrer des lettres de cachet, et mettre les hommes dont on veut s'assurer, dans une nouvelle Bastille. Etait-ce pour en venir à de pareilles conséquences que la révolution de juillet a été faite?

Montesquieu a dit qu'il n'y a point de tyrannie pire que celle qui s'exerce au nom des lois : aussi ne semble-t-il pas que depuis quatre ans on a considérablement abusé de la légalité. A aucune époque, depuis 34 ans, il n'y a eu dans notre pays plus de proscriptions, d'exils, d'arrestations préventives, de condamnations, de contumaces, de déportations, de visites domiciliaires d'amendes et de procès politiques. Une famille royale et une famille impériale sont bannies, et avec elles tout ce qui leur appartient ou par les liens du sang ou par l'affection. Quatre anciens ministres sont en prison à perpétuité; quatre autres sont fugitifs, exilés perpétuellement aussi s'il y a de la perpétuité pour une révolution. Deux des plus illustres maréchaux sont sur la terre étrangère, dépouillés de leurs honneurs et avantages. Cent quatre-vingts pairs sont frappés de l'ostracisme politique, et condamnés à n'être que des ilotes, hommes bannis à l'intérieur et qui, étant la sommité de l'ordre social, sont voués à la nullité des prolétaires. Une foule de Vendéens expient dans les prisons et les bagnes le tort d'avoir cru au retour de l'anarchie et pris la défense de leur foi religieuse et monarchique. D'autres, sur la terre étrangère ou dans d'obscures retraites, se sont soustraits à des jugemens rigoureux. Dans une autre opinion il y a une foule innombrable de prévenus, de fugitifs, de condamnés et d'exilés forcés et volontaires. Le mont St.-Michel, Ste.-Pélagie, les prisons de Lyon, de Marseille et d'autres villes sont encombrées. Alger a reçu une foule de militaires accusés d'obscurs complots et condamnés aux présides sans jugement. Voilà un tableau qui n'a son pendant que dans l'histoire des proscriptions de Marius et de Sylla, ou à l'époque de la tyrannie des empereurs romains.

Il a fallu, certes, un arsenal de lois tout entier pour pouvoir frapper tant de victimes dans des opinions aussi opposées. Rien de plus commode, en effet, pour un parti sans principes et sans bases, que cette législation incohérente successivement élaborée par les factions, et qui fournit des armes contre toutes les doctrines. A la restauration et à ses ministres, on a appliqué les lois de l'empire; aux Vendéens; celles de la république, aux républicains celles de la monarchie; on en a même trouvé dans l'ancien régime qui s'adaptaient au régime nouveau, et nous voyons aussi qu'il y en a pour venger une régente d'Espagne des opinions hostiles d'un banquier français. Dans tout cela il y a un étrange abus de la justice et de la légalité; tant de poursuites, de peines, de persécutions, de haines et de vengeances, prouvent un état violent et contre nature, car un gouvernement qui s'appuierait sur la nation n'aurait pas besoin de ce luxe exorbitant de répression et de supplices.

Aussi, des hommes aussi généreux qu'éclairés, ont-ils déjà fait entendre des paroles de modération et de paix; le mot d'amnistie générale a été prononcé, et l'on assure que parmi les députés nouveaux, plusieurs doivent en faire l'objet d'une proposition formelle. L'opinion publique sympathise avec cette pensée de justice et d'humanité; les haines, en France, ne sont pas longues, surtout quand la raison et la logique plai-

dent la cause des victimes de nos dissentions. Quoi de plus anti-rationnel, par exemple, que la détention prolongée des prisonniers de Ham ! Et qu'ont-ils fait qui n'ait été surpassé de beaucoup par MM. Soult, Thiers et Persil ? A l'égard des condamnés et prévenus politiques de toutes les nuances, que signifient les peines prononcées ou invoquées contre eux, maintenant que les opinions hostiles au pouvoir ont déposé les armes, et se sont réfugiées dans la question et sur le terrain de la réforme électorale. Une proposition d'amnistie, accompagnée d'une invocation au vœu de la nation méconnu après les journées de juillet, sera une noble et généreuse démarche qui ne pourra qu'honorer des noms tels que ceux de MM. Berryer, Hennequin, Mauguin, Sauzet et Janvier.

Une session est enfin décidée, session courte mais féconde en résultats moraux et politiques. Le pouvoir a fini par comprendre que devant le grand mouvement tant intérieur qu'extérieur qui se déclare, et au milieu d'une si grande complication d'intérêts, il ne lui était pas permi de réunir les députés sans leur délier la langue, et de faire une session muette de deux heures. Autant il avait mis de soin à prouver qu'il suffirait, pour obéir à la loi, de remplir extérieurement une insignifiante formalité, autant il en met maintenant à provoquer la vérification des pouvoirs et la discussion de l'adresse. C'est que la position a changé et que la présence de don Carlos en Espagne a soulevé une de ces grandes questions que sous un régime d'omnipotence parlementaire, un gouvernement n'ose pas trancher seul. Une feuille dévouée au pouvoir a posé en termes clairs le point extrêmement grave, que la chambre élective et souveraine aura à résoudre : Louis-Philippe doit il intervenir activement en Espagne dans l'intérêt de la révolution de juillet et de la France ? C'est là une question qui n'est pas seulement espagnole et française ; elle est européenne par ses conséquences et ses rapports avec les intérêts des vieilles couronnes. La courte session du mois d'août aura donc une immense portée.

Le seul acte administratif de quelque importance qui ait paru pendant cette semaine est le compte rendu par le garde-des-sceaux, ministre des cultes, de la justice criminelle et correctionnelle pendant l'année 1832. C'est une statistique morale de la société française ; elle est féconde en observations. Voici quelques uns des principaux résultats de cet immense et déplorable tableau de nos infirmités ; les prix Monthyon en forment le pendant, mais en miniature.

Pendant l'année 1832 il y a eu :

5296 Accusations au criminel.

7565 Accusés, dont 6236 hommes et 1323 femmes.

Sur ce nombre :

4540 Ne savaient ni lire ni écrire.

2192 N'avaient que des notions imparfaites.

682 Savaient bien lire et bien écrire.

151 Avaient reçu une instruction supérieure.

Sur les 7565 accusés :

3117 Ont été acquittés, et 4418 condamnés :

A la peine de mort.	74
Aux travaux forcés à perpétuité.	228
Aux travaux forcés à temps.	882
A la réclusion.	851
A la détention.	1
Au Carcan.	1
A des peines correctionnelles.	2369
Punis par voie de correction comme ayant moins de 16 ans.	42

La statistique des délits politiques présente les résultats suivants :

602 accusations ont été portées contre 939 prévenus, dont 613 ont été acquittés et 326 condamnés.

Sur les 602 affaires il y avait 224 délits de la presse et 378 délits politiques.

104 délits de la presse ont été jugés à Paris, il y a eu 66 acquittement et 38 condamnations.

Au correctionnel il y a eu en 1832 :

145,285 procès qui ont amené en prévention 219,735 ; personnes, savoir : 170,589 hommes.

29295 prévenus ont été acquités, et 190,440 condamnés,

A l'emprisonnement.	33,266
A l'amende	156,791

Le reste à diverses peines.

18,911 condamnés sont sortis des bagnes et des maisons centrales de détention en 1830, 1831 et 1832.

101 fonctionnaires publics ont été poursuivis en 1832 pour des crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. La mise en jugement a été autorisée pour 68 d'entre eux ; 51 ont été acquittés, et 17 seulement condamnés.

L'espace et le temps nous manquent pour présenter les réflexions que fait naître en foule ce triste aperçu. Nous nous bornerons à faire remarquer combien est dégradé l'état moral d'un pays où 228 mille individus environ sont venus s'asseoir sur le banc des accusés, et où 40,000 condamnés peuplent annuellement les prisons et les bagnes. M. le garde des sceaux qui a curieusement recherché parmi tant de coupables, combien ne savaient ni lire ni écrire, et combien étaient dénués de ces

notions élémentaires, auraient bien dû demander à ses procureurs du roi, de vérifier combien dans ces malheureuses victimes de l'égarement des passions avaient reçu l'instruction religieuse dans des écoles chrétiennes, et par les soins de leurs pasteurs, et combien en avaient été privés. Il résulterait ce nous semble, de cette investigation une connaissance plus réelle de l'état de la société, et des moyens de remédier à cette lèpre hideuse de crimes et d'immoralité. Cela aurait parfaitement convenu à ses doubles fonctions.

Ainsi que nous l'avions espéré, les dissentions que l'*Univers religieux* avait soulevées parmi les feuilles catholiques, ont complétement cessé depuis quelques jours. Nous sommes heureux de penser que l'intervention que l'on nous a contraints d'y apporter, n'a pas été inutile pour faire cesser ce scandale; et nous pouvons assurer à tous ceux qui gémissaient pour notre cause de ces pitoyables querelles que le journal qui les avait suscitées, ne sera pas tenté de recommencer. Pour nous, nous le laisserons en paix à l'avenir répéter et faire répéter partout qu'il est le journal unique, incomparable, et qu'il ne faut lire que lui seul. Ce sont là de misérables spéculations dont le public n'est plus dupe aujourd'hui,

---

NÉCROLOGIE.

L'Irlande a éprouvé une grande perte par la mort du docteur Doyle, évêque de Leighlin et Jerns. Il est mort après une maladie pénible qui dura près de deux ans, pendant les trois derniers mois de laquelle il ne se permettait pas, non plus qu'à ses amis les plus intimes et les plus affectionnés, d'entretenir des espérances de son rétablissement. Dans le printemps de l'année passée, il se trouva dans un tel état de faiblesse et de langueur, à cause de ses grands travaux pendant le temps du carême, que ses médecins lui recommandèrent de changer sa résidence, et de chercher un climat plus doux, comme les seuls moyens de prolonger une vie si chère à sa patrie. Cependant on ne pouvait lui persuader d'aller plus loin que Harsougate et Leamington, en Angleterre, où il séjourna quelques semaines, pendant lesquelles et très-souvent depuis les bruits de sa mort prochaine, ont été répandus. Un de ses amis le rencontrant à Dublin quand il fut de retour le mois de juin suivant, le félicita de l'amélioration sensible de sa santé et de son air, et de la fausseté de ces bruits. Ils sont un peu prématurés, répondit le Bossuet d'Irlande avec son air de gaîté ordinaire; « je serai avec vous un peu de temps : je ne vous dirai pas qu'il sera long; mais peut-être jusqu'à ce que les dîmes soient supprimées. » Aucun Irlandais n'a jamais possédé de plus grands talens, ni un savoir plus varié et plus étendu, et ce doit être une source d'orgueil et de gloire pour sa patrie, qu'ils aient été continuellement employés pour l'avancement de sa religion et sa prospérité, non-seulement sans regarder ses propres intérêts; mais même au détriment de son existence temporelle. Il est avoué par tout le monde, de toutes classes et de toutes croyances, que la charité de l'évêque Doyle à Carleur et à son voisinage fut sans bornes. Il visitait les malades, consolait les affligés et il était vraiment le pasteur des âmes, Il s'était proposé pendant les six derniers mois, de voyager au continent et d'y faire un séjour de deux ans, et il avait pourvu à tout ce qu'il lui fallait pour les frais de ce voyage, au moyen de la générosité de son clergé et de ses amis, mais comme la mort mit fin à ses projets, il a ordonné que le montant de la quête serait distribué entre les écoles des couvens et les autres établissemens de charité dans son propres diocèse et dans ceux du voisinage. Ainsi, quoiqu'il ne soit pas mort tout-à-fait aussi pauvre que le feu évêque catholique de Cork, le docteur Callins, zélé et plein de talent, dans la maison duquel on ne trouva que quelques sous le jour de sa mort, tous les deux présentèrent un contraste glorieux de désintéressement chrétien et de pauvreté apostolique, avec les richesses excessives, usuraires, et mal acquises, amassées par les évêques protestans d'Irlande pour leurs femmes et pour leurs enfans. S'il avait plu à la Providence de prolonger la vie de l'évêque Doyle cette grande lumière de l'Église, peut-être aurait-il pu concilier toutes ces dissidences religieuses et politiques, qui ont si long-temps agité son malheureux pays; mais par sa mort prématurée (car il n'avait pas atteint sa quarante-neuvième année), il vérifia cette maxime. *Citò moriuntur quos Deus amat.* (*Communiqué.*)

Nous envoyons à nos abonnés dans notre livraison d'aujourd'hui, le prospectus d'un nouveau journal mensuel, qui peut être d'une grande utilité, s'il est rédigé, comme tout l'annonce, dans le sens qu'indique le prospectus. On s'abonne rue Cadet n. 14.

ORGUE-CABIAS.

Nous sommes heureux de pouvoir constater un progrès immense fait par M. l'abbé Cabias, dans son mécanisme simplifié, dont l'heureuse découverte attire chaque jour les témoignages plus flatteurs de la part de l'épiscopat et de tout le clergé intéressé à une invention si favorable à la célébration des cérémonies religieuses. Ce progrès consiste en une addition au mécanisme, addition qui permet de toucher, sans accroissement de difficultés, avec accompagnement, dans les tons majeurs et mineurs. Déjà, dans leurs ateliers, rue Chanoinesse, n° 8, MM. Daublaine et Cᵉ font changer le mécanisme des anciennes orgues, et grâces à cette amélioration importante, les offices pourront être célébrés en tous lieux avec une parfaite harmonie, sans le secours du talent de l'organiste.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Dans un village de l'arrondissement de Compiègne (Ognolles), est une vieille église, dans le plus triste état de délabrement. Le curé, jeune ecclésiastique plein de zèle et de foi ardente engage ses paroissiens à relever de ses ruines la maison de Dieu. Ils témoignent le plus vif empressement pour cette bonne œuvre; mais quelques membres du conseil municipal veulent tempérer cet élan : ils ne sont point écoutés, et l'église se répare d'une manière digne de sa destination. De plus, ces quelques membres du conseil municipal étaient venus à bout de faire cesser le vote de 200 fr. fait au curé, qui ne s'en servait que pour orner de son mieux sa chétive église. Mais tous les habitans, riches et pauvres, indignés de ce refus de vote, ont fait à l'envi une souscription volontaire qui dépasse la somme de 200 fr., afin de pouvoir conserver le pasteur qu'ils chérissent et aussi de le mettre à même de pourvoir aux décorations intérieures de son église.

— Cette semaine, a eu lieu dans la paroisse de Martigné (Mayenne), la bénédiction d'une chapelle que mademoiselle Rosalie de Baglion a fait élever dans une de ses terres. M. le curé de la paroisse présidait cette cérémonie, assisté des principaux ecclésiastiques de Mayenne et de Château-Gontier, au milieu d'un grand concours de fidèles.

Mademoiselle Rosalie de Baglion appartient à l'une de ces vieilles familles qui sont une providence visible pour les malheureux qui les entourent. La ville de Mayenne se souviendra long-temps de l'inépuisable charité et des vertus modestes de madame de Baglion la mère, morte en 1831. Comme on le voit, les bonnes traditions se perpétuent dans cette famille, dont les ancêtres occupaient autrefois la principauté de Pérouse et qui émigrèrent en France à la suite des guerres d'Italie.

— Le conseil-général du Loiret a rétabli en partie les allocations votées autrefois pour M. l'évêque, le chapitre et le séminaire. Deux mille francs ont été votés pour le prélat, et autant pour le séminaire et le chapitre.

— Les Frères de l'instruction chrétienne de Vitré, en Bretagne, avaient demandé à être affranchis de la contribution personnelle, se fondant sur ce qu'ils ne formaient point communauté, qu'ils ne possédaient rien, et qu'ils exerçaient leurs fonctions *gratis*. La requête a été rejetée au Conseil-d'État, sur les conclusions de M. Boulay de la Meurthe.

— Le ministre des cultes vient d'écrire aux évêques que, d'après le budget de cette année, ils y avait une diminution de 20,000 fr. sur les secours accordés jusqu'ici aux anciennes religieuses, et une de 25,000 fr. sur ceux accordés aux vieux prêtres sans fonctions depuis le concordat. Les 540,000 fr. destinés aux prêtres devenus hors d'état d'exercer leurs fonctions, sont conservés. Le ministre prévient les évêques de réduire les propositions qu'ils auraient à lui faire relativement aux anciennes religieuses et aux prêtres sans fonctions depuis le concordat.

— Nous avons à signaler une décision ministérielle qui nous paraît une moquerie en même temps qu'une illégalité des plus flagrantes. Un curé du diocèse de Grenoble était devenu hors d'état de remplir ses fonctions, et on avait nommé un desservant pour le remplacer, comme cela se pratique en pareil cas; et conformément au décret de Bonaparte, de novembre 1811, portant qu'en cas semblable les deux tiers du traitement seraient assignés au titulaire, et l'autre tiers au desservant, 800 fr. avaient été donnés au curé, et 400 au desservant. Celui-ci s'est plaint de la modicité de son traitement, et a sollicité une augmentation. Sa demande a été portée au ministère des cultes. Qu'en est-il résulté? Le ministre a réglé que, sur les 1200 fr. de traitement, 700 seront donnés au titulaire, 400

au desservant, et les 400 fr. qui restent, *au trésor*. Nous nous abstenons de toutes réflexions.

— Le conseil de régence, à Liége, a refusé de porter au budget de la ville, pour 1834, le traitement des vicaires des paroisses de Liége. Les conseils de fabriques de ces paroisses se sont adressés à la chambre des représentans pour réclamer contre ce refus. Sans entrer dans la question de savoir si ces traitemens sont à la charge de l'Etat ou à celle des communes, les pétitionnaires prient la chambre de prendre des mesures pour assurer le modeste traitement dû aux vicaires, dont les nombreuses populations attestent la nécessité. Les paroisses réclamantes sont Saint-Nicolas, Saint-Pholien, Saint-Remacle, Sainte-Walburge, Sainte-Véronique, Sainte-Foi, Saint-Christophe, Saint-Gilles, Saint-Antoine, Sainte-Marguerite et Saint-Vincent.

— Les journaux du ministère ont répété un éloge que le journal des *Pyrénées-Orientales* a consacré à M. l'abbé Naudo, nommé à l'évêché de Nevers. Nous le répétons nous-mêmes, comme devant intéresser le clergé et les fidèles du diocèse de Nevers :

« Ce choix honore le département des Pyrénées-Orientales, et consacre un acte de justice. M. Naudo le méritait par sa vie publique et ses vertus privées. Il est notre compatriote, et c'est avec une satisfaction qui sera partagée, que nous annonçons sa promotion à l'épiscopat. Une rare aménité de caractère, un esprit conciliant, désintéressé, tout de charité, gagneront sans peine au nouveau prélat de Nevers la pleine confiance et des sentimens plus doux dans le pays dont la haute direction spirituelle lui est confiée. Ce respectable ecclésiastique fut préparé par de longues et honorables épreuves à la pénible carrière qu'il est appelé à parcourir. Prêtre depuis plus de seize ans, M. Naudo professa successivement dans cet intervalle la philosophie et la théologie au grand-séminaire de Carcassonne ; il y acquit la plus rare estime. Au rétablissement de l'évêché de Perpignan, il eut la direction du séminaire diocésain, fut chanoine de la cathédrale, vicaire-général honoraire, et fut nommé en dernier lieu vicaire-général titulaire, en remplacement du vénérable M. Birotteau, décédé. »

— La *Chronique portugaise* du 1er juin contenait un décret violent de don Pedro contre les jésuites de Portugal. Ce décret a été mis à exécution avec une rigueur inouïe. Les Pères de Coïmbre sont partis sans escorte, et on ne leur laissa pas même emporter leurs bagages. A l'exemple de don Pedro, le gouvernement espagnol a signifié aux jésuites du Passage un ordre de sortir du territoire espagnol dans les quarante-huit heures. On a mis au Passage autant de procédé qu'à Coïmbre, et le général Rodil a commencé ses opérations militaires par la dispersion des enfans que les jésuites avaient réunis dans le collége qu'ils avaient fondé dans cet endroit. Le supérieur s'est réfugié à Bayonne avec ses pauvres enfans.

— On parle d'une difficulté qui vient de s'élever entre M. l'évêque de Strasbourg et M. l'abbé Bautain, supérieur du petit séminaire de ce diocèse, sur l'enseignement philosophique. Nous avons donné une idée du système de philosophie de M. Bautain, indiqué dans un journal et dans un petit ouvrage publié à l'occasion des conférences de Paris. Il paraît que M. Bautain aurait témoigné le désir de baser l'enseignement du petit séminaire sur ce système inintelligible. M. l'évêque aurait refusé d'entrer dans ces idées de réforme, dont il est le seul juge.

— Les retraites ecclésiastiques ont commencé dans plusieurs diocèses.

— MM. de Saint-Lazare se sont décidés à abandonner, pour le 1er septembre, l'institution qu'ils avaient fondée à Roye, dans le diocèse d'Amiens, par suite de difficultés faites par le conseil municipal.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Espagne. — On ne sait rien de bien certain sur les affaires d'Espagne, sinon qu'il n'y a pas eu d'engagement encore, entre les troupes de don Carlos et celles du général Rodil. D'après une dépêche télégraphique donnée par les journaux ministériels, le quartier-général de don Carlos était le 20 à Sainte-Croix-de-Campezo, et celui de Rodil à Levin. On regarde comme certain le soulèvement général des provinces basques. On parle de la soumission de Vittoria à don Carlos. Voici la dernière proclamation :

« Espagnols !

» Quelle est ma joie en me retrouvant au milieu
» de vous, entouré des démonstrations les plus sin-
» cères de votre amour, après avoir épuisé jusqu'à
» la lie le calice amer de l'exil, grâce aux machi-
» nations iniques de ceux qui se sont montrés de
» tout temps les ennemis de Dieu et des trônes !
» Je viens accomplir les devoirs de la reconnais-
» sance, animé du désir le plus vif de faire le bon-
» heur de mes bien aimés sujets. Je ne négligerai
» rien pour leur procurer les bienfaits de la paix,
» ainsi que les avantages d'un gouvernement à la
» fois énergique et paternel, aussitôt qu'avec le se-
» cours du ciel, la valeur de mes fidèles soldats et
» l'appui des augustes monarques qui sympathisent
» avec mes malheurs, et qui m'offrent (*brindan*)
» leur cooperation, j'aurai mis fin à une lutte dé-
» sastreuse qui me remplit de douleur.

» Espagnols ! résolu de conquérir l'épée à la
» main ce qui m'appartient de droit, je veux au

» paravant épuiser toutes les ressources de ma clé-
» mence souveraine. Avec la même satisfaction que
» j'éprouverai à récompenser le mérite et la fidélité,
» je saurai oublier les erreurs passées, pourvu qu'un
» repentir sincère, accompagné d'une preuve posi-
» tive d'attachement pour ma royale personne,
» m'assurent de la conduite future. Ma douceur na-
» turelle et la loyauté de mon caractère sont les
» garanties que j'offre du religieux accomplissement
» de ma parole royale. Espagnols! montrez-vous do-
» ciles à la voix de la raison et de la justice, soyez
» avares du sang espagnol, et tenant en main
» l'olivier en place du laurier sanglant, courez
» promptement vers le terme des maux que je dé-
» plore et vers la jouissance du bonheur que je vous
» promets.

» Au palais de Alsacua, le 15 juillet 1834. »

La reine Christine est toujours retirée à Saint-Ildefonse. Il paraît que l'ouverture des cortès aura lieu le 24 juillet.

— Le bill de coërcition contre l'Irlande, modifié par le nouveau ministère, a passé en première lecture à la chambre des communes, à la majorité de 126 contre 14.

— M. Ch. de Bourmont a envoyé à Paris une somme de 257 fr. 50 c., montant d'une collecte faite à Rome en faveur des parens pauvres des légitimistes condamnés à mort.

— *Madame* a envoyé 2 000 fr. aux familles de trois légitimistes de la Mayenne massacrés en juin 1832.

— Un triste événement vient d'arriver à Marseille. Le 14, au soir, des ouvriers venaient de se baigner au Pharo, et remontaient paisiblement la Cannebière en chantant des chansons de compagnonage. Bien que ces couplets fussent étrangers à la politique, la police voulut leur imposer silence. Des sergens de ville les séparèrent en les traitant de *canaille*. Les ouvriers ayant repris leurs chants un peu plus loin, les sergens de ville se précipitèrent sur eux sabre nu, et frappèrent sans sommation. Le nommé Montélescaut eut la tête ouverte par le coup d'un sergent de ville, qui, le voyant tomber, lui enfonça encore cinq pouces de lame dans le côté gauche. Le malheureux expira peu après; les autres ouvriers parvinrent à éviter les coups : un enfant n'obtint sa grâce qu'en se jetant aux genoux des assassins. Ces violences répandirent l'indignation dans le quartier; cependant le peuple sut se contenir. Le lendemain, plus de 20 mille personnes assistèrent aux funérailles de la victime. Le cercueil fut porté à bras par des compagnons, et des discours prononcés sur sa tombe par plusieurs ouvriers. L'autorité n'a pu cette fois excuser ses agens. Le corps des sergens de ville a été suspendu, le meurtrier livré à la justice, et le commissaire de police Nègre, qui commandait, soumis à une enquête.

— On vient de publier le programme des réjouissances pour l'anniversaire de la révolution de juillet. Seize fils ou filles de combattans de juillet 1830, de juin 1832 et d'avril 1834, seront mariés, et recevront des dots de 3,000 fr. Le ministre de l'intérieur signera le contrat de mariage le samedi 26. Des distributions de pain, de vin et de viande seront faites aux indigens inscrits pour secours. Trois grands mâts portant des bannières tricolores seront élevés sur le terre-plein du Pont-Neuf. Ces bannières seront voilées de crêpe noir pendant le service funèbre qui aura lieu le lundi 28 dans les églises. Les sépultures des combattans de juillet seront décorées ce jour d'attributs et illuminées le soir. Louis-Philippe passera, le même jour, la revue de la garde nationale et des troupes de la garnison. Le mardi 29, les spectacles seront *gratis*. Il y aura une joûte sur la Seine devant les Tuileries. Dans les Champs-Élysées et à la barrière du Trône, il y aura des représentations militaires, des symphonies et des danses; à cinq heures et demie, trois ballons seront enlevés au pont de la Concorde; à huit heures, un concert sera exécuté dans le jardin des Tuileries; à neuf heures et demie, un feu d'artifice sera tiré sur le quai d'Orsay, et un autre à la barrière du Trône. Tous les édifices publics seront illuminés.

— On cite un beau trait de dévouement de M. Bouvet, curé de Gressey, près de Mantes. Cet ecclésiastique a retiré d'un étang un enfant qui se noyait, quoiqu'il ne sût pas nager, et qu'il sortit de table.

— Voici la liste que donne un journal anglais des suicides qui ont eu lieu à Londres depuis l'année 1770 jusqu'en 1830, et ayant pour cause :

La misère, 905 hommes, 511 femmes; chagrins domestiques, 728 h., 524 f.; revers de fortune, 322 h., 585 f.; ivrognerie, inconduite, 287 h., 208 f.; passion du jeu, 155 h., 141 f.; déshonneur, calomnie, 125 h., 95 f.; ambition déçue, 122 h., 410 f.; chagrins amoureux, 97 h., 157 f.; remords, 49 h., 37 f.; fanatisme, 16 h., 1 f.; misanthropie, 3 h., 3 f.; envie, jalousie, 94 h., 53 f.; amour-propre blessé, 55 h., 54 f.; causes inconnues, 1,581 h., 577 f. Total par sexe. 4,337 h., 2,853 f. Total en 60 années, 7,190.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16

DE L'ENCYCLIQUE.

Il s'élève parfois au sein de l'Eglise des débats que les premiers pasteurs laissent pendant long-temps s'agiter en toute liberté, sans les terminer par un acte de leur autorité enseignante. Tant que la paix n'est pas troublée par des dissensions graves; tant que les doctrines, objet de la controverse, ne menacent pas de blesser ouvertement la vérité catholique; tant qu'enfin les intérêts de la foi ou les circonstances, de quelque nature qu'elles soient, ne les forcent point à élever la voix, le Saint-Siége et les Evêques ont coutume de garder un silence également conseillé par la prudence et par la charité. C'est ainsi que, depuis des siècles, le gallicanisme est *sub judice*, sans qu'un jugement décisif ait été porté sur cette matière. Pendant l'intervalle qui s'écoule entre le moment où les contestations ont commencé, et celui où l'autorité enseignante intervient par une décision solennelle, les questions mûrissent, les doctrines s'éprouvent et leurs conséquences se développent dans le choc de la discussion; en sorte que les écrivains qu'elle condamne ne peuvent se plaindre de n'avoir pas été compris, et que ceux qui cherchent la vérité avec un cœur droit peuvent être humainement préparés d'avance à recevoir les enseignemens de l'église.

Mais il ne serait pas toujours sage de temporiser de la sorte. L'état d'un siècle, les événemens dont il a été témoin peuvent donner à certains principes une portée immense, et à celui qui les soutient une effrayante puissance de destruction, surtout quand sa parole est douée de cet accent qui remue, saisit, et entraîne les intelligences. Alors le remède ne saurait être appliqué trop tôt sur le mal, la répression suivre de trop près des écarts qui menacent de devenir si funestes.

L'affaire de M. l'abbé de La Mennais offre un exemple de cette double conduite de la part de l'Eglise. Sa philosophie a été librement discutée pendant plus de dix ans; elle a été soutenue et propagée par tous les moyens de publicité, et cependant, jusqu'à ce jour, les avertissemens que Rome avait adressés à son auteur portaient sur un autre sujet. C'est donc seulement après une longue discussion que le souverain pontife a cru devoir l'improuver. Il n'en a point été ainsi des doctrines contenues dans l'*Avenir* et dans les *Paroles d'un Croyant*. Aussitôt que la ligne du journal qui servait autrefois d'organe à M. de La Mennais et à son école fut nettement dessinée, et que ses principes, complétement arrêtés, purent être formulés en corps de doctrine, l'Encyclique du 15 août 1832 vint arrêter les efforts des écrivains qui concouraient à sa rédaction, et dissoudre l'association qui lui servait de base. Dès-lors, malgré de sourdes rumeurs, on conçut l'espoir que tout se terminerait là. Mais les *Paroles d'un Croyant* étant venues détruire ces illusions, au moins pour le présent, la chaire apostolique n'a pas été long-temps muette. Quelques semaines se sont à peine écoulées depuis la publication de ce livre, et déjà le saint Père a fait part au monde chrétien de sa douleur profonde, et a proclamé son jugement sur les principes que cet ouvrage renferme, et sur les systèmes philosophiques de celui quil'a écrit.

Toutefois peu importe, quant au résultat, le temps qui s'est écoulé avant que Rome ait fait entendre sa voix. Sur l'un et l'autre point, la discussion nous semble terminée pour tout catholique sincèrement soumis, et l'on ne saurait, à notre avis, défendre les théories sociales ou philosophiques de M. de La Mennais, sans se mettre en opposition plus ou moins ouverte avec les enseignemens du Saint-Siége, et, par suite, de l'Eglise tout entière. Pour faire saisir exactement notre pensée à cet égard, entrons dans quelques considérations sur la nature, la forme, et la portée de l'Encyclique.

Quelle est d'abord sa nature?

Il est évident qu'elle porte tous les caractères d'une de ces définitions de foi, auxquelles il ne manque que le consentement exprès ou tacite des évêques de la chrétienté, pour en faire un décret absolument irréformable, même dans les opinions non condamnées qui restreignent le plus l'autorité pontificale à cet égard. Le langage du saint-Père ne permet sur ce point aucun doute. 1° Il s'adresse *à tous les patriarches, prélats, archevêques et évêques*. 2° C'est comme docteur de l'Eglise universelle qu'il parle, et en vertu du pouvoir

qu'il a reçu d'enseigner pasteurs et brebis : « Dissimuler par notre silence une si fatale » atteinte portée à la saine doctrine, c'est » ce que nous *défend* celui qui nous a placés » comme des *sentinelles dans Israël, afin* » *d'avertir de l'erreur ceux* que Jésus, l'au- » teur et le consommateur *de la foi*, *a* » *confiés à nos soins.* Ainsi, après avoir en- » tendu quelques-uns de nos vénérables » frères les cardinaux de la sainte Eglise » romaine, de notre propre mouvement, » *de notre science certaine, et de la plénitude* » *de la puissance apostolique*, nous réprou- » vons et condamnons, et voulons et pro- » nonçons qu'*on doit tenir à jamais* pour » réprouvé et condamné le livre, etc. » Vers la fin on lit encore: « Tandis que nous écri- » vons ceci, *par suite du soin qui nous a été* » *confié d'en haut de connoître, de décider et* » *de garder la saine doctrine*, etc. » Conçoit-on des paroles plus graves et plus solennelles? En outre, quoique l'Encyclique du 25 juin ait spécialement pour objet le livre de M. de La Mennais, cependant pour le fond de la doctrine on peut, on doit même la considérer comme une confirmation de celle qui fut publiée le 15 août 1832, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre, en lisant les quatre premiers paragraphes. Or le souverain Pontife déclare que, dans celle-ci, il a annoncé, *suivant les devoirs de sa charge, à tout le troupeau catholique*, la saine doctrine, *la seule qu'il soit permis de suivre sur les points qui y sont traités.* Il s'agit donc évidemment d'une décision obligatoire pour l'Eglise entière, d'une décision *ex cathedrâ*, pour nous servir du mot usité parmi les théologiens. — 3° Cette décision a été rendue sur une matière de foi; car M. de La Mennais y est condamné pour avoir, est-il dit, « entrepris d'attaquer et de renverser la *doctrine catholique*, *catho-* » *licam doctrinam*, que nous avions pro- » clamée dans notre Encyclique, *suivant* » *l'autorité confiée* à notre faiblesse, soit sur la soumission due aux puissances, soit » sur la nécessité d'éloigner des peuples le » fléau de l'*indifférentisme*, et de mettre un » frein à la licence croissante des opinions » et des discours; soit sur le besoin de con- » damner la liberté entière de conscience, » et cette funeste conspiration de sociétés » composées même de sectateurs de toute » fausse religion, pour la ruine des choses » saintes de la société. » Si ce ne sont pas là des questions de foi, assurément il n'en existe point. D'ailleurs, chaque ligne de l'Encyclique offre une preuve péremptoire de ce que nous soutenons en ce moment, et surtout le passage où les notes théologiques sont appliquées aux *Paroles d'un Croyant.* Nous allons les rapporter plus bas.

Passons à la forme du jugement contenu dans l'Encyclique.

Lorsque l'Eglise veut condamner un livre, tantôt elle en extrait un certain nombre de propositions, et les censure séparément, appliquant à chacune d'elles la note qui lui convient; tantôt elles les qualifie en masse, sans les considérer en particulier, énumérant les censures qu'elles ont encourues, mais laissant aux théologiens le soin de leur application spéciale; tantôt enfin elle s'abstient de designer aucune proposition et condamne le livre, en général, comme renfermant des propositions par exemple respectivement fausses, erronées, offensant les oreilles pieuses. De ces trois modes de censures, c'est le dernier que sa Sainteté vient d'employer contre les *Paroles d'un Croyant*; c'est aussi celui qui laisse le plus de latitude à l'auteur, et dont les conséquences sont les moins rigoureuses. En effet, lorsque chaque proposition a sa note spéciale, cette note est encourue par quiconque l'admet ou la soutient. Lorsqu'un certain nombre de propositions sont condamnées *in globo*, on n'en peut soutenir aucune sans être passible au moins de la plus faible des notes théologiques qui y sont attachées. Mais s'il s'agit d'un livre condamné comme renfermant des propositions que l'on censure sans les désigner, la différence vaut la peine d'être remarquée. Comme ce livre contient autre chose que les principes censurés, on peut en soutenir encore une partie sans encourir aucune note théologique; il se pourrait même que cette partie fût celle que l'Eglise aurait eue en vue, parce que l'absence de désignation spéciale permettrait peut-être au téméraire qui hasarderait ainsi la foi, de prétendre que la condamnation porte sur un autre objet. Ce qu'il y a d'indubitable, c'est que la censure atteindrait celui qui défendrait l'ouvrage dans son intégrité, ou les propositions indiquées dans le considérant de la censure pontificale.

Ces principes posés, il est facile de déterminer exactement la portée de l'Encyclique,

soit relativement à la dernière publication de M. l'abbé de La Mennais, soit relativement à ses théories sur la certitude.

Rappelons-nous le dispositif de ce jugement sur les *Paroles d'un Croyant*. « Ainsi, » après avoir entendu quelques-uns de nos » vénérables frères les cardinaux de la » sainte Eglise romaine, de notre propre » mouvement, de notre science certaine et » de la plénitude de la puissance apostolique, nous reprouvons et condamnons, » et voulons et prononçons qu'on doit tenir » à jamais pour réprouvé et condamné » le livre ci-dessus nommé et intitulé: » *Paroles d'un Croyant*, dans lequel, par » un abus impie de la parole de Dieu, les » peuples sont excités à briser les liens de » tout ordre public, à ruiner l'une et l'autre » autorité, à provoquer, favoriser, perpétuer dans les états des séditions, des » troubles et des révoltes; nous le condamnons comme contenant des propositions respectivement *fausses*, *calomnieuses*, *téméraires*, *conduisant à l'anarchie*, *contraires à la parole de Dieu*, *impies*, » *scandaleuses*, *erronées*, *et déjà condamnées* » *par l'Eglise*, *surtout dans les Vaudois*, *les* » *Wiclefistes*, *les Hussites*, *et les autres hérétiques de cette espèce*. »

Voici quelles en sont les conséquences :

1°. Toutes les qualifications qui sont énoncées ici, devraient être appliquées à l'écrit dans lequel on soutiendrait le livre entier des *Paroles d'un Croyant*.

2° Elles seraient également encourues par celui où, sans défendre toutes les propositions que cette production renferme, on déclarerait néanmoins adopter toutes celles qui ont rapport aux matières énumérées dans le considérant de l'Encyclique, comme étant l'objet des doctrines censurées.

3° Ce serait se rendre coupable d'une impardonnable témérité, et s'exposer au danger de défendre des principes réprouvés et condamnés, que de soutenir une partie des propositions qui roulent sur les sujets spécifiés dans le considérant; mais on ne subirait nécessairement pour cela aucune note théologique, sauf l'exception indiquée précédemment.

4° Enfin, l'on peut sans témérité, et à plus forte raison sans crainte de censure, admettre tout ce qui n'a pas trait à ces matières. Mais, comme le livre est *réprouvé* et *condamné*, le respect pour l'autorité du saint-siége exigerait que, même sur ce point, on allât chercher ses inspirations ailleurs.

Quant au système philosophique, la condamnation ou plutôt l'improbation est moins sévère. Le souverain pontife s'exprime ainsi :

« Au reste, il est déplorable de voir jus- » qu'où se précipitent les délires de la raison » humaine, quand quelqu'un se jette dans » les nouveautés, qu'il veut, contre l'avis » de l'apôtre, *être plus sage qu'il ne faut* » *l'être*, et, par une extrême présomption, » prétend qu'il faut chercher la vérité hors » de l'Eglise catholique, dans laquelle elle » se trouve sans le plus léger mélange d'erreur, et qui pour cela est appelée et est » en effet *la colonne et le fondement de la* » *vérité*. Vous comprenez bien, vénérables » frères, qu'ici nous parlons aussi de ce » système trompeur de philosophie, introduit récemment et tout-à-fait blâmable, » dans lequel, par un désir effréné des » nouveautés, on ne cherche pas la vérité » là où elle se trouve certainement, et, » négligeant les traditions saintes et apostoliques, on admet d'autres doctrines » vaines, futiles, incertaines, et non approuvées par l'Eglise, doctrines que des » hommes légers croient faussement propres » à soutenir et appuyer la vérité. »

Or le système de M. de La Mennais consistait à nier la certitude de la *raison* individuelle, et à donner les *jugemens* du genre humain comme une autorité infaillible, et ses traditions comme inaltérables sur les vérités de la révélation primitive. L'infaillibité du genre humain nous paraît être le principal objet de l'improbation du Saint-Père. En effet, il reproche à M. de La Mennais de *chercher la vérité hors de l'Eglise catholique*, et de ne *pas la chercher là où elle se trouve certainement*; ce qui se rapporte évidemment au principe de certitude proclamé par l'auteur de l'*Essai*. Soutenir cette doctrine serait donc se mettre en opposition avec le saint-siége, et admettre, malgré ses enseignemens, un système *trompeur*, *blâmable*, *nouveau*, *en dehors des traditions saintes et apostoliques*, *vain*, *futile*, *incertain*, *non approuvé par l'Eglise*, *et nullement propre à soutenir et appuyer la vérité*.

Cette opposition ne suffirait pas, il est vrai, pour constituer la rébellion ouverte

que l'on nomme *hérésie;* mais elle suffit pour arrêter un cœur catholique.

Quant à nous qui jusqu'ici, malgré des convictions personnelles arrêtées, avions jugé à propos de traiter sur un pied d'égalité les deux écoles qui depuis dix ans étaient aux prises, rendant à chacun de leurs défenseurs la justice qu'il méritait, sans nous prononcer sur le fonds de la discussion, il nous semble qu'aujourd'hui les raisons qui avaient dicté notre conduite n'existent plus. Tant que les opinions ont pu se défendre en toute liberté, la *Dominicale* devait se borner à enregistrer les efforts des divers écrivains qui traitaient ces matières, et signaler les progrès dus à leurs travaux. L'impartialité dont tout le monde reconnait que nous avons fait preuve, ne nous a point empêchés cependant de laisser percer notre manière de voir, même dans les articles où les livres qui la partageaient étaient soumis à une critique sévère. Mais notre rôle a changé; et puisque Rome a fait entendre sa voix, nous n'avons plus qu'une chose à faire, c'est de respecter ses décisions, de réprouver ce qu'elle réprouve, et de combattre ce qu'elle combat.

M. BOYER ET M. CARON.

(IIe article.)

L'attaque la plus sérieuse que la philosophie du sens commun ait eu à subir jusqu'ici, est sans contredit celle de M. l'abbé Boyer, dans son « Examen de la doctrine de M. de Lamennais, considérée sous le triple rapport » de la philosophie, de la théologie et de la » politique, etc. » Il n'a encore paru de cet ouvrage que le premier volume, consacré tout entier aux débats sur la certitude. L'auteur se distingue par un genre de mérite bien rare aujourd'hui, celui d'une méthode rigoureuse et d'une logique sévère. On voit qu'il a réfléchi sur le mécanisme du raisonnement et qu'il connaît à fond les préceptes d'Aristote. En général, les divisions sont exactes, les doctrines clairement définies, les principes nettement posés. Il a de plus l'intelligence de la question. Mais malheureusement ses paroles s'adressent à un siècle qui détourne les yeux si l'on n'a soin de voiler les aspérités de la scolastique sous les dehors d'une diction élégante, et qui n'écoute plus la raison sèche et nue. De nos jours l'imagination usurpe la souveraineté; elle règne presque en despote sur le monde; et si l'on veut être lu, il faut respecter ses prétentions hautaines. Soit impuissance, soit dédain réel, M. Boyer ne l'a pas fait. Il faut bien en convenir, il a écrit avec une rare pesanteur de style. Comme il le dit lui-même, sa « manière est raide; il ignore l'art de varier ses » tons, de maitriser la langue et les formes » de son langage, et ne saurait éviter le reproche de ne pas saisir ce qu'il faut dire et » de n'être point en harmonie avec les » hommes et les choses. » C'est là, sans doute, la raison du peu de succès qu'il a obtenu. Amis de la science, nous en sommes affligés; car son livre renferme des considérations utiles qui profiteront seulement à quelques béats comme nous, gens avides du vrai, partout où il se rencontre, et quelle que soit la forme sous laquelle il s'enveloppe.

Au reste, cette observation est peut être de nature à porter plus haut. Le défaut qu'elle révèle n'est point particulier à M. Boyer; il semble au contraire le résultat d'un plan de conduite adopté par la société dont cet écrivain fait partie. On dirait qu'elle récuse à dessein toute influence sur son époque et que, satisfaite des vertus qu'elle cache à tous les yeux dans les replis d'une vie obscure et ignorée du monde, elle aime à voir s'éteindre dans l'ombre des lumières précieuses qui pourraient jeter un si vif éclat. On ne saurait trop gémir sur cet esprit d'isolement : c'est lui qui nous prive du savant travail de M. l'abbé Garnier sur l'Écriture-Sainte, travail destiné peut-être à rester enfoui dans les archives du séminaire. C'est encore à lui qu'il faut demander compte du silence de M. l'abbé Carrière. Cet illustre professeur de théologie morale, malgré le vœu de ceux qui ont pu apprécier son talent, continue à écrire ses traités en latin de l'école, uniquement pour l'usage de ses élèves, au lieu d'exercer au grand jour cette puissance de raisonnement que chacun lui connait, pour terrasser les erreurs qui dévorent la génération présente..... Mais nos regrets ressemblent trop à des conseils, et cette tâche n'est pas la nôtre. Revenons à M. Boyer. Nous nous en sommes écartés puisque dans une des six préfaces qu'il a placées en tête de son livre, il affirme que le « corps auquel il » appartient n'est pour rien dans cet écrit; » que séparé de ses confrères par la force des » circonstances il n'a pu le leur communiquer, ni s'aider de leurs conseils, ni être » assisté de leurs utiles recherches. » Une déclaration aussi positive met la société de St-Sulpice entièrement en dehors de la discussion, au point que nous n'osons pas même reconnaitre dans l'*Examen* les considérations que nous avons autrefois entendu développer à M. Carrière.

Mais avant d'aller plus loin nous devons dire un mot du ton de bonhomie, de dé-

bonnaireté étrange que l'on remarque à chaque page du livre de M. Boyer, et principalement dans les six préfaces, destinées à faire connaître au lecteur tous les secrets de sa composition. On trouve dans la première un curieux éloge du même au même : « Il « m'a toujours semblé, y est-il dit, que les » effets DES BONS LIVRES étaient incalculables. » Ce sont ces eaux de la sagesse, ces fleuves » de science et de vérité, dont parle l'Esprit-» Saint, qui vivifient le champ de l'Eglise ; » ce beau soleil qui dissipe les ombres de l'er-» reur, plus redoutables que les ténèbres pal-» pables de la nuit : UN BON LIVRE dans les » sciences, dans les lettres peut faire époque, » commencer comme une ère nouvelle. Les » défenseurs de la vérité y font appel dans » tous les temps et il fera quelquefois à l'hé-» résie plus de mal que la défaite d'un en-» nemi qui avait rangé toutes ses forces en » bataille. On me dira peut-être ici : Vous n'y » pensez pas; l'amour-propre vous offusque » la vue : vous croyez donc offrir au public » un bon livre?—Hélas! oui. Il faut bien par-» donner cette faiblesse à un auteur : je crois » ce LIVRE BON ET UTILE. » Après cela, on ne doit pas être étonné qu'au risque de « rompre » les accords d'une paix utile à l'Eglise, » M. Boyer ait jugé à propos de ne pas re-» tenir plus long-temps ses feuilles dans les » magasins de son libraire, » surtout si l'on considère que cet ouvrage a été « imprimé » avec un surcroît extraordinaire de dé-» penses; » et l'on concevra sans peine « qu'il « n'ait pas supprimé un avis très-inutile, « par la seule raison qu'il l'a trouvé tout im-» primé. » Il donne ensuite, dans une autre des six préfaces, les motifs du « ton élevé et » des formes trop vives qui sont un peu son » tort dans le présent écrit. » Ces motifs sont : 1° de faire sentir à M. de La Mennais que s'il lui est arrivé de traiter lestement des évêques, un prêtre peut bien lui rendre la pareille; 2° de lui prouver qu'il serait un mauvais administrateur, et que si l'Eglise de France nommait un pape, ce ne serait pas sur lui que tomberait son choix; 3° enfin, de désenchanter la jeunesse cléricale : car M. de La Mennais « soufflé dans l'âme de ces pauvres » aveugles le mauvais esprit de l'orgueil et » de la révolte contre les supérieurs légi-» times; il les égare, il les infatue, il leur » renverse le sens. » On pensera ce que l'on voudra de cette justification. Quant à nous, il nous semble qu'il eût mieux valu ne la pas rendre nécessaire; car le ton « ferme, animé » et parfois élevé » que prend l'auteur de l'EXAMEN, ressemble un peu trop à l'injure. Quand il s'écrie, par exemple : « A qui le » comparer, cet homme, si ce n'est à ces » faussaires repris par la justice humaine ? » il s'écarte assurément « des égards que la » bonne éducation ne nous permet pas d'ou-» blier même dans la défense de la vérité. » Au reste on lui a rendu aménités pour aménités. M. l'abbé Caron, sous ce rapport, n'est point resté en arrière, et ce n'est pas sa faute, si le public a quelques doutes sur la NIAISERIE et l'IDIOTISME de son antagoniste. Nous ne saurions trop nous affliger de voir renaître ce genre de polémique que nous croyions abandonné depuis long-temps, et nous aurons soin en rendant compte de ces deux ouvrages, de laisser de côté toutes les personnalités, tout ce qui n'a pas trait au fonds même de la question.

Ce que M. l'abbé Caron s'attache principalement à refuter dans « l'Examen de la » doctrine de M. de La Mennais » ce sont « les » erreurs que ce livre renferme sur l'infailli-» bilité de la raison humaine, quelle qu'elle » soit, et sur la nature de la raison générale. »

En examinant les vices de logique particuliers à l'école qu'il combat, M. Boyer avait dit : « L'infaillibilité de la raison générale est » le dogme fondamental de la nouvelle » école et voici encore toute la controverse » ramenée à une logomachie ou dispute de » mots. Qu'entendez-vous par votre raison » générale? Sont-ce les idées claires et dis-» tinctes du genre humain? On ne conteste » pas avec vous; et après avoir accordé à la » raison individuelle une sorte d'infaillibilité » sur les premiers principes, on ne la refu-» sera pas au genre humain. Ce que mon œil » voit clairement et distinctement en plein » midi, n'est pas moins certain pour être vu » de la même manière par un million » d'hommes; mais si comme cela est, par » votre raison générale vous entendez les » JUGEMENS du genre humain, je vous nie » votre principe. Le genre humain est fail-» lible comme l'individu. » M. Caron consacre à la discussion de ces paroles un long chapitre dans lequel il s'efforce de pousser son adversaire au scepticisme. Ses conséquences sont déduites avec beaucoup de clarté et de rigueur. Mais il commence par supposer que l'INFAILLIBILITÉ, telle que la comprend M. Boyer, est absolument nécessaire à la CERTITUDE : il le suppose, disons-nous, car il n'entre pas dans sa pensée d'élever le moindre doute à cet égard. Rien n'est plus facile que d'amener ensuite au doute absolu en fait de « sciences, de religion et de morale, » celui qui croit le « genre humain faillible comme » l'individu, » excepté sur les « premiers » principes; » car le plus grand nombre des vérités scientifiques religieuses et morales sont des vérités de déduction et non des axiomes. Aussi M. Caron est-il tout triomphant à la fin de son argumentation : « La question, dit-

» il, n'est pas de savoir si M. Boyer et ses » fauteurs rejettent ou admettent ces consé- » quences abominables; mais s'ils sont fondés » à les désavouer..... Or, je leur donne à » tous le défi solennel de prouver que ces » conséquences ne sont pas rigoureusement » déduites de leurs principes; ils ne l'essaie- » ront même pas. »

Malgré ce ton affirmatif, nous pensons que l'on peut tenter cette preuve avec succès, et que l'auteur de la *Démonstration du Catholicisme* n'a pas compris exactement la pensée cartésienne. Comme il s'agit ici d'un paralogisme assez fréquent, expliquons-nous.

L'homme, étant fait pour la vérité, a nécessairement un moyen quelconque d'y arriver, et un moyen infaillible, car autrement il ne pourrait la discerner de l'erreur : c'est un principe incontestable. Un fait non moins incontestable, et que tout le monde admet également, c'est que l'homme, malgré ce moyen infaillible, tombe dans une foule d'erreurs, dont il est le misérable jouet. Ainsi ses facultés intellectuelles ne peuvent le tromper, et cependant il se trompe; sa *raison* est droite, et ses *jugemens* sont fautifs. C'est qu'il ne *juge* pas toujours selon sa raison, mais selon les inspirations des préjugés, des passions, et des diverses causes d'erreurs, dont l'empire sur l'intelligence est une triste loi de notre nature faible et corrompue. Cette influence malheureuse que l'homme subit, n'est point un obstacle à la certitude, parce qu'il dépend de sa volonté de s'y soustraire, ou d'y rester soumis. Ceci posé, il est clair que l'on peut admettre l'infaillibilité de la *raison* individuelle et la faillibilité de l'*individu*, l'infaillibilité de la *raison* générale et la faillibilité du *genre humain*; car les erreurs de l'individu et les erreurs du genre humain, supposé que celui-ci puisse errer, viennent, non de la raison, mais du mauvais usage de la raison. Or, il ne faut pas avoir réfléchi long-temps sur le passage de M. Boyer, que nous avons cité, pour voir que telle est sa doctrine. Il distingue la *raison* du *jugement*, et il regarde l'une comme infaillible, qu'elle soit individuelle ou générale, et il place dans le jugement le siége de l'erreur : de sorte que, suivant lui, pour obtenir la certitude, il ne suffit pas de constater l'existence d'une croyance quelconque, même d'une croyance universelle; il faut de plus s'assurer qu'elle n'a point pour base les passions ou quelque préjugé. Il est difficile d'arriver au scepticisme en partant de là. Tous les raisonnemens de M. Caron pour y conduire son adversaire, portent évidemment à faux. Voici en effet à quoi ils se réduisent : Point de certitude sans infaillibilité. Or, d'après les principes de l'*examen*, il n'y a d'infaillibilité ni dans l'individu, ni dans le genre humain : donc l'homme est incapable de certitude. Le principe sur lequel ce syllogisme est fondé a deux sens. Point de certitude sans l'infaillibilité des *moyens de connaître*, c'est vrai; point de certitude sans l'infaillibité, c'est-à-dire, si l'homme est libre de mal user, quand il veut, de ses facultés, c'est faux; et M. Caron en convient lui-même. Voici ce qu'il dit des vérités religieuses et morales : « De » l'aveu universel, aucune des vérités reli- » gieuses et morales, pas même l'existence du » premier être, n'est invinciblement inhé- » rente à notre nature individuelle, puisqu'il » est de l'essence de la foi d'être libre et vo- » lontaire, puisque chaque homme est libre » de les rejeter, bien que personne ne le puisse » faire sans crime; et c'est cette liberté d'y » adhérer ou de n'y adhérer pas qui constitue » le mérite de la foi et le crime de l'incrédu- » lité. Personne n'est nécessité à croire en » Dieu, à la religion, à la morale, à l'Église, » puisqu'il est des hommes qui n'y croient pas, » bien qu'ils ne soient pas dénués de raison. » Ces paroles contiennent en germe toute la doctrine de M. Boyer. Il en résulte effectivement que l'homme est *faillible* sur les vérités les plus importantes, puisque ses passions peuvent le porter à les *rejeter*, à n'y pas *croire*. Néanmoins, ces vérités sont susceptibles de certitude, puisqu'on ne peut les rejeter sans crime. Ce genre de faillibilité n'est donc point incompatible avec la notion de la certitude; et celui qui l'admet n'est pas nécessairement sceptique.

Il est vrai qu'il y a une différence, sous ce rapport, entre les deux écrivains dont nous analysons la discussion. M. Caron accorde au genre humain le privilége qu'il refuse à l'individu, tandis que M. Boyer les proclame sujets aux mêmes erreurs. Mais cette différence est sans portée : elle n'empêcherait pas la doctrine de M. Caron de conduire au scepticisme aussi directement que celle de M. Boyer, s'il était vrai que l'influence de la volonté sur l'intelligence détruisît la certitude : car, bien que le sens commun fût à l'abri de cette influence, comme on ne peut constater son existence qu'à l'aide de la raison individuelle, les préjugés et les passions trouveraient toujours matière à s'exercer. Au lieu de se tromper sur la question de savoir si l'on obéit à l'évidence véritable, et si on ne la confond point avec les fausses lueurs qui égarent, on se tromperait d'une autre manière, en attribuant au sens commun des croyances qu'il n'a pas, et en fermant les yeux sur celles qu'il proclame hautement.

Il nous semble donc qui, si les principes discutés par M. Caron mènent au scepticisme, les siens y conduiront aussi directement. En résumé, nous avons un moyen certain d'ar-

river à la vérité; mais comme mille causes d'erreur volontaire peuvent nous faire prendre le change, nous n'avons point d'infaillibilité proprement dite. On ne doit donc pas confondre l'infaillibilité avec la certitude, et toute argumentation qui repose sur ce fondement, croule nécessairement par sa base. Telle est malheureusement celle de M. Caron.

Cette confusion se reproduit encore dans la partie de son livre où il prouve que le *sens commun*, tel qu'il l'entend, est infaillible. A chaque page, il s'efforce d'opposer M. Boyer à lui-même sans s'apercevoir que celui-ci ayant à parler tour à tour et de la *raison* universelle et des *jugemens* du genre humain, peut, sans se contredire, énoncer tour à tour des idées qui paraissent entièrement opposées les unes aux autres, quand on ne saisit pas le dessein de l'auteur, et la manière diverse dont il applique ses paroles.

Au reste, le raisonnement de M. Boyer contre l'infaillibilité du genre humain ne nous a pas paru non plus suffisamment réfuté. Si le genre humain est infaillible, dit-il, il l'est, ou par sa nature, ou en vertu d'un privilége spécial. « Est-ce de sa nature? mais je vois en » lui toutes les causes d'erreur qui pèsent sur » l'individu : comme lui, il est une créature » venue du néant, finie, bornée, déchue par » une malheureuse chute, des plus belles » prérogatives de son être. La corruption qui » vient saisir l'homme dans le sein de sa mère, » n'a-t-elle pas atteint tout le genre humain?... » Est-ce d'un privilége divin? Il faut nous le » montrer écrit dans les livres saints ou dans » la tradition de l'Église.... » Sur le premier point, nous n'avons pas vu de réponse directe, mais seulement une citation de M. Boyer, qui ne prouve rien par la raison que nous avons exposé plus haut ; puis une autre qui établit, il est vrai, comment il est possible que des raisons faillibles deviennent infaillibles en se réunissant, mais qui ne démontre pas qu'effectivement il en soit ainsi. Sur le second point, voici sa réponse : « L'infaillibilité » du genre humain est le fait certain d'où il » faut partir, et, loin d'avoir besoin d'être » prouvé par l'Ecriture ou par la tradition, » c'est ce fait qui établit l'authenticité de l'é- » criture et l'autorité de la tradition de l'É- » glise. Comment, en effet, savons-nous certai- » nement qu'il y a des livres saints, une Église » infaillible, si ce n'est par les moyens de con- » naître qui sont en nous, par la raison hu- » maine? Si donc la raison du genre humain » était faillible, comme le veut absolument » notre adversaire, la certitude qui résulte » du témoignage de l'Écriture ou de l'Église » serait anéantie, ainsi qu'on l'a prouvé plus » haut..... Nous partons de l'infaillibilité du » genre humain, mais nous ne la prouvons » pas, nous y croyons. Vouloir la prouver » avant de l'admettre, c'est anéantir la certi- » tude de toutes les vérités, la certitude même » des premiers principes. »

Nous avons là-dessus deux observations à faire : la première que cette manière de répondre, permet de supposer une pensée que M. Caron n'a certainement pas, celle d'attribuer l'infaillibilité du genre humain à un privilége spécial, semblable à celui qui garantit de toute erreur les décisions de l'Église. Aucun partisan de la philosophie mennaisienne n'a encore émis une semblable assertion. Cependant, si M. Caron la rejette, pourquoi s'amuser à discuter l'hypothèse qui la consacre?

La deuxième observation, c'est que nous n'avons jamais bien compris la valeur de cette réponse : « Il faut croire sans preuve à l'autorité du genre humain. » Autant pourrait-on en dire de l'autorité du grand Lama, si quelque philosophe s'avisait de la prendre pour règle de certitude. Nous comprendrons cependant que l'on se tire ainsi d'affaire, lorsqu'il sera parfaitement démontré que le consentement commun est la *première* vérité certaine, et qu'il est impossible de prouver son infaillibilité sans la supposer. Mais loin que ceci soit hors de doute, il est au contraire absolument indispensable de reconnaître des vérités antérieures à l'autorité du sens commun. Car les décisions de ce juge suprême ont besoin d'être connues et constatées ; elles ne sauraient l'être par elles-mêmes, ni par le sens intime, au moins immédiatement, puisqu'elles sont extérieures ; il faut donc que nous ayons en nous une règle distincte du sens commun, au moyen de la quelle nous puissions le discerner, et cette règle doit précéder logiquement la connaissance des croyances générales.

Que M. Caron se rappelle ses raisonnemens contre Pascal, pour établir que le principe de certitude réside dans la raison humaine et non dans la révélation religieuse. En changeant quelques mots, il est facile de les lui renvoyer : « Comment prouverez-vous l'in- » faillibilité du genre humain? En supposant » même que la foi à ses décisions soit fondée » sur la véracité de Dieu, qui ne peut livrer » l'homme à une erreur irrémédiable, cepen- » dant nous ne saurions être assurés qu'il est » véritablement l'organe de la vérité, avec » plus de certitude que nous ne le sommes de » la vérité de nos connaissances individuelles, » puisque toute la certitude dépend de la con- » naissance que nous avons que le genre hu- » main ne saurait tromper. Il faut donc, » pour juger de la vérité du consentement » commun, que les hommes se servent des » lumières de la raison privée; et ils ne peu- » vent raisonnablement adhérer à son témoi- » gnage qu'autant qu'elle est infaillible. Vous

» avez donc tort de rejeter la raison individuelle comme incapable de certitude. »

Ainsi, de sa nature l'autorité du genre humain n'est point la vérité première; il faut des preuves pour l'admettre.

Cependant la réponse que nous venons de discuter eût été exacte, si l'on eût établi d'abord que le principe cartésien est absolument sous ce rapport dans la même position que le sens commun, et que cette difficulté est inhérente à tout système sur la certitude. M. Caron se contente de l'affirmer, ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose.

Moins malheureux sur une autre question, l'auteur de la Démonstration a relevé plusieurs inexactitudes assez graves que son adversaire a commises dans l'exposé des doctrines de M. de La Mennais, sur la nature de la raison générale. M. Boyer s'exprime ainsi, p. 41 : « Selon le système, les raisons individuelles, en se répétant, ne s'unissent pas » entre elles par addition, comme les unités » pour former un nombre, mais à la manière » des composés solides ou fluides, par fusion, » mélange, composition; et il résulte de leur » union, comme une grande masse appelée » la raison générale, un colosse immense qui » prend le nom de sens commun. » Nous ne savons dans quel écrit des partisans de M. La Mennais on a pu trouver cette étrange manière de considérer le sens commun : et nous croyons qu'on les leur attribue gratuitement. Poursuivons. « Dans tout composé, le tout, » quant à la nature et aux propriétés essentielles, est en harmonie avec ses parties; » ici au contraire la partie combat contre le » tout, et lui est aussi opposée en nature, en » genre, en espèce, que la faillibilité à l'infaillibilité, la certitude au doute; et l'on » sait que, dans la nouvelle langue de ces messieurs, le mot de raison générale se prend » toujours par opposition au lieu de raison » individuelle. Toutes ces idées confuses » donnent lieu à un imbroglio d'où je ne » sais comment me démêler. » Il est facile de se créer un *imbroglio* de cette espèce, mais il faudrait au moins se réserver les honneurs de l'invention. Jamais M. de La Mennais n'a soutenu que la raison individuelle se trompât essentiellement et toujours, mais seulement qu'elle est sujette à l'erreur; ce qui est bien différent. Or, la faillibilité des individus, n'empêche pas l'infaillibilité de la masse. Nous pouvons prendre l'Eglise pour point de comparaison. Chaque membre du corps enseignant peut enseigner l'erreur; dira-t-on pour cela que le concile général forme un tout « combattu par ses parties qui lui sont » opposées en nature, en genre, en espèce? » et que l'enseignement individuel d'un évêque » perd son être, son unité individuelle en entrant dans l'enseignement du concile, » comme une portion de matière quand elle » s'agglomère avec d'autres par juxta position des parties, etc., etc.? » Il existe d'ailleurs un autre exemple dont M. Boyer cherche en vain à décliner l'autorité. Dans le système cartésien on reconnaît l'infaillibité du témoignage humain, lorsqu'il s'agit de constater les faits, bien qu'un témoin en particulier puisse tromper. « L'accord des témoins et l'uniformité des jugemens produit a, nonobstant leur faillibilité individuelle, la certitude. Pourquoi » n'en serait-il pas de même lorsqu'il s'agit » du sens commun? Si la faillibilité individuelle de chaque témoin n'empêche pas que l'effet, c'est-à-dire la certitude, « ne soit en » germe et en élément dans les parties? » Nous ne voyons pas comment il n'en serait pas de même pour la raison générale, malgré la faillibilité des raisons individuelles. Servons-nous des paroles de M. Boyer, en les appliquant au sens commun : « La collection des » raisons privées produit la certitude: pourquoi? c'est que chaque individu pouvait » admettre le vrai aussi bien que le faux; et » la réunion de tout en un même jugement » indique cette circonstance, laquelle était » comme le problème qu'on cherchait à résoudre par cette enquête; c'est que ces » raisons individuelles ainsi réunies n'ont » pu être trompées, ni vouloir tromper. » Il y a donc sous ce point de vue parité complète entre le témoignage et le sens commun; et nous croyons que M. Boyer aurait dû s'en tenir sur cette question au raisonnement dont nous avons parlé plus haut, d'autant qu'ici il s'exprime parfois d'une manière assez risible, et que M. Caron relève sans pitié tout ce qui lui échappe en ce genre.

Il y a encore un article consacré tout entier à M. Boyer, dans la Démonstration du catholicisme : c'est celui où l'auteur soutient que le critérium de la vérité ne peut résider à la fois dans la raison générale et dans la raison individuelle. Cette doctrine n'est certainement pas celle de M. Boyer, bien que quelques-unes de ses paroles semblent l'insinuer. Il regarde, il est vrai, comme infaillible la raison générale, ainsi que nous l'avons vu; il admet par conséquent qu'elle est capable de certitude. Il en fait même un motif de jugement, c'est-à-dire, qu'une croyance universelle, quand elle a pour fondement la raison, et non les passions, ce qui se prouve par la nature de la vérité qu'elle proclame, peut, selon lui, servir de point de départ à une démonstration. C'est ainsi que dans tous les temps les docteurs catholiques ont invoqué la foi du genre humain sur l'existence de Dieu, sur les principes généraux de la morale etc. Mais nous ne croyons pas qu'il considère la

raison générale comme PREMIER PRINCIPE OU CRITÉRIUM de la certitude, puisqu'il soutient que l'évidence doit démontrer le sens commun, et par conséquent qu'elle lui est antérieure. C'est en ce sens qu'il faut entendre les passages cités par M. Caron : « M. de La M.... » place le point de certitude dans la RAISON » générale. Nous ne contestons point là-dessus. Elle est la somme d'autant de raisons » individuelles, dont chacune est à elle seule » CAPABLE DE CERTITUDE. D'où il suit que l'unanimité et l'uniformité de ces jugemens » sur la même vérité, loin de diminuer la » certitude, ne pourrait que l'augmenter, si » elle en était susceptible..... Voici donc la » question telle que nous la posons et qu'il » faut la poser.

« La raison individuelle étant, comme elle » l'est, capable de certitude sur les premiers » principes, la raison générale ne l'est pas » moins, et le principe de certitude réside » dans l'une et dans l'autre.... Nous confessons donc l'infaillibité de la *raison* générale, » mais nous soutenons que le principe de certitude s'assied tout à la fois et sur la raison » individuelle et sur la raison générale. » Il suffit du reste, pour voir clairement la vérité de notre interprétation, de lire les premières lignes du chapitre qui renferme ces passages : « Selon nous, y est-il dit, page 72, le *critérium de la vérité, le premier principe de* » *la certitude*, c'est l'évidence de la raison et » du raisonnement. Selon M. de La Mennais, » c'est la foi et la raison générale. Pour nous, » la première vérité connue est une perception claire et distincte de l'esprit qui affirme » ou qui nie; pour M. de La Mennais, elle est » un acte de la volonté qui acquiesce par la » foi à la raison générale. » Ainsi M. Boyer n'attribue à la raison générale que la faculté d'arriver à la certitude. Il ne la reconnaît pas comme la première règle, le critérium de la certitude. Lors donc qu'il reproche à M. de La Mennais ses vains efforts pour placer l'homme dans l'alternative de croire à la raison individuelle ou à la raison générale, ajoutant que l'une et l'autre sont principes certains, il ne veut pas dire premiers principes. La différence est immense. M. Caron lui a donc prêté une doctrine qu'il n'admet pas, pour avoir sans doute le plaisir de le réfuter. Au reste, comme M. Boyer lui en avait donné l'exemple dans plus d'une circonstance, ces messieurs n'ont pas de reproches à s'adresser.

Vers la fin de son second chapitre, l'auteur de la *Démonstration* réfute l'objection tirée de l'universalité du polythéisme et de l'idolâtrie. Il se borne pour toute discussion à citer quelques passages des conférences de M. Frayssinous, de l'*Essai sur l'indifférence*, de M. Gerbet et de Voltaire; puis il cherche à convaincre de scepticisme ceux qui font cette objection, par la raison que le sens commun étant l'unique règle de certitude, il faudrait douter de tout, s'il avait failli une seule fois. Pour le reste, il reproduit des considérations déjà connues. Il n'y a rien de convaincant dans ce qu'il dit à cet égard.

Passons à la manière dont il explique la connaissance certaine du sens commun, par le moyen d'une raison incertaine. Après trente pages d'observations préliminaires fort diffuses, il continue ainsi :

« Je reprends l'objection :

» Je ne puis connaître le témoignage des » autres hommes ou l'autorité, fondement de » la certitude, que par ma raison ;

» Or ma raison est faillible;

» Donc je ne connaîtrai jamais certainement l'autorité; donc je ne parviendrai jamais à la certitude.

» J'accorde la majeure. »

Or ma raison est faillible; je distingue cette mineure. « Ma raison est faillible dans » ses connaissances vincibles ou non nécessitées, j'en conviens ; dans ses connaissances » nécessitées ou invincibles, je le nie formellement... car la raison de l'homme individuel est infaillible dans les connaissances » insurmontables; or *dans un nombre infini* » *de cas*, nous avons la connaissance invincible que la généralité des hommes croit » telle ou telle chose. Donc, dans un nombre » infini de cas, nous possédons la certitude » infaillible. »

Nous livrons cette solution à l'examen de nos lecteurs, nous abstenant pour aujourd'hui de toute réflexion parce que nous avons dessein d'examiner incessamment toutes les réponses qui ont été données sur la fameuse difficulté qui fait l'objet de celle-ci. Terminons cet article par quelques observations générales.

Nous avons remarqué dans le livre de M. Caron, plusieurs défauts graves que nous devons signaler. Le premier, dont il a déjà été question, est la manie des citations. Sur cinq cents pages environ dont se compose le volume que nous avons examiné, il y en a au moins 250 empruntées à vingt auteurs divers. C'est un pêle-mêle qui fatigue le lecteur, et, force souvent l'auteur à s'écarter de son sujet, pour suivre les idées des autres, au lieu de suivre les siennes.

Le second, nuit essentiellement à sa polémique, et indique plus de passion que de raison. Nous voulons parler du tourment qu'il se donne, pour mettre son adversaire en contradiction avec lui-même. On dirait qu'il n'a point d'autre but, et, pour y arriver, il néglige souvent un soin plus important, celui de discuter la doctrine en elle-même, et de

chercher avant tout à la bien comprendre et à l'exposer avec exactitude.

On trouve encore une grande diffusion dans la plupart de ses raisonnemens; il serait à désirer qu'ils fussent plus serrés, sans rien perdre de leur force, ils gagneraient beaucoup en clarté.

La conclusion de tout ce qu'on vient de lire est qu'en général l'avantage de la discussion n'est pas resté à l'auteur de la *Démonstration du catholicisme*. Mais nous pensons qu'il était capable de faire beaucoup mieux en s'abandonnant davantage à ses propres inspirations, en méditant plus long-temps les matières qu'il a traitées et le livre qu'il a essayé de réfuter. Son ouvrage porte l'empreinte d'une précipitation visible.

Nous avons reçu une lettre de M. l'abbé Caron, que nous sommes forcés de renvoyer au prochain numéro, faute d'espace.

DERNIÈRE RÉPONSE A L'UNIVERS.

Nous annoncions à nos lecteurs, dans notre dernière livraison, que les dissensions soulevées, dans la presse religieuse, par l'*Univers*, avaient cessé. Nous devions le croire, et nous nous en félicitions, car pendant huit jours *l'Univers* n'avait rien dit. Nous n'allions pas jusqu'à penser que ce fût une nouvelle ruse; et il en était pourtant ainsi. Si *l'Univers* nous eût attaqués pendant la semaine, nous aurions pu répondre immédiatement, et c'est ce qu'il ne voulait pas; il est facile d'en comprendre le motif. Nous n'avons que bien peu de chose à dire à un adversaire qui fait la guerre avec tant de loyauté. Nous avons supporté pendant huit mois les machinations sourdes tramées contre nous en province, et que la *Gazette du Maine*, entre autres, qualifia comme elles méritaient de l'être : nous avons souffert que *l'Univers* nous attaquât jusque dans son prospectus, avant que nous eussions même écrit une seule ligne; non seulement nous n'avons pas attaqué une seule feuille, mais nous n'avons répondu à aucune, nous défions de trouver un mot de polémique dans nos colonnes. Voilà la conduite que nous avons tenue, et pourtant *l'Univers* nous accuse d'avoir une polémique HABITUELLE, débutant par des *hymnes à la concorde*, à *la fraternité*, et *qui se termine par des* GRINCEMENS DE DENTS, *par des coups d'épée*. Quand des prêtres s'oublient jusqu'au point de nous représenter comme *hérétiques*, *duellistes*, *irréligieux* et *immoraux*, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de déplorer un pareil scandale, et de nous taire par délicatesse. *L'Univers* aurait dû ajouter que nous sommes athées ou voleurs de grand chemin; il ne manque plus que cela. A l'avenir donc, nous n'aurons plus aucune discussion avec cette feuille, qu'elle dise contre nous ce qu'elle voudra.

Remarquons seulement pour nos lecteurs, que *l'Univers* reconnait que nous n'avons aucun rapport avec les *Etudes religieuses* et qu'il ne met plus en doute l'existence de notre comité, composé de membres choisis par Mgr. l'archevêque de Paris lui-même. Seulement, comme il persiste à dire qu'il n'est composé que d'hommes inhabiles, ce qui ne ressemble pas trop à un compliment pour celui qui nous les a donnés, nous répéterons qu'il y a parmi eux un célèbre professeur de théologie, qui nous autorisera à faire connaître son nom si nos lecteurs nous en expriment le désir, et si des circonstances plus graves qu'une attaque de l'*Univers* nous y forçaient.

Quant aux rédacteurs, *la Dominicale* n'en a pas *deux cents connus ou inconnus*, et elle ne les prend pas surtout dans des hommes qui ne l'ont jamais lue. Elle n'en a qu'un qui, avec l'appui de son comité, inspire et dirige tous les articles, en même temps qu'*il les signe tous* et qu'il répond de tous. Quant à ce qui, dans l'injure de *l'Univers*, pourrait retomber sur lui, il la renvoie à son auteur avec le mépris dont elle est digne. Pour ceux de ses collaborateurs que *l'Univers* calomnie d'une façon si grossière, et qu'il menace encore, qu'il les nomme, ils tiennent à honneur de se laver de ses imputations. Qu'il fasse donc sortir ses accusations du vague où il a la prudence de les renfermer, qu'il les attaque individuellement. Il peut être sûr que leur réponse ne se fera pas attendre, et qu'il soit tranquille : ce ne sera pas les duels ridicules dont il parle qu'ils iront lui proposer; une autre réparation leur est due et ils sauront l'obtenir.

Nous en avons assez dit sur ces personnalités qui ne s'écrivent jamais, et ne se disent point entre gens qui savent vivre; les rédacteurs de *la Dominicale* sont assez haut placés pour que ces propos ne les atteignent pas.

Nous devons encore quelques explications relativement à nos doctrines sur la liberté de la presse.

L'Univers reproduit contre nous l'argument qu'il avait opposé à nos réflexions; mais il a soin de mettre de côté les explications que nous avions données. Nous le répétons, nous n'avons jamais demandé que la liberté du bien à côté de la liberté du mal; et si quelques-unes de nos expressions pouvaient être prises dans un autre sens, nous serions

les premiers à les désavouer. Mais il est évident, d'après tous les termes de notre article, que nous avons réclamé seulement l'indépendance de la presse et des discussions politiques à l'égard de tout parti qui, arrivé au pouvoir, essaierait de l'entraver et de la confisquer à son profit. Et si nous avons dit que cette liberté était de droit naturel, tous nos lecteurs auront bien compris que nous ne prétendions qu'une chose, à savoir que ce droit ne dérivant pas d'une concession du gouvernement actuel, celui-ci était mal venu à la fouler aux pieds, et à l'*étrangler au tourniquet des lois d'exception*, selon la belle expression de M. de Châteaubriand. Nous nous garderons de rentrer à cet égard dans une discussion que nous avons épuisée. *L'Univers*, en ne tenant aucun compte de notre dernière réponse, a bien prouvé qu'elle était inattaquable. Il est assez étrange, au reste, qu'il insiste sur ce point. « Jamais journal, dit-il, n'a rien » avancé de plus outré que nous sur la liberté » de la presse. » Il se trompe : il y en a un qui a dit quelque chose de plus, et ce journal, c'est lui-même, *l'Univers religieux*, qui, dans son numéro du 15 novembre, s'expliquant *dogmatiquement* sur la liberté de la presse, déclarait qu'il ne voulait pas même examiner si elle était bonne ou mauvaise, utile ou nuisible; il l'élevait au rang de fait nécessaire, *plus fort que toutes les résistances.* « Il faut reconnaître, disait-il, *cette nécessité de l'époque.* » Il disait plus : la presse périodique lui paraissait *la seule lice ouverte* aux défenseurs de la religion. N'y pas entrer, selon lui, *c'était écrire pour n'être pas lu.* Comment donc aujourd'hui *l'Univers* nous accuse-t-il, parce que nous adoptons ce fait *nécessaire plus fort que toutes les résistances?* Comment nous blâme-t-il d'entrer dans la *seule lice ouverte aux défenseurs de l'Eglise*, et de demander que cette lice soit débarrassée pour eux *des entraves que les partis leur opposent.* Il connaissait l'encyclique; il ne croyait donc pas alors qu'elle eût proscrit sans réserve la liberté de la presse. Que nous reproche-t-il donc aujourd'hui? Mon Dieu! nous l'avons indiqué à nos lecteurs, et le malheureux génie *spéculatif* dont nous avons parlé nous apparaît encore ici bien évident. Le 15 octobre, *l'Univers* voulait persuader que la religion ne pouvait plus être défendue que par la presse périodique, et qu'il ne fallait plus ni faire ni lire autre chose que des journaux. Aujourd'hui, il veut persuader que parmi les journaux religieux il ne faut lire que le sien; il répand partout, il fait placarder dans toute la quatrième page des feuilles politiques, des annonces commerciales, apprenant à tout le monde qu'il ne faut lire que lui. En vérité, c'est le comble de l'art, et le *Journal des connaissances utiles* n'a jamais mieux fait.

Nous avons averti *l'Univers religieux* que s'il continuait contre nous cette guerre loyale, nous jeterions les yeux sur ce qu'il a publié depuis huit mois. On vient de voir combien après ce qu'il avait dit lui-même de la liberté de la presse, il était fondé à nous opposer l'encyclique. Veut-il que nous allions plus loin? cela est facile. Si l'encyclique doit être entendue comme il l'applique contre nous, qu'il réponde à son tour. La liberté de la presse n'est pas la seule liberté condamnée par l'encyclique; elle frappe en même temps la liberté d'association; elle atteint du même coup *l'Agence catholique* et *l'Avenir.* Dans les *paroles d'un croyant*, ce n'est pas seulement la liberté de la presse qu'elle réprouve, c'est la provocation aux associations. Tous nos lecteurs ont sous les yeux ses anathèmes, et nous ne les reproduirons pas. Mais comme *l'Univers* nous en a donné l'exemple, nous mettrons en regard ce qu'il disait le 23 mars 1834, à propos de la loi sur les associations :

« Au Palais-Bourbon, c'est toujours la loi » contre les associations qui se discute. Depuis » quinze grands jours, le débat se prolonge; » faut-il s'en étonner? IL S'AGIT D'UN DROIT » IMPRESCRIPTIBLE DE L'HUMANITÉ, qu'on veut » lui ravir; il s'agit d'un trône dont personne » ne soupçonnait qu'on méditât la ruine; il » s'agit *de la plus vitale des libertés*, de celle » qui donne la vie aux autres, SANS LAQUELLE » LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ELLE-MÊME N'EST » souvent qu'une faculté sans puissance, qu'un » levier sans bras pour le soulever. »

« La loi qu'ils font en ce moment, ajoutait-» il, est surtout une mauvaise loi, parcequ'elle » est une loi anti-chrétienne. Le devoir de l'au-» torité est, sans doute, de surveiller les des-» seins pervers de traduire devant la justice du » pays tous ceux qui veulent le troubler, et » lorsqu'ils agissent sous leur responsabilité » privée, et surtout quand ils s'associent pour » accomplir le mal qui est en leur âme. Mais » doit il, pour cela, peut-il légitimement gê-» ner, humilier, proscrire en principe les as-» sociations? L'ASSOCIATION, C'EST LE CHRISTIA-» NISME LUI-MÊME. »

Notez bien, pourrions-nous dire à notre tour, que ce n'est pas comme un mal nécessaire dans certaines circonstances que *l'Univers* plaidait pour la liberté des associations. Il la défendait comme UN DROIT IMPRESCRIPTIBLE DE L'HUMANITÉ, comme la sauve-garde DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ELLE-MÊME (on voit par là ce qu'il pensait de la liberté de la presse.) Et cependant la liberté d'association a été mise par les encycliques au même rang que la liberté de la presse! Qu'a donc fait *l'Univers* en condamnant si sévèrement ce que nous avons dit de la liberté de la presse, lui qui a

dit la même chose de la liberté d'association, lui qui a surtout demandé le maintien du *droit imprescriptible* d'association comme gardien de l'autre droit, non moins sacré assurément à ses yeux de la liberté de la presse? nous ne le presserons pas davantage ; car, pour nous, il a une réponse et c'est celle que nous lui avons faite à lui-même. Seulement il est assez piquant que ce soit nous qui lui fournissions le moyen de sortir de cet embarras, et qu'en croyant nous frapper il ait si rudement frappé sur lui.

Nous demandons bien pardon à nos lecteurs de ces misérables querelles que nous avions tant à cœur d'éviter; nous n'avons pu nous empêcher de nous plaindre; mais désormais nous nous tairons, ne fût-ce que par égard pour le caractère de nos adversaires. Les faits sont malheureusement trop évidens, pour ne pas voir dans ces attaques une spéculation mercantile. Après les éloges incroyables que *l'Univers* se décerne dans les journaux, les efforts qu'il fait pour ruiner les autres feuilles, il ne lui manque plus qu'à afficher au coin des rues de Paris une annonce semblable à celle du *Journal des Connaissances Utiles*.

Nous pourrions à notre tour faire un article intitulé : *l'Univers jugé par l'Ami de la Religion* ; car ce dernier vient de confirmer d'une manière piquante, ce que nous avions dit du charlatanisme de *l'Univers*, qui n'a véritablement pas de nom. *L'Ami de la Religion*, après avoir fait remarquer la *modestie* de ce recueil, qui se dit le seul journal qu'on puisse lire, le seul qui ait l'approbation de l'épiscopat, quand il est de notoriété que quelques évêques sans cesse harcelés se sont bornés les uns à remercier *l'Univers* des envois du journal, les autres à l'exhorter de défendre la religion, et qu'il *n'y a peut-être pas une seule de ces lettres qui pût passer pour une approbation formelle des doctrines du journal* ; après lui avoir dit que parmi les hommes qu'il mettait au rang de ses rédacteurs, il y en avait qui ne le lisent même pas (1). *L'Ami de la Religion* termine ainsi :

« On s'est vanté que le succès de ce journal était *assuré sans retour* ; ce qui prouve qu'il n'est pas encore parfaitement *assuré*, c'est ce nouveau prospectus même, la profusion avec laquelle on le répand et le soin qu'on prend de le faire insérer dans les journaux. Au surplus, il faut le dire, ce qui *assure le succès* d'un journal, ce ne sont pas les complimens qu'il se fait, les petites vanteries, les petits artifices d'un charlatanisme usé ; ce sont les soins apportés à la rédaction, c'est l'intérêt et la variété des matières, c'est l'à-propos dans le choix des sujets, c'est la sagesse et la sobriété dans les jugemens. Donnez-vous moins de mouvement pour quêter des abonnés, mais donnez-vous plus de peine pour mériter d'en avoir. Perdez moins de temps à fatiguer les évêques de sollicitations importunes pour en obtenir des témoignages favorables; mais travaillez à vous rendre digne de leur approbation par votre application, par votre exactitude et par votre discrétion. De plus, il est bon d'avertir qu'on peut d'abord attraper quelques lecteurs en donnant comme du nouveau des fragmens d'un ouvrage déjà ancien ; mais la ruse finit par se découvrir, et elle ne profite pas à son auteur. Quand un prêtre s'abonne à un journal religieux, ce n'est pas pour lire des passages d'écrits qui datent déjà de quelques années, ou de très-longs articles qui ont déjà paru dans d'autres journaux sur les pontons d'Angleterre, sur l'application des machines à l'industrie, et, en dernier lieu, sur la géographie du Boutan, sur le druidisme gaulois, et même sur Martin et sa ménagerie, etc. Ces articles évidemment de remplissage n'annoncent pas une heureuse abondance d'articles de quelque intérêt. »

(1) *L'Univers* cite, entre autres, M. Hennequin, qui n'a jamais écrit. *L'Univers* s'est borné à couper une brochure de lui sur le divorce; ainsi de M. de Châteaubriand, de Ch. Nodier et autres.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Depuis la révolution de juillet, la vie politique n'avait peut-être pas été aussi active, aussi animée qu'en ce moment. Les questions se pressent au-dedans et au-dehors. Nous sommes sortis de l'ère des violences et des émeutes, pour entrer dans celle du raisonnement et de la discussion. Au-dedans, les élections, les chambres, la réforme électorale, le ministère, la majorité à venir et l'opposition, la question financière, l'armée, la garde nationale, les conseils-généraux et les communes, occupent les esprits, et fournissent un ample aliment au besoin de mouvement intellectuel qui dévore ce pays. Au-dehors O'Connel et le ministère anglais, l'affaire d'Orient, la diète fédérale suisse, don Carlos, les cortès et le juste-milieu espagnol, l'intervention et la quadruple alliance, les démêlés du gouvernement bavaro-grec avec la faction de Colocotroni, l'interminable question d'Alger enfin, forment une complication d'intérêts qu'il serait difficile d'embrasser tous à la fois dans

cette rapide et courte revue. Contentons-nous donc des sommités de toutes ces questions, dans l'ordre de l'importance qu'elles présentent. Chacune viendra en son temps, car ce grand enchaînement de faits n'est pas près de sa solution, malgré le prodigieux mouvement qu'il produit.

La question d'Alger est tranchée quant au principe d'administration et quant au personnel. Le gouvernement militaire l'a emporté sur le gouvernement civil, et sera exercé par M. le lieutenant-général comte d'Erlon. Ainsi, rien ne doit faire espérer encore les améliorations que réclame ce pays sous tant de rapports. Il sera régi non comme une propriété annexe de la France, mais comme une conquête. On pourra cependant nous objecter que nous ne définissons pas exactement la situation. Quand la métropole a pour chef du ministère un homme d'épée, lorsque quatre cent mille soldats, la baïonnette haute, gardent nos villes, que la police prend les ordres de l'autorité militaire, et que les fusils et les canons sont devenus les organes de la loi, Alger aurait été singulièrement favorisé en recevant un gouvernement civil. On pourrait donc dire avec justice et justesse que cette possession est mise sur le même pied que la mère-patrie, et qu'Alger n'a presque rien à envier à la France.

Ce qui le prouve, c'est la circulaire que le nouveau président du conseil, M. le maréchal Gérard, a adressée aux lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp commandant les divisions et subdivisions militaires. Tout, dans cette pièce officielle, respire l'omnipotence du sabre et la confiance de la suprématie militaire. M. le maréchal Gérard parle de la gloire de l'armée, et il ne peut entendre par-là que celle qu'elle a acquise en combattant contre un bien faible ennemi - l'émeute. Viennent après des félicitations sur l'union de la garde nationale et de l'armée, union qui fait le *désespoir de nos ennemis*. Le ministre invite ensuite MM. les généraux à réprimer *sans ménagement* ceux de leurs subordonnés qui s'écarteraient des devoirs que l'honneur militaire impose, phrase assez extraordinaire de la part de celui qui a été l'instrument le plus actif, en juillet 1830, de la défection de la garnison de Paris et d'une partie de la garde royale. Faisant allusion aux élections, M. le président du conseil assure que le pays vient de donner aux partis *une leçon* qui ne sera pas perdue; cette locution toute militaire, et empruntée au vocabulaire des camps et des salles d'armes, est singulièrement placée là. M. Gérard prend 80 mille électeurs fonctionnaires pour le pays : c'est une petite licence qui lui est commune avec tous les hommes du monopole; mais dire que les partis ont reçu une leçon, quand on appartient soi-même à un parti qui peut très-bien, dans une autre occasion, recevoir la leçon à son tour, c'est abuser étrangement du droit de traîner un grand sabre à son côté. Que M. Gérard recommande ensuite *promptitude et fermeté* dans les dispositions qui seront prises pour assurer l'exécution et *le respect des lois*, on peut s'en rapporter, à cet égard, aux exemples laissés par M. le maréchal Soult et ses subordonnés à Lyon et à Paris; mais il est assez extraordinaire que lorsque rien ne menace la tranquillité intérieure, l'homme dépositaire de la force matérielle vienne parler de l'exécution des lois, comme le feraient un garde-des-sceaux et un ministre de l'intérieur. C'est qu'au fait, dans la situation où se trouvent les opinions et les partis, le pouvoir ne peut gouverner que par la force et l'arbitraire, et qu'un ministre de la guerre, dans cette position, est l'homme essentiel.

La leçon cependant n'a pas été tellement complète, que le vainqueur n'ait vu son triomphe troublé par un incident qui a vivement excité l'attention, et donné de sérieuses inquiétudes au pouvoir. La réception de M. Berryer à Marseille, à Toulon et dans quelques autres villes du Midi, a surpassé en vivacité de démonstrations, en transports d'enthousiasme, et en expression d'une opinion politique, tout ce qu'on nous a rapporté des triomphes préparés par le libéralisme à ses demi-dieux, à Lafayette, à Foy, à Lamarque. Ce n'est pas que nous approuvions ces scènes tumultueuses qui vont si près de la guerre civile, parce qu'elles sont une sorte de provocation à un parti plus faible ou moins hardi : mais les hommes de la révolution de juillet ont tracé la route; et si maintenant *les ovations*, comme ils les ont appelées, se tournent contre eux, ils ne peuvent en accuser que leur propre imprudence.

Mais ce en quoi le triomphe de M. Berryer a été une leçon pour ceux qui prétendent en donner, c'est que l'autorité militaire et l'autorité civile ont été forcées de recevoir la loi d'un seul homme ayant pour appui l'opinion de la grande majorité d'une population se portant au-devant de son député, sous l'influence d'un principe tout national. C'est au cri de *Vive la réforme !* que ce peuple méridional a accueilli le député de son choix, et ce cri, *parfaitement légal*, comme l'a déclaré un colonel de la ligne, a produit sur les autorités l'effet des trompettes de Gédéon. Leur projet paraît avoir été d'abord de traiter ces manifestations comme une émeute. Des dispositions avaient été faites en conséquence; M. Berryer en avait été officiellement prévenu à Aix; mais la fermeté de sa résolution, l'attitude de la population marseillaise, l'invocation sous laquelle elle marchait, ont

abaissé les armes qui avaient été préparées dans un but de répression. M. Berryer est entré en vainqueur, ayant aux portières de sa voiture des officiers supérieurs à cheval, la troupe formant la haie, et lui rendant les honneurs militaires. C'est ce qu'on peut appeler prendre galamment *la leçon*.

Dire les transports et les acclamations de la foule, l'ivresse des jeunes Marseillais, l'entraînement des nombreuses députations, la chaleur des discours, le mouvement des esprits dans les promenades, dans les banquets, dans toutes les circonstances où M. Berryer a été en rapport avec cette vive et intelligente population, est chose assez difficile. Il est certain qu'un Catilina ou un Bonaparte aurait soulevé toute la Provence; mais M. Berryer a prouvé par une conduite pleine de sagesse et de prudence, que l'opinion à laquelle il appartient, en se fondant sur les droits de tous les contribuables, ne veut devoir sa victoire sur les partis qu'à la raison universelle agissant dans les seules voies de la constitution nationale.

Ce que nous avons dit du régime militaire, de sa dureté, de son inflexibilité et de son oubli de tous ménagemens et de toute convenance, vient de recevoir une triste et déplorable application à peu de distance de nos frontières dans le royaume d'Espagne. Il y a dans cet acte un mélange inoui d'intolérance, de brutalité et de despotisme qui n'a point de nom dans quelque langue que ce soit.

Une partie des religieux que le fanatisme libéral a forcés de s'éloigner du territoire français, avait trouvé un asile sur le sol de l'Espagne monarchique et sur celui de la Suisse républicaine. En Russie comme aux États-Unis, en Irlande comme dans les jeunes républiques de l'Amérique du Sud, les jésuites ont prouvé qu'ils ne sont les ennemis d'aucune forme de gouvernement, et qu'ils ne demandent aux puissances de la terre que la liberté de travailler pour la gloire de Dieu sans aucun salaire ici bas. Il est à remarquer que cet ordre qui a rendu de si grands services à la religion et à l'humanité, n'a trouvé d'ennemis et de persécuteurs que dans les philosophes du 18[e] siècle, devenus doctrinaires, mais là où régnent réellement la liberté et la tolérance on rend justice à leurs vertus en même temps qu'on apprécie leurs services. Cette remarque n'est pas inutile pour définir l'esprit du nouveau libéralisme.

Cet esprit vient de se signaler en Espagne par des actes d'une brutalité et d'une absurdité qui surprendraient même chez les peuples les plus barbares. On n'a pas encore de détails sur les dévastations commises dans une des maisons de ces religieux à Madrid; mais les rapports officiels parlent avec une cruelle indifférence de PLUSIEURS ASSASSINATS qui y ont été commis. Il paraît que ces actes d'atrocité ont été le signal d'une proscription générale au Passage, près Saint-André, où un grand nombre de jeunes Français et Espagnols recevaient une éducation chrétienne et littéraire la plus élevée. Un officier envoyé par Rodil s'est présenté à l'institution des P. P., et leur a signifié très-rudement d'avoir à évacuer le territoire espagnol, eux et leurs élèves, « dans les vingt-quatre heures. » Ce n'est en vérité que dans les régions du libéralisme qu'il est regardé comme possible de supprimer dans le cours d'une révolution diurne du soleil, un établissement qui renferme trois à quatre cents élèves, qui a une administration, des comptes à rendre, des serviteurs dont il faut assurer le sort, des propriétés à régler. N'importe; les pauvres jeunes gens et enfans ont dû partir dans toutes les directions, au milieu de la guerre civile, et leurs vénérables instituteurs prendre avec eux le bâton du voyageur. La séparation a été douloureuse de part et d'autre, tant sont grandes la douceur, la bonté et les vertus de ces hommes que l'on représente comme les partisans de l'absolutisme. Mais ce qu'on ne peut dépeindre, c'est l'indignation des habitans de la province, indignation qui a éclaté de la manière la plus véhémente. Et qu'a fait pendant ces vingt-quatre heures l'officier chargé de mettre à exécution cette mesure vandale? Il a parcouru l'établissement, visité la bibliothèque, le cabinet de physique, les classes, et a avoué que jamais il n'avait vu rien qui donnât l'idée d'une instruction aussi compète et aussi bien réglée. Ah! que l'on aime la liberté, et combien on s'attache aux principes qui constituent l'indépendance des peuples, quand on voit à quels excès peuvent se porter les apôtres de la nouvelle philosophie doctrinaire!

Le motif de ces sévices, on ne le fait point connaître, ou plutôt il s'explique par ces vers de Lafontaine :

> Car vous ne nous aimez guère,
> Vous, vos bergers, et vos chiens :
> On me l'a dit; il faut que je me venge.

Or, on sait comment les loups se font aimer des agneaux. Les persécuteurs devraient dire une fois pour toutes comment on peut mériter leur affection; mais ce secret est resté jusqu'à présent inconnu. Lorsque l'officier de Rodil arriva au collége du Passage, il dit au supérieur : « Êtes-vous prêt à exécuter les ordres que je suis chargé de vous signifier? « Oui, répondit avec simplicité le digne P. à moins qu'ils ne soient contraires à la loi de Dieu. Dans cette noble et admirable réponse, il y a toute une longue histoire. La secte acharnée à la ruine de la religion, ressemble aux anciens

Japonais qui n'admettaient les marchands qu'après qu'ils avaient foulé la croix sous leurs pieds.

Mais un sujet plus important appelle notre attention : c'est l'ouverture de la session des Chambres, et le discours prononcé par le chef de l'État dans cette circonstance. Au milieu de la grande complication d'événemens qui agitent l'Europe et préoccupent les esprits en France, on s'attendait à une manifestation grave et solennelle d'une politique franche et largement dessinée. Mais les paroles que les ministres ont fait descendre du haut du trône, ont paru marquées d'un tel caractère de faiblesse et de dissimulation, que ce discours est loin d'avoir rempli l'attente générale. Il a paru avoir été écrit plutôt pour la réouverture de la bourse après les anniversaires de juillet, que pour l'inauguration d'une assemblée nationale qui commence sa quinquennalité. Il a fait un peu remonter les fonds publics, et probablement atteint par-là le but de ses auteurs.

Il fallait un compliment à la Chambre. On l'a félicitée du *suffrage national qui vient de se manifester avec tant d'éclat.* On se contente du mot à la place de la chose, et le suffrage national est parfaitement en harmonie avec la *cause nationale* « qui a triomphé partout où » de criminelles entreprises ont suscité une » lutte déplorable. » C'est par trop user et abuser de l'expression la plus noble, la plus élevée, comme la plus générale, que de l'appliquer au monopole électoral et à des luttes de factions.

L'opinion ne sanctionnera pas sans doute la qualification de *libérale et modérée*, donnée par le discours d'ouverture à la politique du ministère et de la dernière majorité; et des témoins attestent que ce passage du discours a produit une fâcheuse impression dans l'assemblée. Non, la politique qui a encombré les prisons dans l'Ouest, au Midi, à Lyon, à Paris, qui a mitraillé, qui a entassé des ruines pendant huit jours dans la seconde ville du royaume, qui a transmis *des ordres impitoyables*, impitoyablement exécutés, qui a passé par les armes des prisonniers désarmés, et frappé d'une sanglante exécution quatorze innocentes victimes dans la rue Transnonain, cette politique n'est ni libérale ni modérée. Dans un pays où il y a de l'intelligence et du bon sens, on se garde bien de pareilles témérités, qui trouvent leur démenti dans les faits. Le bon sens et l'intelligence se révoltent, et cette insurrection est bien légitime, lorsqu'après d'aussi déplorables scènes, on a le courage de dire à une nation aussi spirituelle, aussi éclairée, « *que la paisible exécution des lois rendues dans la session dernière a prouvé*, etc.» En effet, l'exécution de la loi rendue sur les crieurs publics s'est faite au moyen des charges de cavalerie et du bâton des agens de police, qui ont préludé à l'arrestation de 2 à 300 personnes. L'exécution des lois rendues contre les associations a amené un combat acharné, de huit jours dans les rues de Lyon, et de deux jours dans les rues de Paris. Le canon, la mitraille, la mine, le sabre et la baïonnette ont été les instrumens de cette *paisible* exécution des lois. Qu'un gouvernement se vante de sa fermeté; qu'après une victoire il prenne une attitude fière et même menaçante; qu'il dise comme Napoléon : je briserai quiconque me résistera, on comprendra très-bien ce langage; peut-être même sympathisera-t-on avec cette énergique volonté. Mais venir se vanter d'avoir été *libéral, modéré et pacifique*, quand on s'est montré au contraire inflexible, inexorable et belliqueux à outrance, c'est manquer à la fois au sens commun, au langage, à la vérité.

Après cette revue bien sommaire, et surtout très-indulgente, du passé, viennent les espérances de l'avenir. Toujours des espérances! Chaque discours en est rempli; mais les réalités ne cessent pas de se faire attendre. Ainsi, on espère la paix, on espère le développement de l'industrie, on espère des lois sages. Que n'espère-t-on pas! On dirait que la France est la boîte de Pandore, où il n'a resté que l'espérance. On espère enfin que « la prospérité « toujours croissante du pays permettra de « faire face aux dépenses publiques avec les « ressources ordinaires de l'État. » Ceci est l'espérance de M. Humann pour 1836; mais comme elle n'annonce aucune réduction dans les charges publiques, et que les ressources ordinaires se composent d'impôts très-onéreux, on voit que la perspective offerte au pays se réduit, sous le rapport financier, à rester tel qu'il se trouve.

La politique extérieure paraît un peu plus rassurante que la situation intérieure; mais là encore tout se réduit quant à présent à des espérances et des hypothèses. L'Amérique du Nord insiste, à ce qu'il semble, pour le paiement des 25 millions que la chambre a refusés dans la session dernière. Les lois pour l'exécution des traités seront reproduites en même temps que celles pour accomplir les promesses de la Charte. C'est ce que l'on verra, car l'avocat en titre d'office des Etats-Unis est mort, et jamais peut-être il n'y eut plus de répugnance à payer une vieille dette qu'il n'en existe en France pour payer ces 25 millions à un pays qui nous doit son indépendance. Mais ceci ne blesse que l'amour-propre national, et n'éveille d'autre sentiment que celui de l'ingratitude d'un peuple mercantile. Or, ce qui suit blesse la logique et la raison non moins que la politique libérale et modérée et

l'exécution pacifique des lois. Si l'on voulait produire tant d'illusions, il fallait armer le rédacteur de l'adresse d'une baguette magique pour fasciner les oreilles des auditeurs et les yeux des lecteurs de ce morceau parlementaire.

A propos de l'Espagne, le discours d'ouverture nous dit que « le traité de la quadruple « alliance a déjà exercé sur le rétablissement « de la paix dans la Péninsule la plus salutaire « influence. » Vraiment, en lisant ceci, on ne sait si l'on a la plénitude du sens de la vue ou de son intelligence. Quoi ! le traité de la quadruple alliance a fait partir les ambassadeurs des trois grandes puissances du Nord ; il a fait revenir don Carlos en Espagne ; il a rallumé la guerre civile plus furieuse que jamais ; il a mis la division dans le royaume, poussé les libéraux espagnols à l'insurrection et à l'émeute, amené d'affreux massacres ; et cela s'appelle une salutaire influence pour le rétablissement de la paix ! En vérité, il faut que les idées et les choses aient bien changé de nom depuis la révolution de juillet, si les brandons de la discorde sont devenus l'olivier de la paix, si Némésis est transformée en Minerve, et le deuil de la religion et de l'humanité en jours de fête et d'allégresse !

Un incident nouveau a produit plus d'effet que cet insignifiant discours si rempli de contradictions et de contre-sens. La veille de l'ouverture, M. de Cormenin a écrit au *National* une longue lettre dans laquelle il proteste contre le serment prêté devant le roi par les députés élus et non vérifiés. Le député du Loiret envisage cette question sous deux rapports : celui du serment politique en général fait par un délégué de la nation souveraine à l'élu de cette même nation, et celui de l'opportunité d'un engagement pris par le député avant qu'il ne soit reconnu comme tel et que la chambre n'ait vérifié les pouvoirs. Le premier point de vue touche aux principes; le second est plutôt une affaire de raisonnement. M. de Cormenin soutient, avec une raison assez apparente, que la vérification des pouvoirs doit précéder le serment; car autrement il n'en résulte qu'un engagement d'homme à homme, n'ayant rien de commun avec l'action parlementaire, et qui devient alors un acte purement féodal. Cet argument, soutenu par un grand nombre de preuves tirées de l'histoire de nos assemblées depuis 1789, paraît avoir fait impression sur un assez grand nombre de députés, surtout parmi les nouveaux. Près de cinquante, quoique présens à Paris, n'ont point répondu à l'appel. Mais ce qui a vivement fixé l'attention, c'est M. de Cormenin présent, à côté de M. Georges de La Fayette. Au moment où l'on a appelé le nom de l'auteur de la lettre, tous les regards se sont fixés sur lui. M. de Cormenin a croisé les bras sur sa poitrine, regardé le ministre qui l'appelait, et ne s'est point levé. M. de La Fayette a agi de même lorsque son nom a été prononcé. Quelques mots d'improbation ont circulé dans les centres, et on croit avoir entendu celui d'impertinence. Après toutes les témérités de juillet, et lorsque le trône de Louis XIV a été souillé par le cadavre d'un ignoble chiffonnier, à quoi ne devait pas s'attendre la royauté nouvelle.

Les députés royalistes se sont conduits d'une manière aussi ferme que convenable. Leur arrivée à la séance d'ouverture était attendue avec un intérêt très-prononcé; mais il n'y ont point paru. Une délibération prise entre eux a déterminé ce parti pris. Ils prêteront serment entre les mains du président de la chambre après la vérification des pouvoirs. L'empressement que l'on avait à les voir a cédé à la réflexion. On a généralement trouvé cette conduite sage, mesurée et surtout conséquente.

Un autre incident et qui n'est pas sans gravité, frappera vivement les esprits. Après les cris ordinaires de vive le roi ! vive la reine ! un député dévoué, dans l'excès de son zèle, s'est écrié d'une voix forte : vive la famille royale ! Aussitôt un murmure sourd, et, il faut bien le constater, des rires ironiques se sont élevés de toute parts : pas une voix n'a répondu à cette inspiration isolée. Qu'est-ce à dire ? N'y a-t-il plus qu'une royauté élue, une royauté de fait, sans descendance, ni postérité ? Sera-t-elle mise encore au concours et aux voix, lorsque le trône deviendra vacant ? Ou bien s'est-on souvenu d'une autre famille royale qui, de l'exil où elle est placée, occupe encore tant de place dans la pensée et le cœur des Français ? On ne sait. Ce qui est certain pour les témoins de cette scène et ses nombreux acteurs et spectateurs, c'est que s'il y a un roi des Français il n'y a point de famille royale en France.

P. S. La majorité ministérielle a répondu à la lettre de M. de Cormenin en expulsant du fauteuil de la présidence M. Gras-Préville, doyen d'âge de la Chambre. M. Gras-Préville n'avait pas assisté à la séance d'ouverture. C'est la revanche de l'expulsion de Manuel, contre laquelle tout le libéralisme s'était soulevé. Voilà une quinquennalité bien commencée !

PUBLICATIONS NOUVELLES.

—

LES HARMONIES RELIGIEUSES.

M. l'abbé C.-M. Le Guillon.

C'est une justice à rendre à notre siècle, à travers le tourbillon de cet océan oublieux et moqueur, surgissent souvent des pensées belles et graves, symptômes d'une régénération que nous appelons de tant de vœux. Si une foule de talens parmi lesquels nous reconnaissons avec douleur des talens réels, s'étiolent et se rapetissent à CONFECTIONNER ces denrées littéraires, scientifiques, musicales, etc., qui n'auront pas plus de durée que les fleurs d'une saison ; de nombreuses et fortes intelligences, il faut le reconnaître, font jaillir vers un meilleur but l'étincelle divine qui leur fut départie. Nous n'hésitons pas à placer parmi ceux qui travaillent à ce grand œuvre M. l'abbé C.-M. Le Guillon, prêtre du diocèse de Quimper.

Pour remplacer les morceaux de musique souvent adaptés à des paroles licencieuses, immorales, que l'on place sans examen entre les mains des jeunes gens des deux sexes, il a conçu le projet d'une suite de petits *Albums*, où, sous le titre d'*Harmonies musicales*, les jeunes gens trouveraient de quoi s'exercer dans un art qui est devenu en quelque sorte partie nécessaire d'une bonne éducation ; en même temps qu'ils n'auraient sous les yeux que les louanges du Dieu qu'on leur apprend à aimer et à prier. — Deux livraisons ont déjà paru, et les promesses de M. l'abbé Le Guillon n'ont pas été trompeuses. Il y a dans ces deux livraisons des morceaux pleins de charme, où les paroles de M. Alph. de Lamartine, Ed. Turquety, et autres poètes célèbres, viennent ajouter encore à la suavité de l'harmonie.... Le but que s'est proposé M. Le Guillon, inspirer l'amour de la religion et des vertus chrétiennes par les charmes de l'harmonie et de la musique, il l'a complètement atteint. Nous recommandons son ouvrage à tous les pères de famille, et surtout aux maisons d'éducation.

L'ouvrage se vend à la bibliothèque des bons livres, rue des Saints-Pères ;

Ou chez l'auteur, rue Notre-Dame-des-Champs, n. 17.

———

Nous avons été les premiers à rendre compte du succès qu'a obtenu le beau portrait de M. Eugène Janvier, par mademoiselle de Fourmond. Cette jeune personne vient d'être appelée à Ham pour y faire le portrait de M. le prince de Polignac, et ceux de sa famille. Mademoiselle de Fourmond a complètement réussi à retracer les traits du prince ; où l'on remarque des pensées de pieté, de résignation et d'espoir, les autres portraits n'ont pas été exécutés avec moins de talent.

Le ministre de la guerre avait accordé à mademoiselle de Fourmond les permissions nécessaires, et elle n'a eu qu'à se louer des soins pris par les personnes placées auprès du prisonnier. Le travail en est devenu plus facile, et l'inspiration a été si prompte, qu'il a été terminé en peu de jours.

———

Nous recommandons à nos lecteurs, le *nouveau Traité de la narration*, par M Fresse-Montval, auquel nous devons déjà plusieurs bons ouvrages d'éducation. Dans ce traité qui forme deux volumes, l'auteur a développé les préceptes du genre, et en a offert les modèles puisés dans les écrits de nos plus célèbres prosateurs. Des notes placées à la fin du second volume, ou après chaque narration, font connaître les auteurs auxquels M. Montval fait des emprunts et tiennent lieu d'une biographie. Le *Traité de la narration* est précédé d'un *Essai sur l'éducation des jeunes personnes*. Le livre de M. Montval peut être donné en prix, et nous le recommandons d'une manière particulière, comme modèle de bon goût et d'excellent esprit.

———

Nous rétablissons dans notre numéro de ce jour le prospectus du *Registre universel*, (rue Cadet, n. 14), que nous avions annoncé dans notre dernier numéro, et que nous n'avons pu faire partir.

———

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Turin, 20 juillet. Sa Sainteté Grégoire XVI, le 26 juin, s'est transporté de ses appartemens du palais Vatican dans la salle consistoriale où il a eu consistoire public, pour donner le chapeau de cardinal aux Eminentissimes Tiberi, Canali, Polidori et Bottiglia, piémontais.

En cette occasion, l'avocat collégial, Jean di Pietro, a péroré pour la première fois par-devant Sa Sainteté, la cause pour la béatification de la vénérable Marie-Clotilde-Xavier de Bourbon, femme du feu Charles Emmanuel IV, roi de Sardaigne.

Les vertus de cette héroïne du christianisme sont éminentes; elle en donna des preuves lorsque en 1793 la nouvelle de la mort de Louis XVI, son frère chéri, lui fut connue. Elle encouragea le roi son mari lorsque, par les versatilités du directoire français, il fut expulsé indignement de ses États, le 9 décembre 1798.

— On nous écrit de Bayonne :

Monseigneur d'Arbou manifeste hautement l'intention de se démettre de son siége. Sa santé délabrée exige impérieusement les douceurs et la tranquillité de la retraite. Il y a long-temps qu'il aurait exécuté ce projet sans la crainte d'avoir un successeur qui ne voulût pas continuer le bien qui était dans son cœur. Mais aujourd'hui que le gouvernement paraît tenir à honneur de nommer aux évêchés vacans des prêtres pleins de vertus et de mérite, il est décidé à se retirer à Toulouse, au sein de sa famille. Il n'avait accepté le siége de Bayonne, dans des temps orageux, que pour empêcher une nomination qui aurait pu contrister les amis de la religion. Espérons que le successeur qui sera nommé par le gouvernement, entrera dans la voie des améliorations que de douloureuses infirmités n'ont pas permis à notre digne prélat de réaliser. Nous ne pouvons qu'applaudir à sa détermination, et il est doux de l'assurer que la reconnaissance et les regrets de ses anciens diocésains le suivront dans sa retraite.

Nous devons, à cette occasion, dire que le ministre des cultes vient d'écrire aux évêques, pour les inviter à lui indiquer les sujets qu'ils croiraient propres à l'épiscopat. Cette conduite est belle et raisonnable, et nous y applaudissons avec d'autant plus de confiance que nous nous entendons bien rarement avec les ministres de Louis-Philippe.

— La fête de saint Vincent-de-Paul a été célébrée avec beaucoup de solennité dans différentes églises de Paris. A l'hospice des *Incurables* (hommes), où M. l'archevêque dit une messe basse, M. l'abbé Dassance, dont nos lecteurs connaissent le talent oratoire dont il a fait preuve dans les conférences de la métropole, prononça un panégyrique du saint, qui a vivement plu et édifié; il avait pour texte : *Pauperes Sion saturabo panibus*, paroles qui ne s'appliquèrent jamais mieux qu'au saint, dont les philosophes eux-mêmes ont admiré la charité sublime.

— Il s'est formé, dans la paroisse de Notre-Dame à Versailles, une œuvre qu'il est bon de signaler pour l'édification et l'exemple des fidèles. Un ecclésiastique de cette paroisse, M. l'abbé Pétigny, a conçu le projet de placer sous la protection de dames pieuses et charitables, les enfans qui sortiraient des écoles des Frères, après leur première communion. Ces dames sont au nombre de douze. Elles mettent ces enfans en apprentissage, les surveillent et pourvoient à leur nourriture et à leur entretien. Les personnes chez lesquelles ces enfans sont placés s'engagent à ne pas les faire travailler le dimanche. Ils assistent aux offices, et passent la soirée chez les Frères. Vingt-quatre enfans ont été placés de cette sorte.

— On vient d'établir à Bordeaux une nouvelle salle d'asile pour les enfans que des parens pauvres sont obligés d'abandonner pendant les travaux de la journée. Un comité d'ecclésiastiques et de laïques a été formé pour diriger l'œuvre.

— Les Filles de la charité ont été appelées à Modène par le duc régnant pour y diriger un hospice pour les infirmes. On leur a préparé pour cela un local convenable, et l'Intendance générale des œuvres pies a fourni tout le mobilier nécessaire. Le prince a encouragé les préparatifs par sa présence, et l'archiduchesse est venue visiter la maison avec sa famille le 14 juin. Elle y a laissé des marques de sa munificence qui ont servi à donner aux infirmes un régal extraordinaire. Ces infirmes sont au nombre de 250, moitié hommes, moitié femmes. Les Sœurs de la charité ont voulu commencer leur œuvre en préparant elles-mêmes les repas, et en servant les pauvres à table. Tout le public a été admis à visiter la maison les jours du dîner, qui ont été le 22 juin et le 1er juillet, et l'archiduc a voulu prendre part à la joie, et prouver l'intérêt qu'il prend à cet établissement, dont il a fait les frais.

— Nous avons dit dans nos derniers numéros quel avait été le début des révolutions d'Espagne et de Portugal relativement au clergé, ce qui justifiait ce que nous avions prévu et annoncé.

De nouveaux événemens viennent confirmer encore ces prévisions. Le choléra a été le prétexte d'un mouvement populaire à Madrid. Des mal-

veillans répandirent le bruit que les fontaines étaient empoisonnées, et des groupes nombreux se formèrent le 17 en plusieurs quartiers, et particulièrement devant la maison des jésuites, située rue de Tolède. Bientôt les portes du couvent furent forcées, et plusieurs de ces religieux massacrés, les uns dans la maison même, les autres dans la rue, en voulant se sauver déguisés. Le reste de la communauté, retiré dans la sacristie, fut sauvé par la bravoure d'un garde national. On varie sur le nombre des victimes : on dit de dix à quinze. Il y eut là des horreurs révoltantes. Le capitaine-général, Martinez de Saint-Martin, arriva, et essaya vainement de rétablir l'ordre ; il empêcha seulement que tous les jésuites ne fussent mis en pièces par une populace égarée ; mais il y en eut d'égorgés en diverses parties de la maison. Dans le même temps, on attaquait le couvent de Saint-François-le-Grand, chef-lieu de l'ordre des Franciscains de l'Observance : près de quarante religieux ont été victimes de la fureur populaire. La nuit favorisa ces cruautés, car le couvent ne fut envahi que vers les neuf heures du soir. Le couvent de Saint-Thomas-d'Aquin, occupé par les Dominicains, fut aussi forcé et dévasté : il paraît que les religieux avaient trouvé le moyen de se sauver ; on ne dit pas qu'il en ait péri. Dans la même soirée, quelques autres couvens furent menacés, entre autres celui des Carmes ; mais des troupes arrivèrent à temps. Le lendemain, la populace, avec des gardes nationaux et quelques soldats isolés, attaqua le célèbre couvent de Notre-Dame-d'Atocha. Le supérieur, à la tête de sa communauté, fit ouvrir les portes et on visita l'intérieur, qui est depuis ce temps gardé par la troupe.

Un décret de la régente supprime l'inquisition, et confisque tous ses biens. Un autre décret supprime le couvent de Saint-François de Abando, à Bilbao, attendu que les religieux s'étaient déclarés pour don Carlos.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Aucune nouvelle importante n'est encore venue d'Espagne. Le gouvernement avait fait annoncer la veille des journées de juillet une prétendue victoire de Rodil, qui ne s'est pas confirmée. Les journaux ministériels se bornent à dire actuellement que Rodil compte plus que jamais sur le bon résultat de ses dispositions.

S'il faut en croire la *Sentinelle des Pyrénées*, le quartier-général de don Carlos est à Huerté Araquil, et une partie de ses forces s'est portée sur la Biscaye. Beaucoup de paysans courent se ranger sous la bannière du prétendant. Ce qui fait croire que la lutte va devenir fort sérieuse, c'est le soin que mettent les troupes de la régente à se fortifier dans les localités qu'elles occupent.

Le gouvernement français continue sa quasi-intervention. Par une dépêche télégraphique, le ministre des finances vient de prescrire aux directeurs des douanes des départemens limitrophes des Pyrénées, de s'entendre avec les chefs militaires afin de susciter toutes sortes d'obstacles à l'introduction en Espagne d'armes, munitions, chevaux et objets de guerre de toute espèce, ayant pour but d'armer les troupes royales. « Des convois destinés aux insurgés sont arrêtés journellement à la frontière, dit le *Mémorial des Pyrénées*. Jamais la surveilllance ne s'étiat exercée avec une telle vigilance.

— La parade belliqueuse que l'escadre anglaise jouait depuis trois mois dans l'Archipel paraît toucher à son terme ; car l'escadre va se diviser, et chacun des bâtimens qui la composaient vient de recevoir une nouvelle destination.

— Les fêtes de juillet se sont passées d'une manière paisible. Les tombeaux des combattans morts en 1830 ont été visités lundi par un grand nombre de curieux et par quelques patriotes qui allaient y déposer des couronnes ; ils ont prononcé des discours. On remarquait aux portes des églises une tenture noire, partout la même, qui était surmontée de drapeaux tricolores, et portait en grosses lettres l'inscription 27, 28 et 29 juillet 1830. Mardi, on a distribué les secours aux indigens. Des joûtes ont été exécutées sur la Seine, et le soir, un feu d'artifice a été tiré sur le pont de la Concorde, et un autre à la barrière du Trône. Auparavant, un concert avait eu lieu dans le jardin des Tuileries, où l'on avait réuni un grand nombre de musicient sous un pavillon élevé à cette fin. Le matin, Louis-Philippe avait passé une revue.

Les journaux ministériels s'extasient sur la manière dont ces fêtes se sont passées. En vérité, il n'y a pas de quoi ; car il n'y avait aucun enthousiasme. Les curieux abondaient : voilà tout.

— La réception faite à Marseille à M. Berryer est vraiment extraordinaire. Nous sommes fâchés de ne pouvoir en donner les détails faute d'espace. Il nous suffira de dire que jamais ovation pareille n'a été décernée à un député, et que si l'illustre orateur a eu la palme dans les élections, à coup sûr il l'a obtenue en popularité dans sa tournée du Midi. M. Berryer est de retour à Paris depuis mercredi.

M. Hennequin a pareillement été accueilli à Lille, où il a été nommé député.

— Le ministre de l'instruction publique vient de nommer un comité pour concourir à la direction des recherches qui doivent être faites sur les docu-

mens inédits de l'Histoire de France, à l'aide des fonds votés par le dernier budget. Le président de ce comité est M. Villemain.

— Le conseil général de l'Arriége a demandé l'abolition du serment électoral dans la session qui vient de finir, à une grande majorité.

— M. le comte Drouet d'Elon est nommé gouverneur d'Alger.

— On cite le courage de M. le curé de Saint-Martin-de-Faverolles, qui est accouru, à la tête de ses paroissiens, à un incendie qui a éclaté dans les bois d'Aiguerive.

— M. l'abbé Barbet, qui a donné dernièrement les plus grandes preuves de dévouement et d'intrépidité dans un incendie qui a détruit seize maisons de sa commune, Villers en Arthie, près Mantes, s'est fait inscrire pour cent francs à une souscription ouverte pour les incendiés. Ce nouveau trait du bon curé est d'autant plus beau, que la commune venait de lui retirer un supplément de 200 fr., ce qui le réduit à 800 fr. par an. C'est donc la huitième partie de son modique revenu, à peine suffisant pour le faire vivre, qu'il a donné à ses malheureux paroissiens. Nous le répétons, ceci est bien beau, et bien digne d'un prêtre !

Louis-Philippe a fait le 31, l'ouverture de la session des chambres, dans la salle des séances de la Chambre des députés. Il y a prononcé le discours suivant :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés,

» C'est toujours avec une vive satisfaction, que je me retrouve au milieu de vous. Je suis heureux surtout de vous voir réunis autour de moi au moment où le suffrage national vient de se manifester avec tant d'éclat.

» Il a consacré cette politique *libérale et modérée* que les chambres, dans les sessions précédentes, ont si loyalement soutenue. C'est la politique de la charte. La France veut le repos sous l'égide des institutions tutélaires que sa sagesse et son courage ont préservées de toute atteinte.

» Mon gouvernement s'est efforcé de répondre à l'attente de la nation, et le succès n'a point manqué à notre persévérance. Partout où de criminelles entreprises ont suscité une lutte déplorable, la cause nationale a triomphé ; la garde nationale et l'armée, dont vous apprécierez comme moi, le noble dévouement, ont réprimé le désordre avec autant d'énergie que de fidélité ; et la paisible exécution des lois rendues dans la session dernière a prouvé l'impuissance des perturbateurs et *ramené la confiance dans les esprits.*

« Nous en recueillons les fruits. Notre industrie et notre commerce redoublent d'activité. J'en ai contemplé avec bonheur les résultats dans cette grande exposition qui a montré combien de conquêtes nous sont déjà assurées, combien d'espérances nous sommes en droit de concevoir.

« Elles se réaliseront à la faveur de la paix, sous la direction d'une administration active et prévoyante, par l'influence de lois sages qui, en secondant les progrès de notre agriculture et de notre industrie, ouvriront à notre commerce de nouveaux débouchés ; « et j'ai lieu d'espérer que la prospérité toujours croissante du pays nous permettra de faire face aux dépenses publiques avec les ressources ordinaires de l'état. »

« Les lois de finances seront soumises à vos délibérations à l'époque assignée par les règles de l'administration.

« Les lois qu'exige l'exécution des traités, et celles qui sont encore nécessaires pour l'accomplissement des promesses de la Charte, vous seront présentées de nouveau dans le cours de cette session.

« Je n'ai qu'à me féliciter de l'état de nos relations avec les puissances étrangères.

« Les dissentions intestines qui désolaient le Portugal ont atteint leur terme. J'ai conclu avec le roi de la Grande-Bretagne, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, un traité qui a déjà exercé, sur le rétablissement de la paix de la Péninsule, *la plus salutaire influence.*

« Toujours intimement uni avec l'Angleterre, je m'occupe, de concert avec mes alliés, de la situation de l'Espagne, où sont survenues des complications nouvelles qui appellent, de la part des puissances qui ont signé le traité du 22 avril, une sérieuse attention.

« L'état de l'Orient est rassurant, et tout annonce que rien ne troublera la paix dont jouit l'Europe.

« Je compte, Messieurs, et je compterai en toute occasion, sur votre loyal concours. Je ne connais d'autre intérêt, je ne forme d'autre vœu que ceux de la France. Affermir nos institutions, rallier au trône et à la Charte tous les bons Français, en réprimant avec une légale fermeté les tentatives isolées ou combinées des factions contraires, c'est l'unique but de mes efforts, et ma plus douce récompense sera cette affection de ma patrie, dont les témoignages excitent toujours en moi une sympathie si profonde. »

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16.

CONSIDÉRATIONS

SUR LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

(Deuxième article.)

Dans un premier article, nous avons considéré, avec M. l'abbé de l'Etang, la question du célibat ecclésiastique, sous le triple rapport de ses avantages pour la religion, pour le clergé en particulier, et pour la société en général. L'antiquité du célibat ecclésiastique, l'incompatibilité du mariage avec les fonctions des ministres du culte, l'intégrité de la foi, l'impossibilité, dans l'ordre de choses actuel, de pourvoir aux nouveaux besoins qui naîtraient de l'abolition de la loi du célibat, nous ont démontré rationnellement, et à part même de l'autorité des conciles, la nécessité de consacrer cette loi sainte. Il nous reste maintenant à accomplir la partie de notre tâche la plus facile, à démontrer que la législation actuelle ne permet pas à l'autorité civile d'enfreindre la loi qui prescrit le célibat en faveur des ecclésiastiques qui renonceraient à leurs vœux, et qu'il n'est pas en la puissance des pouvoirs constitutionnels existans d'abolir cette loi pour l'avenir.

Quant à la question de savoir si la législation existante autorise le mariage de ceux qui se sont engagés dans les ordres ecclésiastiques, nous nous arrêterons peu à la discuter, car la jurisprudence l'a résolue sans retour. Le Code civil, il est vrai, ne rangeait pas l'engagement dans les ordres religieux au nombre des empêchemens dirimans du mariage. Mais cette lacune avait été reconnue et comblée, dès 1806, par une circulaire du ministre des cultes, qui défendait à tous les officiers de l'état civil de recevoir l'acte de mariage des prêtres, dont le seul projet, disait-elle, devait être considéré comme un délit contre la religion et la morale publique. Une autre lettre postérieure du même ministre des cultes contenait la même décision appuyée de toutes les raisons d'intérêt social qui s'opposent au mariage des prêtres (1). L'article 6 de la Charte était venu à l'appui de ces autorités, auxquelles la jurisprudence s'était soumise. Mais cette jurisprudence fut solennellement confirmée par l'arrêt célèbre, rendu par la Cour royale de Paris le 27 décembre 1828, dans une cause qui avait soulevé toutes les passions irréligieuses de l'époque. Voici quelques-uns des motifs de cet arrêt qui a une portée beaucoup plus grande que celle de la question dans laquelle il a été rendu. La Cour considéra : « que si, aux termes de la Charte, chacun professe sa religion avec la même liberté, *il ne s'ensuit pas qu'un français puisse se présenter comme n'appartenant à aucune religion, et comme étranger à tout culte*; que si le législateur n'a pas voulu interroger les consciences, et scruter les opinions et les habitudes privées, sa haute prudence ne saurait devenir un moyen de se placer ouvertement hors de toute croyance; que *chacun est reputé professer la religion dans laquelle il est né, et qu'il est censé en pratiquer le culte*; que D..., de sa pleine volonté, s'est engagé dans les ordres sacrés, et s'est ainsi obligé à observer toujours le célibat prescrit aux prêtres par les conciles, dont les canons, quant à cette partie de la discipline, ont été admis en France par la puissance ecclésiastique, et sanctionnés par la jurisprudence civile. » Ces motifs, comme on le voit, étaient supérieurs même aux termes spéciaux de la loi constitutionnelle, et c'est pour cela qu'ils leur ont survécu. Depuis la révolution de 1830, depuis que la religion de l'État n'est plus redevenue que la religion de la majorité, on s'était imaginé que la jurisprudence des Cours de justice changerait avec tout le reste; mais on s'est trompé; les tribunaux ont persisté dans leurs premières décisions.

Ainsi, c'est un point aujourd'hui incontestable, la jurisprudence n'autorise pas le mariage des prêtres qui ont renoncé à leur profession. Mais on a proposé de changer par une loi cette jurisprudence, et de décider que tous ceux qui abandonneraient l'état ecclésiastique pourraient se marier comme les autres citoyens. Cette proposition, repoussée jusqu'ici, ne manquera pas d'être reproduite. Examinons le sort qui lui est réservée, si les pouvoirs actuels restent fidèles aux devoirs qui leur sont imposés par la charte et par l'intérêt social.

Nous avons indiqué, en passant, dans notre

(1) Voyez le *Code des Paroisses*, nos 63 et 56, p. 138.

premier article, les motifs qui devaient porter, selon nous, les pouvoirs civils à maintenir la loi du célibat ecclésiastique, alors même qu'aucune considération supérieure aux calculs de l'intérêt social ne viendrait en exiger le maintien : la nécessité où se trouverait la société d'augmenter à l'infini la dotation du clergé ; l'opinion publique qui repousserait par instinct le prélat catholique engagé dans les liens du mariage ; les dangers qui résulteraient pour la paix des familles de la possibilité de ces engagemens.

Ces considérations sont si fortes à nos yeux, que, loin que la société civile dût désirer de s'affranchir à cet égard de l'autorité des conciles, elle devrait craindre au contraire que l'Église n'abolît cette loi de discipline. Mais en fût il autrement, la loi ne peut permettre le mariage des prêtres qui abandonnent l'autel, sans manquer à ses devoirs envers la religion catholique, sans violer l'article de la Charte qui assure, nous devons le croire du moins, une protection efficace à cette religion.

Le célibat est une loi universellement établie et reçue par l'Eglise catholique; il est devenu une partie de sa doctrine. On n'entre dans les ordres, on ne fait partie de ses apôtres qu'à la condition de se soumettre au célibat ; et comme l'Eglise catholique n'admet pour ses prêtres que des vœux irrévocables, on contracte envers elle, en entrant dans les ordres, l'engagement sacré de rester perpétuellement soumis à la loi du célibat. Que serait donc la législation civile, si elle autorisait le mariage du prêtre? elle autoriserait la violation des engagemens contractés par lui envers l'Eglise. Eh bien! que deviendrait avec cela cette protection que la Charte promet à l'Eglise catholique? cette protection qui n'irait pas jusqu'à forcer les citoyens de respecter les engagemens contractés envers cette église, que serait elle, sinon une amère dérision?

Mais non-seulement la législation qui autorise le mariage des prêtres catholiques manquerait aux devoirs de protection qui lui sont imposés par la Charte; elle agirait en sens contraire. Spéculant sur la faiblesse humaine et sur les passions basses de notre nature, elle provoquerait la violation des engagemens pris envers l'Eglise, en offrant à ceux qui seraient enclins à s'abandonner à ces passions la perspective des félicités terrestres, en donnant une prime à l'apostasie. Où serait la protection promise par la Charte à la religion catholique si la loi civile favorisait, provoquait à ce point la violation des engagemens pris envers elle? Nous le répétons, elle ne serait qu'une amère dérision.

La loi qui permettrait le mariage des prêtres ferait bien plus que de ne pas protéger la religion catholique, elle l'attaquerait dans ses principes essentiels, dans ses dogmes, dans ses sacremens. La confession est la condition nécessaire du sacrement de la pénitence. Or, nous l'avons dit, et l'exemple de la réforme le prouve à suffire, la confession est inséparable du célibat ecclésiastique Si vous abolissez l'un, vous frappez l'autre de mort. La confiance absolue envers le prêtre que la confession exige, de la part de ceux qui vont lui soumettre leurs secrets les plus intimes, l'aveu des choses les plus cachées, les plus dangereuses souvent, dont la révélation compromettrait la vie ou l'honneur des individus et des familles, cette confiance, le monde ne l'accorde au prêtre qu'à cause de la situation exceptionnelle dans laquelle il se trouve, en dehors du monde, dans la solitude du sanctuaire. Que ce prêtre soit un homme du monde, ayant une famille et toutes les relations, toutes les affaires, toutes les passions qui en sont les conséquences; croyez-vous qu'on lui accordera encore la même confiance? Non; et c'est ce que les réformateurs ont bien compris, puisqu'en abolissant le célibat, ils ont aboli la confession.

Eh bien! si le célibat et la confession sont inséparables à ce point, comment la loi civile pourrait-elle porter atteinte à l'une de ces institutions sans porter un coup fatal à la religion catholique.

Ainsi, en abolissant la loi du célibat, quant à ce qui la concerne, la législation civile violerait la Charte qui lui impose de protéger la religion catholique, puisqu'elle autoriserait la violation des engagemens contractés envers cette religion ; elle porterait elle-même l'atteinte la plus grave à la religion catholique, puisqu'elle l'atteindrait dans un de ses sacremens, la confession, qui serait frappée de mort en même temps. Cette vérité nous

paraît incontestable. Arrêtera-t-elle nos réformateurs modernes? Non, sans doute; mais heureusement la coterie dont la proposition de M. de Portalis est émanée, cette queue du philosophisme du dernier siècle, n'est en majorité ni dans les chambres, ni surtout dans le pays. Nous pouvons rassurer les hautes sollicitudes que les attaques contre la loi du célibat avaient soulevées, la jurisprudence salutaire qui, même depuis la révolution de 1830, a proscrit le mariage des prêtres, sera maintenue. Elle a pour elle la Charte constitutionnelle, et, ce qui est plus, la conscience de tous les hommes moraux et éclairés.

SCIENCES PHYSIOLOGIQUES.

MONSTRUOSITÉS.

(Premier article.)

Les monstres ont long-temps effrayé les hommes. Ne voyant dans leur conformation que désordre et singularité, absence de règle et d'harmonie, les uns pensèrent, d'après les dispositions de leur esprit, que dans une telle création la Providence ne voulait que présager les malheurs de l'avenir; d'autres au contraire, éloignés des idées religieuses par leur éducation, l'influence des doctrines philosophiques et les siècles où ils vécurent, n'y virent que des désordres, des fautes de la nature : un hasard grossier devait seul présider à de tels phénomènes, et l'existence d'un Dieu créateur et législateur, semblait impossible à l'aspect d'aussi bizarres productions. Ainsi, Démocrite, Epicure, admettant que le concours fortuit des atomes avait formé l'univers, concluaient que les formes spécifiques constantes des êtres n'existaient point, et que les conformations les plus monstrueuses étaient le résultat de l'activité de la matière essayant de nouvelles structures. L'apparition des monstres au milieu de l'harmonie générale n'était pas le moindre argument en faveur de ce culte absurde des atomes. La *nature* autocratie panthéistique, derrière laquelle s'était cachée l'hypocrisie d'un matérialisme moins absolu, fut accusé de faute, d'erreur dans ses créations, et la fameuse phrase de Pline le naturaliste, fut jusqu'à nos jours le cercle dans lequel, même à leur insu, ont été circonscrits les savans : *Ludibria sibi, nobis miracula, ingeniosa fecit natura.* (Plin. *hist. natur.* liv. 6, chap. 2). Souvent on a cité la définition d'Ambroise Paré, ce père de la chirurgie française, sur les monstres; en la rappelant ici, ce sera faire voir qu'elle ne fait que confirmer la phrase de Pline avec un préjugé de plus. « *Les monstres*, dit le chirurgien d'Henri II, *sont choses qui apparaissent contre le cours de nature, et sont le plus souvent signes de quelque malheur à advenir.* »

Enfin, rapprochant ces désordres de la nature physique de ceux de la nature morale, ils furent rapportés à l'action d'un mauvais principe, dont *l'existence, comme puissance indépendante* de celle d'un être bon, bienveillant et dispensateur de toutes grâces, ne paraissait pas impossible aux manichéens. C'est ainsi que le démon fut accusé de la production des monstres sous le masque desquels il se plaisait à se cacher: il était si naturel de penser que le mal moral ne pouvait se choisir une forme plus propre que celle des monstruosités physiques!

Toutes ces idées plus ou moins absolues dans la manière dont elles étaient présentées, n'étaient cependant que les corollaires nécessaires des opinions que l'on s'était faites sur la cause de ces singuliers phénomènes, que l'on ne pouvait rattacher qu'à des observations qui semblaient échapper à toute explication. C'est tout au plus si l'on osait quelquefois s'arrêter à l'idée de Dieu, montrant sa puissance par ces étonnans et monstrueux assemblages, tant il répugnait à la raison de les rapprocher de l'harmonie éternelle! Aussi, que d'argumens puisés à cette source, contre la nécessité d'un créateur et d'un ordonnateur de toutes choses! Comment une Providence régulatrice trangressait-elle ses lois? pourquoi les intervertissait-elle? elle n'avait donc pas prévu ce besoin de les éluder quelquefois? Alors les lois qu'elle avait établies n'étaient donc pas constantes et régulières? ou plutôt ce n'étaient *donc plus des lois*?

Mais si, au lieu de considérer les monstres comme des exceptions à l'accord général des phénomènes de la nature, et d'en tirer des conséquences prématurées sur

leur cause, on avait commencé par les étudier, les grouper et les rallier aux autres séries de nos connaissances, alors cessant d'y trouver des argumens puissans contre l'ordre et la constance des lois d'un législateur éternel, on eût reconnu peut-être qu'ils en étaient au contraire la manifestation la plus sensible, l'appréciation la plus exacte, et la vérification la plus sûre.

En effet, dans ces organisations amalgamées de la manière la plus bizarre et la plus singulière, restent encore fixés un certain ordre et certaines limites, au sein desquels se jouent les monstruosités elles-mêmes. Ce n'est point un hasard aveugle, c'est un ordre encore admirable qui règne dans ce chaos; et ce que la philosophie des atomes attribuait au *concours fortuit* des particules matérielles, se rapporte à l'*enchaînement nécessaire des lois* qui président à l'évolution des organisations. Jamais on n'a vu la situation des organes tellement pervertie, que les poumons fussent transportés dans le crâne, ou le cerveau dans le bassin. Jamais on n'a vu les organes se confondre: jamais, par exemple, le canal intestinal ne fit plus qu'un seul conduit avec l'aorte (principal vaisseau qui du cœur transmet le sang aux autres parties); jamais non plus les veines et les artères qui s'accompagnent mutuellement dans toutes les parties du corps, et se trouvent en contact sur tant de points, ne se réunissent et s'abouchent ensemble; jamais en un mot, leur *contiguïté* presque constante *ne se change en continuité*, e c., etc. Mais le contraire ne se serait-il pas vu, si des lois ne présidaient pas encore à cet état de désordre apparent? De même l'on conçoit que si l'homme et les animaux des classes supérieures, avant de parvenir au haut degré d'organisation auquel ils sont appelés, parcourent successivement dans leur développement, l'échelle de l'animalité, ils pourront éprouver dans leur évolution un arrêt tel que plusieurs de leurs organes représentent exactement l'état normal des êtres inférieurs, et n'est-ce pas précisément ce qui s'observe dans beaucoup de cas de monstruosité, tandis que jamais au contraire, les organes des animaux inférieurs ne se sont développés au degré des supérieurs. Dans ces cas nombreux, les monstres ne sont plus évidemment des observations, des jeux de la puissance créatrice, mais des *retards*, des *arrêts* de développe ment dans des êtres soumis, comme to dans la nature, à l'influence d'agens ext rieurs, dont il est parfois possible d'appr cier le mode d'action nuisible. — D reste, pour saisir et concevoir comment l science est parvenue à substituer à l'id d'êtres bizarres et singuliers, celle plus vrai plus grande, et plus philosophique d'êtr entravés dans leur évolution, et à pose même aux écarts de l'organisation d bornes certaines qui nous expliquent pou quoi toutes les créations désordonnées tous les assemblages bizarres que nos pèr s'étaient plu à imaginer, ne se sont jama réalisés pour nous, il est d'absolue néces sité d'entrer dans la filiation des idées, de opinions et des recherches sur cette im mense et curieuse question des faits d monstruosité, jusqu'au moment où, grâc aux progrès des autres branches des scie ces physiologiques, il a été possible d'e donner une explication satisfaisante : sol tion d'autant plus religieuse, que si un b providentiel est attaché à la production d monstres, il ne peut plus être pour no qu'un guide pour conduire par des expé riences toutes faites, la faible intelligen de l'homme à la révélation de la simplicit et l'unité d'action de l'intelligence infini

Comme toutes les séries scientifiques la *tératologie*, ou science des monstruosité a passé sous le rapport historique par di férentes périodes qui toutes sont marqué par une tendance particulière des esprit C'est à la première qui s'est prolongée ju qu'au siècle précédent qu'appartient to ce que nous avons dit au commenceme de cet article sur les erreurs et les opinio singulières qu'on s'était formées sur l monstres : aussi n'y reviendrons-nous pa Seulement, nous remarquerons que tout cette longue époque n'est caractérisée q par des observations vagues, incomplèt et recueillies au hasard. Parmi elles c pendant quelques-unes ne sont pas sa intérêt ; mais ce n'étaient que de rares ex ceptions auxquelles les savans faisaient peine attention, ou dont ils ne s'occupaie que pour donner du fait quelques explica tions ridicules ou bizarres, puisées dans l idées superstitieuses qui dominaient alo tous les esprits. Nous avons déjà exprim quelles étaient les explications qu'on don nait des monstres et les présages qu'on t

rait de leur apparition : aussi ne s'étonnera-t-on pas que les lois grecques et romaines condamnaient à mort les enfans affectés de monstruosité. N'est-on pas surpris de voir Jean Riolan, l'un des hommes les plus distingués de l'époque, établir comme une nouveauté hardie qu'on peut se dispenser de faire périr les *naecocéphales* (enfans à grosse tête), les sexdigitaires (six doigts), etc., etc., et qu'il suffit de les reléguer loin de tous les regards? On peut consulter du reste sa dissertation sur un monstre né à Paris en 1605, et surtout le chapitre *An romanorum præcepto, monstra interfici debeant?*

A cette première période, en succède une seconde qui comprend tout le dix-huitième siècle. Alors l'importance de l'observation commence à être comprise, et un grand nombre de faits de monstruosité sont recueillis avec soin et exactitude. A la vérité, la plupart des savans qui se livrent à des recherches sur les monstres, y sont portés moins par un sentiment de leur utilité, que par un intérêt né de la curiosité, et de ce goût pour la nouveauté qui est si naturel à l'homme. Habitués à la vue de certaines formes, n'apercevant, pour ainsi dire, dans tous les individus d'une même espèce qu'un seul et même individu, ils s'étonnent, à l'apparition de ces formes insolites, de ces combinaisons nouvelles qu'il leur arrive quelquefois de rencontrer, et bientôt de l'étonnement ils passent à l'intérêt; ils se complaisent dans un spectacle tout nouveau pour eux, et notent avec empressement toutes les différences, toutes les anomalies qu'ils observent.

Leurs sentimens, leurs plaisirs, sont seulement ceux qu'éprouve, en arrivant dans les montagnes escarpées, en apercevant autour de lui des traces de bouleversement, le voyageur qui long-temps n'avait eu sous les yeux que le spectacle beau, mais un peu monotone, d'une tranquille vallée.

A l'aspect de cette nature des montagnes, au milieu de ces immenses monumens du monde primitif, l'âme de l'habitant de nos villes ne peut se défendre d'une vive émotion : un genre de sensations, de jouissances jusqu'alors inconnues, naît pour lui de la contemplation d'un tableau dont la magnificence surpasse tellement les merveilles de nos arts. Mais qu'il y a loin de ces impressions vagues, fugitives, de cette admiration sans résultat, aux méditations dans lesquelles le même tableau entraîne la pensée du géologue! Lui aussi il admire; mais de plus il comprend, il s'explique le spectacle qu'il a sous les yeux; il y puise une instruction profonde ; chaque site nouveau, chaque accident de terrain lui revèle un fait de la création ; et quelquefois même, lisant le passé dans le présent, il se reporte vers ce monde antique qui nous a précédés de tant de siècles, et assiste par la pensée à la formation de ces débris gigantesques de l'ancien ordre de choses.

Telle est la manière pittoresque dont un savant distingué, et qui s'est beaucoup occupé de la question des monstres, a rendu compte des travaux qui ont eu lieu dans cette seconde époque. En effet, on était loin encore de penser que ces bouleversemens de la nature vivante serviraient à soulever quelques coins du voile épais qui nous cache des lois que Dieu imprime à toutes ses œuvres. Ce n'est pas que déjà cependant des hommes d'un haut mérite n'ajoutent aux observations pleines d'exactitude qu'ils publient, des remarques judicieuses qui en font presque toujours ressortir l'intérêt, et qu'ils ne cherchent à substituer à des vaines hypothèses des théories qui s'accordent avec les faits et l'harmonie générale de la nature.

Alors, en effet, s'éleva au sein de l'ancienne Académie des Sciences, une discussion commencée avec éclat, et qui n'est pas encore entièrement terminée de nos jours : si les monstres sont originairement monstrueux, ou si la monstruosité est acquise. Les faits alors trop peu nombreux, ne permirent pas d'en donner la solution. Nous verrons par la suite, comment la science est parvenue à résoudre la question. Disons toujours que cette période fut close par un excellent ouvrage, résumé des connaissances et des observations qui concernent les monstruosités, et duquel furent rejetés comme faux ou douteux beaucoup de faits sans authenticité, admis jusque-là avec une aveugle confiance. Il était réservé à l'illustre de Haller, de renouveler par son traité *De Monstris* la science des monstruosités, comme il renouvela plus tard la physiologie elle-même.

Dans un prochain article, nous verrons les sciences physiologiques, par leurs pro-

grès, fournir aux monstruosités une explication d'autant plus certaine qu'elle les rapproche du plan et de l'harmonie que de toute éternité, le créateur imprima sur ses œuvres.

M. L'ABBÉ CARRON.

M. l'abbé Carron, dont nous avons analysé le dernier ouvrage dans nos dernières livraisons, nous a priés d'insérer dans la Dominicale une lettre qu'il a fait imprimer en réponse à un article de l'*Ami de la religion*. Nous n'avons pas cru devoir nous y refuser, d'autant que cette lettre a rapport à des difficultés que nous avons nous-mêmes soulevées contre le livre de M. l'abbé Carron. Nous donnons donc cette lettre, telle qu'elle est, sans réflexions ni commentaire.

Lettre de M. l'abbé Caron à M. le rédacteur de l'Ami de la Religion.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous remercie d'avoir eu la bonté de vous occuper de ma *Démonstration du Catholicisme*.

Comme vous vous êtes cru « dispensé de la réfuter, » et que vous ne prenez pas la peine de discuter les principaux argumens sur lesquels elle repose (ce qui est, sinon une preuve de force, du moins un acte de prudence), il me suffirait, pour vous répondre, de les transcrire ici de nouveau. Je me bornerai donc à quelques observations sur les points les plus importans de votre critique; quant aux petites malices, le bon sens de vos lecteurs en aura fait justice.

Vous me reprochez d'abord « d'avoir oublié bien » vite ma première annonce, d'avoir fait un long » circuit » et de m'être écarté de la « route directe » que j'avais indiquée. » Mon premier tort est donc, dans une *Démonstration de la vérité du Catholicisme*, d'avoir commencé par établir la base et la règle générale de la *vérité*, c'est-à-dire, de n'avoir pas eu, comme tant d'autres, la prétention de poser dans les airs les fondemens de l'édifice que j'entreprenais d'élever en l'honneur de l'Eglise catholique romaine.

Un autre tort que vous me reprochez est de prétendre « qu'il faut, avant tout, reconnaître l'infaillibilité de la raison humaine, » et de « pro» clamer ainsi comme vrai et nécessaire ce qui est » précisément en question. » Or, la raison humaine étant le moyen général de toute connaissance, de toute démonstration, puisqu'on ne peut rien connaître, rien démontrer sans elle et que par elle, mettre « en question son infaillibilité, » en exiger la preuve, n'est-ce pas évidemment creuser l'abîme du scepticisme universel? L'infaillibilité de la raison humaine est donc nécessairement un principe hors de toute controverse, et il est impossible de constater infailliblement l'autorité de l'Eglise sans supposer « avant tout cette infail» libilité. »

Mais, dites-vous, Monsieur, « est-ce là une base » bien solide pour l'autorité de l'Eglise; et s'il fal» lait admettre quelque supposition, ne serait-il » pas plus simple et plus court de supposer l'auto» rité de l'Eglise comme un fait primitif?... Sup» position pour supposition, l'une me paraît beau» coup plus logique que l'autre. » — C'est-à-dire, qu'il est, selon vous, « beaucoup plus logique » de ne pas prouver l'autorité de l'Eglise, que de la prouver par la raison humaine. Peu de personnes seront de votre avis, Monsieur.

Je passe à la fin de votre article qui nécessite de ma part, une discussion plus sérieuse et plus étendue.

« Vous espérez que la décision solennelle du » souverain pontife modifiera beaucoup mes idées, » et vous vous ferez un devoir de publier ma sou» mission lorsqu'elle viendra à votre connaissance, » car vous n'avez aucun doute sur la conduite que » je tiendrai. »

Il ne se peut rien de plus flatteur et de plus obligeant. Je saisis avec empressement cette occasion de témoigner de ma soumission et de mon amour pour le vicaire de Jésus-Christ. Etranger, comme on le sait, à tous les écrits et à tous les actes qui lui ont déplu ou pu lui déplaire, je serais inconséquent aux précédens de ma vie entière, si une pensée de désobéissance pénétrait dans mon cœur. J'ai promis et je promets à Dieu la soumission la plus absolue à tous les décrets du saint-siége. J'ai promis et je promets à Dieu de défendre toutes les doctrines du saint-siége envers et contre tous. Mais grande est votre erreur, Monsieur, lorsque vous supposez que la nouvelle Encyclique doit « modifier beaucoup mes idées; » car le système de philosophie qu'elle improuve n'est pas la doctrine proclamée dans ma *Démonstration*, et vous vous êtes un peu trop hâté peut-être de la croire condamnée.

Vous seriez-vous persuadé, par hasard, que la nouvelle Encyclique réprouve le sens commun? Quoi donc! le sens commun et l'Eglise seraient déclarés incompatibles par le souverain pontife, et le Docteur des docteurs imposerait aux fidèles l'obligation d'abjurer le sens commun sous peine d'être chassés de l'Eglise!!! Cette supposition seule, je ne crains pas de le dire hautement, cette supposition seule serait un crime, si elle ne portait un caractère indélébile *d'innocence* qui l'excuse. Quand le vicaire de Dieu condamne un système philosophique, c'est une preuve décisive que ce système n'est pas, du moins en tout, conforme au sens commun. Loin donc de condamner le sens commun dans sa nouvelle Encyclique, le chef de l'Eglise le défend. Et, de fait, il n'y a pas dans cette décision solennelle un seul mot qui soit hostile au sens commun, un seul mot qui n'y soit, au contraire, absolument conforme. Faut-il démontrer cette thèse à l'*Ami de la religion?* Eh bien! j'y consens; reprenons pied à pied l'Encyclique.

Et d'abord elle improuve « un système. » Or, le sens commun est-il « un système? » Certes, s'il en est ainsi, il faut convenir du moins que ce système n'est pas d'invention humaine, mais qu'il a Dieu même pour auteur, et la nature pour fondement.

Le pape improuve « un système trompeur et

nouveau ; » mais le sens commun est-il trompeur et né d'hier, par hasard?

Le pape improuve un système qui « préconise » des doctrines frivoles, incertaines et non pas » prouvées par l'Eglise? » Or, à ces traits, peut-on reconnaître le sens commun?

Le souverain pontife improuve « des doctrines » que des hommes légers croient faussement pro- » pres à soutenir et appuyer la vérité; » mais les « hommes légers » prennent-ils pour règle universelle de vérité le sens commun? et, d'autre part, la vérité n'est-elle pas solidement établie quand elle a pour base le sens commun? « La raison » individuelle pourra se tromper, en prenant une » opinion particulière pour le sens commun. » R. Cela est vrai. »

Mais j'ai établi formellement que la raison individuelle dans l'état normal connaît nécessairement le sens commun et les principales croyances de l'humanité, et qu'ainsi il est impossible qu'elle se trompe toujours, et dans tous les cas, en affirmant la conformité d'une proposition avec le sens commun.

Les trois propositions fondamentales censurées par nos seigneurs les évêques sont donc contradictoires aux principes qui sont la base et l'âme de mon ouvrage. Donc, d'après cette censure, ma doctrine philosophique ne saurait être comprise dans la condamnation prononcée par le souverain pontife.

Il y a plus: c'est un principe universellement admis en matière de censures, que la contradictoire d'une proposition condamnée est seule véritable et conforme à la foi. Or, les prélats déclarent que « les trois propositions » extraites de la censure « sont fausses, qu'elles conduisent au pyrrho- » nisme, et, par l'usage que l'auteur en fait, » qu'elles tendent au renversement de la religion. » Donc, d'apres la censure des évêques, les trois propositions fondamentales développées dans mon livre sont vraies; elles conduisent à la certitude, puisqu'elles diffèrent comme le oui et le non des propositions qu'ils réprouvent; et je puis ajouter qu'elles tendent, par l'usage que j'en ai fait, à établir les preuves de la religion sur une base à jamais inébranlable, puisque c'est par elle que j'ai résolu le grand problème de la certitude. En effet, il résulte des deux premières propositions que tout homme doué de raison possède la certitude invincible des premiers principes; et de la troisième, qu'il peut acquérir la certitude des vérités en dehors des premiers principes, en adhérant aux croyances communes de l'humanité, c'est-à-dire au sens commun, qu'il ne saurait ignorer. Et c'est ce que la *Revue européenne* a parfaitement compris. « M. l'abbé Caron, dit-elle, répond avec bonheur » aux principales objections émises contre le sens » commun..... Il a le mérite d'avoir éclairci mieux » que ses devanciers la grande difficulté soulevée » contre l'autorité, savoir : comment l'individu » faillible peut-il connaître avec ses moyens la » vérité infaillible? Il le fait en distinguant claire- » ment les vérités *invincibles*, qu'il faut nécessai- » rement présupposer établies, et les vérités qui » ont besoin pour être fixées d'un régulateur com- » mun. »

Ainsi, ma doctrine philosophique étant conforme à celle de nos seigneurs les évêques, doit subir le même sort : il faut de toute nécessité qu'elles succombent ou triomphent ensemble. Or, personne ne dira que le souverain pontife ait condamné dans l'Encyclique la philosophie des prélats français : donc il n'a point condamné la mienne. Je dis plus :

Enfin, l'Encyclique « déplore les égaremens de » la raison humaine, quand quelqu'un (*quis*) se » jette dans les nouveautés, qu'il veut, contre » l'avis de l'apôtre, être plus sage qu'il ne faut » l'être, et que, trop confiant en lui-même (*sibique* » *nimium præfidens*), prétend qu'il faut chercher » la vérité hors de l'Eglise catholique. » Or, s'agit-il là des égaremens du sens commun? Le sens privé, au contraire, n'y est-il pas nettement désigné avec son caractère inhérent de suffisance et d'orgueil, *ubi quis, sibi nimium præfidens!*

Mais, pour en venir à ce qui me concerne personnellement, ma doctrine est-elle conforme au sens commun? N'est-elle pas du moins conforme au système improuvé par la nouvelle Encyclique? Que la philosophie contenue dans mon livre soit en tout conforme au sens commun, j'en demeurerai intimement convaincu jusqu'à preuve ou décision contraire. Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'elle est différente du système philosophique qu'improuve le saint-siége. Déjà, avant la publication de l'Encyclique, *l'Univers religieux* et la *Revue européenne* en avaient fait la remarque. Au surplus, je puis donner une preuve péremptoire de la différence fondamentale qui existe entre la doctrine improuvée et ma doctrine.

M. Boyer a cité dans son *Examen* la partie de la censure des prélats français relative au système philosophique en question. Or, les trois propositions censurées par les évêques sont en contradiction formelle avec les principes fondamentaux de mon ouvrage. L'identité entre la doctrine de la censure épiscopale et les principes dont ma *Démonstration* n'est que le développement, ne saurait être plus évidente.

« Je me borne, dit M. Boyer, à publier pour » le moment présent la partie de la censure re- » lative au système philosophique. »

Extrait de la censure.

Trente-deuxième proposition : « Il n'y a point » de vérité si évidente pour l'un, qui ne puisse » être incertaine pour un autre. »

Or, j'établis partout dans ma *Démonstration* qu'il y a des vérités si évidentes pour l'un, qu'elles ne sauraient être incertaines pour un autre, et je montre que les premiers principes constituent cet ordre de vérités.

Extrait de la censure.

Trente-troisième proposition : « Il n'y a point de » vérité dont chaque individu soit infailliblement » et absolument certain par lui-même, et sans le » concours du sens commun. »

Or, j'ai établi de la manière la plus expresse qu'il y a des vérités dont chaque individu doué de raison est infailliblement et absolument certain par lui-même, et sans le concours du sens commun, et qu'on ne peut sans folie révoquer en doute la certitude des premiers principes.

On a tout lieu de penser que la partie de la censure des évêques relative à la philosophie a été approuvée

par l'Encyclique: donc j'ai tout lieu de croire que ma philosophie, loin d'avoir encouru le blâme du saint-siége, comme vous l'insinuez, Monsieur, un peu légèrement peut-être, a obtenu au contraire sa haute et irréfragable sanction.

Tous les philosophes catholiques peuvent donc et doivent se rallier avec confiance à la philosophie du sens commun, telle qu'elle se trouve formulée dans la *Démonstration du Catholicisme*: sous son invincible etendard, ils triompheront de l'incrédulité, et chasseront enfin le doute de la Cité de Dieu.

Quoi qu'il en soit, malgré la persuasion intime où je suis d'avoir *raison*, j'aurai aisément, s'il le faut, *la foi* d'avoir tort: que le chef de l'Eglise dise un mot, un seul mot, et je condamne mon ouvrage, et cette grande querelle sera terminée.

Je requiers de votre obligeance, et même de votre justice, l'insertion textuelle de cette lettre dans votre plus prochain numero, et j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,

Votre tout dévoué serviteur,

L.-H. CARON,

Chanoine honoraire d'Amiens.

LITURGIE.

FÊTE DE L'ASSOMPTION.

Elle est le lys des champs et la fleur de la vallée.
(CANTIC.)

Voici encore une de ces fêtes solennelles que l'Eglise célèbre avec toute la pompe de ses cérémonies, et tout l'éclat de son culte. Peu de fêtes sont gravées plus profondément dans le cœur des fidèles que celle-là; car elle apparaît à chacun de nous avec de gracieux souvenirs, ou des espérances consolantes. Quel est donc celui qui, dans le cours de la vie, n'a pas éprouvé bien des fois le besoin d'épancher son cœur dans le cœur de Marie, qui n'a pas pleuré d'amour au pied de ses autels, qui ne lui a pas demandé des consolations dans ces momens de triste et amer découragement qui passent sur l'âme comme ces vents brûlans dont parle le prophète! Oui, nous avons tous fait cela, dans la jeunesse, quand le monde nous apparaissait dans le lointain, comme un brillant horizon, et que nous rêvions un avenir si frais d'innocence et si suave de bonheur! dans l'âge mûr, quand les passions ont labouré leur sillon sur nos fronts, et que la paix du sanctuaire nous faisait oublier un moment le fracas et les vains bruits du monde; dans la vieillesse, lorsque nous allons nous heurter à la tombe, et que, jetant tristement nos regards en arrière, nous nous rappelons les souvenirs d'un âge, hélas! bien éloigné de nous, et nos prières d'enfant, et nos mères qui ne sont plus! Marie! comme ce nom a de charmes pour nous! c'est l'innocence dans toute sa grâce native, la bonté dans toute son amabilité, le courage dans toute sa grandeur.

Le commencement, comme la fin de cette vie si pleine et si belle, nous sont tout-à-fait inconnus. Tout ce que nous savons de Marie, jusqu'au jour où l'ange lui apparut pour lui annoncer qu'elle serait mère de Dieu, c'est qu'elle avait épousé Joseph, que l'Ecriture qualifie du nom d'homme de bien, et qu'elle avait conservé sa virginité. Nous ne savons rien de ses premières années, de même que nous ne savons presque rien des premières de Jésus-Christ. La même obscurité règne sur la fin de sa vie. Lorsque Jésus Christ accomplissait sur la croix du Golgotha son terrible sacrifice, sur le point d'expirer, il tourna ses regards mourans sur sa mère et sur l'apôtre Jean, qu'il aima le plus de tous ses disciples, et dit: *Femme, voilà votre fils!* et puis: *Fils, voilà votre mère!* Il est probable que, cédant à ce vœu exprimé par Jésus-Christ, la sainte Vierge, accompagna saint Jean dans ses courses apostoliques, qu'elle passa en Asie avec lui, et que dans sa vieillesse elle s'arrêta à Ephèse, où elle mourut. Les circonstances de cette mort ne nous sont pas plus connues que celles de sa naissance. Ce fut le sentiment de beaucoup d'hommes graves et de fidèles, que la sainte Vierge était ressuscitée; et saint Grégoire de Tours fut un des premiers en France qui reçurent cette doctrine d'Orient, où elle avait pris naissance: on s'étayait de l'autorité d'une histoire fabuleuse du *trépas de la sainte Vierge*, composée par un grec inconnu, et que le pape Gélase et le Concile de Rome condamnèrent. Nous possédons une lettre du Concile œcuménique d'Ephèse, au commencement du cinquième siècle, d'où l'on peut conclure avec assez de raison qu'on croyait alors que la sainte Vierge était enterrée dans cette ville; ce qui rend plus probable encore l'opinion de Baronius sur la retraite et la mort de la

sainte Vierge à Ephèse. Un évêque de Jérusalem prétendit long-temps de son côté que le tombeau de Marie était à quelque distance de Jérusalem; et ce lieu devint célèbre par les pèlerinages qu'on y faisait. Les Croisés contribuèrent pour beaucoup à accréditer cette opinion. On montre encore ce tombeau auprès de la ville sainte. Quoi qu'il en soit du reste des circonstances et du lieu de la mort de la sainte Vierge, c'est la mémoire de cette mort heureuse, et son entrée dans le ciel, que l'Eglise fait profession d'honorer le quinzième jour d'août. Il serait impossible de marquer le temps précis où l'observation de cette fête commença; mais on a tout lieu de croire qu'elle a été reçue chez les Grecs plutôt qu'en Occident. On n'en voit pas de vestiges bien évidens avant le Concile d'Ephèse; mais déjà, dès ce temps, on y célébrait une fête en l'honneur de la Vierge, qu'on croit être celle de son Assomption. Elle se faisait au mois de juin, au jour de la dédicace de la grande église bâtie en son honneur. C'était la coutume alors de faire la fête des saints le jour où tombait la dédicace des églises bâties en leur honneur; on ne s'était pas encore accordé généralement à choisir le jour de leur mort ou de leur sépulture.

Les Pères du concile d'Ephèse, ayant assuré la qualité de mère de Dieu à la sainte Vierge contre l'hérésie de Nestorius, donnèrent beaucoup d'autorité au culte que lui rendaient les fidèles; et bientôt des temples nombreux s'élevèrent en son honneur de tous les coins de l'empire. Constantinople eut le sien, digne de la capitale de l'empire; et dès le sixième siècle, c'est-à-dire le suivant, on commença à distinguer nettement la fête de l'Assomption.

Quelques-uns croient que ce fut sous l'empereur Justinien que l'on commença à la célébrer le quinze août. Au douzième siècle, une ordonnance de l'empereur Manuel Comnène rendit cette pratique générale dan tout l'empire; et la fête prit le nom de Métastase. C'est problablement cette ordonnance de l'empereur Comnène qui a trompé plusieurs écrivains, et notamment M. Michelet, qui assure que le culte de Marie ne date que de la moitié du treizième siècle, tandis que nous venons d'établir, par le monument le plus authentique, que le culte de Marie avait été vengé contre l'hérésie de Nestorius, dès le commencement du cinquième, par les pères d'Ephèse. Or, l'on ne défigure pas des doctrines qui ne sont point reçues. D'ailleurs dès le septième siècle, les temples élevés à Marie ne peuvent plus se compter; et dès le milieu du neuvième, nous trouvons dans le quatrième livre d'Abbon, un évêque de Paris, qui consacre la ville tout entière à la mère du Sauveur, en mémoire de la miraculeuse délivrance des Normands et des Danois.

Depuis l'ordonnance de Commène, les Grecs ont toujours célébré l'Assomption le quinzième jour d'août; et les Coptes, qui font chaque année trente-deux fêtes de la Vierge, la chôment aussi de cette sorte, et en prolongent la solennité jusqu'au vingt-unième jour du même mois.

Les Latins n'ont pas fait paraître moins de zèle que les Grecs. On ne trouve pas la trace de la fête dans les calendriers du quatrième et du cinquième siècle; mais elle est marquée dans un martyrologe attribué à saint Jérôme, et que l'on croît être du sixième.

Sous la première race de nos rois, elle se célébrait le 18 janvier. On cessa de la fêter ce jour, lorsque Charlemagne, plus heureux que son père Pepin, fit abroger tous les missels avec l'ancienne liturgie gallicane, pour faire suivre le rit romain dans tous les pays de son obéissance. On laissa alors aux églises particulières, toute liberté sur la célébration de cette fête, jusqu'à ce que le Concile de Mayence ordonna qu'on eût à la célébrer comme toutes les fêtes de précepte. Nous voyons pourtant qu'au Mans elle n'était pas célébrée au treizième siècle, quoique Marie fût regardée comme la patronne de l'Eglise de cette ville.

Le fait le mieux constaté de l'histoire ecclésiastique, c'est donc le culte rendu à la mère de Dieu dans toute la catholicité. Partout, en son honneur, se sont élevés des temples et d'innombrables chapelles où abondaient les pieux pèlerins. Les heures de nos aïeux sont remplies de prières naïves pour Marie, prières charmantes d'expression et de foi. Bien des villes se sont glorifiées de posséder quelques reliques de son corps, ou quelques-uns des objets qui lui avaient appartenu.

C'est ainsi qu'à l'abbaye de Soissons, on croyait posséder son soulier; à Cons-

tantinople, son suaire, sa robe et sa ceinture. L'impératrice Vérine fit mettre la robe dans une châsse de vermeil, et déposa cette châsse magnifique dans la célèbre église de Blaquernes, et la ceinture dans celle de Chalcopratée. L'anneau qu'elle reçut de Joseph le jour de ses fiançailles fut aussi fort célèbre en Occident. Il fut rapporté du Levant dans la ville de Cluse en Toscane au commencement du onzième siècle, par un voyageur qui l'avait acheté d'un joaillier de Jérusalem. Cet homme le garda pendant dix ans, et le remit ensuite au curé de l'église Sainte-Mustiole à Chiusi. L'anneau fut gardé dans cette ville plus de 400 ans. Un cordelier allemand qui avait été chargé de l'exposer aux regards des fidèles, suspendu au bout d'une chaîne d'or, ainsi que cela se pratiquait tous les ans, trouva le moyen de le dérober, et l'emporta à Pérouse en 1447. Les habitans de cette ville, à qui il confessa son vol, lui achetèrent l'anneau, et ceci devint la source d'une guerre entre les villes de Chiusi et de Pérouse, qui menaçait d'ensanglanter l'Italie lorsque le pape intervint et fit entendre aux deux villes rivales que l'anneau serait plus convenablement placé à Rome.

Aucune de ces prétendues reliques n'a été confirmée comme authentique par l'Église; mais tout cela montre combien dans ces temps on attachait de prix à tout ce qui avait rapport à la mère de Dieu. Il y eut aussi une image fort célèbre de la Vierge, qu'on disait faite par saint Luc, et qu'obtint l'impératrice Pulquérie. Les Grecs en avaient fait comme le palladium de Constantinople. On la portait dans les rangs de l'armée dans les circonstances graves. Lorsque les Turcs s'emparèrent de Constantinople, ils s'acharnèrent sur cette image; ils en détachèrent tous les bijoux, la souillèrent de boue, et après l'avoir traînée le long des rues et profanée de toutes manières, ils la mirent en pièces.

—Catholiques, c'est la même Vierge honorée par nos aïeux, que nous avons à honorer encore. Hélas! dans ces temps d'épreuve où nous vivons, nous avons besoin de nous réfugier quelquefois dans son cœur maternel. Les douleurs, elle les connaît toutes, car elle les a toutes éprouvées! Disons-lui donc avec la naïve simplicité de nos ancêtres: « O doulce dame du ciel et » de la terre, mère de pitié, fontaine de » tous biens, qui portastes Jésus-Christ en » vos précieux flancz, et qui l'alaictastes » de vos doulces mamelles. Belle très » doulce dame, je vous mercye et vous » prie que voilliez pryer vostre doulz fils » qu'il me voille dire et enseigner; et » quand mon âme se partira de mon cors, » le recevoir dans son benoist paradis. »

AFFAIRE DE M. DE LA MENNAIS.

L'encyclique produit dans le clergé l'effet que devait naturellement opérer sur des cœurs catholiques la haute et puissante parole de Rome. Il faut le dire, les doctrines de M. de La Mennais avaient profondément pénétré dans les rangs du jeune clergé surtout, et dans quelques localités, il y avait véritablement pour ces doctrines un engouement qui tenait un peu du fanatisme. Quiconque ne les admettait pas était par-là même un esprit étroit. De l'autre côté aussi, les qualifications n'étaient pas épargnées. Il est facile d'expliquer cet engouement qu'a obtenu M. de La Mennais. Les études ecclésiastiques avaient été interrompues et tronquées pendant long-temps. Lorsqu'on entendit retentir cette voix brillante et forte, ce fut comme un concert unanime de louanges, et un cri d'admiration qui s'échappa à la fois de toutes les poitrines; et puis on s'inclina devant son génie, tout ébloui de sa parole. Nous tracerons quelque jour cette histoire, en examinant d'une manière complète toutes les œuvres de M. de La Mennais. Ses doctrines, arrivées aux conséquences développées dans l'Avenir, firent reculer beaucoup de ses partisans; les *Paroles d'un croyant* ont achevé de les désillusionner. A l'heure qu'il est, beaucoup se demandent, comme M. Lacordaire, comment il se fait que leur intelligence ait été si long-temps asservie. Ceux qui occupent une position dans le clergé se croient obligés de se rétracter, et c'est ce que viennent de faire dans un des séminaires de France les plus nombreux et les plus distingués, celui du Mans, le supérieur et l'un des directeurs. Cet exemple est beau et sera suivi, nous n'en doutons pas. M. de La Mennais, jusqu'à ce jour, n'a encore rien dit; un profond mystère l'enveloppe, et quoique nous ne voulions pas scruter ses intentions, malheureusement les faits sont contre lui. Le silence qu'il garde, un article signé de lui dans une Revue de Paris, le démenti qui a été donné à son nom dans les colonnes du CONSTITUTIONNEL, a une ré-

plique qu'on disait sortie de sa plume; tout cela inquiète les sincères amis de la foi, qui ne sauraient trop gémir du scandale qu'il vient de donner. Et à cette occasion, nous devons dire qu'on a beaucoup exagéré le débit des *Paroles d'un croyant*. Nous y avions été trompés comme tous les autres, et des renseignemens certains nous ont appris que 3500 exemplaires seulement avaient été vendus, au lieu de cent mille comme on l'avait répété.

De leur côté, les évêques ne négligent rien pour conserver dans son intégrité le dépôt des saines doctrines. MM. les Évêques de Versailles, de Dijon et d'Arras, ont condamné les *Paroles d'un croyant* dans des mandemens ou dans des circulaires à leur clergé. Celui de Strasbourg a envoyé aux curés de son diocèse la lettre suivante :

« Monsieur le Curé, dès que les *Paroles du Croyant* en délire ont retenti à vos oreilles, un sentiment mêlé d'indignation et de pitié aura pénétré votre âme, si j'en juge d'après la mienne. Après avoir eu avec l'auteur des relations de patrie, de conversations confidentielles; après avoir été long-temps témoin de sa piété, de son zèle ardent pour arracher à leur indifférence les hommes assoupis dans l'impiété; après avoir admiré, sans partager ses opinions, la pureté, l'énergie de son style, je ne pouvais en croire mes yeux, ni me persuader que le même homme se fut emporté à de tels écarts contre la société et la religion, à des fictions atroces et sacriléges, à des scènes monstrueuses qu'il dit avoir vues, et qui n'ont jamais pû l'être par un homme dans son bon sens. Effrayant exemple d'une attache exorbitante à ses propres conceptions !

» Vous avez sûrement souhaité qu'une condamnation solennelle et supérieure fît au plus tôt rentrer dans le néant un écrit qui n'en aurait jamais dû sortir. Elle ne s'est point fait attendre. Le souverain pontife a tonné du haut de la chaire de saint Pierre, et déjà sa voix a rempli l'univers. Mais admirez sa bonté paternelle! A peine vient-il de lancer l'anathème contre l'ouvrage, qu'il invoque le ciel sur l'auteur. Imitons ce sentiment noble et généreux : c'est celui d'une charité toute chrétienne, celui de notre Sauveur sur la croix. Oh ! si ses vœux et les nôtres sont écoutés, n'en doutez pas, ce génie malheureux, revenu à lui-même et mesurant de sang-froid l'abîme où il s'est laissé entraîner, poussera des cris sublimes qui rempliront la terre de son repentir.

» Une aveugle et dangereuse manie d'innovation, vous ne devez pas l'ignorer, travaille notre siècle sous des formes variées, et fait effort pour s'ouvrir un passage dans l'Église Notre devoir est de nous y opposer. Nous savons que la discipline est susceptible de variations, et encore faut-il que l'Église prononce qu'il est expédient de s'y prêter. Quant à ses principes, ils sont fixes, sa doctrine immuable. Que tout change autour d'elle, seule elle reste la même : l'immobilité est son divin caractère. Avertissez votre peuple ; mettez-le en garde contre l'esprit de nouveauté. Tenez ferme à la chaire, qui a les promesses de l'indéfectibilité ; écoutez les avertissemens qu'elle nous redonne aujourd'hui en ces mots :

« Il est bien déplorable de voir dans quel excès » de délire se précipite la raison humaine, lorsqu'un » homme se laisse prendre à l'amour de la nou- » veauté..... Vous comprenez très bien, vénérables » frères, qu'ici nous parlons de ce fallacieux sys- » tème de philosophie récemment inventé, et que » nous devons tout-à-fait improuver ; système où, » entraîné par un amour téméraire et sans frein de » nouveautés, on ne cherche plus la vérité où elle » est certainement ; mais où, laissant de côté les » traditions saintes et apostoliques, on introduit » d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, » qui ne sont point approuvées par l'Église, et sur » lesquelles les hommes les plus vains pensent » faussement qu'on puisse établir et appuyer la » vérité. »

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La Chambre de 1834 a commencé sa carrière quinquennale par un de ces actes malheureux qui influent sur toute l'existence d'une assemblée, et deviennent pour elle comme une sorte de péché originel. Nous disons *malheureux*, parce que les témérités qui ont de la grandeur et de la portée trouvent quelquefois leur excuse en elles-mêmes, et leur justification dans le succès. Mais jouer un tour d'écolier à un vieillard, se mettre trois cents contre trente, esquiver l'accomplissement de la loi à l'aide d'une subtilité, encourir l'accusation d'arbitraire, d'illégalité, de brutalité, et cela pour une présidence temporaire de huit jours, c'est employer la force d'une majorité pour un motif bien frivole. Hercule ne tuait pas de faibles insectes avec sa massue.

La présidence provisoire appartenait évidemment à M. de Gras-Préville. Le réglement de la Chambre, qui est une charte, car il a été fait par Louis XVIII, constituant et seul, adjuge cette dignité au plus âgé des députés. Les fonctions commencent le jour où le roi, dans le discours d'ouverture, met les chambres législatives en séance. La vérification des pouvoirs est le premier des travaux de l'as-

semblée. M. de Gras-Préville s'est présenté au fauteuil le jour fixé pour l'ouverture; mais il a trouvé ce fauteuil rempli par un autre. Il s'est récrié, en invoquant son âge, son droit de propriété, la loi, l'usage immémorial et constant. M. Bédoch, occupant ce siége par le droit du plus fort, comptant les voix de la majorité, lui a répondu :

Je suis prêt à sortir avec toute ma bande,
Si vous pouvez nous mettre hors.

A cela que répondre? Rien. Mais l'opinion est là qui juge. Or elle a prononcé qu'il y avait usurpation, et que M. Bedoch a été un usurpateur, en ne respectant pas la légitimité de M. Gras-Préville. Est ce bien la peine, en politique, de commettre une grosse injustice qui ne mène à rien? Machiavel condamnerait la majorité qui a commis un tel abus de pouvoir; car elle s'est fait plus de mal, en agissant ainsi, que la présidence provisoire d'un membre de l'opposition n'aurait pu lui en faire : elle a égratigné son ennemi, en se faisant à elle-même une profonde blessure.

Les auteurs de cette petite révolution parlementaire ont donné à entendre dans la discussion qu'ils avaient voulu punir le doyen d'âge de l'irrévérence qu'il avait commise en n'allant pas, à la tête de la grande députation, recevoir le roi des Français le jour de la séance d'ouverture, et prêter serment entre ses mains. M. de Gras Préville avait agi ainsi, à l'exemple de l'opposition dont il fait partie, et qui, de l'avis de M. de Cormenin, n'a pas cru devoir prêter serment avant la vérification des pouvoirs, ce qu'elle considère comme une sorte d'engagement féodal. Qu'est-il arrivé? c'est que, pour n'avoir pas voulu prêter serment à Louis-Philippe en personne, M. Gras-Préville a été obligé de le prêter à M. Bedoch; ce qui a paru fort divertissant à l'assemblée. Malgré tout le respect qui est dû au grave aréopage, il semble qu'il y a de part et d'autre beaucoup trop de subtilité. M. de Cormenin et un grand nombre de ses honorables collègues ont trop l'habitude de porter dans le sanctuaire de la législation l'esprit de leur profession d'avocat. Ceci ressemble assez à la querelle des Lilliputiens pour le gros ou le petit bout de l'œuf. Il est fâcheux, sous plus d'un rapport, que la Chambre use son activité et son temps dans d'aussi pauvres chicanes, et que l'opposition ne se dessine pas d'une manière plus large et plus ferme.

La vérification des pouvoirs s'est ressentie de ce début : elle a été généralement tracassière et partiale. Sur les mêmes questions, accompagnées de circonstances semblables, la majorité a eu presque toujours raison, tandis que la minorité a eu tort. L'annulation de l'élection de M. de Pontevès et de celle de M. Bureau de Puzy, ainsi que de quelques autres membres de l'opposition, a été marquée d'un cachet de passion et d'animosité peu convenable dans une circonstance qui exigerait la plus sévère justice, et pour laquelle des tiers-arbitres seraient nécessaires. La majorité, d'autre part, a été fort indulgente pour les siens, jusque-là qu'une difficulté que présentait l'élection de M. Emile de Girardin a été décidée comme à huis-clos, et sans que le public ait pu savoir de quoi il s'agissait. On ne comprend pas un système représentatif qui a des mystères en matière de droits politiques et d'état civil. On n'était pas aussi circonspect au temps de Charles V; il est vrai qu'il n'y a pas de Duguesclin aujourd'hui.

Après la vérification des pouvoirs viendra la formation du bureau. Les chances pour la présidence sont entre MM. Dupin, Royer-Colard et Laffitte. M. Dupin réunira la majorité des voix; il a le grand mérite de pouvoir transiger avec tous les principes, hormis un seul. M. Royer-Colard a le tort d'avoir dit qu'il est des principes moraux supérieurs à l'ordre matériel. Quant à M. Lafitte, il a celui très-grand des obligations qu'on lui a, et qui sont si importantes, qu'il est impossible de les reconnaître. Là encore s'accomplira la fable de Bertrand et Raton, et celle de l'huître et les plaideurs : M. Dupin mangera les marrons et l'huître.

L'adresse couronnera cette session-formalité. Son but est de poser la Chambre vis-à-vis des cabinets de l'Europe, en la montrant armée *contre les factions, soit isolées, soit combinées*, selon l'expression du discours d'ouverture. Il faut bien comprendre toute la profondeur de cette politique. En Espagne comme en France, il y a pour le juste-milieu deux factions : celle de la monarchie, du droit héréditaire et du pouvoir royal, qui est combattue dans Henri V et Charles V et leurs partisans; celle de la liberté, autrement dite des révolutionnaires. L'Europe sympathise naturellement avec la première, et se tient en garde contre l'autre, qu'elle considère comme son ennemie. Mais l'habileté du juste-milieu, quoique sorti du principe d'insurrection, et révolutionnaire lui-même, consiste à se tenir en équilibre entre ces deux influences, et à faire peur de l'un à l'Europe, pour se donner le droit de les opprimer toutes les deux. C'est, comme on le voit, un jeu double et savamment calculé.

Ainsi voilà don Carlos en Navarre, soutenant une lutte opiniâtre contre l'usurpation de ses droits, et cherchant à faire triompher le principe de légitimité. Par cela seul, il a pour ennemi le pouvoir en France, et pour

alliés au moins secrets, les cabinets des vieilles monarchies. On croit, d'après cette position, qu'un conflit va s'élever entre les deux principes contraires, et que la vieille Europe d'un côté, la quadruple alliance de l'autre, vont engager un combat qui aboutira au triomphe définitif ou de la légitimité ou de l'usurpation. Cela devrait être ainsi dans un ordre naturel et logique d'idées; mais la complication dont nous avons parlé empêche que les fruits n'aient leurs conséquences.

Le parti révolutionnaire est l'épouvantail de l'Europe. *Radical* en Angleterre, jacobin ou républicain en France, *carbonaro* en Italie, *negro* ou *communero* en Espagne, il est le fantôme de toutes les têtes couronnées, légitimes et même illégitimes. Or la politique du juste-milieu consiste à se montrer comme ayant seul la force de réprimer cette faction, et de la mettre dans l'impuissance de nuire. Mais cette répression n'est pas tellement entière, que le lion ne soit tenu en laisse, prêt à être lâché sur l'imprudent qui oserait troubler le juste-milieu dans la possession du pouvoir qu'il a acquis. Il va sans dire, que pour adoucir et dompter plus facilement le naturel féroce et ombrageux de l'animal, les cabinets doivent avoir la prudence de ne pas insister sur certains points délicats, et de nature à irriter, tels que : le droit héréditaire, et la légitimité de Henri et de Charles V, de don Miguel et de Guillaume de Hollande.

Dans cette position et cette politique, qui ne laissent pas que d'avoir une grande influence dans les conseils des rois, on a beau jeu pour intervenir indirectement contre don Carlos, jusqu'à ce qu'on puisse intervenir d'une manière active. On bloque les ports de la Biscaye, on ferme toutes les issues de la frontière, on arrête tous les envois d'armes, de munitions et d'argent; on procure à la reine-régente les ressources dont on peut disposer; on commet en un mot contre le principe de légitimité toutes les hostilités possibles, excepté l'attaque à main armée.

Comment les grandes puissances de l'Europe le souffrent-elles? Singulière question! Ne voyez-vous pas qu'il y a à Madrid, comme à Paris, un parti républicain contenu, muselé par le juste-milieu; que si l'Europe s'avise le moins du monde de prêter aide et secours à la légitimité, les deux moitiés divisées de la révolution de juillet se rejoindront; le lion sera déchaîné et lancé contre les vieilles monarchies. Voilà précisément ce qui fait que les grandes puissances de l'Europe sont devenues les plus grandes impuissances du monde.

Depuis quatre ans le système doctrinaire existe ou végète au moyen de cette combinaison qui, tenant deux opinions divisées et réciproquement hostiles, a fait que lui, se plaçant au milieu, les a entretenues dans une défiance mutuelle, effrayé l'Europe de la plus ardente et la plus dangereuse, et s'est fait donner ainsi carte blanche contre toutes les deux. Mais il s'opère dans les esprits un mouvement qui tend à rapprocher et à joindre ensemble les deux opinions extrêmes; de telle sorte que la position du juste-milieu va se trouver bientôt changée et vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis du pays. C'est une ère nouvelle qui commence. une phase politique qui s'ouvre sous des conditions entièrement différentes.

L'alliance des royalistes et de la gauche, qui n'avait été d'abord qu'une affaire de circonstance arrangée en vue des élections, tend à se consolider par l'accord et la fusion des principes. De même qu'en Irlande et en Belgique, les catholiques et les partisans de la liberté et de la réforme politique se sont unis dans une communauté d'intérêts; de même, en France, les royalistes et les hommes désignés sous le nom de patriotes, ont fait les uns au devant des autres des pas qui tendent à un rapprochement. C'est un symptôme bien remarquable de cette tendance, que le dialogue qui vient d'avoir lieu dans les journaux, entre un Larochejacquelein, représentant l'héroïque Vendée, et le *Bon sens*, le journal de MM. Cabet et d'Argenson, l'organe le plus prononcé de l'opinion républicaine. Aucun fait, depuis long-temps, n'a eu une expression aussi forte, aussi significative. En voici quelques traits :

M. Henri de Larochejacquelein. — « Je » veux toutes les libertés possibles, non avec » l'enfant du droit divin; car je ne comprends » pas même cette qualification, mais avec l'hé» ritier légitime de la couronne de France, » avec le représentant du principe social » et politique de la légitimité, le seul qui » offre des garanties dans un pays monar» chique.

» Être tous égaux devant la loi, avoir la re» présentation de tous les intérêts, accorder » sa confiance à celui qui la mérite le mieux » sans distinction de rang; avoir tous les » mêmes droits quand on a les mêmes » mérites, c'est ainsi que je conçois l'é» galité.

» Hommes de bonne foi, qui désirons l'hon» neur et le bonheur de la France, faisons les » uns vers les autres une partie du chemin, » sans mesurer la distance à parcourir par » chacun de nous, et donnons-nous fran» chement la main pour faire route en» semble. »

Le Bon Sens. — « Vous ne voulez pas re» tourner à l'absolutisme; vous ne voulez pas

» arriver à la république que vous croyez im-
» possible....... D'accord.

» Vous voulez donc la liberté, l'égalité, si nous vous concédons la royauté héréditaire? Eh bien! nous passerons sur votre programme si vous acceptez le nôtre; mais il faut y mettre de part et d'autre de la franchise et de la loyauté. La royauté héréditaire peut-elle se concilier avec la souveraineté nationale avec les institutions électives? nous n'y mettons pas d'obstacle, et nous la respecterons.

» Reconnaissez donc que la royauté, pour faire bon ménage avec la liberté, avec l'égalité, avec le système électif, doit être plus nationale que dynastique; reconnaissez qu'il est de son intérêt de ne régner qu'avec l'appui de l'opinion publique; et pour cela, il faut la consulter, non dans la personne de quelques privilégiés de fortune ou de naissance, non dans l'universalité des suffrages inintelligens, mais dans le suffrage de tous les citoyens qui peuvent exprimer un vote éclairé et consciencieux sur les affaires publiques. »

Quand on voit de pareils résultats; lorsque l'on pense que de tels hommes, qui se sont rencontrés comme ennemis dans la Vendée, il y a quarante ans, et aux barricades de 1830, en sont à formuler un symbole commun de monarchie et de liberté; n'y a-t-il pas à déplorer ce long mal-entendu que l'on a appelé révolution et qui a si long temps tenu séparées les deux parties d'un grand tout: la royauté et le peuple?

C'est que les trompeurs, les hommes de corruption et de fraude, se sont mis entre eux pour empêcher leur réconciliation.... Voyez Marseille, Toulon, Aubagne, tout le Midi! Les populations se portent au devant d'un député royaliste, et le reçoivent aux cris de *Vive la réforme*! Dans la première de ces villes, cinquante mille âmes remplissent, encombrent les places publiques et les rues. Hommes de la légitimité, républicains, s'avancent bras-dessus, bras-dessous, sous une même invocation. Mais que signifie ce cri de *vive la réforme?* M. Berryer visitant un prisonnier patriote, et ce prisonnier, vont vous le dire. *Vive la liberté*! dit le député royaliste; *vive la legitimité*! dit le républicain qui avait brisé, il y a trois ans, l'urne du scrutin renfermant le nom de Berryer. Voyez maintenant la conséquence logique des idées! La réforme, c'est la liberté dans l'ordre, dans la morale, dans la justice, dans la nationalité. La réforme, c'est l'ordre social rentrant dans les conditions de son existence naturelle; par conséquent, dans cette religion au giron de laquelle la France s'est élevée. De la prison ou se rend chez l'évêque de Marseille, comme pour mettre sous la protection du Ciel l'œuvre qui vient de s'accomplir. Et le pieux prélat, profondément ému, attendri jusqu'aux larmes, à la vue de ce miracle de la Providence, ne peut que prononcer ces mots en pressant les mains de l'éloquent orateur: « Adieu, monsieur, je « vais remercier le Dieu tout-puissant de ce « qu'il m'a fait le pasteur d'un si bon peuple!»

Excellent peuple, en effet! la grande et noble pensée qui le préoccupe réprime en lui toute idee de violence et de désordre. Les armes des soldats, préparées pour une répression impitoyable, s'inclinent sous une irrésistible influence. La force matérielle est vaincue sans combat, par l'ascendant moral d'un principe qui résume en lui tout ce qu'il y a dans un pays, de grand, de noble, d'élevé, le véritablement puissant.

Eh! bien, ce miraculeux rapprochement de deux principes et de deux influences qui, depuis un demi siècle se sont livré un combat acharné au grand détriment des peuples, s'opérera en Espagne, comme il se fait en Angleterre, en Belgique, en Pologne, en France; partout où le catholicisme a de la vie. Don Carlos combat pour les libertés de la Navarre, de l'Aragon et des Biscayes, en même temps que pour ses droits. Pendant que cette lutte s'établit au Nord, le principe de liberté fait effort à Madrid et au Sud, et tend à se rapprocher du principe monarchique. Mina, le La Fayette de l'Espagne, a quitté l'Angleterre et Paris, en déclarant que si les Français intervenaient par les armes dans les affaires d'Espagne, il offrirait le secours de son bras à don Carlos. A Madrid, on découvre des complots contre le pouvoir de fait, et ce complots ont été conçus par des hommes qu appartiennent aux opinions les plus opposées. Là se fait aussi le grand travail intellectuel, moral et politique, qui s'accomplit ailleurs. Le monde est dans l'enfantement d'une sublime et majestueuse pensée qui sera le triomphe de la religion et de l'ordre moral, seuls fondemens de l'ordre matériel.

On voit combien la question d'intervention se complique par cet état de l'opinion. Le système doctrinaire, qui domine dans tous les Etats de la quadruple alliance, a deux ennemis au lieu d'un, et il ne saurait attaquer l'un sans avoir en même temps affaire à l'autre. Si l'on marche contre don Carlos, on éveille les idées d'indépendance nationale chez les patriotes exaltés, on révolte la fierté castillane qui n'a pas oublié le guet-à pens de Napoléon. La déclaration de Mina est la pensée de tout son parti qui sait qu'une fois l'opinion royaliste vaincue, l'effort se tournera contre les partisans de la liberté, et que quelques marches suffiront pour venir réprimer à Madrid l'hostilité au nouvel ordre de choses, de même

qu'on l'aura étouffée en Navarre. On prétend que nos ministres veulent intervenir, mais que *le chef de l'Etat*, suivant l'expression de M. Hennequin, appréciant toute la portée de cette démarche, hésite à franchir la Bidassoa, devenue le Rubicon de la royauté de juillet.

Trois ambassadeurs ont quitté Madrid le jour où on y a proclamé le traité de la quadruple alliance, qui reconnaissait la royauté d'Isabelle; trois ambassadeurs quitteraient probablement Paris, si le cabinet des Tuileries intervenait par les armes contre don Carlos. Un fait serait la conséquence logique de l'autre. Louis-Philippe a beau dire : Charles V à Madrid serait comme Henri V à Paris; Charles V est en Espagne, *il est chez lui*, et ce serait violer le droit des gens, celui des nations et ceux des couronnes, que d'employer la force pour l'expulser de son royaume. Que dirait la France si, Henri V étant à Paris, des Anglais, des Espagnols et des Portugais venaient pour le contraindre d'en sortir.

Le juste-milieu s'embarrasse à chaque instant dans la confusion de ses principes. Ne pouvant résoudre aucune difficulté de position par les règles de la logique, il ressemble à l'âne de l'école mourant de faim entre deux mesures égales. En Angleterre, il est tenu en échec par deux députés de l'Irlande; en France, par cinquante députés de la droite et de la gauche; en Espagne par l'insurrection de la Navarre et les cortès. En Belgique la question est plus avancée; le principe catholique a pris l'ascendant aux chambres et dans le gouvernement, et le pouvoir ministériel vient d'être entièrement constitué dans son sens. Les provinces belges ont beaucoup retenu de la nationalité espagnole, qui a été long-temps confondue avec la leur. Malgré la domination autrichienne et l'occupation française, c'est un pays où l'on n'a pu comprendre encore qu'une classe d'hommes, supérieurs aux autres en lumières et en vertus, qui a mission d'instruire les peuples et de les conduire dans les voies divines, doive rester entièrement étrangère aux intérêts sociaux et à la vie civile et politique. Le libéralisme seul a trouvé le moyen de faire que le clergé séculier ne soit pas de son siècle.

La lutte du catholicisme et du principe de liberté d'une part, contre l'oppression de l'Eglise anglicane et le monopole tory, de l'autre, continue dans les deux chambres. O'Connell et Sheil, vainqueurs de lord Grey, et traînant lord Melbourne à la remorque, emportent toutes les questions une à une dans l'assemblée élective, mais n'arrachent aux lords temporels et spirituels que de faibles concessions. Le bill de coërcition contre l'Irlande a été renouvelé pour un an, mais fort adouci, d'après les changemens proposés par les ministres, et désirés par la chambre des commune. Les nobles représentans de la révolution de 1688 ont vainement protesté contre les ménagemens observés à l'égard des misérables *papistes* : il a fallu céder au torrent. Le bill sur les dîmes du clergé anglican, en Irlande, a été adopté dans la chambre des députés. Le sort du peuple est peu adouci par cette loi; il paiera à la couronne au lieu de payer aux collecteurs de l'Église établie; seulement la chambre a admis la faculté du rachat, ce qui est un bienfait immense pour ce pays; mais on doute encore que leurs seigneuries, les nobles lords, accueillent une mesure qui leur paraît attentatoire aux priviléges de la hiérarchie, à la pureté et à la dignité de l'Église anglicane. Il faudra probablement un second et un troisième assaut pour emporter ce faible avantage.

Mais le scandale a été à son comble lorsque le ministère a fait proposer par un de ses partisans, à la chambre-haute, le bill pour l'admission des dissidens aux universités, avec le droit de s'y faire conférer les degrés. Il y a eu un soulèvement général du banc de l'épiscopat et de tous les nobles descendans des privilégiés de la façon de Henri VIII, d'Élisabeth, et de Guillaume et Marie. Quelle indignité que de vouloir permettre à des catholiques d'étudier les belles-lettres, la médecine, et le droit dans ces institutions destinées à conserver intacte et pure l'union de l'Église établie et de l'État, sous l'autorité des lords temporels et d'une royauté qui tient à la fois le sceptre et l'encensoir, le glaive de la justice et les clefs du Ciel! Ce bill a été rejeté avec colère par leurs très-nobles seigneuries qui croyaient déjà voir leurs fils confondus avec le *papisme*, obligés de subir la loi de l'égalité catholique, et de descendre de l'estrade élevée pour eux au réfectoire au-dessus des plébéiens, devant lesquels on ne sert que deux plats, tandis que leurs illustres patrons, écoliers comme eux, en ont trois. Abolir ces priviléges, ce serait une abomination sur la terre classique de la liberté. En apprenant cela, la chambre des communes s'est indignée; mais il paraît que la revanche ne pourra avoir lieu qu'à la session prochaine. Elle ne saurait manquer.

P. S. M. Dupin est nommé président de la chambre, en compagnie de MM. Passy et Calmon, nommés vice-présidens. Ses concurrens ont été M. Laffitte, qui a eu 33 voix de la gauche, et M. Royer-Collard, porté par les 24 voix de la droite. L'élection de MM. Dupin, Passy et Calmon, annonce que le tiers-parti a une influence marquée dans cette assemblée. Il en pourra résulter quelque modification dans le ministère d'ici à la reprise de la session, au mois de décembre.

MÉLANGES.

Théologie du Mans.

Un livre difficile à écrire, c'est, sans contredit, un cours complet de théologie, où se trouvent développés avec une juste étendue les principes de la doctrine catholique. Il s'agit, en effet, de réunir dans un cadre très-circonscrit les nombreuses questions de dogme et de morale, de les discuter avec précision, de déduire les conséquences, de séparer la vérité de l'erreur, de maintenir l'autorité de la révélation contre l'esprit d'innovation et de mensonge. Aussi quelle sagacité, quelle méthode, quelle rectitude de jugement ne faut-il pas apporter dans un pareil travail! En matière d'enseignement théologique, les erreurs sont bien autrement funestes que dans les sciences humaines. Si les principes ne sont pas exactement posés, si la force des preuves, la vigueur de la dialectique ne renversent pas les objections et les raisonnemens qui se révoltent sans cesse contre l'austère autorité de la doctrine évangélique, la vérité, méconnue et mal comprise, ravagera les intelligences au lieu de les féconder, ou bien ira se perdre dans le vaste chaos des spéculations et des systèmes.

C'est surtout en traçant la règle des mœurs que le théologien a besoin d'éviter le double écueil d'une sévérité qui désespère les consciences, et d'un relâchement qui les scandalise. Il ne faut ni flatter les passions toujours prêtes à secouer le joug, ni donner à la religion qui enseigne la miséricorde les traits farouches d'un tyran impitoyable. Il est évident que, pour marcher d'un pas ferme dans une carrière aussi épineuse, la lumière des docteurs ne suffit pas : il faut encore l'expérience du ministère ecclésiastique et la science des Saints.

Or, telles sont les qualités éminentes que les professeurs des séminaires ont depuis longtemps reconnues dans le cours de théologie composé par Mgr. l'évêque du Mans. Ce livre, dont plusieurs éditions se sont rapidement succédé en quelques années, lutte avec avantage contre les différentes théologies, et principalement contre l'ouvrage de Bailly, qui lui a emprunté des supplémens et des notes, que la marche des esprits et les changemens de législation ont rendus indispensables.

La nouvelle théologie du Mans se recommande aux élèves des séminaires sous d'autres titres non moins précieux. Les questions dogmatiques et morales, les règles du droit canonique, dont la connaissance est si nécessaire à l'exercice du ministère, tout s'y développe avec cette sage mesure qui ne laisse aucune matière importante sans discussion, et s'accommode au temps que les séminaristes peuvent consacrer à l'étude de la religion. Et puis quelle autorité n'impriment pas à ces leçons théologiques de graves et profondes études, l'expérience de l'enseignement, l'exercice du saint ministère, et l'éclat d'une haute dignité dans l'Eglise!

Les soins les plus scrupuleux ont été consacrés à cette nouvelle édition.

Les textes de l'Ecriture sainte des saints-pères, des conciles, et des différens auteurs cités dans le cours de l'ouvrage, ont été revus avec une attention toute particulière; les fautes de typographie, qui rendaient quelquefois le sens obscur et difficile à saisir, la ponctuation essentielle dans un livre de doctrine, les divisions, les formes d'argumentation clairement désignées, etc., tout a été l'objet d'un travail spécial. Enfin, l'éditeur a pris pour modèle l'édition de Billuart, que le clergé de France a accueillie avec tant de bienveillance. Aussi ne craint-il pas de lui offrir l'ouvrage de Mgr. l'évêque du Mans comme une introduction à la grande théologie du docteur dominicain.

« Ces leçons théologiques, dont tous les traités paraissent pour la première fois, forment un cours complet de doctrine ecclésiastique. Elles renferment tous les traités de dogme et de morale, à l'exception des traités *de Deo*, *de Angelis*, *de Lege naturali*, que le prélat se propose d'insérer dans son Cours de philosophie, comme se trouvant mieux à leur place.

L'ouvrage sera terminé par une table générale, et par ordre alphabétique, des matières contenues dans les six volumes.

Nous avions déjà parlé (1) d'une pièce de vers lue à Mgr. l'archevêque de Paris par un élève du collége de Louis-le-Grand. Edmond Lacroix, jeune poète, âgée de quinze ans. Le pieux prélat, qui a fait un cas tout particulier des talens du jeune Lacroix, vient de lui envoyer un superbe ouvrage, avec une de ces lettres pleines de charmes et d'amabilité, telles que sait les écrire Mgr. de Quélen. Nous saisissons cette occasion, pour citer quelques strophes de cette pièce, où l'on reconnaît à côté d'un talent naissant et plein d'avenir, cette foi vive qui est la source de toute belle poésie :

. . . .

L'assemblée attendait en un pieux silence
Que le prêtre parût dans le sacré parvis,
Et les mères priaient, humblement prosternées.
Des pleurs d'amour baignaient leurs paupières baissées
Car elles priaient pour leurs fils.

---

(1) Tom. Ier, pag. 703.

L'archevêque!.. on eût dit qu'un messager de vie,
Avait quitté pour nous la céleste patrie;
Dans tous les cœurs émus la ferveur redoublait,
Et notre front soudain s'abaissa vers la terre.
Jésus allait encor s'immoler au Calvaire;
Le sacrifice commençait.

Et le prêtre disait : « Vous voyez ma misère,
» Seigneur, ayez pitié, vous êtes notre père;
» Pardonnez si j'ai pu manquer à votre loi;
» J'ai péché, mais, grand Dieu, le repentir m'éclaire! »
Et puis des voix d'enfans répétaient sa prière :
« Seigneur Jésus, pardonnez-moi! »

Et nous nous tûmes tous; notre âme recueillie
N'entendait plus alors qu'une voix attendrie,
Cette voix du prélat, qui s'adressait au cœur.
Il parle : hélas! on lit sur son noble visage
Que Dieu le fit passer dans un moment d'orage
Par le baptême du malheur.

Mais le malheur n'a pas abattu son courage,
La paix de son cœur perce à travers le nuage!
Le calme est dans ses yeux qui rayonnent de foi;
A ces tendres enfans, par son touchant sourire,
Comme autrefois Jésus, sa bouche semble dire :
« Petits enfans, venez à moi! »

Il parle, et, par un soin de sa bonté touchante,
Gardant pour les méchans la honte et l'épouvante,
A sa voix paternelle il donne un son plus doux.
Mais bientôt cette voix s'éteignit dans l'enceinte :
Le prélat, pour bénir, ouvrait sa bouche sainte,
Et je tombai sur mes genoux.

Déjà s'ouvrait pour nous le profond sanctuaire,
Pour nous recommençait le céleste mystère,
Et les jeunes enfans, des vœux et de la voix,
Appelaient ce Jésus qu'ils brûlaient de connaître;
Et le céleste pain que leur donnait le prêtre,
Semblait renaître sous ses doigts.

Et la chapelle en feu paraissait agrandie;
Il me semblait ouïr une molle harmonie,
De suaves accords, pareils à ceux du ciel!
Et puis je croyais voir de glorieux chœurs d'anges,
Qui, sur des harpes d'or, célébraient les louanges
Et le grand nom de l'Eternel!

Et je me souvenais : de pieuses pensées
Fermentaient dans mon sein, trop long temps oubliées
Et mon âme appelait le Dieu de l'univers!
Puis de mon cœur ému, vers le ciel élancées,
Les prières de feu jaillirent plus pressées
Que n'est le sable au fond des mers!

Nous avertissons ceux de nos abonnés qui nous ont demandé des exemplaires du CODE DES PAROISSES et du MANUEL DE PIÉTÉ, qu'une absence du directeur a seule retardé jusqu'ici la mise en vente de ces deux ouvrages. Le Code paraîtra sans faute vers la fin de la semaine prochaine.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

REVUE PARLEMENTAIRE.

FRANCE. — 1er *août*. — Le commencement de la session a été marqué par un incident assez bizarre. M. de Gras-Préville, qui devait présider la Chambre comme doyen d'âge, n'avait pas assisté à la séance royale, pour cause ou prétexte d'indisposition, et trouva le fauteuil occupé par M. Bédoch, lorsqu'il arriva le lendemain. De là une vive contestation entre les deux présidens d'abord, et qui devint bientôt générale, et se termina par un ordre du jour voté à une assez faible majorité, qui conservait la présidence à M. Bédoch.

Les séances suivantes ont été consacrées à la vérification des pouvoirs. L'élection de M. Guizard, ex-préfet de l'Aveyron, a été annulée, attendu qu'il ne s'était pas écoulé six mois entre la cessation de ses fonctions et sa nomination. Celle de M. Ch. Comte, député de Mamers, a été ajournée jusqu'à ce que la Chambre ait statué si le remplacement d'une propriété n'empêchait pas la possession annale. L'election de M. de Pontevès, élu à Brignolles, a été annulée, ainsi que celle de M. Bastard, député de Marmande, et de M. Drault.

ANGLETERRE. — Le seul fait remarquable des séances de la Chambre des lords est l'adoption de l'amendement du duc de Glocester dans la question du bill. Lord Radnor avait proposé la seconde lecture du bill ayant pour objet d'abolir les réglemens qui défendent d'admettre les dissidens dans les universités, et de leur conférer aucun degré. La Chambre a adopté l'amendement du duc de Glocester, qui proposait de renvoyer cette seconde lecture à six mois.

BELGIQUE. — Le ministère a présenté deux projets de loi qui ont pour but, l'un d'introduire des améliorations dans l'institution du jury, l'autre dans les dispositions du code pénal.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. — On apprend du Mont-Cassin, près Macerata, la nouvelle de la mort de M. le cardinal Antoine Pallotta, du titre de Saint-Sylvestre. Le cardinal était né à Ferrare, le 23 février 1770, et avait été admis dans le sacré-collége par Pie VII, le 10 mars 1823. Il est mort au Mont-Cassin, le 20 juillet dernier.

— M. Jean-Joseph de Plancq, évêque de Tournay, est mort le dimanche 27, à la suite d'une violente inflammation à la gorge. Le prélat était né le 21 janvier 1767, à Thieu, diocèse de Tournay, et avait été fait évêque en 1829.

— Au conseil-général de l'Arriége, 2,400 fr. ont été votés à M. l'évêque, sur la proposition de M. de Sentenac, qui est protestant.

Celui du Gard a rangé parmi les indemnités et subventions du budget facultatif une allocation de 13,000 fr. pour frais de tournée de M. l'évêque, secours au séminaire, et à la maîtrise de la cathédrale.

Le conseil-général de la Vienne a repoussé, à l'unanimité, moins deux voix, une demande de fonds que M. l'évêque de Poitiers avait faite pour une école d'adultes établie depuis peu dans cette ville.

— M. l'évêque de Grenoble vient de faire une tournée dans l'arrondissement de St.-Marcellin. Le prélat a visité trente paroisses, et a confirmé des fidèles de quatre vingt-deux. Plusieurs fois il a été touché jusqu'aux larmes de l'empressement avec lequel les populations accouraient vers lui. A peine de retour de cette visite pastorale, M. l'évêque est allé faire sa retraite annuelle à la grande Chartreuse.

— Les révolutions se ressemblent toutes. Le choléra a servi de prétexte à la populace de Madrid pour ensanglanter les couvens et les maisons religieuses : et là, comme à Paris, en 1830, les bruits les plus absurdes se sont répandus. Ainsi, l'on accusait à la fois les jésuites d'avoir amené le choléra, et d'avoir fait des dépôts d'armes. Lorsque le massacre fut fini, qu'a trouvé ce peuple égaré? quelques reliques étiquetées. Hélas! et seize cadavres gisaient sur la terre! Cette maison était fort nombreuse, et bien des pauvres de Madrid l'avaient souvent visitée! Singulière destinée que celle de cet ordre! A peine est-il proscrit dans un pays, qu'il reparaît dans un autre. On ferme ses colléges en France, et la Suisse, l'Espagne, s'empressent de recevoir les proscrits. Aujourd'hui *la liberté* les chasse d'Espagne et de Portugal, et le pape leur confie les écoles publiques de Forli. En Piémont, leurs établissemens sont dans un état florissant, et le roi Charles Albert vient de leur faire présent de l'Histoire métallique de la maison de Savoie.

— Le tribunal correctionnel de Dijon, sur la plainte du recteur de l'académie, et les poursuites du ministère public, vient de condamner M. le curé de Saulx-le-Duc à 50 fr. d'amende, pour avoir tenu une école primaire contrairement aux dispositions de l'article 4 de la loi du 28 juin 1833. On espère que ce jugement sera infirmé par la cour royale de Dijon.

— M. Miolis, évêque de Digne, a été informé qu'on avait fabriqué des billets ou obligations qui le supposaient débiteur de sommes plus ou moins importantes, entr'autres, d'une de 30,000 fr. Pour cela, on avait coupé sa signature apposée à une lettre ou toute autre pièce, et on avait écrit l'obligation au-dessus. M. l'évêque, voulant éviter que des personnes confiantes fussent trompées par l'apparence, a déclaré dans un acte notarié, le 16 juillet dernier, qu'il n'a jamais rien emprunté, qu'il n'a jamais reçu des dépôts d'argent qu'il ait employés à son usage, qu'il ne doit rien à personne, et qu'il n'a jamais souscrit de billets à ordre. Le prélat a fait insérer cette déclaration dans les journaux du Var, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Espagne.— Nous sommes encore sans nouvelles positives et sûres. Chacun exploite les bruits à sa façon. La dernière dépêche télégraphique donnée par le gouvernement était de Bayonne, à la date du 4 août. Elle portait que les troupes de don Carlos étaient battues sur toute la ligne, et que depuis le premier, Rodil les attaquait avec vigueur. Ces nouvelles méritent confirmation. Précédemment on avait parlé d'un combat assez sanglant livré le 25 près d'Echarri - Aranaz entre Rodil et Zumala Carréguy. Le fait certain, c'est que le combat a eu lieu. Mais à qui est restée la victoire? Chacun l'attribue à son parti. On peut toujours en conclure que les suites de ce combat n'ont pas été bien grandes, puisqu'il n'a changé en rien la position des deux armées. Des lettres à la date du 2 août portaient que Rodil était tenu en échec devant Pampelune.

De son côté, le gouvernement français et le gouvernement anglais continuent toujours leur système de quasi-intervention. M. le directeur des douanes de Bayonne a écrit au président de la chambre de Commerce de cette ville, pour lui rappeler qu'en vertu du traité conclu entre la France et l'Espagne, Don Carlos est devenu l'ennemi de la France, et

qu'il est défendu sous les peines portées par les art. 77, 79 et 84 du Code pénal, de lui fournir aucun secours.

On écrit aussi de Saint-Sébastien que deux navires américains, s'étant présentés sur la côte, chargé de munitions destinées à l'armée de don Carlos, la croisière anglaise s'est opposée à leur débarquement. Les agens américains ont protesté contre cette mesure qui portait atteinte à la liberté commerciale, et ont signifié que si la marine anglaise persistait dans ce système, les Etats-Unis le considéreraient comme une déclaration de guerre.

—Les journaux libéraux ont débité beaucoup de lieux communs sur la part active qu'on attribue au clergé dans les événemens de la Navarre. Nous pouvons assurer, dit la Gazette, d'après le témoignage d'une personne digne de foi, qu'il n'y a pas un seul membre du clergé dans l'armée de don Carlos, ni auprès de sa personne. Les moines sont restés dans leurs couvens, et le clergé *séculier* à la tête des paroisses.

— Des lettres du 22, apportées par un courrier extraordinaire, parlent des ravages terribles que le choléra exerce dans Madrid, surtout depuis le 17; ces ravages s'augmentent encore par la chaleur qui est de 35 degrés. Les personnes meurent sans que les remèdes puissent être appliqués. Les médecins manquent.... Dans les rues, on ne rencontre que le viatique, des prêtres et des chars funèbres où l'on entasse les morts sans même les enfermer dans des cercueils, tant leur nombre est considérable. On ne peut se figurer la désolation qui règne dans cette capitale, où les affaires de commerce sont nulles.

— Le corps diplomatique a cessé d'être au complet depuis quelques jours. M. de Werther est parti pour la Bretagne, lord Grainville pour la Savoie: M. Pozzo di Borgo seul reste à son poste.

— Un ouragan terrible a eu lieu à Bordeaux. Les vignes sont dans un état déplorable. La récolte n'est pas seulement perdue pour cette année; on craint encore que la reproduction n'en soit complètement paralysée pour les années suivantes. La même jour un ouragan plus terrible encore a eu lieu entre Jaca et Canfrango en Espagne. Plusieurs rivières ont débordé avec violence; cinq ponts de pierre ont été emportés, et la route, couverte d'eau, a été rendue impraticable.

— La sœur de Robespierre est morte à Paris le 1er août, à l'âge de 74 ans. Ses obsèques ont été faites le 2 août, et on a prononcé sur la fosse des discours républicains. Elle laisse sur son frère des fragmens de mémoires.

— Plusieurs événemens funestes ont signalé, à Marseille, cette semaine et celle qui l'a précédée. Le 26, un sergent du 62e s'est brûlé la cervelle au tir au pistolet des Chartreux. Le 27, à minuit et demi, un peintre, natif de Bordeaux, s'est jeté dans le port, près la rue de la Reynarde. Sauvé par le courage de trois citoyens qui l'ont porté au bureau des asphyxiés, ce malheureux n'est revenu à lui que pour les injurier. C'était la troisième fois qu'il tentait inutilement de se donner la mort.

— Un drapeau blanc a été arboré dans la nuit du 29 juillet à l'Hôtel de-Ville de Port-Louis (Morbihan). Il a été saisi et envoyé à Lorient.

— A Bordeaux, la police a fait une visite domiciliaire chez M. Miége, ecclésiastique estimable, qui est à la tête d'une pension, et qui ne s'occupe que de ses élèves. On a tout visité, même la chapelle, et le tabernacle, où le Saint-Sacrement n'était pas, a été ouvert.

— Les routes en fer vont se multiplier en Allemagne. Une de ces routes va être construite pour lier le Hanovre aux villes Anséatiques. On annonce ensuite la construction d'un autre chemin de fer entre Francfort et Bâle par Manheim.

— Le ministère belge est reconstitué. Ce sont MM. de Theux, à l'intérieur; Furnst, à la justice; d'Huart, aux finances; et de Muelenaere, aux affaires étrangères. Les nouveaux ministres ont prêté serment entre les mains de Léopold.

— Le NATIONAL est cité en cour d'assises, à raison du compte peu respectueux pour Louis-Philippe et sa famille, qu'il a rendu de la séance royale.

—On dit que des embauchages pour l'armée de don Carlos ont eu lieu à Toulon. Des soldats de la légion étrangère et quelques déserteurs français ont répondu à cet appel, et ont été transportés, déguisés en matelots, sur les côtes d'Espagne.

— Le samedi 29 juillet au soir, le tonnerre a incendié deux maisons dans la commune de Chomard, arrondissement de Château-Chinon. M. Henri Pittié, curé de cette paroisse, est accouru avec tous les habitans pour éteindre le feu qui, sans de prompts secours, se serait bientôt communiqué au reste du village. Cet ecclésiastique a puissamment secondé leurs efforts, pendant toute la nuit, par son intelligence et son activité.

— M. Choiselat-Gallien, fabricant de bronzes à Paris, a été reçu en audience particulière par notre saint-père le Pape, qui, après lui avoir témoigné sa haute bienveillance, lui a remis une médaille, et l'a nommé son fabricant de bronzes et de vases sacrés.

La Chambre, après la vérification des pouvoirs, a procédé à la nomination de son président. Voici quel en a été le résultat :

Nombre des votans, 331. Majorité absolue, 161. M. Dupin a obtenu 247 voix (Sensation); M. Laffitte, 33; M. Royer-Collard, 24; M. Odillon-Barrot, 5; M. Bignon, 4; M. Lepelletier d'Aulnay, 1; M. Pessy, 1; M. Rémusat, 1; M. Calmon, 1; M. Sauzet, 2; billets blancs, 4.

M. Dupin est proclamé président de la Chambre pour la session de 1835.

On procède à un scrutin pour la nomination des vice-présidens.

Voici le résultat de cette opération :

Nombre des votans, 329; majorité absolue, 165; MM. Calmon a obtenu 180 voix; Passy, 171; Martin (du Nord), 140; Rouillé-Fontaine, 100; Pelet (de la Lozère), 83; Etienne, 78; Benjamen Delessert, 64; Ganneron, 56; Bérenger, 51; Odillon Barrot, 53; de Sade, 36; Bignon, 30; Arago, 29; Schonen, 14; Mauguin, 14.

— On écrit de Genève, 30 juillet.

« Une émeute, motivée sur les prétextes les plus frivoles, a troublé, vendredi passé, les derniers momens de la fête musicale qui avait rassemblé dans nos murs les dilettanti de tous les cantons de la Suisse. La troisième journée, selon l'usage, devait être terminée par un bal au théâtre, où le public était admis en payant. Dès la pointe du jour un attroupement de près de quinze cents individus de mauvaise mine s'était rendu maître de la place de la Comédie, et emparé des avenues du théâtre, pour en fermer l'accès aux arrivans. Les équipages furent forcés de rétrograder ou assaillis par la populace : des femmes en toilette de bal f rent accueillies par des huées, insultées, balottées dans la foule; plusieurs même indignement maltraitées par des hommes et par des femmes mégères, qui animaient les hommes par leurs violences et par leurs cris. De féroces hurlemens, les cris de : A bas les aristocrates! à bas les riches, à bas le gouvernement! accompagnaient ces indignes scènes, et indiquaient assez l'influence à laquelle obéissait cette troupe ignoble. L'heure tardive, le peu de précautions prises par l'autorité, favorisaient le tumulte, qui se prolongea jusqu'assez avant dans la nuit. Aucune arrestation n'a pu être faite.

— Le conseil-d'État a adopté un projet d'ordonnance qui autorise les Académies française et des inscriptions et belles-letttres à accepter, chacune en ce qui la concerne, les legs qui leur ont été faits par M. Gobert dans son testament du 2 mai 1833. D'après ce legs magnifique, une rente perpétuelle de seize à dix-huit mille fr. sera assurée, au jugement de l'Académie française, au morceau le plus éloquent sur l'histoire de France, et une rente de même quotité, au jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. Aux termes du même testament, les auteurs désignés par les deux Académies « continueront à recevoir leur prix chaque année, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève. Ne pourront être admis au concours que des ouvrages nouveaux. »

M. Gobert est mort dans un village de la Haute-Egypte, dans les premiers mois de 1834. Il s'était livré à des études approfondies sur l'histoire de France, désespérant, par le pressentiment de la maladie qui l'a emporté si jeune, de concourir aux progrès d'une science qu'il aimait avec ardeur, il a voulu y aider par sa fortune. C'est un sentiment noble et touchant; puissent les ouvrages couronnés répondre à la grandeur du prix qui leur est assuré!

— Le Diario di Roma du 24 juillet publie une lettre d'Alexandrie (16 juin), qui contient des détails affreux sur une révolte qui a eu lieu dans les montagnes du Liban contre l'autorité du vice-roi d'Égypte.

« Il est arrivé, dit cette lettre, au consulat autrichien d'Alexandrie, un courrier expédié par le consul de la même nation à Jaffa, et porteur de la nouvelle que le soulèvement du mont Liban s'est étendu au loin et a pris un aspect terrible. Il y a eu des saccagemens, des massacres et toutes les horreurs de l'anarchie.

» On dit que 8,000 soldats égyptiens ont paru; qu'Ibrahim-Pacha est bloqué dans un fort. Le consul autrichien de Jaffa demande avec instance qu'il lui soit expédié un bâtiment européen pour y sauver les Francs s'il est possible. »

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16.

DE LA LETTRE DE M. L'ABBE CARON.

En nous priant d'insérer dans la *Dominicale* sa lettre, en réponse à *l'Ami de la religion*, M. l'abbé Caron nous a donné le droit, disons mieux, nous a imposé l'obligation d'exprimer notre pensée relativement aux principes qu'elle renferme, sous peine d'en accepter la responsabilité : puisque nous avons acquiescé à sa demande, il est juste qu'il en subisse les conséquences.

Nous devons déclarer d'abord que, loin d'avoir aucune raison de révoquer en doute la sincérité des protestations de soumission au saint-siége que cette lettre renferme, elles nous inspirent au contraire la plus entière confiance : nous sommes convaincus que si M. Caron décline l'application de l'encyclique à ses doctrines, ce n'est point de sa part un subterfuge, pour éviter une improbation pontificale qui l'aurait atteint. Son caractère personnel est trop à l'abri d'une supposition de ce genre, pour qu'il nous vienne à la pensée d'en concevoir même le soupçon. Pour nous, la question de bonne foi est donc ici complétement en dehors de la discussion.

Nous avons cependant quelques observations à présenter.

M. Caron regarde comme nécessaire, dans une démonstration du catholicisme, de commencer par établir la base de la règle générale de « la vérité, c'est-à-dire, de n'avoir « pas, comme tant d'autres, la prétention de « poser dans les airs les fondemens de l'édi- « fice qu'il entreprend d'élever en l'honneur « de l'Eglise catholique romaine. » Nous sommes loin de sentir la nécessité de reprendre ainsi les choses *ab ovo*. Le principe conduirait, ce nous semble, à des conséquences insoutenables. Il s'ensuivrait, en effet, que nul ne pourrait entreprendre la défense d'une proposition quelconque sans faire précéder ses raisonnemens d'un traité de logique où les questions de la certitude seraient débattues : car il ne faut pas s'imaginer que les preuves de la religion soient les seules qui supposent la possibilité et les moyens d'obtenir une connaissance certaine de la vérité. Il n'est pas une démonstration qui n'ait pour base la même supposition. Toutes les sciences naturelles sont absolument dans le même cas. Faudra-t-il donc qu'un traité de physique, d'arithmétique, de géologie, de physiologie, ait pour préliminaire indispensable une dissertation sur les prétentions contraires de la philosophie cartésienne et de la philosophie du sens commun ?

Ajoutons que, dans les derniers temps, l'esprit de système ayant envahi ce terrain, poser l'édifice catholique sur une des opinions librement discutées et faire de cette opinion son point d'appui essentiel, c'était évidemment bâtir sur le sable et donner à l'Eglise un fondement ruineux et incertain.

Nous croyons avec M. Caron que la *raison humaine* est infaillible, c'est-à-dire que, dans la connaissance des vérités qui sont à sa portée, l'homme peut arriver à un degré de certitude qui exclut tout danger d'erreur. Un sceptique seul pourrait le contester. Mais nous n'accordons pas le même privilége aux *jugemens humains*, quelle que soit leur universalité. Cette distinction ayant été développée dans nos précédens articles, il est inutile de nous y arrêter de nouveau. Seulement nous pouvons partir de là pour éclaircir un passage de la lettre de M. Caron, qui semble reposer sur une notion mal définie. « Quoi donc ! le « sens commun et l'Eglise seraient déclarés in- « compatibles par le souverain pontife, et le « docteur des docteurs imposerait aux fidèles « l'obligation d'abjurer le sens commun sous « peine d'être chassés de l'église ! ! ! ! Cette « supposition seule, je ne crains pas de le dire « hautement, cette supposition seule serait un « crime, si elle ne portait pas un caractère « indélébile d'innocence qui l'excuse. »

Sans doute le souverain pontife n'a jamais eu l'intention de flétrir dans l'encyclique le *sens commun*, si cette expression désigne les premiers principes qui servent de fondement à l'intelligence, et de point de départ à toutes les sciences, si même on entend par là, contre l'usage constant, les vérités universelles qui, sans être au nombre des axiomes indémontrables, sont admises partout et par tous, sur l'autorité toutefois de l'évidence et de la raison ; mais s'il faut entendre par *sens commun* les *jugemens* du genre humain, ainsi que nous l'avons plusieurs fois expliqué, l'improbation du saint-siége porte évidemment sur la doctrine qui consiste à le prendre pour principe de certitude.

Il est vrai que le souverain pontife ne nomme pas M. de La Mennais dans cette partie de l'encyclique, et ne désigne pas les propositions qu'il a dessein d'atteindre. On pourrait dire même que ces paroles prises à part, abstraction faite de ce qui précède et de ce qui suit, seraient susceptibles d'être appliquées, absolument parlant, à toute philosophie anticatholique; mais ce serait entreprendre une misérable chicane de procureur. Comme il est constant que l'auteur de l'*Essai* est devenu le chef d'une école philosophique, et que des bruits de censure épiscopale ont transpiré d'avance dans le public, ne sont-ce pas des doctrines qui se présentent naturellement à

l'esprit, lorsque, dans une décision dogmatique dont il est l'unique objet, sa sainteté improuve un système de philosophie dont tous les caractères leur sont applicables? S'il en était autrement, la pensée de l'encyclique serait absolument inintelligible, et il faudrait admettre que le saint-siége s'est plu à tromper les fidèles en s'exprimant de la manière la plus favorable à une interprétation fautive. Nous ne croyons donc pas qu'il soit possible d'élever le moindre doute à cet égard.

Ajoutons que le sens commun, pris, non pour la *raison*, mais pour le jugement du genre humain est un *système*, puisqu'à aucune époque il n'a été présenté comme principe de certitude, soulever les plus graves débats, et que nulle part il n'a été généralement admis. Ce *sytème* ne saurait éviter le reproche de *nouveauté:* jamais on ne l'avait formulé en corps de doctrine complète avec l'extension que lui a donnée M. de La Mennais. « Il est incertain et non approuvé par l'Église » rien de plus sans évident. Enfin, le soutenir c'est prétendre qu'il faut chercher la vérité hors de l'Eglise catholique, puisqu'il consiste à élever près d'elle un tribunal doué comme elle du privilége de l'infaillibilité.

La question maintenant serait de savoir dans quelle acception M. Carron prend le mot *sens commun*, dans sa lettre à l'AMI DE LA RELIGION, et jusqu'à quel point il s'éloigne de M. de La Mennais dans sa *démonstration du catholicisme*. Nous avions cru qu'il n'abandonnait le principe de l'*Essai*, que lorsqu'il s'agit de la raison individuelle. M. de La Mennais n'accorde à l'individu aucune certitude proprement dite, sans l'appui d'un jugement universel; tandis que M. Caron » établit effectivement de la manière la plus » expresse qu'il y a des vérités dont chaque » individu doué de raison est infailliblement » et absolument certain par lui-même, et » sans le concours du sens commun, et qu'on » ne peut sans folie révoquer en doute la cer- » titude des premiers principes. » Reste à savoir si cette concession faite au cartésianisme, n'entraine pas la ruine de ce qu'il s'est efforcé d'établir par ailleurs, à savoir la nécessité de consulter le genre humain sur le reste des vérités. C'est ce que nous examinerons bientôt. Toujours est il que l'encyclique ne paraissant pas directement dirigée vers cet objet, mais plutôt contre les prérogatives accordées au sens commun par l'ecole à laquelle appartient M. Caron, cette concession, qui le sauverait de la censure épiscopale, le laisserait néanmoins sous le coup de l'encyclique.

CORRESPONDANCE.

La querelle que nous avons eue avec un journal, nous a valu de la part d'un de de nos abonnés, la lettre suivante: nous la donnons à nos lecteurs, à cause des réflexions sages qu'elle contient:

A M. Directeur de la Dominicale.

Dans la solitude où chaque semaine la *Dominicale* vient m'apporter le précieux tribut de vos lumières, je ne suis point initié aux secrets de l'égoïsme, et j'ignore s'il est des hommes que l'espoir d'ajouter quelques noms à une liste d'abonnés puisse porter à compromettre des intérêts sacrés: vous concevez donc facilement la surprise que m'a causée, à moi, homme de bonne foi, de paix et de concorde, la querelle qu'on vous a suscitée. Je dois vous dire, monsieur, que ce qui excite principalement mes sympathies en faveur de la *Dominicale*, c'est le sentiment plein de sève et d'avenir qui l'associe à tout mouvement sage, à tout progrès réel. Comme elle, je ne juge pas mon siècle avec la sévérité d'un misanthrope; je me plais au contraire à remarquer en lui des élémens de salut; comme elle, je crois au rétablissement de la foi parmi nous, et salue de loin l'aurore du beau jour qui va se lever pour le catholicisme: comme elle, je ne crains pas la liberté, je l'invoque à grands cris, je la demande pleine, entière et sans entraves, c'est-à-dire exempte d'arbitraire au profit d'un parti politique; en un mot, je partage toutes ses doctrines et toutes ses espérances. Il est donc tout naturel que je me sois senti blessé quand, après avoir fouillé dans vos colonnes pour y trouver un vœu de liberté, on est venu vous jeter à la face l'épithète d'*hérétique*, comme si le souverain pontife avait jamais fait entendre des paroles de tyrannie, et comme si les notions les plus vulgaires de la théologie n'établissaient pas qu'une proposition n'est point hérétique avant d'avoir été spécialement condamnée comme telle.

C'est une étrange destinée, me disais-je à ce propos, que celle de la liberté. Son nom, tour à tour signal de réformes salutaires et de bouleversemens insensés, nous est arrivé à travers les siècles, répété par

la voix tantôt consolante et tantôt terrible de mille échos divers; il nous est arrivé, traînant à sa suite un long cortége de vertus et crimes dont il fut jadis la cause ou le prétexte : et nous, nous l'avons accueilli, comme l'accueillirent nos pères: les uns avec effroi, les autres avec enthousiasme, et certains en roulant au fond de leur cœur des pensées sanglantes. Il a présidé à l'affranchissement de la pensée, comme à ses révoltes sacriléges. L'anarchie l'a invoqué dans les hideuses saturnales, comme le patriotisme éclairé dans les tentatives de réparation sociale. Il est devenu le cri d'alarme et le cri de guerre des factieux qui ont désolé le monde, comme des citoyens probes qui ont réprimé leurs efforts; puis il s'est toujours mêlé aux hymnes des vainqueurs et aux lamentations des vaincus.

Etrange destinée en effet! Comment concevoir qu'après tant d'expériences éclatantes, ce nom ne soit pas compris et serve encore d'expression aux passions les plus viles aussi bien qu'à un sentiment noble et pur? Comment se fait-il qu'au moment où le Saint-Siége prémunit les catholiques contre les principes désorganisateurs qui mènent à l'*indépendance absolue* (*omnimodam libertatem*), on affecte de regarder la liberté comme enveloppée dans ses anathêmes? Eh! non. L'indépendance absolue n'est pas la liberté, pas plus que, dans un sens inverse, la tyrannie n'est le pouvoir. L'indépendance absolue est l'affranchissement de toute autorité, de toute règle, de tout frein; la liberté n'exclut que le pouvoir arbitraire; elle est compatible avec toute autorité légitime et légitimement exercée. Il y a plus, elle ne saurait exister qu'à cette condition. Reprenons les choses de plus haut.

Qu'est-ce que la liberté considérée en général? c'est la faculté de choisir à son gré entre le bien et le mal. Qu'elle ait pour objet soit les croyances religieuses et les préceptes du culte, soit les actes de la vie politique, civile et domestique, soit les devoirs de l'individu envers lui-même, la notion ne change pas; seulement l'application est diverse. Or, dans l'état actuel de la nature humaine, cette faculté ne saurait exister dans sa plénitude, sans les pouvoirs chargés d'en modérer l'exercice. Si l'homme était doué d'une intelligence droite et d'une volonté pure; si son esprit saisissait la vérité sans effort, et que son cœur inclinât de lui même à l'aimer; si toutes les parties de son être tendaient naturellement à leur fin, alors la liberté serait complète, puisqu'aucun obstacle ne serait là pour l'entraver. Le pouvoir serait peut-être encore nécessaire, puisque, malgré tant de prérogatives, le mal serait toujours possible. Mais passons. Rien n'est plus manifeste que la destruction de cette harmonie merveilleuse. Quelle qu'en soit la cause, la nuit s'est faite dans nos pensées, et des lueurs incertaines, sillonnant ces ombres épaisses, luttent contre l'éclat obscurci de la raison. Le mensonge revêt, au gré des passions, les couleurs du vrai; le vrai, celles du mensonge; et, créature infortunée, frappé d'une espèce de cécité qu'il cherche en vain à se dissimuler, celui que tant de lumière devait éclairer s'avance en tâtonnant, et demande à qui veut l'écouter la route qu'il doit suivre. Remontez le cours des âges, jusqu'au berceau du genre humain et comptez, si vous le pouvez, les illusions dont il s'est bercé, les rêves qu'il a caressés, les folies auxquelles il s'est misérablement abandonné. C'est à peine si les premiers principes, si les notions les plus claires du sens commun échappent aux vicissitudes que subit la vérité en passant par ses mains. On dirait que l'erreur est son élément, et u'il ne respire à l'aise qu'au sein des ténèbres. Toutefois, ce n'est point assez. Le déréglement de la volonté met le comble à tant de désordre. Un germe fécond de corruption et de misère souille jusqu'aux dernières fibres du cœur humain et pénètre les replis les plus secrets, les plus intimes de notre nature. Que de combats il faut se livrer à soi-même pour arriver à la pratique du bien! Que d'efforts il faut employer pour soulever le poids accablant qui nous courbe vers la terre! On a beau se roidir en marchant sur cette pente rapide qui conduit à la vertu, on sent toujours qu'au fond de son âme des désirs honteux ramènent, si l'on y cède, à chercher le bonheur dans les jouissances matérielles, dans les plaisirs de la vie animale. Quel est l'homme, si pur qu'il soit, qui n'ait pas à repousser les attaques multipliées des passions, et le monde entier qu'est-il, sinon une vaste arène que ces tyrans impitoyables couvrent de sang et de boue, inondent de larmes, ou rendent témoin de joies infer-

nales? J'insiste sur ces notions pour arriver plus facilement aux conséquences qui en découlent.

Les ténèbres de l'esprit et la corruption de cœur, voilà donc deux faits incontestables : soit qu'on les attribue, comme l'enseigne le Christianisme, à une faute originelle dont ils sont le châtiment, soit qu'on les regarde avec la philosophie mondaine, comme essentiels à notre nature, toujours est-il qu'on n'en saurait contester la réalité. Or, il y a loin de la condition humaine, sous l'empire de cette double dépravation, à un état de liberté véritable. Le pouvoir de choisir entre le bien et le mal n'est pas anéanti, il est vrai. L'homme est encore le maître de ses actions ; il peut se déterminer à son gré, et n'écouter même, sur le parti qu'il prend ni la voix de la raison, ni celle des passions, mais je ne sais quel plaisir d'enfant qui le porte à se complaire en lui-même, quand il se dit avec le poète *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* Mais il n'en faut pas moins reconnaître que l'exercice de cette faculté est entravé par deux obstacles puissans, quoique surmontables, la difficulté de connaître clairement la loi, et le penchant à la violer, lorsqu'elle est clairement connue. Ces obstacles empêchent l'influence naturelle du bien sur la volonté, en augmentant celle du mal, et détruisent ainsi l'éliquilibre de leurs forces respectives. Il faut donc, pour que la liberté échappe autant que possible aux conséquences de cette déplorable altération, il faut que l'équilibre rompu soit rétabli. C'est la tâche du pouvoir ou de l'autorité.

Le pouvoir spirituel ou Dieu qui en est la source, agit à la fois sur le cœur et sur l'intelligence. Sur le cœur, par la grâce; sur l'intelligence par les enseignemens infaillibles, offrant ainsi à la fois un secours efficace contre l'entraînement des désirs corrompus, et une lumière certaine pour guider nos pas dans les voies de la vérité. Que la grâce, telle que l'entend le catholicisme, soit de nature à remédier aux atteintes qu'a reçues la liberté, c'est ce que l'on reconnaît volontiers. Mais, au premier coup d'œil, l'autorité enseignante semble, sous ce rapport, présenter plus de difficultés. On demande à chaque instant comment on peut rester libre, en soumettant ses croyances à un contrôle? Rien cependant n'est plus facile à concevoir. Il ne faut pas perdre de vue que la soumission dont il s'agit est purement volontaire, bien qu'elle soit l'objet d'une obligation morale. Ce qui la détermine, c'est la seule force des motifs de crédibilité qui servent de fondement à l'autorité de l'Église. Qui oserait soutenir que cette puissance constitue une nécessité? Ceci posé, il est évident que, remettre à un tribunal dont l'infaillibilité est certainement constatée, le soin de décider les questions qui touchent à la foi, c'est, non pas se forger des fers, se créer des entraves, mais se dégager au contraire de tout obstacle à l'élan naturel de l'esprit vers le vrai. Reconnaître une règle, un signe certain pour discerner la vérité, n'est-ce-pas le seul moyen de neutraliser l'action des préjugés et des passions sur l'intelligence, et de prémunir celle ci contre les écarts dont elle trouve en elle même le principe et la cause? n'est-ce pas le seul moyen de lui rendre sa droiture native et sa rectitude originelle? Des nuages sont interposés entre la vérité et nous; ils nous empêchent de la voir telle qu'elle est et lui enlèvent le droit de se présenter sous sa forme propre au libre choix de l'intelligence: l'enseignement écarte ces nuages en la revêtant, à défaut de sa clarté première, d'un caractère sensible qui ne trompe jamais; qu'est-ce autre chose, que la remettre en possession du terrain que l'erreur a usurpé sur elle? N'est-ce pas la réintégrer dans ses droits, en détruisant la supériorité que possède injustement son ennemie? n'est-ce-pas, comme nous le disions tout à l'heure, rétablir le juste équilibre de leurs forces respectives, et ramener l'intelligence à cet état naturel où, libre de toute influence contraire, elle pouvait choisir à son gré entre la vérité et le mensonge, sans se sentir arrêtée dans ses opérations? Il faut une étrange préoccupation d'esprit pour ne pas voir qu'ici tout se fait au profit de la liberté.

Vient ensuite le pouvoir temporel, auquel on doit faire l'application des mêmes principes. Là encore il y a, de la part de l'homme, penchant au mal social, politique, civil, domestique et privé. Dans ces divers ordres, l'autorité séculière indique et commande le bien, ajoutant à ses décrets une sanction propre à les faire respecter. Les peines qui constituent cette sanction étant proportionnées aux délits, balancent l'a-

vantage que la violation de la loi promet aux passions individuelles, répriment l'injuste domination que celles-ci exercent sur la volonté, et contribuent à rendre au cœur humain sa liberté native. L'homme, dès-lors, connaît le bien que dans sa sphère d'activité, et selon la mesure de ses forces, il est tenu d'opérer dans l'intérêt de ses semblables et dans son intérêt propre; il le connaît, et de plus, la crainte du châtiment qu'entraîne le désordre, est un contrepoids qui redresse sa nature et protége jusqu'à un certain point son libre arbitre contre l'impétuosité des désirs corrompus. La liberté politique n'est donc pas, en réalité, le droit de créer et de détruire les gouvernemens, ni de régler soi-même la constitution de l'empire auquel on appartient, mais le droit de faire à la société tout le bien dont on est capable; ce qui n'exclut pas la participation aux affaires publiques, lorsque les lois fondamentales la consacrent. Or, la liberté politique ainsi entendue suppose évidemment l'existence des pouvoirs chargés d'arrêter les obstacles à l'accomplissement de ce droit imprescriptible. Il est inutile de faire observer qu'il s'agit ici de pouvoirs légitimes, et quant à leur origine et quant à leur exercice. La tyrannie et l'usurpation sont également mortelles à la liberté. On est esclave toutes les fois que, soumis à la force, on obéit à qui n'a pas droit de commander, ou à qui commande des choses injustes.

Ces considérations que je vous présente en toute sécurité, monsieur le directeur, parce que la *Dominicale* n'en sera pas responsable si elles manquent de justesse, me semblent visiblement applicables à vos doctrines sur la liberté de la presse, et suffisent pour faire apprécier la légèreté avec laquelle on vous a attaqué sur ce point.

La presse est l'instrument qui sert à fixer la parole, expression de la pensée. De sa nature, elle peut servir à la propagation des doctrines perverses, comme à celle des vrais principes. Et comme elle est un levier puissant, un moyen d'action immense, elle se trouve naturellement l'objet des vœux les plus ardens de quiconque aspire à nuire; et la même corruption, qui entraîne le cœur de l'homme vers le mal, lorsqu'il s'agit des croyances ou des devoirs, l'entraîne donc aussi avec une violence égale vers les abus de la presse. Par conséquent, sur ce point comme sur les autres, la liberté a subi une altération, et a besoin que le pouvoir intervienne pour rétablir l'équilibre primitif. L'action de l'autorité spirituelle sur la presse est la conséquence nécessaire de celle qu'elle exerce sur les croyances, dont celle-ci ne sert qu'à fixer et à répandre l'expression. L'action de l'autorité temporelle résulte du droit qu'elle a de prêter appui à la première, et plus clairement encore, de l'influence que les écarts de la presse peuvent avoir sur la paix publique. Cette double action réprime le penchant aux abus de la presse; elle l'exerce donc au profit de la liberté, puisqu'elle affranchit la volonté des obstacles qui l'entraînent à faire servir au mal ce qui doit être l'instrument du bien. La liberté de la presse, entendue comme elle doit l'être, n'exclut donc aucune censure légitime; elle la suppose au contraire. Ce qu'elle exclut, c'est une censure arbitraire, sans droit, et tyrannique.

Si donc vous eussiez demandé son indépendance absolue, monsieur le directeur, si nos vœux avaient été pour son affranchissement de toute règle, de tout frein, en principe général et abstraction faite des circonstances, la *Dominicale* serait tombée sous le coup des condamnations pontificales. Alors je vous eusse accusé, non pas d'*hérésie*, les termes de l'une et de l'autre encyclique ne le permettent pas, mais d'insoumission aux enseignemens de l'Église, et, déplorant les écarts de votre talent, je me serais abstenu de marcher avec vous au bouleversement de la société; mais il n'en a point été ainsi. C'est la liberté seule que vous avez réclamée comme un droit imprescriptible; c'est contre la tyrannie seule et contre le joug de la force que vous avez protesté. Ainsi, vous avez droit à nos applaudissemens et à nos sympathies.

J'ai laissé de côté, dans ces réflexions, dont vous ferez, monsieur le directeur, l'usage que vous jugerez convenable, les raisonnemens que vous avez déjà présentés sur les conjonctures spéciales dans lesquelles la France est placée, et qui me paraissent fort justes. Quand l'indépendance de la presse est la seule voie par où les bonnes doctrines puissent trouver issue pour se répandre dans la société et lutter contre le

mensonge, il est permis de la réclamer, non comme un principe absolu, mais comme une nécessité de circonstance.

Agréez, monsieur, etc.

Un de vos abonnés.

HISTOIRE DU PRIVILÉGE

DE SAINT-ROMAIN,

En vertu duquel le chapitre de la cathédrale de Rouen délivrait anciennement un meurtrier tous les ans, le jour de l'Ascension; par A. Floquet de Rouen (1).

—

L'histoire de l'Église, pendant le moyen-âge, nous offre une particularité bien distincte, et qu'un grand nombre d'écrivains inhabiles ou peu sincères ont tout-à-fait négligé de remarquer: c'est qu'à cette époque où le despotisme, et trop souvent l'ignorance et la cruauté, avaient dicté les lois qui devaient punir l'homme coupable d'un crime ou d'une action reçue comme telle, l'Eglise, par les différens priviléges qu'elle sut arracher aux puissans du siècle, et par le courage avec lequel elle sut les défendre et les conserver, devint la protectrice du faible et de celui qui se repentait. Au milieu de cette société féodale établie par la force des armes, et conservée par elle, l'Église tendait seule une main secourable au malheureux qui ne trouvait que dans son sein le pardon de sa faute et la miséricorde.

A cette pité toute paternelle, et que l'Homme-Dieu qui l'avait établie prêcha dans toutes ses paroles, la religion catholique dut une partie de son influence et du pouvoir qu'elle exerça sur l'esprit de ses fidèles, sur leur âme encore grossière et dure; et puis très-souvent les hommes qui poursuivaient le coupable, quand ils le voyaient recourir aux immunités de l'Église et embrasser l'autel comme leur dernier refuge, s'arrêtaient au seuil du temple, craignant Dieu qu'on y adorait, et réfléchissant aussi qu'eux-mêmes, un jour, seraient trop heureux peut-être de trouver le refuge qu'ils ne voulaient pas violer. Aussi voyons-nous un grand nombre de coupables que l'impitoyable justice des hommes eût frappés sans remords, protégés de la présence de Dieu, et sauvés par sa toute-puissance; et ces coupables, quels étaient-ils parfois? Si l'on a des exemples d'hommes vraiment criminels échappés à la justice séculière, combien n'en a-t-on pas aussi de victimes innocentes, que les priviléges accordés à l'Église ont arrachées à la main du bourreau! Dans cette société féodale, d'ailleurs, comme elle-même s'était formée, avec cette facilité qu'avait toujours le seigneur puissant et riche de braver cette justice, qui souvent était rendue par lui-même, combien d'exemples n'avons-nous pas de *vilains* pauvres et sans force, de bourgeois méprisés, qui, attaqués dans leur honneur ou dans leur vie, n'avaient d'autre justice que celle qu'ils se rendaient eux-mêmes! Certes, en cela, Dieu ne les protégeait pas: il a défendu meurtre pour meurtre. Mais où était le coupable, de celui qui avait la force et en abusait, ou du pauvre, ignorant et malheureux, que la misère abrutissait? Entre eux, l'Église interposait son autorité, et elle remplissait bien la mission dont Dieu l'avait chargée sur la terre, quand, par la voix de ses ministres, elle annonçait miséricorde à tous et pardon.

C'est pourquoi, en y réfléchissant, nous ne devons pas être surpris du grand nombre de ces priviléges accordés à l'Église, et de ces lieux d'asile que l'usage avait consacrés dans nos temples. Ce sont les résultats de cette mission de paix et de clémence que la religion chrétienne avait su s'approprier, à une époque où le sang versé ne pouvait être effacé que par du sang,

Aucune autre partie de notre histoire ne présente aujourd'hui à l'investigation de l'antiquaire, à la curiosité de l'érudit, une matière plus féconde, un sujet d'études plus curieuses, plus nouvelles en résultat, que l'examen de ces différens priviléges autrefois accordés aux diocèses de l'Église française. Dans cet examen, les mœurs, les usages, les lois civiles et religieuses, l'état des arts aux diverses époques, sont approfondis, et nous y recueillons sur toutes ces parties des lumières nouvelles et des faits inconnus jusqu'aujourd'hui.

(1) Rouen, Legrand, éditeur. Paris, Chamerot, quai des Augustins. 2 vol. in-8°. Prix : 16 fr.

L'histoire de notre religion s'y trouve principalement développée. Nous y trouvons le récit de toute la richesse, de toute la magnificence dont nos basiliques étaient décorées; nous y connaissons toutes les vertus, tout le courage qui distingua notre clergé. C'est pourquoi nous devions consacrer quelques-unes de nos colonnes au livre dont M. Floquet, de Rouen, vient d'enrichir l'histoire et la littérature. C'est une œuvre de conscience et de travail, et il est impossible de l'avoir mieux accomplie. Dans le récit complet et fidèle que M. Floquet nous présente des faits auxquels a donné lieu le privilége de Saint-Romain à Rouen, nous retrouvons avec toutes ses physionomies diverses, ses passions, le clergé, la magistrature et le peuple de cette vieille capitale de Neustrie, encore fière d'avoir donné ses ducs pour rois à l'Angleterre. Le récit des crimes que chaque individu appelé à jouir du privilége, avait commis, nous fait très-bien connaître cette société du moyen-âge avec toutes ses nuances, tous ses préjugés, toutes ses erreurs, et les accidens divers auxquels ils donnaient lieu. Le nombre infini des matériaux a dû surtout demander à M. Floquet une patience extrême, une grande justesse de science et d'érudition. S'il nous était permis de mêler quelque critique, nous reprocherions à M. Floquet, *greffier en chef de la Cour royale de Rouen*, un peu de partialité en faveur des juges laïques, dans le récit qu'il fait des nombreuses discussions que ces derniers suscitèrent toujours aux chanoines qui leur enlevaient un droit que, seuls, ils croyaient devoir exercer, celui de juger un coupable et de lui faire grâce aux circonstances solennelles. Mais ne poussons pas plus loin cette querelle, et disons même que souvent M. Floquet a jugé les deux parties avec les lumières d'une saine justice et d'une religion éclairée. C'était une histoire, et non pas un panégyrique qu'il voulait faire : approuvons-le d'avoir dit la vérité tout entière. Mieux que nos éloges, une analyse de cet ouvrage en fera connaître tout l'intérêt, toute la portée. Nous y joindrons un extrait du premier volume, qui nous a paru plein d'intérêt et de faits curieux.

Saint Romain, évêque de Rouen, au huitième siècle, avait, dit-on, délivré la campagne environnant la ville, d'un dragon ou gargouille qui la désolait. Plein de courage et de confiance en Dieu, il avait saisi au cou ce monstre, et, le tirant avec son étole, il était parvenu à le jeter dans la Seine. Que ce prétendu miracle ne soit qu'une allégorie sous laquelle on ait voulu conserver le souvenir du pieux évêque, et de la persévérance avec laquelle il poursuivait les restes d'idolâtrie qui infestaient encore son diocèse; c'est ce dont nous ne doutons pas, et c'est d'ailleurs un fait que M. Floquet a établi avec trop de critique, de savoir, pour que nous puissions le révoquer en doute.

Depuis ce temps, ou plus tard, en commémoration de ce miracle, il s'établit une coutume, celle de délivrer chaque année, le jour de l'Ascension, un prisonnier convaincu de crimes; et ce privilége fut attaché au Chapitre de la cathédrale de Rouen.

C'est l'exercice de ce privilége, les dissentions, querelles et procès, auxquels il a donné lieu, qui, avec le récit détaillé du *cérémonial* observé en cette occasion, forme le livre de M. Floquet. Outre l'introduction dont plus haut nous avons parlé, il a divisé son œuvre en quatre parties :

1° Depuis les premiers temps jusqu'à l'an 1522 exclusivement, parce qu'en cette année le roi Louis XII rendit deux édits confirmatifs du privilége, et très-mémorables dans l'histoire de cet ancien usage;

2° Depuis 1522 jusqu'en 1597, époque à laquelle Henri IV modifia le privilége par un édit;

3° Depuis 1597 jusqu'en 1791, où le privilége cessa d'exister;

4° Enfin, le cérémonial dont M. Floquet nous donne une description fort curieuse et très-étendue.

Nous lisons encore, à la fin du deuxième volume, une liste de tous les prisonniers qui furent admis à jouir du privilége de saint Romain avec l'analyse succincte du crime qui avait fait condamner chacun d'eux. Ce n'est pas la partie la moins intéressante du livre; elle nous présente une histoire rapide, mais complète, des fastes judiciaires de Normandie, depuis le commencement du treizième siècle (1210) jusqu'en 1791.

A toutes ces parties se joignent des pièces justificatives fort étendues. Ainsi, l'histoire de la confrérie de saint Romain, les remarques sur les châsses ou reliquaires au moyen-âge, et en particulier sur celle

de saint Romain, morceaux que M. Floquet doit à l'amitié de deux de ses compatriotes, MM. Langlais et Deville, et encore plusieurs autres pièces importantes.

Et maintenant, pour bien faire connaître cet ouvrage, il nous reste à donner quelques citations. Nous avons choisi, bien qu'un peu long, le passage qui va suivre, qui nous donne une si belle idée de la conduite du Chapitre de la cathédrale de Rouen lors de l'occupation de la France par les Anglais, au commencement du quinzième siècle.

« Cette compagnie (le Chapitre de la cathédrale de Rouen) montra plus d'énergie, et eut plus de succès dans un différend qui s'éleva, en 1444, entre elle et le comte de Sursbérik, puissant seigneur anglais, gouverneur du palais royal, récemment construit alors sur les bords de la Seine, connu depuis sous le nom de vieil-palais. Un nommé Vincent de Vernon, accusé d'un crime de lèse-majesté, avait été enlevé de l'église de Saint-Godard, où il était allé gagner franchise, et on l'avait écroué au château. Aux Rogations, lorsque les chanoines, commissaires des prisons, se présentèrent au château pour interroger les prétendans à la fierte, le connétable leur dit qu'il ne pouvait leur faire voir Vincent de Vernon sans une permission du comte de Sursbérik. Ils allèrent au palais royal trouver ce seigneur, lui présentèrent leur requête, et demandèrent en même temps à voir les prisonniers du palais royal. Le comte répondit d'abord à cette dernière demande. Depuis quelques jours on avait amené dans la forteresse confiée à sa garde des Armagnacs prisonniers de guerre, que les Anglais ne voulaient, pour rien au monde, laisser communiquer avec les habitans de la ville. « J'ay, leur dit-il, parlé avec le bailly, le vicomte et les gens du roy, et je treuve que le privilege ne s'estent fors (que) sur crimineulx estant ez prisons de la justice. » Le privilege, répondirent les chanoines, se estend sur tous prisonniers détenus en prison estant à Rouen en quelques lieux qu'ilz ayent esté mis et de quelque condition et estaz qu'ils soient. Ainsi a esté accoustumé ès temps, passés et les ouir en confession. » Le comte répondit : « Je vous certifie que je n'ay prisonnier céans qui ne soit Armignac, et je vous donne congié de parler à eulx sans le congié du roy non feray. » Puis les apostrophant avec colere, il ajouta : « Voulez-vous parler avec Armignacz ? Par Saint-Geoge, se vous parlé vous aller le grand chemin, gardes les bonnes coutumes et laissiés les maulvaises. » Nous ne vouldrions, repliquerent les chanoines, entreprendre ou faire chose qui deubt tourner ou (au) préjudice du roy notre sire, ne des sa seigneurie ne au desplaisir de vous, monseigneur le comte ; et ce quil vous plaist à nous dire, nous le reporterons à messieurs du chapitre. » En les congédiant le comte leur dit : « Au regard de Vincent de Vernon, vous savez que le jour est continué de son fait et son cas jusquez au premier jour de juing : et vous venez plus tost de (que) son jour : advisez-vous.

» Le lendemain, les députés du chapitre revinrent au vieux palais, et supplièrent le comte de Sursberik de les laisser exercer le droit dont ils avaient joui en tout temps, de visiter toutes les prisons de la ville, quelles qu'elles fussent. Cette fois encore ils ne purent rien gagner. Le comte s'était de nouveau consulté avec les officiers du roy, et il répondit aux chanoines, en présence du bailly de Rouen et du procureur de l'hôtel-de-ville, qu'il ne leur laisserait point voir des prisonniers qui étaient du parti contraire au roy. Le chapitre arrêta que l'élection d'un prisonnier serait sur sise, jusqu'à ce qu'on eût permis à ses députés de voir tous les détenus. Lorsque des députés du chapitre allèrent au vieux palais notifier cette résolution, Stafford, un des officiers du comte leur repondit : « Monseigneur le comte vous a autrefois donné reponse que il a eu le conseil et opinion du baly et des deux avocas du roy, et treuve que vous ne devés parler avec Armagnacz ne prisonnier de guerre. Montrez votre privilege à justice, et s'il contient que vous y doyés parler, monseigneur le comte vous fera raison, et semble que vous veuilliez faire commocion en la ville. Messeigneurs, repondit un des députés ne vouldroient faire chose qui fust ou (au) préjudice du roy nostre sire ne de sa seigneurie. »

» Le comte se prévalant toujours de l'avis des officiers du bailliage, plusieurs chanoines députés du chapitre se présentèrent à l'audience de ce tribunal, pour tâcher de ramener les magistrats qui le compo-

saient à des dispositions plus favorables à l'Eglise. Jehan Duquesnoy, docteur en théologie, l'aigle du chapitre, porta la parole en cette circonstance. Il allégua le droit canonique, et rappela les nombreux miracles opérés dans la ville de Rouen par le bien-heureux Saint-Romain. On leur répondit, que les commissaires avaient été choisis parmi les officiers du roy, pour traiter cette affaire avec le chapitre. En effet, le même jour, Jehan de Saasse, chevalier, maître Jaques de Kalais, Stafford, vicomte de l'Eau, vinrent trouver le chapitre. Le comte de Sursbérik, informé, dirent-ils, que messieurs les chanoines voulaient faire, tous les jours, par la ville, une procession solennelle ou serait porté la fierte de Saint-Romain, jusqu'à ce qu'on eût laissé leurs commissaires voir tous les prisonniers, les avait chargés de s'enquérir du Chapitre, si en effet telles étaient ses intentions, et à quelle fin il voulait faire ainsi sortir tous les jour procession solennelle. On leur répondit que le Chapitre faisait faire ces processions à deux fins : d'abord, pour prier Dieu de daigner accorder la paix au peuple, et en outre, parce que, de temps immémorial, toutes les fois que le privilége de la fierte avait été empêché, le clergé avait fait chaque jour des processions avec la châsse de Saint-Romain. On avait dû en agir ainsi cette année, puisque les chanoines députés pour la visite des prisons, n'avaient pu obtenir qu'on leur laissât voir tous les prisonniers détenus dans la ville.

» Le comte de Sursbérik, lorsqu'on lui eut reporté cette réponse, manda au palais royal des députés du Chapitre, auxquels il fit attendre son audience pendant une grande heure. Il vint pourtant, et après s'être entretenu peu d'instans avec eux dans un préau du palais, il alla trouver sa compagnie. Il y avait trois heures que les chanoines, en attendant une réponse définitive, se promenaient dans le palais royal, lorsqu'un officier du comte vint leur dire. « Monseigneur le comte m'a commandé que je vous dye que aujourd'huy vous avez fait votre requeste devant justice et en pleine escohue, et pour ce avez (aurez) demain vostre reponse audit lieu de l'escohue a dix heures.

» Dix chanoines députés par le Chapitre allèrent donc à la cohue le lendemain recevoir cette réponse qui leur avait été promise. Là, un des avocats du roi les invita, de la part du comte de Sursbérik, à se contenter d'interroger Vincent de Vernon, que le seigneur consentait à leur laisser voir, quoiqu'il ûft criminel de lèse-majesté et conséquemment exclu du privilége. Quant aux prisonniers du palais royal, ce n'étaient point des détenus ordinaires; mais des ennemis et adversaires du roy nostre sire, qui ne pouvaient jouir d'aucun privilége et bien moins encore de celui de saint-Romain : le Chapitre devait donc renoncer à les interroger. Et comme les chanoines représentèrent qu'ils ne pouvaient souffrir aucune atteinte au privilége de Saint-Romain, et qu'ils avaient le droit de voir tous les prisonniers, quelle que fût la cause de leur détention, le lieutenant les apostropha en ces termes : « Voulez vous parler aux ennemis et adversaires de notre sire le roy? nul n'y doit parler par confession ni aultrement. » Dans les idées religieuses du temps, ces paroles étaient bien maladroites; aussi furent-elles relevées promptement. « Gardés que vous dictes, s'écria un chanoine, se ils sont chrestiens, que l'en ne les voye confesser! » Le lieutenant du bailly se repentit d'avoir parlé trop vite : force fut toutefois aux députés du Chapitre de se retirer sans avoir pu rien obtenir. Le lieutenant du roy, qui aurait voulu effacer le souvenir de ce qu'il avait dit, défendit aux tabellions de délivrer aucun acte de ce qui venait de se passer. Mais trois cents personnes avaient assisté à cette audience; et le propos imprudent du lieutenant circula aussitôt par la ville, ainsi que la réponse du chanoine, à laquelle tout le monde applaudit.

» Le lendemain, un sergent royal vint défendre au Chapitre, de la part du roi et de son bailly de Rouen, de faire dorénavant des processions par la ville, avec la fierte de Saint-Romain, sous peine d'une amende de mille marcs d'or. Ce sergent était à peine sorti, que le Chapitre enjoignit à tous les prêtres de Notre-Dame de se revêtir de leurs aubes et de leurs surplis, et de s'échelonner depuis le portail de la cathédrale jusqu'à Saint-Herbland, où la procession se rendit ce jour-là, en traversant une foule immense de peuple. Le lendemain ce fut bien autre chose. La procession se rendit à Sainte-Croix-des-Pelletiers. Sept cent soixante-sept prêtres, venus à Rouen pour le synode, y assistaient en surplis, avec tout le clergé de

Notre-Dame. Au milieu de ce cortége imposant, brillait la châsse de Saint-Romain, dont l'aspect redoublait la ferveur du peuple, et son enthousiasme pour un privilége que des laïques, que des étrangers avaient osé attaquer. Aussi la ville était en rumeur, et il devenait urgent de faire cesser cette agitation tumultueuse qui menaçait de s'accroître encore. Des députés du Chapitre furent mandés au palais royal, où ils trouvèrent le comte de Sursbérik, environné de tous les officiers du roi, des membres du conseil, d'une multitude de prélats et de chevaliers. A la prière de ce seigneur, les chanoines se retirèrent dans une salle à part; et des médiateurs, qui, pendant plusieurs heures, portèrent des deux côtés des paroles de paix, obtinrent que le différend serait remis à la décision de six arbitres, dont trois stipuleraient pour le roi et les trois autres pour le Chapitre. Après de longs et vifs débats entre ces six plénipotentiaires, enfin le Chapitre eut gain de cause. Autorisé désormais à visiter indistinctement tous les prisonniers détenus dans la ville, il envoya ses députés interroger les prisonniers de guerre, qui, on ne voit pas pour quel motif, avaient été mis dans une maison du Vieux-Marché, à l'enseigne du Mouton-Rouge. Au château, ils interrogèrent également Vincent de Vernon, que l'on avait mis dans la grosse Tour, et qu'ils trouvèrent chargé de fer. Enfin, le dimanche dernier, jour de mai, le Chapitre élut pour lever la fierte, Guillaume Mesnier, de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Bois, meurtrier de Simon Mesnier, son parent. Délivré sans difficulté aux chapelains de Notre-Dame, ce prisonnier leva la fierte le même jour avec les solennités accoutumées. Mais huit jours après, les amis de l'homicidé étant parvenus à faire arrêter Guillaume Mesnier, et à le faire emprisonner dans le château du Neufbourg, le Chapitre qui en fut averti, envoya en toute hâte son messager au Neufbourg, avec des lettres adressées au capitaine du château pour l'inviter à relâcher ce prisonnier, que le privilége de Saint-Romain avait rendu inviolable. Le capitaine s'y refusa. Mais le Chapitre y avait pourvu. Son messager se rendit immédiatement à Evreux, et alla trouver le bailly Robert Floquet, pour qui il avait des lettres du Chapitre. Ce bailly agissant en cela comme bon juge *tanquam bonus judex*, se transporta sur l'heure au Neufbourg, et non content de faire mettre en liberté Guillaume Mesnier, donna une escorte au messager du Chapitre, pour qu'il pût reconduire Mesnier jusqu'à sa demeure, sans avoir à craindre aucune attaque.

CODE DES PAROISSES.

Nous annonçons enfin à nos lecteurs la mise en vente du *Code des Paroisses*, dont la difficulté de faire entrer un grand nombre de matières dans un volume in-12, a seule retardé jusqu'à ce jour la publication. Voici l'*Avertissement* placé en tête de ce volume.

AVERTISSEMENT.

C'est aujourd'hui un besoin pour les hommes de toutes les conditions, qui occupent une position spéciale, de connaître les dispositions législatives qui règlent leurs rapports avec la société; mais c'est surtout pour le clergé, et pour tous ceux qui sont appelés à s'occuper des intérêts temporels de l'église, que ce besoin se fait sentir. Le clergé se trouve pressé de toutes parts par une législation rarement favorable, souvent méfiante, jalouse, hostile pour l'Eglise, qu'il lui importe de connaître, ne fût-ce que pour se garantir des embarras auxquels elle l'expose. D'un autre côté, sa raison cultivée lui rend cette connaissance facile à acquérir; il lui suffira le plus souvent de méditer les textes pour qu'il puisse les comprendre, les appliquer sainement.

Mais il n'en est pas de ces textes comme des dispositions générales de nos lois civiles; nulle part ils ne sont réunis en un corps complet de législation. Tout le monde sait quel chaos c'est, en général, que le *Bulletin des Lois*, combien il est difficile aux jurisconsultes eux-mêmes de saisir et de concilier les dispositions éparses dans ses inextricables ambages. Et cela est vrai

surtout pour la législation qui règle les matières ecclésiastiques, débris des huit ou dix constitutions qui ont régi la France depuis un demi-siècle, mélange, souvent indéchiffrable, de lois, de décrets impériaux, d'ordonnances royales, de réglemens d'administration publique, confondus dans les recueils officiels. Jusqu'à ce jour cependant, personne n'avait entrepris de rassembler, au moins d'une manière complète, l'ensemble de ces dispositions de notre législation, et il manquait au clergé un livre où il pût trouver réunis les documens législatifs qui régissent ses rapports, soit avec l'État, soit avec les autorités locales, soit avec les individus.

C'est ce besoin que nous avons pour but de satisfaire, en publiant le *Code des Paroisses*. Dans ce livre, tous ceux qui s'occupent des affaires temporelles de l'Église, les ecclésiastiques, les fabriciens, les magistrats municipaux, les jurisconsultes trouveront réunies toutes les dispositions législatives relatives aux affaires religieuses, et les réglemens administratifs qui les concernent, en tout ce qu'ils ont d'une application directe et générale. Nous les avons reproduits textuellement, presque toujours intégralement, parce qu'une loi s'interprète par son ensemble dans l'ordre chronologique, parce que l'expérience des études juridiques nous a convaincus que c'est, en définitive, le plus commode et le plus sûr. Nous avons été tentés de les accompagner de notes interprétatives; mais nous y avons renoncé, parce que ces notes, insuffisantes si elles eussent été courtes, eussent grossi le volume outre mesure, si nous leur eussions donné l'étendue nécessaire. Nous nous sommes bornés à y ajouter des notes de concordance et deux tables, chronologique et alphabétique, qui, à l'aide des numéros mis en tête de chaque loi, rendent les recherches très-faciles. Enfin nous avons complété le recueil en reproduisant le discours de M. Portalis sur le concordat de 1801 et la loi organique, discours qui contient la pensée générale et le meilleur commentaire de toute cette législation.

Tel est le livre que nous donnons à nos lecteurs et au public. Ce n'est qu'un livre d'exactitude et de patience; mais il est d'une utilité réelle, incontestable, et, à ce titre, il ne peut manquer, nous l'espérons, d'être accueilli avec faveur.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Si l'on vous disait que dans une république réputée classique en fait de liberté, regardée comme un modèle accompli de l'égalité démocratique, le peuple s'est ameuté, a commis des meurtres, des dévastations et des pillages, qu'il a résisté violemment aux magistrats et à la force publique, démoli des édifices, et fait d'une vaste et opulente cité un théâtre de désolation et d'anarchie, vous diriez qu'il faut que ce peuple ait reçu quelque grande injure, ou quelque grave atteinte dans ses intérêts ou ses droits; vous penserez que le pouvoir a violé les principes de liberté et d'égalité qui sont la base de la constitution; qu'il a manqué de modération, de justice et de philantropie, qu'il a été partial et cruel pour ce pauvre peuple, et qu'apparemment il a fait un de ces actes d'autorité que l'on appelle coups-d'état. Eh bien! vous vous tromperiez du tout au tout, car c'est précisément le contraire qui est arrivé.

Le peuple de New-York s'est soulevé, et a, pendant deux jours, commis les plus horribles excès, parce que la race des noirs et des gens de couleur avait des églises et des écoles, que des hommes humains et charitables s'occupaient de l'amélioration de son sort, de son instruction religieuse, et prétendaient faire acquérir à cette caste les droits civils et politiques. Esclaves dans la Virginie, la Caroline et la Louisiane, les hommes de race africaine sont, dans les autres provinces, déclarés libres et égaux, mais, par le fait, réduits à la condition des parias de l'Inde, car il ne leur est permis d'exercer d'autres professions que celles de la domesticité, d'autres métiers que les plus subalternes et les plus vils. Du reste, quelles que soient leur position et leur fortune, ils sont séparés de la société par une profonde ligne de démarcation. Le colonel Hamilton, dans son voyage aux États-Unis, raconte la mésaventure du fils d'un riche général haïtien

venu à New-York pour compléter son éducation, et débarqué avec toutes les illusions que produit de loin le sol de l'indépendance américaine. Il se présente aux principaux hôtels de la ville, on le repousse partout, et il est réduit à prendre gite dans un taudis tenu par une négresse. Le théâtre lui semble un lieu où du moins l'égalité est respectée; il y va, mais, de rang en rang, on le chasse et on le fait monter jusqu'à la dernière galerie où sont les portefaix et les hommes de son espèce. Désillusionné, comme on peut le croire, le jeune Haïtien fait son paquet et retourne dans son île où la constitution rend aux blancs ce que le peuple anglo-américain refuse aux noirs et aux mulâtres.

Assurément c'est un spectacle étrange et affligeant tout à la fois, car rien n'est plus antichrétien que cette fureur avec laquelle le peuple d'une grande ville, qui est de fait la capitale des États-Unis, s'est porté à la destruction des temples, écoles et hospices consacrés à la population de couleur, et contre les maisons des hommes honorables dont la sollicitude s'appliquait à l'instruction et au soulagement des individus de cette classe. La force armée a été repoussée, des barricades élevées, des meurtres même commis pour une cause qui est la plus insigne violation des principes sur lesquels cette société s'est placée et constituée. Mais il est à remarquer, car un fait aussi prodigieux ne peut rester sans explication, qu'il y a ici traditions, mœurs, préjugés et même droits. Si la Charte écrite porte que tous les hommes sont égaux, elle n'a point dit que les hommes et les animaux le soient; et une opinion populaire et générale dans les deux Amériques, est que le noir tient de la brute. Telle était la croyance des premiers colons de cette terre qui avaient admis l'esclavage, préjugé transmis à beaucoup de leurs descendans. Aussi, lorsque les magistrats de New-Yorck disaient aux révoltés : Mais, citoyens, ces malheureux sont des hommes! les citoyens républicains répondaient : Non, ce sont des animaux.

Voilà pour les préjugés et les mœurs. A l'égard des droits, on conçoit que quand des opinions pareilles existent dans l'esprit d'un peuple, il regarde comme un envahissement de ses priviléges tout ce qui tend à réintégrer cette classe avilie et dégradée, au niveau des autres classes. Le peuple de New-Yorck a été, dans cette circonstance, une aristocratie d'épiderme qui a défendu ses titres et ses prérogatives contre les envahissemens de la démocratie noire et basanée. Il a imité les torys anglais soutenant à coups de sabre et à coups de fusil, contre le principe de liberté, son intolérance et son monopole.

On comprendra sans doute à présent ce fait singulier que les journaux libéraux ont rapporté avec un grand ébahissement sans qu'aucun d'eux ait daigné l'expliquer; et comme notre habitude est de chercher la déduction logique et la moralité des événemens, nous dirons que celui-ci prouve qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter aux chartes écrites pour juger de l'excellence d'un gouvernement et des mœurs d'un pays, puisque nous connaissons en Europe comme en Amérique, des États où l'arbitraire le plus absolu se trouve à côté des plus sublimes théories d'égalité, de liberté et de souveraineté du peuple.

Ces anomalies entre les principes et les faits se rencontrent à chaque instant. Est-ce que chez nous le CONSTITUTIONNEL n'est pas devenu pudique comme une jeune fille; est-ce que M. Thiers, un des promoteurs de la glorieuse révolution de juillet, ne s'est pas alarmé de l'excès de liberté qui régnait au théâtre! A Dieu ne plaise que nous blâmions et le CONSTITUTIONNEL et M. Thiers, ils n'ont malheureusement que trop raison dans le fond, mais ils se sont arrangés pour avoir complètement tort dans la forme, et faire jurer entre eux les faits et les principes. Le premier soin de la révolution de juillet, faite par le CONSTITUTIONNEL et le NATIONAL que M. Thiers rédigeait, a été de congédier la censure dramatique! Une des clauses de la Charte nouvelle a été celle-ci : « La censure est abolie et ne pourra être rétablie. » Les hommes qui sont actuellement au pouvoir reconnaissent qu'ils ont fait une sottise, pressés qu'ils sont par la nécessité de l'ordre public et du maintien des mœurs; mais la sottise est faite et consacrée; et comme elle a été un des moyens par lesquels ils ont conquis leur position, il n'y a d'autre solution à cette difficulté que la violence, ou bien, ce qui serait plus logique, la remise d'un pouvoir sans base rationnelle.

Aussi le congrès général des auteurs tragiques, comiques, lyriques, dramatiques, vaudevillistes et autres, s'est-il placé sur un terrain très-avantageux, en invoquant cette Charte dans laquelle se trouve formulée la disposition qui entrave le zèle tardif du CONSTITUTIONNEL et de M. Thiers pour l'ordre public et les bonnes mœurs. On a signifié à ce ministre, au nom de la constitution, une défense expresse de rétablir directement ou indirectement la censure théâtrale. On prétend que M. Thiers n'en veut tenir aucun compte, et que, profitant de l'autorité que sa position lui donne sur les directeurs, il prétend exercer par ce moyen la censure indirecte à laquelle le *genus irritabile vatum* veut se soustraire. M. Thiers connaît son monde; il sait son Machiavel par cœur et la puissance de l'intérêt privé sur les volontés les plus rebelles. Un Voltaire ou un Beaumarchais, avec leurs 50 mille livres de rente,

feraient reculer toutes les velléités d'arbitraire de ce ministre. Mais nos auteurs dramatiques, pour la plupart, ne sont pas aussi favorisés de la fortune que ces deux grands philosophes; et comme ils risquent d'être pris par famine s'ils s'opiniâtrent, il est probable que, sauf quelques tiraillemens partiels, la lutte finira par donner satisfaction au pudique CONSTITUTIONNEL et à l'ordre moral de M. Thiers.

Des débats beaucoup plus graves attirent l'attention vers un plus grand théâtre. La lutte que don Carlos soutient en Navarre, les cortès de Madrid, les discussions entre la chambre des lords et la chambre des communes en Angleterre, celle de l'adresse dans notre assemblée législative, forment dans leur ensemble un des plus curieux spectacles qu'il soit donné à l'intelligence de contempler et de méditer. Suivons attentivement la marche et le développement de ces faits par lesquels doit aboutir à son dénouement la grande crise européenne amenée par la révolution de juillet.

Don Carlos s'est posé en roi légitime, en se jetant seul et sans aucun secours étranger au milieu d'une population fidèle. Il a parfaitement soutenu ce caractère par son activité, sa sollicitude, son courage et ses vertus. Il a trouvé dans les provinces fidèles des cœurs et des ames qui ont répondu à son ame et à son cœur. Ce monarque qui s'en est venu sans escorte et sans armée, frapper à la porte de l'héroïque Espagne et lui demander ses droits usurpés, qui mange le pain du soldat et dort sur la paille dans la chaumière du paysan, est entouré de guerriers improvisés par le dévouement, qui se battent sans cartouches et sans canons, marchent à l'ennemi à travers les balles et les boulets, et chargent à la baïonnette et à la pique les bataillons serrés qui leur sont opposés. Cette guerre a un cachet particulier, dont on ne trouve le type que dans celle de la Vendée, lorsque les paysans de cette province se précipitaient, armés de faux et de bâtons, sur les divisions républicaines. C'est ainsi que se battent les convictions généreuses; le salaire, la tactique et la discipline sont du côté des usurpations systématiques et des froids calculs.

Don Carlos et ses braves Navarrois sont d'autant plus dignes d'admiration que, tandis qu'ils ont devant eux un ennemi qui dispose des ressources de tout un royaume, il a été organisé derrière eux, sur la frontière française, un système d'intervention aussi funeste à leur cause qu'une action directement hostile. Non-seulement l'intervention s'oppose au passage de tout secours en argent, armes, munitions et vivres, mais encore elle aide l'usurpation de ses conseils, de ses trésors, de ses moyens et de sa connivence déclarée. L'effet moral de cette conduite, qui est une menace contre l'Espagne fidèle, est d'empêcher la manifestation de l'opinion dans la Péninsule, par la crainte des conséquences d'une invasion française. Pour des hommes qui ont fait une révolution au nom de l'indépendance nationale et de la souveraineté du peuple, qui proclament sans cesse la puissance des majorités, il y a dans cette manière d'agir une grande inconséquence.

Mais se montrer conséquens est ce dont s'occupent le moins nos hommes d'état. Pourquoi soutiennent-ils la royauté de l'enfant qui porte le nom d'Isabelle? Parce qu'elle est issue en ligne directe de Ferdinand, dernier roi d'Espagne, et qu'il y a en elle, disent-ils, le principe de légitimité, celui du droit héréditaire, tandis que don Carlos n'est que le représentant d'une branche cadette. Est-ce une ironie, une dérision? Cela se dit-il tout haut et sans rire? Cela se dit très-solennellement et très-sérieusement; lisez plutôt le MONITEUR et les feuilles ministérielles.

Cependant, en dépit des partis et de la confusion des principes, l'esprit national se fait jour là où il n'a pas été étouffé par l'arbitraire et refoulé à coups de canon. L'intervention, qui est la pensée favorite du ministère doctrinaire, et si clairement indiquée dans le discours d'ouverture de la Chambre trouve deux opinions qui lui sont ennemies en France et en Espagne. Elle est repoussée à la fois par les hommes monarchiques et par les hommes de la liberté. Mina a déclaré qu'il ferait sa soumission à don Carlos si les Français franchissaient les Pyrénées, et le duc de Frias, qui connaît parfaitement l'esprit espagnol, n'a pas dissimulé qu'une intervention de la France armerait contre elle la grande majorité de la nation.

Le même esprit se manifeste parmi nous. L'intervention a pour adversaires les royalistes qui voient leur principe dans don Carlos, et les hommes de la gauche qui craignent qu'après avoir vaincu l'insurrection navarroise, cet médiatrice armée ne se tourne contre la liberté De même qu'en Espagne Zumala-Carregui et Mina sont prêts à faire à leur patrie un rempart de leurs corps contre une armée française; de même, dans notre pays, le général d'Hautpoul et le maréchal Clausel envisagent la question sous un point de vue tout à fait conforme. Constatons ce fait comme le symptôme d'un rapprochement entre des opinions long-temps divisées, et la tendance a s'amalgamer de la royauté et de la liberté.

C'est qu'au fait il n'y a à compter sur rien avec des hommes sans principes arrêtés. L'adresse blâme l'insurrection navarroise, elle approuve l'insurrection polonaise; elle glo-

rifie la révolution de juillet qui fut un acte de révolte, et elle contient des menaces contre les factions isolées et combinées qui prennent le principe et les conséquences de cette révolution pour point de départ. Comment un pays peut-il se relever et marcher dans des voies de sécurité et de prospérité, lorsqu'un pareil désordre moral est aux sommités du pouvoir?

Pourtant l'adresse, telle que la commission l'a proposée, et que la chambre vient de l'adopter, révèle un fait assez grave, c'est une attaque formelle, quoiqu'enveloppée, contre le ministère. Les conseils donnés à la couronne, dans cette pièce, réagissent sur le passé, et il n'y a aucune vue d'avenir exprimée par la commission, qui ne soit le blâme le moins équivoque de la plupart des actes antérieurs du pouvoir.

En appelant « une administration ferme et prudente qui, sévère pour le crime, indulgente pour l'erreur, s'applique à fermer des blessures qu'ont si long-temps envenimées nos discordes civiles, » le projet d'adresse censure indirectement l'acharnement du ministère à la poursuite des délits politiques, et conseille une amnistie qui n'aurait pas dû être oubliée depuis quatre ans.

Le choix « d'agens éclairés et fidèles, pour » prévenir l'instabilité dans les hommes et » dans les lois, » est peut-être plus qu'un reproche; cela ressemble assez à quelqu'un qui demande à entrer.

L'agriculture qui éprouve des souffrances dont elle sollicite l'adoucissement, ne se plaint-elle pas d'un ministère qui n'a rien fait pour elle et l'a accablée, au contraire, de charges qui ont retardé ses progrès?

Mais où l'attaque est moins déguisée et se montre en termes presque explicites, c'est dans la partie de ce document qui réclame l'ordre dans les finances et l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques. On compte que les ministres, s'associant *au vœu bien prononcé du pays*, renfermeront les dépenses dans les limites des crédits ordinaires, et rétabliront dans les budgets une balance exacte. C'est un but, disent les auteurs du projet, que la Chambre poursuivra avec une persévérance dont elle ne saurait se départir sans manquer à sa mission.

Voilà la terrible atteinte que l'on voulait éviter en éloignant le maréchal Soult, le plus grand ennemi de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, le perturbateur le plus constant de la balance exacte du budget. Mais sa retraite n'a pu conjurer l'orage qui éclate aujourd'hui sur la tête de ses collègues restés au pouvoir.

Le discours d'ouverture provoquait la chambre à se prononcer sur des secours effectifs à porter à la reine d'Espagne, en cas de revers. Une pensée d'intervention perçait dans cette manifestation de la couronne. Le langage du journal des Débats, représentant la partie doctrinaire du ministère, indique d'ailleurs que telle est la vue d'avenir des hommes d'état les plus influens dans le conseil. Mais le projet d'adresse se borne à faire *les vœux les plus ardens* pour l'Espagne. Des vœux ne coûtent pas cher; ils ne dérangent ni l'équilibre des recettes et des dépenses, ni la balance du budget. Mais ne donner que cela quand on demande des hommes, de l'argent, et l'appui de la chambre pour une intervention, c'est d'une lésinerie représentative qui sent son Harpagon; c'est du patriotisme de paroisse et d'arrondissement le plus prosaïque et le plus mesquin aux yeux d'un doctrinaire.

Si cette adresse est soutenue à la réouverture de la session, ce sera la chute presque complète du ministère suivie de l'avènement du tiers-parti représenté par MM. Dupin, Étienne, Béranger, Passy et Molé; et comme le bureau de la Chambre a été formé dans cet esprit, comme la commission de l'adresse est l'expression de la majorité des neuf comités de l'assemblée, toutes les présomptions sont que tel se présentera le résultat de cette attaque contre les doctrinaires par le tiers-parti.

Il y a de la présivion et de l'habileté dans cette tactique de la part de la majorité de la Chambre, et l'on conjecture avec quelque raison qu'elle a été inspirée de très-haut. Une opposition redoutable est venue se placer sur les bancs et à la tribune avec des idées de réforme électorale qui font de jour en jour des progrès. Ces idées ont leur mobile dans la situation financière et la nécesssité d'un allégement des charges publiques qui se fait vivement sentir aux esprits. Pour empêcher l'opinion de se précipiter dans les voies de la réforme, comme un torrent qui emporterait avec lui l'œuvre de juillet et du 7 août, il faut donc que la Chambre prenne l'initiative du rétablissement de l'ordre financier et de la réduction des impôts pour apaiser l'ardeur réformiste qui se développe partout. C'est ainsi que les anciens parlemens ont suffi à la France et calmé les plaintes, aussi long-temps qu'ils ont pu opposer une digue à l'esprit fiscal et aux prodigalités des ministres; mais ils ont dû faire place aux états-généraux dès qu'il n'a plus été en leur puissance de résister aux abus et aux coups d'autorité du gouvernement.

Le monopole électoral voudra se conserver. Son instinct l'avertit que si la réforme financière n'a point lieu, tous les esprits se jetteront dans la reforme électorale, et que la réforme électorale amènera la réforme politique. Pour éviter ces deux-ci, il faut donc faire la pre-

mière. Dans ce but, la paix est indispensable; or, point de paix s'il y a intervention. Paix, ordre financier, amnistie, et surtout portefeuilles donnés *à des hommes éclairés et fidèles*, tels sont les moyens par lesquels le privilége électoral compte se maintenir.[1]

Mais là aussi se trouve la ruine du système du 13 mars, et peut-être aussi de la révolution de juillet elle même; car ce système et cette révolution n'ayant été qu'un mouvement produit par l'ambition, la cupidité et de mauvaises passions, ils ne se sont soutenus jusqu'ici que par un grand développement de forces et la corruption. On ne comprend donc pas un retour à l'ordre matériel et à l'ordre moral, la réduction de l'armée, des emplois, des prodigalités et des abus, sans la chute de l'ordre de choses fondé sur ces appuis.

Oh! que la Providence est admirable dans ses voies! Voyez comme les excès se détruisent par eux-mêmes, comme le remède est à côté du mal, comme les idées se rétablissent par la seule force des choses, et en laissant arriver les faits à leurs conséquences! Tout se prépare pour une grande réaction sociale, à laquelle n'auront contribué ni les partis, ni les armes étrangères, ni les combinaisons politiques, ni l'ascendant d'aucun homme.

La doctrine a ramassé le gant avec beaucoup de fierté. Il y a dans son langage une hauteur et une confiance faite pour en imposer. Venez, venez, dit-elle, si vous l'osez, occuper les fauteuils ministériels! « Quand on attaque le gouvernement, quand on le mine, quand on le déshonore, on contracte l'obligation de faire mieux que lui. Attaquer sourdement, ce n'est pas indépendance, c'est déloyauté. Se retirer quand les gens que vous avez attaqués vous offrent leurs places, ce n'est pas désintéressement, c'est égoïsme, c'est manque de cœur. Si le ministère est bon, il ne faut pas attaquer sa considération par des voies détournées à coups d'épigrammes et de phrases ambiguës; s'il est mauvais, il faut le renverser au plus vite. — Mais vous êtes des lâches, de vrais eunuque politiques, si vous ne prenez pas le ministère corps à corps, si vous ne le renversez pas. — Notre gouvernement est un gouvernement d'ambition. — Tant que le tiers-parti n'agira que dans la coulisse, nous serons fondés à croire qu'il a peur des sifflets et que c'est ce qui refroidit son ambition. »

Ce n'est là qu'une faible partie de ce manifeste par lequel les doctrinaires ont mis, dans le journal des *Débats*, leurs adversaires au défi. La chambre y a répondu en maintenant les paroles de M. Dupin et le projet d'adresse.

De manière ou d'autre, tout concourt au dénouement. Il faut que la révolution se réforme elle-même ou qu'elle soit réformée, c'est un même résultat par des voies différentes.

On n'a pas encore reçu l'adresse des procuradores de Madrid, mais on sait qu'elle est dans un sens plus révolutionnaire que le discours d'ouverture d'un pouvoir révolutionnaire, et que des amendemens proposés par les ministres ont été rejetés. Cet acte, dans tous les cas, ne peut que participer de celui qui l'a provoqué, et dans lequel se trouve au moins le mérite d'une assez grande sincérité. On ne connait pas dans ce pays l'art des déguisemens politiques; c'est une éducation à faire, et dont nos doctrinaires pourront se charger. On n'y appelle pas *politique libérale et modérée* les sanglantes exécution de Rodil, ni prospérité toujours croissante, la détresse générale du pays. Le choléra, la guerre civile, la disette, les partis, la banqueroute, les brigandages et les meurtres désolent ce malheureux royaume jadis si florissant et si glorieux, qui depuis Philippe V s'est toujours sacrifié pour la France ou a été opprimé et ruiné par elle.

La Chambre des lords, en Angleterre, vient de rejeter le bill des dîmes, adopté par la Chambre des communes sur la présentation du ministère. C'est un événement grave, en ce qu'il force le pouvoir à prendre des mesures pour mettre en harmonie les deux branches divisées du parlement britannique. Le cabinet devra se dissoudre et faire place aux Torys qui essaieront d'obtenir par l'élection une Chambre des communes plus favorable à leurs vues, ou bien la couronne sera forcée de modifier la chambre haute dans le sens des idées de réforme. De manière ou d'autre la contre révolution marchera; toute la différence, c'est que le mouvement aura lieu en dehors s'il ne se fait point dans le parlement, et que, dans le premier cas, il ira plus vite et avec plus de violence.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

REVUE PARLEMENTAIRE.

(Chambre des Députés.)

8. — La Chambre valide l'élection de M. de Cormenin dans la Sarthe, celle de M. Royer-Collard et de plusieurs autres députés.

On procède ensuite à la nomination des 3e et 4e vice-présidens. Il y a 292 votans. MM. Martin (du Nord) et Pelet de la Lozère sont proclamés. Ils avaient réuni, le premier 136 voix, le second 160. M. Rouillé de Fontaine obtint 114 voix, M. Etienne

76, M. Bignon 41, M. Bérenger 15, M. Odilon-Barrot 11, et M. Ganneron 5.

On procède à l'élection des secrétaires : 311 députés sont présens. Les suffrages sont ainsi répartis : MM. Félix Réal 158; Piscatory 127 ; Jaubert 109 ; Cunin-Gridaine 97 ; Boissy-d'Anglas 95; de Las-Cazes 87 ; Hervé 64 ; Vatout 60 ; Reynard 53; Dugas-Monthel 47 ; Vivien 44; Aug. Giraud 35; Laurence et Havin 30. M. Félix Réal ayant seul obtenu la majorité, est proclamé secrétaire.

Par suite d'un nouveau scrutin, MM. Cunin-Gridaine et Piscatory sont nommés secrétaires. On remet au lendemain, pour la nomination du quatrième secrétaire, le ballottage entre MM. Jaubert et Boissy-d'Anglas, qui ont eu le premier 145 et le second 136 voix.

9. — M. Boissy-d'Anglas est proclamé quatrième secrétaire. Il obtient 144 voix, et son concurrent 104.

M. Bédoch quitte le fauteuil, et prononce quelques mots par lesquels il se félicite d'avoir occupé la présidence. M. Dupin le remplace, et, suivant ses habitudes, prononce un discours. Il trace ce qui doit surtout occuper les députés dans cette session : la réforme financière. C'est en vain, dit-il, que la Chambre a proclamé dans trois adresses successives « qu'il importait de travailler sans relâche à mettre les dépenses en équilibre avec les revenus, et à renfermer les ministres dans les allocations du budget : » le contraire est toujours arrivé; les dépenses ont toujours dépassé les recettes, et le ministre a toujours été au-delà des crédits législatifs. Si la législation actuelle ne suffit pas pour réparer cet abus, il faudra chercher un remède plus efficace.

Des remercîmens sont votés à M. Bédoch.

M. Dupin annonce le refus de M. Chevallier, élu député de la Sarthe.

MM. Clément et Alex. de Laborde sont élus questeurs.

La Chambre se retire dans ses bureaux et nomme la commission de l'adresse.

11. — M. Dupin annonce la démission de M. Olivier, élu à Laval (Mayenne).

M. le ministre des affaires étrangères dépose sur le bureau le traité de la quadruple alliance que réclamait la commission de l'adresse.

On reprend ensuite la vérification des pouvoirs.

L'élection de M. le vice-amiral Grivel est annulée, parce qu'il comptait pour le cens un hôtel de préfecture maritime et un immeuble qu'il possède depuis peu. L'élection de M. Pouyer et Fumeron-d'Ardeuil sont annulées à peu près pour les mêmes motifs.

12. — M. le président donne la lecture du projet d'adresse suivant :

« Sire,

« La Chambre des députés s'est rendue avec empressement au premier appel de Votre Majesté : récemment investis des suffrages de la France, organes légitimes de ses vœux et de ses sentimens, nous vous en apportons l'expression loyale et sincère.

» Une politique libérale et modérée est seule digne du gouvernement qu'elle a choisi, et que nous avons juré de maintenir. La Charte de 1830, et la dynastie qu'elle a fondée, le développement progressif et régulier des institutions constitutionnelles, la liberté et l'ordre, le respect pour tous les droits, comme la fidélité à tous les devoirs, la sagesse et la dignité dans le gouvernement de l'état, l'économie intelligente et sévère dans la gestion de la fortune publique, voilà ce que veut le pays de toute la puissance de ses intérêts, de toute l'énergie de ses convictions.

» Nous saluons le rétablissement de l'ordre comme un grand bienfait ; nous remercions la garde nationale et l'armée d'avoir assuré le triomphe de la loi, en donnant les premiers l'exemple de l'obéissance aux devoirs qu'elle impose : nous espérons que leur dévouement ne sera plus mis à une si pénible épreuve, et que nous n'aurons plus, en louant leur courage, à gémir sur des pertes cruelles qui laissent dans les familles de longs regrets et d'inconsolables douleurs.

» L'exécution paisible des dernières mesures votées par les Chambres, atteste que les lois reprennent sur les esprits leur sainte autorité ; la France est fatiguée d'agitations, et les passions violentes, que le temps calme de jour en jour, disparaîtront tout-à-fait devant les progrès de la raison publique, secondée par une administration ferme et prudente, qui, sévère pour le crime, indulgente pour l'erreur, s'applique à fermer des blessures qu'ont si long-temps envenimées nos discordes civiles. C'est surtout par le choix d'agens éclairés et fidèles, qu'elle rendra au pouvoir cet ascendant moral qui est sa première force, et qu'a malheureusement altéré dans l'esprit des populations tant d'instabilité dans les hommes et dans les lois.

» C'est ainsi que se développeront les ressources immenses du pays, que s'accroîtront les conquêtes de notre industrie. Les encouragemens qu'elle a reçus de vous, Sire, dans cette récente exposition, qui a fait l'orgueil de la France, donneront à ses progrès une impulsion nouvelle ; et si, au milieu de nos tristes agitations, elle s'est élevée à un si haut degré de perfectionnement, quelle merveille ne devons-nous pas en attendre sous le règne tutélaire des lois et à l'abri de la concorde politique !

» Oui, Sire, ces espérances se réaliseront ; et l'agriculture, qui est sans doute en progrès, mais qui éprouve de réelles souffrances, dont elle sollicite l'adoucissement ; le commerce, si actif dans l'intérieur, mais qui réclame au-dehors de nouveaux développemens, accroîtront l'aisance indi-

viduelle et la richesse publique, sous l'influence de lois qui seront méditées par nous avec toute la maturité qu'exige la conciliation d'intérêts si divers.

» Mais, sire, quelque flatteuse que soit cette perspective de prospérité, quelques ressources qu'elle promette à l'avenir, elles seraient insuffisantes sans l'ordre dans les finances, première garantie de l'ordre dans l'Etat. Il faut de toute nécessité obtenir cet équilibre, que vous nous faites espérer, entre les recettes et les dépenses publiques. Nous comptons que les ministres de Votre Majesté s'associant au vœu bien prononcé du pays, de renfermer les dépenses dans la limite des revenus ordinaires, prendront l'initiative de toutes les réductions possibles, qu'ils éviteront même, s'il se peut, d'épuiser les crédits extraordinaires qu'ont fait mettre à leur disposition les craintes d'un avenir qui, grâce au maintien de la paix, et au facile rétablissement de l'ordre, ne se sont pas heureusement réalisées. Il est temps de rétablir dans nos budgets une balance exacte. C'est, nous le savons, une tâche laborieuse! mais nous nous y dévouons, et la chambre poursuivra ce but avec une persévérance dont elle ne saurait se départir sans manquer à sa mission.

» Nous examinerons attentivement les lois de finances qui nous sont annoncées. Nous ne doutons pas que les règles posées dans la dernière session n'aient été observées fidèlement, et que les dépenses n'aient été renfermées dans les crédits législatifs.

» Nous désirons faire jouir le pays le plus promptement possible des lois qui compléteront les promesses de la charte; c'est une dette sacrée que nous serons heureux d'acquitter.

» Les propositions qui se rapportent à l'exécution des traités seront l'objet du plus sérieux examen.

» Nous nous félicitons avec Votre Majesté de l'état de vos relations avec les puissances étrangères.

» L'heureuse issue de la lutte sanglante qui a si long-temps désolé le Portugal, est un pas important vers la pacification de la Péninsule. Le traité, si conforme à la vraie politique de la France, que V. M. a conclu avec le roi de la Grande-Bretagne, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, doit d'ailleurs exercer la plus salutaire influence sur le rétablissement de la paix intérieure dans des pays que nous avons vus avec joie entrer dans le système représentatif. Votre Majesté nous annonce que, toujours intimement unie avec l'Angleterre, elle s'occupe, de concert avec ses alliés, de la situation de l'Espagne, où sont survenues des complications nouvelles. Nous faisons les vœux les plus ardens pour qu'un peuple auquel nous attachent tant de sympathies triomphe de tous les obstacles, et qu'il jouisse dans le sein de la paix du bienfait de ses institutions.

» Votre Majesté nous annonce que l'état de l'Orient est rassurant et que rien ne paraît devoir troubler la paix générale. Nous aimons à croire que votre gouvernement ne cesse pas un instant d'être préoccupé des grandes questions qui tiennent à l'équilibre européen, déjà gravement compromis par l'atteinte portée à la nationalité polonaise.

» Nous avons recueilli avec bonheur de la bouche de Votre Majesté des paroles de ralliement si dignes d'un prince généreux et éclairé. Quand vous appelez, Sire, tous les bons citoyens autour de votre trône constitutionnel, soyez sûr que votre voix sera entendue. En vain des factions contraires ont essayé de rassembler leurs débris. Quand les haines se coalisent, les opinions nationales se rapprochent, toutes les nuances se confondent, et au sein de la grande famille des Français, réunie sous votre sceptre protecteur, vous jouirez, Sire, de cette affection de la patrie, la plus noble récompense que puisse désirer le roi d'un peuple libre! »

La discussion est renvoyée à demain.

— L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse.

M. d'Amilly parle de la banqueroute dont le gouvernement espagnol menace ses créanciers. Il espère qu'on ne souffrira pas une chose si désastreuse, et soutient que l'Espagne doit contracter des emprunts. Il propose un amendement à ce sujet.

M. Humann demande à ne répondre que lors de la discussion de l'amendement.

M. Vatout présente un tableau de la situation du pays; il insiste sur la nécessité de développer l'industrie, de multiplier les voies de communication, d'ouvrir des chemins, etc... Il vote pour l'adoption de l'adresse.

M. Janvier prétend que l'adsesse ne doit pas être le discours de la couronne retourné avec un surcroît de vague et de pâleur, mais le symbole général des doctrines de la chambre. Il repousse le projet, parce qu'il lui semble un ajournement calculé de toutes les questions, même de celles qui réclament la solution la plus prompte et la plus tranchée. Il fait remarquer la sécheresse avec laquelle les ministres ont fait allusion aux événemens de Paris et de Lyon. Il s'élève ensuite contre la loi sur les associations et celle sur les barricades. L'adresse ne promet rien pour remédier à l'état des finances; et pourtant le déficit augmente, et les députés ont pris l'engagement de demander des économies. Il exprime le désir de voir appliquer à l'armée le système des réserves. Il pense qu'il n'est pas indispensable de conserver une armée de 400 mille hommes.

L'orateur reconnaît des besoins religieux qui commencent à renaître, et demande qu'on les satisfasse en émancipant les cultes; il réclame ensuite la liberté d'enseignement, une amnistie pour les crimes et délits politiques, la liberté de la presse et la liberté de la tribune, la réforme électorale. A cette occasion, l'orateur parle du progrès véritable qui s'est opéré dans le parti royaliste.

Oui, messieurs, dit-il, il faut reconnaître que dans ce parti que, je le répète, je puis défendre avec indépendance et désintéressement, un progrès s'est opéré. Beaucoup, sans abdiquer des traditions qu'ils respectent, embrassent les idées nouvelles; beaucoup ne se sont pas crus condamnés, par l'honneur héréditaire de leurs familles, à rester dans l'immobilité, à rester *le parti de l'ancien régime*, comme on les a nommés; et au lieu de ces priviléges que leurs pères possédaient, ils ne viennent plus demander que le titre et les droits de citoyens.

Pourquoi le leur imputer à crime? pourquoi ne pas s'en réjouir au lieu de s'en irriter? pourquoi déplorerait-on la décomposition et la régénération de la vieille aristocratie? Apparemment on ne voudrait pas en conserver les débris pour en faire quelque emploi, pour les destiner à je ne sais quel mélange. Quant à moi, je me félicite de voir un plus grand nombre de Français marcher avec leur siècle et avec leur pays.

Une longue agitation succède à ce discours.

M. Pelet (de la Lozère) cherche à réfuter l'opinion émise par M. Janvier sur la réforme électorale.

M. de Failly entretient la chambre de la détresse de l'agriculture; l'honorable membre exprime le désir de voir modifier le paragraphe de l'adresse qui concerne cette branche de la richesse publique; il insiste pour la formation de comités agricoles. MM. Merlin et Estancelin parlent dans le même sens.

M. de Golbéry demande l'adjonction des capacités électorales, une amnistie politique, l'abolition de l'impôt sur le sel et sur les vins, le rétablissement de la garde nationale dans les villes qui en sont privées. La discussion générale est fermée. Tous les paragraphes de l'adresse sont successivement adoptés.

Chambre des Pairs.

Séance du 9. — M. le président donne lecture du projet d'adresse. M. Decazes demande pourquoi le ministère n'a pas donné communication du traité de la quadruple alliance. M. Guizot répond que cette communication n'a pas été demandée.

La discussion s'engage sur le projet d'adresse, et M. de Dreux-Brézé monte le premier à la tribune.

Il commence par se féliciter de pouvoir enfin prendre part aux travaux de la chambre, dont les circonstances l'ont tenu éloigné pendant la dernière session, et il demandera d'abord compte au ministère de ce qu'il a fait pour la France dans le passé, et de ce qu'il doit faire dans l'avenir. On avait promis au pays des garanties de liberté plus étendues, des réductions notables dans les charges publiques; on lui promit surtout de replacer la France, qu'on disait asservie au joug de l'étranger dans une situation plus conforme à la grandeur et à la dignité qui lui appartiennent.

Le noble pair entre dans l'examen de ces différens points, et s'élève vivement contre la conduite du ministère. Il demande s'il faudra éternellement payer une armée de quatre cent mille hommes, et prie le ministre de l'intérieur de donner des éclaircissemens sur les cent millions qui ont été mis à la disposition du gouvernement pour occuper les classes ouvrières, allocation qui *est une véritable taxe des pauvres*. Il demande encore si le gouvernement aura long-temps besoin de tant de millions pour la police, auxquels il faut sans cesse ajouter, et de ces 20,000 gendarmes qui couvrent la surface du pays.

M. de Dreux-Brézé rappelle la mise en état de siége de la capitale, dont la cour suprême a fait justice, les procès à outrance dirigés contre la presse, lorsqu'on avait dit que la révolution de juillet, commencée par la presse, et accomplie par elle, devait fonder sa puissance sur la base même de sa constitution, les répressions violentes dictées par des *ordres impitoyables* (M. Guizot nie que le mot ait été prononcé par aucun ministre); les visites domiciliaires, les arrestations préventives, les arrestations arbitrairement prolongées. Il demande si la France doit être encore long-temps condamnée à voir ses prisons encombrées, comme aux époques les plus funestes de la révolution.

Le noble pair s'arrête sur les massacres de la rue Transnonain, exécutés avec tant de barbarie sur des femmes et des enfans au berceau, et sur lesquels on a refusé de faire une enquête.

Tel est le résultat de cette politique *libérale et modérée;* mais heureusement que le cri de la réforme a retenti; et ce cri passionnera bientôt toute la France.

L'orateur examine ensuite l'état de nos relations extérieures, et fait observer que si les puissances ne désarment pas, c'est que nous nous faisons les champions de toutes les révolutions.

M. le général Lascour essaie de détruire l'impression causée par les événemens de la rue Transnonain, et prétend que ce sont des malheurs inévitables.

M. de Dreux-Brézé demande pourquoi l'on aveit sous les armes 40,000 hommes, tandis que les insurgés étaient si peu nombreux. M. Lobau répond que c'était pour rendre la répression plus facile; il ajoute que si pareil cas se présentait de nouveau, il en mettrait 100 mille.

M. Guizot soutient que le fait de la rue Transnonain est un fait de guerre civile; que des assassins ayant commencé à tirer sur la troupe, il était impossible de ne pas répondre à la force par la force. Les ordres de l'autorité ont toujours été pacifiques, et ce n'est pas sur le gouvernement que ces malheurs doivent retomber, c'est sur les criminels qui ont fomenté la guerre civile.

Répondant ensuite à quelques-unes des interpellations de M. de Brézé, M. le ministre continue : Nous avons accepté la révolution de juillet, dit-il, ce n'est pas une conspiration, ni une révolte, c'est le parjure qui a été la chercher. La France menacée de perdre ses propres institutions, a accepté la révolution. *Une révolution coûte fort cher*, c'est vrai; mais quand elle est faite sans provocation, sans aucun tort de la part du pays, ce n'est pas au pays qu'il faut en imputer les tristes conséquences; c'est aux auteurs du parjure qu'il faut les imputer. Les gouvernemens qui ont assez peu de sagesse et de moralité pour appeler une révolution sur leur pays, doivent en être responsables.

L'orateur a dit que la révolution de juillet n'avait pas donné toutes les libertés qu'elle avait promises. Ouvrez la charte de 1830, ouvrez nos lois, vous verrez qu'il y a une immense extension, je dirai un *abus* des libertés publiques. Si on a eu un tort, c'est d'avoir été trop vite, c'est de faire trop à la fois. Je ne puis faire autre chose que d'en appeler à l'évidence. La révolution a fait pour la liberté plus qu'elle n'avait promis.

M. Guizot termine en s'élevant contre la politique de ceux qu'il veut bien qualifier de partisans de l'ancien régime et contre la réforme parlementaire. C'est une politique révolutionnaire, une politique d'anarchie; en un mot, le suffrage universel n'est qu'un mensonge politique : le suffrage universel n'est bon qu'à détruire, et incapable de rien édifier. La révolution française, fruit de ce système, a détruit l'ancien régime; mais aujourd'hui il n'y a plus rien à détruire, et le suffrage universel ne peut être qu'un mensonge. On a dit que nous avions fini avec les violences : nous devons en finir aussi avec les mensonges.

M. le ministre cite, en finissant, un mot de M. de Bonald, qui, en 1814, disait : « J'ai toujours respecté le pouvoir; mais j'ai perdu l'habitude de le louer. » Il est beau, ajoute M. Guizot, que le parti vaincu respecte le pouvoir; mais, au contraire, nous voyons ce parti opposer sa politique de destruction à la politique de la charte : il y a honte, je risque le mot, il y a honte à lui déserter ses principes, en demandant la réforme parlementaire, et à abjurer ce qui fait sa force.

M. de Dreux-Brézé répond que le suffrage universel n'est que le mouvement de 1789 que l'on a tant vanté; ce doit être la seule vraie expression de la nation sur le choix et la marche du gouvernement. Quant à l'indemnité d'un milliard que l'on reproche à la restauration, l'initiative de cette mesure est due au maréchal Macdonald. Il ne faut pas oublier que Lafayette en a retiré 1,500,000 fr., le duc de ....., ici présent, 3 millions; Liancourt lui-même, une pareille somme; enfin, Louis-Philippe, 28 millions.....

M. le vicomte Dubouchage prend ensuite la parole et combat quelques actes arbitraires du gouvernement.

M. de Rigny repousse l'idée de toute suggestion envers l'Angleterre. Il ajoute quelques notes sur l'Espagne, et dit qu'il ne peut s'expliquer nettement sur cette question.

Après le rejet de l'amendement de M. de Sesmaisons, tendant à faire insérer dans l'adresse que l'état de siége devra être rayé de nos lois, le projet d'adresse est voté à la majorité de 82 contre 9.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône a voté 1,000 fr. pour la maîtrise de la cathédrale d'Aix, et les a refusés pour la maîtrise de la cathédrale de Marseille.

Celui de Maine-et-Loire a supprimé l'allocation de 2,000 fr. pour M. l'évêque d'Angers; mais il a conservé celle de 3,000 fr. pour les prêtres infirmes.

Le conseil de la Haute-Garonne a émis le vœu de faire rentrer le petit séminaire de Polignan sous le régime universitaire.

Le conseil des Pyrénées-Orientales a passé à l'ordre du jour sur la proposition de rétablir le grand séminaire de Perpignan, envahi par l'émeute il y a quatre ans.

Le conseil de Verdun demande que l'on revienne au concordat de 1801, et *que l'éducation du jeune clergé soit surveillée par l'autorité civile*. (Quel amour de la liberté !)

Le conseil de Nevers a refusé toutes les allocations demandées pour M. l'évêque, le chapitre et le séminaire.

— On a des nouvelles des jésuites de Coïmbre, qu'on avait fait partir de cette ville, et qui devaient être conduits, disait-on, hors du Portugal. Mais, au lieu de les faire sortir, on les a enfermés au fort Saint-Julien, à l'embouchure du Tage. On a donné à cette détention le prétexte qu'on voulait les soustraire à la fureur populaire. C'est dans la même tour que furent renfermés, du temps de Pombal, les jésuites portugais, qui avaient encouru sa colère, et ils y restèrent, dit-on, dix-huit ans, jusqu'à la mort de Joseph Ier. Puisse le sort de ceux-ci être meilleur! car, hélas! on peut tout attendre de ces pouvoirs improvisés qui n'ont que des paroles de liberté à la bouche, et se souillent par tous les excès. Que va faire le gouvernement français, qui s'est montré si susceptible pour deux Français, l'un profanateur d'église, et l'autre clubiste, que don Miguel avait fait juger conformément aux lois? Le consul français présenta notes sur notes, il demanda des indemnités pour les deux Français, et la destitution des juges qui les avaient condamnés; et comme le gouvernement portugais se refusait à souscrire à ces conditions, une escadre française fut envoyée à Lisbonne. Ce sont des Français

aussi que ces prêtres qui gémissent dans les prisons; ils y ont été mis arbitrairement, sans jugement, sans délit. Pourquoi le gouvernement Français ne réclame-t-il donc pas comme autrefois? Pourquoi la presse se taît-elle? La soutane du prêtre aurait-elle fait perdre par hasard le caractère de français? Nous espérons que la presse et la tribune indépendantes ne resteront pas muettes devant ces actes odieux. C'est là une question d'équité, autant que d'honneur national; et la France n'était pas accoutumée, que nous sachions, à le laisser flétrir en pays étranger.

— De graves désordres ont eu lieu, il y a un mois, à New-Yorck, par suite de l'irritation qui existe contre les partisans de l'émancipation des noirs. On avait préludé le 9 par un rassemblement dans la chapelle de Chatam. Le 10 juillet, on se porta au théâtre de Bowery, où se passa une scène tumultueuse; une soixantaine de waichmen parvinrent à faire évacuer la salle. Les perturbateurs coururent à la maison de M. Tappan, qui s'est prononcé pour l'abolition de l'esclavage. Cette maison fut entièrement dévastée, et les meubles jetés dans la rue et brûlés; plusieurs maisons habitées par des hommes de couleur eurent le même sort. La garde étant survenue, fut repoussée; mais, après un combat acharné et de fortes décharges, elle dispersa la foule Le 11, les désordres recommencèrent; l'église protestante du docteur Cox fut assaillie; toutes les fenêtres en furent brisées et ensuite l'intérieur saccagé. La cavalerie empêcha qu'on ne se portât à la maison de ce ministre; mais des barricades furent élevées, et ce n'est qu'avec une quantité considérable de troupes qu'on renversa ces barricades. L'église du ministre Dudlow, qui venait d'être aussi saccagée, fut reprise. On dévasta aussi l'église africaine épiscopale de Saint-Philippe, dont le pasteur Williams est un homme de couleur. L'église africaine méthodiste d'Orange a été entièrement démolie; les croisées d'une autre église africaine ont été brisées. Le calme ne s'est rétabli que quand les perturbateurs ont été las de leurs excès. Il y a eu un certain nombre de blessés.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Espagne. — « Une dépêche télégraphique de » Bayonne, datée du 12, a transmis au gouvernement les nouvelles suivantes:

» El Pastor écrit de Villafranca, le dix: Toute » la faction de Navarre, Alava et Guipuscoa, excepté le bataillon de Sagastibelsa, qui est dans la » vallée de Bastan, s'est dirigée sur Onate, ayant » au milieu d'elle le prétendant.

» Rodil est à Alsanna.

» Les rebelles, réunis pour la première fois, » veulent protéger les arrivages par mer, ou tenter » une affaire générale.

» La frontière d'Espagne a été inondée de fugitifs » après l'*alarme* d'Élisondo. »

Le gouvernement nous a tant de fois trompés avec ses dépêches télégraphiques, qu'il ne mérite plus aucune espèce de confiance. Nous sommes donc toujours sans nouvelles certaines.

— L'espace nous manque pour rendre compte des séances de la chambre des procuradores, ainsi que cela nous est arrivé pour les chambres de Londres, et la diète suisse. Nous y reviendrons au prochain numéro.

—L'escadre armée, destinée pour le Levant, est partie de Toulon le 4. Elle se compose de quatre vaisseaux, de trois frégates, d'une corvette, et d'un brick.

— Les fiançailles du prince-royal de Saxe avec la princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles d'Autriche, vont avoir lieu à Baden, près de Vienne. Le mariage sera célébré au retour du prince de Saint-Pétersbourg.

— La cour d'assises de Maine-et-Loire a condamné le 8 le sieur Breton, pour faits de chouannerie, aux travaux forcés à perpétuité.

— Un nouvel assassinat vient d'être consommé en Portugal sur la personne du père Braga, franciscain. Comme on le conduisait à Lisbonne, une populace soudoyée se jeta sur lui et le mit en pièces, sans que les troupes préposées à sa garde fissent la moindre de résistance.

— D'autre part, don Pedro poursuit le cours de ses rapines. Voici un nouveau décret qu'il vient de publier:

« Prenant en considération les raisons puissantes qui m'ont été présentées pour décréter l'extinction du commissariat général de la Terre-Sainte, qui se soutient depuis plusieurs années par l'abus scandaleux que l'on fait de la crédulité des peuples, auxquels on extorque des sommes considérables sous de faux prétextes qui tournent au détriment de la vraie religion catholique, apostolique et romaine, j'ai jugé à propos d'ordonner ce qui suit:

« Art. 1. Le commissariat général de la Terre-Sainte est supprimé; ses biens seront incorporés au domaine de l'Etat.......

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16

DES SUICIDES.

Nous vivons dans un temps témoin d'événemens bien étranges, et quelquefois bien effrayans. A peine échappés aux bouleversemens de la fin du dernier siècle, il nous était réservé encore de nous asseoir sur le seuil des temples profanés et des palais de rois vides de leurs habitans. Terribles enseignemens de la Providence, mais aussi lamentable condition des hommes de cet âge, au foyer desquels jamais la paix n'est venue reposer, et qui auront cheminé tristement entre les larmes qui ont inondé leur berceau et les tristes pressentimens qui se pressent à l'entrée de leur tombe!

Le caractère de ces transformations sociales, lorsqu'elles s'accomplissent ainsi d'une manière violente, c'est de tuer la foi dans le cœur des hommes, et de flétrir en même temps une à une toutes les illusions dont ils parent leurs jours sans soleil. A quoi veut-on qu'ils se rattachent? au pouvoir? Les hommes d'ambition et de rapines le font petit et misérable, l'abreuvent d'amertume, en attendant qu'ils le traînent par les rues, majesté déchue qui ne recueillera que quelques larmes furtives dans son agonie! Pouvoir, liberté, famille, amitié, tout cela s'est évanoui avant le temps, avant que la couronne de cheveux blancs soit venue briller au front, avant que l'expérience du monde et les approches de l'éternité aient mis au cœur le sentiment du néant des choses d'ici bas, et donné le courage de l'épreuve, en vue du triomphe à venir. Si encore la religion leur restait pour compagne! Bien des douleurs se sont adoucies avec elle; elle est venue caresser de son aile blanche bien des infortunes; mais cet appui, qui reste toujours à l'homme quand tous les autres lui manquent, ils ne l'ont pas. Et c'est ce qui rend horrible la destinée de ces hommes que l'impiété et le vice viennent prendre tout enfans, et qu'ils laissent vieillards à l'entrée de la vie, désenchantés, las de cette vie, las de la société, las de tout, las d'eux-mêmes. N'est-ce pas là l'histoire de notre siècle, et le secret de ces morts violentes, dont les gazettes de chaque jour enregistrent l'effrayante nomenclature? On dirait d'une sanglante manie qui serait venue tout à coup s'emparer de la France; car ce ne sont plus seulement des hommes que le désespoir égare, que des passions ou des calculs trompés poussent au crime. Non, ce sont jusqu'à des enfans qui n'ont pas douze ans, des jeunes filles, pauvres et frêles créatures, qui se tuent de sang froid, avec un courage qui glace, laissant par écrit à des compagnes qui les imiteront peut-être, la futile raison qui les a poussées à se donner la mort; et chaque jour la fatale liste grossit, et de nouveaux noms sont livrés à la curiosité de ce peuple avide qui faisait queue à la Morgue il y a quelques mois, et qui roule par flots quand un gibet se dresse quelque part. On dit que dans la dernière lutte de la Grèce il se passa sur un rocher du Péloponèse une scène qui n'a de nom dans aucune langue humaine. Les guerriers étaient morts, et la petite ville fumait de décombres; pas un n'était debout, car ils savaient tous mourir la tête haute et par-devant. Les femmes restaient, se tenant toutes par la main, sur le bord d'un abîme. Et quand les guerriers furent morts, elles tuèrent leurs enfans, et se mirent à tourner une ronde en chantant et l'une d'elles se détachait à chaque refrain, et elles se détachèrent toutes jusqu'à la dernière!... Commencerions-nous donc à tourner aussi cette horrible ronde? Nous ne savons, car dans aucun temps, il n'y eut autant de ces morts volontaires qui portent l'épouvante et couvrent les familles d'un long voile noir. Et l'on se tue sans remords, sans regrets, avec un sang froid qui fait dresser les cheveux. Il y a quelques semaines, un enfant de dix ans se suicidait *par dégoût de la vie*, en recommandant par écrit un oiseau à sa sœur.... Ce trait parle haut, et donne la mesure du mal, qui commence à effrayer tout le monde, tant il devient grand!

A quoi bon chercher au loin des explications que la conscience rejette, à défaut de la pudeur publique? La cause de cette épouvantable manie est sous nos yeux; nous la touchons du doigt, et c'est la dernière leçon peut-être que la Providence nous gardait pour nos sacriléges folies. Les principes de la philosophie vinrent un jour détrôner parmi nous les principes de l'Evangile; dans les temples qui res-

tèrent debout, nulle pensée religieuse ne glissa plus le long des grands piliers; les saints dont on jetait les ossemens et les statues au vent, avaient murmuré comme à Jérusalem, la ville maudite: *Sortons d'ici*, et sur l'autel de Jésus, une prostituée s'était assise. Et la société qui s'était ainsi constituée en dehors de l'Évangile, tout le monde sait ce qu'elle devint, et comment elle s'en alla heurtant de ruines en ruines, amassant sur sa tête et celle de l'Europe plus d'anathèmes et de catastrophes qu'il n'en fallait pour briser le monde. Certes, la leçon fut forte et grande, et si forte, qu'un jour, effrayés du vide de Dieu, nos législateurs essayèrent de rappeler par l'autorité et au nom de la loi, ce qu'ils avaient proscrit au nom de la philosophie et de la raison. Mais ce n'était pas assez encore que ces malheurs publics qui frappent souvent sans éclairer, parce qu'ils tombent sur tout le monde à la fois: il fallait que la désolation vînt s'asseoir au foyer de la famille, que la maison du blasphémateur fût marquée d'une tache de sang, que le châtiment fût infligé directement sur le crime, afin que personne ne s'y trompât, et qu'on sût à quelle cause il fallait l'attribuer. Cette dernière leçon, nous la recueillons aujourd'hui; car le sanctuaire des dieux domestiques est couvert comme d'un crêpe funèbre, et à défaut des champs de bataille, où vont s'engloutir les populations, nous avons le code de la philosophie qui met le poignard à la main pour se débarrasser de la vie, à défaut de la peste, nous possédons la Morgue avec ses froides dalles de pierre, où les rangs se pressent!...

Législateurs sublimes, qui nous faites de si belles lois, et qui n'oubliez que Dieu dans vos recueils d'ordonnances humaines, faites-nous donc aussi des lois pour empêcher ces meurtres! Vous coupez la tête en place de Grève à quiconque a fait une pièce de monnaie qui n'est pas sortie de vos ateliers patentés; et de cet homme qui a commis le plus grand crime du monde, que faites-vous? Flétrissez-vous son cadavre par la main du bourreau? Y accollez-vous une épithète de honte, afin qu'il passe dans la société comme un anathème qui arrête le bras de quiconque voudrait imiter l'exemple qu'il a légué? Non, non, vous faites recrépir et badigeonner la Morgue! Nous vous conseillons de la faire agrandir; car elle est trop étroite pour les nouveaux-venus: dans peu, il faudra voter des fonds pour en établir dans toutes les villes de France, pour peu que cela continue. Et comment en serait-il autrement? Nos rues regorgent d'hommes sans mœurs, sans foi, sans espoir; la corruption et l'égoïsme sont venus désenchanter les sentimens les plus suaves et les plus limpides du cœur; vous avez donné à nos enfans des maîtres qui ne croient à rien de ce qui soutient la vie morale; vous leur avez mis entre les mains des livres où le suicide est ennobli par quelques fleurs de rhétorique semées sur le cadavre de Caton; vous avez mis l'ambition dans toutes les têtes, et vous n'avez pas de quoi la satisfaire; vous avez bouleversé toutes les classes, vous avez répandu jusque dans le fond du hameau des maximes d'égalité; vous avez mis en hostilité la chaumière avec le château, et vous n'avez réussi à créer qu'une égalité de misère; vous avez dissous la société par vos théories d'indépendance et vos déclamations furibondes de liberté, en même temps que vous avez brisé la famille par vos usines industrielles où vous parquez les hommes comme du bétail! Et quand toute cette lie que vous avez faite est remontée du cœur à la tête, que voulez-vous donc qu'il arrive, sinon ce que vous voyez avec nous, du même œil de stupeur? Ceci est votre ouvrage, vous le voyez bien; car l'homme qui croit ne se tue pas; et le seul asile dans lequel il puisse s'abriter dans le désespoir, c'est la foi. On blâmait, il y a peu de jours, les feuilles publiques de consacrer leurs colonnes au récit des suicides, parce que, disait-on, cela peut en donner l'idée, le suicide étant contagieux comme l'épidémie. Il y a quelque chose de mieux à faire selon nous: c'est de prendre le mal dans sa racine, et d'aller le couper là. Or, la cause, c'est le manque de foi; car, sans la foi, qu'est-ce que la vie? et qui voudrait, au prix de tant de labeurs, ce long jour sans lendemain? Le grand mal de notre époque, c'est que ce dégoût de la vie, hâté par la précocité du vice et le malaise qui engourdit tout, s'est développé d'une manière étrange, a grandi à proportion du dépérissement de la foi, de sorte qu'un jour l'homme s'est trouvé sans espoir, entre la misère qui le presse et le néant qui l'enveloppe. Qu'y a-t-il pour le soutenir

entre ces deux écueils? Nous le répétons avec douleur, c'est une lèpre dont les lèvres s'étendent sur le corps social comme une tache hideuse, et qui doit attirer les regards de tous les hommes graves et amis de l'humanité. Autrefois on traînait le supplicié sur une claie, quand il avait passé par la justice de l'homme; aujourd'hui on coupe la tête au meurtrier, et on en jette furtivement les restes dans un coin obscur, hors de la voie des passans. Mais cet homme que l'on tue ainsi, long-temps après son crime, et quand des visions atroces lui ont fait dresser des milliers de fois les cheveux dans les hallucinations du cachot, peut-être aurait-on pu le rendre un jour à la société? N'importe, la loi veut qu'on le tue, et on le tue au nom de la loi, et son nom est maudit de génération en génération; et ses enfans sont montrés au doigt; et on dit en les voyant passer : Voilà le fils de l'homme qui a été guillotiné tel jour, en telle année, et il porte sur le front l'anathème que son père lui a légué de l'échafaud. Un homme trouve que la vie est incommode, et il la quitte. Un magistrat, assisté d'un médecin et d'un greffier, vient constater qu'appelé en tel lieu, il y a vu un cadavre : deux fossoyeurs font le reste!... Y a-t-il donc entre ces deux hommes tant de différence, que la loi n'ait aucune flétrissure à imprimer sur le suicidé, tandis qu'elle s'attribue le droit de Dieu sur l'autre, pour le jeter repentant ou non repentant, dans cette vie qui n'a pas de fin, et dans laquelle il n'y a plus ni repentir, ni pardon? En vérité, cela est bien étrange; et si quelque jour nos descendans viennent à s'enquérir de cet immense dédale de lois où tant de lignes sont écrites avec du sang, ne se demanderont-ils pas si les hommes de cet âge ne connaissaient donc que le langage du bagne ou de l'échafaud, s'ils ne savaient donc que châtier, et jamais prévenir. Se tuer, aux yeux du moraliste, c'est un grand crime qui relève de Dieu et de l'homme; car il attaque Dieu et la société qui a nourri cet homme, qui l'a bercé tout enfant, qui a droit sur sa vie. Aux yeux de nos législateurs, c'est un fait qui ne ressort que de la voirie et des registres de l'état civil. ---Passons. Comprend-on maintenant qu'il ne suffit pas de quelques déclamations de rhéteur pour mettre l'homme en garde contre les étreintes du désespoir ou les ennuis du dégoût? Le patriarche des philosophes a certes mieux parlé du suicide que la Bible; mais il y a cette différence entre le philosophe de Genève et Moïse, que les paroles dorées du premier ne l'ont pas empêché de se tuer lui-même, et que les deux mots de Dieu, transmis par le second, *vous ne tuerez point*, ont suffi pour arrêter des milliers de bras déjà levés pour le crime!

Ainsi se déroulent lentement les conséquences funestes de ces désolantes doctrines qui devaient régénérer le monde, et qui ont passé au milieu de nous avec leur cortége lugubre de ruines et de malheurs sans nombre. Elles traversent nos générations, comme ces fantômes sinistres dont on se hâte de détourner les yeux, et qu'on craint d'interroger, de peur d'entendre crier à ses oreilles de lugubres prophéties. Plaise à Dieu que cette voix du sang que mille échos nous renvoient aujourd'hui du sein de tant de familles en larmes soit mieux comprise que ne l'a été celle qui retentit si haut depuis quarante années! Quant aux catholiques, ils ne doivent être ni surpris, ni désespérés de ces tristes événemens; car ils ont appris au pied de la croix deux choses que le monde ignore : la Providence et la résignation; et ils savent que l'aube du catholicisme est bien près de blanchir quand la nuit se fait partout; car c'est le temps où le malheur ramène aux pieds de Dieu!

ESSAI

SUR LA NATURE DE L'AME, SUR L'ORIGINE DES IDÉES ET LE FONDEMENT DE LA CERTITUDE,

Par F. J. Recevcur, anc. profes. de philos.

(Premier article.)

—

Le trait le plus saillant peut-être de nos mœurs littéraires, est ce frivole dédain, cette légèreté moqueuse dont il faut se résigner à subir les conséquence, si le travail que l'on offre au public ne tire pas tout son intérêt des circonstances mêmes au milieu desquelles il paraît. Vous pouvez écrire tant qu'il vous plaira sur l'événement du jour, raisonner même sur celui du lendemain, si vous avez quelque disposition à la

prophétie, et comptez que votre livre sera lu avec avidité, n'eût-il pas le sens commun. Mais gardez-vous de nous entretenir de ce qui nous occupait hier, de ramener le soir notre attention sur les points qui l'ont fixée le matin. Nous serions gens à vous demander, en haussant les épaules, dans quelle olympiade ces questions ont été agitées, et si votre livre ne serait point, par hasard, une production antédiluvienne. C'est chose déplorable, en vérité; mais nous sommes ainsi faits.

Toutefois, cet entraînement n'est pas tellement général qu'il ne donne lieu à une foule de protestations, et, sans parler des hommes qui se tiennent immobiles sur le passé, comme sur un roc inébranlable, sans consentir à faire un seul pas en avant, gens fort honorables sans doute, mais dont nous ne saurions approuver la ténacité, il est parmi nous, et en plus grand nombre qu'on ne le croit communément, des esprits progressifs et sages tout à la fois, qui croient à un légitime besoin de nouveauté, et à l'obligation de le satisfaire, mais qui ne ferment point un livre sans l'avoir lu, par cela seul qu'on y traite des matières de tous les temps et de tous les lieux. C'est à cette classe de lecteurs que *la Dominicale* s'adresse plus particulièrement et qu'elle croit devoir recommander aujourd'hui l'ouvrage de M. Receveur.

Sans doute la nature de l'âme, l'origine des idées et le fondement de la certitude sont loin d'être des sujets neufs. Depuis que l'homme se mêle de philosopher, il est peu de questions sur lesquelles il ait plus raisonné et déraisonné, et Dieu sait combien de théories nouvelles l'esprit humain tient encore en réserve sur ce point. Est-ce donc une raison pour que la science s'arrête là? Nous ne le pensons pas. Parmi les nouveautés que chaque jour voit éclore, nouveautés religieuses, nouveautés politiques, nouveautés littéraires, nous serions curieux de pouvoir compter au juste toutes celles qui sont simplement des vieilleries rajeunies et rajustées à notre taille. Ou nous nous abusons étrangement, ou il y aurait dans le résultat de ce calcul un motif puissant d'humilité pour notre siècle, et une juste punition de la vanité contemporaine. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas s'imaginer que l'*Essai* de M. Receveur soit dépourvu d'actualité. Quelques années se sont à peine écoulées depuis que l'école philosophique, dont le *Globe* était l'organe, répétait, à qui voulait l'entendre, que la spiritualité de l'âme, loin d'être un problème résolu, n'était pas même une question mûre. A la même époque, un médecin, plus célèbre, il est vrai, dans sa spécialité que dans le monde philosophique, mais dont la voix ne fut pas cependant sans quelque retentissement, prenait ouvertement parti pour les doctrines matérialistes, dans son traité sur les *Causes de l'irritation et de la folie.* « Plusieurs philosophes, dit M. Receveur, » surtout parmi les naturalistes et les mé» decins, ont imaginé et proposé sérieuse» ment, pour réhabiliter la métaphysique, » de lui donner un autre objet et de la re» construire sur de nouvelles bases. Ils » n'hésitent pas à la dénaturer pour la sou» mettre aux sens, en restreignant tout l'ob» jet de ces recherches et leur fondement » même aux données purement matérielles » de l'organisation. Renfermée alors dans » le domaine de la physiologie, elle n'est » plus pour eux qu'une science du même » genre que celle des fonctions organiques, » et doit s'assujétir à la même méthode, et » suivre les mêmes procédés. Comme ils ne » reconnaissent d'autre substance que la » matière, au lieu d'admettre dans l'homme » un principe distinct des organes dont l'i» magination ne peut se former aucune » idée, et qui échappe à toutes les dissec» tions anatomiques, ils regardent toutes » les facultés de l'intelligence comme le ré» sultat de l'organisation, et réduisent la » science de l'homme à l'étude des faits sen» sibles que fournissent l'expérience et l'ob» servation physiologique, ou, ce qui est la » même chose, à l'étude des lois qui régis» sent l'organisation elle-même. Tout le » reste est rejeté avec dédain parmi ces ques» tions oiseuses qui ne peuvent que servir » de texte aux disputes des philosophes, et » qui demeureront éternellement sans so» lution. » Or, si tel est l'état des choses, malgré la tendance spiritualiste de notre époque, le livre que nous annonçons arrive fort à propos, on ne saurait en disconvenir. Quant aux questions relatives à l'origine des idées, et surtout au fondement de la certitude, chacun sait qu'elles sont encore aujourd'hui discutées avec chaleur, et assez sérieusement pour que Rome ait jugé à propos d'intervenir. Si M. Receveur n'a

pas fait un ouvrage de circonstance, il a donc fait au moins un ouvrage utile, disons mieux, nécessaire à quiconque se livre à l'étude de la philosophie. On ne saurait traiter avec plus de logique et de méthode, et dans un langage plus rigoureusement scientifique, ce qui, chez lui, n'exclut pas l'élégance, les sujets abstraits sur lesquels il est facile de voir que ses méditations se sont portées pendant long-temps. Plusieurs chapitres de son livre peuvent être cités comme des modèles de discussion approfondie. Le matérialisme moderne y est surtout réfuté avec une supériorité de raison qui ne laisse aucune prise à la réplique.

Dans une suite de considérations préliminaires qui jettent le plus grand jour sur la matière, M. Receveur commence par rétablir la métaphysique dans ses droits, en la vengeant des mépris de la physiologie. « Si l'on en croit les naturalistes, dit-il, » quelle prodigieuse différence entre la mé» taphysique et les autres sciences, dès » qu'on envisage la nature de leur objet » respectif ou les phénomènes particuliers » qu'elles présentent ! D'une part, la ma» tière se montre à nous sous des formes » qu'on peut voir et toucher; toutes ses » qualités frappent nos sens, et il n'est rien » dont on puisse avoir une idée plus com» plète et plus distincte. Qui sait, au con» traire, ce que c'est que l'esprit humain? » Comment imaginer une substance im» matérielle, et s'en former une idée quel» conque? Comme les phénomènes exté» rieurs sont visibles, rien n'est plus facile » de les constater... Mais que peut l'obser» vation à l'égard des faits de conscience ?» Ce préjugé ne résiste pas au plus léger examen. La nature de la matière n'est-elle pas un mystère, aussi bien que la nature de l'esprit? Conçoit-on bien clairement la notion de l'étendue, qui pourtant est considérée comme la première propriété des corps? « Supposera-t-on que la matière est » une agrégation de substances simples, » sans parties, sans étendue? Mais com» ment de semblables élémens pourraient» ils former un corps étendu? Réunissez » tant que vous le voudrez des substances » qui ne soient ni composées, ni étendues, » jamais vous n'obtiendrez de la matière. » Le moyen ensuite d'imaginer une com» position quelconque avec des élémens » simples! Jamais une réunion matérielle » sera-t-elle possible sans un contact phy» sique, c'est-à-dire, en d'autres termes, » sans des parties qui se touchent? Et puis » si les corps eux-mêmes résultent d'élé» mens immatériels, que deviennent les » objections des physiologistes contre la » nature de l'âme? La matière est-elle au » contraire un composé de substances di» visibles et corporelles? Mais ces élémens » qui en auraient d'autres eux-mêmes, se» raient encore une agrégation, et alors » toutes les définitions de la matière ne » viendraient-elles pas se réduire, en pro» pres termes, à celle-ci : *la matière est de* » *la matière*... Et d'ailleurs, si la matière » n'est qu'une collection de molécules tou» jours divisibles, il s'ensuit donc que » chaque atome renferme encore une infi» nité de parties qui sont elles-mêmes, tout » aussi bien que la masse entière, divisibles » jusqu'à l'infini? Or, tout cela présente» t il à l'intelligence une seule idée nette?» Combien de phénomènes inexplicables ne rencontre-t-on pas d'ailleurs dans le mode de perception qui nous mène à la connaissance des corps et de leurs propriétés! Que dire ensuite de toutes les illusions des sens, surtout par rapport aux qualités secondaires de la matière? Puis, à quoi ont abouti les expériences si faciles, si palpables des physiologistes? M. Receveur se livre ici à un examen détaillé et fort curieux de leurs recherches, et démontre qu'à chaque fois ils sont forcés de s'en tenir à des conjectures, et souvent même d'admettre certains agens subtils et inconnus, sans lesquels ils ne sauraient rendre raison d'une multitude de faits constans. Pourquoi donc affectent-ils tant de dédain pour l'hypothèse psycologique, qui du moins n'offre pas l'inconvénient de placer un principe d'activité dans une substance qui en est incapable? Dans le cours de cet examen, l'auteur établit d'une manière péremptoire que, loin d'expliquer les faits intérieurs avec plus de bonheur que la métaphysique, la physiologie, au contraire, est absolument impuissante lorsqu'il s'agit des phénomènes de l'intelligence et de la volonté, puisque ces phénomènes n'ont, par leur nature, aucun rapport avec les idées que nous avons des organes. C'est plus qu'il n'en faut pour remettre chaque chose à sa place et rabattre l'orgueil des naturalistes.

Vient ensuite la discussion des points de

ressemblance entre l'homme et la brute. M. Receveur traite ce sujet avec beaucoup de clarté. Voici le résumé de ses raisonnemens : « S'il n'y a dans les animaux ni sentiment, ni pensée, ni réflexion, ni faits » de conscience d'aucune espèce (opinion » qu'il paraît assez disposé à embrasser, » quoiqu'il ne se prononce pas), quelle » ressemblance ou quelle analogie peut-il » y avoir entre eux et l'homme relativement à leur nature? et tout ce qui se » passe dans les premiers prouvera-t-il » que dans celui-ci les faits de conscience, » les idées, le jugement, la volonté doivent s'expliquer de la même manière » que des impressions et des mouvemens » organiques où il n'entre rien de tout » cela? Si, au contraire, on admet dans » les animaux du sentiment ou des idées, » rien n'empêche de leur attribuer aussi » un principe immatériel; et l'on sera bien » forcé d'en venir là, ou de renoncer à » cette opinion, s'il est prouvé clairement, » comme on le verra tout à l'heure, que » la pensée et le sentiment ne peuvent appartenir à la matière. Ainsi, dans toute » hypothèse, l'exemple des animaux ne » fournira jamais la moindre objection solide contre la nature simple et immatérielle du principe intelligent. »

Quant à l'opinion qui reconnaît dans les animaux une substance incorporelle, douée seulement de la faculté de sentir et de conserver les sensations, M. Receveur fait remarquer qu'elle n'est qu'une conjecture sans fondement, et qu'elle n'éloigne pas même les inconvéniens qu'on voudrait éviter en l'admettant. « Car la sensibilité toute » seule n'explique aucune des opérations » qui exigeraient le moindre raisonnement, » la moindre combinaison d'idées; et l'on » peut très-bien, sans elle, expliquer tout » le reste. Dès qu'on la sépare de la réflexion, elle n'est absolument qu'une » faculté oiseuse, insuffisante pour rendre » raison des phénomènes qui obligeraient » d'y recourir, et tout-à-fait inutile pour la » production des autres. »

Ces notions préliminaires, qui jettent déjà beaucoup de lumière sur ce sujet, amènent enfin l'auteur à la question principale. Il nous semble difficile de trouver une suite de raisonnemens plus serrés, et exprimés avec autant de concision et de clarté. Nous ne chercherons point à les analyser. Prenons au hasard parmi ceux que les bornes d'un article nous permettent de citer. Voici comment M. Receveur fait valoir la preuve tirée de l'unité du *moi* humain :

« L'expérience démontre que le principe » ou le sujet des phénomènes internes est » unique, simple, identique; car la conscience n'a le sentiment que d'un seul, » et comme elle nous rend compte de tout » ce qui se passe en lui, que nous sentons » également nos affections, nos idées, nos » déterminations, il est évident qu'une » même substance produit ou éprouve les » unes et les autres, et qu'elles viennent » toutes s'identifier à un centre commun, » qui aperçoit et réfléchit chacune de nos » facultés et les modifications qui leur appartiennent. Il faut donc que le principe » intelligent, s'il est un organe divisible, » ait nécessairement conscience de toutes » ses parties et de tout ce qu'éprouve chacune » d'elles; autrement il n'y aurait plus de » communication possible, plus de rapport ni de liaisons entre les fonctions diverses et les actes multipliés de l'intelligence. Mais la conscience ou le sentiment intérieur est lui-même simple, » indivisible, incommunicable. Il ne saurait » exister ou se produire en même temps ni » successivement dans plusieurs parties » d'un même tout, sans se multiplier et » cesser d'être identique, puisqu'il trouverait dans chaque molécule diverse un » principe ou un sujet particulier, ainsi » qu'un objet différent; et d'autre part, il » serait absurde qu'une seule partie dût » ressentir ce qui se passe dans toutes les » autres, comme il est impossible qu'un » homme ait le sentiment de ce qu'éprouve » son voisin; car les molécules d'un organe, » malgré leur contiguité, n'en sont pas » moins réellement distinctes, et n'offriront » jamais ce caractère d'unité absolue, » qu'exige l'individualité de la conscience. » Ainsi donc, ou les divers phénomènes » intellectuels n'affecteront qu'une partie » de l'organe, qui seule en aura conscience, » et alors toutes les autres parties cesseront d'appartenir au principe intelligent; encore faudra-t-il supposer celle-là » simple, indivisible, immatérielle enfin, » pour qu'il n'y ait pas contradiction, et » que les mêmes difficultés ne se reproduisent point; ou bien chacune des par-

» ties sera également affectée des mêmes
» phénomènes, et alors le principe intelligent cessera d'être unique; il y aura dans
» l'homme autant de principes pensans que
» de parties dans l'organe, et chacune
» d'elles aura un sentiment à part, une
» conscience distincte qui percevra ce qui
» se passe en elle, sans pouvoir pénétrer
» dans les autres. Alors l'homme cessera
» d'être un; le sentiment du moi se multipliera indéfiniment; il n'y aura plus d'individualité dans l'intelligence; d'où il
» suit qu'il faudrait dénaturer la conscience
» et les phénomènes internes, pour en faire
» les attributs d'un organe matériel. »

Nous continuerons dans un prochain numéro l'examen de cet important ouvrage.

ALLOCUTION

DE S. S. GRÉGOIRE XVI.

Prononcé dans le Consistoire du 1er août.

— Le 1er août, sa sainteté a tenu au palais Quirinal un consistoire secret, dans lequel, suivant l'usage, elle a fermé la bouche aux cardinaux Tibéri, Canali, Bottiglia et Palidori. Dans ce consistoire, le pape a prononcé l'allocution suivante :

Vénérables Frères, lorsque, dans notre paternelle sollicitude, nous gémissions amèrement de ce qui a été fait à Lisbonne par le gouvernement établi dans cette ville à la fin de juillet de l'année dernière, et de ce que nous avons retracé avec douleur, dans ce lieu même, le 30 septembre suivant, nous ne souhaitions rien plus ardemment que de pouvoir vous annoncer enfin quelque chose qui pût vous consoler au moins en partie, no s et vous qui avez pris part à notre affliction. Il ne nous semblait pas qu'il y eût de la témérité à espérer que nos vœux ne seraient pas sans quelque résultat, après nous être plaint si justement et après avoir attendu avec une si longue patience une heureuse issue de nos demandes. Combien il s'en faut que nous puissions vous apporter ici quelque nouvelle conforme à notre espérance et à nos vœux! Vous le comprenez aisément par ce qui a été fait depuis et constamment par le même gouvernement, l'audace des méchans s'étant accrue de jour en jour jusqu'à des efforts criminels pour renverser entièrement la religion catholique; c'est ce qui est trop notoire et ce qui est aujourd'hui divulgué de toutes parts. Nous sommes donc obligés, vénérables Frères, de vous faire part aujourd'hui de notre douleur, qui est d'autant plus vive qu'il y a eu de jour en jour des causes plus puissantes de gémissemens. Comment exprimer notre profonde affliction en voyant cette Eglise déplorant les choses les plus saintes et les plus respectables, et ses biens ou attribués au trésor, ou vendus publiquement, les temples célèbres par la piété et le concours des peuples ou fermés, ou hostilement occupés, les plus recommandables des ministres saints injurieusement traités, les uns chassés, les autres bannis dans de tristes contrées, les institutions les plus saintes et les plus utiles injustement renversées, et d'autres faits du même genre tout-à-fait odieux et à peine croyables? Et au milieu de ces souffrances, cette malheureuse Eglise est privée de la consolation d'avoir quelqu'un qui puisse l'assister en notre nom de son autorité ou de ses conseils, celui auquel notre nonce, obligé par la violence de sortir, avait laissé le soin des affaires, ayant même été, comme vous savez, expulsé du royaume.

Mais quoique ces mesures soient fort tristes et qu'elles méritent d'être déplorées par nous et par l'Eglise portugaise si affligée, il en est d'autres cependant qui excitent plus nos larmes, en ce que non-seulement elles renferment le mépris des choses saintes et des personnes consacrées à Dieu, et une injure faite au saint-siége, mais qu'elles tendent à envahir les droits respectables qui n'appartiennent qu'à la puissance ecclésiastique, à ruiner la divine constitution de l'Eglise, et à faire qu'il n'y ait rien de si saint dans la religion qui ne soit violé et bouleversé par des mains profanes. Là se rapportent et cette création illégitime d'un nouveau tribunal chargé de préparer une *réforme générale*, comme ils l'appellent, de tout ce qui tient à l'Eglise, et ces concessions de bénéfices à charge d'ames, faites au nom de l'autorité laïque, sans tenir aucun compte de la nécessité de l'institution canonique, et ces censures méchamment infligées par ce même tribunal à ceux qui refuseraient d'user de la juridiction ecclésiastique conférée par les laïques, et ce concours indiqué pour obtenir le siége épiscopal de Porto, et cette loi profane qui enjoint aux préposés aux églises de ne permettre qu'à celui qui est approuvé par le gouvernement, et qui en a reçu l'autorisation, d'exercer les saints ordres et d'administrer les sacremens; et cette autre loi qui prive de l'honneur du patriarchat l'illustre Eglise de Lisbonne, sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge, et renverse ainsi ce qu'avait fait notre prédécesseur Clément XI pour répondre aux désirs du roi Jean V, qui avait bien mérité de la république chrétienne. Là se rapporte enfin cette loi qui supprime indistinctement tous les couvens, colléges et hospices des réguliers, et adjuge leurs biens à la nation; loi d'autant plus inique et d'autant plus blâmable que, pour tromper les simples, elle est accompagnée de vains prétextes et de raisons pleines de fausseté. Nous parlons, vénérables Frères, du rapport qui précède cette loi, et qui contient tant de choses calomnieuses que le plus grand ennemi de la religion et des saints instituts n'aurait pu rien trouver de plus outrageant pour les congrégations religieuses, de plus erroné, de plus contraire aux monumens incontestables de l'histoire ecclésiastique.

Dans ce désastre cruel de la religion catholique, nous ne pouvons assez faire sentir par des paroles quels sont nos sentimens et quelles angoisses nous accablent. Car, d'un côté, il nous est pénible d'agir avec sévérité, et de prononcer quelque jugement grave contre quelqu'un; de l'autre, voyant, malgré les vains efforts des bons pasteurs, l'état de la religion déjà si défigurée dans ce royaume, où florissaient la piété, la sainteté de la discipline, un dévouement inviolable à la chaire de Pierre, et la sou-

mission pour ses successeurs, nous comprenons que la chose en est venue au point qu'il ne suffit point de déplorer les maux de l'Église, si nous ne mettons tous nos soins à les faire disparaître. A Dieu ne plaise que des affections ou des raisons humaines l'emportent chez nous sur le devoir! A Dieu ne plaise qu'on puisse nous reprocher d'avoir trahi la liberté de l'Église et d'avoir abandonné honteusement la cause de Dieu et de la religion! A Dieu ne plaise que la crainte d'une lutte, quelque grave qu'elle fût, ou d'un péril pressant, nous détournent des desseins que nous jugerions les plus convenables pour la dignité du saint-siége et pour la défense de l'Eglise! Nous déclarons même ici très-sincèrement que nous nous estimerions heureux avec les apôtres s'il fallait souffrir quelque chose pour la justice. Revêtus de la vertu d'en haut, comme nous l'espérons, nous élevons donc la voix, et nous continuons à remplir nos devoirs avec la liberté apostolique. Ainsi, non-seulement nous réprouvons de nouveau, nous condamnons et nous déclarons nuls et sans effet tous les décrets rendus par le gouvernement ci-dessus nommé, au détriment de la religion, de l'Eglise, et des droits de l'autorité du saint-siége; mais nous avertissons sérieusement tous ceux au nom, par l'ordre ou par les soins desquels ces décrets ont été rendus, de penser mûrement aux peines et aux censures qui sont portées par les constitutions apostoliques et par les canons des saints conciles, et surtout du concile de Trente (Sess. XXII, chap. XI) contre les déprédateurs et les profanateurs des choses saintes, les violateurs de la puissance et de la liberté ecclésiastiques, et les usurpateurs des droits de l'Église et du saint-siége.

Au reste, à moins que dorénavant on ne se désiste des entreprises sur la puissance et l'immunité ecclésiastique, et que l'on ne répare les maux sans nombre faits à l'Église et à tout l'univers catholique par la perversité d'un tel exemple, nous déclarons publiquement que nous ne manquerons pas au devoir de notre charge, et que nous n'hésiterons point à agir sévèrement envers les auteurs de tant de maux, et à user contre eux des armes attribuées d'en haut à notre saint ministère. Plût à Dieu que la nécessité, si pénible pour nous, d'user de ces armes soit détournée! Plût à Dieu que ceux à qui on doit tous ces maux, qui accablent et font gémir l'Eglise, prêtent des oreilles dociles à la voix du Seigneur dont nous tenons notre mission, et qu'ils n'attendent pas à éprouver ce qu'un père devenu juge irrité fera contre ceux qui ont osé souiller son temple saint. Qu'ils se souviennent, comme le disait si bien saint Cyprien, *qu'on ne peut avoir Dieu pour père, quand on ne veut pas avoir l'Église pour mère*, et qu'eux-mêmes n'ont point l'Église pour mère puisqu'elle montre avec douleur son sein frappé par eux de tant de coups. Qu'ils soient touchés, s'il leur reste quelque sentiment de pitié, qu'ils soient touchés de la vue d'une mère plongée dans l'affliction, qui cependant leur tend encore les bras, prête à recevoir des enfans dont la pénitence peut seule la consoler, dont les larmes peuvent seules guérir ses blessures. Quant à nous, vénérables Frères, supplions tous ensemble le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qu'il daigne les ramener dans la voie de la vérité et de la justice, dont ils se sont si fort écartés, ou bien, quoi qu'il veuille, qu'il leur arrive par un juste jugement de sa sagesse, *qu'il montre sa face sur son sanctuaire, qui est désert*. Que le bienheureux Prince des apôtres aide et favorise nos vœux, afin que le Dieu miséricordieux, qui le tira merveilleusement de ses liens, l'arracha à l'attente de ses ennemis et le rendit libre, comme nous en célébrons la mémoire en ce jour, veuille bien aussi nous protéger, nous héritiers, quoique indignes d'une si grande autorité, et son Église, et, brisant les liens dont nous enchaîne une conspiration criminelle d'hommes impies, et dissipant leurs conseils, nous rendre cette liberté qu'il nous avait acquise.

Ces paroles sont graves et empreintes à la fois d'une telle douleur, et d'un sentiment de charité et de mansuétude si profond, qu'elles suffiraient pour arrêter les mesures iniques et sacriléges des déprédateurs du Portugal, si quelque chose pouvait les toucher. Les premiers pas de don Pedro sur la terre portugaise ont été marqués par des violences et la persécution religieuse: les temples profanés ou fermés, les biens du clergé confisqués au profit du trésor, les prêtres bannis ou emprisonnés, le nonce du saint-siége obligé par violence de sortir, les empiétemens de toute sorte sur les droits de la puissance ecclésiastique, voilà ce qu'a fait don Pedro, à la tête de ses bandes recrutées dans les bas-lieux de tous les pays de l'Europe! Dans ce cruel désastre de la religion, une voix se fait entendre, et c'est celle du vieillard placé par Dieu à la tête de son Église, qui supplie avant de commander, qui prévient avant de frapper. Quoi de plus conforme à l'esprit de cette religion qui fait de la charité la première des vertus? Nous avons vu certaines feuilles publiques tourner à ce propos en dérision les foudres du Vatican. Il peut se faire que les hommes qui ont si bien excusé les dévastateurs de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'Archevêché, qui ont applaudi au renversement des croix, trouvent plaisante, en effet, la douleur du pontife romain, pleurant sur la religion indignement traitée en Portugal. Heureusement qu'il y a encore par le monde beaucoup de gens pour qui la douleur du chef de l'Église n'est pas un sujet de plaisanterie, et qui s'affligent avec lui de ces attentats contre la conscience et la propriété, lorsqu'on a l'hypocrisie de venir parler de liberté! Singulière liberté, en vérité, que celle qui n'est que pour soi tout seul, et qui se fonde sur la ruine et la persécution des autres! Il y a long-temps qu'on a prouvé que les corps religieux possèdent aux mêmes titres que les familles, et

lorsqu'on confisque les propriétés religieuses on est bien près de confisquer aussi les autres propriétés. C'est ce qu'a prouvé la révolution dernières. Nous en finirons aussi quelque jour avec les systèmes de violence et de mensonge, nous pouvons le dire avec bien plus de raison que ne le disait naguère un ministre de Louis-Philippe : Don Pedro a évidemment rompu avec toutes les lois; il s'est créé en Portugal puissance suprême en matières religieuses, contrairement à la raison, à la justice, aux coutumes établies, aux droits naturels et conventionnels de l'Église. Le pape est dans son droit de prendre toutes les mesures que lui laisse la plénitude de ses pouvoirs apostoliques, pour mettre fin à ces scandales et à ces injustices. Aujourd'hui il prie, il menace, parce qu'il espère encore; demain il frappera peut-être, quand il n'espérera plus, et nul ne sera recevable à lui contester ses actes, car il les exercera dans la sphère de son pouvoir. Nous disions, il y quelques mois : « Nous sentons notre cœur navré d'amer- » tume pour nos frères de la Péninsule; car » la persécution va commencer pour eux; » et l'on sait ce que la liberté peut attendre » de ces rois improvisés, qui s'en vont jouer » de gaîté de cœur le sort des nations » pour le vain appât d'une couronne (1) ». Que manque-t-il aujourd'hui pour justifier cette triste prédiction?

Plaise à Dieu que le schisme ne soit pas constitué, et que le Portugal ne devienne pas une seconde Angleterre !

JURISPRUDENCE.

Sources du droit civil ecclésiastique.

PREMIER ARTICLE.

Législation nouvelle.

La partie du droit écrit actuel qui régit les matières ecclésiastiques se compose, comme nous l'avons dit plusieurs fois, de lois rendues par les divers pouvoirs législatifs qui se sont succédé depuis un demi-siècle, de décrets ayant force de loi, aux termes de la jurisprudence impériale, de réglemens d'administration publique et d'ordonnances royales, rendus conformément aux lois, pour en assurer l'exécution. Tout cela forme un grand nombre de documens épars dans les recueils de législation, et dont nous avons rassemblé, dans le *Code des paroisses*, toute la partie d'un intérêt applicable et usuel. Mais tout cela se trouve dans les bulletins officiels, tellement désordonné, qu'on ne parvient qu'après de longues études à en saisir l'ensemble. Nous voulons en rendre l'étude plus facile, en les groupant dans un ordre logique et clair, selon les matières diverses auxquelles ils appartiennent. Nous énumérerons d'abord les lois qui règlent l'organisation générale de l'Église de France; en second lieu, celles qui régissent l'institution et l'organisation des établissemens ecclésiastiques, en troisième lieu, toutes celles qui concernent l'exercice du culte religieux à l'intérieur ou à l'extérieur des églises; en quatrième, les lois relatives aux biens du clergé; en cinquième, celles relatives aux biens des différens établissemens ecclésiastiques; en sixième enfin, les lois concernant les délits commis à l'occasion de l'exercice de la religion, soit par, soit contre ses ministres, et l'importante matière des appels comme d'abus.

1° L'organisation générale des églises de France, établie par la *constitution civile* du clergé, à la date du 24 août 1790 (1), a cessé d'exister depuis l'an X. La constitution civile ne renferme plus d'applicable que quelques dispositions spéciales relatives aux anciens biens du clergé. L'Église est aujourd'hui régie en ce qui concerne la partie en quelque sorte de droit public de sa législation, par le concordat du 26 messidor an IX, publié avec les lois organiques sous la date du 18 germinal an X (8 avril 1802) (2), ainsi que les bulles de ratification et d'organisation. La loi du 18 germinal an X (3), publiée sous le titre de loi organique, ayant excité des réclamations de la part du saint-siége, elle fut modifiée

(1) Tome Ier, p. 688.

(1) Voyez cette loi dans le *Code des paroisses*, n. 5, p. 2 et suiv.

(2) *Code des paroisses*, n. 33, p. 64.

(3) *Ibid.* n. 34, p. 67.

dans plusieurs de ses dispositions, notamment en ce qui concernait les conditions de l'ordination des ecclésiastiques et le gouvernement des diocèses en cas de vacances, par le decret du 28 février 1810 (1). Depuis, elle a été modifiée de nouveau par l'ordonnance du 31 octobre 1822 (2), qui, conformément à la bulle du 10 octobre 1822 (3) et à la loi du 4 juillet 1821 (4), établit trente nouveaux diocèses. Depuis lors, aucune nouvelle disposition réglementaire n'est venue changer l'ordre établi par ces lois.

La même loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), a réglé tout ce qui concerne la grande question des libertés de l'Eglise gallicane. La loi organique, ainsi qu'on peut le voir par les notes dont nous l'avons accompagnée dans le *Code des Paroisses*, n'était, dans un grand nombre de ses dispositions, que la reproduction des anciens édits et des anciennes règles sur cette matière. Il existe à ce sujet plusieurs autres documens importans : le décret du 25 février 1810 (5) qui remet en vigueur la déclaration de 1682; la loi du 23 ventôse an XII, (14 mars 1804)(6), et le décret du 17 mars 1808 (7), qui en ordonne l'exécution; enfin, la déclaration des évêques de France, en date des 3 et 6 avril 1826 (8), sur la puissance temporelle.

2° *Lois relatives aux établissemens ecclésiastiques.* — Les mêmes lois qui ont organisé l'établissement général de l'Eglise de France, ont organisé également, au moins dans les règles fondamentales, les établissemens spéciaux qu'elle contient. Ce sont elles qui règlent l'établissement des circonscriptions ecclésiastiques, la hiérarchie, l'érection des cures et des succursales. La loi du 18 germinal an X doit être seule consultée à cet égard.

L'établissement des annexes ou des chapelles, autorisé par le décret impérial du 30 septembre 1807 (9), est soumis à des formes particulières exigées par ce décret. Un autre décret du 22 décembre 1812 (1) a prescrit de nouvelles conditions, des formalités nouvelles, et exigé un mode d'autorisation spécial. Enfin, un avis du Conseil-d'État, du 6 novembre 1813 (2), a spécifié les pièces dont la demande en érection de chapelles ou oratoires particuliers, doit être accompagnée par ceux qui l'adressent au gouvernement.

Une partie importante de la législation sur les établissemens ecclésiastiques est celle qui concerne les écoles ecclésiastiques divisées en deux classes : écoles de premier ordre ou séminaires, écoles secondaires ou petits séminaires.

La loi du 23 ventôse an XII (14 mars 1804) (3), établit un séminaire dans chaque arrondissement métropolitain, et règla son régime intérieur, en exécution de la loi du 18 germinal an X, sur l'organisation des cultes, qui avait déclaré qu'il en serait établi un dans tous les diocèses, avec l'autorisation du pouvoir. Tout ce qui concerne les élèves des séminaires est réglé par ces lois, par le décret du 30 septembre 1807 (4), qui établit des bourses à leur profit; par celui du 9 avril 1809 (5), qui les distingua des écoles secondaires, et par quelques dispositions spéciales contenues dans diverses lois, comme celle de l'article 12 de la loi du 22 mars 1831 (6), qui les exempte du service de la garde nationale, et celle de l'article 14 de la loi du 21 mars 1832 (7), qui les exempte du recrutement. Les règles relatives aux biens des séminaires sont contenues dans le décret du 6 novembre 1813 (8), et celles qui déterminent le mode d'acceptation des dons et legs qui leur sont faits, dans celui du 30 décembre 1809 (9).

Quant aux petits séminaires ou écoles secondaires ecclésiastiques, ils ont été l'objet d'un grand nombre de dispositions législatives. Ces écoles s'étant établies en dehors de l'Université, à l'abri de la loi du 14 mars 1804, le décret du 9 avril 1809, ci-dessus cité, s'efforça de les soumettre au régime universitaire. Le décret du 15

(1) Voy. *Code des paroisses*, n. 96, pag. 174.
(2) *Ibid.* n. 160, p. 220. (3) *Ib.* n. 160 p. 223.
(4) *Ibid.* n. 152, p. 217.
(5) *Code des paroisses*, n. 94, p. 169. (6) *Ibid.* n. 52, p. 127. (7) *Ibid.* n. 81, p. 146. (8) *Ibid.* n. 170 et 171, p. 244 et 245.
(9) Voyez *Code des paroisses*, n. 78, p. 145.

(1) *Ibid.* n. 108, p. 188. (2) *Ibid.* n. 116, p. 199.
(3) Voy. *Code des paroisses*, n. 52, p. 127.
(4) *Ibid.* n. 77, pag. 144. (5) *Ibid.* n. 88, p. 151.
(6) *Ibid.* n. 196, p. 253. (7) *Ibid.* n. 199. p. 254.
(8) *Ibid.* n. 115, p. 191. (9) *Ibid.* n. 91, p. 152.

novembre 1811 (1), les y soumit complètement. Cet état de chose ne fut pas de longue durée. L'ordonnance du 5 octobre 1814 (2), autorisa les archevêques et évêques à établir une école ecclésiastique, indépendante de l'Université, par département, et cette autorisation fut confirmée par l'ordonnance du 17 février 1815 (3). Telle était la législation à l'égard des écoles secondaires ecclésiastiques, quand parurent les fameuses ordonnances du 16 juin 1828 (4), qui portèrent une grave atteinte à la liberté de l'instruction ecclésiastique, et limitèrent le nombre des élèves accordés à chaque établissement. Diverses ordonnances furent rendues en exécution de celles du 16 juin (5), dont l'énoncé serait sans objet.

Parmi les lois relatives aux écoles ecclésiastiques, nous ne pouvons omettre le décret du 17 mars 1808, sur l'organisation des Facultés de théologie (6), ni l'ordonnance du 30 janvier 1829, qui détermine les règles relatives aux concours dans ces Facultés (7).

Les congrégations religieuses d'hommes et de femmes sont encore le sujet d'une des parties importantes de la législation dont nous nous occupons. Les lois de la révolution, notamment les lois des 13 février 1789 (8) et 18 août 1792 (9), supprimèrent les vœux monastiques et les congrégations religieuses. Cette prohibition a été maintenue en grande partie par les lois nouvelles : les associations religieuses ne peuvent se former qu'avec l'autorisation du gouvernement, et une dernière loi du 10 avril 1834 (10) vient d'ajouter une sanction sévère à cette interdiction qu'avait renouvelée le décret du 3 messidor an XII, (22 juin 1804) (11), et le Code pédal de 1810. La loi du 24 mai 1825 (12) a déterminé les conditions de l'autorisation et de l'existence des communautés religieuses de femmes. Un décret spécial, celui du 18 février 1809 (1), a réglé tout ce qui concerne les sœurs hospitalières et leurs établissemens.

3° *Lois relatives à l'exercice du culte religieux.* L'exercice du culte religieux est réglé par les lois organiques du Concordat, et par quelques autres dispositions éparses dans des lois diverses. Tout ce qui regarde l'observation des fêtes et dimanches a été réglé par la loi du 18 novembre 1814 (1), et cette loi reste encore en vigueur, quoiqu'on semble aujourd'hui peu enclin à la faire exécuter. Il en est de même du décret du 24 messidor an 12 (13 juillet 1804) (3), relatif aux cérémonies publiques, et notamment aux honneurs qui doivent être rendus au Saint-Sacrement par les autorités civiles et militaires.

A cette partie de la législation ecclésiastique sur l'exercice du culte, se rattache ce qui concerne la sépulture et les pompes funèbres. Le décret du 23 prairial an 12 (12 juin 1804) (4), a réglé tout ce qui regarde les sépultures, l'établissement des cimetières, leur police. Celui du 18 mai 1806 (5), plus spécial au clergé, régularise les services funèbres dans les églises et le transport des défunts. Les pompes funèbres sont aussi régies par les mêmes dispositions. A Paris elles ont une loi particulière, le décret du 18 août 1811 (6), qui organise leur service et leur tarif. Quelques dispositions spéciales ont été rendues sur les cimetières, notamment le décret du 7 mars 1808 (7), qui règle la distance à laquelle les constructions particulières peuvent être établies.

Telles sont en général les dispositions des lois en vigueur qui règlent l'organisation de l'Eglise, ses établissemens, l'exercice de son culte. Dans un prochain article, nous jetterons un coup-d'œil sur celles qui sont relatives à son régime économique et à ses biens.

---

(1) Voyez *Code des paroisses*, n. 106, p. 185.
(2) *Ibid.* n. 123, p. 202. (3) *Ibid.* n. 126. p. 204.
(4) *Ibid.* n. 175-176, p. 247-248. (5) *Ibid* n. 178, s. p. 248. s.
(6) *Code des paroisses*, n. 81, p. 140.
(7) *Ibid.* n. 186, p. 251.
(8) Voyez *Code des paroisses*, n. 2, p. 1. — (9) *Ibid.* n. 18, p. 43. (10) *Ibid.* n. 92, p. 167.
(11) *Ibid.* n. 55, p. 131. (12) *Ibid.* n. 167, p. 238.

(1) *Ibid.* n. 86, p. 149.
(2) Voyez *Code des paroisses*, n. 125, p. 203.
(3) *Ibid.* n. 56, p. 132 (4) *Code des paroisses*, n. 54, p. 128.
(5) *Ibid.* n. 69, p. 139. (6) *Ibid.* n. 105. p. 178.
(7) *Code des paroisses*, n. 80, p. 146.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Aucune question ne rentre mieux dans notre cadre que celle qui s'est présentée lors de la discussion de l'adresse, à propos du paragraphe où il est parlé « de l'ascendant moral que l'administration rendra au pouvoir, par le choix d'agens fidèles et éclairés, ascendant qui est sa première force, et qu'a malheureusement altéré dans les populations tant d'instabilité dans les hommes et dans les lois. » Ceci est une sérieuse et grave matière, car il ne s'agit rien moins que de l'ordre, de la paix et de la fixité dans le gouvernement et l'administration. Les paroles de l'adresse sont un vœu qui constate l'existence d'un mal, et d'un mal le plus grand de tous. Un pouvoir sans ascendant moral est comme un corps sans âme, comme un automate dont les mouvemens sont purement mécaniques. Rien n'est plus fragile qu'une autorité qui n'a qu'une base matérielle, et ne se soumet les volontés que par la force. C'est ainsi que vivent les gouvernemens despotiques, aussi long-temps que les ressorts de leur mécanisme ne sont ni usés ni brisés. Aucun aveu n'emporte avec lui de plus fâcheuses conséquences; aucune accusation dirigée contre un système ne pouvait apporter au pays une plus triste révélation. Un fait a été énoncé : nous devons en chercher les causes; c'est la mission de la presse.

M. le colonel Lamy, a vu dans ce passage de l'adresse un reproche dirigé contre le ministère, et, plein d'un zèle qu'on ne lui demandait pas, et qui est presque devenu une indiscrétion, il a demandé que l'on mît *conserver* l'ascendant, au lieu de *rendre*, ne voulant pas admettre que le gouvernement soit sans ascendant moral, supposition injurieuse suivant lui. A cela, M. Etienne, le rédacteur du projet, a répondu qu'il était connu de tout le monde que le pouvoir avait perdu, par suite des événemens, *un peu* de cet ascendant moral, de cette considération dont il a besoin pour opérer le bien. Il en a appelé à tous les fonctionnaires publics qui se plaignent de ne pas jouir dans les postes qu'ils occupent, de cette confiance à laquelle ils ont droit. La commission, selon lui, a rendu une idée très gouvernementale.

M. Guizot, que l'on s'attendait à voir contester l'assertion de la commission et le développement de M. Etienne, a renchéri sur tous les deux; il a su tourner en un éloge, ou du moins en un conseil bienveillant, ce qui avait l'apparence d'un blâme. Il a avoué la vérité du fait signalé, et dit qu'effectivement, depuis 40 ans, par suite de l'instabilité des hommes et des lois, l'ascendant moral avait manqué au pouvoir. Il a enfin exprimé le vœu que cet ascendant si souvent perdu se retrouvât au moyen des mesures proposées par l'adresse. Il n'était guère possible de faire meilleur visage à un plus mauvais jeu.

Laissons de côté la timide tactique de parti et la petite dissimulation ministérielle que cette courte discussion a présentées, et voyons la question en elle-même. Il nous semble d'abord qu'il y a une erreur radicale dans la commission de l'adresse, qui se persuade que l'influence morale se communique aux hommes et aux choses par l'imposition des mains, et qu'on peut la décréter comme s'il s'agissait d'un recrutement et d'un impôt. Le choix d'hommes fidèles et éclairés est bon dans tous les temps; leur perpétuité dans les emplois a des avantages: mais là n'est pas l'ascendant; et toute l'amélioration que l'on puisse espérer est la fidélité dans un mauvais principe et la perpétuité de la déconsidération.

L'influence ne se fait pas de la main de l'homme, et selon la volonté du pouvoir dirigeant. Quel est le gouvernement, hormis la tyrannie, qui ne prétende pas à en exercer une? Mais cette faculté n'est donnée qu'à celui qui résume et réfléchit en lui la force sociale. Un pouvoir n'est moralement fort que par l'opinion que l'on a de sa nationalité, par la conviction où l'on est qu'il dispose des vœux, de l'assentiment et du concours de toutes les volontés. Les deux hommes, dans les temps modernes, qui ont eu au plus haut degré ce genre d'ascendant, sont Louis XIV et Napoléon. Il fallait qu'il fût bien puissant, pour que la nation ne comptât pas même avec eux de ses libertés. De même que la religion chrétienne a triomphé par le dévouement de ses martyrs, de même on reconnaît l'influence du pouvoir au nombre d'hommes qui veulent bien le servir, lui faire des sacrifices et mourir pour lui. En pareil cas, c'est la société qui se reconnaît dans celui qui la commande, et l'ascendant auquel elle obéit n'est à proprement parler que l'opinion qu'elle a d'elle-même.

La commission, son rapporteur et le ministre ont touché une corde délicate. Ils ont parlé de l'*instabilité dans les hommes et dans les lois*; mais, par-là même, ils ont fait le procès de la révolution de juillet, qui n'a été, à tout prendre, qu'une subversion anti-logique, et nullement motivée, de la constitution et des pouvoirs légaux. Comment donc faire sortir la stabilité et l'ordre moral du plus

grand fait d'instabilité et de désordre politique qui se soit vu depuis la première révolution? Ne semble-t-il pas des gens qui, après avoir agité l'eau d'un bassin, se plaignent de ce qu'elle est trouble? Tout pouvoir participe nécessairement de son principe et de sa nature. MM. Auzou et Châtel auront beau porter la mitre; ils prêcheraient même comme Bourdaloue, qu'on ne verrait en eux que ce qu'ils sont : de faux prêtres. Quelle a été, il y a quarante ans, l'influence morale des évêques et des curés intrus de la façon de la Constituante? L'âne chargé de reliques peut prendre des airs d'importance et de gravité, on ne se moque pas moins de lui.

Cet ascendant est donc une vertu qui vient de bas en haut, et redescend de haut en bas dans tous les degrés de la hiérarchie. Le chef du gouvernement le reçoit de la nation et le transmet à tous les pouvoirs qui émanent de lui. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il faut que la volonté et la force nationales soient en lui, que l'opinion se repose en lui, qu'il y ait une conviction générale de sa capacité et de sa mission. S'il n'exprime que la force d'un parti, s'il sort d'une révolte heureuse, ou d'une fausse révolution, ou d'une intrigue, il n'aura l'assentiment que de ses complices. Bonaparte nous offre un exemple bien remarquable de ces deux positions. Arrivé en 1800 pour triompher de l'anarchie, il reçut du pays le plus grand ascendant auquel un gouvernement puisse aspirer. Revenu en 1815 par une conspiration militaire, pour renverser le principe d'ordre, il n'eut d'influence que sur l'armée, et la nation lui échappa. Permis à MM. Etienne et Guizot de faire de ceci telle application qu'ils voudront.

Maintenant, que l'on prenne les hommes fidèles, cela va de soi; qu'on les choisisse éclairés, c'est encore à merveille, quoique les divisions de partis rendent très-difficile la réunion de ces deux qualités. Bonaparte n'y faisait pas tant de façons : il allait droit aux lumières, et s'en emparait; pour la fidélité, il la supposait toujours, et la commandait là où il ne l'obtenait pas de l'affection. C'est sous la restauration qu'on s'est avisé de classer les hommes de talens et de lumières en bien ou mal pensans, division funeste, qui a fait du pouvoir et de ses adhérens un camp assiégé continuellement par des passions haineuses et cupides. Certes, la restauration avait un personnel bien capable d'exercer un grand ascendant moral, si cette faculté ne tenait qu'au choix des hommes. Les administrateurs offraient, en général, les conditions si désirables d'honneur, de vertu, de talens, de position sociale, de toutes les qualités qui appellent la confiance et le respect. Mais comme en dehors de cette sphère gouvernementale et administrante, il y avait un grand nombre aussi d'hommes ayant des talens et de la considération, il s'ensuivait que l'ascendant et l'influence se trouvaient partagés quelquefois de la manière la plus inégale, et à ce point que vers la fin il n'était plus au pouvoir du préfet le plus vertueux, le plus habile, le plus honoré personnellement, d'obtenir la nomination d'un député favorable au gouvernement et même le vote d'un conseil municipal.

Cette situation a dû empirer, lorsque la révolution de juillet étant survenue, il s'est envolé des bureaux du journalisme parisien et du banc des avocats stagiaires une nuée de préfets, sous-préfets et procureurs du roi novices, la plupart sans fortune, sans expérience, sans considération personnelle, à qui cette révolution imposa les mains, en leur disant : je vous fais fonctionnaires. Assurément ce pouvaient être de grands mérites aux yeux des pouvoirs nouveaux que d'avoir aiguisé les épigrammes du Figaro et de la Pandore, ou fait de l'opposition hargneuse dans le *Globe;* c'était aussi un beau titre que d'avoir paru, le 30 sur le boulevard avec un habit et un fusil de chasse; mais enfin tous ces écrivains, devenus les héros d'un jour, se trouvèrent terriblement dépaysés, ayant à traiter les affaires les plus graves, et à discuter des intérêts aussi importans. Certes si d'aussi grands services leur ont acquis la confiance du pouvoir nouveau, il est à regretter que dans les provinces on n'ait pas apprécié à toute leur valeur et l'héroïsme du 30 juillet, et les progrès que le *Globe*, la *Pandore* et le *Figaro* ont fait faire à l'esprit humain et à la prospérité de la France.

Mais quand à un vice originel vient se joindre la déconsidération personnelle, c'est la plus triste position dans laquelle un gouvernement puisse se trouver. Il y a alors un double dissolvant de son influence; car non-seulement il n'en communique pas à ses agens, mais encore ceux-ci concourent à lui faire perdre celle qu'il pourrait avoir. C'est ce qui arrive quand le pouvoir se trouve séparé des hautes classes de la société. Celui-ci en fait la dure expérience. Lorsque tous les services se paient en argent, le public ne se croit pas obligé de les rétribuer en considération. Si M. Dupin ne recevait pas 10,000 fr. par mois pour une présidence qui sera purement titulaire d'ici au mois de janvier, il grandirait dans l'opinion de tout ce dont il diminue par cette sorte de simonie. Supposez un commandant de la garde nationale parisienne satisfait de l'honneur d'être à la tête de la force publique, et faisant concourir sa fortune personnelle au soutien de ce rang élevé; aucun ci-

toyen n'obtiendra plus d'égards et de respects. Mais si un homme, fût-il maréchal de France, fait une affaire d'argent d'une position qui devrait être entièrement désintéressée, il descendra au rang de l'agent subalterne qui reçoit un salaire. Il y a à tout une compensation; il ne serait pas juste que l'homme qui accroit son patriotisme avec l'argent des contribuables, fût égalé à Sully vendant ses bois pour en employer le prix au service de son roi.

Nous pouvons conclure de ce qui précède, que l'ascendant moral n'est autre que l'action exercée sur l'opinion par les principes de justice, d'honneur, de vertu, de dignité et de moralité que les hommes reconnaissent dans le pouvoir qui les gouverne comme l'expression de la société. Nous laissons à juger si la révolution de juillet remplit ces conditions. Il nous suffit d'avoir nettement posé la question; nous n'avons pas besoin de déduire les conséquences.

Cet ascendant, s'il existait, aurait reçu un notable affaiblissement par une adresse conçue de telle sorte qu'elle semble laisser le ministère sous le coup d'une grave accusation. L'acte dont il s'agit réclame en effet ce qui a manqué depuis quatre ans au pays, en sorte que chaque vœu exprimé pour l'avenir peut se traduire en une récrimination sur le passé et une accusation contre les hommes du pouvoir. Il est vrai qu'on n'y a pas explicitement formulé un blâme; mais n'est-ce donc rien, dans le langage politique, que de recommander un système contraire à celui qui a été suivi jusqu'à ce jour? L'adresse veut de la sagesse, de la modération, de l'indulgence pour l'erreur, et que l'on s'attache à calmer les passions, c'est-à-dire que l'on oublie et que l'on pardonne: or, est-ce là ce que le ministère a pris pour règle de sa conduite? L'adresse parle d'économie, et on a été bien prodigue; elle veut que l'administration se renferme dans les allocations du budget, et les limites ont été dépassées de 400 millions; elle réclame l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et cet équilibre a été constamment rompu; elle fait enfin un appel à la moralité dans les actes et dans les hommes, et il est trop malheureusement vrai qu'elle a souvent manqué aux uns et aux autres.

Il est inutile de pousser plus loin le parallèle; mais en voilà assez pour montrer combien peu est fondée la prétention des gouvernans à faire passer cet exposé pour une approbation. Est-ce parce que M. le maréchal Soult n'est plus parmi eux, et qu'on a fait de lui le bouc émissaire chargé de toutes les iniquités ministérielles? mais l'opinion ne se contente pas de cette responsabilité isolée, elle rend solidaires tous les représentans du système; et, s'il pouvait y avoir équivoque, il suffirait d'entendre sur ce point les explications données dans les journaux par les auteurs mêmes de l'adresse.

L'opinion la plus favorable au pouvoir serait qu'il faut attendre pendant cinq à six mois les explications que la Chambre ne manquera pas de donner; mais alors pourquoi s'est-on tant pressé de clore la session? pourquoi ne pas laisser un jour de plus aux éclaircissemens? que signifient cette brusquerie, cette précipitation? Certes, il faut avoir un grand fonds de résignation pour rester aussi long-temps sous le coup d'une adresse que l'opinion publique regarde comme une attaque. Et que devient dans cet intervalle l'ascendant moral que la Chambre paraît vouloir rendre à une administration mise en l'état d'un prévenu qui attend ses juges?

Jamais on ne parla autant d'ordre moral, d'influence morale, et jamais on ne fit moins ce qui peut contribuer à consolider le pouvoir de l'opinion, des idées, de la confiance et de la foi dans la justice et la force des gouvernemens. Il y a une lutte contre le principe religieux, qui ressemble à celle des anges que Satan entraîna dans sa révolte. Dans cette lutte, chaque parti agit selon sa nature, et se manifeste par ses œuvres. Tandis que Charles X fait vendre les derniers débris de sa grandeur et de sa fortune, que les hommes qui l'entourent mettent à ses pieds tout ce qu'ils possèdent, pour que la royauté exilée garde vis-à-vis de l'étranger son indépendance et sa dignité, don Miguel envoie à ses créanciers tout ce qu'il a pu sauver de son naufrage. Don Carlos, arrivé seul et dénué de tout au milieu de ses fidèles Navarrois, couche sur la paille, mange le pain du soldat, et porte le pourpoint troué de son aïeul Henri IV.

Que voyons nous à l'opposé? A la bourse de Paris et de Londres, le hideux agiotage s'agite dans sa cupidité effrénée; les dépouilles des royautés exilées sont mises à l'encan; une foule avide se précipite sur elles; les dés du hasard sont jetés par les mains mêmes qui tiennent les rênes de l'État. Don Pedro dévaste avec une impudeur sacrilége les autels que la piété de ses ancêtres a ornés; il chasse les religieux et les prêtres de leurs asiles, et s'empare, dans son avarice, des biens que la charité a confiés pour les pauvres à la sollicitude de l'église. La cruauté se joint à la profanation, et des hordes étrangères entrent en partage de cette vaste spoliation. Cependant une banqueroute effrontée est proclamée à Madrid, au nom d'une enfant au berceau, que l'on a saluée comme reine et sous l'autorité de la veuve de Ferdinand, qui a souscrit des engagemens violés sans remords et sans honte! C'est en présence de la légitimité combattant pour la religion

pour les droits de la nation, pour rétablir sur le trône l'antique loyauté castillane, que l'on déchire audacieusement les contrats ayant la garantie de l'honneur des couronnes et de la fidélité à des engagemens solennels!

De quel côté est l'*influence morale?* où sont les nobles et simples vertus du Christianisme, la probité, le respect pour la foi jurée, l'abnégation de soi-même, le désintéressement, le sacrifice qui est le cachet de la foi chrétienne? Les peuples n'ouvriront-ils pas enfin les yeux en reconnaissant tant de grandeur, de magnanimité, de bonne foi, de charité et d'humanité d'une part, d'orgueil, de cruauté, d'avarice, de dureté de cœur, de perfidie et d'imposture de l'autre côté?

Mais les actions humaines, de quelque nom qu'on les décore, et quelque élevés que soient leurs auteurs, finissent par être mises dans une équitable balance, où elles sont pesées et jugées. Leurs conséquences ne tardent pas à se développer. La banqueroute de M. de Toreno, l'action indigne qu'il a commise en réalisant pour huit millions de coupons au moment où il savait qu'il allait déposer le bilan de la faillite, ont plus fait pour Charles V que n'eût fait un secours armé. Charles V est devenu l'ancre de salut d'une foule de malheureux n'ayant plus d'espoir que dans le principe d'ordre qui est en lui. L'Espagne ramenée à l'unité, à la paix, à la prospérité, par le rétablissement de sa constitution nationale, a des ressources immenses qui ne demandent pour leur développement que d'être fécondées par l'esprit catholique qui a fait sa force et sa gloire. C'est une conviction qui est dans tous les esprits, et qui commence à pénétrer chez les hommes que le principe de liberté a comptés parmi ses défenseurs. L'Espagne a aussi ses Sheil et ses O'Connel.

La banqueroute du gouvernement constitutionnel de Madrid a un autre effet, par lequel les conséquences de cette mesure retombent sur ses auteurs. Tant d'intérêts se trouvent blessés en Angleterre et en France, qu'une interventiou directe contre Charles V devient impossible, à moins que l'on ne soit décidé à braver ouvertement l'opinion publique, et à prendre les armes pour soutenir et consommer la spoliation de ses concitoyens, contre le principe auquel se rattachent maintenant les espérances des nombreuses victimes. Il n'est pas présumable que les deux gouvernemens veuillent accepter une telle ignominie. Leur devoir est tracé par la nature même des choses : ils ne peuvent se séparer de l'intérêt national sans se perdre eux-mêmes, et cet intérêt veut qu'ils s'abstiennent au moins de prêter secours à la fraude, à la mauvaise foi, à cette violation audacieuse de la propriété.

La banqueroute faite aux intérêts matériels, est toujours venue de la banqueroute faite aux principes et à la morale. Les grands banqueroutiers, le cardinal Dubois, Laws, l'abbé Terray, Barrère, Toreno, ont paru à des époques de grande dépravation ou de révolutions par lesquelles les droits légitimes ont été violés. La corruption des mœurs creuse l'abime, et l'esprit de révolte y pousse les pouvoirs. Comment la propriété particulière serait-elle respectée, lorsque la plus haute institution sociale, celle qui, dans tous les temps, a été considérée comme sainte, inviolable et sacrée, n'est plus environnée de ses garanties! Comment les hommes qui ont foulé aux pieds sermens, devoirs, remords, fidélité, se croiraient-ils obligés de maintenir des engagemens qui reposent sur la foi publique. Entre le trône et le grand livre, entre un roi et un rentier, la distance est infinie. M. Toreno qui a fait faillite à la constitution nationale, sera-t-il plus scrupuleux à l'égard des créanciers de l'État? tout doit avoir ses conséquences morales. Il y a de quoi frémir, en songeant qu'un milliard de *déficit* accumulé depuis quatre ans, la diminution des recettes, un état militaire ruineux, la multiplicité des emplois et la prodigalité des pensions nous conduit dans cette voie funeste, ouverte par une déviation des principes de la morale, par une première grande faute. C'est sans doute pour cela que les coupables repentans et les banqueroutiers se servent de la même expression : « J'ai failli. »

En administration proprement dite, nous n'avons que des espérances. Voilà M. Thiers qui veut refaire la loi des chemins vicinaux. Un rapport de ce ministre institue une commission composée d'un pair de France, de trois députés, de l'administrateur des ponts et chaussées et de deux agriculteurs d'académie, pour rassembler les élémens d'une législation sur cette matière. Il y a trop long-temps que l'on abuse des commissions; aucune n'a jamais conclu, pas même celle qui avait été formée pour examiner la question des jésuites. Répondre à un besoin réel et urgent par une commission, c'est imiter ce seigneur napolitain à qui ses gens demandaient des chemises, et qui donna ordre à son intendant de faire semer du lin. Ses domestiques se mirent à rire, et lui de répondre : voyez comme ils sont contens à présent qu'ils ont des chemises. Une commission de bons paysans, aurait plutôt et plus nettement fait cette loi que M. le marquis de Louvois, et M. Vatout, et M. Fumeron d'Ardeuil, et M. Mathieu de Dombasle, hommes fort honorables sans doute, mais qui voudront faire de la centralisation dans la chose la moins susceptible d'être centralisée.

Nos paysans diraient qu'il faut laisser faire;

que chaque contrée a ses habitudes, ses moyens d'exploitation, ses bases de répartition, ses procédés de réparation, de même qu'elle a sa nature de chemins. Ici le vallon, plus loin la montagne, là le sol pierreux, ailleurs le sol argileux. En cet endroit, on travaille avec des bœufs, plus loin avec des chevaux ou des mulets; là à bras d'hommes. Répartira-t-on la tâche par feux ou par individus? Dans les pays de fermage on opère autrement que dans ceux de colonie partiaire: le propriétaire qui fait valoir par lui-même, est dans une autre position. Certaines provinces ont les populations rurales agglomérées; d'autres n'ont à la campagne que des habitations éparses; il y a des cités et des villages, des bourgades et des hameaux: cela fournit des bases tout à fait différentes. L'aisance et la pauvreté, la valeur et la nature des propriétés, établissent aussi des conditions diverses. Un sénat campagnard délibérant sous l'ormeau, et une réunion cantonale assemblée chez le juge de paix, voilà les législateurs suprêmes de la voirie vicinale. Sa seule dénomination indique que ce n'est point là une affaire de gouvernement et de chambres. Les pioches, les brouettes et les tombereaux de nos cultivateurs n'ont rien à démêler avec le tiers-parti, le compte-rendu et le juste-milieu. La meilleure loi sera celle qui déclarera qu'il ne peut y avoir d'autre loi que les usages, la justice et le bon sens.

Des chemins vicinaux, nous passerons sans transition à la distribution générale des prix des colléges royaux de Paris, dont on fait une solennité universitaire, assez mal à propos, puisque l'université embrasse tous les colléges du royaume. Nous ferons à ce sujet deux courtes réflexions: la première, c'est que le monopole de l'enseignement, attribué à une institution fille de l'empire, ne permet aucune comparaison, et que la force des études manque par conséquent du seul contrôle qui pourrait la faire évaluer. La seconde, c'est que voilà deux années de suite que le collége Stanislas remporte le prix d'honneur de philosophie; il a eu en outre, l'an dernier, celui de rhétorique. Or cet établissement est dirigé, professé, administré par des prêtres, et la religion y est la base principale de l'enseignement; et monseigneur l'archevêque de Paris, a ajouté, par sa présence, à la solennité de la distribution intérieure des prix de cette maison, et à la satisfaction des vainqueurs que sa main a couronnés. Voilà certes de quoi gloser sur le parti-prêtre. Mais ce parti forme des philosophes qui dépassent leurs concurrens des autres colléges, et il produit des rhétoriciens qui raisonnent et dissertent mieux que les disciples de la doctrine. Le parti-prêtre n'est donc partisan ni de l'ignorance ni de l'obscurantisme; il n'est donc pas l'ennemi déclaré des lumières. Ce pauvre parti-prêtre! il serait bien juste pourtant de reconnaître qu'il a quelquefois du bon.

NÉCROLOGIE.

Encore un coup affreux qui vient de frapper dans ses affections les plus chères l'un de nos hommes politiques les plus recommandables. Le directeur de la *Gazette de France* pleurait, il y a quelques mois, sur la perte d'une épouse qu'une mort prématurée enlevait à sa tendresse; même douleur assaillit aujourd'hui M. le baron de Brian, directeur de la *Quotidienne.*

Madame la baronne de Brian était fille de M. le colonel Deshorties de Beaulieu, dont les longs services n'ont été interrompus que par la révolution de 1830. Madame de Brian était une de ces femmes qu'on aime en les voyant, tant leur abord révèle de bonté et de douceur! Pendant la longue détention de son mari, elle fut constamment à ses côtés, adoucissant pour lui les longs et tristes jours de la prison, par un dévouement et une tendresse qui lui rendent aujourd'hui plus amer encore le sentiment de la perte qu'il vient de faire. Madame de Brian laisse quatre enfans en bas âge.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi. Tous les royalistes présens à Paris s'étaient empressés de venir donner à M. de Brian un douloureux témoignage de sympathie, en rendant les derniers devoirs à celle dont le souvenir vivra si long-temps dans la mémoire des gens de bien. Toutes les notabilités et les écrivains des journaux royalistes assistaient à la cérémonie funèbre, adoucissant ainsi, autant qu'il était en eux, la douleur de M. de Brian, en couvrant d'un haut témoignage d'estime et de vénération le tombeau où se sont englouties tant de vertus et d'espérances.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Affaire de M. de La Mennais.

Les évêques continuent d'adresser des instructions aux membres de leur clergé relativement à l'encyclique.

A ceux que nous avons déjà nommés, il faut joindre MM. le cardinal de Croï, archevêque de Rouen; l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Séez,

l'évêque de Metz, l'évêque de Saint-Brieuc. M. l'évêque du Puy a profité de la retraite pastorale pour publier l'Encyclique devant tous les ecclésiastiques réunis. C'est à grand regret que nous nous voyons forcés d'indiquer ces circulaires et mandemens, au lieu d'en citer des fragmens ; car ces circulaires sont toutes fort belles, remplies de sagesse, et d'un esprit de charité et de modération qui contrastent singulièrement avec le ton des *Paroles d'un Croyant*. Nous citerons cependant quelques extraits de la circulaire de M. l'évêque de Rennes, suivie d'une lettre de M. de La Mennais, qui jette un grand jour sur cette malheureuse affaire :

« MM. et chers coopérateurs, lorsque dans nos circulaires du 18 décembre et du 15 janvier derniers nous vous appelions à partager notre joie, nous avions la ferme confiance qu'elle serait durable. La saine doctrine exposée du haut de la chaire apostolique, et reçue avec soumission et respect par le corps entier des premiers pasteurs; plusieurs brefs, émanés de la même autorité, montrant de plus en plus le sens de l'Encyclique du 15 août 1832, et ne laissant lieu à aucun doute; un écrivain illustre par ses talens, exprimant sa douleur de ce que certaines expressions d'une déclaration antérieure avaient paru une clause restrictive de sa soumission, et, pour mieux dissiper tout ce qui aurait pu en affaiblir l'éclat, s'empressant de contracter un engagement sacré pour un prêtre, puisqu'il était en matière de doctrine : tout cela nous semblait autant de garanties du règne paisible et désormais assuré de la vérité. A la vue de cet accord général, et des témoignages, chaque jour multipliés du'n attachement et d'une obéissance inébranlable au Pontife, que le Sauveur a chargé de paître tout son troupeau, les brebis comme les agneaux, les évêques et les prêtres comme les simples fidèles, nous rendions grâces à celui qui avait fait succéder le calme à la tempête, et la joie qui naît de l'union des cœurs et des esprits à l'amertume et à la douleur de dissentimens funestes.

« Cette joie a été bientôt troublée par la publication d'un ouvrage qui a été, à plus d'un titre pour les fidèles, un sujet d'étonnement et de scandale, pour les ennemis de notre foi un sujet de joie et presque un triomphe. Triste et éclatant témoignage des chutes que peuvent faire les esprits les plus élevés, lorsqu'ils ne sont pas retenus par le frein salutaire de l'obéissance imposée par Dieu même! Si notre douleur a été vive, MM. et chers collaborateurs, le Seigneur nous a donné une consolation dont nous sentons tout le prix dans les sentimens unanimes que vous avez exprimés, aussitôt que vous avez connu cette déplorable production d'un talent que Dieu avait donné pour un tout autre usage. Il ne s'est point trouvé parmi vous de ces *fils de soustraction*, comme les appelle l'apôtre, pour qui la soumission est un joug importun et fatigant qu'ils s'empressent de quitter, afin de se livrer à la mobilité de leurs pensées, à l'inconstance de leurs doctrines. Nous savons que le juste qui appartient au Seigneur vit de la foi ; que s'il se retire il cesse de lui plaire; et, loin de devenir jamais des enfans indociles pour leur ruine, nous voulons être toujours des enfans soumis et fermes dans la foi pour le salut de nos âmes.

» Aussi recevrez-vous avec les mêmes sentimens que nous la lettre encyclique, dont nous vous envoyons un exemplaire, et par laquelle, usant de la plénitude de la puissance apostolique, le souverain Pontife réprouve, condamne et veut qu'à perpétuité on tienne pour réprouvé et condamné le livre qui a pour titre : *Paroles d'un Croyant*. Il n'est douteux pour aucun catholique, ou plutôt c'est une vérité reconnue dans tous les siècles, que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, a établi le bienheureux apôtre saint Pierre pour être la chef et le prince des apôtres, la colonne de la foi et le fondement de l'Eglise catholique; que cet apôtre vit et vivra toujours dans ses successeurs, qu'il exerce et exercera toujours dans leurs personnes le droit de juger qu'il a reçu de Dieu même.

» En lisant cette lettre, MM. et chers coopérateurs, sans doute, votre pensée s'est plus d'une fois portée sur l'auteur de l'ouvrage qui vient d'être condamné. Nous n'avons pas besoin de vous dire combien nous partageons vivement la douleur du chef de l'Eglise. Vous connaissez notre cœur, et vous ne refuserez pas de croire que nous donnerions avec joie notre vie si elle pouvait être le prix de son retour. Pressé par nos sentimens personnels non moins que par le désir de notre charge, nous lui avons écrit pour lui exposer nos désirs, notre espérance, nos craintes si cette espérance était vaine. Nous lui disions :

« Monsieur l'abbé, c'est uniquement à l'impulsion de mon cœur et de mon attachement pour vous que je cède aujourd'hui, en vous faisant part de ma profonde douleur. Où irai-je chercher des consolations, si ce n'est auprès de celui qui, ayant fait la plaie, peut y mettre lui-même l'appareil ?

» Votre résistance au saint-siége sera-t-elle momentanée, ou...... Je n'achève pas.

» Je ne perds pas tout espoir, parce que je vous ai toujours regardé comme un homme de foi. Fénélon vous a donné un bel exemple. Vous êtes capable de le suivre, si vous voulez être vous-même.

» L'Eglise, cette mère désolée, vous ouvre son sein : vous ne voudrez pas le déchirer plus longtemps. Oubliez pour un moment l'indignité de celui qui vous écrit et vous conjure de réfléchir sur le bord de l'abîme. Votre divin Maître, comme le mien, peut se servir des plus faibles instrumens pour faire triompher sa cause. Vous êtes propre à la défendre, vous êtes impuissant pour la combattre.

Rentrez dans la lice des enfans dociles et soumis, et les ennemis de la religion, ennemis que nous devons plaindre, aimer et combattre, cesseront leurs chants d'allégresse, et trembleront encore. L'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* est fait pour les désarmer et les convaincre, et non pour devenir leur auxiliaire. »

« Nous avons reçu cette réponse :

La Chenaie, 24 juillet 1834.

« Monseigneur, je vous dois des remercîmens pour la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 20 juillet. Les sentimens de bienveillance dont elle contient l'expression me font un devoir de vous en témoigner ma sincère gratitude, devoir que je remplis avec d'autant plus d'empressement que c'est pour moi une occasion de vous réitérer l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

F. de La Mennais. »

Cette lettre en dit beaucoup plus que tout ce que nous pourrions ajouter. Nous ne nous ferons pas juges des intentions de M. de La Mennais; mais on ne saurait s'empêcher d'être singulièrement frappé de ce ton de sécheresse et de cette affectation à ne rien dire de ses sentimens. Espérons toujours que M. de la Mennais se séparera des hommes qui l'ont reçu pour exploiter son génie, et qui seraient les premiers à l'abandonner. Prêtre, sa place n'est pas dans les rangs de ceux qui crient contre la Croix; elle est aux pieds de la Croix elle-même, qui révendique son génie et la puissance de sa parole.

Heureusement que les disciples n'imitent pas la conduite du maître. Nous avons parlé des nombreuses rétractations qui se sont faites, et nous avons cité la plus remarquable de toutes, celle de M. l'abbé Moreau, sous-supérieur du séminaire du Mans. Il faut y ajouter celle de M. l'abbé André, prêtre du diocèse de Sens. M. l'abbé de Salinis a profité aussi de la distribution des prix du collége de Juilly, dont il est un des fondateurs, pour confirmer d'une manière éclatante son *adhésion* à l'encyclique.

— Nous avions déjà parlé d'un abbé Paganel qui poursuit M. l'archevêque de Paris de ses dégoûtantes diatribes depuis long-temps. Dernièrement M. l'archevéque de Toulouse reçut un nouveau pamphlet dirigé contre monseigneur de Quélen, qu'il crut provenir de l'abbé Paganel. Nous nous exprimons ainsi, pour faire droit à la réclamation de cet homme qui a nié être l'auteur du pamphlet. M. l'archevêque de Toulouse a rendu publique à cette occasion la lettre qu'on va lire, et qui contient un éloge trop beau de M. l'archevêque de Paris, pour que nous le passions sous silence. C'est quelque chose de touchant que ce temoignage rendu à un évêque, la gloire de l'église de France, par un prélat qui a lui-même fait preuve d'un si beau caractère dans sa lutte avec Napoléon, et que ses vertus ont placé si haut dans l'opinion de tous les gens de bien.

« Monsieur le rédacteur, le sieur Paganel, que je ne connais pas, et qui se dit prêtre, me fait l'injure de m'adresser ou de me faire adresser un prospectus qui n'est qu'un libelle diffamatoire contre M. l'archevêque de Paris; il est signé *Parisse*. Nul doute que l'infamie ne retombe sur l'auteur du libelle. Mais je n'en dois pas moins à ma conscience de confondre, autant qu'il est en moi, ses atroces calomnies; je le dois d'autant plus que, connaissant depuis trente-quatre ans M. l'archevêque de Paris, et ayant eu bien souvent des rapports avec lui, je suis plus à même de répondre au calomniateur.

J'ai eu le bonheur de faire connaissance avec M. de Quelen, actuellement archevêque de Paris, en l'année 1800. Il était alors dans une maison qui servait de séminaire, pour y éprouver sa vocation à l'état ecclésiastique, sous la direction du vénérable M. Duclaux, qui fut depuis supérieur de St-Sulpice. Certes, à cette époque, on ne pouvait pas taxer d'ambition les jeunes gens qui aspiraient au sacerdoce. Ce fut un prêtre de mes amis qui voulut me faire connaître M. de Quelen, comme un jeune homme d'une piété peu commune.

Quand M. le cardinal Fesch fut nommé archevêque de Lyon, comme il désira s'entourer d'ecclésiastiques distingués par leurs vertus, M. de Quelen lui fut désigné comme tel par M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, dont la mémoire honore cette congrégation, si justement vénérée dans l'Église de France.

M. l'abbé de Quelen eut donc des rapports intimes, mais tous honorables, avec M. le cardinal Fesch. Il ne cherchait pas à se produire, et il n'occupa aucune place jusqu'à la restauration.

A cette époque, M. de Périgord, grand-aumônier, se l'attacha en le nommant vicaire-général de la grande aumônerie. Quand il fut fait archevêque de Paris, il demanda à Louis XVIII, comme une faveur signalée, qu'il voulût bien lui donner M. de Quelen pour coadjuteur. Le choix fait par un prélat si justement révéré, d'un prêtre qu'il avait été à portée de si bien connaître, puisqu'il l'avait auprès de lui depuis plusieurs années, est un éloge complet de M. de Quelen.

Pour mon compte, je déclare ici devant Dieu que, tout le temps où j'ai eu des rapports avec M. de Quelen simple ecclésiastique, évêque de Samosate, coadjuteur, et enfin archevêque de Paris, je n'ai jamais rien vu que d'infiniment honorable dans toute sa conduite, et que j'ai souvent admiré sa haute vertu, sa foi vive, sa piété tendre, son dévoûment inaltérable à la religion et à l'Eglise.

Tout ce qu'il a souffert depuis 1830, et la di-

gnité avec laquelle il l'a souffert, n'a fait que le rendre plus grand aux yeux des gens de bien; et cette haute réputation, bien méritée, écrasera le vil calomniateur, dont j'aurais honte de prononcer le nom une seconde fois.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre estimable journal, et d'agréer l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

P. T. D., archevêque de Toulouse.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Nous éprouvons, chaque fois qu'il s'agit de l'Espagne, un embarras qui a sa source dans le désir que nous aurions de donner des nouvelles certaines, qui ne fussent jamais défigurées par l'esprit de parti, et qui missent nos lecteurs à même de porter un jugement sage et éclairé sur la situation des choses dans ce malheureux pays, déchiré aujourd'hui par la guerre civile et par l'épidémie. Malheureusement nous en sommes, comme tout le monde, réduits à une grande ignorance: car le gouvernement, qui possède le monopole du télégraphe, lui fait dire ce qu'il veut, et bien souvent le lendemain vient démentir les nouvelles de la veille. Ce que nous pouvons dire, toutefois, d'une manière positive, parce qu'en cela tout le monde est d'accord, c'est que don Carlos s'est porté sur la côte du côté de Bermeo, petit port situé à moitié route maritime, de Saint-Sébastien à Bilbao, sans doute afin d'avoir un point de débarquement pour les armes et les munitions qu'il s'attend à recevoir. Les populations sont toutes dévouées à sa cause de ce côté de l'Espagne. Pendant que la guerre se borne ainsi à des marches et contremarches de part et d'autre, le choléra décime les populations, et la révolution, siégeant à Madrid, décrète la banqueroute, et, suivant l'exemple du gouvernement français, accorde à l'Espagne le moins de libertés possibles. C'est ainsi que la censure a été maintenue pour la presse, que l'institution du jury, proposée dans l'adresse des procuradorès, a été combattue et détruite par le ministère. Ceci ne réjouit pas nos libéraux français, qui se plaignent fort haut de voir la révolution en Espagne escamotée, comme en France, par un parti juste-milieu.

En Angleterre, comme en France, les chambres ont été prorogées. En France, le cri de la réforme a été poussé dans les deux chambres. En Angleterre, les lords ont rejeté le bill sur les dîmes d'Irlande. Nous reviendrons sur cette affaire, pour la traiter d'une manière spéciale. Nous ne nous arrêtons pas non plus sur la Suisse, où des questions d'organisation locale sont debattues avec force dans la diète, et agitent toutes les têtes. Les chambres de Hesse-Cassel ont soulevé un point plus important, parce qu'il peut avoir de l'influence sur le maintien de la paix dans la confédération germanique. Ces chambres donc, examinant le budget de la guerre, ont cru reconnaître la possibilité de fortes économies, alléguant que le contingent militaire de la Hesse électorale, quoiqu'il fût moindre que celui du grand-duché de Bade et que celui du royaume de Wurtemberg, coûtait presque autant que celui de ces deux états. Le ministre de la guerre faisait valoir, de son côté, les engagemens du gouvernement hessois envers la confédération germanique. Il y a eu entêtement de part et d'autre, et, malgré le ministère, 68,000 thalers d'économies ont été votés par la chambre. Le ministère a déclaré que le gouvernement ne consentirait jamais à une telle réduction, et qu'il se voyait forcé d'en appeler à la haute diète germanique, le droit des chambres ne pouvant aller jusqu'à empêcher le gouvernement du pays de remplir ses devoirs envers la confédération. Les choses en sont là pour le moment.

En Orient, le maintien de la paix tient à fort peu de chose. L'Angleterre et la France commencent à voir d'un œil d'envie la prépondérance que le dernier traité a donnée à la Russie sur la Porte. Le sultan, de son côté, n'a pas oublié la longue guerre qui allait se terminer par la destruction de son empire, et cherche à susciter des embarras au pacha d'Egypte. C'est ainsi que ses agens secrets ont mis Ibrahim-Pacha dans une position très difficile en Syrie. On s'est révolté contre lui sur plusieurs points; Méhémet-Ali a profité de cette circonstance pour jeter 10 mille hommes en Syrie. Il est parti lui-même à la tête de cette petite armée.

Tout annonce que les derniers troubles de New-Yorck n'auront pas eu de suite; mais le Mexique est loin d'être tranquille. Le pays presque entier s'est prononcé en faveur de la déclaration de Cuernaraca, et toutes les églises qui avaient été fermées ont été rouvertes avec beaucoup de solennité. Les chaleurs intenses que nous avons éprouvées depuis deux mois se sont fait sentir d'une manière effrayante aux Etats-Unis. A New-Yorck, du 5 au 10 juillet, elles ont été excessives. Dans la journée du 9, le thermomètre marquait 41 degrés, ce qui est le maximum de la température au Sénégal: aussi l'on a compté plus de trente personnes qui sont tombées mortes dans les rues. Dans presque toutes les contrées de l'Europe orientale, une sécheresse extraordinaire a régné depuis les premiers jours du printemps. Tout le mois de mai a été sans pluie, et le thermomètre a marqué fréquemment 25 degrés de chaleur. Les cultivateurs sont dans la désolation. Les rivières, les ruisseaux, les fontaines sont desséchés; les céréales ont beaucoup souffert. Il faut transporter les grains à des distances énormes pour les faire moudre. Et, ce qui met le com-

ble à ces calamités, c'est que la récolte des pommes de terre sera presque nulle. A ces désastres viennent se joindre les maladies contagieuses qui règnent sur tout le globe. Le choléra fait de grands ravages dans un grand nombre de contrées. Comme on le voit, l'état de l'Europe est loin d'être satisfaisant.

Il paraît que le gouvernement français songe enfin un peu plus sérieusement à améliorer la situation d'Alger.

Le *Moniteur* d'Alger contenait ces jours passés différens actes officiels qui en font foi. On s'occupe de l'éducation des bestiaux et de l'amélioration des races. De beaux taureaux du Midi vont être envoyés, et un haras va se former. On va tirer des environs de Mascara et de Tlemsen quelques-uns de ces magnifiques étalons que le monde entier envie aux Arabes. Deux couples de chameaux ont été envoyés d'Alger dans le département des Landes, afin de les acclimater.

Des réparations nombreuses se font à Alger; celles du môle touchent à leur terme. De tous les côtés on voit achever de nouvelles maisons, réparer les anciennes, et les quartiers resserrés s'élargir. Ceci est bien, en supposant que ce soit vrai; car les journaux contenaient des lettres écrites d'Alger qui ne présentaient pas les choses sous un aussi bel aspect. Finissons cette courte esquisse étrangère, en signalant un pas large fait par la chambre du Hanovre dans la voie de la morale. Elle a adopté une loi qui prononce la peine de mort contre celui qui, dans un duel à mort, tue son adversaire. La mort donnée involontairement, dans un duel non à mort, rend le meurtrier passible de six années de réclusion. La peine d'un emprisonnement ordinaire est prononcée en cas de blessures graves. Les témoins et les seconds qui auront fait tout ce qu'ils pouvaient pour empêcher le duel ne seront pas punissables. Dans le cas contraire, la peine de la prison est prononcée contre eux.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

La distribution des prix a eu lieu au collége de Pont-Levoy le 11, en présence d'un immense concours d'étrangers, et avec un éclat qui ne s'était pas encore vu. Tout le monde connaît la réputation si bien méritée qu'a acquise ce collége en si peu d'années. Religion, piété, bonnes mœurs, élégance, instruction, politesse, arts et sciences, tout se réunit dans cette admirable éducation qu'on donne à la jeunesse dans cet établissement, qui compte déjà plus de trois cents pensionnaires. Deux jours ont été consacrés aux fêtes de la jeunesse. Le premier jour a été rempli par des exercices académiques et littéraires, mêlés de musique. M. Hus-Desforges, directeur de l'enseignement musical, et M. Berbiguier, sont des noms européens; et l'exécution des jeunes élèves a fait le plus grand honneur à ces maîtres distingués. Les séances littéraires ont été pleines d'intérêt.

On a entendu avec plaisir M. de Proger, élève de philosophie, traiter de l'influence du Christianisme sur la civilisation et la liberté des peuples; M. Paul Carles, élève de physique, faire une analyse raisonnée des théories sur l'électricité, et mêler à ses études des pensées morales sur le mystère des sciences; M. Colas Desfrancs, élève de rhétorique, présenter une critique pleine de sensibilité et de délicatesse sur la pièce de Millevoye, la *Chute des feuilles*. Tous ces travaux annoncent une instruction très variée, et surtout admirablement dirigée.

La distribution des prix a été brillante. Elle a été précédée d'un discours très-remarquable de M. Fauche, professeur de rhétorique. M. Demeuré a saisi habilement quelques-unes des dernières pensées pour en faire le sujet d'une allocution tout improvisée d'amour et d'émotion, et jeter encore quelques douces paroles à ses enfans. En somme, cette distribution a été fort belle, et les différens exercices publics ont prouvé l'excellence d'une méthode basée sur la religion et sur la science.

—Lundi 18 août, Mgr. l'archevêque de Paris étant allé donner la confirmation aux élèves du couvent de Sainte-Elisabeth, les dames de cette communauté manifestèrent à monseigneur combien serait vive leur reconnaissance si sa grandeur daignait présider à la distribution de leurs prix. Ce vœu était à peine formé que le vénérable prélat s'est empressé de s'y rendre, et cela avec cette grâce parfaite, cette extrême bonté qui éclatent dans ses moindres rapports avec les fidèles. La distribution, à laquelle ne s'attendaient encore ni ces dames ni leurs élèves, a donc été sur-le-champ improvisée. Après une courte allocution, où respiraient à la fois et cette évangélique simplicité, et cette onction pastorale, et toute cette abondance de charité, véritables trésors des ministres de Jésus-Christ, et les seuls qu'on ne puisse leur ravir, monseigneur a lui-même remis à chacune des élèves couronnées les livres, les ceintures, les médailles dont elles avaient été jugées dignes, et il leur a parlé en même temps de *cette distribution dernière que le juge suprême doit faire un jour, et à laquelle nul ne manquera*. Aucune de ces enfans ne s'est retirée sans que monseigneur ne lui eût adressé quelqu'un de ces mots flatteurs dont personne ne possède mieux que lui le secret.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16.

ESSAI

SUR LA NATURE DE L'AME, SUR L'ORIGINE DES IDÉES ET LE FONDEMENT DE LA CERTITUDE,

Par F. J. RECEVEUR, professeur de théologie en Sorbonne.

(Deuxième article.)

—

Après avoir établi d'une manière invincible, ainsi que nous l'avons vu, l'immatérialité du principe intelligent, et repoussé victorieusement les objections des physiologistes modernes, M. Receveur passe à l'analyse des facultés de l'âme, qu'il réduit à quatre principales, savoir : la sensibilité, l'entendement, la mémoire, et la volonté. C'est de l'entendement qu'il a fait le sujet spécial du reste de son livre. Il y traite des idées, de leur nature, de leurs différentes espèces, de leur origine, de leurs rapports avec le langage; puis de la certitude en général, des différens motifs de certitude, et du fondement de la certitude; enfin, il termine par des réflexions sur le système de M. de La Mennais. Ce plan, qui serait incomplet, s'il s'agissait d'un traité de physiologie, puisque M. Receveur ne s'occupe, à proprement parler, que d'une faculté de l'âme, convient très-bien à un simple *Essai*. Ajoutons que cette partie de son ouvrage nous semble digne des éloges décernés par nous à celle qui a fait la matière d'un premier article. Nous nous abstiendrons de les répéter ici.

M. Receveur s'élève avec raison contre la définition de l'idée adoptée dans la plupart des livres élémentaires : *la représentation d'un objet dans l'esprit*. L'absence de rigueur logique se fait évidemment sentir dans cette définition, toute métaphorique au moins pour la moitié de l'objet qu'elle embrasse : car, en supposant même qu'elle puisse s'appliquer aux idées fournies par les sens, ce que l'on pourrait encore contester, elle ne saurait à coup sûr convenir aux idées intellectuelles, si ce n'est dans un sens détourné et figuratif, puisque ces idées ne sont pas susceptibles d'être *imaginées*, ni revêtues en quelque sorte d'un *corps* ou d'une *figure*. Cette définition a donc besoin elle-même d'être expliquée. Aussi, dans les traités élémentaires où elle se trouve employée, est-on obligé de faire à ce sujet une foule de distinctions qui sont loin de présenter à l'esprit une notion claire et exacte. Il est donc plus simple de dire que l'idée est la *connaissance d'une chose*, ou de ses qualités, ou de ses rapports. Trop de systèmes se sont élevés sur la nature des idées, pour qu'elle puisse servir de base à une définition. On doit donc se contenter, pour ainsi dire, d'exposer les idées, de manière à bien faire reconnaître le genre de phénomènes que ce mot désigne, sans chercher à les expliquer.

A l'occasion de la théorie de Mallebranche, qui prétend, comme chacun sait, que nous voyons tout en Dieu, M. Receveur fait une observation qui nous a paru fort judicieuse : c'est que cette manière d'envisager la nature des idées rend bien raison de tout ce qu'il y a d'immuable et de perpétuel dans la pensée humaine, mais qu'elle laisse tout à désirer sur la partie mobile, variable, et erronée de nos jugemens. Or, comme il est facile d'attribuer à une autre cause que celle assignée par ce profond métaphysicien, l'uniformité constante que l'on remarque dans certaines de nos connaissances, savoir, à la rectitude naturelle de notre esprit, rectitude altérée, mais non détruite par le péché originel, il s'ensuit qu'il est inutile de recourir à un système qui offre de plus l'inconvénient de choquer le sentiment intérieur par lequel nous sommes portés à regarder nos idées comme une modification purement personnelle. Toutes les considérations de M. Receveur sur cette question ne sont pas également décisives; mais il n'en est aucune qui ne renferme un présomption très plausible; et certes c'est tout ce que l'on peut désirer en pareille matière. La réfutation des opinions sensualistes sur l'origine des idées remplit le chapitre suivant. Elle est très-remarquable et nous semble ne rien laisser à désirer. Mais passons aux idées dans leurs rapports avec le langage.

Nous n'attachons point une importance excessive aux doctrines de M. de Bonald. Sans doute, si elles étaient démontrées, elles fourniraient une nouvelle preuve de l'existence de Dieu, puisqu'alors l'intervention de la cause première serait absolu-

ment nécessaire pour expliquer la transmission de la pensée par le moyen de la parole. Mais la religion est assez riche d'ailleurs pour pouvoir s'en passer. C'est donc un système et rien autre chose; système, il faut l'avouer, profondément pensé et empreint d'une couleur éminemment religieuse, comme tout ce qu'a produit M. de Bonald, sans qu'il ait toutefois atteint un degré d'évidence tel qu'on ne puisse raisonnablement en contester la vérité. Nous ne reprocherons donc point à M. Receveur de l'avoir combattu, et nous serons d'autant moins disposés à lui en faire un crime, que sa manière de voir est développée avec beaucoup de talent, et que les raisonnemens sur lesquels il l'appuie ne laissent pas que d'avoir un grand poids. Seulement il a peut-être été un peu trop affirmatif. On conçoit facilement que sa dissertation fasse naître un doute sérieux, mais non qu'elle produise une conviction entière. En un mot, rien de ce qu'il dit ne nous paraît péremptoire.

Il est vrai, comme il le fait observer, que « si l'on considère le langage dans ce qu'il » a de matériel et comme son articulé, on » ne trouve pas du tout comment, sous ce » rapport, il excéderait la portée de nos » facultés, puisque l'homme a reçu de la » nature les organes nécessaires, et que » s'il a besoin d'apprendre à s'en servir, le » hasard ou la réflexion peuvent lui en fournir la pensée, l'occasion et les moyens. » Dira-t-on qu'avant l'usage de la parole, » l'homme n'a nulle idée de son articulé? » Cela prouve tout au plus qu'il en serait » du langage comme de toutes les autres » inventions, qui sont presque toujours le » résultat d'un fait inattendu, et tiennent » à un ordre d'idées que l'homme n'avait » point auparavant. » Mais ce n'est pas là le point important. Comme des idées intellectuelles, antérieures à toute parole, seraient absolument essentielles à ceux que l'on chargerait de l'invention du langage, il faut examiner si la pensée est tellement inséparable de la parole que, vu la constitution de l'homme, l'une ne puisse subsister sans l'autre. S'il en était ainsi, la parole étant alors nécessaire pour inventer la parole, cette sublime découverte surpasserait évidemment les forces de la nature. Or, M. de Bonald affirme l'existence d'une liaison aussi étroite. M. Receveur au contraire la révoque en doute; il regarde même le contraire comme incontestable. Nous croyons que c'est aller trop loin.

Observons d'abord que l'union de la parole et de la pensée n'étant point essentielle dans la nature des choses, elle ne peut être que le résultat d'une loi spéciale de la création. C'est donc simplement un fait à constater. Il faut remarquer encore que la difficulté a lieu seulement pour les idées intellectuelles. Cela posé, lorsque M. Receveur demande comment on soutient que l'homme ne puisse « de lui-même apercevoir les modifications de son esprit, et » qu'il ait besoin que la parole vienne lui » révéler les facultés intérieures et les conceptions spontanées de l'intelligence, et » pourquoi, dès qu'il est capable d'éprouver des sensations et d'agir sur elles, il » ne pourrait pas les comparer et saisir les » rapports qui existent entre les objets qui » les font naître » il y a une réponse toute naturelle à faire : c'est que l'esprit conçoit très-bien les sensations et même le sens intime sans pensée intellectuelle et sans réflexion aux rapports qui peuvent les unir; en second lieu, que l'on suppose la question, en reconnaissant des *conceptions spontanées* et une *action* intellectuelle sur les *sensations*, indépendamment de la parole; et qu'enfin l'homme *pourrait*, il est vrai, réfléchir sur les sensations et les sentimens sans le secours du langage, mais que Dieu a disposé les choses de manière à ce qu'il puisse seulement les *éprouver*. « Si toutes » nos idées proviennent du langage, dit » ensuite M. Receveur, et nous sont transmises par la société, qu'on veuille bien » me dire par quel moyen tant d'hommes » de génie ont pu puiser à cette source » des notions ignorées de la société elle-même, et pour lesquelles il a fallu créer » des expressions particulières. » On pourrait demander aussi s'il y a véritablement des idées inventées, dans la stricte acception du mot, c'est-à-dire des notions qu'il était absolument impossible d'exprimer par des périphrases; et, supposé qu'il y en ait de cette espèce, si elles ont pu être trouvées sans qu'une parole intérieure les révélât à l'intelligence de l'inventeur, en attendant la création d'un mot approprié au génie de la langue dans laquelle il avait dessein de l'exprimer. Il ne faut pas oublier que M. de Bonald est loin

de détruire sur ce point l'activité de l'esprit humain et de laisser tout à faire à la société. Il est possible que d'autres aient poussé les choses jusque-là ; mais assurément ce n'est pas lui.

La question de fait revient donc toujours; la parole est-elle nécessaire à la pensée ? M. Receveur ne l'a point négligée. Comme les partisans de l'illustre auteur des *Recherches philosophiques* se sont beaucoup appuyés sur l'exemple des sourds-muets, il discute longuement la portée que cet exemple peut avoir. Nous pensons comme lui que l'expérience n'a point été assez précise et assez constante pour qu'on puisse en tirer une preuve irréfragable. Quand il serait démontré que quelques sourds-muets n'avaient aucune idée intellectuelle avant l'éducation que l'on parvient à leur donner, on serait encore tenu d'établir que ce défaut n'avait point pour cause quelque obstacle particulier. Il faudrait donc retrouver dans tous les individus privés de l'usage de la parole la même absence d'idées : alors la présomption serait d'un poids immense; mais il n'en est pas ainsi à beaucoup près. Il y a des témoignages de chefs d'institution qui semblent établir le contraire : cependant l'on n'a point encore de certitude complète à cet égard. Toutefois, M. Receveur nous paraît outrer les choses en voyant une preuve en sa faveur dans les notions confuses du bien et du mal, et dans les marques de réflexion qui se manifestent chez les sourds-muets. Ceux-ci étant toujours élevés au milieu de la société, on a pu, par des signes, suppléer à la parole et éveiller en eux ces divers sentimens. Rien ne s'y oppose dans la théorie de M. Bonald.

Il est une difficulté sur laquelle M. Receveur insiste, et qui nous paraît très forte; la voici. La signification des mots étant arbitraire, comment le son dont ils se composent peut-il exciter en nous les idées qu'ils représentent? « Comment attacher » l'idée au mot, si elle est encore inconnue ? Et comment la connaître déjà, s'il » faut pour cela qu'elle soit revêtue de son » expression. »

C'est effectivement une chose tout-à fait inexplicable pour M. de Bonald, et une objection dont il ne peut sortir qu'en reconnaissant là un de ces mystères profonds qui arrêtent à chaque pas dans l'étude de l'esprit humain, comme de toutes les autres sciences. Cette réponse, qui n'est pas très-satisfaisante, peut néanmoins passer, surtout si l'on fait attention qu'une difficulté du même genre se rencontre dans le système opposé. Comment les inventeurs du langage pourront-ils convenir entr'eux que tel mot désignera telle idée intellectuelle, s'ils n'ont pas d'avance un moyen de se la faire connaître les uns aux autres ? et quel est ce moyen, sinon le langage ? Il y a donc cercle vicieux d'un côté comme de l'autre.

Ces réflexions suffisent pour montrer que, malgré la profondeur de ses vues, M. Receveur n'a point entouré d'une évidence entière la question de l'origine du langage. Son travail est cependant ce que l'on a écrit de mieux dans ce sens ; et, nous le répétons, il peut faire naître un doute sérieux, qui ne sera parfaitement éclairci que par l'expérience, si toutefois il est susceptible de l'être.

Qu'un homme élevé loin de la société, et sans communication avec ses semblables, ait des idées proprement dites, et M. de Bonald sera forcé de passer condamnation sur ses doctrines; que l'observation psychologique établisse l'impossibilité de la pensée sans parole, et ses adversaires seront confondus. Remarquons seulement d'un côté qu'une expérience isolée ne peut guère servir de base à la science; et de l'autre, que l'habitude d'exprimer ses idées à l'aide du langage est de nature à produire une illusion difficile à convaincre d'erreur.

M. Receveur passe ensuite aux discussions relatives à la certitude. Il réfute le scepticisme avec sa logique ordinaire, et établit la certitude des divers motifs de jugement, de la conscience, de l'évidence et des sensations. Il nous a paru que l'exactitude scientifique qui distingue si éminemment le reste de l'ouvrage, n'a pas été poussée ici à un si haut degré. Prenons pour exemple ce qu'on lit sur l'évidence. L'auteur fait reposer la certitude qui en dérive sur ce principe incontestable, qu'il est impossible d'apercevoir le néant. Lors donc qu'on aperçoit un rapport entre deux idées, dit-il, ce rapport existe nécessairement. La démonstration nous semble incomplète; il faudrait établir préalablement la rectitude essentielle des idées, car les rapports perçus entre elles pourraient, si elles étaient fautives, ne pas se trouver dans les objets qu'elles font connaître

et M. Receveur ne dit rien de cette conséquence, qui toutefois sort évidemment du principe qu'il a posé. Il y a donc ici défaut de développement : on peut remarquer plus bas un défaut de précision logique. Si tout ce que l'âme perçoit dans les matières qui sont du ressort de l'évidence existe nécessairement, il s'ensuit que lorsqu'il nous arrive de nous tromper sur ce point, il n'y a de perception d'aucune sorte, pas même de perception obscure et confuse ; car s'il est vrai que le néant ne saurait être l'objet d'une idée, tout ce que nous *voyons*, même obscurément, existe. En parlant des erreurs auxquelles l'évidence donne lieu, M. Receveur devait donc, non pas les attribuer à *une fausse* lueur, à l'*obscurité*, aux *nuages*, ce qui n'est pas du tout exact, mais uniquement à la *témérité* avec laquelle on *prononce que l'on aperçoit quelque chose, lorsqu'on n'aperçoit rien*. Il résulte de là que la clarté et la distinction dans les idées est inutile pour l'évidence, et que la seule perception suffit ; mais il faut admettre cette conséquence ou renoncer à la preuve.

Nous n'avons rien à dire des réflexions sur le système de M. de La Mennais. Les raisons que développe l'auteur sont connues, au moins quant au fond. Contentons-nous de faire observer que nulle part elles n'ont été déduites avec autant de force et de précision.

En somme, l'ouvrage de M. Receveur est fort remarquable ; toutes les questions y sont traitées avec un rare talent. Ce livre est désormais indispensable, non-seulement à tous les élèves de philosophie des séminaires, dont les traités élémentaires manquent pour la plupart de profondeur ou de clarté, et quelquefois de l'une et de l'autre, mais à tous ceux qui se livrent à l'étude des sciences. Nous en recommandons la méditation aux physiologistes qui ne voient dans l'homme que les organes. Avec de la bonne foi, il est impossible que leurs convictions ne cèdent pas à l'évidence dont l'auteur a environné les doctrines spiritualistes ; et nous faisons des vœux pour que notre époque soit souvent marquée par l'apparition d'œuvres aussi consciencieuses. Force de raisonnement, profondeur de vues, clarté d'élégance et clarté d'expression, modération et bonne foi, tout s'y trouve, dégagé d'entraînement systématique et de préjugés de parti.

MARCHE DE LA RÉVOLUTION EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL.

Chaque jour les faits viennent confirmer d'une manière malheureusement trop vraie les craintes qui nous assiégeaient et les prédictions que nous avions émises sur le sort futur des catholiques d'Espagne et de Portugal ; et ces prédictions, qu'on traitait d'exagérées, n'étaient certes pas difficiles à faire ; car toutes les révolutions se ressemblent, et lorsque le principe d'un gouvernement est la violation du plus grand des droits de propriété, celui du pouvoir, la propriété, quelle qu'elle soit, ecclésiastique ou civile, est bien exposée et ne manque jamais d'en recevoir une atteinte plus ou moins grave.

Nous disions : Don Pedro, à la tête de ses bandes cosmopolites, n'aura pas d'argent pour les soudoyer, et il le prendra sur les biens du clergé et des églises : c'est par-là qu'il a commencé. Arrivé au pouvoir par l'intervention sourde de la France et de l'Angleterre, il a vu dans le clergé un obstacle, et une proie à dévorer, et il s'est fait puissance suprême en matière religieuse, violant toutes les lois de la discipline, cherchant à se constituer un clergé soumis à son influence et à sa volonté, pour briser dans le clergé existant l'obstacle qui se dressait devant lui. Il a fait plus, et il accomplit en ce moment la seconde partie de son détestable programme : il régularise la spoliation, comme autrefois le gouvernement révolutionnaire de France. Le chef de l'Église, justement alarmé et indigné de ces mesures violentes et sacriléges, dépose l'expression de sa haute douleur dans une allocution pleine tout à la fois de la charité la plus bienveillante et de la fermeté digne du successeur de Pierre. Cela arrête-t-il le dévastateur du Portugal? Nous ne l'avons jamais pensé, et quand nous disions : « Plaise à Dieu que le schisme ne soit pas constitué, et que le Portugal ne devienne une seconde Angleterre ! » c'est que nous prévoyions encore que, lancé dans la voie du mal, don Pedro ne s'en retirerait pas, qu'il irait roulant jusqu'au fond du précipice, pour s'y trouver face à face avec la justice de Dieu et

des hommes ; c'est que nous savions bien ce que c'est que les révolutions. Ainsi est-il arrivé ; deux jours après que nous écrivions ces lignes, les journaux nous apportaient la nouvelle d'un sacrilége de plus, eux qui nous en apportent tant, et annonçaient un projet de séparation complète du Portugal d'avec Rome. Ainsi le schisme serait constitué en Portugal, comme il l'a été en Angleterre, la terre des martyrs et des saints ! Et qu'on ne voie pas là une simple menace de don Pedro. Ce qu'il propose, il a l'intention de le réaliser, et il le réalisera, si la grande voix du pays ne vient étouffer par une de ces immenses protestations qui retentissent de siècle en siècle, ses projets liberticides. Nous n'avons d'autre espoir que dans l'énergie des catholiques portugais, et dans la haute prévoyance du saint-siége, qui ne manquera à aucun des devoirs que de terribles circonstances lui imposent. La mission du chef de l'Église est belle dans ce moment de troubles et d'anarchie, car il se trouve par position le défenseur du droit le plus inaliénable et le plus vital de tous les droits des peuples, celui de vivre et mourir catholique. Nous prévoyons bien de terribles bouleversemens dans ce fatal projet de schisme, qui se trouve la négation la plus complète des besoins, des intérêts, des vœux du peuple portugais. L'Angleterre saigne encore du sien, et il est bien probable que le sol de la Grande-Bretagne ne recèlerait pas les élémens d'une révolution imminente, si le schisme n'eût pas été proclamé loi de l'État.

En Espagne, comme en Portugal, la révolution suivra pareillement son cours naturel ; il ne saurait en être autrement. La populace de Madrid s'est ruée sur les églises et sur les monastères, et elle n'a fait que suivre en cela l'instinct révolutionnaire, instinct qui ne trompe jamais les masses, et qu'un pouvoir révolutionnaire finit toujours par inscrire et traduire dans la loi. La dette, dont un ministre propose d'éteindre une partie par une odieuse banqueroute, qui soulève les honnêtes gens de toutes les nations, sera abolie par cette banqueroute si ce honteux projet ne vient pas périr à la barre de la justice du pays, ou payée avec les propriétés du clergé. Ces projets commencent à poindre dans les feuilles révolutionnaires, et elles ne manqueront pas de bonnes raisons pour les justifier. En vérité, est-ce assez d'hypocrisie ou de déraison ? Et quand verra-t-on les peuples désabusés enfin de ces faux apôtres qui n'ont que des paroles de liberté, et au fond de leur cœur que des mesures d'injustice et de tyrannie ? Qu'un simple particulier, n'importe lequel, se trouve lésé dans le moindre de ses intérêts, et les mille voix de la presse s'en iront crier l'injustice par tous les recoins de l'Europe. Qu'un corps tout entier de citoyens soit frappé dans ses droits, sa propriété, ses affections, et elles se tairont ; elles feront pis encore, elles applaudiront à ces mesures iniques, elles y pousseront, jusqu'à en fatiguer les pouvoirs, assez peu assis dans l'opinion publique pour être obligés de recourir à la tyrannie comme moyen de gouvernement. En vérité, ce rôle est bien bas, bien peu juste, et bien fait pour exciter le dégoût.

Finissons ce court article, où nous avons déposé l'amertume de nos pensées et nos sombres prévisions d'avenir, par un fragment du discours de M. Portalis sur l'organisation des cultes. Il a son application pour le Portugal :

« Le chef d'une religion, quel qu'il soit, n'est point un personnage indifférent. S'il est ambitieux, il peut devenir conspirateur ; il a le moyen d'agiter les esprits, il peut en faire naître l'occasion : quand il résiste à la puissance séculière, il la compromet dans l'opinion des peuples. Les dissentions qui s'élèvent entre le sacerdoce et l'empire deviennent plus sérieuses. L'église, qui a son chef toujours présent, forme réellement un État dans l'État ; selon les occurrences, elle peut même devenir une faction. On n'a point ces dangers à craindre d'un chef étranger, que le peuple ne voit pas, qui ne peut jamais naturaliser son crédit, comme pourrait le faire un pontife national ; qui rencontre dans les préjugés, dans les mœurs, dans le caractère, dans les maximes d'une nation dont il ne fait pas partie, des obstacles à l'accroissement de son autorité ; qui ne peut manifester des prétentions sans réveiller toutes les rivalités et toutes les jalousies ; qui est perpétuellement distrait de toute idée de domination particulière par les embarras et les soins de son administration universelle ; qui peut toujours être arrêté et contenu par les

moyens que le droit des gens comporte, moyens qui, biens ménagés, n'éclatent qu'au dehors, et épargnent ainsi les dangers et le scandale d'une guerre à la fois religieuse et domestique. »

Ces considérations sont de l'homme qui s'occupe de la société matérielle, qui arrange, par des mesures législatives la tranquillité de son pays; nous les citons à cause de cela, sans nous occuper du point de vue catholique et religieux qui nous fournirait des raisons d'un ordre bien supérieur.

AFFAIRE DE M. DE LA MENNAIS.

L'effet de l'encyclique est immense; chaque jour nous recevons quelque adhésion nouvelle. Cette affaire malheureuse de M. de La Mennais aura eu son bon côté, dans ce sens qu'elle aura resserré encore les liens qui unissent le clergé au Saint-Siége. N'est-ce pas quelque chose de touchant et de très-significatif, dans ces temps d'anarchie morale où nous vivons, où chacun ne prend pour règle de ses pensées et de ses actions que son caprice individuel, que cette belle conduite du clergé de France, tant de fois en butte aux sarcasmes et aux calomnies, qui sur une simple parole de Rome, s'empresse de proclamer son obéissance filiale, tandis que ceux de ses membres qui avaient été séduits par une philosophie nouvelle, séduction bien naturelle sans doute, déposent aux pieds du vicaire de Jésus-Christ leurs convictions les plus intimes, et les immolent franchement et sans détour sur l'autel de l'obéissance. Oui, cette conduite est grande et belle, et nous savons plus d'un homme que les mystères de notre foi trouvent rebelles, qui en ont été singulièrement frappés. C'est que, de tous les sacrifices humains, celui de l'intelligence est le plus difficile à faire, celui contre lequel notre orgueil se révolte le plus. Encore une fois, conduite grande et noble du clergé de France, qui dore d'un nouvel éclat cette vieille couronne de gloire, que les quinze siècles qui viennent de s'écouler n'ont fait que rendre plus belle sur son front vénérable !

L'effet de l'encyclique n'a pas eu lieu seulement dans les rangs du clergé; car toutes les feuilles, organes des opinions véritablement monarchiques, se sont plus ou moins teintes de sa couleur; et il faut le reconnaître, parce que c'est une justice, les gazettes royalistes de province ont suivi cette affaire de M. de La Mennais avec une persévérance de bon vouloir, de sagesse et de talent très-digne d'éloges. Elles n'ont pas été en arrière des critiques que les journaux de Paris ont faites des *Paroles d'un Croyant*, que M. l'évêque du Mans appelle un *éloquent délire*. C'est ainsi que nous avons lu des pages très-remarquables dans la *Gazette d'Auvergne*, journal dans lequel tant de raison s'allie avec tant de conscience et de talent; dans la *Gazette du Midi*, cet organe chaleureux et énergique de tous les sentimens nobles et grands qui fermentent dans le sein des généreuses et fidèles populations du Midi; dans la *G. de Bretagne*, cette gardienne vigilante des libertés de la vieille Bretagne, et qui imprime avec tant de constance son fer chaud sur le front de toutes les illégalités; dans celles de *Normandie* et du *Maine*, toutes deux écrites avec tant de grâce, d'esprit et de bon ton; dans l'*Indépendant d'Anjou*, tout chargé de condamnations brutales et sortant à peine encore de cette interdiction, qu'on avait fait peser sur sa franchise; dans la *G. du Bas-Languedoc*, etc.... toutes feuilles, sentinelles avancées de cette grande armée de la presse indépendante qui a écrit sur son drapeau : Religion et fidélité !

Cet accord, dans tous les organes de l'opinion, est d'un excellent augure, et prouve que dans nos rangs la religion, le respect au Saint-Siége, et la foi dans les croyances de l'Eglise marchent de front avec les croyances politiques. Nous continuons de donner des détails sur cette affaire, qui est dans ce moment la question la plus actuelle pour le clergé et les hommes religieux.

—M. l'abbé Gerbet, qui avait prêté au système philosophique de M. de La Mennais l'appui d'une logique si serrée et si entraînante, vient d'adresser à M. l'archevêque de Paris la lettre suivante :

Treslon, par Avesnes (Nord), 19 juillet 1834.

Monseigneur,

Me trouvant en ce moment loin de Paris, je viens seulement d'avoir connaissance, par la voie des

journaux, de la nouvelle Lettre encyclique de S. S. Grégoire XVI, en date du 25 juin dernier.

» Comme cette Encyclique, outre son objet principal, renferme un passage dirigé contre un système de philosophie soutenu dans quelques-uns de mes écrits, elle m'impose par là même un devoir particulier que je m'empresse d'accomplir. En conséquence, je déclare adhérer uniquement et absolument, sans séparation ni réserve, à la doctrine promulguée par cet acte du souverain pontife, improuvant tout ce qu'il improuve, condamnant tout ce qu'il condamne, et déterminé à ne rien écrire et à n'approuver rien qui soit contraire à cette doctrine.

» Vous savez, Monseigneur, que ces dispositions ne sont pas nouvelles dans mon cœur. Mais si, pour entrer dans ces sentimens, j'avais eu besoin d'un puissant exemple, je l'aurais trouvé tout près de moi. Je visite en ce moment des lieux pleins des souvenirs de Fénelon; il n'y a point de présomption à vouloir suivre ses traces dans l'obéissance dont la grâce de Dieu aplanit la route.

» Veuillez me permettre, Monseigneur, d'user encore de votre entremise pour faire parvenir au saint-siége ma déclaration. Je désire également que ce témoignage de ma soumission reçoive toute la publicité nécessaire. S'il peut contribuer à entretenir dans quelques esprits l'obéissance due à l'autorité divine dont le vicaire de Jesus-Christ est dépositaire, ce sera pour moi une vraie consolation parmi les tristesses du temps présent. L'Eglise est au-dessus de tout dans mon cœur.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, PH. GERBET.

Réponse de M. l'Archevêque.

Paris, le 24 août 1834.

« Monsieur l'abbé, j'étais à la campagne lorsque votre lettre du 19 juillet m'est parvenue. Aussitôt qu'il m'a été possible, j'ai pris, selon vos désirs, les moyens de faire arriver à Sa Sainteté l'expression de vos sentimens au sujet de la nouvelle Lettre encyclique. Son cœur en éprouvera de la consolation. Je ne vous dis pas, je ne saurais vous dire combien j'en ai éprouvé moi-même, en recevant ce témoignage de votre persévérance dans la soumission de votre esprit et de votre cœur aux doctrines enseignées par le chef des docteurs. Avec cette disposition catholique, on marche d'un pas ferme et assuré dans la voie de toute science; sans elle les plus beaux génies ne peuvent faire que de tristes naufrages.

» Recevez, monsieur l'abbé, l'assurance du très-sincère attachement avec lequel je suis votre très-humble et très-dévoué serviteur. »

HYACINTHE, archevêque de Paris.

M. l'évêque du Mans, qui a toujours combattu, dans ses divers écrits, les doctrines de M. de La Mennais, a envoyé, le 1er août, une lettre pastorale aux fidèles, pour leur communiquer la nouvelle encyclique. Le prélat déplore le scandale des *Paroles d'un Croyant*, qu'il appelle un *éloquent délire*, puis il continue ainsi :

« Nous comptons en toute confiance sur une entière soumission de votre part à ce jugement solennel, non-seulement en ce qui regarde le livre intitulé : *Paroles d'un Croyant*, mais aussi en ce qui concerne ce système trompeur de philosophie récemment introduit, où se trouvent des doctrines vaines, futiles, incertaines, non approuvées par l'Eglise, et que des hommes légers croient faussement propres à soutenir et à appuyer la vérité.

« Il n'y a point à se méprendre sur l'application de ces caractères : tout le monde y reconnaîtra aisément le *sens commun*, *l'autorité générale*, ce fameux système, introduit depuis environ quatorze ans, tant vanté, comme fournissant seul une base solide à la vérité, soutenu avec tant d'engouement, tant de suffisance, tant de hauteur, et tant de mépris pour les contradicteurs.

» Après cette éclatante improbation, il ne reste qu'un parti à prendre pour les âmes simples, droites, et vraiment catholiques : celui de l'humilité, de la déférence, et d'une soumission sans bornes. Dénaturer les paroles pontificales; chercher à en éluder le sens naturel par de vains subterfuges; prétendre, comme quelques-uns osent le faire, que le Pape n'a point été libre dans son jugement, qu'il a cédé à des influences étrangères ou à des intrigues de parti, qu'il n'a pas compris le système dont il s'agit, que les dures qualifications dont il le flétrit ne peuvent tomber avec justice sur ce qu'on a appelé la doctrine du sens commun et de l'autorité générale; dire qu'il outrepasse ses pouvoirs en s'arrogeant le droit de prononcer sur des matières qui ne sont point de sa compétence; que si l'on prenait à la lettre ce qu'il dit ici, toute certitude philosophique serait anéantie, comme s'il n'y avait point eu de certitude philosophique avant l'introduction de ce système incohérent, dont on ne parlait pas avant 1820; demander quel système il faudrait substituer à celui que nous prétendons flétri et réprouvé, comme si l'Eglise s'était jamais occupée de former des systèmes; soutenir que ce système ne renferme rien d'opposé aux anciennes traditions, qu'il ne fait au contraire que les rappeler et ne peut mériter en aucune manière la note qui lui est infligée; affirmer en conséquence que ceux qui en ont été les défenseurs, les appuis et les soutiens n'ont rien à rétracter, à changer ni à réformer, parce qu'ils ne peuvent être rangés parmi les amateurs de nouveautés, ce ne serait autre chose que de suivre la marche de la plupart des hérétiques qui se donnent presque tous pour des réformateurs, affectant de revenir aux doctrines primitives; ce serait renouveler les scandales de cette secte obstinée, qui pendant plus d'un siècle et demi, a combattu par d'interminables subtilités toutes les condamnations dirigées contre elle.

» Crier à l'injustice envers un homme célèbre fait pour être plus honoré, et qui avait droit à plus de ménagemens; prétendre qu'un tel procédé n'est propre qu'à étouffer le génie, à le décourager, à arrêter ses élans, à le jeter même dans le travers, ou du moins à se priver de son secours dans un temps où il aurait été si utile, en mettant obstacle au bien qu'il pouvait faire, c'est calomnier l'Eglise, méconnaître son histoire et sa divine institution. »

Cette lettre pastorale n'était pas destinée à être lue au prône. Les doctrines philosophiques de M. de La Mennais avaient trouvé

dans ce diocèse, l'un des plus grands et des plus remarquables de France par la solidité des études ecclésiastiques, de nombreux partisans. La belle conduite de MM. Moreau et Heurtebize prouve ce qu'on peut attendre d'un clergé qui a à sa tête de tels hommes.

— M. l'évêque de Troyes a adressé aussi, à la même date, la circulaire suivante aux curés de son diocèse :

« Monsieur et cher collaborateur, à peine ai-je été instruit que l'Encyclique de N. S. P. le pape, à laquelle avait donné lieu un ouvrage intitulé *Les Paroles d'un Croyant*, m'avait été adressée, que je me suis empressé de la faire imprimer, pour en envoyer un exemplaire à tous les prêtres du diocèse. Elle est sans doute déjà connue d'un très-grand nombre d'entre eux; mais je ne veux pas qu'il y en ait un seul qui puisse me reprocher de la lui avoir laissé ignorer.

» Ce nouveau jugement dogmatique, mon cher monsieur, doit mettre un terme à toutes les incertitudes, à toutes les hésitations, dissiper toutes les illusions et tous les enthousiasmes, couper court à toutes les distinctions et à tous les subterfuges; en un mot, faire taire jusqu'aux affections, parce que, pour un chrétien, pour un prêtre, la foi doit l'emporter sur toute autre considération.....

» J'ai trop bonne opinion de vous, mon cher monsieur, et de tous les ecclésiastiques du diocèse, pour craindre qu'il y en ait un seul qui ne se soumette avec une docilité toute filiale et la sincérité la plus entière à la sentence irréfragable et si précise portée par N. S. P. le pape Grégoire XVI contre les doctrines théologiques, philosophiques et politiques de l'auteur des *Paroles d'un Croyant*, et qui ne fasse de la décision pontificale la règle de sa conduite, de sa doctrine et de son enseignement, dans tous ses rapports tant publics que privés, avec ses confrères, ses disciples, et tous les fidèles confiés à sa sollicitude et placés sous sa direction. Prouvons ainsi à notre Père commun qu'il n'a pas d'enfans plus dévoués que nous, et plus disposés à adoucir, autant qu'il est en eux, les peines amères dont son âme est accablée. »

— Trois ecclésiastiques du diocèse de Saint-Claude, qui avaient fait insérer dans l'*Avenir* une lettre d'adhésion, ont adressé à leur évêque la lettre suivante :

« Monseigneur,

» Lorsque parut le journal *l'Avenir*, éblouis par les phrases éloquentes du célèbre auteur de *l'Essai*, et surtout par son zèle pour la défense du saint-siége, ainsi que par ses belles protestations de respect et de soumission au vicaire de Jésus-Christ, nous lui adressâmes une lettre d'adhésion à ses doctrines, et notre lettre fut insérée dans le susdit journal. Mais nous ne fûmes pas long-temps sans nous apercevoir que nous avions fait une fausse démarche. Quelques principes outrés de M. de La Mennais, les funestes conséquences qu'en tirent les ennemis de la religion et de toute autorité, la réprobation de l'épiscopat français, enfin l'Encyclique de N. S. P. le pape Grégoire XVI achevèrent de nous dessiller les yeux et de nous montrer le danger; et si nous n'avons fait alors aucune démarche pour retirer notre adhésion, c'est que nous pensions que la soumission de M. l'abbé de La Mennais, après avoir été si solennellement promise, mettrait fin à tout. Mais aujourd'hui que, cessant ses belles protestations, il est plus loin que jamais, nous nous croyons obligés de protester contre de si pernicieuses doctrines, et de déclarer à Votre Grandeur que nous désapprouvons et condamnons tout ce qu'elle-même et l'épiscopat français, et Rome, désapprouvent et condamnent, et que c'est par vous, Monseigneur, que nous voulons rester attachés du fond de nos entrailles, et jusqu'au dernier soupir, à la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

» Agréez, Monseigneur, les sentimens du respect le plus profond et de la soumission la plus parfaite avec lesquels, etc.

J. MONGIN, prêtre; GALLIER, prêtre; SISSIER, prêtre.

Ce n'est pas seulement en France que ce mouvement se fait sentir. On sait que les doctrines mennaisiennes avaient fait de grands progrès en Belgique. M. Boussen, dernièrement institué évêque de Bruges, a envoyé un mandement dans lequel nous lisons le passage suivant :

« Jusqu'ici les sentimens étaient partagés sur des questions de haute importance; maintenant Rome a parlé, la cause est finie. Rendons à Dieu tout-puissant d'immortelles actions de grâces pour cette insigne faveur accordée à son Eglise. Pressons-nous auprès de la chaire apostolique, nous ressouvenant avec saint Ambroise que là où est Pierre, là est l'Eglise; et avec saint Jérôme, que quiconque ne recueille pas avec Pierre, dissipe. Consolons le cœur affligé de notre Père commun par une soumission filiale et inviolable à tous ses décrets. Soyons *un* de sentiment et d'action, comme Jésus-Christ est un de nature et de volonté avec son Père. Ah! que c'est une chose bonne et agréable que les frères soient unis! que nous servirons bien la cause de Dieu aussi long-temps que nous nous aiderons les uns les autres en frères! et vous tous, mes chers diocésains, imitez la soumission et la concorde de vos respectables pasteurs, n'oubliant jamais que la loi chrétienne est, par excellence, une loi de charité et d'ordre. »

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la tournure heureuse que prend cette affaire. Tout annonce qu'elle se terminera à la satisfaction des gens de bien, et à la gloire de l'église. Un seul homme se tait, et malheureusement il y a lieu de croire à présent qu'il ne se soumettra pas.

BIBLIOGRAPHIE.

ALMANACH DU CLERGÉ DE FRANCE.

La publication d'un almanach pour le clergé est sans contredit une chose importante, et malgré le prix trop élevé qui en rend l'achat difficile pour chaque année à beaucoup d'ecclésiastiques, la suspension de cet almanach, occasionnée l'an dernier par la mort de M. Châtillon qui en était l'éditeur, avait été pénible au clergé. MM. Gauthier de Besançon font paraître aujourd'hui l'almanach de 1834, et annoncent qu'ils continueront à l'avenir. Les éditeurs se félicitent dans la préface des améliorations qu'ils ont introduites dans cet almanach, et en promettent de plus grandes encore. Cette intention est louable sans doute, et nous ne saurions manquer d'y applaudir; mais s'il faut dire la vérité, et nous la devons pleine et entière à nos lecteurs ecclésiastiques que cette publication intéresse, l'almanach de 1834 n'est pas à beaucoup près ce qu'il aurait pu être, si l'on considère surtout que le temps n'a pas manqué pour le composer.

Il commence, comme tous les almanachs, par un calendrier, qui conserve tous les erremens des calendriers adoptés jusqu'ici dans ce genre de publications. L'auteur eût pu, sans beaucoup de frais, profiter du travail que nous avons donné là-dessus dans l'*Almanach des Paroisses*. Nous devons ce travail à un ecclésiastique de mérite et de science exacte, et il a été généralement bien goûté. Il aurait pu le faire d'autant mieux qu'il ne s'est pas fait faute de prendre ailleurs ce qu'il a trouvé, et nous ne l'en blâmons pas.

L'almanach commence par le tableau des souverains de l'Europe et des chefs des républiques; puis il arrive à tracer la statistique du sacré-collège, des principales dignités du saint-siège, etc... Ce qui regarde le personnel du clergé de France est dû à M. Lebertre, chef du premier bureau du ministère des cultes, autorisé à cet effet par le ministre des cultes. Cette partie pourrait donc en quelque sorte être regardée comme officielle, si elle ne contenait pas des calculs inexplicables sur lesquels nous allons revenir. On ne nomme dans cette nomenclature que les évêques, avec la date de leur naissance et l'année de leur sacre, les vicaires-généraux, les chanoines (titulaires et honoraires), les supérieurs, directeurs, et professeurs des séminaires, et les curés, classés par arrondissemens; on a omis les desservans. Les éditeurs espèrent qu'avec le secours des évêques, ils pourront donner dorénavant un tableau complet du personnel du clergé, où tous les ecclésiastiques seraient désignés avec leur âge, l'année de leur promotion, leur résidence, et l'importance de leur poste. Ce travail serait beau sans contredit; mais il nous semble qu'il devient en partie inutile, par les statistiques spéciales qui sont faites dans un grand nombre de diocèses. C'est ainsi que dans le diocèse du Mans, par exemple, l'*Ordo* de chaque année contient le nom de tous les ecclésiastiques dans le ministère avec un tableau nécrologique de l'année précédente. Quoi qu'il en soit, un tableau général ne serait certes pas sans intérêt. C'est aux éditeurs seulement à examiner, si le volume ne deviendra pas trop gros avec ces additions, et si l'achat n'en deviendrait pas plus dispendieux pour les ecclésiastiques, qui pourraient, à la rigueur, se passer de ce travail, et désireraient des notions plus étendues sur beaucoup d'autres points.

D'après l'état général du personnel donné dans l'almanach, le clergé se répartirait ainsi : Au 1er janvier 1834 :

Chanoines titulaires et honoraires	1,121
Curés	3,241
Desservans	24,517
Vicaires	6,989
Chapelains	449
Aumôniers	945
Prêtres habitués	439
Prêtres, directeurs de séminaire	1,158
Total des prêtres en activité de service	40,447

Parmi ces prêtres employés 9,755 ont plus de 60 ans; 1870, sont incapables de fonctions.

Nous croyons qu'il y a une erreur dans le relevé des vicaires et des succursalistes; le total de ceux-ci était de 23,034 en 1830; aujourd'hui il serait de 24,517, ce qui ferait une différence en plus de 1,483, qui

n'est pas présumable. Pareillement, en 1830, le nombre des vicaires était de 6,296; on le porte aujourd'hui à 6,989, ce qui fait une différence en plus aussi de 691. Or, loin d'augmenter, le nombre des vicaires eût dû diminuer; car, en 1830, on comptait dans les séminaires 9,304 théologiens, et le tableau de cette année n'en porte plus que 7,417, ce qui fait une diminution de 1,887. Une forte diminution s'est pareillement opérée dans le nombre des sujets des études ecclésiastiques secondaires. C'est ainsi qu'en 1830, le nombre des philosophes était de 3,404, et qu'il n'est plus aujourd'hui que de 2,162; que le nombre des élèves pour les écoles ecclésiastiques était de 19,770, et qu'il n'est plus aujourd'hui que de 13,825 : voilà donc en quatre ans une diminution totale de 9,074 sujets. Cette diminution effrayante peut donner la mesure de nos craintes à venir, et faire apprécier à leur juste valeur les déclamations contre les envahissemens du clergé. On voit par-là combien de jeunes gens ont abandonné leur vocation par suite des dégoûts que traîne à sa suite le ministère ecclésiastique dans les temps malheureux où nous vivons. Et si l'on réfléchit que le nombre des ecclésiastiques jugés nécessaires par les évêques est de cinquante-deux mille, et qu'il n'y en a en activité de service que 40,447, sur lesquels 9,773 ont dépassé 60 ans, et deviendront bientôt inhabiles au ministère : si l'on considère en même temps que le nombre des jeunes lévites diminue considérablement par les raisons que nous avons données plus haut, et par suite des bourses supprimées, et des allocations retranchées par les conseils-généraux, n'a-t-on pas de quoi s'effrayer?

Revenons à l'*Almanach du clergé*, dont cette digression nous a un peu écartés.

A part le tableau général des congrégations de femmes, le reste du volume est presque entièrement consacré à la législation ecclésiastique. Cette idée est fort bonne, sans aucun doute; car la connaissance de la jurisprudence ecclésiastique, utile dans tous les temps au clergé, est devenue pour lui de première nécessité, dans les circonstances exceptionnelles où nous vivons aujourd'hui. Mais l'auteur de l'*Almanach du clergé* est loin d'avoir répondu par son travail à ce besoin que nous faisions remarquer tout à l'heure. Au lieu d'y trouver la solution des cas embarrassans, les ecclésiastiques ne feront que s'y embrouiller, par la raison que ce recueil de législation, qui commence dès l'année 467, contient pêle-mêle des lois ou des ordonnances dont beaucoup se trouvent abrogées. Or, comme rien n'indique quelles sont les lois abrogées, ceci ne peut répandre que de l'incertitude et de la confusion. Nous concevons qu'il peut être fort bon pour certaines personnes d'avoir ce recueil complet; mais dans un almanach destiné à devenir le guide du clergé, il fallait évidemment des choses de pratique, et non de théorie. Toute cette partie est insuffisante, mal conçue, et surtout mal digérée : elle ne peut tenir lieu au clergé d'un recueil de jurisprudence ecclésiastique.

Au total donc, cet almanach pouvait être beaucoup mieux; et nous engageons les éditeurs, qui paraissent doués de fort bonnes intentions, à faire un travail plus complet et mieux conçu pour l'année prochaine. Les encouragemens ne leur manqueront pas de la part du clergé, qui ne donne pas sa confiance en aveugle, mais qui la donne aussi pleinement à ceux qui la méritent.

Nous les attendons à l'almanach de 1835.

TRADUCTION NOUVELLE DE L'IMITATION DE J.-C.

(par M. le président de Grégory).

On a très-vivement disputé pendant longtemps sur l'auteur de l'Imitation, car rien ne saurait lasser l'infatigable curiosité de l'homme. Des travaux immenses de bibliographie ont été entrepris, sans arriver à trouver le nom d'un pauvre solitaire du XIIIe siècle, qui est resté inconnu; et le livre, *le plus beau qui soit sorti de la main de l'homme*, selon Leibnitz, est entre les mains de tout le monde.

M. le président de Grégory, trouva en 1830 un manuscrit reconnu du XIIIe siècle par des actes authentiques, et confirmé comme tel par les académies de Modène et de Munich. Le manuscrit fut imprimé avec des notes et des variantes pleines d'érudition. Il résulta de l'examen du manuscrit que ni Gerson de Paris, ni Thomas A'Kempis n'étaient encore nés quand l'Imitation était déjà entre les mains de tout les fidèles. Nous pouvons presque conclure, à l'aide de ces pièces, d'une manière certaine, que l'auteur de l'Imitation est Ger-

sen, bénédictin, abbé du monastère de Saint-Etienne, à Verceil en Lombardie, qui vivait de 1220 à 1240.

M. de Grégory va donner incessamment une nouvelle traduction de l'Imitation, qu'il dédiera aux âmes dévotes.

La *Médecine pratique populaire*, de M. le docteur Roziau, accompagnée d'un traité d'*embryologie sacrée*, approuvé par M. l'évêque du Mans, vient enfin de paraître à la librairie de MM. Lagny, rue de Seine, n° 16. Ce livre était impatiemment attendu, et a déjà beaucoup de succès. Nous en rendrons compte dans une de nos prochaines livraisons.

LA PREMIÈRE COMMUNION.

Un beau soir de printemps, le soleil qui se couchait encadrait d'un large ruban de feu l'horizon sans nuages; le vent faisait bruir doucement le jeune feuillage des tilleuls, et jetait à mon front son souffle tiède et imprégné des doux parfums de l'aubépine en fleurs. Placé sur une petite éminence toute guirlandée de vigoureux liserons, je voyais, comme dans un panorama brillant, s'étendre en amphithéâtre devant moi les maisons blanches et serrées de la petite ville de F***, dont les croisées étincelaient aux derniers feux du jour, et dont les cheminées, rondes pour la plupart, et attestant ainsi une origine anglaise, jetaient vers le ciel des flocons d'une fumée épaisse, pour annoncer au travailleur qui revenait des champs que son modeste repas l'attendait à sa demeure. A mes pieds, à travers de vastes prairies et de fertiles champs déjà tout verts de moissons, la jolie rivière de la Sarthe passait sans bruit, doux emblème d'une vie qui s'écoule paisible et ignorée, mais utile et bénie! Sur les bords de la petite rivière où tant de fois j'ai bondi, enfant, une troupe folâtre et belle à voir, de jeunes filles de l'âge de dix à douze ans, s'ébattait gaîment à poursuivre avec de longs cris la vive demoiselle à l'aile diaprée, ou, gravissant la colline, d'où je planais sur elles, venaient cueillir les violettes et paquerettes, ces douces filles du printemps; puis, dépouillant l'aubépine de ses longs bouquets blancs et parfumés, s'en faisaient comme des parures, autour de leurs robes, et dans leurs cheveux qui flottaient désordonnés. Je les regardais, sous les yeux de leurs mères, heureuses de la joie de leurs enfans, loin d'un monde dont les faux plaisirs n'avaient point encore attiédi leurs plaisirs candides; je les regardais, et de douces émotions agitaient mon cœur. Il y a dans ce tableau d'une troupe de jeunes filles joyeuses et naïves, comme on l'est à dix ans, tant de charmes et de suavité! Et puis, en les contemplant, l'image chérie d'une sœur, d'une fille, vient bondir au milieu du groupe joyeux et bruyant....

Je les regardais... Mais elles, peu soucieuses de se voir un spectateur de leurs plaisirs, et voulant interrompre un examen auquel j'avais l'air de me complaire, me jetèrent une petite moue fort significative, et pourtant bien jolie, et, comme une troupe de jeunes faons rapides et effrayés, s'encoururent au milieu d'un frais bosquet, dont les rideaux verts et déjà touffus ne me permirent plus que d'entendre leurs accens joyeux, et d'apercevoir parfois des yeux brillans et animés, qui surgissaient sous le feuillage, et me regardaient avec malice.

Au pied de l'éminence où je m'étais arrêté, j'aperçus encore deux enfans de la bande folâtre. C'était un enfant de neuf à dix ans, au visage rosé, à l'air mutin, aux regards brillans; puis, une autre jeune fille qu'on aurait cru bien plus âgée que ses compagnes, si, dans sa taille élancée, mais un peu grêle, dans ses traits formés, mais souffrans, dans ses grands yeux noirs et expressifs, mais où l'éclair de l'intelligence s'éteignait parfois dans un nuage rêveur, on n'eût deviné une de ces natures précoces et maladives, où la pensée tue le corps, et qui ressemblent, hélas! à ces fleurs hâtives, dont nos serres n'avancent l'époque qu'aux dépens de leur durée. Elle tenait par la main et semblait vouloir, mais à grand'peine, emmener l'autre jeune fille; « Thaïse, lui disait-elle, il est temps de partir. Petite sœur, le vent est humide le soir, près de l'eau. » Et à ces mots, elle ôta un petit schall de son cou, et le plaça sur les épaules de Thaïse, que le plaisir avait rendues moites et fumantes... « Encore un instant, un tout petit, répondait celle-ci... Mais, Thaïse, reprenait la sœur aînée, mais il com-

mence à faire tard, et grand'maman nous grondera... Et puis je me sens fatiguée. » « Partons, Marie, dit alors Thaïse en soupirant. » Et elle prit la main de sa sœur, et fit quelques pas. En ce moment vingt voix jetèrent sous le bosquet de tilleuls leurs éclats frais et argentins. « Marie, Thaïse, venez donc!... Nous sommes si bien ici! venez voir, c'est comme une jolie salle! Oh! quelles belles rondes, nous allons former ici!... » Thaïse regarda sa sœur d'un air suppliant. « Mais, petite sœur, dit Marie, tu te feras mal à force de jouer; vois comme ton front est devenu pâle sous la sueur! Songe donc que c'est dans huit jours la Communion, et qu'une imprudence pourrait t'empêcher de jouir avec moi de ce bonheur! Viens, petite sœur! » Thaïse suivit cette fois sa sœur sans répliquer. Mais au bout de quelques instans de marche un papillon aux ailes brillantes et moirées se mit à voltiger doucement sur les longues herbes aquatiques qui croissaient au bord de la rivière. La tentation fut trop forte. L'enfant quitta brusquement la main de sa sœur; et les yeux étincelans d'ardeur, les traits crispés de désir, elle se mit à bondir vers l'objet de son ambition, sans écouter Marie qui lui criait de prendre garde de glisser sur l'herbe humide qui bordait la rivière. Déjà le cou tendu, et marchant sur la pointe du pied, Marie est arrivée tout près du papillon qui vient de se poser au milieu d'une touffe de nénuphar. Pour atteindre jusqu'à lui, elle se place sur l'extrême bord de la rivière, et penche son corps et étend les bras.

Le papillon ne bouge pas, ô bonheur! mais la main de Thaïse ne peut encore le saisir. Elle a donné à sa taille toute l'extension possible; et le papillon radieux est saisi. Un cri de triomphe appelle toutes les jeunes filles qui accourent près du bord de l'eau, avec Marie, juste à temps pour voir l'imprudente enfant qui ne s'occupe que de sa prise, glisser sur les herbes humides, tomber et disparaître sous l'eau. Toutes les jeunes filles poussent de longs cris d'effroi. Déjà Marie s'est précipitée dans la rivière après sa jeune sœur, sans réfléchir, la pauvre enfant, qu'elle ne ferait que donner une nouvelle proie à la mort. Mais au cri déchirant qu'elle a poussé, j'étais accouru, et au moment, où par une cause physique et bien connue, les deux jeunes filles revenaient à la surface de l'eau, je les avais saisies, et regagnai le bord avec ce léger fardeau... Aidé des mères des autres enfans, je parvins à les rappeler à la vie. La première qui revint à elle, ce fut Marie. « Thaïse! ma sœur! s'écria-t-elle, laissez-moi, laissez-moi! j'ai promis à ma mère, sur le lit de mort, de la remplacer auprès d'elle... laissez-moi; il faut que je la sauve, ou que je meure avec elle!!

Et malgré nos efforts, elle s'était relevée; mais alors elle aperçut Thaïse qui rouvrit les yeux. Elle se précipita sur elle, la couvrit de ses baisers, puis tombant à genoux, remercia le ciel de lui avoir conservé sa sœur.... Cependant, grâce à leurs jeunes amies qui donnèrent chacune une partie de leur habillement, et pendant que je m'étais un instant retiré, les deux sœurs avaient quitté leurs vêtemens trempés d'eau. Alors je m'offris pour les reconduire à leur demeure. Elle était peu éloignée; les deux jeunes sœurs demeuraient hors de la ville, chez une bonne aïeule, qui remplaçait pour elles une mère chérie, morte il y avait à peine un an. C'était cette perte qui avait causé une longue maladie à Marie, plus vieille d'un an que sa sœur, et qui, à chaque instant ravivée par le souvenir dans cette âme, jeune mais tendre jusqu'à l'exaltation, minait sourdement une frêle organisation. Portant dans mes bras la petite Thaïse, et suivie de Marie qui marchait à mes côtés en silence, et tenant les mains de sa sœur dans les siennes comme pour les réchauffer, j'arrivai bientôt à la demeure des jeunes filles. Lorsque nous fûmes près d'entrer, Marie se tourna vers moi, et me dit: « Vous n'apprendrez pas à notre bonne grand'mère ce qui vient de nous arriver, cela lui ferait trop de mal; dites seulement que Thaïse s'est mouillée ainsi que moi en tombant dans une flaque d'eau de peu de profondeur. » Je le lui promis et la priai d'entrer bien vite, car j'entendais claquer ses dents de froid. Vous êtes malade, lui dis-je? « Je ne sais, me répondit-elle; je crois que je ne me sens pas bien en effet. Mon Dieu, ajouta-t-elle, en regardant le ciel avec un regard suppliant, fais que je ne tombe pas malade au lit d'ici huit jours! » Pourquoi huit jours, lui demandai-je? « C'est que dans huit jours, dit-elle, c'est la communion, et si j'étais malade, alors! » Oh...! dans huit jours, Marie,

vous serez complétement remise de cet accident... Vous êtes forte!... Elle me regarda avec un sourire mêlé de mélancolie; puis s'approchant d'une aubépine qui fleurissait près de l'entrée de la maison, elle aspira le parfum de ses longs et blancs bouquets, et murmura, rêveuse et comme si elle ne se fût parlé qu'à elle-même: Pauvres fleurs, d'ici huit jours pour vous faire tomber à terre, que faut-il? Rien, qu'un zéphyr un peu vif, ou l'aile d'un oiseau de la nuit...

Il y avait un accent si singulier dans ces quelques mots, que je ne pus m'empêcher de tressaillir en regardant son front si pâle; et lorsque, suivant Marie dans la maison de son aïeule qui était accourue à la voix, j'eus remis l'une de ses petites-filles à celle-ci, et qu'après avoir expliqué à demi l'accident survenu aux deux jeunes filles, j'eus reçu les remercîmens de la bonne vieille, ordonné ce qu'il convenait de faire pour prévenir toutes suites fâcheuses, et promis de revenir les voir, je sortis enfin, je me surpris avec un soupir de tristesse, comme de pressentiment, et je pensai qu'en effet huit jours c'était bien long; et je priai le ciel de permettre que d'ici là, il n'y eût à la demeure des jeunes filles que les fleurs de l'aubépine à tomber et mourir...

C'était huit jours après. Les rues de la petite ville de F*** se remplissaient de monde. J'allais demander ce qui, un jour de travail, faisait ainsi rassembler cette foule endimanchée, lorsque je me rappelai que ce jour était celui de la communion des enfans. Dans les petites villes de nos provinces, là où les actes si simples, et en même temps si augustes, de notre religion, n'ont point à redouter les sourires méprisans de nos philosophes citadins, on entoure encore d'une solennité touchante cet acte le plus touchant de la vie. Aussi, il fallait voir les enfans se diriger vers l'église, en blancs vêtemens, sous l'escorte de leurs parens aussi en habits de fête....

Mais déjà les enfans sont réunis dans l'église, ainsi qu'une foule de personnes qui viennent mêler leurs prières à celles de de ces nouveaux convives du Christ, et se rappeler à leur aspect la sensation de pieux orgueil qu'elles ressentirent, lorsqu'un jour de leur vie, au milieu de cette église, elles participèrent aussi au banquet divin. Tout à coup, je me rappelai Marie et sa sœur, et ce fut en tremblant que je demandai si elles n'étaient pas dans les rangs des jeunes communiantes: « Voici Thaïse, me répondit-on; quant à Marie (pauvre enfant!), si elle reçoit le sacrement qu'elle désire, monsieur le curé ira le lui porter dans son lit. »

Mais déjà le saint sacrifice de la messe est commencé; recueillis et tremblans, les enfans unissent leurs voix dans les chants du chœur, jusqu'à ce qu'après la consécration ils s'avançent, le front baissé, et pâles de la sainteté de leur action, vers la sainte table, et attendent à genoux la céleste nourriture que le ministre de Dieu va leur distribuer.... Déjà la sainte table s'était garnie plusieurs fois, lorsque tout à coup, au moment où Thaïse allait recevoir l'hostie des mains du prêtre, le flot du peuple qui occupait la nef et priait à genoux, se fendit, et laissa parvenir jusqu'à la sainte table deux personnes que je reconnus de suite: c'étaient Marie et son aïeule; Marie, encore plus blanche sous son blanc voile que la dernière fois que je l'avais vue, et dont une exaltation surnaturelle semblait seule soutenir les forces, et faire étinceler son regard autrefois faible; Marie toujours belle, quoique bien pâle, et que l'on avait revêtue de sa plus belle robe, et du voile qu'elle-même s'était brodé; sa pauvre grand'mère qui sentait enfin la situation de son enfant chéri, semblait ne retenir qu'avec peine un long sanglot qui se serait précipité avec la moindre parole. Marie se plaça à la sainte table à côté de sa jeune sœur, en murmurant les prières que nous enseigne l'Église, tandis qu'à deux genoux, derrière elle, son aïeule demandait à Dieu que le corps du divin Sauveur donnât la vie au corps comme à l'âme de sa pauvre enfant.

Dieu l'entendit; mais il voulait, sans doute, un ange au pied de son trône.... Jamais je n'oublierai l'auréole de joie qui vint s'épandre sur le visage de Marie, lorsque, après avoir reçu le corps de son divin Sauveur, elle releva sa tête vers le ciel, comme pour le remercier de lui avoir donné assez de vie pour le recevoir.... Oh! son regard n'était déjà plus d'une mortelle. Sans doute, en ce moment, la jeune vierge entrevit les gloires du paradis, et entendit les mille harpes d'or vibrer le long des vastes cieux... Puis elle s'affaissa sur la sainte table, et resta ainsi long-temps sans un

seul mouvement. Son aïeule inquiète se pencha vers elle, et l'attira doucement. Marie s'est relevée : ce n'est plus la jeune fille souffrante et maladive; son front a laissé sa pâleur; ses yeux brillent de tout leur éclat; un doux sourire s'épanouit sur ses lèvres. « Bonne mère, dit-elle, oh! que je suis heureuse! j'ai vu tout à l'heure parmi les anges du ciel une sainte qui m'appelait, et me disait de venir poser ma tête fatiguée sur son sein, son sein qui m'avait portée! !... Et la pauvre grand'mère, surprise de ce changement, espérant que Dieu a exaucé ses prières, jette vers son trône un élan de cœur plein d'une ineffable reconnaissance; puis, à sa petite-fille : Marie, mon enfant, les forces que Dieu t'a rendues, il ne faut pas en abuser; viens, mon enfant; Dieu nous pardonnera si nous ne restons pas plus long-temps à le remercier sur les dalles de son temple.... Et Marie : Non! ma mère, je suis forte à présent; oh! laissez-moi m'unir aux chants que mes jeunes compagnes font monter vers le trône de mon Dieu, hymnes de reconnaissance et d'amour!... Et Marie, entraînant sa mère et sa jeune sœur, s'est placée au milieu du groupe de jeunes filles que l'on avait choisies pour chanter de saints cantiques; et bientôt, comme si une inspiration céleste avait renforcé sa faible voix, la voix de Marie domina celles de ses compagnes, qui s'arrêtèrent surprises pour l'écouter, et s'élança harmonieuse et vibrante sur l'accompagnement grave et plein de mélancolie de l'orgue religieux... Tous ceux qui étaient dans l'église écoutèrent, étonnés et palpitans, les chants de la jeune fille qui chantait, belle et inspirée. Qui lui avait appris les notes mélancoliques et suaves qu'elle jetait vers le ciel?

On ne sait; mais lorsque le dernier soupir de l'orgue expira au dernier écho de la voûte du temple, l'âme de Marie était au ciel!

REVUE
POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La politique intérieure est en vacances avec les chambres, les tribunaux et les écoles.

L'arc est détendu, et véritablement ce n'est pas sans nécessité. Il se briserait s'il restait tel que les élections et les sessions nous le présentent. Il est à remarquer que l'époque la plus féconde en émotions populaires, en grandes crises, en réactions et en catastrophes a été celle de la permanence des assemblées délibérantes. De 1789 à 1800, il y a eu presque chaque année un bouleversement et une guerre civile. De 1827 à juillet 1830, les esprits ont été vivement remués par la fréquence des assemblées électorales et parlementaires, des dissolutions et des réélections. Il y a des temps où il faut qu'un peuple joue avec des noix, comme Esope. C'est pitié que la presse quotidienne dans cet intervalle Nous subissons le sort commun, mais avec moins de danger d'apporter à nos lecteurs du dégoût et de l'ennui, en raison de notre périodicité hebdomadaire. C'est en ce moment que nous pouvons nous féliciter d'une forme qui suffit aux besoins de l'intelligence et du patriotisme dans le long intervalle des sessions. Jouons donc avec les noix que nos hommes d'Etat nous laissent en partant.

Le temps présent est fécond en témérités de toute espèce; mais il s'en est peu vu d'aussi prodigieuse que celle qui vient d'être annoncée par M. Guizot, ministre de l'instruction publique. L'établissement *d'une chaire de droit constitutionnel français* dans la Faculté de droit de Paris, est un de ces actes qui se présentent à l'esprit comme une idée confuse, tout enveloppée de nuages, dont l'esprit a de la peine à percer l'obscurité.

On se demande d'abord : Qu'est-ce que le *droit constitutionnel français*? La société française a 1400 ans de vie; son droit politique date de sa naissance. Dans ce long intervalle il s'est développé, mais il n'a point changé. La constitution s'est faite d'elle-même; elle a été la nature du pays et son existence. Ce n'est que depuis 89 que sont arrivés tour à tour des constituans sans mandat qui, parvenus au pouvoir, les uns par la force et les autres par la ruse, ont fait des chartes à PRIORI, proclamé de nouveaux principes et cherché des modèles d'institutions, les uns chez les Grecs, les autres chez les Romains; ceux-ci en Angleterre, ceux-là en Amérique. A la rigueur ces improvisations peuvent porter le nom de constitutionnelles; mais prétendre leur donner la constitution du droit c'est un véritable abus du langage philosophique et politique.

Constitutionnel, tel qu'on l'entend aujourd'hui, et *droit*, tel que les plus célèbres jurisconsultes l'ont défini, sont deux mots qui *hurlent* de se trouver ensemble, comme disait M. de Maistre. Le droit ne résulte pas de ce qu'une chose a été écrite par quelqu'un, mais bien de ce qu'il est par lui-même et avec le consentement unanime et incontesté de tout le monde. Ce qui le prouve, c'est que souvent ces écritures se sont faites secrètement contre le droit lui-même, comme dans les actes où la souveraineté du peuple a été invoquée sans que l'on ait consulté la nation, où l'on a établi

une royauté nouvelle là où il en existait une ancienne.

Aussi on ne comprend pas comment M. Guizot, homme d'esprit, et qui ne manque pas de sagacité, ait pu se décider à mettre un honnête homme de professeur dans le plus cruel embarras, et dans l'impossibilité de faire loyalement son cours. Comment, par exemple, M. le docteur Rossi sortira-t-il de la question du droit d'hérédité? Il expliquera bien à ses écoliers comme quoi, en vertu de la charte de 1830, la couronne est héréditaire dans la famille d'Orléans, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture. Il expliquera pourquoi ce mode de transmission a paru nécessaire pour prévenir les brigues, assurer la paix intérieure, et empêcher les révolutions d'éclater.

Il se peut que, dans son auditoire, il y ait quelque raisonneurs, et où n'y en a-t-il pas? qui lui dise:

« Votre droit d'hérédité constitutionnel, fondé sur la transmission en ligne directe, de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture, est calqué sur le même droit dérivant de la loi salique. Or, si la loi salique a été regardée, le 7 août 1830, comme non-avenue et subordonnée au principe de la souveraineté du peuple, comment voulez-vous attacher la garantie de la durée à une contre-façon de cette loi? Si l'hérédité était un droit, elle a cessé de porter ce nom dès qu'elle n'a plus été qu'un fait. Si ce principe a été violé une fois, il peut l'être à chaque instant. La souveraineté du peuple est une chose incessamment agissante, et c'est précisément pour éviter les inconvéniens de la mobilité du pouvoir suprême que l'on a adopté un mode de transmission immuable. Mais le jour où on a déclaré que l'on pouvait dévier de cette ligne, on a aboli le principe, il n'y a plus eu de droit et on s'est mis sous la puissance fragile du fait. »

Que répondra à cela notre professeur? Il lui sera de toute impossibilité de recourir à la logique pour concilier ces deux grandes incompatibilités du droit héréditaire qui est le principe, et de la souveraineté du peuple qui est le fait. Il se trouvera dans le même embarras qu'un métaphysicien qui entreprendrait de prouver que le temps commensurable de la nature est égal à l'éternité qui est infinie. Le docteur en droit constitutionnel français sera réduit à la ressource du système nouveau avec les hommes qui entreprendront de raisonner avec lui; il fera taire son auditoire en passant à l'ordre du jour, ou en prononçant la clôture.

Rien ne sera plus rare désormais que la logique et l'accord entre les actions et les paroles. On ne voit que gens qui, partis d'un principe révolutionnaire, ont la prétention de tout soumettre à un ordre entièrement rationnel. D'autres qui ont porté jusqu'à la superstition et au fanatisme le respect pour la légalité, ne craignent pas de se livrer à un arbitraire effréné. C'est ce qui vient d'arriver à M. le lieutenant-général Pajol, commandant la première division militaire. M. Pajol a été pendant les trois journées de juillet l'instrument le plus actif de la révolte organisée, a-t-on dit, pour la défense des lois et de la liberté. C'est lui qui a fait élever les barricades dans Paris, c'est lui qui s'est porté à Rambouillet à la tête d'un rassemblement, pour donner la chasse à la royauté vaincue dans les murs de la capitale; c'est lui enfin qui a entraîné des régimens à la défection, en les excitant a rompre les liens de la discipline, en leur prêchant l'intelligence des baïonnettes.

Eh bien! M. le général Pajol va à la chasse sur le terrain d'autrui sans autorisation et il porte atteinte à la propriété et aux lois; ce qui n'est certainement pas dans les promesses de la charte.

Il prétend qu'il a le droit de chasser dans tout le royaume, s'attribuant par-là un privilége en un temps où tous sont censés abolis.

Un garde-champêtre lui fait observer qu'il est en contravention aux lois sur la chasse; le général se livre envers cet agent aux plus violentes menaces; ce qui est un véritable abus de pouvoir.

Le garde se met en défense afin de repousser la force par la force. Dans sa colère, M. le lieutenant-général ordonne à deux gendarmes de prendre cet homme et de l'emmener attaché à la queue d'un cheval. M. Pajol, vainqueur de juillet, entreprend ainsi de frapper un coup-d'état.

Les gendarmes se rappellent la leçon qu'ils ont reçue en juillet 1830, de leur général, et la force armée se faisant intelligente, refuse d'obéir à un ordre injuste. La gendarmerie seule se montre plus conséquente avec M. le général Pajol, qui a été trois ou quatre fois en contradiction avec lui-même.

Cette scène s'est passée sur le territoire de la commune de Choisy-le-Roi, et l'un des héros est le garde de M. Boivin, maire du lieu; il se nomme Masson. Procès-verbal a été dressé, et il dépend de M. Boivin que le chef militaire de la première division du royaume soit traduit en police correctionnelle pour infraction aux lois sur la chasse, résistance avec menaces à un agent de l'autorité, et abus du pouvoir qui lui est confié. Nous n'aimons pas à mêler des noms propres et des affaires personnelles à la discussion des faits et des principes politiques; mais ici nous avons trouvé un si singulier contraste dans une des plus hautes positions du gouvernement, que nous l'avons présenté avec aussi peu de malignité qu'il y en a dans une fable de Lafontaine.

Ces inconséquences qui mettent en oppo-

sition les faits avec les principes, les actes avec les paroles, se révèlent dans toutes les occasions. M. Dupin l'aîné fait un discours fort édifiant sur la nécessité de l'ordre et de l'économie dans les finances; il s'élève contre les abus qui font que les dépenses excèdent les ressources du tresor. D'après l'austérité toute romaine de cette allocution, qui n'aurait cru que M. Dupin, déjà pourvu des riches émolumens de procureur-général à la cour de cassation, de conseiller-d'état et de conseiller-privé du prince, allait déclarer que le président de la chambre n'ayant ni fonctions à remplir, ni représentation à défrayer pendant la durée de la prorogation, il renonçait au traitement attaché à une présidence qui doit être réelle pour avoir droit aux avantages matériels qui y sont attachés? Mais il n'en est pas ainsi : M. Dupin garde les 10,000 fr. par mois que la chambre a entendu donner à son président de fait. Qu'en fera-t-il pendant cinq mois? il en grossira son héritage. Mais un fonctionnaire, quel qu'il soit, doit-il enfler sa fortune personnelle aux dépens des contribuables? C'est un abus monstrueux que Napoléon ne souffrait pas. Il donnait beaucoup à ses dignitaires; mais tout devait être employé à soutenir l'éclat et l'honneur de leur rang. M. Dupin, dans ses champs de la Nièvre, recevra sans aucune compensation, 50,000 fr. assez mal acquis : Cicéron dans un discours, il devient Verrès dans un de ses actes.

Cinquante mille francs sont peu de chose dans ce déluge d'abus; mais ce qui est beaucoup, ce qui est tout, c'est la probité, l'honneur, la délicatesse, une certaine pudeur enfin qui respecte l'opinion et ne la brave pas. Elle ne mesure pas ce qui la blesse à son importance matérielle; elle ne s'attache qu'à la moralité du fait. Le pouvoir se plaint sans cesse du désordre moral qui règne dans la société; mais il devrait bien une fois pour toutes le faire cesser au sommet, pour acquérir le droit de rétablir l'ordre en bas. Dans ce pays de logique et de raisonnement, on ne se paie pas de belles paroles; et quand on voit les hommes démentir par leurs actions toutes les assurances qu'ils ont données, toutes les promesses qu'ils ont faites, on se demande si c'est uniquement pour satisfaire des ambitions cupides que la révolution de juillet a été provoquée et accomplie. Alors on regarde de près, on remonte à la source, on vérifie et on discute les titres; on s'aperçoit que l'on a été trompé; on est disposé à regarder comme une fausse représentation celle qui néglige autant les intérêts publics, et comme insuffisante surtout celle qui résulte d'un privilége. Le privilége du désintéressement et de la vertu ne serait pas attaqué; celui de la corruption et de la vénalité appelle la résistance. Un mot est prononcé; il rallie à lui tous les intérêts froissés, et le pays bientôt se jette dans les voies de la réforme.

La réforme! voilà le mot qui *passionne*, selon l'expression de M. Janvier, le midi de la France, le talisman qui doit faire évanouir les illusions de la révolution de juillet, le feu grégeois qui consumera l'œuvre du 7 août. Cette pensée est propagée avec une grande rapidité par la presse des provinces; elle gagne tous les jours; elle finira par envahir la France entière. Strasbourg répond à Marseille, et Lille à Perpignan. Un certain nombre de royalistes regardent la réforme électorale et l'accession des contribuables aux droits politiques comme un moyen de destruction; mais ils doutent encore qu'il en puisse être fait un instrument pour la restauration de la société française. Quant à nous, qui avons consacré nos efforts et nos travaux aux intérêts des paroisses, forme de l'agrégation religieuse, de même que la commune est la forme de l'agrégation civile et politique; nous qui connaissons les besoins et les vœux de toutes les parties de la grande unité sociale, qui savons ce qu'elles renferment d'élémens purs, d'influences morales, nous avons confiance, non dans une réforme révolutionnaire qui ferait déborder le torrent des mauvaises passions, en ouvrant des arènes d'intrigues, de révolte et de sédition, mais en groupant par localités les intérêts religieux, ceux de famille, de propriété, d'industrie et de communauté : c'est de là que doit sortir une représentation générale, épurée par deux ou trois degrés d'élection, répondant à la commune, au canton, à la province. Et ce qui lui rendra une indépendance qui ne sera point factieuse, un calme qui ne sera point servile, c'est lorsqu'on aura renversé, par des administrations gratuites et une sévère économie dans les dépenses, ce but des ambitions effrénées qui se pressent à la porte des chambres comme à l'entrée du temple de la Fortune.

La plus salutaire de toutes les réformes sera celle qui interdira l'accès de la représentation aux fonctionnaires salariés, ou qui abaissera les salaires de telle sorte qu'ils ne seront plus le prix que les partis aspireront à conquérir. Qu'importera alors que tous les contribuables soient appelés aux droits politiques? Les désordres, l'anarchie, les oppositions de mauvaise foi, les violences, tout cela vient de cette poursuite furieuse d'honneurs lucratifs; le calme, la dignité, l'amour du pays, les nobles inspirations, les sentimens généreux naîtront d'un ordre de choses où il n'y aura que de l'estime et de la gloire à conquérir. Mais si la représentation du pays devait donner la fortune pour lui et tous les siens à qui parviendra à y prendre place,

nous l'avouerons avec les royalistes qui montrent encore de la défiance pour ce système, le vote universel serait la mort de la société française. Ce serait la corruption générale mise à la place de la corruption du monopole, et une anarchie complète au lieu d'un désordre partiel.

La politique étrangère est presque aussi morte que la politique intérieure. A peu près partout le système représentatif sommeille; il ne donne signe de vie qu'en Suissse et en Espagne : il a, le 15 de ce mois, fait son début à Lisbonne. La diète helvétique se débat contre une question insoluble, celle de la révision du pacte fédéral. Il s'agit, dans les idées du parti unitaire, d'abolir le vote par canton, et d'établir une représentation compacte en proportion de la population de chaque Etat. La difficulté vient de ce que cinq cantons seulement sont dans ce système, et huit lui sont contraires. Si dans les représentans de ces huit cantons, deux seulement voulaient faire comme Mirabeau, M. de Talleyrand et leurs amis, déchirer leurs mandats, proclamer qu'ils sont indépendans de leurs commettans, annuler le pacte fédéral et constituer la Suisse dans le système unitaire, la révolution serait faite. Mais dans ce pays il y a une vieille probité qui ne permet pas encore de fouler aux pieds la justice et les lois. La majorité restera à la constitution qui garantit l'indépendance de chaque État. Pauvre Suisse! elle est bien arriérée dans les voies du progrès. Elle résiste aux bienfaits d'une représentation d'avocats, de la centralisation, d'une armée nombreuse, d'un gros budget et d'une aristocratie doctrinaire. N'est-elle donc pas tentée par le bonheur dont jouit la France sous l'influence de ce beau système?

Les mêmes efforts ont lieu parmi les *procuradores* d'Espagne pour briser les liens dans lesquels la constitution donnée par la reine Christine retient le système représentatif. Une disposition par laquelle le pouvoir constituant a voulu prévenir les inconvéniens de l'initiative et de la proposition dévolues aux chambres en Angleterre et en France, veut que l'assemblée ne puisse rien introduire dans la discussion qu'en vertu d'une humble pétition présentée à la couronne. C'est de cette entrave que, dès leur début, les *procuradores* ont voulu se délivrer, en adressant au ministre de l'intérieur une interpellation sur la situation du royaume. Le ministre a fait une vigoureuse résistance et l'a emporté de quelques voix, mais c'est une de ces victoires qui sont l'équivalent d'une défaite. Encore un ou deux triomphes pareils, et le champ de bataille est à la révolution.

La situation de l'Espagne se complique par l'action du parti ultra-révolutionnaire dans les chambres et au dehors. Le pouvoir est obligé de faire face de deux côtés: à don Carlos qui règne de droit et de fait en Navarre et en Arragon, aux Cortès de 1820 qui attaquent la prérogative royale en attendant qu'ils puissent attaquer la royauté à force ouverte. Voyez quelle harmonie règne entre le juste-milieu et et ses amis les libéraux! Mina amnistié, rappelé, quitte l'Angleterre, part, et s'arrête au pied des Pyrénées, avec le pressentiment que la roche tarpéïenne l'attend à Madrid. Les plus valeureux soldats de la guerre de l'indépendance sont en prison. Les autres sont voués au dédain et à l'oubli comme nos vainqueurs de juillet.

Don Carlos remplit son rôle de roi avec un courage, une constance, une dignité faits pour servir de modèles aux têtes couronnées. Il parcourt les deux provinces au milieu des bénédictions et des cris d'enthousiasme des peuples, tandis que Rodil et Zumalacarreguy exécutent des marches et des contre-marches qui fatigueraient l'attention la plus soutenue s'i fallait les suivre sur la carte.

Le général de Charles V livre le combat de l'aîné des Horaces contre les trois Curiaces; il fuit, harrasse son ennemi, puis se retourne contre lui et le détruit en détail; cette guerre de la Navarre a un caractère tout particulier; c'est une Vendée non-seulement royaliste, mais encore royale.

Un document curieux est le discours que don Pedro a prononcé à l'ouverture des cortès constitutionnelles. Il se trouvait à cette assemblée 14 pairs et 50 députés en tout. Le régent du Portugal a trouvé un excellent moyen pour réfuter les argumens de l'opposition; il l'a faite incarcérer et exiler, voila pourquoi la chambre des pairs est aussi exiguë, et la chambre des députés si peu nombreuse.

Les délibérations vont s'ouvrir sous l'influence de dix mille mercenaires étrangers prêts à tout oser pour maintenir l'autorité de leur maître. C'est à la tête de ces stipendiés que don Pedro demande à ses cortès la régence, des lois d'exception et ose parler de nationalité. Il est inutile d'entrer dans les détails de ce discours qui est au trois-quarts un journal militaire de l'expédition et le reste une cruelle dérision des droits de la royauté, de ceux des nations et des règles de la justice.

Dans cet acte, don Pedro annonce au peuple le plus catholique du monde, qu'il a confisqué les biens des ordres religieux et proscrit les religieux eux-mêmes, sans le concours de la nation, sans avoir même consulté la cour de Rome, audacieuse violation des décrets des conciles et des lois de l'église. Cependant, pressé sans doute par la voix de sa conscience, ou subjugué par l'opinion générale de son pays, le tyran du Portugal dit qu'il « se fait gloire

» de ne pas le céder à d'autres dans sa vénération pour le père commun des fidèles et pour le centre de l'union catholique, tenant à honneur de prouver qu'il lui est indissolublement uni par les liens sacrés de la foi et de la religion. »

Voilà assurément de belles paroles; mais d'après les actes qui les accompagnent, elles sont à mettre à côté du droit constitutionnel de M. Guizot, de la légalité de M. le général Pajol, et de l'équilibre financier de M. Dupin.

Nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 26 août 1834,

Monsieur LE RÉDACTEUR,

Voilà la seconde fois que des personnes publient sous mon nom des écrits absurdes que je n'ai pas signés et que je désavoue complètement. Une condamnation de 1,500 francs de dommages-intérêts, que j'obtins en 1832 contre un libraire, en est une preuve irréfragable. Pour répondre à monseigneur l'Archevêque de Toulouse, il me suffira de dire que de tous les ouvrages qu'on a publiés jusqu'ici sous mon nom ou qu'on m'a attribués, je ne reconnais que les suivans : le premier parut en 1823 et il a pour titre : *Considérations philosophiques, Théologiques, morales et politiques, ou Examen critique des opinions de M. de la Mennais*, 2 vol. in-8°., et le second que je publiai en 1825, pour servir de complément au premier, intitulé *la Doctrine de M. de la Mennais, déférée au corps épiscopal de l'Église de France et au saint-siége comme destructive du christianisme* 1 vol. in-8°. Voilà les seuls ouvrages que je reconnais comme de moi, tous les autres sont supposés. Il est vrai, que beaucoup de prêtres me disaient alors, que j'avais eu le plus grand tort de publier ces écrits; qu'en attaquant M. de la Mennais, c'était attaquer la religion elle-même dont il était le plus fort appui, et que Rome ne le condamnerait jamais parce que ce serait se condamner elle-même. Si j'avais alors un tort, c'était de signaler toutes les erreurs *philosophiques*, *théologiques et politiques* qui ont été condamnés dix ans après par l'Eglise. Lorsque je publie un ouvrage voire même un *prospectus* j'ai toujours soin de le signer moi-même, et je ne le fais pas signer par d'autres. J'ai surtout pour maxime de n'avancer rien dont je n'aie en main des preuves écrites, autrement ce serait m'exposer à des dangers, puisque tout calomniateur mérite d'être poursuivi suivant toute la rigueur des lois. Voilà ce que j'ai à répondre à la lettre de monseigneur l'Archevêque de Toulouse.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble et tres-obéissant serviteur, PAGANEL prêtre

---

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

L'inquisition, par un décret du 28 juillet, a défendu, dans toute la chrétienté, la lecture des quatorze ouvrage suivans :

1° *Philosophie du Droit*, par Lherminier; 2° *de l'Influence de la Philosophie du XVIIIe siècle sur la législation et la sociabilité du XIXe*, par E. Lherminier; 3° *Manuel de Philosophie expérimentale*, par D. J. Amice (première version italienne avec nouvel appendice et observations critiques); 4° *Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France au XIXe siècle*, par M. Damiron; 5° *Nouveau système de Chimie organique, fondé sur des méthodes nouvelles d'observation*, par F.-V. Raspail; 6° *Mémoire de Casanova de Scingalt*, écrits par lui-même; 7° *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo; 8° *Observations semi-sérieuses d'un exilé sur l'Angleterre*; 9° *Résumé de l'Histoire de France*, par Félix Bodin; 10° *les Crimes des Papes*, depuis saint Pierre jusqu'à Pie VI, par Davicomterie; 11° *Chansons de Béranger*; 12° *Romans de Pigault-Lebrun*.

Les Paroles d'un Croyant, objet d'une censure particulière, ne figurent pas sur cette liste.

— Nous réunissons les votes de plusieurs conseils généraux :

Le conseil général de Seine-et-Marne a refusé les diverses allocations qui lui avaient été demandées pour réparation d'une église, pour une augmentation de traitement en faveur du clergé diocésain, et un supplément aux dépenses du culte. Mais une somme de 3,000 fr. a été votée pour M. l'évêque. Le conseil n'a rien voté pour les vicaires-généraux et les chanoines; il s'est borné à demander que l'Etat leur donnât à chacun un traitement convenable. Un membre a demandé que l'on en vînt au concordat de 1801, et que tous les évêchés de 1822 fussent supprimés, à mesure des extinctions.

— Le conseil de la Haute-Vienne a rejeté une allocation de 1,000 fr. demandée pour les professeurs du grand séminaire; il leur a accordé une allocation de 598 fr. pour l'arriéré de la subvention restant dûe aux mêmes professeurs sur l'exercice de 1832. Il a aussi voté une autre allocation de 500 fr. pour l'établissement des *Filles repenties*, maison fondée dernièrement à Limoges, sous les auspices de M. l'évêque.

— Les conseils-généraux de la Haute-Marne, de Lot-et-Garonne, de l'Ain et du Cantal, n'ont rien voté pour le clergé, qui n'a pas même fait l'objet d'une délibération.

— Le conseil-général de la Charente-Inférieure n'a rien voté pour M. l'évêque de La Rochelle. Il

a demandé des secours au ministère pour la réparation de deux presbytères et d'un temple protestant. Ce même conseil a néanmoins alloué une somme de 5,000 fr. pour secours au culte catholique, et autant au culte protestant; puis 1,000 fr. pour la reconstruction du temple protestant de Mortagne.

— A Orléans, le conseil-général n'a pris aucune délibération. Ce diocèse est pourtant dans une très-grande souffrance.

— Le conseil de la Haute-Loire a demandé que le nouveau traitement accordé au clergé les dispense des quêtes. Le même conseil a émis le vœu de la conservation de l'évêché du Puy. Il alloue à M. l'évêque une somme de 2,000 fr.; il a alloué aussi, pour les besoins du culte diocésain, les réparations ou reconstructions des églises et presbytères, une somme de 14,270 fr.

— Le conseil-général de l'Aube vote 5,000 fr. pour secours aux communes qui s'imposeront extraordinairement, pour construire ou réparer leurs églises et presbytères.

—Le conseil-général du Pas-de-Calais ne vote rien pour le clergé; il demande que l'État fournisse aux dépenses nécessaires à l'appropriation et à la décoration de la cathédrale d'Arras. Il autorise l'exécution de la sacristie capitulaire et des fonts baptismaux.

— Le conseil-général de Saône-et-Loire vote à la maîtrise de la cathédrale 1,000 fr.

— Le conseil-général de la Mayenne s'est beaucoup occupé des trapistes du Port-du-Salut. Il y a eu là-dessus délibérations sur délibérations. Tout le conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre les trapistes. Sublime conseil!

— Le conseil-général de Tarn-et-Garonne vote 1,600 fr. pour le culte protestant, 1,050 f. pour les vicaires-généraux, 4,000 fr. pour le séminaire diocésain, 1,200 f. pour le séminaire protestant, 1,600 fr. pour les suppléans des pasteurs protestans dans la consistoriale, 2,765 fr. 58 c. pour les grosses réparations exécutées à la faculté de théologie protestante de Montauban.

— Le conseil-général de la Drôme alloue à la maîtrise des enfans de chœur une somme de 600 fr. aux directeurs et professeurs du grand séminaire de Saint-Donat, 4,000 fr.

— Le conseil-général des Basses-Alpes a voté un secours de 2,500 fr. pour les réparations des presbytères et églises du diocèse.

— Le conseil-général d'Eure-et-Loir alloue au séminaire un secours de 5,400 fr.

— Le conseil-municipal de la ville de Pont-à-Mousson, vient de voter encore les 40,000 fr. d'indemnité que le gouvernement lui avait imposés pour la suppression définitive du petit séminaire. Ainsi, l'administration aime mieux grever les habitans d'un nouvel impôt, laisser de magnifiques bâtimens tomber en ruines, et se priver d'un établissement utile, que de permettre la réouverture d'une maison si nécessaire au diocèse de Nancy. Nous livrons ce fait sans commentaires à nos lecteurs.

— Au mois de novembre dernier, M. le curé de Vouillé annonça en chaire qu'il instruirait gratuitement les enfans qui se présenteraient. Environ quarante enfans lui furent amenés, et il ouvrit une classe pour eux. Déféré par le maire au procureur du roi, il fut traduit au tribunal de Niort, et condamné, le 25 avril dernier, en 50 fr. d'amende et à la fermeture de son école. Il en appela de ce jugement à la cour royale de Poitiers, qui l'a déchargé des condamnations portées contre lui.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Les affaires d'Espagne marchent toujours avec beaucoup de lenteur, et cela se conçoit, si l'on considère le terrain sur lequel on opère et la nature de la guerre qui s'y fait. Les soldats de don Carlos n'y peuvent faire qu'une guerre de partisans et de guérillas. On garde soigneusement les côtes et la frontière, de sorte que les armes et les munitions arrivent difficilement à don Carlos. Quoi qu'il en soit, si les succès de ce dernier n'ont pas été rapides, il faut avouer qu'il a admirablement su tirer parti de toutes les ressources; et sa position actuelle, hérissée de tant d'obstacles et de difficultés, montre ce qu'il eût fait, si ces obstacles n'existaient pas. Le ministère cherche en vain à dissimuler ses inquiétudes par un semblant d'ironie et de forfanterie qui ne trompe personne. Les affaires d'Espagne sont graves, non pas seulement à cause de la présence de don Carlos, mais à cause de la marche embarrassée du gouvernement de fait qui débute par la banqueroute, et se crée dans les rangs révolutionnaires une opposition formidable, qui finira par le déborder, et cela ne demandera peut-être pas beaucoup de temps. Le gouvernement de Christine a agi, comme tous les gouvernemens faibles et peureux, qui prennent la menace pour de la sagesse, et la violence pour de la force. C'est là qu'il faut aller chercher la cause du rapport fait à la reine, par le président du conseil des ministres, et dont elle a ordonné la communication aux cortès générales du royaume. Dans ce long factum, le ministre de Marie-Christine a cherché à prouver que don Carlos est un rebelle, et a conclu de là à la peine de mort contre lui, et à la confiscation de ses biens. Il termine en proposant à la reine de soumettre à la délibération des cortès la conduite de don Carlos, et d'inviter cette assemblée à déclarer solennellement ce prince et tous ses descendans exclus du droit de succession à la couronne d'Espagne. Ainsi il ne dépendra pas de la reine d'Espagne qu'un jour son

beau-frère ne monte à Madrid sur un échafaud, comme Louis XVI à Paris; et cela se fait en 1834, quatre ans après que la liberté reconquise en France allait faire le tour du monde; cela se fait sous l'inspiration du cabinet français, présidé par Louis-Philippe, qui faisait en 1830 des élégies touchantes sur la peine de mort! Tout cela ne peut que rendre la cause de don Carlos plus populaire; car le peuple espagnol, est monarchique, religieux, fidèle, probe, et il s'accommodera difficilement d'un pouvoir qui n'a pas assez de force pour protéger ses prêtres et ses églises, qui ruine de nombreuses familles par une odieuse banqueronte, qui s'annonce avec des projets de sang et de meurtre royal.

La seule action qui paraisse certaine et de quelque intérêt est celle de la défaite d'une brigade de christinos par Zumalacarreguy, le 19 près Estella. Le rapport du général de don Carlos dit que le carnage des Christinos a été horrible, qu'ils ont perdu beaucoup de soldats, et un grand nombre d'officiers, dont plusieurs sont des officiers supérieurs.

Pendant que la lutte continue ainsi en Espagne, don Pedro à qui le Portugal est livré comme une proie, poursuit le cours de ses rapines et de ses sacriléges.

Nous avons parlé plus haut du projet qu'il a de séparer le Portugal de la cour de Rome, mettant ainsi le comble à toute son audace. Malheureuse nation! Il a ouvert les cort«s le 15, et il a prononcé dans cette circonstance un long discours dans lequel il proteste de son amour et de sa vénération pour le saint-siége. En vérité c'est là le comble de l'hypocrisie, et nous ne savons aucun pouvoir qui ait dans aucun temps montré une pareille audace. La convention se respectait davantage; elle ne s'agenouillait pas devant le clergé en l'envoyant à l'échafaud ou en confisquant ses biens. Il ne serait pas impossible que l'allocution du pape eût produit de l'effet sur don Pedro, qui reculerait un peu devant cette grande puissance morale qui s'est dressée tout à coup devant lui.

Si une partie de l'Europe est livrée ainsi aux révolutions, de grands mouvemens se préparent en Orient. La position d'Ibrahim devient, dit-on, de jour en jour plus difficile en Syrie. Ceci est très-important, comme on sait, pour le pacha d'Egypte qui courrait de grands risques, si la Syrie lui échappait. On a parlé depuis de troubles survenus dans la Haute-Egypte, qui auraient empêché Méhémet-Ali de prendre lui-même le commandement de la petite armée qu'il envoyait au secours de son fils. Ces différens événemens rapprochés de préparatifs qui se font à Constantinople inspirent des craintes sur le maintien de la paix dans cette partie du monde. La Russie seule est appelée à jouer un grand rôle dans ces événemens que tout le monde presse. Elle est aujourd'hui placée de telle manière que l'Europe entière ne parviendrait pas à empêcher son agrandissement, car elle obéit aux exigences de sa situation géographique et de son instinct conquérant. Dans le cas d'une conflagration entre elle et l'Angleterre, celle-ci aurait d'immenses désavantages. Le commerce de l'Arménie et de la mer Caspienne est entre les mains des Russes; les progrès de l'Angleterre en Asie inspirent de vives inquiétudes aux peuples voisins de l'Indus, qui se ralliaient aux Russes.

L'Angleterre est dans ce moment très-agitée par l'affaire des dîmes irlandaises. De toutes parts ce ne sont que conciliabules tenus par les gros bonnets protestans.

Le *grand agitateur* O'Connell parcourt de son côté l'Irlande qui l'accueille avec des cris d'enthousiasme et d'amour. Son voyage est comme un long triomphe; on déplore de n'avoir pas obtenu la commutation de la dîme, mais on espère pour l'avenir, on fait des plans, on remet le sort de l'Irlande entre les mains d'O'Connell qui crie que sa vie appartient à sa patrie.

L'espace nous manque pour raconter au long ce qui se passe dans les deux Amériques. Au Mexique, les lettres de Vera-Cruz annoncent que le pays presque entier s'est prononcé en faveur de la déclaration de Cuernaraca.

Mexico s'est rangée au nombre des villes qui adhèrent à cette déclaration. Presque tous les états et un grand nombre de villes ont suivi cet exemple. Queretaro, qui avait voulu résister, s'est rendu; la Puebla se rendra bientôt. Cette révolution toute pacifique s'est faite par un mouvement général et spontané. Le conseil de ville de la Vera-Crux a passé le 20 juin un acte, pas lequel les lois précédemment rendues sur les matières ecclésiastiques sont déclarées contraires à la constitution et doivent être considérées comme nulles et non-avenues. En conséquence, le curé de la paroisse et le secrétaire du département, suivis d'un grand concours de peuple, allèrent le soir rouvrir les églises et les couvens qui avaient été supprimés dans cette ville par la législature de l'Etat.

Dans l'Amérique Méridionale, le corps législatif a terminé, le 30 mai, sa session. Parmi les lois adoptées, il faut citer celle de la procédure civile, celle qui organise le régime politique des provinces. La législature a fixé le 15 août pour l'installation des plénipotentiaires des trois Etats colombiens, à l'effet d'opérer le partage de la dette intérieure et étrangère.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16

ESSAI

SUR LES LITTÉRATURES DE L'EUROPE SEPTENTRIONALE.

Les âges littéraires de l'Europe septentrionale peuvent se diviser en trois grandes périodes. La première, commençant aux temps les plus reculés où puisse remonter la mémoire des hommes, finira à l'époque qui vit le culte et la littérature d'Odin succéder à la littérature et à la religion celtiques; la seconde embrassera les siècles où les croyances des Scandinaves, soit dans leur pureté native, soit légèrement modifiées par les mœurs des peuples vaincus, donnèrent une direction et un essor nouveau aux intelligences des peuples du Nord; la troisième période commencerait au moment où le Christianisme anéantit dans le nord le polythéisme scandinave et y substitua un nouvel ordre d'idées.

Notre intention est de ne traiter ici que des deux premières périodes.

Mais en restreignant ainsi notre carrière, notre but a été plutôt de ménager notre faiblesse, que de nous isoler de tout rapport avec le Christianisme; c'est au contraire au Chritianisme que nous voulons rapporter ce que les littératures du Nord nous offriront de remarquable. Nous y considérerons un des reflets les moins douteux des dogmes religieux et sociaux, sur lequel reposent nos croyances, et nous verrons ces dogmes former entre ces littératures une chaîne merveilleuse qui, en les liant à celles des autres nations, les rattache toutes au Christianisme, par ce qu'elles renferment de vérités.

I. LITTÉRATURE SEPTENTRIONALE.—PÉRIODE CELTIQUE.

S'il était permis à la faiblesse humaine de sonder l'économie providentielle des célestes décrets, peut-être serait-on fondé à soutenir que cette divine sagesse qui, dès les temps cosmogoniques, réservait au genre humain déchu un sûr moyen de réhabilitation, n'avait pas seulement circonscrit son immortelle pensée dans la sphère du peuple élu, où la force impulsive de ce moyen devait d'abord déployer son énergie. Une large part dans cette économie providentielle fut aussi accordée aux autres nations, et surtout à celles que *Dieu*, comme l'a dit un grand orateur (1), *a multipliées et tenues en réserve sous un ciel glacé... mais qui, en renversant l'empire romain, se soumettent à celui du Sauveur, tout ensemble ministres de vengeance et objets de miséricorde, sans le savoir.* Oui, les peuples septentrionaux, sous lesquels croula le gigantesque empire des Césars, étaient loin de se douter de la lumière vers laquelle ils s'avançaient, en ne marchant qu'à des conquêtes; et pourtant ils portaient dans leurs traditions antiques, dans leurs croyances nationales, tout à la fois la semence et le germe de leurs nouvelles destinées religieuses : car, sous le nom de *littérature celtique*, nous n'entendons et ne pouvons entendre que des croyances et des traditions, seuls souvenirs où se soient conservés quelques vestiges de la vie intellectuelle de ces peuples. Le Dieu qui réservait à la déchéance humaine une si éclatante réparation, ne se contentait donc point d'en préparer les voies, chez son peuple élu par l'organe de ses prophètes : dans l'Hellade et la presqu'île Italique, par les leçons des philosophes, la conservation des monumens sibyllins, et la longue popularité des récits théogoniques; dans l'Égypte, par la transmission des anciennes annales que dérobaient aux profanes intelligences les énigmes hiéroglyphiques d'une idéographie mystérieuse; dans l'Inde, par les conceptions épiques de ces immenses védas que le génie brahmanique semble avoir jeté comme un défi à la curiosité européenne; dans la Chine, par le souvenir d'une chute originelle, dont l'intervention du ciel devait un jour relever les hommes; dans l'Amérique, enfin, par la perpétuité traditionnelle des principaux événemens sur lesquels reposent les récits génésiaques, premiers fondemens du Christianisme. Ce Dieu voulut encore que les races septentrionales, instrumens régénérateurs de notre vieil occident, conservassent quelques-unes de ces vérités, déposées autrefois dans le sein de la société humaine, avant qu'elle eût abandonné le ciel natal de l'Orient.

(1) Fénélon, sermon sur l'Epiphanie.

Sans doute ces vérités sont en petit nombre, soit parce qu'il en est beaucoup dont la mémoire a péri, faute d'avoir été consignées par les Celtes eux-mêmes dans des chroniques nationales, soit parce que l'état d'hostilité permanente où ils vivaient avec leurs voisins, tournant vers la guerre tout ce qu'il y avait en eux d'intelligence, leur permettait de ne garder le souvenir que de fort peu d'événemens, et réduisait leurs connaissances à des notions aussi rares que succinctes. Toutefois, quelque peu nombreuses que soient ces vérités, elles nous semblent encore suffisantes pour constater qu'elles ont admirablement prédisposé ces peuples à recevoir avec docilité les doctrines évangéliques, à les embrasser avec foi, à y persévérer avec ardeur.

Les Celtes ne pouvaient effectivement se montrer indociles aux leçons du Christianisme que dans l'hypothèse où ils n'en eussent tiré sur Dieu, sur l'homme, sur l'origine du monde, que des notions pour eux inouïes, et contre lesquelles se seraient révoltés leurs préjugés sociaux, leurs convictions domestiques, ou leurs traditions nationales. Or, il n'en fut point ainsi : au contraire, ces traditions, ces convictions, ces préjugés étaient, pour ainsi dire, comme autant de pierres d'attente, dont la pose fut voulue ou permise par la Providence, pour superposer sans peine l'édifice du culte chrétien. Quand ce culte leur enseigna l'unité de Dieu, sa souveraine puissance, sa suprême domination sur tout l'univers, pouvait-il y avoir répulsion contre une pareille doctrine chez des peuples qui, au rapport de Tacite (1), admettaient *un Dieu suprême, maître de l'univers, auquel tout était soumis et obéissant?* Avait-on à redouter de leur part l'incrédulité, le doute, ou même la défiance, quand les apôtres de la parole évangélique leur annonçaient un Dieu immatériel et insaisissable à nos organes terrestres, puisqu'une tradition domestique interdisait à ces mêmes nations *de représenter la Divinité sous une forme corporelle, et de la renfermer dans des murailles* (2)?

Lorsque, dans le Dieu des chrétiens, on montrait la cause première de tous les êtres créés, le principe conservateur qui les vivifie et les perpétue, la plus haute personnification d'une justice formidable au crime, et d'une miséricorde accessible au repentir, ne devait-on pas s'attendre à trouver croyance auprès d'un peuple qui reconnaissait un Dieu irrité par les péchés des hommes, mais propice à leurs supplications, et qui s'élevait à lui comme au principe actif, créateur des hommes, des animaux, des plantes, de tous les êtres visibles, seul et unique agent qui conserve les êtres, et qui dispense les événemens? Quand on annonçait à ces nations que le Dieu de l'Evangile voulait être honoré par des prières, défendait de nuire à autrui, prescrivait à chacun l'accomplissement de ses devoirs, pouvaient-elles refuser leur assentiment à de tels préceptes, entièrement identiques à ceux qu'elles tenaient de leurs traditions? Enfin, c'est de ces mêmes traditions qu'elles avaient appris le dogme de la spiritualité de l'âme, et celui des récompenses et des peines réservées, dans une vie à venir, à la vertu et au crime: aussi cette dernière sanction imposée par le Christ à la doctrine qu'il était venu annoncer, ne devait-elle avoir rien d'étrange pour les Celtes, rien d'incompatible avec leurs primitives convictions.

N'y eût-il donc dans les croyances de ces peuples que cette seule notion de la Divinité, elle suffisait assurément pour les rendre dociles aux enseignemens du Christianisme, les leur faire adopter, et les y maintenir. Mais il se trouvait encore dans les connaissances héréditaires qu'ils avaient reçues de leurs aïeux, certains souvenirs des annales mosaïques; et peut-être serait-il permis de penser qu'un secret dessein de la Providence avait laissé subsister ces lointains récits chez les Celtes, pour les attacher au Christianisme par le lien des traditions nationales.

D'après ces traditions, rapportées par Tacite, Tis ou Tuiston, que le souverain Maître de l'univers avait fait naître de la terre, avait eu pour première demeure une forêt célèbre chez les Semnons. Son fils fut nommé Mannus, dont les trois enfans avaient donné le jour aux trois principales tribus celtiques : les Ingevons, les Hermions, et les Istevons.

Dans ce Tuiston, que le souverain Créateur fait naître de la terre, ne pourrait-on pas voir un souvenir de la création d'Adam?

(1) Tacit. Germ., chap. 35.—(2) Id., *ibid.*, chap. 9.

Cette conjecture, hasardée au premier coup d'œil, cessera de le paraître, si l'on considère que les Lydiens, peuple d'origine celtique, suivant l'opinion de Pelloutier, avaient conservé soigneusement le souvenir de Moon, que la terre avait aussi engendré, et qu'ils regardaient comme leur premier aïeul. Ce qui contribuerait surtout à faire passer cette conjecture dans l'ordre des probabilités les moins contestables, ne serait-ce point la demeure que les Celtes attribuent à leur Tuiston? Cette demeure est une forêt, et l'on sait que le mot *paradis*, employé par les interprètes des livres saints pour désigner le premier séjour d'Adam, indique, dans son acception primitive, *un lieu planté d'arbres, une forêt*. Enfin, en rapportant leur origine aux trois enfans de Mannus, les Celtes n'auraient ils pas conservé, sans le savoir, le souvenir des trois réparateurs du genre humain anéanti par le déluge? Ce qui le confirmerait, c'est que tous les peuples de race scythique se reconnaissaient issus d'une triple source. D'après eux, leur nation toute entière descendait de Targitaüs, par ses trois fils Leipoxain, Arpoxain et Koloxain (1). Les colonies grecques du Pont substituaient Hercule à Targitaus, et lui donnaient pour fils Arathyrsus, Gelonus et Scytha. Les Romains assignaient aux Celtes pour ancêtres les trois fils de Polyphême, Celtus, Illyrius et Gallus. Selon les traditions thraco-pélasgiques, Celtus, Briareus et Gygès, fils du ciel et de la terre, auraient eu pour descendans les Pélasges. Or, personne n'ignore l'identité d'origine qui, dans les temps reculés, unissait les Scythes, les Pélasges et les Celtes: c'étaient trois grands fleuves sortis d'une même source, dont les eaux inondèrent l'Europe du nord au sud, de l'est à l'ouest. Long temps elles y séjournèrent, et y déposèrent, comme un limon précieux, leurs croyances nationales. Sur ces croyances surgirent tous les édifices religieux qu'élevèrent successivement tous les peuples qui succédèrent à ces races primitives. De celles-ci dérivaient tout ce que les autres firent jamais éclater de sagesse. Aussi était-ce chez les anciens un fait reconnu comme incontestable, que les Scythes surpassaient en sagesse tout le reste des mortels. C'étaient là ces barbares qui inspiraient à Platon tant d'admiration et de respect, et dont l'adoration et les prières étaient, selon les Grecs, si agréables à la divinité, et qui avaient donné le jour à cette philosophie, antérieure, d'après Eratosthènes et Varron à l'antique poésie de l'Hellade. Cette poésie fut donc primitivement le reflet de cette philosophie proto-ancienne, dont les élémens constitutifs résidaient dans les croyances nationales des Celtes et de toutes les autres tribus scythiques. Apportées du fond de l'Asie par les peuples que la Providence en avait fait les dépositaires, ces croyances furent refoulées avec eux sur les steppes de la Haute-Asie: car celles des nations scythiques qui parvinrent à se créer une patrie permanente, durent bientôt voir le dépôt de leurs croyances s'altérer et se détruire au contact des nations étrangères: Tels furent non-seulement les Perses et les Mèdes, qu'Hérodote, Diodore, Pline et Solin (1) considérèrent comme issus des Sarmates, l'une des nations scythiques la plus considérable; mais aussi, suivant le témoignage d'Hérodote et de Strabon (2), les habitans de la Bithynie, de la Phrygie, de la Paphlagonie, etc., etc., etc., ainsi que les peuples de la Palestine, appelés par les livres saints Néphilims ou Raphaïms. Tous les autres Scythes, qu'une vie nomade et vagabonde faisait errer sur les sommets des monts asiatiques, préservèrent leurs convictions de tout alliage délétère.

« Bientôt la population de ces vastes » contrées, dit un historien moderne (3), » devint si nombreuse qu'une partie de ses » habitans se vit reléguée dans des régions » qui ne leur offraient plus que des monta- » gnes couvertes d'une neige éternelle, ou » des plaines infertiles, desséchées par le » froid. Le Nord ne pouvait plus les conte- » nir: il fallut redescendre vers le Midi. » Mais tout ce qui s'étendait devant eux, et » à l'Orient, se trouvant déjà occupé, ils » prirent une autre direction, et se portè- » rent à l'Occident. » « Suivons, » ajoute un philosophe (4), au sujet des migra-

(1) Hérodote, lib. IV, cap. VI et X.

(2) Appian. Illyr. 2194. 1195.

(1) Hérodote, liv. V, cap. 9.—Diod. Sic., liv. II, p. 90.— Plin. VI, c. 7.—Solin. c XXV, p. 235.

(2) Herod. VII, 72.—Strab. VII, 295; XII, 541.

(3) Du Rosoir, *Hist. anc.*, 2e part., chap. 17.

(4) Ballanche, prem. addit. addit. aux prolég.

tions scythiques s'opérant de la Haute-Asie vers l'Europe, « suivons une famille humaine marchant le long de la mer Caspienne et des Palus-Méotides. Un rameau entre dans la Thrace, puis se divise encore : les uns pénètrent dans la Grèce ; les autres continuent leur route par l'Illyrie. C'est de là qu'un dernier rameau serait venu en Italie. La Grèce ne touche au continent que du côté du nord. Du côté de la mer, les colonies phéniciennes et égyptiennes auraient croisé les races venues par l'intérieur du pays. La race antérieure qui garnissait la Thrace, la Macédoine, l'Epire, paraît avoir reçu le nom de Pélasges, nom évidemment générique, et que nous retrouvons sur toutes les côtes de l'ancienne Italie. » Ainsi, c'est d'une branche détachée du tronc scythique que sont sortis ces nombreux rejetons qui remplirent les primitives solitudes de l'Italie, de l'Illyrie et de la Grèce. Sous le nom de Pélasges, ils y dominèrent; ils y firent régner le culte simple et naïf qu'ils tenaient de leurs traditions paternelles, mais dont la naïve simplicité, fortifiée par leur isolement, s'imprima énergiquement dans leur esprit et leurs habitudes. Il ne s'altéra ni par le changement qui substitua la fixité du domicile à la mobilité d'une habitation temporaire, ni par la diffusion de ces peuples dans toute l'Europe, ni par la variété de dénominations à laquelle les assujettit l'influence des localités, de leurs croyances, de leur état primitif, ou de la valeur de leurs chefs. Soit donc que leur séjour au-delà d'une montagne, d'un fleuve ou d'une mer, les ait fait nommer Ibères ou Ibériens, comme en Espagne, en Asie et en Irlande; soit qu'en mémoire de leur existence voyageuse on les ait nommés *Wailen*, *Galler* ou *Gaulois*, comme dans les Gaules; soit que, descendans de leur premier roi *Teut*, *Teutatès*, *Tis* ou *Tuiston*, ils aient pris le nom de *Tectosages*, de Teutons ou de Titans, toujours et partout ils retinrent avec une religieuse persévérance les enseignemens de leurs aïeux. Ils en surent bien donner la preuve quand des peuplades venues de l'Orient voulurent leur imposer des superstitions étrangères. Dans tous les lieux où dominaient des nations scythiques, la réaction fut terrible, la lutte longue et sanglante, la victoire douteuse ou chèrement achetée.

En Thrace, dans les plaines de Phlégra ; en Italie, sur le mont Vésuve; dans la Gaule, entre les embouchures du Rhône et la place où devait s'élever Marseille; enfin, au sein même de l'Espagne, les Titans, les Celtes, les Pélasges ou les Géans, défendirent par la force des armes leur religion attaquée, et ne l'abandonnèrent qu'avec la vie (1). Et comme la calomnie ne signale jamais son audace avec plus d'acharnement que lorsqu'elle emprunte l'organe des vainqueurs pour diffamer les vaincus, l'antiquité païenne nous a dénoncer comme des impies, en hostilité permanente contre les Dieux et leurs adorateurs, ces Géans ou Titans, qui étaient en réalité les défenseurs des plus pures notions qu'il ait été donné à l'homme de concevoir sur la Divinité.

Peut-être sera-t-on tenté de m'opposer comme un argument sans réplique le passage suivant de l'un de nos plus célèbres philosophes : « M. de Sainte-Croix a vu dans les Titans les défenseurs d'un ancien culte, vaincus par les sectateurs d'un culte nouveau. Il fallait y voir la peinture d'un âge cosmogonique, où l'homme avait à lutter contre les forces de la nature, à s'approprier la terre, pour ainsi dire, en la faisant. De plus, c'est une très-courte vue de croire que l'on fonde un établissement religieux et politique comme l'on bâtit une maison; que l'on fait une religion comme une hypothèse philosophique (2). » Cette objection ne s'adresse pas moins aux doctrines historiques dont cet article est l'objet, qu'à l'hypothèse adoptée par M. de Sainte Croix. Certes, nul ne respecte plus que nous l'immense érudition, la sagacité merveilleuse, le jugement sûr et profond de l'illustre auteur de la *Palingénésie sociale*. Mais de quelque légitime autorité qu'il jouisse dans le monde savant, nous n'en persévérerons pas moins pour cela à soutenir la thèse archéologique ci-dessus développée ; et, sans vouloir nier l'existence *d'un âge cosmogonique, où l'homme eut à lutter contre les forces de la nature,*

(1) Appollon. Argon. Schol., lib. II, p. 289. — Solin., c. XIV. — Just., lib. XLIV, c. IV. — Diod. Sic. lib. IV, 159; V, 226, 254. — Strab. lib. V. — Pomp. Mel. lib. II.

(2 Ballanche. prem. add. aux prolég.

nous croyons aussi que la race scythique, qui se signala par cette lutte, et qui, connue sous le nom de Pélasges et de Titans, reçut encore celui de Géans, à cause de sa taille prodigieuse, dut encore soutenir une autre espèce de combat pour le maintien de son culte paternel contre les invasions religieuses et guerrières de l'Orient. C'est ce qui nous sera démontré : 1° s'il a existé une race d'hommes connue sous le nom de Titans, Pélasges et Celtes, que leur stature extraordinaire fit appeler Géans ; 2° si ces peuples avaient un culte antipathique à celui qu'apportèrent en Europe les colonies venues de l'Egypte et de la Phénicie ; 3° si l'époque à laquelle se rapporte l'arrivée de ces colonies est aussi celle où disparurent de la Grèce le culte et la race des Pélasges ; 4° si d'assez imposantes autorités impriment à ce combat une authenticité historique; 5° enfin, si ce combat peut avoir eu lieu sans que *l'on fondât un établissement religieux et politique, comme l'on bâtit une maison*, sans que *l'on fit une religion comme une hypothèse philosophique.*

Quant à la première de ces questions, elle est déjà presque entièrement résolue par tout ce qui a été dit jusqu'à présent sur les Celtes, Titans ou Pélasges; et leur existence est d'une telle certitude, que sa vulgarité même la met hors de toute discussion. Il ne reste donc plus à démontrer que l'identité de ces peuples avec ceux que l'on a nommés *les Géans.* L'évidence de cette identité résulte de la taille même des Pélasges ou Celtes, et des preuves qui en sont restées dans tous les lieux qu'ils ont parcourus, de l'extrémité de la Médie au fond de l'Espagne, et depuis les derniers confins de l'Égypte jusqu'au pied des Alpes scandinaves. Dans cette double direction, des tombeaux qui, semblables à ceux des Étrusques et des Arcadiens, étaient formés d'une petite colline et d'une chambre souterraine, se sont trouvés dépositaires de squelettes dont les immenses proportions accusaient la haute stature de ceux à qui ils avaient appartenu. On sait que les Arcadiens et les Étrusques étaient de race pélasgique, et les tombeaux construits à leur manière ne pouvaient contenir que des ossemens de Pélasges, puisque nulle autre nation n'en a jamais érigé de pareils. Or, Tertullien et saint Augustin, le premier dans son *Traité sur la résurrection de la chair*, le second dans son livre de *la Cité de Dieu*, parlent d'ossemens gigantesques trouvés en Afrique, dans de vieux tombeaux. Phlégon, affranchi de l'empereur Adrien, rend le même témoignage pour la Messénie, la Sicile et l'Égypte; Thomas Fazelle parle d'une découverte du même genre faite en Sicile, l'an de notre ère 1516. Plutarque dit, dans la vie de Sertorius, que ce grand homme vit près de la ville de Tingi, en Espagne, un squelette de soixante pieds de long. En Crète, on découvrit, selon Pline, un corps de quarante-six coudées ; et, d'après Solin, un autre de trente-trois. A Rome, vers le milieu du onzième siècle, on trouva un cadavre dont la hauteur égalait celle des créneaux de la ville. Bocace raconte que le même fait se passa aussi à Drépanum, en Sicile, dans une caverne où l'on pénétra en creusant les fondemens d'une maison. Les bornes qui nous sont assignées ne nous permettent point de répéter tout ce que nous fournissent sur ce sujet Philostrate, Pausanias, Glycas, Arrien, Strabon, Florus, etc., etc. Le peu que nous en rapportons suffit sans doute pour nous autoriser à regarder comme prouvée notre première question, savoir, que les Titans, les Pélasges ou Celtes, ont réellement existé, et que leur stature extraordinaire les a fait appeler Géans.

En passant à la seconde question, nous ne la trouverons pas moins facile à résoudre. En effet, malgré toutes les circonstances qui devaient fondre en une même cité les Pélasges et les colonies, tant égyptiennes que phéniciennes; quoique les premiers, végétant dans un état de barbarie où ils ne pouvaient satisfaire à leurs plus impérieux besoins, dussent, ce semble, saisir avec joie l'occasion de se civiliser, néanmoins, telle était la scission profonde tracée par la différence des cultes entre les *autochtones* et les colons, qu'à quelques rares exceptions près, tout rapprochement fut continuellement impraticable. Et ce ne fut pas seulement durant les premières générations que cette antipathie se manifesta ; elle se perpétua encore dans la postérité des deux races ennemies. L'histoire atteste tout ce que la Grèce eut à éprouver de ravages de la part des Perses et des Gaulois : il est peu de désastres qu'elle ait signalés plus authentiquement que ceux dont ces deux nations,

celtiques frappèrent les temples de l'Hellade.

A l'époque où débarquèrent en Grèce les colons venus de l'Orient, les Pélasges commencèrent-ils à perdre de leur influence dans la Grèce, et la puissance où ces colons parvinrent causa-t elle la destruction des Pélasges considérés comme une individualité politique? La solution de ce problème sera aisée, s'il nous est démontré que la période qui vit s'accomplir l'arrivée des colonies orientales dans l'Hellade, et leur entier établissement, détermina l'anéantissement de la cité pélasgique. Les annales grecques nous apprennent que ce fut entre le seizième et le treizième siècle, avant l'ère chrétienne, que des migrations venues de l'Égypte et de la Phénicie apportèrent sur les plages helléniques les mœurs et la civilisation de l'Orient, c'est-à dire que l'implantation de l'Orient dans cette partie de l'Europe précéda immédiatement l'âge où fleurirent les héros qui périrent sous les murs de Thèbes, et qui se signalèrent au siége de Troie. Or, c'est précisément à cette époque qu'Hésiode place la fin du troisième âge, de cet âge durant lequel

Avides de combats, de carnage affamés,
Du chêne le plus dur tous les mortels formés,
Vivant sans nourriture, impetueux, robustes,
Se livraient sans remords à leurs penchans injustes.
Jamais du diamant l'inflexibilité
N'égala de leurs cœurs l'atroce dureté
. . . .
Par ses propres fureurs leur race affreuse éteinte
Alla voir des enfers l'épouvantable enceinte :
Ils sont tombés sans gloire; et malgré leurs hauts faits,
La mort aux feux du jour les soustrait pour jamais (1).

Qui ne reconnaîtrait à des traits pareils cette race celto-pélasgique, accoutumée à vivre dans les combats, à ne respirer que le carnage? L'hyperbole poétique qui compare la dureté de leur cœur à celles du chêne et du diamant, l'impétuosité de leur caractère, la force de leur constitution physique; tout ici concourt bien à désigner ces tribus celtiques, dont les descendans n'avaient d'autre crainte que de sentir le ciel s'écrouler sur eux. Le poète nous dit qu'ils *vivaient sans nourriture*, parce qu'ils n'usaient pas des alimens dont se servait la race envahissante. L'injustice dont il les accuse n'est que l'opposition d'un état normal et naturel avec la société légalement constituée que les Orientaux avaient fondée dans la Grèce. Il ajoute *qu'ils sont tombés sans gloire*; car dans la contrée, héritage de leurs pères, nul d'entre eux n'est resté pour leur donner des larmes; aucun de leurs scaldes n'a célébré leur trépas; et la seule voix qui se soit élevée sur leur tombe est celle du Rhapsode ennemi qui outrage leur mémoire. Enfin, c'est *leur propre fureur* qui les a perdus; car ils n'ont pas attendu que les envahisseurs les vinssent provoquer dans leurs forêts; ils ont marché bravement à leur rencontre, et n'ont reçu la mort que parce qu'ils étaient venus la donner. Aussi voit-on dès-lors disparaître tout ce qui constituait l'individualité politique des Pélasges, c'est-à dire, la langue, la religion et les institutions sociales. La langue; car dans l'âge suivant, qui produisit les héros conquérans de Troie, Homère ne cite pas un seul peuple parlant la langue inarticulée des Pélasges, comme s'étant embarqué sur la flotte des Grecs. Tous au contraire emploient l'idiome civilisateur et articulé des conquérans orientaux. La religion des Pélasges avait également péri à cette époque: car Dodone avait perdu ses prestiges druidiques; nul ne venait plus interroger ses fatidiques ombrages, et les mystères cabiriques avaient seuls survécu à la révolution morale opérée dans les croyances helléniques. Sans doute ce qui sauva d'un mortel oubli le culte des Cabires, ce furent les analogies que durent trouver les Orientaux entre ces mystères et les doctrines ésotériques contenus dans les rites secrets d'Isis et de Mithra. Enfin, de toutes les institutions sociales des Pélasges, il ne restait plus que la ligue des Amphyctyons, peut-être parce que ce seul moyen de ramener à une unité nécessaire une multitude de petites nations, ne pouvait leur être enlevé sans que leur existence fût compromise

Nous nous sommes demandé, en quatrième lieu, si d'assez imposans témoignages impriment au combat des Géans une authenticité historique. Les autorités que nous avons déjà citées à ce sujet nous dispensent de tout développement, et nous nous croyons autorisés à regarder comme incontestable un fait attesté par tant et de si graves auteurs, surtout si nous remar-

(1) Hésiode, les trav. et les jours; trad. inédite.

quons que, loin de s'être laissé influencer les uns par les autres, et de s'être servilement copiés, ils n'ont pu écrire que d'après les traditions locales, puisque chacun d'eux donne à ce combat célèbre un théâtre différent. Or, qui ne s'aperçoit que cette divergence même corrobore leur témoignage, au lieu de l'invalider; car elle prouve et leur indépendance et l'universalité de la répulsion par laquelle les Celto-Pélasges accueillirent les superstitions orientales?

Enfin rien n'empêche que ce combat se soit livré sans que *l'on fondât un établissement religieux et politique, comme l'on bâtit une maison, sans que l'on fît une religion comme une hypothèse philosophique*; car la constitution religieuse et politique des Celtes et Pélasges existait antérieurement à l'arrivée des colons phéniciens et égyptiens. Ceux-ci étaient alors constitués tant religieusement que politiquement; ni dans l'une ni dans l'autre de ces modifications, il n'y avait lieu, pour aucune de ces deux races, à fonder un établissement; le double établissement religieux et politique était tout fondé pour les deux races, quand elles s'attaquèrent. L'une le tenait de ses ancêtres, qui le lui avaient transmis avec le sol qu'elle occupait; l'autre l'avait apporté de sa lointaine patrie, où elle avait déjà vieilli. C'étaient deux anciens cultes, deux états sociaux anciens, venus peut-être de la même source, représentant peut-être l'un l'ésotérisme, l'autre l'exotérisme, Égyptiens ou Persans; c'était du moins une lutte de monothéisme à polythéisme, de religion indigène à religion exotique, mais nullement une guerre de culte ancien à culte nouveau, nullement *un établissement religieux et politique, fondé comme on bâtit une maison, improvisé comme une hypothèse philosophique.*

Aussi ne pensons-nous pas trop présumer de nous-mêmes en nous croyant le droit de conclure à l'évidence de la lutte politico-religieuse, d'où naquit le combat mythologique des Géans contre les Dieux. L'issue en fut fatale aux Celto-Pélasges; et comment ne l'aurait-elle pas été? De leur côté, la bravoure seule; de l'autre, une bravoure peut-être égale, et fortifiée de toutes les ressources de la civilisation orientale: voilà ce que mirent en présence les intérêts de l'Europe envahie et de l'Asie envahissante. Les Celto-Pélasges furent donc de toutes parts écrasés ou refoulés vers le septentrion; ils y portèrent leurs croyances et leurs traditions, devenues d'autant plus chères à leurs cœurs, qu'ils leur avaient fait de plus pénibles sacrifices. Mais en cédant la place à leurs vainqueurs, et avant de s'enfoncer sous les brumes du Nord, sans doute, se retournant pour jeter à ce qui fut leur patrie un suprême regard et un dernier adieu, ces héroïques peuplades ne purent voir sans une secrète joie leurs croyances survivre à leurs désastres, et venger leur défaite en assujétissant leurs triomphateurs. Elles régnèrent en souveraines dans les mystères de la Samothrace et d'Eleusis, dans les temples et les écoles de la Grande-Grèce, de l'Attique, de l'Asie-Mineure; et tandis que les races intrépides qui avaient payé de leur sang le droit de les conserver, leur offraient un libre hommage, dans les forêts séculaires de la Gaule et de la Germanie, ces nobles et saintes doctrines, s'infiltrant en secret au sein du polythéisme vainqueur, y préparaient l'avènement des philosophes qui, prophètes de la gentilité, la devaient admettre aux initiations successives, préludes de l'époptisme universel que le Christianisme réalisera.

M. l'abbé Caron, de l'ouvrage duquel nous avons entretenu nos lecteurs, nous a adressé la réponse qu'on va lire, et que nous insérons aujourd'hui sans aucune espèce de commentaire, nous réservant d'y revenir plus tard, avec quelques détails rendus nécessaires par la dernière Encyclique. Nous aurions pu, à la rigueur, nous dispenser d'insérer cette réponse, par la raison qu'un ouvrage, une fois tombé dans le domaine public, devient passible de la critique.

Mais nous avons cru devoir cette petite satisfaction à la position, comme au caractère de M. l'abbé Caron, qui se trompe au moins de bonne-foi dans sa théorie, s'il se trompe. La première lettre s'était trouvée tronquée à l'imprimerie, et nous la rétablissons, cédant encore en cela aux instances de M. l'abbé Caron, qui nous a donné par sa loyauté la mesure de celle que nous devions employer envers lui.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ CARON,

A *Monsieur le Rédacteur de l'*Ami de la Religion.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous remercie d'avoir eu la bonté de vous occuper de ma *Démonstration du Catholicisme.*

Comme vous vous êtes cru *dispensé de la réfuter*, et que vous ne prenez pas la peine de discuter les principaux argumens sur lesquels elle repose (ce qui est, sinon une preuve de force, du moins un acte de prudence), il me suffirait, pour vous répondre, de les transcrire ici de nouveau. Je me bornerai donc à quelques observations sur les points les plus importans de votre critique; quant aux petites malices, le bon sens de vos lecteurs en aura fait justice.

Vous me reprochez d'abord *d'avoir oublié bien vite ma première annonce, d'avoir fait un long circuit* et de m'être écarté de la *route directe que j'avais indiquée.* Mon premier tort est donc, dans une *Démonstration de la vérité du Catholicisme*, d'avoir commencé par établir la base et la règle générale de la *vérité*, c'est-à-dire, de n'avoir pas eu, comme tant d'autres, la prétention de poser dans les airs les fondemens de l'édifice que j'entreprenais d'élever en l'honneur de l'Eglise catholique romaine.

Un autre tort que vous me reprochez est de prétendre *qu'il faut, avant tout, reconnaître l'infaillibilité de la raison humaine*, et de *proclamer ainsi comme vrai et nécessaire ce qui est précisément en question.* Or, la raison humaine étant le moyen général de toute connaissance, de toute démonstration, puisqu'on ne peut rien connaître, rien démontrer sans elle et que par elle, mettre *en question son infaillibilité*, en exiger la preuve, n'est-ce pas évidemment creuser l'abîme du scepticisme universel? L'infaillibilité de la raison humaine est donc nécessairement un principe hors de toute controverse, et il est impossible de constater infailliblement l'autorité de l'Eglise sans supposer *avant tout cette infaillibilité.* —

Mais, dites-vous, Monsieur, « est-ce là une base » bien solide pour l'autorité de l'Eglise? et s'il fallait » admettre quelque supposition, ne serait-il pas plus » simple et plus court de supposer l'autorité de l'E- » glise comme un fait primitif?... Supposition pour » supposition, l'une me paraît beaucoup plus logi- » que que l'autre. » — C'est-à-dire, qu'il est, selon vous, *beaucoup plus logique* de ne pas prouver l'autorité de l'Eglise, que de la prouver par la raison humaine. Peu de personnes seront de votre avis, Monsieur.

Je passe à la fin de votre article qui nécessite de ma part une discussion plus sérieuse et plus étendue.

Vous espérez que la décision solennelle du souverain pontife modifiera beaucoup mes idées, et *vous vous ferez un devoir de publier ma soumission lorsqu'elle viendra à votre connaissance*, car *vous n'avez aucun doute sur la conduite que je tiendrai.*

Il ne se peut rien de plus flatteur et de plus obligeant. Je saisis avec empressement cette occasion de témoigner de ma soumission et de mon amour pour le vicaire de Jésus-Christ. Étranger, comme on le sait, à tous les écrits et à tous les actes qui lui ont déplu ou pu lui déplaire, je serais inconséquent aux précédens de ma vie entière, si une pensée de désobéissance pénétrait dans mon cœur. J'ai promis et je promets à Dieu la soumission la plus absolue à tous les décrets du saint-siége. J'ai promis et je promets à Dieu de défendre toutes les doctrines du saint-siége envers et contre tous. Mais grande est votre erreur, Monsieur, lorsque vous supposez que la nouvelle Encyclique doit *modifier beaucoup mes idées*; car le système de philosophie qu'elle improuve n'est pas la doctrine proclamée dans ma *Démonstration*, et vous vous êtes un peu trop hâté peut-être de la croire condamnée.

Vous seriez-vous persuadé par hasard que la nouvelle Encyclique réprouve le sens commun? Quoi donc! le sens commun et l'Eglise seraient déclarés incompatibles par le souverain pontife, et le Docteur des docteurs imposerait aux fidèles l'obligation d'abjurer le sens commun, sous peine d'être chassé de l'Eglise!!! Cette supposition seule, je ne crains pas de le dire hautement, cette supposition seule serait un crime, si elle ne portait un caractère indélébile *d'innocence* qui l'excuse. Quand le vicaire de Dieu condamne un système philosophique, c'est une preuve décisive que ce système n'est pas, du moins en tout, conforme au sens commun. Loin donc de condamner le sens commun dans sa nouvelle Encyclique, le chef de l'Eglise le défend. Et, de fait, il n'y a pas dans cette décision solennelle un seul mot qui soit hostile au sens commun, un seul mot qui n'y soit, au contraire, absolument conforme. Faut-il démontrer cette thèse à *l'Ami de la religion?* Eh bien! j'y consens; reprenons pied à pied l'Encyclique:

Et d'abord elle improuve un *système.* Or, le sens commun est-il un *système*? Certes, s'il en est ainsi, il faut convenir du moins que ce système n'est pas d'invention humaine, mais qu'il a Dieu même pour auteur et la nature pour fondement.

Le pape improuve *un système trompeur et nouveau*; mais le sens commun est-il trompeur et né d'hier, par hasard?

Le pape improuve un système qui *préconise des doctrines frivoles, incertaines et non approuvées*

par l'Eglise : or, à ces traits, peut-on reconnaître le sens commun?

Le souverain pontife improuve *des doctrines que des hommes légers croient faussement propres à soutenir et appuyer la vérité*; mais les *hommes légers* prennent-ils pour règle universelle de vérité le sens commun? et, d'autre part, la vérité n'est-elle pas solidement établie, quand elle a pour base le sens commun?

Enfin, l'Encyclique *déplore les égaremens de la raison humaine, quand quelqu'un* (quis) *se jette dans les nouveautés, qu'il veut, contre l'avis de l'apôtre, être plus sage qu'il ne faut l'être, et que, trop confiant en lui-même* (sibique nimium præfidens), *prétend qu'il faut chercher la vérité hors de l'Eglise catholique*. Or s'agit-il des égaremens du sens commun? le sens privé, au contraire, n'y est-il pas nettement désigné avec son caractère inhérent de suffisance et d'orgueil (*ubi quis, sibi nimium præfidens*)?

Mais, pour en venir à ce qui me concerne personnellement, ma doctrine est-elle conforme au sens commun? N'est-elle pas du moins conforme au système improuvé par la nouvelle Encyclique? Que la philosophie contenue dans mon livre soit en tout conforme au sens commun, j'en demeurerai intimement convaincu jusqu'à preuve ou décision contraire. Mais ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'elle est différente du système philosophique, qu'improuve le saint-siége. Déjà, avant la publication de l'Encyclique, deux journaux en avaient fait la remarque. Au surplus, je puis donner une preuve péremptoire de la différence fondamentale qui existe entre la doctrine improuvée et ma doctrine.

M. Boyer a cité dans son *Examen* la partie de la censure des prélats francais relative au système philosophique en question. Or, les trois propositions censurées par les évêques sont en contradiction formelle avec les principes fondamentaux de mon ouvrage. L'identité entre la doctrine de la censure épiscopale et les principes dont ma Démonstration n'est que le développement, ne saurait être plus évidente.

« Je me borne, dit M. Boyer, à publier pour le » moment présent la partie de la censure relative au » système philosophique. »

« Extrait de la censure.

» *Trente-deuxième proposition* : Il n'y a point de » vérité si évidente pour l'un, qui ne puisse être » incertaine pour un autre. »

Or, j'établis partout dans ma *Démonstration* qu'il y a des vérités si évidentes pour l'un, qu'elles ne sauraient être incertaines pour un autre, et je montre que les premiers principes constituent cet ordre de vérités.

« Extrait de la Censure.

» *Trente-troisième proposition* : Il n'y a point de » vérité dont chaque individu soit infailliblement et » absolument certain par lui-même, et sans le con» cours du sens commun. «

Or, j'ai établi de la manière la plus expresse, qu'il y a des vérités dont chaque individu doué de raison est infailliblement et absolument certain par lui-même et sans le concours du sens commun, et qu'on ne peut sans folie révoquer en doute la certitude des premiers principes.

« Extrait de la Censure.

» *Trente-cinquième proposition* : Mais la raison » individuelle pourra se tromper, en prenant une » opinion particulière pour le sens commun. R. Cela » est vrai. »

Mais j'ai établi formellement que la raison individuelle dans l'état normal connait nécessairement le sens commun et les principales croyances de l'humanité, et qu'ainsi il est impossible qu'elle se trompe toujours, et dans tous les cas, en affirmant la conformité d'une proposition avec le sens commun.

Les trois propositions fondamentales censurées par nos seigneurs les évêques, sont donc contradictoires aux principes qui sont la base et l'âme de mon ouvrage. Donc, d'après cette censure, ma doctrine philosophique ne saurait être comprise dans la condamnation prononcée par le souverain pontife.

Il y a plus: c'est un principe universellement admis en matière de censures, que la contradictoire d'une proposition condamnée est seule véritable et conforme à la foi. Or, les prélats déclarent *que les trois propositions* extraites de la censure *sont fausses, qu'elles conduisent au pyrrhonisme, et, par l'usage que l'auteur en fait, qu'elles tendent au renversement de la religion*. Donc, d'après la censure des évêques, les trois propositions fondamentales développées dans mon livre sont vraies; elles conduisent à la certitude, puisqu'elles diffèrent comme le oui et le non des propositions qu'ils réprouvent; et je puis ajouter qu'elles tendent, par l'usage que j'en ai fait, à établir les preuves de la religion sur une base à jamais inébranlable, puisque c'est par elles que j'ai résolu le grand problème de la certitude. En effet, il résulte des deux premières propositions que tout homme doué de raison possède la certitude invincible des premiers principes; et de la troisième, qu'il peut acquérir la certitude des vérités en dehors des premiers principes en adhérant aux croyances communes de l'humanité, c'est-à-dire au sens commun, qu'il ne saurait ignorer. Et c'est ce que la *Revue européenne* a parfaitement compris. « M. l'abbé Caron, dit-elle, répond » avec bonheur aux principales objections émises » contre le sens commun... Il a le mérite d'avoir » éclairci mieux que ses devanciers la grande diffi» culté soulevée contre l'autorité, savoir: comment

» l'individu faillible peut-il connaître avec ses moyens » la vérité infaillible? Il le fait en distinguant clairement les vérités *invariables*, qu'il faut nécessairement présupposer établies, et les vérités qui » ont besoin, pour être fixées, d'un régulateur commun (1). »

Ainsi, ma doctrine philosophique étant conforme à celle de nos seigneurs les évêques, doit subir le même sort : il faut de toute nécessité qu'elles succombent ou triomphent ensemble. Or, personne ne dira que le souverain pontife ait condamné dans l'Encyclique la philosophie des prélats français : donc il n'a point condamné la mienne. Je dis plus : on a tout lieu de penser que la partie de la censure des évêques relative à la philosophie, a été approuvée par l'Encyclique : donc j'ai tout lieu de croire que ma philosophie, loin d'avoir encouru le blâme du saint-siége, comme vous l'insinuez, Monsieur, un peu légèrement peut-être, a obtenu au contraire sa haute et irréfragable sanction.

Tous les philosophes catholiques peuvent donc et doivent se rallier avec confiance à la philosophie du sens commun, telle qu'elle se trouve formulée dans la *Démonstration du Catholicisme* : sous son invincible étendard, ils triompheront de l'incrédulité, et chasseront enfin le doute de la Cité de Dieu.

Quoi qu'il en soit, malgré la persuasion intime où je suis d'avoir *raison*, j'aurai aisément, s'il le faut, *la foi* d'avoir tort : que le chef de l'Eglise dise un mot, un seul mot, et je condamne mon ouvrage, et cette grande querelle sera terminée.

Je requiers de votre obligeance et même de votre justice l'insertion textuelle de cette lettre dans votre plus prochain numéro, et j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,

Votre tout dévoué serviteur,

L.-H. CARON,

Chanoine honoraire d'Amiens.

Abbeville, ce 25 août 1834.

Monsieur le Rédacteur,

J'assume de grand cœur la responsabilité de tous mes actes; mais il est juste que vous subissiez aussi les conséquences des vôtres. Dans les nobles combats de l'intelligence, il est permis, sans doute, de tuer son adversaire pourvu que la lutte soit régulière et les chances égales ; c'est même quelquefois un devoir; mais l'assassiner est une lâcheté et un crime dont vous ne sauriez être coupable. C'est pourquoi j'ai la confiance que vous ne vous refuserez pas à l'insertion de cette réponse dans votre plus prochain numéro.

(1) Revue européenne, juin.

Pour l'abréger autant qu'il se peut, je laisse de côté, sans toutefois passer condamnation, votre article intitulé : *M. Caron et M. Bautain*, page 708, tome I, et votre article intitulé : *M. Boyer et M. Caron*, page 88, tome I. Je m'en tiens à votre dernier article intitulé : *De la Lettre de M. Caron à l'Ami de la Religion*, vous reconnaissez, page 90, l'existence, la nécessité même pour l'homme, d'une règle naturelle et infaillible de vérité ; mais vous me reprochez d'avoir *regardé comme nécessaire dans une démonstration du Catholicisme, de commencer par établir cette règle générale.* « Nous sommes » loin, dites-vous, de sentir la nécessité de re- » prendre ainsi les choses *ab ovo*. Le principe con- » duirait, ce nous semble, à des conséquences in- » soutenables. »

Cette nécessité n'existe pas, sans aucun doute, quand on discute avec des personnes qui admettent formellement ou implicitement cette règle ; mais si l'adversaire rejette formellement ou implicitement la règle en question, je soutiens qu'il est nécessaire alors de la poser en principe logique, et de montrer qu'on ne peut révoquer en doute cette infaillible autorité, quelle qu'elle soit, sans être inévitablement conduit au scepticisme, du moins quant aux vérités libres ou non nécessitées. Or, voilà ce que je devais faire dans une démonstration complète du catholicisme romain. Ayant à réfuter les gallicans, les schismatiques, les hérétiques, les déistes et les athées, qui tous rejettent ou l'infaillibilité du Pape, ou celle de l'Église, ou l'autorité de Jésus-Christ, ou l'existence même de Dieu, il fallait de toute nécessité, pour rendre cette lutte absolument décisive, poser d'abord la base et la règle de la vérité en général, et montrer ensuite que nier soit l'infaillible autorité de l'Église ou de son chef, soit la divine mission de Jésus-Christ, soit enfin l'existence de Dieu, c'était renverser la base et la règle même de toute vérité libre.

Vous-même, Monsieur, dans le tome premier de la *Dominicale*, page 709, vous avez approuvé ce plan qu'il vous paraît à propos de combattre aujourd'hui. « Ce plan, bien développé, disiez-vous, offre » assurément une démonstration fort rigoureuse du » catholicisme. » Comment donc ce plan, excellent il y a deux mois, est-il défectueux aujourd'hui? Mais, sans insister sur cette contradiction, je vous demanderai comment vous avez pu écrire le passage suivant ?

« Ajoutons que, dans les derniers temps, l'esprit » de système ayant envahi ce terrain, poser l'édifice » catholique sur une des opinions librement discu- » tées, et faire de cette opinion son point d'appui es- » sentiel, c'était évidemment bâtir sur le sable, et » donner à l'Eglise un fondement ruineux et in- » certain. »

Mais le fondement que j'ai donné à l'édifice catholique, à l'Eglise, est la raison humaine; et j'ai

montré, pages 58 — 107, que le critérium naturel de la vérité réside nécessairement dans la raison humaine, *quelle qu'elle soit.* Or, est-ce là *évidemment bâtir sur le sable, et donner à l'Eglise un fondement ruineux et incertain?* Sur quoi donc posez-vous l'édifice catholique? Au reste, sur ce point capital, j'ai encore le bonheur de vous trouver près de moi: « Nous croyons avec M. Caron que *la raison* » *humaine* est infaillible, c'est-à-dire que, dans la » connaissance des vérités qui sont à sa portée, » l'homme peut arriver à un degré de certitude qui » exclut tout danger d'erreur. Un sceptique seul » pourrait le contester. » Or, où ai-je enseigné que la raison humaine fût infaillible sur les vérités qui sont hors de sa *portée?* J'ai professé partout la doctrine contraire, et, pour s'en convaincre, il suffit de lire les pages 360 et suivantes de ma *Démonstration.* Ainsi nous sommes d'accord sur le grand principe de l'infaillibilité de la raison humaine, quelle qu'elle soit.

Il suit de là: 1° que, selon la *Dominicale, l'Ami de la religion* est entaché de scepticisme, puisqu'il ne veut pas, *avant tout, reconnaître l'infaillibilité de la raison humaine, qu'un sceptique seul peut contester*; 2° que la *Dominicale* est en contradiction avec elle-même. En effet, elle enseigne, d'une part, que la raison humaine est infaillible, et, d'autre part, que le genre humain est faillible. Or, ces deux assertions sont diamétralement opposées, et se repoussent comme le *oui* et le *non*; car la raison humaine n'est-elle pas la raison du genre humain? Si donc la raison du genre humain est infaillible, comment le genre humain peut-il être faillible, ainsi que le veut la *Dominicale?* Le genre humain peut-il être faillible autrement que par sa raison? Et si sa raison est infaillible, comme mon adversaire en convient, comment le genre humain peut-il être faillible? Cette première distinction est donc un véritable non-sens. Pour se tirer d'affaire, la *Dominicale* distingue encore la *raison* du genre humain des *jugemens* du genre humain. Mais cette seconde distinction n'est pas mieux fondée que la première; car n'est-ce pas la *raison* du genre humain qui produit les *jugemens* du genre humain? Si donc la raison du genre humain est *infaillible,* comment les jugemens du genre humain sont-ils *fautifs?* Il faut donc que la *Dominicale* reconnaisse avec moi l'infaillibilité du genre humain, puisqu'elle *croit avec moi à l'infaillibilité de la raison* du genre humain ou de la *raison humaine.* Il suit de là, 3° que si, comme vous le prétendez, Monsieur, *l'infaillibilité du genre humain est le principal objet de l'improbation du saint-père,* vous êtes vous-même sous le coup de l'Encyclique tout aussi bien que moi, puisque le saint-père n'a pu improuver l'infaillibilité du genre humain, sans improuver, par le seul fait, l'infaillibilité de la raison du genre humain ou de la raison humaine.

Mais loin de nous cette supposition odieuse et insensée! Non, le vicaire de Dieu n'a point condamné et ne condamnera jamais l'infaillibilité de la raison du genre humain: le gallican et le sectaire seuls pourraient le contester. Non, le vicaire de Dieu n'a point condamné et ne condamnera jamais l'infaillibilité de la raison du genre humain: cette condamnation serait, de sa part et de la part de l'Eglise, un véritable suicide. Non, le vicaire de Dieu n'a point condamné et ne condamnera jamais l'infaillibilité de la raison du genre humain: *un sceptique seul,* dit très-bien la *Dominicale, pourrait la rejeter.*

Or, quelle est la vraie raison humaine? Selon ma *Démonstration,* c'est la raison une, universelle, perpétuelle; en un mot, le *sens commun.* Vous en convenez, Monsieur: « La méthode que suit M. Caron est le sens commun. »

Or, *l'esprit de système* a-t-il, comme vous l'avanciez tout à l'heure, *envahi ce terrain?* et *poser l'édifice catholique* sur le sens commun, en faire *son point d'appui essentiel, était-ce évidemment bâtir sur le sable et donner à l'Eglise un fondement ruineux et incertain?* Que devient donc ce reproche, que je m'abstiens de qualifier?

Quoi qu'il en soit, l'Encyclique a-t-elle improuvé le sens commun pris dans sa véritable acception? Non, de votre aveu formel.

« Sans doute, dites-vous, le souverain pontife n'a » jamais eu l'intention de flétrir dans l'Encyclique » le sens commun. »

Je prends acte de cet aveu, et j'en infère que la philosophie de M. de La Mennais n'a été et pu être improuvée par l'Encyclique que parce qu'elle s'était écartée du véritable sens commun, quel qu'il soit. Cette philosophie portait donc le *nom* du sens commun, sans en avoir la réalité; car, de l'aveu de la *Dominicale,* si elle en avait eu la réalité comme elle en avait le *nom,* jamais elle n'eût été ni pu être improuvée par le saint-siége.

« La question maintenant, dites-vous, Monsieur, » serait de savoir dans quelle acception M. Caron » prend le mot *sens commun,* dans sa lettre à *l'Ami* » *de la religion.* »

Voyons d'abord dans quelle acception vous le prenez vous-même.

« Sans doute, dites-vous, le souverain pontife n'a » jamais eu l'intention de flétrir dans l'Encyclique » le *sens commun,* si cette expression désigne les » premiers principes qui servent de fondement à » l'intelligence, et de point de départ à toutes les » sciences, si même on entend par-là, contre l'usage » constant, les vérités universelles qui, sans être au » nombre des axiomes indémontrables, sont admises » partout et par tous, sur l'autorité toutefois de l'é» vidence et de la raison. Mais s'il faut entendre » par *sens commun* les *jugemens* du genre humain, » ainsi que nous l'avons plusieurs fois expliqué,

» l'improbation du saint-siége porte évidemment sur » la doctrine qui consiste à le prendre pour principe de certitude. »

Il suit de ce passage : 1° qu'on peut comprendre dans les mots *sens commun* les vérités libres, universellement admises partout et par tous, sans tomber sous le coup de l'Encyclique. Voilà, certes, une large concession ! Cependant leur donner ce nom, c'est, au dire de la *Dominicale*, violer *l'usage constant* : d'où j'infère que donner le nom de *sens commun* aux vérités, aux croyances *communes* à tous les hommes, c'est choquer *l'usage constant*, et qu'ainsi l'on ne peut, sans s'écarter du langage usuel et ordinaire, nommer *sens commun le sens commun lui-même*. On ne pourra donc plus dire, sans violer le langage humain, que les premières vérités de l'ordre religieux et moral, que l'existence de Dieu, par exemple, l'immortalité de l'âme, etc., etc., sont des vérités de *sens commun* ! Et on pourra nier ces vérités, Dieu lui-même, sans abjurer le sens commun, tel que le conçoit la *Dominicale*!

Il suit du passage en question, 2° que désigner sous le nom *de sens commun* les jugemens communs à tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux, c'est donner à cette expression un sens faux et outré. Ainsi, selon la *Dominicale*, il n'est point de *sens commun* que 12 et 13 font 25, que les miracles et les prophéties sont des preuves irrécusables de la divinité de la religion! Et on pourra soutenir que ces jugemens unanimes et universels du genre humain n'ont point le *sens commun* ; on le devra même pour se conformer à *l'usage constant* !

Il suit du même passage, 3° que soutenir l'infaillibilité des jugemens unanimes et universels du genre humain, des deux jugemens précités, par exemple, c'est encourir la censure du vicaire de Dieu, puisque, selon le journal que je réfute, *l'improbation du saint-siége porte évidemment sur la doctrine qui consiste à prendre le sens commun pour principe de certitude*, si l'on *entend par sens commun les jugemens du genre humain*. Ainsi, quiconque aura la témérité de soutenir l'infaillibilité de ces jugemens, 3 et 4 font 7, Dieu seul peut ressusciter un mort, tombera inévitablement sous le coup de l'Encyclique !

Certes, voilà qui est étrange ! et ce n'est pas ainsi, je l'avoue, que j'entends le sens commun. Je le prends dans son acception propre, naturelle, ainsi qu'on le voit à chaque page de la *Démonstration*. J'appelle, avec tout le monde, *sens commun* ce à quoi l'esprit de la généralité des hommes adhère partout et toujours : *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*. Or, qui ne voit que cette règle, de la vérité en général, est essentiellement la même que la fameuse règle de foi formulée par saint Vincent-de-Lérins, et tant célébrée par tous les docteurs catholiques comme le bouclier inexpugnable de l'Eglise, et son épée toujours victorieuse contre toute espèce de schisme, d'hérésie ou d'erreur? Mais cette règle change-t-elle de nature, pour être étendue de la vérité chrétienne à la vérité en général? vraie, excellente, relativement aux vérités du christianisme, devient-elle fausse, détestable, dans son application à toute espèce de vérité? Eh ! n'est-il pas évident, au contraire, qu'elle n'est et ne peut être vraie en matière de religion, qu'autant qu'elle est vraie en elle-même, et relativement à la vérité considérée dans toute son extension? D'autre part, la règle cartésienne, fausse et détestable, admise dans le domaine de la foi divine, devient-elle vraie et excellente dans son application à la foi humaine ou à toutes les connaissances de l'homme? Quel étrange renversement d'idées ! N'est-il pas clair comme le jour, au contraire, que la méthode du sens privé n'est et ne peut être fausse et destructive dans le domaine de la religion, qu'autant qu'elle est destructive et fausse dans l'ordre philosophique et par rapport à toute espèce de vérité. En résumé, la règle du sens commun, telle que je l'ai formulée, est essentiellement identique avec la règle de saint Vincent-de-Lérins, comme la règle cartésiennne est essentiellement identique avec la règle des protestans, des déistes et des athées. Ainsi, condamner la règle du sens commun, ce serait condamner non-seulement le saint et savant personnage qui l'a si bien formulée relativement au christianisme, mais même toute l'Eglise de Dieu qui l'a canonisée et consacrée par le concert unanime de tous ses docteurs; condamner cette règle, c'est établir en principe et logiquement le protestantisme, le déisme, et l'athéisme même, et saper par sa base l'Eglise catholique romaine.

D'après ces observations décisives, toutes vos allégations pour établir que le sens commun, tel que je l'ai défini, est un *système nouveau*, *incertain, non approuvé par l'Eglise*, tombent d'elles-mêmes. En effet, le sens commun, ainsi entendu, n'est pas un *système*, puisqu'à toutes les époques il a été admis et consacré, relativement aux vérités chrétiennes, comme règle de foi, non-seulement sans soulever le moindre débat parmi les catholiques, mais même aux acclamationss de toute l'Eglise. Or, ce fait seul ne devrait-il pas suffire pour empêcher tout catholique droit, et capable de lier deux idées ensemble, de rejeter l'autorité de cette règle par rapport à la vérité en général? Ce grand principe n'est point *nouveau*, puisque, dans l'application constante qui en a été faite aux vérités chrétiennes, il est aussi ancien que l'Eglise, aussi ancien que le monde. La règle du sens commun, comme la règle de foi de saint Vincent, a bien pu être formulée à telle ou telle époque, mais inventée, jamais! Elle a toujours été admise, du moins implicitement, par tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux, comme elle a toujours été suivie,

dans le sein de l'Eglise, par la généralité des chrétiens. Enfin ce grand principe, *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, est *certain* et *approuvé par l'Eglise*; *rien de plus évident*, puisque l'Eglise l'a adopté et consacré, relativement aux vérités chrétiennes, comme règle de foi.

« Ajoutons, dites-vous encore, que le sens com-» mun, pris, non pour la *raison*, mais pour le juge-» ment du genre humain, est un *système*... Le sou-» tenir, c'est prétendre qu'il faut chercher la vérité » hors de l'Eglise catholique, puisqu'il consiste à éle-» ver près d'elle un tribunal doué comme elle du » privilége de l'infaillibilité. »

Mais n'est-ce pas la raison elle-même qui nous oblige de comprendre dans le *sens commun* les jugemens *communs* à tous les hommes, les jugemens du genre humain? Quoi! soutenir que 12 et 12 font 24, et que ce jugement du genre humain est infaillible, *c'est prétendre qu'il faut chercher la vérité hors de l'Eglise catholique*, et *élever près d'elle un tribunal doué comme elle du privilége de l'infaillibilité?* En vérité, l'on rougit d'avoir à réfuter de pareilles arguties! Si c'est là ce qu'improuve l'Encyclique, M. Boyer ne saurait échapper, non plus que moi, à cette censure, puisqu'il enseigne que *l'uniformité des jugemens produira, nonobstant leur faillibilité individuelle, la certitude, et que les raisons individuelles ainsi réunies n'ont pu être trompées, ni vouloir tromper*. Et vous-même, Monsieur, qui avez le courage de proclamer l'infaillibilité de la raison humaine, n'élevez-vous pas près de l'Eglise une autorité rivale et douée comme elle du privilége de l'infaillibilité? Mais est-il donc possible de trouver dans l'Eglise la preuve de l'autorité de l'Eglise, c'est-à-dire de prouver l'Eglise par elle-même? Et ne faut-il pas de toute nécessité chercher hors de l'Eglise la *vérité* de la *vérité de l'Eglise?* Vous en êtes tombé d'accord, puisque vous avez dit, page 709 : « En effet, s'il n'y a point » de certitude sans l'Eglise, comment établir son » infaillibilité, et même son existence, puisque tout » raisonnement devra la supposer, ou crouler par sa » base? Il faudra donc s'appuyer sur l'Eglise pour » démontrer l'Eglise, c'est-à-dire, que la foi sera » nécessairement fondée sur un cercle vicieux ou » sur une démonstration douteuse. Il ne faut pas » oublier que l'autorité catholique n'est point une » vérité première, évidente par elle-même, admise » par tous, sous peine de folie. On a besoin pour la » constater, du témoignage de la conscience, des » sens, de la raison. Posez en principe que ce té-» moignage ne peut être certain sans elle, il ne reste » plus rien qui mène à sa connaissance. » Comment, en effet, sans une règle *naturellement infaillible* de vérité, l'homme connaîtra-t-il l'autorité *surnaturellement infaillible* de l'Eglise? Or, cette règle indispensable, je soutiens qu'il ne la trouve et ne peut la trouver que dans le *sens commun*. On semble craindre que cette règle, étendue de la religion aux choses profanes, ne soit hostile à l'Eglise ; mais si, admise dans le domaine de la foi divine même, elle ne renverse ni la constitution de l'Eglise romaine, ni l'infaillible autorité du vicaire de Dieu, encore bien moins produira-t-elle ces funestes effets, reléguée dans le lointain domaine des connaissances profanes et de la philosophie. Sera-t-elle plus hostile au christianisme, à l'Eglise, de loin, qu'elle ne l'est de près? Au reste, en réfutant le système de M. Bautain, j'avais répondu d'avance, pages 83, 93, à ces misérables chicanes.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

CARON,

Chanoine honoraire d'Amiens.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Lorsque les héros d'Homère en viennent aux mains, l'Olympe et la terre suspendent leurs débats et ne sont plus attentifs qu'à la lutte qui est sous leurs yeux. Les armées qui s'entrechoquaient cessent de combattre; et, rangées autour des deux champions, comme les barrières d'un tournoi, elles deviennent spectatrices d'un événement qui semble fixer leurs destinées. C'est ainsi que l'Europe, les regards tournés vers l'Espagne, paraît n'avoir plus d'autre préoccupation que la marche et le dénouement du grand drame dont ce royaume est le théâtre. Le combat singulier qui se livre entre deux principes, au delà des Pyrennées, a tout absorbé. La grande affaire d'Orient est comme assoupie; la réforme britannique ne nous apporte plus que le bruit lointain de ses derniers efforts; la Belgique donne à peine quelques signes de vie; la diète helvétique, quoique occupée de graves intérêts, n'excite qu'une attention très-secondaire; l'Allemagne a fait trêve à ses querelles constitutionnelles; en France, le tiers-parti et la république, l'adresse et la réforme n'ont qu'un faible retentissement; le ministère lui-même respire à la faveur de don Carlos et de Zumalacarreguy, et la presse a suspendu ses plus redoutables attaques.

« Quin ipsæ stupuere domus, atque intima » Lethi Tartara, cæruleosque implexæ crini-» bus angues Eumenides, tenuitque inhians » tria Cerberus ora, atque Ixionii vento rota » constitit orbis. »

Cette attitude impassible de l'Europe monarchique, que signifie-t-elle? doit-on y voir de la sympathie pour la cause de l'héroïque don Carlos, ou, comme cela est arrivé pour la France, pour la Belgique, pour le Portugal, pour le duché de Brunswick, attend-t-elle la fin de la lutte pour accorder sa reconnaissance au vainqueur? On dirait que tout principe de droit s'est retiré, que les notions du juste et de l'injuste sont effacées, que le bien et le mal sont indifférens, puisque les plus grandes puissances continentales, hormis l'Angleterre et la France révolutionnairement gouvernées, ne savent point choisir entre deux principes aussi opposés? Si nous examinons les annales du monde, nous ne retrouvons à aucune époque antérieure cette désolante neutralité entre l'usurpation et la legitimité, entre le crime et la morale, prête à embrasser indifféremment celle des deux influences qui triomphera de l'autre.

Ce n'est pas que nous provoquions l'Europe à prendre les armes, et à envahir avec des masses de soldats les contrées où des factions ont prévalu sur les droits des couronnes et des peuples. A Dieu ne plaise que nous appelions sur notre pays ces terribles calamités qui enveloppent l'innocent comme le coupable et sont presque toujours une atteinte à l'indépendance nationale. Mais les cabinets de l'Europe ont d'autres moyens que les invasions pour rétablir l'équilibre de la justice, rompu par une politique astucieuse et perfide. Il y a en eux une influence morale qui doit peser dans la balance, et lui rendre son équité que la fraude et de grossiers intérêts ont faussée. Ils ont vis-à-vis des peuples et de la postérité des devoirs à remplir. Chaque chose a son nom dans l'ordre des faits politiques comme dans celui des faits moraux. N'oser appliquer hautement celui qui convient à une circonstance qui intéresse tout l'ordre social, est lâcheté. Souffrir, par leur silence, que les peuples doutent de la vertu, de la justice, du droit, c'est trahir les intérêts les plus sacrés de l'humanité, favoriser indirectement la guerre civile, troubler toutes les notions de la morale, et préparer le bouleversement du monde.

L'Europe monarchique peut se dispenser d'attaquer; mais elle a le droit de se défendre. Or, c'est contre elle qu'il y a agression. En retirant de Madrid ses envoyés, elle a refusé de reconnaître la royauté d'Isabelle et la régence de Christine. Mais cette démarche que rien de solennel n'a accompagnée, devait avoir toutes ses conséquences. Qu'est-ce à dire? un royaume comme l'Espagne, qui a une si nombreuse famille royale, peut-il être sans roi? n'y a-t-il donc pas nécessité que l'intelligence et les regards des peuples soient frappés de l'évidence de la pensée européenne que don Carlos est le roi légitime. C'est donc auprès de don Carlos que des envoyés devaient être accrédités aussitôt son arrivée en Espagne. Ce n'est pas tout : en vertu d'articles additionnels au traité de la quadruple alliance, articles qui n'ont encore reçu aucune publicité, un blocus rigoureux est formé par terre et par mer autour de don Carlos; la révolution intercepte toutes ses ressources, toutes ses communications au dehors; elle fournit à la royauté et à la régence, non reconnues par les autres cabinets, des moyens matériels de toute espèce et des conseils. C'est une provocation flagrante. Puisque l'Europe ne croit pas encore devoir à Charles V une reconnaissance authentique, puisqu'elle n'intervient en aucune manière, elle avait le droit d'exiger de l'Angleterre et de la France une parfaite et absolue neutralité : si celles-ci avaient refusé de l'observer, l'équité voulait que l'on opposât influence à influence, intervention cachée à intervention occulte, et que don Carlos reçût des gouvernemens non révolutionnaires le même appui que l'usurpation reçoit de la quadruple alliance.

Quand on réfléchit à ce déplorable abandon de tous les principes, et lorsque l'on voit cette triste répudiation de toutes les idées d'ordre et de justice, on ne comprend plus rien à la vie politique et morale des états, on ne sait plus sur quels fondemens ils sont posés. Le monde chrétien et civilisé va-t-il donc se dissoudre? Les dynasties royales sont-elles lasses de régner? C'est abdiquer et appeler l'anarchie, que de ne pas oser reconnaître et proclamer son propre principe. A moins que des analogies de position, des circonstances identiques n'influent sur les déterminations, on ne conçoit pas que des gouvernemens puissent à ce point être infidèles à leur nature. S'il est vrai, comme quelques initiés l'assurent, que le premier ministre de la plus grande puissance allemande songe à faire passer la couronne impériale et royale, après la mort du monarque régnant, sur la tête d'un prince autre que l'héritier naturel et constitutif, on conçoit la défaveur qui s'attache presque partout aux branches aînées, l'abandon de don Miguel, la reconnaissance si prompte accordée à Louis-Philippe, et les triomphes de l'Europe occidentale, de l'usurpation sur le droit héréditaire.

Nous comprendrons aussi par-là comment toute l'Europe étant tombée sous un gouvernement de ministres qui font et défont des royautés à leur gré, qui changent par des protocoles les constitutions nationales et les dynasties, les rois s'en vont et les républiques arrivent. Notre vieux continent et ses races royales sont tombés sous le despotisme des

premiers ministres et des banquiers. Politique et agiotage ne font plus qu'un.

Le gouvernement de France, par l'abandon de tous les principes, est maintenant dans cette triste situation, qu'en soutenant en Espagne un ordre de choses qui n'a ni forme, ni caractère, ni nom, sauf qu'on peut l'appeler une usurpation de pouvoirs, se trouve en opposition avec les intérêts nationaux de son propre pays. Au bruit de la banqueroute proposée par le ministre Toreno et que les pseudo-cortès sont sur le point de sanctionner, des milliers d'individus, menacés de la ruine et de la misère par cette mesure, se sont réunis pour mettre en commun leurs plaintes, leurs intérêts et leur défense. Dans un ordre de choses régulier, c'est autour de la puissance publique que les victimes seraient venues chercher asile et protection. Eh bien! leur premier mouvement est un acte de défiance et même d'hostilité. Ces intérêts ont besoin de se formuler dans un homme qui les représentera auprès des deux gouvernemens. Qui vont-ils choisir? M. Mauguin, député de l'opposition de gauche, l'ennemi du système qui prévaut à Madrid comme à Paris. C'est pour cela même, plutôt que pour ses talens, qu'il est l'objet de cette désignation. On pense que la sympathie qui l'unit à la révolution en Espagne obtiendra plus de faveur auprès des chefs du mouvement dans ce pays: on croit aussi qu'adversaire du juste-milieu français, il est plus propre à déjouer les intrigues et à combattre la funeste influence de nos hommes d'état. Le choix de M. Mauguin pour une pareille mission est, à proprement parler, une injure, si elle n'est pas un danger pour les deux gouvernemens. Un pareil mandataire fera parfaitement les affaires de son parti; mais fera-t-il aussi bien celles des créanciers de l'Espagne? Il est permis d'en douter.

Au reste, il faut admirer la robuste confiance d'un gouvernement qui, à l'instant où il déclare sa faillite, annonce la prétention d'effectuer un emprunt considérable et semble l'imposer comme condition de la reconnaissance qu'il accordera à une faible partie de sa dette. Cette fois pourtant il offre à donner hypothèque, et le domaine public sera affecté à la garantie des créances. Mais ici il y a encore une illusion, car celui qui donne le gage est le maître de le retirer quand il le voudra. Le registre hypothécaire sera entre ses mains, les juges seront ses sujets, et l'expropriation forcée, en cas de non-paiement, dépendra entièrement du débiteur. A la garantie des derniers emprunts on avait affecté, non des biens, mais des revenus. Ainsi le produit des douanes, celui de l'octroi de Madrid, la ferme des tabacs et d'autres taxes devaient subvenir au paiement des intérêts. Que les porteurs de rentes aillent donc faire saisir par des huissiers la recette des douanes et des octrois, et mettre opposition entre les mains des fermiers de la régie des tabacs! En vérité le ministère banqueroutier de l'Espagne abuse de la permission qu'ont les gouvernemens constitutionnels de se moquer des gens.

Le nôtre est un peu dans ce cas, lorsqu'il annonce, au nom de sa royauté, la prétention de *régner*, de *gouverner* et d'être *inviolable*. Tel est le principe posé par les journaux ministériels, et surtout par le journal des *Débats*, qui, depuis plus de huit jours, est en querelle sur ce sujet avec le tiers-parti, le *compte-rendu* et la république. Halte là! disent ceux-ci; le roi doit régner, mais il ne lui est pas permis de gouverner, ce qui est le fait de ses ministres et des chambres. — Comment! répliquent les ministériels, le roi se bornera à manger, boire et dormir, et il n'aura aucune part au gouvernement, et ce sera une sorte d'automate ayant un beau titre, mais incapable d'une pensée et d'une action quelconque! Vraiment, vous vous moquez. — Nous ne nous moquons pas, répondent le tiers-parti, le compte rendu et la république: si le roi veut gouverner, qu'il gouverne; mais alors qu'il se résigne à être attaqué, à encourir une responsabilité. Veut-il n'être pas responsable? qu'il règne et ne gouverne point.

C'est une singulière situation cependant pour un roi que celle d'un règne sans gouvernement. On jouait autrefois à la Comédie-Française une pièce assez bouffonne, intitulée *le Roi de Cocagne*. Le bienheureux monarque de ce pays privilégié, après un copieux repas, s'endormait en faisant la digestion. Survenait un personnage qui lui demandait ce qu'il faisait là. — Vous le voyez, *je règne*, répondait le roi de Cocagne. C'est sans doute un roi de cette espèce que veut faire l'opposition. Bon pour cela, si la France peut devenir en même-temps un pays de Cocagne. On nous a affublés de la constitution anglaise, en vertu de laquelle le pouvoir royal a été doté de cette impassibilité. Dans ce pays, la royauté n'est qu'une idole dorée que l'on sort de sa niche pour la montrer au peuple les jours de grande cérémonie, et que l'on remet ensuite en place jusqu'à la première occasion. Mais le roi de la Grande-Bretagne, qui sait très-bien que la souveraineté est dans le parlement, que c'est ce corps qui gouverne en réalité sous le nom de ministres responsables sortis de la majorité, se garde bien d'avoir une volonté. Il sait ce qu'il en a coûté à Charles I[er] et à Jacques II pour avoir voulu faire autre chose que manger, boire et dormir. Depuis 1688 surtout, le gouvernement, c'est l'aristocratie à laquelle la classe moyenne tend à l'arracher pendant que

le catholicisme pousse à une réforme qui rendra le gouvernement au roi et l'administration à la nation.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette dispute, c'est qu'elle représente, sous le rapport des idées, ce que l'insurrection de juillet a représenté matériellement. L'armée royale est attaquée par la réunion du tiers-parti, ou la défection, le *compte-rendu* qui est le centre gauche, et la république qui est la gauche extrême. On se porte contre les Tuileries, ou la prérogative. On élève des barricades d'argumens, on fait feu à coups d'axiomes politiques, de sophismes, de sarcasmes et d'épigrammes, aux cris de *Vive la charte! à bas les ministres!* accompagnés du cri de ralliement de chaque opinion; enfin, et pour compléter la similitude, on déclare à la fois la responsabilité de Louis-Philippe et celle de son conseil. Pour dernière conséquence, nous voyons que la royauté de juillet est réellement vaincue par les faits. Vienne la chambre qui a laissé une adresse menaçante, et le parti de la révolte sera complétement vainqueur.

En effet, le pouvoir constituant qui a baclé la charte de 1830, et fait la royauté du 7 août, a nettement posé la question en exilant Charles X et en envoyant ses ministres au château de Ham. Charles X n'a pas été exilé parce qu'il allait à la messe et parce qu'il aimait la chasse; il l'a été parce qu'il s'est permis de se mêler des affaires du gouvernement; ses ministres ont été condamnés pour l'avoir permis, et n'avoir point donné leur démission. Quand ceux-ci ont été jugés au Luxembourg, il a été question *d'une auguste volonté* à laquelle ils ont dû obéir, et on leur a très-bien répondu qu'une auguste volonté était, selon la charte, la chose du monde la plus inconstitutionnelle, que la royauté selon la charte était faite pour boire, manger, dormir, courir le cerf, et aller à la messe si bon lui semble, mais qu'elle ne pouvait se mêler du gouvernement, sons peine de déchéance et d'exil, sans préjudice de la responsabilité des ministres qui auront eu la faiblesse de respecter la volonté auguste.

C'est donc évidemment à ces conditions que la royauté du 7 août a été élue, et la position qui lui a été faite s'est fortifiée du principe de la souveraineté du peuple, au nom duquel tout l'établissement nouveau a été fondé. Cette souveraineté a pour expression la chambre: c'est donc la chambre qui est le roi, c'est le fauteuil du président qui est le trône, c'est la chambre qui gouverne par les ministres que fait la majorité, et qu'elle rend responsables. La royauté nominale n'est donc qu'une chose d'apparat qui mange, qui boit et qui dort.

Les ministériels ne sont pas en reste, et comme les bataillons suisses postés dans le Louvre, ils se retranchent derrière l'inviolabilité royale. Le roi est inviolable, disent-ils, et pourquoi? Ce n'est pas pour s'être livré aux actes très-innocens de dormir, de manger et de boire. A cela on répond: c'est précisément parce que le roi n'a rien à faire qu'il est inviolable. Lui répugne-t-il d'être un soliveau, de passer pour un fantôme impuissant, d'être en butte au mépris qui s'attache à un pareil rôle? Eh bien! qu'il gouverne, mais qu'il souffre les attaques, car l'attaque des actes du gouvernement par la presse, à la tribune et dans les pétitions, est l'essence même de notre existence politique.

C'était bien la peine en vérité de faire une révolution, de tout bouleverser, de passer par les émeutes, d'emprisonner tant de monde, de voter d'énormes budgets, et de créer un déficit, pour en venir là, sans compter l'exil de Prague et l'emprisonnement de Ham que l'on ne comprend plus devant une pareille dispute. Ainsi, nous voilà avec un ordre social et une constitution sans bases logiques, puisque leurs auteurs se querellent sur le point le plus fondamental, celui qui est le support de tout l'édifice. Les voilà comme ces protestans qui, unis dans une haine commune contre Rome, se sont divisés ensuite en une infinité de sectes sur des questions de dogme. Nous sommes donc sans existence politique, sans garanties et sans avenir. Quelle situation!

Le mal a sa source dans la charte de 1814, œuvre des doctrinaires. Les architectes qui ont élevé cette construction informe, plus ignorans que de mauvais maçons, et surtout très-présomptueux, ont fait un véritable gâchis en confondant deux choses absolument distinctes: le gouvernement de l'Etat, qui en tout temps a été un attribut royal, s'exerçant, dans certaines circonstances, avec le concours de la nation, et l'administration, qui appartient au pays, dans ses institutions municipales et provinciales et ses assemblées générales.

Il en résulte de cette confusion ou de cet amalgame des affaires administratives avec les affaires du gouvernement proprement dit que la tendance des esprits à ressaisir le droit national d'intervenir activement dans les premières, a envahi le droit royal de gouverner, ou ce qu'on appelle la prérogative, et que, comme dans ce conflit, il n'y a plus eu ni royauté ni nation, les partis sont venus se mettre à la place de l'une et de l'autre, en détruisant les deux principes qui servaient de fondement à cette société: le droit héréditaire, et le droit de la nation de s'administrer elle-même. Au sommet de cet édifice anti-logique, ils ont mis une royauté condamnée à l'ignominie du soliveau insulté par des milliers de grenouilles coassantes ou aux dangers des attaques violentes et de la révolte.

Cette querelle est grave, en ce sens qu'elle

réunit autour d'une même question trois nuances d'opinion, qui jusqu'ici n'avaient pu s'entendre. C'est un terrain commun sur lequel le tiers-parti, le compte rendu et la république, divisés sur la grande affaire de la réforme électorale, vont se trouver. La gauche dynastique, la gauche anti-dynastique et la gauche républicaine, après des dissidences qui avaient affaibli leur action en la morcelant, ont enfin formulé leur symbole qui est : le roi règne et ne gouverne pas. Tel sera, à la réouverture de la session le cri du combat contre les doctrinaires. Quant aux royalistes qui n'admettent pas cet axiome politique comme un principe absolu, et devant recevoir son application à la monarchie représentative, ils diront : Oui, selon le fait du 7 août et la charte de 1830, Louis-Philippe n'a pas le gouvernement. Il ne peut invoquer pour lui le principe qu'il a été appelé à détruire.

C'est à peu près à cela que se réduit toute la politique du moment. Les voyages et les mariages des ministres, la goutte qui retient au lit M. le maréchal Gérard ; la vie vagabonde de M. Thiers courant tantôt à Dieppe et tantôt au camp de Compiègne ; la retraite de M. Dupin dans sa maison de Tusculum, quelques mutations annoncées dans le personnel des préfets, voilà des incidens qui méritent peu de fixer l'attention. On annonce comme prochain le rapport de la commission de la cour des pairs chargée d'instruire sur les affaires de Lyon et de Paris. Ce procès est vraiment colossal ; il a de quoi effrayer les plus courageux faiseurs de statistique. On dit que la lecture de ce rapport durera dix jours, qu'il en faudra autant pour l'impression et la distribution. Douze cents scrutins seront nécessaires pour statuer sur les mises en accusation. On estime qu'après cette épreuve il restera 200 accusés qui exigeront 400 gendarmes et 50 avocats; les débats publics n'appelleront pas moins de 1200 témoins. Si l'on ajoute les juges et l'auditoire, on reconnaîtra que ce grand procès présente des difficultés matérielles auxquelles il paraît que personne n'avait songé. M. le président Pasquier, en est, assure-t-on, dans un grand embarras. On y serait à moins : Il y avait un moyen de l'éviter en tirant le rideau de l'oubli sur des scènes qui probablement ne se présenteront pas ; et une sage prévoyance commandait peut-être de ne pas donner à l'opinion la représentation d'un drame politique qui sera rempli de récriminations et de circonstances irritantes. Il est des cas où la rigoureuse justice a plus d'inconvéniens que la générosité. C'était bien ici que César-Auguste devait se montrer clément envers Cinna.

A l'extérieur l'attention se fixe sur la révolte de la Syrie contre Mehemet-Ali, pacha d'Egypte. C'est comme en France le principe d'insurrection qui réagit contre son provocateur. Le pacha avait excité les Syriens à se révolter contre Mahmoud; il a profité de la victoire qui en été le résultat. Les habitans de cette province étaient mécontents du gouvernement égyptien, et ils font des barricades contre lui. Tout cela est parfaitement conséquent. Les Syriens sont les hommes de l'hôtel-de-ville, ne voulant pas être *les sujets* de Louis-Philippe et faisant des émeutes contre le juste-milieu qui les a ameutés contre la restauration. Ibrahim agit comme M. le maréchal Lobau à Paris et le général Aymar à Lyon. Après avoir été fauteur et complice de l'insurrection, il la traite à coups de fusil et à coups de canon parce qu'elle se tourne contre le gouvernement sorti de la révolte. On voit qu'il en est à Alep et à Jérusalem comme chez nous, et que partout, qui a semé du vent recueille des tempêtes.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

— En rendant compte de l'ouvrage de M. l'abbé Receveur, nous avons oublié d'en indiquer le prix. Il se vend à la librairie de Gaume, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n. 5.—5 fr. 50 c. et 6 fr. 75 c. franc de port.

Nous répétons que cet ouvrage est indispensable à tous les séminaires et à tous ceux qui s'occupent de philosophie.

Dans quelques jours paraîtra chez le libraire Allardin, place Saint-André-des-Arts, n° 15, un livre impatiemment attendu, et qui déjà excite au plus haut degré la curiosité publique. Ce livre a été écrit au fort de Ham, par le comte de Peyronnet. Il est intitulé *Pensées d'un prisonnier*, et formera deux volumes in-8°. Le nom de l'illustre prisonnier seul suffit pour assurer au livre un succès de vogue.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Affaire de M. de La Mennais.

Les adhésions à l'Encyclique continuent toujours de nous arriver en foule. NN. SS. les évêques qui n'avaient pas encore fait paraître de mandemens ou envoyé de circulaires à ce sujet, le font aujourd'hui. Nous nous abstenons de les reproduire, parce qu'ils feraient presque double emploi, avec les mandemens que nous avons cités précédemment. Dans ceux-ci, comme dans les autres, c'est une juste et sévère improbation des doctrines subversives des *Paroles d'un Croyant*, jointe à une charité toute paternelle, et à un ardent désir de voir rentrer dans la voie de la vérité celui dont le génie jetait un si vif éclat sur le clergé de France, et donnait à la religion des espérances si consolantes et des joies si ineffables. Nous nous bornons donc à les indiquer seulement. Ce sont N. S. l'archevêque d'Aix, l'évêque d'Evreux, et celui de Nimes.

D'un autre côté, ainsi que nous le disions tout à l'heure, les adhésions continuent d'arriver de toutes parts; c'est un mouvement général qui ne s'arrêtera plus, et fera tourner cette malheureuse affaire à la gloire de Dieu et de l'Eglise. C'est ainsi que dix-sept ecclésiastiques, du canton des Pieux, près Cherbourg, ont adressé à leur évêque une *protestation* contre l'ouvrage de M. de La Mennais, dont ils n'ont, disent-ils, jamais partagé aucune des doctrines.

Au petit séminaire de Saint-Néen (diocèse de Rennes), dirigé par les missionnaires diocésains, le professeur de philosophie de cette maison, après avoir lu l'Encyclique à ses élèves, ajouta :

« Je n'ai rien à vous dire, Messieurs, au sujet des *Paroles d'un Croyant*. La doctrine contenue dans ce livre ne fut jamais la nôtre; elle est flétrie et condamnée par le chef de l'Eglise : nous l'avions déjà flétrie et condamnée nous-même. Quant au système philosophique, il est regardé par le souverain pontife comme digne de toute son improbation : c'en est assez pour que je renonce à enseigner désormais un tel système. Jetez donc un voile sur ce que j'ai pu vous dire en sa faveur, et souvenez-vous toujours qu'en matière de doctrine, un catholique ne reconnait d'infaillible que l'Eglise et son chef. »

A la distribution des prix du collége de Juilly, M. l'abbé de Salinis, dont nous avions déjà cité l'adhésion, sans en dire les termes, a terminé ainsi son discours:

« Aussi, lorsque récemment un acte solennel du saint-siége, la dernière *Encyclique*, a porté une nouvelle lumière dans des questions qui touchent aux bases même du monde de la pensée, en improuvant des opinions que nous avions déjà écartées, vous le savez, de notre enseignement, mais qui pouvaient paraître jusque-là appartenir à ce libre domaine que Dieu a abandonné aux disputes des philosophes, vous pourriez dire avec quelle vénération, avec quel amour, avec quelle soumission pleine, absolue, sans restriction et sans réserve, nous avons reçu et nous nous sommes empressé de vous transmettre la parole du vicaire de Jésus Christ. Ces sentimens d'une obéissance humble et filiale, en dehors de laquelle nous ne voyons aucun repos possible pour la conscience, et qui constitue en même temps la dignité, la liberté véritable de la raison du chrétien, telle que nous la concevons; ces sentimens connus de vous, nous éprouvions le besoin de les manifester hautement dans ce jour; et nous sommes heureux de ce qu'ajoute de solennel à notre déclaration la présence d'un prélat dont les vertus, les combats, les souffrances rappellent les grands souvenirs des évêques des premiers temps du christianisme.

» Nous voudrions qu'il fût donné à notre voix de se faire entendre plus loin encore, qu'elle pût arriver jusqu'au pied du trône où siége le saint pontife, le vieillard vénérable qui porte avec tant de majesté, de nos jours, le poids des tribulations de l'Eglise de Jésus-Christ, et dont les regards qui veillent sur le monde chrétien nous semblent tournés dans ce moment, avec une anxiété particulière, sur notre patrie. Dans la naïve et confiante simplicité de notre amour, nous croyons qu'il accepterait avec quelque consolation ce témoignage de notre foi, parce que, représentant sur la terre la charité infinie, comme l'infinie vérité, le vicaire de Jésus-Christ porte dans son cœur toute l'immense famille dont il est le père commun, et, à l'exemple du Dieu dont il est l'image ici-bas, il ne dédaigne pas les moindres d'entre ses enfans. »

M. l'abbé Rohrbacher, que M. de La Mennais comptait au nombre de ses plus zélés et de ses plus habiles partisans, a écrit qu'il adhérait aussi aux deux Encycliques, sans réserve et sans instruction.

Enfin, M. Tharin, ancien évêque de Strasbourg, vient de publier huit lettres sur l'ouvrage de M. de La Mennais. Le prélat le juge ainsi :

« M. de La Mennais est doué d'une raison forte, et cependant facile à séduire. Quand il s'agit, dans une discussion de tirer des conséquences d'un principe, il montre une raison supérieure. Sa logique est serrée, entraînante, son style énergique et brillant; et, s'il est assez heureux pour défendre la vérité, il la présente dans tout son éclat, dans toute sa majesté.

» Mais la puissance qui domine en lui, c'est l'imagination; et, comme son âme est ardente et passionnée, son imagination s'enflamme facilement, et entraîne son jugement dans d'étranges erreurs.

» Une preuve que, dans cet homme extraordi-

naire, l'imagination, échauffée par le sentiment, domine la raison et l'égare, c'est l'extrême mobilité de son esprit. Il a écrit souvent le pour et le contre sur le même sujet. Ainsi, par exemple, il a écrit pour les concordats et contre les concordats, pour la dotation du clergé et contre la dotation du clergé, pour l'accord entre la religion et l'Etat, et pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il a écrit contre les révolutions, et il est maintenant l'apologiste des révolutions; il a écrit pour les rois, et il se montre l'ennemi déclaré des rois.

» Il existe en lui certainement un grand amour du bien; mais cet amour dégénère en un zèle amer qui ne souffre pas la contradiction. Plein de confiance dans ses lumières, idolâtre de sa raison individuelle, M. de La Mennais voudrait que le monde et l'Eglise se réformassent tout à coup selon ses idées, que tout fléchît sous sa volonté de fer. Les obstacles l'aigrissent et l'irritent; une contrariété enfante souvent une erreur dans son esprit. »

— Nous continuons de rapporter les votes des conseils-généraux :

Le séminaire de Perpignan, qui avait été fermé en 1831, va rouvrir, conformément au vœu exprimé par le conseil-général et la majorité des habitans.

— Le conseil du Jura veut qu'on expulse les Jésuites de Dôle. En vérité, ne serait-il pas temps qu'on sût au moins ce que c'est que la liberté, lorsqu'on en parle tant de toutes parts. Les bons conseillers du Jura sont tout aussi remarquables que ceux de la Mayenne, qui ont peur des Trappistes. Sublime fraternité!

— Le conseil d'Indre-et-Loire a alloué 2 500 fr. pour secours à la maison de Refuge, et 3,000 fr. à la maîtrise de la cathédrale de Tours.

— Le Conseil des Ardennes veut revenir au concordat de 1801, et réduire toutes les fêtes à quatre.

— Le Conseil de la Lozère voudrait que le traitement des vicaires, dans les communes mixtes, fût entièrement supporté par l'Etat. Il alloue 16,795 fr pour réparations d'églises et de presbytères, 85 fr pour secours à d'anciens prêtres, et 10,590 francs pour achèvement de temples protestans. Il appelle l'attention du gouvernement sur plusieurs communes qui manquent de presbytères.

— Le Conseil de l'Eure vote un secours de 8,000 francs à des desservans âgés et infirmes, et 8,000 fr. pour des réparations d'églises et de presbytères.

— Le Conseil du Calvados n'a rien voté pour le clergé; il demande une loi pour l'organisation des fabriques, qui assujétisse leur comptabilité aux mêmes règles que celles imposées aux communes et aux hospices.

— Le Conseil du Tarn alloue 4,000 fr. pour réparations d'églises et de presbytères, 1,500 f. pour réparations des temples protestans; 2,000 fr. à la maîtrise de la cathédrale, et refuse 1,000 fr. demandés pour le cabinet de physique du séminaire d'Alby.

— Le Conseil de la Marne refuse 1,500 fr. votés les années précédentes pour les vicaires généraux, 1,200 fr. demandés pour les chanoines, 1,000 fr. demandés pour le séminaire, 4,000 fr. demandés par M. l'évêque de Châlons.

— Le Conseil des Hautes-Alpes a voté 6,000 fr. pour réparations d'églises et de presbytères; plus 2,000 fr. pour réparer les maisons communes et les cimetières. Il a refusé une allocation de 2,000 fr. au petit séminaire d'Embrun, et voté 1,000 fr. pour le culte protestant.

— Le Conseil des Bouches-du-Rhône refuse tout secours.

— Le Conseil du Gers demande la conservation du siége archiépiscopal d'Auch. Il n'a alloué aucune somme.

— Le Conseil de la Haute-Saône refuse tout secours pour le séminaire de Besançon et pour M. l'archevêque.

— Le Conseil du Cher alloue 2,000 fr. à la maîtrise de la cathédrale de Bourges.

— Le Conseil du Lot refuse toute allocation aux séminaires de Cahors, et à la maison ecclésiastique de Montfaucon.

— Le Conseil du Rhône vote 6,000 fr. pour M. l'archevêque d'Amasie, 10,800 fr. pour les vicaires généraux et chanoines, à raison de 500 fr. chacun, et 4.800 fr. pour MM. les chapelains, à raison de 800 fr chacun : en tout, 21,600 fr.

— Le Conseil de l'Hérault vote 3,000 fr. pour réparations aux églises et presbytères, 500 fr. pour les temples; 3,000 fr. pour quelques communes.

— Le Conseil de l'Arriége vote 2,500 fr. pour réparations d'églises et de presbytères, 1,200 francs pour les temples protestans. Il continue au séminaire de Pamiers l'allocation de 2 000 fr.; il alloue 2,400 fr. à M. l'évêque, et 600 f. au président du consistoire protestant.

— Le Conseil des Pyrénées-Orientales en est encore à Voltaire, et marche sur la même ligne que les conseils-généraux de la Mayenne et du Jura : il ne vote rien pour le culte catholique.

— Le Conseil de l'Aveyron vote 8,000 fr. pour les églises, 8,000 pour la maîtrise de la cathédrale de Rhodès, 2,000 fr. pour réparations de l'église de Notre-Dame-d'Orient; 400 fr. pour un autre objet : en tout, 18,400 fr.

— Le Conseil des Côtes-du-Nord ne veut pas que les curés quêtent. Il vote néanmoins 2,000 fr. pour les professeurs du séminaire de Saint-Brieux.

— Le Conseil du Haut-Rhin ne s'est pas occupé du culte catholique : il a rejeté une demande de 1,500 fr. faite par les Israélites pour les frais de leur consistoire.

— Le Conseil des Basses-Alpes rejette la demande d'une réduction de 50 fr. sur 250 fr. alloués

à deux vicaires de Digne, pour le service qu'ils font aux prisons.

— Les travaux de la maison centrale de l'université catholique belge sont presque entièrement terminés.

Ce vaste établissement, situé à Malines, formera le collége, et pourra contenir de cinquante à soixante élèves. L'ouverture des cours aura lieu vers le 1er novembre. Le recteur de l'université est M. l'abbé de Ram. Parmi les six professeurs nommés pour la faculté de philosophie et lettres, figure M. Charles de Coux, ancien rédacteur de l'*Avenir*, pour la chaire d'économie politique et statistique.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

La grande question étrangère est toujours la question espagnole, qui se complique de plus en plus, et par la guerre qui se fait dans les provinces, au nom de la ligitimité d'une part, au nom de l'usurpation de l'autre, et par les divisions qui fermentent dans le sein du parti vainqueur, divisions qui mèneront tôt ou tard à de sanglans conflits et à une révolution complète. La malheureuse Espagne se présente donc ainsi, comme scellée entre deux abîmes: la guerre civile existante, et un 93 en perspective! C'est donc sous ce double point de vue qu'il faut envisager la question espagnole, pour y comprendre quelque chose; et la lutte qui décidera du sort de l'Espagne se trouve aussi bien engagée dans les débats parlementaires et les clubs de Madrid, que sur les rochers et dans les gorges de la Navarre. Nous nous bornons aujourd'hui à parler seulement de la lutte matérielle. Or, les dernières nouvelles sont favorables à don Carlos; son plan est fortement combiné; il le suit avec habileté, fermeté: réussira-t-il? Dieu et son épée en décideront. La lutte qu'il a engagée sort donc des règles ordinaires de la guerre. Il ne s'agit point là de mouvemens stratégiques, mais d'organiser partout des centres de résistance à la révolution. Quelques actions partielles ont eu lieu depuis les dernières nouvelles que nous avons données, et on dit que l'affaire d'Alegria a été fort sérieuse. On parle de la mort du général Lorenzo, qui aurait été tué dans l'action, et l'avantage dans tous ces combats serait resté aux soldats de don Carlos. La France et l'Angleterre continuent leur système de quasi-intervention, et remettent en vigueur les décrets et articles du Code, qui empêchent de livrer aux nations ennemies des vivres et des munitions. Cette prohibition même mène à l'absurde; car s'il est défendu de livrer des armes, peut-il l'être de livrer la matière avec laquelle on les fabrique? Les négocians, dont cette prohibition empêche le commerce, se plaignent fort haut, et demandent à grands cris qu'on leur donne des explications, pour ne pas s'exposer aux peines qu'ils encourraient sans le vouloir. La banqueroute proposée par le comte de Toreno rencontre même de la défaveur dans le sein de la commission espagnole, qui recule devant l'idée de ce déshonneur imprimé pour jamais sur le front des vieilles Espagnes. D'autre part, tous les porteurs de bons espagnols, que cette banqueroute ruinerait, font entendre de tous les coins de l'Europe de justes et énergiques protestations. Nous avons déjà parlé de celles des négocians anglais. Les négocians français se sont aussi assemblés à ce sujet, et ont chargé M. Mauguin d'aller défendre leurs intérêts auprès de cette jeune reine ambitieuse qui compromet ainsi l'antique honneur d'un nom respecté en Europe depuis des siècles, et joue le sort de la Péninsule au profit d'une misérable et petite ambition. Comme on le voit, les circonstances sont graves. La Péninsule est un volcan qui peut-être jettera sa lave sur l'Europe tout entière.

Pendant que le juste-milieu se débat ainsi misérablement à Madrid entre la légitimité, dont le drapeau flotte dans la Navarre, et la révolution qui se dresse comme un fantôme menaçant derrière le trône improvisé de Marie-Christine, l'Angleterre entend retentir de toutes parts le beau cri de la réforme, qui passionnera bientôt tout le monde, selon la belle expression de M. Janvier. Le parti catholique, représenté par O'Connel, se relève plus fort de sa chute, et se prépare à une bataille solennelle contre les restes de cette vieille aristocratie protestante vermoulue, qui se raccroche aux priviléges de la persécution, comme à sa dernière ancre de salut. Efforts impuissans! le cri de la réforme a retenti, a pénétré dans les entrailles du sol britannique; il criera plus solennel que jamais dans la prochaine législature. En attendant les explications que nous avons promises sur ce point, disons qu'O'Connel, le grand représentant des idées de catholicisme et de réforme, marche en triomphateur en Irlande, et acquiert de jour en jour une influence plus marquée.

— Le tribunal de New-Yorck a prononcé sur les pillages dont cette ville a été le théâtre à l'occasion d'un projet pour l'émancipation des esclaves. Trois des accusés ont été condamnés à une année d'emprisonnement dans une maison de travail; c'était le *maximum* de la peine. Cinq autres ont été condamnés à six mois de détention.

— MM. Pardessus, Hennequin, Berryer fils, Mandaroux-Vertamy et Janvier, ont rédigé une consultation en faveur de M. Jauge, banquier, que l'on retient encore en prison pour avoir voulu émettre l'emprunt de don Carlos.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D.-des-Victoires, n. 16

DE L'IRLANDE

ET DE LA RÉFORME EN ANGLETERRE PAR LE CATHOLICISME.

La révolution de 1688 fut immense; car elle portait dans son principe les germes fécondans de toutes les révolutions que le monde a subies depuis cette époque. Lorsque le moine Luther secoua it la poussière de ses sandales sur le seuil de son monastère, peut-être ne savait-il pas qu'il mettait le pied sur le front des monarchies de l'Europe, pas plus que Rousseau, en cueillant ses pervenches dans les jardins de Montmorency, ne savait qu'il élevait l'échafaud de Louis XVI; et nous le croirions assez; car ces hommes sont providentiels: ils ont reçu d'en haut une mission qu'ils accomplissent; et tel qui croyait n'avoir atteint qu'une institution, souvent a renversé un monde! Les Anglais appellent cette révolution *glorieuse* : du point où ils se placent, l'expression est vraie, car cette révolution est une grande date dans la marche des faits humains; du point rationnel et historique, l'expression est un mensonge, car nous ne comprenons pas la gloire de la manière qu'ils la comprennent, nous n'appelons pas glorieux un fait dont les mobiles trempent dans la boue et le sang, qui a pour auteur un Cromwell, pour théâtre un billot où roule une tête de roi fraîchement coupée; qui a brisé l'unité religieuse, en même temps que l'unité politique de l'Europe; qui s'est versé comme un volcan sur le monde, couvrant tout de sa lave. La liberté religieuse a fait mûrir, dit on, la liberté politique, et enfanté l'ère représentative. Nous savons trop bien ce que sont les fruits mûris à un tel soleil. Le grand mouvement de la réforme, qui fermente aujourd'hui dans les entrailles de l'Angleterre elle-même et de la France, n'est pas autre chose qu'une solennelle protestation contre ces fausses idées, et il faut que le monde ne se soit pas arrangé de ces théories; car l'humanité ne recule pas dans ses voies de progrès; elle ne va pas chercher un fait mort depuis des siècles pour le couvrir d'oripeaux et le porter sur le pavois; ce qui est mort pour elle est mort; elle s'avance à ses destinées, l'œil fixé sur la Providence qui lui sert de soleil. Croyez donc bien que si la société rétrograde vers le passé, c'est qu'elle était sortie de ses voies naturelles; elle y rentre, avec de nouvelles idées, des formes nouvelles, et voilà tout. Nous ne nous aveuglons pas en ceci, jusqu'à prendre nos espérances pour des faits, et nos rêves pour des réalités. Nous savons bien que le mouvement religieux, signalé par nous et par toute la presse, n'est pas encore de la foi qui se traduit en actes, qui s'agenouille, qui prie devant l'autel ou devant la croix. Mais que le Catholicisme qui dormait au fond de toutes les questions qui se sont déroulées, se réveille aujourd'hui, c'est ce que nous croyons hors de doute. Et ce mouvement lent, mais réel, s'accomplit de haut en bas, au lieu de s'accomplir de bas en haut; cette fois-ci les idées religieuses rentrent dans la société par la science. Voyez la vieille Angleterre avec son aristocratie insolente, ses vieilles lois de sang contre les papistes, avec ses odieux privilèges, et son clergé scandaleux à force d'or! La voilà qui tressaille comme à l'approche de quelque grande phase de sa vie! La mer n'est elle plus sillonnée de ses innombrables vaisseaux? a-t-elle perdu son or, le poids de sa volonté dans la balance européenne? Eh! mon Dieu, non; c'est encore un colosse, mais ses pieds sont d'argile, parce qu'une malédiction plus terrible que celle jetée sur Tyr, la ville maudite du prophète, a éclaté sur elle; parce qu'elle a proscrit, il y a deux siècles, le vieil hôte qui s'était assis à son foyer, alors qu'elle n'avait encore que des cabanes où brillent aujourd'hui des palais; parce qu'elle a couvert d'outrages sa vieille tête chenue, qu'elle l'a faite la risée du monde, et que le vieillard revient aujourd'hui qu'elle est malade et près de mourir, pour la bénir et la réchauffer. Pour bien juger cette situation, il suffit de se poser à deux siècles de distance, à l'époque de cette révolution qu'on appelle glorieuse, puis à l'époque présente, que nous appellerons volontiers une époque de réforme de transition. A la première de ces deux époques, le catholicisme était proscrit, errant, persécuté, dénué de tout, sanglant des blessures reçues; à la seconde de ces époques, aujourd'hui, le catholicisme a voix délibérative; il parle

haut et ferme; il mène à sa suite tous les hommes graves, aimant sincèrement la liberté. Vous voyez donc bien que le progrès s'est fait, qu'il y a réforme, que l'Angleterre actuelle n'est pas plus l'Angleterre de Henri VIII et de Cromwell, que la France actuelle n'est la France de Danton et de Saint-Just! Vous voyez donc bien que l'Angleterre rétrograde vers le passé, c'est-à-dire vers le catholicisme, qui est le beau passé de son histoire et de sa grandeur. Ainsi cela se fait en France, où les idées anglaises ont dominé, parce que, pas plus pour la France que pour l'Angleterre, la position n'est tenable, ainsi constituée. Posez-moi en principe la liberté illimitée de la pensée, et vous m'amenerez à la liberté illimitée des mœurs; car le fait n'est que par la pensée, et il n'existe pas de crime qui n'ait été primitivement une erreur de l'intelligence. Et qu'on me trouve après une vraie liberté sans mœurs. Aussi qu'est il arrivé? c'est que le système représentatif est devenue une déception inouïe et une sentine de corruption, où la liberté s'est vendue comme l'honneur au coin des bornes. Parlez-nous donc d'ordre moral, quand vous avez méconnu le principe des mœurs!

Cette situation devait changer, et elle change en effet, comme nous venons de l'indiquer; et, sans généraliser davantage des idées que nous tenons aujourd'hui à rendre spéciales, arrivons à parler de l'Irlande, qui attire en ce moment les regards du monde entier. Nous trouverions dans ce fait-là seul la preuve de toute l'importance que nous lui avons donnée; car il faut qu'un fait soit grave, pour captiver, aujourd'hui que tant de trônes s'agitent, que tant de choses remuent. Il ne saurait plus être ici question de la vieille Irlande; celle-là se présente toute meurtrie des coups du protestantisme, et ses gémissemens ont retenti assez haut. Nous avons du reste épuisé la question, et nous croyons l'avoir fait de manière à l'entourer d'une lumière suffisante. Il nous reste à parler du dernier événement législatif, qui a compliqué la question irlandaise, le vote des pairs sur les dîmes d'Irlande. Reprenons les choses de haut.

L'origine de la dîme se perd dans la nuit des temps. Ce ne fut cependant, si nous en croyons Blakstone, qu'à la fin du huitième siècle que le paiement en fut réglé et prescrit par une loi; encore les laïques en étaient-ils exempts. On sait qu'en Angleterre elle était divisée en quatre parts égales: l'une allait aux évêques, l'autre aux pauvres; la troisième était destinée aux réparations de l'église; la quatrième, à l'entretien du prêtre. A l'époque de l'invasion des Normands, les couvens s'*approprièrent* les paroisses, c'est-à-dire, que ces corporations religieuses prirent pour coutume d'envoyer un de leurs membres officier dans les paroisses dont elles possédaient la dîme, et prirent pour elles la dîme tout entière, se contentant de payer l'officiant. Tel était l'état des choses lorsque survint la Réforme. Henri VIII se trouva propriétaire aux mêmes titres que les couvens catholiques qu'il déposséda. De ces terres, une partie fut concédée au nouveau clergé, la plus forte lui resta; l'autre fut distribuée à ses courtisans. Voilà l'origine de ces dîmes laïques qui scandalisent tout le monde, et de ce *patronage* ridicule qui souvent donne à un juif le droit de nommer à un bénéfice ecclésiastique.

Depuis cette époque, prêtres et laïques protestans se sont, à qui mieux mieux, gorgés des dépouilles catholiques. Cependant on exempta de la dîme les terres à pâturage, c'est-à-dire, pour l'Irlande, toutes les propriétés des riches, laissant peser le fardeau sur les fermes et les exploitations de quelques hectares du pauvre laboureur. Diverses causes indiquées par nous précédemment, ont amené la ruine du cultivateur irlandais. A mesure que le paupérisme s'agrandissait, le paysan payait avec plus de peine et de dégoût un impôt à un prêtre étranger qui n'avait rien de commun avec lui, qui ne croyait pas à la même foi, qui ne le visitait pas dans les momens de douleur, mais bien au temps de sa chétive moisson, pour lui enlever le produit de ses sueurs et le travail de toute son année. Il fallut donc employer la force. De leur côté, les populations résistèrent; chaque morceau de terre devint le théâtre de luttes sanglantes. Cela se passait en 1798. Des atrocités inouïes furent commises par les protestans. On voyait des prêtres, à la tête de soldats armés, brûler sans pitié des hameaux entiers. L'un d'eux, le vicaire d'Ardlees, mit de sa main le feu à une baraque

où s'était réfugié un catholique, et ce fut à grand'peine que les soldats parvinrent à l'empêcher de jeter dans les flammes l'enfant du paysan qu'il avait arraché des bras de sa mère, et qu'il balançait par les pieds. Un an plus tard, en 1799, la réunion parlementaire des deux pays fut accomplie, et au lieu d'un parlement siégeant à Dublin, l'Irlande eut, pour représenter ses intérêts, trente-deux pairs à la Chambre des lords, et cent députés à la Chambre des communes. Telle est l'*union* contre laquelle s'élève si haut aujourd'hui la voix de l'Irlande.

Dans ces derniers temps, en 1823, la difficulté de percevoir les dîmes était si grande, que le gouvernement présenta une mesure qui autorisait les vingt-cinq plus imposés de chaque paroisse à former une assemblée, qui, de concert avec le décimateur, nommerait deux commissaires chargés d'établir par toute la paroisse une composition, dont le taux resterait fixé pour vingt-un ans. Partout où cette mesure fut adoptée, le calme se rétablit; mais partout ailleurs la résistance continua, et la perception des dîmes fut suspendue pendant les années 1831 et 1832.

Dans cette dernière année, un acte intervint, qui obligeait à se soumettre à la composition des paroisses. Ces acte exemptait du paiement tous les locataires sans bail, et le portait sur les propriétaires. Enfin, il statuait qu'à l'avenir les baux seraient stipulés francs de dîmes, et il offrait un rabais de quinze pour cent aux propriétaires qui se chargeraient volontairement du paiement de la composition. Les choses en étaient là, lorsque le ministère présenta le dernier bill, voté par la Chambre des communes et rejeté par la Chambre des lords. Ce bill abolissait toute composition, et y substituait une taxe foncière d'un taux égal, que la couronne se chargeait de percevoir des fermiers et locataires, ou des personnes qui, en vertu de l'acte précédent, étaient devenues passibles du paiement de la composition. La déduction de quinze pour cent était destinée à couvrir les frais de perception. Il était statué qu'au bout de cinq ans, la taxe, diminuée de vingt pour cent, serait mise à la charge des propriétaires, et ce *boni* devait être augmenté pour les propriétaires qui de là à deux ans prendraient volontairement la charge du paiement.

Le bill, dans sa teneur primitive, avait donc pour principal objet d'engager les propriétaires, au moyen d'une remise, à se charger de la perception des sommes destinées à remplacer l'ancienne dîme. L'amendement d'O'Connell, au contraire, établissait dès à présent la réduction de quarante pour cent, en même temps qu'il ne laissait plus d'option aux propriétaires, et mettait le paiement tout-à-fait à leur charge.

Certes, si la question irlandaise se bornait là, elle n'exciterait ni tant de sympathie, ni tant de sollicitude; mais il s'en faut de tout qu'elle soit emmaillottée dans les chiffres d'une colonne de budget. Une question irlandaise n'avait jamais eu grand retentissement en Angleterre: à part l'opposition d'O'Connell et de ses amis, le bill de coërcition avait passé sans bruit l'année dernière. Aujourd'hui, toute l'Angleterre est en émoi, et de sombres et sinistres prédictions s'amassent sur le dernier vote de la Chambre de lords. C'est pour nous une obligation de saisir la question sous ses faces multiples, et d'en toucher le véritable nerf.

Après la révolution de 1688, deux opinions prédominèrent en Angleterre: les *Torys* attachés à la prérogative royale, et les *Wighs* soutenant les droits du parlement. Ceux-ci se posaient comme les défenseurs de la vieille constitution avec tous ses abus: les premiers la trouvaient ultrà-libérale; mais peu qui s'avisassent d'attaquer cette constitution dans le sens d'une réforme. Lord Chatam, sous Georges III reconnut le premier que certains changemens étaient inévitables. Mais c'était le temps alors où l'Europe était tout entière sur les champs de bataille, et le danger commun réunit tous les esprits. A la chute de Napoléon, l'Angleterre eut le temps de se recueillir, et alors les vices de la constitution, le scandale des bourgs pourris..... frappèrent tous les esprits. Deux plaies énormes venaient encore accroître l'épouvante des hommes d'état, la dette qui augmentait avec le paupérisme et l'Irlande. Castelreagh et Canning, avec des systèmes différens, succombèrent sous le faix de la situation. Wellington, le plus raide et le plus entêté des conservateurs, vint à son tour, et ce fut pour prendre l'initiative des innovations dont il espérait fixer la limite.

Il supprima plusieurs sinécures, réduisit les dépenses, et attacha son nom à l'émancipation des catholiques. C'était pour lui le terme des concessions : il l'annonça, et se retira devant la réforme. L'aristocratie reprenant dès-lors son rôle de résistance, le gouvernement se trouva placé entre ce parti du passé, puissant par ses immenses possessions territoriales autant que par l'appui que lui prête le clergé et un radicalisme rigoureux, battant en brèche tous les priviléges les uns après les autres. En présence de cette double opposition, on voulut accomplir la réforme parlementaire : lord Grey l'accomplit. Mais cela ne suffisait pas encore, et O'Connell a été l'un des instrumens qui a servi à briser le pouvoir de lord Grey. Nous avons sous les yeux le texte d'une lettre d'O'Connell que nous traduisons en entier. Nous aurons souvent occasion de reproduire des documens que notre récent voyage dans la Grande-Bretagne nous mettra à même de nous procurer par les relations que nous avons établies.

Frères Réformistes, J'en appelle non sans espérance à vos sentimens de droiture et d'équité de l'injustice insolente de l'administration faible et méchante qui nous gouverne maintenant. Est-il juste que l'Irlande soit insultée et foulée aux pieds, par la seule raison que la manie du malheureux vieillard qui est à la tête du ministère, se tourne en haine puérile et en dédain furieux du peuple irlandais? J'ai remarqué ce trait de folie dans le caractère de milord Grey depuis longtemps (janvier 1825). J'ai publié à cette époque mes opinions sur ce sujet, et plusieurs années d'expérience ont depuis confirmé le jugement que j'ai formé et promulgué à son égard il y a neuf ans. En vérité, il ne paraît y avoir que deux idées principales dans son esprit. La première est de procurer à sa famille et à ses parens la plus grande quantité possible du pillage public. Je crois qu'aucun ministre n'eut jamais la vingtième, peut-être pas la cinquantième partie du nombre de parens qu'a milord Grey, recevant l'argent du peuple nisi peu qui méritent leurs traitemens. Lui et sa famille sont vraiment un fléau cruel sur ces contrées. Le second sentiment, mais subordonné au premier, de l'âme de milord Grey, est son hostilité à l'Irlande, manifestée par tous les actes, et par toutes les mesures de son administration. L'Irlande n'a jamais été aussi imparfaitement, aussi mal gouvernée, qu'elle l'a été depuis que ce ministère est arrivé au pouvoir. Il a fait tout pour insulter et pour dégrader toutes les parties et toutes les classes de ce pays. Il n'a rien fait qui puisse servir, ni satisfaire aucune portion du peuple, si ce n'est un petit nombre qui, comme le chancelier de l'Irlande, a été gorgé du butin public. Ce ministre n'a pas un seul ami, ni même un ami prétendu en Irlande, et de plus, ceux qu'il a enrichis du trésor public, le haïssent et le dédaignent publiquement, et avouent leur haine et leur mépris dans leurs réunions privées. Je crois que si l'on avait traité l'Angleterre comme l'Irlande l'a été, cela causerait une si forte sensation de dégoût et d'aversion, qu'il serait impossible aux ministres de rester au pouvoir; et s'ils étaient renvoyés, oh! alors quels cris lamentables se feraient entendre parmi la multitude d'entiers Greys, et de demi Greys qui s'engraissent du vol public! Il y a eu plus de sang, plus de sang humain versé en Irlande depuis la venue du présent ministère, qu'il n'y en eut en pendant un temps deux fois plus long, sous aucun autre ministère. Il y a du sang sur la face de la terre,—du sang,—beaucoup de sang. La terre ne l'a pas encore couvert. Il crie — ne crie-t-il pas vers le ciel pour demander vengeance? Hélas! le ministère est prêt à en voir couler encore autant;—et pourquoi? pour *les dîmes — les dîmes — les dîmes!!!* Le peuple irlandais est essentiellement catholique. — Les protestans sont très-peu comparativement; mais afin que le clergé protestant puisse vivre dans une oisiveté somptueuse les terres, les biens, oui, et même le travail des catholiques sont taxés jusqu'à l'oppression (qui, peut rendre fou même un sage, fait du malheureux paysan un boutefeu et un assassin de nuit, et le force presqu'à chercher dans les crimes trop horribles pour être pensés, tout ce qu'il y a de délicieux au goût d'un appétit dépravé, — « la justice féroce de la vengeance. » —) Qu'il me soit permis de supposer que les catholiques de l'Angleterre soient une seizième partie, ou même une dixième partie de ses habitans; je demande, serait-il juste, souffrirait-on que les protestants étant les quinze-seizièmes ou même les dix-neuvièmes du peuple anglais payassent les dîmes pour nourrir et engraisser le clergé des catholiques, qui ne serait que le moindre nombre? Certainement on ne le souffrirait pas un instant, et il faut que l'on soit vraiment absurde, de s'imaginer que les Irlandais soient moins sensibles à l'injustice insolente, que ne le seraient les Anglais, quoique les Irlandais soient, je l'avoue, plus patiens à la supporter. Le gouvernement ayant payé 25,000,000 francs au clergé protestant, les dîmes sont devenues une dette royale; et ainsi le ministère s'est servi de procès pour obliger les malheureux paysans à payer les dîmes pro-

testantes. Alors, pour la première fois, on a vu les gens d'armes et les soldats enfonçant en plein midi avec des marteaux d'enclume et pinces les maisons et les cabanes du peuple, et emportant tous les meubles...... qu'ils y trouvaient. Mais ce n'était pas tout, car les mêmes scènes d'outrage et de violence avaient lieu dans la nuit. Le calme de la nuit cessa; le sommeil, si nécessaire pour réparer les forces du travailleur accablé, fut interrompu. — La cabane fut enfoncée. — La misérable couverture qui couvrait à peine les enfans épouvantés, fut emportée en triomphe. — Et la spoliation et le pillage militaire, que l'on n'attendrait que d'une invasion étrangère, ont eu lieu dans un pays que l'on dit faire partie de la Grande-Bretagne. Il y a eu du sang répandu — beaucoup de sang répandu — le sang des hommes et des femmes, et même des enfans, a coulé. De Leinster à Munster, il n'y eut qu'un cri de douleur pour les tués, — et leur sang n'a pas été vengé! « La vengeance m'appartient, dit le Seigneur, et moi je récompenserai. » Que son saint nom soit béni! nous laissons les résultats à sa providence adorable. Je suis malade, très-malade, à cause des crimes du présent ministère relatifs à l'Irlande.

Quand les ministres étaient de l'opposition, ils étaient violens en dénonçant le mauvais gouvernement de l'Irlande; quand ils furent arrivés au pouvoir ils ont promis très-souvent d'adoucir la misère de l'Irlande, de corriger les abus, de faire cesser l'oppression, et d'ouvrir des perspectives plus brillantes pour ce pays si long-temps opprimé; mais ils n'ont tenu aucune de ces promesses; ils n'ont même fait aucun effort pour les remplir: au contraire ils ont augmenté tous les maux qui existaient déjà, et ont beaucoup et cruellement ajouté au noir catalogue des forfaits commis contre l'Irlande, et ils ont couronné le tout par l'atrocité profonde de la loi de coërcition. Il n'y eut jamais une violation plus despotique de tous les principes de la liberté humaine. L'exercice des priviléges les plus communs a été soumis au caprice de chaque ministre. — Le droit constitutionnel a été anéanti; et oh! quelle insulte! la souffrance ou la tolérance y a été substituée: — les juges du pays renvoyés, le procès par les jurés aboli, — les cours martiales établies — le droit constitutionnel d'être jugé à l'endroit où l'on dit que le crime a été commis, retiré — et le pauvre privilége de s'associer, entièrement aboli, ou toléré seulement au gré du ministre. J'avoue que je pouvais souffrir beaucoup d'autres maux de la loi de coërcition, si le droit de plainte publique avait été laissé entier. Le droit de se plaindre hautement, collectivement, et fortement contre l'oppression et l'injustice, c'est le plus sacré de tous les droits humains. Hors l'enfer, il n'y a point de tyrannie plus atroce, que d'étouffer la voix de ceux qui se plaignent justement de l'oppression. Cependant une loi telle que je viens de la décrire, fut le premier acte du parlement réformé.

Réformistes anglais, ces hommes qui ont fait une loi si injuste, si cruelle, étaient-ils vos représentans? J'ai une autre question à vous faire: seront-ils encore vos représentans? Mais le croirez-vous, frères réformistes, milord Grey n'est pas content de l'oppression de l'année passée; il menace maintenant de renouveler la loi de coërcition!!! Au nom du ciel, est-il possible que les hommes puissent être si vils, si infâmes, si exécrables! Peut-il y avoir un despotisme plus insupportable que celui qui insulterait à dessein et sans aucun prétexte le peuple irlandais, en le privant des droits dont jouissent les Anglais et les Écossais? Ceux qui pensent que nous ne sentirons pas cette insulte outrageante, et que nous ne chercherons pas l'occasion de nous en venger, connaissent très-peu la nature humaine, et encore moins le génie et la disposition des hommes irlandais. Hélas! qu'ils sont aveugles ceux qui ne peuvent voir que l'Irlande se lassera enfin de souffrir dans un silence méprisable, et qu'elle........... Mais non, je me tairai; peut-être semblerais-je vouloir menacer, tandis que je n'ai l'intention que de prédire.

Or, réformistes de la Grande-Bretagne, je vous demande de l'aide et de la sympathie. — Avez-vous si peu de soin des libertés du peuple irlandais, que de vous asseoir dans une apathie silencieuse, et de voir les droits constitutionnels anéantis dans ce pays? Si vous le faites, vous trouverez que ce calice empoisonné sera bientôt présenté à vos lèvres. Croyez-moi, le malheureux sort de l'Irlande aujourd'hui sera celui de l'Angleterre, si vous n'avancez, et ne travaillez à parer un despotisme brutal de toutes les parties de ces royaumes. Donc, tandis qu'il y a du temps, frères réformistes, ralliez-vous à moi pour défendre nos droits constitutionnels. On a dit et redit, jusqu'à ce que j'ai été fatigué de l'entendre, que le peuple de la Grande-Bretagne ne prenait pas part aux oppressions et aux crimes du gouvernement anglais envers l'Irlande. Voyons maintenant les preuves. — Voici précisément l'occasion de montrer si cela est vrai ou non. La nation anglaise peut à présent établir la vérité ou la fausseté de cette assertion. — Si les Anglais permettent que cette vile, cette insultante, cette basse, cette injuste loi de coërcition soit renouvelée en Irlande, alors nous n'aurons ni sympathie, ni l'appui, soit de la justice ou de la générosité de l'Angleterre. Par le fait, nous devenons

deux nations, quelle que puisse être la loi, et le plustôt: la loi qui nous joint sans nous unir, sera rappelée, sera le mieux pour toutes les parties. Au nom de ma race et de ma patrie, — au nom du brave et généreux peuple d'Irlande trop long-temps opprimé, je prie les réformistes d'Angleterre, de ne pas oublier l'appui que nous leur avons donné pendant leurs efforts pour obtenir la réforme, — et l'appui que nous sommes prêts à leur donner en tout ce qu'ils entreprendront pour augmenter les libertés ou diminuer les griefs de la Grande Bretagne.

Vous nous devez une dette de reconnaissance; — vous nous devez une dette de justice. Avancez donc, je l'implore respectueusement, et apprenez au fou radoteur qui est à la tête de l'administration que les Anglais et les Écossais sont sensibles aux besoins, aux souffrances, et aux libertés du peuple irlandais. — A quel comté ou à quelle ville de l'Angleterre serons-nous redevables de la première expression publique d'indignation à l'égard du despotisme brutal dont l'Irlande est maintenant menacée? Oh! que je me réjouirais même d'une seule assemblée populaire pour protester contre cette loi! Elle est annoncée par milord Grey. — Cela devra être le signal pour tous les réformistes honnêtes de la dénoncer avec une voix pleine d'une juste indignation.

Frères réformistes, je vais finir: le sort de l'Irlande est entre vos mains. Le ministre faible à la cour, — faible à la chambre des pairs, — faible par la misérable médiocrité de son talent, — faible par la manie de milord Grey, — faible par la perte de son caractère et de ses principes se rendra, si vous le lui dites. Mais il faut que vous lui ordonniez d'une voix de tonnerre, de cesser de persécuter follement le peuple irlandais. Cependant, dussiez-vous le refuser, — jamais, — jamais je ne désespérerai de ma belle, de mon admirable patrie. Oh! ma chère Irlande! t'abandonne qui voudra; moi, méprisant également les attraits et les terreurs du pouvoir, je serai toujours à toi, et je verrai sans être ébloui, la lueur d'une nouvelle persécution destinée seulement à nous éclairer et à nous conduire à un état d'unanimité plus patriotique, et de force plus nationale et plus redoutable. Quant à vous, réformistes de la Grande-Bretagne, malgré tout ce qui pourrait arriver; je suis et je serai toujours votre dévoué et votre fidèle serviteur.

Aujourd'hui O'Connell se proclame ministériel; il le répète à qui veut l'entendre dans les réunions, dans les clubs réformistes, partout où il a occasion de développer ses idées de réforme et de salut pour l'Irlande. On a même été jusqu'à dire qu'avant peu il ferait partie du ministère. Ceci servirait seul à donner le mot de la situation. Nous croyons l'assertion bien hasardée; O'Connelle est habile, et ce ne serait peut-être pas un acte d'habileté que d'aller perdre une partie de sa popularité dans les rangs d'un ministère.

De quelque façon que les choses tournent, on y laisse toujours un coin du manteau. Ce qui a donné lieu à cette supposition, c'est l'alliance du parti d'O'Connell et du ministère actuel. Celui-ci a aidé l'Irlande; comme O'Connell, il voulait le rappel des dîmes, le paiement des prêtres catholiques, le rappel du bill de coërcition, et O'Connell, pour remercîment, a rendu cette administration populaire en Irlande; mais l'alliance se borne là; car ce n'est pas du même point que partent les partisans des deux systèmes, pour arriver à se donner la main sur le même terrain. Qu'une seule condition manque à cette alliance, et O'Connell brisera demain la popularité du ministère avec la même facilité qu'il l'a créée. Car ce qu'il veut avant tout, c'est que l'Irlande rentre dans la condition des peuples; qu'elle ne soit plus une nation de parias horriblement sillonnée des coups de la tyrannie. Le parti orangiste, qui est le parti du protestantisme dans ce qu'il a de vivace, parce qu'il se compose de la haute aristocratie engraissée des dépouilles catholiques et du clergé, a gouverné l'Irlande depuis Jacques II jusqu'à l'émancipation, et pendant toute cette longue période de temps, l'Irlande a été constamment en proie aux rapines, à l'émeute, à la guerre civile, à la misère. Il se décompose aujourd'hui devant le radicalisme révolutionnaire, et devant le parti catholique qui, par une longue persévérance, et à la suite de maux incalculables, a enfin levé la tête. Dès 1829, il était fort, puissant; il l'est bien plus aujourd'hui que le radicalisme a heurté l'aristocratie, et que la réforme du parlement a été accomplie. Le dernier vote de la chambre des lords ne la sauvera pas; car la question se présentera de nouveau dans la prochaine législature, augmentée de toute la popularité que lui a donnée un premier rejet. Déjà même O'Connell prend ses mesures; le temps des vacances du parlement est pour lui un temps d'organisation. On en jugera par les extraits de la lettre suivante :

Au peuple d'Irlande!

Darreynam-Abbey, 25 août 1834.

Concitoyens,

« Nous sommes arrivés à une autre crise des affaires de notre pays. Il est de nouveau en notre pouvoir de faire un pas de plus vers la liberté de l'Irlande. Il dépend de vous d'avancer; il dépend de la prudence et de la discrétion de votre conduite que ce mouvement soit progressif ou rétrograde.

» Si vous agissez avec ce calme et ce sang-froid qui ont assuré nos succès en d'autres occasions, notre triomphe est certain. Si, au contraire, vous vous livrez à vos passions et à vos ressentimens; si vous vous épuisez en animosités irréfléchies, vous ferez triompher nos ennemis, et vous détruirez à jamais l'espoir de notre pays.

» Il est bien vrai que l'agitation a recommencé, recommencé pour nos adversaires. L'audacieux et insultant langage qu'ils ont si bassement et si hardiment tenu contre le peuple d'Irlande et sa religion, il ne faut pas y répondre par un langage analogue, car vous dédaignez d'employer des armes si peu chrétiennes! mais par une active et énergique résistance. »

Après cette protestation de modération, le libérateur parle de ce qui s'est passé dans la récente assemblée de Dublin, et se livre à d'ardentes récriminations contre les Roden, les Downshires, Winchelsa, qu'il traite de *sots*, de *bouffons*, d'*animaux* (*fool*, *bouffoon*, *animal*).

Il résume, dans les assertions suivantes, ce qu'il appelle la sage importation de la sagesse anglaise :

« Premièrement, qu'aucune portion des biens que possède aujourd'hui l'Église protestante, n'a jamais appartenu aux catholiques. Secondement, que les catholiques ne jouissent et n'ont jamais joui de la liberté civile. Et troisièmement, que les catholiques ne sont et n'ont jamais été industrieux et prospères.

« Mais je me lasse, continue le libérateur, de vous parler des esclaves et des sots qui ont figuré dans l'assemblée de Dublin. Ils ne mériteraient pas qu'on dît d'eux un seul mot, si leurs orgies ne pouvaient être renouvelées dans le sang par les orangistes de l'Ulster, et si des milliers de catholiques sans défense ne pouvaient devenir les victimes de leur insolence et de leur sanguinaire bigoterie.

« Tout homme doit regarder comme un devoir « de résister à l'esprit d'orangisme. La seule ques- « tion, la voici : Comment peut-on efficacement « résister à cet esprit? »

« M. O'Connell propose, dans ce but, de fonder à Dublin un club libéral chargé de guider et de diriger tous les autres; et il espère que ce club pourra être complétement organisé avant le mois de novembre. Mais avant de présenter les détails de son plan, il s'avoue franchement et positivement ministériel, prêt à soutenir et à fortifier le ministère, dans les intérêts même de l'Irlande, qu'il regarde comme identiques avec ceux du ministère.

Il passe ensuite à l'exposé de son plan, qu'il résume en ces termes :

« Je propose qu'on forme dans chaque comité, cité ou grande ville d'Irlande, un *club libéral*, chargé surtout :

« 1° D'arrêter les crimes et les violences dans les campagnes;

« 2° D'arrêter par les moyens légaux et de punir par les lois les membres orangistes et les autres criminels du même parti;

» 3° D'amener, par des moyens légaux et constitutionnels, l'extinction totale des dîmes, tant nominales qu'en nature;

« 4° D'étendre les franchises électives en Irlande et d'assurer l'envoi au parlement des *amis de la cause irlandaise*;

« 5° D'avancer et d'assurer le rétablissement de la législature domestique en Irlande. »

» M. O'Connell, en finissant, insiste sur tous ces moyens de régénération du pays, en regardant le dernier comme le plus utile, et l'extinction des dîmes comme le plus pressé et le plus immédiatement praticable. »

Ainsi donc la réforme grandit, marche, de l'autre côté du détroit, de même qu'elle grandit et qu'elle marche en France. Dans l'un comme dans l'autre de ces deux pays, l'élément révolutionnaire se trouve mêlé avec l'élement catholique, comme l'ivraie avec le bon grain; mais c'est déjà un pas immense que le catholicisme se trouve ainsi face à face, après deux siècles de défaites, avec son ancienne persécutrice, la révolution de 1688. La liberté des peuples ne saurait qu'y gagner: car, la vraie liberté est fille du catholicisme: elle naquit un jour sur le Calvaire, d'où elle s'est élancée sur le monde pour retourner au ciel. Et, pour en revenir au dernier vote de la chambre des lords, ce n'est pas chose difficile à comprendre; car, ainsi que nous l'avons dit, l'aristocratie anglaise représente la partie la plus vivace du protestantisme, et sa position la rend tout aussi bien hostile au catholicisme qu'au parti radical. En somme donc, elle s'est énergiquement posée contre la question des dîmes, heurtant tout aussi bien le catholicisme, c'est-à-dire l'Irlande, que la chambre des communes, c'est-à-dire la révolution; et puis l'on n'est pas allé jusqu'au fond de sa pensée ni de la question dans

l'appréciation du fait. L'amendement d'O'Connell tendant à faire percevoir la dîme par le gouvernement, la condition du clergé protestant se trouvait changée: car c'était introduire dans le temporel de l'Eglise le principe du salaire. Mais l'aristocratie a beau faire, tôt ou tard elle sera obligée de revenir sur son dernier vote, le pays tout entier est contre elle: catholicisme et réforme! Ce sont deux mots qui sont destinés à remuer le monde.

LES PAROISSES DE PARIS.

Nous avons vu dans le dernier article la religion s'établir en France, naître et grandir peu à peu, renfermant d'abord son culte dans une modeste et unique chapelle, souvent reconstruite, vouée à Saint Denis, puis à Saint-Étienne, enfin à la vierge Marie.

L'histoire générale du Christianisme dans notre cité, à cette époque, a pour monument la cathédrale, pour légende celle de son évêque, qui est le premier, le doyen de nos pasteurs.

La cathédrale prit ce nom dès que les Parisiens devinrent assez nombreux pour être séparés en plusieurs districts, et recevoir de leur évêque des prêtres particuliers pour les gouverner de près, connaître de leurs besoins spirituels et temporels, et les réunir dans des temples où les troupeaux du seigneur, conduits par leurs chefs, rassemblent la mil ce de leurs prières; où, comme a dit saint Cyprien, *plebs est sacerdoti adunata*, le peuple se joint au prêtre, pour ne former qu'un cri, qu'un cantique vers le ciel. L'instruction paroissiale remonte à ce temps-là. Nous allons secouer les cendres de ses vieux monumens et parcourir les jours de sa fondation.

Chacun conserve en son cœur et parmi ses souvenirs la pastorale légende d'une jeune vierge, une bergère simple et naïve, qui tantôt admise à l'intimité du prince, tantôt faisant paître ses troupeaux dans les prairies des rivages du fleuve, aujourd'hui encaissé des maisons de Lutèce, a attaché son nom à l'idée de simplicité pure et primitive de cette cité dont elle est la patrone: sainte Geneviève!

Dans les premiers mois du sixième siècle, Clovis, chrétien depuis peu d'années, encouragé par les instances de Geneviève et de sa femme Clothilde, fonda au sommet d'une colline sise au sud de la cité, une basilique enclose de murs, et la fit dédier par saint Remi à saint Pierre et saint Paul. On éleva donc un temple sur la chapelle souterraine, honorée déjà à cette place avant les rois, au temps des persécutions, quand la religion se cachait au cœur des hommes et au sein de la terre, et n'osait se montrer ni par des pratiques ni par des monumens.

Puis, voulant rendre sa protégée indépendante, Clovis y plaça des chanoines séculiers, rentés par lui, dotés d'un terrain sous leur juridiction; et, comme si cette colline eût été marquée pour voir deux pouvoirs naître et grandir en se donnant la main, le roi se construisit fraternellement, auprès de l'église, un palais dans son enclos: il vint l'habiter de prédilection avec sa femme; il y donna audience à ses sujets, trois ou quatre fois la semaine, pour y juger avec les chanoines, ses voisins et enfans, leurs différends. — Ce palais était, dit-on, situé à la place où fut depuis la maison abbatiale. Cette église est la plus ancienne paroisse de Paris; Clovis et sa femme y furent inhumés, ainsi que sainte Geneviève, dont elle conserva le nom.

Les successeurs de Clovis confirmèrent et accrurent les priviléges et revenus de cette basilique. Ruinée en 884 par les Normands, elle fut reconstruite en 1177. Cette église, située au sud de celle de Saint-Étienne du-Mont, qui n'était alors qu'une chapelle contiguë, ressemblait pour l'architecture à Saint-Germain des-Prés, mais elle était plus petite. C'était toujours la transition du romain au gothique, d'abord nu et peu harmonieux, mais toujours bien défini; sous les dalles du temple était une crypte antique et profonde, contenant la châsse de sainte Geneviève, monument d'orfévrerie, célèbre par sa somptuosité. — L'abbé Suger réforma le chapitre de Saint-Pierre et Paul en 1145. Ce ne fut pas sans peine, car cette entreprise provoqua de grands murmures. La sage abbé de Saint-Denis y introduisit douze chanoines de Saint-Victor, sous la direction de Eudes. Vers cette époque, le pouvoir de l'abbaye devint immense: l'abbé jugeait toutes les

causes, tant religieuses que civiles, du ressort de la cour de Rome; on ne pouvait appeler de ses sentences qu'au pape. La justice temporelle du monastère s'étendait sur une grande partie de l'université et sur le faubourg Saint-Marcel; et l'invocation de ce droit fut souvent une porte de salut à des misérables, trop pauvres pour avoir raison contre les gens d'armes des seigneurs; souvent ainsi ce pouvoir, armé de la parole et de la croix, fit rentrer dans le fourreau des glaives, abaisser des lances, éteindre des torches. — Le curé avait alors la charge de recueillir les offrandes, oblations, et la cire présentée à l'autel; il avait la garde des châsses, ornemens et joyaux de l'église; sous le titre de chevecier, il unissait à la fonction de desservant celle de marguillier.

Très-anciennement le chancelier de l'université était celui de Ste-Geneviève; il licenciait aux diverses facultés, sans autre supérieur que les papes, directeurs des universités de Paris. — En 1483, le tonnerre brûla le clocher de Ste-Geneviève, ruina sa charpente qui durait depuis huit cents ans, et fondit les cloches. Le mal fut réparé sous Charles VIII et Henri IV, et toute l'église démolie en 1807. Cette maison était le chef-lieu d'une congrégation; mère de plus de 900 maisons en France, elle nommait plus de 500 cures.

Peu de couvens, comme on le voit, pouvaient lutter de splendeur et d'influence avec celui-là; il gouvernait presque tout le sud-est de Paris. Le sud-ouest avait des protecteurs presque aussi puissans : les religieux de St-Germain-des-Prés. L'abbaye de St Vincent et Ste-Croix, nommée depuis de St-Germain des Prés, fut fondée en 559 par Chidelbert, avec magnificence, sur la rive de la Seine, en regard de sa sœur cadette, St-Germain-le-Rond ou l'Auxerrois, bâtie sur l'autre bord, par le roi Chilpéric. Toutes deux furent richement vêtues et dotées, surtout la première. Toutes deux furent ennoblies de fiefs et de privilèges fort précieux. L'une eut des démêlés sans nombre avec l'université, qui puisait déjà l'ambition dans la science; l'autre, avec la royale abbaye de St. Denis, voisine trop puissante. La seconde, destinée à contenir le corps de saint Germain, possédé par l'autre, fut, comme elle, ravagée trois fois par les Normands, et de même aussi rebâtie par le roi Robert. Pourtant St.-Germain l'Auxerrois a dû avoir été terminé plus tard. Moins heureuse que sa sœur, le voisinage du palais du Louvre vint bientôt rétrécir son territoire; bientôt encaissée d'édifices, elle ne brilla pas comme une marguerite au milieu de *ses prés*; elle ne conserva ni la tombe de Childebert, son fondateur, ni le souvenir byzantin de son premier âge, comme St.-Germain-des-Prés. — Non, ce temple toujours populaire, souvent confondu avec le palais dans ses jours de périls, jamais dans ceux de gloire, est demeuré pour nous l'expression de l'église militante; meurtrie et noircie de fumée et de coups, elle est encore là, triste et grise des cendres du deuil, sans échos, en face de la blanche colonnade hellénique d'un palais... hélas! sans maître aussi, et bien plus jeune pourtant. Où sont-ils?... Où sont les autels de Saint-Germain-le-Rond ou des Prés, et le beau réfectoire de sa voisine, où le temple de Sainte-Geneviève, où l'archevêché de Notre Dame?... dans les souvenirs, les regrets; et cachés au fond des espérances....

Ces grandes fondations s'éloignent souvent du caractère de la paroisse; trop élevées, trop seigneuriales, elles finissaient parfois par s'oublier, couchées dans leurs superbes temples, à l'exemple de Salomon vieillard, la ferveur de Salomon, jeune encore; et Dieu, nous le savons, renversa le temple de Jérusalem, qui lui avait été jadis agréable; puis il permit de le rebâtir... Les paroisses, moins riches, plus humbles, plus primitives ont subsisté plus long-temps. Celles qui sont tombées de vétusté ou de pauvreté, ont disparu comme ces vieillards qui ayant toute leur vie soulagé la souffrance, partagé leurs biens aux pauvres, à leurs enfans, expirent au milieu d'eux sans laisser de quoi payer leurs funérailles; pleins de jours de sérénité, et bientôt oubliés sur la terre, où les larmes seules laissent des traces. Parmi les fondations modestes de ce genre, sous les Mérovingiens, on remarque Saint-Julien-le Pauvre.

Saint Julien,
Qui héberge les Chrétiens...

Ces deux vers disent toute sa noble légende. Personne n'a écrit l'histoire de saint

Julien ; son origine est inconnue. Il existait au septième siècle ; car Grégoire de Tours écrit avoir logé dans les bâtimens de ses dépendances, destinés à servir d'hospice, de logis aux étrangers, aux pèlerins et aux pauvres voyageurs.

Les Normands ayant ruiné cette abbaye, les seigneurs laïques s'emparèrent de tous ses biens. Une charte de Henri Ier, de l'an 1031, donne cette église à l'évêque de Paris, mais en laisse l'usufruit à un nommé Girault. Au commencement du XIIe siècle, les biens de St.-Julien étaient possédés par Estienne de Vitri, qui les céda à l'abbaye de Long-Pont. Les religieux de cette abbaye érigèrent cette église en un prieuré, qui fut réuni, en 1655, à l'Hôtel-Dieu. Cette chapelle fut démolie à la révolution, après une longue, utile, et obscure existence.

D'autres fondations retraçaient une victoire directe du Christianisme à son aurore, comme Saint-Benoist bâti au temps de Saint-Denis, entre Sainte-Geneviève et la cité, sur un autel à Bacchus ; Saint-Benoist dont la nef sert aujourd'hui de théâtre ; si bien qu'il paraît bizarre d'être encadré au spectacle dans une loge à ogive, après avoir traversé, pour payer son plaisir, une voie publique pavée de vieilles tombes de chevaliers. A cela des gens décens et graves vous répondent que les corps ne sont plus sous ces marbres : étrange excuse qui accuse une autre profanation !

Saint-Marcel eut une origine analogue : son patron délivra, dit on, les Parisiens d'un *formidable dragon* (cette allégorie fut employée fréquemment par les légendaires, pour désigner le paganisme) ; puis ce saint ayant été inhumé sur une colline nommée *Mons Cétardus*, la dévotion publique y dressa une chapelle protectrice. Les cabanes d'un bourg vinrent s'agglomérer autour de ce soutien, comme des enfans autour de leur père ; puis la bourgade vint se fondre dans la grande cité. La fondation de cette église tout entourée de merveilleux, fut aussi attribué à Roland. En 811, elle était desservie par un clergé possesseur, en 847, d'une terre près d'Essonne. Ruinée par les Normands, rebâtie au XIe siècle, en style roman, ses chapiteaux fort beaux furent transportés en 1806, époque de sa démolition, au musée des antiques, ainsi qu'une statue de Cérès trouvée à Notre-Dame-des-Champs ; fondation toute poétique et pleine de grâces comme sa patronne. Saint-Denis ayant opéré un miracle dans un temple de Cérès, près Paris, le consacra à la vierge Marie ; et le culte le plus pur du paganisme, le plus naturel, une tendre mère qui, poursuivant sa fille égarée, fait, le long de son chemin, du bien aux hommes ; fut remplacé par le nôtre plus mystique, plus suave, de la Vierge, mère de notre Sauveur. Cet oratoire, long-temps étroit et solitaire, était situé au milieu d'un vaste champ de sépultures ; il contenait le plus ancien portrait de Marie, que nous ayons possédé en France : il passait pour copié d'après nature et apportée en France par Saint-Denis ; il était peint sur pierre : on l'imita en relief pour la cathédrale, où il était encore au siècle passé. Cette chapelle fut rebâtie sous le roi Robert, et possédée alors par les religieux de Marmoutier ; mais le collége de Marmoutier ayant été fondé en 1332 pour les religieux de ce monastère venant à Paris, le prieuré de Notre-Dame-des Champs devint désert, jusqu'en 1603, où les Carmélites, arrivant d'Espagne, ayant traité avec lesdits religieux, y furent introduites l'année suivante ; et *ce monastère* (dit du Breuil), *a esté le premier dudict ordre estably en Frâce, duquel, comme d'un noble séminaire ont esté prinse les novelles plâtes, lesquelles esparses en divers lieux, sôt main-tenant l'honneur de l'empire françoys.* Plusieurs églises ont été des fiefs ecclésiastiques pendant fort long-temps ; fiefs transmissibles et mobiles au gré des légataires. De ce nombre fut Saint-Christophe en la cité.

Ercembault, maire du palais de Clotaire, donna à l'église de Notre-Dame sa maison et sa chapelle de Saint-Christophe. — En 690, le testament de Vandemir contient une donation en faveur de cet établissement, qu'il qualifie de monastère de filles. Il était converti au IXe siècle en hôpital pour les pauvres ; illustration fréquente dans les petites églises vassales, où les métropoles logeaient leurs indigens pour les y faire vivre. — En 1097, Guillaume, évêque de Paris, céda Saint-Christophe à son chapitre. Il y avait autrefois à Saint-Christophe deux curés. Leur soumission à l'évêque consistait à l'obligation d'assister tour à tour, une fois la semaine, à l'office de la cathédrale ; ils n'étaient que vicaires perpétuels car tous les chanoines, leurs

suzerains, en étaient curés primitifs et tenaient à ce droit. Cette chapelle fut érigée en paroisse en 1590. Rebâtie entre 1494 et 1510, elle fut sacrifiée, ainsi que Sainte-Geneviève-des-Ardens, en 1747, lors de la construction des Enfans-Trouvés. Cette place étaient marquée depuis 1200 ans par la charité chrétienne.

Souvent aussi les paroisses dépendaient d'une abbaye qui nommait à leurs curés, mais toujours avec la confirmation de l'évêque; car jamais l'ordre paroissial ne fut totalement interverti. Saint-Laurent, aujourd'hui paroisse, était soumise au prieuré conventuel de Saint-Martin-des-Champs. On ignore son origine; Saint-Grégoire de Tours parle d'elle en racontant un débordement de la Seine en 583, inondant l'espace compris entre la cité *et Saint-Laurentie Basilicane.* Elle fut ravagée par les Danois, et dans l'ombre jusqu'au douzième siècle où on trouve une charte qui la soumet à Saint-Martin-des-Champs. Elle fut alors réédifiée sur l'emplacement de son cimetière; et plus tard encore en 1420, augmentée en 1548, en partie reconstruite en 1595; réparée et revêtue d'un portail assez burlesque en 1622, mais moins bizarre encore que celui de Saint-Gervais, que les amateurs d'architecture philosophique (pardon pour cette expression) regardent comme un chef-d'œuvre, parce que Jacques Desbrosses son auteur, y a mis à cheval l'un sur l'autre trois ordres, le dorique, l'ionique et le corinthien, dont les jambes se marient fort agréablement entre elles, mais divorcent aigrement avec le reste du temple produit du temps le plus raffiné, le plus svelte de l'architecture sarrasine, en 1420. Les nervures de ses voûtes, la prodigieuse hardiesse de sa clef pendante, les tableaux de Champaigne, du Pérugin, et surtout d'Albert-Durer, qui décorent ses murailles, sont peu harmonisés à la cavalcade hellénique de Desbrosses, dont le goût pur eût rigoureusement pu se dispenser d'affubler ainsi ce temple de l'habit d'Arlequin, qui rit d'un côté en pleurant de l'autre; ce Arlequin d'une part, médecin de l'autre moitié, se fait mi-parti grec et sarrasin. Cette église éclairée à travers les beaux vitraux de Pinaigrier et de Cousin, fut long-temps possédée par les comtes de Meulan, et leur abbaye Saint-Nicaise; érigée en 1212 en paroisse, elle dépendait déjà alors de sa paroisse de première classe, Notre-Dame, son aînée de peu de siècles, car Saint-Gervais existait sous le pontificat de Saint-Gervais.

Mais nous avions oublié en sortant de Saint-Laurent, d'entrer dans l'enceinte de sa suzeraine, Saint-Martin-des-Champs, bâtie également au nord de la cité. Le patron de ce prieuré l'est aussi de la vaillance dans notre pays; c'est le vieux protecteur de nos rois. Ce guerrier tenait leur couronne abritée de la moitié de manteau qui lui restait après l'avoir coupé en deux pour partager avec un mendiant: sa chappe était portée à la guerre. Sans parler de sa petite chapelle, toute en branches d'arbres en la cité, il avait déjà son oratoire près celle de Saint-Laurent, sous le roi Dagobert. — Henri I[er] dans un diplôme, annonce son intention de reconstruire cette abbaye détruite par une *rage tyrannique sans exemple.* Dédiée en 1067, et desservie par des chanoines remplacés, en 1079, par des moines de Clugny, elle prit alors le nom de prieuré. Elle était garnie de murs et de tourelles, vu son isolement. L'église et le réfectoire, sont du treizième siècle; le cloître de 1702 à 1720. — En 1765, on bâtit un marché sur une partie de son territoire; et comme ce prieuré était destiné à souffrir sous toutes les influences irréligieuses, brûlé par les Normands, pillé par les Anglais, restreint par les économistes, son cœur fut aussi fouillé. Son église, qui en 1790 fut fermée, est aujourd'hui le temple du culte actuel du quartier qu'elle domine: l'adoration du Veau d'Or, et des moyens de le fondre; sous ces nobles arceaux du treizième siècle, où retentirent 600 ans les louanges de Jéhova, où six siècles fuma l'encens des encensoirs; dans cette nef sont entassés des métiers; c'est le conservatoire des mécaniques. Sous la terreur, ce temple du Dieu de paix fut un tribunal, et quel tribunal, grand Dieu! une succursale de la boucherie de la place de Grève.

La route qui les sépare est sillonnée d'une marque rouge; car on passe devant une chapelle jadis nommée la chapelle Saint-Pierre. Un oratoire existait là, sous ce patronage au sixième siècle: c'était alors une fraîche prairie, un bois peut-être, que savons-nous! un paysage tranquille descendant mollement sur l'eau pure de la Seine.

Un cénobite nommé Médéric ou Merri vint s'y établir; il y bâtit une cellule. Après sa mort, en 700, la chapelle reçut sous la deuxième race, le nom du saint dont elle recélait les cendres. Dès l'an 820, Louis-le-Débonnaire lui donna le nom de Saint-Médéric. Elle fut agrandie et rebâtie par fragmens à plusieurs reprises : enfin, un même temple couvrit le tombeau du solitaire et la chapelle primitive; mais les fondations anciennes y sont toujours marquées; un débris de tour y présente encore une origine bien plus reculée que le dernier édifice, datant de François Ier, et le dernier bâti en style gothique pur en France. Son architecture est déjà froide et sombre comme un dernier soupir; c'est le dernier jour d'une belle et poétique période, dont nous allons parcourir les fondations religieuses dans un prochain article. Un autre souvenir écrit sur ce malheureux temple noir d'humidité et de fumée, ce sont des blessures toutes blanches.... Les cicatrices guerrières n'embellissent que la face du guerrier; l'agneau doit être sans tache : malheur à qui essaie de lui arracher en le frappant, sa force protectrice, et qui dirige la lance ou la torche sur les murailles saintes du Dieu de paix! — Les traces déplorables de ce ravage ne sont pas dues au fer des Normands, mais à l'artillerie française le 6 juin 1832.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Lorsque les grands centres de civilisation éprouvent une de ces crises sociales auxquelles on donne le nom de révolution, le désordre gagne de proche en proche, et se fait souvent sentir là où on ne soupçonnait pas le moindre rapport avec son foyer principal. Ce phénomène politique peut être comparé à celui que présentent les tremblemens de terre, qui ont des ramifications souterraines et causent au loin des ébranlemens et des catastrophes. Ces centres, qui ont une grande influence pour le bien, en ont aussi une pour le mal : ils sont comme des modèles pour le monde; bons ou mauvais, sensés ou extravagans, raisonnables ou ridicules, ils semblent être la loi de l'univers. Ainsi, les Athéniens copiaient les vertus et les vices d'Alcibiade. Cette liaison, que l'on pourrait appeler sympathique, entre des événemens dont il serait difficile autrement d'établir la corrélation, doit rassurer sur les suites de tant de perturbations partielles. Il suffira que l'ordre moral soit entièrement rétabli au point d'où le mouvement désordonné est parti, pour que le calme renaisse partout : l'effet cessera avec la cause.

La France est le théâtre sur lequel se jouent les destinées du monde; elle est le type et le modèle de tout ce qu'il y a de vrai et de faux, de noble et de dégradé, de généreux et de cruel, de grand et de bas, d'élevé et de frivole; elle semble appelée à remplir le rôle du peuple de Dieu; glorifiée et prospère dans sa fidélité, esclave et châtiée dans ses égaremens. Puisse-t-elle, en donnant un sauveur au monde politique, ne pas le méconnaître, et ne pas mériter ainsi la peine infligée à une nation ingrate et rebelle.

Ces réflexions nous ont été suggérées par divers incidens graves qui se sont passés sur quelques points du globe, et qui ont tant de rapports avec le drame dont nous sommes acteurs ou spectateurs depuis quatre ans, que l'on ne peut y méconnaître l'influence dont il a été parlé plus haut, celle qu'exercent toujours une grande intelligence et une civilisation perfectionnée.

Nous avons rapporté, il n'y a pas longtemps, les scènes déplorables qui ont montré les basses classes de la ville de New-Yorck, aux États-Unis d'Amérique, déchaînées avec fureur contre la population noire et de couleur. Les mêmes circonstances se sont naguère reproduites à Philadelphie, où des individus exaspérés, méprisant l'autorité des magistrats, et violant la loi de charité du Christianisme, ont attaqué des maisons de noirs, dévasté leurs églises, et commis les actes de la plus brutale intolérance. Voilà où on en est dans *la cité des frères*, dans la patrie de Thomas Payne, de Franklin et de Washington! Que nous annoncent ces excès? Que là, comme en France, le principe de l'autorité se retire après s'être affaibli, que les liens sociaux se relâchent et se brisent par la corruption, que l'unité se dissout, et que la plus funeste des doctrines, celle de la force des majorités obéissant, non à la raison générale, mais à une volonté aveugle et capricieuse, triomphe en Amérique, comme elle a triomphé depuis quelques années dans notre pays.

En France, on a dévasté des églises et des évêchés, abattu des croix, pillé des séminaires, proscrit de pacifiques religieux; voilà qu'à Lisbonne on déporte les prêtres, on chasse le clergé régulier de ses asyles, on confisque et on vend ses biens; voilà qu'à Madrid on massacre de pieux reclus, et que Rodil brûle les monastères et les églises. On voit que la con-

tagion gagne comme le choléra, comme le suicide, qui, se développant en France, va probablement aussi faire le tour du monde. Bientôt elle traverse les mers, et des fanatiques de Charlestown attaquent la retraite de femmes vouées à la religion et à l'éducation de jeunes filles dont la plupart sont protestantes. En présence des magistrats et de la force publique, on pille, on brise, on dévaste, on incendie, on arrache, on anéantit, avec une ardeur d'imitation dont peuvent se glorifier nos philosophes révolutionnaires.

Au milieu de cette désolation, un magnifique exemple est offert au monde, et nous devons croire que Dieu a permis une aussi douloureuse épreuve pour donner plus d'éclat aux vertus et à l'esprit de charité de ses dignes et véritables ministres. Les catholiques irrités se rassemblent; ils veulent tirer une sanglante vengeance de cet attentat. L'évêque de Charlestown et ses coopérateurs se jettent au-devant d'eux, les pressent, les supplient de renoncer à leur projet; ils les entraînent à l'église, et là, une pathétique et touchante exhortation rappelle à ces hommes furieux la sublime morale de l'Evangile. La haine et la colère sont désarmées, et la religion a remporté un de ses plus beaux triomphes. Croit-on que les malheureux aveugles qui ont commis ces excès aient fait autant de mal au catholicisme que le vénérable chef de cette église lui a fait de bien? Qu'on se rappelle que, pour une église et un palais dévastés, nous avons eu une couronne de gloire conquise par le clergé français, et qu'en compensation de quelques outrages, il a obtenu un éclat et un respect qui feraient presque regarder comme un événement heureux ce qui a été pour les fidèles un si grave sujet d'affliction.

Tous les hommes cependant n'ont ni la sublime vertu de ceux qui sont voués au saint ministère, ni la docilité des catholiques irlandais de Dublin et de Charlestown. Une vive agitation règne aux Antilles anglaises: les noirs refusent de travailler, et montrent des dispositions inquiétantes pour la population blanche. La loi martiale est proclamée dans plusieurs de ces îles, en même temps que l'état de siége; il paraît même que de sanglantes hostilités ont été commises. Ceci serait-il la réaction des excès commis à New-Yorck et à Philadelphie envers les noirs? Tout doit le faire présumer. Cependant voilà encore le principe de la révolte en action, et contre la révolte le despotisme et l'arbitraire. Oh! que le monde doit payer cher l'oubli de la loi chrétienne! et par quelles épreuves devra-t-il passer pour y rentrer? Il faut adorer et bénir la Providence; ce sont ses voies qui s'accomplissent.

Si nous reportons nos regards vers l'Espagne, nous trouvons de nouveaux sujets d'afflictions et matière encore à de tristes rapprochemens. Là tous les fléaux sont déchaînés; la contagion moissonne sans relâche, la discorde secoue ses flambeaux, elle aiguise les armes de la guerre civile; le frère attaque son frère, le fils combat contre son père, les instrumens du combat sont entre les mains d'hommes furieux des instrumens de supplice. On tue dans l'action, on tue encore après; les prisonniers sont condamnés et mis à mort. La rage des partis s'exerce sur les choses inanimées, et le cruel Rodil incendie ou démolit les maisons de ses ennemis, brûle ou dévaste les monastères où don Carlos a reçu un asile, livre les temples du Seigneur à la destruction. Attila en Allemagne et en Italie, les Mores en Espagne, n'ont pas semé plus de terreur, de carnages et de maux, que la doctrine de l'insurrection, empruntée dans la Péninsule à notre révolution n'en traîne à sa suite. Pour achever ce tableau, voici qu'en vertu des articles additionnels au traité de la quadruple alliance, une armée d'étrangers, ramas impur sorti de la lie de vingt nations, recueilli par don Pedro, va venir fouler et inonder de sang la noble terre d'Espagne, et asseoir le trône d'Isabelle sur un monceau de cadavres et de ruines. Ainsi le veut le pacte arrêté entre quatre puissances agissant au nom de la révolte, toutes quatre nées de ce principe et forcées à leur tour de lutter contre lui; car telle est sa nature qu'une fois admis rien ne lui est légitime ni sacré; il n'y a plus alors qu'une loi, celle de la force.

Aussi, est-ce en vertu de cette autorité que, dans une grande partie de l'Espagne, la révolution anarchique marche à ses dernières conséquences. On ne doit pas se le dissimuler il n'y a ni juste-milieu, ni doctrinaires dans ce pays; l'illusion de royauté personnifiée dans Isabelle et dans sa mère, y est isolée. C'est une création fantastique fortuite et sans nationalité. Il n'y a dans la Péninsule que deux élémens: l'un catholique et monarchique est représenté par la grande majorité; l'autre est tout révolutionnaire et n'existe que dans une minorité dont la force est dans l'appui qu'il reçoit du dehors. Ferdinand et Christine se sont révoltés contre la loi constitutive qui était au-dessus d'eux; ils ont effacé ainsi la consécration de l'autorité et livré l'avenir à toutes les chances du hazard. Un parti veut se donner pour roi l'infant don Francisco de Paule; que ce parti arrive, il s'en présentera un autre qui voudra Mina pour président de la république. Cela est conséquent et naturellement déduit. Mina se révoltera contre don Francisco, qui se sera révolté contre Christine qui est elle-

même en révolte contre don Carlos. Croit-on donc que le monde soit sans logique ? pense-t on que l'ordre intellectuel manque jamais à ses lois ?

Tout ce que nous venons de montrer, et certes le tableau n'est pas chargé, a sa souche dans notre révolution. C'est elle qui est le cratère du volcan, le foyer de ce mouvement désordonné qui remue le monde entier. C'est là que la subversion a commencé, c'est là qu'elle doit finir par un travail des esprits auquel, nous, faibles, mais courageux ouvriers, nous apportons notre tribut.

Le reste de l'Europe cependant assiste tranquillement et comme impassible à ces grandes perturbations. Ces souverains, sur leurs trônes ébranlés, semblent être les spectateurs indifférens de jeux scéniques sans aucun rapport avec leur situation. Principes, constitutions, dynasties, justice, droits des couronnes, et droits des nations, tout périt autour d'eux et ils ne s'en émeuvent point. Une ville des États pontificaux est surprise la nuit en pleine paix par un guet-à-pens de voleurs, ils ne disent mot : des hordes étrangères viennent égorger le peuple portugais et lui imposer le joug d'une constitution, ils ne témoignent rien ; des ministres se réunissent à Londres et décrètent l'expulsion de deux rois, l'oppression de deux nations, le blocus par terre et par mer du principe monarchique, la violence faite à tout un pays, ils restent muets. Les plus grands crimes, les funestes catastrophes n'obtiennent d'eux aucune marque de sollicitude ou d'intérêt.

Qu'est-ce à dire cependant ? Voici qu'un monarque de l'Allemagne s'est courroucé. Il a transmis une note menaçante ; de quoi s'agit-il ? Quel grave intérêt le préoccupe ? Est-ce l'Orient, le sort de la Peninsule, la France, Henri V, Don Carlos ? la paix va-t-elle être rendue au monde ou quelque grande conflagration pour un grand objet, doit-elle embraser le continent européen ? Hélas ! il ne s'agit de rien de tout cela. Les questions qui touchent l'amour-propre et l'orgueil passent avant celles qui intéressent l'humanité. Un imperceptible consul du roi de Prusse a été révoqué par le minisètre français sans que toutes les formalités usitées aient été remplies. On a méconnu une règle d'étiquette, et la déchéance irregulière d'une employé subalterne a causé plus d'émotion à Postdam que celle de dix monarques.

Il est assez commun, du reste, que le point d'honneur, qui est ce qu'il y a de plus faux au monde, fasse faire aux hommes, même les plus élevés, ce que n'obtiendraient d'eux ni la justice, ni les droits les plus sacrés. Les rois chrétiens ont souffert long-temps qu'un gouvernement despotique et barbare armât en course contre leurs sujets, rançonnât les petits états, attaquât le commerce inoffensif, qu'il fît des esclaves et les vendît comme des bêtes de somme, ou qu'il les mît aux fers en leur infligeant les traitemens les plus durs. Voilà ce que l'Europe chrétienne et civilisée a toléré à sa honte jusqu'au jour où l'éventail du dey d'Alger a effleuré la joue d'un agent consulaire. Oh ! alors les flottes et les armées se sont mises en mouvement ; on a été assiéger dans son repaire le musulman audacieux qui avait manqué de respect au visage d'un consul ; on l'a chassé ; on lui a pris ses trésors et son royaume, et les fers des esclaves chrétiens ont été brisés, non par une sainte croisade, mais par le résultat d'une sorte de duel.

En sera-t-il ainsi de l'*exequatur* du consul de Prusse à Bayonne, retiré en vertu du droit qui appartient à chaque gouvernement, mais sans avoir rempli toutes les formalités usitées en pareil cas, celle entre autres, de l'avis à donner à l'ambassadeur de la puissance par laquelle cet agent était accrédité ? On dit que la note qui demande sa réintégration est formelle, pressante, qu'elle a été formulée dans le cabinet même du monarque prussien et qu'elle enjoint à M. le baron de Werther de demander ses passe-ports s'il n'obtient pas satisfaction. On ajoute qu'il y a eu conseil de cabinet, que la demande a été rejetée, qu'un des ministres, celui qui a provoqué la révocation du consul à la suite de l'interception d'une correspondance, a accompagné son vote d'expressions peu convenables Cet incident est grave, sans doute ; mais à quoi aboutira-t-il ? On ne fera pas la guerre pour un aussi mince sujet. Ces princes allemands n'ont pas dans les veines le sang des Bourbons ; ils ne sont pas de la race du grand roi qui ne souffrait point que le pas fût disputé à ses ambassadeurs dans les cours étrangères. M. le baron de Werther se retirera peut-être ; on le laissera partir. Ce sera un singulier événement que cette brouillerie survenant à l'occasion d'un Français revêtu du titre d'agent commercial de la Prusse dans un petit port, lorsque ni les révolutions de France, de Belgique, de Pologne et d'Espagne, ni la surprise d'Ancône, ni le siége de la citadelle d'Anvers, ni l'affaire d'Orient, ni l'armement préparé par don Pedro dans nos ports, ni le traité de la quadruple alliance, ni l'intervention extérieure dirigée contre Charles V, n'ont pu obtenir la moindre démonstration apparente contre tant d'entreprises hardies et de violations du droit des gens.

Alors que les puissances de la terre répudient à ce point les principes d'une politique droite et ferme dans les voies de la justice,

faut-il être étonné si l'esprit qui lutte contre elles se livre sans contrainte à tous les excès comme à toutes les inconvenances? Le faible opprimé manquant de protection, le champ reste libre aux plus choquantes grossieretés, aux brutalités les plus audacieuses. Est-il rien qui commande le respect et les égards plus que la position de don Carlos perdant la reine son épouse au moment où il est séparé d'elle et dans des circonstances qui lui rendent cette séparation plus cruelle? En des temps peu éloignés de nous, la courtoisie française aurait trouvé dans cet événement l'occasion de briller dans tout son éclat. Il y aurait eu une trêve de quelques jours, ou du moins on eût fermé les yeux sur des relations et des messages qui ne pouvaient apporter que des témoignages de douleur, de regrets et de deuil. Qu est donc devenue la générosité française? Est-elle exilée avec la royauté? Ce messager de mort, envoyé par une famille éplorée, par des enfans orphelins de leur mère, séparés de leur père, est fouillé; ses dépêches lui sont enlevées; une police ombrageuse et sans entrailles va pénétrer dans les secrets de la douleur d'une royale famille, ses mains impures brisent des cachets recelant des larmes de la piété faternelle et filiale, et ces tristes témoignages de nobles douleurs n'obtiennent de parvenir à leur destination, qu'après avoir repu l'impassible et cruelle curiosité des inquisiteurs d'état. Voici qui est à mettre à côté de la trahison de Deutz et de l'événement de Blaye. La France aurait à rougir de confusion si les hommes qui outragent à ce point notre caractère national, tenaient leur mission d'un ordre régulier dans lequel le vœu général serait compté pour quelque chose. Non, la France ne peut être responsable d'un pareil oubli des convenances sociales et des droits de l'héroïsme et du malheur.

Non, la guerre ne se fera ni pour un consul, ni pour des lettres décachetées, pas plus qu'elle n'a eu lieu pour des rois détrônés, des peuples opprimés et des interventions injustes. Un journal habitué à tout dire avec une insolente jactance, l'annonce encore aujourd'hui: il y aura *statu quo*. On ne veut ni opérer la refonte des états, ni attaquer la révolution dans sa sphère d'activité, ni même tenir rigueur à l'égard des principes de droit public. On se boudera, on s'adressera des notes peu bienveillantes; il y aura des tiraillemens, des vœux, des exigences, des demi-ruptures des relations diplomatiques; mais on n'en viendra pas à ces extrémités qui precipitent les empire dans les chances et les périls des grandes luttes de principes.

Cette manière d'envisager la situation présente est assez exacte, mais quelle durée peut-on assigner à ce *statu quo* à l'aide duquel le principe révolutionnaire a fait sa proie du Portugal et l'Espagne, et travaille sourdement à étendre ailleurs son influence? Il est évident aujourd'hui pour qui regarde les choses de près, que toute la partie de l'Europe située au-delà des Alpes et du Rhin n'a qu'une préoccupation et une pensée; elle veut préparer son terrain, assurer sa position, et n'avoir rien à redouter quant à l'ordre intérieur, pour le moment où elle sera obligée de faire face à une agression du système qui prévaut à l'Occident.

Voilà pourquoi, la ligne de séparation étant tracée, les grandes puissances ont élevé une sorte de digue politique, et fait la part du torrent en lui laissant ravager à son gré ce qu'il veut envahir du sol qui lui est abandonné. Ainsi on souffrira tout, même les plus monstrueuses injustices, tant que la Pologne ne sera pas parfaitement incorporée à la Russie, que l'autorité de la diète fédérale sur les Etats de l'Allemagne ne sera pas bien affermie, que l'Italie n'offrira pas la sécurité dont on a besoin. Il faut mettre un terme aux hésitations du cabinet de Naples, pacifier l'Orient, entraîner la Porte dans le système continental, laisser se calmer les agitations intérieures et les débats des cantons suisses. Lorsqu'on aura assuré sa sécurité sur tous ces points, il sera temps de parler haut à la révolution, de requérir la réparation de ses iniquités, et de revenir aux principes du droit public. Jusque-là, il n'y a qu'à patienter et souffrir.

Cette position a été parfaitement sentie de ce côté, et l'on s'est mis à travailler sur le même plan, si ce n'est sur les mêmes principes. De là, la double alliance de la France et de l'Angleterre, devenue quadruple par l'incorporation de la Péninsule, et qui peut devenir quintuple et sextuple par l'accession de la Belgique et de la Suisse. Tandis que le congrès de Vienne resserre les liens de la confédération germanique et consolide l'autorité de la diète de Francfort, la propagande orléaniste essaie de briser le pacte fédéral de l'Helvétie et d'organiser une force centrale dans ce pays; elle intrigue à Naples, envoie des vaisseaux dans le Levant, et mine sourdement ce qu'elle ne peut attaquer à force ouverte. Ainsi, de part et d'autre, on est en état d'hypocrisie et de dissimulation. On proteste du plus vif désir de la paix, et on prépare les moyens de faire la guerre sur la plus vaste échelle; on dévore des affronts, on laisse commettre les plus criantes injustices, violer les plus justes droits; et si le congrès de Vienne anéantit les constitutions de l'Allemagne et met les souverains, grands et petits, aux pieds de la police organisée à Franc-

fort, la quadruple alliance met dans les mains de M. Thiers les libertés de la France, de l'Espagne et du Portugal.

Dans cette situation réciproque, il y a une différence : c'est que, comme au-delà des Alpes et du Rhin, on agit en vertu de principes qui ont subi peu d'altération et qui trouvent un appui dans le génie des peuples, il sera facile de faire de l'ordre matériel au moyen de l'ordre moral, et d'arriver à la position solide que l'on veut se faire. En deçà, au contraire, l'ordre moral ayant été bouleversé et ne pouvant se rétablir sans de longues agitations, on ne voit pas comment l'ordre matériel pourra renaître et prêter sa force à cette combinaison de juste-milieu. Il n'est au pouvoir ni de Louis-Philippe, ni de Christine, ni de don Pedro, ni même des ministres de Guillaume IV, d'asseoir leur alliance sur les bases solides des croyances religieuses et politiques, de l'union des esprits et de l'intérêt national. On peut prévoir dès-lors en quel état les deux grandes divisions européennes se trouveront au jour, probablement bien éloigné, où le conflit s'engagera. Le calcul des grandes puissances peut être habile et profond; mais ne s'y trouve-t-il pas un fond d'égoïsme? Avec une semblable politique, on laisse dresser l'échafaud pour les rois, ouvrir la prison et l'exil pour les défenseurs de la légitimité, ensanglanter la terre par les fléaux de la guerre civile; on permet, pendant de longues années, l'exemple de l'injustice et du crime impunis. Ah! ce n'est pas ainsi que la restauration, mal affermie, ayant à lutter dans l'intérieur contre un parti implacable, a agi lorsque son propre principe s'est trouvé compromis en 1823 dans l'autorité de Ferdinand. Quel est le cœur généreux qui écoute de timides conseils et calcule froidement la question de temps, lorsqu'il voit l'innocence et la faiblesse prêtes à tomber victimes de la violence?

Que peut-on attendre de gouvernemens atteints d'infirmités incurables, impotens et rachitiques de naissance? En Portugal, treize pairs sur quatre-vingts, et cinquante députés sur deux cents, jouent la comédie représentative. Le même abandon des intérêts publics se reproduit en Espagne, où le parti révolutionnaire, fidèle à son génie, montre de la persévérance et de l'activité. Dans les deux pays, il y a si peu de confiance dans l'avenir, que personne, excepté les anarchistes, ne se soucie de prendre part aux affaires. Don Carlos, en Navarre, suffit pour tout suspendre. Il paraît qu'une armée de stipendiés étrangers se dispose à quitter les murs de Lisbonne pour venir aider Rodil, réduit à l'impuissance, à dévaster la Biscaye et la Navarre. Ce sera un crime de plus, en même temps que l'aveu de l'insuffisance et de la faiblesse du parti de l'usurpation. Ces troupes seront les auxiliaires du principe révolutionnaire, qui pousse à Madrid vers toutes les conséquences d'un bouleversement total. Des députés ont présenté à la reine une déclaration des droits, qui n'est autre qu'un programme de l'Hôtel-de-Ville, y compris même le monopole électoral. La commission des finances des *procuradores* propose la reconnaissance intégrale des emprunts des Cortès, capital et intérêts compris, et l'annulation de ceux dits royaux, contractés sous l'autorité de l'époux de la reine régente. Ce projet, tout révolutionnaire et outrageant pour la mémoire de Ferdinand, et pour sa femme et sa fille, prouverait le peu d'influence dont le cabinet des Tuileries jouit à Madrid. Mais il emporte avec lui la preuve de l'ascendant que le *mouvement* a, dans cette ville, sur le juste-milieu et de l'inconsistance de ces deux partis, que des guérillas royalistes viennent insulter jusqu'aux portes de la capitale.

La querelle des journaux, relative à la prérogative et à l'inviolabilité, est épuisée pour le moment; elle va dormir pour se réveiller à la tribune. Les feuilles royalistes ont battu sur tous les points les champions du ministère, du tiers-parti, du *compte-rendu* et de la république, en prouvant que le retrait des ordonnances et la création d'un ministère dans le sens de la majorité de la Chambre avaient restitué à Charles X tous ses droits à l'inviolabilité royale qui a été frappée de mort dans sa personne. Cette révolution ne peut jamais se placer sur le terrain de la logique, sans s'exposer aux plus cruels affronts.

Tandis que la revue des troupes autrichiennes à Brunn va devenir une sorte de congrès politique par la présence de deux empereurs et du roi de Prusse, celles de Saint Omer et de Compiègne se passent en famille et comme à huis-clos. On parle de fêtes, de spectacles, mais qui auront pour objets ceux-là même qui les donnent. Ce sont là les vacances de la royauté du 7 août : puissent-elles ne pas devenir le festin de Balthazar.

PUBLICATION NOUVELLE.

AVIS AUX FAMILLES.

Des familles honorables ont souvent exprimé le désir de trouver une maison d'éducation où le petit nombre permît de donner aux élèves des soins plus particuliers que dans les grands établissemens, tant sous le rapport de la santé que sous celui des études : ce vœu a été compris par M. PHILIBERT GOMICHON, ancien chef d'institution à Paris, et il a

formé le projet de réunir une dizaine d'enfans de huit à dix ans, dont il s'occuperait *lui-même*. De longues années passées dans l'instruction lui ont acquis une expérience qui lui permet d'espérer des succès positifs. et de promettre une éducation féconde en résultats heureux pour les élèves, pleinement satisfaisans pour les familles et honorables pour celui qui l'aura dirigée. S'il fallait ajouter à ces motifs de sécurité, M. GOMICHON offrirait, comme une garantie de sa constante sollicitude pour les études des jeunes élèves qui lui seront confiés, l'intérêt de ses propres enfans qui partageront l'instruction donnée dans son établissement.

Le régime de la maison sera tout paternel, la direction des études convenable à l'âge et au degré de capacité de chacun, la surveillance affectueuse, mais sans mollesse : et comme la religion est la base de toute bonne éducation, non-seulement on aura soin de la faire pratiquer, mais encore on s'efforcera de la faire aimer en la montrant aux élèves ce qu'elle est : digne de tout notre respect par son caractère divin et de notre plus vive reconnaissance pour les innombrables bienfaits que l'homme lui doit depuis l'origine du monde.

S'adresser pour plus amples renseignemens, à M. PHILIBERT GOMICHON, rue de l'Ouest, nº 5.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Affaire de M. de La Mennais

Nous continuons toujours d'enregistrer les soumissions à l'Encyclique, et les mandemens et lettres pastorales qui nous arrivent à ce sujet.

MM. les évêques de Bayeux, de Fréjus, de Blois, de La Rochelle, M. le cardinal-archevêque d'Auch, ont adressé des circulaires à leur clergé. Toutes sont empreintes d'un esprit de charité et de mansuétude évangélique, bien propre à faire rentrer dans la bonne voie celui qui s'en est écarté, à la douleur si grande de l'Eglise de France et de l'Eglise tout entière.

« Oh! que les plus grands génies sont à plaindre, s'écrie l'évêque de Fréjus, lorsque, résistant à l'autorité qui a reçu de Jesus-Christ même le droit de *captiver notre intelligence* sous l'obéissance de la foi, ils cherchent *à poser un autre fondement que celui qui a été mis, et qui est Jésus-Christ même;* fondement inébranlable que l'Eglise, *comme un sage architecte*, a posé dès le principe, et sur lequel elle *bâtit* toujours, en nous prêchant une foi pure et sans mélange de la moindre erreur!

» Prions, vous dirons-nous avec le chef auguste de l'Eglise; prions, afin que le fils qu'il pleure *entende la voix du Père le plus tendre et le plus affligé*, et qu'après avoir fait à son cœur une plaie si profonde, il la guérisse en portant dans son âme la consolation qu'il désire, celle de voir ce fils égaré, l'objet encore de sa tendresse, revenir à lui et rentrer dans son sein paternel.

» Appelons de tous nos vœux *ce beau jour, ce jour fortuné* pour le Père commun des fidèles; consolons-le autant qu'il est en nous, nous ses enfans dévoués, par notre empressement à lui obéir. »

Ces paroles sont bien belles, et bien dignes du pieux évêque qui les fait entendre au monde catholique!

Un journal de littérature religieuse, qui avait reçu dans ses colonnes, le 12 juillet, un article où M. de La Mennais était défendu, a publié la déclaration suivante :

« Fidèles à notre titre de catholique, nous déclarons formellement que, soumis sans restriction à l'infaillible autorité du vicaire de Jésus-Christ, nous approuvons ce qu'il approuve, nous condamnons ce qu'il condamne. En conséquence, nous adhérons à la Lettre Encyclique du 25 juin dernier. Catholiques en religion, catholiques en philosophie, catholiques en tout, nous désirons uniquement le triomphe de l'Eglise et des vérités qu'elle enseigne. »

M. l'abbé Combalot, de l'ouvrage duquel nous avons parlé, s'est soumis à la nouvelle Encyclique, et a écrit dans ce sens à M. l'archevêque de Paris. Un journal a donné dernièrement l'extrait d'une lettre que ce prédicateur distingué adressait à un de ses amis. Nous croyons devoir le reproduire.

« Ma confiance et mon dessein d'être à Dieu seul croissent à mesure que mes peines se multiplient. Le cœur s'épure; Dieu fait bien toutes choses. L'Encyclique fut aussi un coup de tonnerre pour moi. J'étais au fond de la Basse-Bretagne, au milieu de ma première retraite ecclésiastique, bien éloigné de soupçonner que la philosophie du sens commun fût improuvée. Toutefois, je n'ai pas eu un seul moment d'hésitation. Je me suis soumis avec une obéissance filiale, bien assuré que cette philosophie était digne d'improbation, puisque Rome l'improuvait. Huit ou dix jours après, j'adressai à M. l'archevêque de Paris une lettre d'adhésion pleine et entière à la nouvelle Encyclique, tant pour les opinions politiques des *Paroles d'un Croyant*, que pour les opinions philosophiques de celui qui en est l'auteur. L'Encyclique avance bien la discussion; elle coupe court à tous les subterfuges. Je la regarde comme un coup du ciel, comme une œuvre de sagesse et de miséricorde, pour les intelligences simples, droites et soumises. Deux génies, l'esprit d'orgueil et le moi individuel n'y trouveront qu'un écueil. »

— M. Boussen, dernièrement sacré évêque de Bruges, avait fait une allusion remarquable à l'En-

cyclique, dans son mandement de prise de possession. Il s'est prononcé d'une manière plus précise et plus nette dans une circulaire à son clergé, qui accompagnait l'Encyclique. C'est le premier évêque belge qui se soit élevé avec autant de force contre les *Paroles d'un Croyant*.

— DISTRIBUTION DE PRIX. — Nous recevons les programmes d'un grand nombre de distributions des petits séminaires, qui presque toutes ont été fort brillantes, si nous en croyons les lettres de nos correspondans. Au petit séminaire de Précigné, diocèse du Mans, il y a eu une cérémonie touchante après la distribution. Tous les élèves couronnés sont allés déposer leurs couronnes aux pieds de la Vierge. La cérémonie avait été fort belle ; elle était présidée par M. l'évêque, et les autorités y assistaient. Tout le monde sait que ce collége est l'un des plus remarquables des petits séminaires de France, autant par la piété des élèves que par la force et la bonne direction des études. Le séminaire du Mans envoie là l'élite de ses jeunes ecclésiastiques, qui se sont formés eux-mêmes sous la direction de maîtres excellens. Nous reviendrons quelque jour sur cet établissement, et, en général, sur tous les établissemens religieux du Maine, qui sont des modèles à citer. Le nouvel évêque ne saurait que les améliorer encore, et il y travaille avec le zèle infatigable que chacun lui connaît. Sous l'épiscopat de ses prédécesseurs, quelques jeunes lévites avaient déjà été envoyés à Paris pour s'y former aux sciences, tandis que d'autres sont envoyés chaque année chez MM. de St-Sulpice pour y étudier la théologie en grand.

Au petit séminaire de Metz, la distribution s'est faite le 19 août, sous la présidence de M. l'évêque. La séance a été ouverte par un discours où le supérieur a montré la nécessité d'insister beaucoup sur l'enseignement religieux dans l'éducation de la jeunesse. Après la distribution, M. l'évêque a repoussé les reproches que l'on fait à l'enseignement des petits séminaires. Il a fait voir ensuite l'importance de l'alliance de la religion et de la science dans l'éducation. Il a fini en se félicitant de ce que ses vues avaient été bien remplies par les maîtres chargés de la direction de son petit séminaire.

Les distributions de prix ont également lieu dans les modestes établissemens dirigés par les bons Frères des écoles chrétiennes, et chacun de ceux qui sont témoins du résultat de leurs efforts ne sortent de leurs établissemens qu'en bénissant ces hommes de bien, qui se sont voués à la plus importante comme à la plus pénible de toutes les fonctions. A St-Cloud, où ils ont une école très-fréquentée, même par les enfans des communes voisines, on a été étonné de voir des enfans aussi exercés sur tous les objets de leur enseignement : écriture, tableaux compliqués, exercices d'arithmétique, de géométrie et de géographie, tout a été satisfaisant. La séance était présidée par le maire, et les couronnes données alternativement par les membres du comité supérieur de l'instruction primaire et par les curés du canton.

A Poitiers, M. l'évêque présidait la réunion, ayant M. le préfet à sa droite, MM. les vicaires-généraux à sa gauche, et MM. les curés autour de l'estrade où les dignitaires étaient placés.

A Bourges, cette cérémonie avait réuni la plupart des notabilités de cette ville : les fonctionnaires publics, parmi lesquels on remarquait au premier rang M. le lieutenant-général Petit, avec un nombreux état-major ; M. le premier président, M. le procureur-général, M. le président du tribunal de première instance, M. le juge de paix, les membres de l'Université, un grand nombre d'ecclésiastiques, etc.

A Laon, M. le préfet était présent, avec les autorités municipales, et plusieurs membres du comité d'arrondissement et du comité communal d'instruction primaire.

A Orléans, la distribution a eu lieu dans le vaste local de la halle Saint-Louis. M. le maire y assistait avec deux adjoints et plusieurs membres du conseil municipal. Des exercices des enfans sur la géométrie et la géographie, leurs cahiers d'écriture et de dessin, et un fort beau discours du Frère-directeur, ont donné une idée fort avantageuse des soins des Frères et des succès des élèves.

A La Rochelle, M. l'évêque, chargé spécialement de soutenir l'école que MM. de la commune avaient presque totalement abandonnée, assistait à la séance, ainsi que plusieurs ecclésiastiques ; le maire et trois conseillers municipaux ont bien voulu y paraître.

A Lille, M. Chauvet-Barrois, président de la commission des souscripteurs, et M. Wicart, doyen de Sainte-Catherine, ont prononcé des discours, et ont applaudi au zèle des bons Frères et aux succès des élèves.

— Beaucoup de retraites ecclésiastiques se font en ce moment ou vont se faire incessamment. Dans la lettre pastorale que M. l'archevêque de Paris vient de publier à ce sujet, on remarque le passage suivant :

« Vous n'hésiterez pas, leur dit-il, à répondre à notre invitation, ou plutôt à la voix intérieure qui vous appelle à l'écart ; vous vous rendrez avec empressement dans ce *lieu retiré* pour vous *délasser un peu du travail ordinaire*. Nous y viendrons avec vous habiter quelques instans cette maison tout empreinte de l'esprit clérical, pour y aspirer avec une avide, mais évangélique simplicité, le lait pur et substanciel dont nous fûmes nourri dès notre entrée dans le sanctuaire du Dieu des vertus. Nous y passerons en revue la multitude de nos devoirs ; nous y écouterons sur chacun d'eux le témoignage de notre conscience, afin de rapporter à Dieu la gloire qu'elle pourra nous rendre, pleurer

devant lui les infidélités qu'elle nous reprochera, et nous résoudre à lui obéir désormais avec plus de générosité. Vous y accourrez avec nous, pour y retremper les armes de la foi, vous préparer à de nouveaux combats, à des victoires pacifiques, à la conquête de ces âmes qui méritent de notre part tant de sacrifices, depuis que le sang de l'Agneau dont elles ont été rachetées a été pour elles déposé entre nos mains. Oh! quand nous sommes sur ce sujet, nous ne voudrions jamais cesser, surtout lorsque nous voyons l'homme ennemi semer les mauvaises doctrines comme la poussière, aveugler et corrompre ces pauvres âmes, les pousser par torrens dans l'abîme éternel, et s'applaudir de son triomphe sur le Seigneur et sur son Christ. Quelle âme sacerdotale ne serait pas pénétrée, enflammée de zèle pour sa propre sanctification, afin de se rendre ainsi plus capable d'enlever au demon ses victimes, de *les arracher à la puissance des ténèbres, de les envelopper de la lumière admirable de Dieu, et de les transporter dans le royaume de son Fils bien-aimé!* »

On sait que ces pieux exercices avaient été interrompus depuis cinq ans.

— Par ordonnance du 28 août, M. Parisis, curé de Gien, diocèse d'Orléans, a été nommé à l'évêché de Langres. Ce choix paraît être dû à la sage mesure qu'a prise le ministre des cultes de s'adresser aux évêques pour connaître les ecclésiastiques les plus dignes de l'épiscopat. M. l'évêque d'Orléans a indiqué M. le curé de Gien comme un des prêtres les plus distingués du diocèse, et nous croyons savoir qu'un autre prélat a appuyé cette recommandation de son suffrage. M. Parisis est, en effet, connu dans le diocèse d'Orléans par ses talens et par ses qualités aimables, non moins que par sa piété et son zèle. Il a paru de bonne heure dans la chaire, et y a obtenu du succès. Depuis qu'il est curé de Gien, qui est chef-lieu d'arrondissement, il a trouvé moyen de faire bâtir une église et un presbytère. On dit que M. l'évêque d'Orléans n'a pas dissimulé que ce serait pour lui un grand sacrifice de se priver d'un tel coopérateur.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Toujours même vague et même incertitude sur les affaires d'Espagne. Les nouvelles de l'intérieur manquent absolument; les journaux ministériels en sont réduits à recueillir les bruits qui circulent sur la frontière; les journaux royalistes n'en reçoivent pas non plus, par la raison que Rodil se trouve placé avec son corps d'armée entre les troupes royales et la frontière. On doit donc se tenir en garde contre les nouvelles qui arrivent de Bayonne, tant que les armées belligérantes conserveront cette position. On parle d'un soulèvement qui aurait eu lieu dans la Catologne en faveur de Charles V. Les journaux de la frontière désespèrent de voir arriver Rodil à quelque chose de décisif, et fatigués d'annoncer qu'il avait détruit *l'insurrection*, ils avouent maintenant qu'il est impuissant contre elle. La tournure que prennent ces affaires de don Carlos n'est donc plus aussi douteuse qu'elle nous paraissait d'abord. Le gouvernement de Marie-Christine se débat misérablement dans un juste-milieu impossible entre la banqueroute, la guerre civile, et la révolution qui marche et grossit pour lui d'une manière effrayante. La partie vivace de la révolution espagnole est, comme toute révolution, impatiente de détruire. Le principe a été posé, la conséquence se déduira logiquement et infailliblement. La chambre a beau prononcer la déchéance perpétuelle et le bannissement de don Carlos, son droit à la couronne d'Espagne est chose qui ne s'enlève pas plus par un décret, que la popularité ne se gagne par un décret, pas plus encore qu'une révolution n'est contenue par des phrases. Le temps seul décidera de cette question, comme de toutes celles qui se déroulent en Europe.

Don Carlos en ce moment pleure sur la mort d'une épouse que la mort, qui ne respecte aucun rang, vient d'enlever à sa tendresse. C'est une grande perte; car la reine était une de ces femmes énergiques et fortes qui savent prendre une resolution et la maintenir. Quelques journaux ont prétendu que c'est à son instigation que Charles V était revenu en Espagne, et qu'elle etant morte, il reviendrait à une espèce d'apathie qu'ils disent lui être naturelle. Ces réflexions sont absurdes. Don Carlos est brave; il l'a prouvé dans mainte occasion: le sang Bourbon coule dans ses veines; et l'on sait que ce sang a toujours bien coulé sur les champs de bataille.

Don Carlos a d'excellens généraux, dont personne ne conteste la brillante valeur et l'habileté.

Juan Zumalacarrégny est un de ces hommes extraordinaires que les révolutions arrachent à l'obscurité, pour leur faire jouer un rôle eclatant dans le grand drame de la vie humaine. En 1820, il n'était encore que capitaine de cavalerie, et il servit en cette qualité sous le régime prétendu constitutionnel. Durant la courte lutte occasionnée, en 1823, par l'intervention à main armée des Bourbons français, Zumalacarreguy, qui escortait un convoi de prisonniers dirigé sur Pampelune, fut tout-à-coup surpris par un parti de guerillas de l'armée de la foi, et après une faible résistance, fait prisonnier et conduit à Irati. Il parvint à s'évader; mais à peine arrivé à Pampelune, il fut arrêté de nouveau, et il comparut devant un conseil de guerre, sous la prévention de trahison. La veille du jour où l'on devait lui prononcer sa sentence qui, selon l'opinion de la garnison, devait être *un passe-port pour l'autre monde*, il réussit à s'évader une seconde fois, et atteignit, sans

nouvel accident, le quartier-général de l'armée de la foi, dans les rangs de laquelle il obtint immédiatement le grade de colonel. Depuis cette époque, jusqu'en 1831, Zumalacarreguy fit partie du service actif, et fut toujours en grande faveur auprès du roi Ferdinand; mais après la disgrâce des volontaires royalistes, il se retira dans la Navarre, son pays natal, où il fut nommé secrétaire militaire du vice-roi, charge qu'il occupait à la mort du roi son bienfaiteur.

Ces faits attestent que Zumalacarréguy fut toujours, sinon ostensiblement, au moins intérieurement, pour le parti de la légitimité; et ce qui le prouve encore mieux, c'est qu'il fut oublié ou plutôt repoussé de la liste des promotions que la reine régente dressa dans un sens libéral, lorsqu'elle prit les rênes du gouvernement. Il ne tarda pas à lever dans la Navarre l'étendard de don Carlos. Ses plus grands ennemis ne peuvent se refuser à reconnaître en lui une énergie extraordinaire, et une aptitude remarquable au genre de guerre qu'il a entrepris. Il ne faut pas oublier que la bravoure de El Pastor (Jaureguy), l'activité de Lorenzo et l'expérience militaire de Quesada, ont échoué devant son adresse et le courage des montagnards qu'il commande. Il a exécuté, avec un plein succès une marche sur la Biscaye, afin de protéger le débarquement des armes et munitions envoyées d'Angleterre, et à son retour, il a fait essuyer à ses ennemis une défaite sanglante. Nous voyons aujourd'hui qu'il tient en échec et harasse les seules troupes disponibles, que la reine puisse opposer à l'insurrection des provinces du Nord; car cette insurrection menace de se propager plus ou moins dans toutes les provinces. Puisque Rodil, depuis deux mois, n'a pu entreprendre rien de ce qu'on attendait de lui, il est évident que les chances de l'avenir sont en faveur de son vaillant adversaire.

Si de l'Espagne nous jetons les yeux sur les autres parties de l'Europe, nous voyons les questions palpitantes qui l'agitaient depuis quatre ans dans le sens révolutionnaire mourir et s'éteindre à petit bruit. A part la révolution qui gronde sourdement dans les entrailles du sol britannique, où le radicalisme débordera bientôt le ministère et l'aristocratie, les autres pays où fermentaient des élémens révolutionnaires rentrent dans leur assiette naturelle. La diète Suisse se sépare sans avoir résolu une question importante; le défi porté en quelque sorte à la confédération par les Etats de la Hesse électorale n'a aucun retentissement en Allemagne; l'Italie est débarrassée des écervelés qui rêvaient une république, et le drapeau de la révolution flotte inaperçu sur les murailles d'Ancône. Il y a bien quelques intrigues de cabinet, quelques petits troubles de ménage, mais qui ne sont pas de nature à troubler la bonne harmonie des puissances. C'est ainsi, par exemple, que le mariage de la princesse Marie-Thérèse, fille de l'archiduc Charles-d'Autriche, vient d'être décidé avec le prince héréditaire de Bavière contrairement aux désirs de la Russie. La cour de Saint-Pétersbourg paraissait goûter beaucoup ce projet d'alliance pour un de ses princes, car il lui aurait tout naturellement donné le moyen de s'immiscer dans les affaires de la Grèce.

La Russie a, dit-on, usé de la haute influence que la dernière guerre lui a donné sur la Porte, pour empêcher celle-ci de se précipiter de nouveau, tête baissée, dans les chances d'une guerre avec l'Egypte. Aussi, les armemens ont cessé, et la révolte de la Syrie a été complètement comprimée par Ibrahim-Pacha, qui n'a même pas eu besoin des dix mille hommes à la tête desquels son père était de suite arrivé pour le secourir. Rien n'annonce donc que la paix soit troublée pour le moment en Orient.

Il n'en est pas de même en Amérique. La liberté des nègres a commencé le 1er août, et les nouvelles reçues depuis cette époque représentent l'état des colonies comme très-peu satisfaisant. Les nègres, de leur nature très-peu laborieux, ne conçoivent de la liberté que l'oisiveté qu'elle peut leur procurer; aussi, déclarent-ils que pour eux, être libres, c'est ne rien faire dans la journée, et danser la nuit. Dans beaucoup de localités, il y a eu des troubles, et la loi martiale a été proclamée.

D'un autre côté, le *peuple modèle*, dont les institutions ont de beaucoup dépassé les mœurs, ne voit dans l'émancipation des noirs que la perte de ses biens et la misère. Aussi, des troubles d'une autre nature ont lieu parmi eux. Tout le monde se souvient des troubles de New-York. A Charlestown, les mêmes désordres ont eu lieu, et un couvent d'Ursulines a été réduit en cendres. Concevez donc la liberté, sans les mœurs et la religion!

Finissons cette revue, en disant que nos soldats vont enfin être constitués en corps de travailleurs pour doter les départemens de l'Ouest des routes stratégiques. Ainsi, vont disparaître ces halliers qui faisaient de cette partie de la France un rempart inexpugnable contre une invasion, du milieu desquels s'élevait la grande voix de la Vendée contre l'étranger, lorsque Larochejaquelein demandait à serrer la main de Macdonald, et à faire marcher côte à côte contre l'étranger le drapeau de saint Louis et celui de l'empire! Et ce sont des soldats français qui vont frayer les routes! Malheureux soldats! malheureuse France!

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Loquin, r. N.-D-des-Victoires, n. 16

PHILOSOPHIE MORALE.

M. CHARLES FOURRIER.

C'est un trait caractéristique de notre temps, et une chose en soi fort singulière, que les deux doctrines philosophiques du siècle qui ont prétendu se donner le plus d'importance religieuse et sociale, le saint-simonisme et le fourriérisme, aient eu l'une et l'autre pour point de départ quelque principe d'économie politique. Les Saint-Simoniens, par exemple, ont édifié leur système tout entier sur une idée principale des économistes du dix-huitième siècle; et c'est même à tort que les encyclopédistes se sont tournés contre eux, parce qu'ils ont en cela attaqué leurs propres idées et repoussé leurs propres doctrines. Ainsi, vous trouverez dans tous les livres d'économie politique les plus vantés de ces vingt dernières années, d'Adam Smith, de Jean-Baptiste Say et des autres, que la condition la plus favorable à toute sorte d'industrie, et par conséquent à tout travail et à toute richesse, c'est d'obtenir des capitaux à bon marché, afin que l'intérêt des mises de fonds fasse le moins d'invasion possible sur le revenu brut, et réduise de si peu qu'il se pourra le revenu net et définitif. Or, les Saint-Simoniens ont exactement adopté ce principe, et ils ont dit, en hommes logiques qu'ils étaient, que si les capitaux à bon marché étaient une condition favorable au travail et à la fortune publique, la condition serait bien meilleure encore, si les capitaux ne coûtaient rien du tout. De cette conséquence, qui était fort juste, ils passèrent à ceci, qu'il fallait mettre en commun toute la masse des propriétés individuelles, en constituer une propriété sociale, donner ainsi gratuitement à chacun le moyen d'exercer son industrie, par conséquent, rendre le travail plus productif et la richesse plus abondante. De là les Saint-Simoniens, qui avaient réglé les intérêts matériels, passèrent ensuite aux intérêts moraux : ils firent une politique et une religion; mais ils étaient primitivement partis d'un principe d'économie politique, ainsi que nous l'avons dit, et en suivant la marche que nous avons indiquée.

M. Charles Fourrier, lui, quoiqu'il soit parvenu à une autre solution, a procédé néanmoins selon une méthode parfaitement semblable; et la manière dont se forme et se développe une idée n'est certainement pas son côté le moins curieux et le moins fertile en enseignemens. M. Fourrier était employé de la maison Bacri, de Marseille; et un jour de grande disette, et par suite de calculs commerciaux, il reçut l'ordre de faire jeter à la mer plusieurs milliers de quintaux de riz: mesure qui devait faire augmenter considérablement d'autres denrées, et produire un gain infaillible et immense pour une perte qui se trouverait amplement et suffisamment couverte. Là-dessus il se mit à réfléchir sur notre société bien étrangement faite, et où les intérêts individuels étaient à ce point hostiles entre eux, que d'affamer une grande masse de consommateurs, c'était un sûr moyen d'enrichir quelques marchands ; c'est-à-dire que la ruine des uns y était à peu près inséparable de la prospérité des autres. Remarquant ensuite que tout le développement du commerce, qui tient une place immense dans les sociétés modernes, consiste dans un jeu doublement spoliateur, c'est-à dire à acheter bon marché et à vendre cher, à léser le producteur et le consommateur, et, en définitive, à sacrifier deux individus à un seul, il arriva à une idée qui ne manque pas de justesse en elle-même, mais qui faillit à l'application et mourut au port, comme on verra.

Il est évident, se dit M. Fourrier, que si le marchand pouvait se trouver en même temps producteur et consommateur, c'est-à-dire s'acheter et se vendre à lui-même, le commerce deviendrait la profession la plus morale du monde; car l'intérêt du marchand se trouvant en raison composée de celui du producteur et du consommateur, il serait forcé d'abord de produire beaucoup, ensuite de consommer peu, pour remplacer le gain qu'il ne pourrait plus faire sur lui-même. Produire beaucoup, consommer peu, réduire le commerce à un travail moral, et d'un produit raisonnable, ce furent là les trois données du problême social que M. Fourrier se proposa de résoudre. Jusque-là c'était assez bien; mais ici les choses se gâtent.

Il est incontestable que la distribution de la société en ménages séparés occa-

sionne de grandes dépenses, qui seraient inutiles si l'on vivait en commun, et qui constituent par conséquent, dans l'état actuel des choses, une immense déperdition de forces. Ainsi le même feu pourrait faire bouillir dix marmites, et le même cuisinier faire dîner une commune. Nous prions le lecteur de ne pas s'impatienter en tout ceci; nous l'avons prévenu que notre philosophe était passé par l'économie politique; nous arriverons à sa théorie morale avant long-temps. La conséquence des principes de M. Fourrier le portait donc à organiser les populations en grandes masses: d'abord pour diminuer la consommation; ensuite pour augmenter la production. Ici se présente une idée nouvelle de M. Fourrier; elle consiste à dire que le travail, tel qu'il est aujourd'hui constitué, ou ne répond pas aux vocations, ou est ennuyeux, parce qu'il est isolé, et dès-lors demeure au-dessous de la production à laquelle il serait capable d'atteindre. Il arrive ainsi à l'organisation du travail qu'il nomme *attrayant*, et qui consiste, selon lui, à laisser faire à chacun ce qui lui plaît davantage, ne prenant pas garde que sur ce pied la plupart ne feraient rien du tout. Mais pour nous, l'essentiel n'est pas là, quoique l'objection soit assez forte. Le travail *attrayant* consiste dans l'application libre des goûts; et en appliquant à ceci le principe supérieur de l'association, M. Fourrier organise la société en groupes qui ont les mêmes penchans, ou plutôt pour employer le mot de M. Fourrier lui-même, qui ont les mêmes *passions*. Ces groupes s'appellent *passionnés* et la théorie se nomme *passionnelle*. Les groupes constituent des séries; celles-ci forment la phalange, et son lieu d'habitation est un *phalangstère*.

Il y aurait de tout ceci des observations plus ou moins importantes à faire, et des explications plus ou moins comiques à donner. Par exemple, l'amour de la musique étant une passion comme une autre, M. Fourrier réunit en groupe tous les musiciens; et pour que leur travail serve à quelque chose, il les fait jouer des instrumens pour divertir les autres travailleurs; auquel cas il pourrait être assez curieux de savoir qui est-ce qui amusera ces infortunés musiciens; les peintres peut-être; mais alors, en généralisant notre question, qui est-ce qui amusera ceux qui amusent? Ensuite, comme M. Fourrier promet de respecter toutes les passions, à tel point que les caractères hargneux ou féroces seront employés à faire la chasse aux ours, il est fort douteux qu'il se trouve des passions ambitieuses d'une foule de petits emplois domestiques, fort estimables en eux-mêmes, puisqu'ils sont utiles, mais du reste fort peu *attrayans* par eux-mêmes, pour prendre l'expression même de M. Fourrier. Alors notre philosophe a imaginé de relever ces fonctions par des décorations et des honneurs: par exemple, les cuisinières auront le pas dans les cérémonies, et les petits ramoneurs porteront le cordon bleu. Nous sommes fâchés que tout ceci ressemble assez à des plaisanteries; mais ce n'est pas notre faute si cela paraît ridicule: nous exposons très-fidèlement.

Pour nous, avons-nous dit, tous ces ridicules ou toutes ces impossibilités sont peu de chose; nous ne répondrions pas qu'on ne vînt à bout, pour un temps du moins, de les faire disparaître. En fait de conceptions extravagantes, les hommes nous ont assez appris qu'il ne faut jurer de rien, depuis qu'on a vu, en 1793, tout Paris s'étouffer à Notre-Dame pour aller adorer la femme de l'imprimeur Monmoro, une prostituée, qu'on avait fait déesse de la raison. Mais ce que nous trouvons de capital dans la théorie de M. Fourrier, c'est son système sur les passions, qui sert de base à son édifice social.

Ce système consiste à dire qu'il n'y a dans le cœur de l'homme aucune passion mauvaise qu'il faille réprimer; qu'il faut se borner à les diriger, mais que du reste toutes ont droit à être développées et conduites jusqu'à leurs dernières conséquences. Le principe de tout ceci, c'est que Dieu étant intelligent et juste, il a dû faire les choses convenablement, et que puisque les passions existent, elles doivent être respectées. M. Fourrier trouve à ce principe des conséquences abominables, et tirées avec sang froid, avec conviction, comme doit le faire un honnête homme, que nous le savons; seulement ceci nous montre ce que sont les intelligences d'où Dieu s'est retiré: *Oculos habent et non videbunt*. C'est une grande parole du psalmiste.

Que Dieu ait bien fait les choses en les faisant ce qu'elles sont, c'est ce qui n'est pas douteux. Mais comment sont les choses? Voilà la question, qui n'a pas été suffisamment déterminée. Si le principe de M. Four-

rier était vrai, dans le sens qu'il le prend, il devrait être vrai dans toute sa sphère. Dieu n'a pas fait seulement nos passions; il a fait aussi notre corps. Or, nous retouchons et nous remanions notre corps: nous redressons ses défauts, nous guérissons ses maladies; toutes choses qui, dans les idées de M. Fourrier, devraient être autant d'atteintes portées aux desseins de la Providence. Or, si tout le monde est forcé de reconnaître que le corps humain est susceptible de maladies et de déviations organiques, pourquoi l'analogie ne nous porterait-elle pas invinciblement à conclure que certaines passions sont des maladies intellectuelles, de véritables déviations de la ligne naturelle de la raison et du cœur?

La comparaison de l'homme et des animaux, sous le rapport des difficultés qui nous occupent, nous paraît offrir des vérités bien curieuses. Les animaux tombent évidemment sous la loi de M. Fourrier : ils n'ont rien de trop; ils ont besoin de tout ce qu'ils ont; la perfection et le bonheur de chacun d'eux est dans le développement de ce qu'ils possèdent. Mais c'est que cela doit être ainsi. S'ils avaient quelque chose de moins, qui le leur donnerait? s'ils avaient quelque chose de plus, qui le leur ôterait? Supposez un loup ou un mouton paresseux, l'un de dérober, l'autre de paître; qu'arrivera-t-il? qu'ils mourront de faim. L'homme peut être paresseux; il demande l'aumône. Supposez que les ongles du lion ou les plumes de l'aigle vinssent à croître incessamment; qu'arrivera-t-il? qu'il viendra un moment où ils ne pourront plus, l'un saisir, l'autre planer. Les ongles de l'homme poussent, mais il a la faculté de les couper; ses cheveux se développent, mais il les roule, il les tresse, il les supprime. En un mot, l'homme est ainsi organisé, qu'il est incessamment conduit à modifier en lui l'œuvre directe de la Providence; et cela en vertu de sa liberté d'abord, ensuite en vertu de ses idées d'ordre. En un mot, il est évident, d'une évidence expérimentale et de chaque jour, que l'homme ne reçoit pas de Dieu sa destinée toute faite; qu'il est chargé de la poursuivre lui-même par l'éducation physique et morale; et, par conséquent, qu'il est faux de dire qu'il soit jeté ici-bas avec cette seule mission de se laisser aller au courant de ses envies, au flot de ses passions les plus diverses, certain qu'avec elles il parviendra au but caché où Dieu le mène.

Et en y regardant de plus près encore, et en examinant dans ses propres termes la proposition fondamentale, à savoir, la satisfaction complète des passions, on trouve qu'elle constitue une véritable pétition de principe. En effet, qu'est-ce qu'une passion? dans le sens le plus général du mot, c'est un mouvement de l'âme qui nous porte vers un objet ou qui nous en éloigne. Toutes les passions se réduisent donc à l'amour et à la haine. Or, on aime ou on hait les objets, selon les idées qu'on s'en forme : d'où il suit que les idées précèdent toujours les passions, et que l'âme intelligente se développe avant l'âme passionnelle. C'est ce qui a fait dire aux anciens : *ignoti nulla cupido*; on ne souhaite pas ce qu'on ignore. Puisque les passions dépendent des idées, l'éducation pouvant, à son gré, donner des idées contradictoires, peut allumer pareillement dans le cœur des passions opposées, et par conséquent livrer ou ne pas livrer l'homme à tel ou tel penchant. Avant donc que les individus s'abandonnent, comme le veut M. Fourrier, au courant de leurs tendances morales, ils se donnent eux-mêmes ces tendances. Par elles-mêmes, elles n'existent pas; l'éducation les crée à sa guise ; d'où il suit en définitive que l'homme est actif, et non point passif dans sa destinée, et qu'il est faux que ses passions puissent le dominer, puisqu'elles sont son propre ouvrage.

D'ailleurs, si cela se pouvait, il y aurait contradiction dans les termes de l'idée. L'éducation pouvant favoriser davantage telle ou telle passion, il s'ensuivrait que l'homme pourrait être pareillement soumis à des destinées multiples et diverses, selon cette éducation. Or, cela ne se peut pas : l'homme, qui est un, doit nécessairement avoir une destinée qui soit une.

Peut-être aura-t-on remarqué qu'il y a certaines ressemblances entre la théorie de M. Fourrier sur la justification des passions et la doctrine d'Épicure, un rapport assez frappant d'identité. N'allez pas croire néanmoins que M. Fourrier ait copié Lucrèce. M. Fourrier n'a certainement jamais lu Lucrèce, et ignore peut-être ce que c'est. Il a en horreur profonde tous les livres, excepté les siens, bien entendu, qui sont du reste assez volumineux, et

écrits comme les ouvrages d'un homme qui ignore complétement les choses littéraires. Dans ce grand fatras, et en vérité c'est le mot, à travers les histoires sans fin sur les travailleurs de la lune, sur la mer qui doit être changée en limonade à la consommation des siècles, pour la commodité des navigateurs, sur les habitans du soleil qui ont une queue de trente-deux pieds avec un œil au bout; à travers tout ce fatras, disons-nous, nous avons pris la théorie *passionnelle*, parce que c'est le côté par lequel M. Fourrier touche les idées chrétiennes. On a pu voir que cette théorie, à laquelle nous ne trouvons ni justesse, ni profondeur, ni valeur psychologique quelconque, est diamétralement opposée aux dogmes catholiques; Jésus-Christ ordonnant que les passions soient muselées, M. Fourrier qu'elles soient satisfaites.

Nous ne voulons pas nier complétement le mérite de M. Fourrier; il a sur la société industrielle des observations justes et pleines de sens; mais nous n'en concluons pas, comme ses disciples, qu'il a posé la base de la science sociale, parce que ses principes, que nous confessons contenir un certain mérite, vont aboutir à des idées véritablement monstrueuses sur les passions. Du reste, la science sociale ne peut pas être fondée par un homme qui ne comprend pas la tradition; et M. Fourrier, cet ennemi irréconciliable des historiens et des philosophes, fait mieux encore que de ne la pas comprendre: il la nie.

Il nous reste encore à faire une dernière observation qui nous semble importante. La fin de l'homme devant être, selon M. Fourrier, la satisfaction de ses penchans, cette fin doit dépendre entre autres de la satisfaction des penchans religieux. Or, la philosophie de M. Fourrier n'a pas de théodicée; Dieu n'y est pas; et pourtant Dieu est dans le cœur de l'homme. S'il veut être conséquent, M. Fourrier doit donc faire sa religion. Nous verrons bien.

JURISPRUDENCE.

Sources du droit civil ecclésiastique.

DEUXIÈME ARTICLE.

Législation nouvelle.

Nous avons parcouru, dans l'article précédent, la législation civile ecclésiastique en ce qui concerne l'organisation générale de l'église, l'institution des établissemens ecclésiastiques, et l'exercice du culte religieux. Pour achever de donner à nos lecteurs le fil qui doit les guider dans ce labyrinthe, il nous reste à examiner la partie de cette législation qui règle le régime économique de l'église, sa dotation, et ses biens. Ce sera l'objet des paragraphes suivans.

4°. Les différentes lois de la révolution qui avaient dépouillé de ses biens le clergé de France, et notamment la loi du 2 novembre 1789 (1) avaient mis à la charge de la nation les frais du culte et l'entretien de ses ministres. On sait comment cette double disposition fut exécutée, et quelle série d'actes tyranniques et d'iniquités ce serait que l'histoire de la législation de cette époque. Cela dura tout le règne des disciples de la philosophie du dix-huitième siècle. Le concordat et les lois de 1802 posèrent de nouveau le principe de la dotation du clergé que les chartes de 1814 et de 1830 (2) ont placé sous la garantie de la constitution. Toutefois, les traitemens sont restés soumis jusqu'à ce jour au régime des réglemens d'administration publique. Les articles 64—66 de la loi organique (3) avaient fixé les traitemens des évêques et des curés de première et de seconde classe à un taux que des ordonnances spéciales avaient successivement élevé, et qui a été réduit depuis la dernière révolution par les ordonnances des 24 mai et 11 juin 1832 (4). La loi organique n'avait accordé aucun traitement aux vicaires et desservans, ni aux vicaires généraux et aux chanoines. Le traitement des desservans fut établi par le décret du 11 prairial an 12 (31 mai

(1) Voyez *Code des paroisses*, n. 1, p. 1.
(2) *Code des paroisses*, n. 189. p. 251. (3) *Ibid.* n. 34, p. 75 (4) *Ibid.* n. 202-203, p. 216.

1804) (1), et augmenté depuis. Celui des vicaires n'a jamais consisté qu'en un secours porté à son taux le plus élevé par l'ordonnance du 31 juillet 1821 (2). Celui des vicaires-généraux et des chanoines, resté long-temps à la charge des départemens, établi par l'ordonnance du 29 juin 1816 (3), a été réglé définitivement par l'ordonnance du 20 mai 1818 (4). Quant à celui des cardinaux, une ordonnance du 4 décembre 1830 l'a supprimé.

Parmi les lois et ordonnances relatives aux traitemens ecclésiastiques, il faut noter l'ordonnance du 6 novembre 1814 (5), qui accorde un supplément de traitement aux ecclésiastiques chargés du binage dans les succursales vacantes, et le décret du 4 mai 1815 (6) qui la confirme. Il faut noter encore l'arrêté du 18 nivôse an 11 (7) janvier 1803) (8), qui déclare les traitemens ecclésiastiques insaisissables, et l'ordonnance du 1er mai 1832 (9), qui détermine de quel jour court le traitement des titulaires d'emplois ecclésiastiques. Le décret du 5 nivôse an 13 (26 octobre 1804) (10), et celui du 27 brumaire an 11 (18 novembre 1802) (11) sont relatifs au mode de paiement des traitemens. — Des règles spéciales ont été portées pour le partage du traitement, en cas d'absence et de remplacement des titulaires, par le décret du 17 novembre 1811.

5° *Biens des établissemens ecclésiastiques.* Le concordat avait promis qu'il serait pris des mesures pour faciliter les donations faites aux établissemens ecclésiastiques. Divers décrets, celui du 12 août 1807 avaient réglé le mode d'acceptation de ces donations; mais cette matière ne fut complétement régularisée que par la loi du 2 janvier 1817 (12). L'ordonnance du 2 avril 1817 (13), rendue en exécution de cette loi, détermina les voies à suivre pour l'acceptation et l'emploi des dons et legs autorisés par la loi du 2 janvier, et l'ordonnance du 7 mai 1826 (1) qui modifie la première, contient des règles définitives à cet égard.

Le décret du 6 novembre 1813 (2), contient toutes les règles relatives à la conservation et à l'administration des biens du clergé, biens des cures, des évêchés, des chapitres, des séminaires, le mode de jouissance, les charges, les règles relatives aux contestations. C'est le décret fondamental en cette matière. Les questions que soulève le mobilier des archevêchés et évêchés sont résolues par les ordonnances des 7 avril 1819 (3) et 1er février 1832 (4).

Les biens des congrégations religieuses sont régis par les lois qui légalisent leur existence, notamment par celle du 24 mai 1825 (5). Ceux des maisons hospitalières de femmes le sont également par le décret du 18 février 1809 (6), qui les a instituées.

La loi du 18 germinal, dans ses articles 71 et suivans (7), le décret du 30 décembre 1809 (8), et plusieurs autres, se sont occupés des édifices et des logemens ecclésiastiques. Le décret du 30 mai 1806 (9), l'ordonnance du 3 mars 1825 (10), s'occupent des presbytères et des églises, qu'un avis du 2 pluviôse an 13 (22 janvier 1805) (11), a déclaré être la propriété des communes.

Nous arrivons à la partie la plus importante de la législation relative aux biens des établissemens ecclésiastiques, à celle qui concerne les fabriques. Les lois révolutionnaires avaient dépouillé les fabriques de leurs biens, comme tous les autres établissemens du clergé. L'arrêté du 7 thermidor an 11 (26 juillet 1803) (12), leur rendit leurs biens non aliénés et non transférés aux hospices. Plusieurs décrets subséquens intervinrent pour expliquer les restitutions comprises dans le premier, notamment ceux des 28 messidor an 13, 28

(1) *Ibid.* n. 53, p. 128. (2) *Ibid.* n. 153, p. 217.
(3) *Ibid.* n. 129, pag. 205 (4) *Ibid.* n. 134, p. 209.
(5) Voy. *Code des paroisses*, n. 124, p. 203.
(6) *Ibid.* n. 127, p. 204. (7) *Ibid.* n. 44. p. 124.
(8) *Ibid.* n. 201, p. 255. (9) *Ibid.* n. 57, p. 133.
(10) *Ibid.* n. 41, pag. 123 (11) *Ib.* n. 107, p. 186.
(12) *Code des paroisses*, n. 75, p. 144.
(13) Voyez *Code des paroisses*, n. 130, p. 205.

(1) *Ibid.* n. 132, p. 206. (2) *Ibid.* n. 172, p. 246.
(3) *Ibid.* n. 115, p. 191. (4) *Ibid.* n. 141, p. 202.
(5) *Ibid.* n. 198. p. 253.
(6) *Code des paroisses*, n. 167, pag. 238. Voy. l'*Instruction*, n. 168.
(7) *Code des paroisses*, n. 86, p. 149. (8) *Ibid.* n. 34, p. 73. (3) *Ibid.* n. 91, p. 152. (9) *Ibid.* n. 70. p. 141. (10) *Ibid.* n. 166, p. 237. (11) *Ibid.* n. 58, p. 136.
(12) *Code des paroisses*, n. 48, p. 126.

frimaire an 12, 31 juillet, 30 mai 1806 (1), pour l'intelligence desquels il est important de consulter l'avis du Conseil-d'Etat du 30 avril 1807 (2). Un grand nombre de questions se sont élevées sur les conséquences et l'étendue de la restitution faite aux fabriques; elles ont été l'objet d'une foule de décisions, parmi lesquelles nous devons citer, comme les plus importantes, le décret du 17 mars 1809 (3), l'avis du Conseil d'Etat du 9 décembre 1810 (4), l'ordonnance du 8 janvier 1823, celles du 28 mars et des 18 et 28 juillet 1820 (5).

Le décret du 30 décembre 1809 (6), est la loi fondamentale des fabriques, dont l'établissement avait été ordonné par l'article 76 de la loi du 18 germinal. Il règle tout ce qui regarde le conseil de fabrique (articles 3 à 13), son organisation, ses fonctions; le bureau des marguilliers, sa composition, ses attributions (art. 13 à 36); les revenus, les charges, le budget de la fabrique (art. 36 à 50); la régie de ses biens (art. 50 à 104); les fabriques des églises épiscopales et des séminaires (art. 104 à 113). Ce décret forme une législation complète des fabriques, et il ne reste plus après lui que quelques dispositions peu importantes. Nous devons citer cependant l'ordonnance du 7 octobre 1818 (7), sur les conditions de la mise en ferme des biens des fabriques; l'avis du Conseil-d'Etat du 21 décembre 1808 (8), sur le mode de remboursement de leurs créances; l'ordonnance du 8 août 1821 (9), contenant des règles sur les réparations et constructions de leurs bâtimens; quelques décisions sur la compétence, ordonnance du 1er décembre 1819 (10). Les règles relatives aux conseils des fabriques ont été modifiées par une ordonnance importante du 12 janvier 1825 (11).

Quand les biens des établissemens ecclésiastiques ne suffisent pas à l'acquit du service religieux, les communes sont forcées d'intervenir. L'article 92 du décret du 30 décembre 1809, ci dessus cité, indique quelles sont à cet égard leurs charges. L'article 22 de la loi du 16 septembre 1807 (1), relative au budget de l'État, établit un fonds commun pour les besoins du culte. L'arrêté du 11 fructidor an 11 (29 août 1803) (2) règle comment doivent être acquittés les frais du culte dans les établissemens d'humanité. Quant aux communes qui ont obtenu une chapelle, elles sont dispensées de subvenir aux frais du culte paroissial, selon l'avis du Conseil-d'Etat du 16 décembre 1810 (3).

6° Pour terminer cet aperçu général de la législation civile ecclésiastique, il nous reste quelques mots à dire sur les délits commis à l'occasion de l'exercice du culte religieux. Ces délits peuvent être commis contre le culte ou par les ministres du culte. Les délits commis contre le culte ou ses ministres n'ont guère d'autres lois préventives et répressives que les lois ordinaires, depuis l'abrogation de la loi du 20 avril 1825 sur le sacrilége. L'article 260 et les articles suivans du Code pénal (4) punissent les entraves apportées au libre exercice des cultes. La loi du 25 mars 1822 (5) prononce des peines pour les délits contre la religion, commis par la presse. Les délits commis par les ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions sont spécifiés et punis notamment par les articles 199 et suivans du Code pénal de 1810. (6).

L'importante matière des appels comme d'abus, sur laquelle nous ne pouvons entrer dans aucuns développemens, est réglée par les articles 6 et suivans de la loi organique du 18 germinal an 10 (8 avril 1802) (7). La connaissance en est attribuée au Conseil-d'État. Le décret du 25 mars 1813 (8) qui les avait placés dans la compétence des Cours royales, a été rapporté implicitement par l'ordonnance du 24 mars 1819 (9), confirmée depuis par un grand nombre d'autres ordonnances rendues sur des causes d'abus, et notamment par celles des 23

(1) *Ibid.* n. 70, p. 141. (2) *Ibid* n. 74, p. 142.
(3) Voyez *Code des paroisses*, n. 87, p. 151.
(4) *Ibid.* n. 100, p. 176. (5) *Ibid.* n°s 147-149, p. 214-216.
(6) *Code des paroisses*. n. 91, pag. 152. (7) *Ibid.* n. 157, p. 209. (8) *Ibid*, n. 85, p. 148.
(9) Voyez *Code des paroisses*, n. 154, p. 217.
(10) *Ibid.* n. 145, p. 214. (11) *Ibid.* n. 165, p. 236.

(1) Voyez *Code des paroisses*, n. 76, p. 124.
(2) *Ibid.* n. 49, p. 127. (3) *Ibid.* n. 101, p. 176.
(4) *Code des paroisses*, n. 92, p. 166. (5) *Ibid.* n. 157, n. 218. (6) *Ibid.* n. 92, p. 165.
(7) *Code des paroisses*, n. 34, p. 67. (8) *Ibid.* n. 111, p. 193. (9) *Ibid.* n. 140, p. 211.

décembre 1820 (1) et 10 janvier 1824 (2).

Tel est l'ensemble de la nouvelle législation sur les matières ecclésiastiques. Nous n'avons pu en présenter dans ces deux articles qu'un tableau superficiel, et nous avons été forcés de nous borner à en indiquer les masses. Nous croyons que cet exposé ne sera pas inutile cependant à faire comprendre l'étendue et l'importance de cette législation sur laquelle nous nous appesantirons davantage plus tard. Dans un prochain article, nous examinerons les autres sources de la jurisprudence ecclésiastique, et les livres dont elle a été l'objet jusqu'à ce jour.

CODE DES PAROISSES.

En publiant un recueil des documens de la législation et de la jurisprudence ecclésiastiques, nous avons eu pour but d'offrir au clergé le texte de ses documens, qu'il est souvent indispensable pour lui de consulter, et de satisfaire ainsi au besoin qu'aucun des livres de jurisprudence ecclésiastique publiés jusqu'à ce jour, comme nous le prouverons bientôt, ne satisfait complétement. Nous ne nous attendions pas à voir ce livre, le plus simple et le plus modeste, devenir sitôt l'objet d'attaques qui déguisent mal, sous l'apparence d'avertissemens charitables à leurs lecteurs, l'intérêt qui les a dictés; attaques d'une nature telle, sous le point de vue scientifique, qu'il est étrange qu'un journal ordinairement rédigé avec plus d'habileté, ait bien voulu les publier.

L'auteur de l'attaque dont nous parlons commence par reprocher au *Code des Paroisses* de n'être pas ce qu'il n'a pas voulu être, c'est-à dire un traité raisonné de jurisprudence ecclésiastique. Nous l'avouons, et nous l'avons proclamé dans notre préface, nous n'avons fait qu'un recueil de textes. Mais nous croyons que ce recueil était ce qui manquait à tous ceux qui s'occupent des intérêts temporels de l'Eglise.

Celui qui attaque notre recueil a peut-être en portefeuille un traité méthodique. Nous l'examinerons sans doute quelque jour, et nous en dirons franchement la valeur. Mais l'auteur peut être tranquille, nous ne lui demanderons pas d'avoir fait un recueil de textes, s'il nous annonce un traité qui *indique ce qui est abrogé* de *ce qui ne l'est pas*, pour nous servir de ses expressions.

On reproche au *Code des Paroisses* d'avoir reproduit un grand nombre de décrets abrogés; c'est une erreur. Dans tous les documens législatifs qu'il a reproduits, se trouvent des articles qui ont survécu, et des articles dont l'abrogation est encore un doute. Quand nous avons reproduit la loi intégralement, c'est que la connaissance des dispositions abrogées de cette loi est nécessaire pour l'intelligence de celles qui sont encore en vigueur. Nous pourrions justifier cela par de nombreux exemples; mais, en vérité, pour quiconque conçoit un peu ces matières, ce serait au moins superflu.

On ajoute que nous avons omis des documens importans, mais on ne dit pas quels sont ces documens; on n'a vu dans notre recueil, dit-on, qu'un seul arrêt des Cours depuis dix ans. On en a vu alors plus que nous n'y en avons mis, car les arrêts des Cours n'entraient pas dans le cadre de notre recueil, et nous n'en avons pas reproduit un seul. Cette bévue prouve avec quelle bonne foi on a jugé notre livre qu'on accuse d'être fait sans jugement et sans intelligence, et qu'on n'a probablement pas pris la peine de lire. En voici une seconde preuve: on nous reproche de n'avoir pas indiqué que plusieurs articles de la loi de germinal avaient été modifiés par le décret de 1810. Or, si l'on eût lu notre table des matières, aux mots *âge*, etc., on y eût trouvé positivement ces indications. Mais en parlant de cette table on a dit qu'on ne pourrait faire une meilleure critique du livre que de la transcrire; évidemment on aurait mieux fait de la lire.

Mais voici une accusation d'une autre nature; c'est à propos des notes mises à la suite des articles organiques. Si on en croit le judicieux critique, ces notes sont l'œuvre d'un homme sans discernement, étranger aux matières de la législation et ignorant les matières canoniques; elles sont *sottes, absurdes*, ce sont les termes. Or, par hasard il se trouve que ces notes ne sont autres que celles mises par M. Portalis lui-même à la suite des articles organiques, publiées par

---

(1) Voy. *Code des paroisses*, n. 150, p. 216. (2) *Ibid.* n. 161, p. 252.

lui dans le *répertoire de la nouvelle législation*, et que nous avons copiées avec la loi, sans même en indiquer la source, parce qu'il y a peu d'écoliers en jurisprudence qui ne les connaissent. Il est plaisant en vérité que ce soit sur M. Portalis que tombent les injures du critique, dont ce seul fait doit faire apprécier la valeur.

Tels sont en résumé les reproches adressés dans un journal religieux au *Code des Paroisses* : nos lecteurs en jugeront la portée; mais pour les édifier pleinement sur la pensée qui les a inspirées, nous devons leur apprendre que dans le critique, on a reconnu, est l'auteur actuel et probablement futur de livres sur la jurisprudence ecclésiastique, et qu'au bas de son article se trouve précisément la signature du libraire propablement destiné à les publier.

LÉGENDE.

An 1248.

Le camp dormait, car une trève de deux jours avait été convenue entre l'émir, général en chef de l'armée égyptienne et le roi Louis. Et certes les chevaliers croisés avaient besoin de ce repos après de si hauts faits d'armes. O grande et valeureuse noblesse de France ! quelle renommée était alors la vôtre et quel exemple de sainteté et d'honneur vous donniez en ces temps à la chrétienté !

Le camp des croisés reposait sur la foi jurée. La nuit était fraîche et sereine ; pas un nuage n'altérait la limpidité du ciel ; toutes les étoiles scintillaient sur le velours bleu comme les pierreries du manteau du roi Salomon. Une grave et douce harmonie se faisait entendre du côté du couchant: c'était le roulement des eaux du Nil qui descendaient vers la mer De temps en temps la cigogne balancée sur un palmier au bord du fleuve, jetait son cri monotone comme le *qui-vive* d'une sentinelle avancée. Du reste, pas une flamme ne brillait de l'autre côté du Nil, et pas une barque ne quittait la rive ; ce qui prouvait l'immobilité de l'armée infidèle. Et ces choses surtout se pouvaient observer dans le quartier des tentes de monseigneur le comte d'Anjou, car c'était à l'angle de terre le plus avancé vers le fleuve et la mer, que ce prince avait planté ses pavillons.

La tente du comte, plus élevée que les autres, était d'une étoffe orientale rouge pourpre et parsemée d'étoiles d'or. Elle portait à son fronton les armes de France entourées de plusieurs drapeaux enlevés aux musulmans par le noble frère du roi. Deux hommes d'armes la gardaient, la pique sur l'épaule et se promenant en silence, la tête haute et l'oreille attentive. Auprès d'eux et sur le seuil de la porte reposaient enchaînés trois levriers d'Albanie aux colliers d'argent, qui par intervalle dressaient leur tête effilée. Ces trois Albanais étaient des vedettes vigilantes. Ils le prouvèrent en cette nuit dont nous parlons, car l'un d'eux se leva tout-à-coup sur ses pattes déliées, le museau tendu et les oreilles droites comme si l'ennemi approchait. Il avait entendu au loin des pas sur le sable et les hommes d'armes s'étaient arrêtés et se regardaient entre eux appuyés sur leur fer. — Qu'est-ce donc? dit le plus jeune. Le chien voudrait-il se jouer de nous? — Je n'entends que le fleuve dans la solitude, reprit l'autre.

Mais les trois levriers se dressèrent à la fois.

Une grande figure marchait le long du rivage ; elle parut bientôt sur une dune au Sud de la tente ducale. A mesure qu'elle approchait, les hommes d'armes courbaient en avant leur longue pique. Quand elle fut à une portée de pierre, l'un d'eux s'avança sur elle, tenant en main un levrier par l'anneau du collier. Or, étant à six pas du fantôme, cet homme s'inclina profondément; et quand le fantôme lui tendit la main, il mit un genou en terre et il baisa le gantelet qu'on lui présentait. Le levrier lui-même baissa la tête comme par respect, et battit ses flancs de sa queue nerveuse. L'homme d'armes précéda l'inconnu jusqu'à l'entrée de la tente de monseigneur d'Anjou. Là, il lui montra le chemin, et le laissa pénétrer seul sous la portière brodée d'étoiles.

Or, un page était couché sur un tapis de Syrie dans le premier compartiment de la tente. L'inconnu le toucha de la main et cet enfant, s'éveillant en sursaut, demanda :

— Quel est le bon plaisir de monseigneur?

— » Notre bon plaisir, dit l'inconnu, est que vous nous laissiez le passage libre, car nous ne voulons point vous fouler et froisser. »

Le page était couché en travers de l'entrée de la seconde enceinte.—« Passer !—dit-il en se dressant sur ses pieds, — passer! par le salut de ma mère, vous me tuerez plutôt. »

En même temps il tira son poignard.

— « Notre amé et féal Reynaud de saint Pol, reprit l'inconnu, en lui passant la main sous le menton, la valeur chez vous n'attend pas la barbe, et nous sommes satisfaits de votre zèle à servir notre bien cher monseigneur. »

— Or sus, dit l'enfant, qui êtes-vous, messire?

L'inconnu lui parla à l'oreille et il passa ; car le page s'était rangé de côté. Au fond de la tente et sur un lit de jonc recouvert d'une courtine, reposait monseigneur d'Anjou, revêtu de sa cotte-de-mailles, et tout éperonné comme si son cheval l'attendait. Sa grande épée et son écu fleurdelisé pendaient à une pique. Sur une escabelle était ouvert le livre des saints Évangiles ; travail miraculeux exécuté en la noble abbaye de Cîteaux par les frères de l'ordre très-savant en toutes sciences et lettres. Monseigneur avait à la main un crucifix d'ébène qui reposait sur sa poitrine. Une petite lampe de bronze veillait auprès de lui. L'inconnu arrivé à petit bruit, considéra pendant quelques minutes la belle tête de ce chevalier, pieusement endormi dans le Seigneur. Puis voyant les Évangiles il mit un genou en terre et baisa le livre de la parole de vie. Sans doute qu'en se relevant il renversa quelque pièce d'arme, car monseigneur s'éveilla, et jeta la main sur son épée.

— La paix soit avec vous! lui dit l'étranger.

A cette voix, le comte d'Anjou voulait se lever et faire *soir* celui qui le visitait : ce que l'inconnu ne souffrit point.

— Si vous m'aimez, ajouta-t-il, restez et vous reposez séant, sans vous donner inquiétude de moi.

Monseigneur obéit. Il appuya son coude sur le lit, afin de soutenir sa tête, et de mieux écouter l'étranger qui s'était assis à son chevet.

Nous les laisserons ainsi s'entretenant tous deux à l'heure où les astres nocturnes passaient sur l'Égypte.

A l'extrémité méridionale du camp, sur cette pointe de terre qui s'avançait dans la mer, il existait encore en ce temps-là de grandes ruines de quelque môle antique. Ces pierres colossales entassées sans ordre sur le sable étaient entrecoupées de broussailles et de longues plantes aquatiques. C'est dans ce lieu désert que veillait un chevalier assis devant une flamme verdâtre qui pétillait dans un vase de bronze sur un fourneau. Cette flamme jetait une clarté livide, et teignait d'une couleur étrange les objets qui l'environnaient. Le chevalier, penché sur le vase en regardait attentivement le bouillement, tandis que vis-à-vis de lui une longue figure maigre et noirâtre, les yeux baissés et les mains étendues sur le feu, paraissait réciter quelque psaume inconnu. Cependant le chevalier se leva et il dit à la grande figure :

—Il serait temps d'évoquer les ombres : la lune est montée au plus haut de sa course.

— Ainsi soit fait, *chrétien*, répondit l'autre.

—*Chrétien* ! répéta le chevalier ; et il se prit à sourire en secouant la tête.

Puis il revint au foyer. La flamme verte grandissait et montait en spirale comme un beau serpent de Nubie, qui se dresse pour atteindre sa proie, aux branches d'un figuier. Ce fut alors que les mains décharnées, étendues sur le vase frappèrent l'une contre l'autre sept fois. Quelque chose de blanchâtre remua au fond de la chaudière. Le chevalier se recula, et commença un signe de croix qu'il interrompit aussitôt. — Vieille habitude! dit-il, et la figure de son compagnon sourit. Après quelques minutes de silence cette même figure parla ainsi :

— La science est un abîme sans fond. L'homme courageux y descend un flambeau à la main ; l'homme timide s'arrête sur le bord; il regarde et il recule. Voulez-vous me suivre?

— Je t'ai dit de marcher devant moi et que je serai sur ta trace comme le chameau suit l'onagre au milieu du désert. Va !....

— Bien dit, frère, bien juré! Or, voici que nous touchons aux premiers confins du royaume des ombres. Ce que vous voyez remuer au fond du vase est l'esprit du roi Salomon; il a le don de prophétie, et c'est lui qu'il nous faut consulter dans l'œuvre que nous voulons conduire à sa fin. Et d'abord, dites à cet esprit le secret de votre cœur.

— Esprit, reprit le chevalier, j'aime la sultane d'Égypte, et je la veux servir même au prix de ma damnation.

La flamme verte devint plus vive en ce moment, et il fut révélé au chevalier qu'il devait à la première bataille qui serait livrée entre les musulmans et les chrétiens, arracher la croix qu'il portait à l'épaule, passer dans les rangs infidèles et, à la tête d'un gros de cavaliers arabes, fondre sur le roi de France, l'enlever ou le tuer. L'oracle rendu, la flamme s'éteignit. Alors les deux compagnons s'assirent sur les larges pierres, et se mirent à méditer dans les ténèbres.

Or, dans la tente du comte d'Anjou l'entretien entre monseigneur et le nouveau venu avait été long et mystérieux. Comme l'inconnu vit que la nuit touchait à sa fin, il dit au frère du roi :

— « Cher et amé seigneur, il faut que je vous quitte ; voilà les gloires du firmament qui déclinent vers l'occident. Gardez le secret des choses que nous vous avons confiées et servez Dieu en digne chevalier. »

Il sortit de la tente; et comme il passait près des grands levriers, voila qu'un de ces chiens albanais vint à lui, et se coucha à ses pieds, se roulant sur le sable, et gémissant comme s'il le suppliait de l'accepter en servage. Ce que voyant l'inconnu, il le flatta de la main, et

dit au page Reynaud de Saint-Pol qui l'avait accompagné pour lui faire honneur :

— « Cher et bon sire Reynaud, vous voyez que ce doux animal me convie à devenir son maître; et je l'accepte pour qu'il me serve de compagnon en mon voyage cette nuit; dites à notre bien-aimé, votre seigneur, que nous aurons soin de le lui rendre sain et sauf. »

Le page s'inclina, et l'inconnu, saisissant le beau levrier par l'anneau d'argent de son collier, se mit à cheminer avec lui tout le long du fleuve. Ils marchèrent ainsi jusqu'aux ruines situées sur le bord de la mer, et dont il a été parlé. A la vue de ces grandes pierres jetées ainsi pêle-mêle, et rongées par des siècles, l'inconnu se prit à rêver sur le néant des grandeurs humaines. Mais tout à coup il sentit le lévrier tressaillir sous sa main, et il le vit allonger son museau vers les dales du rivage. Et en effet, l'Albanais distinguait quelque chose d'étrange. Une flamme verte s'élevait comme une aigrette au-dessus de la tête mutilée d'un sphinx de pierre, qui gisait au milieu de ces décombres. L'inconnu s'arrêta, car des voix parlèrent derrière les ruines. Sans doute que le chevalier et son mystérieux compagnon avaient rallumé leur foyer, et qu'ils continuaient leur œuvre clandestine. L'inconnu s'approcha donc aussi près qu'il le put, et se cacha de manière à tout voir et à tout entendre.

— Le royaume de l'Égypte est à vous si vous le voulez, disait la grande figure noire; il ne s'agit que de mettre à exécution le plan tracé par la sultane Chégeret-Eddur.

Le faible Touran Schah, fils d'un premier lit du sultan défunt, est méprisé de ses peuples : la sultane le fera disparaître dans le Nil; elle reprendra la souveraineté qu'elle a déjà possédée, et c'est à vous qu'elle offre sa main et l'Egypte, si vous délivrez l'Orient du redoutable roi chrétien nouvellement arrivé sur ces bords : il faut le lui amener captif ou le tuer....

Et de nouveau la figure noire expliqua au chevalier le stratagème dont il devait se servir à la prochaine bataille. L'inconnu caché derrière les pierres, soupira dans son cœur, se disant à part lui :

— Je le savais bien que tous les malheurs de l'armée avaient pour cause quelque monstrueuse impiété d'un chrétien rénégat; je le savais! et j'avais raison de confier mes amers pressentimens à mon cher comte d'Anjou. O mon Dieu! (reprenait-il, en joignant ses mains) délivrez-nous de ces embûches de Satan, et ramenez à vous la pauvre âme de ce chevalier impie et félon! »

Après cette prière il s'avança, courageusement vers la flamme. Quand il parut, la figure noire se leva la première, et se prit à sourire comme fait un damné. Le chevalier tira son épée, et en présenta la pointe à l'inconnu; mais celui-ci calme et majestueux, prit le bout de ce fer, et l'écarta tout doucement, en disant à l'agresseur :

— Mon frère, la paix de J.-C. soit entre nous.

— Jésus-Christ! répéta le chevalier, en tressaillant de tous ses membres....

A ce grand nom du Christ, la figure noire s'était reculée et presque abîmée dans les crévasses des grandes ruines. Cependant la flamme verdâtre brûlait toujours dans le vase d'airain.

—Frère chevalier, reprit l'inconnu, accomplissez-vous ici une œuvre de pénitence, ou bien suis-je venu interrompre quelque opération de ténèbres, condamnée par notre sainte mère l'Église? pourquoi ce désert? pourquoi ce feu livide? pourquoi cet homme d'un visage si étrange qu'on serait tenté de le tuer comme une bête dangereuse? Pourquoi ces choses? mon frère, nous avons le droit de vous interroger.

— Je ne vous connais pas, dit l'impie. Hors d'ici, profane! ma dague est trempée d'un bon acier.....

Comme il disait ces mots avec une colère d'enfer, la figure noire grinçait des dents derrière lui, et le poussait par les épaules, pour le faire avancer sur l'inconnu. Ce fut alors que celui-ci lâcha son grand levrier, et l'albanais menaçant le chevalier, le fit reculer jusqu'au foyer. Là, le vase de bronze fut heurté, et la liqueur enflammée se répandit sur le sable en ruisseau verdâtre, infectant l'air d'une odeur sulfureuse. A cette vue, la figure noire, le compagnon de l'impie rugit comme ferait un tigre. L'inconnu vit bien que cet être n'était pas de ce monde, et il marcha vers lui en lui montrant un reliquaire. Un bruit pareil à celui d'un sifflement s'entendit, et, au lieu de la grande figure noire, on ne vit qu'un serpent qui se roulait avec agilité parmi les décombres et les broussailles. Quand il eut disparu, l'inconnu rappela le levrier, et le docile animal se coucha à ses pieds. Se retournant alors pour parler au chevalier, il le vit étendu sur le sable comme un homme que la foudre vient de frapper.

— Mon frère, repentez-vous, (lui dit-il en se mettant à genoux, et cherchant à le ranimer en lui soulevant la tête); la miséricorde divine est infinie. .... Frère, tout le sang du fils de Dieu a coulé pour vous.

Le chevalier ouvrit les yeux, et se voyant seul avec l'inconnu, il tressaillit de terreur, et chercha son épée.

— Allez-vous me tuer! s'écria-t-il, où donc est mon compagnon?

— Vous tuer? reprit l'inconnu. Ame chré-

tienne, je suis votre frère en Notre-Seigneur. Par les saintes reliques que voici, ayez pitié de vous-même, et faites à Dieu le vœu d'une prompte et sincère conversion.

— Laissez-moi, qui que vous soyez, laissez-moi.... J'étouffe! J'ai la gorge pleine de vapeurs de l'enfer.... Qui donc a renversé ce vase terrible? Qui donc a rompu les charmes commencés? Oh! toute l'Égypte à moi! être roi d'Égypte! épouser la sultane!....

— Malheureux renégat, voulez-vous vous damner?...

— Me damner! dit l'impie. Ah! vraiment, il est temps d'y songer. Quand le pacte est signé, à quoi sert le remords? Toute l'Égypte et la sultane à moi! (répétait-il en se tordant les bras.)

Écoute-moi! s'écria l'inconnu en le saisissant par le bras. Je vois que tu n'es qu'un misérable pécheur endurci dans le crime: il ne tiendrait qu'à moi de te percer de mon fer, et de te jeter aux poissons de la mer.... Mais j'ai pitié de ta pauvre âme immortelle qui s'en irait, en pleurant, tomber dans les gouffres de Lucifer. Écoute-moi; j'ignore ton nom, et ne veux pas le savoir tant que tu t'obstineras dans ton idolâtrie; seulement je suis certain que tu n'es pas un des familiers du roi Louis, car je ne t'ai jamais vu auprès de ce prince en France, ni au camp des Croisés. Tu es dévoré d'ambition; peut-être est-il en toi quelque ardente soif de gloire et de renommée..... Eh bien! cette passion même peut tourner au bien de l'Église et à la louange du Seigneur, si elle est sanctifiée par de bonnes et belles œuvres.... Parle, veux-tu renoncer à tes abominables idolâtries?... Si tu le veux, je puis te servir grandement pour ton élévation... Je suis puissant, parle, que veux-tu?

— Ce que je veux (répondit le chevalier toujours couché sur le sable), c'est la terre d'Égypte et la sultane Chegeret-Eddur.

— Et tu les veux au prix de la vie du roi de France?

— Oui.

— Au prix de toute la sainte armée des Croisés que tu livrerais au fer des infidèles, et au feu grégeois, et à toutes les pestes de ces climats?

— Oui.

— Enfin, tu le veux au prix de ton salut éternel?....

— Oui.

— Lève-toi, blasphémateur, lève-toi, et va revêtir tes armes pour la bataille; car dans quelques heures, au soleil levant, la trêve expire, et tu pourras rencontrer dans la mêlée le roi de France, qui, Dieu aidant, combattra de la hache et de l'épée. Il t'attendra, ferme sur ses étriers, et c'est alors, impie, que Dieu décidera en lui et toi. Vas; invoque le serpent, ton maître et ton familier; il est là, au milieu de ces ruines, convoitant ton âme scélérate.

L'inconnu tenait le chevalier étendu sur la grève, en appuyant une forte main sur sa poitrine. Il le laissa libre de se relever, et reprenant l'anneau d'argent de son levrier, il s'éloigna à pas précipités de ce lieu funeste, récitant les psaumes pénitentiaux pour la conversion du frère en péril de damnation.

Dès que les premières lueurs de l'aube blanchirent les sommets des collines, les trompettes royales éveillèrent le camp, et donnèrent les signaux de la prière et des apprêts pour la bataille. Bientôt on entendit des cantiques et un bruit d'armes formidable. Par intervalle, les hennissemens des chevaux se mêlaient aux voix des clairons; car le clairon et le cheval se répondent entre eux. Les piques brillaient aux clartés matinales comme une forêt métallique. On voyait passer des varlets et des pages, des cavaliers portant des messages aux extrémités du camp, des prêtres et des religieux allant exhorter les soldats du Christ. C'était une grande rumeur, et surtout l'agitation était grande autour de la tente royale, magnifique pavillon fleurdelisé, qui s'élevait comme le tabernacle au milieu d'Israël au désert. Un groupe de seigneurs armés en guerre s'était formé à l'entrée de la tente du monarque, attendant qu'il parût, afin de baiser les premiers sa main royale ou le pan de sa tunique, tant ils vénéraient et aimaient le bon et saint roi Louis, neuvième du nom! Enfin il parut, ce grand prince, revêtu de sa cotte-de-maille, sa croix blanche sur la poitrine, l'épée au côté, mais la tête et les mains nues, car il se rendait au pied de l'autel élevé au milieu du camp où l'évêque de Soissons devait célébrer la sainte messe. Et quand le roi Louis s'avança au milieu de sa glorieuse noblesse, il se prit à sourire à tous les visages avec une expression de tristesse qui surprit beaucoup de chevaliers.

— Eh quoi! disaient quelques seigneurs, le roi a-t-il donc reçu quelque nouvelle fâcheuse du beau pays de France? Madame Blanche de Castille, sa mère, est-elle atteinte de maladie? ou bien serait-ce que la peste aurait tué cette nuit un des nôtres? car, ce bon cher seigneur le roi chérit tous ses chevaliers comme un père ses fils.

Hélas! ils ne se trompaient point. Le saint roi avait dans le cœur une grande amertume au sujet de la perte d'un de ses chers croisés qu'une peste dévorante avait saisi: l'impiété!

Monseigneur l'évêque commença la messe assisté de plusieurs prélats et religieux du royaume de France et de quelques chevaliers

du temple, selon leurs droits et priviléges. Au moment de la communion, le roi s'avança suivi de ses nobles frères et de ses hauts barons et, tous rangés et confondus à la sainte table reçurent humblement le Saint des Saints. Au dernier Évangile, l'officiant bénit l'assistance et toutes les bannières s'inclinèrent toutes les trompettes sonnèrent leurs fanfares Dieu étant ainsi loué et invoqué, le roi Louis dit aux héraults d'armes :

— Allez, et annoncez que la trêve est expirée. Ce fut alors qu'il s'avança vers les groupes des chevaliers qui l'environnaient, leur parlant familièrement à tous, et leur livrant ses mains royales qu'ils voulaient tous baiser, afin d'être meilleurs chrétiens et plus valeureux hommes de guerre. Et ce fut alors aussi que ses regards rêveurs se portèrent çà et là, cherchant parmi tous ces visages quel était celui qu'il avait vu étendu sur le sable et dont la bouche avait blasphémé; espérant, le bon roi, que s'il rencontrait ce frère égaré, il le ramènerait peut-être à force de prières et de bons offices. Mais, hélas! il ne le reconnut point et il demeura convaincu que l'assassin se retrouverait au milieu de la mêlée. Il éleva donc son âme à Dieu, et demanda son cheval de guerre, son casque, ses gantelets et l'image de la bienheureuse vierge Marie qu'il portait toujours sous sa cotte d'armes. Les sentinelles avancées signalèrent la cavalerie arabe.

— En guerre! en guerre! entendit-on de toutes parts.

— Montjoie et Saint-Denis! criaient les barons.

— Gloire à Dieu et aux chevaliers! répondaient les soldats.

Bientôt des tourbillons de sable cachèrent aux yeux de ceux qui étaient restés dans le camp les mouvemens des deux armées; seulement de longs éclairs jaillissaient des armures que le soleil levant frappait de ses rayons. Ce combat n'était point une affaire générale; le roi ne voulant engager ses grands corps de troupes qu'après avoir reçu les renforts qu'il attendait de Chypre, et avoir fait construire les machines commencées. Mais, de son côté, l'Egyptien envoyait contre le camp chrétien des milliers de cavaliers bédouins et arabes, peuplades arrivées du Grand-Désert. Or, il fallait voir avec quelle audace les fiers chevaliers tombaient, l'epée à la main, sur ces agiles léopards : souvent un seul croisé tenait tête à plusieurs d'entre eux, et les forçait à rebrousser chemin, tant il leur portait des coups de maître! Mais aussi ces hordes irrégulières devenaient terribles, alors qu'elles parvenaient à cerner un petit nombre de Francs couverts d'armes pesantes et se mouvant avec moins de souplesse. C'est ce qui advint au roi et monseigneur d'Anjou, son noble frère, qui ne le quitta point pendant toute cette journée. Trente chevaliers entouraient le monarque, et frappaient vaillamment de la masse et de l'épée ces audacieux infidèles accourus par centaines autour du panache royal. C'était à qui saisirait le prince ou lui porterait un coup de cimeterre. Et lui, ripostait par de vigoureux coups d'épée à ces idolâtres acharnés, si bien que son cheval en avait déjà foulé plusieurs. Or, au milieu de la poussière et du tumulte, le roi vit tout à coup une main saisir la bride de son dextrier, et la tirer avec force en avant dans un groupe d'Arabes. Il leva sa puissante épée, et frappa la main qui lâcha prise, et poussant son cheval à outrance, le prince dépassa les siens et s'élança sur les barbares qui fuyaient : quelques chevaliers du temple seulement le purent suivre avec Montfort, Joinville, et d'autres de ses familiers. Et si bien étaient lancés les chevaux, qu'ils arrivèrent jusqu'aux portes de la ville de la Massoura. Les gardes avaient fui, épouvantés de l'intrépidité de ces cavaliers jetant de grands cris. Et le roi Louis, invoquant Notre-Seigneur, n'hésita point à sauter par-dessus les chaînes tendues, et s'engagea à toute bride dans la ville, frappant toujours les fuyards de sa dague valeureuse : les siens le secondaient vaillamment. Tout à coup un grand palais s'offrit à leur vue : c'était celui du sultan Touran-Scha (1).

— Vive Dieu! cria le roi; il sera dit que nous prendrons à nous seuls la ville et le châtel! Et déjà il frappait les gardes du tranchant de son fer, lorsque des milliers d'esclaves baharites sortirent du palais du sultan, et fondirent sur lui. Il fallut céder; et souvent, sous la grêle des traits, se couvrant de son écu, il se retournait pour faire face à l'ennemi. Ce fut encore en ce moment qu'il sentit que son cheval était saisi au mors, et qu'on le voulait entraîner.

— Traître et félon! (s'écria-t-il, car il se souvint de l'impie); c'est donc ta main sacrilége qui veut tuer le roi de France!

Cette fois il porta un tel coup d'épée en avant de son cheval, qu'il entendit un grand cri; mais jamais il ne lui fut possible de distinguer le corps du damné : il semblait que Satan l'enveloppait, pour le sauver, de vapeurs mystérieuses.

Et quand le roi fut revenu au milieu des siens, quand il descendit glorieusement de cheval, au milieu des cris d'allégresse et de triomphe, il regarda sa longue épée, et l'on dit qu'il la vit teinte, à son tranchant, d'un sang verdâtre comme la flamme du vase maudit. Il jeta sur le sable ce fer à qui l'eau bénite seule put rendre son éclat et sa pureté.

---

(1) Joinville.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

L'intervention. — La chasse aux curés.—Les élections municipales. — Plan de M. le maréchal Gerard. — La chapelle du château de St-Germain. — Déclaration des droits en Espagne.

Il y a une ressemblance frappante entre tous les pouvoirs révolutionnaires. On peut dire que ce sont des frères jumeaux, ayant même organisation, même physionomie, même croissance, et qui meurent de la même manière. Partant de la violation de la constitution nationale et du principe d'insurrection, ils portent en eux le germe de la maladie qui doit les tuer. L'Espagne nous en offre en ce moment un exemple bien remarquable dans les hommes qui ont la prétention d'être ses représentans. Croirait-on qu'après tant de cruelles épreuves, après l'expérience des deux révolutions françaises, des illusions qui ont fait de l'Amérique méridionale un vaste théâtre d'anarchie, il se trouve des rêveurs assez fous pour recommencer Mirabeau, et offrir à l'héroïque nation espagnole la niaiserie de la déclaration des droits! Ce phénomène est sous nos yeux, et il importe de le constater; car si quelque chose peut prouver que l'Espagne est en arrière quant aux progrès de la civilisation, c'est ce fait bien plus que le nombre des religieux et des couvens.

Le statut royal promulgué à titre de charte par la régente Christine a ôté toute initiative des lois aux députés, et ne leur laisse ouverte que la voie de très-humble pétition, portée au pied du trône par un certain nombre de membres. Telle était, avant 1789, la nature des rapports législatifs en France, entre la royauté et les états-généraux. Mais le *procuradore* Antonio Gonzalès, comme le fougueux tribun qui a renversé la monarchie française, n'a tenu aucun compte de cette disposition. Il a présenté à la discussion, avec plusieurs de ses amis, une déclaration des droits : les ministres ont voulu la repousser; mais le nouveau Mirabeau a répondu, si ce n'est en propres termes, du moins dans le même sens et dans le même esprit : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, et nous ferons la constitution ; allez dire cela à celle qui vous envoie. »

Voilà donc les *procuradores* devenus représentans du peuple, qui foulent aux pieds la constitution en vertu de laquelle ils ont été nommés, et se mettent à discuter la déclaration des droits, nonobstant le *veto* de la royauté. Il y a cette seule différence entre Christine et Louis XVI, que la première a violé la constitution nationale, et que c'est la sienne qui est violée à son tour ; mais, du reste, la position est absolument la même ; et la prérogative principale de la couronne ayant péri, il n'y a pas de raison pour que toutes les prérogatives de la royauté, et par conséquent la royauté elle même, ne fassent naufrage en s'échouant contre l'écueil des droits de l'homme et du citoyen, privées qu'elles sont de l'ancre des devoirs du chrétien et du sujet.

Cette déclaration, au surplus, est jetée dans le moule qui a servi à toutes les constituantes, jusques et y compris celle du 7 août 1830, pour couler en plâtre ou en cire une grossière image de la liberté. C'est un plagiat de nos constitutions et de nos chartes, empruntées elles-mêmes aux théories de Mably, de Rousseau, de Raynal, de Condorcet, de Diderot, de Price, de Priestley et de Sieyès; plagiat produit par les mauvaises passions qu'on est toujours certain de voir surgir dans les momens de crise. Ces œuvres sont toujours élaborées par des fanatiques politiques ou des hommes pervers, qui, s'affranchissant de tout le passé du genre humain, s'annoncent avec la prétention d'enchaîner à tout jamais l'avenir et la postérité à leurs lois, en les déclarant inaliénables et imprescriptibles. Nouveaux Mahomets, ils vous donnent comme le signe de la vérité les faussetés les plus captieuses, et comme le code de la liberté, l'expression d'une volonté inflexible qui pose un principe en tête de la loi, et le viole dans les détails.

Ainsi, la déclaration vous dit, article 1er, que la liberté individuelle est protégée et garantie, et que nul Espagnol ne peut être obligé de faire ce que la loi n'ordonne point. Nous voilà déjà en contradiction dès le premier pas; car la liberté individuelle est subordonnée à une loi qui sera faite on ne sait comment, et par laquelle pourra être retiré ce que la constitution donne si libéralement. La déclaration proclame l'indépendance la plus étendue, et la loi pourra ordonner les choses les plus tyranniques, ou interdire celles qui sont le plus innocentes. Ensuite, en plaçant tout sous l'empire de la loi, on détruit l'autorité qui devrait être la loi vivante, et l'on fait de la puissance législative une manufacture incessante où s'élaborent des réglemens pour toutes les circonstances et toutes les nécessités. Ce qu'on appelle emphatiquement l'ordre légal est peut-être la cause de l'affaiblissement et de la déconsidération de l'autorité en France. En 1789, les écoliers du collége de La Flèche, ayant lu la déclaration des droits, se mirent à chercher *tout ce qui n'est pas défendu par la loi*, et ils trouvèrent qu'on les obligeait à beaucoup de choses que

la loi n'ordonnait point. Armés de cette grande lumière, et inscrivant cet article sur un drapeau, ils procédèrent à une insurrection en règle et parfaitement constitutionnelle contre leurs maîtres. La France fut bientôt comme le collége de La Flèche; et l'Espagne, avec ces belles théories, ne tardera pas à être entraînée dans la même erreur, d'où naîtront les crimes.

Si l'on veut comprendre combien il y a d'illusions et de déceptions dans ces déclarations, il n'y a qu'à jeter les yeux sur le deuxième article, après lequel est une sorte de refrain de chanson qui se trouve, ainsi que dans la charte française, après l'énonciation de chaque espèce de liberté : « Tous les Espagnols, est-il dit, peuvent publier leurs pensées par la presse, sans aucune censure préalable, mais en se soumettant aux lois qui en répriment les abus. » On le voit; toujours des lois qui ordonnent, qui défendent, qui préviennent, qui répriment, qui ont pour effet de limiter ou d'anéantir les droits sacrés, imprescriptibles et inaliénables! A quoi bon d'ailleurs la déclaration? Il suffirait de mettre à sa place un seul et bon article contenant de fortes et solides garanties contre les législateurs futurs. Que font, en effet, ces libérateurs de l'homme et du citoyen? Ils posent un principe de droit naturel qui a été écrit dès la création du monde; puis tout à coup, comme s'ils se repentaient de s'être trop avancés, ils ajoutent : « Oui, mais sauf les empêchemens et les barrières élevées par la loi, et qu'il sera défendu de franchir.

Au lieu d'enflammer l'imagination des peuples par des théories qui ne peuvent recevoir leur entière réalisation, il vaudrait mieux sans doute faire sur-le-champ la soustraction de la somme de liberté qu'on veut leur retrancher, et leur présenter un produit net à la place de ces brillantes chimères qui les précipitent tout d'abord dans les excès de la licence. Les députés de Madrid commettent la même faute que nos constituans de 89 avec leur déclaration, et nos constituans de 1830 avec leurs promesses de la charte. Ils proclament des droits, sauf des restrictions éventuelles. Ces restrictions, quelle en sera l'étendue? qui définira l'abus de la liberté? à quelle distance la barrière sera-t-elle placée? par quelles mains sera-t-elle posée? Voilà ce qu'on ne sait pas, et ce que ces grands législateurs ne savent pas eux-mêmes. Ainsi, à proprement parler, on ne donne rien, on ne promet même rien, puisqu'une contrainte illimitée vient à la suite d'une liberté illimitée.

Vraiment, M. Martinez de la Rosa et ses collègues ont eu tort de se fâcher contre la déclaration, et d'en combattre la plupart des articles; car il n'en est pas un qui ne contienne des réserves au moyen desquelles on peut escamoter toutes les libertés une à une. Voyez plutôt l'article 5 : « La maison de tous les Espagnols est un asyle qui ne peut être violé, *sinon dans les cas et dans la forme qu'ordonne la loi.* » Ce serait bien le lieu de répéter à M. Antonio Gonzalès et à ses amis ce que disait en pareille occasion M. Malouet à l'Assemblée constituante : « Pourquoi transporter les hommes au sommet d'une montagne, et de là leur montrer un vaste domaine de droits, puisque nous serons obligés ensuite de les faire descendre, d'assigner des limites, et de les rejeter dans le monde réel, où ils trouveront des bornes à chaque pas? Lorsque nous aurons fait les lois, nous pourrons y approprier avec plus de justesse la déclaration des droits. »

Voilà le langage de la raison; mais il est des momens d'irrésistible enthousiasme, où les passions antisociales entraînent tout. Le propre de l'esprit révolutionnaire est un orgueil qui lui persuade de se faire législateur universel. « Nous ne travaillons pas pour la France seulement, s'écriait le député Duport, mais pour toutes les nations : tous les peuples nous écoutent : nous sommes les vengeurs et les précepteurs du genre humain. » On peut être assuré que c'est avec cette présomptueuse candeur que procèdent M. Antonio Gonzalès et ses amis.

Est-ce que nos constitutions n'ont pas déclaré aussi l'inviolabilité du domicile en théorie! Dans l'application, c'est autre chose; car on a si bien fait, au moyen *des cas et des formes prévus par la loi*, qu'il n'est pas une habitation en France à l'abri des investigations d'une foule d'agens qui usent de leur droit légal de manière à éclipser entièrement le droit de l'homme et du citoyen, reconnu en principe.

On voit combien sont fallacieuses ces doctrines qui reçoivent leur démenti dans les conséquences. La déclaration des droits ressemble au testament de César, supposé par Antoine, et où celui-ci trouvait chaque jour quelqu'une de ses volontés particulières.

Ces iniquités cependant auront leur récompense; et déjà commence la punition des hommes qui ont cru que l'on pouvait impunément sortir de l'ordre moral, pour s'y replacer ensuite dans un juste milieu, entre le vrai et le faux, le juste et l'injuste, la liberté et le despotisme. Insensés qui n'ont point vu que les principes sont comme l'honneur,

Cette île escarpée et sans bords,
Où l'on ne peut rentrer dès qu'on en est dehors,

et que leur abandon peut créer un intérêt de position, mais ne donne qu'une base d'argile au pouvoir qui en est sorti. La position des

doctrinaires vis-à-vis des événemens qui se passent en Espagne, est aussi singulière que compliquée. Les voilà contraints de faire face de deux côtés, et don Carlos n'est plus leur ennemi le plus dangereux. Tandis que l'intervention indirecte se poursuit contre ce prince par un blocus rigoureux de terre et de mer, par des secours en argent, en munitions, accordés aux troupes de la régente, une autre influence doit se déployer à Madrid contre le mouvement révolutionnaire qui marche à grands pas. L'envoyé français emploie jusqu'aux menaces pour faire reculer la banqueroute. Les organes de la presse ministérielle poussent des cris d'effroi et de détresse, au bruit des discussions et des votes contre lesquels les ministres de Christine s'épuisent en efforts superflus. On dirait que la république et l'émeute, vaincus à Lyon et à Paris, vont se réveiller dans la capitale de l'Espagne, prendre leur course, franchir les Pyrénées, et venir mettre le siége autour du château des Tuileries.

Que faites-vous, malheureux! s'écrie le plus accrédité de ces organes, le plus fameux par ses apostasies! Quoi! dans la situation où vous êtes, avec la légitimité à vos portes, vous vous occupez de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, de vaines théories de droits! Il s'agit bien des droits de l'homme! Avant de faire des philosophes, ayez d'abord des citoyens. Ne débutez pas par où les autres finissent. Ne jetez pas pêle mêle, dans les débats confus d'une assemblée sans expérience, toutes les théories qui veulent être méditées dans le calme.

Conseils de l'hypocrisie et de la lâcheté! répondent les révolutionnaires de Madrid; vos exemples démentent vos leçons. N'avez-vous pas renversé une constitution, un trône, une dynastie, au nom de la souveraineté du peuple? Votre charte de 1830 n'est-elle pas une déclaration de droits imprescriptibles et inaliénables? Nous voulons faire comme vous. Vous avez franchi en 1830 le cercle que la prérogative royale traçait autour de la puissance parlementaire; nous aussi, nous allons marcher à la liberté en renversant tous les obstacles : *c'est dans leurs jours de grandes passions que les peuples font de grandes choses.*

N'est-ce pas une œuvre édifiante, et surtout très-logique, qu'une déclaration des droits consacrant la liberté individuelle, la liberté de la pensée et des opinions, et l'inviolabilité du domicile, dans un pays où l'on fusille les gens qui ne sont pas convaincus de la légitimité de l'infante Isabelle? Il ne s'agit seulement pas là de visites domiciliaires; on y brûle ou on démolit les maisons qui appartiennent aux hommes du parti contraire: c'est une façon toute nouvelle de montrer son respect pour la sainteté du foyer. Le *Times* vient, entre autre choses, de nous révéler comment les étrangers que la quadruple alliance emploie dans la Péninsule, observent les droits de l'homme, et rendent hommage à la liberté des cultes. Ce journal raconte la campagne de six semaines que M. le colonel Caradoc et son ami M. le capitaine Dalling, viennent de faire dans l'armée de Rodil. Un des grands amusemens de ces messieurs, leur principale distraction des fatigues de la guerre, était *la chasse aux curés*. Jusqu'ici on s'était contenté des moines; mais, à ce qu'il paraît, l'appétit vient en mangeant, et ce sont les curés que l'on poursuit comme des bêtes fauves.

« A mesure, dit le *Times*, que les troupes de la reine occupaient les villages, ce *gibier noir* partait, en se cachant derrière les maisons pour gagner les champs. Aussitôt qu'il était aperçu, on lui donnait la chasse dans toutes les règles. Un jour, le colonel Caradoc se distingua particulièrement. Il fut le premier à crier : (*stole away!*) parti! Sur quoi le général envoya un aide-de-camp à la poursuite du curé fugitif. »

En lisant ces indignes détails, n'est-on pas frappé du contraste que présente l'étalage hypocrite de principes libéraux fait à la chambre des *procuradores*, et cette chasse *au gibier noir* faite en Espagne, sans autre cause qu'un instinct de protestant et d'orangiste, par deux natifs de *la terre classique de la liberté*? Oh! oui, vraiment, depuis Don Quichotte qui était la terreur des troupeaux de moutons, il ne s'est pas vu de prouesse comparable à celle de M. Caradoc et de son ami le capitaine Dalaing, poursuivant les curés de la Navarre comme des daims timides et craintifs. M. Caradoc est un Irlandais de la religion anglicane. Il s'est livré sans doute à la *chasse aux curés* dans sa patrie, au nom de la philosophie, des lumières et des idées libérales. La *chasse aux curés*! quelle noble et glorieuse réponse aux pétitions d'O'Connel et de Sheil en faveur des catholiques! et quelle belle proie pour les wighs et les torys en habits rouges, que le *gibier noir* lancé comme le renard par deux agens de l'alliance constitutionnelle!

Ainsi l'intervention change de but, si elle n'en a pas deux à la fois. La régente d'Espagne en est à réclamer des secours et contre don Carlos, et contre la tendance révolutionnaire des *procuradores*. Cependant les deux partis étant opposés à une intervention française, le gouvernement est en état de trahison. De même que dans les premiers temps de la révolution française, les généraux deviennent suspects, et le baron de Carondelet, d'origine française, va être jugé moins pour avoir

été malheureux à la guerre que pour expier des opinions trop modérées. Rodil lui-même est suspect et Mina, en observation sur la frontière de France, attend son héritage de la main d'un ministère nouveau. Christine épouvantée délibère si elle ne quittera point Madrid, où son autorité n'est plus qu'un fantôme. Voilà de quelle manière s'accomplira la loi éternelle de justice qui veut que toute violation de principes trouve en elle-même son ennemi et sa réparation.

C'est ce qui doit arriver tôt ou tard parmi nous et le moment n'en est peut-être pas aussi éloigné qu'on le croit. Le calme plat qui règne dans la sphère politique est gros d'orages, et la session prochaine peut réveiller dans la chambre l'esprit d'envahissement qui s'est déclaré parmi les *procuradores* espagnols. Ce n'est pas impunément que le pouvoir est assis sur une constitution qui ouvre une arène d'ambition, d'intrigues et de disputes aux partis, avec un but aussi attrayant que le gouvernement d'un grand et beau royaume. La poursuite furieuse de la puissance et de la richesse, des emplois et des honneurs par les voies parlementaires du monopole, les combinaisons de majorités, les oppositions systématiques, la vénalité, la corruption, doivent conduire à tous les maux par tous les excès, parce qu'il n'y a rien là pour le vrai patriotisme et pour la vertu, et que les mauvaises passions seules peuvent se jeter dans cette déplorable arène de crimes ou de folies.

Il se passe en ce moment parmi nous un phénomène qu'il importe d'étudier en le regardant de près, parce qu'il fournit un grand point d'appui aux partisans de la réforme électorale. Les deux seules institutions dans lesquelles la révolution du 7 août 1830 se soit un peu rapprochée d'un système de liberté politique étendue, sont celles de la garde nationale et des élections municipales. Pour l'élection générale, elle a élevé la haute barrière du cens d'election et d'éligibilité, du serment, de l'âge mûr; enfin elle en a fait un privilége accessible à un petit nombre, et une combinaion à part de la représentation locale. Nous avons eu cette année le renouvellement des dignités dans la garde nationale; il s'est passé dans le plus grand calme et presque *incognito*. De quoi s'agit il là? de dévouement, de sacrifices à faire, d'influence, de considération, d'un honneur qui flatte l'amour-propre, sans exciter la cupidité. Voici venir maintenant le renouvellement partiel des conseils municipaux dans 36 mille communes. Les listes d'électeurs se dressent à petit bruit; à peine si l'on entend bourdonner l'essaim des candidats autour de l'urne du scrutin. Deux millions de votans environ vont se réunir en familles; la terre ne tremblera pas comme lorsque les cent mille électeurs du monopole vont décider d'un avenir de cinq ans; tout au plus le juste-milieu jetera-t-il un regard inquiet sur des élections qui peuvent susciter l'indépendance de quelques localités contre son système de centralisation.

De quoi s'agit-il là encore? de participer à la discussion et à l'arrangement des intérêts communs; de donner une partie de son temps à la chose publique; tout au plus d'arriver à ceindre l'écharpe municipale, de marcher le premier dans une cérémonie publique, d'être un peu plus salué dans la rue, et de dormir un peu moins pendant quelques années. On désire cette distinction, mais on la désire avec calme; on en est privé sans regret, et un échec est bien compensé par le repos et l'indépendance que l'on conserve.

Si l'institution de la garde nationale qui comprend trois ou quatre millions d'électeurs et celle des conseils municipaux qui en a deux millions tous votans dans leurs communes, les uns dans un intérêt d'ordre public, les autres dans un intérêt de bien-être commun, ne compromettent en rien la tranquillité publique et n'apportent aucun trouble dans l'organisation sociale, il serait utile d'examiner si le principe ne recevrait pas une utile application à la représentation générale qui depuis long-temps est une occasion de graves désordres dans notre pays. Tout porte à croire, si l'expérience est quelque chose, que les partis étant forcés de se fondre dans le corps de la nation, et d'abandonner les questions de gouvernement pour les questions d'ordre et d'affaires, la révolution serait finie et la France rendue au repos. L'élection communale et l'élection provinciale sont, dans un ordre logique et régulier, les deux cribles par lesquels le système représentatif doit passer pour arriver pur et sans ivraie à une véritable représentation nationale.

La nation est, en réalité, dans l'institution de la milice citoyenne; elle se trouve en partie dans l'organisation municipale; mais on ne la retrouve plus dans les élémens du système électoral. Ce système a une grande ressemblance avec l'armée que veut faire M. le maréchal Gérard, selon le rapport qu'il vient d'adresser au chef de l'État. Ce document n'est pas sans importance comme perspective d'avenir. Pour répondre aux vues de la chambre et au besoin d'économie qui se fait sentir partout, M. le maréchal Gérard propose de licencier les soldats et de conserver les cadres d'officiers et de sous-officiers. Il y a, selon lui, des engagemens pris, des promesses faites par la révolution de juillet et qu'il faut tenir. Voilà donc les officiers et les sous-officiers constitués créanciers de l'État, et le contrôle de l'armée devenu le second

volume du grand livre de la dette publique. Il en est de même de la liste électorale avec ses électeurs censitaires et ses éligibles à 500 f. C'est un cadre d'officiers et de sous-officiers, une armée sans soldats créancière du budget, une représentation nationale sans la nation.

Il serait temps néanmoins que le pays fût appelé à s'occuper de ses affaires. Il n'est pas indifférent à son honneur, à sa sûreté, à son indépendance d'être tributaire d'une armée d'officiers exigeant la réalisation de promesses qu'elle n'a pas faites, et à qui on sacrifie la véritable force nationale. Et *si parva licet componere magnis*, la nation n'aurait pas autorisé M. de Montalivet à livrer aux protestans la chapelle du château de St.-Germain, érigée par St.-Louis, où les rois très-chrétiens jusqu'à Louis XV, ont fait leurs prières; que Jacques II ce royal confesseur de la foi catholique et sa pieuse épouse ont remplie de leur souvenir; que Louis XIV a decorée avec magnificence pour rendre hommage au roi des rois et en l'honneur de son hôte illustre et infortuné. La vraie représentation du pays ne ferait que des œuvres de sagesse et de raison; M. le maréchal Gérard en fait une de parti; celle de M. de Montalivet en est une de vandalisme.

NÉCROLOGIE.

Un nouveau coup vient de frapper M. le marquis de Labrador, ambassadeur d'Espagne à Rome, et que le gouvernement de Marie-Christine a brutalement destitué, en mettant le séquestre sur ses biens, et en enlevant les décorations que lui avaient values ses longs services. M. de Labrador, à défaut des grandeurs qui sont si souvent une si pesante couronne, espérait au moins goûter le bonheur dans le sein de sa famille. Cette espérance vient de lui être enlevée comme toutes les autres, par la mort de madame la marquise de Labrador. M. de Labrador trouvera dans la religion la force de supporter cette perte douloureuse; puissent nos paroles lui être douces comme nous le voudrions, et lui montrer combien nous compatissons à sa haute infortune!

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Affaire de M. de La Mennais

L'affaire de M. de La Mennais continue toujours d'avoir du retentissement. Tandis que ses partisans les plus dévonés l'abandonnent et s'empressent d'adhérer à l'encyclique, de nouveaux partisans se rangent autour de lui, le défendent, et annoncent de lui un ouvrage destiné à couronner l'œuvre dont les *Paroles d'un Croyant* n'auraient été que la première pierre. Nous devons le dire, ces nouveaux partisans, ce ne sont plus des ecclésiastiques, ni des hommes attachés à la foi catholique, mais des hommes qui l'ont au contraire attaquée et l'attaquent encore. C'est Béranger, l'auteur de ces chants irréligieux et obscènes, qui ont fait plus de mal à la religion et à ses ministres que toutes les déclamations de l'école voltairienne du dix-neuvième siècle; c'est M. Lerminier, professeur au collége de France, qui s'est fait une religion à lui seul, une sorte de christianisme bâtard, qui n'est ni de l'Encyclopédie ni du catholicisme, mais quelque chose de vague, comme les élucubrations de M. Cousin. Voici le portrait que M. Lerminier faisait dernièrement de M. de La Mennais dans un article de *la Revue des Deux-Mondes*; il servira à faire apprécier ce que les nouveaux partisans attendent du chef, et avec quelle espérance il lui ont ouvert leurs rangs :

« Un prêtre, dit-il, vient d'émouvoir l'Europe. Qu'a-t-il donc fait? Il a changé; il a changé, non pas de Dieu, mais de manière de le servir. Au milieu des faiblesses et des indécisions de son siècle, de ses hypocrisies pusillanimes et de ses demi-mesures impuissantes, M. de La Mennais s'est comporté avec audace. On le croyait abattu, il s'est levé; soumis, il s'est révolté. Il s'est préservé de l'imitation de Fénelon; il a été lui-même. Nous l'avions appelé révolutionnaire au service d'une vieille cause; il a embrassé la nouvelle. Il a jeté à la face de Rome un poème, un pamphlet, un tonnerre; il a éclaté à l'improviste et avec un irrésistible fracas; il a rempli les peuples d'espoir et les rois de stupeur; il a consterné l'Eglise en la désertant; il s'est cru lui-même pour mieux croire Dieu; il a été courageux, nouveau, grand, sublime, le seul prêtre de l'Europe. »

Veut-on savoir maintenant ce qu'en pense l'Eglise de France? voici l'un de ses interprètes les plus éloquens, M. l'évêque de Chartres, qui va vous le dire dans un mandement récent : . . . . . .

« Vous venez de voir, MM. et chers coopérateurs, la pensée du trop célèbre écrivain. C'est tout le fonds de son ouvrage. Le reste n'est que pour amuser l'imagination, et donner le change aux esprits peu disposés à goûter son utopie. Devons-nous combattre un pareil système? De si prodigieuses erreurs demandent-elles nos raisonnemens ou nos larmes? Faut-il discuter d'affreuses rêveries qui tombent d'elles-mêmes, ou se borner à répandre sa douleur devant Dieu? Il nous appartient plus qu'à personne de joindre ces deux choses. Faisons donc monter en commun nos gémissemens vers le ciel, à la vue des dommages immenses que

s'efforce de causer à la religion un prêtre, un écrivain dont les premiers essais lui annonçaient un défenseur. Mais aussi, puisque son livre produit un grand scandale, et peut nuire à quelques-uns de ses trop nombreux lecteurs, il convient d'y opposer quelques réflexions. Il faut être court quand on réfute ce qui ne mérite pas de l'être. Je me contenterai donc de prouver rapidement que les vues exposées dans les *Paroles d'un Croyant* sont contraires à la raison, à la religion, à l'autorité du genre humain, à l'intérêt du peuple lui-même, enfin aux leçons de l'expérience? »

M. l'évêque d'Annecy adressait à son clergé, le 28 août, une lettre pastorale qui commençait ainsi :

« Une immense douleur s'est répandue, N. T. C. coopérans, dans l'âme du père commun de tous les fidèles, parce qu'un immense scandale a été donné à l'Eglise catholique, dont il est le chef et le défenseur. Un livre impie, téméraire, scandaleux, pleins d'erreurs, de faussetés et de calomnie, a paru au milieu de la société chrétienne, et serait capable de la dissoudre, si les maximes subversives dont il est rempli venaient à s'introduire et à trouver credit dans les esprits. Le style prophétique de l'auteur est une injure de plus envers la religion; et cette déplorable production n'est en réalité, quant au fond et quant à la forme, que le catéchisme de l'insurrection et l'evangile de l'anarchie. Les *Paroles d'un Croyant* (car c'est ainsi que s'intitule ce pernicieux ouvrage) ne sont dès-lors que les oracles d'un révolté et les rêves d'un incrédule.

« Et pourtant, grand Dieu! était-ce cela que l'on devait attendre d'un écrivain, objet naguère de l'admiration du monde, et même de la reconnaissance de l'Eglise et de la religion? Le génie et la foi avaient signalé l'aurore de cet astre nouveau qui répandait alors de si pures et de si brillantes lumières; et voilà que nous sommes réduits à nous écrier avec un apôtre bien véritablement prophète : *Cecidit de cœlo stella magna*, une grande étoile est tombée du ciel; et s'il fallait symboliquement la nommer, ah! son nom se tirerait des tristes et funestes effets des fausses lumières, c'est-à-dire de la doctrine nouvelle qu'elle répand, et où la société, la raison, la foi et la vérité ne trouvent qu'amertume : *Et nomen stellæ dicitur absinthium.* »

M. l'abbé Rorhbacher, missionnaire du diocèse de Rennes, qui craignait que sa première adhésion ne fût mal interprétée, en a fait une seconde plus explicite

Le frère de M. de La Mennais, grand-vicaire de Rennes, a écrit aussi qu'il partage entièrement les sentimens exprimés dans une lettre rendue publique, par M. Coedro, supérieur des missionnaires de Rennes. M. Charles de Coux, ancien rédacteur de *l'Avenir*, qui vient d'être nommé à une chaire dans l'Université catholique de Belgique, a adressé une adhésion à l'encyclique, à M. l'abbé de Rans, adhésion qui a été imprimée dans les journaux de Belgique. Enfin, le *Journal des Flandres*, qui était en Belgique le propagateur le plus ardent des doctrines de M. de La Mennais, s'est soumis. Comme on le voit, et comme nous l'avons répété bien des fois, cette affaire tournera donc à la gloire du clergé et de la religion.

— Les évêques de Belgique ont choisi les professeurs de la Faculté de théologie pour leur Université. Ces professeurs sont, pour la chaire d'Ecriture sainte, M. Annoqué, prêtre du diocèse de Gand, ancien supérieur du collége de Courtrai; pour la chaire d'histoire et d'antiquités ecclésiastiques, M. Wouters, professeur de théologie au séminaire de Liége; pour la chaire de droit-canon, M. de Rans; pour la chaire de théologie morale, M. Verkert; pour la chaire de dogme, M. Thiels.

— Un grand nombre de retraites ecclésiastiques se sont faites cette année dans les différens diocèses. M. l'abbé Boyer, de Saint-Sulpice, en a donné sept à huit à lui seul. A Tulle, près de deux cents prêtres s'y étaient rendus, avec d'autant plus d'empressement, qu'ils n'avaient pas joui de ce bonheur depuis cinq ans. En Belgique, les retraites, proscrites sous le roi Guillaume, ont repris de la faveur. Une a eu lieu à Liége, à laquelle un grand nombre d'ecclésiastiques ont assisté.

— Distributions de prix. — La distribution des prix pour les enfans des écoles chrétiennes a eu lieu le 4 à Blaye. On sait que la ville ne soutient plus cette école, conservée seulement par les dons de quelques personnes charitables. C'était le sous-préfet qui présidait l'assemblée. Il a fait un grand éloge des Frères, et a exhorté les parens à profiter d'une si excellente éducation pour leurs enfans. A Bordeaux, un adjoint du maire présidait la cérémonie. Il a pareillement fait l'éloge du zèle des Frères. A Gray, la distribution a eu lieu le 1er septembre. Tout le monde a été surpris de la manière dont les enfans ont répondu sur la grammaire, l'arithmétique, le dessin linéaire, et la cosmographie. L'administration mérite des éloges pour ce qu'elle fait à l'egard de cet établissement. Tout récemment elle a voté le traitement d'un quatrième Frère, et une somme de 2.000 fr. pour des réparations à leur maison.

— Une lettre du supérieur des Jésuites de Portugal nous apprend que le gouvernement français est intervenu en faveur de nos malheureux compatriotes, victimes de la brutale tyrannie de don Pedro. D'après cette lettre, les Jésuites ne devraient leur liberté, et peut-être leur vie, qu'au baron Mortier, ministre plénipotentiaire de France à Lisbonne. Nous regrettons que l'espace nous manque, pour citer en entier cette lettre, qui fait le plus grand honneur à notre ambassadeur.

— Nous regrettons pareillement que l'espace nous manque pour citer en entier des détails que nous envoie M. l'abbé Foix, vicaire de Satellien, sur la belle cérémonie de la translation des reliques de saint François Régis, qui vient d'avoir lieu à Lalouvese. Nous n'en citerons qu'un fragment :

J'espère vous faire plaisir, et intéresser les lecteurs de votre estimable et pieux journal, en vous transmettant les détails d'une des plus mémorables cérémonies que la religion puisse offrir aux regards attendris et émerveillés des fidèles. Il s'agit de la translation des reliques de saint Jean-François Regis, opérée à Lalouvesc, le 3 septembre, avec une pompe solennelle. Une foule immense, évaluée, terme moyen, à vingt-cinq mille personnes, s'était portée de toutes parts, le jour indiqué, au tombeau du saint lieu où reposent ses vénérables restes. Quatre cents prêtres y étaient aussi accourus de différens diocèses; et trois prélats d'un mérite distingué, monseigneur de Pins, évêque d'Amasis, administrateur du diocèse de Lyon; monseigneur Bonnel, évêque de Viviers; monseigneur Devis, évêque de Beley, étaient venus rehausser par leur présence l'éclat de cette solennité en l'honneur du glorieux apôtre du Velay, et se confier, eux et leurs ouailles à la puissante intercession de ce saint.

La foi eut rarement d'aussi beaux triomphes que celui-là; jamais elle ne se montra plus ardente, et ne se dépeignit plus vivement que sur cette foule empressée, suppliante, avide d'attirer sur elle la protection du bienheureux serviteur de Dieu. Pendant quatre a cinq heures, la divine communion fut administrée aux fidèles presque sans interruption. A huit heures du matin, à l'issue de la messe, célébrée par monseigneur de Beley, a commencé la cérémonie de la translation. Le jour était des plus sereins, contrairement aux sinistres prévisions de la veille, mais conformément, et grâce sans doute aux ferventes prières qui, pendant une neuvaine publique, avaient été adressées à Dieu pour l'obtenir aussi beau qu'il a été en effet. Les fidèles reçurent ordre de sortir du lieu saint, et de se ranger en procession; et pendant que tant de milliers de pèlerins s'ébranlaient et se mettaient en marche, dirigés par une quinzaine de prêtres, et protégés par deux brigades de gendarmerie contre tout accident facheux, qui aurait pu survenir à cause de l'empressement de la multitude, monseigneur de Viviers, qui était dans son diocèse, présidait à la cérémonie, bénissait la nouvelle châsse destinée à contenir l'auguste dépôt des ossemens de saint Régis (Cette châsse est d'or sur bronze, ouvrage d'un goût et d'une exécution admirables, qui a été fait à Paris, et qui a coûté, en y joignant une statue du saint qui doit la surmonter, 6,500 fr., somme dont la plus grande partie a été donnée par les fidèles, et l'autre envoyée de Rome). Or, la châsse étant bénie par le prélat, reçut bientôt une consécration non moins importante, en recueillant dans son sein les précieux restes du héros chrétien. Depuis environ une heure, la procession défilait, s'alongeait, se repliait ensuite cent fois sur elle-même, et se dessinait avec une ravissante harmonie sur le dos découvert d'une montagne peu élevée; le clergé le plus nombreux l'escortait, faisant retentir les airs, les montagnes, les bois, les échos de ses chants graves et solennels qu'interrompait seule de distance en distance la mélodie des instrumens de musique. A la suite du clergé, et en avant des prélats qui la fermaient, était la châsse portée par six prêtres sur un brancard bien paré. Partout où celle-ci passait, les fidèles qui ne faisaient point partie de la procession, formant une double haie le long de la voie qu'elle devait parcourir, se précipitait à genoux avec une piété sans exemple, pour implorer l'assistance du saint, et révérer ses glorieuses reliques : ce n'était qu'avec peine et par force qu'on pouvait écarter les fidèles d'auprès de l'arche qui renfermait un si riche trésor, chacun voulant s'en approcher de plus près.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Nous n'avons que peu de chose à dire ici sur l'Espagne, attendu que cette question a été traitée fort au long dans la *Revue politique et administrative*. Les dernières nouvelles qui nous sont parvenues portaient que Charles V s'était emparé de Vergara, ville fortifiée depuis le commencement de la guerre. Le 4, il y a eu une action sur les bords de l'Ebre, frontière de la Castille, en vue de Logrono. La cavalerie, sur laquelle Rodil comptait tant pour arrêter les troupes royales dans la plaine, a été taillée en pièces, entre Viana et Logrono. Zumalacarreguy marche sur le Bostan. Les feuilles libérales qui affectaient de regarder cette guerre comme de peu d'importance, et traitaient les troupes de don Carlos avec tant de mépris, commence à en rabattre: les unes avouent que Rodil a reçu de nombreux échecs; d'autres commencent à attribuer à l'impéritie du général ce qu'à meilleur droit elles ne devraient attribuer qu'à la force croissante de son ennemi, et à l'habileté de ses généraux. Mais, toutes conviennent maintenant que cette guerre peut devenir fort sérieuse; et les conseils d'intervention armée reviennent sous leur plume. Le fait bien certain, c'est que des événemens graves commencent pour la Péninsule. Nous en avons toujours eu cette idée, et l'attitude révolutionnaire que prend de plus en plus la chambre des procuradores nous montre clairement l'horizon en feu, et nous fait sentir en même temps combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, à un gouvernement né de l'usurpation, d'empêcher la conséquence de son principe.

En Angleterre, c'est toujours la grande question de la réforme qui agite et occupe tous les esprits.

Comme nous le disions dernièrement, dans ce vaste mouvement qui emporte la société britannique, nous ne savons où, l'élément révolutionnaire se trouve mêlé avec l'élément catholique, et tellement mêlé, qu'on ne sait plus que penser des projets d'O'Connell. Ce qu'il veut avant tout, c'est la liberté de l'Irlande. Mais dans les deux lettres qu'il vient d'adresser coup sur coup à lord Duncannon, un autre sentiment perce encore, celui de la destruction de la pairie anglaise. Ces lettres sont âpres, dures, violentes, comme toutes celles qu'écrit O'Connell; et l'on a pu en juger, par celle adressée à lord Grey, que nous avons citée dans notre dernière livraison. L'Angleterre est à la veille de bien sinistres événemens, et peut-être touchons-nous à la réalisation du terrible mot de Canning.

Un mouvement d'une autre nature s'accomplit en Allemagne. Les gouvernemens qui savent ce que sont les révolutions, et qui ont vu un moment le sol trembler sous leurs pas, prennent des mesures énergiques et sages pour prévenir le retour de pareils dangers. Une enquête vient d'être ordonnée contre une association d'étudians, l'association des *obscurantistes*, qui comptait cinq cents membres. On s'est borné jusqu'à présent à arrêter ceux des membres du comité qui ont déjà fait partie de la société appelée *Germonia*. D'autre part, par une notification du premier septembre, le gouvernement du royaume lombardo-vénitien vient, par ordre supérieur de l'empereur d'Autriche, de renouveler sous des peines sévères la défense d'envoyer la jeunesse faire ses études hors de l'Etat. A l'ouverture de la diète de Transylvanie, l'empereur disait dans son discours : tout le monde est en délire, et réclame des constitutions chimériques, en rejetant les lois anciennes et nationales. Voilà bien l'explication et le mot de la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Après avoir, à peu d'exceptions près, attiré tous les Etats dans son système de douanes, la Prusse s'occupe actuellement d'introduire un système monétaire uniforme basé sur celui qui existe chez elle. Toutes ces mesures agissent d'une manière bienfaisante sur l'industrie et le commerce de l'Allemagne. On se rappelle la difficulté qui s'éleva le mois dernier entre le gouvernement et les chambres de la Hesse électorale, relativement au budget militaire. Le gouvernement prétendit que les Etats avaient outrepassé leurs pouvoirs et qu'il en serait référé à la diète. Comme le terme de la dernière loi de finances expirait à la fin du mois d'août, les Etats ont autorisé le ministère à continuer la perception des impôts jusqu'à la fin du mois de septembre.

L'ambassadeur ottoman vient d'arriver à Paris, et cette arrivée a mis toute la presse en émoi. Des conjectures nombreuses sont faites de toutes parts, et une seule mérite attention : c'est celle qui a rapport à la demande de la restitution d'Alger. Dans ce cas, ce serait beaucoup trop tard, car le vœu national s'est tellement prononcé en France sur la conservation d'Alger, que le gouvernement, qui s'est vu obligé d'y accéder, a pris vis-à-vis du pays des engagemens qu'il lui serait impossible de rompre, sans amasser sur sa tête une telle impopularité qu'il n'oserait en courir la chance. Quelques journaux ont prétendu que cette ambassade n'avait été envoyée que pour donner un certain crédit à la France et à l'Angleterre, qu'on jugerait par-là avoir quelque influence en Orient, tandis que par le fait la Russie seule y domine, et qu'elle conserve et assure sa position. Nous croyons cette dernière raison plus plausible que toutes les autres; et il faudrait alors ranger cette ambassade au nombre des mystifications que nous subissons depuis quatre ans.

On est maintenant rassuré complétement sur les affaires de la Syrie, que tout le monde dit terminées. D'après les dernières nouvelles, Méhemet-Ali se préparait à retourner à Alexandrie. La flotte turque n'a pas quitté le port de Constantinople, où maintenant elle hivernera. Tous ces mouvemens n'empêchent pas Méhémet-Ali de faire de grandes opérations en Egypte. Une grande activité règne maintenant dans les travaux qu'il a entrepris. L'école des ponts et chaussées qu'il a établie sera placée à la pointe du Delta, dans l'endroit où le Nil se divise en deux bras, afin que les travaux de barrage servent à l'enseignement pratique des élèves. C'est M. Linant, français, qui est nommé directeur de cette école.

Au moyen du barrage du Nil, on pourra régulariser en quelque sorte l'inondation, en maîtrisant les eaux dans le moment de la crue, bien qu'elles affluent avec une grande force.

Que nous reste-t-il à dire encore de l'étranger, sinon à constater le dernier soupir de la diète helvétique, qui se sépare sans bruit, et sans avoir résolu une seule question ?

Un congrès d'une autre nature, congrès tout scientifique, s'est formé à Poitiers, et nous connaissons déjà les procès-verbaux de plusieurs séances. Dans la dernière, nous avons vu un vœu bien exprimé sur la conservation des monumens historiques, si précieux pour l'antiquaire et l'historien, et que la bande noire ravage chaque année, aussi bien que le temps qui n'épargne rien. Ce vœu est tout français; mais, comme tel, sera-t-il entendu ?

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Locquin, r. N.-D-des-Victoires, n. 16.

RÉPONSE A M. L'ABBÉ CARON.

En insérant dans nos colonnes la lettre que nous nous proposons de discuter aujourd'hui, nous n'avons point cédé, comme se l'imagine M. Caron, à l'empire d'une obligation rigoureuse, ni accompli un devoir imposé par les lois de la justice et de la loyauté. Ç'a été de notre part un acte de pure condescendance envers l'auteur, un hommage bénévole rendu à son mérite, et une marque d'estime que nous pouvions lui refuser, il le savait bien, sans encourir les épithètes, dans tous les cas fort étranges, de *lâches* et d'*assassins*. Quand les moyens de publicité sont à la portée de tous, quand il n'y a pas une seule pensée qui n'ait son organe, la *lutte* est toujours *régulière*, les *chances* sont toujours *égales dans les combats de l'intelligence*. Or, la *Dominicale* ne parle à ses lecteurs qu'une fois par semaine et le monopole de la presse n'est certes pas entre ses mains: à qui veut la contredire, la liberté offre un vaste champ, sur lequel aucun obstacle ne s'élève et où chacun peut organiser en paix l'attaque et la défense. Nul ne peut donc se plaindre avec raison; tandis que si tous ceux dont nous pouvons être appelés à combattre les doctrines se croyaient en droit d'envahir ce recueil et de s'y déployer tout à leur aise, bientôt il ne nous resterait plus assez d'espace pour y écrire une seule ligne. Au reste ce que nous disons ici a seulement pour but de faire apprécier comme elle doit l'être notre conduite à l'égard de M. Caron, et d'empêcher qu'on ne se méprenne sur les motifs. Nous sommes loin de nous repentir d'avoir accueilli ses paroles. A défaut de tout autre avantage, c'est pour nous une nouvelle occasion de développer nos doctrines sur la certitude et sur le sens de la dernière encyclique. Nous espérons mettre assez de clarté dans nos raisonnemens pour n'être pas obligés de revenir sur ce sujet. Nous suivrons de point en point la lettre que M. Caron nous a adressée.

En répondant à l'*Ami de la religion*, il avait posé en principe que dans une *démonstration du catholicisme*, il fallait nécessairement *commencer par établir la base et la règle générale de la vérité*. Cette maxime, considérée d'une manière absolue, nous avait paru, comme elle nous paraît encore aujourd'hui, entraîner des conséquences insoutenables. Et certes ce n'était pas sans raison: car toutes les vérités sont, sous le rapport logique, dans le même cas que la vérité catholique, et supposent au même degré la solution préalable des controverses sur la certitude. Si donc les défenseurs de l'Église sont obligés de placer en tête de leurs démonstrations un traité de philosophie où ces questions soient débattues, nul écrivain, quel que soit le sujet qu'il traite, ne pourra se soustraire à cette nécessité; et pour prouver d'une manière suffisante, complète, la proposition la plus étrangère aux débats dont il s'agit, il devra reprendre en sous-œuvre l'édifice entier de nos connaissances. Ainsi, dans les sciences physiques, voulez-vous établir par exemple qu'une substance possède telle propriété, gardez-vous bien de raconter d'abord vos expériences, pour en tirer ensuite des inductions; ce n'est point de cette sorte que vous devez procéder. Commencez par l'examen de vos facultés de connaître; remontez à l'origine des idées, des sensations; déterminez leur nature, le degré de confiance que l'on doit leur accorder, et dites nous, avant d'arriver à l'objet spécial de votre travail, ce qu'il faut penser de l'école cartésienne et de celle qui depuis quatorze ans combat sous son nom les vrais motifs de nos jugemens. Qui ne voit tout ce qu'il y a d'étrange, de ridicule même, dans une semblable méthode? Nous croyons que M. Caron l'a parfaitement senti, car il n'a pas jugé à propos de jeter un coup d'œil sur la partie de notre article où cette considération était exposée. Est ce prudence? est-ce oubli? nous ne savons; ce qu'il y a de certain, c'est qu'aux yeux des moins clairvoyans, le silence est un signe non équivoque de faiblesse, lorsqu'il a pour objet un raisonnement plausible.

Laissant donc de coté notre objection, et abandonnant son principe considéré en général, M. Caron se borne maintenant à soutenir ce principe sous le point de vue de sa position particulière. La nécessité où il se trouve de remonter à toutes les questions sur la règle de certitude vient, dit-il, de ce que ses adversaires la rejettent formellement ou implicitement. Ceci chan-

ge un peu la question: d'absolue qu'elle était, elle devient spéciale; mais M. Caron ne gagne rien à ce changement. Si notre première observation ne peut plus s'appliquer ici, la seconde demeure dans toute sa force.

Sans doute la position de M. Caron est telle, qu'il est absolument obligé de faire un long circuit hors de la route directe. Dès qu'il veut prouver le catholicisme par les doctrines de M. de La Mennais, il doit, selon son expression, les *poser en principe logique*, puisqu'elles n'ont point l'aveu de ses adversaires et que toute démonstration solide a pour base essentielle un principe incontesté ou incontestable. Mais la question est de savoir si cette position est légitime, si ce terrain est assez ferme pour qu'il soit possible de s'y maintenir, et d'y asseoir la vérité religieuse. Or, nous ne le pensions pas même avant l'encyclique: on peut lire pour s'en convaincre nos articles sur M. Combalot.

La philosophie dite du *sens commun* a toujours été repoussée, non-seulement par les ennemis du catholicisme, mais par l'immense majorité des catholiques eux-mêmes. On a beau se faire illusion, l'enthousiasme ne saurait détruire les faits, et ce grave dissentiment a toujours été un fait que l'esprit de parti seul a pu révoquer en doute. A l'époque où cette philosophie atteignit son plus haut degré de splendeur; alors que répandue au loin par des écrits pleins de verve et d'éloquence et marqués souvent au coin du génie, elle se levait fière de ses succès, alors même, disons-nous, la l'opposition générale ne permit jamais de la considérer comme certaine et indubitable: elle ne cessa point d'être une opinion douteuse. Et c'est sur ce fondement que M. Caron a entrepris d'élever un édifice en l'honneur de l'Église romaine! N'est-ce pas *évidemment*, comme nous le disions, *bâtir sur le sable*? Quelle conclusion certaine peut on faire sortir d'un principe que le doute assiège de toutes parts? Vous aurez beau nous mener au catholicisme par la voie que vous appelez le sens commun, si nous ne sommes pas parfaitement assurés que cette voie est celle de la vérité, quel sera le résultat de vos efforts? Ceux qui vous auront suivi en seront-ils plus avancés? non encore une fois. Vous aurez placé l'Église sur un fondement ruineux et incertain: voilà tout. La dernière encyclique donne à notre raisonnement un poids bien plus grand encore.

Mais, s'il faut en croire M. Caron, nous avons approuvé ce plan qu'il nous paraît à propos de combattre aujourd'hui. *Ce plan*, disions-nous, pag. 709, *offre assurément une démonstration fort rigoureuse du catholicisme.*

Au premier coup d'œil, cette contradiction semble assez palpable. Malheureusement, après y avoir réfléchi, on est forcé de convenir qu'ici M. Caron s'est livré au facile plaisir de changer notre pensée, en citant un mot isolé et en transportant d'un objet à un autre l'approbation qu'il renferme. Avec ce procédé on ferait sanctionner par l'Église universelle la Confession d'Ausbourg. Qu'on veuille bien relire le passage où se trouve la phrase citée. Le contexte dément avec la dernière évidence le sens attribué à nos paroles. Nous résumions ainsi l'ouvrage entier de M. Caron: *Point d'Eglise, point de Christianisme; point de christianisme, point de religion; point de religion, point de certitude.* Et c'est là le plan qui nous paraissait offrir une démonstration fort rigoureuse. Mais il ne faut pas oublier que nous le considérions en lui-même et abstraction faite de la méthode employée pour le remplir. Cela est si vrai qu'avant de l'approuver nous l'avions distingué nettement de cette méthode. *La méthode suivie*, disions-nous immédiatement après l'avoir exposée, *est celle du sens commun.* Ces deux choses ne se confondaient donc pas dans notre esprit. Il y a plus, afin que personne ne pût s'y méprendre, nous avions soin de n'approuver le plan que sous condition: *Ce plan* BIEN DÉVELOPPÉ *offre assurément*, etc. Le sentiment de la *Dominicale* sur le vice de la méthode ayant été du reste plusieurs fois exprimé dans ses colonnes, il était inutile d'insister de nouveau. Veut-on encore une autre preuve? On la trouve dans la fin du passage: car elle a pour but d'établir que le plan en question ne dépend nullement des divers systèmes et qu'il peut se concilier avec l'un comme avec l'autre. « Une
» démonstration solide doit forcer l'adver-
» saire à admettre ce qui est en discussion
» ou à rejeter une des vérités fondamen-
» tales et par suite la règle de certitude
» qui les sanctionne. Or, *quelle que soit*

» *cette règle, la raison générale ou la rai-* » *son particulière*, le dernier parti est es- » sentiellement sceptique. » Se peut-il rien de plus clair? Nous voyons avec peine que l'on descende envers nous à des *chicanes* de cette espèce.

M. Caron fait ensuite d'inutiles efforts pour affermir le terrain sur lequel il s'est placé. Cette partie de sa lettre peut être regardée comme un jeu de mots perpétuel et il suffit pour la réfuter d'éclaircir quelques notions mal définies.

Que faut-il entendre d'abord par ces mots : *infaillibilité de la raison humaine*? La raison humaine, selon nous, est l'ensemble des facultés accordées à l'homme pour arriver à la connaissance du vrai. Bien qu'altérées par une faute originelle, ces facultés peuvent néanmoins atteindre encore le but qui leur fut primitivement assigné. Mais comme elles sont embarrassées dans leur exercice par une foule d'obstacles puissans, elles ne sauraient préserver de toute erreur. L'homme, et par cette expression nous désignons l'individu comme le genre humain; l'homme, disons-nous, est libre de donner à ses jugemens une base légitime, ou de les puiser à une source viciée et corrompue. S'il écoute ses préjugés et ses passions, ils deviennent *fautifs*; s'il ne juge au contraire qu'après avoir écarté les diverses causes d'erreur qui l'arrêtent dans sa marche, il ne court plus aucun risque : il est certain d'embrasser la vérité, et peut se reposer en paix dans sa possession. Cette possibilité d'arriver à un degré de certitude qui exclut tout danger et toute crainte d'illusion, voilà ce que nous appelons infaillibilité de la raison humaine. Nous avions déjà insisté sur ce point page 90; et M. Caron aurait dû prendre la peine d'y réfléchir. Arrivons aux conséquences.

Il suit delà 1°. que la *Dominicale* ne se contredit pas en enseignant, d'une part que la *raison humaine* ou mieux encore la raison du genre humain est *infaillible*; et de l'autre que le *genre humain est faillible*, parce que le genre humain peut, suivant elle, donner pour fondement à ses croyances, non ses facultés légitimement exercées, ou, ce qui est la même chose, sa raison, mais les préjugés et ses passions. Cette première distinction n'est donc pas un *non-sens*. La seconde est tout aussi fondée. *La raison du genre humain ne produisant pas tous les jugemens du genre humain*, puisqu'à nos yeux il est soumis à l'empire de diverses causes d'erreur que l'on ne saurait confondre avec sa raison, celle-ci peut être infaillible et ceux-là rester néanmoins *fautifs*. Il suit de là 2° que M. Caron n'a point, comme il le dit, « *le bonheur* » de nous trouver près de lui sur le » grand principe de l'infaillibilité de la » raison humaine, » parce qu'il donne à ce principe une extension que nous ne saurions admettre. En effet, dans sa manière de voir, tous les jugemens du genre humain ont une liaison si étroite avec la vérité, qu'ils sont à l'abri de l'influence des passions; tandis que, selon nous, ils subissent cette influence. Il suit de là, 3° que s'il y a ici quelque *non-sens*, c'est à l'endroit où M. Caron nous place, « comme lui, » sous le coup de l'encyclique, parce » que, dit-il, le saint père n'a pa improu» ver l'infaillibilité du genre humain, sans » improuver par ce seul fait l'infaillibilité » de la raison du genre humain ou de la » raison humaine. » Ceci résulte évidemment de ce que nous venons de dire et n'a pas besoin d'explication.

Maintenant il s'agit de nous entendre également sur ce sens commun. M. Caron nous dit à ce sujet des choses si extraordinaires; il entasse dans sa lettre des raisonnemens si prodigieux, qu'en vérité, on a besoin de professer pour son caractère personnel une estime bien robuste, si l'on veut s'abstenir de les attribuer à la mauvaise foi.

Le sens commun est cette portion d'intelligence que l'on trouve chez tous les hommes doués de raison et que l'on pourrait désigner par l'expression vulgaire de *gros bon sens*; c'est cette rectitude d'esprit naturelle, et en quelque sorte triviale, qui, selon Fénélon, « est toujours et partout la » même, qui prévient tout examen, qui » rend même l'examen de certaines ques» tions ridicule, qui fait que malgré soi » on rit au lieu d'examiner, qui réduit » l'homme à ne pouvoir douter quelqu'ef» fort qu'il fît pour se mettre dans un vrai » doute,..... qui n'attend que d'être con» sultée, qui se montre au premier coup » d'œil, et qui découvre aussitôt l'évi» dence ou l'absurdité de la question. » Le sens commun a donc pour objet d'abord

les premiers principes qui servent de fondement à l'intelligence, ainsi que nous l'avions dit; puis les conséquences immédiates de ces principes, dont nous n'avions point parlé explicitement, parce que notre pensée était si claire que tout le monde l'a nécessairement comprise. Mais l'*usage constant*, et nous croyons devoir le répéter, l'*usage constant* s'oppose à ce que l'on regarde comme vérités de sens commun toutes les autres connaissances humaines, même celles qui sont généralement admises. Or c'est ici que, pour nous réfuter, M. Caron torture la logique d'une façon vraiment déconcertante. Puisqu'il y a des vérités même communes qui ne sont pas de sens commun, « on pourra donc, s'écrie-t il, » nier ces vérités, Dieu lui-même, *sans* » *abjurer le sens commun*, tel que le con- » çoit la *Dominicale*..... Selon la *Dominicale* il n'est point de sens commun que » 12 et 13 font 25, que les miracles et les » prophéties sont des preuves irrécusa- » bles de la divinité de la religion. Et on » pourra soutenir que ces jugemens una- » nimes et universels du genre humain » *n'ont point le sens commun*; on le devra » même pour se conformer à l'usage cons- » tant..... Quiconque aura la témérité de » soutenir l'infaillibilité de ces jugemens, » 3 et 4 font 7, Dieu seul peut ressusciter » un mort, tombera inévitablement sous le » coup de l'encyclique! » Il faut bien l'avouer, malgré tout le respect que nous inspirent les intentions pures et droites de M. Caron, nous ne saurions comprendre comment il a pu mettre au jour une argumentation de cette force, à moins de l'avoir écrite *ab irato*. Elle heurte de front les préceptes les plus vulgaires du raisonnement. Eh non! Ces absurdes conséquences ne sortent point de notre doctrine. La plupart des vérités données ici pour exemple ne sont-elles pas des vérités de sens commun tel que nous l'entendons, puisqu'elles font partie, sinon des axiomes indémontrables, au moins de leurs conséquences premières? Mais quand il n'en serait pas ainsi, suivrait-il de là qu'on peut *les nier sans abjurer le sens commun*, qu'elles *n'ont point le sens commun*, etc.?

Il est difficile de s'empêcher de sourire en lisant ces étranges conclusions, qu'à notre tour, *nous nous abstenons de qualifier*. Est-ce que dans notre hypothèse, c'est-à-dire, lors même que des croyances générales ne seraient pas comprises sous l'expression de sens commun, elles cesseraient pour cela d'être conformes au sens commun, d'être intimement liées aux vérités premières comme la conséquence est liée à son principe, d'en découler comme de leur source? On n'oserait le nier. Or, ceci posé, ne serait-il pas impossible de les rejeter, sans rejeter logiquement les premiers principes, *sans abjurer le sens commun?* M. Caron doit reconnaître, comme nous, des vérités accessibles aux intelligences les plus bornées, évidentes par elles-mêmes, et des vérités de déduction? Celles-ci sont-elles donc à ses yeux opposées aux premières, parce qu'elles n'en font point partie? Non, sans doute. Eh bien! pareillement, une proposition peut, sans être vérité de *sens commun, avoir cependant le sens commun*: car il y a pour elle un milieu entre ces deux extrêmes, savoir: d'être conforme au sens commun, renfermée dans les axiomes de sens commun, à la manière dont la conclusion est renfermée dans les premisses. Nous n'insisterons pas davantage sur un point aussi facile à saisir, pour quiconque est *capable de lier deux idées*.

Ces notions éclaircies, voyons si M. Caron est fondé à soutenir qu'il a posé sur une base solide l'édifice catholique.

Cette base est la *raison humaine*; la raison humaine, suivant lui, c'est le *sens commun*; et le sens commun, *ce à quoi l'esprit de la généralité des hommes adhère*. Nous supprimons comme inutiles les mots *partout et toujours*; car s'ils étaient nécessaires, il se pourrait que l'esprit de la généralité des hommes adhérât à l'erreur, dans un lieu ou un espace de temps donné; ce que M. Caron ne saurait admettre, puisqu'il soutient qu'aucun jugement du genre humain ne peut être *fautif*. Est-ce donc là un fondement bien assuré? Il faut être, pour se le persuader, sous l'empire d'une étrange illusion. Pour nous, quoi qu'en dise M. Caron, nous ne voyons ici qu'un système, une opinion douteuse, disons mieux, une opinion flétrie. A aucune époque, on n'admit comme motif de certitude une croyance générale, par cela seul qu'elle était générale. Il a toujours fallu établir préalablement qu'elle avait sa source dans la raison, et non dans les diverses causes d'erreur qui assiè-

gent l'intelligence humaine. Si quelques voix se sont élevées de loin en loin contre cette nécessité, elles sont toujours restées sans écho prolongé. C'est M. de La Mennais qui le premier a formulé en corps de doctrine la philosophie dite du sens commun. Après avoir troublé l'Eglise, et obtenu une triste célébrité, elle expire aujourd'hui sous l'atteinte des paroles que le père commun des fidèles a laissé tomber du haut de la chaire de vérité. M Caron a beau vouloir la confondre avec « la fameuse » règle de foi formulée par Saint Vincent » de Lérins, et tant célébrée par tous les » docteurs catholiques, comme le bouclier » inexpugnable de l'Eglise : *quod ubique*, » *quod semper*, *quod ab omnibus* : » il n'est personne qui ne saisisse d'abord la différence. Un privilége spécial a rendu l'Eglise dépositaire infaillible de la vérité révélée. Dès-lors elle a été placée hors de l'influence des préjugés et des passions humaines; et *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.* Le genre humain, au contraire, étant soumis à l'empire de toutes les causes d'erreur, sans que ni sa nature, ni une faveur particulière de Dieu le délivrent de ce joug, il est clair qu'on ne saurait trouver dans ces croyances même universelles la certitude infaillible qui fait la gloire des enseignemens catholiques. La règle de foi proclamée par Saint-Vincent de Lérins est donc essentiellement inapplicable dès qu'il s'agit du genre humain. Par conséquent, M. Caron ne doit pas, comme il le fait, revendiquer son antiquité en faveur de la philosophie qu'il soutient, et toutes les allégations sur ce point tombent d'elles-mêmes.

A la fin de sa lettre, M. Caron essaie encore de nous envelopper avec lui dans les condamnations pontificales. A l'entendre, nous prétendons aussi bien que lui *qu'il faut chercher la vérité hors de l'Eglise catholique* ; et en proclamant *l'infaillibilité de la raison humaine, nous élevons près de l'Eglise une autorité rivale, douée comme elle du privilége de l'infaillibilité.*

Quelques mots suffiront pour faire justice de cette nouvelle *argutie*. La raison humaine est infaillible; nous l'avouons sans peine, c'est à dire, que l'homme peut, à l'aide de ses facultés, parvenir à la connaissance certaine de la vérité. Et ce principe nous paraît nécessaire pour arriver à l'Eglise. Mais comme, selon nous, l'individu, aussi bien que le genre humain, peut s'écarter de la voie droite en prêtant l'oreille aux préjugés et aux passions, il est clair que dans notre hypothèse, il n'est personne, hors l'Eglise, qui puisse promulguer d'une manière infaillible les enseignemens de la raison humaine, ou en d'autres termes, qu'il n'y a pas de *tribunal*, *d'autorité*, que l'on doive regarder comme son expression infaillible. M. Caron, au contraire, en niant que le genre humain puisse errer, établit un tribunal de cette espèce : il soutient donc qu'*il faut chercher la vérité hors de l'Eglise catholique*, dans une autorité autre que la sienne.

De toute cette discussion, où l'ordre n'est pas ce qui frappe le plus, parce que nous nous sommes attachés à suivre pas à pas la marche de M. Caron, nous croyons pouvoir conclure : 1° qu'il a inutilement essayé de trouver la *Dominicale* en défaut sur les questions de la certitude; 2°. qu'avant l'encyclique, la démonstration du catholicisme était basée sur un système; 3°. que, depuis l'Encyclique, elle a pour fondement une opinion flétrie et improuvée par le saint-siége, puisque le *sens commun*, tel qu'il l'entend, porte évidemment tous les caractères attribués aux doctrines dont le saint pontife a parlé.

Il nous semble donc que M. Caron doit suivre l'exemple de cette foule de talents distingués, attachés autrefois au char de M. de La Mennais, et que la voix de Rome a trouvés réunis dans un même sentiment d'obéissance et de soumission.

En terminant notre réponse, nous avons la conscience que personne ne nous accusera de manquer de patience et de longanimité. La lettre de M. Caron à l'*Ami de la religion* a été insérée deux fois dans nos colonnes sur une réclamation peu fondée; car nos lecteurs avaient pu facilement rétablir dans leur ordre naturel les passages dont la suite était intervertie. Nous avons encore accueilli la longue épître qu'il lui a plu de nous adresser; nous venons de l'examiner sous toutes ses faces : c'est assurément dépasser les bornes de la condescendance. M. Caron voudra bien nous en tenir compte; nous l'espérons du moins. Et nos lecteurs que cette affaire a peut-être fatigués, voudront bien apprécier notre conduite comme elle doit l'être, et se

rappeler tout ce que l'on doit d'égards à un catholique, dont les intentions sont pures, mais qui se trouve placé dans une position fâcheuse.

Nous devons dire à cette occasion que M. l'abbé Caron a fait imprimer ce qu'il appelle sa réponse à la *Dominicale*, et qu'un journal religieux s'est empressé de l'insérer. Nous ne doutons pas un seul instant que la même feuille n'insère aussi la nôtre. C'est justice, et nous ne pouvons supposer qu'elle ait adopté exclusivement les doctrines de M. l'abbé Caron. Nous verrons bien.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION,

Par M. le vicomte de Conny (2e volume.) — De la révolution en Europe, par M. Laurentie.

—

Nous sommes embarrassés pour rendre compte de ces ouvrages; car on est mal venu à louer ceux dont les efforts sont mis aux vôtres, comme aussi il est pénible d'aller chercher çà et là quelques points peu saillans de différence, dans la manière d'envisager les choses, pour passer dans un milieu difficile entre l'intérêt du public qui vous demande vos pensées sur les belles productions de l'esprit, et les relations personnelles qui peuvent faire paraître ces pensées un peu partiales. C'est un écueil pour nous à franchir; nous le franchissons avec l'autorité que peuvent nous donner nos travaux passés, avec la conscience d'avoir toujours dit franchement notre pensée. Le second volume de l'*Histoire de la révolution française* de M. Conny est tout récent; pour celui-ci, nous ne sommes pas en retard; la brochure de M. Laurentie a paru il y a quelques mois, et nous pouvons dire encore que nous ne sommes pas en retard avec elle; car nous ne sachions pas que la révolution soit finie en Europe; heur ou malheur, c'est un de ces livres qui sera long-temps encore de circonstance.

Ces deux livres peuvent être considérés, quant au fond presque comme la même histoire; car, dans l'un aussi bien que dans l'autre, c'est la révolution jugée et décrite, dans le premier, par l'action, par le fait; dans le second, par le raisonnement, par la logique, de telle façon que l'histoire de la révolution présente, semble être comme le corollaire de la révolution passée. Nous nous figurons ceci comme un édifice, dont M. de Conny serait venu poser la première pierre, fixer la base, embellir et ciseler les colonnades; et M. Laurentie le couronner, cela dit toutefois avec les différences de manière, et elles sont grandes, et avec tout l'intervalle qui existe entre une production historique, telle qu'on les fait aujourd'hui, c'est-à-dire, avec la méthode large et compréhensive de notre nouvelle école, et la brochure d'un publiciste, qui a tiré de sa plume quelques lambeaux de ses méditations habituelles, et jeté en passant un coup-d'œil sur l'Europe actuelle. Il y a du reste, et nous le disons de suite, une différence très-tranchée entre ces deux écrivains quant à la manière, car par le fond, ils se ressemblent, différence que tout le monde peut juger aujourd'hui. M. Laurentie n'en est pas à son début en fait d'œuvres littéraires, il a un peu glané sur tout, en passant successivement par les raisonnemens abstraits de la philosophie scolastique, pour arriver aux études historiques, et aux études de droit public. L'*Histoire des ducs d'Orléans* est là pour montrer sa valeur historique. M. de Conny en est à sa première production de longue haleine; il s'était présenté jusqu'ici avec un talent de tribune que les longues luttes de la Restauration ont mis souvent en relief et que personne n'a contesté. Il y montra toujours l'éloquence de l'honnête homme, et cette expression a un grand sens à notre époque, cette éloquence passionnée qui vient du cœur, et qui est toujours vraie, parce qu'elle est toujours pure, et qui faisait dire aux anciens que l'orateur c'était le *vir bonus, dicendi peritus*. Nous avons encore en mémoire le beau discours prononcé par le défenseur de la vieille famille, lorsque des bancs déserts de la chambre s'élevaient à peine quelques voix chevrotantes et cassées, que couvraient déjà les lâches sarcasmes jetés sur la tête à cheveux blancs d'un vieillard, sur la blonde tête d'un enfant, qui allait apprendre sur d'autres terres combien est fragile la couronne d'un roi,

et s'instruire par l'exil. Des succès de tribune, une réputation intacte de loyauté et de dévoûment, tels étaient donc seulement les titres de M. de Conny à la faveur du public; cela était suffisant pour le député, pour l'homme public. M. de Conny a ambitionné une autre espèce de gloire; il a voulu se poser au milieu de ce vaste mouvement scientifique qui emporte aujourd'hui les intelligences de notre siècle, nous l'en félicitons. Sa place y était toute prête, il l'a prise, et personne ne la lui a contestée. Faisons toutefois remarquer à cette occasion combien est fausse l'opinion qu'on cherche à donner de l'impartialité des hommes de notre époque qui se sont donné la mission de diriger l'esprit public. A les entendre, tous les talens, sous quelque symbole qu'ils se révèlent, sont également adoptés, toutes les doctrines également étudiées. Nous avouons bien franchement qu'il s'est fait en ce dernier point une notable réaction, que nous serions mal avisés de nier, parce qu'elle frappe tout le monde et qu'elle est vraie. Mais pour juger de la valeur réelle de la première assertion, il ne faut que toucher du doigt les réputations faites à grand renfort de journaux dans les dernières années de la Restauration. Qui parle aujourd'hui de M. Cousin, le profond penseur que personne n'a compris et qui ne se comprenait pas lui-même? Qui des poésies de M. Viennet, des romans de M. Kératry, des discours parlementaires de M. Étienne, et de tant d'autres, enfoncés dans un si large oubli que nous perdons leurs noms? M. Thiers a fait une *Histoire de la révolution*; il la fit révolutionnaire, et elle eut grand succès, parce qu'on voulait une révolution. On nous a dit que dans un jour d'émeute, l'historien devenu ministre, se frappait le front en disant : Ces malheurs, c'est moi en partie qui les ai faits. Nous avions dit que l'œuvre de l'écrivain tuerait le ministre; nous n'avions pas si grand tort. Cette histoire eut grand succès, et elle ne le méritait pas, car elle est souverainement fausse, et si nous nous amusions à compter tous les faits erronés qu'elle contient, au dire même des gens de son opinion qui l'avouent tout bas, la liste serait fort longue. M. de Conny fait la même histoire, et il la fait belle, véridique, et les fabricans de réputations n'en parlent pas, parce qu'ils ne pourraient en dire de mal, et qu'il est bon que leurs partisans demeurent convaincus que le talent ne peut résider que sous le bonnet rouge, dans le cabinet des journaux ministériels, ou dans les antichambres de Louis-Philippe. Voilà la justice et l'impartialité des partis. Les réputations, ils les font quand les hommes peuvent les servir; lorsqu'ils sont inutiles ou hostiles, ils renversent le pavois, et le géant devient nain. Demandez au *National* ce qu'il pense de M. Thiers?

Ceci ne doit pas décourager les hommes d'études et de talent, qui se sont mis à l'élaboration d'une grande et belle idée, car le génie revient toujours à la surface; la boue qu'on remue autour de lui n'en ternit pas l'éclat : il se relève plus grand et plus fort, et l'opinion, qui est presque toujours droite, remet chacun à sa véritable place, la médiocrité dans l'oubli, le génie au Capitole!

Ces considérations préliminaires n'étaient pas hors de propos, car il importe que la France qui vit en dehors de Paris, qui n'est après tout qu'une grande ville et un point dans le pays, ne se surprenne pas éblouie par ces prestiges que la presse lui envoie et qui la tiennent dans des langes d'enfant qu'elle doit briser. Nous avions conçu de grandes espérances à la lecture du premier volume de M. de Conny; le second volume les a complétement réalisées, et nous pouvons dire avec certitude aujourd'hui que nous aurons enfin une bonne *Histoire de la révolution française*.

M. de Conny s'était arrêté aux journées des cinq et six octobre; le second volume s'étend depuis cette époque jusqu'à l'expiration des pouvoirs de l'assemblée nationale. Le cadre est large, fécond en intérêt et en hauts enseignemens; et cette période demandait d'antant plus à être bien traitée que c'est là que viennent toucher les théories historiques actuelles, qui promenant leur éclectisme sur le grand drame de la révolution française louent une page et brisent l'autre; œuvre d'esprits vulgaires et de bas aloi qui se pâment d'admiration devant le principe et repoussent la conséquence; qui, dans leur inexplicable folie, se font des consciences d'honnêtes hommes pour jeter un lambeau noir sur les échafauds et exaltent ceux qui les construisent. Ils admirent donc la constituante, ils la prônent, ils la vantent en tout et pour

tout ; la convention, ils la répudient comme nous ; fatigués de tant de massacres, ils en renient la solidarité pour leurs doctrines. Ceci serait très-bien si dans les événemens, quels qu'ils soient, il n'y avait pas toujours une gradation nécessaire, une pente qui mène de l'un à l'autre. Et c'est dans cette partie de l'histoire de nos longues infortunes que ce principe logique a surtout son application. Il enserre toute l'histoire des deux époques qu'on avait si grand intérêt à séparer.

Ainsi, si la convention marcha d'un pas si ferme et si sûr dans la voie du crime, c'est que la constituante avait aplani et dressé le terrain ; si l'échafaud de la place Louis XV se dressa un jour sanglant à la face du ciel qui se voilait, à la face du monde stupéfait, c'est que le régicide avait commencé, le 5 octobre, et que la royauté terrestre avait été livrée aux mépris et aux risées stupides de la foule, comme la royauté divine à Jérusalem ; si la convention ruina la fortune publique, si elle fit de la France, terre de l'honneur, une banqueroutière, c'est que la constituante avait créé les assignats, c'est qu'elle laissa l'anarchie dans les finances, c'est qu'elle avait mis le désordre dans le corps social ; si, côte à côte de la convention se dresse le spectre hideux de la terreur avec une tête de roi dans sa main, et des milliers de cadavres sous les pieds, c'est que la constituante avait organisé la révolution, c'est que des clubs il ne pouvait sortir que la terreur. Assemblée nationale ! époque de sophistes et de rhéteurs, de subtilités et d'audace ! aurore sanglante d'un jour sanglant ! que la postérité marquera d'un fer rouge ; arsenal impur où se forge la hache pesante qui va démolir tous les trônes, jeter à terre les murailles de toutes les capitales, et presque faire oublier à force de gloire militaire cette atroce orgie qui n'a pas de nom et d'égale dans l'histoire de tous les peuples ! Époque qui laisse derrière elle jusqu'à la convention même, tant elle lui fraie si bien la route que l'autre n'est presque plus qu'une plagiaire, un enfant que l'on a démaillotté, qui n'aura plus qu'à se rouler échevelé sur des ruines, et à barbotter dans la boue et le sang ! Voilà ce que c'est que l'assemblée nationale, et il est temps de faire justice de ces prétendus républicains moraux dont on vient sans cesse étourdir nos oreilles. Vous me montrez la lourde tête de Marat, la louche figure de Robespierre, et vous vous exaltez à force de colère ! C'est bien ; mais ces tribuns de carrefour étaient soûls d'indépendance et d'audace avant d'être soûls d'assassinats. La constituante se retira devant le crime, mais comme ces hommes qui fuient lorsque la mine qu'ils ont allumé va tout briser sur son passage. La postérité ne doit point d'absolution à ces poltrons de bassesses, qui se réfugient dans leur couardise, et se prélassent dans leur pusillanimité.

Comme on le voit cette période de l'histoire de notre révolution est grande et large pour l'historien ; car elle est comme le point de départ, nous dirons mieux comme l'exposition du drame qui va suivre. Elle prête peut-être moins que la période qui va suivre aux grands mouvemens, et l'on sent que nous ne parlons ici que des artifices de la composition ; mais c'est là sans contredit qu'on apprécie mieux le talent de l'historien, et pour dire plus nettement, sa véritable valeur historique et philosophique. M. de Conny a supérieurement raconté tous ces événemens générateurs de tant d'autres ; en le lisant, plus d'une fois nous nous sommes crus spectateurs de ces tristes catastrophes qui emportaient si rapidement la vieille monarchie de St.-Louis. On nous a dit que le premier volume de M. de Conny avait eu grand succès ; nous n'avons pas eu de peine à le croire ; mais nous pouvons assurer que le second vaut encore mieux que le premier.

Nous passons sans transition à l'ouvrage de M. Laurentie, que nous voudrions discuter plus longuement, parce qu'il le mérite d'abord, et parce qu'ensuite il y a sous certains rapports quelques nuances entre lui et nous que nous serions bien aises de discuter, mais à laquelle jouissance nous devons renoncer faute de temps et d'espace. Nous en donnons une courte et sèche analyse qui ne suppléera pas l'ouvrage qu'il faut méditer et consulter pour avoir une partie du secret de la situation actuelle, mais qui en donnera au moins une idée.

M. Laurentie commence par poser en principe un fait que depuis long-temps nous avons signalé et soutenu, que plusieurs feuilles ont nié, mais dont jusqu'ici on ne

nous a pas, que nous sachions, prouvé la fausseté, à savoir que nous vivons dans un temps de transition et de transformation qui nous mènera nous ne savons où; mais toujours est-il que cet état est réel, et que le nier, c'est selon nous ne pas comprendre un seul mot de l'époque présente.

Avec ce principe pour point de départ, il fallait chercher le sens de cet avenir; énigme embarrassante que nous bégayons tous tant bien que mal, et qui ne sera probablement rien moins que ce que nous aurons rêvé, tant l'intelligence de l'homme est petite et misérable en regard des profonds desseins de la Providence! M. Laurentie croit l'avenir de l'Europe monarchique, à l'encontre de M. de Châteaubriand qui voit la république pousser comme l'herbe sous le sol. Monarchique soit; mais dans quel sens l'Europe sera-t-elle monarchique? sera-ce une monarchie absolue, comme celle de Louis XIV, constitutionnelle comme prétendait l'être celle de Louis XVIII, républicaine comme la concevait La Fayette à l'hôtel-de-ville en 1830? M. Laurentie ne veut pas de la première, encore moins de la seconde peut-être, ou pour parler d'une manière plus nette, ne croit pas à l'avenir de ces deux monarchies. Il a des argumens spécieux et des raisonnemens qui ne manquent pas de justesse contre l'établissement de la république dans sa forme primitive et pure. Voici néanmoins la conclusion de ses raisonnemens: « Et cependant, comme toute autre république est » hors des mœurs actuelles du monde, il » s'ensuit que la monarchie est la fin iné» vitable de la révolution morale qui le » travaille; non point la monarchie ex» ploitée au profit de quelques centaines » de flatteurs, mais la monarchie établie » dans l'intérêt des masses populaires. » Bien plus, s'il y a quelque chose de pra» ticable dans les idées républicaines qui » circulent dans l'Europe, elles ne le sont » pas dans la monarchie, elles ne le sont » pas dans la république, qui n'est elle» même possible que par le despotisme. » Et ainsi il est vrai de dire qu'il y a une » monarchie républicaine qui doit sortir » de toutes nos luttes, non point une mo» narchie de charte, mais une monarchie » de liberté. »

Tout cela aurait évidemment grand besoin de détails; car pour notre part nous ne comprenons pas très-bien comment les mots monarchie et république s'accolent ensemble: la liberté n'est pas tellement le fait de la république qu'elle ne se trouve que là, pas plus que les chartes ne sont nécessairement jointes à l'idée de monarchie. Que les hommes des deux partis s'unissent un jour, cela est plausible, nécessaire même; mais la république n'est pas la monarchie, pas plus que la monarchie n'est la république: une monarchie républicaine nous paraît un non-sens en principe de haute politique et de logique; en application qui a trait au rapprochement des individus pour certains principes secondaires, ceci est tout différent.

M. Laurentie, venant à examiner le monde actuel livré à tant de disputes, distingue deux espèces de révolution qui l'agitent et le poussent; une révolutions morale une révolution matérielle. Celle-là est le fait de Dieu et de l'humanité; celle-ci est l'œuvre des passions et de l'individu; de telle façon que la révolution morale est légitime parce qu'elle est basée sur des lois sociales, tandis que l'autre est brutale et anarchique parce qu'elle a pour point de départ l'égoïsme, pour but le désordre. La situation maladive de l'Europe actuelle se complique donc, toujours selon M. Laurentie, des embarras qui ressortent de l'état de transition lui-même; ensuite des graves erreurs qui emportent tout à la fois les rois et les peuples vers le même abîme, parce que ni les uns ni les autres ne savent faire la part de ce qu'il y a de providentiel dans la révolution qui s'accomplit autour d'eux, et qu'ils vont, les peuples à l'anarchie; les rois au despotisme ou à la révolution, en ne voulant pas reconnaître comme un fait la légitimité de la révolution morale, ou se trompant de manière à caresser la révolution matérielle au préjudice de la révolution morale.

La conclusion de tout cela, c'est que sur les ruines de ce qui est aujourd'hui s'élèvera d'une part la croix, et de l'autre la monarchie. A quelques traits près, voilà le fonds du livre, et la pensée principale qui a présidé à son élaboration. Cela assurément fournirait une interprétation assez large de l'époque présente et des destinées de l'avenir, si les faits se pliaient d'une manière aussi souple aux théories politi-

ques. Quoi qu'il en soit, M. Laurentie n'a pas vu, ou du moins n'a pas parlé assez longuement de ce qui fait, selon nous, le nerf principal de la grande question qui s'agite et bouillonne d'un bout de l'Europe à l'autre. La forme gouvernementale, monarchie ou république, n'est qu'un très-médiocre point en tout cela; la question est bien plus à la racine de la propriété qu'à la forme gouvernementale. Nous développerons cette idée quelque jour; en attendant, nous recommandons l'ouvrage de M. Laurentie aux méditations des hommes graves, auxquels il s'adresse. Nous y avons lu de fort beaux morceaux, et remarqué des passages remplis de hautes et profondes pensées. Il y a par-dessus tout foi en la Providence, foi dans la beauté et la nécessité des théories catholiques.

CONSIDÉRATIONS RELIGIEUSES

SUR L'HYGIÈNE.

(Troisième article.) (1)

—

Dans nos précédentes considérations sur l'hygiène, nous avons laissé l'enfant sous l'œil vigilant, sous la sauve-garde toujours active de la religion. Nous avons vu qu'en passant des bras protecteurs de l'Église dans les bras de sa mère selon la chair et le sang, pour y recevoir les secours dus à sa faiblesse et à ses besoins, il ne perdait pas un seul instant l'appui tutélaire de sa divine mère. Nous avons ensuite exposé comment les parens chrétiens pouvaient voir dans l'ablution baptismale, dans l'onction du saint-crême, en un mot dans l'usage des différentes matières du sacrement de la régénération, autant d'utiles et peut-être indispensables enseignemens pour la conservation de la vie matérielle ou physiologique des nouveau-nés. Nos lecteurs se souviendront sans doute que nous avons exprimé cette opinion sans l'appuyer d'aucune autorité qui pût mieux que nos paroles, faire comprendre des rapports que nous avons exposés vaguement et avec trop de rapidité. Nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, dans la crainte que nous n'ayons jeté quelque inquiet étonnement dans l'esprit de ceux dont la réflexion n'a point encore cherché à pénétrer jusqu'à la cause primitive et nécessaire des rits du culte catholique. Pour nous, la religion est l'expression révélée de tous les besoins de la vie humaine pendant la durée de ses deux périodes, le temps et l'éternité. C'est la science universelle, infinie, dont toutes les conceptions de notre esprit ne sont que de pâles émanations ou plutôt de faibles reflets. Ce sentiment, nous l'avons puisé dans les admirables pages de M. le comte de Maistre sur l'origine des sciences humaines. Parcourez ces inappréciables développemens des soirées de Saint-Pétersbourg : là vous pourrez voir, comme nous, nous pouvons dire évidemment découverte dans la révélation, la source de ces sciences dont l'orgueil de notre intelligence ose prétendre faire aujourd'hui comme son domaine privé. Quelques mots échappés comme des éclairs à cet illustre auteur, qui a atteint, par la force de son génie, à une si grande profondeur du catholisme, suffiront, nous en avons l'espérance, pour convaincre ceux qu'un peu de prévention empêcherait plus long-temps de partager notre sentiment sur cette importante question. Que peut-il y avoir en effet de plus raisonnable à croire que Dieu ait ainsi voulu attacher aux signes sensibles de la satisfaction de nos besoins spirituels la double satisfaction de nos besoins organiques. On ne pourrait d'ailleurs supposer, sans faire une sorte d'outrage à la sagesse divine, qu'elle eût prescrit des moyens propres à détruire en nous la vie dès son commencement afin de pourvoir au salut de notre âme par ces mêmes moyens. Non, tous les ordres de Dieu, manifestés par son église, dans l'administration des sacremens, ne peuvent avoir d'autre but que de conserver l'homme pour l'une et l'autre vie. Aussi n'est-il pas bien remarquable que l'eau pure, que les sucs de l'olive et du baume et le sel, qui sont autant de matières du baptême, aient été partout regardés comme transmettant intimement à l'homme, pour son développement physiologique, quelque

---

(1) Nous reprenons le cours de ces articles interrompus par l'absence du rédacteur, de même que nous reprendrons prochainement les *Etudes historiques*..

chose de leur incorruptibilité et de leur nature bienfaisante et réparatrice.

Mais outre ces symboles si féconds en causes de bien-être pour l'organisation de l'enfant, l'Eglise, dans la célébration du baptême, expose en même temps des règles dont la plus légère infraction a été sévèrement condamnée par la sagesse providentielle des Conciles. Ces règles, nous les avons fait connaître en peu de mots. Hâtons-nous d'exprimer ici tout ce que nous éprouvons de regrets en les voyant s'affaiblir de jour en jour parmi tant de peuples chrétiens. Pourquoi n'écarterait-on pas avec autant de soin que par le passé, des dangers qui, pour s'être trop multipliés autour de l'enfance, appellent de plus en plus une juste rigueur de la loi? Il est temps de faire revivre toute la sévérité des règles enseignées autrefois dans l'auguste cérémonie du baptême. Il est temps de rappeler les obligations trop oubliées de la conscience et de la charité maternelle. Que le clergé catholique ne laisse point s'effacer ainsi ses plus justes titres, à l'admiration de la science profane et à la reconnaissance même de la philantropie. Qu'il reprenne, dans les lieux où il semble l'avoir perdu, l'un de ses plus beaux droits, en imposant aux parens ces pieux devoirs que le Christianisme, entre toutes les philosophies et toutes les sciences, a le premier fait connaître à la famille. Au milieu du relâchement général des liens de la maternité, et de l'affaiblissement toujours croissant des plus sacrées affections, plus que jamais la rigueur de la discipline religieuse est devenue nécessaire à la sécurité des premières années de l'enfance. Partout on doit lui rendre son ancienne vigueur, et ne pas s'arrêter devant la déplorable crainte du mépris ou de l'oubli des salutaires conseils de la religion dans le baptême. Elle seule, comme nous l'avons déjà dit, peut avoir des lois pour prévenir jusqu'à la plus pardonnable imprudence de l'amour maternel. Ces lois existent. Il suffit donc de les faire régner universellement, comme elles règnent encore aujourd'hui dans la plupart des diocèses de France.

Cependant, à la fête du baptême, la mère, retenue par la douleur, n'a pu venir apprendre de la bouche du prêtre les nouveaux devoirs qui lui sont imposés; elle n'a pu venir recueillir les préceptes et les conseils dont l'observation fidèle lui méritera le plus beau privilége qu'elle puisse envier : celui d'être une mère chrétienne. Mais bientôt après, l'Église l'appelle aussi à elle, pour lui donner dans une nouvelle effusion de ses grâces les religieux enseignemens qui doivent régler désormais tous les mouvemens de sa tendresse. Dans les touchantes prières de la *purification*, adressées pour la mère de l'homme à la mère de Dieu, le prêtre s'empresse de rappeler toutes les obligations qu'il a prescrites, au nom de l'Eglise, dans l'administration du baptême : puis il ajoute, comme pour donner à la fois une crainte et une consolation à la sollicitude de cette mère : Mère, si la mort vient à vous ravir votre enfant, offrez à Dieu votre douleur, afin d'en obtenir une sainte résignation à sa volonté. Hélas! l'Eglise avait bien prévu, par ses divines inspirations, que les regrets du cœur d'une mère ne pouvaient que dessécher en elle les sources de la vie. Bien vite elle va se jeter au devant du péril; elle apprend à la mère qu'elle doit se conserver non-seulement pour elle même, mais aussi pour les enfans qui attendent en elle la première impulsion de l'existence.

Là ne s'arrête pas toute sa prévoyance : ses conseils sont pour la vie, parce qu'elle veut que la vie devienne un gage assuré de bonheur pour l'enfant qui naît sous sa vigilante protection. Pour arriver plus sûrement à sa fin, qui est toujours la conservation des deux natures de notre être, dans la sainte cérémonie de la purification, elle rappelle avec une plus grande force d'autorité le devoir si naturellement chrétien de l'allaitement. Elle sait qu'alors elle sera obéie avec plus d'amour et de fidélité. Après quelques jours de maternité, la femme n'a-t-elle pas éprouvé quelque chose d'ineffable en son sein, quand elle s'abandonne à ce doux transvasement de sa vie en une autre vie que la nature et la charité rendent encore la sienne. Comme la mère, la religion a senti ce bonheur avec un tressaillement de joie et d'espérance. Elle l'a senti mieux même souvent que le cœur d'une mère : car en cela son commandement ne fléchit et ne s'efface jamais que devant une profonde et irréparable faiblesse, des longues souffrances ou la mort.

Nous nous arrêtons à ces détails avec

une sorte de religieuse complaisance, parce que nous ne pouvons nous occuper hygiéniquement de la vie des enfans qu'en insistant surtout sur les obligations morales de la mère chrétienne. Puisque l'homme naît dépourvu de tout soutien pour lui-même, nous n'avons point à craindre de parler avec trop de longueur des soins qui lui sont dus et dont l'inépuisable sollicitude du Christianisme ordonne de l'entourer dans ses premiers jours. Nous dirons tout ce que la religion enseigne pour rendre heureux les commencemens de sa vie; comme la charité a ingénieusement prévu combien ces commencemens sont pleins de dangers! L'enfant n'est sous les yeux de la religion qu'un faible roseau qu'elle veut se hâter de mettre à l'abri de la moindre tempête. C'est pourquoi vous l'entendez commandera la mère d'éviter la colère et l'Intempérance: car les fortes commotions de l'âme, ces troubles violens qui agitent profondément la faible organisation de la femme devenue mère, ne peuvent qu'altérer l'aliment préparé dans son sein; et l'enfant, à la source où il allait chercher avec ardeur sa nourriture et sa vie, ne trouverait souvent que la douleur et la mort. La religion fait bien plus encore: elle veut que la mère surtout porte empreinte sur son front la sécurité d'une douce satisfaction. L'enfant, bientôt après sa naissance, sent instinctivement la joie d'un cœur qui l'aime, d'une bouche qui le réchauffe de ses baisers, et d'un œil qui laisse tomber sur lui d'inexprimables regards. Et voilà pourquoi sans doute, ses conseils tendent à charmer sa première vue des émotions les plus tendres et des plus délicieux sentimens de la maternité.

Bientôt l'enfant va croître, en recevant du lait maternel les premières forces qui manquent à son organisation pour se développer. Cette nourriture vivifiante seule suffira quelque temps. Cependant la vie ne tardera pas à doubler l'énergie: il faudra à cette plus grande activité de son mouvement une plus abondante alimentation. C'est alors que la mère sent quelquefois les sources de son sein se tarir. Les regrets viennent aussi ajouter à l'action des causes organiques de cet épuisement qui ne lui laisse que des désirs qu'elle ne peut plus satisfaire. Mais si la mère ne peut plus entretenir cette communication immédiate de sa substance à son enfant, un autre bonheur lui est réservé dans l'accomplissement de nouveaux soins. Elle saura bien vite préparer de sa propre main l'aliment léger et fortifiant qui doit suppléer à l'abondance de son lait. Des secours étrangers et mercenaires sont trop tôt appréciés par l'instinctive sensibilité de l'enfant, pour qu'ils ne blessent pas les affections de la mère elle-même. Le cœur de l'enfant a je ne sais quelle mystérieuse intelligence qui lui fait admirablement comprendre tous les sentimens de tendresse et d'amour qui se rapportent à lui. Dans cet état naissant de faiblesse, il sait cependant déjà bien des choses; il sait rendre tendresse pour tendresse, amour pour amour; mais aussi il rend indifférence pour indifférence; et cette justice est une justice vraiment bien naturelle, quand c'est l'enfant qui l'accorde de la sorte à sa mère. Est-il une autre doctrine, un autre pouvoir que le Christianisme, qui puissent faire régner de si généreuses obligations dans le mariage? En est-il qui aient pensé, comme la religion catholique, à la vie sans cesse menacée de l'enfance? Vous avez vu comme l'antiquité ignorait les plus essentiels devoirs de la maternité. La philosophie et la science ont toujours été impuissantes, froides ou stériles pour le bonheur de la mère et de l'enfant. La religion seule a compris toute l'étendue des devoirs de la maternité: car elle ne veut en accorder les plus glorieux priviléges qu'à la femme qui, pouvant se soumettre à la puissance de sa loi, l'observe et l'accomplit avec amour, bien au-delà de l'enfantement.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Élections communales; de l'indifférentisme électoral. — L'Amnistie des délits politiques. — M. Decazes grand-référendaire de la Chambre des pairs. — Le congrès scientifique de Poitiers. — L'Espagne, don Carlos, les Cortès, don Pédro.

La discussion a changé de terrain; de la prérogative royale elle est descendue à la prérogative nationale. Les préliminaires des prochaines élections pour les conseils municipaux ont donné lieu d'observer qu'à Paris surtout il règne une assez grande indifférence

pour les droits politiques. On prétend que près de 6,000 électeurs communaux ont négligé de se faire inscrire. Là-dessus l'opposition s'écrie : Le fait est clair, on ne veut ni de votre gouvernement, ni de votre système, ni de vos élections. Le juste-milieu triomphe, et répond : c'est que nous avons fait la base trop large; demandez donc la réforme, puisque les électeurs que nous avons créés pour les communes, en abaissant le cens, ne daignent pas accepter les droits que nous leur avons conférés !

Il y a eu ici erreur des deux parts :

Ce n'est pas parce que l'opinion veut ou ne veut pas du gouvernement et du système, qu'elle reste indifférente a des droits nouvellement acquis. Si elle était passionnée pour ou contre, elle se précipiterait dans le mouvement électoral pour soutenir ou renverser le pouvoir. Il y aurait contradiction entre le fait d'un éloignement prononcé pour le système du gouvernement, et le fait d'une indifférence marquée pour la vie politique : ce serait sentir un mal sans vouloir le remède. De même on ne pourrait concilier une adhésion donnée à la marche et aux actes de l'administration, avec la volonté d'éviter l'occasion de manifester son assentiment par des votes. C'est que tout bonnement on ne sait pas, on ne comprend pas; c'est que depuis plus d'un siècle le vrai pouvoir municipal de Paris est le gouvernement lui-même, et que dans cette vaste capitale on ne conçoit pas qu'un autre ordre de choses puisse exister.

En effet, la loi qui a organisé la représentation locale dans la première ville de France, a soigneusement réservé dans la partie des attributions ce qu'elle a concédé dans la partie de l'élection. Le festin électoral n'est donc qu'une illusion et ressemble beaucoup à un repas entouré de nombreux convives, et où il n'y aurait que des mets figurés en bois ou en carton.

Ensuite peut-on conclure contre la France des caprices, des erreurs et des fluctuations de l'opinion dans la capitale? Alors même, que la population parisienne serait atteinte de l'indifférentisme politique le plus absolu, et que le système du gouvernement y obtiendrait une entière adhésion, ce ne serait là qu'une des vicissitudes par lesquelles cette grande ville a passé depuis cinquante ans. Il y a chez elle beaucoup d'égoïsme, et depuis longtemps elle est habituée à imposer ses volontés absolues aux provinces, sans s'inquiéter le moins du monde de se mettre en harmonie avec l'opinion générale. Paris est, à l'égard du reste de la France, ce que Rome était par rapport au monde qu'elle a conquis et asservi : plus faible que le tout, elle était plus forte que chacune des parties. La capitale a répudié et repris la royauté, fait deux révolutions, proclamé la république, l'empire, la restauration et la révolution de juillet, en ne laissant aux provinces d'autre faculté que celle d'obéir. En cela elle a consulté son intérêt ou sa passion, et non l'intérêt et les vœux de la France. Son association avec les provinces est celle du lion avec la génisse, la chèvre et la brebis.

Que six mille électeurs du département de la Seine, laissent aller les choses au gré du pouvoir, cela signifie ce qu'exprimait l'enthousiasme aveugle et fanatique des parisiens pour Napoléon. Les dépouilles opimes de la France arrivent dans leurs mains comme celles des peuples vaincus y affluaient sous l'empire. Que Paris s'irrite ou se calme, soutienne un siége contre Henri IV, ou laisse périr Louis XVI sur l'échafaud, éloigne de ses murs Louis XIV enfant, ou prenne les armes contre Charles X, ce n'est là qu'une action partielle, toute locale et qui ne suppose aucune solidarité dans les autres parties de ce vaste royaume. C'est la suprématie d'une force cohérente et démesurée sur toutes les forces partielles et divisées. Rien ne devrait surprendre dans la résistance que cette cité apporterait à une réforme électorale financière et politique qui serait la fin de son despotisme.

Une autre question est depuis quelque temps soulevée et délaissée, reprise et abandonnée : c'est celle de l'amnistie des délits politiques. Voilà encore un point sur lequel l'*indifférentisme* parisien vient en aide à la haine d'un parti ou à la peur, la plus mauvaise des conseillères. Jamais l'esprit public en France n'a été plus disposé pour une mesure de bienveillance et de sagesse. L'ordre est partout; nulle part il n'existe le plus léger symptôme de Vendée royaliste ou d'émeute républicaine. L'apathie dont les uns se plaignent, dont les autres se glorifient, annoncerait au contraire que nous sommes rentrés dans le calme des passions et dans une ère de pacifique discussion. Dans une telle situation, ne pas faire grâce à l'égarement et à l'erreur, lorsqu'il n'existe aucun danger à prendre ce parti, c'est méconnaître l'autorité de l'opinion, qui ne conserve ni colère, ni désir de vengeance pour ces sortes de délits dès que leurs conséquences ne sont plus à craindre. Les plus coupables de tous les condamnés politiques, aux yeux de la révolution de juillet, les quatre malheureux ministres de Charles X pourraient impunément reparaître au milieu de leurs concitoyens. Amnistiés par la voix publique on ne comprend que comme un sentiment de peur le motif qui arrête le pouvoir.

Pourquoi, lorsque l'indulgence est devenue populaire, craint-il de suivre cette impulsion, lui qui a osé braver dans l'incident que nous allons rapporter, l'impopularité la mieux caractérisée?

Cet incident tout personnel est venu faire diversion pour quelques instans à la langueur de la politique. Les Athéniens modernes se laissent volontiers distraire par un oiseau qui vole ou par le chien d'Alcibiade. M. Decazes a été promu, en vertu de la démission de M. de Sémonville, aux éminentes et lucratives fonctions de grand-référendaire de la chambre des pairs, son prédécesseur conservant celles de grand-référendaire honoraire ou sans honoraires. Trois lieutenans ont été en même temps donnés à M. Pasquier, comme président de la chambre haute : ce sont MM. Portalis, Molé et de Broglie. La presse opposante a beaucoup glosé sur ces nominations, mais principalement sur celle de M. Decazes. Que M. de Sémonville ait donné sa démission, à peu près comme le Géronte du Légataire universel fait son testament, et qu'on ait profité de sa léthargie pour lui persuader qu'il a renoncé en faveur de l'ancien ministre de Louis XVIII, c'est ce qui importe peu. M. de Sémonville sait très-bien que cet emploi n'est pas inamovible, et sa longue docilité à travers toutes les vicissitudes de la restauration et de la révolution de juillet, prouve qu'il n'a pas ignoré la nature du poste élevé qu'il occupait. Il fournit donc un nouvel exemple de l'ingratitude des révolutions; celle à laquelle il a voué sa vieillesse n'a pas même daigné attendre un peu pour l'enterrer dans les drapeaux autrichiens qu'il a trouvés dans les greniers du palais du Luxembourg.

Quant à M. Decazes, ce poste lui revenait à plus d'un titre, et c'est bien à tort que le tiers-parti, le compte-rendu, et même la république, se déchaînent contre le choix fait par la royauté du 7 août. Ici encore il y a des ingrats, car il n'est pas une opinion, pas un parti, pas un principe auquel cet homme d'état n'ait donné des gages. Qui a consolidé, pétrifié entre les mains de la royauté la charte de 1814 par l'ordonnance du 5 septembre, et rendu impossible tout accord entre le trône et le pouvoir électif? C'est M. Decazes. Qui a tenu la monarchie et ses ministres en échec, en jetant dans la chambre haute 80 pairs qui ont accepté la constitution du 7 août 1830? C'est encore M. Decazes. Qui a décidé l'hérédité de la pairie pour que MM. Pasquier, Séguier, d'Argout et autres se crussent plus que le roi, et votassent contre les intérêts de la dynastie? C'est toujours M. Decazes. M. Decazes a fécondé et fait éclore l'œuf d'où la révolution de juillet est sortie. La chambre élue par le roi, manquant à la royauté, devait périr le jour où celle-ci se trouverait dans la même position vis-à-vis de la chambre élective. La pairie actuelle est la fille de cet ancien ministre; elle est pleine de son esprit. Il y a une erreur de date de plus de quatre ans dans l'exaltation et la récompense des services de M. Decazes. Il est fâcheux seulement que ce soit aux dépens de M. de Sémonville, qui n'avait point mérité cette disgrâce.

Que signifie pour l'avenir le choix de MM. Decazes, Portalis, Molé et de Broglie, investis de dignités qui donnent de l'influence dans la chambre haute? Il annonce que l'on veut se fortifier contre l'éventualité d'une opposition hostile dans l'autre assemblée, et les conséquences présumables de l'adresse. Les doctrinaires, menacés d'un grand échec dans la chambre élective, prennent une forte position au Luxembourg. Ils répètent ce qu'ils ont fait avec assez de succès en 1816. Mais en allant chercher pour cette haute dignité l'homme le plus impopulaire de France, ils restent sans excuse lorsqu'ils hésitent à suivre l'opinion publique qui leur demande un acte de justice et d'humanité. Qui ose exalter M. Decazes peut bien amnistier M. de Polignac.

N'ayant rien de mieux à faire, l'attention s'est un instant portée sur le congrès scientifique de Poitiers, réunion d'hommes de toutes opinions et d'omni-science, formée on ne sait sous quelle inspiration et quelle influence, où se sont rendus, des quatre points cardinaux, quantité de savans dont personne n'a jamais entendu parler. Il paraît qu'il va en être de la science comme de l'art de gouverner, dont tout le monde veut se mêler; car nous sommes menacés de quelques autres congrès scientifiques; et Limoges et Douai sont désignés déjà pour de pareilles assemblées. Ainsi qu'on devait s'y attendre, il y a eu là un mélange singulier d'opinions et de systèmes, et la liberté de discussion a donné lieu à des propositions assez aventureuses. Comme ensuite on s'est occupé un peu de tout, il en est résulté que cette session encyclopédique n'a abouti à rien, ou n'a conclu qu'à peu de chose. Le tout, du reste, a été très-pacifique et très-innocent; et quoiqu'on n'ait demandé à personne son cens électoral pour être admis dans l'assemblée, quoiqu'on n'ait exigé de qui que ce soit un serment pour exercer ses droits de savant, on n'y a proclamé ni Henri V ni la république, ni prétendu que Louis-Philippe règne et ne gouverne pas.

Il y a quelques faits intéressans à recueillir dans ce congrès; plusieurs sont piquans par leur bizarrerie. On a longuement discuté sur les avantages et les inconvéniens des baux à longs termes; les opinions ont été très-partagées: la majorité s'est prononcée en faveur

e ce mode. Personne n'a songé à faire observer que les baux de longue durée, très-convenables dans les contrées riches et fertiles, e pourraient être adoptés dans les pays pauvres et peu productifs.

Il en est de même de la taxe du pain, sur aquelle on n'a pu se mettre d'accord : on a prononcé l'ajournement. Cette mesure, à peu près inutile dans les années d'abondance, devient une garantie d'ordre dans les années le disette : mais il faut la maintenir pour que le part et d'autre la confiance et l'harmonie ne s'altèrent pas. C'est en voulant généraliser toutes les questions que les congrès scientifiques et les assemblées représentatives arrivent à de fausses conséquences ou se jettent dans des discussions sans issue.

Le congrès a demandé l'exemption des droits en faveur d'une quantité de sel pour les besoins de l'agriculture. Il ne faut pas avoir un milliard de *déficit* pour présenter de pareilles pétitions.

Est-il utile de faire recueillir et formuler dans les 2,500 cantons de la France tous les usages locaux auxquels les codes renvoient, lorsqu'ils n'ont pas eux-mêmes statué? L'assemblée s'est prononcée pour l'affirmative sur la proposition de M. Pervinquière, bâtonnier de l'ordre des avocats à Poitiers. Il ne s'est donc pas trouvé là quelqu'un pour dire au congrès qu'en général les lois écrites sont la mort des meilleures traditions, et que la mémoire des hommes est un code plus infaillible et plus sûr que des répertoires qui ouvrant carrière aux interprétations de la mauvaise foi, sont une source intarissable de procès. La loi, substituée partout à l'autorité du magistrat, est la pire des inventions modernes.

Plusieurs propositions ont été faites et adoptées dans le but de la conservation des anciens monumens celtiques, romains et nationaux, répandus sur le sol de la France. Il règne partout une louable émulation pour arracher ces précieux témoignages de l'antiquité et du moyen-âge aux dévastations des bandes noires.

Par compensation, M. Châtelain, que l'on croit être le principal rédacteur du *Courrier Français*, a proposé la suppression de l'Académie française de peinture à Rome. Il serait trop long d'entrer dans les considérations, la plupart assez futiles, qui ont motivé l'attaque de M. Châtelain, appuyée par la majorité du congrès. M. le général Dubourg, que personne jusqu'ici n'avait regardé comme un savant, a dit que, selon son avis, ce n'était pas à une assemblée s'intitulant congrès scientifique de France, à provoquer la destruction d'une Académie fondée sous le règne de Louis XIV. Est-ce que M. Dubourg serait revenu aux idées monarchiques? Il n'y aurait rien d'étonnant. Mais ce général n'est pas heureux; il n'a pas trouvé plus de faveur dans cette circonstance qu'à l'Hôtel-de-Ville, en 1830, avec ses idées républicaines.

La section des sciences physiques a demandé l'établissement, dans chaque poste télégraphique, d'un baromètre, un thermomètre, un électromètre, un hydromètre, et d'un registre, pour recueillir jour par jour les observations météorologiques. Il est apparemment sous-entendu dans le projet que tous les employés des télégraphes seront promus à la dignité de savans, et feront partie du congrès scientifique.

Plusieurs autres propositions secondaires ont été adoptées; en voici une qui mérite une mention particulière : « Inviter le gouvernement à faire rédiger, sous la direction de l'Institut, un dictionnaire de la langue historique française, indiquant par des citations l'altération du sens et de la forme des expressions, et déterminant ainsi le caractère inhérent de la langue française, et celui que lui a su imprimer plus tard l'influence de la littérature ancienne ou étrangère. » Honneur au congrès de Poitiers pour avoir voulu faire établir l'acte de naissance des locutions de notre langue; mais il a oublié une chose : c'est que les Académies ne finissent jamais rien. Le dictionnaire de la langue n'a pas été achevé depuis le cardinal de Richelieu :

On fait, défait, refait ce beau dictionnaire,
Qui toujours très-bien fait, reste toujours à faire.

Il est impossible qu'il y ait quelque part une assemblée de savans sans que quelque idée bien folle ou quelque système bien étouffé en absurdité ne s'y introduise. M. Simon de Nantes a lu un mémoire sur le magnétisme animal; et, entre autres faits, il a rapporté celui d'une jeune fille magnétisée, qui, pendant son sommeil, voyait de sa chambre ce qui se passait au théâtre de la ville. Cela s'est pourtant dit le plus sérieusement du monde, en présence d'un grave sénat de savans du dix-neuvième siècle, de la philosophie et des lumières répandues par l'Encyclopédie et les œuvres des doctrinaires! Cependant un membre du congrès s'est permis de douter, et il a dit que si le magnétisme avait cette propriété merveilleuse, le gouvernement ferait bien de remplacer ses ambassadeurs et sa police par un dormeur à gages qui lui rapporterait tous les secrets de l'univers. Un rire fou a fait place à la stupéfaction.

A côté de M. Simon de Nantes il faut placer M. Ch. Lucas, qui a disserté sur le système pénitenciaire. Le congrès n'a pu lui accorder

n'une faible attention, embarrassé qu'il était d'une foule de questions toutes plus ardues les unes que les autres ; et c'est réellement dommage. Il paraît que M. Ch. Lucas a pris la peine de mort comme l'unité de tout son système pénal. Ainsi il évalue « une condamnation à dix ans de réclusion aux six septièmes d'une condamnation à mort. » Il en résulterait que vingt ans de prison sont égaux à douze septièmes, ou à une condamnation à mort et cinq septièmes de la même condamnation ; en sorte que dans le cas de l'application de la peine de vingt ans de réclusion, les tribunaux seraient indulgens en ne condamnant un accusé qu'à la peine de mort. Ils lui épargneraient les cinq septièmes en sus Vive donc la philantropie qui fait découvrir de si belles choses!

Tout savant que l'on est, l'esprit français a ses droits, et les dames conservent les leurs sur les plus graves esprits. M. A. Julien de Paris leur a dit qu'elles sont « les éducatrices de l'en» fance, les inspiratrices de la jeunesse, les » accompagnatrices de l'âge mûr, et les conso» latrices de la vieillesse. » Il est des pensées revêtues d'une forme si heureuse, qu'elles se gravent à l'instant et d'une manière ineffaçable dans la mémoire des hommes. Celle de M. A. Julien de Paris est la seule que l'on ait retenue dans son discours, tant a été profonde l'impression qu'elle a produite!

En tout, il faut considérer l'aboutissant ou la fin. Si des idées singulières et même folles s'introduisent dans les assemblées publiques, il est impossible que des Français se réunissent en se dépouillant des passions de l'esprit de parti, sans qu'il surgisse parmi eux quelque pensée noble, élevée et utile. Il a été exprimé par ce congrès un vœu que l'on peut considérer comme émis par la France entière : c'est celui *de voir cesser le désordre moral des théâtres, des romans et de la lithographie*. Oh! que l'on nous donne donc un congrès national, dût-on y entendre MM. Simon de Nantes, Ch. Lucas et Julien de Paris! On voit que les mœurs, l'amour de l'ordre, la vertu et l'honneur n'ont pas cessé d'habiter parmi nous. Malheureusement le vœu du congrès scientifique s'adresse à des pouvoirs qui, nés du principe de désordre, sont sans mission pour rétablir ce qui leur a donné la vie.

Contre l'usage, nous avons mis la petite pièce avant la grande. Celle-ci, c'est le grand drame peninsulaire, magnifique représentation qui rappelle par des rapports frappans l'époque où l'Espagne, par son héroïque persévérance et par son courage, sauva le principe monarchique prêt à périr en Europe.

C'est une noble et imposante figure que celle de ce Charles V et de ses fidèles sujets de trois provinces, qui se sont mis à faire la leçon aux rois et aux peuples en rétablissant d'un commun accord les principes par lesquels existent ensemble les nations et les dynasties. Cette liberté, jurée sous un arbre, ce prince, ceint de l'épée des combats, qui ne veut rien de voir qu'à son droit et à l'affection des Espagnols ; cette lutte qui grandit chaque jour, ce monarque sans palais, sans trésors, sans appareil, qui n'a d'autres courtisans que des pâtres et des laboureurs devenus soldats, tout cela est beau comme l'antiquité biblique. Don Carlos est le héros chrétien dans sa sublimité. Il a un devoir à remplir, et il y court. Dieu a parlé, il obéit. Il s'arrache à son épouse près du tombeau, à ses jeunes enfans, aux embûches insidieuses d'une politique égoïste. Son premier pas est un trait d'audace ; il traverse le camp ennemi, et ce camp a deux cents lieues ! Il arrive ; quelques milliers d'hommes, un village, une maison rustique, voilà ses sujets, son royaume et la résidence royale du descendant de Louis XIV et de Philippe V. Plus de retraite ; tout est fermé derrière lui : il faut vaincre ou périr. Chaque jour est un combat, chaque combat un triomphe. Il manque de canons, de fusils, de places fortifiées ; n'importe ; David terrassa Goliath avec une fronde et les cœurs de ses Navarrois sont des remparts plus sûrs que ceux de Pampelune.

Cependant ce grand et magnanime cœur est frappé du coup le plus douloureux. La mort de la reine lui est annoncée ; l'époux verse des larmes, le chrétien s'humilie et se résigne, le roi accomplit son devoir. Aucune faiblesse indigne du rang suprême n'est dans cette âme épurée au flambeau de la foi. Monarque, époux, père, soldat de la vaillante Espagne, fils de l'Eglise et digne du nom de très-catholique, sous aucun de ces titres il ne se manque à lui-même.

Tandis que partout la question espagnole se résout en vils calculs d'intérêt ou de peur ; qu'ici il s'agit de rentes, là de commerce, ailleurs de rivalités, plus loin de mariage, en certain lieu d'une vieille rancune qui remonte à la guerre de succession, pour Charles V il ne s'agit que de principes, des intérêts de la justice et de la vérité. Il n'a mesuré que l'étendue de ses devoirs et point les forces de son ennemi. L'Angleterre, la France, le Portugal, le parti de l'usurpation en Espagne sont réunis contre lui ; l'Europe l'abandonne ; il est seul contre tous ou plutôt pour tous, car toutes les conditions de l'ordre social sont en lui et avec lui : ceux là même qui le méconnaissent doivent recueillir le fruit de la haute pensée qui l'inspire.

Au milieu de ce grand conflit, l'édifice du mensonge s'écroule, et les illusions d'un mo-

ment s'évanouissent. L'usurpation qui règne comme un fantôme à Madrid est aux genoux de la révolution et lui demande grâce de la vie. Les députés ne délibèrent plus que sur la forme et les modifications d'une banqueroute convenue. Tout subit l'influence qui se déploie avec tant de grandeur en Navarre. Les partis contraires à la légitimité ont la conscience de leur position critique, et le théâtre de la guerre, porté en Castille a jeté dans les délibérations et les conseils, un trouble, une indécision, qui semblent les avant-coureurs du triomphe de l'ordre légitime.

Les monarques du Nord, indifférens jusqu'ici à cette grande lutte, commencent, dit-on, à la regarder d'un œil attentif. Pour la première fois, depuis Edouard d'Angleterre, un noble et admirable exemple leur est donné. On rapporte qu'ils vont se réunir de nouveau sur quelque point de l'Allemagne. Puisse cet événement être utile à la cause de l'humanité, aux intérêts de la civilisation et de la liberté! Qu'ils regardent le Portugal, et voient ce prince qui a été sourd à la voix de Dieu, qui a été l'artisan d'une guerre impie, le fléau de la religion, tombant sous la main qui le frappe, arrêté dans le cours de ses prospérités. Don Pedro, expirant sur un lit de douleur, semble leur dire comme Salmonée.

Discite justitiam moniti et non temnere Divos !

Le *Constitutionnel* du 20 de ce mois contenait une lettre d'un de nos abonnés, prêtre du diocèse de Dijon, et ce journal la donnait à ses lecteurs comme refusée par la *Dominicale*. Nous devons sur ce point quelques explications. Il est bien vrai que nous avons reçu cette lettre; mais il ne l'est pas que nous en ayons refusé l'insertion. La *Dominicale* ne paraissant qu'une fois la semaine, il nous est rarement possible de reproduire en totalité les lettres qu'on nous adresse; nous nous bornons ordinairement à en extraire les faits, et c'est ce que nous nous proposions de faire pour la lettre de M. Bonnardeau, d'autant plus qu'à côté des faits, cette lettre contient des insinuations malveillantes pour une autre feuille religieuse, et qu'elle pouvait paraître, à cet égard, rédigée dans un esprit de récrimination. Aujourd'hui que cette lettre a paru dans le plus irreligieux des journaux de la capitale, nous n'avons plus lieu de nous en occuper.

M. Bonnardeau nous dit que nous avons *prodigué les éloges à presque tous les évêques de France*, et que nous avons gardé le silence sur celui de Dijon. L'expression de *prodigué* n'est pas exacte; nous ne prodiguons les éloges à personne, pas plus aux évêques de France qu'aux autres; nous louons ce qui nous paraît bien, nous blâmons ce qui nous paraît mal, et M. Bonnardeau ne saurait s'étonner que l'épicopat français ne fasse rien qui ne soit digne d'éloges. Si nous n'avons rien dit encore de M. l'évêque de Dijon, c'est qu'aucun fait ne nous est parvenu; car nous n'avons pas de motif de cacher ce qu'il peut faire de bien, par la raison que nous ne sommes hostiles à personne au monde, mais tout disposés au contraire à donner de la publicité à tout ce qui peut intéresser la religion.

Voilà notre réponse, et l'exposé bien loyal de notre façon d'agir. Avec un peu de patience de plus, M. Bonnardeau en eût acquis l'expérience.

En parlant, dans notre dernière livraison, du coup qui vient de frapper M. le marquis de Labrador, nous avions le désir de rappeler une correspondance imprimée (1) qui jette un jour singulier sur les vexations que le gouvernement de Marie-Christine a fait peser sur ce doyen de la diplomatie européenne. L'espace nous ayant manqué, nous faisons connaître aujourd'hui la brochure publiée par M. de Labrador, et qui emprunte aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier. Il résulte de cette correspondance que M. le marquis de Labrador a été dépouillé de ses pensions, et *déchargé*, comme s'exprime la missive de M. Martinez de la Roza, de tous les honneurs, décorations et distinctions, à cause d'une lettre envoyée le 11 avril, dans laquelle le noble ambassadeur espagnol près la cour de Rome, annonçait qu'il ne lui serait plus possible de continuer ses hautes fonctions au nom du nouveau gouvernement. Que M. de Labrador ait été dès-lors remplacé dans son ambassade, cela n'a rien qui doive surprendre; mais ce qu'il y a de souverainement injuste, c'est la brutalité singulière avec laquelle on l'a proscrit, dépouillé de ses biens, et privé de pensions et de décorations, méritées par de longs et honorables services. Qu'on en juge.

M. de Labrador sert l'Espagne depuis 35 ans avec le caractère de ministre plénipotentiaire et d'ambassadeur, et, dans un temps aussi fécond en nouveautés et en bouleversemens, il a été constamment chargé des plus difficiles et des plus délicates missions diplomatiques. Lorsqu'eut lieu l'usurpation d'Espagne au profit de Joseph Bonaparte, M. de

(1) Elle se trouve à la librairie de Dentu, au Palais-Royal, galerie d'Orléans.

Labrador préféra la captivité aux honneurs que lui proposait Napoléon. Il se retrouve aujourd'hui fidèle aux principes qu'il a suivis toute sa vie. Voilà l'homme qu'a si cruellement traité le nouveau gouvernement usurpateur de Madrid. Aussi est-il bien permis à M. de Labrador de s'exprimer, vis-à-vis du premier ministre actuel d'Espagne, avec la noble fierté d'un caractère supérieur, et de dire : « Je termine cette lettre en vous disant que tant que vous n'aurez pas le pouvoir de me priver de mon nom, vous ne pourrez me faire aucun tort, puisque mon nom donnera toujours l'idée d'une loyauté sans tache; il annoncera une âme espagnole qui a toujours regardé comme un opprobre l'influence des étrangers dans le gouvernement du royaume; il rappellera enfin des services supérieurs aux récompenses obtenues. »

Tout le monde remarque le peu de connaissance en ponctuation que remportent des collèges la majeure partie des élèves, et cette ignorance se fait encore plus particulièrement sentir pour ceux qui ne se consacrent pas aux hautes études. M. Langlais, ancien professeur de rhétorique, vient aujourd'hui de combler cette lacune par la publication d'un *Traité élémentaire de ponctuation, à l'usage des collèges, des écoles primaires, et des maisons d'éducation.* A l'aide de ce livre, les jeunes gens des deux sexes apprendront sans efforts une partie essentielle de la grammaire, qui n'est ignorée qu'à cause du manque de traités spéciaux sur la matière. L'ouvrage, qui forme un gros volume in-12, au prix modique de 1 fr. 25 c., est divisé en deux parties. Dans la première, se trouvent les règles et des exercices fautifs basés sur chacune de ces règles; dans la seconde se trouve le corrigé de ces nombreux exercices, avec les noms des auteurs d'où les exercices sont tirés. L'auteur n'a fait choix que de belles maximes et de pensées exquises, embellies par tout l'éclat et le coloris du style de nos meilleurs écrivains. Nous prédisons grand succès à cet ouvrage nécessaire à toutes les maisons d'éducation et à toutes les écoles. Il sera fait une remise plus forte aux établissemens religieux qui en prendraient un certain nombre. Tout annonce que le conseil royal va l'adopter au nombre des livres classiques. (*Voir aux annonces.*)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Nous n'avons presque plus rien à dire de l'affaire de M. de La Mennais, dont nous avons longuement entretenu nos lecteurs. Presque tous les évêques ont envoyé leur mandemens ou circulaires, et parmi les membres du clergé dont les opinions antérieures nécessitaient, ou une déclaration, ou une rétractation, il y en a bien peu qui ne l'aient pas faite. Cette affaire est donc terminée, et de tous les prêtres français dont ces luttes avaient révélé les noms, M. de La Mennais se trouve le seul qui n'ait pas fléchi devant la grande voix de Rome. C'est un malheur, et pour lui, et pour l'Église de France, qui aimait à le compter au nombre de ses soutiens. Nous le dirons à M. de La Mennais lui-même, l'Église valait bien les nouveaux partisans qu'il s'est faits; les éloges qui ont accueilli le premier volume de l'*Essai*, valaient bien aussi les hurlemens qu'ont fait pousser les *Paroles d'un Croyant.*

M. L'archevêque de Bordeaux a envoyé l'*Encyclique* aux ecclésiastiques de son diocèse, avec une circulaire. M. l'évêque de Pamiers, dans le diocèse duquel les doctrines de M. de La Mennais avaient eu le plus de partisans, a envoyé aussi à ses curés une circulaire à ce même sujet.

— Les retraites ecclésiastiques sont terminées à peu près dans tous les diocèses; nous donnons quelques détails. A Cahors, la retraite a eu lieu du 4 au 11 septembre. Elle a été donnée par M. l'abbé Boué, qui est allé en prêcher une autre à Angoulême. De nouveaux statuts que se propose de publier M. l'évêque de Cahors, ont été lus aux ecclésiastiques. Le prélat se propose pareillement d'établir une caisse de retraite pour les prêtres. A Nancy, la retraite a été donnée par M. Dufêtre, grand-vicaire de Tours. Il y avait plus de 250 prêtres, qu à la fin de la retraite ont écrit une lettre en commun à leur évêque pour le remercier. Au Mans, la retraite a été donnée par M. l'abbé Gondelin, du diocèse de Lyon. M. l'évêque a fait lui-même cinq des conférences. A Belley, près de trois cents prêtres étaient réunis; M. l'évêque présidait les exercices, et les instructions ont été faites par M. l'abbé Bellier, du clergé de Valence.

—Depuis que le Portugal est livré à ses libérateurs, la plus déplorable confusion règne dans l'Église. Plusieurs de ses évêques ont été obligés de s'expatrier. M. l'archevêque d'Evora, ministre de l'instruction publique sous don Miguel, est maintenant à Rome. M. l'évêque de Funchal est à Gênes; M. Lobo, évêque de Viseu, vient d'arriver à Paris. La *Gazette de Bretagne* du 2 septembre contenait

des détails précieux sur les jésuites de Coïmbre. Ils étaient extraits d'une lettre écrite de Gênes à un curé du diocèse de Rennes. Nous regrettons que l'espace nous manque pour les copier en entier. Nous croyons qu'on ne lira pas sans attendrissement le passage suivant :

» Le lendemain matin, à six heures, arriva l'escorte. Nous allions partir quand on nous annonça qu'on allait faire la visite : il fallut délier nos petits paquets, et laisser là quelques livres et autres objets dont nous croyions avoir besoin. Nous partîmes après avoir adoré encore une fois le Saint-Sacrement à la porte de l'église, qui était déjà fermée. Nous marchions trois ou quatre de front, le père supérieur en tête, chacun un petit sac sur le dos et un bâton en main. L'escorte nous suivait. Partout sur son passage régnait un silence de terreur. On se jetait encore sur nous pour avoir la bénédiction. On entendait le long des rues des gémissemens et les adieux attendrissans des habitans. Un certain nombre de nos élèves nous accompagnèrent assez loin. Nous eûmes passablement à souffrir de la chaleur et des mauvaises nuits que nous passions entassés les uns sur les autres, dans des auberges où celui qui voyage seul ne trouve pas toujours ce qui lui est nécessaire. Nous nous en dédommagions en faisant le catéchisme dans les lieux où nous nous arrêtions. Nos gardes nous donnaient assez de liberté. »

— Les habitans de l'une des rues de la ville de Rennes ont donné dernièrement une preuve éclatante de leur foi et de leur confiance en Marie. Cette rue avait été ravagée par le choléra, il y a deux ans. Aussitôt que fléau a reparu, les habitans ont voulu se consacrer à la Sainte-Vierge, et élever un monument en son honneur. Ils se sont cotisés pour acheter une statue, qui a été bénite le 21, et portée en triomphe au lieu qui lui était destiné.

La *Gazette de Bretagne* qui raconte le fait, termine par les réflexions suivantes :

«Cet exemple touchant de dévouement à l'auguste patrone de la France, que nous signalons entre beaucoup d'autres récemment donnés par la ville de Rennes depuis l'invasion du choléra, est de nature à rassurer les hommes qu'afflige à si juste titre le dépérissement de la foi parmi nous; il nous prouve que cette foi se montre à l'occasion toute vive, toute agissante, toute pleine du plus noble enthousiasme au cœur de cette population pour laquelle l'indifférentisme n'a pu remplacer ce que nos cerémonies religieuses lui offraient de consolant dans ses malheurs. »

— M. Louis-Joseph d'Humières, archevêque d'Avignon, est mort le 21. Il était né à Aurillac en 1753. Avant la révolution, il était grand-vicaire et chanoine de Rennes. Après le concordat, il fut grand-vicaire de Rennes, et puis recteur de l'académie de Limoges. Après la restauration, il fut grand-vicaire à Valence. Il fut nommé en 1830 à l'archevêché d'Avignon.

NOUVELLES ÉTRAENGÈRS ET FAITS DIVERS.

Les nouvelles du théâtre de la guerre en Espagne continuent d'être favorables à la cause de don Carlos. La Navarre est toujours en pleine insurrection; on parle de guérillas carlistes qui se seraient formées dans les Asturies. Aucun fait militaire de quelque importance ne nous est parvenu; seulement trois bataillons royalistes bloquent en ce moment la garnison d'Elisondo. Il est toujours question de rappeler le général Rodil qui n'a pas rempli toutes les espérances que les Christinos avaient conçues sur lui, tant s'en faut. Ce pauvre gouvernement est livré à la confusion la plus déplorable, et s'avance péniblement entre la banqueroute et la guerre civile qui désole les provinces, la peste qui moissonne les habitans de ses grandes cités, la révolution qui menace de faire de la chambre une Convention. Les dernières séances de cette assemblée ont prouvé combien était fausse l'idée que le gouvernement français avait cherché à donner de l'Espagne au public. Les différens orateurs qui ont paru à la tribune se sont accordés à présenter la situation de l'Espagne comme des plus mauvaises; ils ont montré la guerre civile partout imminente, la défection gagnant peu à peu les troupes de Rodil; un des ministres a déclaré que cette situation était telle qu'il faudrait avoir recours à un grand emprunt, sans quoi l'on arriverait à un *déficit effroyable* qui ne pourrait que rendre l'insurrection générale. Le moyen de contracter de nouveaux emprunts lorsqu'on décrète la banqueroute pour les autres ! La discussion a commencé sur ce projet de banqueroute, émis par le ministre Torreno. C'est une chose hors de doute que l'emprunt des cortès sera reconnu complétement; l'emprunt Guebhard n'a aucune chance d'être reconnu, même pour une portion minime, et les autres rentes ne paraissent pas non plus devoir échapper à la déchéance dont on les menace. Peut-être faut-il attribuer cela en partie à la conduite du gouvernement français envers les réfugiés espagnols qui se trouvent être dans ce moment la partie puissante et vivace des cortès. Après avoir fourni de l'argent pour l'insurrection, le cabinet français en vint tout à coup aux mesures répressives les plus violentes contre ceux qu'il avait poussés d'abord et soudoyés. Tout le monde connaît ce mot de Mina : *Il a voulu me faire traverser la France avec des menottes !* La question d'intervention revint sur le tapis : nous croyons qu'elle se fera, tôt ou tard, non pas au profit de la révolution pure, mais au profit du juste-milieu espagnol, de telle manière que don Carlos sera le prétexte

d'une intervention dont la révolution sera le véritable but. Tout ceci est bien misérable, et bien capable d'ouvrir les yeux à ceux que séduisent encore les maximes libérales.

En Portugal, la maladie de don Pedro fait pousser des cris d'effroi à ses partisans. Ceci est la preuve de ce que nous avons dit souvent, à savoir, que l'usurpation n'a de force et de vie que par un homme. Tant qu'il vit ou qu'il conserve sa force, les choses suivent en partie leur cours accoutumé; l'homme vient-il à manquer, tout est remis en question. Avec le principe de la légitimité au contraire, un homme n'est rien, et le principe d'où émane son autorité est tout. La société pivote et repose sur ce principe qui la préserve des bouleversemens et des orages. Voyez ce qu'est devenue la famille des Bonapartes qui pesait sur l'Europe? Jamais empereur n'amassa sur sa tête autant de cette gloire qui enchaîne et maîtrise les peuples. Eh bien! cet homme dont la statue pèse de tout son poids sur les flancs de la colonne, n'a même pas eu la gloire de voir ses généraux, comme ceux d'Alexandre, se disputer sur son cercueil les lambeaux de son empire.

Peu de nouvelles sont parvenues de l'Amérique, de sorte qu'on est jusqu'à présent dans une ignorance complète des événemens auxquels l'émancipation des noirs a pu donner lieu. Les derniers troubles dont nous avons parlé ont pu consacrer cette double vérité, que ni blancs ni nègres, ni maîtres ni esclaves, ne conçoivent encore la liberté. Chez les républicains des Etats-Unis, les institutions politiques ont de beaucoup dépassé les mœurs; chez les noirs, aucune éducation n'est venue les mettre en garde contre les premières émanations de ce parfum de liberté, pour lequel leurs têtes sont bien faibles. On peut donc conclure de ce double fait que la liberté trouvera des inconvéniens de part et d'autre pour s'établir: les blancs la repousseront comme préjudiciable à leurs intérêts; les noirs en abuseront comme d'une arme qu'ils ne sont pas accoutumés à manier. Plaise à Dieu que nous nous trompions!

Les dernières nouvelles de Constantinople parlent de la découverte d'une vaste conspiration qui menaçait les jours du sultan. A l'époque de la décadence des empires, ces conspirations sont fréquentes; le trône n'est qu'un lieu de passage. Ainsi se passaient les choses à la décadence de ce bas-empire, qui s'en allait par lambeaux sous les coups des Barbares, et de ses sophistes.

La Russie enserre ce grand cadavre de toutes parts et se prépare à en recueillir l'héritage, malgré la France et l'Angleterre qui ont perdu la vieille influence dont elles jouissaient précédemment.

S'il faut en croire les nouvelles qui circulent, la Russie seule aurait dernièrement empêché la Porte de se lancer dans les hasards périlleux d'une guerre avec le vice-roi d'Egypte. Celui-ci a mis fin aux troubles de la Syrie, et poursuit en Egypte les améliorations européennes. Toute la foule saint-simonienne s'est portée là. Méhémet-Ali sait en tirer bon parti pour ses travaux, et cela vaut infiniment mieux de barrer le Nil, que de débiter sur les bornes les théories de l'amour et de la femme-messie.

De tous les côtés on écrit à la fois que cet été a été brûlant dans toute l'Europe. Le choléra fait de grands ravages en Suède, en Angleterre, en Espagne. D'après des observations faites à l'observatoire, depuis quarante-cinq ans la chaleur n'avait pas atteint un si haut degré.

En résumé, tout est suspendu en Europe comme en France. Les quatre dernières années n'ont amené la solution d'aucune question. L'Orient, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, sont au même point. En Irlande, le catholicisme et la révolution tiennent l'Angleterre en échec; en Angleterre, l'aristocratie protestante est menacée dans la pairie, et la première convocation du parlement peut amasser des ruines affreuses; l'Espagne se débat misérablement sur le bord de l'abîme; le Portugal est sur le point de voir recommencer toutes ses luttes intestines; l'Orient peut être embrasé d'un moment à l'autre.

En France, la révolution d'un côté, la nation de l'autre, poussent également le pouvoir qui a forfait à l'une comme à l'autre. Partout l'ordre moral n'attend pour se reconstituer que la chute de ces fausses idées que l'Angleterre a jetées sur le continent, et dont la Providence, qui est patiente parce qu'elle est éternelle, saura bien se venger!

— On lit dans l'*Ami de la religion :*

On se rappelle qu'il y a quelques années M. Emile de Girardin, fondateur du *Journal des Connaissances utiles*, et aujourd'hui député, voulant répondre aux justes reproches que nous avions faits à son journal, chercha à s'adjoindre quelques ecclésiastiques, afin de donner une couleur religieuse à son entreprise. Il s'adressa à M. l'abbé Juin, déjà rédacteur des *Etudes religieuses*, et lui promit 250 f. par mois pendant quatre ans. Mais M. Juin ne fournissant pas d'articles, M. Emile de Girardin a refusé le paiement. M. Juin l'a attaqué devant le tribunal de commerce, qui a déclaré le traité valable, et a condamné par corps M. de Girardin au paiement de 550 f. pour appointemens échus. Depuis, M. Juin a réclamé une nouvelle somme de 500 f. pour les appointemens de juillet et d'août, et le tribunal de commerce les lui a adjugés, malgré les réclamations de M. Emile de Girardin, fondées sur ce que M. Juin ne faisait aucun article, et qu'il était étrange de demander un salaire pour un travail qu'on ne faisait pas. Nous faisons notre compliment à M. Juin d'un moyen si commode d'accroître son revenu.

Le Directeur-Gérant,
ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Loquin, r. N.-D-des-Victoires, n. 4

D'UNE OBJECTION

CONTRE LA PHILOSOPHIE DE M. DE LA MENNAIS.

A l'apparition du second volume de l'*Essai sur l'indifférence*, l'instinct de la vérité, plus fort que l'ascendant du génie, fit toucher au doigt quelques difficultés invincibles qui depuis ont constamment servi de base à la polémique cartésienne. En vain les disciples de la nouvelle école se sont agités dans tous les sens, pendant quatorze ans, pour arriver à des solutions plausibles; le succès n'a point couronné leurs efforts; et cela devait être : car l'enthousiasme le plus exalté meurt frappé d'impuissance, quand c'est à la raison qu'il s'attaque. Parmi ces difficultés, contre lesquelles des hommes de talent ont inutilement consumé tant de forces précieuses, il en est une fondamentale, qui a fait le principal objet de leurs méditations assidues et l'éternel tourment de leur persévérance : c'est celle qui consiste à demander par quelle voie l'individu connaît le sens commun, s'il est vrai que ses facultés privées soient par elles-mêmes incapables de certitude. Des réponses diverses ont été proposées dès le commencement de la lutte, et l'on trouve encore quelques considérations nouvelles dans des ouvrages récens. Malgré leur faiblesse évidente, elles ont néanmoins servi à nourrir des illusions devenues contraires aux enseignemens de l'église romaine. Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de les exposer ici dans un cadre resserré, avec la discussion des motifs qui les appuient. On peut les réduire à quatre principales, que nous examinerons successivement.

Quelques philosophes, plus recommandables par l'intensité de leur bon vouloir que par la profondeur de leurs vues, ont conçu l'étrange idée d'attribuer au sens commun lui-même le soin de faire connaître le sens commun; et, pour adoucir ce qu'il y a de contradictoire dans cette singulière théorie, voici comment ils l'ont expliquée. Suivant eux, c'est bien, si l'on veut, à l'aide de sa raison que chacun constate les décisions du genre humain; mais on doit distinguer. La raison particulière se compose de deux ordres de connaissances : les unes, purement individuelles, ont pour origine l'activité propre de l'esprit; elles sont essentiellement faillibles, et par conséquent inhabiles à établir avec certitude le fait d'une croyance universelle; les autres ont pour objet les vérités admises par tous, et qui, puisées au sein de la société, forment pour chaque intelligence ce que l'on peut appeler le *sens commun individualisé*. C'est par leur moyen que la conscience privée se met en possession de la raison générale. L'objection dont on a fait tant de bruit porte donc tout entière sur une fausse supposition, à savoir que le sens commun ne se peut constater que par ce qu'il y a de purement individuel dans l'intelligence : c'est assez dire qu'elle tombe d'elle-même.

Cette manière d'envisager la question nous semble si puérile, que nous ne comprenons pas comment des esprits sérieux ont pu s'y arrêter un instant. Remarquons d'abord qu'elle a pour fondement une notion fort inexacte, dont les partisans de M. de La Mennais ont souvent abusé. On désigne quelquefois par le mot *raison* l'ensemble de nos connaissances; mais c'est lui donner une extension qu'il n'a pas dans le sens rigoureux et logique. Pris selon son acception véritable, il indique toujours l'ensemble de nos facultés intellectuelles, de nos moyens de connaître. Et lors même que cette dernière signification serait la moins usitée, elle serait encore la seule possible dans la question qui nous occupe; car, en demandant un moyen certain de faire arriver le sens commun à la conscience, et en soutenant que ce moyen est nécessairement la raison individuelle, il est clair que nous entendons par-là quelqu'une des facultés qui la constituent, et non pas les connaissances qu'elle possède, puisque celles-ci étant simplement l'objet, le résultat, le produit de ces facultés, ne sauraient être elles-mêmes un moyen de connaître. Il faut une inconcevable préoccupation d'esprit pour confondre des choses aussi nettement distinctes. Ceci posé, on peut, tant que l'on voudra, établir une différence entre les connaissances produites uniquement par l'action de nos forces intellectuelles, et le sens commun *individualisé*, sans atteindre le moins du monde la question. Il ne s'agit point ici de nos connaissances, mais

des voies par lesquelles nous les obtenons. Les partisans du sens commun, s'ils veulent soutenir la réponse qui fait l'objet de cet article, sont donc obligés d'assigner à l'individu, pour constater les croyances générales, une *faculté* qui ne soit pas purement individuelle ; et certes ce n'est pas une tâche facile. Il s'écoulera bien du temps avant qu'il soit démontré, par exemple, que chacun sent, non par le secours de ses propres organes, mais à l'aide des organes d'autrui. Ce sont là des notions si simples, qu'en les développant on craint de les obscurcir, au lieu d'ajouter à leur évidence.

Néanmoins on élève des difficultés : les connaissances acquises, dit-on, sont aussi des moyens de connaître. Selon le système cartésien, ne servent-elles pas de point de départ pour marcher à la découverte ? Tout raisonnement ne suppose-t-il pas un principe préalablement connu, sur lequel il s'appuie, et dont on extrait, par voie de conséquence, la vérité particulière qui est en discussion? sans doute; mais il faut s'entendre et ne pas jouer sur les mots. Les connaissances acquises sont, il est vrai, des moyens de connaître, dans le sens que l'on vient d'expliquer, c'est-à-dire qu'elles peuvent devenir la base d'une démonstration, et aider l'esprit dans la recherche de la vérité. Que s'ensuit-il? qu'elles sont un moyen de connaître proprement dit, ou, pour parler avec plus d'exactitude, une faculté? non assurément. Cette manière de contribuer à la découverte de vérités nouvelles suppose, au contraire, l'action d'une faculté sur les principes d'où l'on part : ceux-ci ne sont que les matériaux qu'elle met en usage, et, sans son intervention, ils demeureraient éternellement stériles. Ainsi, vous aurez beau savoir que *le tout est plus que la partie*, si votre faculté de raisonner ne féconde cet axiome, vous ne connaîtrez jamais les vérités qu'il renferme. Connaissance et faculté intellectuelle sont donc deux choses qu'il est impossible de confondre. Or, nous le répétons, c'est une faculté, un moyen de connaître, proprement dit, qui est nécessaire pour constater la foi du genre humain.

Pressés sur ce point, nos adversaires nous accusent de ne pas comprendre ce qu'ils entendent par le *sens commun individualisé*, et se hâtent de l'expliquer autrement. L'individu, disent ils, naît et vit au milieu de la société qui, par la parole, ouvre son intelligence, la développe et la forme, en la nourrissant des croyances communes. Les leçons qu'il puise à cette source perfectionnent ses facultés et leur donnent la force suffisante pour saisir avec une assurance pleine et entière les vérités qu'il doit connaître. Tant que ce complément leur manque, elles sont, il est vrai, faibles et incertaines; mais lorsqu'il est obtenu, rien n'empêche plus leur aptitude à constater les enseignemens de l'autorité générale. Or, c'est ce complément que l'on doit considérer comme une *individualisation* du sens commun.

Rien ici qui ne se puisse concevoir : on ne transforme plus les connaissances en facultés, on se contente d'en faire une condition essentielle à l'exercice de ces dernières. Ceci du moins n'est pas absurde. Nous ne contesterons point l'action de la société sur l'esprit de chacun de ses membres, bien que la portée en ait été fort souvent exagérée, Nous acceptons l'hypothèse telle qu'on nous la donne. Pense-t on en être bien plus avancé? ce serait s'abuser étrangement, et c'est l'occasion d'en venir au vice principal qui rend tout-à-fait insoutenable le moyen de solution que nous examinons. On a déjà remarqué sans doute combien il choque au premier coup d'œil. De quoi s'agit il? du moyen de connaître le sens commun, de se l'approprier, ou, en d'autres termes, de *l'individualiser ;* et l'on nous dit que ce moyen, c'est le sens commun *individualisé* ! on se moque assurément. Cette pétition de principes est aussi frappante, aussi palpable, lorsqu'on la soumet à l'analyse.

En effet, ce que l'on appelle le sens commun *individualisé* doit nécessairement comprendre toutes les vérités sociales et traditionnelles, sanctionnées par la foi des peuples, ou seulement une partie de ces vérités. La première supposition serait ridicule; elle renferme une contradiction manifeste, et un non-sens des plus niais. D'un côté, toutes les croyances générales sont nécessaires, dit on, pour rendre l'incapable de certitude; de l'autre, le système de M. de La Mennais établit que ces croyances sont seules susceptibles d'être certainement connues. N'est-il pas clair alors que chaque intelligence n'a plus rien à faire,

lorsqu'arrive le moment où elle aurait la force d'agir, et que toutes ses connaissances certaines sont acquises pendant qu'elle n'était pas apte à les acquérir? Pour s'approprier la raison générale, l'individu est obligé de la posséder d'avance; il doit préalablement tout savoir avant de savoir quelque chose. Quel tissu d'absurdités! Reste donc la seconde supposition, selon laquelle, après avoir formé son intelligence et perfectionné ses facultés, en adhérant à un certain nombre de vérités communes, l'homme marche, sans crainte et sans danger d'erreur, à la découverte des autres. On expliquera très-bien de cette manière comment la portion de sens commun qui n'est point essentielle au développement de l'esprit peut arriver jusqu'à la conscience, sans un secours purement individuel. Mais il est toujours facile de ramener, pour le reste, l'objection dans toute sa force. Par quelle voie connaîtrons-nous alors les enseignemens de la société, ces articles de foi universelle dont la possession ouvre devant nos pas une route assurée, en nous donnant le moyen de constater les décisions du genre humain? Par quelle voie connaîtrons nous *le sens commun individualisé*? Il n'y a plus ici de subterfuge possible; on ne peut plus songer à reculer encore. Ces vérités étant les premières de sens commun que l'homme s'apprête à recevoir, il n'a évidemment, pour les saisir, que ses facultés privées abandonnées à elles-mêmes, et dénuées de toute espèce de perfectionnement. Il est donc absolument incontestable que les croyances générales nous arrivent par la raison individuelle, dans l'acception rigoureuse du mot. Par conséquent, la difficulté que l'on essaie de résoudre en supposant le contraire, subsiste dans toute son intégrité. Cette raison individuelle est-elle faillible, incertaine? aussitôt le doute envahit par sa base tout l'édifice de nos connaissances. « Tout système qui veut exclure » la raison, et chercher hors d'elle la règle » unique de nos jugemens, dit M. Receveur » (Essai de Psychologie, pag. 350), doit » être naturellement sceptique: car dès-lors » que devient toute certitude, et à quoi » l'homme pourra-t-il se fixer? S'il n'est » pas sûr encore de ne pas se tromper lors- » qu'il cède malgré lui à l'attrait irrésistible » de certains principes évidens, où trouvera- » t-il un autre caractère de vérité, une » règle plus sûre et plus infaillible? On aura » beau, pour l'arracher à toutes ces incerti- » tudes, appeler à son secours la croyance » des autres hommes, de quoi lui servira-t- » elle, s'il n'a aucun moyen de la découvrir? » Quand il pourrait être éclairé par le flam- » beau du sens commun, qui lui donnera » la main pour le conduire à sa lumière? » Réduit à douter de lui même, comment » s'assurera-t-il de cette autorité étrangère? » Vouloir mettre l'autorité du genre humain » à la place de la raison, sous prétexte que » celle-ci risque toujours de prendre des » chimères pour des réalités, c'est seule- » ment compliquer les voies tortueuses où » l'on prétend qu'elle s'égare, sans lui don- » ner aucun moyen plus facile pour s'y re- » connaître, et démêler parmi toutes les » autres celle qui est la véritable. »

Se résignera-t-on à délivrer aux facultés privées qui transmettent le sens commun un brevet d'infaillibilité? alors il faut renoncer à la philosophie de M. de La Mennais: car la nécessité de consulter le genre humain est fondé sur l'impuissance où l'on est d'arriver par soi-même à la certitude.

Malgré leur brièveté, ces considérations doivent suffire, ce nous semble, pour démontrer combien est vaine et futile la première solution proposée par l'école mennaisienne pour résoudre une difficulté insoluble. (Nous continuerons incessamment cet examen.)

BIOGRAPHIE.

MANZONI.

« Oui, je vous assure que ce jeune homme fera parler de lui, et sera un jour la gloire de l'Italie.—Ainsi disait à ses amis, en 1809, le vieux Monti, en prononçant le nom d'un jeune praticien de Milan, qui comptait à peine dix-huit ans. Ce jeune homme était petit-fils du marquis César Beccaria, auteur du fameux livre *de Delitti e delle Pene:* il s'appelait Alexandre Manzoni. Julie Beccaria, sa mère, fixée à Paris depuis plusieurs années, s'était fort liée avec Condorcet et le général La Fayette; elle avait pris un peu les idées philosophiques du premier et les opinions politiques du second. Mais, à part cette erreur qui ne

dura pas, la comtesse Manzoni était bonne, douce et spirituelle.

En 1805, Alexandre Manzoni, âgé de vingt-deux ans, vint à Paris voir sa mère. L'école philosophique du dix-huitième siècle ne s'était pas contentée d'avoir la haute main en France; elle avait fait des adeptes dans les autres parties de l'Europe: l'Italie supérieure avait été la première à porter son joug, et le jeune poète n'avait pu lui échapper. Ce qui depuis est devenu de mauvais ton et de mauvais goût était de mode, et une incrédulité indifférente faisait nécessairement partie de l'éducation fashionable de l'époque. Dans le même moment, une circonstance particulière avait frappé la comtesse Manzoni, et, quand son fils arriva, elle en était à discuter avec elle-même sur le plus ou moins de solidité des opinions philosophiques, et sur l'importance des sentimens religieux: elle l'admit dans l'intimité de sa pensée, elle lui confia ses scrupules; car une mère n'a pas de secrets pour son fils.

Alexandre Manzoni n'était pas fait pour être l'esclave de la honteuse et désolante philosophie voltairienne: tout d'abord il comprit sa mère, et il sentit au-dedans de lui quelque chose qui remuait son âme. Il étudia le catholicisme; il se complut dans sa grandeur et dans sa magnificence; il lui jura fidélité, et il lui a tenu parole.

Pendant son séjour à Paris, il publia, à l'occasion de la mort du comte Imbonati, un petit poème en vers blancs qui promettait beaucoup, quoique le cachet du maître n'y parût pas encore.

En 1808, la mort de son père le rappela en Italie, et peu de temps après il épousa la fille d'une négociant de Genève, M. Blondel, calviniste. Par sa naissance, il appartenait à la haute noblesse de Milan. Cette considération cependant ne l'arrêta pas: le mariage eut lieu, mademoiselle Blondel ayant au préalable fait abjuration. Manzoni n'eut pas à se repentir: cette union fut heureuse, et il eut douze à quinze enfans qui se succédèrent, *sicut novellæ olivarum*, comme dit l'Ecriture. Je ne puis rien passer qui serve à faire connaître Manzoni tout entier; car on sent en soi-même un plaisir secret lorsqu'on en parle, attendu qu'on ne peut entrer dans l'intérieur de sa vie sans une sorte d'émotion et d'attendrissement.

Ce fut en 1810 qu'il publia ses *Chants sacrés*, étincelans de force et de poésie, et dont quelques-uns peuvent bien être comparés à tout ce que le catholicisme a inspiré de plus grand et de plus magnifique. Ces hymnes firent jeter un cri d'admiration à Goëthe, et la rêveuse et mélancolique Allemagne s'en montra enthousiasmée. Le chant de la *Résurrection* surtout renferme des beautés poétiques du premier ordre. -- Eh bien! l'Italie resta froide et impassible comme son marbre de Carrare. Les uns dirent que c'était du romantisme; les autres, que le temps des chants religieux était passé. Il ne faut pas oublier que Pie VII était en prison, et que Rome formait un département français. Les hommes de l'art même ne voulurent y rien voir d'extraordinaire, et tous les gens qui tenaient au classique travaillèrent à mettre l'opinion publique contre lui: ils y réussirent à merveille. Et comme il n'est jamais arrivé que l'envie ait manqué au génie, Manzoni trouva des juges prêts à condamner ses écrits comme médiocres ou même mauvais. L'envie se transforme en tant de manières, et agit par des principes si contraires, qu'il est difficile d'en pénétrer toute la malice.

Vers le même temps environ, un historien lourd, prolixe, à vues étroites et bornées, haineux, M. de Sismondi, en un mot, écrivait dans son *Histoire du moyen-âge*, que la corruption des mœurs en Italie provenait en grande partie de quelques additions malheureuses faites au Christianisme par la cour de Rome. Cette opinion n'était pas neuve assurément, car elle avait été avancée bien des fois par la réforme; mais enfin il plaisait à M. de Sismondi de la renouveler: libre à lui. Manzoni ne put entendre cette assertion calomnieuse sans indignation: il répondit à M. de Sismondi avec mesure et loyauté. Toutefois, sa réponse, qui forme un volume, est un ouvrage historique, aussi important que celui de son adversaire l'est peu. M. de Sismondi, comme chacun sait, s'est posé l'héritier des doctrines philosophiques du dix-huitième siècle, qu'il cherche à faire prévaloir le plus possible, même en écrivant sur le moyen-âge. C'est un homme qui juge cette grande époque avec les idées modernes, et qui trouve étrange qu'elle ait eu de la

foi, parce que lui, philosophe de Genève, n'en a pas.

Manzoni, dans cette polémique, fit preuve d'une profonde érudition historique et d'un esprit judicieux. Il se tourna ensuite vers l'Allemagne; il en apprit la langue et la littérature, et il se familiarisa avec le romantisme germanique, qui lui servit dans ses compositions. La classique Italie lui montrait toujours visage sévère, lorsque tout à coup on se dit dans Milan : « Avez-vous vu? — Quoi? qu'est-ce qu'il » y a? — Vous n'avez pas encore vu?... » C'est admirable! Les chœurs en sont ma« gnifiques. — Mais quoi encore? — La nou» velle tragédie; elle renferme des inventions » et des beautés d'un ordre nouveau; c'est » une poésie!.... » — En effet, Manzoni venait de débuter au théâtre par un succès éclatant, et de se placer d'un seul coup à côté des premiers poètes tragiques de son pays. *Le comte de Carmagnole* (c'est le titre de la pièce), résultat du silence de Manzoni, et de son étude de la littérature allemande, décida enfin de la réputation de son auteur.

A la mort de Napoléon, Manzoni fit une ode sur cette huitième merveille du monde. Il faut lire en italien cette riche poésie, pour ne rien perdre de l'éclat, de l'abondance et de la force des pensées. A la même époque parut l'*Adelchi*, tragédie romantique aussi brillante que *le comte de Carmagnole*, que Goëthe recommandait à toute l'Allemagne. Ce fut alors que Manzoni se lia d'amitié avec Goëthe, et qu'il entretint avec lui une correspondance littéraire qui doit être fort curieuse. La publication de son roman, *I Promessi sposi*, rendit son nom et sa gloire populaire en Italie; et le jugement de ses concitoyens fut confirmé par l'Europe entière. Enfin, les envieux et les ennemis du poète se décidèrent à lui reconnaître du talent; car ils avaient honte de se trouver seuls de leur avis, et son nom prit place dès-lors parmi les hommes les plus célèbres de l'Italie.

Où son génie éclate le plus, c'est dans ses hymnes sacrés, dans l'*Ode sur Napoléon*, et dans son roman *des Fiancés*. A l'abondance et à l'énergie des pensées, il joint une richesse de style et une magnificence d'expression vraiment incroyables.

Manzoni est ce qu'on appelle un grand travailleur, et sa vie est constamment occupée. Il prépare maintenant un ouvrage philosophique sur les origines de la langue italienne; travail long et difficile, qu'on a de la peine à concilier avec son imagination. On verra par-là qu'il ne s'est point contenté d'être un littérateur du premier ordre, un historien très-versé dans la connaissances des faits relatifs à l'Eglise, un théologien habile, mais qu'il est aussi un érudit consommé et un savant philologue.

Manzoni possède une mémoire étonnante, et son jugement est des plus droits et des plus sûrs. Il est fort poli avec les étrangers, mais il parle peu : c'est dans l'intimité qu'il faut le voir, qu'il faut l'entendre; il se livre à un laisser-aller charmant; il s'abandonne à sa verve; sa conversation est facile et spirituelle, quoiqu'il ne se permette jamais rien qui dépasse les limites rigoureuses des convenances. Les poètes Grossi et Sorti vivent avec lui comme en famille, et il ne se passe pas un seul jour qu'ils ne le voient. Il entretient depuis long-temps des relations d'amitié, en France, avec MM. Fauriel et Cousin.

Ses opinions sont religieuses essentiellement catholiques, et sa foi n'est point une foi morte, comme celle dont parle l'apôtre saint Jacques, car il est très-pieux dans sa vie privée. Depuis qu'il a perdu sa mère qu'il aimait beaucoup, et une de ses filles, son caractère est devenu un peu triste et mélancolique.

Nous avons dit que tous ses momens étaient remplis: aussi sa science est-elle prodigieuse. Il connaît les grands écrivains étrangers; l'histoire ecclésiastique et la théologie lui sont familières; il sait la révolution française, dans tous ses détails les plus minutieux et les plus secrets, tellement qu'on croirait qu'il en a été un des acteurs ou une des victimes. Excellent botaniste et agronome, il a, en outre, une connaissante parfaite de l'économie politique.

Parmi les écrivains qu'il n'aime pas, on compte lord Byron et le Tasse; que le premier, malgré la vigueur de son génie, lui déplaise souverainement, cela se comprend.

Le scepticisme cynique de Byron et son mépris de l'humanité doivent révolter la foi de Manzoni; mais son peu d'estime pour le Tasse, qu'il semble regarder comme

un poète ordinaire, est assurément chose étrange de sa part. Ses amis, qui connaissent le mieux son intérieur, qui sont dans le secret de sa pensée, ne savent à quoi attribuer ce jugement plus que sévère. Il aime Shakespeare et Schiller qu'il a beaucoup lus et étudiés; il admire le Dante, qui est un de ses auteurs favoris.

La vie de Manzoni est une vie de famille et d'intérieur, autant par goût que par raison politique; il est très-difficile ou à peu près impossible d'arriver jusqu'à lui. Il en est de même de Silvio Pellico, aujourd'hui retiré dans sa famille à Turin. Les célébrités littéraires et politiques à Londres et à Paris sont d'un abord très-facile; mais dans l'Italie supérieure, où la vie publique est nulle, où la défiance qu'inspire la police autrichienne est portée à l'excès, chacun se renferme chez soi avec le plus grand soin.

Manzoni ignore l'intrigue et s'est toujours tenu loin des honneurs; il porte dans son caractère une simplicité et une modestie qui contrastent singulièrement avec sa réputation, et font son éloge. Sa santé est mauvaise, et depuis l'âge de trente ans il souffre d'une maladie singulière et très-pénible. Il ne peut guère marcher sans craindre des accès de vertige qui l'éblouissent, et menacent de le faire tomber à chaque instant. C'est pour cela qu'il est contraint d'avoir toujours en marchant la compagnie de quelqu'un de ses fils ou de ses amis. Manzoni passe la plus grande partie de l'année dans une *villa* de style palladien, qu'il a lui-même fait bâtir à la distance d'à peu près cinq milles de Milan, sur les ruines d'une vieille maison que son père lui avait laissée. Il a fait le jardin tel qu'on le voit actuellement, et il en a lui-même planté presque tous les arbres. La *villa* se trouve au milieu de campagnes très bien cultivées qui en dépendent, et qui lui assurent un revenu assez considérable. On sait généralement quelle est la fertilité des plaines de la Lombardie : ce n'est peut-être pas la partie la plus belle de l'Italie, mais à coup sûr c'en est la plus riche.

Manzoni possédait, il y a quelques années, des terres près de Lecco, où il avait l'usage de passer chaque année deux ou trois mois; et voilà pourquoi, dans *les Fiancés*, la description du lac de Côme est si frappante de vérité : il est peint d'après nature.

L'aînée de ses enfans, Julie Manzoni, est mariée au marquis Anzeglio, de Turin, célèbre peintre paysagiste, et auteur du roman historique de *Hector Fieramosca*, ou le *Défi de Barletta*, que l'on a voulu attribuer à l'auteur *des Fiancés*.

Il serait difficile de dire si ses compatriotes le considèrent plus pour son génie que pour ses vertus, et cette incertitude est certainement le plus bel hommage rendu à Manzoni.

BIBLIOGRAPHIE.

C'était autrefois la coutume dans le vieux château comme dans le presbytère de la paroisse, d'apprendre à soulager par des soins généreux jusqu'aux douleurs physiques du pauvre : la charité est infinie, comme la misère de l'homme. Aussi, après la pieuse légende, souvent on lisait pendant la veillée quelques pages d'un bon et simple livre de médecine, tel que ne dédaignaient point alors d'en composer le célèbre Tronchin et le savant Tissot. Avec quelle intime satisfaction on y rencontrait, à côté des signes d'un mal qui menaçait la vie d'un père de famille, d'un voisin, d'un fermier, l'enseignement des moyens qui pouvaient le rendre à l'amitié et aux besoins de ses enfans ! Si l'on parvenait à découvrir quelque breuvage propre à calmer de vives douleurs, ou quelque baume salutaire, bientôt on voyait le bon curé ou la dame châtelaine porter dans la chaumière, avec l'aumône qui devait remplacer les fruits d'un travail devenu impossible, les secours de leur science, acquise comme par une grâce surnaturelle. Leurs conseils étaient toujours reçus avec confiance, parce que leur vie de dévouement et d'abandon à l'humanité leur donnait à juste titre l'autorité de l'expérience. Qu'a donc gagné l'homme qui souffre dans le dénûment de la pauvreté, à ce que les loisirs de la fortune soient aujourd'hui presque exclusivement remplis par cette agitation politique qui ne laisse pas même de sécurité au sommeil du riche? Qu'a gagné la classe la plus nombreuse et la plus pauvre à cet affaiblissement pro-

gressif des sentimens de compassion à son extrême détresse? Il fut un temps où le pauvre payait d'une prière le secours qu'il recevait de la piété. A présent, qu'on le sache bien, dans nos grandes villes surtout, il a presque rompu le seul lien qui l'attachait à l'accomplissement des devoirs sociaux, la reconnaissance inspirée par la religion.

Cependant la charité est toute vivante encore dans quelques cœurs dont les nobles inspirations sont une protestation constante contre les diseurs de philantropie. Nous avons vu, nous, de pauvres curés de campagne, sans aide dans les pénibles travaux de leur ministère, prendre à leurs peu d'heures de repos, de longs instans pour s'instruire des secours de la science de guérir, afin de les porter aux victimes d'un fléau qui ne nous a point encore entièrement abandonnés. Vraiment nous étions surpris de la prudence et de la sagacité qui présidaient à leurs soins, et puis nous admirions combien ils s'entendaient mieux que tant d'hommes de l'art à user des ressources de cette médecine de l'âme et du cœur, toujours si puissante à relever la vie menacée. Que d'accidens ne prévinrent-ils pas alors, en faisant la plus heureuse application des instructions qu'ils reçurent de différentes sociétés savantes, et en employant leur nécessaire influence à détruire dans leur paroisse les usages et la prévention la plus funeste!

Eh bien! ce que le prêtre fit à cette époque si bien et si à propos, pourquoi voudrait-on donc qu'il ne pût le faire dans tant d'autres circonstances où un danger éminent réclame les secours les plus prompts? Si le prêtre, sans nuire aux devoirs du sacerdoce, peut acquérir assez de lumières à l'aide de quelques efforts de chaque jour, pour donner à ses pauvres malades, car c'est ainsi qu'il les appelle, d'utiles et sages conseils, soit en prescrivant des moyens directs de guérison, soit au moins en écartant ces funestes préjugés qui compromettent tant d'existences, ne sera-ce pas pour lui une nouvelle source de consolations chrétiennes, et de bénédictions qui s'élèveront sans cesse de la terre au ciel?

Peut-être, dira-t-on, que les difficultés de la science sont trop grandes et trop nombreuses. Il n'en est point ainsi; d'ailleurs, le zèle religieux connaît peu d'obstacles. Qui ne sait maintenant que les progrès d'une science la rendent de plus en plus simple et plus facile dans son étude et dans son application? la médecine, grâce aux travaux des savans modernes, offre des caractères de clarté qui ne sont point assez connus. Tissot et Tronchin, comme nous l'avons déjà dit, ont bien essayé de la rendre populaire par des ouvrages qu'on doit à leur sincère amour de l'humanité.

Mais de leur temps l'histoire d'un grand nombre de maladies était restée très-obscure; les traitemens étaient ou très-énergiques ou très-compliqués. Aujourd'hui, l'observation comparative des meilleurs praticiens a dissipé beaucoup de doutes; les formules sont devenues plus simples et d'une appréciation plus aisée dans leurs résultats. Malgré tant d'avantages, aucun travail n'avait été entrepris pour les faire connaître plus généralement, et y faire participer, surtout dans les campagnes, la famille si nombreuse des malheureux. C'est pour répondre aux nouveaux besoins que la charité éprouve d'un ouvrage en rapport avec l'état présent de la science, que M. Rosiau de Mamers a publié un nouveau *Traité de médecine pratique populaire.* « Il manquait, dit ce savant docteur, à ceux que » la religion porte au secours de toutes les » privations et de toutes les souffrances » humaines, un guide qui pût diriger sû» rement leur inépuisable activité dans le » soulagement des maladies dont le nombre » et les dangers pèsent principalement sur » la grande famille des pauvres. Dans des » temps meilleurs, sous un pouvoir qui » nous honorait d'une double confiance, » et en nous accordant, comme citoyen, » l'administration de la ville de Mamers, » et comme médecin, la direction de son » hospice et de ses prisons, nous avions » déjà résolu de combler ce vide. De nobles » et généreux appuis ne nous manquaient » point alors pour l'accomplissement de » notre dessein. Mais depuis qu'on nous a » privés de l'aide de notre propre position, » pour en donner illégalement tous les » avantages à l'intrigue, de pressantes sol» licitations ne nous en ont pas moins été » adressées par de sincères amis de l'huma» nité. C'est pour y répondre que nous » offrons aujourd'hui à la charité du prêtre » et du chrétien, notre *Médecine pratique* » *populaire.* Sans doute, en nous vengeant

» ainsi de nos pertes, personne ne pourra » désapprouver notre œuvre toute de dé» vouement à la pauvreté. »

Cet ouvrage, publié sous les auspices et avec l'approbation de monseigneur l'évêque du Mans, à qui l'auteur a eu l'heureuse idée de le dédier, voulant ainsi en faire hommage au clergé de France, nous semble, par son utilité et son importance, mériter l'attention et l'intérêt de nos lecteurs. Rempli de faits de la plus scrupuleuse observation, et des résultats d'une pratique éclairée, il offre surtout cela de remarquable, qu'il est écrit en un style pur, simple, et toujours facile à comprendre pour ceux qui ont l'oreille la moins rompue au langage scientifique. Les vues qui y sont développées sur les temps de notre primitive existence, et sur les profondes altérations d'organisation que l'enfant peut éprouver dans le sein de sa mère, sont entièrement conformes aux principes de la théologie, en même temps qu'elles sont parfaitement en rapport avec les opinions les plus probables des physiologistes modernes. Cet accord des principes de la physiologie en cette matière, avec l'enseignement théologique, n'avait point été établi jusqu'à ce jour. En un mot, la *Médecine pratique populaire* de M. le docteur Rosiau, nous semble être le traité le plus complet et le plus utile qui ait été fait dans le louable but d'éclairer le zèle du prêtre, de la sœur de charité, et de toutes les personnes bienfaisantes portées par religion à secourir les infirmités sans nombre que la pauvreté souvent ne peut confier qu'à leurs propres soins. Un ouvrage de science vraiment utile et pratique, exécuté sous l'inspiration de sentimens nobles et chrétiens, et offert aux personnes religieuses avec les plus honorables garanties, doit obtenir tout le succès dû à la touchante et généreuse ambition de l'auteur, qui ne veut, comme il l'exprime avec tant de modestie, qu'être un peu utile aux pauvres qui souffrent, en guidant la charité au secours de leurs douleurs.

SOUVENIR D'ITALIE.

LA MADONE DE VICO.

Dans la province de Mondovi, que traverse la Stura, à une lieue du joli bourg de Vico, au milieu d'un vallon riche et fertile, l'œil étonné du voyageur découvre un monument de forme ovale, surmonté d'un dôme sur lequel brille une croix dorée : ce signe révéré indique un lieu consacré au culte divin. Son architecture est un heureux mélange de divers styles pleins de hardiesse et de grâce.

Il est difficile pour un étranger de concevoir de prime-abord ce qui a pu décider la construction de ce temple au milieu d'une prairie, et isolé de toute habitation. L'on raconte à Vico, sur ce sujet, ce qui va suivre,

En 1645, le 14 septembre, vers les quatre heures du soir, un riche habitant de Vico revenait de chasser dans la forêt de Nazzoli. Contrarié de n'avoir pas tué de gibier, et saisi d'un mouvement de colère, il dirigea son fusil vers un pilier en maçonnerie, situé au coin d'un champ sur lequel était peinte à la fresque l'image de la Vierge tenant l'enfant Jésus. La Vierge fut atteinte par le plomb. Tout à coup le chasseur tombe à genoux, se traîne humblement jusqu'au pied de l'image qu'il venait d'insulter. Un miracle venait de s'opérer : quelques gouttes de sang étaient sorties de la poitrine de la Vierge. Frappé de crainte et d'épouvante, le coupable prend la fuite, puis revient à la mère du Sauveur, se prosterne, et implore son pardon avec larmes. La prière et la conviction intimes de son repentir ramènent un peu de calme dans ses esprits : il se relève, suspend son fusil et tout l'attirail de chasse au pilier de la Vierge, se met de nouveau en prière pour consacrer cette offrande, et faire le vœu d'élever une chapelle en ce lieu même où son impiété vient de recevoir un si terrible avertissement.

Il court à Vico, informe ses concitoyens de ce qui vient de lui arriver. La population entière se précipite sur ses pas, s'agenouille devant le monument champêtre, et joint à celui du chasseur un vœu général de concourir à l'édification d'une chapelle.

Bientôt le bruit de cet élan de la piété des habitans de Vico se répandit dans les provinces environnantes : les princes de la maison de Savoie envoyèrent une magnifique offrande, et furent imités par les nobles et les personnes pieuses de tout le Piémont. Les fonds rassemblés en peu de temps furent si considérables, qu'il fallut, pour les employer, bâtir une vaste et belle église, au lieu d'une modeste chapelle. Des architectes furent appelés, et la direction du monument fut donnée au vainqueur du concours, Giacomo Moretti, célèbre artiste génois.

De ses mains pieuses et savantes sortit un monument simple, hardi et gracieux à la fois Il est difficile de se faire, sans l'avoir vu, une juste idée de l'effet que produit la vue de ce temple au dôme doré, au milieu de cette verte campagne, sans autre monument de la main des hommes. Ce n'est pas une antiquité; son architecture est moderne : elle était même en avant de son époque. On ne peut se défendre d'un mouvement de respect au premier coup d'œil ; quelque chose de subit vous dit que c'est de Dieu qu'il s'agit là.

Le recueillement augmente dans sa vaste enceinte : les magnifiques peintures, les sculptures précieuses sont prodiguées sur les murs circulaires ; mais pas une chapelle séparée, pas d'autre autel que celui qui est au milieu, où se disent quatre messes à la fois, vis-à-vis les quatre faces du pilier miraculeux, recouvert d'une cage dorée, à vitrage de Bohême, devant lequel brûlent continuellement quatre lampes d'argent du plus beau travail. De nombreux *ex-voto* de toutes les formes et de tous les genres sont suspendus sur des pyramides en cuivre doré disposées à cet effet ; les offrandes de tous les fidèles y sont confondues, depuis l'or et l'argent ciselés par l'orfèvre des grandes villes, jusqu'à la cire façonnée par la main du sculpteur de village. Au travers des places l'on voit briller deux couronnes, une ceinture et une bague des plus beaux diamans. Ce présent vraiment royal fut offert par un prince de la maison Del Pozzo, et la famille Doria, de Gênes : il était estimé 1,200,000 fr.

Pendant toute l'année, les prêtres gardiens de cette église célèbrent les offices divins et surtout le dimanche. L'affluence est remarquable par le concours des habitans des environs et des nombreux pèlerins qui viennent accomplir des promesses faites ailleurs, pour obtenir la santé des malades ou la délivrance de quelque grand danger couru.

Ces solennités ordinaires ne sont rien en comparaison de la fête annuelle qui se célèbre depuis le 14 jusqu'au 19 septembre. Plus de 80,000 personnes y arrivent de tous les points de l'Italie : les villages, les hameaux environnans sont encombrés de visiteurs de tous les rangs. Ceux qui ne peuvent y trouver place campent dans le vallon sous des tentes préparées d'avance par des spéculateurs qui fournissent en même temps à manger à cette foule religieuse.

Des familles entières viennent s'établir dans ces maisons de toile, et y arrivent sur des charriots. Pour ce voyage, les plus beaux chars, les plus beaux animaux de l'étable sont choisis ; les jeunes filles les couvrent de rubans de mille couleurs : ces rubans, au retour, sont coupés et distribués par petits morceaux sur les harnais, et attachés à l'image du saint patron de la famille, pour préserver les bestiaux de maladie : ils ont reçu la bénédiction à la madone de Vico..... Témoignage touchant de foi et d'espérance !

La famille se pare de ses plus beaux habits ; les femmes se chargent le cou, les oreilles et les bras de bijoux en or massif, travaillés à la façon de Venise. Tout le luxe du pays est déployé pour cette fête, qui a lieu dans une saison où la chaleur, déjà moins ardente, de ce beau ciel, est encore tempérée par les brises des Alpes et des Apennins.

C'est un spectacle bien imposant et consolant à la fois, de voir pendant six jours cet immense concours de fidèles assister à la célébration de la messe, s'agenouiller dans la prairie, remercier Dieu et la sainte Vierge des biens passés et présens, et leur en demander de nouveaux pour l'année suivante.

Nous avons dit que l'on célébrait dans l'église quatre messes à la fois sur un autel quadrangulaire, et que les pèlerins les entendaient à genoux dans la campagne : il est nécessaire d'expliquer ceci. Il n'existe que ces quatre autels dans l'Eglise ; en face de chacun est une grande porte ouverte sur la campagne ; la dévotion des fidèles parti-

cipe par-là à l'intention du prêtre célébrant, car le temple ne peut contenir que 3,000 personnes.

Le dernier jour des exercices et des cérémonies, le prêtre archidiacre donne la bénédiction du Très-Saint-Sacrement à ce peuple, et le septième jour, avant le lever du soleil, le départ commence. En peu d'heures cette belle campagne, ce temple fumant encore de l'encens consacré, rentrent dans le calme et le silence.

(FRAGMENT INÉDIT.)

POESIE.

LE VAGABOND POÈTE.

La maison d'arrêt de Saint-Omer renferme en ce moment le frère d'une de nos célébrités littéraires. Cet homme, né dans l'aisance, a servi sous l'empire avec distinction : sa figure noble et belle décèle une âme au-dessus du vulgaire : sa conversation, ses manières disent qu'il eût pu être quelque chose dans le monde, et cependant c'est une prévention de vagabondage qui l'a d'abord placé sous les verroux, et c'est pour avoir enfreint son ban qu'il vient de subir une condamnation nouvelle, dont lui-même a sollicité la durée.

Quelques jours avant son jugement, il aborda le procureur du roi, qui visitait la prison, en le conjurant de lui accorder une grâce : « Je veux, disait-il à ce magistrat, que vous me laissiez ici le plus long-temps possible. J'ai plusieurs fois été condamné à un mois, à deux mois ; mais à peine suis-je sorti de prison, que j'oublie toutes mes bonnes résolutions. La passion des femmes l'emporte, l'ivresse m'abrutit... et je retombe dans mes désordres. J'espère qu'en demeurant ici jusqu'à la belle saison, je pourrai faire quelques économies et redevenir honnête homme.

Ce singulier vœu fut exaucé ; D.... a été condamné à six mois de prison.

Doué d'une imagination vive et ardente, cet homme a composé, sous le titre de SOUVENIRS ET DÉLASSEMENS D'UN PRISONNIER EX-OFFICIER DE LA VIEILLE ARMÉE, un recueil de poésies contenant plus de deux mille vers, dont plusieurs ne seraient pas désavoués par l'illustre frère de cet infortuné.

Parmi les nombreuses pièces qui forment ce recueil, nous en citerons deux qui peuvent donner une idée du talent et de la portée d'imagination de cet homme, qui ne veut d'autre métier que celui de vagabond, qui n'ambitionne d'autre titre que celui de trouvère d'une prison:

D'un funeste penchant déplorable victime,
Je me vois condamné, dans le séjour du crime,
A traîner des jours lents, terribles, douloureux!
Plongé dans les horreurs d'un cachot ténébreux,
D'un ciel pur et serein la féconde lumière
Ne vient plus réjouir mon humide paupière;
Une éternelle nuit, dans ce morne tombeau,
M'offre d'un long trépas le sinistre tableau.

C'est alors qu'à mes yeux vient s'offrir ma jeunesse
Sous le hideux tableau d'une honteuse ivresse!
Jetant sur le passé des regards douloureux,
Je maudis des instans que je croyais heureux.
De ce temps qui n'est plus, dans ces momens funestes,
Je contemple trop tard les déplorables restes.
Dans les replis cachés de mon coupable cœur,
Je sens le dard cruel du repentir vengeur :
Sur mon front abattu la pâleur, la tristesse,
Les remords déchirans, la chagrine vieillesse,
De leurs pinceaux trempés dans de sombres couleurs,
Peignent les traits affreux de mes soucis rongeurs.
Que je hais maintenant cette coupable flamme
Qui, trop long-temps, hélas! a brûlé dans mon âme!
Aveugle, je marchais d'un pas précipité
Dans le sentier fangeux d'un cynisme effronté.
Dieu juste! Dieu clément! ne m'abandonne pas;
Ne frappe pas encor, diffère mon trépas :
Sous mes pieds frémissans daigne fermer l'abîme;
Aux enfers courroucés arrache une victime,
Écoute les clameurs de mon cœur déchiré,
Prends pitié d'un mortel de remords déchiré.
La sainte vérité de ton sein descendue,
Déchire le bandeau qui me couvrait la vue.
Je te vois étendant tes paternelles mains,
Au repentir tardif des coupables humains.

Et j'attendrai le jour où l'implacable mort
Viendra fixer l'arrêt de mon funeste sort,
Trop heureux si je puis, à mon heure dernière,
Rencontrer un ami qui ferme ma paupière.

Qu'une modeste croix, s'élevant sur la pierre,
Invite le passant à faire une prière :
Qu'il vienne en frémissant contempler le tableau
D'un pécheur endormi dans la nuit du tombeau!

A ma sœur.

Ne pleure plus, ô toi qui m'es si chère!
Je peux encore être digne de toi;
Pardonne, hélas! ô ma sœur, ô ma mère,
Puisque l'honneur n'est point perdu pour moi,
Ne pleure plus!

Sur le passé, ma généreuse amie,
Jetons un voile en suppliant les cieux
De faire entrer dans ton âme attendrie
Un sentiment qui te ferme les yeux
Sur le passé.

Si tu voulais de temps en temps, ma chère,
Me consacrer quelques mots de ta main,
Tes bons avis fortifieraient un frère,
Il ne craindrait plus le sort inhumain,
Si tu voulais!

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Les conséquences du philosophisme et du libéralisme.—Mort de don Pedro.—Avénement de Dona Maria. —Rodil, Mina et Llander.—Les colonies anglaises, la Philosophie et les Esclaves.—Insurrection en Grèce.—La Bourse, le Télégraphe et le Ministère, —Convocation des chambres. —Voyage de Fontainebleau. — Discours de Louis-Philippe. —Les prison de Sainte-Pélagie.—Conclusion.

Depuis près d'un siècle la philosophie et son digne héritier le libéralisme, sont occupés à tourner en dérision les croyances, les institutions, les distinctions sociales, les principes d'ordre, les opinions, et les mœurs; tout le passé des peuples, la création des temps, la civilisation ont été pour eux les objets de la plus amère ironie. Qui n'aurait cru que ce superbe mépris pour tout ce qui existait, que ce profond dédain de la nature humaine, allaient être suivis de quelque grande création, par l'effet de laquelle des torrens de lumière inonderaient le monde en même temps qu'un océan de bonheur et de liberté? Vaines illusions! nous voici aux réalités; et certes il y a plus mille fois à concevoir de l'horreur, à mépriser, à couvrir de sarcasme et de ridicule, à rougir pour l'humanité, à railler et à baffouer, que jamais l'école voltairienne et révolutionnaire n'ont pu le faire dans leur plus grand dévergondage et leur exagération.

Don Pedro n'est plus. Notre dernière revue avait fait pressentir cet événement. Ce chef fameux a été frappé au moment où il venait de toucher au but de son ambition; le pouvoir, la régence lui est déférée, et il meurt; le manteau royal devient son linceul; il meurt comme pour attester la vanité de nos projets, le néant de la vie, surtout la courte durée de l'iniquité. On peut dire de lui ce que notre célèbre lyrique a exprimé dans cette belle pensée :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus!

Cependant cet homme qui avait foulé aux pieds la religion de son pays, spolié les églises, persécuté le sacerdoce, sert à manifester une des plus sublimes vertus du christianisme, le pardon des injures. La religion, l'église, le ministère des autels assistent à ses derniers momens, fortifient son âme, le réconcilient avec le Dieu de paix. Voilà assurément une leçon philosophique et libérale qui vaut bien toutes celles que peut renfermer l'encyclopédie. Puisse-t-il retrouver en l'autre vie le repos qui lui a été refusé dans celle-ci!

Ce contraste nous conduit à une grande inconséquence. Avant de fermer les yeux, don Pedro renonce à la régence; il émancipe sa fille, et remet dans les mains d'une reine de quinze ans le gouvernail d'un vaisseau encore battu par la tempête. Là-dessus, explosion de louanges, marques unanimes d'adhésion de la part des organes de la presse libérale. Qu'est-ce à dire? Le sexe, l'âge, le défaut d'éducation politique, les circonstances orageuses dans lesquelles se trouve le pays, ne sont pas des obstacles! mais comment se fait-il que dans un autre royaume on ait opposé une objection d'âge et de minorité aux droits d'un jeune prince qui a de plus en sa faveur son sexe, ses brillantes qualités, une instruction solide, indépendamment de la constitution nationale? La petite dona Maria peut régner en Portugal, et Henri V est incapable de régner en France! Marie-Christine est capable d'exercer la régence en Espagne, et l'illustre fille de Louis XVI, ou l'héroïque duchesse de Berri, ne pourraient être régentes du royaume! Oh! pour le coup, il faut convenir que la philosophie est bien en défaut, et qu'elle est terriblement brouillée avec la logique.

Mais n'y a-t-il pas une plus grande discordance lorsque l'on compare les principes au nom desquels le libéralisme agit, avec les conséquences qui dérivent de ces principes? Voyez-vous ces hommes arrivés en Portugal au nom de la liberté, de la civilisation et des lumières? Sous leur influence et leur autorité, on assassine dans les rues, on vole sur les grands chemins, on confisque les propriétés, on chasse les religieux de leurs asiles, on censure la presse, on proscrit, on emprisonne, on exile, on dresse des échafauds, on massacre et on dévaste. C'est un étrange civilisateur que ce Rodil, qui, jaloux de la réputation d'Attila, a laissé sur son passage, en Navarre, des monceaux de cadavres et de ruines, incendié les châteaux et les couvens, et fait la *chasse aux curés* dans ses momens de récréation. C'est étonnant combien il y a de philantropie, de tolérance, de liberté et de philosophie dans ces manières d'agir. Allons, messieurs les partisans des lumières, faites-nous une belle sortie contre les dragonnades des Cévennes!

Il s'est trouvé cependant à Madrid un homme qui a écrit contre le fanatisme, qui a fait à Paris un drame très-philosophique, dont le nom emprunté à la reine des fleurs est une sorte de madrigal, qui a trouvé que Rodil y allait avec trop de débonnaireté, et l'a remplacé par le terrible Mina. La Catalogne

se souviendra durant des siècles de celui-ci. Ses cruelles sentences sont écrites sur tous les rochers. Avec Mina, la civilisation libérale va entrer en progrès.

Il y a encore en Catalogne un doux philantrope nommé Llander. Il apprend qu'un de ses anciens frères d'armes, Romagosa, qui a foi dans la légitimité de don Carlos, de même que lui, Llander, croit aux droits d'Isabelle, se trouve caché dans les environs. L'homme de la tolérance et de la liberté envoie prendre son ami, et pour opérer sa conversion politique, le fait *fusiller à l'instant.* Il faut avouer que casser la tête de son semblable est une manière toute nouvelle d'ébranler les convictions. C'est un grand philosophe que ce Llander!

On dira peut-être que ceci se passe dans la Péninsule hispano-lusitane, qu'on est bien arriéré dans ce pays; que les lumières libérales et doctrinaires, éclectiques et phrénologiques n'y ont pas encore pénétré dans tous les esprits, et qu'il faut attendre que la raison publique y soit éclairée par le raffermissement du régime constitutionnel. Nous voudrions bien en accepter l'augure; mais comme il y a un pays modèle où, par l'effet de la diffusion des lumières, on travaille à coups de canon à la conversion des partisans de la république, où l'on passe par les armes tous les habitans d'une maison, sans examiner s'ils sont innocens ou coupables, où des quartiers d'une ville sont démolis par la mine, où l'on retient pendant une année entière les gens sans les juger, tandis que leurs juges se réjouissent dans des châteaux, où l'on arrête une mère auprès du berceau de son enfant, pour la jeter ensuite sur les baïonnettes ennemies altérées de son sang, où l'on fouille, incarcère, torture et proscrit une foule de gens, les uns parce qu'ils professent la loi salique, les autres parce qu'ils croient à la souveraineté du peuple, on peut dire que le Portugal et l'Espagne libérales sont tout-à-fait à la hauteur des principes de tolérance, d'humanité, de bienveillance universelle et de haute civilisation qui distinguent l'opinion constitutionnelle dans la contrée dont nous venons de parler.

Ce sont aussi de grands philosophes que les wighs et les torys protestans de la Grande-Bretagne. Eux aussi posent des principes dont il sort de singulières conséquences, et leurs journaux viennent de nous apprendre d'étranges nouvelles. C'est un fait non moins curieux que la situation de l'Irlande, de la France, de l'Espagne et du Portugal, que l'état où se trouvent les colonies anglaises, par suite de l'émancipation des noirs, reconnue comme base, et rendue illusoire par l'application. Voici l'espèce de dialogue qui a lieu en ce moment entre la philosophie et la race africaine, dans l'archipel situé près du tropique du Cancer.

La Phil. — Mes amis, vous êtes mes frères; soyez libres en vertu de la loi de la nature et de la grande charte du genre humain.

L'Escl. — Vive la liberté!

La Phil. — Sans doute; mais comme il faut pour le progrès des lumières, que je vende du sucre, du café, du coton, du cacao et de l'indigo, vous serez obligés de travailler depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

L'Escl. — Sublime philosophie, il me semble que tu te moques de nous.

La Phil. — Non, assurément, car vous recevrez un salaire pour le travail forcé que vous ferez; ce qui vous élevera au rang sublime d'industriels.

L'Escl. — Tu railles, te dis-je. Quelle différence y a-t-il entre un salaire et la nourriture, le vêtement, le toit, et les remèdes que la loi t'oblige de donner à ton esclave? La liberté consiste à disposer de soi, de son temps, de ses forces, et non dans la nature, la forme et le résultat d'un travail contraint.

La Phil. — La loi faite par mes amis du parlement le veut ainsi. Vous êtes libres en principe, et cela suffit; le reste importe peu.

L'Escl. — Écoute, puisque je suis libre en principe, je veux l'être en effet; car je ne comprends pas tes théories, mais je comprends bien les réalités. Mon principe à moi est que la liberté consiste à rester accroupi devant ma case, en fumant mon calumet. Sous ce ciel je n'ai pas besoin d'habits. Quand j'aurai faim, il y a des palmiers dans les bois, des bananiers dans les plaines, et des crabes en abondance au bord de la mer. Ton salaire m'est donc inutile, et je lui préfère l'oisiveté. Je te déclare donc que je travaillerai en principe, si tu le veux absolument, mais non dans l'application. Ma loi à moi est logique comme celle de ton parlement.

La Phil. — Sais-tu que ce discours est qualifié de séditieux par l'acte du 15 avril de la 3e année du règne de Guillaume IV; qu'en vertu de cet acte, si vous refusez de travailler, vous autres hommes libres, je proclamerai la loi martiale, je ferai saisir un certain nombre d'entre vous; les plus mutins seront pendus le long des chemins, pour servir d'exemple; les autres iront en prison, où ils tourneront le moulin à bras sous les coups du nerf de bœuf, les femmes seront fouettées, et s'il y a des rassemblemens, les troupes de sa glorieuse et philosophique Majesté les extermineront à coups de fusils et de baïonnettes, ou les forceront de se réfugier dans les mornes et les savanes, où il leur sera donné la chasse jusqu'à extinction.

L'Escl. — Eh bien! nous vous attendrons: nous sommes dix contre un, et nous défen-

drons contre vos amis notre vie et notre liberté principe et pratique.

Ce dialogue n'est pas un jeu d'esprit, une fantaisie de l'imagination, comme ceux que Voltaire et Raynal inventaient, et dans lesquels ils faisaient entrer des Hurons, des Chinois et des bonzes de l'Inde. Nous l'avons dit plus haut : c'est le tour des œuvres philosophiques pour être bernées et sifflées. La Grenade, la Barbade, la Guyane, la Jamaïque, les autres Antilles anglaises sont dans cette situation inconséquente et anti-logique. Au premier mot de liberté les noirs ont quitté les ateliers et refusé le travail. Des troupes ont été embarquées en Angleterre; les gouverneurs proclament la loi martiale, les colons sont sous les armes; on condamne, on exécute, on fustige des révoltés; d'horribles cruautés se commettent, une funeste et déplorable conflagration est sur le point d'éclater, et cela, parce que le libéralisme et le philosophisme ne sont pas d'accord avec eux-mêmes.

Il se fait aussi de la civilisation dans l'archipel grec, à peu près de la même manière que dans l'archipel américain. Là, des philosophes bavarrois, portant fusil, sabre, giberne et shako, tuent les descendans d'Epaminondas, ces anciens Messéniens si fameux par leurs longues guerres contre Lacédémone, pour leur faire goûter les douceurs du régime constitutionnel. Les Colocotroni, Callipoulos, et autres chefs célèbres dans la guerre de l'indépendance, paient de leur vie ou de leur liberté, ainsi que les esclaves noirs des Antilles, le tort d'avoir pris trop au pied de la lettre le principe de liberté proclamé dans leur pays. Pareille chose se passe également en Syrie, où Ibrahim Pacha, non moins grand philosophe que les civilisateurs précédemment nommés, fait couper la tête à tous les gens qui ont regardé l'insurrection contre Mahmoud comme le plus saint des devoirs, et se sont avisés de vouloir appliquer le même remède aux exigences fiscales du vice-roi d'Egypte. On voit que le pauvre genre humain, dans les quatre parties du monde, est encore plus maltraité et plus malheureux que quand il était enseveli dans les ténèbres de la superstition et de l'ignorance.

De l'orient à l'occident, et du midi au Septentrion, toutes les promesses de la philosophie du dix-huitième siècle et du libéralisme du dix-neuvième sont en défaut. Une de leurs plus sublimes inventions est le télégraphe, ce rapide messager qui mérite encore plus que la renommée qu'on dise de lui *fama volat*. Le télégraphe est le grand organe des nouveaux oracles, le puissant moyen du gouvernement des hommes d'état, l'instrument civilisateur par excellence, l'idole d'un culte que l'on appelle l'*agiotage*. Cependant, ainsi que les fétiches des nègres, le télégraphe a encouru la disgrâce de ses adorateurs; le voilà insulté, baffoué, maudit, conspué; et peu s'en faut que dans leur colère ses fervens sectateurs ne le brisent et ne le jettent au feu. Quels sont donc ses crimes? Hélas! il n'a fait que ce que font depuis le commencement ses inventeurs : il a trompé, il a menti, il n'a été qu'un vil imposteur.

Cette histoire est curieuse et amusante; elle tiendra sa place dans le récit des folies et des erreurs de l'esprit humain avec le grand phénomène du système de Law et les extravagances de la rue Quincampoix. Le télégraphe, voyez-vous, vous raconte par les airs une bataille qui n'est pas finie; or, il lui est arrivé souvent d'annoncer une victoire qui, quelques heures après, était une défaite. Il transmet le premier article voté d'une loi en discussion : on établit là-dessus des montagnes de spéculations et de calculs. Le lendemain, l'article 2, voyageant dans l'espace, arrive, et se trouve tout contraire à l'article premier : des millions sont perdus pour des paroles en l'air. Ce n'est pas tout; par suite des progrès de la civilisation, le télégraphe apporte une moitié de phrase : il en est à l'endroit où le sens est suspendu par un point et virgule; un nuage, un brouillard ont coupé la période; un de ses grands bras s'est démis, et il faut le raccommoder. N'importe; on a un fragment de nouvelles, et on marche sur cette donnée. C'est insensé, il est vrai, mais la Bourse n'est pas le temple de la raison.

Remarquez bien ceci : n'est-ce pas comme l'acte de la troisième année du règne de Guillaume IV? L'article 1er porte que tous les emprunts contractés avant et après 1823 sont reconnus comme dettes de l'Etat. Sur une pareille assurance, télégraphiquement donnée par le ministre de l'intérieur de France, qui n'aurait indifféremment placé sa fortune ou sur les bons royaux, ou sur les bons des cortès, ou sur l'emprunt Guébhard, ou sur l'emprunt Aguado? Aussi, pendant vingt-quatre heures, voilà nos gens qui se lancent à perte de vue dans la carrière. On se réjouit, on s'embrasse, on rêve la fortune. Le lendemain, grand désappointement! l'article 2 annonce l'annullation, la proscription de l'un des emprunts. De la joie on passe à la colère, et, dans la fureur qui transporte les spéculateurs trompés, ils vouent à l'exécration et le télégraphe, et les hommes d'état qui le font mouvoir, et les progrès des lumières, et la civilisation elle-même.

Qu'ils attendent donc; la phrase n'est pas finie : l'emprunt Guébhard, reconnu par l'article 1er, aboli par l'article 2, est peut-être rétabli par l'article 3! *Le télégraphe est encore en transmission*, est-il dit : attendez donc jus-

qu'à la fin! Bah ! attendre !... la roue de la fortune peut-elle ainsi s'arrêter? Riche à millions le matin, on se couche le soir pauvre comme Irus, et cela sur les données les plus incertaines. On maudit *l'admirable invention*, ou l'accuse de mensonge, ou bien on se brûle la cervelle; car c'est là aujourd'hui le grand remède de la philosophie, selon le Décalogue de son grand patriarche, qui a dit :

> L'opium peut aider le sage ;
> Mais, selon mon opinion,
> Il lui faut, au lieu d'opium,
> Un pistolet et du courage :

Nous traiterons ceci la première fois : le sujet est trop grave ; nous n'avons voulu aujourd'hui que rendre à la philosophie et à son fils bien-aimé, le libéralisme, une partie des sarcasmes et des plaisanteries, bonnes ou mauvaises, dont ils ont accablé ce qu'ils appelaient les préjugés de l'esprit humain. La superstition du *Télégraphe*, les convulsionnaires et les suicides de la Bourse, valent bien saint Médard et le tombeau du diacre Pâris.

Il y a au fond de cette histoire quelque chose de sérieux, et capable de faire rougir une nation qui a quelque pudeur. Il faut le dire tout haut, car ce n'est pas une accusation que nous portons, c'est un fait que nous rapportons en gémissant. D'une dépêche à l'autre il y a de rapides et brusques mouvemens de hausse ou de baisse. Il y a donc pour les uns de grands bénéfices, et par conséquent des pertes considérables pour les autres. Les spéculateurs qui perdent, accusant leur propre imprévoyance, ou plutôt leur ignorance, sont portés à attribuer leur malheur à ceux qui ont pu prévoir ou savoir. Les hommes d'état, entre les mains de qui sont et le *Télégraphe* et ses secrets, se voient accusés d'une des plus honteuses malversations. Ce serait, en effet, un vol, une spoliation criminelle des fortunes privées ; car un ministre qui se servirait de la connaissance qu'il a des mystères du *Télégraphe* pour spéculer à la Bourse, jouerait à coup sûr, comme un fripon qui connaît le dessous des cartes, contre tous les joueurs de bonne foi. C'est donc un symptôme très-significatif de la situation présente, que ce soupçon injurieux qui s'élève contre des hommes puissans. Rien de pareil ne s'était vu à aucune époque de la restauration. La moralité d'un gouvernement est sa sauvegarde contre de pareilles atteintes. Ceci prouverait que l'opinion de celle des pouvoirs nouveaux n'est pas bien établie. Ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils sont réduits à se justifier, à repousser par la voie des journaux l'imputation d'une bassesse : cela seul est une dégradation de l'autorité.

On assure que la pensée d'une convocation plus rapprochée des chambres et celle de nos hommes d'état, est que le mois de novembre ne se passera pas sans que la philosophie, le libéralisme et la révolution viennent tenir leur session annuelle. On allègue divers motifs de cette mesure qui abrégerait la durée de la prorogation. Selon les uns, c'est tenir trop long-temps sous le boisseau la grande lumière qui doit éclairer le monde. Selon d'autres, la complication des affaires en Espagne et en Portugal exige que le gouvernement s'entoure de la force nationale, et des conseils et des vœux des élus du peuple. De profonds politiques veulent qu'au moment où les souverains du Nord vont se réunir en congrès, le roi des Français se montre à eux environné, fortifié de l'adhésion des chambres à son système politique. Il y en a qui prétendent qu'il n'est question que de savoir ce que veut et ne veut pas la chambre élective avec son adresse énigmatique, afin de lui donner un ministère selon son esprit et ses vœux. Quelques personnes enfin veulent qu'il s'agisse d'embarras financiers et des subsides à fournir pour une intervention active en Espagne. Il y a sans doute un peu de chacune de ces choses dans la nécessité de se faire un appui de la représentation avant l'époque déterminée par l'ordonnance de prorogation. Quand la souveraineté effective est dans une assemblée délibérante, le pouvoir royal est comme un interdit qui ne peut faire l'acte le plus insignifiant sans un conseil de famille. Il y a encore là une de ces contradictions que la politique constitutionnelle place à côté des inconséquences philosophiques. C'est ce qui a fait dire que le juste-milieu est une république sans républicains et une royauté sans royalistes.

Ce pouvoir ridicule cependant agit de même que l'autorité légitime et suit les usages de la vieille cour comme si rien n'était changé en France. Les voyages de Fontainebleau en automne entraient depuis deux siècles dans la représentation de la royauté ; Napoléon lui-même n'y avait pas dérogé. Louis-Philippe est dans cette résidence, accompagné de ministres français et étrangers, de généraux, de courtisans, de gentilshommes de la chambre du nouveau régime. Les comédiens de Paris (c'est-à-dire ceux des théâtres), vont tour à tour récréer cette sorte de cour plénière. La politique n'aurait aucun profit à tirer de cet événement bien commun en lui même, sans les paroles que recueille la curiosité, et que nous transmet la renommée pour notre instruction. En voici qui ont un caractère particulier, et ne sont pas indignes d'attention :

« Ce serait sans doute l'accomplissement du vœu le plus cher de mon cœur que de voir tous

les Français réunis dans une seule et même opinion, apprécier les avantages dont ils jouissent, et, par leur union. en assurer la conservation et le développement; *mais je n'ose me flatter d'arriver à un tel résultat.* Néanmoins j'aurais lieu d'être satisfait si je suis parvenu à répondre à l'attente de la nation, à lui garantir les biens et les droits qu'elle m'avait appelé à défendre, et que je crois avoir suffisamment défendus, en préservant nos institutions de toute atteinte, en maintenant à la fois la paix publique et l'égalité des droits devant la loi. Tel a été le but de mes efforts; si je l'atteins, et que la nation soit contente, je serai moi-même trop heureux. »

Un tel discours a l'air de ne rien dire, et dit cependant bien des choses. Il y règne d'abord un ton de découragement et de résignation qui lui donne beaucoup de ressemblance avec le testament politique de Sylla au moment de son abdication. Louis-Philippe, dès le début, désespère d'arriver à réunir les Français dans une seule et même opinion, et d'assurer la conservation et le développement des avantages dont ils jouissent. Qu'est-ce à dire? Et si l'union des esprits et des vœux dépendait de quelque nouvelle immolation personnelle à l'intérêt public, devrait-on l'attendre de celui qui n'a cessé de répéter depuis quatre ans qu'il s'est sacrifié au bonheur de la France? Il est permis de l'espérer d'un prince dont tous les efforts tendent, dit-il, à assurer la paix publique, *et qui sera heureux si la nation est contente.* Voilà ce que l'on peut conclure de ce discours, à moins que Louis-Philippe ne soit encore un de ces grands philosophes qui veulent la fin sans les moyens.

Tandis que les courtisans de la royauté de juillet prennent leurs joyeux ébats dans cette belle résidence, des scènes pénibles et douloureuses se passent dans l'intérieur d'une prison politique. Les feuilles ministérielles parlent d'un complot, d'une insurrection des prisonniers de Ste.-Pélagie; les journaux de l'opposition racontent d'atroces violences, d'horribles traitemens commis sans motifs sur ces mêmes détenus par des gardes municipaux et des agens de police. On va jusqu'à établir la présomption d'une odieuse combinaison pour donner un appendice au grand procès, aggraver la situation des prévenus, et pallier ainsi l'inexplicable lenteur de la justice qu'ils attendent, pendant que leurs juges passent leur temps dans les délices. Près de cinquante de ces malheureux ont été transférés à la Force et à Bicêtre, et jetés, disent quelques relations, dans de noirs et humides cachots, tout meurtris des coups qu'ils ont reçus. Ceci est-il encore le résultat du progrès des lumières philosophiques et de la civilisation selon le libéralisme?

Détournons nos regards de tant d'erreurs et d'extravagances, d'excès et de ridicules. Reportons-les vers cette couche royale où expire un prince qui a offensé le ciel et l'humanité, violé l'arche sainte, persécuté les oints du Seigneur, opprimé un peuple religieux et fidèle. Eh bien! la religion veille et prie à son chevet, offrant à celui qui fut inexorable, le pardon du ciel, parlant d'un Dieu bon et miséricordieux, à lui qui fut cruel et sans pitié. De même Napoléon entrevit au lit de la mort ce divin rayon d'espérance et de félicité éternelle descendu à la voix de cette religion qu'il avait méconnue et persécutée dans le cours de ses triomphes. De quel côté, nous le demandons, est la plus sublime et la plus consolante philosophie, et qui se montre le plus véritablement libéral?

ÉCONOMIE SOCIALE.

A l'occasion de notre dernier article sur l'impôt du sel, un de nos propriétaire éclairé et influent de la Bretagne, nous adresse des réflexions dans lesquelles nous trouvons des renseignemens, fondés sur son expérience personnelle, relativement à l'emploi du sel comme assaisonnement des alimens des ruminans, et comme amendement du sol, que nous croyons devoir rendre publics. Après des félicitations que nous ne saurions reproduire, la lettre contient les observations suivantes:

« Le sel marin est, d'après mon expérience personnelle, le plus puissant des amendemens des sols calcaires d'origine animale; il l'est encore, quoiqu'à un degré moindre, des fonds crayeux ou *grouétes*, comme on les appelle en Beauce; il l'est encore à un haut degré des terres légères, terres de landes et de bruyères; mais il nuit dans les fonds compactes et argileux. La rapidité avec laquelle l'hydrochlorate de chaux disparaît des sables calcaires, ravis à la mer, m'a fait penser qu'il s'opérait une double décomposition, comme dans les lacs de natron de la Basse-Égypte: l'acide hydro-chlorique abandonnerait la soude, pour se combiner avec la chaux et l'acide carbonique de celle-ci, qui toujours à l'état de carbonate, se combinerait avec la soude. Je ne puis pas m'expliquer autrement la haute fertilité de ces sables dès l'année qui suit le desséchement. Je ne puis faire venir de trèfle dans les sables de dunes qui n'ont jamais été imbibés d'eau de mer, tandis qu'ils réussissent à merveille dans ceux qui en sont imprégnés. En revanche, les terres fortes reçoivent de la présence de ce sel une propriété délétère pour toutes les plantes, celles à

soudes exceptées. J'en ai de cette nature, où, après huit ans d'endiguement, l'hydrochlorate de soude vient encore faire efflorescence à la surface.

» Quant à l'usage du sel comme assaisonnement des alimens des ruminans, sa bonne propriété ne peut être révoquée en doute; mais son effet le plus remarquable, et dont personne n'a parlé, c'est le brillant et l'élasticité qu'il donne au système pileux. Les moutons d'Astracan, dont on fait les jolies fourrures connues sous ce nom, sont nourris sur des pâturages saturés de sel, et ceux que M. Ternaux avait dans son parc de Saint-Ouen avaient perdu cette qualité. Les mérinos eux-mêmes, nourris sur les bords de la mer, donnent une laine moins molle, moins feutrable, plus élastique et plus brillante, ce qui a son usage dans certaines étoffes. Les oies et les canards que trois ou quatre de mes fermiers élèvent sur ma digue, ont un plumage qui fait l'admiration de tous ceux qui les voient. L'estomac des vaches, sujet à pécher par atonie, se trouve bien de l'usage du sel; et la qualité, et peut-être même la quantité du laitage, en est-elle augmentée. Ce que vous avec dit de son effet sur les tempéramens humains est très-judicieux. Je vous apporterai l'hiver prochain diverses productions nées dans des terrains calcaires encore imprégnés de sel. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

M. l'évêque de Limoges a adressé à son clergé, une circulaire accompagnée de la dernière encyclique. Le vénérable prélat insiste beaucoup sur le danger du système philosophique de M. de La Mennais, et avertit son clergé de se défier de ceux qui viennent leur parler du progrès de la religion, qui dans la bouche de ces hommes n'est qu'un prétendu renouvellement des doctrines de l'Eglise, qui restent toujours les mêmes, parce que la vérité ne se perfectionne pas.

La Gazette du Midi, qui a montré dans l'affaire de M. de La Mennais un zèle tout-à-fait digne d'éloges, ajoutait à la suite des déclarations qu'elle publiait les lignes suivantes :

« M. de La Mennais reste donc dans l'isolement, ne conservant de ses anciens disciples que M. de Montalembert; mais, pour qui connaît comme nous ce jeune écrivain, sa non-soumission n'a rien qui étonne. Dans l'exaltation de ses idées ultra-démocratiques, il va jusqu'à rêver une république universelle dont le pape serait président, c'est-à-dire où la force matérielle serait complétement remplacée par la puissance morale. Nous lui avons entendu développer cette utopie dans l'intimité avec toute la verve d'un talent plein d'éclat, mais aussi de chimères. La fidélité de M. de Montalembert à M. de La Mennais n'a donc rien de plus surprenant que l'appui intéressé que trouve l'auteur des *Paroles d'un Croyant* dans Sainte-Beuve, Lerminier et la Propagande. »

— On écrit de Rome :

Le lundi 15 septembre, Sa Sainteté s'est transportée à la basilique de Saint-Paul, qui, grâces à son active sollicitude, se répare avec une grande célérité. Le Saint-Père a paru très-satisfait de la manière dont ces longs et importans travaux s'exécutent, et rien n'égale le désir qu'il éprouve de voir bientôt ce magnifique édifice rendu au culte divin. Ce qui a surtout attiré l'attention du Pontife, ce sont les quatre blocs de granit blanc et noir du Simplon, que l'on façonne avec toute l'habileté et la persévérance qu'exige la dureté de la matière, en piliers pour la grande nef. De quarante colonnes de granit qui doivent orner cette vaste enceinte, trente-quatre déjà se trouvent placées sur leurs bases de l'ordre attique, et surmontées de chapiteaux de l'ordre corinthien. Les derniers travaux d'échafaudage s'élèvent jusqu'à la hauteur de la toiture, et déjà tout le matériel nécessaire pour couvrir le temple se trouve préparé. Les travaux de l'intérieur sont poussés avec une grande vigueur, et le Saint-Père a témoigné la haute satisfaction que lui faisait éprouver la vue de tant d'efforts, en prodiguant des éloges justement mérités au zèle et à l'activité des cardinaux Gamberini et Tosti, qui se trouvent à la tête de ces travaux. Sa Sainteté n'a pas oublié non plus d'encourager par des paroles pleines de bonté M. Louis Poletti, architecte-directeur, et de le complimenter de l'habileté dont il fait preuve dans une entreprise si difficile sous le rapport des beaux arts, et si glorieuse à notre sainte religion.

— ROME. La congrégation générale des Rits se réunit devant Sa Sainteté, le 12 août dernier, pour la cause de la béatification du vénérable chanoine Jean-Baptiste de Rossi; et là, on discuta pour la troisième fois le doute proposé par M. le cardinal Odescalchi, sur l'exercice héroïque des vertus de ce serviteur de Dieu, honneur du clergé romain. Jean-Baptiste de Rossi était né le 22 février 1698 à Voltaggio, diocèse de Gênes, et vint à Rome en 1711. Il entra dans la cléricature, et fréquenta les écoles du Collége romain, où ses exemples et son influence furent très-utiles à la jeunesse. Étant devenu chanoine de la collégiale de Sainte-Marie *in cosmedin*, il exerça son zèle en administrant assidument le sacrement de pénitence, en annonçant la parole divine, en assistant les prisonniers et les infirmes, spécialement dans les hôpitaux publics. Il donnait surtout ses soins aux pulmoniques, comme étant les moins secourus. Pendant cinq ans, il s'appliqua au salut des personnes les plus abandon-

nées et les plus abjectes, principalement des pauvres qui sont reçus par charité, pour la nuit, dans l'hospice de Sainte-Galla. Il avait fondé lui-même l'hospice de Saint-Louis pour les pauvres femmes, et y exerçait également son ministère de charité. Il mourut le 23 mai 1764 dans l'hospice des prêtres de la Sainte-Trinité-des-Pèlerins, où il avait vécu environ 18 ans dans les mêmes pratiques charitables. Ses cendres reposent dans l'Eglise, suivant ses intentions. Ce sont les prêtres de l'hospice de Sainte-Galla qui poursuivent cette cause, et, pour en obtenir une issue favorable, on faisait des prières publiques dans diverses Eglises de cette ville, comme aussi à Gênes et dans l'Etat de ce nom.

— *Retraites ecclésiastiques.* — La retraite pour le clergé du diocèse de Paris a commencé lundi dernier, au grand séminaire St.-Sulpice. — La retraite d'Orléans a été terminée le 25. MM. Gloriot et Caillat donnaient chacun deux instructions par jour. M. l'évêque, malgré son grand âge, assistait à tous les exercices. — A Montauban, la retraite était pareillement présidée par M. l'évêque. C'est M. l'abbé Deplace qui a fait toutes les instructions. — A Tours, la retraite a fini le 17 septembre. Plus de 420 prêtres y assistaient. Cette retraite a été prêchée avec beaucoup de talent et de succès par M. l'abbé Donnet, vicaire-général honoraire du diocèse, et curé de Villefranche, dans le diocèse de Lyon. M. l'archevêque a toujours été au milieu de son clergé, l'édifiant par sa piété, et l'animant par son exemple. A la fin de la retraite, le prélat a tenu une assemblée synodale, où il a annoncé les statuts qu'il se propose de donner. — A Sens, l'exiguïté du grand séminaire n'a pas permis à M. l'évêque de réunir les prêtres de plus de deux arrondissemens, ceux de Sens et de Joigny. M. l'abbé Villecourt, vicaire-général du diocèse, a prêché cette retraite, dont M. l'évêque a suivi tous les exercices. Elle a produit d'autant plus de fruit, que depuis long-temps diverses circonstances avaient empêché qu'il n'y eût de retraites. Monseigneur a proposé d'établir une caisse de retraite pour les prêtres infirmes. Déjà nous avions cité un pareil projet de la part de M. l'évêque de Cahors. Nous faisons des vœux pour que ces utiles établissemens se propagent dans tous les diocèses. Le diocèse du Mans qui semble être appelé à prendre l'initiative de toutes les choses utiles, en possède un depuis plusieurs années et le clergé commence à en ressentir la salutaire influence.

— Ceux de MM. les évêques actuellement en tournées épiscopales, recueillent partout de consolantes marques de respect et de la piété des fidèles qu'ils visitent. M. l'évêque de Verdun, dans la visite qu'il a faite des deux tiers de son diocèse, a donné la confirmation à un grand nombre de fidèles des villes et des campagnes. Partout les autorités, la garde nationale, l'ont reçu avec les égards dus à sa haute dignité. On se rappelle avec quel élan les populations ont réclamé dans le temps contre la suppression de l'évêché de Verdun. Pourtant le conseil-général n'a pas eu honte dernièrement de demander encore cette suppression, contre laquelle s'était élevé avec tant de force le vœu des populations! — Depuis trois semaines que M. l'évêque de Clermont poursuit le cours de sa visite pastorale, les montagnes d'Auvergne retentissent des accens de la plus douce joie et de la piété la plus touchante. De beaux jours de fête ont été célébrés dans les nombreuses paroisses visitées par le prélat. Olliergues, Ambert, Saint-Anthème, Viverols, Saint-Amant, Gunlhat et les petites communes qui dépendent de ces chefs-lieux, ont tour à tour manifesté leur joie dans ces jours de bonheur. Dans ces fêtes, improvisées par la foi et la religion, partout l'on remarquait des arcs de triomphe formés de branches et de verdure, où le successeur du vénérable M. de Dampierre descendait pour adorer le signe auguste de notre rédemption; le clergé, le corps municipal, la garde municipale et la population toute entière de chaque commune jetaient des fleurs sur le passage de leur évêque, pour honorer la dignité d'un pasteur dont ils venaient solliciter les bénédictions.

— Nous avons parlé dans notre dernière livraison de la statue à la Ste-Vierge, que les habitans de la rue Haute à Rennes ont élevée, pour se mettre sous la protection de Marie, dans un moment où le choléra ravage cette cité. D'autres quartiers de la ville ont suivi ce bel exemple. Le 24, les habitans de la rue Nantaise ont aussi élevé une statue qui a été portée en procession à la place qui lui était destinée. M. l'évêque de Rennes a mis tout son diocèse sous la protection de la Ste Vierge. La circulaire qu'il envoie à ce sujet commence ainsi :

« Messieurs et chers coopérateurs, nous avons ressenti depuis quelques mois de vives inquiétudes, dont nous aimions à nous flatter que nous serions désormais exempts. Un mal dont le nom seul inspire une frayeur capable d'en accroître les ravages, a reparu sur deux des points principaux de notre diocèse, Rennes et Vitré. Une dysenterie, dont les atteintes moins promptes et moins violentes sont souvent également funestes, a désolé et désole encore un certain nombre de paroisses. Nous partageons votre douleur et l'affliction des familles; nous ne cessons point d'unir nos prières aux vôtres, afin que le Seigneur daigne nous rendre la sécurité, arrêter ce double fléau, et en prévenir le retour.

» Nous ne croirions cependant avoir rempli qu'en partie un devoir imposé par notre tendresse autant que par notre charge, si nous ne joignions pas à nos supplications le recours à une intercession toute-puissante auprès de Dieu. Où serions-nous aussi sûrs de la trouver que dans cette Vierge sainte dont le nom seul rappelle des bienfaits sans

nombre et qui, unissant au titre de Mère de Dieu celui de notre mere qu'elle reçut de son Fils mourant pour nous, nous présente ce qui peut également soutenir le courage du juste, et ranimer la confiance du pécheur abattu ; nous voulons dire, un pouvoir immense avec un amour, une bonté, une indulgence maternelles. En recourant à elle, en sollicitant sa protection, nous ne faisons que suivre les conseils et l'exemple de l'Eglise. Dans ses dangers, dans ses combats, dans tous ses besoins, elle invoque Marie. Partout elle élève des autels et des temples en son honneur; elle nous la montre comme le refuge des pécheurs, la consolatrice des affligés, la protectrice infatigable des chrétiens. »

— M. l'abbé Parisis, nommé à l'évêché de Langres, a quitté Gien, et fait ses adieux le 21 septembre à ses paroissiens. Ça été de toutes parts une douleur universelle, également honorable et pour le pasteur et pour le troupeau. L'épiscopat français comptera dans ses rangs un prélat distingué de plus, et le diocèse de Langres un évêque qui saura se faire bénir et aimer de tous.

— Les journaux ont parlé depuis quelque temps de la conversion d'une mauresque à Alger. Ce fait, raconté par les journaux irréligieux d'une façon si extraordinaire, et si mal expliqué par les autres feuilles, nous paraît tellement obscur, que nous nous étions abstenus de le reproduire. Nous pouvons en parler aujourd'hui que de nouveaux renseignemens sont parvenus.

Il y à quatre mois, une mauresque a été répudiée par son mari, qui depuis n'a cessé de la persécuter. On l'a mise en prison pendant un mois. Au sortir de là, elle s'est présentée chez le général en chef, et a déclaré qu'elle voulait se faire chrétienne, qu'elle voulait embrasser une religion de charité, une religion protectrice des femmes. Le général, après quelques difficultés, l'a recommandée au cadi qui n'en a tenu compte, et qui l'a fait prendre et conduire chez lui pour la bâtonner. La mauresque s'est enfuie vers l'église chrétienne, et a demandé à être baptisée; ce que M. l'abbé Delarue lui a accordé. Cependant le muphti et le cadi réclamaient cette femme, menaçant de se démettre si on ne la leur livrait. Le général s'est refusé à cette lâcheté.

Le muphti s'est désisté, mais le cadi s'obstine à être remplacé. Ce fait peut avoir de grandes suites. La conduite du général français est belle.

— Le *Journal de Savoie*, du 6 septembre, annonce qu'un calviniste, convaincu, par une étude sérieuse, de la vérité de la religion catholique, a fait publiquement abjuration, le 10 août dernier, dans l'église de Chanaz en Chantagne, et qu'il a montré en cette occasion une foi et une piété tout-à-fait édifiantes. Le jour de l'Assomption, il a reçu, ainsi que son fils, le sacrement de l'Eucharistie : sa femme les accompagnait à la table sainte.

— On mande des environs de Sablé (Sarthe), que jamais le prieuré de Solesme n'a reçu autant de visiteurs que cette année. Les chefs-d'œuvre de sculpture qu'il renferme commencent à faire du bruit dans le monde, et surtout parmi les artistes de tous les pays. Mais les voyageurs qui ont visité Solesme ne se sont pas bornés à admirer les magnifiques sculptures de ses chapelles, ils ont aussi rendu hommage aux travaux littéraires et ecclésiastiques des prêtres qui habitent aujourd'hui cette retraite. On sait que ces doctes ecclésiastiques s'occupent en ce moment de la traduction des nombreux ouvrages d'Alphonse de Liguory, évêque de Sainte-Agathe. Cet ouvrage ne formera pas moins de 20 vol. in-8°. Deux ont déjà paru avec une préface qui est, dit-on, un chef-d'œuvre d'érudition, de goût et de style. C'est M. l'abbé Guéranger qui est l'auteur de cette préface. Ainsi se renouvellent dans la solitude de Solesme ces recherches, ces labeurs scientifiques, qui valurent dans le temps passé à certains ordres religieux une célébrité si haute et si justement méritée.

(*Gazette du Maine.*)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

La question de l'Espagne est la seule qui attire et captive aujourd'hui l'attention publique, et elle le mérite à plus d'un titre; car c'est dans ce pays que s'est engagée d'une façon plus spéciale la lutte entre le droit et le fait, ces deux principes qui sont au fond de toutes les questions européennes actuelles. Le fait, c'est une révolution imminente, et une banqueroute consommée à Madrid; le droit, c'est une restauration élevant son drapeau dans les montagnes de la Navarre, une légitimité qui répudie la banqueroute, détruit la révolution, et reconnaît toutes les libertés, toutes les franchises nationales. Au milieu de ces deux mouvemens s'agite, sous la chétive protection du gouvernement français, le gouvernement de Marie-Christine, qui s'affaisse rapidement côte à côte de la révolution qui le pousse du pied, et devant l'étendard de Charles V qui plane comme le drapeau de la véritable liberté. Nous avons donc raison de dire que la question espagnole est l'expression nette et la formule de la question européenne tout entière.

Pour ce qui concerne la partie matérielle de la lutte, aucune nouvelle d'événemens importans et décisifs n'est arrivée cette semaine. Et si l'on veut bien considérer la nature de cette guerre tout entière de partisans, plutôt que de troupes régulières, ceci ne doit pas surprendre. Les christinos n'ont remporté aucun avantage ; dans presque toutes les actions de détail qui ont eu lieu, les guérillas de Charles V ont eu l'avantage. La lutte est toujours concentrée en grande partie dans la

Navarre. La maison fortifiée d'Elisondo est sévèrement bloquée. Le deuxième bataillon de Navarre fait des excursions jusque sous les murs de Pampelune. Les guérillas augmentent en Catalogne. En Castille, les troupes royales vont donner le signal d'une insurrection générale.

Pour ce qui concerne la partie que nous appellerons volontiers morale de la lutte, des choses importantes sont survenues, et nos prévisions se sont complétement justifiées. Nous avions dit que l'emprunt des cortès serait reconnu, et l'emprunt Guébhard rejeté. C'est ce qui est arrivé. Nous avions pareillement prédit que le clergé se trouverait tôt ou tard en butte aux mesures fiscales de la révolution. Dans les dernières séances des cortès, un membre a parlé des immenses ressources qu'offrait le clergé, pour restaurer les finances. Le comte de Torreno a dit à cette occasion : « Quant « à ce qui est de frapper le clergé d'un emprunt « forcé, je m'y oppose, autant que s'il s'agissait « d'une fortune particulière, parce que cette es- « pèce de mesure est la plus odieuse que puisse « mettre en œuvre un gouvernement. Pour la « réaliser, il faudrait employer la force et les « moyens coërcitifs ; je passe sous silence les con- « sidérations de politique et de convenance qui se « rattachent à un corps aussi respecté. » Ce langage fait assurément honneur à M. de Torreno, mais la question n'est qu'ajournée, par la raison que les cortès marchent rapidement vers une constituante, qui ne saurait manquer de s'établir. Le gouvernement est si las, qu'un seul décret suffirait pour faire une révolution à Madrid.

La nomination du général Mina en remplacement de Rodil, outre qu'elle est la consécration d'un fait émis souvent par la presse indépendante, à savoir, que le gouvernement nous trompait en parlant des succès de Rodil, qui se trouve aujourd'hui forcé de se retirer devant Zumala-Carréguy; cette nomination, disons-nous, est très-significative, dans ce sens qu'elle indique comment la révolution entre par toutes les portes dans le gouvernement de Marie-Christine. Mina est l'expression du mouvement démagogique ; et tout le monde se rappelle le rôle qu'il joua dans la révolution de 1823. Voilà donc, et dans les chambres et dans l'armée, l'Espagne replacée dans la situation politique où elle était sous les cortès.

Sans aucun doute, Mina est un général habile; il l'a prouvé en 1812 : il connait parfaitement et le pays, et le genre de guerre que font les Navarrois et les Biscayens; mais il est âgé et souffrant, et il a devant lui Zumala-Carréguy, qui n'est pas seulement un chef de guérillas, mais un officier supérieur de la plus haute distinction. On le citait, sous Ferdinand, comme le premier colonel de l'armée. Lors de son passage à Paris, Mina paraissait peu disposé à compromettre sa vieille réputation militaire contre Zumala-Carréguy, dans toute la vigueur de l'âge, et jusqu'ici vainqueur des quatre premiers généraux de l'armée espagnole. Mina a fait le sacrifice de sa réputation à son parti. Il lui faudrait plus de quarante mille hommes aujourd'hui pour se maintenir. Cette lutte va donc acquérir plus d'importance et plus d'intérêt qu'elle n'en a eu jusqu'ici. Nous espérons que le nouveau général n'imitera pas la férocité de son prédécesseur, qui quitte son commandement avec l'exécration générale.

En Portugal, les événemens se compliquent encore davantage. La nouvelle de la mort de don Pedro n'est pas encore parvenue en France ; mais il est probable que nous l'apprendrons d'ici quelques jours. Quoi qu'il en soit du reste, relativement au Portugal, on peut poser sa mort en fait, puisqu'il s'est démis de la régence, et que ce grand coupable, prêt à paraître devant Dieu, n'a voulu avoir entre Dieu et lui que cette religion sainte dont il a profané les temples et persécuté les ministres. Il s'est démis le 17 du titre et des fonctions de régent, et les cortès ont, en conséquence, décrété la majorité de dona Maria, et le 20 elle a prêté serment à la constitution. Ainsi que nous le disions dans notre dernière livraison, la mort d'un seul homme remet tout en question dans ce pays, parce que cet homme ne représente pas un principe, mais une illégitimité et la violation d'une grande loi morale, qui maintient la société dans son état normal, et la soustrait aux tempêtes. Jamais nation ne fut placée dans un état plus critique que celui où se trouve maintenant le Portugal, divisé par les deux partis révolutionnaires qui se disputent le pouvoir, comme en Espagne, l'un sous la direction de M. de Pamella, qui représente le libéralisme modéré, c'est-à-dire le parti anglais, et M. de Villaflor ; l'autre, qui reçoit ses inspirations de Saldanha ; déchiré par les massacres et les lois de proscription ; tremblant devant les révoltes des étrangers venus à la suite de don Pedro; avec la guerre civile en perspective, car le départ précipité de Rome de don Miguel, et sa brusque arrivée à Gênes, annoncent qu'il reparaîtra bientôt sur les côtes de Portugal. Et, pour résister à tant d'orages qui s'amoncèlent, qui ? Une enfant encore qui a contre elle le fait même de sa présence sur le trône de Portugal. Il est vrai qu'elle a un mari de désigné. Mais qu'est-ce encore que le duc de Leuchtenberg ? Nous regardons la mort de don Pedro comme un évènement providentiel, qui aura une haute influence sur les destinées de la Péninsule. Ce roi aventurier qui ne s'est pas fait faute d'amener cette déplorable situation pour le vain appât d'une couronne, était l'élément le plus actif de la révolution, non-seulement en Portugal, mais encore en Espagne. Les évènemens dans ces deux pays, vont se décider d'une manière plus

prompte, débarrassés maintenant qu'ils vont être de cet élément qui les compliquait.

Le temps est aux révolutions! Les dernières nouvelles de la Grèce nous en ont appris une, et presque en même temps sa fin. Elle avait éclaté dans l'Arcadie et dans la Messénie, et les chefs étaient presque tous parens ou amis de Colocotroni. Ils voulaient une constitution nouvelle, soutenant que les libertés promises à la nation par le protocole de Londres n'ont pas été données. Cette rébellion fomentée par les intrigues de la Russie selon la *Gazette d'Augsbourg*, a eu le sort des autres qui l'ont précédée. Les rebelles ont été vaincus et enchaînés à Napoli.

Pendant que la quadruple alliance meurt d'épuisement et se débat à l'agonie, l'empereur de Russie frappait les yeux de ses sujets par une imposante cérémonie, celle de l'inauguration de la colonne Alexandrine à Saint-Pétersbourg: 100,000 hommes se déployaient autour de la colonne. Après l'inspection des troupes, le clergé a entonné le *Te Deum*. Mais comment vous peindre, dit un témoin oculaire, le moment qui a suivi? Le plus grand silence régnait sur la place, où l'on n'entendait que le chant lointain de la chapelle et la voix grave de l'archidiacre qui récitait les prières des morts. J'ai vu alors devant ce palais, en présence de cette population émue, l'empereur qui écoutait à pied le service divin, mettre tout à coup le genou à terre, et ses cent mille hommes l'imiter d'un mouvement rapide et religieux.

Ces prières solennelles, ce silence, tout ce peuple et ces soldats agenouillés sur la place, invoquant l'Être-suprême; cette profonde conviction où l'on est que cette piété est sincère, et le souvenir de l'empereur mort dominant cette scène où tant de cœurs s'unissaient dans une commune et profonde émotion, tout cela provoquait un attendrissement que je ne puis vous décrire, lorsque tout à coup, couvrant sa tête et remontant à cheval, l'empereur a fait retentir sa grande voix.

Rien qui soit digne d'intérêt en Europe, outre ce que nous venons de dire. Les dernières nouvelles d'Amérique ne sont pas très-rassurantes. Les troubles occasionnés par l'émancipation des noirs ne sont pas à leur terme. Nous avons dit le double obstacle qui s'oppose au maintien de l'ordre et à l'établissement de la liberté. Il vient tout aussi bien des populations dont les lois ont devancé les mœurs, et des noirs qui ne comprennent de la liberté que ce qu'elle offre de facilités pour se livrer en sécurité à leurs passions, et qui n'y ont pas été préparés. Il faut donc s'attendre à ce que d'ici long-temps les colonies soient agitées, pour ne rien dire de plus.

— Jeudi à la Bourse l'exaspération était telle, qu'un joueur, en voyant la chute rapide des fonds espagnols, apostropha hautement son agent de change en ces termes: « C'est vous qui m'avez engagé à prendre de l'emprunt Guébhard, vous me ruinez; mais, si avant cinq heures vous ne me rendez pas mes fonds, je vous brûlerai la cervelle, dussé-je me tuer après. »

— Il y avait, le soir, à Tortoni un tel rassemblement de spéculateurs désappointés et pestant contre le gouvernement, que l'autorité a cru prudent de faire circuler sur le boulevart de nombreuses patrouilles de cavalerie et de garde municipale.

Il est à remarquer que les hommes qui attaquent le plus violemment l'inconcevable conduite du gouvernement dans toute cette affaire, sont ceux qui ont défendu avec le plus d'acharnement, depuis quatre ans, tous les actes de sa politique.

L'exaspération des femmes spéculatrices était telle hier à l'issue de la Bourse, qu'elles ne parlaient de rien moins que de se porter au ministère de l'intérieur pour s'y venger de M. Thiers.

— La *Gazette du Maine* du 29 septembre a été saisie à la poste du Mans.

— Le 30, l'*Ami de la Charte* a été acquitté après cinq minutes de délibération. Il s'agissait de la reproduction d'un article du *Corsaire de la Méditerranée*, contenant une protestation de la Société des Droits de l'Homme contre la loi sur les associations; article qui n'avait point été poursuivi à Toulon. Le défenseur de l'*Ami de la Charte* n'a fait aucune récusation, le ministère public n'en a fait non plus aucune; ainsi, le jury se trouvait composé de citoyens de toutes les opinions, que le hasard du tirage avait rassemblés, et leur verdict est une victoire éclatante pour la presse.

— On écrit de Toulon, 27 septembre:

« Au mouvement qui règne dans le port depuis hier, on dirait qu'il s'agit de quelque expédition importante. Tous les ateliers sont occupés à confectionner les objets de rechange dont l'escadre a besoin. Cette opération a déjà eu lieu lors de son premier départ. L'escadre mettra, dit-on, à la voile le 1er octobre prochain. Les équipages de tous les bâtimens sont au complet; les vivres sont à bord, et tout est prêt comme si on allait faire une longue campagne; cependant il est certain qu'on ne s'éloignera pas des côtes. »

— L'exposition publique des travaux des pensionnaires de France à Rome aura lieu à l'Ecole royale des Beaux-Arts, depuis le dimanche 5 jusqu'au mercredi 15 octobre de 10 heures du matin à 4 heures, dans le pavillon de l'aile droite du bâtiment neuf.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Loquin, r. N.-D-des-Victoires, n. 16.

DES SUICIDES.

(Deuxième article.)

Les suicides continuent de désoler la France. Dieu seul peut mesurer la profondeur de ce nouvel abîme, où vont se jeter tant d'espérances, et s'engloutir tant de jeunes âmes que l'adversité n'a pas mûries. Nous marchons sans soleil entre un passé plein de larmes, et un avenir effrayant d'incertitudes, poussés par une génération qui nous a trouvés campant sur des ruines, et qui reçoit sa part de nos punitions. Jadis un suicide était une chose rare, dont l'idée seule effrayait les peuples. Le nom de celui qui s'était donné la mort s'en allait chargé de mépris et de flétrissure au cours des générations. Et vous trouverez encore des contrées de la France où ce déshonneur est héréditaire : il rompt tous les liens et élève une barrière entre les familles. Nous avons vu, dans le fond de la Bretagne, une chaumière devant laquelle l'herbe avait poussé, et dont les ronces embarrassaient le seuil. Un suicide y avait eu lieu. C'était pour le pays une maison maudite ! superstition ou non, nous aimons mieux la chaumière délaissée de la Bretagne que la Morgue : l'instinct de la religion a fait abandonner l'une; l'instinct de la philosophie a fait élever l'autre : lequel des deux apporte le plus de profit à la société? Le paysan ne serrera pas la main du fils de l'homme qui a été lâche jusqu'à se tuer, il ne lui donnera pas sa fille, pour qu'elle ne porte pas un nom souillé. Quelques semaines après, le souvenir de pareil déshonneur sera perdu dans nos grandes villes, et, en fait, on aura été plus juste; mais la société sera-t-elle vengée et mise à l'abri contre le retour de crimes semblables? Il n'y aura eu qu'un coupable et qu'une justice, dans le monde où le monde d'ici-bas ne va pas chercher d'exemples, et qui sera perdu pour lui! Ne jugeons pas la société d'autrefois avec nos idées d'hier, que nous n'aurons plus demain peut-être, et avouons qu'elle était mieux que la nôtre, puisque l'homme y était plus défendu contre lui-même par la voix qui criait du ciel, et par la voix qui criait de la terre!

Le plus grand ennemi de l'homme, c'est lui-même et son propre cœur ; et la religion, qui a frappé la chair de réprobation et exalté l'esprit, s'est montrée en cela la seule religion véritable, parce que seule elle a compris l'humanité. La chair et l'esprit, c'est là tout l'homme, mélange inouï de faiblesse et de force, de petitesse et de grandeur, de bonté et de malice, qui l'exposent à tant de contradictions, à tant de chutes, et le rendent capable aussi de tant d'abnégations et de tant de vertus! Je ne fais pas ce que je veux, et je fais ce que je ne veux pas, disait saint Paul. Paroles profondes qui peignent d'un trait ce combat de tous les instans livré par la chair à l'esprit, et qui expliquent toute l'économie chrétienne. Les religions anciennes avaient exalté la chair ; l'orgueil humain s'était posé roi de l'univers, et toutes les passions avaient eu leurs temples et leurs autels, où fumaient les sacrifices. Jésus trouva donc le monde sous l'empire de la chair, et ses paroles comme ses actions furent l'anathème de la chair, au profit de l'esprit. Ce fut la chair qui souffrit du froid à Bethléem, qui travailla en Egypte, qui jeûna dans le désert, qui fut flagellée à Jérusalem, qui sua une sueur de sang dans le jardin, qui plia sous le faix de la croix, et qui fut couchée dans un sépulcre. Et quand tout fut consommé, sacrifice de la chair et rédemption de l'homme, par la souffrance et par la mort, ce sacrifice de la chair continua encore à travers les siècles dans les amphithéâtres de Rome, comme le symbole éclatant de la religion qui venait détrôner la chair et exalter l'esprit. Et certes, c'était bien mieux entendre l'humanité de la spiritualiser ainsi que de la matérialiser; car c'était abandonner la force et la violence pour la liberté, et les passions brutales pour les plus pures jouissances de l'intelligence et du cœur; c'était arracher l'homme à la terre, où il se courbait, pour lui faire regarder le ciel, sa véritable fin. Aussi voyez quelle immense révolution dans le monde! société, comme individu, tout est appelé à des conditions nouvelles. L'anathème de la chair, admis comme principe social créera la valeur individuelle, et arrachera l'homme tout aussi bien à la fatalité du destin qu'à la tyrannie du maître, et au despotisme de la patrie; il n'y aura plus ni maîtres ni esclaves, mais des

hommes égaux devant Dieu ; il n'y aura plus ni Scythe ni Barbare, mais des frères en Jésus-Christ, c'est-à-dire que la domination de l'homme sur l'homme sera détruite, parce que la chair, c'est-à-dire la force, ne régnera plus; que le droit des nations sera reconnu, parce que la chair, c'est-à-dire les mille passions qui séparent les peuples, sera vaincue, et que ces peuples se regarderont tous comme frères, issus du même père qui est Dieu, nourris par la même mère, qui est l'église, c'est-à-dire, en un mot que la mort de la chair sera la résurrection de l'humanité, dans l'ordre civil et politique, comme dans l'ordre moral et intime. Et ce deuxième point de vue a plus particulièrement trait à la question présente, dont nous ne nous sommes écartés que pour y revenir.

Dieu est patient, parce qu'il est éternel et esprit; l'homme est impatient, parce qu'il est chair, en même temps qu'esprit, et qu'il ne vit qu'un jour. Avec l'instinct du bonheur qui le poursuit et qui l'aiguillonne, il s'en va le demandant par tous les chemins, hôte voyageur, s'asseyant à tous les foyers, et frappant de son bâton à toutes les portes du monde. Le juif de nos traditions populaires est l'épopée de l'humanité souffrante et cheminant, depuis la création des temps, avec la malédiction sur la tête et le sentiment du repos dans le vague du cœur et dans le désir de l'âme. L'humanité rêve l'infini et ne saurait l'atteindre, parce qu'elle est l o née et qu'elle a été maudite. Le sang du Calvaire a effacé la faute, mais le châtiment est resté : l'homme est puni par où il a péché, par l'orgueil. Aussi petit qu'il se croit grand, il vient se briser dans sa science contre le grain de sable que lui jettent les flots sur la grève, et se consume dans son bonheur par le dégoût, l'ennui, ou le désir. Laissez-le complètement abandonné à lui-même, et ce temple de la Divinité ne sera plus qu'un édifice ruiné par les passions; dites-lui de se créer une croyance, et il s'assiéra bientôt sur le chemin du doute, triste et découragé. Science, bonheur! double mensonge de notre pauvre nature déroutée qui cherche sa voie et tourne vers Dieu comme l'aimant vers son pôle! Et c'est en lui enseignant ce double mystère, cette double énigme de sa nature, que le Christianisme s'est montré la seule religion vraie, la seule religion de l'humanité. La philosophie, qui ne comprend dans l'homme que les restes de sa majesté, le pose en face du monde et de Dieu, et s'écrie : Qu'il est grand! Et puis, lorsqu'elle le voit chrétien, elle s'écrie : Qu'il est petit! Eh! non, c'est qu'il s'élève en s'abaissant : l'aigle qui quitte la falaise et monte vers le soleil paraît petit aussi!

Voilà ce qu'enseigne le Christianisme à l'homme; et en le défendant contre lui-même, par la réprobation de la chair, il lui rend supportable ce triste pèlerinage de quelques jours, suivi d'une patrie si belle, dans laquelle ses désirs infinis seront satisfaits par la possession de l'infini, source d'ineffables jouissances où s'abreuvent sans fin ni mesure les élus et les bienheureux du ciel. Or, avec de tels sentimens au cœur, l'homme ne se tue pas, parce qu'il redevient patient. Il souffre, mais c'est une expiation qu'il endure; ses jours sont l'holocauste du sacrifice qui doit toujours fumer, comme les souffrances des peuples sont l'holocauste de l'humanité coupable. « Les malheurs sont moins des châtimens que des menaces, a dit Montesquieu. Ce sont des jours bien précieux que ceux qui nous portent à expier les offenses; c'est le temps des prospérités qu'il faudrait abréger. » Jamais philosophe n'a rien dit de plus profond et de plus vrai.

C'est parce que ces idées se sont évanouies de notre intelligence, et qu'elles ont déserté notre cœur, que le suicide est venu s'abattre sur les familles. Ministre précis de la vengeance divine, il y restera, car sa place était marquée, et il est venu; nulle force humaine ne saurait l'en chasser maintenant. Cris ou désespoir, la coupe se versera toute pleine, et la France aura la punition du suicide, comme elle a eu la punition des massacres et des échafauds. Nous voyons d'honnêtes gens qui cherchent à ce mal des remèdes tirés de l'hygiène; ils traitent le suicide comme le choléra; d'autres s'en vont criant contre l'immoralité des théâtres et des livres. Profonds raisonneurs, et par-dessus tout logiciens conséquens, qui ne voient pas que l'immoralité vient d'eux, avant de venir des théâtres et des livres, comme si le spectateur ne faisait pas le drame, et le lecteur le livre! Moralistes philosophes, vous n'avez pas le droit de crier sur le cadavre qu'on nous rap-

porte sanglant, car c'est vous qui avez mis à la main de cet homme le poignard dont il s'est déchiré la poitrine; son crime ne relève que de Dieu; votre condamnation n'est qu'une insulte! Il s'est jeté dans la mort corps et âme, corps et biens, avec ses espérances flétries, ses journées tristes, ses amers découragemens que vous ne pouviez pas relever. Pauvre âme, que vous avez perdue, et qui est morte à la peine, comme tant d'âmes y meurent par votre faute! Soulevez le coin du voile qu'on a posé sur cette figure de jeune homme qui s'élargissait si belle, avec tant de vie, à toutes les émanations du ciel! Voyez! les rides étaient déjà creusées sur ce front : débauche ou désespoir! qu'importe? Vous lui aviez jeté l'une et l'autre devant les pieds, et il s'est baissé pour les ramasser. Il est mort vite, car il a vécu vite—un siècle par heure, et ne trouvant que désenchantemens, il s'est hâté de mourir. Le voilà, tel que vous l'avez fait! hier, avec une immense carrière de génie peut-être, maintenant avec l'éternité, Dieu! et une mère qui sanglote : pauvre mère, dont vous avez tué le fils!

Car c'est vous, et bien vous, qui l'avez tué avec votre égoïsme brûlant, votre soif d'argent qui ferait presque douter si sur le trône du monde il n'y aurait point quelque juif assis, qui pèse les nations dans son trébuchet! Il a vu que pour marcher il fallait se traîner comme vous, terre à terre, recevant l'obole, et mendiant; et comme il rêvait la vie large et belle, et qu'il s'est heurté à tous ses angles, laissant à chacun d'eux un lambeau de son cœur, il s'est tué : mais encore une fois, c'est vous, et bien vous, qui l'avez tué. Aussi nul n'oserait jeter la première pierre à ce cadavre! nul n'a le droit d'y pleurer que la religion! Autrefois il y avait des remèdes pour les peines de l'âme comme pour toutes les peines de l'homme : le remède, c'était Dieu. Le cloître renfermait bon nombre de ces cœurs chauds, que rien ne satisfait, parce qu'ils usent vite le monde, et qu'ils trouvent tout vide et sans saveur : âmes passionnées que Dieu visitait dans la solitude, ouailles égarées qu'il avait cherchées sur la montagne. Souvent aussi sur les dalles de ces églises où mourait le bruit venu du dehors, se traînait le repentir, achetant le pardon par la pénitence; expiation inintelligible aujourd'hui qu'il n'y a plus de repentir. Est-ce la philosophie, ou quoi que ce soit d'humain, qu rendra l'homme patient jusqu'à vivre, quand la vie est devenue si large et si pleine de découragemens et d'angoisses? Arrangez la situation du pauvre comme vous voudrez, et faites la balance : le plateau de la douleur sera toujours plus pesant. Il n'y a qu'un moyen de les rendre égaux, c'est de faire le contre-poids avec la religion! Donc de la religion pour le peuple, pour le pauvre; de la religion pour tous, pour les âmes blessées et ardentes que la douleur ronge, ou que le sentiment de l'infini déborde; de la religion pour la jeunesse, pour la jeunesse surtout, qui s'en va goûtant les coupes douces ou amères, et qui mourra à la peine si Dieu ne la soulève par la main. Donc, si vous ne voulez pas, pères de famille, que vos vieux jours soient empoisonnés par un horrible souvenir, donnez à vos enfans une éducation chrétienne : car la débauche ou le suicide glanera dans votre maison, et vous vous éteindrez dans la solitude et le silence, à votre lit de mort! Donc nul moyen de guérir cette nouvelle plaie qui purule sur le corps social, si vous ne commencez par le grand remède, l'éducation de la jeunesse. Ce n'est plus l'instruction qui manque au peuple; celle qu'on lui donne est souvent un grand mal, car elle le conduit au libertinage des sens et au libertinage de l'esprit : double mal qui tue l'âme et le corps! Mais ce que l'on ne lui donne point, c'est l'éducation. Il a fallu le Christianisme pour créer le travail libre au moyen-âge, pour faire un homme de l'esclave, comme il l'a fallu encore pour créer les hôpitaux, où veille l'esprit de saint Vincent-de-Paul, actif comme la foi et vigilant comme l'amour. C'est encore au vieillard qu'il faut s'adresser, pour bénir et réchauffer cette pauvre société mourante de froid et de faim! La religion de Jésus avait créé la famille; le matérialisme l'a presque détruite, en proclamant de nouveau le règne de la chair. Qu'est devenu le mariage, que la religion avait rendu si saint, qu'elle avait entouré d'un si doux parfum de pureté, comme le symbole de l'union du Christ et de l'Église, si ce n'est un bail à vie, où des priseurs débattent à l'avance les clauses du marché? Et n'avons-nous pas eu le scandale d'une législation qui rendait encore

ce marché révocable? Impiété et folie! Les êtres qui sortiront de cette union pourront naître, vivre et mourir, sans qu'une parole du ciel ait été prononcée sur leur tête, et sans qu'ils aient connu Dieu autrement que par les blasphèmes de leur père! Oh! de la religion pour cette pauvre génération qui n'a rien à démêler dans les vices et dans les erreurs de notre temps! de la religion pour elle qui n'a pas de fautes à expier comme nous! Ne lui faisons pas la vie dure comme nos pères nous l'ont faite, et ne l'abandonnons pas sans secours ni protection sur les chemins du monde. Mères, quittez vos bals et vos nuits de théâtres et de fêtes, pour vos petits enfans qui vous demandent le pain de l'âme. Croyez-nous, votre nom sera dit un jour par vos enfans avec plus d'amour! le grain que jette une mère dans le cœur de son enfant n'est pas perdu; pour le faire germer, il ne faut que le souvenir d'une caresse et d'un sourire. De l'instruction pour l'enfant du pauvre: mais quand il saura lire, une bible par cabane, et le livre de la terre après le livre du ciel, l'Imitation de Jésus-Christ.

Voilà comme l'on parviendra à garantir la société contre l'avenir. L'Europe s'est vue dans des situations bien autrement effrayantes depuis la prédication des apôtres, et nous ne voyons pas alors pourquoi nous n'aurions plus qu'à nous envelopper dans notre manteau. Le vieil occident a été labouré cent fois par la barbarie, qui entassait ruines sur ruines, églises sur églises. Il s'est trouvé des époques où il n'y avait plus de gouvernement, d'autres époques où il n'y avait plus de famille, de propriété. La France a été effrayante de désordres, de meurtres et de sang; et Jésus n'a eu besoin que de la couvrir de sa tunique pour en faire une Sunamite plus belle que celle de la Bible. On vous dira que dans une grande ville, qu'on nomme Paris, on ne peut faire un pas sans se heurter aux voleurs et aux filles de joie; que la moitié de la population est occupée à surveiller l'autre, qui meurt de faim ou que la Seine revomit à la Morgue; que dans cette grande ville, la Babylone et la Sodome de la France, les pères épousent leurs filles, et les frères leurs sœurs; on vous dira tout cela, et tout cela est vrai; aussi a-t-elle la prime de la punition, comme elle a celle du crime. Mais ne désespérons de rien; nous avons vu la foule hurlant aux portes de nos églises qu'elle remplissait le lendemain, sans que pour cela un iota ait été changé à la doctrine du Christ. Suicide ou blasphèmes, impiétés ou meurtres, c'est toujours l'homme qui se révolte contre Dieu, et suit la loi de la chair; pour l'arrêter ou le consoler, il reste toujours deux choses qui sont divines: la Bible et le prêtre.

AVERTISSEMENT

SUR L'ENSEIGNEMENT DE M. BAUTAIN,

Prêtre de notre diocèse, et professeur de philosophie à l'Académie de Strasbourg.

(Par M. LE PAPPE DE TRÉVERN, évêque de Strasbourg.)

Nos lecteurs n'ont point oublié sans doute le jugement que nous avons porté, à la fin de notre premier volume, sur les doctrines philosophiques de M. l'abbé Bautain. L'examen d'un ouvrage où ces doctrines étaient discutées, nous fournit alors l'occasion de signaler quelques vices d'une véritable gravité dans le plan d'enseignement catholique exposé par le professeur, et accueilli par un journal qui nous a si fort contesté notre orthodoxie. L'autorité épiscopale vient de donner à nos paroles et à nos prévisions une confirmation éclatante. Mgr. Le Pappe de Trévern, aussi recommandable par ses lumières que par son zèle et sa sollicitude pour le maintien de la foi, a cru devoir livrer à la publicité les affligeans débats qui se sont élevés depuis quelque temps entre lui et M. Bautain, auquel il avait confié la direction de son petit séminaire. C'est après avoir épuisé toutes les ressources de la persuasion qu'il a eu recours à cet éclat rendu nécessaire par une obstination déplorable. Déjà depuis dix ans M. Bautain professait la philosophie à l'académie de Strasbourg, lorsque M. de Trévern fut appelé à la conduite de ce diocèse. Rien n'avait transpiré sur le danger de son enseignement. Aussi quand, fatigué du doute et éclairé des pures lumières de la foi, il vint demander à son évêque la grâce du sacerdoce, elle lui fut accordée sans aucune difficulté, ainsi que plus tard et malgré des rumeurs jugées sans fondement, le soin de veiller à l'éducation des jeunes lévites. Bientôt quelques points de l'enseignement philosophique donnèrent lieu à des graves inquiétudes, et provoquèrent de la part

de l'évêque une espèce d'enquête confidentielle qui lui révéla toute l'étendue du mal. Il s'efforça dès-lors de ramener M. Bautain et les siens par la conviction. « Nous lui envoyâmes, dit-il, les écrits des plus grands » auteurs ; nous fîmes même pour lui un re» cueil de passages des Pères, et nous les » transcrivîmes de notre main. Cependant les » plaintes redoublaient de la part de notre » clergé ; des lettres nous arrivaient des pro» vinces. On nous blâmait de trop d'indul» gence. Nous répondîmes que le mal ne » nous était plus inconnu, mais que la voie de » persuasion nous semblait préférable à tout » éclat prématuré. Nos entretiens confiden» tiels avec le professeur se renouvelèrent, » mais sans nous satisfaire... Nous prîmes » donc le parti de lui adresser six questions » auxquelles il attacherait ses réponses. Alors » le danger et le faux de sa doctrine parurent » à découvert..... Nous eûmes peu après un » dernier entretien avec lui et un de ses prin» cipaux élèves. A notre grande surprise, » nous le trouvâmes aussi obstiné que jamais. » Enfin, après avoir inutilement employé les » deux premières règles de l'Évangile : *Re» prenez-le en particulier; appelez un ou » deux témoins influens*, nous nous sommes » vus obligés d'en venir à la troisième : *Parlez » à l'Eglise*.

» C'est donc à vous, N. T. C. F., ajoute le » prélat, que nous devons exposer aujour» d'hui les questions proposées de notre part, » et les réponses qui leur ont été faites; nous » y joignons nos observations. »

La première question était ainsi posée : « Pensez-vous que le raisonnement seul ne » suffit pas pour prouver avec certitude l'exis» tence du Créateur et l'infinité de ses perfec» tions? » — M. Bautain répond qu'il le pense, et que sans la foi le raisonnement ne peut donner la certitude de cette première vérité. « Il en a la conviction comme chrétien, parce » qu'il croit à la nécessité de l'Église et de son » autorité divine, pour lui apprendre ce qu'il » ignore totalement dans son état naturel, et » ce qu'il est nécessaire qu'il sache; comme » philosophe, parce que la majeure d'un syl» logisme devant renfermer la conclusion, il » serait nécessaire, pour prouver l'existence » d'une cause infinie, de partir d'un principe » *plus grand que l'infini*; ce qui est impos» sible, puisque en dehors de Dieu on ne » trouve que la nature, et que la nature est » partout limitée. » Il appuie ces idées sur quelques citations de Pascal.

M. l'évêque de Strasbourg n'a pas de peine à faire sentir le vice de ces raisonnemens. Il leur oppose d'abord un fait décisif, qu'il établit plus loin par la parole infaillible de saint Paul (Rom., chap. I.) Ce fait, c'est la connaissance de Dieu obtenue par une foule de païens au milieu des profondes ténèbres de l'idolâtrie, en contemplant les merveilles de la création. *Invisibilia enim ipsius* A CREATURA MUNDI, PER EA QUÆ FACTA SUNT, INTELLECTA CONSPICIENTUR. *Sempiterna quoque ejus virtus et divinitas* : ITA UT SINT INEXCUSABILES. Discutant ensuite les preuves alléguées par M. Bautain, il démontre que l'Église ne cesse point d'être nécessaire, parce qu'on peut obtenir, à l'aide de la raison seule, non pas la *foi*, mais la *certitude* de l'existence de Dieu et de l'infinité de ses perfections. Ces deux points, en effet sont, il est vrai, fondamentaux dans le symbole catholique; mais ils ne composent pas à eux seuls tout le symbole. Il existe une foule d'articles de foi qui, bien que rattachés à ces vérités, en sont néanmoins parfaitement distincts. L'autorité enseignante a donc un vaste champ à moissonner, et malgré le nombre des décisions qu'elle a données jusqu'ici, elle n'a certes point encore épuisé la révélation chrétienne. En vain dira-t-on que la force d'esprit, indispensable pour remonter de la nature à une cause première, sera suffisante pour arriver aux vérités religieuses; comme si elles étaient toutes à la portée de la raison! comme si, en supposant même qu'elles y fussent, les passions et les préjugés, tristes fruits de l'orgueil, ne seraient pas toujours là pour en obscurcir l'éclat! comme si enfin il y avait quelque comparaison à établir entre des preuves qui saisissent les plus faibles intelligences, et les immenses discussions auxquelles on devrait se livrer pour se démontrer, sans le secours de l'Église, la doctrine complète du christianisme! On peut ajouter encore que l'Église ne doit pas être considérée seulement comme autorité enseignante, mais de plus comme le canal des grâces méritées par la rédemption, et comme le guide fidèle de l'homme dans les voies du salut, que les règles de la discipline et l'institution des observances religieuses aplanissent devant lui. Or, à ce seul titre, elle serait encore d'une nécessité incontestable. Quant au principe plus grand que l'infini, qui devrait, à ce qu'on nous assure, servir de majeure à une démonstration de l'existence de Dieu, il serait à désirer que M. Bautain se fût bien rendu compte à lui-même de ce qu'il voulait dire; alors peut-être il eût exprimé sa pensée de manière à la faire comprendre. Qu'est-ce qu'un *principe plus grand que l'infini?* Quel rapport d'étendue, de développement peut exister entre l'infini en lui-même et cette espèce de connaissance que l'on est convenu d'appeler un *principe*? Comment comparer, sous le point de vue de la *grandeur*, la cause première et une notion perçue par l'intelligence? En vérité l'on s'y perd, et M. de Trévern a raison

d'appeler cette singulière idée *une considération à perte de vue*. Quel peut être toutefois le sens caché sous des expressions aussi obscures? Celui-ci, apparemment à savoir, qu'il faut partir d'une proposition générale qui renferme comme conséquence cette autre : *Dieu existe*. Mais n'est-il pas évident qu'il y a parmi les vérités fondamentales de la raison humaine une foule de propositions de ce genre? En voici une entre autres : *Nul être contingent n'a en soi le principe de son existence*. Il suffit d'ouvrir un traité élémentaire quelconque de philosophie pour voir de quelle manière, en partant de là, on arrive, de conséquence en conséquence, jusqu'à Dieu, principe de tout être. Nous défions M. Bautain de trouver dans cette argumentation, en la suivant pas à pas, l'endroit précis où les conclusions cessent de sortir rigoureusement de leurs principes. M. l'évêque de Strasbourg cite ensuite des textes de Pascal qui expliquent ou détruisent suffisamment ceux du même auteur, sur lesquels M. Bautain s'appuie.

Arrivons à la deuxième question. « Pensez-» vous que la révélation mosaïque ne se » prouve pas avec certitude par la tradition » orale et écrite de la synagogue et du chris-» tianisme? » Ici le professeur distingue dans la révélation mosaïque, les « vérités de fait et « les vérités divines, ou la divinité de cette ré-« vélation. » La raison suffit, suivant lui, pour constater les premières, et nullement pour constater les secondes.

Cette réponse renferme une contradiction frappante qui dispense de tout autre examen, et que M. de Trévern fait ressortir ainsi : « On » convient que la tradition orale et écrite » prouve l'authenticité des livres de Moïse, » et la vérité des faits historiques qui s'y » lisent : par conséquent, celle des plaies d'É-» gypte, du passage de la Mer-Rouge, de la » colonne lumineuse d'un côté, obscure de » l'autre; de la source d'eau sortie du rocher, » de la loi donnée sur le Sinaï; de la manne : » car ce sont là des faits historiques. Que » faut-il de plus pour attester l'inspiration de » Moïse? C'est sur ces faits palpables et mer-» veilleux que les Hébreux et les premiers » chrétiens ont reconnu la divinité du Penta-» teuque, et l'ont proclamée d'une génération » à l'autre »

La troisième question roule sur la force logique des miracles de Jésus-Christ, pour établir sa divinité. La preuve que l'on en tire a-t-elle perdu sa force avec le temps? La tradition orale et écrite de tous les chétiens ne suffit-elle pas pour rendre cette preuve solide, contre ceux qui nient la révélation chrétienne?

Les miracles de Jésus-Christ, selon M. Bautain, sont une preuve de la divinité de sa doctrine *pour les fidèles*, mais non pour les *savans, païens, mécréans et déistes*, parce que les miracles n'ayant d'autre *garantie* de leur vérité *que le récit de l'Evangile et le témoignage des apôtres*, s'en servir pour démontrer l'inspiration de l'Evangile, *c'est faire une pétition de principes*. C'est donc à l'église qu'il faut avoir recours, si l'on veut constater certainement la tradition.

Le professeur n'a évidemment pas compris la marche de la polémique catholique. Lorsqu'on veut démontrer la vérité des faits évangéliques, c'est, il est vrai, sur le témoignage des apôtres que l'on s'appuie; mais on le considère dans ce cas comme un témoignage purement humain, et l'on fait voir, toute idée d'inspiration mise de côté, que les témoins de ces faits n'ont été *ni trompés ni trompeurs*. Puis, comme la plupart des œuvres de Jésus-Christ dépassent les forces de la nature, il s'ensuit qu'elles ont pour principe une force divine qui ne saurait venir en aide à la propagation de l'erreur. Ainsi se trouve prouvée l'inspiration de leur auteur et de ses disciples. Or, où est ici la pétition de principes alléguée par M. Bautain? Ne tombe-t-il pas lui-même au contraire dans le sophisme qu'il nous reproche en voulant l'éviter? « Dire que l'Église enseignante garantit et » sanctionne la tradition sur les miracles, » c'est intervertir l'ordre des idées. Les mi-» racles établissent la divinité de notre Sau-» veur et l'inspiration de ses disciples; leur » prédication verbale et écrite a proclamé » dans l'univers que J.-C. avait donné la pro-» messe d'une assistance permanente à ses » apôtres et à leurs successeurs : voilà l'origine » de l'autorité spirituelle. L'invoquer ici pour » prouver ce qui la prouve elle-même, est » assurément décrire le plus éclatant des cer-» cles vicieux, heurter le bon sens, et trahir » un défaut de notions justes sur les fondemens » du christianisme.

Quatrième question : « Pouvez-vous attendre » d'un incrédule qu'il admette la résurrection » de J.-C., avant de lui en avoir administré » des preuves certaines? Ces preuves ne sont-» elles pas déduites du raisonnement? »

« Je n'attendrai pas, répond M. Bautain, » que l'incrédule admette sur ma parole, » même la mieux raisonnée, la vérité de la » résurrection de J.-C.; je n'essaierai même » pas de lui prouver rationnellement, car il » est incrédule, et ainsi il ne croit pas à la di-» vinité du Verbe.... Toutes les preuves dé-» duites du témoignage des apôtres et de *l'É-» glise* ne sont pour la raison incrédule que » des témoignages humains, que des dis-» cours humains, n'ayant ni la vertu ni la » force pour inspirer la foi. »

Il faut remarquer d'abord que l'Église,

présentée dans la réponse à la troisième question, comme seule capable de garantir logiquement la tradition sur les faits évangéliques, ne jouit plus ici de cette prérogative. M. Bautain devra dire ensuite ce qui empêche que l'incrédule ne constate la mort de J.-C., et sa vie subséquente : deux faits matériels, susceptibles d'être établis par les mêmes voies qu'une victoire de César ou d'Alexandre, par exemple, c'est-à-dire par le rapport de témoins fidèles, et qui supposent la résurrection du sauveur. Il ne faut pour cela qu'un *témoignage humain*, et l'on ne sait par quel travers d'esprit le professeur de Strasbourg a pu s'imaginer qu'il fallait de plus la foi à la divinité de J.-C.

Dans la cinquième question, Mgr. l'évêque demandait si sur les points dont nous venons de parler, la raison ne précède point la foi, et si ce n'est point à elle qu'il appartient de nous conduire à la foi.

M. Bautain avoue que la raison précède la foi, et que son usage est antérieur à la foi, dans l'ordre du temps : « Car la foi vient » de l'ouïe, de l'audition de la parole, et la » compréhension de la parole n'est possi» ble que par la raison. » Puis il s'efforce de restreindre cet aveu par des considérations que nous nous abstiendrons de discuter, vu que nous n'en comprenons ni le sens, ni la portée relativement au point en litige. M. Bautain, dans cette discussion, a souvent fait preuve de l'obscurité que nous lui avons reprochée dans une autre occasion.

La sixième et dernière question étant, comme la réponse, un résumé des précédentes, il est inutile d'en parler.

Voici comment Mgr. de Trévera termine son *avertissement* :

» Maintenant que la vérité paraît à décou» vert, le devoir indispensable du professeur » et de ses élèves est de condamner eux-mêmes » les principes que nous condamnons, d'adop» ter sincèrement avec nous ceux que l'Eglise » enseigne à tous ses enfans.... Si notre lan» gage a été quelquefois sévère ; si à nos pa» roles il s'est mêlé quelques duretés, nous » pouvons assurer qu'il n'en est point dans » notre cœur. Nous sommes, il est vrai, d'au» tant plus sensible à des refus opiniâtres » qu'ils nous viennent de nos propres enfans, » de ceux que, dans une tout autre espérance, » nous avons donnés au sanctuaire. Qu'ils » écoutent enfin la voix d'un père ! Nous » sommes vieux, ils sont jeunes ; qu'ils rema» nient les matières que nous avons débattues. » Sous la conduite d'un guide assuré, du sa» vant et admirable cardinal de la Luzerne, » ils marcheront d'un pas ferme dans le che» min de la science ecclésiastique, avec leur » pénétration et leurs talens, ils auront bien» tôt acquis la doctrine uniforme que l'Eglise » exige de tous ses prêtres, et, la joignant » alors à leur conduite édifiante, ils emporte» ront l'estime, la bienveillance de tous leurs » confrères, et l'approbation universelle du » diocèse. Ce souhait, cet avis seront les nôtres, » jusqu'à ce qu'ils soient accomplis ; comme » notre prière de tous les jours est de *supplier* » le ciel de conserver dans l'unité de la foi » tous ceux qu'il a daigné confier à notre » garde. »

Si, dans toute cette affaire, il ne se fût agi que d'opinions purement individuelles, et sans aucune conséquence possible, la *Dominicale* se serait bien gardée d'en entretenir longuement ses lecteurs, pour qui un semblable démêlé eût été absolument sans intérêt. Mais les doctrines de M. Bautain n'ont point été concentrées dans l'enceinte du petit séminaire ou de l'Académie de Strasbourg. Des journaux religieux, comme nous l'avons dit, lui ont ouvert leurs colonnes, et ont ainsi servi à étendre le mal. Il est donc essentiel d'en arrêter les progrès, quelque faibles qu'ils soient. Or, le moyen le plus sûr est la publicité. C'est d'ailleurs le vœu de M. l'évêque qui nous a lui-même adressé son avertissement.

LÉGENDE.

BALBUS.

Ce jour-là les astrologues n'avaient vu que des menaces dans le ciel ; les entrailles des victimes n'avaient pas donné des réponses plus favorables à l'œil des augures. Domitien se promenait tout soucieux dans sa nouvelle galerie, accompagné du capitaine de ses gardes le plus dévoué.

— Les dieux me menacent, Balbus ; mais je jure de renverser dès demain tous leurs autels, s'ils ne se hâtent de me redonner des gages de paix. — Seigneur, nos dieux ne seront pas assez mal avisés pour vouloir entrer en guerre avec vous, quand vous pouvez les chasser entièrement de la terre. — Je régnerai malgré eux..... Mais qu'en dis-tu ? mon père Vespasien, et Titus mon frère n'ont-ils pas été les valets plutôt que les maîtres de l'empire ?... Oh ! par Jupiter, mon égal, je jure bien de faire l'empereur !... — Vous avez pour vous tout le sénat. — Ces hommes qui le jour portent la toge comme une robe de femme, et la nuit courent les rues en manteau !

d'orgie?... sans doute ils ne m'empêcheront pas de régner, parce que je leur laisserai leurs chanteuses grecques et le repos de leurs chaises curules.... D'ailleurs ils savent déjà que je connais le moyen de rendre leur pourpre plus rouge....—Toute l'armée vous est dévouée. —Je te confesse que je la craignais; elle avait trop grandi sous mes deux prédécesseurs; mais je m'y suis pris de manière qu'aujourd'hui les barbares me répondent d'elle. — Le peuple vous regarde comme un dieu. — Et moi, Balbus, je ne vois en lui qu'une bête féroce : il faut lui donner du sang qui fume et des cadavres qui palpitent pour l'apprivoiser. — Vous avez raison, seigneur : le peuple est bien cruel : hier au Cirque j'ai vu bâiller et dormir la plupart des spectateurs, parce que les lions n'avaient que deux gladiateurs sans force à dévorer. — En effet il y a eu entr'acte au Cirque depuis Néron..... Il faut que le drame se termine..... Combien crois-tu qu'il y ait dans Rome de chrétiens capables de jouer le rôle d'acteurs?... — Seigneur, tous ceux qui portent ce nom; et nos prêtres savent leur nombre, parce qu'il leur est facile de compter les adorateurs qui restent à nos dieux. — Je te charge de nétoyer Rome de cette peste. Adieu. »

Domitien connaissait l'homme à qui il donnait une semblable mission. Fils du grand-prêtre des augures, Balbus avait reçu de son père une haine si forte contre la religion qui avait réduit les dieux à la mendicité, qu'en ce moment il enviait aux bourreaux le privilége qu'ils auraient de tourmenter les chrétiens. Il s'en allait souriant d'un rire féroce. Il y avait déjà du sang dans ses yeux.

Ennemi mortel de l'ex-préteur Pontanus, parce que celui-ci avait causé sa disgrâce sous Titus, en dénonçant ses concussions, Balbus commença par faire arrêter sa famille qui était chrétienne, et lui fit souffrir les plus horribles supplices. Il n'épargna qu'un jeune enfant, parce que Pontanus était alors absent : le barbare voulait qu'il pût apprendre combien sa vengeance avait été terrible. « Tu annonceras à ton père, dit-il à l'enfant, que je ne me suis point souvenu de nos vieilles querelles, puisque j'ai accordé à sa femme et à ses filles la faveur de satisfaire à la justice de notre empereur avant que les instrumens du supplice n'eussent été émoussés. »

L'enfant rencontra son père comme il s'en revenait à Rome, pour emmener sa famille dans l'asile qu'il lui avait trouvé. L'affreuse nouvelle fit blanchir ses cheveux. Pendant que des larmes brûlaient ses joues, il sortit même de sa bouche des paroles de vengeance contre Balbus; mais bientôt, rougissant de sa faiblesse, il leva les yeux au ciel, et le chrétien avait déjà pris la place du père et de l'époux. Tenant son fils par la main, il se diriga vers une porte secrète des catacombes.

L'assemblée des chrétiens était immense. Tous étaient parés comme pour une fête; tous chantaient avec une voix si triomphante, qu'on eût dit le chant d'une armée, le soir d'une bataille... Quelle sérénité sur le visage de ces jeunes filles! sont-ce des fiancées qui attendent leurs époux?..... Quels sourires sur les lèvres de ces mères qui bercent leurs enfans! quelle douce paix sur le front de ces vieillards rajeunis! est-ce le cercle des patriarches s'enivrant à la coupe de l'éternelle vie?... Et ces jeunes hommes et ces hommes forts, comme la pose de leur corps et l'expression de leurs traits peignent bien l'espérance et la sécurité!....

Ces jeunes filles et ces mères, ces jeunes hommes et ces vieillards, tout cela attend la mort... Au-dessus de leurs têtes, ils entendent la voix des bourreaux et les rugissemens des lions.

Oh! quel drame que ce silence majestueux de la chair, que cette grande immolation de la nature! quelle épopée magnifique dans chaque poitrine! quelle poésie que ces catacombes! comme tout cela crie arrière à la parole humaine qui voudrait peindre ou célébrer.

Cependant il y avait plusieurs jours que le sang coulait dans Rome, et Balbus présidait à toutes les exécutions. Les catacombes elles-mêmes n'étaient plus un asile sûr : tous les réduits les plus cachés de la Rome chrétienne étaient sans cesse fouillés par des soldats féroces... C'était encore Balbus qui les conduisait, et le plus souvent il ne se donnait pas la peine de faire sortir les chrétiens : il les faisait égorger partout où il les trouvait : disséminant ainsi leurs cadavres, il espérait que les

miasmes de leur décomposition se répandraient sous ces larges voûtes, et forceraient ceux qui échappaient à ses recherches de sortir d'un lieu que devait visiter la peste... Vain espoir! Les cadavres des martyrs ne pouvaient perdre leurs frères : ils en sauvèrent au contraire plusieurs. Les soldats n'osèrent plus pénétrer dans ces souterrains; et les chrétiens, après avoir brûlé les corps de leurs frères, continuèrent de s'y tenir cachés.

La cruauté de Balbus ne pouvait que le mettre de plus en plus dans les bonnes grâces de son maître; mais la révolte d'une légion ayant éveillé les soupçons de Domitien contre un favori qui exerçait une immense influence sur l'armée, Balbus fut condamné à mort, et n'échappa au supplice que par la fuite.

Dans l'espoir que la persécution serait désormais moins violente, les chrétiens des catacombes se félicitaient de la disgrâce de Balbus qu'ils venaient d'apprendre, quand le bruit d'une chute, suivi d'un cri de douleur, les fit aller au secours de celui qui l'avait poussé. L'ex-préteur Pontanus arriva le premier pour tendre la main à l'inconnu, qui était tombé dans une citerne de quelques pieds de profondeur. — « Horreur! c'est Pontanus! dit l'inconnu, en reculant d'effroi... Pontanus! tu viens de toucher le sang de ta femme et de tes filles : essuie ta main... et viens te venger sur Balbus! »

Balbus tirant son épée, la levait déjà contre sa poitrine; mais aussi prompt que lui, Pontanus se jeta dans le même bassin, et lui retenant le bras : « C'est assez de crimes, Balbus; tu ne commettras pas celui-là, quand je te pardonne... » La lutte fut longue : ne pouvant se servir de son épée, Balbus essayait de se briser la tête contre les parois du bassin; mais il ne rencontrait jamais que la poitrine de son adversaire : il se roulait dans l'eau pour s'y asphyxier; mais il était de suite relevé par le chrétien : toutes les portes de la mort lui étaient fermées... Alors, athlète vaincu, silencieux, et grinçant les dents, il se laissa porter jusqu'à l'assemblée des chrétiens. — Quoi ! dit-il, en promenant ses yeux sur les assistans, quoi ! j'en laisserai un si grand nombre après moi!... » Il ne put en dire davantage : il tomba dans des convulsions horribles.

Il resta plusieurs jours dans un délire fiévreux, et sans cesse le nom du Christ sortait de sa bouche avec des blasphèmes. Il lui semblait encore offrir à son Jupiter des hécatombes de chrétiens. Tantôt il encourageait les bourreaux; tantôt il applaudissait à leur talent de prolonger la vie des patiens; tantôt il les menaçait de sa colère quand la mort avait été trop prompte à leurs ordres. Il demandait Pontanus à ses émissaires; il promettait des récompenses à celui qui lui apporterait sa tête; il promettait sa fortune à celui qui le lui livrerait vivant.... et pendant ce temps-là Pontanus et les chrétiens veillaient auprès de lui.

Quand la fièvre eut cessé, et que Balbus put comprendre toute la générosité chrétienne, il s'enveloppa dans un silence si profond, que l'on crut pendant plusieurs jours qu'il avait perdu l'usage de la parole. Il était facile de voir que la santé et la force lui étaient revenues; mais il n'en restait pas moins comme un homme qui n'entend pas et qui ne voit pas. Craignant toujours qu'il n'attentât à sa vie, les chrétiens ne le perdaient pas un instant de vue : pour lui, il ne leur témoignait ni reconnaissance ni haine : il était comme un homme qui ne reçoit plus aucune impression du dehors, et qui ne vit plus qu'en lui-même.

Ses pensées étaient si confuses et si rapides, que sa langue ne pouvait ni les démêler, ni les saisir. De temps en temps seulement quelques larmes trahissaient la lutte qui se faisait en lui.

Un jour il parut comme lassé de son long monologue : ses mouvemens devinrent plus brusques; son regard reprit de l'intelligence; son être extérieur cessa d'être impassible. Il agitait ses membres, et se promenait à grands pas; il se regardait lui-même et regardait autour de lui; il cherchait à voir s'il était bien éveillé, si ses impressions n'étaient pas les illusions d'un songe. — « Oh! si le témoignage de mes sens me trompaient! dit-il; s'il n'y avait qu'un prestige du sommeil ou du délire dans ce que j'ai vu, entendu et senti! O Dieu! prolongez mon sommeil et mon délire, si vous ne voulez pas que je sois chrétien!... Et vous, enfans du Christ, si je suis bien éveillé, laissez-moi manger la poussière qu'ont touchée vos pas...» Et, en disant ces mots, il s'était jeté sur les dalles qu'il rongeait avec ses dents, qu'il ensanglantait

avec ses baisers.— « Laissez-moi, laissez-moi, disait-il à ceux qui voulaient le relever, et se collant de plus en plus à la pierre, au nom de votre Christ, laissez-moi cueillir l'ambroisie que je trouve sur ces dalles. »

Les âmes fortement passionnées veulent trouver le fonds de leur sympathie; une fois qu'elles ont embrassé une pensée, il faut qu'elles la réalisent, ou qu'elles meurent à l'œuvre : ces âmes sont extrêmes dans le mal comme dans le bien ; quelle que soit la route qu'elles suivent, elles la parcourent jusqu'au bout, sans s'arrêter aux obstacles. Le grand criminel et le grand homme, le grand pécheur et le grand saint suivent un chemin parallèle ; ils ne diffèrent entre eux que par le point de départ : c'étaient bien le même Saul le persécuteur et Paul l'apôtre, le libertin de Carthage, n'était pas autre que le grand docteur d'Hippone.

Balbus était l'une de ces organisations fortes, qui pressant leurs antipathies, pour ainsi dire corps à corps, semblent leur dire : tuez-moi ou je vous tue. Il avait promis à son père l'augure de détruire le Christianisme : son père pouvait se confier dans sa parole, si le Christianisme eût été mortel.....

Mais de même que pendant la lutte, rien ne peut arrêter de pareils athlètes, de même, s'ils reconnaissent que pour eux il peut y avoir quelque chose de plus grand que la victoire, ils s'arrêtent comme d'eux-êmes... Ce quelque chose de plus grand qu'ils ont aperçu devient à son tour l'objet de leur passion, et passant sans transition de la haine à l'amour, ou de l'amour à la haine, ils ne transigent point avec leurs premières sympathies, ils les brisent, ils ne capitulent pas avec leurs adversaires, ils se rendent à discrétion.

Il y avait donc lieu d'espérer que Balbus ne se contenterait pas d'avoir pour le Christianisme un enthousiasme stérile, parce que des hommes de sa trempe ne demeurent jamais spéculatifs, vis-à-vis des doctrines qui se sont emparées de leurs cœurs. Aussi s'attendait-on de moment en moment à lui voir manifester le désir d'être admis au nombre des enfans du Christ. Il était d'ailleurs facile de voir que la nature et la grâce s'étaient unies pour lutter contre lui, et qu'il était alors honteux d'être païen. Ses paroles comme ses actions, tout démontrait qu'il y avait en lui un homme nouveau.

Quel ne fut pas l'étonnement des chrétiens, quand après avoir exalté la religion du Christ, et jeté des paroles de dégoût sur tous les dieux du Capitole, Balbus s'écria: « Plaignez-moi, mais comprenez que je voudrais et ne puis être chrétien! »

On allait lui demander d'expliquer ces paroles énigmatiques, quand un néophyte qui arrivait de Rome, annonça que Domitien ayant reconnu que ses soupçons contre Balbus étaient injustes, venait de casser l'arrêt de mort porté contre lui, et le faisait chercher pour lui rendre ses bonnes grâces.

Balbus lui-même n'aurait pas pu dire les rapides pensées qui se succédèrent dans quelques secondes sur son visage, quand on lui annonça la fin de sa disgrâce; mais il était facile de voir que ces impressions diverses n'étaient que des modifications d'une immense joie. — « J'aurais donné mille fois ma vie aux lions, aux chevalets et à tous les supplices les plus recherchés, dit-il, pour ravoir la faveur de Domitien... Pourtant je ne puis m'en rapporter à un bruit qui peut être faux : j'irai m'en assurer moi-même. Oh! si je revenais le second maître du monde, si mes honneurs m'étaient rendus, si mes palais m'étaient rouverts, si mes trésors m'étaient restitués, si les courtisans revenaient m'encenser, si Rome portait de nouveau envie à mon sort!.... O chrétiens! remerciez pour moi votre Dieu, car alors je serais aussi heureux que vous.... Je vous reverrai ici et ailleurs. Adieu. »

Puis, Balbus qui ne connaissait ni les détours ni les portes des catacombes, s'éloigna dans les ténèbres avec une légèreté si grande qu'on aurait dit qu'une lumière guidait ses pas.

Notre religion nous défend la haine, mais ne nous interdit point le mépris. Tout en plaignant l'aveuglement de Balbus, les chrétiens ne purent s'empêcher de remarquer combien sa joie avait été indécente, en apprenant la fin de sa disgrâce... Ce n'était donc qu'une lâche hypocrisie que cette admiration passionnée qu'il avait montrée pour le christianisme!... Il y avait quelque chose de si étrange dans son regard, quand il avait dit : Je vous reverrai ici et ailleurs...! Ces mots renfermaient-

ils une promesse ou une menace? Les chrétiens n'en eurent point souci : ils se contentèrent de prier pour lui.

Quant à Balbus, trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis son départ, qu'il se présenta dans l'assemblée des fidèles. et leur parla ainsi : « Quand je vins au milieu de vous, je maudis le hasard qui avait égaré mes pas, lorsque j'aurais dû bénir la main de Dieu qui m'avait conduit par un chemin qui m'a fait arriver à la vie.

« Une voix inconnue ne tarda pas à parler à mon cœur, quand je fus témoin d'une générosité que je ne soupçonnais pas dans le ciel, loin de la croire possible sur la terre.

« Par vous, une humanité nouvelle et des cieux nouveaux me furent révélés. Votre âme me rendit raison de votre Dieu, et j'aurais voulu dès-lors que votre Dieu fût le mien, parce que devenir votre frère était pour moi la seule solution des mystérieux désirs qui m'agitaient.

« Mais alors j'étais proscrit : ma vie appartenait à l'échafaud...et je savais qu'aujourd'hui on ne peut entrer en communication avec vous que par le martyre.... Comprenez donc pourquoi alors je ne pouvais devenir chrétien.

« Or, maintenant je puis me dire votre frère, car maintenant j'ai de quoi payer ce titre; j'ai de quoi fournir une part du sacrifice : quand vous marcherez au combat, j'ai une vie à associer à vos vies.

Peut-être m'avez-vous fait un crime de ma joie, en apprenant la fin de ma disgrâce... C'est qu'auparavant je n'avais rien à déposer devant la croix... Aujourd'hui je puis mettre à ses pieds les dignités et les richesses qui m'ont été rendues... aujourd'hui j'ai une vie à donner à Jésus-Christ, quand il permettra que les bourreaux viennent me la demander.... »

Ils ne tardèrent pas à venir, il parlait encore qu'une nombreuse troupe de soldats entoura l'assemblée des chrétiens, et leur annonça qu'ils allaient comparaître devant le tribunal du préfet de Rome. Confondu parmi ses nouveaux frères, Balbus ne fut pas reconnu par les soldats, et marcha en silence avec les autres chrétiens jusqu'au tribunal du chef de la justice.

Là, l'interrogatoire n'était pas long, et l'arrêt le suivait de près, car le silence était le seul plaidoyer des confesseurs de la Foi.

Quand vint le tour de Balbus, le juge remarqua un grand mouvement qui se fit dans les rangs des prétoriens, et une étrange anxiété qui fit pâlir le visage des chrétiens. Le magistrat crut être trompé par ses yeux. — « Votre nom? lui demanda-t-il? » — « Hostilius Balbus, capitaine des gardes de Domitien, répondit le nouveau soldat du Christ. » — Mais Balbus, reprit le préfet, vous ne savez donc pas que vos ennemis ont reçu le châtiment de leurs impostures, et que l'empereur vous a rendu toutes vos dignités....? » — « Je le sais; mais si l'empereur a reconnu que je n'étais pas un conspirateur, sait-il que je suis chrétien?... » — « Vous chrétien, Balbus! vous le favori de l'empereur!... » — Je suis chrétien, vous dis-je. » — « Dieu ne soutienne sa foi, dirent tous les chrétiens. » — « Un moment de disgrâce a fait perdre la raison à Balbus, murmurèrent les autres assistans. » — « Balbus, lui dit encore le magistrat, reconnaissez votre folie avant que j'instruise notre auguste maître de votre ingratitude. » — « Je suis chrétien, vous dis-je. »

Le lendemain, on trouva à quelques milles de Rome les restes d'un bûcher, et quelques traces de sang. Les païens disaient que la sorcière Flavia avait été dans ce lieu faire ses sacrifices nocturnes aux dieux des enfers, et s'en éloignaient avec horreur; mais les chrétiens s'y rendaient pendant la nuit pour prier à genoux, parce qu'ils savaient que ce lieu avait été béni par le martyre de Balbus. Domitien n'avait pas osé le faire mourir pendant le jour.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Le IVe Commandement de Dieu. — Mort de don Pedro, l'impératrice et le duc de Leuchtenberg, gouvernement nouveau. — Espagne, don Carlos, Zumalacarregui, Mina. — Question de la dette étrangère. — Mesure prise par les agen- de change de Paris. — Situation de la régente d'Espagne. — Ligne politique du cabinet de Naples. — Voyage de Fontainebleau. — Question de l'amnistie. — Congrès de Brünn.

Ce monde est un théâtre où se joue un grand drame, dont les acteurs sont le principe du bien et le principe du mal, l'ordre moral et les passions désordonnées, la vérité et l'erreur, l'intelligence et la matière. Mais,

à l'inverse des drames que la nouvelle littérature produit, dans lesquels les faits sont exposés dans leurs conséquences, et qui n'offrent qu'une désespérante neutralité entre deux influences opposées, nous avons une action accompagnée de sa moralité, qui manifeste plus que jamais le gouvernement temporel de la Providence.

Ce n'est pas une vaine menace faite par la toute-puissance qui dicta les préceptes décalogiques, lorsqu'il nous eut ordonné d'honorer notre père et notre mère, *afin de vivre longuement*. Ceci embrasse sans aucun doute une vie dont la durée n'est pas limitée au court pélerinage que nous devons accomplir ici-bas; mais ne semble-t-il pas encore que la durée de l'existence mortelle soit dépendante de l'observation de cette loi? Des exemples mémorables et nombreux viennent à l'appui de cette vérité.

Notre père et notre mère ne sont pas seuls faits pour être honorés; il y a une paternité dans la royauté; il y a une materuité dans la patrie. Les offenser, c'est encourir une malédiction qui a son effet en cette vie comme l'exécution d'une sentence. Napoléon, l'oppresseur des nations, l'usurpateur du trône de France, meurt dans la force de l'âge. Ferdinand VII, mauvais fils, mauvais frère, léguant à son pays la discorde, la guerre civile et de longues agitations, succombe près de sa 50e année. L'ambitieux don Pedro, peut-être plus coupable encore, qui a troublé les dernières années de son père, tiré l'épée contre son propre frère, attaque son pays à main armée, à la tête de brigands stipendiés, est frappé à l'âge de trente-six ans, au moment où il vient de monter sur un char de victoire; il est précipité du fait des grandeurs comme pour attester qu'il n'est de vrai triomphe sur la terre que celui que nous remportons sur nous-mêmes.

Tous ces fléaux de l'humanité sont des instrumens que Dieu emploie pour le châtiment des peuples, et qu'il brise lorsqu'ils ont servi à ses desseins. Il ne fut pas donné à Cromwell de connaître la vieillesse. Les hommes qui, depuis le commencement de nos dissentions civiles, se sont signalés par leurs violences et leur perversité, ont tous disparu avec une rapidité et dans des circonstances qui ont eu un caractère vraiment providentiel. Ne troublons pas la cendre des morts; ils n'ont sans doute été frappés que pour servir d'avertissement et être avertis eux-mêmes. Ceux qui se trouvent condamnés ici-bas ne sont pas assurément les plus rigoureusement traités.

Malgré le vernis d'héroïsme dont on a voulu couvrir cet événement, et ces insignes dont l'orgueilleuse piété d'une fille pare la couche de son père mourant, rien de plus triste, rien qui saisisse plus vivement l'âme et l'imagination que cette fin prématurée d'un homme qui, pendant sa courte carrière, avait poursuivi toutes les illusions de la gloire et de la puissance. Héritier de deux couronnes, toutes deux lui échappent par les conséquences du principe qu'il a embrassé: régent du Portugal, sa main défaillante est obligée de laisser tomber des rênes trop pesantes; chef d'armée, il doit transmettre à sa fille le commandement avec le sceptre: avant de fermer les yeux, don Pedro n'est plus rien qu'un simple soldat, et ce sont les funérailles d'un soldat qu'il réclame.

Cependant, lui mort, un intérêt commun, une crainte commune rapprochent des opinions dissidentes. Un ministère de coalition se forme plutôt qu'il n'est formé, et réunit momentanément diverses nuances, depuis la plus extrême en tendance révolutionnaire, jusqu'à la plus rapprochée du principe monarchique. C'est le partage de la succession d'Alexandre de Macédoine entre ses généraux; coalition confuse qui ne tardera pas à porter ses fruits, et dans laquelle existe un dissolvant qui ne permettra pas à ces élémens contraires de s'amalgamer pour le salut de ce malheureux pays.

Une circonstance que l'on n'a pas remarquée, c'est que, par le mariage annoncé du prince de Leuchtenberg avec dona Maria, et en supposant définitive l'exclusion de don Miguel de la couronne, la maison de Bragance aura cessé de régner en Portugal, et ce sera un Français d'origine, devenu allemand par naturalisation, qui sera le chef d'une nouvelle dynastie. Comment s'arrangera cette union avec les mœurs portugaises antipathiques aux princes étrangers? Rien ne démontre mieux les avantage de la loi salique que cette cascade qui fait tomber la couronne sur la tête d'un prince qu'aucun souvenir, qu'aucun service, ne rattachent au pays, tandis qu'il existe dans la ligne masculine plusieurs rejetons de cette ancienne et illustre maison. Qui ne reconnaîtrait ici la moins libérale de toutes les influences, celle d'une intrigue de cour, ourdie par l'impératrice sœur du duc de Leuchtenberg, influence qui a agi sur don Pedro, qui agit sur la jeune et faible dona Maria. On conçoit que cette petite conspiration de palais et de femmes n'aboutisse qu'à de nouvelles convulsions, et à des désordres plus grands que tout ce que nous avons vu.

Les journaux anglais, dans leur haine pour le catholicisme, ont cherché à affaiblir ce qu'il y a eu de religieux et d'édifiant dans la mort de cet homme qui, à la fin de sa carrière, s'est humilié sous la main qui le frappait, et a cherché dans la contrition et la prière *cette grande fermeté d'âme* qu'il a déployée

au moment suprême. Ils nous montrent comme le résultat de ses dernières pensées son cœur donné à la ville d'Oporto, son épée de combat remise entre les mains du duc de Leuchtenberg, la pompe toute militaire de ses funérailles prescrite par lui. Mais ils ne font pas remarquer cette abdication, ce renoncement de toutes les grandeurs, suivis, comme par un effet magique, d'une politique plus modérée et conforme aux inspirations qu'une âme reçoit lorsqu'elle est sur le point de comparaître devant son juge. L'homme qui représente le système où l'impiété se mêle aux principes d'anarchie politique, et est éloigné des affaires. Un rayon de sagesse et de raison paraît être descendu dans les conseils ; et si les passions révolutionnaires, représentées par Saldanha et quelques énergumènes, viennent à s'agiter de nouveau, ce ne sera du moins que quand ce prince, qui a inspiré autour de lui quelques-uns des sentimens rentrés dans son âme, aura été enfermé dans son tombeau.

L'Espagne nous offre toujours un spectacle non moins digne d'attention que le Portugal. Don Carlos soutient avec un courage héroïque sa lutte glorieuse contre l'usurpation. Ce prince, à qui le manteau royal sert de tente, de lit et d'armure, constamment entouré de deux bataillons de soldats courageux et fidèles, est au milieu d'eux comme dans une forteresse inexpugnable. Zumalacarrégui est toujours admirable d'audace, d'intrépidité, de présence d'esprit, de dévouement. Après avoir usé le cruel et persévérant Rodil, c'est le vieux Mina qu'il va avoir devant lui ; Mina l'Annibal des révolutionnaires, qui va compromettre ses lauriers dans une lutte où la victoire même sera sans honneur. Le principe de liberté étant avec une insurrection qui combat pour les franchises de trois provinces, Mina voue son épée rouillée par dix ans de repos, à un système d'oppression et de fraude qui est la négation des principes pour lesquels il l'avait tirée dans la guerre de l'indépendance, et même dans celle de 1823. Mina devient un patriote inconséquent ; il manque à toute sa vie, à moins qu'une arrière-pensée ne l'inspire : mais alors il cesse d'être dans une voie de franchise et d'honneur.

La grande question de la dette étrangère en Espagne touche à son dénouement. Ce qui reste de l'emprunt royal rejeté ; un tiers des autres dettes converti en dette passive ; une réduction de douze à treize millions de rentes pour un pays écrasé par le fardeau de ses engagemens : tout cela est bien mesquin. Ce qui surprend, c'est que, décidés à accepter la flétrissure de la banqueroute, les *procuradores* n'aient pas franchi tout l'obstacle. La honte n'eût pas été plus grande et le bénéfice du moins aurait eu de l'importance. Mais un intérêt du moment a présidé à cette délibération. Tout est subordonné, de la part du gouvernement espagnol, au besoin de se créer des ressources pour combattre l'insurrection. Dans cette extrémité, il se met entre les mains des Juifs et des hommes de rapine, dont les funestes services ont produit la situation actuelle et compléteront sa ruine. Toute cette affaire n'est que la réhabilitation de l'emprunt des Cortès dictée par la Bourse de Londres, et moyennant laquelle les gros capitalistes puiseront dans la bourse de nouvelles victimes de quoi alimenter pour quelques jours le trésor de Madrid, en faisant eux-mêmes de gros bénéfices. Ce honteux agiotage, auquel des hommes d'Etat prennent part, est un des fléaux de notre époque, qui en compte un si grand nombre. Comme un cancer rongeur, il détruit toute morale en politique. La guerre civile ravage tel pays ; tel souverain combattant la révolte, est abandonné de ses alliés naturels, parce qu'un ministre a sa fortune entre les mains d'un riche banquier, parce qu'un autre a un intérêt dans un emprunt.

Les illusions commencent cependant à se dissiper dans la ville où elles ont le plus de puissance. Mais pour combien de temps? Les agens de change de Paris, effrayés des graves conséquences que peuvent avoir dans les marchés à terme les brusques fluctuations des fonds espagnols, ont décidé qu'ils n'interviendraient plus dans de pareilles transactions sans être couverts par l'acheteur et le vendeur d'une somme égale à 20 p.°/₀ du capital. C'est une amélioration qui, sous un gouvernement sage et prévoyant, devrait s'étendre à toutes les valeurs. Elle arrêterait dans de plus funestes écarts le jeu sur les fonds publics, d'où naissent de scandaleuses fortunes s'élevant sur la ruine des familles.

Toutes les déviations de principes, toutes les injustices, tous les excès emportent avec eux leur contrepoids qui rétablit l'équilibre dans l'ordre logique et moral. Une circonstance est remarquable dans l'histoire, les usurpations qui sont sous nos yeux ; c'est l'isolement où elles se trouvent, c'est l'abandon de toutes les hautes influences qui s'éloignent d'elles, comme on fuit le foyer d'une contagion. Il se confirme que l'infant d'Espagne, don Sébastien, a quitté Madrid et la cour de la régente, et s'est réfugié dans le royaume de Naples, pour ne pas être ou le servile complaisant, ou la victime du nouvel ordre de choses. Christine et sa fille, par l'éloignement de ce prince, l'opposition dans laquelle s'est jeté l'infant don Francisco de Paule, et l'hostilité de la famille de don Carlos, se trouve sans liens de parenté, de même que ceux qui

unissent une nation au représentant de l'autorité suprême sont rompus pour elle. Mais ce qu'il y a peut être de plus pénible dans sa situation, c'est l'éloignement de sa propre famille, de son frère, de ses sœurs, de cette nombreuse consanguinité des Deux-Siciles, qui manifeste par sa ligue politique son blâme de la révolution d'Espagne, et son adhésion à la cause de don Carlos.

La cour de Naples paraît enfin avoir pris parti dans la grande question de la quadruple alliance opposée aux intérêts des empires que la révolution de juillet n'a pas encore entamés. Retranchée jusqu'ici dans une prudente circonspection, cette puissance avait gardé une neutralité qui donnait carrière aux espérances et aux vues de l'union anglo-française. Les avances, les insinuations, les excitations de toute nature n'avaient pas été épargnées. La promulgation d'une charte constitutionnelle, l'organisation d'une garde nationale selon les principes de La Fayette, la réintégration dans les emplois civils et militaires, des auteurs de la révolution de 1820, tels étaient, disait-on, les garanties que le roi de Naples allait offrir de son adhésion au système dominant en Angleterre, en France, en Espagne et en Portugal. Vaines illusions d'esprits enivrés de leurs théories! S'il faut en croire les relations venues de l'Italie méridionale, et les rapports des gazettes allemandes, le jeune monarque napolitain ne veut pas suivre les chances périlleuses des révolutions; il est décidé à défendre les prérogatives de sa couronne au péril même de sa vie; il se sépare politiquement de l'Espagne et de la France révolutionnaires, malgré les liens de parenté qui l'unissent à Louis-Philippe et à Christine; il se range du côté des vieilles monarchies et de leur système de conservation, et vient de prendre contre la presse des mesures analogues à celles qui ont été adoptées au nord de l'Italie et en Allemagne. Ainsi, en arrivant, M. Sébastiani ne trouvera que des désappointemens.

Cet événement, que tout tend à confirmer, détruit un des calculs les plus profonds de l'habile diplomate qui a présidé aux arrangemens de la quadruple alliance. Avec l'appui du roi de Naples et la possession d'Ancône, une des clefs de l'Italie, on devait tenir l'Autriche en respect, tandis qu'en cas de guerre on attaquerait du côté du Rhin. On n'a pas oublié le plan de campagne développé par le *Journal des Débats* après la signature du fameux traité, plan d'après lequel les armées françaises devaient passer d'Ancône en Grèce, et de la Grèce en Turquie, pour prendre la Russie à revers. Il y a quelque chose à modifier dans ce gigantesque projet, et le génie de M. de Talleyrand, peut s'évertuer à parer un échec sur lequel on ne comptait pas.

Le juste-milieu cependant s'efforce de faire bon visage à mauvais jeu, et le voyage de Fontainebleau lui a fourni l'occasion de déployer ce charlatanisme au moyen duquel il s'efforce de prolonger quelques illusions. Mais cette circonstance n'a servi qu'à démontrer ce que nous venons de dire au sujet de la régente d'Espagne, en faisant voir à la France la royauté élue comme dans une sorte de solitude par rapport aux grandes influences morales, aux existences élevées, aux vertus éminentes, aux pures et nobles illustrations qui partout sont le cortége et l'ornement du pouvoir suprême. On peut dire qu'à cet égard Fontainebleau a été un désert. Trois ambassadeurs des premières puissances étrangères y ont figuré en tête de la diplomatie. On a fait à ce sujet grand étalage et grand bruit. Un petit bourgeois de petite ville, recevant la visite du préfet, n'occasionnerait pas plus de rumeur dans son quartier.

M. Pozzo di Borgo! M. d'Appony! M. de Werther! quel honneur! quelle tendre amitié de la part des souverains que ces messieurs représentent!

Mais n'y a-t-il pas un peu de niaiserie et de la part de la presse servile qui prétend que cela signifie quelque chose, et de la part de l'opposition qui a l'air de bouder ces diplomates? D'abord, ces messieurs sont des étrangers, et il est moins surprenant de voir là MM. Pozzo, d'Appony et de Werther, qu'il ne le serait d'y voir un Montmorency, un Rohan et un Brézé. Mais ensuite quelle différence y a-t-il entre M. Pozzo à Fontainebleau, et M. Pozzo aux Tuileries? En vérité aucune. Tout le monde sait qu'il ne va là ni pour son plaisir, ni pour celui du maître. Il n'en est pas de lui comme de la danseuse Taglioni, qui n'a voulu sauter ni pour le roi, ni pour la reine, même au prix d'une grosse somme d'argent.

Pour les parasites, ils n'ont pas manqué: le juste-milieu ne se compose pas d'autre chose. Il y a une pierre de touche certaine de cette opinion. C'est que, hors la sphère des solliciteurs et des salariés, il n'y a plus que des ennemis. Fontainebleau a parfaitement représenté ce qu'était, avant 1814, l'administration française en Italie, en Piémont, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, une colonie d'employés étrangers aux populations. Si l'on avait vu à Fontainebleau M. Laffitte, le maréchal Soult, MM. Dupont de l'Eure, Barbé-Marbois, Sémonville, Clausel, Arago, Bellune, on pourrait dire que la royauté du 7 août n'est pas la représentation d'un parti, et que, placée au-dessus des passions politiques, elle est accessible et bienveillante à tous. Mais il n'en est

pas ainsi : et si M. le duc de la Trémouille, qui n'est pas un vrai Trémouille, figure sur la liste des invités, cela prouve seulement qu'il a un intérêt personnel à faire sa cour à la royauté élue. Il n'y a aucune conviction, aucun dévouement là où les hommes s'enivrent comme à la coupe de Circé, et reprennent leur raison et leur dignité lorsqu'ils sont éloignés des séductions qui les ont entraînés.

S'il est vrai qu'au milieu des délices et des fêtes que les heureux du temps ont été chercher dans cette belle résidence, quelques pensées d'humanité et de clémence ont trouvé place et occupé les esprits ; si, en jouissant d'un air pur et embaumé, on s'est souvenu des malheureux plongés dans l'infection des prisons ; si, de ce voyage consacré au plaisir, il sort un acte de générosité et de modération, il faudra bien excuser quelques faiblesses, oublier quelques ridicules en faveur d'un pareil résultat. L'amnistie des délits politiques devient plus inévitable que jamais, quoiqu'on la dise rejetée de nouveau par le conseil. MM. Pozzo di Borgo, d'Appony et de Werther seront facilement amnistiés du voyage de Fontainebleau, et de concessions plus grandes encore, si leur intervention fait enfin ouvrir les portes de Ham, et cesser la captivité, maintenant sans motifs, de quatre illustres victimes. Quelle est sur les hommes la puissance du temps, de la réflexion et de l'inflexible nécessité produite par le cours des événemens! Après quatre années, voilà une réaction de l'opinion qui défait tout ce qu'ont produit la violence et l'esprit de parti. Un procès qui paraissait devoir combler la mesure des vengeances et des rigueurs, devient l'instrument de la clémence et du pardon. On recule à la fois devant les difficultés matérielles et devant l'effet moral de ce grand drame qui remettrait en questions jusqu'à l'existence même de ce gouvernement. Quelques hommes résistent encore ; c'est leur ouvrage qu'il s'agit de détruire. Eux qui ont amassé à la sueur de leur front tant de preuves et d'accusations ; eux qui ont travaillé avec une infatigable ardeur à édifier ce système de répression, qui l'ont exécuté avec autant d'âpreté et de colère, devront-ils briser la trame qu'ils ont ourdie? Faudra-t-il que M. Persil biffe de sa propre main les accusations et les condamnations qu'il a accumulées?

On a pris tellement l'habitude d'outrer les conséquences de toutes choses, que l'on voit dans l'amnistie jusqu'à un changement de système et une révolution de cabinet, en prétendant qu'elle ne peut être prononcée par les hommes d'état au nom de qui les poursuites ont été faites. Aussi, en accordant l'honneur de ce projet à MM. Gérard et Decazes, fait-on auparavant sortir du conseil MM. Thiers, Persil et de Rigny, que l'on suppose être contraires à toute idée de clémence. Voilà bien des difficultés et des façons pour un acte qui dans tous les temps a passé pour une marque de force, et non de pusillanimité. C'est précisément parce qu'il y a eu de l'énergie dans la répression qu'on peut se montrer humain et miséricordieux après la victoire. La puissance et la bonté sont sœurs, comme la faiblesse et la cruauté. Si quelques hommes du pouvoir avaient cette susceptibilité, ce serait un orgueil bien déplacé ; ceux qui l'auraient pour eux trahiraient les intérêts de l'humanité. Espérons que ce dernier obstacle sera bientôt levé...

Finissons cette esquisse en jetant un coup-d'œil sur ce qui se passe vers le Nord. L'empereur de Russie doit être en ce moment arrivé à Berlin, après avoir rendu à son frère Alexandre un religieux et magnifique hommage. Cent cinq mille guerriers et un peuple entier, au signal de leur souverain, ont fléchi le genou devant le roi des rois, et consacré par la prière le monument élevé à la gloire du magnanime chef de la sainte-alliance. Religion sainte, culte de la royauté, dévouement à la personne du monarque, voilà ce qui se retrouve encore sans altération chez ce peuple qui marche à pas lents, mais sûrs, vers la civilisation et la liberté, tandis que le midi de l'Europe rétrograde dans les mêmes voies. De Berlin, les deux souverains se rendront, dit-on, à Brünn en Moravie, où doit se trouver l'empereur d'Autriche. On parle d'un congrès de délibérations sur la situation de la Péninsule, auxquelles la France et l'Angleterre sont appelées ; d'une visite à Prague, de projets qui intéressent l'humanité, le bonheur des peuples, la paix du monde. De ce côté du moins s'offrent à nous des images de grandeur, de générosité, de patriotisme et de vertus royales. On dit aussi que vers ces contrées, grandit en sagesse, en science et en force d'âme un jeune prince qui observe avec soin le commandement : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram quam Dominus Deus tuus dabit tibi.*

PUBLICATION NOUVELLE.

M. Depery, vicaire-général du diocèse de Belley, dont le zèle est infatigable pour tout ce qui peut contribuer à l'éclat de la religion, et à répandre quelque lumière sur l'histoire de son pays, va se livrer de nouveau à un travail important pour l'histoire de cette contrée et des provinces voisines. Le *prospectus* d'un nouvel ouvrage sorti de sa plume circule en ce moment; il annonce la prochaine publication, par livraisons, d'un *Hagiologe du diocèse de Belley*, ou Recueil des Vies des Saints nés dans ce diocèse, suivies de celles de personnages dont la mort aura présenté tous les caractères de la sainteté, ou qui auront été victimes de la persécution qui frappa la religion au 18e siècle.

Cet ouvrage intéresse non-seulement le clergé d'une manière toute spéciale, mais encore tous ceux qui aiment à vivre dans le passé, pour étudier les mœurs et les coutumes de nos pères. De nombreuses recherches, il est vrai, ont déjà été publiées sur la province qu'il habite; mais, séparant presque toujours l'élément religieux, elles se sont surtout attachées aux traditions militaires ou à la chronologie des familles princières. On s'est aperçu que pour bien comprendre l'histoire de ce pays, il fallait suivre en tous points et la naissance et les développemens du Christianisme. Ailleurs, les guerres et les conquêtes ont changé la face d'un pays. En France, la religion a partout déposé les premiers germes de la civilisation, et les y a développés; c'est elle qui a promené son soc sur nos terres incultes, qui a fondé des monastères, élevé des chapelles, où sont bientôt venues se grouper quelques maisons : de là des hameaux, des villages perdus au fond des vallées, ou adossés au flanc des montagnes. Quoi de plus imposant, de plus digne d'être médité! Mais pour bien saisir le but de l'auteur, peut-être est-il nécessaire de placer ici un extrait du *prospectus*.

« On fera voir, dit-il, la force de la Religion, tout ce qu'elle a de beau, de vivifiant, de ressources et de génie pour créer; car, il ne faut pas s'y tromper, c'est elle qui chez nous a ouvert la marche à la civilisation à travers les forêts qui couvraient jadis une grande partie de nos provinces; c'est elle qui, la première, les a défrichées, les a rendues fertiles, et en a chassé les bêtes féroces; c'est la Religion qui a donné naissance à un grand nombre de nos bourgs, à tous les monumens dont s'enorgueillit notre pays, et à bien d'autres que l'impiété, son ennemie, qui ne sait que détruire, a réduits au niveau du sol. Eh bien! les auteurs de ce grand mouvement vers la civilisation, dans des siècles encore tout barbares; les fondateurs de tant de maisons religieuses dans notre diocèse, qui ont rendu tant de services à la Religion et à l'humanité, qui ont fourni tant d'illustres prélats à l'Eglise; tous ces hommes créateurs, qui laissèrent la famille pour travailler au bien de la société, sont des Saints dont nous venons offrir l'histoire, liée à celle de tous les souvenirs antiques de nos provinces. Nous avons fait d'immenses recherches sur les personnages qui brillèrent par leurs vertus dans la Bresse, les Dombes et le Bugey. L'on sera étonné de voir tant de dépouilles saintes tirées de plusieurs dépôts où elles gisaient dans la poussière. »

M. Depery ne se bornera donc pas à une simple biographie. Son plan est plus vaste, et digne d'être encouragé. Le Jura, le Lyonnais, le Dauphiné, y auront leur part. L'intérêt religieux et l'intérêt de localité se trouveront à la fois réunis. C'est une histoire ecclésiastique dont M. Depery veut doter son pays, et c'est une tâche qu'il espère accomplir à l'aide des matériaux qu'il a recueillis dans des bibliothèques publiques ou dans les débris des monastères. Cet ouvrage est dédié à Mgr. l'évêque de Belley qui l'honore de son patronage.

M. Depery, laborieux et érudit, pouvait seul tenter une telle entreprise, où seront consignés tant de faits intéressans. Les grands écrivains du siècle ont tous compris la puissance des études religieuses; ils y ont puisé leurs plus nobles et plus brillantes inspirations. Là, un feu qui n'a rien d'impur réchauffe les âmes attiédies par le cynisme de quelques productions modernes. En même temps que l'imagination s'agrandit devant cet horizon qui fuit bien au-delà de la vie, le cœur trouve des consolations qu'il demande en vain au temps présent (1).

NÉCROLOGIE.

Nous avons appris cette semaine la mort de deux illustres ecclésiastiques, l'un M. Georges d'Aseine, archi-diacre, grand-vicaire et official d'Annecy; le second M. l'abbé Bigex, chanoine de Chambéry. C'est une grande perte pour la Savoie.

— Le diocèse du Mans a aussi à regretter la perte de M. l'abbé Dubourgneuf, curé de

(1) Voir aux annonces de la livraison précédente.

Saint-Calais. M. l'évêque du Mans qui visitait alors son arrondissement a administré le saint-viatique et l'extrême-onction.

— Le diocèse de Poitiers a pareillement perdu un prêtre vertueux, M. André-Fournet, ancien curé au Maillé, supérieur-général de la congrégation des filles de la croix, vicaire-général du diocèse.

M. Fournet est le fondateur de la congrégation, dont il est mort supérieur.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Affaire de M. de La Mennais.

Nous n'avons presque plus rien à dire de l'affaire de M. de La Mennais. Presque tous ses anciens partisans gémissent du scandale qu'il a donné à l'Eglise, et l'abandonnent entièrement. Nous recevons beaucoup de lettres écrites dans ce sens. M. de La Mennais s'est fait un autre parti, qui ne l'exalte pas avec moins d'enthousiasme; et il est facile d'en concevoir la raison. On nous a parlé d'un journal républicain qui allait paraître sous ses auspices, et où figurent des noms que tout le monde sera surpris de voir accolés. Une édition populaire des *Paroles d'un Croyant*, à vingt-cinq sous, vient de paraître à Paris. Ainsi, la modicité du prix va mettre cet ouvrage entre les mains des classes populaires, qui n'y trouveront que des paroles de sang et de malédiction pour toute autorité. Singulière propagande de la part d'un prêtre! Le temps n'est pas loin où M. de La Mennais gémira dans le secret de son cœur de la funeste position dans laquelle il s'est placé! Les catholiques n'ont qu'une chose à faire; c'est d'opposer propagande à propagande, doctrines à doctrines; car la parole de ce prêtre est puissante, et puisque nous le comptons à regret dans les rangs de nos ennemis, nous devons le combattre, de tout ce que nous avons de force et d'énergie, à armes loyales et pleines de charité, comme il nous convient.

Voici ce que raconte l'*Ami de la religion* sur les missionnaires de Rennes, relativement à cette affaire :

«On n'avait pas été sans inquiétude dans le diocèse de Rennes sur les dispositions de la société des missionnaires établis dans le pays; il est juste de dire qu'ils se sont prononcés d'une manière très-rassurante. Déjà nous avons remarqué que la lettre de M. Coedro offrait la declaration la plus explicite qui eût encore été publiée relativement à la dernière Encyclique. Depuis, de nouveaux faits sont venus la confirmer. Le mois dernier, les missionnaires donnaient une retraite aux Frères établis en Bretagne pour les écoles. Le fondateur des Frères, qui était en même temps le supérieur des missionnaires, émit sur la dernière Encyclique une distinction du genre de celles qu'ils faisaient tous sur la première. Il prétendit que le saint-père n'avait pas condamné le système philosophique en lui-même, mais seulement l'abus que quelques-uns en avaient fait. Ses confrères ne purent partager son avis, et remarquèrent très-bien que ce n'était pas seulement l'abus que le pape réprouvait, mais le système en lui-même, puisqu'il le qualifie de *système trompeur et tout-à-fait blâmable*. De retour à Rennes, M. Coedro, après s'être concerté avec ses confrères, alla rendre compte à M. l'évêque de ce qui s'était passé. Ils étaient décidés à ne pas rester plus long-temps sous la direction de celui qu'ils avaient élu leur général il y a un an, après la déchéance de l'autre. Ils aimaient mieux se retirer que d'admettre encore quelque arrangement qui ne serait qu'un replâtrage. Les directeurs du petit-séminaire de Saint-Méen ont manifesté la même résolution, à l'exception de deux qui se sont expliqués sur la dernière Encyclique avec peu de respect, et qui ont été congédiés. M. l'évêque s'est donc déclaré seul supérieur immédiat de la congrégation, et l'ancien supérieur n'est plus rien. La chose est consommée. Il y avait long-temps que M. Coedro était bien disposé: il avait préparé l'année dernière, pour l'ouverture de la retraite ecclésiastique, une déclaration dont on eût été content. Ce fut celui-là même qu'on vient d'éliminer qui empêcha l'effet de cette bonne volonté. Ces faits sont notoires dans le diocèse, et il ne peut qu'être utile de les publier. Le clergé paraît disposé à rendre toute sa confiance aux missionnaires qui n'étaient presque appelés nulle part.»

Retraites ecclésiastiques.

La clôture de la retraite de Paris a eu lieu le 4 octobre. Il y a eu en tout 250 ecclésiastiques qui y ont pris part. Chaque jour deux discours étaient prononcés par M. l'abbé Mollevaut, de Saint-Sulpice. Après chaque discours, M. l'archevêque, qui présidait à tous les exercices, faisait quelques réflexions sur le sujet qui venait d'être traité. La cérémonie de la clôture a été fort edifiante. Tous les ecclésiastiques se sont rendus en procession de la chapelle des Allemands dans l'Eglise. M. l'archevêque a célébré la messe, et donné la communion à tous le prêtres. Après le discours de clôture prononcé par M. Mollevaut, M. l'archevêque a adressé à son clergé quelques-unes de ces paroles de bienveillance, telles que sait les dire monseigneur de Quélen. Pendant toute la retraite, il a été charmant d'aménité, de grâce et de bon ton dans les rapports qu'il a eus avec le clergé. Les ecclésiastiques du diocèse de Paris garderont long-temps le souve-

nir de cette retraite tant désirée par eux, et qui les a mis à même d'apprécier leur digne archevêque, que l'Eglise de France tout entière entoure de tant d'amour et de respect. Aussi lundi dernier MM. les curés sont allés en corps le remercier au nom de tout le clergé.

A Châlons-sur-Marne, la retraite a été donnée par M. l'abbé Dufêtre, grand-vicaire de Tours, dont nous avons eu l'occasion d'apprécier le talent, à Paris, au carême dernier. Plus de cent prêtres s'y sont rendus avec empressement. — A Poitiers, la retraite s'est terminée le 30 septembre. Plus de deux cent cinquante prêtres étaient réunis au séminaire. M. l'évêque a constamment partagé les exercices de cette retraite. — Le diocèse de Blois a eu successivement deux retraites ecclésiastiques. M. l'abbé Aubert les a données toutes les deux. A la première, il s'est trouvé plus de cent prêtres, et presque autant à la seconde. M. l'évêque n'a pu y assister autant qu'il l'aurait voulu, à cause d'une maladie dont il a été atteint à la suite de sa visite pastorale. Ce vénérable prélat est âgé de 78 ans. Il a voulu cependant assister aux discours de clôture. — A la retraite de Viviers, M. l'évêque a fait lire l'Encyclique, à l'occasion de laquelle il n'avait pas envoyé de circulaires à son clergé. La raison du prélat était que M. de La Mennais comptait infiniment peu de partisans dans son diocèse. — A Dijon, la retraite a été prêchée par M. l'abbé Sauvaire. M. l'évêque a assisté à tous les exercices.

— On nous écrit du diocèse de Rennes :

Monseigneur l'évêque de Rennes vient de donner une nouvelle et grande preuve de sa sollicitude toute paternelle pour le troupeau que Dieu lui a confié, en mettant son diocèse sous la protection de la sainte Vierge.

Aussitôt que les pieux habitans de la ville de Saint-Malo apprirent cette heureuse nouvelle, ils s'empressèrent de se préparer à célébrer dévotement le premier dimanche d'octobre, jour fixé par leur respectable prélat pour cette importante solennité. Ils témoignèrent hautement leur joie lorsqu'ils surent que l'autorité locale ne s'opposait point à ce que la procession se fît à l'extérieur de leur Eglise; et beaucoup de personnes qui se disposaient à se rendre dans les paroisses voisines où les processions se sont toujours faites, se félicitèrent du bonheur d'avoir des magistrats qui, loin d'abuser de leur pouvoir, se rendaient au vœu de la grande majorité de la population de cette cité, en leur permettant de rendre des hommages publics à leur puissante patrone.

Ce jour tant désiré étant enfin arrivé, on fut édifié par le grand nombre de personnes qui s'approchèrent de la sainte-table. L'ancienne cathédrale était remplie de fidèles qui se faisaient remarquer par leur recueillement et leur grande piété. La procession, favorisée par le plus beau temps possible se fit dans les principales rues de la ville de Saint-Malo. Jamais on n'avait vu un aussi grand concours de chrétiens de tout sexe, de tout âge et de toutes conditions.

Ce peuple religieux, abandonné à lui-même, suivait ses prêtres et l'image de sa divine protectrice, dans le plus grand silence et le plus grand ordre. Sa figure exprimait la confiance et la résignation. Arrivé devant une des portes de la ville, au-dessus de laquelle est placée une belle et ancienne statue de la sainte Vierge, le clergé a entonné le magnifique *inviolata*; l'air retentissait de ce beau chant répété avec ferveur par les nombreux assistans. Cet instant a été touchant et a fait beaucoup d'impression. Le chef de poste lui-même en a été ému, et s'est empressé de faire sortir sa garde qui est restée sous les armes.

Au moment de la rentrée à l'Eglise, M. Hucher, nouveau curé de cette ville, généralement estimé de ses paroissiens, s'est empressé de leur adresser un discours improvisé, et dans lequel il a fait l'éloge de leur piété et de leur attachement envers Marie, en leur disant qu'ils obtiendraient d'elle les grâces qu'ils venaient de lui demander avec tant de foi et de ferveur.

Cette touchante cérémonie a ranimé le courage des âmes pieuses, en leur donnant la force de supporter avec résignation la présence du choléra, dont cette ville a été préservé jusqu'à ce jour d'une nouvelle apparition.

Nominations ecclésiastiques. Les grands-vicaires nommés par le chapitre d'Avignon sont : MM. Sollier, ancien grand-vicaire sous les archevêques précédens; Michel de Beaulieu, Queyras, Helly, supérieur du séminaire.

— M. l'évêque de Bruges vient de former son chapitre. Les chanoines titulaires sont : MM. Simons, doyen-curé de Pitthem; Van Merris, doyen de Sant-Bertin à Poperingue; Van der Ghote et Ryckewaert, professeurs au séminaire; Maes, curé de Sainte-Valburge à Bruges; Seys, curé de Dixmunde; et Keyser, curé de Themsche dans la Flandre orientale.

— M. Paul Naudot, évêque nommé de Nevers, a été préconisé à Rome le 29 septembre, jour de Saint-Michel. On espère que ce prélat sera sacré vers la fin d'octobre.

A l'issue de la dernière retraite, M. l'archevêque de Paris, voulant remplacer plusieurs membres de son conseil qu'il a perdus depuis quelques années, a donné des lettres de grand-vicaire à M. l'abbé Carbon, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, et qui avait été précédemment grand-vicaire de Bordeaux, et supérieur du grand séminaire de cette ville; à M. l'abbé Carrière, depuis plusieurs an-

nées directeur et professeur de théologie au grand-séminaire, et bien connu par son savoir théologique; à M. l'abbé Affre, grand-vicaire d'Amiens, où il a laissé des regrets dans la meilleure partie du clergé, et auteur d'écrits estimés; et à M. l'abbé Jammes, aujourd'hui supérieur du petit séminaire Saint-Nicolas, et qui avait rempli précédemment diverses fonctions dans le diocèse. Tous ceux qui connaissent le mérite de ces ecclésiastiques applaudiront à de si honorables choix.

Conversions. Le 8 septembre, le baptême a été administré à un juif de Forli, Benjamin Forti, qui a reçu en même temps la confirmation et l'eucharistie. Il avait été précédemment instruit avec soin, et préparé par les jésuites et par d'autres prêtres zélés. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Saint-Mercurial, premier évêque de Forli. Elle a été faite par M. Tomba, évêque de Riodopolis et vicaire apostolique de Forli, qui a prononcé un discours adapté à la circonstance. Le néophyte a eu pour parrain, au baptême, le marquis Paulucci, pro-légat de la province, et à la confirmation, le comte Mangelli, gonfalonier de la ville.

— Les conversions de protestans sont assez fréquentes aux États-Unis. On a remarqué cette année celle de M. Daniel Southwick, à Boston. Après avoir fait son abjuration, il a reçu la communion et la confirmation, le 25 mai, des mains de M. l'évêque de Boston.

— Au mois de mai dernier, une église catholique, nouvellement bâtie à Montgomery, aux États-Unis, a été bénite par M. Portier, évêque de Mobile. — Le 19 du même mois, la première pierre d'une église catholique a été posée à Banger, dans la principauté de Galles, en Angleterre. C'est la première église catholique qui a été bâtie, depuis la réforme, dans le nord de la principauté de Galles.

— Par les soins de M. l'archevêque de Malines, l'église de Notre-Dame de Basse-Wabre, a été rendue à la religion, et érigée en paroisse. Une mission y a eu lieu du 10 au 24 août. Le nombre des communians s'est monté à plusieurs milliers.

— On écrit de Vilvorde à l'*Union Belge* :

Hier, fête de la Compassion de la sainte Vierge, que les détenus ont choisie pour patrone, un grand nombre d'entre eux s'est approché de la sainte-table; la modestie, le recueillement de ces hommes ne peuvent être assez loués. Naguère ils étaient pour leurs chefs un sujet de crainte, et pour la société un sujet d'effroi; aujourd'hui les idées religieuses qui leur ont été inspirées en ont fait des hommes laborieux et paisibles.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Nous n'avons que peu de chose à ajouter à ce que nous disions de l'Espagne dans notre dernière livraison. Nous avons laissé le gouvernement de Marie-Christine se débattant misérablement entre la révolution et la légitimité, l'enserrant chacune de leur côté, de manière à rendre sa position morale extrêmement critique, et sa position matérielle également difficile. Le commandement général donné à Mina, symptôme si visible de la décadence du juste-milieu espagnol, n'a encore produit aucun effet, puisque ce général est retenu au lit par une santé délabrée qui l'empêchera bien probablement de se mettre à la tête de l'armée d'ici long-temps. En attendant, l'armée des Christinos se trouve sans chef, Rodil l'ayant de suite abandonnée pour sa capitainerie de l'Estramadure. Les seules nouvelles de quelque peu d'importance qui soient parvenues, ce sont celles d'un combat à Arbazuza, près Estella, dans lequel Zumalacarreguy a surpris quatre compagnies de Christinos, dont il a tué quarante hommes, et blessé soixante. Le général Lorenzo, qui était tout près de là a failli être pris dans son logement. Après cette affaire, Zumalacarreguy a dû se retirer, n'étant pas en nombre pour tenir tête aux divisions qui allaient l'attaquer.

Dans le Bastan, les troupes de Charles V, n'ont pas été si heureuses. Nous avons parlé du blocus d'une maison carrée à Elisondo. Cette maison, appelée la miséricorde, est un immense bâtiment carré, à quatre étages, avec une cour spacieuse dans l'intérieur. Elle est située à trois cents pas sud de l'extrémité méridionale de la seule rue d'Elisondo, sur la rive gauche de la Bidassoa, dont les eaux baignent les murs de la cour placée devant la façade. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont murées et remplacées par un grand nombre de meurtrières, et la cour extérieure est fortifiée et armée de quatre petits canons que les embrasures des fortifications permettent de pointer dans toutes les directions. C'est principalement dans cette maison qu'étaient bloqués les Christinos. Le 24, Lorenzo arriva inopinément à Sildias, pendant que le général Cordora, venant de Lanz, débouchait sur Belette. Ce double mouvement avait pour but de débloquer Elisondo, et c'est ce qui est arrivé en effet. Les deux bataillons de Navarre, sous les ordres de Lagastibelza, ont battu en retraite devant Cordora; mais celui-ci a perdu beaucoup de monde dans son attaque du 28. S'il faut en croire les nouvelles qui arrivent de ces contrées, la marche des deux colonnes est comparable à la marche de Westermann dans l'ancienne Vendée. Elles ont tous détruit, ra-

vagé, saccagé sur leur passage : forges, monastères, presbytères, établissemens industriels, maisons des particuliers. Lorenzo a incendié toutes les métairies de la Sierra de Andra. L'église de Bemeda a éprouvé le même sort, ainsi que la maison du curé. Voilà l'humanité des révolutionnaires : en tout pays, et en toute circonstance, ils se ressemblent.

En Portugal, la mort de don Pédro a donné un nouvel élan à toutes les passions anarchiques qui bouillonnaient sourdement dans ce pays livré au bon plaisir révolutionnaires. Le nouveau ministère, où figurent MM. de Palmela et Saldanha, n'est qu'une pièce de théâtre où les deux rusés courtisans vont jouer la comédie aux dépens du peuple, qui se trouve toujours en dernier ressort le Bertrand de la fable. Des assassinats de miguélistes ont eu lieu à Lisbonne à la nouvelle de la mort de don Pédro. Cela promet pour l'avenir. La jeune reine, qui ne trouve rien de mieux à faire en débutant, que d'envoyer à don Pédro mourant une décoration pour reconnaître ses services, sera-t-elle assez forte pour contenir ces passions brûlantes? C'est sur quoi disputent aujourd'hui les feuilles libérales, avec assez peu de logique. Elles nous apprennent en même temps que les enfans de Madrid ont organisé une espèce de garde nationale. Nous en souhaitons autant à Lisbonne. Les philosophes dans leurs utopies n'avaient jamais rêvé de gouvernement dans lequel la police se fit avec des *gamains*. Moins avares d'éloges pour ceux-ci que le *Constitutionnel* pour ceux de Paris, nous les félicitons de tout notre cœur; et nous avouons franchement que nous aimons mieux les voir passader dans les rues que les bandits qui ont ravagé les églises et assassiné les prêtres. Le parti de don Miguel, qui n'a été vaincu que par la propagande et non par les armes de don Pédro, s'est prononcé très-énergiquement dans plusieurs localités, malgré les honorables vexations dont il a été l'objet depuis le départ de son roi légitime. On apprend que celui-ci vient de s'embarquer à Gênes, sans doute pour l'Espagne, car il est douteux qu'il rentre de suite en Portugal. Comme nous le disions la dernière fois, la mort de don Pédro simplifie de beaucoup la double question qui s'agite en Espagne et en Portugal. Nous nous en fions à la providence du moyen de ramener la tranquillité et la paix dans ces deux malheureuses contrées. L'espace nous manque pour compléter cette revue extérieure. Les événemens arrivés ailleurs sont du reste assez peu importans.

— On nous assure qu'on a enfin décidé que l'obélisque de Luxor ne serait point élevé sur la place de la Concorde. On le reportera au Rond-Point des Champs-Elysées d'où il gênera moins la double perspective des Tuileries et de l'arc de l'Etoile, et où d'ailleurs, il sera plus convenablement placé entre des masses de verdures qu'entre les monumens modernes qui ornent de tous côtés la première place qu'on lui destinait.

— Le conseil d'état a fait sa rentrée samedi dernier; samedi prochain, il y aura audience publique à dix heures du matin.

La cour des comptes, la cour de cassation, et la cour royale ainsi que les tribunaux, feront leurs rentrées le 3 novembre, par des audiences solennelles.

Les rentrées de vacances aux colléges royaux de Paris ont commencé lundi dernier.

La rentrée à l'école normale aura lieu jeudi prochain.

A l'école polytechnique, la rentrée n'aura lieu que le 15 novembre.

Les inscriptiont commenceront à se faire à l'école de droit et à l'école de médecine le 3 novembre. Les cours à l'école de droit commenceront le 10; à l'école de médecine, le jour sera ultérieurement annoncé.

Les cours à la Sorbonne seront commencés vers le 5 novembre.

—M. Fouquet, juge au tribunal de première instance, tenant l'audience des référés, avait à prononcer sur une contestation entre le ministre de l'intérieur et la commission des souscripteurs pour le monument du duc de Berry, sur la place de l'ancien opéra.

Cette commission, représentée par M. le comte Chabrol de Volvic, ancien préfet de la Seine, a fait assigner le ministre pour lui faire défense de s'introduire ou de faire introduire sur l'emplacement du monument, aucun individu étranger à la commission, et d'y faire des démolitions ou enlèvemens quelconques.

L'avoué du ministre s'est fondé sur les dispositions de la loi de 1822, portant que l'emplacement de l'ancien Opéra ne peut être consacré à aucune destination que celle d'une place publique. Il a soutenu aussi que la commission ne pouvait se prétendre propriétaire, et conclu à ce que le tribunal se déclarât incompétent.

M. Fouquet, président, tenant les référés, s'est déclaré incompétent par le motif qu'il s'agissait d'une question de possession. Statuant au fond par défaut contre le ministre, dont l'avoué s'est retiré, il a adjugé les conclusions des demandeurs.

Appel a été interjeté sur-le-champ. La cause sera plaidée devant la chambre des vacations de la cour royale par Me Chaix-d'Est-Ange pour M. le ministre de l'intérieur, et par Me Berryer pour la commission des souscripteurs.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Loquin, r. N.-D-des-Victoires, n. 16

PARIS, 19 OCTOBRE.

Nous devons à nos lecteurs quelques observations sur la marche suivie par la *Dominicale* depuis quelques semaines, et sur la nouvelle direction qu'il convient de lui donner, maintenant que les mêmes raisons n'existent plus. Lorsque nous nous adressâmes aux catholiques, il y a un an, à côté de sympathies très-vives, nous rencontrâmes aussi ça et là quelque peu d'inquiétudes, par la raison toute simple que le public, tant de fois trompé, se tient en garde contre les publications nouvelles en général, et contre les publications religieuses en particulier. Cette année a donc été employée par nous plutôt à nous poser moralement qu'à suivre dans toutes ses ramifications la pensée éminemment compréhensive que nous sommes appelés à développer. Nous n'insistons pas sur ces réflexions, que nous ferons quelque jour d'une façon plus complète; nous nous bornons à donner les raisons qui ont déterminé la marche suivie depuis la publication de l'Encyclique. Il se pourrait que nos fréquens articles de discussions philosophiques eussent jeté quelque peu de monotonie dans nos travaux, principalement à l'égard de nos lecteurs laïques, qui n'ont, à proprement parler, ni le même goût pour ces questions spéciales, ni les mêmes motifs de désirer qu'elles arrivent à une solution franche et complète.

L'encyclique dernière était trop importante, elle avait des conséquences trop absolues dans le domaine de l'Eglise, pour que nous ne nous en occupassions pas aussi d'une manière spéciale : car elle tranchait d'un seul coup des questions longuement et vivement débattues depuis dix ans; de telle sorte que l'histoire du clergé de France, dans toute cette période, est presque l'histoire de cette polémique. Nous devions donc, dans l'intérêt du clergé, et pour nous conformer à une parole venue de haut, puisqu'elle venait du Docteur des docteurs lui-même, suivre et aborder cette grande affaire par toutes ses faces.

Une raison particulière nous engageait d'ailleurs à cette conduite que l'intérêt de la religion seul nous eût commandée, et auquel commandement nous devions obéir en tout état de cause. Tant que le souverain pontife ne s'était pas prononcé d'une manière haute et formelle, nous avions constamment tenu la balance égale entre les deux écoles rivales, craignant d'ajouter par notre intervention, un embarras de plus dans cette lutte de la pensée. Cette conduite, qui n'était rien autre chose que de l'impartialité sévère, avait jeté çà et là quelques doutes sur le fond de notre pensée habituelle. Et plus tard, lorsque l'encyclique parut, faisant à la vérité sa part, et à l'erreur ses réprobations, guidés par des conseils à nous bien précieux, et par des dispositions confidentiellement exprimées en haut lieu, et qui malheureusement ne se sont pas réalisés; lors, disons-nous, que nous usions de grands ménagemens qui nous semblaient commandés par ces motifs et par la position de l'homme atteint de la condamnation pontificale, les premiers doutes purent se reproduire. Un journal religieux s'en fit l'écho, et par là nous fournit l'occasion de nous expliquer d'une manière nette et catégorique.

En vérité, voilà la cause de cette longue polémique qui a prouvé d'ailleurs au clergé, nous le croyons du moins, que nous avions l'intelligence de ces questions toutes spéciales aussi bien que des autres : car la *Dominicale*, dans toute cette affaire, s'est seule montrée journal de discussion.

Maintenant que toutes ces raisons n'existent plus, nous allons reprendre la série des travaux que nous avions laissés incomplets. Nos lecteurs s'en apercevront dès la livraison prochaine. L'académie des sciences, la rentrée des cours publics va de plus nous mettre en position de traiter de hautes questions, et de suivre pas à pas tous les systèmes modernes en histoire, en littérature, en philosophie, toutes choses absolument neuves pour nos lecteurs, et d'un intérêt grave dans la réalité.

Extrait *de l'Union ecclésiastique.*

Pour mettre nos lecteurs à même de juger de la portée des observations que nous venons d'émettre, nous allons faire un extrait de *l'Union ecclésiastique*, journal mensuel, qui, jusqu'à ce jour, s'était montré en opposition avec nous sur certains points, et dont les attaques avaient servi de point de départ et de texte à des attaques à nous adressées par une autre feuille religieuse. Nous aurions laissé passer assurément ces éloges que nous ne sommes pas accoutumés de reproduire, si les circonstances dans lesquelles la *Dominicale* se trouvait placée vis-à-vis de ce recueil, n'étaient pas toutes spéciales. Nous ferons remarquer que le morceau qui suit forme la tête d'un article de revue sur les journaux ecclésiastiques.

«Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs de la *Dominicale*, parcequ'elle se trouve placée d'abord dans un ordre d'idées que nous n'avons pas toujours partagées, parce qu'ensuite, il faut bien l'avouer, elle occupe l'un des premiers rangs parmi les journaux religieux de notre époque : double motif pour que nous la suivions en quelque sorte pied à pied, afin de dire notre pensée sur les points qui nous séparent, et de donner à nos abonnés qui ne la lisent pas le moyen de profiter de ce qu'elle fait de bien; et c'est incontestablement le bien qui domine dans ses colonnes.

» Les observations que nous avons faites sur sa tendance habituelle se bornent à très-peu de chose, si on les considère en masse. Elles n'ont eu trait pour la plupart qu'à des griefs peu saillans par eux-mêmes, à quelques idées de détail qui s'effacent devant l'ensemble, à des choses mal définies ou posées d'une manière équivoque, et qui ont été mieux définies plus tard et présentées d'une façon plus exacte : toutes observations par conséquent d'infiniment peu de valeur, et qui ne doivent laisser dans l'esprit de ceux qui nous ont lus aucun de ces préjugés qui ne tiendraient certainement pas devant un examen approfondi et général des doctrines de la *Dominicale*. Résumons ces observations, pour n'y plus revenir.

»Nous avions attaqué la *Dominicale* par rapport au *mariage chrétien*, et nous étions en droit de le faire, de l'aveu même de la *Dominicale*, qui n'avait pas présenté ses théories d'une manière assez claire et assez nette. D'un point de dogme que nous avions cru apercevoir, elle n'avait fait qu'un point historique, qui, expliqué comme elle l'a fait avec nous, est d'une rigoureuse justesse. En cela donc, il n'y avait entre elle et nous qu'une chose mal comprise, ou si l'on veut mal présentée. Il en faut dire autant des autres points que nous avons successivement abordés. Nous avions cru apercevoir du louche dans son exposé des doctrines relativement à la liberté de la presse, que la *Dominicale* demandait pleine et entière, ce qui allait heurter directement la dernière Encyclique. Avec les explications données, nous n'y avons vu qu'une doctrine adoptée par la *Gazette de France* et toutes les feuilles indépendantes, comme exceptionnelle au temps où nous vivons, ne posant que la liberté du bien à côté de la liberté illimitée du mal, de telle sorte que la théorie regardée par nous comme absolue n'était par le fait que relative et subordonnée aux circonstances; doctrine que n'a certes pas condamnée le saint-siége, parce qu'elle est éminemment raisonnable, et qu'elle constitue une tactique politique bien ordonnée.

»Nous avions pareillement conçu des doutes sur les théories philosophiques de la *Dominicale*, qui se sont dissipés depuis cette époque par la lutte qui a eu lieu entre ce journal et M. l'abbé Caron. De tous les journaux religieux, la *Dominicale* a seule soutenu véritablement la discussion, et elle l'a fait de manière à rendre clair pour tout le monde le sens de la dernière Encyclique, comme aussi à mettre hors de doute pour l'avenir la valeur philosophique de ce journal et l'orthodoxie de ses doctrines.

»Nous avons cru ces réflexions préjudicielles nécessaires, pour ne pas encourir d'abord le reproche de contradiction, et pour rendre ensuite toute la justice qui est due à un recueil plein de talent et d'avenir, et qu'un auguste prélat, que l'Église de France est accoutumée à bénir et à révérer, a pris sous sa protection et favorise de tous ses vœux. Nous pouvons donc, maintenant que tout ceci est expliqué, jeter un coup d'œil rapide et incomplet, vu le manque d'espace, sur les travaux de la *Dominicale*, postérieurs à notre dernière revue...

» La *Revue politique et administrative* de chaque semaine suffirait seule pour faire la fortune de ce recueil, si à côté de ces beaux morceaux de politique, écrits avec une puissante logique et une connaissance exacte des événemens, ne se trouvaient pareillement de fort beaux articles de détail, dont nous avons déjà indiqué quelques-uns dans nos précédentes livraisons...

»Nous félicitons d'autant plus la *Dominicale*, que nous l'avons accueillie par le passé avec plus de défiance. Cette défiance, nos lecteurs ne sauraient nous la reprocher, si l'on veut bien considérer dans quelle position se trouve aujourd'hui la religion catholique en France, ayant presque autant à craindre de ses prétendus défenseurs que de ses ennemis avoués.»

DU PROGRÈS PAR LE CATHOLICISME.

(Premier article.)

De quelque manière qu'on juge notre époque dans l'avenir, on ne pourra toujours s'empêcher de reconnaître qu'elle fut grave et raisonneuse, et qu'à côté de défauts très-saillans, elle n'ait au moins brillé par un amour d'enquête infiniment louable dans son but, par un esprit d'étude, en général assez franc pour ne pas tomber dans l'odieux de la critique, assez nettement formulé et instinctif pour chercher à se rendre raison des choses, au lieu de les calomnier : double qualité, que ne connut même pas l'ancienne école, tant elle s'était si bien pétrie de la boue que lui lançait Voltaire, du fiel que lui jetait Rousseau. Aujourd'hui l'on étudie tout : nations, races, individus, langage, philosophie et morale, sciences et arts, temps écoulés et temps présens, choses d'autrefois et choses d'aujourd'hui, parce que la méthode est éminemment compréhensive, et qu'avec la manie de vouloir tout restaurer et de tout refaire, l'on a eu au moins le bon esprit de s'apercevoir qu'il fallait tout apprendre.

Ce caractère d'impartialité qui saillit dans la physionomie du siècle actuel, nous en attribuerons volontiers une bonne part, et même la plus grande, au déblaiement qui s'est opéré dans les études historiques, et à la nouvelle méthode avec laquelle on les a touchées. Or, avoir une méthode en histoire, ce n'est pas raconter les faits, c'est en juger la portée ; ce n'est pas être écrivain, c'est être philosophe. Cette méthode a bien ses inconvéniens, en ce qu'elle substitue l'examen de la moralité du fait à l'examen du fait lui-même ; mais, inconvénient pour inconvénient, le pire, selon nous, c'est celui qui ne vous livre que les actions toutes nues : ceci est le matérialisme de l'histoire ; l'autre en est la philosophie ; l'un ne vise qu'au reflet, l'autre pénètre la substance. Evidemment le profit est plus grand, et la masse de lumière jaillit plus abondante de la sommité de la cause que de celle de l'effet, de la généralité que du fait isolé.

Il y a donc eu à graviter vers les régions de l'histoire une foule d'intelligences qui se seraient éparpillées comme les feuilles d'automne au vent de la philosophie, et qui ont retrouvé dans l'examen des siècles écoulés une partie de ce calme qui embrasse l'âme au portique de la science, comme le parfum de la cassolette d'or qui fume sur l'autel, ambrosie du cœur, que, selon la légende, l'ange apportait d'en haut aux enfans de saint Benoît. Or, en groupant ainsi les séries secondaires aux séries principales, en étudiant l'homme pour étudier l'humanité, il était tout naturel qu'on se trouvât avoir quelque souci pour le fait générateur de l'homme et de l'humanité : à force de déblayer le terrain, de retourner couches sur couches, et ruines sur ruines, il fallait bien toucher par quelque part les traditions chrétiennes. Et il n'était pas même nécessaire de pénétrer bien avant ; car l'édifice était encore debout avec ses fondemens rivés dans la pierre, ses grandes et larges lignes, sa symétrie et ses exquises proportions. Se posait-on au centre du monde païen, pour y chercher le bruit de ses fêtes, l'harmonieux écho de sa poésie, les rives du Jourdain soupiraient une poésie plus belle que les villa de Rome, la poésie des prophètes ; la harpe de David retentissait plus haut que le luth de Virgile sur les sept collines ; les lamentations de Jérémie et les cris de douleurs de Job faisaient vibrer le cœur autrement que les Tristes d'Ovide. Et puis, aux craquemens de ce vieux monde qui s'en allait, on apercevait poindre une petite lumière de la Judée, et accourir de leurs steppes blanches, aux bonds sauvages et haletans de leurs coursiers, toutes ces nuées de barbares qui venaient s'abattre au pied de la croix, ou courber la tête sous la crosse de bois d'un évêque. Et puis encore, si l'on venait étudier la vieille France, c'était bien merveille si l'on ne trouvait pas le christianisme quelque part : dans les forêts qu'il perçait, dans les landes qu'il défrichait, sur le flanc gris des rochers où se dessinaient les tourelles des monastères, côte à côte des tours féodales. Les choses se trouvaient donc ainsi faites, que le christianisme allait à tout. C'était comme un noble athlète qui avait tout étreint, tout enserré de ses grands bras.

Et ce fut à la fois une chose curieuse et consolante que de voir avec quel mouvement de surprise on se retrouva un jour en face de ces traditions chrétiennes que l'école encyclopédiste avait si bien murées.

Elle avait tracé autour du temple comme une odeur de bête fauve qui en défendait l'approche, à peu près comme le lion qui s'entoure des entrailles de sa victime, repose sur les lambeaux, et sommeille sur les chairs. Heureusement qu'on s'est aperçu, un peu tard il est vrai, que les encyclopédistes n'avaient du lion que le poil, et que bonne justice leur a été rendue au cercueil. Le mouvement religieux, ou plutôt rationnel et expectant, s'est donc organisé en grande partie dans la région des sciences historiques : on a voyagé du Judaïsme au Christianisme, comme des Védas aux Théogonies grecques, d'Aristote à Kant, de Loke à Saint-Simon, c'est-à-dire que le Christianisme a été abordé dans ces derniers temps, et maintenant encore, scientifiquement parlant, comme œuvre des temps passés, et fait accompli. En vérité, voilà l'origine de cette espèce d'impartialité discussionnelle que nous avons signalée comme une pierre d'attente pour l'avenir, et que les catholiques doivent supporter, de peur qu'elle ne croule.

Or, en entrant dans la catégorie des faits historiques, le Christianisme devait s'attendre à être traité matériellement, du point de fait, et non du point religieux; trop de sophismes avaient été amoncelés par les gros bonnets de la philosophie, aux portes du temple, pour que la foule intelligente y pénétrât autrement qu'à son corps défendant, et sans y être portée par les idées. Nous l'avons vu se serrer, il n'y a pas long-temps encore, où retentissait la parole de Dieu prêchée par des prêtres catholiques. Ce vent avait soufflé de la Babylone de l'Occident, et c'était bien quelque chose assurément que la main du prêtre se levât une fois pour bénir cette foule d'hommes qui ne savaient pas grand'chose du catholicisme, hormis que dans leurs jeunes années ils avaient murmuré quelques prières apprises de leur mère. C'est que cette foule, jeunes hommes ou vieux, avaient tous fait un accablant voyage dans les déserts de la science et des idées, où la source manquait à leurs lèvres, et le soleil à leurs yeux, et qu'ils venaient voir s'ils comprendraient la langue désapprise, et si leurs genoux se plieraient bien encore à une prière. De telle sorte qu'avec grande surprise la province où la presse irréligieuse, qui n'a jamais possédé de Voltaire que les mensonges, avait sonné tant de fois les funérailles du catholicisme. apprit un beau jour que la parole de Jésus retentissait en pleine liberté sous les voûtes de Maurice de Sully, et qu'il y avait foule pour l'entendre, chose plus surprenante! Nous dîmes dans le temps la cause de ce mouvement, et nous en indiquâmes la nature, faisant voir combien il s'en fallait peu de l'acte à l'idée, de la pensée à la chose, et estimant par-dessus tout que c'était avoir déjà beaucoup fait de rassembler les brebis à la porte de la bergerie. Car c'est le propre de notre temps de voir chaque année s'abattre sur nos grandes villes, et sur Paris en particulier, de nombreux essaims de jeunes gens qui accourent se réchauffer à ce soleil de l'Europe. Et c'est malheureusement une autre remarque à faire, qu'ils y viennent, pour la grande majorité avec un très-mince bagage d'idées quelque peu suivies en morale, en religion, toutes choses qui constituent en définitive la véritable valeur de l'homme, qui le font ce qu'il est et doit être, à savoir, homme et chrétien. Arrivés dans cette Thèbes aux cent portes, à laquelle iront-ils frapper ? charlatans de sciences et d'idées, de théories et de religions y abondent. singeant sur leurs tréteaux, et faisant gentillesses pour attirer les passans, de telle façon, qu'il y a presque autant de systèmes que d'hommes; partant que la religion de demain ne sera pas celle d'aujourd'hui, de la même manière que la religion d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier, qui n'était pas celle de la veille. C'est à grande peine si nous pourrions compter sur les doigts toutes ces théories évanouies à l'œuvre, et ces systèmes posthumes avant d'être éclos. Au milieu de cette confusion de voix, ne pouvant dire d'idées, quelques-unes pourtant possèdent aujoud'hui le privilége grand d'arrêter plus long-temps l'attention des hommes méditatifs; et c'est une observation importante à faire, que ce sont précisément celles qui s'éloignent le moins des idées chrétiennes, ou qui en contiennent quelque portion. Ainsi, le rationalisme, qui aboutit d'une part à l'idéalisme, de l'autre au matérialisme, est à peu près abandonné. D'ailleurs, il se présente sous un accoutrement de syllogismes si effrayant, et ayant tellement odeur d'école, que chacun se met à fuir, et à grande raison. L'éclec-

tisme, système bâtard en philosophie comme le protestantisme en théologie, est mort; et bien mort, comme l'école écossaise et la conclusion qu'il faut tirer de cette rapide désertion est évidemment ce que nous disions en commençant, que les faits, c'est-à-dire l'histoire, arrivent prendre la place abandonnée de l'idéalisme, et que la marche intellectuelle est évidemment dans la direction du positif, c'est-à-dire la bonne direction.

Si les utopies de Rousseau paraissaient de notre temps, nous doutons très-fort qu'elles fissent quelque sensation et quelque peu de bruit, il se pourrait que quelques enthousiastes allassent encore visiter le grand homme, qui leur tournerait le dos, par la raison que M. Fourrier a bien ses partisans, et l'abbé Châtel ses auditeurs. Mais nos députés qui pourtant ne sont pas très-forts en idées chrétiennes, ne voudraient pas certes s'appuyer ouvertement du *Contrat social*, comme ceux de la constituante. Impiété et encyclopédie! tout cela est mort et cloué, pour ne plus se lever du cercueil. Ce qui nous déborde aujourd'hui, c'est le panthéisme de l'Allemagne, et cette doctrine du progrès qui, plaçant l'humanité sur une échelle de perfectionnement indéfini, ne considère dans les religions diverses qui se sont succédé d'âge en âge, que des perfectionnemens successifs ou des altérations qui ont fait reculer ou progresser l'humanité vers cette perfection idéale qui n'a ni la mesure de la durée ni la mesure d'elle-même. Cette idée, nous l'avons admise quelque part, avec d'importantes modifications tirées de la nature de l'homme et des enseignemens chrétiens, et nous ne la discutons aujourd'hui ni dans les limites de l'histoire générale, ni dans le domaine de la raison. Mais n'est-ce pas une curieuse histoire à tracer, que celle des efforts surhumains avec lesquels on cherche à deviner l'énigme du monde, sans recourir à la langue qui la sait et la dit si bien. Le christianisme se trouve à peu près dans la même position vis-à-vis de la société actuelle, qu'il était lorsque Tertullien en entreprit l'apologie. Où sera le Tertullien de nos jours, à la parole puissante et incisive? Orgueil et folie ! c'est en vain que l'homme cherchera à fuir l'anathème qui pèse sur la chair depuis la faute qui le jeta pauvre et nu sur les chemins du monde. Il souffre par rapport au beau et au grand, le supplice que souffrait le Tantale des traditions païennes. Il veut, il désire; mais il est impuissant parce qu'il est fini et qu'il a une lourde malédiction à porter. Et ce n'est pas sans quelque raison que dans un récent article sur cette épidémie du suicide qui nous ravage comme l'épidémie du choléra, nous avons remarqué dans le juif de nos contes populaires le symbole et l'épopée de l'humanité souffrante.

Qu'on arrange la société comme on voudra, deux choses la constituent : la souveraineté de l'homme sur l'homme et la propriété. Or, logiquement parlant, et avec la raison toute seule, c'est-à-dire, sans recours à la loi divine de l'ordre et de la conservation, ces deux choses sont contre nature, dans ce sens que l'homme comme homme n'a rien de plus qu'un autre et partant aucun droit naturel de domination ou de possession. Mais admettez l'homme tel qu'il est et fondez une société sans pouvoir et sans propriété ! Qu'y substituerez-vous? Otez la domination de l'individu, vous aurez la domination des masses; retranchez la propriété, chaque champ deviendra le théâtre d'une lutte impitoyable, comme toutes les luttes privées. Perfection, liberté absolue, mensonge de notre pauvre nature viciée par le péché ! Et c'est là que le christianisme vient en aide à cette nature défaillante et la soutient, de peur qu'elle ne s'affaisse. Il détruit de la souveraineté tout ce qu'il peut, par la souveraineté plus haute du Rédempteur dont le sang a payé l'empire qu'il possède sur l'humanité tout entière, et il l'affaiblit encore par l'humilité, la charité, et la justice. La mortification, l'aumône, la fraternité, affaiblissent pareillement la propriété dans ce qu'elle aurait de repoussant aux yeux de ceux qui ne possèdent pas, et à la loi de la force substituent la loi de l'amour, en sorte que si la loi divine veille en gardienne vigilante à la porte de la propriété, pour la défendre contre les envahissemens du nécessiteux qui ne possède rien, elle peut lui crier aussi de sa grande voix : « Dieu t'a fait pauvre, il est vrai, et te défend d'usurper ce bien qui ne t'appartient pas, parce qu'un autre demain pourrait te l'enlever à son tour. Mais à cet homme que tu veux dépouiller, j'ai dit que tu es son frère; que tu as le même père, le même juge, qui est Dieu ; que les mêmes

paroles ont été prononcées sur votre berceau, et seront dites sur votre tombe; je lui ai dit qu'il est riche et que tu es pauvre: qu'il doit te nourrir quand tu n'as pas de pain, te donner son manteau quand tu es nu, te consoler quand tu es affligé, te veiller quand tu souffres. » Voilà comme le christianisme enserre l'ordre social, et comment il pénètre dans ce que l'humanité a de plus intime.

Et ce serait certes une bonne histoire à faire, et qui se fera un jour. que l'histoire des révolutions diverses qui se sont faites au nom de la chair, dans l'ordre du pouvoir et dans celui de la propriété: toutes révolutions qui ont échoué, comme il devait être, parce que, indépendamment de la logique et de la force, il y a une autre loi providentielle qui pèse de tout son poids sur le monde : la réprobation originelle. Et c'est faute d'avoir eu l'intelligence et la foi de ce dogme traditionnel, que tant d'âmes ardentes sont mortes à la peine pour bâtir d'inapplicables théories et édifier d'absurdes systèmes. Or, si le christianisme comprend si bien l'humanité, s'il donne sur elle des notions si justes, et la règle par des lois si parfaites, évidemment c'est en lui que doit se trouver la loi du développement et du progrès. Cette loi, c'est la partie philosophique et intime du catholicisme; la mise en œuvre, la réalisation et l'application, c'est son histoire; et voilà pourquoi la question se trouve posée sur un double terrain, le terrain de la pensée et le terrain de l'histoire. C'est sur le dernier que nous nous appesantirons d'une manière plus spéciale, parce qu'il est le plus saisissable, et qu'il va beaucoup mieux au commun des intelligences. Si nous montrons, et ce ne sera pas difficile, que le christianisme, chose civilisatrice, a tout civilisé, a tout créé, nous ne voyons pas pourquoi il serait impuissant à tout conduire et mener à bonne fin. Faisons toutefois une remarque importante : c'est que le christianisme s'est toujours présenté complet, n'ajoutant rien, ne retranchant rien à sa doctrine; mais il n'en est pas de même de son application, de sa réalisation. Certes, lorsque saint Remy versait l'eau du baptême sur la tête de Clovis le Sicambre la société ne se présentait pas de la même manière qu'au temps où Charlemagne dictait ses Capitulaires, et que Grégoire VII sauvait l'Europe; à mesure que l'Evangile se répandit dans le monde, toutes les grandes et nobles choses s'y fondèrent avec lui et par lui. C'est là, comme nous le disions, une histoire curieuse; nous l'esquisserons en regard des systèmes nouveaux qui voudraient partager la robe sans couture de Jésus.

DE L'IRLANDE

ET DE SES VOIES D'ÉMANCIPATION.

(IIIe et dernier article.)

Voilà déjà quelque temps que la question irlandaise nous occupe. Ce n'est pas néanmoins que nous la croyions au-dessous de l'importance que nous lui avons attribuée. Mêlée d'intérêts religieux et d'intérêts politiques, elle nous touchait de deux côtés à la fois, et, en considération du haut prix dont elle devait être à tous ceux qui estiment les réclamations légitimes des peuples ce qu'elles valent, nous y avons apporté plus de persévérance et plus de soin. Le directeur de la *Dominicale*, dans son voyage en Angleterre, étudiait lui-même, et sur les lieux, il y a peu de jours, les données de la thèse irlandaise, et il apprenait combien sont grandes les misères de l'Irlande, combien sont précieux à son peuple les efforts, même les plus éloignés, qui se tentent pour sa délivrance.

En se reportant quelque peu en arrière, et en renouant nos idées d'aujourd'hui à nos idées précédemment émises, le lecteur se rappellera que, dans deux articles spéciaux, dont celui-ci est destiné à être le complément, nous avons montré d'abord que les griefs de l'Irlande étaient au nombre de trois : la réunion, la dîme, et le paupérisme; ensuite, que les moyens proposés pour diminuer le paupérisme nous paraissant insuffisans, et que la suppression totale de la dîme ne pouvant pas apporter un notable soulagement aux populations, il restait à examiner le troisième moyen, le plus violent, à savoir, le rappel de l'union de l'Irlande et de l'Angleterre.

Quelles seraient les suites probables de

cette séparation? ceci est une chose difficile à déterminer ainsi d'avance, mais qui peut néanmoins être estimée avec une certaine certitude, à l'aide d'analogies et de rapprochemens fournis par l'histoire. Il n'y a point de grand royaume qui n'ait été formé, comme l'Angleterre, de provinces séparées et distinctes; le cas dans lequel se trouve l'Irlande n'est donc ni exceptionnel, ni même quelque chose de rare. La France s'est incorporé successivement le Languedoc et l'Aquitaine, après l'extinction de la maison de Saint-Gilles; la Bourgogne, la Franche-Comté et la Picardie, après l'extinction de la seconde maison de Bourgogne; la Bretagne et la Lorraine par des mariages; le Roussillon par la conquête. Tous ces divers pays ont donc été réunis successivement à la France et se trouvent, comme l'Irlande, dépourvus du gouvernement indigène qu'ils avaient. D'où vient qu'ils n'ont jamais réclamé? c'est ce que nous examinerons tout à l'heure. Nous ne mentionnons ici ni l'Espagne, ni l'Autriche, ni tous les grands Etats enfin; car partout, et sans aucune exception, le grand s'est formé avec le petit. Un grand royaume d'une seule pièce ne s'est jamais vu.

En général, il est vrai de dire que toute réunion d'un pays à un autre pays s'est toujours opérée par la force; nous n'en exceptons pas les Etats-Unis d'Amérique. Avant la guerre de l'indépendance, l'Amérique, colonisée successivement par diverses émigrations européennes, était divisée en un certain nombre de groupes, tous distincts, non pas précisément d'intérêts, parce qu'il y a toujours des intérêts de commerce et de communication morale qui unissent et qui généralisent, mais distincts d'administration, d'industrie, de richesses, quelquefois de besoins et de mœurs. Les cantons enfoncés dans les terres étaient, par exemple, plus spécialement agricoles; les cantons qui bordent la mer et les grands fleuves, étaient plus particulièrement mercantiles et industriels. Tout d'un coup l'envie prend à quelques-uns de ces Etats de se séparer de la mère-patrie. On sait comment un droit nouveau sur le thé fut le prétexte et le signal du soulèvement. Alors, pour ne pas être écrasés l'un après l'autre, les Etats se coalisèrent; mais s'il n'avait été la nécessité de résister à l'Angleterre, il est extrêmement probable qu'ils seraient restés séparés. La guerre si longue que l'Amérique du [illegible] par le soutenir riva plus fortement encore les E[illegible] l'un à l'autre; ce qu'ils avaient d'élémens individuels se généralisa; et la guerre disparue, ils sont restés unis; mais toujours est-il que cette union avait été forcée.

Il y a un point important à considérer dans ces réunions brusques et violentes, qui se font ainsi de pays à pays : c'est de savoir si elles ont été long-temps maintenues. Si la cause qui les produit prolonge considérablement son action, les réunions persistent; si la cause n'insiste pas, les réunions se brisent. Ceci est bien simple de raisonnement et se fortifie de mille exemples. Les guerres de la révolution avaient donné à la France un immense territoire au nord jusqu'au Rhin, et une grande étendue à l'est jusqu'aux Alpes maritimes. Dès que la main de Bonaparte cessa de peser sur ces pays, ils se détachèrent de la France, et allèrent se ranger de nouveau autour des centres qui les avaient primitivement régis; et cela se conçoit sans peine. La génération qui avait été ainsi violentée dans ses habitudes, n'était pas encore morte, lorsque la violence à laquelle elle avait cédé disparut : la disparition de la cause entraîna immédiatement la disparition de l'effet.

Mais il en est bien autrement, lorsque la réunion des pays, même les plus antipathiques en apparence, est longuement et fortement maintenue. Plusieurs générations venant à se remplacer l'une l'autre, la violence primitive n'y existe bientôt plus qu'à l'état de souvenir. Les intérêts, qui avaient été autrefois le plus cruellement blessés, ont tout-à-fait oublié leurs rancunes en se tournant vers un but nouveau; et, loin qu'ils aspirent à retourner à une situation qui a cessé de leur être naturelle, il faudrait une nouvelle révolution aussi violente que la première pour les y ramener. Quelquefois même la réintégration complète des élémens de civilisation dans leur assiette originelle est devenue tout-à-fait impossible. Supposez, par exemple, que le Languedoc voulût aujourd'hui se reconstituer tel qu'il était autrefois; où seraient ses limites, qui étaient déterminées jadis par le voisinage de provinces qui ont disparu à l'heure qu'il est; par une langue que le peuple lui-même cesse de parler; par une organisation administrative et justicière, dont le temps a dispersé les lambeaux, tué les élémens et les

.eurs, où serait aujourd'hui paroles... cette province? Les familles seigneuriales qui l'avaient formée, complétée, limitée, organisée, sont éteintes; il n'y a au milieu d'elle aucune force vivante et perpétuelle qui veille à son intégrité et à sa conservation. Autrefois, chaque province était un domaine: voilà pourquoi toutes ces parties étaient adhérentes entre elles. Aujourd'hui que la race dominatrice n'est plus, tout cet ensemble s'est brisé, dispersé, dissous; les parties elles-mêmes ne se reconnaissent plus comme sœurs. La mort des empires produit le même effet que la mort des hommes; les peuples se partagent le cadavre des premiers; les vers se partagent le cadavre des seconds: peuples et vers, même chose, poussière.

Si nous reportons à l'Irlande ces considérations tirées de l'histoire générale, et qui nous paraissent avoir quelque valeur, nous aurons peine à concevoir comment sa séparation absolue d'avec l'Angleterre pourrait devenir une chose de grande portée. Comment l'Irlande pourrait-elle se reconstituer? Est-ce en rétablissant les anciennes provinces de Munster, Leinster, Meath, Ulster et Connaugth? Mais ces provinces étaient de vrais royaumes, comme toutes les provinces de France, comme les provinces de tous les pays; et ces cinq royaumes, quelle main pourrait aujourd'hui les relever? Où sont leurs races princières? où êtes vous maintenant, vous les plus populaires, les plus ardens défenseurs de l'indépendance nationale, qui avez fourni de têtes les haches anglaises, rois de l'Ulster, race des O'Néale? Qui est-ce même qui se souvient encore de vous, autour de vos demeures en ruines, et qui sait même si vos demeures ont laissé des ruines? Le riche dandy de Piccadilly qui court le renard sur vos bruyères, sait-il que vous fîtes trembler Elisabeth, Jacques I[er] et la maison d'Orange? et le pauvre fermier qui tend là main à ce riche dissipateur, se rappelle-t-il que ses ancêtres tendirent la pique à la colonie anglaise transportée dans leurs foyers, et qu'ils l'exterminèrent? Où sont ces souvenirs? où sont ces haines? où sont les Irlandais?

Les vieux royaumes irlandais sont donc impossibles à rétablir; les races royales sont mortes; et puis, ces rois étaient des seigneurs, et les seigneuries sont détruites, brisées, distribuées, oubliées; les châteaux démolis, les vassaux remplacés par des fermiers de Londres; il ne reste plus rien de la vieille Irlande. Que voudrait-on rétablir à cette heure, puisque les élémens de l'ancienne nationalité ne sont plus? un parlement à Dublin? Mais ce parlement était la plus pauvre mesure, le plus misérable replâtrage qui se pût voir. Nous l'avons déjà dit dans le cours de ces articles: ce fut au commencement de la guerre suscitée à l'Angleterre par la séparation des Etats-Unis d'Amérique, que les Irlandais, profitant de la situation critique de l'Angleterre, parurent songer sérieusement à leur chère indépendance. Dans la crainte d'un surcroît d'embarras, et sur l'insistance énergique de Fox, on accorda un parlement à l'Irlande, et cette représentation siégea à Dublin. Mais qu'est-ce donc que cette mesure rétablissait? rien, absolument rien. Est-ce que l'individualité des vieilles provinces était reconstituée? pas du tout. Est-ce que l'intégrité de leur division primitive était restaurée? nullement. Est-ce qu'elles étaient appelées à pourvoir elles-mêmes à leur administration, à leurs améliorations, à leurs progrès? non certes. Qui est-ce que la province de Munster avait pour maître? Dublin. Et celle de Leinster? Dublin. Et celle de Meath? Dublin. Et celle de l'Ulster? Dublin. Et celle de Connaugth? Dublin. Mais alors, maître pour maître, pourquoi pas Londres? capitale pour capitale, pourquoi pas Londres? parlement pour parlement, pourquoi pas Londres?

Car de penser qu'un parlement exclusivement composé d'Irlandais sera plus favorable à l'Irlande qu'un parlement mêlé d'Anglais et d'Ecossais, il nous semble que c'est s'abuser étrangement. Est-ce qu'il y a encore des Irlandais? Eh! mon Dieu, non! La plupart des grands propriétaires terriens sont Anglais et habitent l'Angleterre; le haut clergé anglican, qui tire à lui la meilleure part des revenus, habite Londres; les classes élevées de l'Irlande sont donc dépouillées de toute nationalité réelle et exclusive; à bien prendre, ils sont plutôt Anglais qu'Irlandais, et cela doit être; car l'Irlande est un triste pays de misère et d'ignorance; l'Angleterre est une contrée de fertilité; d'abondance et de mouvement intellectuel; et l'homme est ainsi fait, qu'il penche à

très-bon droit vers ce qui est le plus en rapport avec le côté noble et élevé de sa nature. S'il existe encore des Irlandais, c'est-à dire des hommes qui ont conservé une spécialité d'aptitude, de mœurs, de penchans, de préjugés tels que les leur ont légués leurs ancêtres, c'est dans les classes pauvres; mais ceux là n'entrent pas au parlement. Ceux-là qui ont encore leur Irlande dans le sang et dans le cœur, ne sont point appelés à faire des lois pour l'Irlande. De deux choses l'une : ou ce pays veut rétablir l'individualité originelle de ses provinces, ou il veut les fondre et les unir dans un gouvernement général. Dans le premier cas, un parlement à Dublin efface encore davantage cette individualité, au lieu de la faire renaître; dans le second, un parlement à Dublin ne vaut pas un parlement à Londres; car en fait d'association, les grandes valent toujours mieux que les petites.

Il ne faudrait pas s'imaginer que la conviction où nous sommes que la nationalité primitive de l'Irlande est disparue sans retour, ses élémens éteints ou dispersés, emporte avec elle cette autre conviction que l'Irlande doive être absorbée par l'Angleterre : on serait à mille lieues de notre pensée. L'Irlande n'a pas de quoi se constituer en royaume fort, compacte, durable; elle manque d'intérêts dynastiques propres à son sol; mais elle a, comme tous les autres pays, des intérêts locaux, dans la direction et la satisfaction desquels elle a droit d'intervenir beaucoup plus qu'elle ne le fait, et d'une façon beaucoup plus directe. Quand elle réclame sa séparation, elle ne veut pas dire sa séparation absolue, sa séparation de royaume à royaume, ou si elle voulait le dire, elle se tromperait elle-même; elle veut dire, et il faut qu'elle veuille dire, sa séparation administrative, son émancipation municipale, industrielle et commerciale. Que Londres reste toujours sa capitale; mais que ses municipalités s'organisent, que ses comtés reprennent tout ce qu'il faudra de leur vieille force; enfin que le pays s'administre lui-même, et que l'Angleterre lui soit non plus un tyran, mais un soutient et un ami.

Voilà ce que doit désirer et ce que désire réellement l'Irlande; son émancipation administrative, et non pas son érection en royaume; le gouvernement du pays par le pays, et non pas un parlement à Dublin.

Et d'ailleurs, que ferait un parlement réuni à Dublin aux calamités actuelles de l'Irlande? Que ferait-il aux dîmes? Que ferait-il au paupérisme? quels moyens le parlement de Dublin trouverait-il de le faire disparaître? est-ce que ses lois rendraient la population moins nombreuse et plus industrieuse? est-ce qu'elles feraient que ces grands Irlandais, robustes et inertes, fussent bons à autre chose qu'à devenir laboureurs et terrassiers?

Nous en sommes convaincus, le rappel de l'union serait un grand malheur pour l'Irlande, indépendamment de la crise violente qu'il faudrait pour l'amener. Un gouvernement nouveau à établir de fond en comble dans un pays qui n'en a jamais eu aucun de durable, serait une œuvre de géant. Et puis, sans parler de troubles inévitables, sans parler de coups d'état destinés évidemment à demeurer stériles, qu'est-ce que les peuples gagnent ainsi à se morceler? qu'est-ce qu'ils produisent? Le mouvement naturel de la civilisation est-il de diviser ou de réunir? O'Connell lui-même paraît l'avoir compris à la fin; il l'a écrit publiquement, comme on le sait: il renonce à la séparation de l'Irlande.

JURISPRUDENCE.

Sources du droit civil ecclésiastique.

—

TROISIÈME ARTICLE.

Sources rationnelles.

Nous avons parcouru dans les deux articles précédens l'ensemble des dispositions de notre législation qui régissent les matières ecclésiastiques. On a pu voir, par cette analyse rapide, que la plus grande partie de cette jurisprudence se compose d'actes législatifs, rendus sous le nom de décrets pendant le règne des constitutions républicaines, et sous le nom de lois, avant et depuis ces constitutions. Ces actes constituent, à proprement parler, la législation. Mais en dehors de cette législation se trouvent d'autres dispositions qui, sans avoir le même caractère, n'en ont pas

moins, et à des degrés différens, une force obligatoire pour les cours de justice. C'est de cette nature de dispositions que nous devons parler aujourd'hui, parce qu'il importe de connaître leurs véritables caractères; caractères divers et multiples, mais que l'on peut en général rapporter à deux classes, en distinguant parmi ces actes ceux qui participent en quelque sorte de la force et de la puissance législative, et ceux qui n'ont d'autre autorité qu'une autorité rationnelle, en les faisant connaître successivement. Nous allons compléter l'indication des sources de la jurisprudence ecclésiastique, en ce qui concerne le droit civil.

Les principaux documens de la première classe sont les décrets, les arrêtés du gouvernement, les ordonnances royales, les circulaires et instructions ministérielles, enfin les notes et arrêtés des chefs d'administration.

Nous avons dit que, sous l'empire de nos constitutions républicaines, on avait appelé décrets les actes du pouvoir législatif. Sous l'empire, ces actes reprirent le nom de lois, et celui de *décrets* fut réservé à ceux qui émanaient directement du pouvoir exécutif. Peu à peu, par suite des envahissemens successifs du pouvoir, on s'habitua à regarder comme à peu près également obligatoires, et les décrets et les lois. Cela passa sans difficulté d'abord, pour ceux de ces actes qui n'étaient que des réglemens d'administration, et n'imposaient aux citoyens aucune obligation nouvelle. Cela fut bientôt également reconnu pour les autres. On exigea cependant quelques conditions: on voulut que les décrets eussent été insérés au *Bulletin des lois*, rendus sur le rapport du ministre de la justice, envoyés à la section de législation, et discutés par elle avant d'être soumis au conseil-d'état. Mais on se doute bien comment toutes ces conditions étaient observées. Ce n'est guère que lorsque après la chute du pouvoir impérial, il fut question d'apprécier la force des actes emanés de lui, qu'on distingua entre ceux pour lesquels elles avaient été accomplies, et ceux pour lesquels elles manquaient. La force obligatoire fut déniée à ceux-ci, et reconnue aux autres par un avis du conseil-d'état du 17 décembre 1823, et par la jurisprudence des tribunaux. Ces décrets sont donc encore obligatoires comme les lois elles-mêmes. Parmi eux, il faut remarquer comme les plus importans ceux des 18 mai 1806, sur le service dans les églises et les convois funèbres (1); 18 février 1809, sur les congrégations des maisons hospitalières de femmes (2); 30 décembre 1809, sur les fabriques (3); et 6 novembre 1813 (4), sur la conservation et l'administration des biens du clergé.

Le nom d'*arrêté du gouvernement* était dans le principe celui que l'on donnait aux décisions et réglemens du pouvoir exécutif. Ce nom a été remplacé, sous la restauration, par celui d'*ordonnances royales*. Les *arrêtés* et les *ordonnances* royales ne peuvent être rendus que pour régler le mode d'exécution des lois. A certains égards, les ordonnances étendent les lois, en prescrivant des formalités pour leur exécution. Tant qu'elles se bornent à cela ou à prescrire des actes administratifs, elles sont obligatoires comme la loi elle-même. Les ordonnances les plus remarquables sont celles des 5 octobre 1814 (5), qui autorise l'établissement des écoles ecclésiastiques; 6 novembre 1814 (6), qui institue l'augmentation de traitement pour le cas de binage; 2 avril 1817 (7), qui détermine les voies à suivre pour l'acceptation et l'emploi des dons et legs faits aux établissemens ecclésiastiques; 3 mars 1825 (8), relative aux presbytères; 12 janvier 1825 (9), relative aux conseils des fabriques, et 16 juin 1828 (10), sur les écoles secondaires ecclésiastiques.

Les *circulaires ministérielles* n'ont plus ni la force des lois, ni celle des ordonnances. Ce sont de simples règles de conduite tracées par les ministres à leurs agens pour l'application des lois. Elles sont distinctes des réglemens d'administration publique qui s'identifient souvent avec les lois, et peuvent être appliqués par les tribunaux conjointement avec elles (11). Un

(1) Voy. *Code des paroisses*, n. 69, p. 139. (2) *Ibid.* n. 86, p. 149. (3) *Ibid.* n. 91, p. 153. (4). *Ibid.* n. 115, p. 191.

(5) Voy. *le Code des paroisses*, n. 123, p. 202. (6) *Ibid.* n. 124, p. 203. (7) *Ibid.* n. 132, p. 206. (8) *Ibid.* n. 166, p. 237. (9) *Ibid.* n. 165, p. 236.

(10) *Ibid.* n. 175 et 176, p. 247-248.

(11) Ainsi l'a décidé un arrêt de la cour de cas-

grand nombre d'arrêts des cours de justice (1) ont décidé que les tribunaux n'étaient pas tenus de se conformer à ces actes qui n'ont de force que vis-à-vis des agens du pouvoir, et qui ne regardent les particuliers qu'en ce sens, qu'ils leur indiquent souvent dans les matières administratives les règles à suivre pour revendiquer ou défendre leurs droits. Quelquefois ces circulaires prennent le nom d'*instructions*. Elles ont alors un caractère particulier dont on peut voir l'exemple dans celle du 17 juillet 1825 (2), sur la loi du 24 mai précédent, relative à l'autorisation et à l'existence légale des congrégations et communautés religieuses de femmes.

Enfin, au dernier rang de ces actes, il faut placer les *notes* adressées par les chefs d'administration aux agens d'un ordre inférieur. Elles ne sont obligatoires que pour ceux-ci dans l'ordre administratif, et n'ont tout au plus pour les tribunaux qu'une autorité d'expérience et de raison, que l'on fait bien le plus souvent de suspecter.

Nous devons ajouter à cette nomenclature quelques actes d'une nature spéciale, et spécialement applicables aux ecclésiastiques. Ce sont ceux qui émanent de l'autorité spirituelle, et auxquels la loi civile accorde force obligatoire: ainsi, les bulles sur le concordat et la circonscription des diocèses, et ainsi les brefs dont la publication est autorisée aux termes de la législation de l'an 10 (3); ainsi, les arrêtés que la loi permet aux supérieurs ecclésiastiques de prendre à l'égard de leurs inférieurs.

Telles sont les sources secondaires de la jurisprudence ecclésiastique qui appartiennent à la première classe de celles dont nous parlons, c'est-à-dire qui participent en quelque sorte de la puissance des lois. Dans la seconde classe se rangent toutes celles qui n'ont plus ni la force des lois, ni celle des simples réglemens d'administration, mais seulement une autorité rationnelle. Nous allons les indiquer en peu de mots.

Au premier rang nous devons placer ce qu'on appelle les principes généraux du droit, les règles fondamentales, les axiomes éternels de la raison et de la justice, toutes ces maximes qui dominent les législations spéciales, et sont le meilleur guide à suivre pour les interpréter sainement. Nous ne pouvons entrer dans aucun détail sur ces principes généraux qui sont la science la plus haute du jurisconsulte, et qui ont été admirablement résumés par les pontifes, dans les deux titres de *regulis juris* (1) contenus dans les recueils des canons. Au second rang il faut placer la jurisprudence des cours et tribunaux, soit administratifs, soit judiciaires, les *décisions du conseil-d'état*, et les *arrêts* et *jugemens* des tribunaux. Les *décisions du conseil-d'état* sont de plusieurs sortes: les *avis* du conseil-d'état qui ont pour objet d'interpréter administrativement les lois et les ordonnances, et dont on trouve un exemple remarquable dans l'avis du 30 avril 1807 (2), sur des questions relatives aux biens en litige entre les fabriques et les hospices; les *décisions* ou *arrêts* du conseil-d'état qui jugent des contestations administratives entre l'État et les particuliers. Ni les uns ni les autres ne sont obligatoires pour les tribunaux civils, mais ils ont la plus grande autorité comme motifs rationnels.

Il en est des *décisions* du Conseil-d'État comme des sentences rendues par les tribunaux civils. La force des uns et des autres se tire de la probabilité qui naît dans une opinion, de ce que cette opinion ait été adoptée comme règle de décisions antérieures. Elle varie suivant le degré de lumières du tribunal qui a établi ces *précédens*, suivant le nombre de ses membres, et la considération personnelle dont ils jouissent. On aime en général lorsqu'il s'agit de l'application des principes assez douteux par eux-mêmess à s'appuyer de l'opinion de ses prédécesseurs, et quand une décision a été adoptée par les tribunaux différens, la probabilité de sa conformité à la raison et à la justice augmente,

---

sation du 19 septembre 1823, rapporté par M. Dalloz en 1823, p. 107. (1) Ce sont les arrêts de la cour de cassation des 11 janvier 1816, inscrits dans Sirey, tom. 16, p. 360; 20 juin 1820 (Dal., tom. 20, p. 591); 2 mars 1825 (*Ibid.* tom. 25, p. r6); 6 avril 1826 (*Ibid.* tom. 26, p. 242, etc., etc...

(2) Voy. *le Code des paroisses*, n. 168, p. 239.

(3) Voy. *le Code des paroisses*, n. 33 et suiv., p. 64 et suiv.

(1) Voy. le *Décret Grégor.* 9 lib. 5, tit. 41, et surtout le titre in *sexto*.

(2) Voy. *le Code des paroisses*, n. 74, p. 142.

et il s'établit sur les questions décidées ce qu'on appelle une jurisprudence qui n'est pas obligatoire, mais dont on s'écarte difficilement. — Il y a plus : l'utilité de cette jurisprudence qui établit l'unité dans les décisions de la justice comme dans la loi, est tellement importante, qu'au sommet de la hiérarchie des tribunaux, on a élevé une cour de cassation destinée à ramener à l'unité la jurisprudence des cours inférieures, en cassant celles de leurs décisions qui lui sembleraient s'écarter de la règle. Comme règle de doctrine, comme autorité de raison, les arrêts de la cour de cassation sont la plus haute et la plus souveraine : les tribunaux inférieurs s'en écartent rarement. Au second rang vient la jurisprudence des cours royales; au troisième, celle des tribunaux des degrés inférieurs.

Les lois anciennes, à défaut de dispositions précises dans les lois nouvelles, sont encore une des sources de la jurisprudence. Il en est de même des discours prononcés lors de la confection des lois nouvelles et des exposés des motifs dont les orateurs du gouvernement les font précéder. C'est ainsi que le discours de M. Portalis, sur les lois de l'an X (1), est le meilleur commentaire de ces lois dont il fait comprendre les principes générateurs et la pensée générale.

Enfin, parmi les sources rationnelles les plus fécondes de la jurisprudence, l'autorité des jurisconsultes tient peut-être le premier rang. Nous ne nous étendrons pas aujourd'hui sur ce sujet qui mérite un examen particulier. Plusieurs livres spécialement destinés à la jurisprudence ecclésiastique ont été publiés depuis la législation nouvelle : ce sont le *Traité des fabriques*, de M. Lebesnier; celui du *gouvernement des paroisses*, par Carré; le *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, par M. l'abbé Affre; enfin, le *Code ecclésiastique*, de M. Henrion. Dans un prochain article, nous examinerons en détail chacun de ces livres; nous peserons avec soin leur valeur comme œuvre de jurisprudence; comme livre d'utilité directe et pratique. nous dirons, si à nos yeux, quelqu'un a satisfait le besoin qu'a le clergé d'un livre de jurisprudence ecclésiastique. Il importe que le mérite de ces ouvrages soit sainement apprécié.

(1) Voyez ce discours à la fin du *Code des paroisses*.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Les vacances. —Destruction du monument du duc de Berri. — Circulaire du garde-des-sceaux, ministre des cultes. — Proclamation du général Drouet d'Erlon.—Publication de l'Encyclique. — Funérailles de Boyeldieu.—Lettre de M. le comte Donatien de Sesmaisons. — De l'Amnistie. — Situation du ministère.—Lettre de la chambre de commerce de Bordeaux.—La Bourse et les emprunts.—Loi portée contre don Carlos —Moralité.

Les choses de la politique et de l'administration se ressentent un peu des vacances, *ce vieil abus* du régime ancien, religieusement respecté, et même amplifié par le régime nouveau. Tout vaque à la fois : le gouvernement, la justice, la cour des pairs, la chambre, l'instruction publique, et jusqu'à la guerre civile elle-même. Il n'y a que la vacance de l'arbitraire que nous n'aurons pas, ainsi que celle des charges publiques. Dans quelques jours, la vie politique se ranimera, et nous aurons à discuter des faits plus graves, des actes plus importans que ceux qui nous occuperont aujourd'hui. Il est rare cependant que nous ne trouvions pas à constater dans les moindres détails cet esprit d'inconséquence, cette anarchie morale et intellectuelle, qui accompagnent un système sans principes, où les passions et les faiblesses des hommes occupent la première place, et qui n'a pour mobiles que les deux plus mauvais conseillers : l'intérêt personnel et la peur. Voici quelques incidens qui montreront cette situation dans tout son jour.

Le marteau des démolisseurs va détruire le monument élevé à la mémoire du duc de Berri, sur la place même où ce prince fut frappé par le fanatisme révolutionnaire. Comme expiation d'un attentat voisin du régicide : comme édifice destiné au culte catholique, ce monument offusquait la pensée de juillet, et le sacrifice est une précieuse concession faite au génie de la révolution. On ne peut expliquer autrement une destruction qui blesse tous les sentimens moraux de ce pays, et dont rien, du reste, ne justifie ni la nécessité, ni la convenance politique. Si l'on a en horreur encore aujourd'hui les attentats de Jean Châtel, de Ravaillac, de Damiens, celui de Louvel doit être encore plus détesté, en raison de la proximité de l'événement. Le duc de Berri n'a aucune solidarité dans ce qui s'est passé depuis quatre ans. Il y a *alibi* pour sa mémoire. Sa mort funeste est un fait isolé de toute réaction contre la

branche aînée. Le pouvoir actuel n'avait à considérer dans le duc de Berri que le prince français, le proche parent du roi élu, l'innocente victime des fureurs d'un parti que le système qui gouverne la France a vaincu. C'est en outre une haute imprudence que cette concession faite à une opinion que l'on traite d'ailleurs si durement. Lorsqu'on veut refaire le principe monarchique, l'ordre moral, les institutions, il est plus que maladroit de ruiner avec ce monument la pensée de justice et de réparation qui a présidé à son érection.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce sont les mêmes hommes qui se sont associés avec un empressement si pieux alors, devenu maintenant de l'hypocrisie, qui font abattre ce monument, qui condamnent par des arrêts l'association des souscripteurs à se dessaisir de sa propriété. On peut lire sur la liste ouverte peu de temps après l'exécution de ce grand crime les noms des provocateurs et des exécuteurs de cette nouvelle profanation. Il y a là une circonstance tout aussi affligeante, si elle ne l'est pas davantage, que la destruction même du monument. L'âme est contristée de toute inconséquence qui fait dégénérer un sentiment noble et élevé en son contraire. L'abandon du vrai et du bien, pour le faux et le mal, est un des spectacles les plus affligeans pour l'humanité.

Au demeurant, la main de l'ouvrier ne détruira que de la matière. Le mauvais esprit va joncher la terre des débris du pieux monument ; mais il n'effacera pas les souvenirs, il n'affaiblira pas les regrets, il n'arrachera du cœur d'aucun chrétien la mémoire de celui qui est mort en demandant *grâce pour l'homme*: fin sublime, et qui seule méritait d'être éternisée par le marbre et par l'airain, comme elle le sera par le burin de l'histoire!

On ne comprend rien à cette faiblesse qui se révèle de temps en temps chez les hommes du pouvoir, de telle sorte, qu'on les trouve tantôt dans la voie de la vérité religieuse, et tantôt prosternés devant les idoles des faux dieux. Il semble quelquefois qu'un esprit de vertige se soit emparé des têtes d'où doit sortir la pensée du gouvernement. Il y a dans les actes un décousu, une incohérence, qui font perdre à chaque instant la trace d'une conséquence que l'on croit saisir. Voilà un ministre qui écrit à NN. SS. les évêques une circulaire pleine de convenance, dans sa forme, et dont tout le contenu semble indiquer que la religion de la majorité des Français, et le chef visible de l'église catholique ont enfin repris, dans leurs rapports avec l'Etat, cette influence et cette autorité qui sont dans leur nature. La circulaire de M. le garde-des-sceaux, ministre des cultes, quoiqu'elle contienne un reproche, était de nature à consoler les esprits affligés de tant d'outrages faits à leurs croyances. Qui n'aurait cru que de la sommité des pouvoirs, cette déférence, ce respect pour les symboles religieux et les pouvoirs spirituels, cette révérence d'un ministre placé à la tête d'une société chrétienne, deviendrait le diapason et la règle des pouvoirs inférieurs? Eh bien, au moment où on vient de lire cette circulaire, on tombe sur la proclamation adressée aux Arabes, par M. le général Drouet d'Erlon, gouverneur de la colonie d'Alger, et les illusions produites par la circulaire se dissipent aussitôt. Dans cette proclamation, M. le comte d'Erlon n'est plus chrétien ; il se fait musulman ; il est le *calife du roi des Français protégé de Dieu*; et comme calife, l'acte qu'il publie est précédé d'une prière puisée dans le Coran. « C'est au nom de Dieu clément et miséricordieux, » et en adressant « louange à Dieu, Seigneur de l'univers, qui nous jugera au dernier jour, » qu'un délégué de la royauté de juillet, dit au Kabyles et aux Bédouins qu'il est envoyé par le puissant monarque, dont la force est invincible, dont les troupes sont aussi nombreuses que les grains de sable du Sahra, et dont les vaisseaux sillonnent le sein de toutes les mers. Rien ne manque à cette manifestation comme on voit, pas même l'exagération orientale. Mais ce qui est vraiment de trop, c'est ce plagiat fait à l'Islamisme qui doit persuader à ces pauvres Arabes que le roi des Français est un descendant de Mahomet ou d'Ali, puisque son *calife* s'exprime comme un vrai croyant, qui aurait fait trois fois le pèlerinage de la Mecque.

Cette circulaire de M. le garde-des-sceaux, ministre des cultes, a donné lieu à une controverse, à laquelle nous n'avons pas dû rester étrangers. La matière est trop grave pour ne pas être approfondie dans un article séparé. Elle ne peut qu'être indiquée dans cette revue rapide des faits politiques. Nous ferons remarquer seulement une circonstance qui a échappé au ministre, ainsi qu'aux journaux qui se sont occupés de cette affaire ; c'est que l'art. 1er de la loi du 18 germinal an 10, sur lequel M. Persil se fonde est obligatoire pour la presse comme pour l'épiscopat. Il est ainsi conçu :

« Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, *publiés*, *imprimés*, ni autrement mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement. »

Comme il ne s'agit ici ni d'une bulle, ni d'un décret, mais d'une simple instruction, la seule exécution consistait dans l'impression et la publication. Or, les coupables, s'il y en a

eu, sont les journaux qui ont donné à l'encyclique la plus grande publicité, et par conséquent contrevenu formellement à la loi de germinal an 10. Donc, si les journaux ne sont pas coupables, les évêques ne sauraient l'être; et si ces derniers l'étaient, la presse le serait avant eux; car c'est elle qui a pris l'initiative. Si la constitution, en émancipant la presse, sauf l'action répressive des lois contre les atteintes portées à l'ordre public, a aboli de fait cette partie de la loi organique du concordat, les évêques, pour l'impression et la publication d'une encyclique, doivent jouir également de la garantie constitutionnelle. Le fait est tellement évident, qu'il n'est pas nécessaire d'insister davantage. Il est vraiment fâcheux que la circulaire de M. le ministre des cultes, si louable dans sa forme, soit aussi peu logique dans le fond.

Mais la logique est fort peu à l'usage des pouvoirs nouveaux, non plus que l'ordre hiérarchique des attributions. Les hommes qui ont tant crié contre les envahissemens du clergé, et la confusion de l'autorité temporelle avec le pouvoir spirituel, ne se font pas faute des empiètemens les plus crians sur le pouvoir de l'Eglise. S'ils osaient, ils se feraient eux-mêmes curés, évêques et pape. L'ordinaire a vu avec raison de l'inconvénient à laisser donner dans l'église de St.-Roch une sorte de représentation d'opéra pour les funérailles du compositeur Boyeldieu. Tous les comédiens de Paris, chantans et non chantans, étaient invités, et un *requiem* à grand renfort de voix d'acteurs et d'actrices devait être chanté. Boyeldieu, d'ailleurs, si l'on en croit des rapports dignes de foi, est mort sans les secours de la religion. Les lois de l'église et les convenances ont donc été sauvées, et une des principales paroisses de la capitale n'a point subi cette profanation. Mais la gent philosophique en mimique qui, par une bizarrerie singulière, veut pour ses morts des cérémonies que, vivans, ils ont méprisés, ne s'est pas découragée. Elle a cherché une église qui ne fût pas sous la juridiction de l'archevêque de Paris, et elle l'a trouvée dans la chapelle des Invalides qui lui a été cédée pour jouer son opéra. Les Invalides étaient, sous la restauration, dans le ressort du grand-aumônier. Mais quel est le grand-aumônier aujourd'hui? C'est sans doute M. de Montalivet, l'intendant de la couronne, qui réunit ainsi dans son garde-meuble le sceptre et l'encensoir. M. de Montalivet a donc fait acte d'évêque, en levant une interdiction prononcée par les conciles. Si c'est là de l'ordre moral, de la régularité en administration, et un juste équilibre des deux pouvoirs, il faut l'aller dire à Rome.

Cette inconséquence continuelle fait que les hommes qui ont quelque droiture dans le cœur sont continuellement désorientés, et se trouvent à chaque instant rejetés hors de la ligne qu'ils ont cru suivre en s'attachant au système du gouvernement. Aussi, lorsqu'il se présente une de ces circonstances où leur conscience et leur raison se trouvent en contradiction avec ce système, ils s'empressent de reprendre leur indépendance en rompant avec le pouvoir qu'ils ont servi. C'est ce qui nous a fait faire souvent cette réflexion, que l'ordre de choses, né de la révolution de juillet, subit cette triste condition, de n'avoir autour de lui que des intérêts sans conviction aucune; de telle sorte, que tout ce qui s'éloigne de lui appartient nécessairement au principe de légitimité, ou au principe républicain, les seuls qui soient une réalité dans ce pays. Il y a de cette vérité de nombreux exemples. En voici un tout récent qui mérite d'être cité. M. le comte Donatien de Sesmaisons, pair de France, et colonel d'état-major, vient de se démettre de ses fonctions militaires, en accompagnant cette démarche d'une lettre explicative adressée au ministre de la guerre. Les sentimens de M. Donatien de Sesmaisons ont été froissés par plusieurs actes qui lui paraissent contraires à la dignité, à la loyauté de l'état militaire. L'instrument du supplice, escorté dans la Vendée par un détachement de soldats; la sanglante catastrophe de la rue Transnonain, restée sans réparation; les violences et les actes arbitraires exercés sur les malheureux habitans des campagnes dans les départemens de l'Ouest: tels sont les motifs qui l'ont engagé à quitter une position, où le principe d'obéissance passive pouvait exiger de lui des actes contraires à sa conviction comme pair de France. Cette noble déclaration nous dévoile ce qui se passe dans la conscience de beaucoup d'hommes retenus dans les liens de l'intérêt personnel, mais qui n'ont ni le courage ni le bonheur de pouvoir s'en dégager.

C'est ce mobile qui comprime et fait taire tous les sentimens d'humanité, de justice, de générosité, de modération, naturels à notre pays. Le caractère des Français est tempéré comme leur climat: le climat n'a pas changé; mais l'esprit national semble n'être plus le même. On juge toutes les questions, non pas en elles-mêmes, mais par rapport à soi. On dirait que nous sommes devenus un peuple marchand, chez lequel tout a un tarif, jusqu'aux procédés les plus communs de la vie. Cette question de l'amnistie, qui se présente à tous les esprits indépendans et éclairés, comme résolue par la situation même des affaires, est obstinément repoussée par quelques hommes qui ont mis leur amour-propre à être inflexibles, et refusent d'être justes, parce que d'autres acquerraient quelque popularité par

l'adoption de cette mesure. Le même point de vue d'égoïsme est probablement celui des partisans de l'amnistie; en sorte, que tout compte fait et balancé, il y a compensation. Des deux hommes d'état que l'on désigne comme les plus ardens à poursuivre l'adoption de cette mesure, l'un a sa popularité à conserver; l'autre a de grands torts à réparer. Parmi les adversaires de l'amnistie, au contraire, il y a toute une position à maintenir, car un système de modération ne saurait prévaloir sans qu'il y eût réaction de l'opinion contre leurs actes. Ensuite les uns, selon la tendance de leurs idées, admettent l'amnistie pour un parti, et la repoussent pour un autre. Il est tel membre du conseil qui serait disposé à la clémence en faveur des républicains, et garde toute sa rancune contre les royalistes. Enfin, par suite de ces intérêts de position et de vanité, la proposition a été de nouveau rejetée. Le président du conseil, dans son désappointement, a voulu se démettre de ses fonctions; il en a été empêché, toujours par des considérations *personnelles*. Des motifs individuels aussi retiennent à leur poste des ministres sans nul accord entre eux, sans aucune unité de vues. Ce corps ainsi divisé, incapable, par conséquent, de rien faire qui soit utile au pays, subsistera tel qu'il est jusqu'à la session; et voilà comment les intérêts généraux sont subordonnés aux passions des hommes et à leurs vues particulières.

La même influence se retrouve dans les vœux des localités. Lorsque le gouvernement est faible, et que la force nationale ne se fait pas sentir dans les actes du pouvoir, chaque partie du corps social cherche à profiter de ses avantages, et à substituer ses intérêts et ses préoccupatioos à l'avantage général et à la pensée publique. La chambre de commerce de Bordeaux, consultée par le ministre sur la loi des douanes, qui doit être présentée aux chambres dans la prochaine session, répond avec un ton d'aigreur et de défiance, qui va presque jusqn'à la menace. De quoi s'agit-il? des vins et des eaux-de-vie de la Gironde. Pour que ces liquides s'exportent en plus grande quantité, il faut que l'Angleterre puisse librement introduire ses fers, ses tissus et ses divers articles de fabrication. Mais l'homme d'état que frappent les cris de détresse des maîtres de forges, des manufacturiers d'étoffes, des agriculteurs même des autres provinces qui voient leur ruine et les désordres les plus graves dans la levée des prohibitions, tremblent de faire droit à ces réclamations. Mais qu'importe à l'intérêt bordelais! On sent qu'il y a en haut une fausse représentation de l'intérêt général, une autorité née de l'esprit de parti, et on se croit le droit de leur tout dire.

« Le régime des protections et des monopoles a consommé notre ruine. » — Mais vous exportez moitié en sus des vins que vous exportiez autrefois. Mais ce commerce vous ruine si peu, que vous avez abandonné vos champs à blé, pour les convertir en vignes.— C'est égal; toutes les prohibitions doivent disparaître sous l'empire d'une législation vraiment libérale. Le conseil supérieur du commerce n'est pas la fidèle expression des intérêts qui vont se débattre devant lui, etc. — Mais si les prohibitions disparaissaient, les forges et les hauts-fourneaux devront suspendre leurs travaux, et cinq cent mille ouvriers vont être sans travail; si les toiles de coton, les laines et les soieries anglaises entrent librement, leur bas prix fera tomber les fabriques de Lyon, de Rouen, d'Elbeuf, de Louviers, de Reims, de Sédan, de l'Alsace et de la Picardie, et un ou deux millions d'individus, réduits à la misère, vont se livrer au brigandage et à la révolte. Faut-il donc exposer la France à un bouleversement total, pour que les vins de Médoc et de Laffitte se vendent plus chèrement, pour que les eaux-de-vie de l'Armagnac et de Cognac s'écoulent en plus grande quantité au dehors? — Qu'importe encore une fois? entre Charente et Garonne on ne veut plus de prohibitions ni de restrictions, et on se séparera de la mère-patrie si la quincaillerie anglaise et les toiles de Manchester n'entrent pas en toute liberté dans la Gironde.

Jamais l'égoïsme local, cette image agrandie de l'égoïsme individuel, ne se montra mieux dans tout son jour. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce sentiment est indomptable lorsqu'il n'est pas dominé par la force nationale, la seule qui puisse vaincre les résistances particulières. Cet incident cause de sérieuses inquiétudes au gouvernement, et il est de nature à lui en donner. Depuis quatre ans il diffère, il renvoie d'une session à l'autre. Comme il ne se sent pas soutenu par le seul appui qui lui permettrait de repousser une prétention aussi exorbitante, il aime mieux rester dans le provisoire, et il y restera. Il y a pour lui, pour les chambres, impuissance de sortir de ce cercle de Popilius.

Si nous nous transportons sur un autre théâtre, où s'agite la plus vile des passions, celle d'une cupidité effrénée, nous y trouvons à un bien plus haut degré encore ce sentiment de personnalité qui sacrifierait le bonheur et le repos du genre humain à un sordide intérêt. Les trois grands bazars d'illusion et d'argent, Paris, Londres et Amsterdam, ont présenté un spectacle singulier pendant cette longue discussion de finances qui a occupé la chambre des députés de Madrid. Chacun séparément faisait des vœux pour la ruine des

autres ; bien entendu que la loi attendue respecterait religieusement ses intérêts à lui. A Paris, on espérait, on demandait la réduction de l'emprunt des Cortès, contracté à Londres, et celle de la dette hollandaise. Dans la Cité, on applaudissait à la chute de l'emprunt Guébhard et à la déconfiture des perpétuelles. A Amsterdam, les opérations de la maison Jope et compagnie étaient mise au-dessus de toutes les autres. Chacun se flattait d'une préférence qu'il croyait mériter par la validité de ses titres. L'événement est venu détruire les illusions. Paris, Londres, Amsterdam, sont également dupes. La même injustice a été faite à tous. Le gouvernement espagnol chercherait maintenant en vain à emprunter une seule piastre sur ces trois places. Cependant la guerre civile le dévore. Beaucoup d'illusions aussi vont se dissiper à Madrid, où l'on comptait sur le secours de l'agiotage. Mais l'agiotage est dans un violent transport de colère : il avait rêvé un Eldorado, et il ne trouve que des pierres là où il comptait sur un trésor. Dans tout cela il n'y a qu'égoïstes et fripons qui se trompent entre eux.

Une société qui existe ainsi, sans principes et sans logique, ressemble à un vaisseau qui, ayant perdu sa boussole et son gouvernail, n'a plus de direction. Il est le jouet des flots, des vents et des courans, c'est-à-dire des événemens qui se précipitent, et des passions des hommes. On prétend que c'est le pape Benoît XIV qui a dit que la France est le pays le mieux gouverné du monde, parce que c'est la Providence seule qui conduit ses affaires. Ceci est vrai plus que jamais. Nous voici avec un conseil divisé sur les questions les plus importantes du gouvernement. La modération et la clémence y sont entrées avec M. le maréchal Gérard et M. l'amiral Jacob, appuyés au dehors par l'influence de M. Decazes ; mais ces dispositions généreuses sont neutralisées par l'esprit des hommes de violence, de réaction et de peur. Il y a entre les pilotes chargés de conduire le vaisseau au port dissidence et opposition marquée. Le ministère est dissous de fait, car il ne peut se présenter ainsi devant les chambres ; et il faut absolument, pour qu'il soit homogène, que l'un des élémens qui combattent dans son sein soit expulsé par l'autre.

La même absence d'unité et de direction politique est dans les affaires extérieures. Par la force des choses, la révolution de juillet ne peut être ni fidèle à ses sympathies, ni conséquente à ses inimitiés. Dans la grave question des emprunts espagnols, les intérêts français luttent ouvertement contre les intérêts anglais, et la loi des douanes qui se prépare va mettre en opposition le commerce de notre pays avec celui de la Grande-Bretagne. On voudrait bien venir au secours de la révolution espagnole qui succombe sous l'effort de l'opinion dans ce pays, et par ses propres excès ; mais le moyen de prendre les armes en faveur de la banqueroute, et de consacrer par une intervention les doctrines les plus antilibérales ! La loi qui vient d'être rendue pour l'exclusion de don Carlos, dépouille ses enfans et toute sa postérité de leurs biens personnels. Les honnêtes jurisconsultes qui siègent dans la chambre des *Procuradores*, n'ont pas trouvé de meilleure argumentation pour colorer cette iniquité, que celle-ci : « Le père est coupable ; nous devons le dépouiller : or, les enfans n'ont plus droit à ce que le père a perdu. » Admirable logique en vérité, et pour la défense de laquelle il serait glorieux que cent mille Français franchissent les Pyrénées, et allassent massacrer les Espagnols qui n'argumentent pas aussi victorieusement !

Comment cette société se soutient-elle au milieu de tant de désordres, de conflits, de chocs, d'erreurs, de contradictions, de folies et de crimes ? C'est évidemment la main de la Providence qui la soutient au-dessus de l'abîme. Les révolutions sont sa justice ; mais en les appesantissant sur les nations coupables, elle a donné à celle-ci, depuis dix-huit siècles, le principe de leur salut. Il a fallu bien moins aux sociétés païennes pour périr et disparaître de la surface de la terre. Les empires fondés par Mahomet en Orient s'écroulent ou s'éclipsent comme des flambeaux qui n'ont plus d'aliment. Mais le principe chrétien, créateur de sa nature, a le pouvoir de régénérer l'ordre social là où il a été altéré, et de lui communiquer son éternelle jeunesse. C'est ce qui fait qu'en tournant nos regards vers cette source immortelle et pure de grâces et de bienfaits, nous ne désespérons pas de l'avenir de la France.

PUBLICATION NOUVELLE.

Nous nous faisons un plaisir de recommander un tableau de statistique électorale que vient de publier M. de Laboulloy, rue Saint-Honoré, n. 297.

On trouvera dans ce travail curieux une foule de renseignemens d'un grand intérêt, dont nous ne pouvons ici indiquer que quelques-uns : le nom, la profession et l'opinion de chaque député ; le nombre des électeurs inscrits, des votans et des suffrages obtenus par chacun d'eux ; les modes divers d'élection suivis en France depuis 1789, le mode d'élection suivi dans tous les états représentatifs du monde.

Bien que ce travail ne soit qu'un recueil de faits, il est cependant un puissant argument en faveur des doctrines de réforme électorale que nous soutenons, on verra là plus que partout ailleurs combien les opinions sont à l'étroit pour se manifester et se produire. Quelques milliers d'électeurs sur plusieurs millions d'habitans.... voilà la source de notre chambre des députés; il y a bien loin de là au vaste système électoral que nous préconisons et qui seul peut mettre en vue les véritables opinions de la France.

Le prix du TABLEAU DE STATISTIQUE ÉLECTORALE, sur beau papier, est de 2 fr.; Il se trouve chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n. 297.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Affaire de M. de La Mennais.

M. l'évêque d'Orléans a publié, à la date du 14 septembre, une instruction pastorale, suivie de l'encyclique. Le prélat, en condamnant ce que le pape condamne, exhorte ses prêtres et les fidèles à se tenir attachés à l'enseignement de l'Église. Il déplore en finissant cette fréquence de suicides qui portent la désolation dans toutes les familles et dans toutes les âmes chrétiennes. M. l'évêque de Grenoble a pareillement publié une lettre pastorale très-remarquable à ce sujet. Dans ce diocèse, beaucoup d'ecclésiastiques étaient partisans des nouvelles doctrines. Le prélat termine sa lettre par les décisions suivantes :

« Chargé par le vénérable pontife à qui est confié le gouvernement de l'Église, de veiller à l'exécution de sa mémorable encyclique; pressé d'ailleurs par des motifs particuliers dont l'existence n'est que trop réelle, nous nous faisons un devoir d'arrêter les dispositions suivantes :

Art. 1er Jusqu'à nouvel ordre, nul ne sera admis à notre concours de théologie dans notre séminaire diocésain, ni aux S. S. ordres, ni à un titre ecclésiastique quelconque, sans nous avoir présenté ou envoyé par écrit son adhésion aux deux encycliques du souverain pontife Grégoire XVI, dont l'une en date du 15 août 1832, et l'autre du 25 juin 1834.

Art. 2. Les prêtres qui se sont montrés partisans des doctrines réprouvées, s'empresseront sans doute, à l'exemple de plusieurs de leurs confrères, de nous faire parvenir leur adhésion *corde magno et animo volenti*. Le cœur de leur évêque, que plusieurs d'entr'eux ont contristé, n'a pas cessé de leur être ouvert.

Art. 3. La formule d'adhésion à signer est conçue dans les termes suivans :

« Je (N. N.) adhère pleinement, entièrement, » de cœur et d'esprit, et sans aucune réserve, aux » lettres encycliques du souverain pontife Grégoire XVI, datées, l'une du 15 août 1832, l'autre » du 7 des calendes de juillet (25 juin) de l'année » 1834, laquelle réprouve et condamne, et veut » que l'on tienne pour condamné et réprouvé à perpétuité le livre intitulé : *Paroles d'un Croyant.* » Je désapprouve aussi pleinement et sincèrement le » système philosophique inventé par le même auteur. »

Tout s'est passé suivant les désirs et la volonté de M. l'évêque. Tous ont envoyé leur adhésion. — M. l'archevêque de Tours a adressé aussi à son clergé l'encyclique, avec une circulaire. — M. l'abbé Jean de La Mennais, frère du célèbre écrivain, a dernièrement laissé entre les mains de M. l'évêque de Rennes un écrit, où il déclare qu'il adhère aux deux dernières encycliques dans *le sens où le Saint-Père les entend*, et qu'il tient le système philosophique pour *dangereux et faux*.

Nouvelles de Rome. — Sa Sainteté a tenu, le 30 septembre au palais Quirinal, un consistoire secret, où elle a proposé aux églises suivantes :

A l'archevêché de Besançon, M. Jacques-Marie-Adrien-César Matthieu, transféré à Langres; à l'évêché de Saint-Jean de Cuyo, nouvellement érigé par sa Sainteté, M. Juste de Sainte-Marie d'Oro, transféré de Taumaco *in part.*; à l'évêché de Rieti, M. Philippe des Comtes Curoli, camerier de sa Sainteté, et dernièrement auditeur de la nonciature à Lisbonne; à l'évêché de Narni, M. Joachim Tamburini, chanoine d'Imola; à l'evêché de Foligno, M. Archange Polidori, vicaire-géneral de Lorète; à l'évêché de Limbourg, M. Jean-Guillaume Bausch, chanoine-curé de la cathédrale de Limbourg; à l'évêché de Bosni et Sirmium, unis, M. Kukovich, chanoine et grand-vicaire de Zagrab; à l'évêché de Nevers, M. Paul Naudo, grand vicaire de Perpignan, et à l'évêché d'Augustopolis *in part.*, M. François Canali, chanoine de Rieti, nommé suffragant de S. Em. M. l'évêque de Sabine.

Le 6 septembre, il s'est tenu une réunion ordinaire de la congrégation des rits, où ont été proposées plusieurs causes, parmi lesquelles on doit distinguer les suivantes. D'abord M. le cardinal Galeffi a rapporté la cause sur la réputation de sainteté dont jouissait avant et après sa mort le vénérable serviteur de Dieu, François-Antoine Fasani, prêtre et profès dans l'ordre des Mineurs conventuels, mort en 1742 à Lucera, sa patrie : le postulateur de la cause est le père Latini, du même

ordre. M. le cardinal Odescalchi proposa le doute sur l'introduction de la cause de la béatification de la vénérable servante de Dieu, Jeanne de Lestonac, née en 1556 à Bordeaux, mariée au marquis de Montferrant, mère de plusieurs enfans, devenue ensuite veuve et institutrice de la congrégation des filles de Notre-Dame. Elle mourut pleine de mérites et d'années en 1640, dans son couvent de Bordeaux. Les vicissitudes des temps avaient jusqu'ici empêché d'introduire cette cause. Mais aujourd'hui, par les soins de M. l'abbé Trinchant et des filles de Notre-Dame, on a réuni les documens nécessaires pour obtenir la signature de commission, et on peut espérer de voir poursuivre cette cause à l'édification des dames qui trouveront dans Jeanne de Lestonac un modèle pour tous les états. M. Orioli, évêque d'Orviète, fait les fonctions de postulateur près la congrégation, et M. Trinchant le remplace. M. le cardinal Galeffi fit un autre rapport sur les procédures touchant les vertus de la vénérable Claire-Isabelle Gherzi, née dans le duché de Gênes, abbesse des Clarisses du monastère de la Trinité, à Gubbio, où elle mourut en 1800. Le postulateur est le père Joachim Boscomare, mineur réformé. Un semblable doute sur la cause du vénérable François-Xavier Bianchi, barnabite, qui mourut à Naples en 1815, fut proposé par M. le cardinal Pedicini, à l'instance du père Tensini, barnabite, postulateur. Ces quatre causes ont eu une issue favorable, et la résolution de la congrégation a été approuvée et confirmée par Sa Sainteté.

Retraites ecclésiastiques. — La retraite ecclésiastique de Versailles a été ouverte, le 29 septembre, dans la chapelle du nouveau séminaire. M. l'évêque a suivi tous les exercices et donné chaque jour une conférence. La clôture a eu lieu le 4. Il y avait environ cent ecclésiastiques, le local ne permettant pas d'en admettre un plus grand nombre. — A Bourg-en-Bresse, une retraite a pareillement eu lieu sous la présidence de M. l'évêque de Belley. La retraite a été donnée par M. l'abbé Bélier, missionnaire du diocèse de Valence, qui prêchait deux fois par jour. M. l'évêque a donné tous les jours une méditation le matin, et a fait, dans l'après-midi, une conférence théologique. — A Chambéry, la retraite était fort nombreuse. Elle a été donnée par M. l'abbé Frère, de Paris, que nos lecteurs connaissent par le compte que nous avons rendu de ses ouvrages. Il a obtenu les plus grands succès. M. l'évêque n'a pu suivre les exercices, par suite d'une grave indisposition. — A Langres, le départ prochain du digne évêque a jeté sur la retraite un vif intérêt. Le prélat présidait à tous les exercices. A la fin de la retraite, il fit ses adieux de la manière la plus touchante.

Nominations ecclésiastiques. — Outre les vicaires-généraux dont nous avons annoncé la nomination dans notre dernier numéro, M. l'archevêque a encore promu à la même dignité M. l'abbé de Pierre, curé de St.-Sulpice depuis trente ans, et doyen de MM. les curés de Paris. On sait que ce vénérable ecclésiastique a refusé, en 1817, l'évêché de St.-Claude, auquel il avait été nommé. Monseigneur a également nommé chanoines honoraires de la métropole MM. Affre et de Pierre, M. l'abbé Perreau, ancien vicaire-général de la grande aumônerie; M. l'abbé Godard, ancien premier vicaire de la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis; M. l'abbé Guérin, ancien membre du séminaire du Saint-Esprit, et qui dirige depuis longtemps dans le diocèse plusieurs communautés religieuses; enfin, M. l'abbé Eglée, pro-secrétaire de l'archevêché de Paris, précédemment attaché au collége Stanislas.

Conversions. — Le 5 septembre, M. Tadini, archevêque de Gênes, a administré le baptême, la confirmation et l'eucharistie à une jeune mauresse, qui, après avoir été plusieurs fois vendue en divers pays, est venue à Gênes comme dans un port de salut. Elle avait été confiée aux jésuites qui l'ont instruite et préparée, suivant ses désirs, à recevoir le baptême. La cérémonie a eu lieu dans l'église de Sainte-Sabine, en présence du marquis Serra, syndic actuel, qui a été parrain, et de la marquise Cattaneo.

— Le 22 mai, un méthodiste protestant, M. Vest, qui demeure près Pittsburg en Pensylvanie, est rentré dans le sein de l'Eglise, ainsi que sa femme et ses enfans. Le pasteur catholique de Pittsburg lui a adressé un discours, et l'a exhorté à la persévérance. Il a donné le baptême aux enfans; le père et la mère avaient été baptisés; la mère appartenait à l'église anglicane. Cette conversion est due au zèle d'un pieux laïque, M. Charles Kenny, qui travaillait depuis deux ans à convaincre son ami.

Circulaires ministérielles. — M. le ministre de l'instruction a adressé aux directeurs des écoles normales primaires une circulaire, dont nous avons cru devoir extraire les passages suivans:

» Parmi les objets de l'enseignement, il en est un qui réclame de moi une mention particulière, ou plutôt c'est la loi elle-même qui, en le plaçant en tête de tous les autres, l'a commis plus spécialement à notre zèle: je veux parler de l'instruction morale et religieuse. Votre action à cet égard doit être tantôt directe, tantôt indirecte. Si, par votre caractère et vos exemples, vous êtes parvenu à obtenir dans l'école toute l'autorité dont je souhaite de vous voir revêtu, les leçons morales que vous donnerez seront accueillies avec déférence; elles seront quelque chose de plus qu'un enseignement pour l'esprit des élèves-maîtres; elles agiront sur leurs sentimens et sur leurs dispositions intérieures; elles suppléeront à l'insuffisance de la première

éducation, si incomplète, et souvent si vicieuse dans l'état de nos mœurs et de nos lumières. Ne négligez, monsieur, aucun moyen d'exercer cette salutaire influence; faites-y servir les conversations particulières, aussi bien que les leçons générales; que ce soit pour vous une pensée constante, une action de tous les momens. Il faut absolument que l'instruction populaire ne s'adresse pas à l'intelligence seule; il faut qu'elle embrasse l'âme tout entière, et qu'elle éveille surtout cette conscience morale qui doit s'élever et se fortifier à mesure que l'esprit se développe.

» C'est assez vous dire, monsieur, quelle importance doit avoir à vos yeux l'instruction religieuse proprement dite. Les instituteurs qui sont appelés à y prendre, dans les écoles primaires, une part active, doivent y être bien préparés, et la recevoir eux-mêmes dans les écoles normales, d'une manière solide et efficace. Ne vous contentez donc point de la régularité des formes et des apparences; il ne suffit pas que certaines observances soient maintenues, que certaines heures soient consacrées à l'instruction religieuse: il faut pouvoir compter sur sa réalité et son efficacité. Je vous invite à me faire exactement connaître ce qui se passe à cet égard dans votre établissement. De concert avec MM. les évêques et les ministres des cultes, je ne négligerai rien pour que le but soit atteint. Vous y contribuerez puissamment vous-même en prenant un soin constant pour qu'aucune des préventions, malheureusement trop communes encore, ne s'élève entre vous et ceux qui sont plus spécialement chargés de la dispensation des choses saintes; que votre conduite, que votre langage, ne fournissent à cet égard aucun prétexte, soit au préjugé, soit à la défiance. Vous assurerez ainsi à nos établissemens cette bienveillance des familles qui nous est si nécessaire, et vous inspirerez à un grand nombre de gens de bien cette sécurité sur notre avenir moral que les événemens ont quelquefois ébranlée, même chez les hommes les plus éclairés.

» Pour accomplir toute cette tâche, pour procurer, soit à l'enseignement en général, soit à l'instruction morale et religieuse en particulier, toute leur efficacité, une condition est de rigueur, c'est l'exactitude de la discipline. La discipline ne suffit point pour donner la moralité ni la science; mais elle seule met les âmes dans la disposition nécessaire pour les recevoir. La discipline inspire le goût et l'habitude de l'ordre dont elle offre le spectacle; elle prépare les maîtres à maintenir à leur tour la subordination et la régularité parmi leurs élèves; et c'est en raison de la vigueur ou du relâchement de la discipline, que la jeunesse puise dans les écoles, ou ce mépris de toute règle qui la rend plus tard rétive au frein des lois, ou cette déférence pour l'autorité légitime, qui, dans un état libre, relève la dignité du citoyen. »

—Le ministre des cultes a adressé dernièrement aux évêques une circulaire, dans laquelle il leur rappelle qu'en vertu de l'art. 1er de la loi du 18 germinal an 10, ils ne pouvaient publier l'encyclique relative aux *Paroles d'un Croyant*. Cette lettre est mesurée dans la forme, nous devons le reconnaître; mais elle nous semble aussi ridicule quant au fond. L'art. 1er de la loi invoquée ne saurait recevoir d'application, maintenant que nous possédons la liberté de la presse; et il serait de la dernière absurdité, qu'un évêque n'eût pas le droit de publier une lettre de Rome, que la presse tout entière pourrait publier. La première circulaire dont nous venons de citer un extrait, est, à notre avis, beaucoup plus sage et plus applicable.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Nous avons laissé la dernière fois, comme toujours, le gouvernement de Marie-Christine se débattant entre deux principes, dont l'un suffirait seul pour le tuer, et qui, réunis tous les deux, ne peuvent que rendre sa chute plus prochaine et la solution de la question plus assurée. Nous le retrouvons encore aujourd'hui dans la même position, avec la différence toutefois des marches gagnées de plus d'un côté et d'une retraite plus avancée de l'autre. Nous comparerions volontiers ce qui se passe en Espagne à une partie d'échecs engagée, ou une case vide et abandonnée par une partie, est prise aussitôt par l'autre. Marie-Christine est très-fortement en échec, et elle ne saurait guère s'en tirer qu'avec une profonde habileté, qu'elle ne possède même pas d'ailleurs. La fin de la discussion financière dans la chambre des procuradores a été insignifiante de poltronnerie et de couardise. Les banqueroutiers de Madrid, les hidalgos de la révolution, sont restés fort au-dessous de leur tâche, et Mirabeau leur eût appliqué les épithètes cyniques que tout le monde connaît. La commission seule se montrait franchement révolutionnaire, en ne reculant devant aucune des conséquences de la banqueroute. Nous souhaitons bonne chance à l'emprunt qui vient d'être voté; l'emprunt Guébhard est là pour arrêter l'élan des spéculateurs. Le gouvernement espagnol ressemble absolument à quelqu'un qui se présenterait pour demander de l'argent, en disant: Je viens de réduire à la misère mon voisin qui m'avait prêté; donnez-moi votre argent, pour que je recommence. C'est, comme on le voit, une superbe recommandation.

Quant à la partie matérielle de la lutte, elle s'organise d'une manière brillante pour don Carlos. Ce prince, à qui les journaux qui lui sont contraires ne peuvent cependant refuser et ne refusent pas une grande bravoure, a repris lui-même l'offensive en personne

dans la Navare, en attaquant le 3 à Ségura, près Villafranca, el Pastor, qu'il a complètement défait. D'autre part, Zumalacarrégny guette Rodil, qui se rend en toute hâte à Madrid, par la route de Toléda, avec la division Oraa. Le général Mina, souffrant et hors d'état de monter à chevai, n'a pas pris encore le commandement. Evidemment, il ne saurait mettre fin à la lutte, où il aura en face un général que de brillans succès ont constamment suivi, jeune, brave, ayant pour lui toutes les populations de la Navarre. Personne ne conteste assurément une grande habileté à Mina; mais ce qui a fait par-dessus tout sa réputation, c'est sa prodigieuse activité d'une part, et sa position de l'autre combattant pour des privilèges quij lui assuraient le concours des populations.

Or cette position, c'est aujourd'hui Zumalacarrègny qui la possède, et qui possède encore l'activité de Mina avec la force, la santé, qui manquent à son adversaire. Lorsque Mina se présenta en 1830 sur les frontières de la Navarre, avec quelques étrangers, que fit-il? rien; il ne détermina aucune sympathie, aucun soulèvement, de telle sorte que le gouvernement français qui l'avait jeté là, poussa la peur jusqu'à le menacer de lui faire traverser la France enchaîné. Tout cela prouve que la lutte sera plus sérieuse qu'elle ne l'a été jusqu'ici; mais que Mina soit appelé à la terminer au profit du juste-milieu de Madrid, nous ne le croyons pas le moins du monde. Et cette opinon est tellement vraie que les feuilles dynastiques elles-mêmes, la partagent en grande partie. Il n'y a que peu de jours que l'*Impartial* donnait comme très-bon moyen d'entrer en composition avec les provinces révoltées.

Autre complication. Il paraît que don Miguel a été assez heureux pour échapper aux limiers de la police, de manière à se trouver aujourd'hui dans la Navarre. Bonne et excellente police! elle est la même dans tous les pays du monde: très-bien payée, extrêmement bien nourrie, ayant visage et teint fleuri, et ne faisant rien du tout, si ce n'est d'assommer de malheureuses victimes, comme cela s'est vu dans une grande ville qu'on nomme Paris. C'est grand dommage qu'on ne puisse établir une police pour surveiller l'autre. Le reste de l'Europe ne présente rien de bien saillant, dont nous croyions devoir entretenir nos lecteurs. Les événemens dont nous avons parlé suivent leur cours naturel.

— Le *Moniteur* contient les états comparatifs des recettes des neuf premiers mois de l'exercice de 1834, avec celles des neuf premiers mois de 1833. Il résulte de ces tableaux que les recettes des neuf premiers mois de 1834 sur les impôts et revenus indirects, sont de 420,696,000 fr.; elles présentent une augmentation de 14,365,000 fr. sur celles de 1832, et une *diminution* de 1,073,000 f. sur les recettes comparaitves de 1833.

— Voici la liste exacte des candidats qui se présentent pour remplacer M. Arnaud à l'Académie française: MM. Scribe, de Salvandy, Aimé Martin, Emmanuel Dnpaty et Casimir Bonjour.

Il va sans dire que M. Villemain a le plus de chances pour la place de secrétaire perpétuel.

— Madame la dauphine est arrivée le 24 septembre à Ofen en Hongrie, où elle est descendue au château royal. Le lendemain, elle est partie pour l'une des terres de M. le comte Karoly, où se trouve depuis long-temps l'un des fils de M. le prince de Polignac. La comtesse Karoly est, dit-on, parente éloignée des Bourbons.

— D'après les dernières nouvelles de Constantinople, la peste enlevait par jour environ 350 personnes. Le faubourg de Péra était rempli de malades. L'aumônier de l'hôpital autrichien et l'interprète de l'ambassade anglaise ont succombé à la maladie. On croyait cependant que l'épidémie était à son déclin.

— A Lyon, l'autorité vient enfin de sévir contre les militaires coupables d'actes de rigueur envers les citoyens. Le commandant de la place a condamné à un mois de cachot un factionnaire qui avait fait feu sans motif plausible sur les détenus: c'est ce que fait connaître une lettre de M. Vachon-Imbert, adjoint au maire de Lyon, qui blâme vivement ces actes.

— Une compagnie, à la tête de laquelle se trouvent MM. de Nicolaï et Rœderer, pairs de France, et plusieurs autres industriels fort riches, s'occupe en ce moment de faire faire des études d'un chemin de fer de Paris à Orléans. Ce chemin passera par Essonne et Étampes.

—Une dépêche de Marseille, datée du 15, annonce que le 10, le choléra a éclaté à Oran. Quelques soldats avaient déjà succombé.

L'avis de ce fâcheux événement a été communiqué aux intendances de santé de Marseille et de Toulon, pour qu'elles aient à prendre les précaution nécessaires.

Errata. — Pour l'ordinaire, nous laissons à nos lecteurs le soin de rectifier les fautes typographiques qui se rencontrent çà et là dans la *Dominicale*, fautes excusables jusqu'à un certain point, à cause de la rapidité de la composition; mais celles qui se trouvent dans le sommaire de la livraison dernière sont trop grossières pour que nous n'en repoussions pas la solidarité.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Loquin, r. N.-D-des-Victoires, n. 16

DU MOUVEMENT RELIGIEUX

ET DES DEVOIRS QUE LA SITUATION ACTUELLE DES ESPRITS IMPOSE AUX CATHOLIQUES (1)

CHAPITRE Ier.

§ I. *Du mouvement qui s'opère dans les esprits vers les principes religieux.*

Quelles qu'aient été en d'autres temps l'ardeur des recherches, la variété des critiques, la multitude des systèmes de toute sorte, nous croyons qu'elles le cèdent à ce qui se voit dans le nôtre. On avait certes beaucoup fouillé jusqu'ici l'intelligence et l'âme des hommes; mais on les fouille bien davantage aujourd'hui. Les essais sont si nombreux, les tentatives si diverses, qu'elles fatiguent l'œil qui les compte et défient en quelque sorte le dénombrement. La religion, la famille, la morale des peuples, les arts, on n'excepte rien de cette universelle et opiniâtre inquisition; ce sont des idées qui croisent d'autres idées; des théories qui heurtent d'autres théories; c'est un grand bruit d'hommes et de choses, étrange et inouï; d'hommes qui bâtissent ou qui sapent; des choses qui tombent poudreuses ou qui se lèvent rayonnantes. Est-ce Jérusalem qui surgit, est-ce Sidon qui se précipite? Dieu le sait maintenant : les hommes l'apprendront plus tard.

Catholiques, ceci vous regarde. Il ne s'est jamais opéré depuis dix-huit siècles un grand mouvement intellectuel, qui ne soit arrivé jusqu'à vous. Quand Pélage partit de la Bretagne pour l'Afrique, au cinquième siècle, il s'agissait de vous; quand Abeilard défia Guillaume de Champeaux, il s'agissait de vous; quand Luther afficha ses thèses, il s'agissait de vous; quand Diderot annonça l'Encyclopédie, il s'agissait de vous; mais il s'agissait de vous TOUS, tant que vous êtes, et de quelque condition que vous soyez, grands ou petits, simples ou intelligens; les grands principes ont de grandes conséquences; ils sont comme le soleil, n'occupant qu'un point et remplissant le monde. Prenez donc garde à ce bruit, à ce cliquetis de doctrines entrechoquées qui se fait autour de vous; est-ce encore Pélage, est-ce encore Abeilard, est-ce encore Luther? Nous né le croyons pas, mais veillez.

Une chose importe à dire dès à présent, c'est que le clergé de France ne doit pas et ne peut pas se dispenser de s'enquérir de ce mouvement des esprits, quelle que soit sa nature; que ce soit un vertige, que ce soit une inspiration. S'il y a inspiration, il la guidera; s'il y a vertige, il le dissipera. Il n'y a pas de monarque sage et prudent qui voulût ignorer ce qui se passe en son royaume, et dormir la couronne en tête et le sceptre à la main. La couronne est faite pour être ceinte en public, le sceptre pour être dressé au milieu de la multitude, de même que l'épée pour être tirée et le coursier pour être monté. Or, le clergé de France serait ce monarque étranger aux choses de son empire, qui s'endormirait avec sa couronne, qui aurait une épée pour ne pas la tirer, et un coursier pour ne pas le monter, s'il ne s'avançait pas au-devant de cette mer où fluctuent les esprits, pour lui demander qui la soulève ainsi, pourquoi elle gronde et bat ses rivages. Le clergé est un roi dont l'empire s'appelle intelligence. Il doit le surveiller comme les autres rois surveillent les leurs; il doit savoir sa configuration, son étendue, ses ressources, ses besoins, et, comme les bons médecins, connaître tous ses maux, même ceux qu'il ne pourrait pas guérir.

Le clergé n'est pas fort; il y a peu de corporations si restreintes qui ne possèdent des membres plus nombreux; le clergé n'est pas riche; il n'y a pas, dans les classes établies, et de situation en quelque sorte publique, des personnes dont le patrimoine soit plus modeste eu égard à une pareille représentation; le clergé n'a pas la ressource et des alliances, qui étendent au loin l'action ou qui la concentrent; pour gouverner la société, le clergé n'a donc que l'intelligence; sa destinée est de parler aux esprits; c'est pour cela qu'il a reçu le don des langues. Il est vrai que par là il peut tout; mais il est vrai pareille-

(1) Cette importante question, divisée en plusieurs chapitres, sera traitée dans une série d'articles avec tous les développemens qu'elle comporte.

ment que hors de là il ne peut rien. Le clergé, sans l'intelligence, est une légion sans la pique et l'épée. C'est une raison nouvelle de conclure qu'il doit s'informer promptement et exactement de ce qui se passe dans une sphère qui est la sienne. D'abord c'est nécessaire, ensuite c'est facile. Avec l'organe qu'elle a pris, c'est-à-dire avec la presse, l'intelligence ressemble à ces grandes toiles transparentes que les araignées tendent sur les bruyères; tous les fils vont au centre, et un imperceptible moucheron ne peut pas en ébranler l'extrémité d'un coup de son aile, sans que le chasseur vigilant, qui tient les mailles réunies, n'en soit averti sur-le champ. Or, les fils de la presse, ce sont les journaux et les livres; et le centre où ils aboutissent, c'est Paris. C'est donc là que tout le mouvement des intelligences va se faire sentir, et c'est là que le clergé peut l'étudier et le comprendre; car la presse est aujourd'hui l'écho de toutes les idées bonnes ou mauvaises qui retentissent dans le monde; et ceux qui veulent connaître ce monde, doivent prêter l'oreille à cet écho.

§ II. *L'examen de ce mouvement prouve qu'il est en général d'une nature bien intentionnée.*

Par extraordinaire, depuis bien longtemps, le mouvement présent des esprits n'est pas volontairement hostile aux choses religieuses, ou, pour rester dans une proposition plus générale et plus vraie, il est animé d'assez bonnes intentions. Ceci se voit par les caractères extérieurs dont il est revêtu. Il est grave, il est croyant; expliquons-nous. Les signes les plus certains de la rectitude et de la légitimité d'une idée, c'est lorsqu'elle se présente dépouillée de légèreté, d'impudence, de colère, de raillerie, c'est-à-dire lorsqu'elle a été conçue hors de l'influence des passions mauvaises qui troublent l'âme et qui la détournent du vrai. Alors il est à croire que l'esprit a réellement le désir du bon et du juste, et que s'il ne le trouve pas, ce n'est pas sa faute; c'est qu'il manque ou d'une direction pour les chercher, ou d'un critérium pour les reconnaître. Il n'est donc pas à dire que tout ce qui est sérieux soit vrai, mais peut en général passer pour sincère S'il y a erreur, il faut non pas la tolérer ni l'excuser, mais l'éclairer. L'homme bien intentionné qui se trompe est un aveugle qui se heurte en son chemin; l'un et l'autre ne demandent pas mieux qu'une belle voie et un beau soleil.

Or il nous a semblé, après mûre réflexion, que ce sérieux et cette sincérité caractérisaient aujourd'hui les esprits de toute sorte. On est encore, et malheureusement à un trop haut degré, ou impie, ou sacrilege, ou immoral; mais c'est en général et sans de notables exceptions d'une manière calme, grave, mesurée. Quelques-uns diront peut-être que c'est là le signe d'une dépravation plus affreuse encore; nous ne le pensons pas. Si les esprits étaient satisfaits de leur situation présente; s'ils voulaient rester paisiblement dans leur immoralité et leurs sacriléges, ce pourrait être en effet la preuve que le mal est bien grand, puisqu'il serait réfléchi et volontaire; mais il ne faut pas oublier que les intelligens s'agitent, précisément parce que leur situation présente ne les satisfait pas. Il faut se rappeler encore que ces intelligences sont jeunes, et que ce ne sont pas elles qui ont tissu la toile où leurs ailes se sont brisées. Elles ont reçu l'héritage de leurs pères, héritage de mensonge, d'orgueil, d'incrédulité; elles ont eu pour ces traditions ce respect de premier mouvement qu'on éprouve toujours pour ce qui vient des siens; et c'est aujourd'hui avec une sincérité pareille qu'elles cherchent à les oublier et à les remplacer.

Une preuve d'ailleurs que le mouvement actuel est sincère, c'est qu'il est opiniâtre. A aucune autre époque on n'a vu ce qui se rencontre aujourd'hui fréquemment, à savoir des hommes qui ont eu assez d'avidité morale pour rechercher la vérité à travers deux ou trois systèmes contradictoires, et qui ont affronté pour l'atteindre la chance de passer deux ou trois fois pour apostats. Ces hommes là, disons-nous, sont nombreux, et en général ils sont intelligens. Ils ont quitté tout enfans le christianisme que leurs mères leur avaient mal enseigné; à l'âge d'apprendre par eux-mêmes, l'apparence de hardiesse de la philosophie allemande les séduisit, et ils l'embrassèrent; puis, sentant la nécessité d'une doctrine complète, comme l'homme, multiple et une comme lui, et rencontrant sur leur chemin le saint-

simonisme qui avait la prétention de se poser dans cette vue magnifique, ils l'étudièrent et le professèrent; le saint-simonisme une fois convaincu de ne tenir aucune de ses promesses, d'offrir le panthéisme pour religion, la prostitution pour morale, le vol pour économie politique, il fallut bien que ces pauvres pélerins, qui étaient honnêtes, allassent frapper à quelque autre porte avec leur bâton; devant eux était le Fouriérisme, ils y allèrent. Ici, le système se trouva incomplet; la religion leur manqua; eux qui prétendaient à une science sociale propre à gouverner les peuples, ils trouvèrent un philosophe qui niait la tradition; à cela se joignait une réaction évidemment outrée et ridicule contre la science, à ceci des hypothèses tombées de la lune sur les habitans des planètes et sur leurs occupations et leurs organes; il fallut bien reprendre son bourdon et ses sandales, mais où aller? il n'y avait plus de grande doctrine debout à laquelle aller tirer son chapeau en lui disant, me voici: alors ces jeunes hommes sont tombés dans une inaction désespérante, et suivant qu'ils avaient l'esprit plus ou moins droit, le caractère plus ou moins ferme, ils ont suivi divers chemins, les uns se sont fait, à côté du Fouriérisme, une petite doctrine sans nom; les autres sont revenus là d'où ils étaient partis, au catholicisme, et la foi les compte aujourd'hui au nombre de ses plus sincères et surtout de ses mieux éprouvés défenseurs. Tout cela, ce n'est pas un aperçu vague jeté sur les révolutions morales de notre époque, c'est une histoire actuelle et vivante, commencée, poursuivie, terminée au milieu de Paris, au grand jour des nouvelles publiques, et sous les yeux de quiconque a voulu voir ou écouter. A ce désir du juste et du vrai, à cette persévérance infatigable, aux déceptions, aux déboires de mille sortes qui ont accompagné ces jeunes intelligens, on ne peut guère refuser une grande sincérité : le charlatanisme ne va pas par ce chemin.

Non-seulement, avons-nous dit, le mouvement actuel des esprits est sincère, mais il est croyant; ceci demande un commentaire. A quelques exceptions près, que nous mentionnerons tout à l'heure, ce qui distingue principalement les esprits actuels, c'est le besoin d'affirmer et de croire en religion, en philosophie, en morale, en politique, dans les beaux arts; ce que l'on cherche avec une insatiable ardeur, c'est d'établir des principes, d'organiser des symboles, de construire une foi, si nous pouvons ainsi parler. En un mot, le temps du doute s'en va, il s'en est allé. Les esprits tournent à la croyance, c'est bon signe. Ce qui fait du dix-huitième siècle, sous un certain rapport, le plus affreux des siècles, c'est sa plaie du scepticisme; il a perdu nos pères, il a perdu une moitié d'entre nous en semant le doute sur toutes choses, et en menant les esprits de toute trempe, les esprits forts comme les esprits faibles, à se dire qu'en définitive il se pourrait bien que tout ici bas fût une sorte de procès, où le pour comme le contre auraient chances égales. Cette affreuse pensée est descendue lentement des têtes élevées aux têtes plus humbles. Goëthe en Allemagne et lord Byron en Angleterre, deux génies rayonnans comme deux anges déchus, lui durent leurs poèmes les plus surprenans et presque les plus beaux; et l'erreur de ces intelligences d'élite en causa bien d'autres; mais aujourd'hui ces idées de doute sont en générale à bout de carrière, surtout parmi les esprits éminens, c'est-à-dire parmi ceux qui donnent l'impulsion au mouvement supérieur de la pensée.

Nous avons laissé entrevoir des exceptions; elles sont de quelque importance dans le présent, mais n'offrent aucun danger dans l'avenir. Il y a parmi la jeunesse instruite de Paris, quelques hommes d'un talent réel, mais en général d'une nature paresseuse et molle, qui se laisse pousser par les idées plutôt qu'elle ne les pousse devant soi. Ce sont quelques bergers qui sont conduits par leurs moutons. Quelques uns d'entre eux ont passé par quelques transformations morales, et en sont demeurés désespérés et meurtris. Ils ont professé successivement tant d'opinions contraires, et cela avec une si grande candeur et une bonne foi si naïve, qu'aujourd'hui, après des réflexions mûres, ils ne savent plus que croire et qu'affirmer. Par eux-mêmes, ces esprits ne sont guère dangereux, d'autant plus que dans la circonstance présente, ceux dont nous parlons, quoique étant d'une certaine élévation, ne peuvent pas être donnés pour des colosses :

mais le hasard a voulu qu'eux, qui sont isolés et individuels par leur nature, qui n'ont de commun que leur doute, se soient trouvés réunis dans un journal d'assez grande valeur relative, parce qu'il n'y en a pas d'autre du même genre qui ait été jusqu'ici ou dirigé avec ce soin, ou répandu avec cette publicité. Ce journal, c'est la *Revue des deux mondes*, se trouve donc une sorte de nid où dorment, pondent et couvent les sceptiques; mais leur race est frappée de stérilité; ils ont le doute dans les entrailles, et ils n'engendreront que le néant.

A cette exception près, qui est après tout d'une assez médiocre importance, on voit donc que les esprits élevés et intelligens de l'époque tendent avec ardeur vers l'affirmation, vers la croyance, vers la foi; le mouvement moral se trouve ainsi plein de gravité, de persévérance et de désir; ce sont là les signes extérieurs et généraux par lesquels il se traduit et se manifeste; tel il est en général, tel il est encore dans ses branches spéciales.

§ 3 *Des différens milieux dans lesquels s'opère le mouvement actuel.*

Ce ne serait rien, ou du moins ce ne serait pas assez de voir les choses par leur sommet; il faut encore les prendre à leurs racines. Le mouvement qui existe dans les esprits vient de quelque part; il y a une force, une ou multiple, qui pousse ainsi les intelligences; ou, pour rendre encore plus exactement notre pensée, il existe quelques points par lesquels elles reçoivent leurs diverses impulsions. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que les différens terrains qui tremblent aujourd'hui sous les esprits mal assurés et ébranlés, et qui leur occasionnent ce mouvement fiévreux, incertain, sans ligne adoptée, ce sont la religion, la philosophie, la morale, la science, les beaux-arts. Il se passe en chacun de ces points des phénomènes de même nature, quoique de manifestation dissemblable, et qui ont tous ceci de commun, qu'ils doivent tous, un peu plus tôt, un peu plus tard, tourner au profit des idées religieuses.

La religion est aujourd'hui une chose qui occupe profondément toutes les têtes qui pensent; non pas précisément notre religion, à nous catholiques; nos dogmes, nos symboles, nos prières, notre foi; mais quelque chose qui soit plus durable que ce monde, et qui nous en repose et nous en console. On voit d'ici que cette inquiétude va tout droit au catholicisme, soyons sûrs qu'elle y arrivera. Les plans de religion pullulent depuis quelques années; d'un côté, nos pères avaient tellement fauché et émondé les idées religieuses, soit avec l'exil et la guillotine, soit avec leur stérile et froide philosophie; de l'autre, ils avaient été si acharnés à ôter au catholicisme son auréole si belle et si pure, que notre génération a trouvé d'abord l'athéisme dans l'héritage de ses aïeux, et ensuite le mépris hautain et la raillerie insultante pour les vérités chrétiennes. Rester sans religion, ce n'était pas possible: l'homme est naturellement fait, comme dit le poète, pour porter sa tête haute et l'œil levé vers le ciel. On s'est donc pris à repeupler les cieux que nos pères avaient vidés, et dans la mort où était la foi, dans l'oubli des vieilles et saintes croyances, chaque cœur aimant, chaque âme inspirée a cherché une idole de son côté. Ce n'étaient plus ces divinités philosophiques selon le rituel de Robespierre, de Billaud-Varennes, ou de la Révellière; c'était une religion de ce monde et de l'autre, ayant son dogme, son culte et son prêtre. On sait quels dieux se sont levés pour satisfaire l'instinct religieux de cette époque, et comment ils sont tombés en présence de la raison qui les avait évoqués et qui a été honteuse de son ouvrage.

La philosophie a pareillement rapproché les esprits des vérités religieuses. Cette science, qui a pour but de se rendre un compte exact et clair du rôle que jouent dans l'homme les deux principes qu'on nomme l'âme et le corps, l'esprit et la matière, a conduit les hommes à adopter et à abandonner successivement une foule de systèmes divers sur les relations de ces deux principes, et à ne pas sortir en définitive de la conception que le christianisme en a proposée. Les efforts pour rompre ce cercle ont été certes nombreux et puissans; les écoles d'Angleterre et de France se sont épuisées d'opiniâtreté, de verve, et de volumes pour faire que l'âme n'existât pas, comme l'enseignait l'évangile; les écoles allemandes

ont vu leurs intelligences les plus grandes, les plus nobles, les plus compréhensives, construire des théories si hautes, que les têtes humaines tournent à suivre leur flèche dans les cieux ; mais les philosophes allemands sont descendus de leurs tours aériennes, de leurs montagnes chenues, accessibles seulement aux pensées qui sont aigles comme eux, et il n'en est pas moins vrai après qu'avant que la matière et les corps existent. Si le vieux Spinosa pouvait rencontrer le vieux Hégel, ils se diraient entre eux d'étranges choses sur le monde philosophique qu'ils ont parcouru si avant, et chacun dans des directions si diverses; mais parmi ces choses surprenantes et merveilleuses, il y aurait certainement celle-ci, à savoir que Jésus-Christ avait été plus avant qu'eux. C'est ce que toutes les intelligences philosophiques ont fini ou finiront par se dire; Kant fut obligé de mettre la foi au nombre de ses principes; Cabanis écrivit avant de mourir la réfutation de ses doctrines passées. On a beau faire, on a beau dire, le christianisme est comme l'arche flottant sur les eaux, quand elles couvraient encore les montagnes; vous pouvez en laisser sortir quelques hommes comme le patriarche en laissa sortir la colombe; elle revint, ils reviendront.

Comme la religion et la philosophie, la morale de notre temps et de nos systèmes se trouvera avoir la religion pour dernier mot. Tous les simples et magnifiques principes que le christianisme lui a donnés, ont été l'un après l'autre attaqués de front. C'est dans la famille qu'on a attaqué la morale, parce qu'on savait bien qu'elle a pour trône et pour sanctuaire le foyer. D'abord c'est la sainteté de l'union conjugale qui a été mise en question, et niée. Puis des sectaires sont venus qui ont proposé de détruire la paternité, et de ne donner aux femmes sans mari que des enfans du hasard. En même temps, la tentative qui avait pour but de dissoudre la famille morale, s'opiniâtrait à ruiner la famille matérielle, et à détruire les propriétés individuelles au profit d'une propriété générale et sans nom, c'est-à-dire, à effacer autant que possible le souvenir des aïeux, qui ont cultivé le même champ, habité la même maison, qui ont vécu et qui sont morts au même lieu où avaient vécu et où étaient morts leurs pères. La morale était donc prise et cernée de toutes parts; on la détruisait à la fois dans le mariage, dans la pureté conjugale, dans la paternité, dans le respect filial, dans la mémoire des ancêtres; une fois tuée et morte par-là, elle était bien tuée et bien morte. Eh bien ! qu'est il advenu de tout cela ? Que les principes qu'on avait attaqués sont sortis plus puissans de la lutte; que les monstruosités qu'on voulait établir ont révolté à la fin les âmes les mieux prévenues; que le mariage est sauvé, la paternité sauvée, le respect des aïeux sauvé; que la famille et la morale chrétiennes se relèvent, avec leur sainteté conservée et leurs ennemis confondus.

Jusqu'à présent, la science avait affecté de se montrer l'ennemie des vérités religieuses; durant le dernier siècle, être savant, cela paraissait une raison pour être impie. Quelques mauvais historiens, des philosophes sans valeur et des astronomes médiocres s'étaient ligués contre les Ecritures, et étaient parvenus à élever contre elles des préjugés d'autant plus redoutables, qu'ils se répandaient au nom de la raison, et qui tiennent encore sous leur joug les intelligences qui suivent en s'instruisant l'ordre des temps, et qui n'en sont pas encore arrivées aux résultats de notre époque. Nos pères firent le mal, leurs fils ont fait le remède; mais comme le mal précède et que le remède suit, les extrémités de la France et des intelligences se trouvant les dernières infectées, se trouveront aussi les dernières guéries. Du temps : voilà ce qu'il faut aux bons principes pour vaincre, et le temps ne manque jamais. Tous les savans du dix-huitième siècle s'étaient élevés contre les écritures, heureusement que leur science était informe et trompeuse, et qu'elle a rectifié à son âge mûr ce qu'elle avait commis d'erreurs à son enfance. Du sein même de la terre se sont élevés des témoignages magnifiques en faveur des livres saints; l'histoire si sublime des journées de la création et l'histoire si terrible du déluge se sont vérifiées; et comme la géologie qui a donné de nos jours ces résultats si frappans, n'êst pas une science de mots et de phrases, mais une science de faits matériels et de preuves sensibles, cette concordance irrécusable et manifeste des débris enfouis sous nos pieds et des divines Ecritures, n'a pas laisé que

de forcer tous les esprits élevés à se dire : quel est donc ce livre singulier, qui raconte si bien les choses passés et dont les témoignages dorment depuis six mille ans au fond de la terre, si ce n'est pas un livre saint et inspiré ?

Et les beaux-arts aussi amènent les esprits au catholicisme; ce sont des captifs qu'ils vont faire au milieu des théogonies grecques et des traditions de Rome païenne, et qu'ils conduisent triomphalement et enchaînés avec des fleurs. Depuis moins de trente ans surtout, depuis que la plume si religieuse, si noble, si puissante de M. de Châteaubriand esquissa les premiers traits de ses épopées chrétiennes, les intelligences plus particulièrement artistiques se tournèrent vers ce monde nouveau qui apparaissait à leurs yeux; jusqu'alors elle· n'avaient compris qu'Homère; alors elles comprirent l'Evangile. Maintenant c'est une désertion générale des théories profanes; le moyen-âge religieux est fouillé avec enthousiasme, opiniâtreté, et respect. On dirait parmi la jeunesse instruite une croisade nouvelle, non plus vers le tombeau du Sauveur, mais vers le berceau de toute la civilisation moderne; vers ce que les temps ont épargné de pierres, de vitraux, de bois sculptés, arrachés aux vieilles abbayes. Il semble même qu'avec la religion entrent aussi dans les âmes une intelligence plus grande et des sentimens plus élevés; en même temps que les artistes visitent et relèvent avec ardeur les monumens religieux, ils se sentent frappés d'admiration à l'aspect de ce qui reste des monumens de la noblesse de France; ces vieilles et fortes races, venues du nord avec leurs lances, et qui se courbèrent devant la croix, leur paraissent inséparables de cette religion dont elles étaient les instrumens. L'imagination les voit bâtir d'une main leurs châteaux, de l'autre les monastères; d'autant mieux que Jésus-Christ, dont elles suivaient la loi, et dont elles accomplissaient l'œuvre, était de maison illustre comme elles; et que le dernier héritier d'Abraham, de Salomon et de David, quand il n'aurait reçu de sa mère qu'une nature humaine et périssable, pouvait marcher de pair avec ce que les familles impériales, royales et ducales du monde moderne possédaient de plus noble et plus grand.

§ 4. *Que ce qui est cause d'incertitude pour le philosophe, est cause de certitude pour le catholique.*

Ainsi, de plusieurs points divers, la pensée est ramenée aujourd'hui vers le catholicisme; la nécessité d'une religion qui console de ce monde, l'incertitude de la philosophie, l'impossibilité de trouver dans les choses humaines une base à la morale, les témoignages de la science en faveur des traditions bibliques, le dégoût survenu aux beaux-arts pour les théories païennes, toutes ces choses ont été autant de voix qui ont averti les intelligences, et qui leur ont crié qu'il y avait une doctrine qui ne les laisserait pas souffrir ainsi sans les satisfaire; et qui ne les appellerait pas sans les élire.

Il se passe donc aujourd'hui parmi nous un spectacle étrange et sublime; la France nous apparaît divisée en deux parts, en deux sociétés; l'une appartient à la philosophie, l'autre au catholicisme.

Dans la société de la philosophie, tout est irrésolution, doute, accablement. Nous voyons les plus nobles intelligences, celles qui ploient sous le faix des choses apprises et recueillies pendant une longue carrière d'études, poser leur charge avec lassitude, presque avec dégoût, examiner avec défiance ces trésors de sagesse humaine qu'elles ont péniblement gagnés par leur chemin, comme si elles soupçonnaient qu'elles ont été trompées, et que cet or qui brille par sa surface n'est que du plomb à l'intérieur; le philosophe prend en pitié sa philosophie, qui lui a pourtant coûté ses années et sa santé; le moraliste s'aperçoit que sa morale est creuse; le savant voit naître de ses travaux les preuves d'une religion dont il ne s'était pas enquis jusqu'alors; le poète et l'artiste se lassent de fouiller les théogonies homériques, et de n'en faire sortir que de pâles inspirations; et tous pareillement inquiets, pareillement accablés, pareillement éperdus, jettent là leurs vieilles convictions, leurs vieilles idées, et ils se tournent vers Jésus-Christ, en lui criant comme autrefois le disciple de peu de foi : Seigneur, sauvez-nous; nous périssons !

Dans la société du catholicisme, tout est confiance, espoir, satisfaction. Tandis que les autres s'agitent dans leur croyance in-

certaine, les catholiques demeurent calmes et inébranlables dans les principes de leur foi. Les révolutions intellectuelles ont beau labourer le champ de l'intelligence, et couvrir sous le sillon du lendemain la doctrine ensemencée dans le sillon de la veille; la moisson des idées chrétiennes, éternellement ensemencée et éternellement fleurie, se courbe de siècle en siècle sous le vent des hérésies, et se relève aussitôt, aussi belle, aussi drue, aussi dorée Dieu, qui en jeta les grains par la terre du sommet du Golgotha, ne permit ni aux tempêtes, ni aux frimas, ni aux canicules d'en briser ou d'en flétrir la tige.

Ainsi, en face du vertige effrayant qui fait tourbillonner les intelligences philosophiques, se montre le calme qui fait espérer incessamment en Dieu les intelligences chrétiennes. A peine si l'Europe contient cent philosophes; et ces cent têtes sont opposées de principes et de fins, sans qu'il y ait au-dessus d'elle une sagesse infaillible qui les concilie dans leurs disputes; le monde renferme plus des cent millions de catholiques, et ces cent millions de têtes vivent dans la même idée, et se dressent vers le même espoir, et s'il arrive que quelque raison s'égare, que quelque trouble s'élève dans cet immense accord, tous les yeux se tournent vers le trône où siége la vérité impérissable, pour en voir descendre la parole de vie et d'union; la parole de Dieu qui commande aux flots, et à laquelle les flots obéissent.

LITURGIE.

LA TOUSSAINT.

Voici la fête universelle, la fête aux mélancoliques souvenirs et aux douces espérances, les fiançailles annuelles de l'église visible, et de cette autre église pour laquelle le temps n'est plus ! Ce n'est pas dans l'enceinte du temple, où la foule s'incline, qu'il faut placer cette scène. Bien autrement grandiose, elle nous apparaît dans le monde de la pensée. Laissez l'orgue épandre dans la basilique ses flots d'harmonie, se mariant aux saints cantiques et aux molles émanations qui s'exhalent du benjoin embrasé; laissez l'encens fumer dans la cassolette d'or, et les prières monter ardentes vers le ciel, et le prêtre à l'autel accomplir ses redoutables mystères; déchirez le grand voile tendu entre la terre et le ciel; montez au-dessus des mondes répandus comme la poussière dans les premiers jours : voilà Dieu !... Et au pied du trône, voilà les milliers d'esprits qui se prosternent, et les séraphins qui se consument d'amour, et les chérubins qui chantent l'éternel cantique sur des harpes d'or; voilà les triomphateurs venus des quatre coins du monde, plus nombreux que les ossemens blanchis qui se levaient à la voix d'Ezéchiel ! Les voilà de tout âge, de tout sexe, de toute condition, abreuvés de délices et perdus dans l'infini de la possession ! Le Christ les a recueillis amoureusement par tous les chemins de la vie; il est allé les chercher égarés sur la montagne, ou dans la solitude des vallées; il a couvert de sa robe sans couture leurs membres brisés aux ongles des chevalets, et baisé leurs cicatrices; il est descendu comme un rayon de soleil au fond de leurs cachots, ou les a fait sommeiller doucement sur les bûchers; et de cette foule, jeunes et vieux, martyrs et solitaires, reines et vierges, il s'est fait une couronne étincelante du sang du Calvaire, et tiède encore de la sueur du jardin ! Le disciple Jean vit un jour cette couronne du Christ; il vit les cieux ouverts comme un livre; il vit les prophètes et les vierges, et les chœurs des anges qui entourent l'agneau, et les blanches ailes de l'esprit, et il sortit abîmé de l'extase, tremblant comme les apôtres, quand Jésus se transfigura sur la montagne entre deux nuages embrâsés. Essuyons à nos pieds la poudre de la terre, et élevons-nous au sein d'où notre premier père s'échappa si pur dans les premiers jours, quand Dieu le posa doucement au milieu des fleurs du jardin. La pompe est grande, immense; car le ciel est le pavillon, la terre le marche-pied, l'écho de l'harmonie l'harmonie des mondes, la récompense, l'infini, les triomphateurs, le genre humain purifié par le sang du Christ, celui qui couronne, Dieu !

Oui, en vérité, l'homme est bien grand quand il a dépassé la tombe, n'y laissant que le corps, lambeau usé que le ver dévore à petit bruit sous le marbre. Lorsque l'hiver est prêt de venir, et que la brise du

soir est déjà froide, l'insecte s'enveloppe comme pour mourir sur la feuille, jouet du vent; et quand les chaudes haleines du printemps viennent le bercer amoureusement, il prend des ailes brillantes et s'envole. Pour s'élever jusqu'à Dieu, l'homme aussi paraît mourir; mais dans la poudre il n'a laissé qu'une moitié de son être; la meilleure est allée plus haut. La mort! elle est entrée dans le monde par l'orgueil de l'homme. Dieu l'avait fait si beau qu'il se complaisait en lui; et peu de jours s'étaient passés, qu'il allait exilé sur les chemins du monde, le front jadis si rayonnant, couvert de la malédiction, avec la douleur, le travail, triste cortége qui nous suit, hélas! depuis un bout de la vie jusqu'à l'autre. L'homme a renversé l'édifice; Dieu le relevera encore. Il lui donnera pour fondement le Christ, et l'homme l'attendra quatre mille ans, gémissant comme Job sur les débris de sa grandeur ancienne. Et voyez quelle admirable chose! Dans un petit coin du monde naît la nuit, et par le froid, un pauvre enfant, de parens pauvres, et que vont saluer de pauvres bergers; tandis que le plus petit des oiseaux du ciel a son nid, le fils de l'homme n'a pas où reposer la tête. Aux deux bouts de sa vie, c'est la crèche de Bethléem et la croix du Golgotha; et à peine le sang a-t-il coulé par la lance, que tout est consommé: justice de Dieu et rédemption de l'homme, par le sang et par la mort! Et puis jetez les yeux autour de vous; le monde ancien s'est retiré, comme les eaux du déluge, seconde punition de l'humanité. Tout a changé de face, et l'âme peut se reposer comme la colombe sur le rameau vert. Jésus a couvert ce monde de son manteau, et il l'a réchauffé; il lui a redonné la vie qui lui échappait. Au centre de la terre, il a posé sur la pierre une chaire éternelle qui redit. dans la même langue, à tout l'univers, ses enseignemens et ses ordres. La religion du Christ suit l'homme pas à pas, comme l'ange envoyé d'en haut pour éloigner des embûches du chemin le jeune Tobie partant pour les pays lointains. Elle le prend tout enfant, lui bégaye, en langage de mère, ses premières paroles, fait battre son cœur la première d'ineffables émotions, le console dans ses doutes, le caresse dans ses amertumes, essuie ses yeux dans la douleur, le relève dans ses abattemens, lui ferme les yeux en souriant. Mais jamais est-elle plus belle que dans les moyens de salut qu'elle lui présente? L'homme est faible, et elle le sait bien; elle sait que son esprit et son cœur vont et viennent sans se reposer jamais, et elle fait du repentir une seconde innocence; elle le revêt d'une robe éblouissante de blancheur, comme la robe du baptême qu'il a salie de la boue du chemin. Ce n'est pas tout encore, car il est difficile au fils de la femme de dire: Dieu a poussé la miséricorde jusque là, et n'est pas allé plus loin. Il lui a fait du repentir, des vertus, et des sacrifices des autres, un moyen de repentir et de salut.

La communion des saints! quel grand et magnifique tableau chrétien! quelle sublime idée! Développons-la, car elle a éminemment rapport à la fête célébrée par l'église dans ces jours, et il faut que notre esprit et notre cœur se reposent sur cette idée pour bénir le ciel, et nous consoler des amertumes et des dégoûts.

Jésus a rassemblé tous les membres de son corps mystique, qui est l'église (1), dans une admirable et merveilleuse unité. Le Christ vit en tous, et tous vivent en lui; et tous ceux qui participent à cette vie possèdent, à différens degrés, ce que les autres possèdent, et exercent, à l'égard les uns des autres, un ministère invisible de grâce et de charité. Mais l'église, qui est une dans son essence, vit sous trois formes distinctes. Elle passe sur la terre à travers les misères de l'exil; elle souffre dans un lieu d'expiation, en attendant les récompenses du ciel; elle triomphe aux pieds de Dieu; et dans cette immense cité des esprits, dont le fondement est sur la terre et la couronne aux cieux, l'action de grâce, la prière, les satisfactions, les mérites, la foi, l'espérance, et l'amour, circulent d'un bout à l'autre, comme un fleuve bienfaisant qui féconde pour le ciel.

L'homme ici-bas ne jouit donc pas seulement de ses propres mérites; mais les mérites de ses frères, le sang des martyrs, les larmes et les soupirs du repentir, les sacrifices de l'innocence forment un trésor dont il peut s'aider pour traverser le temps d'épreuves, de même qu'il peut prier pour

(1) Joan. 1. 9.

les âmes souffrantes, et leur ouvrir la porte des cieux, où elles prieront à leur tour pour lui; car c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient déliés de leurs péchés (1).

Admirable chose! Le monde qui combat présente une main au monde qui souffre, et saisit de l'autre celle du monde qui triomphe. Le ciel se confond avec la terre dans une ineffable harmonie; et l'homme, dans les trois phases de sa vie, qu'il passe sur la terre en regardant le ciel, qu'il se purifie par des souffrances passagères, ou qu'il possède la couronne de gloire, se retrouve toujours face à face avec le Christ, pour le bénir ou se réhabiliter! Je ne sais, mais il y a dans tout cela quelque chose de si fort au-dessus de l'esprit, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer si l'on ne croit pas. Quel est donc celui qui se levera pour dire : J'aurais inventé cette doctrine; j'aurais uni la terre au ciel; j'aurais fait du monde comme une grande famille que la tombe ne brisera même pas: de tous les siècles, je n'aurais fait qu'un jour sans nuit et sans ombre, mesuré par un soleil éternel.

C'est le triomphe de tous les hommes qui se sont servis du temps pour gagner l'éternité, que célèbre l'église dans ces jours. Et que de noms sur le livre de vie écrits avec le sang de l'agneau! « Les uns ont été « tourmentés cruellement, ne voulant « point racheter leur vie présente, afin « d'en trouver une meilleure dans la ré« surrection; les autres ont souffert les « moqueries, les fouets, les chaînes et « les prisons. Ils ont été lapidés, sciés, « éprouvés en toute manière; ils sont « morts par le tranchant de l'épée. Cou« verts de peaux de brebis et de peaux « de chèvres, vagabonds, pauvres, af« fligés, persécutés, eux, dont le monde « n'était pas digne, ils ont erré dans les dé« serts et dans les montagnes, dans les « antres et les cavernes de la terre (1). »

Aujourd'hui le Christ les a endormis amoureusement sur son sein, comme il dormit lui-même, tout près de mourir, sur le sein du disciple!

Après la fête des vivans, vient la fête des morts; après les chants de joie, les lamentations. Car de l'église qui n'est plus une moitié s'épure avant le triomphe, et l'église qui combat a des prières et du deuil dans la voix pour l'église qui souffre. Culte touchant! Le prêtre conduit les vivans sur la tombe des générations qui ne sont plus, et sur leurs débris il proclame l'homme immortel. L'homme immmortel! quel hymne magnifique pour l'homme et pour Dieu lui-même! Chaque jour, en allant au temple, le chrétien, avant de toucher le seuil, passe sur la cendre de ses aïeux, et voit leurs grandes ombres se lever pour le bénir ou pour le condamner! Et la religion, dans ces jours de deuil, le met face à face avec la mort, pour accomplir un ministère de charité, et apprendre, sur les tertres qui recouvrent ce qui reste de l'homme, combien sont fragiles les pensées d'un être qui n'a vécu qu'un jour noir de ténèbres et de doutes.

Dans d'autres jours, quand les rues étaient encore jonchées d'orgie, et retentissaient des chants de plaisir, le prêtre, debout à l'autel, lui avait rappelé qu'il n'est que poussière. Après qu'il l'a laissé s'épanouir dans la splendeur des cieux, il lui jette encore la même pensée pour purifier en quelque sorte les délices de l'âme, comme ces ossemens blanchis que les convives d'Égypte mêlaient aux fleurs de leurs banquets. Qu'est l'homme, en effet, sans la foi? Et qu'est-ce que la vie? Un peu d'espace et de temps qui s'efface et qui s'enfuit comme l'ombre, comme la mémoire d'un hôte d'un jour qui s'éloigne, comme le sillon que trace le vaisseau sur les flots. Le flot qui vient emporte le flot qu'a touché la proue, et à peine s'il s'est fait un vide. Ainsi est la vie de l'homme: il passe comme la fleur que le vent du soir brise sur la montagne, et nul ne se souviendrait de lui après quelques hivers, si la religion ne veillait à l'entrée de la tombe pour commander les prières, comme elle veille au berceau pour commander l'amour. Où sont les hommes que nous avons connus, les compagnons de plaisirs qui s'enivraient à la même coupe, les pères qui nous aimaient de tant d'amour, toute cette foule qui se pressait autour de nous, jeunesse aux grandes pensées, aux ardentes émotions, aux horizons indéfinis? Tous morts, sous le marbre scellé,

(1) I. Matth. XII, 46.

(1) Heb. XI, 35.

et à l'ombre de la croix qui protége et garde leur poussière ! Le flot du temps les avait déposés un matin sur la rive, et les a repris le soir pour les jeter tous à la fois dans le gouffre de l'éternité ! Et où sont-ils ? Nul ne le sait; car un grand voile nous en sépare, et il y a entre nous et eux la justice et la miséricorde de Dieu. Seulement on a cru entendre une plainte saisir une ombre, et c'était là l'homme ! Oh ! qu'elle est belle la foi qui verse à flots les chauds rayons de son soleil sur ce peu de poussière pour la ranimer ! Ce qui est là n'est pas tout l'homme; il a jeté son manteau sur la terre, comme Élie s'élevant au ciel, et il est allé se reposer de ses fatigues et se rassasier du parfum de patrie si doux à l'exilé !

Catholiques, encore quelques jours et l'église vous conviera dans ses temples pour célébrer ces deux grandes fêtes, la fête des vivans et la fête des morts. Souvenez-vous des vivans et des morts.

NOUVELLE.

LA MORT DE CHAU LE NOYEUR.

Il y avait encore à Nantes un président des noyades de 93, un ami de Carrier, un homme qui avait été le grand-prêtre des mariages républicains, union affreuse, atroce ironie qui mariait deux condamnés ! Cet homme, un des derniers terroristes de la France, s'appelait Chau-le Noyeur. Il avait échappé, on ne sait comment, à l'échafaud sur lequel la plupart de ses parens sont montés; il avait évité même les sables brûlans de Cayenne. Faut-il croire que Dieu s'était réservé cet homme sur la terre, pour effrayer par son supplice les terroristes à venir ?

Quoi qu'il en soit, le noyeur a vécu longtemps sous la main vengeresse de la Providence. L'effroi qui avait entouré cet homme aux jours de sa toute-puissance ne s'était pas dissipé. Une odeur de sang l'enveloppait, une vapeur de sang s'élevait sur sa trace: c'était l'homme du sang. A son aspect, chacun reculait épouvanté; au milieu de la plus épaisse foule, cet homme eût circulé à son aise, sans que personne eût voulu toucher le bord de ses habits. Chacun savait son nom dans la ville, et personne ne le prononçait. Lui-même, épouvanté de l'effroi qu'il répandait, évitait la lumière du jour; il se montrait rarement, et encore à de certaines heures et à de certaines places. Il y a des carrefours dans la ville où Chau n'aurait pas osé passer en plein midi, de peur de se heurter contre une de ses guillotines; à plus forte raison ne se promenait-il jamais au bord de ces ondes, auxquelles il avait jeté tant de cadavres; car alors, les eaux paraissaient s'émouvoir, et du fond de ces abîmes s'élevaient mille voix vengeresses, mille clameurs plaintives de femmes égorgées, et d'enfans assassinés, et de nobles jeunes gens perdus à la fleur de l'âge, qui épouvantaient ce vieillard horrible, et le glaçaient d'effroi jusque dans la moëlle de ses os.

Cet homme vivait donc tout seul dans une maison froide et basse d'une rue inconnue. Les pêcheurs se montraient du doigt cette maison décriée et passaient outre. Chau n'avait pas de voisins, pas même les misérables sans asile; un silence de mort l'entourait de toutes parts. Horrible silence ! d'autant plus horrible que cet homme avait eu une famille bonne, douce et nombreuse; sa femme était belle, patiente, résignée, chrétienne; et elle l'aimait ! Il perdit sa femme ! pauvre malheureuse que la peur a tuée, et qui a été étouffée par cette vapeur de sang! Chose étrange ! Chau s'étonna de la mort de sa femme, lui qui en avait tant envoyé à la mort, et des plus belles, et des plus jeunes, et des plus nobles, de jeunes mères de vingt ans !

Mais ces hommes de sang étaient ainsi faits : ils égorgeaient des hommes, et ils faisaient de tendres élégies sur un oiseau malade !

Sa femme, en mourant, avait laissé à Chau-le-Noyeur deux enfans, qu'il éleva avec toute la sollicitude d'un père. Il avait une fille et un fils : la fille grandit vite; c'était l'image véritable de sa mère; c'était son grand œil bleu à demi voilé; c'étaient ses longs cheveux blonds; c'étaient aussi la même foi chrétienne et les mêmes prières vers le ciel. Le jeune homme, de son côté, donnait les plus belles espérances : intelligent, actif, laborieux, il touchait déjà l'a-

venir; mais pour la famille du noyeur il n'y avait pas d'avenir. Plus elle grandissait et plus se serrait autour d'elle le cercle de fer dont le Dieu vengeur l'avait entourée. Oh ! ce fut alors seulement que le noyeur comprit bien qu'il y a une malédiction des hommes qui représente ici-bas la malédiction du ciel; ce fut alors qu'il ne put plus douter qu'il était maudit, quand il vit le même silence funèbre peser sur sa fille et sur son fils, et briser un jeune cœur, et courber ces jeunes têtes; et quand il les vit tous les deux, saisis du même effroi qui avait tué leur mère, languir, et puis mourir l'un après l'autre, en bénissant le ciel de leur mort. Pauvres enfans, qui ne pouvaient espérer aucune sympathie parmi les hommes! Chau-le-Noyeur, frappé de ce nouveau coup, n'eût pas un murmure que l'on put entendre; il se révolta contre ces nouvelles misères, comme il avait fait contre les premières. Il enterra sa fille, il enterra son fils; puis il rentra dans son silence et dans son désert, immobile et non vaincu. On comprend, à le voir ainsi, comment un pareil homme avait rêvé qu'il faisait de la rivière un vaste cimetière où il jetait toute la France royaliste et chrétienne! Plus la mort frappait autour de cet homme, et plus la ville qu'il habitait reculait épouvantée devant lui.

Il vivait ainsi tout seul, quand vint la vieillesse le prendre et l'écraser, tout écrasé qu'il était déjà sous les remords; il vivait ainsi, quand la douleur physique vint essayer de ce cadavre, après que tant de douleur morale avait pesé sur cette âme. Ce fut là une vieillesse terrible, une décomposition soudaine, une lutte atroce d'une nature épuisée contre un mal affreux qui renaissait toujours. Que pouvait faire cet homme de supplices, privé qu'il était de tout supplice? que pouvait faire cet exécuteur oisif, ce bourreau en retraite, cet homme dont la force morale et physique n'est plus occupée à dresser des échafauds, à préparer des vaisseaux à soupape, à remplir les prisons de suspects, à parodier la justice des hommes en insultant la justice divine? Depuis 1794, cet homme a soif, et il n'a pas bu de sang; cet homme a faim, et on ne lui a pas jeté un seul cadavre. Je me trompe, le ciel lui a jeté trois cadavres, sa femme et ses deux enfans; donc une longue fièvre le dévore depuis bientôt quarante ans. Figurez-vous un vieux tigre nourri pendant quarante ans avec du lait de chèvre! Ainsi était le septembriseur. Il avait vainement attendu une nouvelle terreur, une dictature nouvelle; cette longue attente l'avait tué; la vieillesse l'avait surpris attendant encore et prêtant l'oreille pour entendre venir de loin la guillotine ambulante. Mais Chau-le-Noyeur n'avait rien entendu; tous ses camarades étaient morts; tous ses héros, tous ses dieux : Marat, Robespierre, Danton, St-Just, Couthon et son confrère bien-aimé Carrier, tous morts! Lui seul demeurait sur cet océan de sang, afin sans doute que les historiens à venir de ces temps de terreur puissent dire à leurs neveux : J'ai vu de mes yeux un homme des noyades; je l'ai vu, je l'ai touché, il était fait comme les autres hommes : triste et misérable humanité!

Quand le noyeur se sentit frappé au corps comme il avait été frappé à l'âme, il se mit au lit, et là, livré aux horribles souffrances d'un sang brûlé par le crime, il comprit par anticipation les tourmens de l'enfer. De temps à autre la douleur lui arrachait des cris lamentables, et voilà seulement comment on sut qu'il était malade. L'effroi fut grand; cette ville qu'il avait décimée, qu'il avait emprisonnée, qu'il avait égorgée, qu'il avait noyée de ses mains, cette ville, la grande victime qui s'était jetée à ses pieds, et qu'il n'avait pas écoutée, qui lui avait crié merci, et qu'il avait condamnée; elle ne voulait pas qu'il mourût..... comme il il avait vécu; elle lui envoya un médecin et un prêtre. Le médecin reconnut que le mal était incurable; tout le corps n'était plus qu'une plaie hideuse. Le médecin se retira. Ainsi est faite la science des hommes : au-delà d'une certaine borne, elle s'arrête comme leur charité.

Mais la charité évangélique ne connaît point d'obstacles, plus le mal est grand, plus elle déploie de force et de courage; plus l'homme est coupable, plus elle a pour lui des encouragemens et des paroles consolantes. Quel autre qu'un prêtre de Jésus-Christ oserait se hasarder, seul dans cette maison lugubre, et venir parler à Chau-le-Noyeur, de l'autre vie, et de ses saintes promesses?

Il faut être un prêtre chrétien pour ve-

nir ainsi tête-à-tête avec cet homme qui blasphême le ciel. Aussi, quand il vit un prêtre qui lui parlait, quand il vit un prêtre qui lui montrait le ciel, oui, le ciel; quand il entendit des paroles consolantes enfin, Chau-le-Noyeur reste interdit comme s'il eût été le jouet d'une vision.

Il regardait le prêtre, s'étonnant qu'il y en eût encore après tous ceux qu'ils avait égorgés, et voyant ce prêtre à son chevet, il se demandait s'il était bien en effet lui, le Noyeur de Nantes? Le prêtre cependant l'appelait son frère, et comme il voyait la mort arriver, il lui criait : *Repens-toi, repens-toi!* Chau-le-Noyeur l'écoutait parler; mais, hélas! il ne le comprenait plus. Il y eut à cet instant une horrible scène qui ne saurait se décrire. O mon Dieu! que tes jugemens sont grands et que tes châtimens sont horribles!

— Va-t'en, prêtre, s'écria enfin le Noyeur, va-t'en, tu calomnies ton Dieu en croyant qu'il peut me pardonner. Non, non, point de pardon, point de merci; apportez la guillotine, et tuez-moi. A toi mon âme, Robespierre, à toi, Danthon, à vous mes frères; je vous rejoins, je suis à vous! Je vous ai attendus long temps et vous n'êtes pas venu. Ce n'est pas un prêtre qu'il me faut, c'est un bourreau, amenez-moi sur la Loire dans une barque, donnez-moi mon bonnet rouge, donnez-moi mon manteau rouge, je suis accusateur public!

Au même instant le moribond se leva, et avant que le prêtre de Jésus-Christ le pût retenir, il saisit son bonnet rouge qu'il plaça sur sa tête; il se drapa dans son manteau couleur de sang; il appela à haute voix les héros de la terreur, et se promenant à grands pas dans sa chambre, il donnait des ordres pour une prochaine noyade. Car disait-il, telle est ma volonté : je suis Chau-le-Noyeur.

Une foule immense accourut à ces clameurs, elle se pressait pour voir ce qui se passait dans cette maison fatale. Elle entendit les paroles de proscription, et hors d'elle-même, elle allait se porter enfin à quelque vengeance : mais tout à coup le manteau sanglant de Chau-le-Noyeur fut étalé sur sa fenêtre, le bonnet sanglant tomba dans le ruisseau de la rue; le dernier héros des noyades de Nantes venait d'expirer en blasphémant.

Son manteau rouge lui servira de cercueil. Priez pour lui!

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

L'Enquête commerciale. — Convocation de la cour des Pairs, Amnistie. — Incendie du palais de la pairie et de la chambre des Communes à Londres. — Situation morale de la France. — Singulier événement en Suède. — Situation de l'Orient. — Reconnaissance de l'emprunt royal, dit Guebbard. — Etat des affaires de la révolution en Espagne.

Tout pouvoir doit tribut à son principe. S'il est né de la révolte, il aura sans cesse à lutter contre la révolte; d'origine révolutionnaire, la révolution sera son ennemie. L'usurpation appelle l'usurpation : *abyssus abyssum in vocat.*

De même toute représentation qui ne sera pas dans le vrai aura le sort de la révolte, de la révolution et de l'usurpation; elle se trouvera, vis-à-vis des intérêts, dans la même situation que le pouvoir vis-à-vis des partis. On lui contestera sa légitimité, la légalité de ses actes : la loi n'aura plus la force qu'elle doit trouver dans son émanation. La représentation, en un mot, n'aura aucune autorité morale et, comme c'est la seule qui lui soit nécessaire, elle ne représentera en réalité rien que les opinions et les idées d'une minorité.

Cette situation est, en ce moment, mise en évidence par la question commerciale qu'un ministre vient de soulever. Cette question est grave, car elle touche à l'existence de toute la population agricole et de toute la population industrielle. Des intérêts opposés sont en présence : les villes maritimes invoquent la liberté la plus étendue; les régions manufacturières à l'intérieur réclament le maintien des prohibitions et des tarifs élevés; l'agriculture réclame contre l'importation des blés et des bestiaux; le Nord est opposé au Midi, le négoce proprement dit à la fabrique. Les vœux, les espérances, les prétentions, se croisent et prennent dans la discussion un ton très-animé, souvent même menaçant. La lutte présente une véritable confusion, comme celle des langues parmi les constructeurs de la tour de Babel.

Ce qu'il y a de remarquable dans cet événement, c'est que les acteurs de la Babel commerciale sont ceux-là même qui ont fait la révolution de juillet. Avant cette époque, ils parlaient même langage et voilà qu'ils ne s'entendent plus. La politique les avait déjà séparés en trois ou quatre nations différentes; l'intérêt maintenant les divise en une multitude de fractions étrangères et ennemies les unes des autres. La révolution a été la tour témérairement entreprise qui a produit ce miracle.

A l'exemple des idolâtres, ils ont fait une image sortie de leurs mains; leur culte a été subordonné à la ponctualité avec laquelle le fétiche obéirait à leurs caprices, et favoriserait leurs vœux, même les plus indiscrets. Et, comme il n'est pas au pouvoir de l'idole de satisfaire des vœux aussi contraires, ils se sont mis à l'insulter, en attendant le jour où de leurs mains ils la briseront.

Ainsi ils ont fait une royauté, un gouvernement, et ils lui contestent le droit de déplacer ou de modifier le plus petit intérêt commercial, à moins que ce ne soit pour accroître les avantages dont chaque branche d'industrie jouit sous la législation actuelle. Ils ont créé une représentation à laquelle la souveraineté du peuple a été donnée comme source, et ils déclinent sa compétence; ils lui refusent le droit de changer une législation donnée par une représentation toute semblable.

Toutes les adresses parvenues au ministre qui a pris l'initiative et la responsabilité de cette malencontreuse mission, sont autant de protestations contre le droit que le gouvernement et les chambres s'attribueraient d'enlever à quelque industrie que ce soit les avantages dont elle jouit. On veut bien gagner, mais on ne veut pas perdre, et les menans vont jusqu'à exiger des concessions nouvelles aux dépens même de certaines industries. C'est saper les fondemens de cette constitution qui devait protéger tous les intérêts. Ainsi, en se séparant, les hommes de la Babel nouvelle détruisent l'ouvrage de leurs mains.

Mais de quoi s'agit-il au fond ? Tâchons de préciser, de généraliser la question en la ramenant à ses termes les plus simples.

A peine la révolution de juillet a-t-elle été accomplie, que, du Midi, et en général des ports de commerce, un cri s'est élevé, et ce cri a été : Liberté commerciale! plus de monopole! plus de restrictions! plus de prohibitions!

Du sein des villes manufacturières un autre cri s'est élevé, cri de détresse, que la liberté commerciale allait détruire les fabriques, et laisser sans moyens d'existence des myriades d'ouvriers.

Placé entre ces deux exigences, le juste-milieu a dit : « Je veux essayer de contenter tout le monde. » Aux ports de mer, il a répondu : « Vous avez raison; il faut laisser entrer librement les fers, les cotons, les draps, les soieries et autres marchandises de l'étranger. » Aux villes manufacturières, il a répondu : « Vous avez raison; il ne faut pas que vous soyez ruinées : les prohibitions seront levées, il est vrai; mais sur les articles dont vous craignez la concurrence, on mettra des droits qui seront l'équivalent de la prohibition. »

A quoi les villes maritimes répliquent, en allant jusqu'à l'emportement : « Vous vous moquez : nous vous demandons une liberté entière, une réforme radicale, et vous ne nous offrez qu'une illusion : votre tarif aura les effets de la prohibition. » L'industrie manufacturière réplique : « Votre projet est une perfidie : les Anglais, qui ont intérêt à nous ruiner, paieront les droits, et inonderont le pays de leurs marchandises. Puisque les droits élevés égalent la prohibition, si vous êtes de bonne foi, maintez la prohibition. » Voilà comment, avec l'intention réelle de satisfaire tout le monde, on ne contente personne.

Et des deux côtés, abordant la question politique, on reproche au pouvoir son origine, à la représentation son insuffisance; l'intérêt privé, en un mot, se met à l'avance en insurrection contre la loi qui n'est pas rendue. Le tableau de cette lutte est assurément fort curieux.

Voilà pourquoi il est défendu à un système sans principes ni logique de toucher à certains intérêts. C'est la créature qui doit obéir à son créateur; c'est l'erreur que la vérité confond et qu'une autre erreur tient en échec.

La position est des plus fâcheuses. La France autrefois était agricole, commerçante, dans l'étroite acception du mot, et assez manufacturière pour n'employer que les bras que ne

réclamait pas l'agriculture. La population s'est accrue; une longue lutte avec l'Angleterre a fait élever des fabriques; le gouvernement impérial, en voulant les protéger, a établi les prohibitions; les prohibitions ont engendré de nouvelles manufactures; elles se sont multipliées à l'infini, en se confiant à un ordre de choses, considéré par elles comme définitivement constitué. Maintenant il est question de le détruire, et de revenir aux anciens erremens. L'effroi a pénétré dans les ateliers; une inquiétude générale s'est emparée des esprits. S'il s'agit pour les villes maritimes, d'agrandir leurs spéculations, il s'agit pour les fabriques, d'être ou de ne pas être. Celles-ci ne se croient pas assez garanties par des droits élevés. Le commerce anglais est entreprenant; il inondera la France de ses produits; la mode, le caprice, n'auront aucun égard aux droits; la fraude se fera impunément, puisque la barrière des douanes une fois franchie, la marchandise illicite ne se distinguera plus de la marchandise légale. Les ateliers se fermeront, et il y aura des désordres dont il est impossible de calculer les suites.

Le parti libéral extrême pousse tant qu'il peut à ce qu'il appelle la réforme commerciale. Il y a au fond de cette question des émeutes, des conflits, de l'anarchie; la ligne qu'il suit est bien dans sa politique et dans sa nature.

Dans le juste-milieu, il y a deux mobiles qui le poussent vers cette complication : nécessité de donner satisfaction à l'Angleterre qui met son alliance à prix. La fabrique le sent bien; son instinct l'avertit que ce que les Anglais poursuivent avec tant de persévérance, doit être nécessairement préjudiciable à notre pays. L'autre stimulant, c'est le *deficit* financier, c'est la situation du Trésor dont les recettes diminuent, tandis que les dépenses sont exagérées; c'est le désir de *battre monnaie*, quoi qu'il en puisse coûter à la prospérité intérieure. C'est ainsi qu'en 1786 un gouvernement obéré eut l'imprudence de conclure un traité de commerce qui acheva notre ruine. Pour un gouvernement, de pareilles opérations sont la fable de la Poule aux œufs d'or.

On peut prédire une chose : le pouvoir sera incapable de sortir avec honneur de ce conflit d'intérêts. Le système représentatif, tel qu'il est constitué, n'a pas une autorité morale suffisante pour trancher impunément une pareille question. Lorsque Napoléon, dans l'intérêt des fabriques françaises sacrifiait les places maritimes, il ne s'amusait pas à demander à chacun ce qu'il voulait, et à ouvrir un champ clos pour ou contre les fers, les houilles, les bestiaux ou les toiles peintes. Du moment où il y a controverse, il y a dispute et résistance. Il rendait de son quartier-général un décret en quelques lignes, et ce décret trouvait obéissance partout. Mais il avait gagné vingt batailles et conquis cinq à six royaumes. Nous n'avons pas, grâce au ciel, un si terrible preneur de villes et d'empires; mais quand un bras aussi puissant manque à la loi, il faut avoir recours à la force nationale. Elle seule peut faire taire les intérêts dissidens en donnant gain de cause à l'intérêt général. Le mal vient ici, comme nous l'avons dit en commençant, de ce que le pouvoir étant un parti, et la représentation une influence partielle, les partis et les intérêts partiels ont raison contre eux : la loi des douanes ne se fera pas.

Il en sera de cette question comme de celle de l'amnistie. Les hommes ont été incapables de la décider, elle se résoudra malgré eux, par une loi de nécessité. MM. les pairs sont prévenus par une circulaire de leur président qu'ils devront être rendus à Paris le 15 novembre pour entendre le rapport de la commission du complot d'avril. Mais le rapport n'est pas le jugement, et rien n'est matériellement prêt pour un procès qui exige des dispositions d'une grande étendue. On en conclut que le rapport ne servira qu'à donner une base à l'amnistie en mettant l'opinion à même de mesurer à la fois le bienfait et l'offense. Nous ne sommes pas de ceux qui se récrieront contre une combinaison pareille, puisqu'elle atteint un but d'humanité et de modération. Il faut remercier la Providence de ce qu'elle a suscité une impossibilité qui redresse ce que les passions des hommes ont faussé. La division, sur ce sujet, a été dans les conseils, et l'accord naît d'un obstacle en dehors de toute opinion. C'est un bonheur inespéré dont il faut profiter, sans blâmer personne. Il paraît que la mesure sera proclamée après le rapport de la commission. On assure aussi qu'en même temps la chambre des députés sera convoquée, et qu'une disposition législative

convertira la prison des anciens ministres en un simple bannissement du territoire français. On prête à cette combinaison un singulier mo tif, la crainte que quelqu'un des sept condamnés politiques ne soit nommé député. L'événement, au fait, n'est pas imposssble; il est même probable pour quelques-uns d'entre eux. Mais il y aurait là, de la part de l'opinion, un peu plus que l'amnistie : ce serait la cassation et l'annulation du jugement, suivis d'une réhabilitation complète. On voit le chemin que nous avons fait depuis quatre ans.

Il y a quelque chose d'inexplicable et de mystérieux dans les mouvemens de l'esprit public et dans la manière dont il reçoit ses impressions. On a beau faire, on a beau crier à la superstition, ce qu'on appelle les erreurs et les préjugés du peuple n'est que la conscience d'une action providentielle sur les évènemens. A Londres, le palais qui sert aux séances de la chambre des lords et de la cham bre des communes, est la proie d'un immense incendie. La chambre haute surtout éprouve les effets de ce désastre. La salle principale, les salons de conférence, les bureaux, la bibliothèque, les archives, les somptueux appartemens nouvellement décorés, n'offrent que des monceaux de ruines et de cendres. Eh bien! le peuple, témoin de ce spectacle, voit là une condamnation, et même, selon l'idiome anglais, une damnation. Le feu devient comme une motion contre l'aristocratie de la Grande-Bretagne. Il semble qu'en détruisant le local qui sert aux réunions de ce corps privilégié, la flamme ait eu mission de dévorer ses titres et sa suprématie. On dirait que le roi Guillaume, ce chef nominal de la véritable souveraineté dans ce pays, en vertu de la constitution de 1688, ait partagé la croyance populaire sur cet événement, car il s'est empressé d'offrir son palais neuf pour abriter ce pouvoir chancelant et les débris de son influence. On croit que cet événement donnera lieu à une nouvelle prorogation. L'opinion en est vivement frappée, et l'aristocratie révolutionnaire et protestante en est comme marquée d'un sceau de réprobation. La session prochaine lui prépare bien d'autres douleurs.

Un incendie d'une autre nature paraît vouloir s'allumer en Orient. Le pacha, souverain de l'Egypte, et Mahmoud, le grand-turc, ont des griefs réciproques. Le premier, selon le sultan, n'a pas observé le traité qui l'oblige à payer un tribut annuel à la sublime Porte; le second, selon son vassal révolté, a favorisé l'insurrection de la Syrie. Entre Turcs, il y a là plus de motifs qu'il n'en faut pour recourir à la voie des armes : aussi, des deux côtés se font des préparatifs formidables, des marches et des mouvemens de troupes en Asie. Mais voilà le juste-milieu anglais et français qui s'inquiète ; le repos de l'Europe peut être troublé par ce conflit, et l'équilibre politique dérangé par le triomphe de Mehemet sur Mahmoud ou celui de Mahmoud sur Mehemet. La restauration avait cru devoir protéger les chrétiens de l'archipel grec contre le mahométisme; mais la tendre sollicitude du juste-milieu pour des Musulmans qui sont près de s'entre-détruire, est vraiment édifiante. On tremble qu'une nation du continent européen n'intervienne dans ce débat, et que le christianisme, sous le drapeau russe, ne s'établisse à Constantinople. Aussi, en signe de protection et d'amitié, des ambassadeurs turcs sont reçus à Paris et à Londres, et un brevet de libéralisme est expédié par des philantropes français à l'assassin du patriarche grec et de ses co-religionnaires, le séraskier Kosrew. Cela est tout-à-fait conséquent avec la haute considération accordée à Rodil, l'inventeur de la chasse aux curés; et avant peu, sans doute, nous verrons le mahométan Mahmoud former le cinquième anneau de la quadruple alliance. La politique doctrinaire tend donc, dans ces contrées, à maintenir son *statu quo* favori, c'est-à-dire la suprématie du Coran sur l'Evangile, et le despotisme des descendans de Mahomet sur la liberté des adorateurs de Jésus-Christ. Il faut s'humilier devant la sublimité de cette combinaison.

Le juste-milieu est malheureux dans ses alliances, presque toutes formées au rebours des principes et des intérêts de la société française. Au nord, il est allié avec le protestantisme anglican, qui opprime l'Irlande catholique; au midi, il donne la main au système qui, en Portugal, spolie l'Eglise de ses biens, et en Espagne brûle les temples et les presbytères, après en avoir expulsé les pasteurs. En Italie, il s'empare par surprise d'une ville du patrimoine de saint Pierre; en Orient, il

intervient pour le mahométisme contre un empire chrétien ; à la Bourse de Paris, il est allié avec les Israélites simoniaques et vendeurs d'argent, qui s'enrichissent des dépouilles de la France catholique. Il semble que ce pouvoir, né d'une révolution antilogique, veuille montrer par-là qu'il n'a aucuns principes, et qu'il suit en aveugle le fatal instinct de son origine, qui l'écarte des voies de la vérité. Il n'a d'autre règle que la nécessité, et cette loi qu'il subit ne lui permet pas même sciemment de faire le bien en vertu de son libre arbitre. Ses mesures ne sont que des expédiens ; et si quelquefois il lui arrive d'être équitable et de faire le bien, on peut être assuré qu'il y a été forcé par sa position plus que par sa conscience. Un des emprunts espagnols, celui nommé l'emprunt royal, après avoir été l'objet de l'anathème des révolutionnaires de Madrid, proscrit et rayé du livre de la dette publique, est enfin reconnu et réhabilité. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce un retour à des idées d'ordre et d'équité ? En aucune façon. Les menaces de la banque, dans les trois grands marchés à argent, ont seules opéré ce retour, et les *proceres*, ainsi que les *procuradores*, ont pensé qu'il valait mieux reconnaître quatorze millions de plus, que de se voir refuser les cent millions dont ils avaient besoin : les doctrinaires de tous les pays sont éminemment calculateurs.

Cette contrition forcée et tardive n'améliorera probablement que très-peu la situation du gouvernement usurpateur en Espagne. Ne dirait-on pas que l'esprit révolutionnaire de ce pays a formulé le symbole de son existence dans l'homme qui a été choisi pour être l'épée et le bouclier du parti contre la légitimité ? Mina, accablé de douleur, attendant une guérison qui ne vient pas, infirme avant l'âge, ombre de lui-même, et mis en avant pour produire une illusion de plus, est la vivante image du libéralisme qui ne vit que de déceptions, et se traîne, impotent, comme un débris de sa gloire passée : mais dans une guerre pareille, il faut autre chose qu'un vieux général perclus, porté sur un brancard. C'est ainsi qu'on a vu Charles XII à la tête de ses troupes ; mais c'était un jour de bataille, et en Navarre il n'y a point de bataille.

La situation est critique et violente. C'est un vaisseau dans lequel tandis qu'on bouche une voie d'eau, il s'en déclare une autre. Si l'insurrection se manifeste sur un point, et que, pour la réprimer, on dégarnisse un autre point où elle n'existe pas encore, elle y est signalée aussitôt. Presque tous les gouvernemens des provinces réclament à la fois des renforts, et l'on comprend qu'il n'y a possibilité de satisfaire à ces demandes, qu'en laissant exposées aux attaques, les parties du territoire ainsi dégarnies. Les milices provinciales ne montrent aucune bonne volonté, et le gouvernement ne les emploie qu'avec défiance. L'esprit des campagnes reste fidèle à son caractère catholique et monarchique ; il n'y a de libéralisme que dans quelques villes où, comme les anciens seigneurs féodaux dans leurs châteaux-forts, il se tient enfermé, et brave du haut de ses remparts le véritable esprit national. Des opérations militaires se sont ralenties en Navarre et en Biscaye ; l'humanité semble respirer un moment ; mais ces sortes de trèves ne sont ordinairement que les préludes d'une lutte plus terrible.

L'Europe monarchique cependant paraît accorder aux efforts de don Carlos une attention et une bienveillance qui ne sont pas sans efficacité. Le roi de Naples a formellement refusé son accession à la quadruple alliance, et la reconnaissance d'Isabelle II. On parle de souscriptions considérables consenties par des souverains du Nord à l'emprunt ouvert en Hollande, et de secours effectifs envoyés ou promis par Guillaume de Nassau. On veut même qu'un agent autrichien soit présent au quartier-général de Charles V. C'est bien quelque chose que ces faibles et timides secours accordés à une cause qui est à la fois celle des rois et des peuples. Mais les chefs des nations, plus encore que les simples particuliers, sont tenus d'être conséquens. Leurs actions doivent être la règle et l'exemple des autres hommes. L'Europe, depuis quatre ans, n'avait pas besoin de faire marcher des soldats, et de prodiguer des trésors pour maintenir les principes. Il lui aurait suffi de donner une base logique à sa politique, et d'agir en conformité de cette règle. Une ligne mathématique tirée sur la carte est la séparation de deux directions entièrement opposées, et qui ensemble présentent une grande inconséquence. Reconnaissance en-deçà, non reconnaissance du même fait au-delà, c'est une grande altération

e l'ordre moral de la part de ses gardiens aturels.

N'aurons-nous donc jamais sous les yeux ue les folies et les tristes effets des passions es hommes! Nous pourrions encore charger e tableau du récit des crimes effroyables et es affligeans suicides qui nous apportent haque jour de si pénibles émotions, en même emps que de si douloureux regrets. La grande utte d'opinions et d'intérêts qui divise et gite la société entière, est descendue dans les grégations d'hommes, dans les familles. A yon, ce sont les ouvriers mutuellistes, dont es démarches et l'attitude causent aux amis le l'ordre et de la paix des inquiétudes sérieuses; à Berne, à Saint-Gall en Suisse, les compagnons des métiers, venus de l'Allemagne, attirent les regards de la police par leurs réunions, dans lesquelles les chants révolutionnaires s'unissent à la déclamation animée des *Paroles d'un Croyant*. Dans la Vendée, c'est un malheureux déserteur tué sans pitié, dans une sorte d'embuscade, par deux gendarmes; à quelques lieues de Paris, non loin de Senlis, un vieillard plus qu'octogénaire tire à bout portant deux coups de pistolet sur sa belle-fille, dont il croit avoir à se plaindre, va s'enfermer dans son appartement, et met fin à son existence avec les mêmes armes qui lui ont servi à commettre le crime. Doublement coupable, cet homme immensément riche n'a trouvé, au lieu de son domicile, ni un habitant, ni un domestique qui voulût remplir la mission de rendre ses restes à la terre. Des maçons étrangers, moyennant un salaire, ont rempli cette tâche, en maudissant tout haut sa mémoire, objet d'horreur et d'épouvante. Dieu seul peut absoudre de tels forfaits.

Ailleurs, ce sont les duels entre hommes que juillet 1830 a vus dans les mêmes rangs, sous les mêmes drapeaux. Sur ce champ de bataille, comme à la tribune, comme dans les luttes de la presse, on dirait qu'ils accomplissent les décrets de la Providence en déchirant de leurs mains le voile qui dérobait leurs œuvres et leur pensée aux regards des hommes, en détruisant dans ces divisions intestines l'ouvrage de leurs passions.

Terminons cette revue par un fait qui n'a rien d'affligeant, et nous reposera au contraire de tant d'images douloureuses. Le lieu de la scène est un petit royaume du nord, où un Français occupe le rang suprême avec une sagesse digne d'autres temps. Un certain capitaine Lindenberg, s'étant rendu coupable d'offense envers la majesté royale, a été condamné, par la cour suprême de Suède, à la peine de mort que la loi prononce pour ce crime. Le roi, mu par un sentiment d'humanité, a voulu faire grâce à cet homme, en commuant sa peine en une prison temporaire; mais la loi autorise le condamné à refuser la grâce, et le capitaine Lindenberg, soit par exaltation, soit par haine contre la personne du roi, s'obstine à avoir la tête tranchée, et demande qu'on prépare son supplice. Le roi ne veut point faire droit à cette étrange requête : il s'adresse aux états du royaume, et leur demande une loi qui abolisse la peine de mort pour crime de lèse-majesté par la voie d'écrits, et la remplace par celle de la détention. Mais l'assemblée nationale ne veut pas qu'on abolisse la peine de mort dans ce cas, et qu'on puisse outrager la royauté, même par écrit sans encourir la plus grave des sentences. Elle se fonde d'ailleurs sur ce que le souverain a le droit de faire grâce. Charles-Jean insiste, car il ne veut pas que cet obstiné périsse, et c'est pour ce cas extraordinaire, unique, que la législation du royaume va être probablement changée. Cet incident fixe en ce moment les regards de toute l'Europe. Parmi les réflexions qu'il fait naître, il en est une qui nous ramène à ce que nous avons exprimé souvent, et encore aujourd'hui, au commencement de cette revue : c'est qu'il n'est pas de force comparable à celle qu'une représentation vraie, une assemblée réellement nationale, prête au pouvoir suprême. Les états de Suède sont, dans l'ordre politique, un modèle unique : c'est la seule institution des temps anciens qui ait surnagé dans le naufrage des libertés européennes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Nouvelles de Rome. Le 16 septembre, il s'est tenu devant Sa Sainteté une congrégation générale des rits, dans laquelle le cardinal Zurla a proposé le doute sur les vertus du frère François de Saint-

Antoine, profès du tiers-ordre d'Alcantara, de la province de Naples. Ce religieux est né le 28 octobre 1680, à Calaseo, Diocèse de Navarre, et est mort à Naples le 23 octobre 1764.

— Le dimanche 4, fête du Rosaire, M. le cardinal Odescalchi, évêque de Sabine, a sacré dans l'Église de Jésus MM. Curoli, évêque de Riéti; Tamburini, évêque de Narni, et Canali, évêque d'Augustopolis. Son Eminence était assistée de MM. Constantin Patrizi, archevêque de Philippes, et Fortuné de Sainte-Bonaventure, archevêque d'Evora. Don Miguel et la princesse de Danemarck assistaient à la cérémonie.

— On va rouvrir à Rome le collége Clémentin, dirigé par les Pères Somasques. C'est dans ce collége, fondé par Clément VIII, et qui a subsisté jusqu'à la fin du dernier siècle, que Benoît XIV avait été élevé. Quatre des cardinaux actuels y ont fait aussi leurs études.

— Le 7 octobre, le roi de Bavière est arrivé à Rome, et est allé faire visite à Sa Sainteté, le lendemain, au palais Quirinal.

Retraites ecclésiastiques. Une retraite a eu lieu à Meaux le lundi 6 octobre, et elle s'est terminée le samedi 11. Cent soixante-dix prêtres s'y étaient rendus. La retraite a été donnée par M. l'abbé Comballot, jeune orateur du plus haut mérite, et que les chaires de la capitale connaissent depuis long-temps. M. l'évêque a parlé plusieurs fois aux ecclésiastiques de leurs devoirs avec une véritable effusion de cœur qui témoignait de la sainte affection qui l'unit à son clergé. Il a profité de cette réunion pour publier le mandement destiné à être mis en tête du nouveau bréviaire dont l'impression est sur le point de se terminer. — Dans le diocèse de La Rochelle, une seconde retraite a eu lieu du 25 au 30 septembre, au petit séminaire de Pons. Cette retraite présidée, comme la première, par M. l'évêque, a été donnée par M. l'abbé Dufêtre, vicaire-général de Tours. C'est pendant cette retraite qu'est arrivée à Pons la nouvelle de l'invasion du choléra dans l'île de Ré. C'était une épouvantable désolation: les ravages sont affreux. Et qui pouvait mieux que des prêtres remédier à tant de maux, et porter à tant de souffrances les consolations et le baume qui guérit! ça été, dans tous les rangs de ces prêtres, une voix unanime pour voler au secours des cholériques; c'était à qui s'offrirait à l'évêque pour aller soigner ces malheureux; ou plutôt tous s'offraient à la fois. Car le clergé de France est partout le même, avec les exemples que lui a légués Saint-Vincent-de-Paul. Force a été à M. l'évêque de choisir des dévouemens entre tous ces dévouemens.

Un petit nombre a donc été choisi, et de concert avec les sœurs hospitalières de la Sagesse et de St.-Vincent-de-Paul, ces femmes admirables dont le monde n'est pas digne, ils s'étendent comme une Providence sur ces malheureuses contrées. Sur ses dix-huit mille habitans, l'île de Ré en a perdu onze cents, et plusieurs religieuses ont été victimes de leur charité. Que la terre leur soit douce et légère! La reconnaissance de la terre accompagne pour elles les bénédictions et les joies du ciel. Chose admirable! Il y a parmi nous de ces hommes qui ne pouvant vivre, disent ils, se tuent par désœuvrement et se jetent dans l'éternité par dégoût. Les chrétiens ne se tuent pas, eux; mais ils vont gagner la mort sur la paille du cholérique, ou useut leur vie morale et leur vie physique, comme le prêtre, à secourir toutes les infortunes et à consoler toutes les douleurs.

Cérémonies religieuses.. Il y a eu une très-belle cérémonie dans la paroisse de Ribecourt, diocèse de Beauvais, le dimanche 1er octobre, jour de la fête patronale. On y a planté une croix, à la place d'une autre qui tombait en ruines. Tous les fidèles avaient contribué de leur offrande à l'achat de cette croix. Un clergé nombreux assistait à la cérémonie, qui avait attiré une grande affluence. La croix était portée par les gardes nationaux de l'endroit, et entourée de toutes les jeunes filles vêtues de blanc et portant des cierges. Les autorités assistaient à la cérémonie.

— On rétablit aussi les croix dans plusieurs paroisses du diocèse d'Amiens. A Mailly, à Sollis, à Pertain, ont eu lieu de semblables cérémonies. Dans le Maine, on a aussi planté une croix à Saint-Victeur, arrondissement de Mamers. Les autorités et la garde nationale accompagnaient la procession qui s'est faite à l'issue des vêpres.

Conversion d'un anglais. Il y a quelques années que George Spencer, fils de lord Spencer et frère de lord Altorp, est rentré dans le sein de l'Eglise. Les journaux anglais ont rendu publique dernièrement une lettre adressée à un prêtre catholique, où il fait l'historique de sa conversion. Nous transcrivons aujourd'hui une partie de cette lettre :

« Je fus, dit M. Spencer, ordonné diacre dans l'Église anglicane vers Noël 1822, étant persuadé à cette époque que tout était bien dans cette Eglise, quoique je n'eusse pas pris beaucoup de peine pour étudier les fondemens et les principes de son établissement. Quand j'entrai dans le ministère actif comme ecclésiastique, je cherchai à m'en instruire plus pleinement. Je lisais et j'admirais souvent la liturgie de l'Eglise, et je m'étonnais souvent aussi comment un si bel ouvrage avait pu naître au milieu de la confusion et de la perversité qui, comme l'apprenaient les histoires protestantes, avaient accompagné tous les procédés des principaux acteurs dans l'établissement de la réforme en Angleterre. J'avais été élevé dans l'habitude de regarder l'Église catholique comme un amas d'erreurs, et je ne pensais pas alors que tout ce que j'admirais dans la liturgie de l'Église anglicane n'était qu'un abrégé

mal entendu des beaux offices de l'Église catholique. Ce qui commença à modifier mes vues par rapport à l'orthodoxie et à l'excellence de l'Eglise l'Angleterre, ce furent les entretiens que j'eus avec différens ministres protestans des Églises dissidentes.

» Je recherchais volontiers leur conversation, dans l'espérance d'en amener quelques-uns, ainsi que leurs troupeaux, à l'Eglise établie, qu'à mon avis ils n'avaient pas eu de bonnes raisons de quitter. Mais chaque secte que j'eus occasion de connaître semblait avoir des choses assez raisonnables à alléguer en sa faveur, et contre l'Église anglicane. Je compris bientôt que ces sectes ne pouvaient être toutes vraies, et fondées dans leurs doctrines contradictoires et dans leurs règles pratiques, et je vis clairement des erreurs palpables dans leurs divers systèmes; mais en même temps je découvris par leur conversation que je ne pourrais défendre chaque partie de mon propre système, et que ces ministres pouvaient m'opposer des argumens auxquels je n'avais rien à répondre de satisfaisant. A la fin, je rencontrai sur les trente-neuf articles une difficulté qui me prouva que je ne pouvais rester ce que j'étais. En signant ces articles, on me demandait mon assentiment à certaines doctrines, sur ce fondement exprès qu'elles pouvaient être prouvées par des témoignages certains de la sainte Écriture; et même les protestans tiennent comme un principe général que la sainte Écriture contient tout ce qui est nécessaire pour le salut, tellement que tout ce qui n'y est pas renfermé ou ce qui ne peut se prouver par elle, on ne peut exiger de le croire comme un article de foi ou le regarder comme nécessaire pour le salut. Maintenant je ne puis tirer de l'Écriture seule une preuve claire et satisfaisante des doctrines dont il s'agit, et pour les établir je me trouve obligé de recourir aux argumens tirés de la raison et indépendans des Écritures, ou bien d'en appeler à l'assentiment général des chrétiens dans la succession des temps, en d'autres mots, à la tradition de l'Église.

» Je sentis que je ne pouvais signer de nouveau les trente-neuf articles, à moins que cette difficulté ne fût résolue. Je la proposai à mes supérieurs; mais comme les explications qu'ils me donnèrent ne me satisfirent point, après avoir long-temps médité là-dessus, je déclarai à la fin ma résolution de ne plus souscrire aux trente-neuf articles. J'étais alors plus libre de chercher la vérité, quelque part qu'elle pût se trouver; mais je n'avais pas d'idée qu'elle pût être dans l'Église de Rome. Mes amis me détournaient d'avoir aucune communication avec les prêtres catholiques; je crus pourtant qu'ils ne devaient pas être exclus du plan général de réunion que je voulais suivre, et, en conséquence, je leur parlais fréquemment. D'abord, je m'attendais à les trouver fort ignorans du véritable esprit de la religion, servilement attachés aux formes, et absolument incapables de défendre ce que j'appelais les absurdités de leur croyance; mais, à mon grand étonnement, chaque conversation que j'avais avec eux me faisait voir combien je m'étais trompé. Je trouvais qu'ils entendaient très-bien les dogmes de leur religion, et qu'ils savaient même les expliquer et les soutenir d'une manière victorieuse. Je commençais donc à songer qu'il y avait dans la religion catholique plus que je ne soupçonnais, quoique je ne fusse pas convaincu qu'on eût tort d'être séparé d'elle, et que je la crusse dans l'erreur sur plusieurs points, et en opposition avec l'Écriture.

» La première chose qui changea matériellement mes idées sur l'Église catholique, ce fut une correspondance que j'eus pendant six mois avec une personne inconnue qui avait voyagé sur le continent, et qui, étant entrée souvent dans les églises catholiques, avait été surprise de la beauté et de la piété des cérémonies, et en était devenue à douter de la sagesse de la réforme, et à faire des recherches sur ce sujet. Je crus la remettre dans le bon chemin, en lui indiquant quelques argumens contre les catholiques, tirés, comme je le pensais, de l'Apocalypse et d'autres livres de l'Ecriture. La personne soutint avec force que ces raisonnemens n'étaient point tirés de l'Écriture, et, en effet, je me convainquis qu'ils ne m'étaient venus à l'esprit que parce qu'ils avaient été employés par des commentateurs protestans. Je me décidai donc à m'en tenir à la parole de Dieu seule. Je n'ai su ce qu'était ce correspondant que lorsque j'allai sur le continent pour me préparer à recevoir les ordres. J'appris alors que c'était une jeune dame qui était sur le point de se faire catholique, mais qui, pour s'éclairer de plus en plus, m'écrivait, ainsi qu'à un ou deux autres ministres protestans, pour voir ce que nous pourrions alléguer en faveur de notre Eglise. Nos réponses affermirent bien plus qu'elles n'ébranlèrent son attachement à la foi catholique. Elle embrassa en effet cette religion, et était sur le point de faire profession chez les Dames du Sacré-Cœur, lorsqu'elle mourut de la manière la plus édifiante.»

(*La Suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES ET FAITS DIVERS.

Espagne. — La dernière dépêche télégraphique affichée à la bourse était celle-ci :

Les procérès ont adopté la loi sur la dette étrangère avec la modification suivante : 1° L'emprunt Guébhard est reconnu ;

2° Un amendement d'après lequel les intérêts actuellement arriérés entreront dans la dette active, annuellement et par douzième, à partir de 1838.

Pour ce qui concerne les opérations militaires, les dernières nouvelles sont du 18. Deux jours auparavant un combat avait eu lieu à Abarzuza, dans lequel Laurenzo avait perdu beaucoup de monde. On manque de détails.

Portugal. — Tout va au plus mal en Portugal. Saldanha et M. de Palmela sont en oppssition et rivalité complètes. Napier a donné sa démission. Lisbonne est le théâtre de nombreux assassinats, pour lesquels la justice reste impuissante.

Angleterre. — Le palais du parlement anglais vient d'être détruit de fond en comble par un violent incendie. Le feu a éclaté le 16, entre six et sept heures du soir, et a duré toute la nuit. Les secours donnés sans ensemble ont été impuissans; l'affluence des curieux, qui regardaient même le désastre avec sang froid, gênait d'ailleurs les opérations des pompiers et des troupes de police. Une grande pluie qui a eu lieu à quatre heures du matin a arrêté les progrès de l'incendie que favorisait un grand vent. Les locaux des deux chambres n'existent plus; la bibliothèque de la première et la belle salle de Westminster ont échappé au désastre. On croit que tous les actes du parlement sont consumés. La cause de l'incendie est encore inconnue: les uns l'attribuent à la malveillance; d'autres à l'imprudence des hommes chargés d'allumer le feu des foyers. La session du parlement va être prorogée. Le roi a toutefois offert aux chambres son nouveau palais de Saint-James-Park.

Pendant que l'on s'occupait de ces sinistres, l'attention a failli être détournée par un autre désastre. Le feu a pris le 17 au bureau des colonies; mais on est parvenu à s'en rendre maître.

— La démolition de la chapelle expiatoire, sur le terrain de l'Opéra, se poursuit avec activité. Les matériaux sont déposés dans les cours de la Bibliothèque et de l'ancien Trésor.

— M. Deroste, commissaire de police, chargé de mettre en ordre toutes les pièces relatives aux affaires d'avril et de préparer les bases du rapport, a remis le 18 son travail à M. Girod (de l'Ain), pair, rapporteur.

— Vingt-sept anciens mutuellistes ont été traduits le 18 devant le tribunal de police correctionnel de Lyon, à raison des nouvelles réunions. Ils ont été acquittés à défaut de charges suffisantes. On avait fait stationner sur la place Bellecourt un bataillon d'infanterie et un piquet de cavalerie; mais l'ordre n'a pas été troublé.

— L'inauguration de la statue de Pierre Corneille sur le terre-plain du Pont-de-Pierre à Rouen, a eu lieu avec beaucoup de pompe le 19 octobre. On avait mis en place, la veille, cette statue de bronze qui a environ 12 pieds de hauteur, et qui fait honneur au ciseau de M. David. Le voile qui la couvrait a été enlevé à une heure au son de l'artillerie, du tambour et de morceaux de musique de Boïeldieu, qui est également rouennais. Toutes les autorités civiles et militaires et des députations des tribunaux assistaient à la cérémonie à laquelle présidaient le maire et le conseil municipal.

— Le conseil municipal de Rouen a arrêté qu'une députation de trois de ses membres se rendrait à Paris pour aller chercher le cœur de Boïeldieu, que sa veuve donne à la ville de Rouen. Il a voté 12,000 fr. pour une colonne à élever dans le cimetière Monumental, où sera placé le cœur de ce compositeur. Il a été en outre décidé que la promenade dite de la Petite-Provence serait nommée Cours-Boïeldieu.

— Du 16 au 19 octobre, dix nouveaux cas de choléra, sur lesquels un mort, ont eu lieu à Rennes; de plus deux morts sur les anciens malades. Du 18 au 20, dix nouveaux cas, et dix décès, parmi les malades précédemment atteints; depuis l'invasion du choléra, 274 décès.

— Le lendemain de l'acquittement, à Orléans, de MM. de Cacqueray et Maupont, le ministère public a également abandonné l'accusation à l'égard des quatre autres vendéens: MM. Morin, Yvon, Bouteloup et Houssin. Ils ont été acquittés sans coup férir.

Le Directeur-Gérant,

ANGE DE SAINT-PRIEST.

Imp. de Félix Loquin, r. N.-D-des-Victoires, n. 16

A NOS LECTEURS.

RÉSUMÉ DU DEUXIÈME VOLUME DE LA DOMINICALE.

Un an s'est écoulé depuis que nous avons entrepris de fonder, pour la cause de la religion et des intérêts sociaux, une tribune nouvelle. Notre second volume est terminé; et maintenant que nous allons commencer une troisième série de travaux, et compléter ceux que nous avons abordés jusqu'ici, qu'il nous soit permis de porter un instant nos regards en arrière, afin de constater quel est le chemin que nous avons parcouru, et d'indiquer, autant qu'il sera possible, celui que nous allons parcourir. Il convient d'abord de dire quelques mots des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés çà et là; car les œuvres de ceux qui se sont donné la mission d'exercer une action quelconque sur l'opinion publique ne doivent pas seulement être considérées en elles-mêmes, mais aussi quelque peu dans les conditions et les circonstances, sous l'influence desquelles ces œuvres se sont produites. L'homme politique ne marche pas toujours dans la voie qu'il lui siérait le mieux de suivre; il ne fait pas les événemens, il les subit ou les accepte.

C'est donc de la sommité de ces événemens qu'il faut juger les travaux de la Dominicale, pendant le cours de cette année, ou plutôt, pour ne pas revenir sur des réflexions déjà faites, pendant les six derniers mois qui se terminent en ce moment.

Nous avions laissé à la fin de notre premier volume une grande question philosophique encore indécise, c'est-à-dire non résolue par la cour de Rome. La sage réserve apportée par le Pontife d'où vient toute lumière, devait être, et avait été en effet, l'exemple et la mesure de notre réserve. Quoique parfaitement fixés sur la valeur d'une théorie que nous avions prise à ses élémens, et que nous avions vue se développer et grandir, nous ne nous sentions pas le courage de venir par notre présence compliquer la position de deux écoles rivales, et apporter de nouveaux embarras dans une arène où tous les bons esprits gémissaient déjà d'en reconnaître tant. Nous nous étions dit qu'il valait mieux dépenser contre les ennemis du catholicisme le peu de forces intellectuelles dont nous pouvions user. Nous croyons que ceci était juste, était raisonnable.

Quelques semaines après, les événemens avaient dérangé les conditions de ce programme. Une production que le souverain Pontife qualifiait de détestable avait contristé toutes les ames religieuses, et brisé les espérances qu'une retractation jugée sincère avait fait naître dans l'église de France. Notre marche dès lors était tracée; nous n'avions pas à hésiter, la cause était jugée et finie.

Nos paroles furent donc sévères pour les doctrines; mais nous nous fîmes une loi de n'attaquer la personne qu'avec des ménagemens qui nous semblaient commandés par le caractère et la haute position morale de celui que nous avions tant de regret de trouver en face de nous. D'ailleurs une circonstance particulière nous permettait de conserver encore l'espérance, et cette espérance d'un retour complet à la vérité, puisée dans les confidences les plus élevées et les plus respectables, nous traçait dans le principe un plan qui dût être compris de nos lecteurs.

Ceci nous amène à une difficulté un peu plus sérieuse, à cause de sa persévérance et de ses résultats, qui fut élevée contre nous dans le même temps. Nous voulons parler de notre Introduction, critiquée par un journal qui a renoncé depuis à son système de récrimination contre nous. Eh bien! là encore il n'y avait qu'une chose mal comprise, ou mal définie, comme l'on voudra. Notre amour de la liberté, et de la liberté de la presse en particulier, n'a jamais été poussé jusqu'au point de vouloir rendre l'homme indépendant de toute règle et de tout frein. Dans aucun temps ni sous aucun régime, nous ne voudrions d'une liberté licencieuse et désorganisatrice. Nous combattons pour le retour de l'ordre, car l'ordre, c'est la vérité; et lorsque les notions de toutes choses sont confondues, lorsque des tribunes s'organisent librement pour les fausses doctrines, nous demandons que la vérité ait les siennes, et nous réclamons pour elle liberté, et liberté entière pour repousser et confondre l'erreur. Voilà ce que nous voulions dire, ce que nous regardons comme vrai, et plus nécessaire que jamais; car, à la place de

cette presse violente et passionnée qui meurt, il faut substituer une presse sage et chétienne qui vivra.

A part donc cette polémique toute personnelle, la polémique philosophique n'a, à proprement parler, roulé que sur les doctrines condamnées par le S. Siége. Si elle a tenu beaucoup de place dans nos colonnes, si nous avons souvent tourné nos investigations de ce côté, soit pour achever d'abattre des systèmes formellement condamnés, soit pour étouffer dans leur germe des systèmes nouveaux qui cherchaient à naître à côté des anciens, c'est que là encore nous subissions des événemens que nous n'avions pu prévoir. Voilà, en vérité, la raison de notre façon d'agir, toute relative aux circonstances qui l'avaient fait naître, et qui sans doute ne se représentera plus, parce que les circonstances elles-mêmes ne se représenteront plus.

En même temps que nous faisions de la polémique religieuse, nous suivions aussi pas à pas la question politique dans tout ce qu'elle a de journalier et d'actuel, non seulement en France, mais encore à l'étranger. La politique présente a cela d'énorme et d'embarrassant, qu'elle demande à être étudiée dans l'ensemble des faits sous l'écorce desquels elle se produit et se formule dans tous les pays. Dans nos Revues de chaque semaine, nous l'avons à la fois abordée sous toutes ces faces, et avec ce caractère d'universalité. Nous l'avions promis, et nous avons tenu notre promesse; il reste peu de chose à dire après ce que nous avons dit.

Lorsque l'on vient à ramasser dans un seul coup d'œil tout le mouvement d'idées qui s'opère autour de nous, malgré soi on se sent saisi d'une grande crainte que tout ne vienne à périr. En province, il n'y a que le contre-coup de ce mouvement qui se fait ressentir; mais dans la capitale, d'où se précipite toute cette mer houleuse et folle, c'est un pêle-mêle affreux; et peut-être faudrait il savoir quelque gré à ceux qui se jettent dans cette tourmente morale, pour y défendre les principes conservateurs, modifier le mouvement, et quelquefois le diriger. Or, nous sommes dans une condition d'autant plus difficile que notre mission se complique de plus de points à aborder et de plus de questions à résoudre. Ainsi, nous n'avons pas seulement pour programme de venger des doctrines qui ne sont niées que parce qu'elles ne sont point comprises ou qu'elles sont mal étudiées. Ceci serait simple, ceci serait facile jusqu'à un certain point; mais ce ne serait remplir que la moitié de la tâche; car il ne s'agit pas seulement de défendre, mais d'édifier; il ne s'agit pas seulement de dévoiler les plaies qui rongent la société au cœur; mais il faut encore sonder ces plaies, et envisager le caractère, et la nature des maux qui désolent cette société, afin de voir par quel côté elle a besoin d'appui ou de réforme.

Ainsi, à côté du mouvement journalier duquel nous parlions il n'y a qu'un instant, nous avons eu à étudier encore le mouvement social lui-même. Et tout d'abord nous sommes tombés sur une de ces calamités épouvantables qui ne se rencontrent que bien rarement dans la vie d'un peuple, excepté à ces époques de transition d'un état social à un autre, époques funèbres et décourageantes où la foi chancelle, où de nobles intelligences s'éteignent dans les ennuis d'un avenir plein de doutes et de tristesse. On comprendra que nous voulons parler du suicide qui couvre comme d'un long voile noir la société désolée et frappée au cœur. Nous avons longuement cherché les causes de ce nouveau fléau qui venait se joindre à tant de fléaux; et en faisant apprécier ces causes, nous avons en même temps indiqué le seul remède qui peut être efficace.

Mais, tout en examinant les difficultés de notre temps, nous avons pourtant signalé le retour des esprits, et surtout des jeunes esprits, vers les idées religieuses, et nous avons compris que, dans cet immense mouvement, il y avait tout aussi bien le travail de Dieu que le travail de l'homme, que la régénération s'opérait en même temps que la décadence. Or, pour accomplir la double condition de notre programme, il nous fallait poursuivre les derniers débris des fausses doctrines, et indiquer les moyens de mettre à profit l'élément réactionnaire. Nous avons nettement formulé ces moyens dans une série de travaux sur le mouvement religieux. Nous sommes entrés dans la seconde phase de notre mission; nous la continuerons avec autant de constance que nous en avons mis à parcourir la première.

Les esprits viennent d'eux-mêmes au-devant de nous, et les événemens seuls les y

portent comme à leur insu. Toutes les doctrines de mensonge vont venir tour à tour faire amende honorable devant l'opinion publique et le bon sens des nations. En politique, les principes d'une saine et véritable liberté se font jour à travers les préoccupations des uns et la prédilection funeste et outrée des autres; la souveraineté populaire est désertée publiquement par ceux qui l'avaient invoquée dans des jours de lutte hypocrite; la république s'est tuée par ses excès passés et par ses impossibilités présentes; les principes monarchiques sont vengés par les mêmes hommes qui les avaient attaqués ou désertés; et l'impuissance de ces hommes à gouverner, leurs querelles passionnées, leurs divisions sont autant de symptômes qui indiquent un retour prochain à l'ordre et aux principes de stabilité que nous défendons. En religion, les haines ont disparu pour faire place à une discussion calme et raisonnée; et, si dans les masses se trouvent encore des préventions hostiles, elles ont quitté les sommités intellectuelles; le matérialisme n'a plus d'organe avoué; les sectes ridicules écloses dans des jours mauvais et déjà loin de nous, expirent d'impuissance devant la froide raison et le mépris de l'opinion; les croix qu'une populace sacrilège profanait dans ses journées d'orgie, se relèvent aux acclamations et au concours des populations; et le même peuple qui brisait et dispersait les pierres de l'Archevêché, se presse aujourd'hui autour du même saint prélat qu'il poursuivait de ses sauvages menaces. Et ce mouvement religieux et politique, c'est-à-dire social, dans toute l'étendue de l'idée, ne s'effectue pas seulement en France, il s'accomplit dans toutes les nations à la fois. En Irlande, six millions de catholiques demandent raison, la croix à la main, du grand attentat de Henri VIII. Forts d'une admirable constance et de leur émancipation politique, ils réclament au même titre leur affranchissement civil et leur indépendance religieuse, qu'ils obtiendront tôt ou tard; car si la tyrannie est patiente, la liberté l'est encore plus. Le protestantisme rongé de sectes arrive au moment marqué par la providence où se dresseront contre lui les conséquences de son principe, et alors sera donnée à la face du ciel la grande réparation que le monde attendait de la révolte contre le droit et l'autorité; l'islamisme divisé, meurtri, ensanglanté, n'attend presque plus qu'une main assez audacieuse pour en disperser les débris; la Belgique émancipée fonde son avenir sur les principes catholiques; c'est-à-dire que le mouvement que nous étudions en France se produit également dans toutes les nations du monde.

Nous venons d'exposer ce que nous avons fait dans les conditions passées de cette situation. Nous avions dit : Sans le catholicisme, point de salut ! et nous l'avons prouvé, et par la force de la logique, et par la force plus irrésistible des faits; nous disons maintenant : Avec le catholicisme le salut pour la société ! Et nous le prouverons encore, à l'aide des mêmes moyens. Pendant une année, nous avons déblayé le terrain de deux côtés; nous allons aborder encore un troisième côté, le côté scientifique et littéraire. Toutes les erreurs sont sœurs; elles se tiennent toutes, et procèdent toutes les unes des autres; car c'est toujours la pensée de l'homme qui se révèle, de quelque manière qu'il la traduis; et sur ce point encore que de choses à examiner ! et quelle mine à exploiter au nom des idées chrétiennes ! Dans l'ordre littéraire, c'est une jeune littérature qui a besoin d'être encouragée, soutenue, dans son légitime désir de catholicisme, et une littérature qui vit de scandale, qui fausse et vilipende l'histoire. Dans l'ordre scientifique, ce sont d'admirables découvertes, de brillantes théories dont il faut que le génie chrétien s'empare. Or, nous voulons nous mêler à ce mouvement, prendre part à cette moisson, pour y convier le catholicisme; indiquer nous-mêmes par des travaux littéraires et scientifiques la voie qu'il faudrait suivre, afin de préparer, selon nos moyens et nos forces, l'avenir consolant que nous avons entrevu et salué dans nos espérances. Car il faut que la réforme s'accomplisse à la fois sous toutes les faces de la société; que l'erreur soit proscrite sous quelque symbole qu'elle apparaisse, et que la vérité plane sur le monde des intelligences régénérées. Toutes nos mesures sont prises, pour continuer les travaux que nous avons commencés sur l'économie sociale, sur la littérature et les sciences. Nous avions promis de faire l'analyse raisonnée des cours publics. Nos prochaines livraisons

contiendront le commencement de ces analyses. Aux hommes politiques la tâche de suivre jour par jour les fausses idées qui ont produit tout ce que nous voyons. Nous avons une mission aussi belle que la leur, et nous continuerons de leur être en aide, en la poursuivant. Nous avons marché pendant quinze mois, fidèles à notre plan, le modifiant dans ses détails au gré des circonstances que nous sommes bien forcés de subir; mais n'abandonnant jamais l'idée générale de notre œuvre. Il est vrai que nous avons été admirablement secondés par l'opinion publique, qui sait toujours apprécier les efforts que l'on fait pour la réalisation d'une bonne et grande idée. Entre nos lecteurs et nous, il y a maintenant une solidarité de vues, une harmonie de sentimens que rien ne saurait troubler; car ceux qui nous ont suivis depuis notre départ, savent ce que nous voulons, le but que nous désirons d'atteindre; et ils comprennent en même temps que ce but-là est celui auquel ils tendent eux-mêmes, le salut de la France et du monde par le catholicisme. C'est ce que nous continuerons de développer dans l'ordre des idées que nous avons à parcourir. La tâche est difficile, longue, laborieuse; mais que ne fait-on pas lorsqu'on a dans le cœur le sentiment d'un grand devoir et qu'en outre du concours des hautes intelligences, on reçoit les encouragemens des gens de bien? L'année qui va finir a été immense dans ses résultats; l'année qui va commencer en produira de plus grands; tout l'assure, car il n'y a plus que les conséquences à tirer des principes qui ont mûri en Europe depuis la révolution de 1830. Il s'agit maintenant d'organiser le mouvement de réaction qui s'est prononcé dans la capitale, et de le faire arriver en province, là où il n'a pas encore pénétré. La réaction politique est partout; il faut que la réaction religieuse soit partout, comme la réaction politique.

Le travail préparatoire est accompli; un peu d'efforts encore, et sur les ruines des fausses idées de toute sorte qui ont apporté le désordre dans la société, s'élèvera une société nouvelle qui n'aura rien des douleurs ni des erreurs de l'autre.

DU MOUVEMENT RELIGIEUX.

CHAPITRE V.

CONCLUSION.

§ 1er. *Comment il peut convenir d'organiser la propagande chrétienne.*

Nous pensons que nos idées ont été suivies jusqu'ici, et que nous pouvons continuer sans trop nous retourner en arrière.

Il nous semble que nous avons mis dans un assez grand relief l'avantage qu'il y aurait pour le catholicisme à employer pour son propre compte, et dans l'intérêt de ses doctrines, le moyen d'action, le levier moral le plus puissant à notre époque, la presse. Non seulement cela convient, mais encore cela est nécessaire. La presse n'exclut pas la prédication; bien au contraire, elle la développe, l'étend, la complète. Si l'on nous permettait une expression peu digne peut-être, mais vraie, la presse religieuse pourrait être, devrait être le prône par la poste. Pour ceux qui écoutent, on parle; pour ceux qui lisent, on écrit; de cette façon, on adresse sa pensée et à ceux qui lisent et à ceux qui écoutent, c'est-à-dire à tout le monde.

Le christianisme aurait donc deux voies d'action morale, la prédication de la chaire, et l'enseignement du journal; bien combinées, ces deux actions doivent tout vaincre; en procédant au nom des idées les plus augustes qui soient, leur difficulté consiste moins à réussir qu'à agir. C'est avec bien plus de raison que César, que le christianisme pourrait dire: Je suis venu, j'ai vaincu. Il faut bien remarquer qu'en ne considérant même le christianisme, ainsi organisé pour sa propagation et sa défense, que comme une idée purement humaine, elle serait encore en état de lutter, avec la certitude d'une réussite infaillible, contre toute idée rivale. Il n'y en a aucun, en effet, qui ait en main les deux leviers puissans dont nous parlions, la prédication et la presse. La philosophie, en effet, n'a pour ainsi parler que la presse, et une presse affaiblie, ruinée par l'esprit mercantile de ceux qui l'exploitent; entre les mains de ceux qui s'en servent, la plupart des journaux ne sont pas une idée, ils sont une affaire. Le gouvernement lui-même n'a que la presse, et comme la phi-

losophie, une presse mal nourrie, mal dirigée, mal distribuée; aucune doctrine n'a en même temps un enseignement écrit et un enseignement parlé, aussi complet et au même degré.

Or, si la philosophie, si les mauvaises doctrines, quoique si imparfaitement exploitées, parviennent à acquérir néanmoins un si prodigieux ascendant au moyen de la presse, qui les introduit, les pousse, les colporte, quel n'est pas le fruit que le christianisme pourrait tirer du même moyen sagement et habilement dirigé? Il n'y a pas au monde un seul orateur qui possède mieux qu'un journal les règles essentielles de la persuasion. Il arrive fidèlement à son jour et à son heure; le temps et les affaires n'y font rien. Si l'on ne peut pas l'écouter tout de suite, il attend; toute minute lui est bonne. Il se glisse dans le moindre intervalle que les occupations laissent dans l'esprit, se couche au lit, s'assied à table, galope aux champs, se chauffe au foyer. Il est rare que la tâche la plus favorite n'amène pas un instant de lassitude et de dégoût; alors le journal est là, il s'empare de l'ame prise au dépourvu, et il y règne. S'il ne réussit pas à convaincre aujourd'hui, il reviendra demain, après-demain, toujours. Si la question abordée tout droit est trop abrupte, il la tournera; il gravira le sommet des plus hautes difficultés, comme on gravit les montagnes, par des sentiers qui s'allongent, serpentent, se jouent, enlacent le roc, et finissent par dominer sa crête, comme le serpent du Laocoon domine le front du grand-prêtre.

Mais, dira-t-on, à quoi bon un journal pour ceux qui ne lisent pas? Cette objection est sans réplique pour toutes les doctrines qui n'ont à leur service que la presse. Les meilleurs livres, quelques matières qu'ils traitent, se tirent à deux mille ou à deux mille cinq cents exemplaires; les journaux politiques les plus répandus ont de douze à quinze mille abonnés; or, qu'est-ce que tout cela pour trente-deux millions d'ames qu'il y a seulement en France? En vérité, ce n'est rien, ou presque rien; il y a peut-être vingt-cinq millions de personnes qui ne savent pas lire; il y en a à coup sûr trente millions qui n'ont ni livres, ni journaux, ou qui ne sont pas en état de s'en servir; de telle sorte que la presse philosophique, politique, scientifique, et littéraire, n'agit en définitive que sur un très-petit nombre de points; ajoutez qu'elle est dans une misérable et méprisable anarchie, et que les deux ou trois cent mille lecteurs intelligens qui sont à même de comprendre, tant bien que mal, l'enseignement des journaux, sont divisés en un très grand nombre de classes et d'opinions qui se heurtent; et que le fleuve de la presse se trouve ainsi partagé en rigoles et en ruisseaux.

Le christianisme est dans une situation à créer une presse admirable, et comme il ne s'en est pas encore vu. D'abord il est unitaire, et tous ses journaux, au lieu de se combattre, de s'affaiblir, de se détruire, s'ajouteraient l'un à l'autre, et feraient une somme immense d'idées, de persuasion, d'autorité. Ensuite il aurait, pour remplir le vide des journaux et pour suppléer leur insuffisance, ce que lui seul possède et peut posséder, la prédication orale. A ceux qui ne savent pas lire, le christianisme parle; les curés se trouveraient autant de journalistes religieux, distribuant la parole vivante, au lieu de la parole imprimée. De cette façon, pas une seule ame n'échapperait à l'action du catholicisme; pas un seul esprit qui ne fût attaqué dans son fort, tourné, emporté.

Et que deviendrait, nous le demandons, la mauvaise presse devant la presse chrétienne? Quelle lutte possible y aurait il entre deux actions si diverses, l'une anarchiste et scandaleuse, l'autre unitaire et morale; l'une employée en vue d'intérêts mercantiles ou de misérables préférences de parti, l'autre en vue des grandes notions de l'ordre, de la justice humaine, et de la justice divine? Oh! non certes, il n'y aurait même pas lutte; il ne pourrait pas y en avoir.

§ 2. *De la Méthode à établir dans ce enseignement.*

L'enseignement oral de la religion, tel qu'il se trouve actuellement établi et pratiqué, est très-heureusement et très-sagement conçu: nous croyons qu'il pourrait servir de modèle à l'enseignement parallèle qui serait organisé dans la presse; c'est-à-dire qu'il faudrait établir dans celui-ci la même progression. Il y aurait ainsi

catéchisme des journaux, c'est-à-dire la presse des ames peu instruites, et successivement et par degrés, la presse des esprits plus élevés et des têtes plus nourries. Ce serait là éviter l'un des plus gros inconvéniens du journalisme actuel, lequel ne commence par aucun principe, ne continue par aucune conséquence, n'a aucune tête et aucun corps. Qu'espérer de doctrines jetées pêle mêle, sans mesure et sans progression? L'esprit veut être nourri, comme le corps, d'alimens qui soient en rapport avec sa force et avec son âge : le lait aux enfans, le pain aux hommes. Nous avons déjà fait remarquer un autre jour que l'enseignement de la religion, quoique parfaitement conçu dans son principe, n'était peut-être pas toujours exempt de ce pêle-mêle dans sa réalisation. Nous avons montré de plus qu'il ne pourrait pas l'être, quoi qu'on fît; car l'arrivée toujours nouvelle de jeunes ames, dans la société religieuse, exige que la parole du prêtre se tienne constamment dans des idées et des termes élémentaires, exposé qu'il est sans cesse à faire un enseignement peu profitable, ou parce qu'il est trop vulgaire, ou parce qu'il est trop élevé.

La presse, disions-nous, sauve cet inconvénient, qui est énorme; elle le sauve, en ne réunissant pas les personnes ignorantes et les personnes instruites dans une seule et même enceinte, et en ne leur adressant pas le même enseignement. Loin de là, elle les laisse séparés; elle va trouver chacun chez soi; elle se fait simple pour les simples, docte pour les doctes. Chacune de ses paroles tombe d'aplomb et s'ajoute à la parole précédente, de manière à la féconder et à l'agrandir. Il y aurait une presse pour les enfans; une presse pour les femmes, une presse pour les hommes. Mais, mon Dieu! l'industrialisme a compris tout cela; les agioteurs, les courtiers, toutes les sangsues qui vivent d'argent, ont eu ces idées, et elles en tirent, à l'heure qu'il est, force luxe et force écus. Et, en vérité, puisque nous y sommes, qu'on nous permette de dire en passant que le clergé de France puisse n'avoir pas à se repentir un jour d'avoir ainsi laissé toutes ces armes par terre, à la merci de tout bras qui a voulu s'en servir; d'avoir laissé l'enfance à des philosophes sans philosophie, à des savans sans science, à des littérateurs sans littérature, à des moralistes sans morale, à des missionnaires sans mission.

Quelles peines, quelles douleurs se serait-il épargnées, en garantissant ces pauvres agneaux de la dent des loups? Un jour, il les verra revenir, tout honteux, tout meurtris de leur course à travers les chemins si ardus, si âpres de la vie humaine, et il leur tendra les bras; mais il eût mieux valu leur faire éviter ces fatales épreuves; ce n'est pas la même chose qu'une ame lavée et une ame pure. Heureux encore si tous ceux qui partent reviennent!

Ainsi, et pour revenir au point de départ de tout ceci, la presse aurait cet avantage de pouvoir, en quelque sorte, suivre les catéchumènes dans tous les détails de leur capacité et de leur âge, d'augmenter avec celui-ci, de croître avec celle-là. On éviterait ainsi toute redite, toute confusion, toute obscurité; on distribuerait à chacun son enseignement, actuellement utile et convenable.

Pour passer maintenant à des considérations d'un autre ordre, il est clair que la presse catholique ne devrait pas seulement se proposer pour but de répandre ses propres doctrines, mais encore de corriger et de détruire les doctrines ennemies. Les journaux catholiques devraient suivre une tactique à peu près pareille à celle qui s'observe dans les guerres modernes, où l'on met feu contre feu, et où tout canon est principalement destiné à paralyser le canon contraire. Le fort des journaux religieux devrait donc se trouver à Paris, parce que c'est là que s'élaborent surtout et que s'organisent les théories subversives. En général, bons ou mauvais, les principes partent de Paris; les hommes intelligens y accourent; les sources d'études y sont nombreuses et abondantes; la vie y circule plus puissamment qu'ailleurs. C'est donc à Paris que le clergé catholique devrait établir une presse élevée, sévère, érudite; traitant et discutant toutes les grandes questions qui tourmentent les esprits supérieurs; et se proposant incessamment deux choses, à savoir la critique des principes philosophiques, et l'exposition des principes religieux. La presse, ainsi instituée à Paris, suffirait facilement à tous les besoins de la France et même des pays voisins, parce qu'elle ne serait pas livrée sans discernement aux lec-

teurs de toute sorte, mais seulement à tous ceux qui seraient désignés dans chaque localité par des juges compétens.

On conçoit sans peine, en effet, que quoique toutes les vérités soient pareillement respectables, elles ne sont pas toutes pareillement utiles dans un moment donné. Il serait fort inutile, par exemple, d'aller démontrer l'existence de Dieu à ceux qui n'en doutent pas, et défendre les traditions de l'Église contre ceux qui ne les auraient pas attaquées, et qui ne songeraient pas à les attaquer. Or il n'y a guère que les grandes villes qui soient affligées de ces docteurs fameux, auxquels il faut incessamment démontrer l'origine et l'histoire de toutes choses; en général les provinces et les villages n'ont pas ce faux-savoir et cette ridicule impiété. Inutile donc de leur exposer des argumens qui ne serviraient qu'à troubler la limpidité de leurs croyances, en leur faisant voir des nuages là où ils n'ont jamais remarqué qu'une parfaite clarté. Les remèdes guérissent les malades; mais ils tuent les bien portans.

L'action de la presse religieuse trouverait à s'exercer immédiatement dans une sphère immense; mais le développement prochain de l'instruction primaire ouvrira un vaste champ d'esprits à ensemencer. Il s'agit donc non seulement du présent, mais de l'avenir. Ce que nous exposons peut paraître vraisemblable aujourd'hui; ce sera incontestable demain. Il ne suffit pas de faire; il faut encore être prêt à faire.

§ 3. *Du Mode d'organisation de la presse religieuse.*

Bien évidemment la presse religieuse doit être gratuite; il faut qu'elle arrive à chaque fidèle comme la manne à chaque israélite, de telle sorte qu'il n'y ait chaque matin qu'à se repaître et à remercier Dieu.

Si nous étions encore en 1788, la difficulté ne serait pas grande; les immenses possessions qu'avait le clergé auraient suffisamment permis une entreprise de ce genre. Rappelons même que les religieux de l'ordre de St.-Benoît et les jésuites consacraient une partie de leurs revenus, non pas précisément à un enseignement ainsi organisé, mais à de grandes publications historiques, scientifiques, et littéraires. Aujourd'hui cela ne se peut plus de la même manière, mais cela se peut autrement.

D'abord l'institution d'une presse religieuse ne peut, en aucune manière, être hostile à aucun gouvernement; il puiserait au contraire une grande force dans les idées d'ordre, de stabilité, et de conservation que les doctrines catholiques sèmeraient dans les esprits. Ce n'est donc pas de sa part que pourraient survenir des obstacles, d'autant mieux que le clergé catholique ne cesserait jamais de donner l'exemple du respect aux puissances et de l'obéissance aux lois.

Il s'agirait donc d'un concours de tous les catholiques, selon leurs moyens; concours sollicité directement et individuellement par le clergé lui-même. Ceci supposerait un accord préalable entre le clergé, une communauté de vues, un ensemble d'effets.

Pourrait-il y avoir un grand inconvénient à des relations entre nosseigneurs les évêques? nous ne le voyons pas. La propagation des vérités catholiques, et leur enseignement, avec plus d'accord, d'uniformité, serait-il une chose effrayante par elle-même? Nous ne le pensons pas.

Nous supposons donc qu'il fût proposé à chaque évêque de conférer sur cette matière, et de communiquer ses idées et son plan; combien y en aurait-il qui se refuseraient à une pareille ouverture? probablement aucun. Nous supposons encore que tous les évêques, consultés ou réunis, finissent par tomber d'accord sur un certain mode de répandre les principes chrétiens au moyen de la presse, et sur une sorte de synode ou de conseil supérieur pour la diriger, quel serait le prêtre qui ne donnerait pas les mains à une unanimité pareille, pour un pareil but? Et si tous les évêques et tous les prêtres tombaient ainsi d'accord sur une mesure si générale et si importante, quel catholique de poids, de sens, et de bonne volonté voudrait rester en arrière? pas un! pas un!

Et s'il y avait une si prodigieuse masse de lumières, d'intentions et d'effets, dans un but si grand, si saint, combien de temps faudrait-il pour faire descendre sur une œuvre pareille la bénédiction du successeur de saint Pierre, et les encouragemens de toute la chrétienté?

Nous proposons; que d'autres fassent.

Quand l'ermite Pierre revint de Jérusalem, il se mit à raconter, par les villes et par les bourgs, les profanations auxquelles était exposé chaque jour le sépulcre de Jésus-Christ. Aujourd'hui, ce n'est plus le sépulcre seulement qui est insulté; c'est le corps, c'est l'intelligence, c'est l'esprit, c'est la doctrine. Catholiques, vos pères partirent pour l'Orient; vous autres, vous avez à faire la même œuvre avec moins de peine; faites-la, Dieu le veut!

LE DERNIER COMBAT DE GLADIATEURS.

L'AN 404.

C'était à la fin d'une froide mais belle journée d'hiver, sous le ciel de l'Italie; le soleil penché vers l'horizon jetait comme un adieu ses derniers rayons aux cimes des vieux chênes qui bordaient la voie appienne, et faisait étinceler au loin le blanc manteau de neige de l'Apennin. A ce moment, une foule immense, partie à pied, partie à cheval, ou sur des charriots, se dirigeait vers Rome en toute hâte, malgré le mauvais état de la route, qui, sous l'influence du soleil de midi, sous les piétinement des chevaux et le broiement des roues, s'était amollie, délayée, et présentait alors une surface noire et glissante, où la marche se ralentissait à chaque instant. A l'empressement, à l'impatience des voyageurs, lorsqu'un nouvel encombrement les forçait de s'arrêter, l'on devinait qu'un vif attrait les appelait à Rome. En effet, c'était un puissant levier qui remuait cette foule et lui communiquait un même et rapide mouvement : le lendemain était le jour fixé par le riche préteur Alypius pour un combat de gladiateurs, qu'il devait donner au peuple, dans l'amphithéâtre Flavien. Ce spectacle, de tout temps la passion des Romains, devait encore être plus recherché à cette époque où il était devenu plus rare; car ce n'était plus le temps où les chrétiens, pour prier en commun, étaient obligés de se cacher sous les voûtes des catacombes; l'ère des persécutions sanglantes était finie. Théodose-le-Grand venait de laisser en mourant à ses deux fils Honorius et Arcadius, la couronne qu'il avait portée avec tant de gloire, et dont une moitié pesait trop au front de chacun de ses successeurs. Rome et l'Occident étaient échus à Honorius, prince faible mais bien intentionné. A cette même époque, Innocent Ier était assis dans la chaire de St.-Pierre. Ce saint pontife avait fait, ainsi que ses prédécesseurs, tous ses efforts pour effacer cette dernière trace de l'idolâtrie. Mais craignant de mécontenter Rome toujours passionnée pour les spectacles de sang, et qui se cramponnait à ce dernier vestige de son ancienne splendeur, Honorius n'avait pas voulu céder aux instantes prières du saint pontife. Le préteur Faltonus Probus Alypius avait donc pu encore, pour s'attirer la faveur de la multitude et satisfaire son propre goût, faire annoncer que le jour des kalendes de janvier, il donnerait au peuple le spectacle d'un combat de gladiateurs dans l'amphithéâtre Flavien.

Cette nouvelle s'était répandue au loin; et depuis quelques jours, on voyait accourir à Rome une foule d'Italiens et même d'étrangers, parmi lesquels on comptait bien des chrétiens, encore peu instruits de la morale de leur divine religion. A l'époque où commence cette histoire, une foule innombrable encombrait les treize voies ou routes principales qui conduisaient à Rome. La voie Appienne surtout, qui ouvre depuis le port de Brundusium une communication avec l'empire d'Orient, en ce moment présente l'aspect d'un fleuve bruyant et animé, dont les flots ondulent et s'accroissent incessamment, en passant devant les riches et nombreuses villas qui bordent la voie Appienne. En deçà des monts Apuliens, à partir de la petite ville et forêt d'Aricie, la foule augmente et devient si compacte, que la marche se ralentit encore au grand mécontentement de tous : car si l'on n'arrive pas avant la nuit fermée, on court grand risque de ne plus trouver de logement pour y passer la nuit et pouvoir attendre commodément l'heure du spectacle si désiré. Au milieu de la longue file d'hommes, de mules, de voitures d'où partent à chaque instant des clameurs d'impatience et de colère, on aperçoit un vaste charriot entouré par quelques hommes à cheval, et sur le devant duquel est attaché un grand tableau représentant un combat de gladiateurs avec tous ses horribles détails; au bas du tableau se lit une inscription, annonçant que Caïus Africanus est chef d'une troupe de gladiateurs (ici plusieurs noms), tous fameux dans leurs exercices, dont plusieurs ont déjà été décorés de distinctions, et parmi lesquels est le célèbre Clodwich le Germain. Celui qui marche à la tête de la troupe et en paraît le chef, est un grand africain à l'air féroce, au teint bronzé; et pour dire vrai, la figure de ses hommes répond dignement à celle du chef, et annoncent que c'est de leur plein gré qu'ils exercent leur dégradante profession; car, à cette époque, on voyait des citoyens libres qui ne rougissaient pas d'embrasser ce métier horrible.

Le chef des gladiateurs faisait tous ses efforts pour hâter la marche de sa troupe, en se servant d'un long bâton pointu qu'il tenait à

la main et dont il partageait largement et presque également les coups, entre les flancs de ses mules et le dos de ses hommes, le tout non sans apostropher tous ses dieux de sa voix rauque et courroucée. « OEdepol ! OEcastor ! criait-il en colère ; ces misérables bêtes n'avancent d'un pied que pour reculer des trois autres ; par les divinités de l'enfer, nous arriverons trop tard pour me faire inscrire, et je perdrai ainsi la riche récompense promise par le préteur Alypius au chef des gladiateurs dont la troupe serait victorieuse. Apage ! c'est ce misérable Germain, continuait-il en jetant un regard vers le charriot, qui est cause de ce retard. Sans sa maudite blessure... J'en suis presque à souhaiter, quoique ce soit le meilleur de mes hommes, que le moine chrétien qui l'a soigné ne l'ait pas laissé périr comme un chien ! » Et là-dessus, il se remettait à activer la marche de sa troupe. Celui qu'il venait de désigner par l'apostrophe de misérable Germain était assis ou plutôt affaissé au fond du char, sur des bagages. C'était un homme de haute taille; une figure bien tranchante avec celle de ses compagnons, sa peau blanche, quoique hâlée, ses cheveux blonds, ses yeux bleus disaient qu'il avait vu le jour dans les forêts de la Germanie; tandis que ses traits doux et beaux, quoique sillonnés de cicatrices profondes, ses regards pleins d'une rêveuse tristesse apprenaient que, lui, du moins, n'exerçait l'état de gladiateur, que de force. Sa cuirasse, qu'il était encore trop faible pour porter, était déposée à côté de lui, et quoiqu'elle fût bosselée de coups, on y distinguait cependant encore des insignes et inscriptions qui y avaient été gravés, sans doute pour témoigner de sa valeur et de son adresse dans les cirques. Il n'avait conservé de son armure que le casque sur lequel on voyait une guirlande de fleurs qui, passant sur le cimier, venait s'attacher sous le menton; on sait que c'était la plus grande récompense qu'un gladiateur pût espérer, après sa liberté. Une pâleur étrange couvrait ses traits, et lorsqu'un mouvement faisait entr'ouvrir sa longue tunique de lin, on apercevait sur sa poitrine des bandages sanglans, sous lesquels une large blessure ne s'était pas encore bien fermée. Sans doute cette blessure devait le faire bien souffrir, et pourtant ce n'était pas à elle qu'il pensait : la vue des chênes antiques qui bordaient la voie Appienne lui avaient rappelé ses belles forêts de la Germanie. Le souvenir était venu étaler son doux mirage à ses yeux, et il se revoyait libre enfant des forêts, avant qu'il ne suivît aux combats son chef le brave Far-Mund, errant heureux et paisible sur les bords du Visurgis.... Puis tout-à-coup un cri de guerre avait retenti à travers les forêts immenses où venait se briser la puissance romaine; et il avait fallu partir, dire adieu à sa cabane, au vieux chêne qui l'avait vu bondir enfant sous son feuillage sacré, à son vieux père, à son épouse tendant vers lui deux tout petits enfans beaux comme leur mère..... » Et pendant qu'il pensait aux objets de son amour, deux grosses larmes coulaient le long de ses joues, et sa poitrine haletait à faire rouvrir sa blessure, et il tendait les bras aux images chéries qu'avait évoquées son souvenir. Tout-à-coup une main rude se pose sur son épaule, et une voix rauque murmure à son oreille. C'était Caïus qui s'approchait du malheureux gladiateur, et lui demandait avec un air qu'il voulait rendre sensible et bon, comment il se trouvait maintenant, et s'il ne se sentait pas en état de gagner une nouvelle guirlande? Pour toute réponse, le gladiateur lui montra les linges sanglans qui couvraient sa poitrine. « Mais mon cher Clodwich, continua le chef, cette blessure doit être cicatrisée, et si tu veux demain revêtir ton armure, je parie que nul ne frappera de si vigoureux coups.— Caïus, dit alors le Germain, je le pourrais que je ne le voudrais pas, que je ne le ferais pas. — Comment! par Jupiter! que veux-tu dire? cria l'Africain surpris. — Tu ne me comprendras pas sans doute, répondit Clodwich, et pourtant il faut que tu saches que le pieux chrétien qui pansa mes blessures a guéri mon âme en même temps que mon corps. Il a ouvert mes yeux à la lumière, et quoiqu'il n'ait pas encore versé sur ma tête l'eau sainte et régénératrice, je ne m'en regarde pas moins comme chrétien; et comme tel, je ne puis plus paraître dans les jeux infâmes auxquels on ne m'avait fait prendre part qu'en me promettant ma liberté, après un certain temps, si je combattais bravement. — Apage ! s'écria Caïus Africanus; puis il murmura tout bas : Je me doutais bien que ce misérable moine ne consentait à demeurer si long-temps auprès de ce fou de Germain que pour l'enrôler sous sa bannière; mais il sera trompé dans son attente. Oui ! par tous les dieux ! » Alors se rapprochant du gladiateur : « Clodwich, dit-il, tu sais que je t'ai acheté une bonne somme d'argent du tribun Sempronius, et qu'ainsi tu m'appartiens; tu sais encore que, pour t'exciter à bien combattre dans les cirques, je t'ai promis la liberté si tu étais douze fois victorieux; tu sais tout cela; eh bien ! écoute moi : je m'aperçois que bientôt l'influence des chrétiens l'emportera, et que les jeux du cirque iront rejoindre les autres coutumes romaines; déjà ce n'est plus qu'à Rome qu'elles existent encore : un décret impérial l'a ainsi ordonné.

Aussi je veux renoncer à mon état, si demain je puis obtenir la récompense promise par Alypius; eh bien, si tu consens à

paraître dans le cirque ; si, comme je n'en doute pas, c'est à toi que je dois la victoire, non-seulement je t'accorde la liberté sur-le-champ, mais encore je te donne une bourse assez garnie de sesterces pour que tu puisses retourner dans ton pays. Germain, que dis-tu de cela?...—Clodwich regardait fixement son maître, dans uneagitation qui faisait frémir tous ses membres; car un étrange combat se livrait dans son ame : là il voyait le moine qui l'avait initié aux sublimes connaissances de la religion chrétienne, et il entendait encore sa parole tout à la fois consolante et sévère; mais ici il voyait sa forêt chérie, la cabane où il était né, son vieux père, son épouse, ses enfans qui lui tendaient encore les bras comme à l'heure du départ, il entendait leur faible voix criant encore : père, père!.... A peine instruit des premières vérités de notre religion, le malheureux pouvait-il refuser!... Se levant d'un bond, saisissant son sabre, et le brandissant avec une force extraordinaire : « A Rome, à Rome, cria-t-il!! » En ce moment le chariot atteignait le haut d'une colline située à quelques milles de Rome. Et la ville des Césars, Rome qui pendant tant d'années avait été comme le cœur du monde entier, dont chaque pulsation se faisait sentir aux extrémités de la terre, Rome apparut, déployant aux regards, sur ses sept collines, ses groupes ondulés de maisons, de portiques, de temples, d'amphithéâtres, de colonnes, d'obélisques, et du milieu de cette masse imposante, son Capitole orgueilleux, dont la tête dorée étincelait aux derniers rayons du soleil, alors que l'obscurité commençait à s'étendre sur le reste de la ville. Rome déjà déchue par le partage de sa vieille et riche couronne, dont Constantinople avait pris la moitié, allait bientôt voir sous des flots de barbares, se salir et se déchirer en lambeaux son brillant manteau de pourpre. Alaric à la tête de ses Goths, se préparait à venir dans ses murs jusqu'alors respectés, continuer le pillage du monde; tandis que Far-Mund, chef des Francs-Saliens, ainsi qu'une nuée de barbares, n'attendait qu'un signal pour se précipiter sur le vieil empire fondé par Romulus. Mais en ce moment le danger était encore éloigné et Rome se préparait, insouciante, à goûter son plaisir favori ; aussi ce fut aux acclamations de la multitude que le char de Caïus bien connu à Rome entra dans cette ville par la porte Capène au milieu d'une foule innombrable qui encombrait la rue de Janus. «Voici Caïus l'Africain, criait-on, son brave gladiateur est avec lui ! C'est lui, sans doute, qui gagnera le prix! Sois le bien venu Clodwich!.. Gloire au succès du brave Germain ! » Ce fut entouré de ces clameurs que le chariot continua se route, en parcourant la rue de Janus. Au moment où il arrivait près du temple qui, depuis peu purifié, avait été changé en église, on vit passer une troupe de chrétiens marchant lentement deux à deux, et à leur tête, un moine vêtu du costume des cœnobites d'Orient. Cette troupe venait de la demeure d'Innocent premier, souverain pontife, et allait au palais d'Honorius, pour le prier d'empêcher les spectacles hideux qui se préparaient pour le lendemain. Clodwich avait détourné les yeux pour ne pas apercevoir celui qui marchait en tête de cette procession, car il l'avait reconnu. Fermant son cœur à toute autre pensée que celle de son pays et de ceux qu'il y avait laissés, il jura qu'il serait vainqueur ou que son corps inanimé serait tiré du cirque avec un croc, par la porte Libitine.

— Le lendemain, dès que le soleil parut, une foule innombrable se précipita de toutes parts vers le vaste amphithéâtre Flavien, où les jeux devaient se célébrer; et il n'y avait pas encore un gladiateur dans l'arène que déjà l'immense théâtre était rempli, depuis le podium jusqu'aux derniers gradins. L'empereur Honorius, cédant en partie aux sollicitations de saint Innocent, avait refusé de présider les jeux quoiqu'il n'eût pas osé les défendre; et c'était le préteur Alypius qui le remplaçait. L'amphithéâtre présentait alors un spectacle imposant. Sur les premiers rangs, ou podium, une foule de sénateurs et magistrats de Rome et premiers de l'empire, étaient assis sur des sièges de marbre de Paros, dont quelques-uns étaient garnis d'ornemens d'ivoire, et tous de riches coussins de soie; au-dessus d'eux, les magistrats subalternes, ceux d'une noblesse inférieure, les plus riches dans les classes plébéiennes; puis, au-dessus d'eux, la foule innombrable des simples citoyens romains qui s'entassaient jusqu'aux faîtes du théâtre ; nous ne devons pas oublier une foule de dames patriciennes, et de riches plébéiennes qui apparaissaient brillantes et parées à travers les groupes sévères et imposans des porte-toges, comme de fraîches guirlandes; les cryptes ou voûtes grillées qui séparaient les loges où l'on renfermait d'ordinaire les animaux féroces étaient remplies d'une foule de menu-peuple; et, sur toutes ces têtes, dont les regards étincelaient de l'attente du plaisir, un beau soleil jetait les flots de sa brillante lumière. Enfin les *locarii* sont parvenus à placer tout le monde; le préteur Alypius, le héros de la fête, a pris place au bruit des trompettes d'argent, les gladiateurs, suivant l'usage, défilent devant lui en le saluant de ces mots mélancoliques : « *Morituri te salutant.* » Les gladiateurs sont divisés en quatre troupes; Clodwich est à la tête d'une d'elles, et fait tous ses efforts pour ne penser qu'à combattre avec courage. Mais Alypius a donné le signal : les gladiateurs se mesurent des yeux, choisissent chacun leur adversaire,

la place où le fer entrera plus facilement; puis, à une fanfare des trompes, les quatre troupes s'élancent, les sabres se croisent, les cuirasses et casques d'airain retentissent de coups terribles, le sang coule, le peuple applaudit. Oh! c'était un bien horrible spectacle que celui de cette multitude suivant avec intérêt les chances diverses des combattans, les exhortant à bien faire et battant des mains à chaque homme qui tombe; que toutes ces figures marquant le dépit, lorsqu'un coup terrible est paré par une main plus habile, puis se crispant de plaisir, d'ivresse, quand un large flot de sang jaillit d'une poitrine déchirée!!

— Déjà, aux applaudissemens de la foule qui le reconnaît et l'encourage, Clodwich vient de renverser à ses pieds un gladiateur d'une haute taille, à la figure féroce: il appuie son genou sur la poitrine du vaincu, et la pointe de son sabre sur sa gorge nue, et attend que le peuple lui crie: Grâce! ou lui dise d'achever. Mais le peuple n'est pas encore rassasié de sang, pas un pouce ne s'élève en faveur du vaincu, et Clodwich, quoique avec répugnance, va frapper, lorsque tout à coup un homme, après de longs efforts, pour se frayer un passage, s'élance dans l'arène et se jette au milieu des gladiateurs. C'est un homme de haute taille, à barbe blanche, à figure vénérable; il est couvert d'une longue tunique de laine qui laisse voir, en s'entr'ouvrant, sa poitrine déchirée par les macérations de la vie ascétique. A son aspect vénérable, à sa parole puissante, à son geste plein d'autorité, les gladiateurs s'arrêtent et s'écartent surpris; et, debout au milieu de l'amphithéâtre, l'homme de Dieu fait entendre ces mots, qui s'élèvent au sein du plus profond silence: « C'est aujourd'hui l'octave du Seigneur; quittez ces sanglantes superstitions, retirez-vous de ces sacrifices impies qui se font aux idoles!!! »

Clodwich l'a reconnu: c'est le moine d'Orient qui l'a guéri et lui a appris à prier le vrai Dieu. Il se prosterne à ses pieds en criant: « Pardon, pardon! » et jette son sabre loin de lui. Almachius, car c'est le nom du pieux solitaire, le relève; puis s'avançant vers le préteur: « Alypius, crie-t-il, au nom du Seigneur qui m'envoie ici, fais à l'instant cesser ce spectacle infâme qui souille la place sanctifiée par le sang des martyrs!! » Mais Alypius, furieux de voir interrompre les jeux qu'il aime, et non moins d'apercevoir quelques personnes se disposer à obéir à la voix du solitaire, Alypius ordonne au saint homme de se retirer s'il ne veut encourir sa colère. « Fils de l'erreur, a répondu Almachius, me retirer, quand Dieu m'a dit, va! »

Puis il ordonne au peuple de sortir de l'amphithéâtre. Il y avait tant d'autorité dans sa voix, dans toute sa personne, tant d'imprévu, de solennel, dans sa conduite, qu'un grand nombre de spectateurs se lèvent et vont se retirer. Mais Alypius furieux s'élance dans l'arène, et ordonne aux gladiateurs de mettre à mort Almachius. Les gladiateurs vont obéir à son ordre et à ses menaces; mais Clodwich a ressaisi son sabre, et, se plaçant devant le solitaire, en menace quiconque osera s'approcher; et telle est la crainte qu'inspire la force et l'audace du Germain, que, malgré la fureur du préteur, ils ne s'approchent que lentement et avec circonspection de Clodwich. Quelques pas les en séparent seulement, et Clodwich relève son glaive d'un air terrible; bien du sang va couler sans doute; mais le solitaire a dit: « Au nom du Dieu que je t'ai appris à connaître! » et Clodwich, après avoir hésité un instant, envoyé une dernière pensée vers sa forêt de la Germanie, jette son sabre, et s'agenouillant à côté d'Almachius, il répète les mots de prière que récite le saint homme. C'est dans cette position que les gladiateurs, cédant enfin aux menaces du préteur, les frappent tous les deux.

Cependant quelques chrétiens qui étaient sortis de l'amphithéâtre aux premières paroles d'Almachius, et craignant pour lui la colère du préteur, étaient allés au palais d'Honorius l'informer de ce qui se passait; ils reviennent bientôt avec un détachement des gardes de l'empereur conduit par un officier auquel Honorius lui-même a ordonné de veiller sur Almachius. Ils entrent dans le cirque où tout était en rumeur, et dispersent les gladiateurs, au moment où Clodwich tombait inanimé, en murmurant une prière que lui avait apprise le pieux solitaire. Almachius, quoique frappé lui-même de plusieurs coups, était resté à genoux et priait avec ferveur près du corps de son disciple qu'il croyait mort... Tout-à-coup Clodwich se soulève et murmure: « Mon père... le baptême!!... » Almachius regarde autour de lui.... du sang partout et pas une goutte d'eau pure... « Mon Dieu, cria-t-il vers le ciel, en remplissant sa main du sang qui jaillissait de sa poitrine; mon Dieu que ce sang que je verse pour toi puisse en ce moment remplacer l'eau sainte du baptême!! » Et, au milieu d'une foule de Chrétiens, agenouillés et priant, il répandit ce sang de sa main tremblante sur le front de Clodwich en récitant les paroles qui rendent à l'âme sa première pureté; et, quand il eut prononcé la dernière parole sacramentelle, il tomba mort à côté de celui dont l'âme suivit en ce moment sa belle âme devant l'éternel.

De ce jour, Honorius abolit les combats de gladiateurs, et St.-Innocent plaça Almachius au rang des saints et des martyrs. C'est lui qu'on honore sous le nom de St-Télémaque.

REVUE

POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Réflexions préliminaires sur le but et les intentions de la *Dominicale*, quant à la politique. — Rejet par la Chambre des députés de l'indemnité demandée pour la présidence. — Dissolution d'une partie de l'école polytechnique. — Déclaration de M. Peel. — Publication officielle du traité de la quadruple alliance. — Traité d'extradition entre la Belgique et la France. — Revue perspective de la politique générale.

Il est dans la nature et l'esprit de la religion de soumettre ses jugemens aux règles immuables de l'équité. Comme elle est la vérité elle-même, dans les choses du ciel, il n'est rien qu'elle doive plus rechercher que la vérité, dans les choses du monde. Mais peut-être, en raison de cela même, est-elle autorisée à l'annoncer hautement et partout avec franchise, pourvu que la discrétion tempère ses discours et que la charité la dirige et l'anime. C'est une forte et belle position que celle qui, élevant l'intelligence et la pensée au-dessus de la sphère des partis, fait qu'on les domine tous et qu'on se place comme arbitre de leurs disputes. « La vérité, dit Bossuet, est une reine qui habite en elle-même et dans sa propre lumière. » Belle définition d'une puissance qui, si elle n'était pas méconnue et persécutée, ferait régner la paix parmi les hommes. La justice humaine, dirigée par la justice de Dieu, est comme son modèle ferme et inflexible quant au maintien des principes et des lois du monde moral, mais indulgente et miséricordieuse dans son application. La faiblesse de notre nature peut nous faire dévier quelquefois de cette ligne de droiture et de prudence; mais l'esprit religieux suffit à se rectifier lui-même, et corriger les résultats de l'impatience ou de la préoccupation.

Voilà de bien graves réflexions en tête de la partie la moins sérieuse de notre œuvre. Elles ont presque l'apparence d'une confession. Nous consentons qu'on les prenne pour telles, quoiqu'elles ne nous soient inspirées que par une crainte spontanée dont nous nous sentons saisis. En reportant nos regards sur la carrière que nous avons parcourue, nous demandons, avec inquiétude, si nous avons toujours été justes et impartiaux, si notre zèle pour des droits légitimes ne nous a pas quelquefois emportés au-delà des bornes de la charité; si nous avons rendu bonne et loyale justice au bien comme au mal, sans acception de personnes. Le bien, quelle que soit sa source, a droit aux hommages de la raison, de même que le mal, quelle que soit son origine, trouve sa condamnation dans une conscience incorruptible. L'esprit de parti, seul, peut confondre l'un et l'autre et fermer les yeux sur les causes et les conséquences. A cet égard, nous pouvons répondre de nos intentions; elles ont toujours été droites et pures. Si elles n'ont pas quelquefois paru ce qu'elles sont, il faut l'attribuer aux circonstances, à ces malheureuses classifications, et à ces formes de discussion auxquelles nous sommes enchaînés.

Le mal, nous l'avons signalé avec les ménagemens que notre position commandait; le bien, en ce qui concerne l'ordre moral et la prospérité matérielle de cette société, nous l'avons cherché avec le plus grand soin; mais il ne nous était pas donné de le trouver dans un état de choses qui, par son défaut de logique, semble privé de la faculté de refaire l'ordre moral, et par les disputes continuelles que soulèvent les passions des partis, se trouve constamment repoussé du rivage et du port. Nous ne demandons qu'à recevoir les bienfaits d'un bon gouvernement et d'une bonne administration, à les mettre en relief avec sincérité, sans chercher à savoir quel est le symbole politique de leurs auteurs; mais lorsque cette matière nous manque, lorsque le bien-être et l'avenir de la France se perdent dans de vaines querelles, il nous sera permis sans doute de déplorer les fautes et les erreurs qui perpétuent une aussi fâcheuse situation.

Que l'on veuille bien remarquer d'ailleurs, qu'obligés d'effleurer une foule de sujets divers, nous sommes souvent forcés d'emprunter le langage que les partis ont créé, parce qu'il n'y en a point d'autre pour se faire comprendre. Mais si on veut bien nous lire avec cette conviction que les grands intérêts de la religion et de la société sont les seuls qui nous touchent; que nous ne sommes enchaînés à aucun parti; que notre seul désir est le triomphe du principe catholique sous lequel la France a prospéré, grandi, et trouvé son salut dans les jours d'orages, on aura de l'indulgence pour de légers écarts qui ne nous éloignent jamais du grand but auquel nous tendons.

Comment, par exemple, parler convenablement du vote de la chambre des députés par lequel une somme de vingt-six mille francs, demandée pour l'indemnité de la présidence, pendant le temps de la prorogation, a été refusée? Les uns y ont vu une humiliation infligée à M. Dupin, titulaire de la présidence, en punition de son vote contre l'ordre du jour motivé; d'autres ont accusé la chambre d'avoir manqué à sa propre dignité en comptant avec son président comme avec un serviteur à gages avec lequel on calcule les journées et les heures de travail. Ici on a reproché à M. Dupin la cupidité qui le porte à préle-

ver une indemnité pour le temps pendant lequel les travaux législatifs ont été suspendus; ailleurs on se plaint de la sordide parcimonie des centres et de l'esprit étroit, mesquin, et plein d'animosité, qui a présidé à cette décision. Il est difficile de prononcer entre les parties contendantes sans entrer dans la question personnelle; de plus, si on donne tort à M. Dupin, on peut être accusé de connivence avec les doctrinaires, et si on lui donne raison, c'est avec le tiers-parti qu'on peut être confondu. Cependant, en examinant la chose de près, et en la pesant avec attention, on trouve que la balance de la justice peut rester en équilibre, et que les torts réciproques y sont de même poids. Le jugement à rendre serait donc celui du singe ayant à prononcer entre le loup et le renard.

Car toi, loup, tu te plains quoiqu'on ne t'ait rien pris,
Et toi, renard, a pris, ce que l'on te demande.

Il y a eu de tout temps, dans nos mœurs monarchiques, une part de convenance et de dignité, une sorte de pudeur de la conscience que l'on a nommée délicatesse, que l'on sent mieux peut-être qu'on ne peut la définir, qui entre pour beaucoup dans les élémens de notre caractère national. C'est ce qu'on exprime vulgairement, lorsqu'on dit : Cela est ou n'est pas Français. En prenant cette base morale, pour règle, on trouvera que M. Dupin, à qui la somme était due en droit rigoureux, puisque une loi de la chambre alloue l'indemnité à son président pour chaque mois de session, et que la prorogation suspend, mais n'interrompt pas la session, pouvait, en vertu de cette pudeur dont nous avons parlé, aller au-devant d'une objection qu'il prévoyait devoir être faite, puisque la presse l'avait déjà présentée. Il devait donc annoncer un refus, fondé sur ce que, durant la prorogation, le président n'a ni fonctions à remplir, ni représentation obligée à défrayer. Mais puisque M. Dupin n'avait pas agi ainsi et croyait pouvoir profiter de son droit, le sentiment de sa propre dignité ne devait-il pas engager la chambre à épargner une humiliation à son président ? Ne devait-elle pas surtout éviter le reproche d'inconséquence que peut lui attirer un vote hostile à l'homme de son choix? Des deux côtés on a manqué, ce nous semble, aux convenances et à l'esprit français. C'est là un des grands torts des révolutions et des partis.

Entre les partis il est bien difficile d'éviter ce qu'Horace reproche à la critique, lorsqu'il dit :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

La difficulté vient de la peine que l'on a à distinguer les colombes d'avec les corbeaux, et, à vrai dire, dans certaines conjonctures, il y a de quoi s'y tromper par le plumage et par le ramage. Où sont les corbeaux, où sont les colombes dans cette affaire de l'école Polytechnique, dont la moitié se trouve licenciée pour un acte d'insubordination intérieure? Un colonel a le malheur de déplaire à ces jeunes gens à cause de sa sévérité; ils demandent son renvoi et refusent l'obéissance. Pressés de se soumettre, ils persistent, on les casse. Les jeunes corbeaux ne l'ont-ils pas bien mérité? Oui, certes; mais sont-ce des colombes que les hommes qui, il y a quatre ans, ont ouvert les portes de l'école à des écoliers révoltés, qui les ont mis à la tête de l'insurrection au risque de les faire périr dans cette lutte, et cela, non pour expulser un colonel, mais pour détrôner trois rois, pour changer la constitution, pour opérer tout un bouleversement dans la société ? Et lorsqu'après la bataille on leur a dit que trois jours de licence et de désordres leur tiendraient lieu d'une année d'études; lorsqu'on leur a donné des grades anticipés, des décorations de Juillet et autres distinctions, n'inoculait-on pas profondément, dans cette institution, un principe d'indiscipline et de sédition, et ne devait-on pas avoir égard à ces précédens lorsqu'il s'est agi de rétablir l'ordre troublé par une mutinerie ? C'est un fait remarquable dans l'ordre moral, et nous ne saurions trop le faire ressortir en toute occasion, que cette réaction constante d'un mauvais principe contre lui-même, et cette nécessité qui force un pouvoir sorti de la révolte, de briser de ses propres mains l'instrument de son élévation.

Les huit jours qui viennent de s'écouler n'ont pas offert d'événemens importans, mais nous avons eu comme dédommagement quelques actes politiques d'un assez grand intérêt. Une déclaration de M. Peel, chef du cabinet britannique, adressée aux électeurs d'une ville, dont il sollicite les suffrages, la publication, dans le *Bulletin des Lois* et le *Moniteur*, du traité de la quadruple alliance avec ses appendices, une convention d'extradition réciproque, conclue entre le gouvernement français et le gouvernement belge : tels sont les signes extérieurs de vie que la politique nous a donnés.

La déclaration de M. Peel, annoncée depuis quelque temps, était attendue avec impatience par ses amis et ses adversaires. Les partisans du ministère et les journaux conservateurs avaient besoin de connaître la pensée du nouveau cabinet, et son plan pour l'avenir; ses ennemis politiques, réduits à de vagues déclamations, cherchaient un point d'appui à leurs attaques, un but pour la discussion. Cet acte a paru enfin et causé partout une vive sensation. La France elle-même n'a pas été étrangère à ce mouvement, en raison des

grands intérêts communs aux deux pays et de la sympathie éprouvée pour la cause des catholiques d'Irlande. Au milieu de généralités et de vagues promesses d'améliorations, d'économie, de réforme judicieuse des abus, dont chaque ministre nouveau se montre prodigue parce qu'elles n'engagent à rien de formel, il faut chercher la pensée de cet homme d'état sur quelques points importans qui touchent à la politique générale et aux intérêts de la religion. En examinant ce qui s'y trouve, il convient de constater aussi ce qui y manque; car, chez un personnage qui occupe une position aussi élevée, les réticences ont souvent une signification que n'offrent pas les paroles les plus élquentes.

C'est ce que n'ont point cherché nos journaux, qui auraient dû s'apercevoir pourtant que le premier ministre de la Grande-Bretagne a évité avec le plus grand soin de parler de la France et de la révolution de juillet. Si l'on voulait même, dans ce document assez étendu, découvrir le sentiment de son auteur sur une crise qui fixe l'attention de toute l'Europe, on pourrait prouver qu'il rejette d'une manière indirecte la cause première de cette révolution. « Devais-je admettre, dit-il, que l'objet ou l'effet d'un bill de réforme avait été de réduire la prérogative royale, à tel point que le roi n'eût plus la liberté du choix parmi ses sujets, mais se vît obligé de choisir ses ministres dans une certaine classe d'hommes publics, et dans cette classe-là seulement. » M. Peel termine ainsi sa déclaration : « J'ai la ferme conviction que le peuple d'Angleterre respectera assez la prérogative du roi, non pas pour donner aux ministres de son choix une confiance aveugle, mais pour ne les juger du moins que par l'appréciation loyale de leurs œuvres. » Or c'est là, précisément, ce qui a fait la révolution de juillet. Les 221 ayant refusé leur concours, sans vouloir appuyer loyalement les œuvres des ministres du 8 août; la chambre élective ayant mis la couronne dans la nécessité de ne choisir ses conseillers que dans une certaine classe de ses sujets, la royauté s'est trouvé poussée jusqu'au bord d'un abîme, et dans la nécessité impérieuse de se défendre. La manière dont M. Peel envisage la prérogative royale et ses effets, peut donc passer pour une censure de ce qui a amené la catastrophe de 1830; il est certain du moins qu'il n'a été appelé que pour en prévenir une pareille dans son pays.

Quant à la question des catholiques, le chef du cabinet anglais ne paraît pas disposé à faire des concessions et à rendre meilleur le sort du peuple irlandais. A l'égard de l'admission des dissidens aux universités, il veut bien leur accorder quelques avantages analogues aux droits civils, et de manière à établir sous ce rapport l'égalité entre tous les sujets du royaume-uni; mais rien n'annonce qu'il ait l'intention de leur concéder une plus grande part dans les droits politiques.

Sir Robert Peel déclare en outre qu'il s'opposera à toute réforme dans l'*Eglise établie*; il remarque au contraire qu'il adoptera ce qui sera capable d'étendre *sa juste influence en Irlande*, ce qui sous-entend l'application aux écoles protestantes d'une partie des revenus ecclésiastiques, afin d'agir par ce moyen sur la population catholique. Loin de vouloir réformer, le chef du cabinet ne parle que « de servir les véritables intérêts de l'Église anglicane, étendre la sphère de son utilité, et fortifier, en les confirmant, ses justes droits au respect et à l'affection du peuple. » Ce langage est clair : il indique un système de résistance aux griefs et aux demandes des catholiques, la continuation de l'état de siége de l'Irlande, des taxes arbitraires, et de cet ilotisme politique sous lequel une nombreuse population gémit depuis si long-temps.

Il y a du laconisme dans la manière dont M. Peel s'explique au sujet de la politique extérieure. Il veut « le maintien de la paix et l'accomplissement de tous les engagemens contractés envers les puissances étrangères. » Comme cela ne signifie pas qu'il ne puisse être contracté d'autres engagemens, ni que les circonstances ne doivent pas modifier les traités existans, M. Peel ne s'engage à rien.

On ne comprendrait pas, par exemple, comment lord Wellington, qui a accepté la tutelle des enfans de don Carlos après le départ de leur père et la mort de leur mère, agirait, en vertu des engagemens contractés, contre les intérêts de ses pupilles.

Ainsi que nous l'avons annoncé lors de l'avénement de ce ministère, l'adresse de M. Peel prouve, plus que jamais, que si la politique des torys offre un point d'appui et des espérances aux droits légitimes des dynasties et aux prérogatives royales; si elle est antipathique à l'esprit révolutionnaire, elle a un côté de haine et d'intolérance pour le catholicisme, de persécution et d'arbitraire à l'égard des catholiques, qui met les royalistes français dans une situation embarrassante et compliquée. Le grand tort de ce parti a été de jeter les catholiques irlandais dans les bras des radicaux; ce tort a été celui du roi Guillaume de Hollande à l'égard des catholiques belges. Pour nous, catholiques français, qui ne sommes pas dans la même position et n'avons pas besoin de la protection de nos républicains, on comprend dans quelle pénible alternative nous sommes entre une influence qui agit bien en politique et mal en religion, et nos frères lorsqu'ils s'égarent dans les voies révolution-

naires. C'est ici que la vérité et la justice sont plus nécessaires que jamais.

Il paraît que c'est pour répondre à M. Peel et le mettre en demeure de montrer son respect pour *les engagemens contractés*, que le ministère français a publié officiellement, pour lui donner force de loi, le traité de la quadruple alliance et ses annexes. Nous avions signalé dans le temps l'inconvenance du mot *chassé*, appliqué à un descendant de Louis XIV; ce mot a disparu de la publication officielle. Il n'était plus applicable, d'ailleurs, à un prince dont le courage est digne d'admiration, alors même que l'on ne reconnaît pas ses droits, et à qui les peuples de quatre grandes provinces obéissent, en combattant et mourant pour sa cause.

Le traité d'extradition entre la Belgique et la France est tout en faveur de la justice et de l'ordre dans les deux pays. Souvent les malfaiteurs, les banqueroutiers frauduleux trouvaient une trop grande facilité à franchir une vaste frontière de terre, et se soustrayaient ainsi à l'action des lois. Puissent les deux gouvernemens ne pas en abuser envers une classe de fugitifs, celle des victimes de nos dissentions politiques, que proége en tous pays la commisération publique. Nos débonnaires Bourbons ont souffert pendant quinze ans que la Belgique fut l'asile de leurs plus implacables ennemis.

Nous terminons là cette revue, non pas que la matière nous manque, mais parce qu'à l'époque qui marque le passage d'une année à l'autre, nous éprouvons le besoin de nous recueillir et de résumer la situation dont nous avons présenté les divers incidents dans nos esquisses hebdomadaires. Ainsi le voyageur arrivé à une station, se repose et jette un regard explorateur sur la route qu'il doit bientôt parcourir.

Tout annonce que l'année qui va commencer sera abondante en événemens, féconde en résultats, et que le grand œuvre de la restauration de l'ordre moral dont nous avons signalé les progrès, aura de plus en plus ses conséquences.

La France est le grand théâtre où se jouent les destinées du monde. De là se répandent sur la terre la vérité ou l'erreur, les biens ou les maux, les désordres ou la paix, la lumière ou les ténèbres.

Nous marchons au rétablissement des principes d'ordre et de vérité; le mouvement s'accomplit en dehors de toutes combinaisons politiques; et, ce qu'il y a d'admirable, il est secondé, poussé par les mains de ceux-là mêmes qui ont renversé les bases de l'état social. La *résistance* rétablit à son insu tout ce que l'esprit révolutionnaire a déplacé; la restauration se fait par les instrumens de la révolution.

L'Angleterre va nous offrir une lutte animée de l'élément démocratique uni par le lien de la liberté politique au catholicisme, contre la vieille aristocratie révolutionnaire de la réforme et de la catastrophe de 1688. Après avoir jeté sur les continens le brandon de discorde de sa constitution, ce pays subit la réaction des erreurs, des fausses conséquences et des théories subversives qui se sont développées ailleurs sous l'influence de ses principes de révolte et du pouvoir constituant.

La même lutte, sous d'autres formes, se présente dans la Péninsule où le principe de légitimité, représenté par un descendant de Henri IV combat contre une ligue révolutionnaire. Là aussi il y a conflit entre l'esprit catholique uni aux institutions nationales et le principe d'insurrection s'appuyant sur l'arbitraire constituant.

Tandis que la fièvre des combats semble avoir saisi de nouveau le souverain de la Hollande dont l'attitude menaçante contraint les Belges à se préparer pour une lutte dont le passé leur montre la possibilité, l'Europe pacifiquement armée, resserre de plus en plus dans un cercle étroit le foyer des révolutions. Un pouvoir arbitral a placé sa force entre les souverains de l'Allemagne et leurs assemblées délibérantes divisées sur l'interprétation et les conséquences des chartes constitutionnelles; la police des villes libres, et de la Suisse elle-même se fait par les deux grandes puissances protectrices de la conféràtion Germanique, et ayant la principale influence dans la diète de Francfort. Le souverain de la Russie se hâte d'achever l'incorporation de la Pologne à son empire, et la fusion des Polonais avec la race moscovite, en éteignant peu à peu dans ces contrées les restes du catholicisme romain, pour y substituer le schisme de l'église grecque. L'orient semble disposé à s'embraser de nouveau et la Syrie prête à devenir le champ de bataille sur lequel lutteront encore la rivalité, la haine et les prétentions de Mamouh et de Méhémet Ali. La situation se complique vers ces régions par la mort du souverain de la Perse dont la succession peut devenir le sujet de sanglantes querelles. Ces événemens doivent, dans un temps plus ou moins éloigné, affaiblir le mahométisme et favoriser les conquêtes de l'évangile en Europe et en Asie. Si nous tournons nos regards vers l'Amérique, nous y voyons décliner rapidement ces républiques éphémères, forme de gouvernement qui s'approprie avec tant de peine à l'enfance des nations nouvelles, mais qui doit faire place à la force et à l'unité du pouvoir, à me-

sure que les idées religieuses, la civilisation et la propriété acquerront de l'ascendant.

On le voit : les circonstances sont graves ; il y a dans le monde intellectuel, moral et politique, un grand travail qui nous présente le 19e siècle réagissant contre l'œuvre protestante du 16e, philosophique et révolutionnaire du 18e. Rien n'importe plus à l'intelligence et à la raison humaine que de suivre la marche et les progrès de ce mouvement. Nous nous efforcerons d'être à la hauteur de cette noble tâche.

JURISPRUDENCE.

Lorsqu'un mari refuse de faire sanctionner par l'église le mariage contracté devant l'officier civil, la femme doit obtenir la séparation de corps.

Un de nos abonnés nous adresse une question qui intéresse à la fois la religion et l'ordre social. Nous devons l'examiner avec d'autant plus de soin, que dans ce temps de désordre moral que nous traversons, elle est de nature à se présenter et s'est déjà, à notre connaissance, présentée plusieurs fois. Voici le fait : Une femme religieuse a été indignement trompée par son mari, qui, après la célébration de son mariage devant les magistrats civils, a refusé de faire bénir son union par l'église, et n'en a pas moins exigé que sa femme cohabitât avec lui. On nous demande si la loi n'offre aucun moyen à cette épouse ainsi trompée de sortir d'un état aussi contraire aux intérêts de sa conscience et de son honneur.

Nous répondons qu'aucune loi ne peut la contraindre à vivre ainsi en opposition perpétuelle avec ses principes religieux, et qu'aux termes de la loi civile elle-même, elle peut demander et doit obtenir le bénéfice de la séparation de corps.

Dans notre ancien droit, de semblables questions ne pouvaient pas naître, la même autorité étant chargée de la double solennité du contrat civil et du contrat religieux. La loi nouvelle, à tort ou à raison, a changé cet état de choses; mais, aux yeux de la religion, le contrat religieux, devenu indifférent à la loi civile, n'en est pas moins resté nécessaire pour la validité du mariage, les novateurs n'ayant eu aucune action sur la législation de l'église. Aujourd'hui, comme aux premiers jours de la publication des décrets du Concile de Trente, la célébration du mariage à l'église est nécessaire pour que le mariage soit valable selon l'église, et, sans elle, l'union des époux n'est qu'un concubinage sur lequel portent de tout leur poids, la flétrissure et les peines spirituelles. Il y a plus ; aux yeux du monde qui n'est point encore parvenu au degré de dégradation morale où semble le convier la loi civile, les mariages non sanctionnés par l'eglise, ne sont qu'un concubinage déguisé. La morale publique est restée en ce point plus forte que la loi.

Ceci posé, il est facile de comprendre dans quelle position se trouvera la femme mariée selon la loi civile, et qui est placée dans l'impossibilité de se marier selon l'église. Dans l'intimité de sa conscience, ses rapports avec son époux ne seront que les actes impurs du concubinage. L'église lui refusera toute participation à ses sacremens et à ses consolations. Aux yeux du monde, elle sera flétrie comme une concubine et rejetée de toute société vertueuse. Il faut avouer que la loi serait barbare si elle ne lui fournissait pas les moyens d'échapper à cette déplorable condition.

Un seul raisonnement bien simple prouverait que la loi, accorde sinon un remède complet à ce mal, au moins un moyen d'échapper à ses plus dures conséquences. Pour elle, le mariage contracté est indissoluble, mais quelques uns de ses effets peuvent être éludés ; la séparation de corps offre aux époux mal unis le moyen d'éviter du moins les inconvéniens d'une cohabitation dangereuse ou insupportable. Or, pourquoi ce remède ne serait-il pas permis à l'épouse infortunée dont nous parlons? La loi ne l'admet que dans des cas qu'elle a elle-même déterminés ; cela est vrai. Mais elle l'admet toutes les fois que l'un des époux, manquant aux devoirs d'obéissance ou de protection qui lui sont imposés, se rend coupable envers l'autre d'injures et de sévices graves. Or quelle plus grave injure le mari peut-il faire à sa femme que celle qui tend à la déshonorer aux yeux du monde? quel plus grave sévice que celui qui met l'existence toute entière de la femme en contradiction perpétuelle avec sa conscience? Où seraient les injures graves dont parle la loi, si elles ne sont pas là ? Quoi ! un mari aura, dans un mouvement de colère, prononcé contre sa femme quelque accusation, quelque épithète injurieuse ; il se sera porté à une de ces voies de fait, que rien n'excuse, mais qui peuvent se comprendre, et la femme obtiendra avec raison le bénéfice d'une séparation de corps, et celle dont nous parlons ne pourrait l'obtenir ! elle qui, par le fait de son mari, se trouverait chassée de toute société honnête et publiquement déshonorée ! Cela ne se peut pas.

Nous ne doutons point surtout que ce bénéfice de la séparation de corps soit ouvert à la femme trompée, si nous entrons plus avant dans les motifs qui ont fait admettre par nos lois ce remède aux unions mal assorties. La loi a voulu venir au secours des époux entre lesquels la vie commune était insupportable et ; de cette volonté du législateur, les jurisconsultes en ont fait un principe qui sert de règle dans l'interprétation des causes de

séparation. Dès lors que des faits allégués il sort évidemment que la vie commune est, à juste titre, devenue insupportable à l'un des époux, la voie de la séparation de corps lui est ouverte. Or, dans quel cas, nous le demandons encore, la vie commune sera-t-elle plus évidemment, et avec plus de raison, insupportable que dans celui qui nous occupe? Comment une femme pleine de principes religieux, supportera-t-elle une existence dont chaque instant, selon ses principes, sera la perpétration d'un crime, dans laquelle elle ne pourra s'abandonner un instant aux penchans les plus naturels, sans commettre un crime? Oui, s'il y a pour une ame religieuse quelque chose d'insupportable sur la terre, c'est la perspective d'une telle vie, dont les plaisirs eux-mêmes se transformeraient en tourmens.

Nous savons bien que la philosophie du siècle, pour laquelle les croyances religieuses ne sont que des préjugés et des erreurs, ne tient point à choquer ces croyances dans l'esprit de ceux qu'elle méprise comme en étant victimes. Mais qu'importe pour le jurisconsulte et le législateur? Préjugés ou vérités incontestables, ces croyances existent encore, Dieu merci, dans le monde; l'influence qu'elles exercent sur les jugemens portés de la moralité des actes et des choses ne s'en fait pas moins sentir. Qu'importe, même pour les impies qui le croient, que ce soit par erreur que le monde flétrisse comme concubine la femme qui n'a pas fait bénir son union par l'église? Elle est flétrie, le fait est sûr; or c'est de cette flétrissure que la loi sur les séparations a voulu la garder. Qu'importe encore que ce soit par préjugé ou par erreur qu'elle se trouve en contradiction violente avec sa conscience? le fait est sûr également : Or c'est de cet état horrible que la loi doit lui fournir et a voulu lui fournir les moyens de s'arracher.

Telle serait notre réponse aux impies. Mais pour ceux qui croient encore, sinon à la vérité des doctrines religieuses, au moins à leur influence salutaire sur l'ordre social, nous nous bornerons à leur demander si de toutes les causes de séparation de corps admises par les lois, le refus fait par le mari de se marier à l'église, n'est pas la plus forte et la plus légitime; si de tous les cas dans lesquels la séparation de corps a été demandée par les époux et accordée par les cours de justice, celui dont nous nous occupons n'est pas celui qui doive être le plus favorablement résolu au profit de la femme qui invoquerait la justice des tribunaux.

De toutes les objections qui peuvent être opposées aux considérations qui précèdent, il n'y en a qu'une qui mérite d'être sérieusement réfutée. On ne manquera pas d'objecter que, sous prétexte de satisfaire aux opinions religieuses de la femme, notre doctrine peut faire violence à celles du mari qui peut-être n'admettent pas le mariage catholique. Nous répondrons par un fait; c'est que les lois de l'église n'exigent pas que les deux époux participent à la célébration du mariage et se soumettent à tous les actes qui doivent le précéder; c'est que l'église permet que le sacrement ne soit administré qu'à l'un d'eux. La principale chose exigée de celui qui n'y veut ou n'y peut pas même prendre part, c'est qu'il soit présent. Que devient alors la prétendue violence imposée aux convictions religieuses d'un mari dont on n'exige que la simple présence, et quelle faveur celui qui se refuserait à ce simple acte de complaisance pour la conscience de sa femme, pourrait-il mériter?

Nous le répétons donc avec confiance, la femme dont le mari refuse de faire sanctionner son mariage par l'église, doit obtenir pour cause d'injures graves et d'excès rendant la vie commune insupportable, le bénéfice de la séparation de corps. Elle doit de plus, dès qu'elle aura formé sa demande, obtenir aux termes de l'article 259 du code civil, l'autorisation de quitter son mari et la dispense de cohabiter avec lui.

L'abondance des matières et la table du deuxième volume que nous donnons dans cette livraison, nous a forcés de retrancher la *Chronique de la semaine*, qui n'aurait du reste renfermé aucun fait important dont la substance ne se trouve dans la *Revue politique.*

M. le cardinal Joseph Albani, premier diacre de Sainte-Marie est mort à Pesaro le 3 décembre. Sa fin a été semblable à toute sa vie, c'est-à-dire pleine de piété et de résignation à la volonté divine. Il était né à Rome, le 15 septembre 1750. Voici la seconde fois que la mort vient à frapper sur des homme éminens dans l'église qui avaient bien voulu encourager nos travaux et nous donner des témoignages d'une bienveillance dont nous sentions tout le prix. MM. les cardinaux Albani et Zurla avaient été en Italie nos deux premiers souscripteurs : et nous devons à leur haute influence une partie des sympathies dont la Dominicale est l'objet dans cette contrée.

Nous croyons devoir déclarer que l'article sur Saint-Severin, que nous avons donné dans notre dernier numéro était littéralement extrait du *Vieux Paris* et que nous n'avons pris sur nous aucun des jugemens qui y sont portés. Le nôtre est consigné dans notre précédente livraison. Nous faisons cette observa-

tion, parce que nous avons appris depuis que l'église de Saint-Severin n'est plus un lieu de prédilection pour les restes du jansénisme encore existant à Paris.

Il paraît en ce moment deux portraits fort ressemblans de M. Olivier, curé de Saint-Roch, et de M. l'abbé Duguerry, lithographiés d'après nature par Delacluse; chez Chassevent, passage Saint-Roch, n° 40, au dépôt de la librairie ecclésiastique.

ORDINATION DE M. DE GENOUDE.

Nous nous proposions de donner avant la fin de l'année, la suite de l'intéressant article dans lequel une plume étrangère à notre rédaction a fait connaître les circonstances qui ont précédé et accompagné la vocation de M. de Genoude à l'état ecclésiastique. Mais soumis aux vicissitudes qui dominent tous les publicistes, et forcés de subir la loi qui contrarie notre volonté, nous devons remettre à un moment peu éloigné l'accomplissement de l'engagement que nous avons pris.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence la suite donnée à cette vocation, dont toutes les ames religieuses ont été touchées, que les hommes mêmes les plus étrangers aux sentimens moraux et politiques de M. de Genoude ont admirée. C'est le samedi 20 decembre que l'ordre du diaconat lui a été administré par les mains de monseigneur l'évêque de Versailles, après avoir passé avec le plus grand succès par l'épreuve des examens voulus pour ce degré de la hiérarchie ecclésiastique La retraite d'usage qui a précédé cette ordination, explique pourquoi M. de Genoude n'a pu se présenter à la cour d'assises le 15 décembre pour défendre la *Gazette de France*, citée pour un article de doctrines. Là, comme dans toutes les occasions, le nouveau diacre a subordonné des intérêts purement temporels aux devoirs qu'il avait à remplir envers Dieu.

Cette cérémonie a été à la fois édifiante et touchante. Ce n'est pas sans de justes et bien légitimes sentimens d'affection et d'orgueil que le clergé de France reçoit dans son sein un homme qui, jeune encore, a tian fait pour la gloire de la religion et le rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. Sa mission semblé avoir été de réaliser par les œuvres et la force de la pensée ce que M. de Châteaubriand a commencé avec l'inspiration du poëte et és l'imagination brillante d'un grand peintre. Jeune encore, la *Bible* est sortie de ses mains traduite avec fidélité et pure ainsi que son divin auteur, comme pour confondre le philosophisme qui en avait fait, en la falsifiant, le sujet de ses dérisions. *L'Imitation de J.-C.*, rendue dans un style élégant et noble, au lieu de ces versions prosaïques dans leur servilité littérale, la *Raison du christianisme* dont nous avons commencé l'examen, enfin ce livre de tous les jours, *la Gazette de France*, œuvre de raison, de logique et de conscience, consacrée à rétablir l'autorité des principes, au triomphe de la vérité religieuse et politique, que de titres à la reconnaissance et à l'estime d'un corps qui peut se dire qu'une si haute intelligence, un courage aussi éprouvé, une ame aussi ardente, un esprit aussi élevé lui sont désormais acquis!

Mais ce qui accroît l'intérêt et donne plus de prix à cette vocation, c'est lorsque l'on pense que cet homme qui, dans la force de l'âge et la maturité de la pensée s'est voué au saint ministère, abandonne un monde dans lequel sa position précédente, ses succès dans la carrière politique et littéraire, ses alliances et sa fortune lui offraient des séductions de plus d'une nature. Il se sépare, non pas de la société à laquelle le clergé appartient par sa mission, mais de ses jouissances, de ses agrémens, de ce qu'elle a d'attrayant pour l'imagination et le cœur; afin de lier sa destinée à celle d'une agrégation d'hommes sur laquelle les révolutions ont appesanti leurs fléaux et qui n'a plus d'autres richesses que sa charité et ses vertus. C'est un noble renoncement que celui-là, et celui qui s'y est voué veut combler la mesure de ses mérites en consacrant le fruit de travaux que Dieu a bénis, et sa propre demeure à une œuvre qui doit étendre le domaine de la foi catholique et de la science.

On espère que M. de Genoude, revêtu d'un titre qui lui ouvre la belle carrière de la prédication, en profitera pour joindre l'influence de sa parole à celle de tant d'écrits par lesquels il a fait faire des progrès si remarquables à toutes les idées élevées en religion et en politique. Ce sera continuer dignement une existence consacrée toute entière à la gloire de Dieu, au salut, et au bonheur de notre patrie.

Le Directeur-Gérant,
ANGE DE SAINT-PRIEST.

TABLE DES MATIÈRES.

DU DEUXIÈME VOLUME DE LA DOMINICALE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE DE FÉLIX LOQUIN, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 16.

PUBLICATIONS DE LA DOMINICALE.

ALMANACH
DES
PAROISSES

POUR L'ANNEE 1834.
(DEUXIÈME ÉDITION.)

DIVISÉ EN TROIS PARTIES, CONTENANT :

PREMIERE PARTIE.

...ut de l'*Almanach*.
Renseignemens chronologiques.
Le *Calendrier*. — Rendu historique et complété par des additions tirées de la légende et du martyrologe.

DEUXIÈME PARTIE.

Chronologie des papes depuis S. Pierre.
Hiérarchie ecclésiastique.
N. S. père le pape aujourd'hui régnant.
Le sacré collége.
Archevêchés et évêchés suffragans, avec le nombre de cures par diocèses.
Diocèses de France par ordre alphabétique.
Clergé belge.
Analyse du concordat.
Célébration du culte et des cérémonies religieuses.
La Paroisse.
Le curé.
Paroisses et succoursales.
Binage.
Presbytères.
Fabriques des églises.
Bancs et chaises.
Baptême.
Mariage.
Inhumations.
Communautés religieuses et sœurs de charité dans les hospices

ÉDUCATION.

Devoirs de famille.
Instruction primaire (analyse de la loi).
Maximes et pensées religieuses, tirées de la bible, de l'Evangile et de l'Imitation de J. C.
De la manière de passer le dimanche, et d'un vice à éviter.
Maximes et pensées diverses.

TROISIÈME PARTIE.

Actes de l'état civil.
Vaccine.
Hygiène et salubrité publique.
Du gouvernement.
Lois militaires.
Garde nationale.
De l'expropriation forcée.
Conseils généraux, conseils d'arrondissement et assemblées électorales.
Budget de l'état.
Brevets d'invention.
Passeports.
Postes.
Caisses d'épargne et de prévoyance.
Compagnies d'assurances.
Prévisions atmosphériques.
Travaux agricoles.
Statistique.

PRIX DE L'ALMANACH :

A PARIS.

1 exemplaire.	10 sous
12 exemplaires.	5 francs

PAR LA POSTE.

1 exemplaire.	15 sous.
12 exemplaires, ...	8 fr.

Les envois par les messageries sont moins dispendieux, mais ils ne peuvent se faire que par des paquets d'une douzaine au moins.

Les envois d'argent peuvent se faire la de manière suivante :

1° Par un mandat de la poste ;
2° Par mandats des receveurs-généraux sur le trésor.
3° Par bons sur les messageries.
4° Ou par effet de commerce.

Ceux de nos abonnés qui désireraient recevoir un ou plusieurs exemplaires de l'*Almanach* n'auront qu'à nous en faire parvenir la demande *franco*, en nous indiquant la voie dont nous devons nous servir. Quant au prix, ils nous l'adresseront soit par une occasion favorable, soit en renouvelant leur abonnement.

Adresser les demandes à Paris, au bureau central de la *Dominicale*, rue Guénégaud, n. 7.